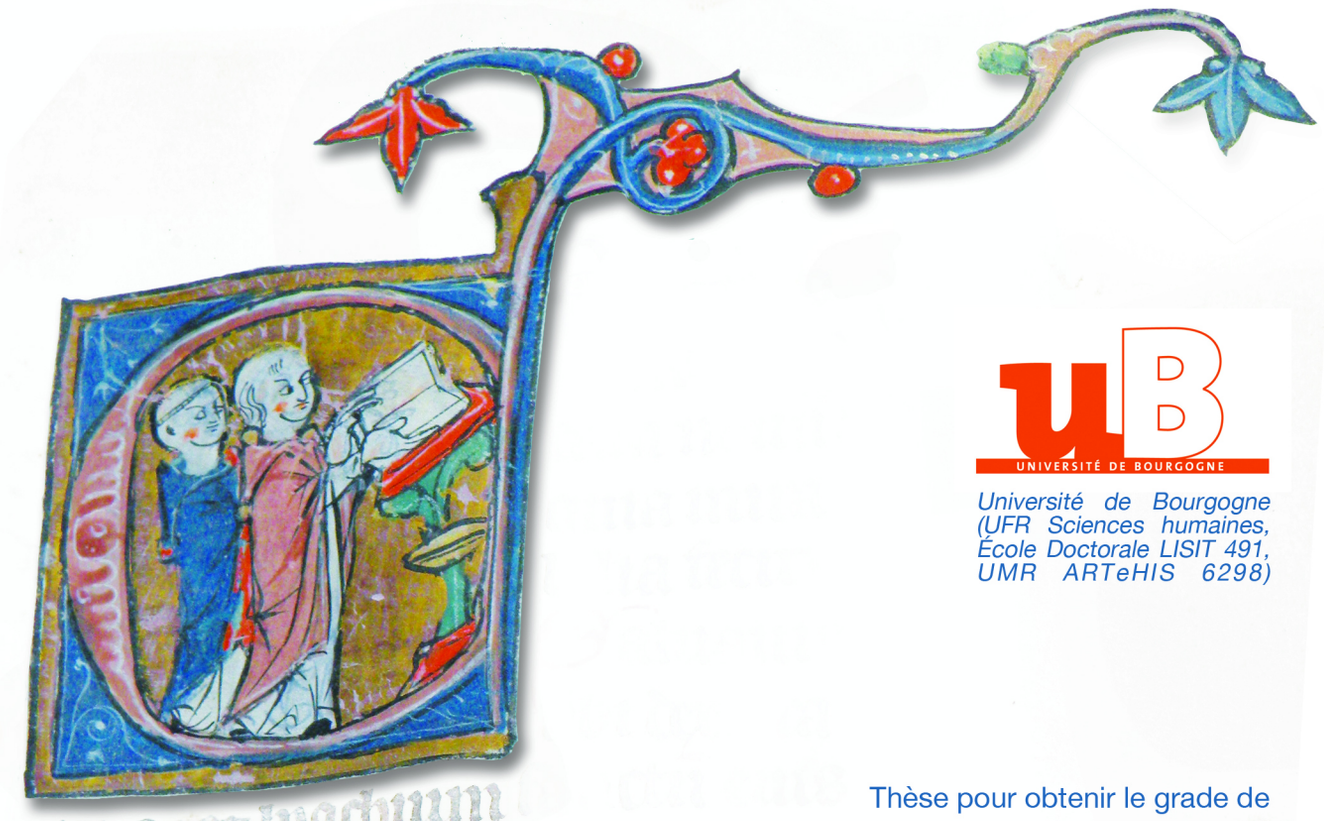

Université de Bourgogne
(UFR Sciences humaines,
École Doctorale LISIT 491,
UMR ARTeHIS 6298)

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne
Histoire du Moyen Age
par

PATRICK DEFONTAINE
Soutenance le 25 octobre 2013

RECHERCHES SUR LES PRIEURÉS RÉGULIERS, MONASTIQUES ET CANONIAUX, DES ANCIENS DIOCÈSES DE CHALON ET MÂCON (X^e^-XIV^e^ SIÈCLES)

Directeur de thèse

Vincent Tabbagh
Professeur émérite à l'Université
de Bourgogne

Jury

Patrick Corbet
Professeur à l'Université
de Lorraine

Hervé Mouillebouche
Maître de conférences à l'Université
de Bourgogne

Philippe Racinet
Professeur à l'Université
de Picardie Jules Verne

Ludovic Viallet
Maître de conférences habilité à diriger
des recherches
à l'Université Blaise Pascal
de Clermont-Ferrand

Tome 1 /
Sources, bibliographie et analyse (4 parties)

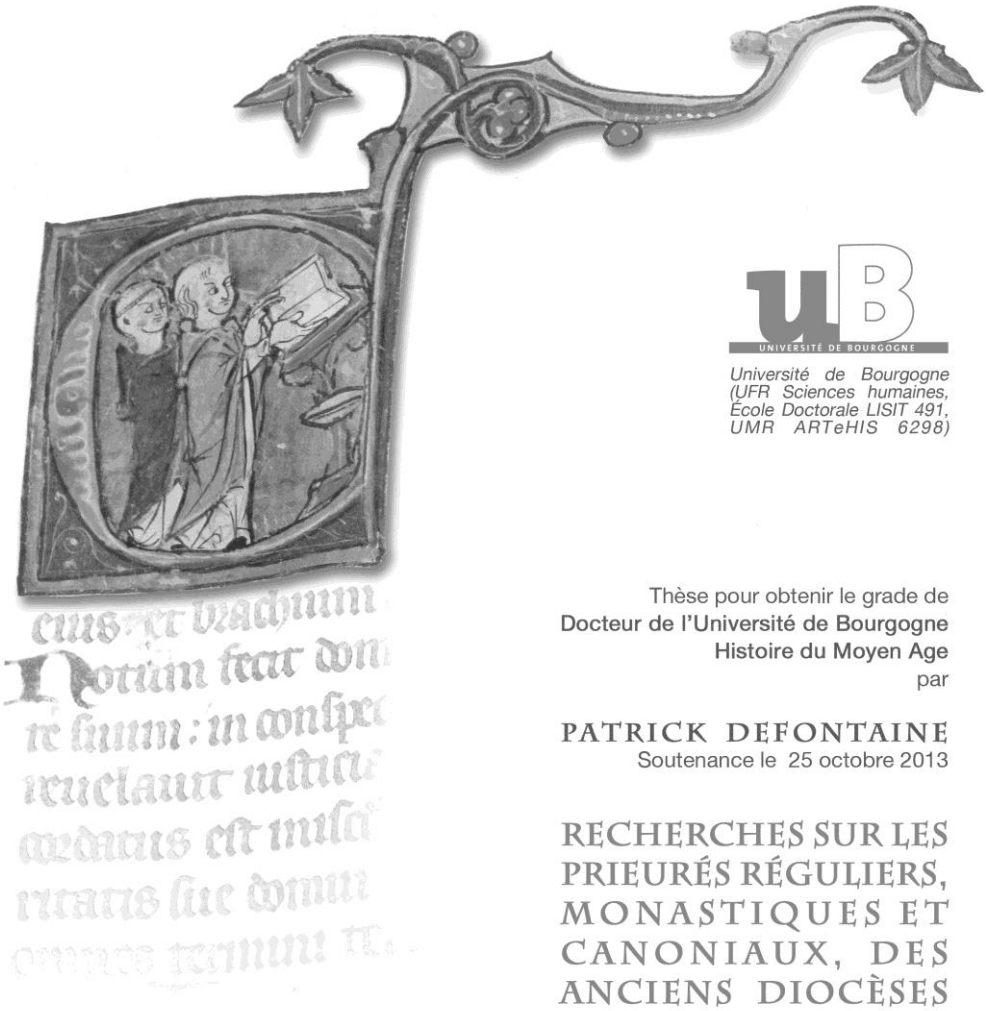

Université de Bourgogne
(UFR Sciences humaines,
École Doctorale LISIT 491,
UMR ARTeHIS 6298)

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne
Histoire du Moyen Age
par

PATRICK DEFONTAINE
Soutenance le 25 octobre 2013

RECHERCHES SUR LES PRIEURÉS RÉGULIERS, MONASTIQUES ET CANONIAUX, DES ANCIENS DIOCÈSES DE CHALON ET MÂCON (X^e^-XIV^e^ SIÈCLES)

Directeur de thèse

Vincent Tabbagh
Professeur émérite à l'Université
de Bourgogne

Jury

Patrick Corbet
Professeur à l'Université
de Lorraine

Hervé Mouillebouche
Maître de conférences à l'Université
de Bourgogne

Philippe Racinet
Professeur à l'Université
de Picardie Jules Verne

Ludovic Viallet
Maître de conférences habilité à diriger
des recherches
à l'Université Blaise Pascal
de Clermont-Ferrand

Tome 1 /
Sources, bibliographie et analyse (4 parties)

Les hypothèses, idées et opinions émises dans ce document n'engagent ni l'Université de Bourgogne, ni les membres du jury, mais uniquement leur auteur.
© Patrick Defontaine 2013 – tous droits réservés, reproduction même partielle interdite sans autorisation de l'auteur.

Hommage à mes maîtres d'Université

Au Professeur Vincent Tabbagh,
tous mes remerciements pour votre disponibilité à me guider et à corriger mon travail. Vos qualités relationnelles et pédagogiques me font exprimer ma reconnaissance en vous saluant du titre médiéval de *Magister.*

Aux membres du Jury,
aux renommées connues dans des branches proches et variées du savoir.
Merci également d'avoir accepté de juger mes recherches.

Au professeur Alain Saint-Denis pour ses conseils : « Sur chaque sujet, faites des fiches, sinon écrivez des romans » (cours de licence 9 octobre 2000).

In memoriam, au Professeur Paul-Emile Duroux, anthropologue : « La vérité est inaccessible. On ne fait que s'en approcher par une suite de raisonnements erronés successifs ». (Leçon inaugurale d'Anatomie cérébrale comparée, Lyon, octobre 1961).

Remerciements

Le chantier de recherche sur les prieurés réguliers des anciens diocèses de Chalon et Mâcon, n'a été possible que grâce aux soutiens, encouragements et aides de toutes sortes. En priant chacun de comprendre la manière succincte d'adresser ici un seul mot MERCI, je reste pudique dans l'expression pour mettre avant tous mon épouse Marie-Colette, mon appui le plus ferme et indispensable. Elle sait mieux que moi-même tout ce qu'elle m'a apporté.

Martine Alet	(CERCOR)
Nathalie Aubin	(BM Autun)
André Augendre	(Académie de Villefranche)
Christophe et Stéphanie Barbarin	(La Vineuse)
André et Suzanne Barbier	(Charnay)
Dom Jean Becquet	(Ligugé, in memoriam)
Nathalie Bernard	(Archives Chalon)
Yves Bertheau	(Le Villars)
Daniel Berthonet	(Etrigny)
Yves Bezuti	(Saint-Etienne)
Annie Bleton-Ruget	(Groupe 71)
Yvonne Bosché	(CEP)
Chanoine Michel Bosser	(Autun)
André Boucau	(Saint-Igny-de-Vers)
Nicole Bouter	(CERCOR)
Brigitte Boutier	(BM Autun)
Gilles Bresson	(Groupe d'études sur les Grandmontains)
Maryse Brusson	(Saint-Christophe-en-Bresse)
Thierry Buisson	(BM Autun)
Monique Caillet	(Saint-Germain-du-Bois)
Eric et Perrine Camus	(Lyon)
Anne Carcel	(Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, Loire)
Anne et Bernard Cateland	(Saint-Pierre-le-Vieux)
Viviane Cattane	(BM Autun)
Alain Cessot	(Losne)
Michel Chartier	(Saint-Victor-sur-Rhins)
Martine Chauney-Bouillot	(Académie de Dijon)
Benoît Chauvin	(ARTeHIS)
Gérard et Marige Chirat	(Lyon)
Jacqueline Coinde	(Saint-Etienne)
Brigitte Colas	(ARTeHIS)
Chanoine Marcel Collaudin	(Saint-Martin-en-Bresse)
Pascal Collomb	(EHESS)
Géraldine Courtois	(BM Mâcon)
Suzanne D'Allessio	(Saint-Ambreuil)
André Davanture	(Saint-Martin-du-Tartre)

Françoise de Chassey	(Chevignes)
Yves de Valence	(Boutavent)
Véronique Deballon	(Bibliothèque Diocésaine Dijon)
Jacqueline Defontaine	(Dijon)
Xénia Defontaine	(Accra Ghana)
Anaïs Defontaine	(Dijon)
Bernard Delaval	(Chapaize)
Xavier Derain	(Culles-les-Roches)
André Deraine	(Saint-Saulves)
Sophie Desbois-Garcia	(ARTeHIS)
Claire et François Destors	(Cenves)
Michèle Ducam	(Paris)
Annie Dumont	(ARTeHIS)
Pierre Durix	(CEP)
André Forest	Trambly
Michel Fougerat	(GEREG)
Jean-Laurent Gauthier	(Mazille)
Lionel Giraudet	(Brienne)
Alain Gobet	(Ouroux)
Evelyne et Jean-Luc Grasset	(Cîteaux)
Chanoine Denis Grivot	(Autun *in memoriam*)
Jean-Paul Guillaumet	(ARTeHIS)
Antoine Guyot	(Cluny)
Daniel Henguely	(Chapelle-de-Bragny)
Christine Henry	(Médiathèque Roanne)
Bernard Jacob	(Bibliothèque Diocésaine Dijon)
Hélène Joannelle	BM Chalon
Cécile et Pierre Kirch	(La-Roche-de-Glun)
Bernard Lacroix	(Remigny)
Thierry Lager	(Ecomusée Bourg-de-Thizy)
Maurice Larue	(Saint-Gengoux)
Victor et Christiane Lassalle	(Conservateur émérite de Nîmes)
Jean et Marion Lepetitgalland	(Bourg-de-Thizy)
Bérengère Leroy	(Jarniaux)
Georges et Chantal Libersart	(Massy)
Guy Lombard	(Baudrières)
François Lotteau	(Rully)
Eliana Magnani	(ARTeHIS)
Emmanuel et Sylvie Martinez	(Autun)
Madeleine Médard	(Société Éduenne)
Clarisse Meunier	(BM Beaune)
Jean-Paul Meunier	(Ozenay)
Danièle Miguet	(Musée de Charlieu)
Georges Montchanin	(Musée de Charlieu)

Hélène Morin (CERCOR *in memoriam*)
Gérard Moyse (Conservateur des Archives de Côte d'Or)
Angelo Murrone (BM Autun)
Anne-Marie et Raymond Oursel (Mâcon, *in memoriam*)
Arlette et Dominique Parisot (Bourg-en-Bresse)
Jean Pelletier (Epinac)
André et Thérèse Pignal (Mâcon)
Béatrice et Claude Pipart (Saint-Saulves)
Frère Placide (Cîteaux)
Marie-Françoise Poilane (BM Autun)
Elisabeth et Francis Poydenot (Nancy)
Alain Rauwel (MCA UB Annales de Bourgogne)
Jean Richard (Institut)
Vincent Richard (Dijon)
André Roche (Saint-Priest-la-Roche)
Mario Rossi (Pr émérite Aix-en Provence)
Véronique Rossi (BM Saint-Claude)
Daniel Russo (Pr UB ARTeHIS)
Christian Sapin (ARTeHIS)
Roland Schultz (Igé)
Denis Sermage (Le Puley)
Gérard Siraudin (Sommé)
André Strasberg (Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, Saône-et-Loire)
Dom Angelico Surchamps (éd. Zodiaque)
François Tainturier (Pr UB)
Brigitte et Jean Teillet (Besançon)
Mel Thompson (Tour de Bassy)
Bruno Tissier (Leynes)
Louis Torchet (BM Autun)
Jeanne Viard (Saint-Maurice-sur-Loire)
Anne et Xavier Viret (La Grange-du-Bois)

ABRÉVIATIONS

AAM	Annales de l'Académie de Mâcon
AB	Annales de Bourgogne
ABSS	Association Bourguignonne de Sociétés Savantes
AD	Archives Départementales
AESC	Annales Économies, Sociétés, Civilisations
AM	Archives municipales
AN	Archives Nationales
ARTeHIS	UMR 6298 d'Archéologie, Terre, Histoire, Société
ASAAC	Archives de la Société des Amis des Arts de Charlieu
BEC	Bibliothèque de l'École des Chartes
BM	Bibliothèque Municipale
BnF	Bibliothèque Nationale de France
BnF Fr	Bibliothèque Nationale Fonds Français
BnF Lat	Bibliothèque Nationale Fonds Latin
BnF NAF	Bibliothèque Nationale Nouvelles Acquisitions Françaises
BnF NAL	Bibliothèque Nationale Nouvelles Acquisitions Latines
BSE	Bulletin de la Société Éduenne
BSHAC	Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon
BUCEMA	Bulletin du Centre d'Études Médiévales
CAHMER	Centre d'Archéologie et d'Histoire Médiévale des Établissements Religieux
CC	Cartulaire de Cluny
CEM	Centre d'Études Médiévales
CERCOR	Centre européen de Recherches sur les Congrégations et ordres Religieux
CNRS	Centre national de la Recherche Scientifique
col.	colonne
CRAHM	Centre de Recherche Archéologie et Histoire Médiévale
CSVM	Cartulaire Saint-Vincent de Mâcon
CTHS	Comité des Travaux Historiques et Scientifiques
DACL	Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie
DHGE	Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique
dir.	direction ou directeur
éd.	éditeur ou édition
EDLISIT	École Doctorale Langues, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires
EHESS	École des Hautes Études en Sciences Sociales
ENC	École Nationale des Chartes
EPHE	École pratique des Hautes Études
MGH	Monumenta Germaniae Historica
MSE	Mémoire de la Société Éduenne
MSHAC	Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon
n s	nouvelle série
n.r.	non référencé
PU	Presses Universitaires
PUF	Presses Universitaires de France
PUL	Presses Universitaires de Lyon

RAE	Revue archéologique de l'Est
RHEF	Revue de l'Histoire de l'Église de France
RM	Revue Mabillon
s.d.	Sans date
SAAST	Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus
SHAC	Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon
SIAP	Système, Information aide aux promotions

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Recherches sur les prieurés réguliers, monastiques et canoniaux, des anciens diocèses de Chalon et Mâcon (Xe-XIVe siècles).

A lui seul le titre de ce travail amène toutes sortes d'interrogations sur l'ampleur et les limites des investigations et pour cela il faut déjà savoir ce que chaque terme recouvre de réalité passée ou présente, ce qui conduit à trouver et affiner des définitions. Qu'est-ce qu'un prieuré, que désignent les adjectifs réguliers, monastiques et canoniaux ? Que furent ces territoires diocésains aujourd'hui disparus ? Quelles furent leurs prérogatives, leurs sujétions ? Pourquoi avoir choisi cette période de cinq siècles dans un Moyen Âge qui en comporta onze[1] ? Les réponses à toutes ces questions n'ont pas toujours été d'emblée trouvées et bien des tâtonnements et des errements dans les recherches ou même des impasses ont jalonné les mois et les années de travail, les milliers de kilomètres parcourus sur les traces plus ou moins effacées ou miraculeusement conservées de ces petites unités semées sur un territoire vaste et dispersé dans le cadre territorial contemporain.

Pour ce qui est des définitions le chemin était déjà largement balisé par le travail de nombreux et éminents historiens dont en premier lieu on reconnaît celles étudiées et approfondies dans le colloque impulsé par Jean Loup Lemaitre en 1984[2]. Encore ce colloque s'est-il concentré essentiellement sur les prieurés monastiques.

Prieurs et prieurés

Comme l'a remarquablement développé Anne-Marie Bautier dans ce colloque, il faut attendre la fin du Xe siècle (981) pour qu'un acte de la pratique soit reconnu comme authentique pour définir prieur et prieuré. Il s'agit d'une communauté, en l'espèce de moines dépendant de Saint-Chaffre, jouissant d'une autonomie suffisante pour avoir à sa tête un prieur capable de passer des actes juridiques relatifs à son établissement sans en référer à l'abbé[3]. Dès lors si l'on veut éviter la critique d'anachronisme en ayant choisi le Xe siècle comme borne initiale de la recherche, il n'est pas interdit de concentrer l'analyse sur « la structure » avant que les contemporains aient trouvé le concept et le mot qui la désignent. Ainsi l'écrivait déjà Victor Carrière : « L'érection en titre (des prieurés) ne date que du XIIIe siècle. Conformément à l'usage, et sans souci de l'anachronisme, il nous est arrivé de désigner sous le nom de

[1] BALARD (Michel), GENET (Jean Philippe), ROUCHE (Michel), *Le Moyen Âge en Occident*, Hachette, 1990. Ce livre de synthèse fait commencer le Moyen Âge en 410 (Alaric à Rome) et finir en 1492 (fin de la Reconquista espagnole).

[2] LEMAITRE (Jean-Loup) dir. *Prieurs et prieurés dans l'occident médiéval*, Colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984 par la IVe section de l'École pratique des Hautes Études et l'I.R.H.T., Genève, 1987, préface de DUBOIS (Dom Jacques).

[3] BAUTIER (Anne-Marie), « De *prepositus* à *prior*, de *cella* à *prioratus* : évolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200) », dans *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*. op. cit., p. 1-21, ici p. 12.

prieurés d'anciens monastères qui en avaient les caractéristiques bien que leur fondation fût antérieure à l'utilisation de cette dénomination[4] ».

Les moines et les règles

Les prieurés sont réguliers quand ils obéissent à une règle, dont il convient de rappeler les différentes expressions, souvent concurrentes, ou convergentes pour certaines au point de fusionner, tandis que d'autres disparaissaient complètement. L'efflorescence des expériences monastiques est venue d'Orient. Entre érémitisme et cénobitisme les premiers siècles du Christianisme cherchent une voie sûre et stable. Dès le Ve siècle (400 ou 410) Lérins est fondé par saint Honorat et cette abbaye connaît une influence remarquable sur Agaune, et de là sur Saint-Marcel de Chalon. De même saint Cassien (360-430), fondateur de Saint-Victor et Saint-Sauveur marque le Midi de la France. Plus près de nous, saint Romain et saint Lucipin créent les monastères jurassiens à la fin du Ve siècle. Au début du VIe siècle, saint Césaire d'Arles (né à Chalon-sur-Saône vers 470) passe par Lérins et codifie à la fois une règle des moines et une *regula sanctarum virginum*. À la même époque, en grande Bourgogne, c'est la création rayonnante d'Agaune en 515 sous l'impulsion du roi Sigismond et de l'archevêque Avit de Vienne[5]. Un peu plus tard Benoît de Nursie (480-541 ou 490-547) apparaît comme le législateur de génie transformant la communauté des moines en une véritable famille partageant la prière, le travail, les repas et toute la vie. La pauvreté et l'ascèse ne sont pas cultivées dans un souci de performance, mais comme chemin pédagogique pour le service de Dieu et de l'Église. Diffusée à partir de 530, depuis le Mont Cassin, la règle de saint Benoît connaît un succès certain et se répand en Europe méridionale. D'un autre côté, l'Irlande ayant échappé aux invasions barbares, cultivait dans ses monastères un ascétisme rude dans la tradition léguée par saint Patrick qui serait passé à Lérins. De ce foyer, Colomban vint en Gaule du nord et de l'est à partir de 579.

Pendant quelques siècles les établissements ne semblent pas avoir eu de règle fixe. Selon Gérard Moyse[6] le VIe siècle et le premier tiers du VIIe siècle sont le temps de la *regula mixta*. Chaque monastère avait sa lecture de toutes les règles existantes et composait son propre code. Un nouvel abbé pouvait imprimer sa propre marque. Empruntant une conclusion à Friedrich Prinz[7], il semble en définitive que ce soit de Luxeuil, père de tous les monastères iro-francs, que venait la règle de saint

[4] CARRIERE (Victor), *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, 3 volumes, Paris, LETOUZEY et ANÉ, 1936,1940, ici t. I, p. 1.

[5] THEURILLAT (Jean-Marie), *L'abbaye de St Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale 515-850*, Sion, 1954, ici page 30 et sv.

[6] MOYSE (Gérard), « Monachisme et réglementation monastique en Gaule avant Benoît d'Aniane », Colloque : *Sous la Règle de Saint Benoît, structures monastiques et sociétés en France*, Champion, 1982, p. 3-19.

[7] PRINZ (Friedrich), *Frühes Mönchtum im Frankenreich,München*, Wien, 1965, p. 268 et sv.

Benoît. Il précise que c'est le canon XV du concile d'Autun[8] qui tente d'imposer la règle de saint Benoît en Bourgogne avant la fin du VII^e siècle. Les cartes d'implantations monastiques selon les différentes règles sont très parlantes. Elles ont été réalisées à partir de quarante-cinq textes monastiques dont l'authenticité a été vérifiée. Selon Gérard Moyse : « une douzaine de témoignages entre 640 et 700, ou bien restent muets sur le problème, ou bien font allusion à une règle sans en préciser l'auteur. Une vingtaine entre 620 et 725 environ citent saint Benoît, mais toujours en l'associant à d'autres textes normatifs (tantôt la seule règle de saint Colomban, tantôt plusieurs autres règles). Enfin une dizaine d'actes s'échelonnant de la fin du VII^e siècle au milieu du VIII^e siècle mentionnent la règle bénédictine seule ». Ce sont les trois catégories représentées. L'auteur précité de cet article émet « l'hypothèse marginale » que ce sont les pères du Jura (Romain, Lucipin et Oyen) qui auraient influencé Agaune, et de là, Luxeuil et le Mont Cassin dans la rédaction définitive de la règle. Quoi qu'il en soit, la règle de saint Benoît est imposée à partir de l'empereur Louis le Pieux et son conseiller saint Benoît d'Aniane à toutes les maisons monastiques de l'empire carolingien et des royaumes qui en seront issus, par la législation des capitulaires à partir de la mort de Charlemagne.

(Voir tome 2 Annexe III cartes selon les règles, p. 13)

Les chanoines

Les chanoines (du grec κανονικοσ, dérivé de κανον) sont des clercs qui connaissent les canons et les règles de l'Église. Leur fonction première est d'être les conseillers de l'évêque, ils habitent d'ailleurs près de lui à la cathédrale, célèbrent des offices avec lui, et participent aux prises de décisions pour la gestion du diocèse. Dans ces fonctions les chanoines ne sont qu'une catégorie particulière de clercs. Ils vivent en communauté sous la direction d'un abbé ou d'un doyen. L'évêque Chrodegang de Metz fit adopter vers 760 une règle de vie commune inspirée des règles monastiques, c'est la *regula canonicorum*[9]. Le concile d'Aix d'août et septembre 816 légifère en priorité sur l'*institutio canonicorum aquisgranensis*[10] . Il y a cent-vingt-deux chanoines à Aix, et l'on prévoit pour eux une règle spécifique de 143 articles. Parmi ceux-ci, le canon CXIII précise « *quae precepta specialiter monachis, quae generaliter coeteris conveniant* ». Autrement dit, ou sous-entendu, ce qui est prescrit pour les moines vaut pour les chanoines. La logique de ce canon CXIII veut d'ailleurs exprimer que ce modèle de vie est idéal, et il l'est pour tous les autres, c'est-à-dire les laïcs. Les chanoines réguliers selon la règle de Chrodegang, puis d'Aix seraient donc également des moines. L'intense travail de réflexion et d'élaboration juridique du statut monastique ne devait cependant aboutir qu'au concile de juillet 817,

[8] PONTAL (Odette), *Les Conciles Mérovingiens*, CERF, IRHT, 1989, p. 220.
[9] MIGNE (Jean-Paul), *Patrologie latine*, 217 vol., Paris, 1844-1849, t. LXXXIX, col 1057.
[10] WERMINGHOFF (Albertus), *MGH*, *Concilia, legum sectio III, Concilia carolini*, t. II, 1904, p. 307-407.

toujours à Aix-la-Chapelle, et ce concile ne revint pas sur le sujet de coïncidence statutaire entre moines et chanoines[11]. Ce que le concile de 816 mettait en relief était plutôt la séparation du genre de vie, et à terme la séparation complète entre des chanoines séculiers traditionnels et des chanoines réguliers ayant chacun des vocations différentes. Aux séculiers revenait la gestion du diocèse avec et autour de l'évêque. Aux réguliers revenait une fonction de mission et de prière, et selon les canons conciliaires CXLI et CXLII, une mission d'aumône et de soins aux infirmes. Cette orientation est mise en œuvre dans des petites structures canoniales décentralisées où le substantif de *prioratus* apparaît avec une grande antériorité par rapport aux unités monastiques (canon CXXXIX). La séparation officielle entre chanoines séculiers et réguliers attendra encore 250 ans, et la décision du pape Alexandre II d'attribuer aux chanoines réguliers la règle de saint Augustin. En fait c'est Innocent II (1130-1143) qui officialise « l'ordre de saint Augustin ». Selon Michel Parisse : « on pourrait étudier les chanoines réguliers avec les séculiers, sachant que certains chapitres ont hésité et oscillé entre les deux modes de vie, et il serait logique de faire une étude d'ensemble du groupe canonial. Pourtant, par commodité, il convient de considérer les chanoines réguliers dans leur spécificité avec les moines… Les congrégations de chanoines réguliers qui virent le jour entre 1080 et 1150 ont choisi un genre de vie monastique, habitant ce que les contemporains appellent volontiers un *coenobium* ou un *monasterium* »[12]. L'auteur ajoute en note que la dénomination des églises de chanoines est très variée : *canonica, capitulum, prioratus*. Ainsi le mot de chanoinerie ou chapitre a-t-il été créé à la fin du XIe siècle, par nécessité, et les intéressés organisent leur vie quotidienne sur un schéma voisin de celui des bénédictins. Même la mention de service paroissial assuré par les chanoines ne pourrait suffire à les séparer nettement des moines.

Reconnaître les prieurés

Un choix méthodologique

On s'est autorisé à qualifier les prieurés monastiques et canoniaux de réguliers dès l'adoption de la règle de saint Benoît pour les moines[13] , et dès l'adoption de la règle de saint Augustin pour les chanoines obéissants antérieurement à la règle de saint Chrodegang. Les recherches ont donc porté sur les prieurés, monastères dépendants ou autonomes, se référant à la règle de saint Benoît pour les

[11] WERMINGHOFF (Albertus), *MGH*, *Concilia*...op. cit., p. 464.

[12] PARISSE (Michel), « Naissance des chanoines réguliers », in *Histoire du christianisme*, t. V, dir VAUCHEZ (André) et *alii*, Desclée, 1993, p. 150-156, ici p. 150.

[13] DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans l'Occident médiéval », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, T LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 8 « le nom de bénédictin n'apparaît guère avant le XIVe siècle, de même celui d'ordre de saint Benoît ».Un autre auteur réserve la qualificatif de régulier aux établissements comportant un nombre minimum de membres pour former conventualité : AVRIL (Joseph) *Paroisses et dépendances monastiques au Moyen Âge*, in « Sous la Règle de Saint Benoît », Droz, 1982, p. 95-105. Comme ce nombre de moines a pu varier dans un même établissement au cours des décennies et des siècles pour différentes raisons, il a semblé préférable d'accepter le qualificatif de prieuré régulier pour tout établissement soumis à une abbaye et à une règle.

moines et les moniales, vivant en communautés indépendantes des chapitres et pratiquant la désappropriation des biens pour les chanoines. Pour les moines cela inclut les communautés bénédictines ne relevant d'aucun ordre ou congrégation mais d'abbayes plus ou moins importantes[14], et bien entendu celles relevant d'institutions particulières comme Cluny, Cîteaux, Grandmont et Saint-Rigaud. Pour les chanoines ont été retenus les prieurés dépendant d'ordres constitués comme celui de Saint-Ruf, surtout ceux plus nombreux dépendants d'abbayes ou grands prieurés uniquement régionaux comme Saint-Etienne de Dijon, Saint-Pierre de Mâcon, Saint-Symphorien d'Autun[15]. Les observances changeantes, monastiques puis canoniales et vice versa, de tel ou tel prieuré seront également analysées[16].

Critères d'identification des prieurés

On a évoqué la propension de l'opinion commune à attribuer le titre de prieuré à telle ou telle structure qui ne mérite pas forcément cette appellation. Les critères d'attribution de ce titre sont donc à préciser. Ce sont les actes transcrits ou retranscrits de façon rigoureuse qui forgent une identité clairement définie[17]. Les documents les plus précieux sont les actes officiels de fondation donnant le nom du fondateur, la date et la dotation qui l'accompagnent[18]. Le plus souvent le généreux instigateur fait don à une abbaye d'un bien à tel endroit pour qu'il y soit installée une communauté. L'incertitude des temps pouvant conduire à des contestations par des voisins envieux ou des héritiers jaloux, il est fréquent que cet acte initial fasse l'objet d'une confirmation ultérieure, soit par le même, soit l'héritier ou une autorité supérieure. Quelques décennies plus tard, un vidimus de la donation ou de la confirmation peut s'ajouter aux actes originaux. Quelquefois on ne dispose pas de ces précisions, ni sur la date, ni sur l'identité du fondateur et la consistance de sa dotation. La preuve de la réalité priorale et de sa mouvance vient alors d'une bulle papale ou d'un précepte royal confirmant d'une manière générale les privilèges d'une abbaye, avec l'énumération de toutes ses dépendances, y compris celle à laquelle on s'intéresse à cet instant des recherches. Les pouillés diocésains constituent une source de vérification générale des informations, puisque ces pouillés énumèrent les prieurés exempts ou les citent comme patrons de telle ou telle paroisse. Le pouillé ne précise pas le nom du fondateur, ni la date de fondation.

[14] Par exemple : Ainay, Ambronay, Flavigny, Fleury, Isle-Barbe, la Chaise-Dieu, Lancharre, Luxeuil, Moutiers-Saint-Jean, Saint-Bénigne, Saint-Claude, Saint-Martin d'Autun, Saint-Pierre de Chalon, Tournus.

[15] Saint-Pierre de Mâcon est une ancienne abbaye à qui l'évêque de Mâcon, Landry, fit adopter la règle de saint Augustin vers 1076 et qu'il transforma en même temps en grand prieuré avec de nombreuses dépendances.

[16] Le cas le plus emblématique est celui de l'archiprieuré de Lancharre, au diocèse de Chalon, rassemblant d'abord des chanoinesses et se muant en abbaye bénédictine avec transfert à Chalon tout en gardant le nom de Lancharre. Le préfixe archi sert à marquer une supériorité par rapport à un prieuré ordinaire. Dans les hiérarchies abbatiales on a l'exemple de l'abbaye cistercienne de Morimond qualifiée d'*archicoenobium.*

[17] Ces actes sont prioritairement classés dans la série H des Archives départementales, mais il existe d'autres provenances dont le détail sera présenté et discuté dans le chapitre sur les sources.

[18] HOURLIER (Dom Jacques), *Les religieux*, éd. CUJAS, 1974, p. 299 : « À l'origine d'une maison religieuse il y a toujours une donation ».

Par ailleurs le prieuré fondé peut connaître des litiges de voisinage dans l'exercice des droits de pâturage ou de glandée, et les sentences judiciaires constituent une source d'information supplémentaire. On trouve ces sentences dans les jugements de la Cour des appeaux de Beaune et Saint-Laurent-sur-Saône, des baillis de Mâcon et Saint-Gengoux. D'autres documents rendent compte des accords de gré à gré entre abbés et évêques pour redevance et exemption, des excommunications papales, épiscopales ou conciliaires contre les agresseurs ou perturbateurs de communautés[19]. Les cartulaires et chartriers des différents ordres, traduisent ces aléas de l'existence des prieurés avec des précisions complémentaires sur des donations nouvelles, des échanges, des achats, des remises en précaire ou fief. Les rapports de visites statutaires des établissements sont une autre source précieuse d'information pour prouver que le titre de prieuré n'est pas usurpé.

On comprend que les documents diplomatiques de première importance et suffisants à eux seuls pour authentifier l'existence d'un prieuré sont les actes de fondation ou de confirmation, les vidimus, les bulles de confirmation, les bulles de protection ou de privilège. En l'absence de ce genre de documents, les actes d'importance de second rang peuvent faire preuve si on en trouve plusieurs convergents, ce sont : les pouillés, certaines chartes et actes de tribunaux, les visites statutaires, les accords entre abbés et évêques.

Pour donner un seul exemple d'un assemblage de preuves on prendra le prieuré grandmontain d'Époisses à 10 km de Dijon. L'acte fondateur est d'Hugues III en 1189. Il confirme sa fondation par lettres patentes en 1192. Son fils Eudes confirme à son tour la celle fondée par son père par une notice de 1214 au cours de laquelle il amplifie la générosité ducale[20]. Sans énumérer une série d'actes intermédiaires concernant la vie de ce petit monastère, Epoisses bénéficie d'une énième confirmation des donations ducales par le pape Innocent IV en 1248. En 1317, dans le cadre d'une réforme générale de l'ordre par le pape Jean XXII, Époisses est promu de l'état de celle à celui de prieuré avec deux dépendances[21].

En appliquant la méthode exposée ci-dessus, c'est-dire réunir les éléments de preuves nécessaires et suffisants, il a été possible de retenir 183 prieurés réguliers sur les deux diocèses de Chalon ou Mâcon. Ce chiffre est atteint par des rattachements périphériques à ces territoires décidés pour des motifs de cohérence que nous allons détailler. Cette liste de 183 prieurés est donnée sous forme de tableau en annexe I du tome 2 et constitue la base de référence de tout le travail de recherche[22]. La même méthode a conduit à écarter 36 lieux de la liste des prieurés étudiés. Certains n'ont pas été retenus en

[19] Le mot latin est *calumniatores* que l'on traduit par chicaneurs ou perturbateurs.
[20] AD Côte-d'Or H 732 et cartulaire 229.
[21] *Bullarium, privilegiorum ac diplomatum pontificum romanorum amplissima collectio, bulle "Exigente debito pastoralis officii",* Bulletin Société archéologique et historique de Haute Vienne, 1877, t. XXV, III de la 2e série.
[22] Au tome 2 Annexe I de l'Introduction p.2. : donne la liste de tous les prieurés classés par ordre alphabétique de commune et constitue notre base de travail.

raison d'une existence antérieure au Xe siècle et éteinte avant le début de celui-ci, d'autres au contraire parce qu'ils sont nés tardivement après le XIVe siècle. À ce petit groupe d'exclus s'en est ajouté un autre dont la territorialité aux zones frontières a fait douter de leur appartenance aux diocèses étudiés. Le plus grand nombre de ces établissements écartés de l'étude l'a été pour des sources insuffisantes ou un statut prioral incertain. (Voir au tome 2 Annexe II, p. 11 et 12)

Arguments en faveur du rattachement de prieurés situés en dehors du territoire des deux diocèses

161 prieurés sont strictement implantés dans les deux diocèses et répondent aux critères de sources suffisantes, de régularité, de chronologie de création ou d'extinction. Par rapport au critère territorial, deux unités font figure de dérogation : Saint-Hippolyte de Combertault et Saint-Germain de Gilly-lès-Cîteaux. Tous deux sont topographiquement dans le diocèse d'Autun, mais canoniquement du diocèse de Chalon. Ils sont inclus dans l'archiprêtré d'Oscheret dans l'étude, archiprêtré dont ils sont géographiquement proches[23].

Par ailleurs 22 prieurés sont ajoutés, bien que théoriquement extérieurs, pour les motifs que voici. Un prieuré du diocèse d'Autun, celui de Saint-Victor d'Ajoux, semble mériter son annexion au diocèse de Mâcon pour deux raisons. La première est sa revendication par l'évêque de Mâcon dans le cadre du concordat passé avec Cluny pour 14 prieurés dont celui d'Ajoux[24]. La deuxième raison est qu'aujourd'hui Ajoux est un des 81 villages ou hameaux de la paroisse devenue commune de Saint-Igny-de-Vers. Sur le territoire de cette immense paroisse en zone de montagne, la frontière entre les deux diocèses d'Autun et de Mâcon pouvait faire un crochet qu'aucune carte ou aucun pouillé ne précise.

Un autre prieuré associé à l'étude est celui de Saunières sur la rive droite du Doubs et dont la paroisse relevait de la province de Besançon. Ce prieuré semble une annexe du prieuré de Sermesse, sur la rive gauche du fleuve, au diocèse de Chalon[25]. Au chapitre général de Cluny du 13 mai 1386 les visiteurs relatent que le prieuré de Sermesse n'a pas d'église, mais une simple chapelle couverte de chaume, et qu'on va « célébrer sur l'autre rive[26] ». C'est pourquoi il est apparu logique de rattacher le prieuré de Saunières, uni à celui de Sermesse, au diocèse de Chalon.

---

[23] Combertault était une propriété familiale des comtes de Chalon dont l'évêque Geoffroy faisait partie. Il fonda en ce lieu, avant sa prise d'épiscopat, une celle ou abbaye canoniale dont il était supérieur et qu'il donna au siège de Chalon lorsqu'il en fut titulaire (1017-1023). Ce furent toujours les évêques de Chalon qui firent visite de ce monastère tous les trois ans. Tous les détails seront donnés dans le fiche de Combertault. Pour Gilly-lès-Cîteaux, la situation sera expliquée au chapitre II à propos des dépendances cisterciennes. Dès le rachat de ce prieuré par l'abbaye de Cîteaux, celle-ci en fit « son propre prieuré » et la soumit, comme elle-même, au siège de Chalon.

[24] Ce point sera expliqué en détail dans le chapitre consacré aux diocèses, à propos de la CC 4493.

[25] CALMETTE (Joseph) et CLOUZOT (Etienne), *Pouillés des provinces de Besançon, Tarentaise et de Vienne*, Paris. Imprimerie Nationale, 1940, p. XXV : « Sermesse figurait à la fois sur les rôles de Besançon et de Chalon. ».

[26] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 9 vol., Paris, 1965-1979, t. IV p. 203.

Un troisième prieuré d'ailleurs éphémère, et cité dans la *Bibliotheca Cluniacensis*[27] était théoriquement au diocèse de Lyon. Il s'agit de Saint-Priest-la-Roche, en dépendance de Saint-Victor-sur-Rhins, et qui se trouve complètement intriqué entre trois prieurés clunisiens du diocèse de Mâcon : Saint-Martin-de-Regny, Saint-Symphorien-de-Lay et Saint-Victor-sur-Rhins. Enfin il a été décidé de retenir 19 prieurés de l'archiprêtré de Bagé du diocèse de Lyon. Il s'agit des monastères situées dans une bande de territoire rectangle, accolée à la Saône et parallèle à elle, limitée au nord par la Seille, au sud par la Veyle, et à l'est par la partie de la Reyssouze entre sa source à Viriat et son trajet au nord jusqu'à Saint-Julien-sur-Reyssouze, puis plus au nord les Sane qui prennent le relais de la Reyssouze. On tient ainsi compte, au moins en partie, des arguments de Maurice Chaume sur la territorialité du diocèse de Mâcon au Haut Moyen Âge, et des vérifications de terrain dans l'étude de ces établissements amenant au constat réel de l'influence mâconnaise. Finalement le décompte des prieurés par diocèse est le suivant : 81 sont implantés au diocèse de Chalon, 80 au diocèse de Mâcon et 22 en situation périphérique raccordés par convention aux diocèses de Chalon et Mâcon.
Quarante et un monastères parentaux (abbayes mères et prieurés ou doyennés pères), dominent les cent-quatre-vingt-trois prieurés réguliers que l'on vient d'évoquer. Il faut préciser qu'on ne retient pas parmi les prieurés les Chartreuses, qui relèvent d'une autre organisation (référence lointaine à saint Benoît, obéissance à des coutumes plutôt qu'à une règle), non plus que les dépendances des ordres templiers et hospitaliers, ni les structures implantées localement des ordres mendiants qui réunissent certes des religieux mais non des moines et se regroupent différemment au niveau local[28].

L'objectif des recherches est de faire apparaître la réalité la plus précise possible des prieurés dans leur diversité : ici des ermitages, là des centres d'exploitation et d'administration, plus loin des prieurés châteaux chargés de défendre un territoire, une abbaye, un ban sacré. Il est nécessaire de clarifier la position prise vis-à-vis d'une catégorie particulière d'établissements que l'on appelle des doyennés. Doyenné est un terme générique d'origine laïque désignant un domaine, mais qui, en fait, recouvre des réalités différentes selon les lieux. On a souvent écrit que c'était un état intermédiaire entre la simple grange, l'obédience et le prieuré. À lire certains auteurs ont pourrait penser à une évolution entomologique : telle la chenille devenant chrysalide puis papillon, la *domu*s deviendrait *decania* et s'épanouirait en *prioratus.* Pourtant certains doyennés resteront sous cette dénomination jusqu'à leur

[27] BC col. 1710.
[28] Dans ces différents ordres on peut trouver des responsables intitulés prieurs, mais aucune structure comparable à des prieurés.

disparition[29]. Il semblerait que beaucoup d'auteurs omettent de dire que les doyennés avaient une direction bicéphale. Il y avait d'une part un doyen, gestionnaire des biens matériels et de l'activité économique et agricole, représentant du grand prieur à qui il rendait des comptes. En même temps l'abbé était représenté par un prieur responsable de la vie spirituelle et conventuelle. Cette précision apportée par Guy de Valous[30] permet de comprendre pourquoi le pape Honorius II excommunia seulement les prieurs (et pas les doyens) des certains doyennés lors de la révolte de Ponce de Melgueil contre Pierre le Vénérable[31]. Les doyennés sont des prieurés ayant une activité en priorité frumentaire au bénéfice de leur abbaye, parfois aussi de défense territoriale en raison de leur position stratégique et leurs fortifications. On les présente dans ce travail avec les prieurés en donnant à leur sujet toutes les précisions utiles à la compréhension de leur statut. Aucune situation n'est strictement comparable à une autre et la réflexion conduite à ce propos ne peut être close dès l'introduction.

Implantation et rattachement des prieurés identifiés aux deux anciens diocèses de Chalon et Mâcon

Deux diocèses très particuliers

Les lieux d'implantation de ces prieurés réguliers choisis pour cette recherche concernent les anciens diocèses de Chalon et Mâcon. Le travail réalisé aurait pu s'insérer dans la célèbre collection initiée en 1905 par dom Jean Martial Besse : *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, collection conçue comme une reprise de la notice historique de Dom Charles Beaunier[32]. Dom Besse, ses collaborateurs et successeurs (Dom Charvin) ont publié ou patronné onze tomes jusqu'en 1941[33], et la série s'est alors interrompue. Le tome X concernait le diocèse de Lyon et son filleul le diocèse de Saint-Claude[34]. Le tome XII détaillait le diocèse de Langres et celui de Dijon qui en était issu[35]. Un tome XI aurait pu être couplé avec un tome XIII pour clore l'étude de la région métropolitaine de Lyon en traitant des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon, mais il n'a jamais paru. La collection fut reprise à partir de 1970 par Dom Jean Becquet. Le continuateur de la collection passa directement au tome XIV et alla jusqu'à XVIII pour

[29] MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (Xe-XVe siècles),* Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999, p. 87-89 : l'auteur inventorie les significations multiples du mot doyenné dans les établissements clunisiens. Le travail de recherche a identifié des doyennés dépendant de Tournus et d'Ambronay.
[30] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, t. 1, p. 118.
[31] BRUEL (Alexandre) et BERNARD (Auguste), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, 1894-1903, vol. V, p. 344, n° 3991 « excommunication des *prieurs* des doyennés de Mazille, Laizé et Péronne ». Détails in PL 166, col 1260. Désormais les chartes ce Cluny citées de cet ouvrage seront simplement notées CC suivi du n° de la charte ici CC 3991.
[32] BEAUNIER (Dom Charles), *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, 1726.
[33] Ont paru successivement les tomes X et XII laissant supposer un tome XI en préparation.
[34] BEYSSAC (Jean), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, t. X : *Province ecclésiastiques de Lyon, diocèses de Lyon et Saint Claude,* Paris, 1933.
[35] LAURENT (Jacques) et CLAUDON (Ferdinand), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, t. XII : *Les diocèses de Langres et Dijon,* Paris, 1941.

présenter les provinces ecclésiastiques de Cambrai et de Reims (sauf le diocèse de Reims même) laissant définitivement de côté les diocèses manquants de la province de Lyon. Les recherches telles que conduites et présentées ici ne suivent d'ailleurs pas le même canevas que celui de la collection et laissent encore de côté le diocèse d'Autun.

L'intérêt des deux diocèses retenus est d'abord géographique ou géo-historique. En se référant aux frontières variables des différents royaumes burgondes (indépendant, puis mérovingien, puis bosonide) qui vont du nord au sud de Langres à Arles, et d'est en ouest de Saint-Maurice-d'Agaune en Valais à Nevers ou même Orléans, ce deux diocèses en constituent en quelque sorte l'axe central ou plutôt l'épine dorsale entre Dijon et Lyon. Les deux diocèses, tout en étant majoritairement dans le « royaume » font d'abord partie de leurs comtés. Ces derniers conservent une relative indépendance jusqu'à l'intégration du comté de Chalon au duché de Bourgogne en 1237 et du comté de Mâcon au royaume en 1239. Les prieurés se coulent donc dans une société dont l'évolution est décrite dans les œuvres de Maurice Chaume[36], Théodore Chavot[37], Joseph Garnier[38], les frères Canat de Chizy[39], Charles Seignobos[40], Pierre Gras[41], André Déléage[42], Georges Duby[43] et Jean Richard[44]. Le titre choisi pour la publication de ces recherches pourrait s'écrire : *Monastica Medioburgundia*, à l'instar de *Normania Monastica*[45]. Mais au-delà des titres d'ouvrages, les objectifs sont différents. Ici il s'est agi de répondre aux appels de recherche lancés par Anne-Marie Beautier et Joseph Avril il y a plus d'un tiers de siècle pour combler les lacunes reconnues dans la connaissance historique des tous petits établissements de la vie régulière dans les campagnes[46]. Peut-être le CERCOR jugera-t-il utile de publier cette étude en l'intégrant à son projet de Corpus des monastères français[47].

Les deux diocèses sont étalés sur quatre départements : Côte-d'Or, Saône-et-Loire principalement, Rhône et Loire plus accessoirement et encore une petite partie de l'Ain. Leur taille est modeste par comparaison avec les diocèses voisins. En se référant aux pouillés du XIV^{e} siècle publiés par Auguste

[36] CHAUME (Maurice*), Les origines du duché de Bourgogne, I^{ère} partie, Histoire politique*, Dijon, imp. Jobard, 1925 ; 2^{e} partie*, Géographie historique*, 3 fasc. Dijon, 1927, 1931, 1937.

[37] CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. Géographie historique*, contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon, Paris, H. Champion, Mâcon, librairie Belhomme, 1884.

[38] GARNIER (Joseph) *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon, 1877.

[39] *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon*, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat de Chizy, éd. Paul Canat de Chizy, Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894.

[40] SEIGNOBOS (Charles*), Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360*, Paris, 1882.

[41] GRAS (Pierre), « Les archidiaconés et les archiprêtrés de l'ancien diocèse de Chalon-sur-Saône », *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1951-52, p. 269.

[42] DÉLÉAGE (André), *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le Haut Moyen Âge*, Mâcon, Protat, 1941.

[43] DUBY (Georges), *La société aux XI^{e} et XII^{e} siècles clans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (lère éd. 1953).

[44] RICHARD (Jean*), Les ducs de Bourgogne et la formation du duché*, *XI^{e}-XIV^{e} siècles*, édition "les Belles-Lettres", 1954.

[45] GAZEAU Véronique), *Normania Monastica*, *prosopographie des abbés bénédictins (X^{e}-XII^{e} siècles),* CRAHM, 2007.

[46] LEMAITRE (Jean-Loup) dir. *Prieurs et prieurés dans l'occident médiéval*, op. cit., pp. 1 et 209.

[47] DEFLOU-LECA (Noëlle), « Projet de Corpus des monastères français », *Bulletin du Centre d'Etudes médiévales d'Auxerre*, désormais *BUCEMA*, n° 12, 2008, p. 309-313. L'auteur fait appel à concours de larges équipes régionales et départementales autour du CERCOR pour la rédaction d'un tel Corpus.

Longnon[48], Chalon rassemble 185 paroisses et Mâcon en totalise 210. À la même période Lyon en cumule 936, Autun 807, Langres 975[49]. Chalon et Mâcon ont donc un maillage paroissial assez lâche, à l'inverse ils ont une densité relative de prieurés plus importante. À eux deux ils accueillent 183 prieurés, le diocèse de Lyon 248 et celui de Langres 149. Ces remarques seront développées et détaillées dans le chapitre II de la première partie consacrée aux diocèses, ainsi que les conclusions que l'on peut retenir du fait que d'importants chefs d'ordre sont implantés au sein de ces deux diocèses : Cluny, Cîteaux. On verra également comment cette présence n'a pas empêché le développement d'autres filiations monastiques et canoniales.

Prieurés et paroisses

Les prieurés ont eu la responsabilité des paroisses et à partir de cette charge ont été à l'origine de leur développement. Ces relations entre monastère et paroisses n'ont pas toujours fonctionné de la même manière. Ce peut être ici, la création complète d'une paroisse par la population qui s'agrège à un prieuré implanté ex nihilo dans un « désert ». Ailleurs ce sera le renforcement d'une communauté préexistante. Parfois le prieuré est une sorte de bénéfice accordé à une abbaye qui y installe une chapelle et se fait attribuer la *cura animarum*. L'analyse des interdépendances entre les prieurés et les paroisses est complexe quand on l'aborde par le biais de la vie monastique, et relativement plus simple quand on l'aborde par la vie canoniale.

Les moines sont des frères, et non des clercs, et à l'origine les moines pourvus des ordres majeurs étaient minoritaires. L'idéal de la vie conventuelle est de disposer d'un ou deux frères prêtres pour célébrer la messe et entendre en confession les autres membres du convent, éventuellement les serviteurs et divers membres de la *familia*. On explique la réticence à la promotion des moines au sacerdoce, entre autres, par la crainte de conflits d'autorité entre l'évêque diocésain et l'abbé dont dépend le prieuré. En effet pour l'évêque le moine-prêtre est un prêtre parmi les autres et lui est soumis. Pour l'abbé (non obligatoirement ordonné) le moine est un moine comme les autres, soumis à son autorité[50]. Pourtant le monastère cherche à s'ouvrir sur la communauté des fidèles, les jours de fête du saint patron par exemple ou pour accueillir les pèlerins locaux venus vénérer les reliques, et ceux en transit vers des pèlerinages plus éloignés. En outre les évêques ont tendance à faire confiance à des prêtres réguliers supposés plus instruits[51] pour tenir les paroisses et on trouve de nombreuses

[48] LONGNON (Auguste et successeurs), *Pouillés de la province de Lyon,* t. I, Paris, 1904.
[49] LAURENT (Jacques) et CLAUDON (Ferdinand), in *Abbayes …*op. cit., p. 128 , « Langres est l'évêché le plus taxé en cour de Rome ». L'affirmation de cet auteur ne vaut que pour les diocèses de la métropole lyonnaise.
[50] HOURLIER (Dom Jacques), *Les religieux*, éd. CUJAS, 1974, p. 472.
[51] CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 45 et sv.

décisions dans ce sens[52]. Avec l'esprit de la réforme grégorienne, à la fin du XIe siècle et début du XIIe siècle, une double évolution se fit dans l'Église qui proposa aux moines un idéal sacerdotal et suggéra aux prêtres un idéal monastique. La conjonction de ce double idéal explique d'ailleurs le succès des ordres réguliers canoniaux au XIIe siècle. Antoine Thibault, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé-vicaire perpétuel de Chagny en donne l'explication suivante dans un manuscrit de 1652 : « les moines sont montés au presbytérat et certains prêtres sont descendus au monachat. Si bien que l'on distingue dans l'Église deux genres de religieux, des religieux clercs et des clercs religieux, ceux-là pris du monastère et ceux-cy du clergé. Les uns et les autres sont subdivisés en diverses classes ou espèces, noirs, blancs, gris etc… »[53]

En cas de responsabilité paroissiale donnée aux moines, la préférence de ceux-ci est de séparer les lieux réservés à l'office monastique des heures et les lieux nécessaires aux besoins des fidèles. L'idéal est donc de construire une chapelle priorale distincte de l'église paroissiale. S'il n'existe qu'une église destinée à la double fonction curiale et priorale, un aménagement intérieur sépare souvent dans l'église les différents usages. Ainsi à Bourg-de-Thizy, prieuré clunisien du diocèse de Mâcon, le chœur réservé aux moines est au vocable de saint Jean-Baptiste tandis que la nef réservée aux fidèles est au vocable de saint Pierre. Une grille plutôt qu'un jubé devait séparer les deux espaces comme on le voyait aussi à Epinal entre le chœur des moniales dédie à saint Goëry et la nef des fidèles dédiée à saint Maurice. À Saint-Martin de Chagny les chanoines occupaient l'autel de l'abside et les fidèles se regroupaient dans une nef latérale avec un autel au même vocable. Au prieuré Saint-Nicolas de Sigy-le-Châtel (diocèse de Mâcon), dépendant du prieuré de Perrecy (diocèse d'Autun) les moines et les fidèles utilisaient le même autel de l'abside mais la nef était en contrebas de deux mètres par rapport au sanctuaire comme un parterre au théâtre. À Bourg-de-Thizy et Sigy l'église a deux clochers, un pour les fidèles, un pour les moines.

Soit par désintérêt monastique, soit réclamation du clergé séculier satisfaite par le concile Latran IV, la *cura animarum* devint progressivement l'exclusivité du clergé diocésain. Il faut comprendre que l'évolution se fit par accords locaux à dates variables plus que par des décisions impératives des évêques ou des conciles[54]. Au moment de la restitution des églises, les seigneurs propriétaires avaient

[52] CC 1947 (mai 993) : L'évêque Gauthier d'Autun confie six églises au doyenné d'Ecussoles du diocèse de Mâcon, fondé en 936 en précisant : « Nous ajoutons que ni moi ou l'un de nos successeurs, ou un archidiacre, quand ils visiteront nos paroisses diocésaines de doivent pas porter atteinte aux frères à cette occasion et que l'ordre monastique ne doit pas être perturbé, ce qui ne conviendrait pas. Le droit synodal sera payé par les moines ou par celui qu'ils auront choisi ». Traduction du texte latin : « *Addimus etiam … ego, vel ullus nostri successor, aut archidiaconus, si quando paroechias nostras dioceseos visitaverint… ne forte hac occasione fratres prefati graventur, et monasticus, (quod absit !) ordo in ali(quo) perturbetur. Sinodale vero servitium aut a monachis vel ab is quos illi prefecerint reddatur* ».

[53] AD Drôme, 2 H 232, carton 12, vol. VI : Archives de l'ordre de saint Ruf, p. 18.

[54] GIROUD (Charles), *L'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin et ses différentes formes de régime interne*, Marcigny, 1961, p. 67 : « les dispositions formelles furent contradictoires ». Pour GAUDEMET (Jean*), Le gouvernement de l'Église à l'époque classique, IIe partie, le gouvernement local*, Paris, Cujas, 1979, p. 285 et sv. : « Les appréciations et

préféré le plus souvent conclure des accords avec les moines plutôt qu'avec les évêques. Le prieur, héritier des droits du seigneur patron devenait le curé primitif et usait de son droit de collation pour présenter à l'évêque un vicaire perpétuel. Ce vicaire était perpétuel en deux acceptions : sur le plan honorifique le vicaire n'aura jamais le titre de curé réservé au prieur[55]. Sur le plan de la stabilité de la fonction, le vicaire est perpétuel car il est inamovible. Le prieur touche les dîmes et indemnise le vicaire (origine de la portion congrue), et le vicaire touche les offrandes des fidèles avec parfois des litiges liés aux droits du cimetière. Dans les petits prieurés, le vicaire séculier est associé par convention à l'unique moine ou aux deux moines pour chanter les offices canoniaux ou telle messe de semaine[56], et ce jour-là il partage la pitance des moines. Dans une période de transition on vit le prieur présenter à l'évêque comme vicaire un de ses moines-prêtres. Mais les fatigues et contraintes du ministère paroissial limitent rapidement les vocations chez les moines dont le rôle de nomination ou collation du vicaire passa le plus souvent à l'abbé[57]. Dans les prieurés monastiques étudiés aux diocèses de Chalon et Mâcon, on constate en général une assez bonne collaboration entre les moines et les séculiers aboutissant même, à Charlieu, à une alliance vigoureuse contre les Cordeliers[58]. On ne trouve pas d'exemple caractéristique de ce que l'on appelle ailleurs des prieurés-cures, et l'on hésite entre l'usage des termes de « paroisse monastique »[59] et celui de « prieuré tenant paroisse ». Cette deuxième formulation semble préférable après les explications données par Juenin sur l'organisation des paroisses dépendantes de Tournus et l'attribution du titre de prieuré à l'une d'entre elles. Il écrit : « vis-à-vis des paroisses, voici les explications valables pour les moines des autres abbayes. Au commencement, quand on donnait quelque église ou paroisse à l'abbaye, l'abbé y envoyait un ou plusieurs moines pour la desservir. S'il y en avait plusieurs celui qui était à la tête prenait la qualité de prieur, comme dans les autres maisons ou prieurés. Quand l'Église défendit ensuite aux moines de desservir eux-mêmes les paroisses de leurs dépendances, ils confièrent ce soin à des prêtres séculiers, chapelains, salariés, se

prescriptions sont contradictoires dans le décret de Gratien et à partir du XII^e siècle la papauté ne se fit pas faute d'attribuer des paroisses à des monastères exempts qui n'étaient soumis à aucun contrôle épiscopal ».

[55] DESEVELINGES (Jean Baptiste), *Histoire de la ville de Charlieu*, 1856, rééd. Editions du Bastion, 1984, p. 82 : « les prêtres agrégés à la paroisse se présentent devant le convent assemblé et supplient le prieur de leur donner les surplis. Le récipiendaire se met ensuite à genoux et prête serment ». Cette description concerne probablement les prêtres mépartistes.

[56] COSTE (Jean), « La paroisse médiévale, bilan et perspective », *RHEF*, t. LXXIV, n°192, janvier-juin 1988, p. 23 : « il semblerait que la liturgie des heures fut célébrée, du moins en partie, dans les églises médiévales », sur une citation de SALMON (Pierre*), l'Office Divin*, CERF, 1967.

[57] MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon*, Vitte, 1905, p.170 : « bulle d'Alexandre III à l'abbé de Tournus autorisant de remplacer les moines desservant les cures par des prêtres séculiers ».

[58] PLATELLE (Henri), « La paroisse et son curé jusqu'à la fin du XIII^e siècle », in *Encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge*, 109e Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, *CTHS*, 1985, t.I, p. 11-26, ici p. 23. L'auteur rappelle qu'un curé de Cologne, se plaignit au légat en 1230 des Mendiants « qui jettent leurs faux dans la moisson d'autrui ».

[59] BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 2 tomes, Montreuil-sur-Mer, t. I 1890, t. 2 1892. Au tome I p. 373, Paul Benoît avance qu'au diocèse de Besançon toutes les paroisses sont monastiques, et les cures tenues par des moines jusqu'au XII^e siècle, chaque presbytère étant aussi un prieuré. À la page 578 il cite le cas des deux prieurés de Saint-Claude au diocèse de Mâcon. Le premier est le prieuré de Saint-Oyen à Montbellet, purement monastique. Et il nomme à côté le prieuré-cure de Saint-Didier de Montbellet, dépendant du précédent.

gardant le titre de curé primitif et le nom de prieur. Mais quand il se trouvait dans un même canton plusieurs paroisses dépendantes de l'abbaye, l'abbé ne nommait pas des curés ou prieurs-moines à toutes, mais il se contentait d'en nommer pour la plus considérable, moine auquel les chapelains des autres paroisses étaient assujettis. Ainsi le doyen prieur de Brienne avait sous sa coupe des chapelains vicaires perpétuels à Brienne (diocèse de Lyon) la Geneste (ou Genette, diocèse de Lyon), et Huilly (diocèse de Chalon). De même le doyen-prieur de Saint-Romain-des-Iles (diocèse de Mâcon) contrôlait des chapelains vicaires à Saint-Symphorien d'Ancelles, Lène (Leynes), la Chapelle-de-Guinchay, Romanèche et Lancié (toutes du diocèse de Mâcon) ». Notre savant chanoine ajoute en marge : « on ne donne pas cet article pour être de la dernière exactitude »[60]. Ces éclaircissements donnés pour les paroisses dépendantes de Tournus trouvent confirmation lorsque l'on vérifie la situation des paroisses dépendantes d'un doyenné ou prieuré clunisien. Ainsi Écussoles, petit doyenné à la limite des diocèses de Mâcon et d'Autun, jamais habité par plus de cinq moines voit son prieur (ainsi nommé dans le pouillé), reconnu patron de quatre paroisses au diocèse d'Autun, Saint-Christophe-la-Montagne, Trades, Saint-Léger-sous-la-Bussière et Montmélard, et une paroisse au diocèse de Mâcon, Saint-Pierre-le-Vieux où Ecussoles est lui-même implanté. Ecussoles a sa chapelle priorale et les cinq paroisses ont chacune une église avec un moine desservant, puis un vicaire du clergé diocésain séculier[61].

Ces explications ne valent que pour les paroisses préexistantes à l'envoi de moines par une abbaye. Il existe une autre circonstance, également fréquente, celle de l'installation de moines dans un lieu encore inhabité. L'attractivité économique et spirituelle, la protection procurée par le prieuré font venir des exploitants, des artisans, des familles. Le village se crée autour du monastère, et des besoins paroissiaux nouveaux sont à satisfaire. Il n'y a pas de modèle fixe de règlement de ces situations. À Bezornay, doyenné du diocèse de Mâcon, les villageois restèrent aux paroisses voisines de Vitry-lès-Cluny et Saint-Vincent-des-Prés, indépendantes du patronage du doyenné. Celui-ci avait sa propre chapelle (dédiée à saint Pierre puis à sainte Agathe) et exerçait son patronage sur les paroisses plus lointaines de Saint-Hyppolite, Vaux, Berzé et Sainte-Colombe (aujourd'hui écart de Saint-Martin-de-Chalencey). À Mazille, doyenné du diocèse de Mâcon, la paroisse Saint-Blaise fut confiée à un prêtre diocésain à la collation du prieur de Saint-Julien, qui patronnait aussi huit autres paroisses : Bergeserin, Clermain, Tomy (non localisable aujourd'hui), Trambly, Meulin, Dompierre-les-Ormes, Verosvres et Bussieres. À Mellecey, au diocèse de Chalon, un domaine agricole appartenait en propre à Didier, évêque d'Auxerre, qui le donna par testament à son église (entre 611 et 624). Plus tard Charlemagne

[60] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus*, Dijon, 1739, p. 158.
[61] CC 1947.

(héritier de Charles Martel qui s'était approprié l'église) donna ce domaine par moitié aux Dames de Remiremont et par moitié aux moines de Tours. L'abbesse de Remiremont eut le patronage de la paroisse de Mellecey[62] et dirigea sur ce territoire à Marloux une communauté mixte de chanoines et chanoinesses chargés d'un hôpital pour les pauvres et pèlerins, et le titre de prieuré pour cet établissement n'est nullement affirmé[63]. Les moines de Tours, sur la part du domaine reçu de l'empereur établirent un petit prieuré sans rapport avec aucune paroisse et dont l'existence fut sans doute éphémère[64].

Pour les chanoines réguliers, l'étude de leurs rapports avec les paroisses est à priori plus simple. Ces clercs sont des prêtres, ils ont pour vocation consacrée le service des fidèles, donc celui des paroisses. L'évêque donne une paroisse à une abbaye ou une congrégation canoniale. L'abbé ou le grand prieur envoie sur place quatre chanoines pour exercer la *cura animarum*. L'un de ces chanoines a le titre de prieur, curé primitif, et présente à l'évêque un de ses compagnons pour être désigné vicaire perpétuel. Ainsi quatre chanoines de Saint-Pierre de Mâcon eurent en charge la paroisse de Vauxrenard (Rhône, archiprêtré éponyme du diocèse de Mâcon)[65]. Vauxrenard était prieuré et cure mais on ne dira pas prieuré-cure, bien plutôt prieuré tenant paroisse. De même Saint-Pierre de Mâcon envoya encore quatre confrères à Ouroux (Rhône, archiprêtré de Vauxrenard au diocèse de Mâcon). Ils créent un prieuré canonial tenant la paroisse d'Ouroux et son annexe Saint-Jacques-des-Arrêts[66]. Dans les deux situations précédentes le nombre de quatre chanoines paraît idéal. Il permet d'assurer la messe quotidienne en respectant la pratique de pas plus d'une messe tous les deux jours par prêtre. Il laisse une disponibilité partagée pour les autres besoins paroissiaux et garantit une liberté d'emploi du temps au prieur pour la gestion des biens du prieuré et les autres exigences de la fonction.

L'évêque de Chalon, Durand, donna la paroisse Saint-Martin de Chagny (Saône-et-Loire, archiprêtré de Demigny au diocèse de Chalon) à l'ordre de Saint-Ruf de Valence, en 1220. Saint-Ruf créa un prieuré avec quatre chanoines ayant des fonctions d'officiers, et un nombre non précisé de confrères. Le prieuré de Chagny tenait sur place la paroisse de Saint-Martin et créa de fait des prieurés et paroisses annexes à Bouzeron (Saint-Marcel) et Remigny (Saint-Antoine). Les paroissiens habitant Bouzeron et Remigny devaient aller à Chagny où se trouvait l'église mère, pour certains sacrements et certaines célébrations. Il faut noter qu'à Bouzeron, le prieuré de Saint-Marcel de Chalon tenait antérieurement un

[62] LONGNON (Auguste et successeurs), *Pouillés* op. cit., p. 183 E (XIVe).
[63] Marloux a conservé aujourd'hui en partie sa vocation initiale en fonctionnant comme maison de retraite.
[64] SAPIN (Christian*), La Bourgogne préromane*, Picard, 1980, p. 113.
[65] LONGNON, *Pouillés*… op. cit., p. 191 B (XIVe)
[66]Pouillé de 1513 de SEYVERT *in Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné*, éd. RAGUT (Marie Camille), Protat, Mâcon, 1864, p. CCLXV-CCXCII : « Ouroux...depuis longtemps rattaché à la manse du prieur de Saint-Pierre de Mâcon ». Arrêts semble une déformation comme Ouroux d'*oratorium*.

prieuré ermitage qui ne devint jamais paroisse mais autour duquel avait sans doute commencé à se créer un village[67].

Les traces contemporaines

Les traces contemporaines les plus concrètes sont les églises et leurs clochers offerts aux regards dès que l'on circule dans les campagnes de ces anciens diocèses. Un chapitre de la deuxième partie constatera qu'il subsiste moins de 50% de tout ou partie des églises priorales initiales. Plus rares encore sont les bâtiments conventuels, même à l'état de ruines, qui sont sur pied et susceptibles d'être visités. Quant à la modification des paysages, il s'agit d'une appréciation très difficile tant les interventions humaines entre la fin du XIVe siècle et aujourd'hui ont transformé ce qu'avaient modelé les moines. Les traces les plus durables de leur intervention se retrouvent dans la nature de certaines cultures, dans la présence d'étangs, des forêts entretenues. Aussi a-t-il a paru important de montrer ce que ces prieurés ont laissé, si les générations suivantes n'ont pas gommé leurs traces, en architecture, en œuvres d'art, en modifications de la nature et des cultures, en anthropisation pour utiliser le concept des préoccupations d'aujourd'hui. Malgré l'apparence d'une présence ubiquitaire ces moines étaient peu nombreux dans la population totale, certainement moins de 2%, et c'est un phénomène social impressionnant que l'influence de ce petit nombre[68].

La période de recherches

La période choisie pour la recherche va du Xe au XIVe siècle inclus. Il est difficile de donner des dates couperets de début ou de fin pour l'étude d'un phénomène historique et l'on connaît, entre autres exemples, les débats vifs entre savants sur la date d'apparition du phénomène féodal. Au Xe siècle, en 900, ni le concept ni le mot de prieuré n'existe, on l'a rappelé en citant Anne Marie Bautier. À cette date les limites diocésaines ne sont pas fixées définitivement, en tous cas pas partout. La période Xe-XIVe siècles, soit cinq siècles peut paraître trop longue à certains et c'est ce qu'a affirmé Jacques Paul dans

[67]AD Drôme, 2 H 232, vol. VI : Archives de l'ordre de saint Ruf. Les archives de la Drôme indiquent que les paroisses annexes de Bouzeron et Remigny restèrent confiées à deux chanoines, le léprosier et le sacriste, quand Chagny fut transféré à un prêtre séculier.

[68] KAHN (Jean Claude), *Les moines messagers*, Lattès, 1987, p. 9 : « Les restes monastiques rendent vraisemblables la proportion de 0,5 à 1,5% de la population vouée au cénobitisme ». De son côté TABBAGH (Vincent),dans son article « La présence sacerdotale dans le val de Saône et le baillage d'Auxois », in *L'Église et la vie religieuse des pays bourguignons à l'ancien royaume d'Arles*, Centre Européen des Etudes Bourguignonnes, n° 50, 2010, p. 213-226, ici p. 216, note 14, estime la présence des séculiers à 2,99% dans le comté d'Auxonne et les terres d'outre-Saône, 1,89% pour le Beaunois et le Nuiton. Son étude concerne uniquement les paroisses de campagne à la fin du XVe siècle.

la recension d'un ouvrage sur la vie quotidienne des religieux au Moyen Age[69] . Cet avis n'est pas partagé par Jacques Dubois qui affirme au contraire que la période mérite un examen d'ensemble[70].

En toute connaissance des critiques possibles, le choix de ces bornes chronologiques a été maintenu et il faut en apprécier la pertinence. Le X^e^ siècle est traditionnellement qualifié de siècle de fer[71]. Au plan national, le roi de Francie occidentale, Charles le Simple (893-923), est contesté et son trône usurpé par différents compétiteurs, il finit ses jours en prison (929)[72]. La Bourgogne connaît la main de maître de Richard le Justicier, comte d'Autun, archicomte et marquis de Bourgogne, on le considère comme le premier duc. Auréolé d'une victoire à Saint-Florentin sur les Normands en 898, il utilise le prestige résiduel du roi Boson son frère, dont les filles ont épousé, l'une le comte Manassés de Chalon, l'autre le comte Guillaume de Mâcon fondateur de Cluny. Le duc Raoul, fils de Richard sera un des rois compétiteurs du carolingien. Sur le plan ecclésiastique la papauté est dirigée par Jean IX (898-900), moine bénédictin empêtré dans les suites du procès post-mortem du cadavre du pape Formose. Il est opposé à un antipape Serge III qui finira par occuper le trône de Saint-Pierre (904-911), inaugurant la période romaine dite de pornographie et se voyant attribuer le surnom *d'homo viciarum omnium servus*[73].

Les évêques de Francie occidentale, réagissant en Église nationale face aux difficultés, se réunissent le 29 juin 909 au concile de Trosly[74]. À ce concile ils constatent : « les villes sont désertes, les monastères incendiés ou détruits. Il est nécessaire de donner un prompt secours à la religion chrétienne qui paraît sur le penchant de sa ruine ». Ils promulguent quinze canons de discipline interne et la recommandation faite au roi de céder un territoire aux Normands ce qui sera fait deux ans plus tard (traité de Saint-Clair-sur-Epte). Mais « en ce qui concerne la chute des monastères nous ne savons que faire ni qu'en dire. Car toutes les communautés, tant celles des chanoines que celles des moines et religieuses, vivent sans règle » se lamentent les évêques. Il serait donc difficile de suivre sans discussion le point de vue

[69] MOULIN (Léo), *La vie quotidienne des religieux au Moyen Age, X^e^-XIV^e^ siècles*, Paris, Hachette, 1978. Recension PAUL (Jacques), *RHEF*, t. LXVI, n° 177, 1980, p. 326.

[70] DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans la société au Moyen Age (950-1350) », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, T LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 5-37, ici p.7 « la période X^e^ XIV^e^ est une période d'apogée ».

[71] JAGER (Mgr Jean Nicolas), *Histoire de l'église catholique en France*, Paris, Adrien Le Clère, 1863, livre XVIII, p. 397 : « expression attribuée à Baronius par Mabillon in *Annales bénédictines*, t. III, préface : siècle de fer, de plomb et d'obscurantisme ».

[72] Le X^e^ siècle où l'on vit se concurrencer les derniers Carolingiens, les Robertiens et les Capétiens, a fini par faire émerger une France affranchie du principe impérial occidental.

[73] HEFELE (Mgr Charles Joseph), *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, trad. et annotée par Henri Leclercq, 20 vol. Paris, 1907-1938, t. IV, livre 27, p. 725.

[74] MANSI (Giovanni Domenico), *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence et Venise, 31 volumes, 1758-1798, t. XVIII, col. 263.
LABBE (Philippe), COSSARD (Gabriel) *Sacrosancta concilia*, Paris, 17 volumes, 1671. t. IX, col. 520-564.
JAGER (Mgr Jean Nicolas), op. cit., livre XVIII, p. 412.
HEFELE (Mgr Charles Joseph), op. cit., p. 722.

d'Ivan Gobry[75] affirmant que la réponse aux préoccupations du concile fut la fondation de Cluny en septembre 909 ou 910.

Le XIVe siècle, surtout sa seconde moitié, fut aussi le théâtre de grandes perturbations dans la vie monastique. La plus terrible fut sans conteste la grande peste commencée en 1346-1347 ou 1348 selon les endroits et que l'on appela la « grande mortalité »[76]. Pendant trois ans cette épidémie faucha d'autant plus les moines que ceux-ci respectaient leurs devoirs d'hospitalité et de soins aux malades. Les effectifs ont fondu dans les grands monastères et les petits prieurés. La crise économique et la baisse de population environnante causèrent des problèmes de recrutement que toutes les maisons monastiques eurent à affronter. À partir de 1360, la paix de Brétigny marque une trêve dans la guerre de Cent Ans. Les mercenaires licenciés ou « Tards venus » multiplient les ravages en Bourgogne et particulièrement dans les établissements monastiques[77]. Les visites statutaires font état de ces pillages et incendies, interdisant une vie normale de prières et la gestion courante des domaines. Enfin la papauté d'Avignon puis le Grand Schisme d'Occident à partir de 1378 vinrent perturber un peu plus cette vie monastique par la nomination de cardinaux comme prieurs de nombreuses communautés dans toutes les provinces et tous les ordres et congrégations. Ce n'était pas la première fois que les papes s'étaient avancés dans de telles procédures. Ainsi les souverains pontifes exilés du XIIe siècle (Gélase II, Calixte II, Innocent II, Alexandre III) dans le souci de rémunérer les personnels fidèles et indispensables qui les accompagnaient, leur firent attribuer en bénéfices des offices divers[78]. Au siècle suivant d'autres papes utilisèrent les mêmes procédés pour des raisons variées. L'analyse des chapitres généraux de Cluny sur la période 1259-1359 permet de recenser les prieurés « tenus » par des personnes extérieures à *l'ordo cluniacensis.* On y trouve des cardinaux, des évêques et d'autres clercs, même des papes, l'abbé de Clairvaux, l'abbé de Tournus et de nombreux laïcs[79]. Pendant la papauté d'Avignon et le Grand Schisme, le pontife reconnu comme tel par le royaume et l'Église de France, attribue des prieurés à ses cardinaux non seulement pour que ceux-ci subviennent à leurs propres besoins, mais pour qu'ils puissent financer les frais de fonctionnement de la papauté elle-même ou ses ambitions guerrières contre l'autre pape de Rome[80].

---

[75] GOBRY (Ivan), *Les moines en Occident, t. IV, le temps des conquêtes*, Clamecy, François Xavier de GUIBERT, 2005, p. 182.

[76] *Bibliotheca Cluniacensis*, éd. Dom M. MARRIER et A. DUCHESNE, Paris, 1614 (réimpression, Mâcon, 1915), col. 1672.

[77] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire …* op. cit., p. 186-187

BAZIN, (Jean Louis), « La Bourgogne sous la Maison des ducs de Valois », *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XXIX, 1901, p. 43-53, citant BnF, coll. Bourgogne 21f4.

[78] GRABOIS (Aryeh), « Les séjours des papes en France au XIIe siècle et leurs rapports avec le développement de la fiscalité pontificale », *R.H.E.F*, T. XLIX, n° 146, 1963, p. 5 et sv.

[79] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 9 vol., Paris, 1965-1979, t. I, p. 247, Chapitre général du 25 avril 1260 : « Beaucoup de maisons sont tenues par des laïcs par concession de l'abbé Guillaume IV ».

[80] SIMONNOT (Philippe), *Les Papes, l'Église et l'Argent*, Bayard, 2005, p. 477 et sv.

Partant d'un concile en 909, la présente étude trouve son terme à un autre concile, celui de Pise en 1409. Certes cette assemblée n'a pas bonne réputation : voulant supprimer l'aberration d'avoir deux papes, elle aboutit piteusement à en élire un troisième. Ce concile avait pourtant réussi à réunir 24 cardinaux issus des deux obédiences papales de Rome et d'Avignon. Pise portait les espoirs des chrétiens raisonnables et des moines, en particulier ceux de nos deux diocèses. Ils sont en malaise de vie spirituelle et matérielle en raison de ce schisme « très néfaste »[81]. Cluny encore, en son chapitre général du 28 avril 1409 (Alexandre V sera élu le 26 juin) codifie les messes et processions au saint Esprit par semaine ou par jour selon le nombre de moines par prieuré.

> « Les définiteurs, avec l'accord et le mandat de l'abbé de Cluny, et de leur bonne volonté, attendant et considérant qu'un concile salutaire est réuni en Italie, en la cité de Pise, pour faire l'union de l'Église de Dieu et détruire le schisme néfaste, il est digne qu'à cette fin le Dieu tout-puissant trouve bon d'accorder sa grâce et sa miséricorde à cette union. Donc les définiteurs veulent, définissent et ordonnent que jusqu'à ce que le dit concile ait été réuni pour faire la dite union, on célèbre au monastère de Cluny une fois par semaine une messe du Saint Esprit et qu'on fasse une procession solennelle ; au cas où le dit monastère préfèrerait célébrer deux messes par jour, que cela soit au choix de l'abbé. Que les autres abbés, prieurs et doyens conventuels doubles de l'ordre aient et doivent par tout moyen célébrer une messe chantée par semaine et faire une procession solennelle, ou célébrer une messe chaque jour. Que les prieurs conventuels simples et autres doyens et officiers qui sont assujettis à chanter les heures canoniales tous les jours doivent le faire, et s'ils le préfèrent, chanter une messe tous les jours selon leur choix. Les prieurs, doyens et officiers non conventuels doivent dire une collecte tous les jours ou au moins une messe par semaine en l'honneur du Paraclet. Que la présente définition soit notifiée dans les provinces pour qu'elles ne puissent au prochain chapitre général ni prétendre l'ignorer, ni en faire l'allégation »[82].

A la fin du XIV^e^ siècle cela fait presque deux cents ans que les ordres mendiants sont en faveur auprès des fidèles et de l'Église. La concurrence est rude entre ces frères dans la ville et les moines dans les monastères. On en alla jusqu'aux poings avant de se calmer. Point ne faut s'étonner que dans les diocèses de Chalon et Mâcon, saint Vincent Ferrier, ce dominicain animateur des foules, fasse, à la demande de l'évêque, son entrée triomphale à Mâcon entre le 5 et le 13 mai 1417 après le succès du concile de Constance dans la résolution du Grand Schisme.[83]. Vincent Ferrier quitte Mâcon, passe par Autun et Chalon pour prêcher ensuite à Besançon. Au niveau de la société civile, la fin du XIV^e^, début du XV^e^ siècle, France et Bourgogne sont au cœur d'une actualité dominée par la guerre de Cent Ans et la confortation d'un sentiment national. Sans aller plus loin dans la démonstration, il est clair que X^e^ et XIV^e^ sont des bornes significatives.

[81] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts…* op. cit., t. V, p. 6.
[82] Ibid., p. 6. Traduction personnelle
[83] FAGES (le Père), *Histoire de saint Vincent Ferrier, apôtre de l'Europe*, Paris, Bonne Presse, 1894, p. 180.

Définition synthétique

Ayant présenté dans cette introduction le cadre d'ensemble des recherches conduites, il est loisible de répondre à la question initiale d'une définition. Un prieuré est une entité juridique créée par l'Église dans un acte diplomatique ayant pour but d'organiser une communauté locale obéissant à une règle de vie monastique ou canoniale. Cette communauté prend le nom du vocable de l'église ou chapelle priorale dans laquelle sont chantées les heures canoniales ou autres offices, ou prend encore le nom du village ou du domaine d'installation. On pourrait dire autrement que le prieuré donne son nom au domaine qui lui est attribué pour organiser sa subsistance. Le même nom de prieuré est donné aux bâtiments qui hébergent les moines et chanoines. Ces bâtiments comprennent les lieux de prière, les lieux de vie conventuelle, les bâtiments d'accueil des hôtes, les bâtiments à usage agricole ou pour d'autres activités économiques, éventuellement des éléments défensifs et castraux[84]. Ainsi les moines vivent-ils de leur travail, le leur propre ou de celui de leur *familia* et autres ouvriers agricoles. Les produits de la terre sont stockés aux fins de consommation interne. Aux autres revenus s'ajoutent les redevances, en nature ou espèces, des locations et des dîmes qu'il faut gérer, ainsi que le produit du casuel tiré de l'activité paroissiale. Les chanoines gèrent leur domaine agricole par acensement à des laïcs et stockent la réserve alimentaire de la communauté dans des locaux plus modestes. Leurs revenus sont en grande partie sous forme monétaire liés à des locations de fermes, aux différentes dîmes et un casuel souvent étendu à plusieurs paroisses. Il faut insister sur le fait que le travail des chanoines est essentiellement paroissial, et qu'ils s'occupent aussi des maladières dont la gestion est à part. Moines et chanoines se différencient des mendiants dont les couvents sont tenus de vivre de la seule générosité des fidèles.

Pour être complète, l'étude d'un prieuré devrait idéalement trouver et analyser les chartes de fondations, de confirmations, dotations et privilèges qui légitiment et garantissent son existence. Dans la famille des documents liés à un prieuré se trouveraient tous les actes d'acquisitions, ventes, échanges, mises en gage qui concernent son patrimoine. Il est rare de disposer de tous les documents cités et l'étude de ceux qui auront été trouvés sera développée dans la fiche de chaque prieuré. L'étude continue par la description de la chapelle priorale ou ce qu'il en reste ou l'église mixte à usage paroissial et prioral en donnant les caractéristiques architecturales essentielles, en décrivant les sculptures et les peintures qui contribuent au décor et à la vie spirituelle de la communauté et des fidèles. Pour certains prieurés on bénéficie de la persistance de quelques bâtiments claustraux comme une salle capitulaire, un cloître ou des logis pour le prieur, la communauté ou les hôtes. Ces éléments

[84] Le vocabulaire sera longtemps hésitant entre *prioratus* et *obedientia*, celle, *coenobium*, *monasteriolium*, *abbatiola*. On trouve aussi *domus, ecclesia*, ou même simplement *locus*. L'appréciation du contexte conserve une part d'incertitude et de subjectivité.

permettent études et comparaisons. Les bâtiments d'exploitation comprennent des granges, dont celle bien à part de la grange dîmière, des celliers et tinaillers, souvent transformés à de nombreuses reprises au cours des siècles. Aussi seront-ils plus recensés que décrits, de même que les moulins, fours, et tuileries. Quant aux éléments défensifs, on peut retrouver les vestiges d'une clôture murée, une tour ou un donjon, rarement un véritable château ou manoir. En fait ce sont les progrès de l'archéologie moderne qui permettent d'évaluer et contrôler l'existence antérieure de fortifications et combler les vides des documents diplomatiques. À la lecture des actes de constitution du patrimoine on peut concevoir la part relative des terrains incultes, des terres de labour, prairies d'élevages, vignes, forêts, étangs et viviers. En les comparant à des terriers tardifs, voire à de données du cadastre napoléonien, le raisonnement régressif déduit l'influence que les prieurés ont eu sur la transformation des spéculations agricoles et des paysages. Une dernière analyse nécessite de faire un saut jusqu'à la période révolutionnaire et de constater l'influence des prieurés dans la formation des communes, lesquelles constituent toujours le cadre administratif du territoire.

L'étude des prieurés n'est évidemment pas la même quand il s'agit de monastères comportant plus de vingt moines, moniales ou chanoines et quand on s'intéresse à des prieurés de deux à cinq profès. Il existe cinq prieurés de la première catégorie et cent-soixante-dix environ de la seconde, plus quelques' uns habités par une conventualité entre cinq et dix membres. En fait l'examen attentif montre que les prieurés de chanoines ont toujours eu un effectif minimum de quatre, les clunisiens un minimum de deux, mais l'effectif d'occupation des prieurés dépendants d'autres familles monastiques reste difficile à apprécier, et l'on sera sans doute amené à conclure dans certains cas que le prieuré est un titre couvrant un domaine avec un moine prieur dépendant d'une abbaye, sans preuve de conventualité. Les conclusions chiffrées rendront compte fidèlement de la proportion de ces catégories telle que l'on peut la déduire des sources consultées. Comme l'écrit Philippe Racinet[85] : « avec 1, 2 ou 3 moines les prieurés ruraux ou d'administration se situent souvent à la limite du centre d'exploitation ». Cependant ils ont le titre de prieuré et ce ne sont pas des prieurés séculiers, c'est-à-dire tenus par un ou plusieurs prêtres diocésains sous la responsabilité directe de l'évêque.

Présentation du plan

Le développement de ces recherches aussi complètes que possible sur un tel nombre d'établissements se fera en deux tomes. Le premier comportera quatre parties. La première sera consacrée aux conditions d'apparition des prieurés. Tout d'abord, sources manuscrites et éditées, bibliographie générale et particulière, en somme l'ensemble des références des sources écrites, seront indiquées et

[85] RACINET (Philippe), *Moines et monastères en Occident au Moyen Age*, Ellipse, Paris, 2007, p. 96.

leur utilisation exposée et discutée. Dans ce même chapitre, l'exploitation des sources monumentales étudiées, avec la constitution d'un thésaurus iconographique tiré des observations personnelles sur le terrain sera également expliquée. Le chapitre suivant aura pour objet la présentation des diocèses d'implantation, leur constitution, leurs liens avec la métropole lyonnaise, et entre eux. L'absence d'élément cartographique préexistant rendant compte des contours de ces deux diocèses et de l'emplacement des 183 établissements sélectionnés conduit à créer une carte de toute pièce et de la commenter. Les monastères parentaux (abbayes mères, prieurés pères) seront détaillés dans le chapitre III. Puis on s'attachera à rechercher les traces diplomatiques des premières mentions des établissements monastiques et on les classera chronologiquement, qu'elles soient l'acte ou les actes de fondation, ou apparues dans un délai variable après celle-ci. On suivra ainsi l'évolution du statut des unités monastiques, par les dénominations dont elles ont fait l'objet au cours des siècles. La première partie se terminera par l'étude des réseaux d'insertion des prieurés, d'une part les réseaux sociétaux, à la fois soutien des monastères et terreau dont sont issus les religieux qui y vivent, d'autre part les réseaux monastiques et canoniaux en exposant les règles, les coutumes et en analysant le respect de la stabilité.

La deuxième partie a pour objectif de présenter les prieurés comme communautés régulières vouées à la prière. On rendra compte des recherches sur les heures canoniales, les martyrologes, les bréviaires et on prendra l'exemple d'un bréviaire particulier. Ces moments prioritaires de la vie conventuelle se déroulent en tout premier lieu dans l'église priorale. On étudiera l'évolution dans le temps de la fonction priorale et/ou paroissiale des bâtiments ecclésiaux. Puis on en décrira l'architecture, les mobiliers et éléments nécessaire à la liturgie, la décoration sculpturale et picturale, le tout mis en perspective de leur usage dans les prières des heures canoniales, des offices, messes et processions prévues par les coutumes. Quant aux autres bâtiments de la vie commune ou conventuelle, la description sera brève en raison de la disparition du plus grand nombre.

La troisième partie sera consacrée aux rapports des moines et des chanoines à la matérialité qui les entoure et aux diverses composantes de la vie séculière de leur temps. Les deux premiers chapitres traiteront de leur rapport à la terre et à la nature. Nous essayerons de répondre à cette question : les moines et les chanoines furent-ils défricheurs ou gestionnaires ? Puis nous examinerons la façon qu'ils ont eu de mettre en valeur le patrimoine agricole acquis dès les débuts ou augmenté progressivement, sous les angles des différentes cultures et de l'exploitation de l'eau[86]. Le contexte féodal contemporain confère aux prieurés des seigneuries, domaniales, personnelles, juridiques, matérialisées

[86] DUBOIS (Jacques), Recension du livre de MOYSE Gérard *: Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon*, IVe-XIe siècles, in *RHEF*, t. LXI, n° 166, janvier 1975, p. 128. « Les moines ont tantôt défriché, tantôt cultivé des terres occupées depuis longtemps. Les légendes ont confondu les deux points. Leur rôle est assez important pour qu'il soit inutile de créer des légendes pour les glorifier ».

éventuellement par des fortifications ou la possession de châteaux, ce sera le thème du chapitre III. Les relations avec les paroisses seront examinées dans le chapitre suivant, on verra le degré d'implication des moines et chanoines dans la gestion des paroisses, les célébrations liturgiques et l'administration des sacrements, l'organisation ou la participation aux pèlerinages, notamment par le fait que les monastères sont nombreux à chercher à posséder des reliques, objets de dévotions populaires. Les diverses tentations auxquelles sont exposées les religieux peuvent aboutir à des manquements à la règle plus ou moins graves, et parfois aller jusqu'aux délits et crimes passibles de juridiction religieuse ou civile. On dira ce que l'on peut en savoir selon les documents qui ont transmis ces histoires. Enfin le dernier chapitre de la troisième partie sera consacré à décrire l'accumulation de nuages noirs qui obscurcissent l'avenir de la vie monastique au XIVe siècle : conflits divers entre puissances laïques et puissances ecclésiastiques, et internes à chaque catégorie (Guerre de Cent ans, Grand Schisme etc…), tous générateurs de nouvelles taxations, système de la commende avec l'apparition de sorte de prédateurs ecclésiastiques, concurrences des ordres mendiants, sans oublier les ravages de la peste, épidémie du milieu du siècle qui faucha une grande partie des effectifs des maisons monastiques.

La quatrième partie est constituée de fiches monographiques aussi concises que possible de chacun des prieurés recensés. Certains d'entre eux ne donnent matière qu'à l'écriture de quelques lignes, levant mal des points d'interrogation sur une existence ayant laissé peu de traces. D'autres justifient plusieurs pages et apportent la preuve d'une présence forte dans l'environnement religieux, social et économique et participent même aux chapitres de la grande Histoire[87].Ces fiches permettent de montrer l'importance des différentes mouvances, les formes d'organisation et d'objectif : prieurés ermitage, prieurés paroissiaux, prieurés châteaux, centres d'exploitation. Elles permettront dans un certain nombre de cas de mettre des noms sur des prieurs, des moines ou des chanoines, sur lesquels l'histoire reste généralement muette.

La conclusion mettra en relief les documents manuscrits découverts ou redécouverts au cours de nos recherches et qui ont contribué à donner des éclairages nouveaux ou complémentaires au sujet étudié. Nous reprendrons ensuite le détail de familles monastiques des deux diocèses et essayerons de dénombrer la population des moines, moniales et chanoines pour dégager l'originalité ou les points de convergence de ce territoire par rapport à d'autres. On terminera par la mise en lumière de l'action et de la présence des réguliers au niveau de la société de leur temps, et leur influence sur l'écoumène. Puis on essayera de dégager le ressort de cette présence forte et rayonnante.

Enfin un index *nominum* et *locorum* précédera la table des matières.

[87] Il en est ainsi de la rencontre à Losne entre le roi Louis VII et l'empereur Frédéric Barberousse, en 1162, pour tenter de régler le schisme papal opposant Alexandre III à l'antipape Victor IV, ou encore de la construction de la tour de défense de Philippe-Auguste vers 1180 à Charlieu, qui marque l'arrivée de l'autorité capétienne dans le Forez.

Le tome 2 contient les annexes de chaque chapitre du tome 1. Ces annexes peuvent consister en textes, tableaux, graphiques, planches iconographiques. Elles seront classées par ordre de chapitre et à l'intérieur de chaque chapitre numérotée telles qu'elles sont notifiées à l'intérieur du texte. Par exemple : *Première partie Chapitre II Annexe IV, p...* On trouvera en fin de tome les détails des ressources iconographiques concernant aussi bien le tome 1 que le tome 2. Enfin une grande carte hors texte concrétisera de façon synthétique et visuelle le repérage géographique des 183 prieurés étudiés dans les limites des deux diocèses, ainsi que celui des prieurés extra territoriaux retenus.

Première partie

Conditions d'apparition des prieurés

Introduction

Au début, et en préambule obligatoire, la présentation des sources et documents bibliographiques constitue la plus grosse partie du premier chapitre. On y discute de la méthode utilisée et des différentes contraintes de consultation de ces sources. Puis on ajoute tout ce qui ressort des sources non écrites collationnées au cours de nombreuses pérégrinations effectuées sur plusieurs années à la recherche des vestiges des monastères étudiés.

La suite met en lumière les conditions d'apparition des prieurés au sein d'un cadre géo-ecclésiastique diocésain et d'un cadre régulier (ordres, abbayes) des prieurés étudiés. La longue période (X^{e}-XIV^{e} siècles) commence par la fixation définitive des territoires diocésains. Les celles monastiques s'agrègent à des familles structurées déjà anciennes ou à des ordres nouveaux qui créent eux-mêmes directement des unités conventuelles répondant au concept de prieuré. La distinction entre chanoines séculiers et chanoines réguliers est définitive au milieu du XI^{e} siècle. La tâche ardue d'établir une carte aussi proche que possible de la réalité a pu être menée à bien et a permis de visualiser la répartition géographique des prieurés dans les deux diocèses et au sein de chaque archiprêtré, en mettant en évidence leur appartenance monastique. Il en a résulté une grande carte présentée hors texte dans les annexes. Il est ensuite possible de réaliser un tableau d'apparition, évolution voir suppression de ces établissements, siècle par siècle, par famille de règle monastique ou canoniale avec une ambition d'exhaustivité. L'exposé du rôle des abbayes, des évêques, de l'environnement laïc et des familles monastiques présente le fonctionnement des prieurés dans tel ou tel réseau au sein de l'Église et de la société civile. Enfin l'étude des règles et coutumes et de l'application du vœu de stabilité permet de comprendre la coexistence des différents groupements de moines et de chanoines avec leurs spécificités.

Chapitre I

Les sources écrites et non écrites et leur mode de traitement

Le chapitre dévolu aux sources est essentiel pour la compréhension de la spécificité du thème des recherches et des méthodes de travail utilisées. Dans un travail d'historien on entend habituellement par sources les documents manuscrits ou édités, en rapport avec le sujet, documents utilisés comme éléments de preuves dans l'argumentation générale relative au sujet de recherches. En l'espèce il s'agirait ici de preuves relatives à la création des prieurés (fondateurs, chronologie), de la place de ceux-ci dans une obédience monastique ou canoniale, de la constitution et de l'emploi de leur patrimoine. Ces sources doivent apporter en outre un éclairage sur les lieux de vie conventuelle, sur la vie conventuelle elle-même. On en attend en plus des informations sur le cadre économique de subsistance, donc d'un éventuel rôle d'anthropisation de l'environnement, sur la participation à l'évolution sociale et ecclésiale en premier lieu paroissiale. Enfin on y recherche la nature du cadre social et du recrutement des moines et chanoines. L'ampleur du sujet et l'étalement chronologique font comprendre que les seules sources écrites ne suffisent pas. Un travail d'exploration sur le terrain est nécessaire en vue de recueillir des données, parfois complémentaires, parfois principales. Ces sources d'une autre nature font accéder à une méthodologie interdisciplinaire où se rencontrent des notions d'archéologie, d'architecture, d'histoire de l'art, d'agro géographie et de castellologie. Avant de développer ces différents aspects d'un chantier vaste, nous allons commencer par la présentation classique des sources écrites, qu'elles soient manuscrites, éditées ou tirées de la bibliographie, bref toutes les sources littéraires au sens large de cet adjectif.

Origine des sources littéraires

Archives départementales

Qui dit sources dit archives et pense en priorité aux archives départementales. Il peut s'agir, et c'est le cas la plupart du temps, d'archives du département où se situent les prieurés. Quand on parle d'établissements réguliers, il s'agit évidemment des archives de la série H. Quelques erreurs ou évolution de statuts, ont parfois conduit le classement des documents dans la série G, censée être consacrée au clergé séculier. Si l'on s'intéresse, comme c'est pour nous le cas, au devenir des bâtiments et domaines de tel ou tel prieuré au moment de la vente des Biens Nationaux à la Révolution, il faut alors chercher les archives de la série Q. Le classement réalisé est celui des districts de l'époque révolutionnaire, dans le département correspondant.

On recherche en premier lieu des documents pour lesquels le travail de tri et de compilation offre une masse de renseignements d'un grand intérêt. Les cartulaires sont de cette espèce. Un cartulaire (du

latin médiéval *chartularium*, « recueil d'actes » ; du latin classique *charta*, « papier ») est « un recueil de copies de ses propres documents établi par une personne physique ou morale, qui, dans un volume ou plus rarement dans un rouleau, transcrit ou fait transcrire intégralement ou parfois en extraits, des titres relatifs à ses biens et à ses droits et des documents concernant son histoire ou son administration, pour en assurer la conservation et en faciliter la consultation »[1]. L'accès direct aux originaux de ces cartulaires n'est pas courant. Pour notre part nous n'en avons vu que deux : l'un à la BNF et l'autre à la bibliothèque de la Société Eduenne à Autun, tous deux sont des copies du même cartulaire, celui de Saint-Vincent de Chalon. Nous verrons plus loin qu'heureusement beaucoup d'autres ont été édités et de cette manière sont accessibles au chercheur de façon plus pratique.

De fait, la consultation des manuscrits peut être plus fastidieuse, ressortant d'une sorte de « pêche à la ligne » lorsque les actes relatifs aux établissements prioraux ou leurs monastères parentaux sont plus ou moins triés et assemblés dans un ou plusieurs cartons qu'il faut explorer méthodiquement. En cas d'existence de très nombreuses pièces, celles-ci peuvent être classées par périodes chronologiques, ce qui facilite la consultation. Aussi ne peut-on préjuger de l'importance du travail de lecture critique et de prises de notes au seul énoncé des cotes. Par exemple Époisses aux AD Côte-d'Or, figure sous la cote 31 H 732 à H 738. Il s'agit en fait de sept cartons de 0,4x0,3x0,2 m de côté. Dans ce cas particulier on prend connaissance de 7000 documents papiers et quelques dizaines de parchemins (à manipuler avec précaution) dans des liasses sans inventaire, classement logique ou chronologique. Ce petit prieuré grandmontain est en outre renseigné, toujours aux Archives de Côte-d'Or, par les cartulaires 229 et 235 et une liasse B 11658.

Les actes de la série B (Cours et juridictions) et la série C (Administration) donnent en effet d'autres informations qui ne sont pas forcément aux archives du département de tel ou tel prieuré en cours d'études. De ce point de vue les Archives de Côte-d'Or sont les plus fournies en documents concernant le département voisin de Saône-et-Loire. Cela s'explique par le rôle de capitale du Duché puis de la Généralité sous l'ancien régime. En qualité de dépôts départementaux d'archives, et compte tenu des limites géographiques qui ont été retenues pour les recherches, on s'attend à ce que Dijon, chef-lieu de Côte-d'Or soit un centre de conservation plus important que les autres. En réalité l'importance numérique des documents est proportionnelle au nombre d'établissements étudiés dans chaque département. Mâcon recèle ainsi le plus grand nombre de documents car c'est dans le département de Saône-et-Loire que se trouvent le plus grand nombre de prieurés (137 sur 183). Puis dans un ordre décroissant se placent Dijon, Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse.

Il faut signaler deux centres jugés à priori accessoires : Besançon et Lons-le-Saunier, en raison de quelques actes signalés dans les autres départements pouvant intéresser soit le département du Jura,

[1] CARCEL ORTI (Vicente), *Vocabulaire international de diplomatique*, Valencia, 1994, p. 35-36

soit la métropole de Franche-Comté. C'est ainsi qu'il a été découvert au Archives départementales du Doubs un chartrier inédit de ce même petit prieuré d'Époisses cité ci-dessus, contenant 747 chartes transcrites dans le désordre par un notaire dijonnais en 1754 à l'occasion d'un conflit entre le prieur commendataire et les moines du prieuré. Le mot chartrier mérite ici une explication de sens. Le mot chartrier désignait la totalité des documents officiels appelés chartres par le passé et par dénaturation devenus chartes. Ces documents prouvaient la légitimité d'une propriété foncière et les droits d'un puissant seigneur ou d'une importante institution[2]. Par extension chartrier est à la fois le local d'entrepôt des chartes, le nom du préposé à la garde des chartes et l'ensemble des documents (notices ou chartes) conservés et collationnés sur un registre également dénommé chartrier. En l'occurrence, pour Époisses, le local chartrier ne fermait pas à clé, il n'y avait pas de préposé fixe ni de registre, et les chartes étaient conservées dans 46 sacs selon une logique aléatoire. Le notaire de Dijon avait pour mission d'établir le registre chartrier des revenus du prieuré. Il a atteint son objectif en décomptant dans chaque sac les papiers et parchemins et en ne reproduisant sur la grosse et les minutes de son étude que la suscription, la disposition, la désignation et l'objet de l'acte et la date (pas toujours précisée). En aucun cas il ne s'est avancé à un travail comparable à celui de Lambert de Barive pour le cartulaire clunisien. Ce qui est à notre disposition est en quelque sorte une table des matières des chartes réintroduites consciencieusement dans les sacs, hélas depuis disparus.

Deux autres centres d'archives ont justifié un déplacement pour consultation. Il s'agit de celui de Nancy en Meurthe-et-Moselle, dépositaire de toutes les archives des Antonins, en particulier d'une commanderie à Chalon-sur-Saône et d'une autre à Mâcon, dont on voulait apprécier le qualificatif ou non de prieuré. Enfin les Archives départementales de la Drôme, à Valence, gardent tout ce qui concerne l'ordre de Saint-Ruf, maison mère du prieuré canonial de Chagny et de ses deux annexes de Bouzeron et Remigny.

Bibliothèques : Nationale, municipales, médiathèques

Sans avoir la fonction de centres d'archives, d'autres structures conservent des manuscrits anciens en rapport avec les prieurés ou les ordres concernés par le programme de recherches. Au premier rang se présente la Bibliothèque Nationale, en son site rue Richelieu à Paris[3]. À des rangs plus modestes mais fort utiles on a eu recours aux bibliothèques municipales, médiathèques et centres du patrimoine des villes d'Autun, Beaune, Bourg-en-Bresse, Buxy, Chalon-sur-Saône, Dijon, Givry, Lyon, Roanne, Saint-Etienne et Valence. À cette richesse de conservation de la mémoire historique, il faut ajouter la mairie de Saint-Victor-sur-Rhins pour son bréviaire de la fin du XIII^{e} début du XIV^{e} siècle, ainsi que le musée

[2] Dictionnaire de l'Académie Française.

[3] Les travaux de rénovation du site Richelieu depuis 2011 interdisent un accès direct aux manuscrits. On doit saluer l'excellente qualité de l'immense travail réalisé pour la consultation en ligne des documents (base Mandragore).

Joseph Déchelette de Roanne pour les différents dessins concernant la fresque disparue du réfectoire de Charlieu.

Archives privées

Les derniers recours (et pas forcément les moindres) des sources d'information sont dans des archives privées, ou plus exactement associatives, telles celles détenues et communiquées par la Société des Amis des Arts de Charlieu, la Société de la Physiophile à Montceau, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon, la Diana à Montbrison et la Société Eduenne d'Autun présidée par le doyen Jean Richard. Ces sociétés ainsi que l'Académie de Mâcon, et l'ex grand séminaire de Dijon, sont riches de bibliothèques fort précieuses à consulter. L'Académie de Dijon possède un fonds associé à la BM de Dijon.

Sources éditées

Si l'on connaît l'adage « abondance de biens ne nuit pas », dans ce cas particulier l'abondance de sources constitue un handicap à cause des kilomètres à parcourir dans un sens puis l'autre, des horaires d'ouverture au public souvent larges mais contraints. Incidemment on peut signaler ici que sur les 32 846 km parcourus au titre des recherches entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2010, 20169 le furent pour consulter les archives, documents, livres et autres dans les différents établissements énumérés ci-dessus, soit 61% des trajets (non compris les déplacements en train). Il est donc compréhensible qu'à côté des « pièces » proprement dites, on ait recours à de nombreuses sources éditées. L'on ne remerciera jamais assez les auteurs érudits du XIXe et du XXe siècle mettant à la disposition de tous, des cartulaires, documents inédits, ou sous d'autres titres des ouvrages en libre consultation sous la forme « papier » ou par le moyen commode de la consultation en ligne (site Gallica de la BnF et d'autres sites proposant manuscrits originaux numérisés).

Il existe encore des ouvrages avec des reproductions de chartes au cours d'un récit, tels ceux des auteurs comme Dom Mabillon ou Dom Bousquet et d'autres moins connus. Parmi ces moins connus il en est un totalement anonyme. C'est l'auteur du manuscrit conservé aux archives de Mâcon sous la cote BH GF61. Cet auteur a eu pour ambition, vers 1750, d'écrire l'histoire du diocèse de Mâcon des origines à 1685. À lire son document on comprend qu'il a eu accès à des pièces telles que les procès-verbaux des réunions des chapitres conventuels du grand prieuré de Saint-Pierre-hors-les-Murs, ou à des bulles pontificales qui lui étaient destinées. Les pièces originales ont disparu et l'on doit faire confiance à l'auteur en tout ou partie pour la reproduction et l'interprétation qu'il en a faites. Dans une situation un peu comparable l'abbé Denizot, à la fin du XIXe siècle, a écrit une Encyclopédie de la Côte-d'Or. Son historiographie de nombreux sites monastiques est précise et laisse supposer la connaissance de documents qui ne sont plus accessibles. Les emplois qui seront faits de telle ou telle partie de ces deux ouvrages seront systématiquement précisés.

Présentation des sources et travaux

Sources manuscrites

- Archives Nationales

Chartrier de Brienne, série 4/AP/96.
Commission des Réguliers, G^9, 6 à 64.

- Bibliothèque Nationale de France

Fr. 1278, 6968, 6981, 6985, 6987, 20648, titres d'Ambierle en relation avec Charlieu.
Fr. 4917 : Pouillé de Saint-Bénigne et de l'abbaye de Cluny, après 1660.
Lat. 5461 : 65 chartes pour l'abbaye de Cluny. N° 44 : Copies de bulles (Alexandre III, Eugène IV, Calixte III).
Lat. 5654 : Pouillé de l'ordre de Cluny (fol. 1-53) et ordonnances pour la réforme, promulguées en 1428 par deux commissaires du pape Martin V (fol. 53 v-84).
Lat. 9866, f 42 Nécrologe, XVII^e siècle, Mélanges du Père Chifflet.
Lat. 9884, XVIIIe siècle, Cartulaire 215 du prieuré de Paray -le-Monial.
Lat. 12665: Recueil de pièces sur l'histoire de Cluny, fol. 72 : Donation de Mont Saint-Jean (1119), fol. 85 : Lettre du roi suite au différend entre l'abbé de Cluny et le comte de Mâcon (1235).
Lat. 12823 : Recueil de pièces et de notes relatives à l'histoire de Cluny, fol. 191 : Remise de Baume à Cluny (1147), fol. 192 : Charte pour Charlieu (1180).
Lat. 13873 : Inventaire du cartulaire et pièces diverses relatives à Cluny, XVI^e siècle.
Lat. 17089 Cartulaire Saint-Vincent de Chalon (1201-1300).
Lat. 17091 Cartulaire Saint-Marcel lès Chalon (vers 1120).
Lat. 17717: Actes relatifs aux pensions que devaient annuellement payer les maisons dépendant du monastère de Cluny (recueil fait et certifié en 1377).
Lat. Bourgogne vol 21, fol 4 r : Les Tards-Venus à Charlieu, Losne, Saint-Gengoux, XIVe siècle.
Nouvelles Acquisitions Françaises 1818, Louis XI et le Forez, XVI^e siècle.
Nouvelles Acquisitions Latines 1502 : Pouillé de l'ordre de Cluny (XIV^e-XV^e s.), avec un nombre théorique de moines pour chaque maison.
Nouvelles Acquisitions Latines 1504 N° 31 : Accord entre le seigneur de Berzé et l'abbé de Cluny (1271).
Nouvelles Acquisitions Latines 2266 : n° 12 : Mandement du roi pour fortifier Charlieu (1363), n° 18 : Bulle de Clément VII, concernant la pension payée par les doyennés (23 janvier 1380).
SANSON D'ABBEVILLE : archives « dépôt géographique », BnF, *Ambarri in Aeduis, evesché de Challon sur Saone, 1659, Brannovii in Aeduis, evesché de Mascon, Balliage de Mâcon en Bourgogne, 1659.*

- **Archives Départementales**

Ain

H 88 : Bulle du pape Léon IX à l'abbé d'Ambronay.
H 605 : Augustins de Brou.
H 695 : Chanoinesses de Neuville.

Calvados

1 J 41 ch 83 : Combertault.

Côte-d'Or

B 545 (1295), B 10505 (1348), B 11570 (1375) : Charrey.
B 965 (1262) et 11662 (1287) : Saint-Pierre de Mâcon.
B 1253 : Saint-Marcel (1319).
B 10470 : Brienne.
B 10525 : Baudrières.
B 11262 f 12 v (1360) : Des bourgeois de Dijon confient l'élevage de moutons à des moines grandmontains.
B 11664 : Plainte du prieur de Saint-Marcel de Chalon au duc de Bourgogne.
B 11681 : Lancharre (1263).

C 2887 p. 921 : Sainte-Croix.

G 356 : Litige entre les abbés de Cluny et de Saint-Étienne de Dijon (1459).
G 377 : Palleau.

H 21 : Saint-Jean-de-Losne, *(ancienne cotation)*.
H 178.8 : Protection de Hugues Capet sur Tournus et dépendances, *(ancienne cotation)*.

1H : Saint-Bénigne.
Cartulaire de Saint-Bénigne chartes 21, 23 et 25 : Combertault, *(ancienne cotation)*.
Cartulaire de Saint-Bénigne charte 102 : Charrey, *(ancienne cotation)*.
Saint-Bénigne H 4 : Chapitres généraux, titre 1329, *(ancienne cotation)*.
Saint-Bénigne H 28 : Chivres, *(ancienne cotation)*.

1H n°701 : Accord entre le prieur de Saint-Marcel de Chalon et des dépendants de Saint-Bénigne pour des droits de pâturage (1324).
1 H 1645 et 1 H 1692 : Chivres.
1 H 1736 : Palleau.
1 H et 28 H *(sic)* Saint-Hippolyte de Combertault.

4 H : Saint-Pierre de Chalon.
5 H : Temporel de Cluny en Côte-d'Or.
10 H : Cartulaire de Saint-Seine (70% fonds perdus).

11 H : Cîteaux
11 H : Cartulaire de Cîteaux 173 et 196 : Ouges.
11 H : Cartulaire de Cîteaux 194 : Gilly-lès-Cîteaux.
11 H : Cartulaire de Cîteaux 434 et 482: Ouges.
11 H : Cartulaire de Cîteaux 447 Charrey
11 H 306 : Bagnot.
11 H 634 : Gilly-lès-Cîteaux : Rente due à Saint Germain 1299/1300-1499 puis 635 et 636 suite de la rente et rachat.

11 H 938 à 942 : Ouges.

14 H 26 : Pourlans.
22 H : Saint-Marcel-lès-Chalon.
22 H : Saint-Marcel-lès-Chalon (biens à Fleurey sur Ouche et à Urcy).
22 H : supplément : Pontoux.
25 H : Bar-le-Régulier.
28 H : Saint-Hippolyte de Combertault.
31 H : Epoisses.
31 H 732 à 738 : Epoisses, XII^{e} au XIV^{e} siècle.
32 H : Pontailler.
38 H supplément : Fleurey-sur-Ouche.
43 H : Trouhaut.

AMELOT, *Dénombrement des pays du duché de Bourgogne*, 1786, AD Côte-d'Or.
GARREAU (Antoine), *Description du gouvernement du duché de Bourgogne*, 1717, AD Côte-d'Or.
PEINCÉDÉ (Jean-Baptiste), Archives de la Chambre de Comptes, AD Côte-d'Or, série B, période 1476-1492.

Doubs

111 H1 et 111 H2, Chartrier d'Époisses.
.

Drôme

2 H 3 armoire 1 vol. 6 : Privilèges de Saint-Ruf (1096-1742).
2 H 232, armoire 12, vol. 6 : Archives de l'ordre de saint Ruf : Chagny.
2 H 232 bis, armoire 12, vol. 6 : terrier de Chagny (1621-1697).

Loire

H 3/1 : Charlieu XVII^{e}-XVIII^{e} siècle.
H 30/1 à H 30/11 (H 30/7 introuvable) : Prieurés de Thizy, Charlieu, Regny, La Villeneuve de Perreux, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Victor-sur-Rhins.
H 30/4 : Terrier de Thizy à Belmont, 1506.

Q 12 : Belmont.
Q 42 et 43 : Charlieu, édifices, monuments et objets mobiliers (1792).
Q 151 à 260 : Biens Nationaux de divers prieurés (1792).
1 Q 245 à 520 : Biens Nationaux des prieurés de Charlieu et Regny (1792).
Q 367 : Saint-Nizier-sous-Charlieu (1792).
Q 443 : Saint-Symphorien de Lay, Regny, Saint-Denis-de-Cabanne, 3 messidor an 3.

Haute-Loire

G 172 : Gourdon appartient à la Collégiale Saint-Vosy du Puy -en-Velay (1460).

H 139 : Confirmation du passage de Saint-Laurent-lès-Mâcon de Cluny à la Chaise-Dieu, 1116.

Meurthe et Moselle

H 1772 à H 1780 : Les Antonins de Chalon-sur-Saône (copie XVII^{e} siècle : pièces de 1245 à 1735).

Rhône

10 G 1423 : Visite pastorale en Forez (1378) par Mgr Jean de Talaru.
28 G 81 : Visites pastorales de Marnant, Bourg-de-Thizy, le 18 septembre 1612, par Mgr Gaspard Dinet.

24 H 1 : Grandmont à Blacé.
24 H 5 : Saint-Nizier : dons de domaines (1417-1442) et contestations de dîmes.

1 Q 124 : Estimation des biens Nationaux du canton de Thizy (1792).
1 Q 238 : Soumission d'acquisitions du canton de Thizy (1792).
1 Q 373 et 1 Q 377 : Bourg-de-Thizy (1792).
1 Q 383 : Saint-Nizier-d'Azergues (1792).
1 Q 531 : État des consistances du canton de Thizy (1792).
1 Q 888 et 1 Q 966 : Cloches et mobiliers ecclésiastiques, Regny et Saint-Victor-sur-Rhins (datent du département primitif Rhône et Loire).

Saône-et-Loire

B 776 Processions en limites de diocèse (1732-1755).

Série G diocèse de Chalon
G 344 pièce 13, Visite pastorale de Saint-Jean-de-Maizel, le17 novembre 1671, par Mgr Jean de Maupeou évêque de Chalon.
G 363 pièce 22, Visite pastorale de Fley et Bissy, le 26 octobre 1671, par Mgr Jean de Maupeou évêque de Chalon.
G 384, pièce 12, Visite pastorale de Messey et Santilly, le 21 octobre 1671, par Mgr Jean de Maupeou évêque de Chalon.
G 399 Saint-Gengoux, chapelle saints Cosme et Damien.
G 344 pièce 13, Visite pastorale de Saint-Jean-de-Maizel, le17 novembre 1671, par Mgr Jean de Maupeou évêque de Chalon.
G 363 pièce 22, Visite pastorale de Fley et Bissy, le 26 octobre 1671, par Mgr Jean de Maupeou évêque de Chalon.
G 384, pièce 12, Visite pastorale de Messey et Santilly, le 21 octobre 1671, par Mgr Jean de Maupeou évêque de Chalon.
G 399 Saint-Gengoux, chapelle saints Cosme et Damien.

Série G diocèse de Mâcon
G 77 pièce 5, un registre 72 folios : Visite pastorale de l'archiprêtré de Charlieu, 1705.
G 77 Visite pastorale de Laizé, le 3 août 1710, par Jean de la Balme, curé de Senozan, archiprêtre de Vérizet, pour Mgr Michel de Cassagnet.
G 322 pièce 69 : Visite pastorale de Blanot, 8 novembre 1729.
G 326 pièce 57 : Visite pastorale d'Ameugny par Gaspard Dinet en 1611, copie en 1692.
G 328 pièce 1 bis, Visite pastorale d'Azé, le 6 juillet 1612, par Mgr Gaspard Dinet.
G 328 pièce 40, Visite pastorale d'Azé, le 30 avril 1721, par Jacques Nozerine curé archiprêtre de Vérizet, pour Mgr Michel de Cassagnet.
G 331 pièce 18 : Visite pastorale de Berzé-la-Ville, par Jean Joabon, archiprêtre de Mont-de-France, pour l'évêque Henri Constant de Lort de Sérignan, 18 octobre 1736.
G 332 pièce 69 : Visite pastorale de Blanot et de Donzy-le-Pertuis par Louis Peyrichon, curé de Chissey-lès-Mâcon, 8 novembre 1729, pour l'évêque Michel de Cassagnet.
G 339 pièce 107 : Visite pastorale de Bussières, le 23 octobre 1736, par Jean Joabon, archiprêtre de Mont-de-France, curé de Mazille, pour l'évêque Henri Constant de Lort de Sérignan .

G 349 pièce 63, Visite pastorale de la Chapelle-de-Guinchay, le 28 octobre 1714, par Jean Moulis, curé de Fleury, archiprêtre de Charlieu, pour Mgr Michel de Cassagnet.
G 358 : Visite de Davayé, 28 juin 1612, Visite pastorale de Mgr Gaspard Dinet .
G 369 pièce 13 : Visites pastorales d'Iguerande et Mailly, 7 et 19 juin 1725, par Jean Moulis, curé de Fleury, archiprêtre de Charlieu, pour Mgr Michel de Cassagnet.
G 377 pièce 12, Visite pastorale de Bray, le 21 octobre 1736, par Bernard Davallier, curé de Viré, archiprêtre de Vérizet, pour Mgr Henri Constant de Lort de Sérignan .
G 391 pièce 3 : Visite de Saint-Pierre de Lanques, annexe de Péronne, 19 novembre 1681, par Pierre Burlin, Curé de Sennecé, archiprêtre de Vérizet, pour Mgr Cassagnet.
G 391 pièce 60 : Visite de Pierreclos.
G 391 pièce 64 : Visite pastorale de Pierreclos, 29 octobre 1736, par Jean Joabon, archiprêtre de Mont-de-France, curé de Mazille, pour l'évêque Henri Constant de Lort de Sérignan ,
G 404 pièce 62 bis : Visite pastorale de Saint-Romain-des-Îles, 29 octobre 1736, par Jacques Guigou, curé de la Chapelle-de-Guinchay, archiprêtre de Vauxrenard pour Mgr Henri Constant de Lort de Sérignan.
G 404 pièce 21 : Visite du château de la Forêt à Bourg-de-Thizy, le 26 juillet 1469, par le sire Roland, curé de Thizy, pour Mgr Michel Colbert.
G 425 pièce 30 : Visite pastorale de la chapelle du château de Palais (paroisse de Mailly), le 6 mars 1723, par Jean Moulis, curé de Fleury, archiprêtre de Charlieu, pour Mgr Michel de Cassagnet.
G 425 pièce 46 : Visite de Saint-Oyen, le 7 décembre 1613, par Jean Monnier, archiprêtre de Vérizet pour Mgr Gaspard Dinet.
4 G 6 Visite pastorale de Vauxrenard, 1670, par Mgr Michel Colbert.
GF 61 4 vol, en 2 tomes, Histoire de l'évêché de Mâcon, XVIII^{e} siècle, manuscrit anonyme, appelé parfois Ms Courteau qui fut curé à Mâcon au XIXe siècle et le légua comme héritage personnel.

H 1 : Abbaye de Cluny (998-1392).
H 1 n°11 : Échange de biens entre les abbayes de Cluny et de Saint-Pierre de Chalon (1300).
H 1 n°5 : Charte de Louis VII pour Saint-Gengoux (1166) (copie).
H 2 n°23 : Reconnaissances de cens en faveur du sacriste de l'abbaye (1498).
H 3 : Terriers de Saint-Cosme et Saint-Jean-de-Maizel à Chalon, 1484, copie XVII^{e} siècle.
H 4 : Baux à cens de Bézornay, Laizé, Péronne et Saint-Hippolyte.
H 22 : Abbaye de Cluny (1402-1498), copie XVII^{e} siècle.
H 22 : Inventaire des titres de l'abbaye de Cluny (copie XVIIe siècle). Charte de Louis le Pieux (825). Charte d'Avane. Testament de Guillaume d'Aquitaine. Privilège du roi Louis le Gros *(erreur : Charles le Gros*). Charte du roi Raoul (927).
H 22 : Titres de l'abbaye de Cluny sur Malay, Mont-Saint-Vincent, Bézornay, Saint-Cosme, Saint-Gengoux-le-Royal, copie XVII^{e} siècle.
H 23 : Table alphabétique des prieurés, doyennés, et collèges de l'ordre de Cluny.
H 24 et H 33 : La Ferté, Beaumont.
H 24 n° 15 : La Ferté, ermitage Saint-Nicolas (1147).
H 26 : La Ferté pour Russilly.
H 29 : Saint-Marcel de Chalon, Acte de profession d'un religieux (1484). Copie d'un arrêt de l'an 1475, pour les partages des bois de Pontoux. Saint-Marcel de Mercurey (1278).
H 31 : La Ferté, Aubigny.
H 34 : Fley.
H 41 : La Ferté Bissy-sur-Fley.
H 56 : Maizières Aubigny.
H 77 : Charte d'Hugues Capet en faveur de Tournus, attribuant Saint-Romain, Uchizy et Louhans (copie 1667-1682).
Tournus H 80 : Brienne.
H 116 à H 141 : Saint-Pierre de Chalon
H 117 : Saint-Pierre de Chalon, Châtel-Moron.
H 142 à H 176 : Saint-Rigaud.

H 149 : Bulle de Benoît XIII nommant Raoul Perière abbé de Saint-Rigaud.
H 177, n° 8, diplôme du 22 mai 989 concernant Uchizy et Saint-Romain-des-Iles.
H 178 (1120-1246) 20 pièces : Saint-André-de-Bagé
H 180 (1299-1349) : Brienne, appel en cour de Rome contre l'archevêque de Lyon.
H 191 : Pouillé de l'abbaye de Tournus (1555-1567).
H 199 : Terrier d'Uchizy (1714-1736).
H 200 (64 pièces) : Assises de Justice de Saint-Romain-des-Iles (1730-1745).
H 222 : Chagny, procédures des dîmes.
H 224 à H 229 : Saint-Pierre de Palleau.
H 240-252 (876) : Perrecy-les-Forges
H 253 : Ratenelle.
H 254 : Saint-Laurent-lès-Chalon.
H 255-H 265 : Saint-Marcel de Chalon
H 271-H 272 : Saunières et Sermesse.
H 28 : La Ferté, Granges.
H 387 à 602 et H 1629-630 : Lancharre (copie XVIII^{e} siècle).
H 420 : Fondation de Lancharre (avril 1356).
H 537 : Lancharre (suite) et Saint-Jean-des-Vignes.
H 539 : Saint-Micaud, sans date, mais acte de l'évêque Durand de Chalon (1215-1231).
H 540 : Lancharre et Le Puley vers 1230.
H 575 : Le Puley (XV^{e} siècle).
H 583 : La Chaux (dans la chemise 1291-1736).
H 603 : Chivres.
H 1683 H 1684 : Le Villars.
H supplément, petits fonds, 5e chemise : Charlieu.
H supplément, petits fonds, 10e chemise : Chagny.
H supplément 149 : Prieuré Saint-Marcel.
H supplément 164 : Chagny.
H supplément H 164: Charlieu.
H supplément 165, 3e chemise : Sermesse.
H supplément 165, 4e chemise : Saint-Laurent-lès-Chalon.
H supplément 165, 7e chemise : Palleau.
H supplément 1629-1630 : Lancharre.

Q 265 à 289 : Vente de divers prieurés comme Biens Nationaux.
Q 332 : Saint-André de Chalon.
Q 1503, registre 22, acte n° 5 : Maizeray.
Q 1631, registre 6, acte non numéroté : Saint-Marie de Chalon.
Q 1739 : Sainte-Marie de Chalon.
Q 12607 registre 6, acte N° 29 : Ratenelle.

Deux manuscrits anonymes non datés et non cotés, de 1950 environ, comportant des listes de prieurés dans les diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon.
Fonds Canat de Chizy : essentiellement Saint-Marcel de Chalon : donations (1291); acensement de terre (1284); donations pour la fondation d'anniversaires (1287 et 1329); ventes (1290); usage dans les bois et redevances (1294); donation au pitancier (1329).
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Nobiliaire mâconnais*, 1900, BH 255.

- Bibliothèques municipales et Médiathèques

Beaune

Ms lat 17 : Missel Autun, fin XIII^{e}.

Besançon

Ms 770 : *Martyrologium jurense et Necrologium*, XIV^{e} siècle (non consultable), copie partielle aux AD du Jura 1 F 83 du XIX^{e} siècle, enfin copie à le BM de Saint-Claude AA 1 n°1 du XVIII^{e} siècle, non consultable.

Dijon

Ms 12 à 15 : Bible d'Etienne Harding, début XII^{e}.

Ms 0113 : Bréviaire de Saint-Bénigne.

Ms 824 : Vie du Révérendissime Père en Dieu Messire Gaspar Dinet Evesque de Mâcon, rédigé par Antoine Gayot, 1650.

Ms 2204.2207, Fichier DEBRIE, *Études sur la Côte-d'Or*, XIX^{e} siècle, Abbayes et Monastères.

DENIZOT (Abbé Jacques), *Encyclopédie du département de la Côte-d'Or*, 6 vol,, 1900, Ms 1727-1732.

MARILIER (Jean), *Abbayes et prieurés des anciens diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, sd, Dijon Ms 3668 : Manuscrit original.

Lyon

Ms 519 : Missel Éduen, XIV^{e} siècle.

Ms 524 : Bréviaire de Chalon, XVI^{e} siècle.

Ms 559 : Bréviaire de Mâcon XV^{e} siècle.

Ms 565 : Pontifical romain, XV^{e} siècle.

Ms 5144 : Pontifical, XV^{e} siècle.

Médiathèque de Roanne

12 H 1 : 18 pièces papier français sur les Cordeliers de Charlieu 1558-1775
23 H 3 : 31 papiers hôpital de Charlieu 1507-1787, latin et français.
23 H 5 : 4 inventaires de l'hôpital de Charlieu 1473-1692, 2 pièces papier français.
23 H 6 : 85 papiers, hôpital de Charlieu 1557-1791.
9 H 24 : 25 pièces papier, Ms latin sur Charlieu 888-1642.

Médiathèque de Valence, Ms 7 R 61, *Bréviaire de Saint-Ruf,* incunable 1500.

- Sociétés savantes

Société des Amis des Arts de Charlieu : Ms (non coté), Mémoire pour Jean de Kessel, prieur de Charlieu, contre le sieur Dupont.
Société Éduenne, Ms D 3 : Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon (XIII^{e} siècle).
Société Éduenne, Ms M 39 : *Églises et monastères du département de Saône-et-Loire* (environ 1850).

- **Divers**

Archives vaticanes, Congrégation du Concile, 502 Matiscon : Visites ad limina, 1590, 1598.
DESPREZ (Vincent), *Abbaye de Ligugé, Plan d'étude d'une abbaye,* Ms, 2001 (privé).
Mairie de Saint-Victor-sur-Rhins (42630), *Bréviaire du prieuré* XIV^{e}.

Il va de soi, mais il vaut mieux le préciser, que la liste des sources manuscrites que l'on vient de donner, est un repérage de tout ce qu'il aurait été souhaitable de consulter. En réalité certains n'ont pas pu l'être comme celles conservées aux Archives Vaticanes, peu accessible au chercheur non introduit. Les choix opérés parmi les autres sources inventoriées, ont tenu compte des contraintes d'emploi du temps et de l'intérêt présumé plus ou moins important de tel ou tel document. Ces mises au point sont également valables pour les sources éditées qui vont suivre et dont certaines ont été lues avec attention pendant plusieurs dizaines d'heures (et même centaines pour le cartulaire de Bruel et Bernard et le Dom Charvin) et d'autres regardés de façon plus superficielle.

Sources éditées

ABELARD et HÉLOÏSE, *Correspondance,* éd. Edouard BOUYÉ, Folio classique, 2000.
Atlas de Cîteaux, texte de Patrick Arabeye, photos de Maurice Bathelier, éd. de l'Armançon, 1998.
AUTON (Jean d'), *Complainte de Gênes sur la mort de Thomassine Espinolle*, Faculté de Médecine de Montpellier, H 439.
Bibliotheca Cluniacensis, éd. MARRIER (Dom Martin), DUCHESNE (Dom André), Paris, 1614, rééd. Protat, Mâcon, 1915.
*Bibliotheca Dumbensis ou recueil de charte*s, éd. VALENTIN-SMITH (Joanès Erhard), GUIGUE (Marie Claude), titres et documents pour servir à l'histoire de Dombes,Trévoux, 1854.
Bibliotheca Sebusiana, éd. GUICHENON (Samuel), 1666.
Bullarium sacri ordinis cluniacensis, éd. P. SIMON, Lyon, 1680.
*Bullarium, privilegiorum ac diplomatum pontificum romanorum amplissima collecti*o, bulle « Exigente debito pastoralis officii », *Bulletin Société archéologique et historique de Haute Vienne,* 1877, t. XXV, III de la 2e série, réforme de Grandmont par Jean XXII.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, éd. GUÉRARD (Benjamin), MORARD (François), 13 vol, 1840.
Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, éd. BERNARD (Auguste), Paris, 1853.
Cartulaire de l'Eglise d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), *3* parties en *2* vol., Paris / Autun, 1865-1900.
Cartulaire de l'Isle-Barbe (grande pancarte), éd. GUIGUE (Georges), 2 vol., Lyon, 1923.
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891.
Cartulaire de Saint Chaffre et du prieuré de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Paris, Picard, 1884.
Cartulaire de Saint-Etienne de Vignory, éd. ARBAUMONT (Jules), Langres, 1882.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné, éd. RAGUT (Marie Camille), Protat, Mâcon, 1864.
Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de saint Benoît, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny, éd. CHEVALIER (Ulysse), Paris, 1891.
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy par CANAT de CHIZY (Paul), Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894.
Cartulaire lyonnais. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey comprises dans le pagus major Lugdunensis, éd.

GUIGUE (Marie Claude), 2 vol., Lyon, 1885-1893 (Documents inédits pour servir à l'histoire du Lyonnais, publiés par les soins de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon).
Cartulaire rouge de l'évêché d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), Autun, Dejussieu, 1880.
Chartes des communes et d'affranchissements en Bourgogne, éd. GARNIER (Joseph), Dijon, 1877.
Chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1098 à 1140, éd. BIÈVRE - POULALIER (Adrien), Dijon, 1910-1912.
Chartes du Forez avant le XIV^e^ siècle. Éditions successives par différents auteurs : CHARPIN-FOUGEROLLES (André), 1882, GUICHARD (Serge), 1941, FOURNIAL (Étienne), 1973.
Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux (1098-1182), éd. MARILIER (Jean), Rome, 1961.
Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon des origines à 1300, éd. CHEVRIER (Georges) et CHAUME (Maurice), t. II, Annales de Bourgogne, 1943.
Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon, prieurés et dépendances, éd. FOLZ (Robert) et MARILIER (Jean), t. I, VI^e^-X^e^ siècles, Dijon, Annales de Bourgogne, 1986.
Chartularum prioratus Beatae Mariae de Paredo monachorum, éd. CHEVALIER (Ulysse), Paris, Picard, 1884.
Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus, galliarum primatus, nec non latior illustrissimae ecclesiae cathedralis et coeterarum diocoesis Lugdunensis historia, etc., éd. SEYVERT (Jacques), Lyon, 1607-1628, in-folio.
Codex diplomaticus ordini sancti Rufi Valentiae, éd. CHEVALIER (Ulysse), Valence, 1891.
Consuetudines ducatus Burgundiae, éd. CHASSENAO ou CHASSENEUX (Barthélémy), 1615.
Corpus consuetudinum monasticorum, t. VII, 2 : *Consuetudines cluniacenses antiquiores cum redactionibus derivatis*, éd. HALLINGER (Kassius), Siegburg, 1982.
DAMASCENE (Jean), *Homeliae I-III in dormitionem BVM*, éd. Migne, Patrologie Grecque, t. XCVI, col. 700-761, trad. VOULET (Pierre), Paris, 1961.
Deux pièces relatives à l'abdication de Pons, abbé de Cluny, é*d. WILLEMART (Dom André), Revue Bénédict*ine, t. XLIV, 1932, p. 251-353.
Diplomata Chartae, Epistolae, Leges aliaque Instrumenta, éd. PARDESSUS (Jean Pierre), 1844.
Diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Philibert-de-Tournus (19 mars 875), éd. TESSIER (Georges), BEC, 1932, vol. 93, n° 83, p.197-207.
Documents inédits des IX^e^, X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles relatifs à l'histoire de Charlieu, éd. FOURNIAL, (Etienne), Actes des journées d'études d'histoire et d'archéologie organisées à l'occasion du XI^e^ centenaire de la fondation de l'abbaye et de la ville de Charlieu, Charlieu, 1973.
Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, éd. CANAT (Marcel), Dijon, 1863.
Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Seine. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine, éd. MARC (Henri), Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur, t. VI, 1896, p, 295-340, textes latins de 830 à 1226, index géographique.
Documents sur le règne de Charles VI (1380-1399), éd. BUSSAC (Éric de), Paléo, encyclopédie médiévale, 2008.
*Édition pratique des martyrologes de Bède, de l'Anonyme lyonnais, et de Flor*us, éd. DUBOIS (Dom Jacques), RENAUD (Geneviève), Paris, CNRS, 1976.
Essai historique sur l'abbaye Saint-Martin d'Autun, éd. BULLIOT (Jacques Gabriel), Autun, Dejussieu, 1849.
Gallia Christiana t. XVI, Provincia Viennensi, éd. HAUREAU (Barthélémy), 1870.
Gallia Christiana, t. XV, Province de Besançon, Instrumenta, 1862.
Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay, éd. CHARPIN-FEUGEROLLES (André) et GUIGUE (Marie-Claude), Lyon, 1885.
Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay, éd. GUIGUE (Marie Claude), Lyon, 1885.
GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, Paris, Belles Lettres, rééd. 1968.
GRÉGOIRE LE GRAND, *Homélies sur l'Evangile*, Patrologie latine 76, col. 1311-1314.
GRÉGOIRE LE GRAND, *Lettre à Melitus* (601), transcrite par Bède le Vénérable, *Histoire ecclésiastique du peuple anglai*s, Les Belles Lettres, 1999, vol1, p. 65-67.
GRÉGOIRE LE GRAND, *Moralia in Job*, livres X à XXI, Bnf lat 2231(2), PL LXXVI et LXXIX.

GUI (Bernard), *Manuel de l'Inquisition*, édité par Guillaume MOLLAT, Paris, Champion, 1926.
Histoire des conciles d'après les documents originaux, éd. HEFELE (Mgr Charles Joseph), trad. et annotée *par* Henri Leclercq, 20 vol., Paris, 1907-1938.
GUILLAUME LE MAIRE, *Mémoire au concile de Vienne*, publié par Célestin PORT, Mélanges historiques (documents inédits), t.II, 1877, p. 481.
Inventaire de Bourgogne, édition critique, éd. FERRAND (Antoine François), Paris, CTHS, 1998
JACQUES de VITRY *Historia Occidentalis*, 1219-1226, réédition Cerf 1997, introduction LONGÈRE (Jean), traduction SUCHET-SUCHAUX (Gaston).
Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957.
Le martyrologe d'Usuard, texte et commentaire, éd. DUBOIS (Dom Jacques), in Subsidia Hagiographica, Bruxelles, 1966.
Le vote de la soustraction d'obédience en 1398, éd. MILLET (Hélène), POULLE (Emmanuel), CNRS-IRHT, 1988, layette AN J 517.
L'école du cloître, éd. CELLE (Pierre de), traduction Gérard de Martel, Cerf, 1977.
Les actes pontificaux des Archives Nationales de Paris, éd. BARBICHE (Bernard), Cité du Vatican, 1978.
Les manuscrits latins du V^e^ au XIII^e^ siècle, éd. STAERK (Dom Antonio), conservés à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, 2 vol., Saint-Pétersbourg, 1910.
Les Masures de l'Isle-Barbe, éd. GUIGUE (Marie Claude), Lyon, 1887.
Les recherches de feux en Bourgogne aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, éd. GARNIER (Joseph), Dijon, 1876.
Lettres communes d'Urbain V, éd. DUCROT (Ariane), JESTAZ (Bertrand), TOURTIER-BONAZZI (Chantal de), dir. HAYEZ (Michel), d'après les registres d'Avignon et du Vatican, de Boccard, 1967.
Liber sancti Jacobi, éd. VIEILLIARD (Jeanne), Guide du pèlerin de Saint Jacques de Compostelle, texte latin du XII^e^ siècle, Mâcon, 1938.
Libri liturgici Bibliothecae Vaticanae manuscripti, éd. EHRENBERGER (Hugo), 2 t., Friburg, 1897.
Martyrologe, éd. USUARDUS, PL, t. 123, col. 599-987.
Mémoires de l'abbé de Cluny (Bertrand du Colombier) contre les entreprises des officiers de Guichard VI de Beaujeu sur les droits de l'abbaye et des prieurés de Charlieu et Salles en Beaujolais (1305), éd. BRUEL (Auguste), *Bulletin Philologique et historique du Comité des Travaux historiques*, 1914-1917.
MGH, Concilia, legum sectio III, Concilia carolini, éd. WERMINGHOFF (Albertus), t. II, 1904.
Missale Cabilonense, BM Beaune Ms 3703, incunable.
Necrologium ecclesiae sancti Petri Matisconensis, ou Notice des bienfaiteurs de l'église Saint-Pierre de Mâcon, éd. GUIGUE (Marie Claude), Bourg, 1874.
Notes sur un manuscrit du XIV^e^ siècle, éd. VIREY (Jean), AAM, N° XV (1), 1910, p. 264-290.
Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré de Puley, éd. BATAULT (Henri), *BSHAC*, t. III, 1ère partie, 1854, p. 1-26.
Obituaire de l'abbaye Saint Paul in Mémoires de l'Académie de Besançon, t. XI, 1919.
Obituaires de la Province de Lyon, éd. LAURENT (Jacques), GRAS (Pierre), Paris, 1965.
PASCHALIS II, *Epistolae*, éd. Migne, PL, t. 163, n° 31, col. 52 A.
Physiologos, *le bestiaire des bestiaires*, texte traduit du grec, établi et commenté par ZUCKER (Arnaud), Jérôme Million, 2004.
PIERRE LE VÉNÉRABLE, *De Miraculis libri duo,* éd. Denise BOUTHILLIER, Turnhout, 1988 *(C.C.C.M., 83), Le Livre des Merveilles de Dieu,* traduction *par Jean Pierre* TORRELL *et* Denise BOUTHILLIER, Paris-Fribourg, 1992 (Pensée antique *et* médiévale).
Polyptique de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon, éd. LONGNON (Auguste), 2 vol., Paris, Champion, 1886.
Pouillés de la province de Lyon, éd. LONGNON (Auguste) et successeurs, t. I, Paris, 1904.
Pouillés des diocèses de la province ecclésiastique de Lyon, éd. CHEVALIER (Ulysse), Lyon, 1869.
Pouillés des provinces de Besançon, Tarentaise et de Vienne, éd. CALMETTE (Joseph) et CLOUZOT (Etienne), Paris. Imprimerie Nationale, 1940.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664.

Recueil des actes d'Eudes, roi de France (885-898), éd. BAUTIER (Robert Henri), Paris, 1967.
Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923), éd. LAUER (Philippe), Paris, 1940.
Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954), éd. LAUER (Philippe) et PROU (Maurice), Paris, 1940.
Recueil des actes de Philippe 1er, roi de France (1059-1108), éd. PROU (Maurice), Imprimerie Nationale, Paris, 1908.
Recueil des Actes des rois de Provence, éd. POUPARDIN (René), Paris, 1920.
Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300, éd. DÉLÉAGE (André), Autun, Chandioux, 1936.
Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, éd. BRUEL (Alexandre) et BERNARD (Auguste), 6 vol., Paris, 1876-1903.
Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire, éd. PROU (Maurice) et VIDIER (Alexandre), Paris, Picard, 1900.
Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne, 1113-1178, éd. DUBY (Georges), De Boeck, rééd, 2000.
Regesta Pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII, éd. JAFFÉ (Philippe), 2 vol., Leipzig, 2e éd., 1885-1888.
Registres des Parlements de Beaune et Saint-Laurent-lès-Chalon (1337-1380), Introduction Pierre PETOT, Paris, Société d'Histoire du Droit, 1927.
Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, éd. MANSI (Giovanni Domenico), Florence et Venise, 31 volumes, 1758, 1798.
Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny, éd. CHARVIN (Dom Gaston), 9 vol., Paris, 1965-1979.
The cartulary of Flavigny, 717-1113, éd. BOUCHARD (Constance B.), Cambridge, The Medieval Academy of America, 1991 d'après Ms 21 H AD Côte-d'Or.
The cartulary of Saint-Marcel-lès-Chalon, 779-1126, éd.BOUCHARD (Constance), Cambridge (Mas), The medieval Academy of America, 1998,
ULRICH, *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii, PL* 149, col. 635-778.
Un document inédit sur la soustraction d'obédience de 1398, éd. BARRACLOUGH (Geoffrey), d'après les Archives vaticanes, Collectiones folio 209-272, Revue d'Histoire ecclésiastique, Louvain, t. XXX, p. 101-115.
Visites pastorales de l'archiprêtré de Charlieu et de l'archiprêtré de Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, 2 tomes, éd. DÉCHELETTE (Joseph), annotées par Mgr RAMEAU, Mâcon, Protat, 1904.
Vita sancti Odonis, éd. SALERNE (Jean de), P L 133, col. 43-86.

Bibliographie

La bibliographie générale dont la liste suit a constitué un outil de travail très important dans la conduite de la réflexion et de la compréhension des évènements liés à la vie des prieurés réguliers. Comme pour les sources manuscrites et les sources éditées, il est convenu que l'intérêt porté sur tel ou tel ouvrage ou tel article n'a pas été d'une égale importance. Tous ont été utiles à un degré ou à un autre et aucun ne figure ici pour allonger inutilement une liste qui se voudrait encyclopédique sur un sujet porteur de multiples contributions anciennes ou récentes.

- *Dictionnaires et lexiques*

ALMAUDRY (Michel), *Dictionnaire de Numismatique,* Larousse, 2002.
Architecture, méthode et vocabulaire, (Principes d'analyse scientifique), Ministère des Affaires Culturelles, Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France, 2 vol., Imp. Nationale, 1972.
BEIGBEDER (Olivier), *Lexique des symboles*, Zodiaque, 1989.
CARCEL ORTI (Vicente), *Vocabulaire international de diplomatique*, Valencia, 1994.
Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain, Encyclopédie, Paris, 1988,
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. Géographie historique, contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon,* Paris : H. Champion / Mâcon, librairie Belhomme, 1884.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 3* vol., Mâcon, Protat, 1936-1970.
*Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie, 1*5 vol. Paris : Letouzey et Ané, 1907-1949.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994.
Dictionnaire de l'histoire de l'art du Moyen Âge occidental, dir. CHARRON (Pascale), GUILLOUËT (Jean-Marie), Robert Laffont, 2009.
Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique, (D.H.G.E.), Louvain-Paris, (jusqu'à la lettre J).
Dictionnaire du Droit Canonique, 6 vol., Paris : Letouzey et Ané, 1935-1958.
Dictionnaire du Moyen Âge, éd. GAUVARD (Claude) et *alii*, PUF, 2002.
Dictionnaire encyclopédique du Christianisme ancien, 2 vol., Paris, Cerf, 1990.
DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis,* nouvelle édition, Paris, *1833-1887.*
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946
FEDOU (René), *Lexique historique du Moyen Âge*, Armand Colin, 1980.
GERHARDS (Agnès), *Dictionnaire historique des ordres religieux,* Fayard, 1998.
GILLIERON (Jules), *Atlas linguistique de la France*, Mâcon, Protat, 1903-1910.
GOELZER (Henri), *Dictionnaire de latin-français et français-latin*, éd. Garnier Boarda, 2002.
GUIGUE (Marie Claude), Topographie historique du département de l'Ain, Bourg, 1873.
JOHANNE (Adolphe), *Dictionnaire des communes de France*, Paris, 1864.
LEVILLAIN (Philippe), *Dictionnaire historique de la papauté,* Fayard, 1994.
MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire,* 1856, rééd. SEPEC, 1998.
MORERI (Louis), *Dictionnaire Historique ou Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, 1740.
OURY (Dom Guy-Marie), *Dictionnaire des ordres religieux,* CLD, 1988.
PARISSE (Michel) et alii, *Lexique latin-français. Antiquité et Moyen Âge*, Picard, 2006.
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911.
Préfecture de Lyon, *Dictionnaire topographique du département du Rhône*, Lyon, 1877.
PRÉVOST (Michel) et AMAT (Roman d'), *Dictionnaire de Biographie française,* Paris, 1985.

RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire, Dictionnaire des communes*, 1838 rééd. Res Universis, 1992.
Revue d'Histoire de l 'Église de France, recensions continues des auteurs, livres et articles, tant nationaux que locaux sur des sujets en rapport avec les recherches, 1910-2011.
REY (Alain), *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française,* Paris 1992.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie du département de la Côte-d'Or*, Paris, 1924.
SALCH (Charles Laurent) *Dictionnaire des châteaux et fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg, Publitotal, 1979.
THOUMIEU (Marc), *Dictionnaire d'iconographie romane*, Zodiaque, 1998.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*, 2 v, Dizain, 1901-1902, rééd. 1 v, Res Universis, 1992.
VAUCHEZ (André) dir., *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge,* 2 vol., Paris, 1997.
VIOLLET-LE-DUC (Eugène), *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle,* 9 t, 1856.
VOGÜE (Dom Melchior de), et OURSEL (Raymond), *Glossaire de termes techniques*, 2e éd., Zodiaque, 1971.

- *Bibliographie générale*

ABBÉ (Jean-Loup), *«* Permanences et mutations des parcellaires médiévaux *»*, *Les formes du paysage*, t. 2 : *Archéologie des parcellaires,* Paris, 1997, p. 222-233.
ADAM (Paul), *La vie paroissiale en France au XIV^e^ siècle*, SIREY, Paris, 1964.
ALBERS (Dom Bruno), « Le plus ancien coutumier de Cluny », *Revue Bénédictine*, XX, n° 2, 1903, p. 174-184.
ALIBERT (Dominique) et *alii*, *Chrétientés médiévales VII^e^-XI^e^ siècles*, Atlande, 1997.
ALIBERT (Marité), « Raisons et passion d'un paysage », *SEHN*, 2007, p. 12 et sv.
AMISHAI-MAISELS (Ziva), « L'image biblique chez Chagall : conflit et réconciliation », in *Catalogue exposition Chagall et la Bible*, Musée d'Art de d'Histoire du Judaïsme, Paris 2011, p. 59-85.
ANCIEN (Bernard), « Granges monastiques en Soissonnais », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XVII, 1971, p. 83-95.
ANCIEN (Bernard), « La grande campagne de reconstruction rurale monastique en Soissonnais au XIV^e^ siècle », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XXI, 1975, p. 83-96.
ANGER (Dom Pierre), « Le nombre des moines à Cluny », *Revue Bénédictine*, XXXVI, n° 2-3, 1924, p. 267-271.
ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux romans de Bourgogne*, Brepols, 2003.
ARDURA (Bernard), *Prémontrés, Histoire et Spiritualité*, Université de Saint-Etienne, 1995.
ARMAND-CAILLAT (Louis), « Notes sur la chapelle Saint-Martin de Tours à Mellecey (S-et-L) », *MSHAC*, 1927, p, 139-145.
AUBERT (Marcel) Préface de *Les Abbayes de France au Moyen Age et en 1947*, Paris, Durassie, 1947.
AUBRUN (Michel), *La paroisse en France. Des origines au XV^e^ siècle*, Paris, Picard, 1986.
AUBRUN (Michel), *Moines, paroisses et paysans*, PU Blaise Pascal, 2000.
AUDEBERT (Myriam Sonia), TREFFORT (Cécile), *Pouvoirs, Église, société*, *IX^e^-XI^e^ siècle*, PU Rennes, 2008.
AUSSIBAL (Amans), *L'art grandmontain*, La Pierre qui Vire, 1984.
AVRIL (Joseph), « La vie des paroisses d'après quelques lettres du pape Alexandre III » dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p.34 et sv.

AVRIL (Joseph), « Le statut des prieurés d'après les conciles provinciaux et les statuts synodaux (fin XIIe-début XIVe siècles », dans *Prieurs et prieurés dans l'Occident Médiéval*, dir. Jean-Loup LEMAITRE, Droz, Champion, 1987, p. 71-94.
AVRIL (Joseph), « Les dépendances des abbayes (prieurés, églises, chapelles). Diversité des situations et évolutions », *Cahiers de Fanjaux*, n° 19. 1984,
AVRIL (Joseph), « Paroisses et dépendances monastiques au Moyen Âge », in *Sous la Règle de Saint Benoît*, Droz, 1982, p. 95-106.
AVRIL (Joseph), « Recherches sur la pratique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux (IX^{e}-XIII^{e} siècle) », *Revue Mabillon*, LIX, n° 282, 1976-1980, p. 453-510.
BALTRUSAITIS (Jurgis), *Essai sur la légende des formes*, 1983.
BANGE (François), *L'ager et la villa : structure du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du Haut Moyen Âge (IX^{e}-XI^{e} siècle)*, Annales ESC, 39, n° 3, 1984, p. 529-569.
BARDY (Gustave), « Les actes des martyrs bourguignons et leur valeur historique », *Annales de Bourgogne*, 1930, t. II, p. 235-253.
BARIDON (Michel), *Naissance et renaissance du Paysage*, Actes Sud, 2006.
BARRET (Sébastien), « La mémoire et l'écrit. Abbaye de Cluny et ses archives », *Vita Regularis*, n°19, 2004.
BARTHELEMY (Dominique), *«* La mutation de l'an 1100 »*, Journal des Savant*s, 2005,1, p. 3-28.
BARTHELEMY (Dominique), *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?* Fayard, rééd. 1997.
BARTHELEMY (Dominique), MARTIN (Jean-Marc), *Liber largitorius, études d'Histoire médiévale offertes à Pierre Toubert*, Paris, 2013.
BARTHELEMY (Dominique), « Qu'est-ce que le paysage en France, au XI^{e} siècle *?* »*, Revue Historique*, 287, 1992, p. 233-285.
BATAULT (Henri), « Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré du Puley », *MSHAC*, t. II, 1ère partie, 1854, p. 1-128.
BASDEVANT-GAUDEMET (Brigitte) « L'évêque d'après la législation de quelques conciles », in ROUCHE (Michel), Dir. Clovis*, Histoire et mémoire, Actes du colloque international de Reims*, Presses Universitaires Paris Sorbonne, 1997, p. 471-496
BAUD (Anne), *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge*, éd. Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2010.
BAUTIER (Anne-Marie), « De prepositus à prior, de cella à prioratus : évolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200) », dans *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*. Actes du colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984 par la IVe section de l'E.P.H.E. et l'I.R.H.T., éd. Jean-Louis LEMAÎTRE, Genève : Droz / Paris : Champion, 1986 (École Pratique des Hautes Etudes, IV - Hautes Etudes médiévales et modernes. 60), p. 1-21.
BAYLÉ (Maylis), « Les sculptures de la rotonde de Dijon », in *Guillaume de Volpiano et l'architecture des rotondes*, dir. JANNET (Monique) et SAPIN (Christian), Dijon, 1996.
BAZIN (Jean-Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II.
BAZIN (Jean-Louis), « Histoire des comtes de Chalon », *MSHAC*, t. XIII, 1910.
BAZIN (Jean-Louis), *Laives, notice historique sur le village*, SHAC, Chalon, 1907.
BAZIN, (Jean-Louis) « Notice historique sur Saint-Martin-de-Laives ; seigneurie, communauté, paroisse. », *MSE*, t. XIV.
BAZIN, (Jean-Louis), « La Bourgogne sous les ducs de Valois », *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XXIX, 1901, p. 33-67.
BEAUJARD (Brigitte), FEVRIER (Paul-Albert), PICARD (Jean-Charles), PIETRI (Charles), REYNAUD (Jean-François), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule jusqu'au milieu du VIII^{e} siècle*, t. IV, *Province ecclésiastique de Lyon (Lugduna Prima*), Paris, de Boccard, 1986.
BEAUMONT (René de), « Moulins carolingiens et féodaux en Charollais et Mâconnais (IX^{e}-XII^{e} siècle) », *La Physiophile*, 2007, n° 146, p. 6-15.
BEAUNIER (Dom Charles), *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, 1726.
BECK (Corinne), *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale (vers 1350-vers 1480)*, l'Harmattan, 2009.

BECK (Patrice), *L'innovation technique au Moyen Âge,* Paris, Errance, 1998.
BECQUET (Jean), *Études grandmontaines,* éd. Musée d'Ussel, 1998.
BECQUET (Jean), *Recherches sur les institutions de l'ordre de Grandmont*, EPHE, 1952.
BELLOGUET (Roger de), « Carte du premier royaume de Bourgogne », *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1847-1848, p. 313 et sv.
BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 2 tomes, Montreuil-sur-Mer, t. I, 1890, t. 2, 1892.
BERLIÈRE (Urmser), « Les confréries bénédictines », *Revue liturgique et monastique*, t. XII, 1927, p. 135-145.
BERLIÈRE (Urmser), « Les confréries monastiques au Moyen Âge », *Revue liturgique et monastique*, t. XI, 1926, p. 134-142.
BERLIÈRE (Urmser), « Les monastères clunisiens du XIIIe au XVe siècle », *Revue Bénédictine*, 1893, p. 97-112.
BERLIÈRE (Urmser), « L'exercice du ministère paroissial par les moines », *Revue Bénédictine*, 39, 1927, p. 227-250 et 340-364.
BERLIÈRE (Urmser), *Le recrutement dans les monastères bénédictins aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles*, Bruxelles, Hayez, 1924.
BERLIÈRE (Urmser), *L'ordre monastique des origines au XII^{e} siècle*, Paris, 1924.
BERNARDIN (Jean) et PARRIAT (Henri), *L'église de Gourdon et ses chapiteaux,* La Physiophile, 40e année, n° 61, déc. 1964, p, 8-38.
BERQUE (Augustin), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, 2000.
BESNARD (Pierre), « Les origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise », *RHEF*, t. V, n° 28, 1914, p. 449-477.
BESSE (Jean Martial)*, Abbayes et Prieurés de l'ancienne France, selon les anciennes Provinces ecclésiastiques*, Ligugé, Abbaye de Saint Martin, datations selon les Provinces.
BESSEYRE (Marianne), BOESPFLUG (François), HECK (Christian), *La représentation de l'invisible*, Bibliothèque multimédia de Valenciennes, 2007.
BEYSSAC (Jean), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, T X : Province ecclésiastiques de Lyon, diocèses de Lyon et Saint Claude, Paris, 1933.
BEYSSAC (Jean), *Les chanoines de l'Église de Lyon*, Lyon, 1914.
BIGET (Jean-Louis), BOUCHERON (Patrick), *La France Médiévale*, t. I : V^{e}-XIII^{e} siècle, Collection Histoires par les Sources, Hachette, 1999.
BIGET (Jean-Louis), dir. *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, Cahiers de Fanjeaux, n° 39, éd. Privat, 2004.
BIRABEN (Jean-Noël), « Le temps de l'apocalypse. L'inexorable marche de la peste noire, l'esprit de lutte, la grande mortalité », dans DELUMEAU (Jean), LEQUIN (Yves), *Le malheur des temps*, Larousse, 1987.
BIRLOUEZ (Eric), *À la table des seigneurs, des moines et des paysans au Moyen Âge,* Ouest France, 2009.
BIROT (Joseph), «L'autel de l'église d'Avenas (Rhône) », *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. VI, 1907, p. 124-148.
BLANCHARD (François), « Un bréviaire de Cluny », *Revue Bénédictine*, LVII, n° 1-4, 1947, p. 201-209.
BLANCHEMANCHE (Philippe), *Bâtisseurs de paysages, terrassement, épierrement et petite hydraulique agricole en Europe, XVII^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1990.
BLETON-RUGET (Annie), « Gabriel Jeanton et les frontières culturelles dans les années 1930 », in *Pays et frontières culturelles en Bresses*, éd. Écomusée de la Bresse Bourguignonne, 2002, p. 60-73.
BLOCH (Gustave), « La Gaule indépendante et la Gaule romaine », in LAVISSE (Ernest), *Histoire de la France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, Paris, Hachette, 1900.
BLOCH (Marc), *La société féodale*, Paris, Albin Michel, 1939-1940.
BLOCH (Marc), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Oslo, Belles Lettres, 1939-1940, rééd. Armand Colin, 1955.

BOIS (Guy), « La croissance agricole du Haut Moyen Âge : le Mâconnais au X^e siècle », *La Croissance agricole du Haut Moyen Âge*, Flaran 10, 1988, Auch, 1990, p. 37-52.
BOIS (Guy), *La mutation de l'an mil, Lournand village mâconnais de l'Antiquité au féodalisme*, Fayard, 1989.
BOLLENOT (Gilles), *Un légat pontifical au XI siècle, Hugues, évêque de Die, primat des Gaules,* Thèse, Lyon, 1973.
BONNASSIÉ (Pierre), *From Slavery to Feodalism in South Western Europe*, Cambridge, Paris, 2008.
BONNASSIÉ (Pierre), *Les paysans de l'an mil : un monde entre deux âges*, De Boeck, 2000.
BONNASSIÉ (Pierre), *Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du Haut Moyen Âge (IV^e-XI^e siècle*), Cahiers de Civilisation Médiévale, 28, 1985, p. 307-342.
BORLÉE (Denise), *La sculpture figurée du XIII^e siècle en Bourgogne*, PU Strasbourg, 2012
BORNERT (Robert, OSB), *Les Monastères d'Alsace*, 6 t., 7 vol., Le Signe, 2009.
BORNIER (Bernard)*, dir. Annales du 119e Congrès National des Sociétés Scientifiques*, Amiens, 1994.
BOUCHARD (Constance B.), W*ord, Miter and Cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198,* Ithaca / London : Cornell University Press, 1987.
BOUQUET (Dom Martin), *Recueil des Histoires des Gaules et de la France*, Paris, 1738.
BOURGEOIS (Luc), « Les résidences des élites et les fortifications au Moyen Âge en France et en Belgique dans le cadre européen », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 49, 194 (2006), p. 113-141.
BOURIN (Monique), « L'an mil. Ruptures et acteurs d'une croissance », *Médiévales*, 21 1991.
BOUTER (Nicole), coordination *: Les Religieuses dans le Cloître et dans le Monde,* C.E.R.C.O.R.-Travaux et recherches, Saint-Etienne, 1994.
BOUVET-LANSELLE (Violaine), PETIT (Béatrice) et *alii*, *La France romane au temps des premiers capétiens (987-1152)*, Musée du Louvre, 2005.
BOYNTON (Susan) et COCHELIN (Isabelle), « Les coutumiers clunisiens », *BUCEMA* 7, 2003, PDF, texte intégral.
BRAGUE (Rémi), *Au Moyen du Moyen Âge*, éd. de la Philosophie, 2006.
BRAUDEL (Fernand), *La Grammaire des Civilisations*, Arthaud, 1947.
BREDERO (Adriaan H.), *Cluny et Cîteaux au douzième siècle. L'Histoire d'une controverse monastique*, Amsterdam, 1985.
BRUNET (Guy), *Paroisses et communes de France,* Ain, éd. CNRS, 1978.
BRUNHES (Jean), *Géographie humaine de la France*, Paris, Plon, 1920.
BULLIOT (Jacques Gabriel) et THIOLLIER (Félix), *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen* : *étude sur le paganisme rural*, Dejussieu, Autun, 1892.
BULLIOT (Jacques Gabriel), *Essai historique sur le système défensif des Romains*, Autun, Société Éduenne, 1856.
BURGAUX (Charles), *Histoire des papes,* Persan, 1949.
BURGER (Pierre), REMILLIEUX (André), *La sirène et le chapiteau roman*, éd. du Rouvre, 1997.
BUSSIÈRE (Paul de la), *Le Baillage de Mâcon, étude sur l'organisation judiciaire du Mâconnais sous l'Ancien Régime,* Collection d'études relatives à l'Histoire du Droit et aux Institutions de la Bourgogne, XXXII, 1914.
CAILLET (Jean-Pierre), « Le mythe du renouveau architectural roman », *Cahiers de civilisation médiévale,* n° 43, 2000, p. 341-369.
CAILLET (Louis), *La papauté d'Avignon et l'Église de France*, PUF, 1975.
CALMET (Dom Augustin), *Commentaire littéral, historique et moral sur la Règle de saint Benoît, avec des remarques sur les différents ordres religieux qui suivent la règle de saint Benoît*, Paris, 1734.
CARCEL (Anne), BOUILLER (Robert), *À l'Ombre des Clochers du Pays entre Loire et Rhône*, Copler, 1997.
CARON (Diane), « Y-a-t-il dans les lieux de pèlerinage en Bourgogne une composante éphémère? », *L'Éphémère*, n°1, 2007, Revue électronique, EDLISIT.
CARRIER de BELLEUSE (Albert), *Liste des abbayes, chapitres, prieurés, églises de l'ordre de Saint-Ruf*, Roman, 1933.

CARRIERE (Victor), *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, 3 volumes, Paris, LETOUZEY et ANÉ, 1936,1940.
CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
Catalogne romane 1 et 2, Collection la nuit des temps, Zodiaque, 1994.
CATTIN (Paul), *Histoire des communes de l'Ain,* éd. Horvath, 1984.
CATTIN (Paul), *Mille ans d'art religieux dans l'Ain,* La Taillanderie, 2002.
CERCOM, *Les réseaux monastiques de la province de Bourges*, 1983.
CHACHUAT (Germaine), « L'érémitisme à Cluny sous l'abbatiat de Pierre le Vénérable », *AAM*, 58, 1982, p. 89-96.
CHAGNY (André), *Cluny et son empire*, éd. Vitte, Lyon, 1949.
CHALVET (Martine), *Une histoire de la forêt*, Seuil, 2011.
CHAPELOT (Jean), FOSSIER (Robert), *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris, 1980.
CHARBONNEAU-LASSAY (Louis), *Le bestiaire du Christ*, Albin Michel, 2011.
CHARMASSE (Anatole de), « Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Tournus », *Mémoires de la Société Eduenne*, 2, 1873, p. 445-457, p. 452 : *Breviarium de reliquis que continentur in monasterio Trenorciensi.*
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121.
CHARTRIER (Roger), « La ligne Saint-Malo Genève », in *Les lieux de mémoire*, t. III : *La France, 1 Conflits et partages*, Gallimard, 1992, p. 738-775,.
CHAUME (Maurice), *Les origines du duché de Bourgogne,* Ière partie, Histoire politique, Dijon, imp. Jobard, 1925 ; 2e partie, Géographie historique, 3 fasc., Dijon, 1927, 1931, 1937.
CHAUNEY (Martine), « Le temporel du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon au XIe siècle et au début du Xlle siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 42, 1970/1971, p. 45-88.
CHAUMONT (Chanoine L), *Histoire de Cluny depuis les origines jusqu'à la ruine de l'abbaye*, Paris; de Gigord, 1911.
CHAUNU (Pierre), *L'expansion européenne du XIII^e^ au XV^e^ siècle*, PUF, Clio, 1996.
CHAUVIN (Benoît), « La possession d'églises par les abbayes cisterciennes du duché de Bourgogne », in *Encadrement religieux des fidèles*, 109e congrès des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 559-595.
CHÉLINI (Jean), BRANTHOMME (Henry), *Les chemins de Dieu, Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours*, Pluriel, 1995.
CHÉLINI (Jean), *Histoire religieuse de l'occident médiéval,* Paris, 1968.
CHEVALIER (Bernard), « La restauration des églises paroissiales en France après la guerre de cent ans » dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p. 443.
CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus,* Dijon, 1664.
CHOPELAIN (Patrick), « De la villa au village (VI^e^-XII^e^ siècle) : le processus d'agglomération des habitats du Haut Moyen Âge dans la région dijonnaise d'après les données récentes », *Burgondes, Alamans, Francs et Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse*, Actes des XX^es^ journées internationales d'archéologie mérovingienne, Besançon, octobre 2000, PU Franc-comtoise, 2003.
CHOUQUER (Gérard), « Aux origines antiques et médiévales des parcellaires », *Histoire et sociétés rurales*, n° 4, 1995, p. 11-46.
CHOUQUER (Gérard), « Grands domaines de l'Oscheret antique et médiéval », dans *Du latifundium au latifondo, héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Paris, 1995, p. 66-87.
CHOUQUER (Gérard), *L'étude des paysages, essais sur leurs formes et leur histoire*, Errance, 2000.
CLAUDON (Ferdinand) et LAURENT (Jacques), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XII : *Province ecclésiastique de Lyon*, Troisième partie : *Diocèses de Langres et de Dijon*, Ligugé, 1941.
COCHELIN (Isabelle), « Étude sur les hiérarchies monastiques : le prestige de l'ancienneté et son éclipse à Cluny au XIe siècle », *Revue Mabillon*, n s, 11, t. 72, 2000, p. 5-38.

COCHERIL (Dom Maur), « L'Ordre canonial », in *Les Religieux actifs*, dir. Gabriel LE BRAS, Flammarion, 1980, p. 7-138.
COLLOMB (Pascal), « Le premier ordinaire connu à l'usage de la cathédrale de Lyon (2e moitié du XIIe siècle) », *Revue Mabillon,* n 1, 8, 1997, p. 13-51
COLSTREAM (Nicola), *Les Maçons et Sculpteurs*, collection Artisans au Moyen Âge, Brepols, 1992.
COMET (Georges), *Le paysage et son outil*. *Essai d'histoire technique des céréales : France , VIIIe siècle-XVe siècle,* École française de Rome, 165, Rome, 1992.
CONSTABLE (Giles), « Monachisme et pèlerinage au Moyen Âge », *Revue Historique*, 1977, p. 3-27.
COSTE (Jean), « L'institution paroissiale à la fin du Moyen Âge. Approche bibliographique en vue d'enquêtes possibles.», *Mémoires de l'École Française de Rome*, t.96, vol. 96.1, 1984, p. 295-326.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne,* 4 tomes*,* rééd. de 1848.
COURTÉPÉE (Claude), « Voyages dans la Province de Bourgogne en 1776 et 1777 », *MSE*, t. XIX, 1891.
COUSIN (Patrice)*, Précis d'Histoire Monastique*, Bloud et Gay, 1956.
CRAMPON (Auguste), *La Sainte Bible*, Paris, 1928,
CRAON (Pierre), « Le décor peint de l'église de Gourdon », *La Physiophile*, n° 76, juin 1972, p. 7-15.
CROZET (René), « Le voyage d'Urbain II et ses négociations avec le clergé de France (1095-1096) », *Revue Historique*, t. 179, 1937, p. 271-310.
CUCHERAT (abbé François), *Notice historique sur l'abbaye de Saint-Rigaud*, Mâcon, t. II, 1853.
CUCHERAT (Abbé François), *De l'origine et de l'emploi des biens ecclésiastiques au Moyen Âge*, Lyon, 1860.
CUCHERAT (abbé François), *Les origines du Beaujolais et l'autel d'Avenas*, Lyon 1886 ou Revue Lyonnaise t. X, 1885, p. 146 et suiv.
CUGNER (Gilles), *Histoire du monastère de Luxeuil à travers ses abbés, 590-1790*, t. II : de 895 à 1495, éd. Dominique Guéniot, 2004.
CURSENTE (Benoît), MOUSNIER (Mireille), *Les territoires du médiéviste*, PUR, 2006.
DALARUN (Jacques), *Gouverner, c'est servir*, Alma, 2012.
DAVRIL (Dom Anselme) et PALAZZO (Eric), *La vie des moines au temps des grandes abbayes*, Hachette, 2000.
DAVY (Marie Madeleine), *Initiation à la symbolique romane,* Flammarion, 2008.
DE CEVINS (Marie Madeleine) et MATZ (Jean Michel), dir. *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin « 1179-1449 »*, PUR Ouest Atlantique, 2010.
DÉCHELETTE (Joseph), « Les miniatures du bréviaire clunisien de Saint-Victor-sur-Rhins », *Le Roannais Illustré*, 1888, p. 138-144.
DÉCHELETTE (Joseph), BRASSARD (Éleuthère), *Les Peintures murales du Moyen Âge et de la Renaissance en Forez,* la Diana, Montbrison, 1900.
DEFLOU-LECA (Noëlle), « Projet de corpus des monastères français », *Bulletin du Centre d'Etudes médiévales d'Auxerre*, n° 12, 2008, p. 309-313.
DEFLOU-LECA (Noëlle), *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances*, PU Saint-Etienne, 2010.
DEFONTAINE (Patrick), « Le chartrier du prieuré grandmontain d'Époisses », *Cahiers Grandmontains*, n° 44, août 2011, p. 22-34.
DELATTRE (Valérie), « Les sépultures des nouveau-nés au Moyen Âge. Hypothèse d'un sanctuaire à répit précoce à Blandy-lès-Tours (Seine-et-Marne) », *SIAP*, 2008, p. 185-210.
DÉLÉAGE (André), *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le Haut Moyen Age,* Mâcon, Protat, 1941, (texte de thèse).
DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XIIe siècle, Mâcon*, 1941.
DELISLE (Léopold), *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale : fonds de Cluni (1884)*, Kessinger legaty reprints, 2010.
DELOMIER (Yves), dir. « Techniques de construction dans les églises et monastères médiévaux », *Actes du VIIe colloque biennal de Pommiers*, juin 2009.
DEMOUY (Patrick), dir. *La Champagne bénédictine*, Académie Nationale de Reims, 1981.

DEREINE (Charles), « Saint-Ruf et ses coutumes aux XIe et XIIe siècles », *Revue Bénédictine*, t. LIX, 1949, p. 161-182.
DESCHAMPS (Paul) et THIBOUT (Marc), *La peinture monumentale en France, Le Haut Moyen Âge et l'époque romane*, Paris, 1951.
DESCOLA (Philippe), *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005.
DESFORGES (Antoine), « Les sources païennes et les pierres serties », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1918, vol. 15, n° 6, p. 301-308.
DESHOUILLERES (François), « Les monastères de l'ancien diocèse de Bourges. Leur rôle dans la formation de l'unité nationale et les revendications gallicanes », *RHEF*, t. XXVIII, n° 114, 1942, p. 169-180
DEVÈZE (Michel), « Le bailliage de Mâcon » en 1666, *Actes du 89e Congrès National des Sociétés Savantes, Lyon, 196*4. Paris, 1965, p. 831-860.
DEVROEY (Jean-Pierre), « Vigne, vins et vignerons en pays rémois au Haut Moyen Âge », dans *Vins vignobles et terroirs de l'Antiquité à nos jours*, Actes du colloque de Reims, 1997, p. 75-92.
DEVROEY (Jean-Pierre), *Économie rurale et société dans l'Europe franque (VIe-IXe siècle)*, Paris, Belin, 2003.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes de l'ancien diocèse de Chalon,* Protat, Mâcon*,* 1935.
DION (Roger), « La viticulture ecclésiastique et la viticulture princière au Moyen Âge », *Revue Historique*, CCXII, 1954, p. 1-27.
DION (Roger), *Essai sur la formation du paysage français*, Tours, 1934, rééd. Paris, 1981.
DOBIACHE-ROJDESVENSKY (Olga), *La vie paroissiale en France au XIIIe siècle*, Picard, 1911.
DONNAT (Jean), « Prières et cérémonies contre la peste au XVe siècle », *Annales du Midi,* 23e année, 1911.
DUBOIS (Dom Jacques), « Le rôle du chapitre », in *Sous la Règle de Saint Benoît,* EPHE, 47, Droz, 1982, p. 21-37.
DUBOIS (Dom Jacques), « Du nombres des moines dans les monastères », *Lettre de Ligugé*, n°134, 1969.
DUBOIS (Dom Jacques), « La vie des moines dans les prieurés du Moyen Âge », *Lettre de Ligugé*, n° 133, 1969, p. 14-33.
DUBOIS (Dom Jacques), « Les dépendances de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et la vie monastique dans les prieurés », *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. 1, Paris, 1971, p. 619-676.
DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans la société au Moyen Âge (950-1350) », *RHEF*, t. LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 5-37.
DUBOIS (Dom Jacques), « L'institution des convers au XIIe siècle, forme de vie monastique propre aux laïcs », in *I laïci nella societa christiana dei secoli XI e XII*, Mendola, 1965, p, 248-258.
DUBOIS (Dom Jacques), *Les martyrologes du Moyen-Âge latin,* Brepols, 1978.
DUBOIS (Jacques), « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *AESC*, n° 120, 1965.
DUBREUCQ (Alain), « La vigne et la viticulture dans la loi des Burgondes », *Annales de Bourgogne*, 73, 2001, p. 39-55.
DUBREUCQ (Alain), Préface, *Écrire son histoire. Les communautés religieuses face à leur passé*, CERCOR, PU Saint-Etienne, 2006.
DUBY (Georges) et PERROT (Michelle) sous la dir. KLAPISCH-ZUBER (Christiane), *Histoire des femmes en Occident*, t. II, *Le Moyen Âge*, Tempus, 2002.
DUBY (Georges), « Inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénérable », *Studia Anselmiana*, t. 40, 1956, p. 129-140.
DUBY (Georges), « Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155 », *Annales ESC*, t. VII, 1952, p. 155-171.
DUBY (Georges), *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (Ière éd. 1953).
DUBY (Georges), *Le Moyen Âge (987-1460)*, Histoire de France, Hachette, 1999.
DUBY (Georges), *Le temps des cathédrales, l'art et la société (980-1420)*, Paris, 1976.

DUBY (Georges), *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval (France, Angleterre, Empire, IX^e^-XV^e^ siècles). Essai de synthèse et perspectives de recherches*, 2 vol., Paris, éd. Montaigne, 1962.
DUBY (Georges), MANDROU (Robert), *Histoire de la Civilisation française*, t. 1 : *Moyen Âge-XVI^e^ siècle*, Paris Armand Colin, 1955.
DUCHESNE (André), *Grande histoire de la maison de Vergy*, Paris, 1625.
DUCHESNE (André), *Histoire des rois, ducs et comtes de Bourgogne et d'Arles,* Paris, 1619.
DUCHESNE (Louis), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 volumes, 1907-1910.
DUCHET-SUCHAUX (Gaston et Monique), *Guide historique des ordres religieux,* Flammarion, 1993.
DUCHET-SUCHAUX (Gaston), *Bestiaire Roman*, CIER, 1992.
DUCLOUX (Anne), *Ad ecclesiam confugere naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e^-milieu du V^e^ siècle)*, Paris, de Boccard, 1994.
DUFOUR (Jean), *Recueil des Rouleaux des Morts*, 2 t, Recueil des Historiens de la France, de Boccard, 2006.
DUFOURCQ (Albert), *Le christianisme et l'organisation féodale (1049-1294)*, 1ère éd. 1911, 7e éd. 1939, Paris, Plon.
DUMONT (Annie), *Les passages à gué de la Saône. Approche archéologique et historique d'un espace fluvial*, éd. RAE, 2002.
DUMOULIN (Pierre), « Le château du roi Gontran à Péronne », *SAAST*, t. XCIV, 1925.
DUMOUTET (abbé Édouard), *Le désir de voir l'hostie et les origines de la dévotion au Saint Sacrement*, Paris, Gabriel Beauchesne, 1926.
DUPARAY (Benoît), « Étude sur les mœurs monastiques au XIIe siècle », *MSHAC*, t. IV, 1ère partie, Chalon, 1860, p. 121-128.
DURAND (Vincent), *Abrégé d'histoire de Charlieu,* Charlieu, 1897.
DURLIAT (Jean), « Du caput antique au manse médiéval », *Pallas*, 29, 1982, p. 67-77.
EMERY (Richard), *The Friars in Medieval France: A Catalogue of French Mendicant Convents, 1200-1550,* Bookfeathers, LLC (Lewisburg), PA, USA, 1962.
EPINAT (abbé Jean), « La situation religieuse dans le diocèse de Lyon, d'après la visite de Jean de Talaru »», *Cahiers d'Histoire*, 1961, p. 213-243.ESCHER (Katalin), *Les Burgondes*, Errance, 2006.
ETAIX (Raymond), « Le prieuré de Saint-Victor-sur-Rhins au Moyen Âge et son bréviaire *», Revue du Lyonnais*, Union des Sociétés Savantes du Lyonnais, 1980, t. II, n° 1, p. 3-14.
EUBEL (Conrad), *Hierarchica catholica mediiaevi,* Münster, 1913.
FAGES (Père Pierre Henri), *Histoire de saint Vincent Ferrier, apôtre de l'Europe*, Paris, Bonne Presse, 1894.
FASSLER (Margot), Yale University, « Fulbert après Fulbert : le mythe d'un évêque de Chartres » in *Fulbert de Chartres, précurseur de l'Europe médiévale ?,* dir. ROUCHE (Michel), PU de la Sorbonne, 2008, p. 103-120.
FAVIER (Jean), *Les Archives,* PUF, 2001.
FAVIER (Jean), *Les papes d'Avignon,* Fayard, 2006.
FAVREAU (Robert), et alii, « Église d'Avenas, église carolingienne réédifiée au XIIe siècle », Corpus des inscriptions de la France médiévale, CNRS, 1994, p.14.
FERRAND (Anne Christine), *Le prieuré de Saint-Romain-le-Puy*, VIIIe colloque de Pommiers, 2011.
FLACH (Jacques), *Les origines de l'ancienne France*, t. II, *Les origines communales,* Paris, 1893.
FLANDRIN (Jean-Louis), MONTANARE (Massimo), *Histoire de l'alimentation*, Fayard, 1990.
FLICHE (Augustin), MARTIN (Victor), dir., *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, 20 volumes parus, 1934-1963, inachevé. t.VIll : FLICHE (Augustin), *La réforme grégorienne et la reconquête Chrétienne (1057-1123)*, Paris, Bloud et Gay, 1940.
FOCILLON (Henri), *Art d'Occident, le Moyen Âge roman*, Paris, 1938, rééd. A. Colin, 1965.
FONT-REAULX (Jacques de), « Atlas des diocèses de France », *BEC*, t 118, 1960, p. 191-198.
FOREVILLE (Raymonde), *Latran I, II, III et Latran IV*, Fayard, 2007.
FOSSIER (Robert), *L'Occident médiéval V^e^-XIII^e^ siècle*, Hachette, 1995.
FOUCHER (Michel), *Fragments d'Europe*, Fayard, 1993.
FOULON (Jean Hervé), *Église et réforme au Moyen Âge*, De Boeck, 2008.

FOUQUE (Victor), *Du Gallia Christiana et de ses auteurs, étude bibliographique*, Paris, 1857.
FOUQUE (Victor), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Chalon, 1844.
FOURNIAL (Etienne), « L'implantation monastique en Forez antérieurement à l'an mil », dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p. 473 et sv.
FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Histoire de la ville et de ses habitants des origines à l'aurore des temps modernes,* Saint-Etienne, Association pour la connaissance de Charlieu, 1985.
FOURNIER (Paul), *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378)*, Picard, Paris, 1891.
FOURQUIN (Guy), « Le premier Moyen Âge », in DUBY (Georges), WALLON (Armand), *Histoire de la France rurale*, t. I, p. 319-675.
FRACHETTE (Christian), « Visite pastorale de Jean de Talaru en Forez en 1379 », in *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut,* 2 vol., Lyon, 1994, p, 486-500, correspondant à l'analyse de AD Rhône, 10 G 1423.
FYOT de la MARCHE (Abbé Claude), *Histoire de l'église abbatiale de Saint-Étienne-de Dijon*, Dijon, 1696.
GALLET (Léon), *Les traités de pariage dans la France féodale*, Paris, Sirey, 1935.
Gallia Christiana, t. IV, Provincia Lugdunensis, Paris, 1728.
GAMS (Pie), *Series Episcoporum ecclesiae catholicae quot quot innotuerunt a beato Petro apostolo,* Ratisbonne, 1873.
GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre), GUERREAU (Alain), SALVÈQUE (Jean-Denis), « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny. Exploitations domaniales et résidences seigneuriales monastiques en Clunisois du XI^{e} au XIV^{e} siècle », *Bulletin Monumental*, 157-1, 1999, p. 71-113.
GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre), SALVÈQUE (Jean-Denis), « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny en Clunisois et Mâconnais du XIe au XIVe siècle », *Centre d'Etudes Clunisiennes*, 1998.
GAUDEMET (Jean), *Le gouvernement de l'Église en Occident*, t. VIII, vol. 2, IIe partie : *Le gouvernement local*, in *Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident*, dir LE BRAS (Gabriel) et GAUDEMET (Jean), CUJAS, 1979.
GAUSSIN (Pierre Roger), *Le rayonnement de la Chaise-Dieu*, Natel, Brioude, 1961.
GAUSSIN (Pierre Roger), *L'Europe des ordres et des congrégations*, Saint-Étienne, CERCOM, 1984.
GAUSSIN (Pierre-Roger), dir. Actes du premier colloque international du CERCOM (CERCOR aujourd'hui), *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, Saint Étienne, 1985, PU Jean Monnet, 1991.
GAZEAU (Dom Roger), « Monastères français hier et aujourd'hui », *Lettre de Ligugé*, n° 133, 1969, p.5-9.
GAZEAU (Véronique), *Normania monastica, prosopographie des abbés bénédictins (X^{e}-XII^{e} siècles),* CRAHM, 2007.
Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, Études d'Anthroponyme médiévales, VII^{e} et VIII^{e} Rencontres, Azey-le-Ferron, 1995-1997, t. V-1 et V-2, *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques*, Études réunies par BOURIN (Monique) et CHAREILLE (Pascal), Publications de l'Université de Tours, 2002.
GENET (Jean Philippe), *Le monde du Moyen Âge*, Hachette, 1991.
GENICOT (Léopold), *Le XIII^{e} siècle européen*, Nouvelle Clio, 1999.
GIROUD (Charles), *L'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin et ses différentes formes de régime interne,* Martigny, 1961.
GIRY (André), *Manuel de diplomatique,* Paris, Hachette, 1894.
GLORIEUX (Paul), « Prélats français contre religieux mendiants », *RHEF*, 52, 1925, p. 309-332, 53, p. 471-495.
GOBRY (Ivan), *Les moines en Occident*, t. IV, *Le temps des conquêtes*, Clamecy, François Xavier de GUIBERT, 2005.
GONON (Marguerite), « Le clergé forézien vu par les fidèles au XV^{e} siècle » dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p. 503-511.

GONON (Marguerite), « Les Bénédictins au jour le jour à Charlieu et dans la région au Moyen Âge », *Société des Amis des Arts de Charlieu*, 1980, p. 26-29.
GOUGAUD (Louis), « La pratique de la phlébotomie dans les cloîtres », *Revue Mabillon*, t. 14, 1924, p. 1 et sv.
GOUJON (Pierre), *Histoire de Mâcon*, Privat, 2000.
GRABOIS (Aryeh), « Les séjours des papes en France au XII^{e} siècle et leurs rapports avec le développement de la fiscalité pontificale », *R.H.E.F*, t. XLIX, n° 146, 1963, p. 5-17.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col.286-300.
GRAS (Pierre), « Le registre paroissial de Givry (1334-1357) et la peste noire », *BEC*, 1939, vol. 100, p. 295-308.
GRAS (Pierre), « Les archidiaconés et les archiprêtrés de l'ancien diocèse de Chalon-sur-Saône », *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Années 1951-1952, p. 269-278.
GRAS (Pierre), « Une abbaye chalonnaise aux époques mérovingienne et carolingienne », *SHAC*, t. XXXV, 1958-1959, p. 58-66.
GRAS (Pierre), *La vie rurale dans la région de Chalon-sur-Saône*, *du XII^{e} au XV^{e} siècle*, Nogent-le-Rotrou, 1939.
GRIFFE (Élie), « Les origines de l'archiprêtre de district », *RHEF*, n° 58, janvier 1927, p. 16-50.
GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles,* Lyon, 1974.
GRIVOT (Denis), *Les Nombres dans les constructions des cathédrales*, éd. Armançon, 2007.
GRIVOT (Denis), *Semur-en-Brionnais, Iguerande,* Lescuyer, 1984.
GUERREAU (Alain), « Douze doyennés clunisiens au milieu du XII^{e} siècle », *Annales de Bourgogne*, t. 52, 1980, p. 83-128.
GUERREAU (Alain), « Les pèlerinages en Mâconnais, une structure d'organisation symbolique de l'espace », *Ethnologie française*, t. XII, n° 1, 1982, p. 7-30.
GUERREAU (Alain), « Lournand au X^{e} siècle : histoire et fiction », *le Moyen Âge*, 96, 1991, p. 519-537.
GUERREAU (Alain), « Rente des ordres mendiants à Mâcon au XIVe siècle », *AESC*, 1970, 25, 4, p. 956-965.
GUERREAU (Alain), « Vingt et une petites églises romanes du Mâconnais : irrégularités et métrologie », in *L'innovation technique au Moyen Âge*, éd. Patrice Beck, Paris, 1988.
GUERREAU (Alain), *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^{e} siècle* ?, Paris, Seuil, 2001.
GUERREAU (Alain), *Le Féodalisme, un horizon théorique*, Paris 1980.
GUERREAU(Alain), « Les édifices romans en Saône-et-Loire »», *Centre de Recherches Historiques* (CHR) CNRS UMR 8558, février 2009, article en ligne http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363566_v1/
GUERRIER (Louis), « Note sur un bréviaire de Saint-Victor (Loire) », *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n° 7, 1908-1909, p. 308-312, à suivre (aucune suite n'est parue dans le bulletin).
Guerriers et Moines, études réunies par LAUWERS (Michel), t. 4, éd. APDCA, 2002.
GUICHENON (Samuel), *Histoire de la Bresse et du Bugey*, 1650.
GUICHENON (Samuel), *Histoire de la souveraineté de la Dombes*, 1665 (publication post-mortem).
GUIGUE (Georges), *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais (1356-1369),* Lyon, Vitte, 1886.
GUIILLIEN (Jacques), *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, publications Alphonse Loste, Roanne, 1863.
GUILLAUMONT (Antoine), *Aux origines du monachisme chrétien*, Spiritualité orientale, n° 50, Abbaye de Bellefontaine, 1979.
GUILLEMAIN (Bernard), *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376)*, École Française d'Athènes et de Rome, Paris, 1962, fasc. 201.
GUILLEMAIN (Bernard), *La politique bénéficiale du pape Benoît XII*, BHE, fasc. 299, Paris, 1952, 39, p. 1-159.
HASENHOR (Geneviève) et ZINK (Michel), *Pages manuscrites de la littérature médiévale*, Livre de Poche, 1999.

HASQUENOPH (Sophie), *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Champ Vallon, 2009.
HAVERKAMP (Claus), « Eglise de Bissy-sur-Fley », *La Physiophile*, 2003, p. 17 et sv.
HAVERKAMP (Claus), « En écoutant à la fenêtre : une page oubliée au Moyen Âge », *Annales Académie de Mâcon*, 2007, t. I, p. 210-218.
HAVERKAMP (Claus), « La luxure de Beaumont », *Images de Saône-et-Loire*, n° 157, mars 2009, p. 14-16.
HEERS (Jacques), *La ville au Moyen Age en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits,* Paris, Fayard, 1990.
HELIOT (Pierre), CHASTANG (Marie-Laure), « Quêtes et voyages de reliques au profit des églises françaises », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. LIX, 1964, p. 789-822, t. LX, 1965, p. 56-32.
HENRIET (Patrick), « Moines civilisateurs ou moines envahisseurs ? », *Revue Mabillon*, n s 11, 72, 2000, p. 85-160.
HERMANN-MASCARD (Nicole), *Les reliques des saints, formation continue d'un droit*, Paris, Klincksieck, 1975.
HERRGOTT (Marquard), *Vetus monastica disciplina*, Paris, 1726.
HILDESHEIMER (Françoise), *Fléaux et société : de la grande peste au choléra*, Hachette, 1993.
HILLEBRANDT (Maria), « Berzé-la-Ville, la création d'une dépendance clunisienne », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny*, Actes du colloque scientifique international, Cluny, 1990, p. 198-212.
Histoire de la France rurale, dir. DUBY (Georges) et WALLON (Henri), 2 tomes, Point Histoire, 1992.
HOURLIER (Dom Jacques), « L'origine du prieuré clunisien », in *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, 1979, p. 435-441.
HOURLIER (Dom Jacques), *Les religieux*, éd. CUJAS, 1974.
HUBERT (Jean), « *Cryptae superiores et cryptae inferiores* dans l'architecture religieuse de l'époque carolingienne », in *Mélanges offerts à Louis Halphern*, Paris, 1951, p. 351 et sv.
HUBERT (Jean), *Architecture religieuse du Haut Moyen Âge en France*, Paris, 1952.
HUREL (Odon), RICHE (Denyse), *Cluny, de l'abbaye à l'ordre clunisien, X^e^ XVIII^e^ siècl*e, Armand Colin, 2010.
HUGLO (Michel), « Remarques sur la notation musicale du bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins », *Revue Bénédictine*, t. 93, 1983, p. 132-136.
HUREL (Odon), *Dom Mabillon, le moine et l'historien, œuvres choisies*, Robert Laffont, 2007.
IMBART de la TOUR (Pierre), *La paroisse rurale du IV^e^ au XI^e^ siècle,* Picard, Paris, 1900.
IOGNA-PRAT (Dominique), « Cluny 910-1910 ou l'instrumentalisation de la mémoire », Revue Mabillon, n s 11, 72, 2000, p. 161-186.
IOGNA-PRAT (Dominique), « Cluny, le monachisme, la société et le premier âge féodal (850-1050) », *BUCEMA*, n° 15, 2011, p. 139-157.
IOGNA-PRAT (Dominique), « La confection des cartulaires et l'historiographie à Cluny (XI^e^-XII^e^ siècles) », *Les Cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École Nationale des Chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S., Paris, École des Chartes, 1993, p. 27-44.
IOGNA-PRAT (Dominique), « La croix, le moine et l'empereur : dévotion à la croix et théologie politique à Cluny autour de l'an mil », dans *Haut Moyen Âge - Culture, éducation et société*, Études offertes à Pierre Riché, sous la dir. De Michel SOT, Paris, 1990, p. 449-475.
IOGNA-PRAT (Dominique), *La Maison Dieu, une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, l'Univers Historique, Seuil, 2006.
IOGNA-PRAT (Dominique), *Ordonner et exclure. Cluny et la société Chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150*, Paris, Aubier (collection historique), 1998.
JAGER (Mgr Jean Nicolas), *Histoire de l'église catholique en France*, Paris, Adrien Le Clère, 1863.
JAL (François), « L'abbaye de Saint-Rigaud : une expérience de cénobitisme érémitique face à l'expansion clunisienne dans le Brionnais », *Histoire Médiévale et Archéologie*, 1997, 8, p. 61-97.
JALABERT (Denise), *La flore sculptée des monuments du Moyen Âge en France*, Paris, Picard, 1965.
JANSSENN (Walter), LOHRMANN (Dietrich), « Villa, curtis, grangia, économie rurale entre Loire et Rhin, de l'époque gallo-romaine au XIIe-XIIIe siècle », *Francia*, München, Arthémis Verlag, 1983.

JARRY (Eugène), *Provinces et pays de France. Bourgogne*, Paris, 1948.
JEANTON (Gabriel), « Les caractères particuliers de la Bourgogne méridionale », *Actes du congrès des Sociétés savantes de Bourgogne*, 1914, Mâcon, Protat, 1916, p. 1-5.
JEANTON (Gabriel), « Les limites respectives des influences septentrionales et méditerranéennes en France », *Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus*, t. XXVII, 1937, p. 125-136.
JEANTON (Gabriel), « Les vins du Mâconnais et la Rève à Paris au XIV^{e} et XV^{e} siècle », *AAM*, 13, 1908, p. 41-52.
JEANTON (Gabriel), *Le Mâconnais traditionnel et populaire,* t. II*, Pèlerinages et légendes sacrées,* Mâcon, 1921.
JEANTON (Gabriel), *Le pays de Mâcon et de Chalon avant l'an mille,* Mâcon, 1938.
JONDOT (Michel) et JOFFARD (Olivier), « Peintures murales en Saône-et-Loire », Groupe 71, n° 72, 1987.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus,* Dijon, 1739.
JULIA (Dominique), *Répertoire des visites pastorales du diocèse de Chalon-sur-Saône*, CNRS, 1979.
JULIA (Dominique), *Répertoire des visites pastorales du diocèse de Mâcon*, CNRS, 1979.
KAHN (Jean Claude), *Les moines messagers*, Lattès, 1987.
KLIMRATH (Heine), *Etude sur les coutumes*, Paris, Levrault, 1837.
KNOWLES (David), *Les Moines chrétiens*, l'Univers des Connaissances, Hachette, 1969.
La vie quotidienne des moines et chanoines réguliers au Moyen Âge et Temps modernes, dir. DERWICH (Marek), éd. Institut d'Histoire de l'Université de Wroclaw, Travaux du LARHCOR, 1995
La ROCHE la CARELLE (baron Ferdinand), *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu*, Perrin, Lyon, 1853, rééd. René Georges, Lyon, 1999.
LABBÉ (Philippe), COSSARD (Gabriel), *Sacrosancta concilia*, Paris, 17 volumes, 1671.
LAGER (Thierry), MIGUET (Danièle), « Les constructions traditionnelles dans le département de la Loire », *Cahiers du musée Forézien*, 1977,5, 11.
LAPORTE (Dom Jean), *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel,* Paris, Lethielleux, 1967.
LAROCHE (Léon), « Contribution à l'étude des églises jumelées », *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Tournus*, t. XLII, 1942, p. 137-162.
LASSALLE (Victor), « Le chapiteau à l'époque romane », *Actes du colloque international d'art roman*, Issoire, Revue d'Auvergne, t. 116, fasc. 562, 2002, n°1, p. 135-157.
LATOUR (Bruno), *Politique de la nature*, La Découverte, Poche, 1999.
LAURANSON-ROSAZ (Christian), « L'abbaye de Saint-Michel de la Cluse et le midi de la Gaule, X^{e}, XII^{e} siècle », in *Attraverso le Alpi : S. Michele, Novalesa, S. Teofredo e altri reti monastice*, 2008, edipulia. It.
LAURENT (François) *Le Moyen Âge et la Réforme*, Histoire internationale, 1886.
LAURENT (Jacques) et CLAUDON (Ferdinand), in *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, t. XI, *Les diocèses de Langres et Dijon*, Paris, 1941.
LAUWERS (Michel), « *Territorium non facere diocesim*, limites et représentations territoriales du diocèse (Ve-XIIIe siècle) », in *L'espace du diocèse, genèse d'un territoire dans l'Occident Médiéval (Ve-XIIIe siècles)*, dir. MAZEL (Florian), Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 23-65.
LAUWERS (Michel), *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident Médiéval*, Paris, Aubier, 2006.
LAVERGNE (Gérard), « Les noms de lieux d'origine ecclésiastique », *RHEF*, 1929, XV, 66, p. 31-49.
LE BRAS (Gabriel), « La part du monachisme dans le droit et l'économie du Moyen Âge », *RHEF*, t. XLVIII, n° 144, 1961, p. 199-211.
LE BRAS (Gabriel), *L'église et le village*, Flammarion, 1976.
LE CLECH-CHARTON (Sylvie), « Inventaire des peintures murales dans les quatre départements bourguignons », in RUSSO (Daniel), *Peintures médiévales, XII^{e}-XIV^{e} siècles, regards comparés*, éd. Universitaires, Dijon, 2005, p. 21 et sv.
Le GOFF (Jacques), *Le désert-forêt dans l'Occident médiéval*, Traversées, 19, Paris, 1980.
LE GOFF (Jacques), RÉMOND (René), *La France religieuse*, Seuil, 1988.
LE GOFF (Jacques, *La naissance du purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981.

LE NY (Bernard), *Cartes des archevêchés et diocèses de France*, 1748.
LEBRIGAND (Yvette), *L'ordre de Saint-Ruf en France (1039-1774)*, ENC, 1967.
LECESTRE (Léon), *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après la Commission des Réguliers en 1768*, Paris, 1902.
LECLERCQ (Dom Jean), « Boniface VIII et la clôture des moniales », dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p. 273-277.
LECLERCQ (Dom Jean), « Les Bénédictins en France au temps de Philippe le Bel et Boniface VIII », *Revue Mabillon*, 31e année, 1941, p. 83-100.
LECLERCQ (Dom Jean), « Les paradoxes de l'Économie monastique », *Économie et Humanisme*, t. IV, 1945, p. 14-35.
LECLERCQ-KADANER (Jacqueline), « De la Terre-Mère à la Luxure, à propos de la migration des symboles », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1975, vol. XVIII, n° 18-61, p. 37-43.
LEGUAY (Jean Pierre), *Les catastrophes au Moyen Âge*, Les classiques Gisserot de l'histoire, 2005.
LEGUAY (Jean-Pierre), « Rôle de Augustins dans la formation des villes et des villages de Savoie », in *Échanges religieux entre la France et l'Italie du Moyen Âge à l'époque moderne*, dir MACCARONE (Mgr Domenico), VAUCHEZ (André), Genève, Slatkine, 1987, p.17-44.
LEGUAY (Jean-Pierre), « Une présence monastique urbaine. Rôle des prieurés dans la formation et le paysage des petites villes du Moyen Âge » dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut,* 2 vol., Lyon, 1994, p. 525.
LEGUAY (Jean-Pierre), *L'air et le vent au Moyen Âge*, PU Rennes, 2011.
LEHMAN-BROCKHAUS (Otto), *Lateinische Schriftquellen zur Kunst in England, Wales, Scotland, vom Jahre 901 bis zum Jahre 1307*, Prestel Verals, München, 2 t., 1955, 1956.
LEMAIRE (Suzanne), *La Commission des Réguliers,* Paris, 1926.
LEMAITRE (Henri), « Géographie Historique des établissements de l'ordre de saint François en Bourgogne », *Revue d'Histoire franciscaine*, IV, 1927, p. 445-514.
LEMAITRE (Jean-Loup) dir*. Prieurs et prieurés dans l'occident médiéval,* Colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984 par la IVe section de l'École pratique des Hautes Études et L'I.R.H.T., Genève, 1987, préface de DUBOIS (Dom Jacques).
LEMAITRE (Jean-Loup), « Les obituaires français : perspectives actuelles », *RHEF*, t. LXIV, n° 172, janvier 1978, p. 69-91.
LEMARINIER (Jean-François), « Encadrement religieux des campagnes et conjoncture politique dans les régions du royaume de France au nord de la Loire, de Charles le Chauve aux derniers carolingiens (840-987) », *Settimana 28*, Spolete, 1982, p. 765-811.
Les mouvances laïques des ordres religieux, Troisième colloque international, Tournus, 1992, éd. du CERCOR, préface de PARAVY (Pierrette).
LEROQUAIS (Victor), « Un livre d'heures manuscrit à l'usage de Mâcon, Collection Siraudin », *AAM*, n° 30, 1935, p. 137 à 200.
LEROQUAIS (Victor), *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 5 t,, Paris, 1934.
LEROQUAIS (Victor), *Les pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France,* Paris, 1937.
LEROY LADURIE (Emmanuel), *Le territoire de l'historien*, Gallimard, 2007.
Les clercs, les fidèles et les saints en Bourgogne médiévale, textes recueillis par Vincent TABBAGH, 2005, Éditions Universitaires de Bourgogne.
LESNE (Émile), « Evêchés et abbayes. Les origines du bénéfice ecclésiastique », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1914, t. V, n° 25, p. 15-50.
LETONNELIER (Gaston), « Le principe de l'exemption », *AAM*, n° 15, 1910, p. 249 et sv.
LETONNELIER (Gaston), *L'abbaye exempte de Cluny et le Saint Siège, étude sur le développement de l'exemple clunisien des origines à la fin du XIIIe siècle*, Paris, 1923.
LEUSSE (Comte Guy de), « Le prieuré de Saint-Romain », *AAM*, 3e série, t. XXII, 1920-1921, p.1-95.
LEUSSE (Comte Guy de), « Les peintures de Bantanges », *AAM*, t.XXV, 1926-1927, p.163-164.
LEX (Léonce), « Histoire de Saint-Point », *AAM*, 3e série, 1898, t. III, p. 155.

LEX (Léonce), « Peintures murales de la chapelle du château des moines à Berzé-la Ville », *AAM*, n° 15 (2), 1910, p. 248 et sv.
LEX (Léonce), *Le culte des eaux dans le département de Saône et Loire*, Mâcon, 1898.
LONGNON (Auguste), *Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle,* Paris, 1904.
LORAIN (Prosper), *Histoire de Cluny depuis sa fondation jusqu'à sa destruction à l'époque de la Révolution française*, Sagnier et Bray, Paris, 1845.
LOT (Ferdinand), *Actum et Datum au Moyen Âge,* Paris, 1908.
LOUVET (Pierre), *Histoire du Beaujolais,* éd. Léon Galle et Georges Guigue, Lyon, 1903.
MABILLON (Jean), *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti in saeculorum classes distributa*, 9 volumes, Paris 1668-1701.
MABILLON (Jean), *Annales Ordinis Sancti Benedicti occidentalium monachorum patriarchae ou Annales OSB,* 1703.
MAGNIEN (Émile), *Histoire de Mâcon et du Mâconnais*, Mâcon, 1971.
MAGNOU-NORTIER (Elisabeth), « La terre, la rente et le bon vin dans les pays de Languedoc », *Francia*, 9, 1981.
MAITRE (Claire), *Catalogue des manuscrits conservés à Autun*, Brepols, 2004.
MANE (Perrine), *Le travail à la campagne au Moyen Âge*, Picard, 2006.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés des anciens diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon », dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2e vol., Lyon, 1994, p. 737 et sv.
MARILIER (Jean), « Les privilèges épiscopaux de l'église de Losne (Côte-d'Or) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 24e fascicule, 1963, p. 247-288.
MARILIER (Jean), « Une réplique de Saint-Étienne de Vignory : Notre-Dame de Losne », in *Mélanges offerts à René Crozet*, Société d'Etudes Médiévales, 1966, p. 223-235.
MARTEN (Michel), MOUILLEBOUCHE (Hervé), *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale (Côte-d'Or et Saône-et-Loire)*, Centre de Castellologie de Bourgogne, Chagny, 2010.
MARTIN (Hervé), *Mentalités Médiévales XI^e^-XV^e^ siècle*, Nouvelle Clio, 1996.
MARTIN (Jean), « Les pierres tombales de Lancharre », *AAM*, n° 9, 1904, p. 248-263.
MARTIN (Jean) et MEURGEY (Jacques), *Armorial du Pays de Tournu*s, Paris, Champion, 1920.
MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905.
MARTIN (Malachi), *Histoire et avenir du Vatican*, Exergue, 1981, rééd. 1997.
MASSON (Henri), « Les possessions de l'abbaye Saint-Philibert », *SAAST*, t. XXVII, 1937, p. 7-124.
MAZEL (Florian), Dir. *L'espace du diocèse, genèse d'un territoire dans l'occident médiéval (V^e^-XIII^e^ siècles*), Presses Universitaires de Rennes, 2008.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny* (X^e^-XV^e^ siècles), Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999.
MEINARDUS (Otto F. A.), *Monks and monasteries of the Egyptian Deserts*, the American University in Cairo Press, le Caire, éd. révisée, 1999.
MELY (Fernand de), « L'autel de l'église d'Avenas », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1905
MICHEL (Maurice-Laurent), *La Saône-et-Loire ou la Bourgogne du Sud*, éd. JPM, 2003.
MIELLE de BECDELIÈVRE (Dominique), *Prêcher en silence, Enquête codiologique sur les manuscrits du XII^e^ siècle provenant de la Grande Chartreuse,* CERCOR, éd. Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2004.
MILLE (Antoine Etienne), *Abrégé Chronologique de l'Histoire ecclésiastique, civile et littéraire de Bourgogne*, Dijon, 1771-1774.
Millénaire de Cluny, Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Cluny les 10-12 septembre 1910, 2 vol., Mâcon, 1910.
MILLET (Hélène) et MORNET (Elisabeth), « Un témoin scandinave de la propagande en l'avenir du Concile de Pise », dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut,* 2 vol., Lyon, 1994, p. 123 et sv.

MILLET (Hélène), « Le grand Schisme d'Occident », in *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, cahiers de Fanjeaux, n° 39, 2004, p. 21-37.
MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français au Moyen Âge*, Paris, 1890.
MOLLAT (Guillaume), *Étude critique sur les Vitae paparum Avenionensium d'Etienne Baluze*, Paris, 1917.
MOLLAT (Guillaume), *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1921.
MOLLAT (Michel), « La notion de pauvreté au Moyen Âge », *SAAST*, t. LII, 149, 1996, p. 6-24.
MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire*, 1856.
MONTALEMBERT (Charles comte de), *Les moines d'Occident*, 7 vol., 1860.
MONTARLOT (Paul), « Rosey, ses seigneurs, sa confrérie », *AAM*, n° 18, 1913, p. 114 et sv.
MORIMOTO (Yoshiki), *Études sur l'économie rurale du haut Moyen Âge*, De Boeck, Bruxelles, 2008.
MOSTERT (Marco), « La Clôture brisée » in *La vie quotidienne des moines et chanoines réguliers au Moyen Âge et Temps modernes*, Actes du Premier Colloque International du LARHCOR, Wroclaw, 1995, p. 227-241.
MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne », Ex animo. *Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, Langres, Dominique Guéniot, 2009, p. 73-138.
MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Les Hongrois en Bourgogne : le succès d'un mythe historiographique », *Annales de Bourgogne*, t. 78, 2, 2006, p. 126-168.
MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Un autre mythe historiographique : le sac d'Autun par les Sarrazins », *Annales de Bourgogne*, t. 82, 2010, p. 5-36.
MOULIN (Léo), *La vie quotidienne des religieux au Moyen Age, X^{e}-XIV^{e} siècles,* Paris, Hachette, 1978.
MOUSNIER (Mireille), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^{e}-XVIII^{e} siècle),* collectif, Flaran, 21, PUM Toulouse, 2002.
MOYSE (Gérard), « Monachisme et réglementation monastique en Gaule avant Benoît d'Aniane », Colloque *: Sous la Règle de Saint Benoît, structures monastiques et sociétés en France*, Champion, 1982, p. 3 et sv.
MOYSE (Gérard), dir. *Joyaux d'archives, jalons d'histoir*e, Armançon, 2001.
MOYSE (Gérard), *Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon*, *IV^{e}-XI^{e} siècles*, Bibliothèque de l'école des chartes, Année 1973, vol; 131, n° 131-1, p. 21-104.
Mulieres religiosae et leurs univers, *Aspects des établissements béguinaux au Moyen Âge*, Actes de la journée d'études du 27 octobre 2001 à l'Université de Paris X - Nanterre, textes réunis par VOLTI (Panayota), Histoire médiévale et Archéologie, Vol. 15, CAHMER, 2003.
MÜLLER (Léo), « La notion canonique d'abbaye nullius », *Revue de droit canonique*, 1956, p. 115-144.
MURE (Chanoine Jean Marie de la), *Chronique de l'abbaye d'Ainay*, rééd. Lyon, 1885.
MUSSET (Lucien), « Cimeterium ad refugium tantum vivorum non ad sepulturam mortuorum », *Revue du Moyen Âge latin*, 1948, t. 4, p. 56-60.
MUSSET (Lucien), « Les constructions monastiques au Moyen Âge », in *Actes des journées d'études de la SEHRP*. RHEF, t. XXIII, n° 190, janvier-juillet 1947, p. 936-167.
NICOLAS (Fernand), « Une oeuvre étonnante à Germagny », *Groupe 71*, n° 137, 2004.
NICOLAS (Fernand), *Le vieux Saint-Vincent de Mâcon*, Mâcon, sans date.
NICOLAS (Fernand), *Peintures murales à la chapelle des moines de Berzé-la-Ville,* Mâcon, 1993.
NICOLAS (Marguerite), « Originalité végétale de la roche d'Aujoux », *bulletin SAAST*, t. LXXXVI, 1987, p. 67-74.
NICOLET (Claude), *L'inventaire du monde*, Paris, Fayard, 1988.
NOËL (René), « Moines et nature sauvage », dans *Villes et campagnes*, mélanges Georges Duby, Liège, 1991, p. 563-597.
NORTIER (Geneviève), *Les bibliothèques des abbayes médiévales bénédictines en Normandie*, Paris, 1971.
OURSEL (Charles), *Art de Bourgogne*, 1953, Artaud.

OURSEL (Charles), *L'Art roman de Bourgogne. Études d'histoire et d'archéologie*, Veno, Dijon, et Marshall Jones, Boston, 1928.
OURSEL (Raymond et Anne-Marie), « Le 19e siècle et l'art roman dans l'archiprêtré d'Ormes », *Groupe 71*, n° 135, 2003.
OURSEL (Raymond), « À propos de l'autel d'Avenas », *Annales de Bourgogne*, t. XX, n° 78, 1948, p.204.
OURSEL (Raymond), *Abbayes et Prieurés de Saône-et-Loire*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1980.
OURSEL (Raymond), *Les églises romanes de l'Autunois et du Brionnais : ancien grand archidiaconé d'Autun. Cluny et sa région*, Mâcon, Protat, 1946.
PACAUT (Marcel), « La formation du second réseau monastique clunisien (v. 1030 - v. 1080) », *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, Saint Étienne, 1991 (CERCOR - Travaux de recherche, I), p. 43-51.
PACAUT (Marcel), « L'église en Bresse (diocèses de Chalon, Lyon et Besançon) », *dans La Bresse, les Bresses de la préhistoire à nos jours,* dir, PONSOT Pierre, éd. Bonavitacola, 2003, t. II, p. 89-98.
PACAUT (Marcel), « L'église et le peuplement de la Bresse Bourguignonne médiévale », dans *La Bresse, les Bresses de la préhistoire à nos jours*, ed, Bonavitacola, 2003, t. II, p. 88-99.
PACAUT (Marcel), « Louis VII et Alexandre III (1159-1180) », *RHEF*, n°132, janvier 1953, p. 5-45.
PACAUT (Marcel), « Une communauté monastique originale, la congrégation de Tournus (IX^{e}-XII^{e} siècle) », *Actes du colloque de Tournus*, CIER, 1995, p.105-120.
PACAUT (Marcel), *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge,* Nathan, 1993.
PACAUT (Marcel), *L'Ordre de Cluny*, Paris, 1986.
PALAZZO-BERTHOLON (Bénédicte), VALIERE (Jean-Christophe), « Les vases dits « acoustiques » dans les églises médiévales : un programme d'étude interdisciplinaire », *CESCM*, Poitiers, 2007.
PALAZZO-BERTHOLON (Bénédicte), VALIERE (Jean-Christophe), CARVALHO (Pauline), « Les vases acoustiques dans les églises médiévales », *Colloque international de Pommiers*, juin 2009.
Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut, 2 vol., Lyon, 1994.
PARISSE (Michel), « Dans le cloître et hors du cloître, le renouvellement de la vie régulière (v1050-v1120) », in *Histoire du christianisme*, t.V, dir. VAUCHEZ (André) et alii, Desclée, 1993, p.141-178.
PARISSE (Michel), Textes réunis de *Chanoines réguliers, émergence et expansion (XI^{e}-XIII^{e} siècles*), CERCOR, PSE, 2009.
PARRIAT (Henri), *Peintures murales du Moyen Âge et de la Renaissance en Bourgogne du Sud,* La Physiophile, 1980.
PASTOUREAU (Michel), *Bestiaires du Moyen Âge*, Seuil, 2011.
PASTOUREAU (Michel), *Petit livre des couleurs*, Panorama, 2005.
Peintures murales de Bourgogne, Dijon, Musée archéologique, 1992.
Pélerinages et Croisades, préface de PRESSOUYRE (Léon), CTHS, 1995.
PELLECHET (Marie Léontine Catherine), *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon,* Autun, 1883
PERRAT (Charles), *L'autel d'Avenas*, *la légende de Ganelon et les expéditions de Louis VII en Bourgogne (1166-1173),* Lyon, Badiou-Amant, 1933.
PERRIN (Monique), « Pauvreté et charité », *SAAST*, t. LXXXI, 1982, p. 31-56.
PERRIN (Odet), *Les Burgondes,* La Baconnière, 1968.
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan, 1659.
PETIT (Ernest), *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur,* Paris, 1888.
PETOT (Pierre), « Servage et tonsure cléricale dans la pratique française », *RHEF*, t. LXIV, n° 177, janvier 1978, p. 190-203.
PEYRAFORT-HUIN (Monique), *La bibliothèque médiévale de l'abbaye de Pontigny*, NRS éditions, 2001.
PICHOT (Daniel), « Prieurés et société dans l'Ouest, XI^{e}-XIII^{e} siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113-3, 2006, p. 9-32.

PIGNOT (Jean-Henri), *Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable, (909-1157),* 3 vol*.,* Autun, Paris, 1868.
PILLEMENT (Georges), *Cloîtres et abbayes de France*, Paris, éd. des Deux Mondes, 1950.
PILOT de THOREY (Emmanuel), « Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble compris dans les limites du Dauphiné », *Bulletin de la Société des Statistiques*, 2, Grenoble, 1884.
PIPONNIER (Françoise), « Recherche sur les consommations alimentaires en Bourgogne au XIV^e^ siècle », *Annales de Bourgogne*, XLVI, 1974, p. 65-111.
PITTE (Jean-Robert), *Histoire du paysage français. Le sacré : de la Préhistoire au XV^e^ siècle*, Taillandier, 1986.
PLANCHER (Dom Urbain), *Histoire générale et particulière de Bourgogne,* Dijon, 4 volumes, 1739-1787.
PLATELLE (Henri), « La paroisse et son curé jusqu'à la fin du XIIIe siècle », in *Encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge,* 109e Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, CTHS, 1985, t.I, p. 11-26.
POEY d'AVENT (Faustin)*, Monnaies féodales en France,* Tours, 1995.
PONCET (Lucien), *L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire*, 1980.
PONSOT (Pierre), dir. *La Bresse, les Bresses de la préhistoire à nos jours*, éd. Bonativola, 2003.
PONTAL (Odette), *Les Conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, CERF, IRHT, 1995.
PONTAL (Odette), *Les Conciles Mérovingiens*, CERF, IRHT, 1989.
PONTAL (Odette), *Les statuts synodaux français*, Paris, CTHS, 1971-1983, 2 tomes.
POUPARDIN (René), *Le royaume de Bourgogne 888-1038 plus études sur l'origine du royaume d'Arle*s, Paris, 1907, rééd. 1974.
POUPON (Pierre), FORGEOT (Pierre), *Les vins de Bourgogne*, 5^e^ édition, PUF, 1969.
POUZET (Philippe), « Le pape Innocent IV à LYON. Le concile de 1245 », *RHEF*, XV, 68, 1929, p. 281-318.
PRESSOUYRE (Léon), « L'hydraulique monastique », *Actes des rencontres de Royaumont*, dir. BENOÎT (Paul), 1992, Paris, Créaphis, 1996.
PRIEUR (Gilbert), « À propos des piscines liturgiques de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon », *Mémoires SHAC*, t. 62, 1992-1993, p. 47-78.
Prieuré et Environnement, Actes du colloque de Paris XIII, octobre 1990, CAHMER, 5, 1992.
PRINZ (Friedrich), *Frühes Mönchtum im Frankenreich,*München, Wien, 1965.
Production alimentaire et lieux de consommation dans les établissements religieux au Moyen Âge, Actes du colloque de Lille, octobre 2003, textes recueillis par Benoît CLAVEL, CAHMER, 19, 2006.
PUIG I CADALFACH (Joseph), *Le premier art roman*, Paris, 1928.
QUENTIN (Henri), *Les martyrologes historiques du Moyen-Âge, étude sur la formation du martyrologe romain*, Paris, 1908,
RACINET (Philippe), « Expansion de Cluny sous Hugues I^er^ de Semur », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny*, Actes du colloque scientifique international, Cluny, 1990, p. 93-107.
RACINET (Philippe), « Le prieuré de Reuil-en-Brie et son réseau monastique (XIe-XVIe s.) », *in Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p. 319-337.
RACINET (Philippe), « Le rôle de la guerre dans l'évolution des monastères clunisiens aux XIVe et XVe siècles », *Annales du 119e Congrès National des Sociétés historiques et scientifiques*, (Amiens, 1994), Paris, 1996, p. 89-100.
RACINET (Philippe), « Les moines au village : pour une étude des installations monastiques dans le monde rural », dans L. Feller, P. Mane, F. Piponnier (dir*.), Le village Médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez,* Paris, 1998, p. 181-202.
RACINET (Philippe), « Les prieurés Clunisiens dans l'Aisne », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XXIII, 1983, p. 161-172.
RACINET (Philippe), « Monde clos ou enceinte protégée ? Les enceintes priorales et les dépendances monastiques fortifiées », *Saint-Philibert de Tournus. Histoire. Archéologie*. Art, Tournus, 1995, p. 427-469.

RACINET (Philippe), « Relations internes et environnement social de deux prieurés clunisiens d'Ile-de-France au Moyen Âge : les obituaires de Saint-Nicolas d'Acy et de Beaumont », *Frühmittelalterliche Studien*. Jahrbuch des Instituts für Frühmittelalterforschung der Universität Münster, B. 18, 1984, p. 582-606.
RACINET (Philippe), *Crises et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII^e^-XVI^e^ siècles). De la Flandre au Berry et comparaisons méridionales,* Artois Presses Université, (Collection Histoire), 1997.
RACINET (Philippe), *Les maisons de l'ordre de Cluny. Evolution et permanence d'un ancien ordre bénédictin au nord de Paris*, Louvain-Bruxelles, 1990.
RACINET (Philippe), *Les monastères clunisiens des diocèses de Soissons, Senlis et Beauvais*, thèse, 1983.
RACINET (Philippe), *Moines et monastères en Occident au Moyen Âge*, Ellipse, Paris, 2007.
RACINET (Philippe), *Un prieuré clunisien du Moyen Âge (XII^e^-XV^e^ siècle) : Saint-Pierre-Saint-Paul d'Abbeville,* Abbeville, 1979.
RAFFIN (Léonce), « Une forteresse clunisienne, le château de Lourdon », *Annales de l'Académie de Mâcon*, n°15 (2), 1910, p. 164-210.
RAFFIN (Léonce), CONTENSON (Louis de), « L'église et le doyenné clunisien de Saint-Gengoux », *AAM*, n° 15, 1910, p. 59-88.
RAGUT (Marie-Camille), *Statistique du département de Saône-et-Loire,* 2 vol., Mâcon, Dejussieu, 1838, rééd. Res Universis, 1992.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), « Les anciens hospices du Mâconnais », *A.A.M.*, t. II, 1897, p. 240-265.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), « Les comtes héréditaires de Mâcon », *A.A.M.*, 3e série, t. VI, 1901, p. 121 et sv.
RAPP (Francis), *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge,* Nouvelle Clio, 1971.
RÉAU (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*, 2 t, rééd. PUF, 1995.
REBOUILLAT (Marguerite), « Les sanctuaires du département de Saône-et-Loire dits à répits », *46^e^ Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes,* Tournus, mai 1975, p. 117-130.
REBOURG (Alain), *Carte archéologique de la Gaule, Saône-et-Loire*, Académie Inscriptions et Belles Lettres, 2008.
REBUFFET (Bernard), *Les grandes heures des églises de Mâcon,* Mâcon, 1974.
RÉGNIER (Jean), *Les évêques d'Autun*, 1988.
REICHE (Jean), « Le décor sculpté de Gourdon et de Mont-Saint-Vincent : un atelier charolais au début du XII^e^ siècle », *Colloque scientifique international de Paray-le-Monial,* oct. 1998, textes réunis par Nicolas REVEYRON et *alii*, Paray-le-Monial, 2000, p. 239-255.
RENOUARD (Yves), « Conséquences et intérêt démographique de la Peste noire de 1348 », *Population*, 1948, vol. 3, p. 459-466.
REYNAUD (Jean-François), PACAUT (Marcel), WULLSCHLEGER (Michel), *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, DARA, Lyon, 2002.
RICHARD (Jean), « Evêchés titulaires et missionnaires dans le Provinciale Romanae Ecclesiae », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1949, Vol. 61, p. 227-236.
RICHARD (Jean), « La congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. XXIV, 1963, p. 289-.298.
RICHARD (Jean), « La laine en Bourgogne », *Actes de la première semaine d'études de Florence, Production et Commerce (XIII^e^ siècle), La Lana come Materia Prima*, 1974, p. 325-363.
RICHARD (Jean), « Le commerce de poisson en Bourgogne et les étangs de la région autunoise », *MSE* 54, 1983, p. 181-197.
RICHARD (Jean), « Pèlerins de Saint Jacques en Bourgogne chalonnaise (XI^e^-XII^e^ siècle) », in *Pèlerinages et Croisades*, CTHS, 1995, p. 47-52.
RICHARD (Jean), dir. *L'eau dans la vie des hommes de l'antiquité à nos jours*, Société Éduenne, Autun, 2007.
RICHARD (Jean), *Histoire de la Bourgogne*, PUF, «Que sais-je », n° 746, 1959,

RICHARD (Jean), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché, XI^e^-XIV^e^ siècles*, éd. Les Belles-Lettres, 1954.
RICHE (Denyse), « La société laïque et le temporel des prieurés clunisiens de Marcigny et de Salles (XI^e^-XIV^e^ siècle) », in *Les religieuses dans le cloître et dans le monde*, Saint-Étienne, 1994 (CERCOR, Travaux et Recherches, IV), p. 691-711.
RICHE (Denyse), « Urbain V et la collation des bénéfices : l'exemple de Cluny », in *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, t. I, p. 357 et sv.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001.
RICHÉ (Pierre) et Le MAITRE (Philippe), *Les invasions barbares*, PUF, 1996.
RICHÉ (Pierre), « Les traités pour la formation des novices », *dans Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p. 371.
RICHÉ (Pierre), *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe,* Paris, Hachette, 1983.
RICHÉ (Pierre), *Les grandeurs de l'an mille*, Barthillat, 1999.
RINGO (Gérard), *Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, «Que sais-je? », n°3251, 1997.
ROCHETTE (Comte Charles de la), *Histoire des évêques de Mâcon,* Mâcon, 1865, 2 vol.
ROLLIER-HANSELMANN (Juliette), *Les peintures murales dans les anciens territoires de Bourgogne (XI^e^-XIII^e^ siècles), de Berzé-la-Ville à Rome et d'Auxerre à Compostelle*, thèse, université de Bourgogne, Dijon, 2009, présentation in *BUCEMA*, 14, 2010.
ROSENWEIN (Barbara), *Rhinoceros Bound. Cluny in the Tenth Century,* Philadelphia, 1982.
ROSENWEIN (Barbara), *To be the neighbour of S Peter. The social meaning of Cluny's property (904-1049)*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 1989.
ROUPNEL (Gaston), *Histoire de la campagne français*e, Grasset, Paris, 1932.
ROUX (Caroline), « L'arc triomphal dans l'espace ecclésial. De l'antiquité tardive au Moyen Âge central en Occident », *BUCEMA*, 13, 2009, p. 207-218.
RUSET (Danielle), « Monographie de l'église de Chapaize », *SAAST*, t. LXXXII, 1983, p. 1-55.
RUSSO (Daniel), « D'une réforme à l'autre : l'étude sur les peintures religieuses en Bourgogne, XII^e^-XIV^e^ siècles », in RUSSO (Daniel), *Peintures médiévales, XII^e^-XIV^e^ siècles, regards comparés*, éd. Universitaires, Dijon, 2005.
RUSSO (Daniel), « Espace peint, espace symbolique, construction ecclésiologique, les peintures de Berzé-la-Ville », *Revue Mabillon*, n s 11, 72, 2000, p. 57-87.
SAHLER (Marcel), *Les grands ordres monastiques des origines à 1949*, t. I., *Les Abbayes en France*, Auch, Cocharaux, 1949.
SAINT-DENIS (Alain), *Le siècle de saint Louis,* PUF, « Que sais-je ? », 1996.
SALMON (Pierre*), l'Office Divin*, CERF, 1967.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés clunisiens », *Bulletin du Centre d'Études clunisiennes, 1998, Cluny.*
SANDELL-DUPELEY (Renée), *Saint-Antoine en Dauphiné*, 1988, CCL éd.
SANSON (Nicolas), *Cartes particulières de la France suivant l'ordre des provinces ecclésiastiques, des diocèses, de ses archeveschés et éveschés jusqu'à l'étendue de l'ancienne Gaule*, Paris, Mariette, 1648, 1667.
SAPIN (Christian), « Architecture et décor des débuts du XI^e^ siècle en Bourgogne. Nouvelles recherches et perspectives », *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 32, 2001, p. 51-53.
SAPIN (Christian), « Le Villars, église de la Madeleine », *Congrès d'archéologie de France*, 2008, éd. SFAR 2010, p. 225-236.
SAPIN (Christian), *La Bourgogne préromane*, Picard, 1980.
SAPIN (Christian), *La Bourgogne romane*, éd. Faton, 2007.
SEGUIN (Jean), *Cartes particulières du duché de Bourgogne*, 1783, Dijon.
SEIGNOBOS (Charles), *Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360*, Paris, 1882.
SIGAL (Pierre André), « Reliques, pèlerinages et miracles dans l'église médiévale », *RHEF*, t. LXXVI, n° 997, 1990, p. 193-212.
SIMONNOT (Philippe), *Les Papes, l'Eglise et l'Argent*, Bayard, 2005.
SMEDT (Marc de), *L'Esprit des Hauts lieux*, Albin Michel, 1986.

STEINER (Ruth), *Les antiennes mariales à Cluny et à Lewes,* traduction Alain Collet, Médiathèque départementale de la Loire, Saint-Etienne, 1991.
STOUFF (Louis), *Le cartulaire du Prieuré de Saint-Marcel de Chalon. Notes sur quelques institutions juridiques en Bourgogne au XI^e siècle,* Paris, 1895.
STRATFORD (Neil), « La mythologie revisitée chez les sculpteurs romans en Bourgogne », Communication. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Année 2003, vol. 147, n° 3 p.1243-1265.
STRATFORD (Neil), « Visite de Berzé-la-Ville », in *le Gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny,* Actes du Colloque scientifique international de Cluny, 1989, p. 33-41.
STRATFORD (Neil), dir. *Corpus de la sculpture de Cluny*, 2 vol., Picard, 2011.
STROLL (Mary), *The jewish pope. Ideology and politics in papal schism of 1130*, Leyde, 1987.
SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), « Saint-Jean-des-Vignes », *SHAC*, 1997, n° 65, p. 15 et sv.
SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU à l'époque médiévale*, Lescuyer, Lyon, 1971.
TABBAGH (Vincent), « La présence sacerdotale dans le Val de Saône et le baillage d'Auxois à la fin du XV^e siècle », in *L'Église et la vie religieuse des pays bourguignons à l'ancien royaume d'Arles*, Centre Européen des Etudes Bourguignonnes, n° 50, 2010, p. 213-226.
TARDIEU (Joëlle), « Les granges cisterciennes », in *Lumières et ombres sur le XIII^e siècle*, Cahiers de Léoncel n° 8, 1992.
TAVENEAUX (René) et MICHEL (Jean-François), « Bénédictins entre Saône et Meuse », Actes du colloque de l'Association Saône-Lorraine, 1995.
TAVERDET (Gérard), *Les noms de lieux de Bourgogne, 3e partie : Saône-et-Loire*, Dijon, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1983.
TESNÈRE (Marie Hélène), DELCOURT (Thierry), *Bestiaire du Moyen Âge*, Somojy, 2004.
THEURILLAT (Jean-Marie), *L'abbaye de St Maurice d'Agaune, des origines à la réforme canoniale 515-850*, Sion, 1954,
TORELL (Jean-Pierre) et BOUTHILLIER (Denise), *Pierre le Vénérable*, CLD, 1988.
TOUATI (François-Olivier), *Maladie et Société. La lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, De Boeck, 1998.
TOUBERT (René), « La part du grand domaine dans le décollage économique de l'Occident, VII^e-X^e siècle », *La Croissance agricole du Haut Moyen Âge*, Flaran 10, 1988, Auch 1990, p. 53-86.
TREFFORT (Cécile), *L'église carolingienne et la mort*, Presses Universitaires de Lyon, 1998.
TRÉMEAU (Bernard), « Abbaye Notre-Dame de Molaise », *Revue des Trois Rivières*, n° 61, 2003, p. 3-5.
TREVILLERS (Jules de), *Sequania monastica*, *Dictionnaire des abbayes, prieurés, couvents de Franche-Comté et du diocèse de Besançon,* Besançon, éd. Jacques et Demontrond, 1951.
VAISSÈTE (Joseph) et Du MÈGE (Alexandre), *Histoire générale du Languedoc*, Paris, 1730.
VALOUS (Guy de), « Le domaine de l'abbaye de Cluny aux X^e et XI^e siècles », *AAM*, t. 22, 1920-1921, p. 299-474.
VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970.
VALOUS (Guy de), *Le temporel et la situation financière des établissements de Cluny, particulièrement dans les provinces françaises*, Ligugé et Paris, 1935.
VAN CAENEGEM (Raoul Charles), *Introduction aux sources de l'histoire médiévale. Typologie. Histoire de l'érudition médiévale*. Grandes collections. Sciences auxiliaires. Bibliographie, Turnhout : Brepols, 1997 *(CCCM).*
VAN ETTE (Dom Aloïs), *Les chanoines réguliers de Saint Augustin*, Cholet, 1953.
VAUCHEZ (André), CABY(Cécile), *Histoire des moines, chanoines réguliers et frères mendiants au Moyen Âge, sources et méthodes,* Turnhout, Brepols, 2002.
VAUCHEZ (André), *La spiritualité du Moyen Âge occidental, VIII^e-XIII^e siècle*, PUF, 1975, rééd. Points, Histoire, 1994.
VAUCHEZ (André), « Le christianisme roman et gothique », in *La France religieuse*, dir. LE GOFF (Jacques), RÉMOND (René), Seuil, 1988, p. 283 à 367.
VERGER (Jacques), JOLIVET (Jean), *Le siècle de saint Bernard et d'Abélard*, Perrin, Tempus, 2006.

VERGNOLLE (Éliane), « Le premier art roman cent ans après », *Actes du colloque international des Baume-les-Messieurs et Saint-Claude (juin 2009)*, Université de Franche-Comté, 2012.
VERGNOLLE (Éliane), *La France romane*, Flammarion, 2009.
VIALLET (Ludovic), « Note bibliographique sur l'ordre de Saint-Ruf », Bulletin du CERCOR, 27, 1997, p. 6-13.
VIARD (Jules), « Etat des abbayes cisterciennes au commencement du XIVe siècle », *RHEF*, vol. I, n°2, 1910, p. 211-221, analysant AN, P 2289, p. 822-837 et BnF, Lat, 16088, fol 164v, 4426 fol 323, 16600 fol 445v.
VICAIRE (Marie-Humbert), dir. *Le monde des chanoines (XI^e^-XIV^e^)*, *Cahiers de Fanjeaux,* n°24, Privat, 1988.
VICAIRE (Marie-Humbert), *Les Moines Noirs (XIII^e^-XIV^e^)*, Cahiers de Fanjeaux, n°19, Privat, 1984.
VIREY (Jean), « L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon », *MSE*, 1889, 1890, 1891. Puis sous forme de livre avec quelques modifications et avec le même titre en 1892, Picard, Paris. Enfin une dernière version : *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon*, Protat, Mâcon, 1935.
VOGÜE (Adalbert de), « De Germain d'Auxerre à Jean de Chypre : l'arithmétique du miracle chez les moines et les clercs en Occident et en Orient », in *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut,* 2 vol., Lyon, 1994, p. 405.
VRÉGILLE (Bernard de), LOCATELLI (René), MOYSE (Gérard), *Gallia Pontificia,* vol. *1 : diocèse de Besançon,* Göttingen, 1998.
WILMART (Dom Antoine), « Les établissements de l'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge », *AAM*, n°23, 1922-1923, p. 375-405.
WINTER (Patrick de), « Une réalisation exceptionnelle d'enluminures françaises et anglaises vers 1300 : le bréviaire de Renaud de Bar, évêque de Metz », *Actes du 103e Congrès National des Sociétés Savantes,* 1978, Paris, 1980, p. 27-62.
WIRTH (Jean), *La datation de la sculpture médiévale*, Droz, 2004.
WIRTH (Jean), *L'image à l'époque romane*, Cerf, 2008.
WOLLBRETT (Alphonse), « Notes historiques sur la chrétienté de Westhofen », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et environs*, III^e^ et IV^e^ trimestre 1972, n°79-80, p. 7-16.
WULLSCHLEGER (Michel), « Les chartes de fusion de la communauté de la Part-Dieu avec l'abbaye de Léoncel (1194-95) » dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut,* 2 vol., Lyon, 1994, p. 413.
ZADIRA-RIO (Elisabeth), « Essor démographique, croissance agraire et archéologie, en *l'an mil* », *Médiévales*, 17, p. 17-21.
ZADORA-RIO (Elisabeth), « Les cimetières habités en Anjou aux XI^e^ et XII^e^ siècles », in *105e Congrès national des Sociétés Savantes*, Section Archéologie, Caen, 1980, p. 319-329.

- *Monographies*

BAILLY (André), *Chenoves, notice historique*, Buxy, 1983.
BAILLY (André), *Montagny, notice historique*, Buxy, 1984.
BANDET (abbé Louis), *Histoire d'Ecuelles,* 1870-1878, manuscrit non édité, conservé par M et Mme Fiorini à Palleau.
BARGAUD (Pierre), *Flacé mille ans d'histoire et du culte de Sainte Eulalie*, Mâcon, 1973,
BAUDRAS-CHARDIGNY (Albert), *Histoire de l'église de Laizé*, 2007.
BESNARD (Pierre), *Recherches sur les origines l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône,* 2 vol., Autun, 1910-1912.
BIGARNE (Charles), *Notice historique sur le village de Combertaul*t, 1893, rééd. Le livre historique, 2010.
BOUCHET (A.), *Histoire des prieurs de l'ancien chapitre noble de Neuville-les Dames*, Villefranche et Bourg, 1889.
BOUILLET (abbé C.), *Histoire du prieuré Saint–Martin d'Ambierle*, Roanne, Souchien, 1910.
BOURÉ (André), « Le prieuré d'Époisses », *Le Miroir Dijonnais*, t. XII, mars 1930.

BOUVARD (Emma), « Reconstitution paléoenvironnementale d'un site archéologique insulaire : le prieuré de Grelonges en bord de Saône (Fareins, département de l'Ain) », *RAE*, t. 54, 2005, p, 365-377.
CAMUS (Hervé), CARRÉ (Philippe), *L'église Sant-Mazeran de Brou-Vernet*, AZI La Garance, Brou-Vernet, 2010.
CATELAND (Bernard) et *alii*, *Le doyenné clunisien d'Écussoles à Saint-Pierre-le-Vieux*, Lyon, 2006
CHABOEUF (Henri), *Dijon, monuments et souvenirs*, Damidot, Dijon, 1894, rééd, 1977.
CHANAY (Colette), *Les 21 églises romanes du canton de Saint-Gengoux-le-National,* Saint-Gengoux*,* 2004.
Charlieu, cité historique, monographie, Editions Gaud, 1996.
CHOPELIN (Paul), *La fin du prieuré clunisien de Charlieu,* mémoire de maîtrise, Lyon III, 2000.
COLLOMB (Pascal), *Le bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins, cadre et liturgie*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Marcel Pacaut, 1990, Université de Lyon II.
CORNUDET (Léon), *Notice historique sur la commune de Jully-lès-Buxy et ses hameaux (Saône-et-Loire)*, Paris, 1900.
CUCHERAT (abbé François), *L'abbaye de Saint-Rigaud,* Autun, 1835.
DARD (Charles), « L'hôpital de Tournus », *SAAST*, t. XXVIII, 1928.
DARD (Charles), MARTIN (Jean), « Plottes, monographie historique », *SAAST*, t. XXI, 1921, p. 2-106.
DARD (Charles), *Uchizy en Mâconnais*, le Livre d'Histoire, Paris, 2005.
DAUDEY (Jacques), *Histoire de Germagny,* Saint-Gengoux*,* 2004.
DAVRIL (Dom Anselme), « A propos d'un bréviaire manuscrit de Cluny conservé à Saint-Victorsur-Rhins », *Revue Bénédictine*, t. XCIII, 1-2, 1983, p. 108-122.
DAZY (Marcel), « Le val de Grosne », *Groupe 71*, n° 18, 1973.
DEFONTAINE (Patrick), *L'ordre de Grandmont ou la voie étroite du monachisme en Bourgogne,* Mémoire maîtrise à l'Université de Bourgogne, Dijon, 2002, UMR 5605.
DELANNOY (Gérard), *Histoire de l'abbaye de Maizières du XII^e^ à la Révolution*, Chalon, 2003.
DELISSEY (Joseph), *Monographie de la commune de Combertault*, œuvre posthume, Combertault, 1999.
DESEVELINGES (Jean-Baptiste), *Histoire de la ville de Charlieu*, 1856, rééd. Éditions du Bastion, 1984.
DETHEL (Philippe), *L'abbaye Notre Dame de Losne*, Dijon, 1864.
DEVEAUX (Abbé J.C.), *La Montagne de Saint-Rigaud dans le Haut Beaujolais*, Lyon, Vitte, 1896.
DUBUIS (Bastien), *Entre Reins et Trambouze*, Librairie archéologique, 2011.
DUCRUY (Claire), *Symbolique médicale dans la sculpture romane,* Thèse de doctorat dactylographiée présentée à la Faculté de Médecine de Dijon, 1981.
FIORINI (Elie et Rosette), *Recueil de notes historiques sur le village de Palleau*, 1984.
GABIN (Etienne), *Le prieuré de Sermesse*, 1952.
GEORGE (Henry), *Histoire du village de Davayé*, 1906.
GILLOT-VOISIN (Jeanne), *Le nom de la peste : Givry 1348*, éd. Le Caractère en Marche, 2002.
GIRARD (David), *L'église Saint-Martin de Chapaize, Mémoire d'Histoire*, Université Laval, 2007.
HAVERKAMP (Claus), *Cluny et sa région,* 1988.
JACQUET (Pierre), *Saint-Marcel des origines à 1930*, rééd. Groupe 71, 2001.
JEANTON (Gabriel) et RAVENET (Lucien), *L'ancienne paroisse de Prety en Mâconnais*, Mâcon, 1904.
La Maison Dieu de Notre Dame de Marloux, paroisse de Mellecey, 1945.
LAGRANGE (André) et LUC (Léon), *Ratenelle à travers les âges*, Tournus, 1932.
LAGRANGE (Louis), PARRIAT (Henri), *L'église de Mont-Saint-Vincent,* La Physiophile, sd.
LAPIERRE (René) Monographie, manuscrit, 1994, déposé chez le Dr Lotteau à Rully.
LÉVÊQUE (Pierre), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Dijon, 2005.
LEX (Léonce), *Notice historique sur la ville de Givry et ses hameaux*, Chalon, 1892.
MARTIN (Jean), DARD (Charles), *Le Villars en Mâconnais*, Mâcon, 1919.
MAURICE (Marguerite), *La riche histoire de Saint-Gengoux-de-Scissé*, Saint-Gengoux-de-Scissé, 1994.

NIEPCE (Léopold), *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand et de ses dix-huit communes*, Lyon, 1875.
ODOUARD (Chanoine), *Le prieuré de Saint-Rigaud ou d'Ajoux*, Monographie dactylographiée, 1923.
OURSEL (Raymond), *Canton de Beaurepaire*, Mâcon, 1981.
OURSEL (Raymond), *Canton de Chauffailles,* 4 vol., Mâcon, 1995-1997.
OURSEL (Raymond), *Canton de Cluny,* Histoires et monuments de Saône-et-Loire (Pré-inventaire), 6 vol., Archives Départementales de Saône-et-Loire, 1986-1993.
OURSEL (Raymond), *Canton de La Guiche,* Mâcon, 1980.
OURSEL (Raymond), *Canton de Montpont*, Mâcon, 1977.
OURSEL (Raymond), *Canton de Mont-Saint-Vincent,* 2 vol., Mâcon, 1982, 1984.
PATISSIER (Jean), *Sancé, village en Mâconnais*, Mâcon, 1994
PÈRE (Noël Marcel), *Petite histoire du Val Saint Benoît*, Autun, 1988.
PICARDAT (abbé Germain), *L'église abbatiale de Preuilly-sur-Claise*, Preuilly, 1895.
PRAJOUX (Abbé Joseph), *La ville et la paroisse de Perreux,* 1910.
REBOUILLAT (Marguerite), *Le canton de Sennecey-le-Grand*, Dijon, Jobard, 1972.
REBUFFET (Bernard), *Sainte-Madeleine de Charnay-lès-Mâcon,* Mâcon, 1981.
REPIQUET (Jules), *Pourlans*, monographie communale, 1895, Pierre-de-Bresse.
SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), *Saint-Laurent*, Chalon, 1994.
TOKITA-DARLING (Masuyo), *The Romanesque Architecture and Sculpture of Perrecy-les-Forges,* Michigan, 1994,
TREMBLOT (Jean), *Le prieuré et la seigneurie de Rantigny (Oise),* Amiens, 1928.

Traitement des sources documentaires

En prenant pour titre « Recherches sur les prieurés réguliers, monastiques et canoniaux, des anciens diocèses de Chalon et Mâcon (X^{e}-XIV^{e} siècles) », le travail a ciblé pour chaque prieuré les traits communs et les traits particuliers de leur vie et de leur évolution. Il s'est attaché à dégager tous les renseignements que l'on a énumérés dans l'introduction à ce chapitre, c'est-à-dire les aspects intrinsèques et environnementaux de ces existences.

Les sources écrites

L'abondance des documents manuscrits et édités permet de faire une réelle étude quantitative à partir des actes proposés à notre analyse. Bien que les prieurés clunisiens ne représentent pas la majorité des prieurés monastiques et canoniaux pris ensemble, ni même des seuls prieurés monastiques, ils fournissent une masse de documentation sans égale. On a donc dépouillé la totalité du cartulaire de Cluny, soit un peu plus de 5600 chartes. De ce bloc on a sélectionné, par lecture une à une, près de 900 chartes (899 exactement) en relation avec l'un des 69 prieurés clunisiens de la liste générale, et également d'autres prieurés non clunisiens ou passagèrement clunisiens en relation avec l'ordre et faisant partie de l'étude. L'examen de ces 899 chartes, leur traduction, la mise de leur contenu en base de données, a permis le décompte des partenaires sociaux et ecclésiastiques des prieurés. La présentation et l'analyse de ce tableau sociétal seront faites au chapitre VI de la première partie. Il a été possible aussi de recenser les acquisitions, échanges et déguerpissements d'églises ou de simples

terres agricoles, la part des terres incultes et cultivées, et avec quels types de production. Ces informations chiffrées seront présentées et analysées dans plusieurs chapitres de la troisième partie. Les formulations écrites dans les chartes permettent également d'apprécier la part relative des exploitations laissées aux moines en faire valoir direct, et la part exploitée par des tenanciers par le système des précaires (ou prestaires), usuaires ou usufruits, prises de fief et acensements. Les terriers de Bourg-de-Thizy et de Chagny sont postérieurs à la période des recherches, mais font référence à des suites successorales. Le raisonnement régressif complète ainsi les informations par une centaine de titres.

Bloc massif, quoique moins important que le chartrier de Cluny, mais d'un nombre significatif, l'obituaire de Saint-Pierre de Mâcon rassemble les noms de 435 bienfaiteurs. Une analyse quantitative peut également être proposée quant à la constitution du patrimoine d'églises, de châteaux, de moulins et d'exploitations agricoles, mais surtout quant au recrutement des chanoines.

De l'ensemble documentaire dispersé que possèdent les archives de Côte-d'Or et celles du Doubs sur le prieuré d'Époisses, il a été possible de sélectionner 1000 documents relatifs à la période XII^{e}-XIV^{e} siècle. D'autres sources que celles recueillies pour les établissements clunisiens ou dépendants de Saint-Pierre de Mâcon, sont également exploitées selon les besoins de la rédaction de tel ou tel chapitre, et prochainement au chapitre VI. Des informations ont été sélectionnées dans le cartulaire de Saint-Marcel-lès-Chalon (29 chartes sur 119 transmises), dans la partie Preuves de l'Histoire tournusienne de Juenin (50 chartes) et encore dans l'Armorial de Tournus (48 familles bienfaitrices de 18 prieurés). Ceci mis bout à bout permet d'obtenir une vision assez large de la situation patrimoniale des prieurés. Les documents départementaux de la série H (Saint-Bénigne, Saint-Pierre de Chalon), le cartulaire de Saint-Martin d'Autun et celui de Perrecy-les-Forges (inclus dans le cartulaire de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire), ainsi que les Pancartes de la Ferté, s'ajoutent à ce qui précède, et leur consultation laisse espérer que l'on n'a laissé de côté rien d'essentiel. Les pouillés ne sont pas aussi précis, notamment quant aux changements d'obédience, mais donnent un aperçu significatif des relations entre prieurés et paroisses.

Le deuxième volet de nos recherches concerne la vie interne des prieurés en elle-même. Comme Philippe Racinet l'affirme, il est évident qu'une source incontournable et très riche vient « du dépouillement systématique des comptes-rendus des chapitres généraux de Cluny »[4]. La grande précision des comptes-rendus des visiteurs met en lumière tous les aspects de la vie des prieurés. Avec un grand degré de confiance on peut donner le nombre de moines par maison sur une période de 150 ans. La régularité de la vie monastique et la célébration de l'Office Divin, la qualité de la gestion des

[4] RACINET (Philippe), *Crises et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII^{e}-XVI^{e} siècles*). *De la Flandre au Berry et comparaisons méridionales,* Artois Presses Université, (Collection Histoire), 1997, p. 46.

établissements sont également l'objet de descriptions minutieuses. C'est pourquoi le « Dom Charvin », pour résumer le titre de ces comptes rendus, a été lu sur 2185 pages (jusqu'en 1417), et toutes les données qui semblaient utiles ont été extraites et incluses soit dans un chapitre de la troisième partie, soit dans les notices particulières des prieurés clunisiens en quatrième partie.

En dehors des prieurés clunisiens les sources utilisées sont diverses et d'inégale qualité, mais dignes d'intérêt. Le manuscrit anonyme de Mâcon met souvent en parallèle à longueur de pages, Cluny et Saint-Pierre de Mâcon, et cette comparaison est en effet utile. Le document précise en tout cas l'évolution numérique des chanoines et le point de faiblesse de leur mode de vie que constitue le non-respect du vœu de pauvreté. Le bullaire de l'Église de Lyon de Jean-Baptiste Martin relate l'interventionnisme papal dans le domaine sensible des nominations des prieurs bénéficiers. L'ouvrage de Pierre Juenin est moins éclairant sur la vie interne des prieurés tournusiens mais permet d'en avoir une approche convenable. Les archives des Saint-Ruf sont plus prolixes sur la vie canoniale vécue à Chagny et ses annexes au XVII^{e}-XVIII^{e} siècle que sur la période XIII^{e}-XIV^{e} qui constitue la borne chronologique de nos investigations. On y trouve cependant des commentaires utiles sur la vie du prieuré à ses débuts avant l'évolution, jugée plus ou moins favorable par le scribe, des siècles suivants. Le point de vue de Jean de Talaru, archevêque de Lyon, en visite pastorale du Forez en 1378 permet de comparer la situation matérielle et la vie morale des deux clergés[5].

Globalement le traitement des sources nécessite, on s'en doute, une traduction continue des textes latins au vocabulaire et style grammatical changeants entre la fin du IX^{e} siècle et le début du XV^{e} siècle. Cette traduction demande une constante attention au contexte qui peut faire qu'un même mot n'a pas toujours la même signification. Dans l'ouvrage collectif « *Les territoires du médiéviste* », Anne Mailloux et Laure Verdon, Jean-Loup Abbé, Jean-Claude Helas ont décortiqué le vocabulaire de traduction de Marc Bloch, André Déléage ou Georges Duby, en constituant à partir de leurs ouvrages des bases de données. Les recoupements ont mis en évidence imprécisions et discordances qui démontrent toute la difficulté de cet exercice[6].Nous ne donnerons qu'un exemple personnel pour la traduction de *villa :* le contexte d'emploi du mot *villa* en 1391 par les visiteurs de Cluny[7] semble à l'évidence signifier domaine

[5] AD Rhône 10 G 1423.

[6] MAILLOUX (Anne), VERDON (Laure), « Marc Bloch : l'espace, produit de la Société », p. 23-33. ABBÉ (Jean-Loup), « Une nouvelle lecture de l'espace rural : André Déléage, la vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XIe siècle (1941) », p. 35-44. HELAS (Jean-Claude), « Le vocabulaire de Georges Duby dans l'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiévale », p. 45-70. In *Les territoires du Médiéviste*, dir. CURSENTE (Benoît) et MOUSNIER (Mireille), PU de Rennes, 2005.

[7] Le chapitre général de 1391 prescrit de construire « des maisons, des villas, des manoirs, des châteaux, des étangs, des pêcheries, un moulin, des pigeonniers, ou s'ils sont détruits, de les réédifier ». DC IV, p. 294.

agricole avec maison de maître, alors qu'une traduction automatique lui donnerait le sens de hameau ou village comme on entendait ce mot dès le XIe siècle[8].

Traitement de la bibliographie

La bibliographie ne constitue que 10% des sources retenues dans la reconstitution de l'histoire chronologique d'implantation des prieurés (objet du chapitre IV de la première partie). C'est peu et c'est beaucoup. C'est peu car cela prouve que l'apport des sources manuscrites et des sources éditées est d'un niveau très honorable et pratique à utiliser. C'est beaucoup car cela signifie qu'une fois sur dix on doit faire confiance aux arguments d'un historien ou d'un auteur de monographie sans que lui-même apporte de preuves à ses affirmations.

Le rôle de la bibliographie va bien au-delà de cet aspect particulier de la création des prieurés. Il s'agit d'un ensemble d'études, de réflexions et d'argumentations sur l'insertion des moines dans une large période de l'histoire, et dans une assez vaste partie de l'espace français. Les nombreuses notes de bas de page insérées tout au long du texte de rédaction prouvent leur utilité pour notre propos sur les établissements des anciens diocèses de Chalon et Mâcon. Certains ouvrages confortent dans les constatations et découvertes surgissant au fil des recherches, tandis que d'autres apportent un éclairage original enrichissant ou parfois plus déconcertant.

Les sources monumentales

Visites sur le terrain et constitution d'un fonds photographique

Les sources monumentales proviennent essentiellement d'exploration sur place, sur le terrain des prieurés et de leurs annexes. La plupart du temps il s'agit d'aller visiter une église, quelquefois des bâtiments conventuels résiduels, éventualité rare comme nous le verrons. Ces déplacements doivent être programmés (plusieurs sites dans une journée sur une aire géographique limitée pour optimiser le la distance parcourue). Cela demande d'obtenir un rendez-vous, avec quelqu'un si possible dépositaire d'un peu de mémoire locale, en tous cas détenteur de la ou les clefs permettant de voir les intérieurs. Une fois sur place et ces préalables mis au point, l'observation qu'on peut mener est multiple. Il y a d'abord le cadre naturel, le relief, les cours d'eau. Parler de paysage est anachronique puisque ce mot est apparu seulement au XVIe siècle pour désigner l'arrière-plan rural ou urbain des tableaux de peintres. Le terme d'environnement est à l'inverse de toutes les époques. On ne peut guère se fonder sur l'aspect des surfaces culturales actuelles, car on ne peut en préjuger la pérennité au cours du

[8] A l'inverse la charte de Cluny 2047 (993-1048) identifie bien *villa* au village de Champlieu, la charte 2325 (996-1031) nomme *villa* le village de Sennecé-lès-Macon, et la charte 2555 (1002) le village de Collonge, ou encore 2589 (1009) le hameau de Domange.

temps, mais on peut apprécier l'adaptabilité du terrain à diverses spéculations agricoles. On apprécie l'emplacement de la priorale et de ses annexes dans un cadre rural isolé ou au cœur d'un village, rarement d'un gros bourg ou d'une ville. On vérifie l'orientation du bâtiment et sa conformité ou non à l'usage liturgique. On repère d'autres éléments extérieurs tels l'emplacement de puits encore en place, la présence d'un cimetière entourant l'église, son extension ou au contraire sa disparition. Des photos sont prises de façon systématique, d'abord des extérieurs, puis de l'intérieur. À l'intérieur on prend des mesures : longueur et la largeur de la nef, ainsi que celles du transept, des travées de chœur et de l'abside, hauteur de voûte dans la nef et sous le clocher, les trois dimensions des piscines liturgiques ou des cuves baptismales. Des croquis et des notes complémentaires sont nécessaires pour reclasser les clichés. Par exemple, pour les églises comportant de nombreux chapiteaux, les croquis-plans avec numérotation des chapiteaux servent à retrouver les photos correspondantes à chaque chapiteau situé correctement sur le plan. En fait la méthode d'observation des lieux et bâtiments s'est constituée progressivement, pour aboutir à une systématisation permettant de ne rien oublier. C'est pourquoi il a fallu revenir en certains endroits car les observations préliminaires étaient incomplètes ou déficientes par manque de matériel. C'est en effet en 2008 que l'on a acquis un télémètre laser. D'un autre côté les appareils photographiques numériques se sont perfectionnés. Les photos numériques ne sont pas toujours optimales, les angles de prises de vues introduisent des distorsions et les zooms sont parfois impuissants à éliminer les flous dus à une lumière insuffisante. Néanmoins et sachant qu'il ne s'agit pas ici de faire un livre d'art, le matériel ainsi accumulé est suffisant pour le travail entrepris qui est de se centrer sur la signification des éléments architecturaux, décoratifs en rapport avec la vie des moines et des chanoines. On peut ainsi s'appuyer sur une banque iconographique d'environ 10 000 clichés.

Les investigations sur le terrain des prieurés se sont étalées de 2006 à 2012 inclus. Les distances parcourues ont été notées de façon assez fidèle de janvier 2007 à décembre 2010 totalisant 12 677 km soit 39% des déplacements qu'ont nécessité les recherches. Ainsi un dossier photographique, des notes et des relevés ont été constitués pour 138 prieurés : 86 ont été vus une seule fois, 37 deux fois, 18 trois fois et quelques 'uns quatre et même cinq fois ce qui représente 219 visites. Il reste 45 prieurés qui n'ont pas été vus. Pour quelques 'uns des photos ont pu être fournies par des tiers. Mais il faut dire qu'un bon nombre a complètement disparu surtout ceux des milieux urbains (parfois un nom de rue subsiste) ou péri-urbains de Chalon, Charnay-lès-Mâcon, Cluny, Mâcon, Tournus et quelques autres purement ruraux, démolis ou transformés en bâtiments voués à d'autres usages. Les prieurés urbains dissous dans le tissu immobilier et la voirie sont au nombre de 19. Quinze lieux n'ont pas pu être visités, et pour ceux qui manquent à cette énumération, il y en a pour lesquels on a constaté une disparition quasiment complète des traces primitives, et des constructions nouvelles sans intérêt ne nécessitant pas d'iconographie.

En plus des prieurés proprement dits, des visites ont concerné des églises dépendantes, ou certaines granges particulières telles que les « grands couverts »[9], enfin des abbayes, prieurés ou cathédrales, soit établissement parent, soit dont le mobilier ou l'architecture sont utiles aux comparaisons et filiations à établir avec les prieurés étudiés. On comptabilise un peu plus de cent déplacements pour ces autres découvertes.

Des renseignements particuliers

Il a fallu quelquefois effectuer des circuits pédestres dans les bois voisins pour retrouver des bornes armoriales aux écus de Cluny ou de Tournus, par exemple servant à la délimitation territoriale de tel ou tel prieuré. Le repérage des pierres tombales et l'interprétation de textes épigraphiques a concerné quatre prieurés dont celui richement fourni de Lancharre. Enfin le trésor de Gourdon, conservé au Cabinet des Médailles, la mitre abbatiale d'Abélard à l'abbaye de Saint Gildas, les chefs reliquaires concurrents de saint Gengoux à Langres et à Tart-le-Haut, et quelques autres investigations extra territoriales, ont complété l'ensemble d'une collecte particulièrement riche. La découverte la plus surprenante, bien que située hors du champ des diocèses étudiés, fut celle de l'affleurement d'un occiput de crâne humain incorporé dans le parement d'un mur de nef à Saint-Mamert (enclave clunisienne du diocèse d'Autun dans le diocèse de Mâcon). On peut supputer que ce crâne fut celui d'un moine. Enfin le sarcophage de saint Gervais (XII^{e} siècle, Saint-Gervais-en-Vallières) et la croix staurothèque d'Époisses sont les seuls objets à caractéristiques de corps saints, ou contenant un corps saint et vénérés comme tels.

Les autres données iconographiques par apport numérique.

On peut disposer d'une part des reproductions numérisées et mises en lignes par les Archives de différents départements des anciens cadastres dits napoléoniens. D'autre part les photos aériennes de tout le territoire disponibles en ligne sur un site commercial (Google earth) permettent d'opérer des rapprochements et de se faire une idée exacte des dimensions au sol des bâtiments, de leur orientation qui peut être mesurée alors à quelques dixièmes de degré près, de leurs rapports avec les bâtiments voisins et les éléments géographiques, tels les cours d'eau, toutes informations qu'il est difficile d'appréhender par l'unique exploration au sol. Le rapprochement entre ces sources par le moyen de calques informatiques donne une idée de l'évolution de certains sites à près de deux siècles de distance.

[9] Tous les monastères, quelle qu'en soit l'obédience, avaient des granges agricoles. Dans la région de Charlieu et de tous les prieurés qui en dépendaient, ces granges avaient une organisation architecturale qui leur a valu le nom spécifique des « grands couverts » (voir troisième partie chapitre II).

Autres sources iconographiques

On a mis dans les sources textuelles les cartes de Sanson d' Abbeville, fournies par la BnF sous forme de cliché numérique contre redevance.

On dispose aussi de fonds photographiques particuliers concernant la fameuse fresque du réfectoire de Charlieu aujourd'hui disparue : Réunion des Musées Nationaux, Agence photographique, Photo RMN, clichés des fragments de fresques conservés au musée de Cluny à Paris ; Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Archives photographiques CMN, pour les peintures de Denuelle. Enfin la médiathèque de Roanne a permis la reproduction de dessins toujours relatifs à cette fresque ainsi que le Musée de Charlieu. Un chapitre de ressources iconographiques détaillera à la fin du deuxième tome toutes les origines des images ayant servi à l'établissement de l'iconographie en spécifiant les autorisations délivrées et les sources libres de droits.

Les sources textuelles et non textuelles ayant concouru aux recherches sur les prieurés réguliers des anciens diocèses de Chalon et Mâcon ne manquent ainsi ni de densité ni de diversité. Elles sont le support du travail, venant étayer observations et réflexions. L'iconographie largement utilisée notamment dans les annexes tire sa substance principalement du fonds photographique personnel constitué au fil des visites de terrain. Les ressources sont amplifiées par la technologie numérique permettant pour ce qui est de l'écrit une consultation approfondie délivrée des contraintes de lieux à atteindre et d'horaires à respecter. Pour l'iconographie les calques de plans et de photos aériennes permettent de mettre en comparaison de façon démonstrative les évolutions topographiques et transformations de bâtiments, ainsi que les reconstitutions fictives de plans monastiques partiellement ou complètement disparus.

"Pierre" humaine dans le mur de la nef à Saint-Mamert

Chapitre II

Présentation géo-historique et ecclésiastique des diocèses de Chalon et Mâcon

La métropole lyonnaise

On ne peut parler des deux diocèses étudiés sans en référer d'abord à la hiérarchie métropolitaine de Lyon et à la constitution générale des diocèses à la période tardo-antique et alti-médiévale. De ce point de vue, la réflexion des historiens a considérablement évolué depuis une vingtaine d'années. Jusque vers les années 1990, le discours historique officiel était dominé par la présentation synthétique faite par Auguste Longnon un siècle plus tôt des écrits existants sur ce sujet depuis les Mauristes. Ce discours raisonné était le suivant : l'empire romain était composé de cités. Chaque cité avait été dotée d'un évêque et le territoire alentour constituait son diocèse. En s'en tenant à cette logique, Chalon et Mâcon n'étant chacune qu'un *castrum*, n'auraient pas dû avoir d'évêques. On a pu lire chez les historiens locaux de savantes argumentations et contorsions intellectuelles pour prouver qu'à la fin de l'empire romain, ces villes fortifiées méritaient d'être qualifiées de « cités ».

La réalité historique est plus compliquée. Elle est liée à la diffusion du christianisme en Gaule et à l'évolution du statut de Lyon dans l'empire. Il est admis que l'expansion du christianisme s'est faite par le concours de missionnaires remontant la vallée du Rhône, puis de la Saône. L'un des plus célèbres est Pothin que l'on disait originaire d'Asie (Phrygie), martyrisé en 150 à Lyon avec Blandine. Son successeur est Irénée, actif jusqu'en 202, et longtemps présenté comme disciple de Polycarpe, évêque de Smyrne, lui-même disciple de l'apôtre Jean. En réalité Irénée était probablement romain[1]. S'il avait des relations privilégiées avec les églises d'Asie[2], c'est à considérer dans le cadre des relations fraternelles et collégiales d'un fonctionnement de l'Église universelle, où l'Église des Gaules dirigée par Lyon est autonome parmi d'autres Églises particulières. Cette idée d'une Église des Gaules unique et autonome a d'ailleurs été argumentée par Louis Duchesne[3].

Cette primauté (et non primatie), Lyon la doit à la gloire de ses martyrs, à la science de ses premiers évêques et à sa position politique de capitale de la Gaule romaine. Ce privilège géographique et politique de Lyon disparaît avec la dissidence de l'empire gaulois (de Postumus à Tetricus, 260-274) qui déplace la capitale de Lyon à Trêves. La réorganisation de l'empire réunifié, dans le cadre de la

[1] BARDY (Gustave), « Les actes des martyrs bourguignons et leur valeur historique», *Annales de Bourgogne*, 1930, t. II, p.235-253. Ici p. 249.

[2] Ibid., p. 249, citant Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, V, 24, p. 11-17.

[3] DUCHESNE (Louis), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 volumes, 1907-1910. t. I, p. 38 : « dans l'ancienne Gaule, au IIe siècle, en dehors de la Narbonnaise, une seule Église existait, celle de Lyon. Du Rhin aux Pyrénées, les chrétiens épars ne formaient qu'une seule communauté, ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon ».

tétrarchie, vers 297, coupe la Gaule en deux : la Belgique au nord, capitale Trêves, la Lyonnaise au centre, capitale Lyon[4]. La Lyonnaise elle-même sera ensuite divisée en quatre et Lyon ne sera plus que le centre administratif de la Lyonnaise première, à égalité de rang (sauf l'ancienneté) avec Rouen, Tours et Sens.

Si Lyon voit ainsi se réduire l'espace de domination civile de ses fonctions administratives, on peut bien penser qu'il en est de même pour son évêque qui voit naître des métropoles concurrentes et doit se contenter d'organiser son seul territoire et influencer ses voisins.

Réflexion nouvelle sur l'espace du diocèse

Un ouvrage collectif récent sous la direction de Florian Mazel[5] analyse la durée et la complexité de la genèse du territoire diocésain dans l'Occident Médiéval entre le Ve et le XIIIe siècle. Les auteurs se démarquent de la géographie historique traditionnelle perçue comme héritage plus ou moins direct de l'empire romain.

> « Dans la première des acceptions que rappellent les auteurs de l'antiquité tardive, *diocesis* ne relevait pas du vocabulaire de l'espace, mais renvoyait aux notions d'administration ou de gouvernement. Eucher de Lyon peut faire dès lors de *diocesis* un synonyme de *goubernatio*…. Des troubles intérieurs et des agressions extérieures compromettent régulièrement jusqu'au milieu du XIe siècle la pérennité de nombreux sièges. A partir du XIIIe siècle, au contraire, les territorialités diocésaines sont confirmées par le droit, les statuts synodaux, pouillés et visites épiscopales [6]».

Pendant toute cette période, l'autorité la plus prégnante sur les clercs et les fidèles relève des synodes ou conciles qu'on a l'habitude un peu dévalorisante de qualifier de locaux. Leurs canons ont en réalité un pouvoir disciplinaire sur l'ensemble du ou des royaumes francs où ils sont promulgués. Le grand absent demeure le pape[7]. Il faut attendre 1188 ou 1189 pour que soit éditée la liste des provinces ou diocèses dans le *PROVINCIALE ROMANAE ECCLESIAE*[8]. Longnon avait cru par les diocèses et les archiprêtrés remonter aux circonscriptions administratives romaines de cités antiques et des *pagi*, mais ce raisonnement n'est pas toujours applicable. Allant même à contre-pied de cette idée si répandue,

[4] La Narbonnaise et Viennoise au sud, capitale Arles, constituent à proprement parler la *PROVINCIA ROMANA* qui ne fait pas partie de la Gaule pour les Romains.

[5] MAZEL (Florian), Dir. *L'espace du diocèse, genèse d'un territoire dans l'occident médiéval* (Ve-XIIIe siècles), Presses Universitaires de Rennes, 2008.

[6] LAUWERS (Michel), « *Territorium non facere diocesim*, limites et représentations territoriales du diocèse (Ve-XIIIe siècle) » in MAZEL (Florian), op. cit., ici p. 32 et 34.

[7] BASDEVANT-GAUDEMET (Brigitte) «L'évêque d'après la législation de quelques conciles», in ROUCHE (Michel), Dir. *Clovis, histoire et mémoire*, Actes du colloque international d'Histoire de Reims, Presses Universitaires Paris Sorbonne, 1997, p. 471-496, ici p. 480-481 « Aucune des dispositions législatives prises lors des conciles réunis depuis Clovis jusqu'à la fin du VIIe siècle ne mentionne l'autorité romaine comme pouvant imposer sa décision aux communautés locales ». Selon JAGER (Mgr Jean Nicolas), *Histoire de l'église catholique en France*, Paris, Adrien Le Clère, 1863, p. 75, il faut attendre les Fausses Décrétales pour voir le pouvoir suprême accordé au pape Nicolas 1er (859).

[8] RICHARD (Jean), « Evêchés titulaires et missionnaires dans le *Provinciale Romanae Ecclesiae* », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1949, Vol. 61, p. 227-236, ici p. 227 note 1. Cette note donne l'indication de toutes les éditions critiques de ce texte.

Michel Lauwers cite le pape Gélase (492-496), grande figure romaine oubliée, pour rappeler que « ce n'est pas le territoire qui fait le diocèse, c'est la convergence d'un peuple de fidèles rassemblés en vue du baptême et de la confirmation. Le principe d'autorité personnelle l'emporte sur l'argument territorial. Autrement dit le charisme personnel d'un évêque peut dépasser le cadre strict d'un espace attribué »[9].

L'ouvrage cite de nombreux exemples, malheureusement tous hors Bourgogne et hors métropole lyonnaise, mais dont on peut se réclamer pour comprendre le déroulement événementiel de création des diocèses de Chalon et Mâcon sous l'emprise de Lyon. En utilisant l'analyse que proposent Mazel, Lauwers *et alii*, on comprend mieux la position de Maurice Chaume sur le glissement de territoire de la région de l'Ain entre Mâcon et Bourg (soit l'archiprêtré de Bagé), passant au IXe siècle d'une dépendance de l'évêque de Mâcon à celle de l'évêque de Lyon avec une petite compensation beaujolaise. Ce point de vue exprimé en 1925[10] n'a fait l'objet d'aucun commentaire comme si un silence poli voulait ensevelir dans l'oubli cette idée à contre-courant de la pensée unique ambiante[11].

Maurice Chaume explique ainsi son point de vue :

> « On sait l'étrange spectacle qu'offre aux yeux de l'observateur attentif la carte de l'ancien diocèse de Mâcon, identique à celle de la cité et du *pagus* des temps carolingiens : deux groupe territoriaux orientés, l'un, de l'ouest à l'est, l'autre, du sud au nord, et reliés par un isthme étroit ne mesurant pas dix kilomètres de large. De toute évidence, cette configuration irrégulière n'est pas primitive, et le moins qu'on puisse dire est que l'on se trouve en face d'un assemblage artificiel, résultant de la juxtaposition de deux, peut-être même de trois *pagi* ou fragments de *pagi* ». Le chanoine rappelle ensuite : « l'existence , au temps de César, d'un territoire éduen s'étendant, dans la région de Mâcon, au-delà de la Saône ; la lente constitution de la cité lyonnaise réalisée au cours des périodes gallo-romaine et mérovingienne par l'agglomération de territoires successivement détachés des cités environnantes ; les liens étroits qui, de bonne heure, unissent les deux Églises de Lyon et Mâcon, enfin les malheurs communs subis par ces deux mêmes Églises au cours du VIIIe siècle lors de la conquête Carolingienne ».

L'argumentation du chercheur dijonnais s'appuie ensuite sur la situation des trois villages d'outre-Saône, Saint-Laurent-de-l'Ain, Vésines, et Asnières, qui font partie du diocèse médiéval de Mâcon, et il pointe de sa plume « leur proximité avec la voirie gallo-romaine et les gués antiques de la Saône ». Après un long détour de raisonnement sur l'extension progressive du territoire diocésain lyonnais sur ses voisins, et l'hypothèse suggérée dans le Livre Enchaîné du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon d'une filiation directe entre l'Église de Lyon et celle de Mâcon, Maurice Chaume propose « un territoire assez notablement différent de celui de l'évêché des temps carolingiens : au centre, et sur les deux rives de la Saône, l'ancien *pagu*s celtique de Mâcon, (les anciens archiprêtrés de Vérizet et

[9] LAUWERS (Michel), «*Territorium non facere diocesim*…op. cit., p. 32.
[10] CHAUME (Maurice), *Les origines du duché*... op. cit., p. 1014 et suiv.
[11]CHARMASSE (Anatole de), *Cartulaire rouge de l'évêché d'Autun*, Autun, Dejussieu, 1880. L'idée du chanoine CHAUME ne faisait qu'exploiter les prémisses avancées par Anatole de CHARMASSE dans le cartulaire ci-contre référencé, introduction p. 8 : « Nous savons par Tite Live, Strabon et Ptolémée que les Éduens occupèrent sur la rive gauche de la Saône le territoire correspondant à la plus grande partie de la Bresse actuelle ».

Vauxrenard, augmentés, sur la rive gauche de la Saône, d'une longue bande territoriale, limitée au nord, par la Seille, au sud, par la Veyle, et englobant la première ligne des hauteurs de la Bresse), à l'ouest, un fragment détaché du *pagus* de Suin (archiprêtré du Rousset), à l'est le *pagus* de Séquane dont Coligny était peut-être le centre (archiprêtrés lyonnais de Coligny et de Bagé) ». L'argumentaire s'appuie sur l'existence à une date ancienne de possessions de l'Église de Mâcon en terre bressane et sur les entreprises réitérées des seigneurs laïcs et ecclésiastiques du Mâconnais pour s'étendre davantage sur cette même région. Ces derniers arguments historiques en faveur de la thèse du chanoine Chaume sont concordants avec certains passages de Théodore Chavot[12], d'Anatole de Charmasse et surtout de Georges Duby[13]. Le recensement des relevés archéologiques des gués sur la Saône en amont, en aval et dans la traversée de Mâcon, apportent des arguments récents et plus convaincants encore de faisabilité d'unité territoriale[14].

De son côté Juenin[15] avait, dès le XVIII[e] siècle, prétendu que le secteur de Louhans, étant aux confins des trois diocèses de Besançon, Chalon et Lyon, n'appartenait à aucun d'eux, mais relevait directement et exclusivement de l'abbaye de Tournus. Cette affirmation a valu un commentaire de Marcel Pacaut dans l'un de ses derniers écrits[16]. Il fait observer : « que les limites de démarcation entre les diocèses sont d'autant plus indéterminées qu'une partie du sol est restée longtemps inoccupée ». C'était le no man's land repéré par les antiques fondateurs des premiers monastères jurassiens. Marcel Pacaut ajoute : « en 1059 une charte d'Henri 1[er] place Louhans aux confins des trois évêchés (Besançon, Chalon, Lyon) mais en 1179 une bulle d'Alexandre III la place au diocèse de Lyon. Il faut attendre 1220 pour avoir une situation nette avec répartition de quatre-vingts paroisses de façon claire entre les trois diocèses ». Il n'est pas jusqu'à Longnon lui-même qui n'indique, de façon elliptique[17], que l'évêque de Chalon initialement cantonné à la ville éponyme et un morceau de territoire éduen, profite de troubles à Besançon pour s'imposer rive gauche de Saône et s'agrandir sur la Bresse. Il est vrai que l'autorité ecclésiastique en Bresse relevait surtout des abbayes de Saint-Marcel, Saint-Pierre de Chalon et Tournus, et que l'abbé de Saint-Marcel et l'évêque de Chalon ont souvent été une seule et même personne.

Ces exemples concernent le territoire *a parte imperii* d'outre Saône et dépendant d'une logique d'influence de la métropole lyonnaise. À Lyon les premiers évêques se caractérisent par un élan

[12] CHAVOT (Théodore*), Le Mâconnais, Géographie historique, contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon,* Paris, H. Champion, Mâcon, librairie Belhomme, 1884, p. 11-12.

[13] DUBY (Georges), *La société aux XI[e] et XII[e] siècles dans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (I[ère] éd. 1953), p. 208 : l'auteur cite les sires de Bagé comme seigneurs mâconnais.

[14] DUMONT(Annie), *Les passages à gué de la Saône. Approche archéologique et historique d'un espace fluvial*, éd. RAE, 2002, l'auteur a recensé vingt sites guéables entre le Villars et Thoissey, plus quatre dans la seule traversée de Mâcon.

[15] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire…* op. cit., p.95.

[16] PACAUT (Marcel), « L'Église en Bresse (diocèses de Chalon, Lyon et Besançon) », dans *La Bresse, les Bresses de la préhistoire à nos jours*, dir. PONSOT (Pierre), éd. Bonavitacola, 2003, t. II, p. 89-98, ici p. 95.

[17] LONGNON (Auguste), *Pouillés de la Province de Lyon*…op. cit., p. XL.

missionnaire au milieu de et vers les peuples païens[18]. À la deuxième génération d'évêques, au milieu de peuples convertis ou en voie de conversion, la logique devient plutôt celle d'une certaine volonté de puissance pour développer son influence, en concurrence avec ses propres évêques suffragants (Autun et Langres) et les métropoles voisines (Besançon et Vienne)[19]. De là vient l'accord de Lyon à la création du diocèse de Chalon et sans doute de l'éphémère diocèse de Losne. Avec les générations suivantes d'évêques on reste dans la même logique mais avec une adaptation pragmatique au contexte de fixation définitive des territoires et l'apparition de la féodalité. Lyon laisse alors l'évêque de Chalon récupérer une partie de la Bresse sur Besançon. Le secteur de Louhans est laissé à Besançon. Le secteur de Bagé est repris à Mâcon au profit de Lyon[20]. L'archevêque de Vienne doit céder à Lyon les secteurs de Meyzieux et Morestel.

En fixant le début des recherches au X^e^ siècle pour les diocèses de Chalon et Mâcon, il faut constater d'opportunes coïncidences avec le moment où les territoires diocésains sont réellement et récemment fixés. Après huit siècles de tâtonnements, ce cadre durera pratiquement sans changement jusqu'au Concordat neuf siècles plus tard[21].

Création de l'évêché de Chalon

Le Chalonnais se distingue dans la propagation catholique par l'envoi de deux délégués de l'évêque de Lyon, Irénée, en 177. Le premier, Valérien subit le martyre en cours de route à Tournus. Le second, Marcel, est arrêté à proximité de Chalon sur la rive gauche de la Saône, en un lieu nommé *Hubiliacus* (mot-à-mot là où il y a un lac). C'est aujourd'hui le hameau de la Vacherie à Saint-Marcel-lès-Chalon. « Aucun document ne prouve une quelconque ordination de Marcel à un ordre mineur ou majeur, encore moins la qualité d'évêque »[22]. Après sa disparition nous avons un silence de deux siècles et demi concernant la vie d'une communauté chrétienne sur place. On peut supposer que c'est une simple dépendance de Lyon, un *ministerium* un peu lointain recevant de temps à autre la visite d'un chorévêque.

[18] BARDY (Gustave), « Les actes des martyrs… op. cit., p. 247. L'auteur rappelle qu'Irénée participa directement à l'évangélisation de la Gaule, bien au-delà de Lyon, et dans son traité *Adversus Hereses* indiqua son abandon de toute référence à l'Ancien Testament dans sa démarche de conversion des barbares. Il prêche véritablement une religion nouvelle, centrée sur le Verbe de Dieu.

[19]ROCHETTE (Comte Charles de La), *Histoire des évêques de Mâcon*, Mâcon, 1865. Au moins jusqu'au concile de Mâcon en 585, le métropolitain de Lyon porte le titre de patriarche, cf. RAGUT (Marie Camille), *Le cartulaire de Saint-Vincent*… p. 241 et de La ROCHETTE, t.I, p. 129.

[20] L'archiprêtré lyonnais de Bagé est créé en 1084.

[21] A l'exception de la création de l'évêché de Dijon et de celui de Saint-Claude au début du XVIII^e^ siècle par transformation canonique d'abbayes locales.

[22] BESNARD (Pierre), « Les origines et les premiers siècles de l'église Chalonnaise », *RHEF*, t. V, n° 28, 1914, p. 449-477, ici p. 456.

Un premier évêque est invoqué sous le nom de Donatien en 346 comme souscripteur du concile de Cologne. Les actes de ce concile ayant été jugés œuvres de faussaires, Louis Duchesne avait primitivement repoussé au Ve siècle l'apparition du premier évêque Paul, avant de revenir sur ce jugement et de retenir Donatien[23]. Si cet évêque a existé, son œuvre n'a pas laissé des traces, si bien que différents auteurs pensent qu'il y a eu confusion avec saint Donatien de Chalons-sur-Marne. Gams lui-même[24] met un point d'interrogation après Donatien (346), laisse une vacance de plus d'un siècle puis propose Paulus senior et Paulus junior (mort en 470). Mais Besnard assure qu'il y a eu un contresens de traduction de la lettre de Sidoine Apollinaire. Celui-ci relate une élection épiscopale entre 470 et 474 à Chalon où « *disciplina nutabat, postquam junior episcopus Paulus discesserat décesseratque*. On la traduit communément : la discipline ecclésiastique était chancelante depuis la retraite et la mort de l'évêque Paul le jeune ; d'où l'on a conclu qu'il y avait antérieurement un Paul l'ancien ». Besnard affirme avoir toujours pensé que junior était qualificatif d'*episcopus* et non de *Paulus* et qu'il faut entendre : le plus récent, le dernier évêque Paul. Il en déduit que le siège était vacant depuis un temps assez prolongé, vacance due selon lui à l'arrivée perturbatrice des Burgondes[25]. Prêchant pour sa paroisse Besnard attribue ainsi à l'évêché de Chalon un bon siècle d'antériorité sur celui de Mâcon.

Losne, un diocèse dans le diocèse ?

Losne, à la frontière commune des Lingons, des Sequanes et des Éduens eut le privilège d'une fondation abbatiale par un roi Thierry, selon Mabillon[26] : « Je ne veux pas oublier ici ce que je me rappelle avoir lu quelque part touchant l'abbaye de la bienheuse Vierge Marie à Losne. On dit que c'est Thierry, roi des Francs, d'honorable mémoire, c'est-à-dire le fils de Childebert jeune, qui a fondé et doté cette abbaye pour qu'elle devint le second siège du diocèse de Chalon et que l'évêque put y conférer les ordres sacrés et y célébrer les autres offices du ministère ecclésiastique. On ajoute qu'il l'avait

[23] DUCHESNE (Louis), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 volumes, 1907-1910, t. II, p. 192, cité par BESNARD (Pierre), « Les origines… op. cit., p. 467.

[24] GAMS (Pie), *Series Episcoporum ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo,* Ratisbonne*,* 1873, p.532.

[25] BESNARD (Pierre), « Les origines… op. cit., p. 468.

[26] *« Nolim praeterire hoc loco id quod legisse memini in quadam notitia de abbatia beatae Mariae apud Ladonam ; quam abbatiam venerabilis memoriae Theodoricus rex Francorum, nempe Childeberti minoris filius, fundasse memoratur et dotasse ad hoc ut dicta abbatia secunda sedes esset ecclesiae cabillonensis ad celebrationem sacrorum ordinum et ceterorum ecclesiastici ordinis officiorum, et quam exemerat ab omni exactione tam regum ejus successorum quam civilis dignitatis principum. Quam concessionem Robertus Francorum rex, anno millesimo tricesimo secundo, Remis suis litteris confirmavit, uti legitur in charta Galtherii episcopi cabillonensis, hanc abbatiam monasterio cluniacensi concedentis sub speciali jure ecclesiae seu prioratus vergiacensis anno supra millesimo trigesimo sexto* ». MABILLON (Jean), *Annales Ordinis Sancti Benedicti occidentalium monachorum patriarchae ou Annales OSB*, p. 221-229, Cité par DETHEL (Paul), *L'abbaye Notre Dame de Losne*, Dijon, 1864, p. 21.

affanchie de tous impôts, tant à l'égard des futurs rois ses successeurs, qu'envers tous dignitaires de l'ordre civil ; ce que confirma depuis le roi de France Robert, par lettres patentes données à Reims en l'an 1032, comme on peut le lire dans une charte de Gauthier, évêque de Chalon, qui céda l'abbaye à Cluny sous le droit spécial de Saint-Vivant de Vergy en 1136 »[27]. Le jésuite Claude Perry reprend le récit de la manière suivante : « l'an 1032, Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Chalon, donna le monastère de Losne à l'Église de Chalon pour servir de second siège à son évêque pour y faire toutes les fonctions épiscopales. Le roi Robert confirma cette donation et les lettres en furent cette année expédiées à Reims, mais je ne sais ce qu'elles sont devenues. L'abbaye de Losne avait été fondée par Thierry, roi de Bourgogne, à l'honneur de la Vierge Marie »[28].

Il semblerait selon ces auteurs que la fondation de Losne avait la double fonction d'être abbaye de chanoines et siège auxiliaire de l'évêque de Chalon. De cette tradition sans preuve, les historiens successifs, à commencer par Courtépée[29], se sont fait l'écho sans information complémentaire. Il a fallu l'acharnement récent du chanoine Marilier pour avancer quelques éléments de preuves et d'ingénieuses conjectures[30]. Le chercheur de l'histoire de l'Église de Bourgogne a relevé parmi les signataires du concile de Paris de 614 le souscripteur suivant : *ex civitate Latona Palladius episcopus*[31]. Après plusieurs pages de discussions sur différentes options paléographiques qui pourraient se substituer à Latona (Losne), il conclut qu'aucune ne convient. Le fait que Losne ne soit pas une civitas n'est plus un obstacle au VII[e] siècle et on trouve de nombreux exemples pour le comprouver[32]. La justification de créer un nouveau diocèse par détachement d'un autre préexistant peut venir des difficultés de déplacement de l'*episcopus* et d'accès de celui-ci à certains lieux. Saint Augustin s'était exprimé en ce sens pour une localité éloignée de son siège épiscopal d'Hippone[33].

La réflexion sur la position de Losne, en bord de Saône entre deux portions du diocèse de Chalon, mais dans un doigt de gant du diocèse de Langres, à la frontière du diocèse de Besançon suppose des conflits d'intérêts dont il nous manque les expressions officielles et les sous-entendus. La carte reproduite ci-dessous permet de comprendre le positionnement de Losne aux confins des diocèses.

[27] Il est vrai qu'une titulature de co-cathédrale n'est pas l'équivalence d'un deuxième diocèse. Dans le cas particulier de Losne on pourrait admettre un mini diocèse latonien antique dont n'aurait subsisté que le glorieux titre de cathédrale.
[28] PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et la cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan,1659, cité par DETHEL (Paul), *L'abbaye Notre Dame de Losne*, Dijon, 1864, p.21.
[29] COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 4 tomes, rééd. 1848, t. II, p. 467.
[30] MARILIER (Jean), « Les privilèges épiscopaux de l'église de Losne (Côte-d'Or) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. I, 24e fascicule, 1963, p. 248-287.
[31] L'auteur cite plusieurs éditions des conciles mérovingiens attestant cette même signature.
[32] Ainsi les diocèses de Maurienne, Elne, Carcassonne, Maguelone, Toulon, Mâcon ne sont pas des *civitates*.
[33] *Epist.* 209 in MIGNE, PL, 33, col. 953.

Figure 1 Positionnement de Losne entre les diocèses de Besançon, Chalon et Langres, le pointillé délimite le diocèse de Chalon[34]

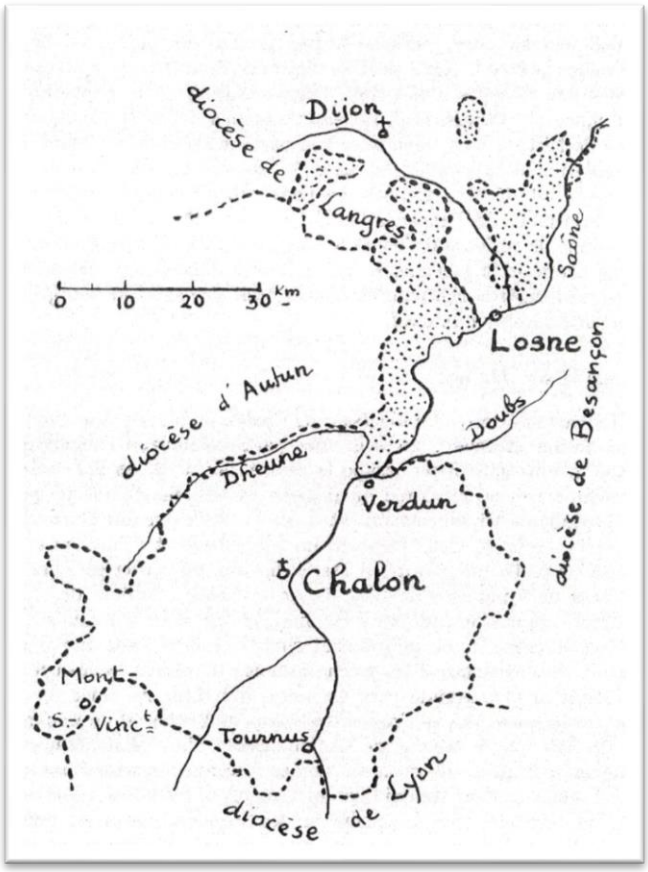

Dans la reconstitution de l'histoire de Losne, pour laquelle manquent des documents irréfragables, aucune certitude ne peut être avancée, à commencer par l'identité du roi Thierry, fondateur. Thierry II (roi de Bourgogne de 595 à 613) et Thierry III (roi de Bourgogne de 673 à 691), se disputent la probabilité, de préférence à Thierry Ier (roi de Reims de 511 à 534) et à Thierry IV (roi des Francs de 721 à 737). C'est donc sans certitude qu'on avance l'opinion d'une fondation conjointe d'une abbaye-diocèse. Le territoire de cet évêché est modeste. Il comprend tout au plus trois ou quatre paroisses. Sa viabilité étant trop fragile, il a disparu en tant que diocèse, mais son église cathédrale a préservé sa titulature sous la forme de co-cathédrale de Chalon. C'est ce que semble confirmer en 1032 le roi Robert, à la demande du comte Hugues de Chalon, évêque d'Auxerre. Le roi accorde Losne à l'évêque de Chalon comme second siège de son Église. Le temps passe, et avec le temps le cours de la Saône se déplace. Le bras du fleuve faisant frontière entre le diocèse de Langres et le diocèse de Besançon s'assèche[35] et cela fait passer Losne du côté bisontin (voir tome 2 Annexe I, p 15). Notre-Dame de Losne, entre temps (1136), est devenue prieuré clunisien ; son propre prieur est désigné comme visiteur

[34] Carte extraite de l'article du chanoine MARILIER, « Les privilèges épiscopaux… op.cit., p. 260, en grisé le doyenné d'Oscheret du diocèse de Chalon.
[35] D'ailleurs Losne veut dire bras mort de fleuve ou de rivière.

d'abord de la Province de Lyon, puis de celle d'Alémanie, mais préserve son autonomie en accédant au statut de prélature *nullius*[36].On s'est attardé, sans aller vraiment dans les détails, sur cette bizarrerie ecclésiastique et fluminale. Cela permet de comprendre pourquoi Losne et ses dépendances ont été incluses dans le périmètre des recherches.

Création de l'évêché de Mâcon

La carte ci- dessous des cités gallo-romaines de la région bourguignonne à la fin du IVe siècle montre que le *castrum Cabilonensis* est totalement dans la *civitas Aeduo*rum, alors que le *castrum Matisconensis* est en partie dans la *civitas Aeduorum* et dans la *civitas Lugdunensium*.

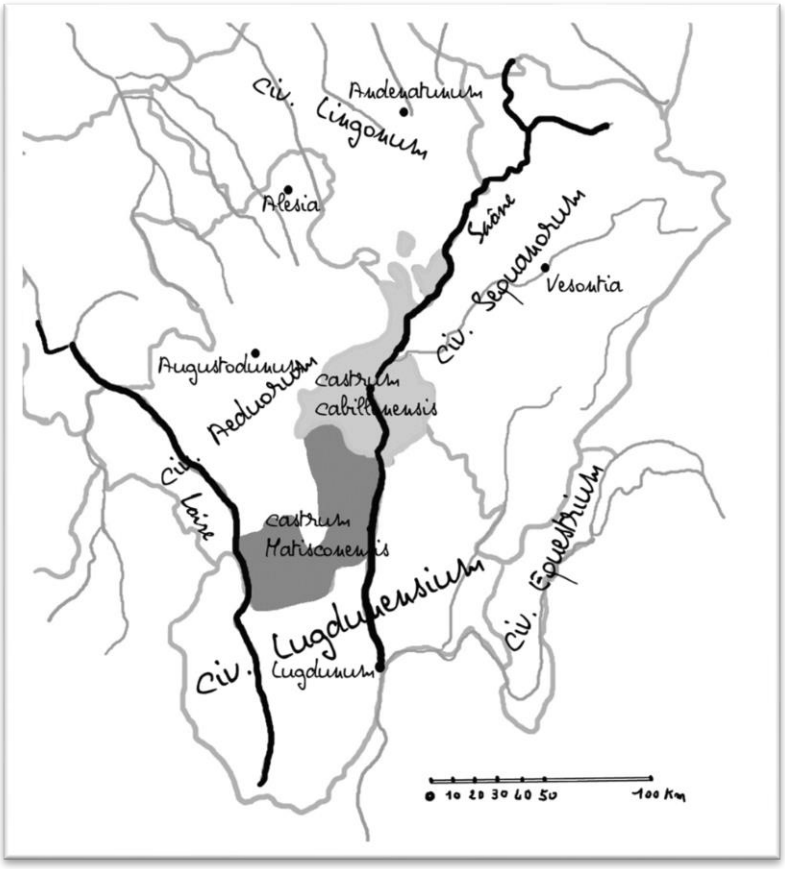

Figure 2. Cités gallo-romaines de la région bourguignonne, fin du IVe siècle[37]

Il y a moins de controverse et pas de prétention tardo-antique pour cet évêché. Le premier évêque connu est un certain Placide de 536 à 555. Il souscrit aux troisième, quatrième et cinquième conciles d'Orléans (538, 541,549). C'est le plus proche des évêchés suffragants de la métropole lyonnaise et le dernier créé. Sa configuration a été démontrée par Maurice Chaume sur une carte matérialisant les échanges tels qu'exposés ci-dessus (voir tome 2 annexe II, p. 16). Dans les archiprêtrés lyonnais de Bagé-

[36] On connaît un statut identique pour le chapitre de Saint-Dié futur diocèse.
[37] CHAUME (Maurice), *Aux origines du duché de Bourgogne*, t. II, fasc. 1, p. 139.

le-Châtel et de Coligny, il existe 76 paroisses, prieurés et hôpitaux. L'archevêque est patron quatre fois, l'évêque de Mâcon deux fois, le chapitre de Saint-Vincent-de-Mâcon sept fois, le grand prieuré Saint-Pierre-de-Mâcon dix-sept fois et l'abbaye de Tournus dix fois[38]. La mention spécifique de ces patronages justifie que l'on prenne en compte dans l'étude des prieurés identifiés dans ces archiprêtrés, tout en leur accordant une présentation particulière.

Les évêques du X^e^ et début XI^e^ siècle

Le début de la période étudiée correspond à l'épiscopat, à Mâcon, de saint Gérard (886-926) dont on dit qu'il était auparavant moine à Ainay[39]. Ce prélat montra une attitude protectrice envers les moines de Charlieu et leurs dépendances, mais fit restituer à son diocèse par les moines de Saint-Oyen une terre dont le prieuré de Montbellet s'était emparé[40]. Gérard finit ses jours en créant un ermitage à Brou, banlieue de Bourg-en-Bresse, et y finit sa vie de façon monastique comme il l'avait commencée. Apparemment il se sentait là encore dans sa *parochia*. Tous les autres évêques du X^e^ siècle montrèrent une égale bienveillance envers les moines. Même si Gauzlin de Vienne (1020-1030) se plaignit à un concile de l'atteinte portée à ses droits épiscopaux par l'exemption, c'est à Cluny qu'il finit par se retirer. La bienveillance cessa sous ses successeurs au point que l'évêque Bérard (1096-1120) sera suspendu de ses fonctions par le siège apostolique en réprimande des vexations qu'il fit à Cluny[41].

Le rôle essentiel des évêques dans la formation d'un réseau canonial régulier

La particularité du siège de Mâcon est d'avoir côte à côte un chapitre canonial séculier dédié à saint Vincent, et un chapitre canonial régulier dédié à saint Pierre. Sans rentrer dans le détail d'une origine non prouvée, leurs débuts semblent avoir été compliqués. Il y aurait eu à Saint-Vincent à la fois un chapitre canonial et une abbaye monastique[42], tandis qu'à Saint-Pierre existait une abbaye canoniale à la règle indéfinie. Plus tard, les chanoines de saint-Vincent et les moines s'entendirent de moins en moins, si bien que les moines de Saint-Vincent migrèrent à Saint-Pierre et réussirent à former avec les chanoines du lieu une communauté unique de chanoines réguliers soumise au début du IX^e^ siècle à la règle d'Aix (inspirée de saint Chrodegang)[43].

[38] LONGNON (Auguste), *Pouillé du diocèse de Lyon (1225*)…op. cit. p. 25-27.
[39] ROCHETTE (Comte Charles de La), *Histoire des évêques* op. cit., ici vol I p.306.
[40] PONTAL (Odette), *Les Conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, CERF IRHT, 1995, p. 70. L'auteur analyse MANSI XVII A, 253, relatant le concile de Saint-Oyen en 906. Il s'agit d'un concile tenu au prieuré de Saint-Oyen au diocèse de Mâcon et non Saint-Oyen-Saint-Claude.
[41] MARTIN (Abbé Jean Baptiste), *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312,* Lyon, 1905, p. 137.
[42] CUCHERAT (Abbé François), *De l'origine et de l'emploi des biens ecclésiastiques au Moyen Âge*, Lyon, 1860, p 56.
[43] WERMINGHOFF (Albertus), MGH, *Concilia, legum sectio III, Concilia carolini* , t. II, 1904, p. 307-407.

Cette abbaye Saint-Pierre subit des dommages répétés (incendies, invasions, guerres féodales) et à chaque fois reconstruite et dotée par la bienveillance épiscopale. La référence à la règle de saint Augustin reçoit une approbation officielle en 1067 sous le pape Alexandre II[44]. Dès 1075 l'évêque Landry, dernier restaurateur de l'abbaye, impose cette règle aux chanoines de Saint-Pierre, s'attribue à lui-même et à ses successeurs le prédicat abbatial et laisse les chanoines élire un grand prieur pour les diriger. Ce grand prieuré jouit de prieurés dépendants établis sur quatre diocèses, c'est-à-dire Besançon, Chalon, Mâcon et Lyon. Il s'agit pour tous de prieurés tenant paroisses, avec *cura animarum* aussi longtemps que les chanoines acceptèrent cette charge. Il faut relever que cette officialisation d'un réseau canonial augustinien à l'est de Cluny coïncide avec la création de l'abbaye de Saint-Rigaud à l'ouest, dont le même évêque Landry consacrera l'église abbatiale en 1082. Il n'est pas interdit de penser que ces deux initiatives avaient pour objectif accessoire de contrebalancer le pouvoir jugé de plus en plus envahissant de *l'Ecclesia Cluniacensis*.

Une expansion marginale aux dépens du diocèse d'Autun

Le diocèse de Mâcon a grossièrement la forme d'un papillon avec un enfoncement du diocèse d'Autun entre les deux ailes. Par des manœuvres subtiles le diocèse de Mâcon repoussa ses frontières et récupéra des territoires sur le diocèse d'Autun.

Le premier exemple est donné à la lecture de deux actes successifs de donation à Cluny du domaine devant servir à la création du doyenné-prieuré d'Écussoles. Le comte de Nevers, donateur, est l'auteur d'une première charte au profit de Cluny le 8 avril 936[45]. Dans ce document Écussoles est mentionné au pays d'Autun. Une deuxième charte de juin 936[46], à peine deux mois plus tard, ajoute une villa du diocèse de Mâcon à sa donation. Dès 937 le pape Léon VII ratifie celles-ci[47] avec une sorte de choix : « Ecussoles, du pays d'Autun ou de Mâcon ». La zone frontière est récupérée par Mâcon à la suite de ce texte indécis ou imprécis.

Un autre prieuré est celui de Saint-Victor-d'Ajoux, initialement au diocèse d'Autun. À la suite de nombreux litiges entre l'évêque de Mâcon et Cluny sur les droits de procuration dus par les prieurés lors des visites épiscopales, un accord est trouvé sous l'égide d'un légat du pape. Cet accord dans une notice officielle[48] mentionne Saint-Victor-d'Ajoux en tête de quatorze doyennés énumérés en date du 23 août 1215. Voici la liste complète de ces doyennés, prieurés ou abbayes dépendants de Cluny inclus

[44] BURGAUX (Charles), *Histoire des papes*, Persan, 1949, p. 120.
[45] CC 446.
[46] CC 449.
[47] CC 479.
[48] CC 4493.

dans l'accord de dispense du droit de procuration dû à l'évêque de Mâcon contre un dédommagement forfaitaire de 100 marcs d'argent.

DOYENNÉS ENUMÉRES DANS LA CHARTE 4493

	NOM	VOCABLE	DIOC.	ARCHIPRÊTRÉ	DEPART.	CANTON	TITRE	GESTION	NB PAROISSES DEP.
1	AJOUX	SAINT-VICTOR puis SAINT-LOUP	Autun	BOIS-SAINT-MARIE	RHÔNE	MURE-D'AZERGUES	PRIEURÉ	Prieur local puis sacriste de Cluny	1
2	ARPAYÉ	SAINT-LAURENT	Mâcon	VAUXRENARD	RHÔNE	BEAUJEU	ABBAYE	Prieur local	1
3	LAIZÉ	SAINT-SULPICE puis SAINT-ANTOINE	Mâcon	VÉRIZET	S&L	MÂCON	DOYENNÉ PUIS PRIEURÉ	Prieur local	1
4	PÉRONNE	SAINTE-MARIE-MADELEINE	Mâcon	VÉRIZET	S&L	LUGNY	DOYENNÉ	Prieur local	1
5	CHEVIGNES	SAINT- TAURIN	Mâcon	VAUXRENARD	S&L	MÂCON SUD	PRIEURÉ	Prieur local	1
6	MAZILLE	SAINT-JULIEN	Mâcon	ROUSSET	S&L	CLUNY	DOYENNÉ	Prieur local	9
7	JALOGNY	SAINT-HILAIRE	Mâcon	ROUSSET	S&L	CLUNY	DOYENNÉ	Doyen	1
8	LOURDON	SAINT-HUBERT	Mâcon	CLUNY	S&L	CLUNY	CHÂTEAU	Prieur de Cluny	7
9	SAINT-HYPPOLITE	SAINT-HYPPOLITE	Mâcon	ROUSSET	S&L	SAINT-GENGOUX	DOYENNÉ	Prieur local	3
10	MALAY	SAINT-JACQUES puis NOTRE-DAME puis SAINTE-MARIE-MADELEINE	Mâcon	VÉRIZET	S&L	SAINT-GENGOUX	DOYENNÉ	Prieur local	2
11	CHAZELLES	SAINT-MARIE	Mâcon	ROUSSET	S&L	SAINT-GENGOUX	DOYENNÉ	Doyen	1
12	BEZORNAY	SAINTE-AGATHE puis SAINT-PIERRE	Mâcon	CLUNY	S&L	CLUNY	DOYENNÉ	Prieur local	4
13	BERZÉ-LA-VILLE	PURIFICATION-DE-LA-VIERGE	Mâcon	ROUSSET	S&L	MÂCON	DOYENNÉ	Prieur de Cluny	1
14	ÉCUSSOLES	NOTRE-DAME	Mâcon	ROUSSET	S&L	TRAMAYES	DOYENNÉ	Doyen puis Prieur local	5

Ressemblances, différences, coopération entre les diocèses

Différences physiques et humaines

Depuis un siècle et demi maintenant, des études pluridisciplinaires ont focalisé l'attention sur la ville de Tournus et ses environs immédiats en tant que zone frontière entre les régions septentrionales et méditerranéennes de France. Sur cette différence, Gabriel Jeanton s'exprimait ainsi[49] :

[49] JEANTON (Gabriel), « Les caractères particuliers de la Bourgogne méridionale », *Actes du congrès des Sociétés savantes de Bourgogne*, 1914, Mâcon, Protat, 1916, p. 1-5.

> « On est frappé lorsqu'on descend de Dijon vers la Méditerranée du caractère méridional des habitations succédant brusquement vers Tournus au type septentrional qui règne dans toute la Côte-d'Or et le nord du département de Saône-et-Loire. C'est en effet vers Tournus que l'on perçoit pour la première fois d'une façon nette les premiers symptômes de l'influence méridionale, non seulement dans l'habitation, mais encore dans la langue, dans les mœurs, et jadis dans la législation et dans le costume. L'architecture des habitations du midi de la France est caractérisée par l'emploi, dans la couverture des édifices, de la tuile creuse, l'ancienne *imbrex* des Romains. Cette tuile semi-circulaire ne peut permettre qu'une faible inclinaison et suppose peu de neige en hiver ».

Les affirmations de Jeanton s'appuyaient sur une série d'auteurs précédents. Dès 1837 Heine Klimrath[50] avait signalé que la limite de droit écrit ou droit romain et pays de droit coutumier passait par Tournus, faisant apparaître le Beaujolais et le Mâconnais en zone de droit écrit avec le diocèse de Mâcon, tandis que le Charolais et le nord de la Bourgogne restaient de droit coutumier, et donc aussi le diocèse de Chalon. Certes le roi burgonde Gondebaud (500-516) avait promulgué par la fameuse loi Gombette une évolution considérable vers la personnalité des lois (et non la territorialité) : droit romain pour les gallo-romains et droit coutumier pour les Burgondes. La réalité sociologique et historique d'occupation du territoire serait celle de l'arrêt de la migration des Burgondes au sud de Tournus. Avec André Gilliéron[51] on avait pu constater que la frontière des parlers franciens et des parlers provençaux ou franco-provençaux se calquait sur les limites des zones de droit écrit-droit coutumier et des zones de toitures à tuiles creuses et tuiles accrochées, avec encore Tournus comme ancrage de frontière. Pour Roger Dion[52] une quatrième frontière séparant les modes de culture en champs ouvert (open-field) et en champs clos de haies ou de murets semblait s'authentifier depuis l'embouchure de la Seine pour se terminer à Venières à quatre km au nord de Tournus.

Ces différentes thèses et hypothèses ont fait l'objet de présentations déjà anciennes par Gabriel Jeanton[53] avec la revendication clairement affirmée d'une identité régionaliste, où certains ont vu la résurgence d'une politique datant de la Monarchie de Juillet. Une réévaluation de ces thèses a été faite récemment par Annie Bleton-Ruget[54]. Tout en reconnaissant que Marc Bloch et Lucien Febvre ont rendu à Jeanton des hommages réels dans les comptes-rendus publiés dans les Annales, l'auteur fait appel à Roger Chartrier[55] et invite à « considérer les travaux sur les frontières culturelles comme participant du même souci conservatoire, sinon conservateur, et mêlant tout aussi étroitement préoccupations savantes et attendus idéologiques ». Dans un courrier personnel d'avril 2011, l'auteur

[50] KLIMRATH (Heine), *Etude sur les coutumes*, Paris, Levrault, 1837.
[51] GILLIÉRON (Jules), *Atlas linguistique de la France*, Mâcon, Protat, 1903-1910.
[52] DION (Roger), *Essai sur la formation du paysage français*, Tours, 1934, rééd. Paris, 1981.
[53] JEANTON (Gabriel), « Les limites respectives des influences septentrionales et méditerranéennes en France », *Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus,* désormais *SAAST,* t. XXVII, 1937, p. 125-136.
[54] BLETON-RUGET (Annie), « Gabriel Jeanton et les frontières culturelles dans les années 1930 », in *Pays et frontières culturelles en Bresses,* éd. Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, 2002, p. 60-73.
[55] CHARTRIER (Roger), *La ligne Saint-Malo Genève,* in Les lieux de mémoire, t.I, 1992.

de l'article précise son appréciation : « nous sommes encore très largement tributaires des recherches engagées dans les années 1930-1950. À ma connaissance la question n'a pas été vraiment reprise par les géographes et les archéologues du paysage, à la différence de ce qui a été fait notamment en Normandie pour le bocage ». S'il faut bien comprendre la critique des thèses de Gabriel Jeanton, c'est que celles-ci ne sont pas satisfaisantes, mais que l'on ne sait pas vraiment par quoi les remplacer.

En ce qui concerne la comparaison entre les diocèses de Chalon et Mâcon, on peut toutefois retenir que la frontière de Tournus n'est pas une simple limite administrative entre les deux diocèses, mais plus réellement une séparation entre deux natures[56] et deux modes de vie. C'est sous ces réserves que les cartes des influences nord-sud ont ci-dessous ont été refaites d'après les tracés de Jeanton.

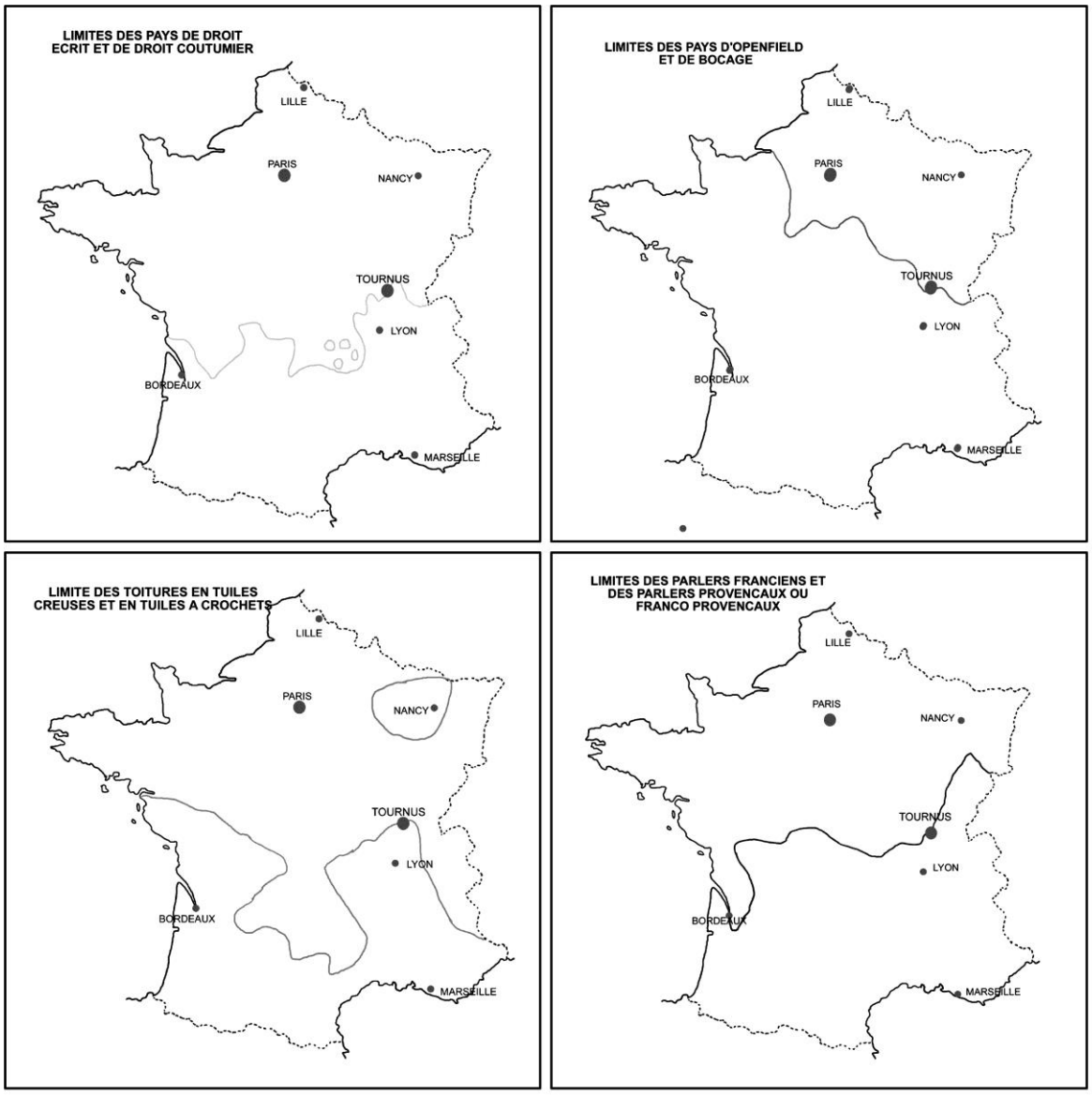

Figure 3. Cartes des influences nord-sud selon Gabriel Jeanton

[56] NICOLAS (Marguerite), « Originalité végétale de la Roche d'Aujoux », *bulletin SAAST*, t. LXXXVI, 1987, p. 67-74.

Cette frontière informelle nord sud se retrouve au niveau de l'implantation des églises romanes dont beaucoup sont d'origine priorale. Le recensement des ces édifices par Jean Virey[57] et Christiane et Marcel Dickson[58] réunit 160 notices d'églises. Sur les 68 du diocèse de Chalon le plus grand nombre est limitrophe du diocèse de Mâcon, c'est-à-dire la région la plus montagneuse du diocèse, dans l'archiprêtré justement appelé La Montagne. Sans jamais dépasser la cote de 1000 m d'altitude ces zones de « montagne » et de vignes ont multiplié les paroisses et ont eu précocement une certaine aisance permettant quelquefois au Xe siècle, mais surtout au XIe et XIIe siècle la construction du « blanc manteau d'églises » en remplacement des oratoires primitifs. Ces édifices sont restés suffisants et non modifiés pour de nombreux siècles du fait de la stabilité démographique spécifique de cette zone (fertilité familiale très tôt maîtrisée, immigration limitée). Il en est allé différemment dans les zones de plaines dont le peuplement sera tardif, ainsi que l'accumulation de richesses, avec des églises neuves au XVIIIe siècle créées ex nihilo ou remplaçant de plus anciennes. Les ouvrages de Jean Virey et Christiane Dickson sur les églises romanes des anciens diocèses de Chalon et Mâcon ont constitué un évènement dans l'édition. Ils citaient au passage tel ou tel prieuré, mais étaient surtout préoccupés de valider ici et là l'influence clunisienne dans l'architecture et l'art.

Des villes épiscopales mimétiques et des organisations diocésaines comparables

Les deux cathédrales, après des vocables initiaux différents, se sont fixées sur celui de saint Vincent. Pierre Besnard fait justement remarquer que ce choix est bien antérieur au retour d'Espagne du roi Childebert et du don d'une relique quelconque du saint de Saragosse[59]. Les deux villes ont chacune un chapitre cathédral. À Chalon il existe un chapitre Saint-Vincent et un chapitre Saint-Pierre. Celui de Saint-Pierre évoluera en abbaye bénédictine tout en conservant une sorte de privilège canonial de gestion du cimetière épiscopal[60] que renforce sa situation extra-muros. Nous avons déjà expliqué comment le chapitre de Saint-Pierre de Mâcon évoluera vers une forme de grand prieuré de chanoines de saint Augustin. Il s'agit d'un grand prieuré hors-les-murs qui accueille aussi en son enceinte un cimetière pour les paroissiens de la ville. Comme à la période romaine, on n'enterre pas dans la ville.

Les deux villes ont également un prieuré Saint-Laurent et un prieuré Saint-Jean. Dans l'une et l'autre cité le prieuré Saint-Laurent est positionné sur un îlot outre-Saône. À Chalon ce prieuré sera donné à l'abbaye de l'Isle-Barbe, puis servira de lieu d'implantation à l'hôpital de la ville. Celui de Saint-Laurent-

[57] VIREY (Jean), *Les Églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon,* Protat, Mâcon, 1935.

[58] DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Églises romanes de l'ancien diocèse de Chalon*, Protat, Mâcon, 1935.

[59] BESNARD (Pierre), « Les origines… op.cit., p. 466 note 3 : référence aux éditions successives de l'œuvre complète de saint Avit, citant ce vocable de saint Vincent entre 516 et 523. Il s'agit des lettres L et LXXII, éd. Ulysse Chevalier, Lyon, 1890, mais aussi les éd. Sirmond et Peiper.

[60] GRAS (Pierre), « Une abbaye Chalonnaise aux époques mérovingienne et carolingienne », *SHAC*, t. XXXV, 1958-59, p. 58-66. Selon l'auteur, l'apôtre Pierre gardien des clés, est le patron naturel des cimetières.

lès-Mâcon, posé lui aussi sur une île, passera entre les mains de Cluny puis de la Chaise-Dieu, et l'île s'étant rattachée à la rive gauche de la Saône, le prieuré donnera naissance à la ville de Saint-Laurent dans l'Ain. Les îles Saint-Laurent et Saint-Jean de Mâcon ont une évolution d'implantation sur les berges de la Saône au cours des siècles en partie comparable à celle de l'îlot prieuré de Grelonges telle que l'a reconstituée Emma Bouvard[61]. L'ilot de Grelonges avec son prieuré est progressivement passé des proximités de la rive droite à la rive gauche de la Saône pour finalement s'attacher à cette rive gauche et en constituer les nouvelles berges (voir au tome 2 Annexe III, p 17). Si des observations aussi précises avaient pu se pratiquer à Mâcon pour suivre l'évolution des îles Saint-Jean et Saint-Laurent, on aurait peut-être pu observer des cheminements insulaires comparables. En réalité c'est le lit du fleuve qui s'est déplacé et non l'île, en fonction de la puissance du courant en amont et des résistances en aval. (Voir au tome 2 Annexe IV, p. 18)

Le mimétisme épiscopal se poursuit avec l'existence dans chaque cité de trois autres églises monastiques. Saint Jean est le lieu d'un prieuré dit Saint-Jean-de-Maizel (Saint-Jean-Baptiste des bouchers), dont un quartier de Chalon conserve le nom. L'île Saint-Jean de Mâcon appartiendra à Cluny puis à l'ordre du Temple, mais elle finira par se souder à la berge, dans une opération en miroir de l'île Saint-Laurent, et formera l'essentiel de l'actuel quai Lamartine de la ville. Sainte-Marie est à Chalon une abbaye dépendante de Saint-Bénigne de Dijon, et constitue de nos jours un quartier de la ville. À Mâcon le prieuré Notre-Dame-des-Vignes a disparu dans l'urbanisation ferroviaire. Saint-Martin constituera un prieuré Saint-Martin-des-Champs dans la commune de Saint-Jean-des-Vignes, annexée aujourd'hui à Chalon. Et Saint-Martin-des-Vignes près Mâcon sera un prieuré clunisien à l'origine d'un quartier partagé entre Mâcon et Charnay-lès-Macon.

Globalement les deux diocèses sont de taille comparable. Ils comprennent chacun environ deux cents paroisses. L'analyse du fonctionnement administratif des diocèses se révèle délicate, car cette administration se mit en place par tâtonnements successifs qui échappent à nos investigations. Au début l'évêque est seul pour gérer la *parochia* unique que constitue son diocèse[62]. Il délègue peu à peu son autorité et son pouvoir sacramentel à des prêtres institués responsables de paroisses nouvelles nées de l'indivision primitive. Le prévôt du chapitre, premier auxiliaire de l'évêque, surveille de loin et lui rend compte. Il est assisté d'un, puis de deux archidiacres[63] dont la fonction se partage entre des obligations précises à la cathédrale, en tant qu'officiers canoniaux, et un rôle d'intermédiaire non

[61] BOUVARD (Emma), « Reconstitution paléoenvironnementale d'un site archéologique insulaire : le prieuré de Grelonges en bord de Saône (Fareins, département de l'Ain) », *RAE*, t. 54, 2005, p. 365-377.

[62] Les textes latins écrivent indifféremment *parrochia* et *parochia*, il a été décidé d'adopter *parochia.*

[63] RAGUT (Marie Camille), *Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné*, éd. Protat, Mâcon, 1864, p. 587 : la charte non numérotée datée de 929 de l'évêque Bernon en faveur de Cluny, est co-signée d'Ayminus et d'Adalardus archidiacres.

territorial avec les pasteurs ruraux. Selon Chavot[64] il a paru nécessaire de rattacher ces pasteurs ruraux à des circonscriptions administratives dirigées par un archiprêtre au chef-lieu de ces cantons ecclésiastiques. Cette évolution se constate dans toute la Gaule chrétienne et ces regroupements prennent le nom d'archiprêtrés en France méridionale et doyennés en France septentrionale[65]. Chaque archiprêtre doit rendre compte à un archidiacre devenu responsable géographique éponyme auprès de l'évêque.

Au diocèse de Mâcon, la charte de 929 citée ci-dessus donne le nom de deux archidiacres. Ils sont quatre au XIIe siècle en correspondance avec quatre archiprêtres. Les archiprêtres sont ceux de Beaujeu, du Rousset, de Vauxrenard et de Vérizet. Les six paroisses de Mâcon et sa banlieue (dites paroisses cathédrantes)[66] ne dépendent pas d'un archiprêtre, mais directement de l'archidiacre de Mâcon, également superviseur de l'archiprêtre de Beaujeu.

Au diocèse de Chalon il y a cinq archiprêtrés. Le plus ancien est le doyenné d'Oscheret, connu dès 1080, étendu jusqu'aux portes de Dijon entre le diocèse de Langres au nord et à l'ouest, et le diocèse de Besançon à l'est. L'archiprêtré de Demigny fait liaison entre Oscheret et Chalon à partir de 1133. L'archiprêtré de la Montagne et connu de façon certaine à partir de 1252 entre Chalon et l'ouest du diocèse jusqu'à Mont-Saint-Vincent. L'archiprêtré de Tournus est retrouvé à partir de 1301. Quant aux archiprêtrés de Bresse et de Chalon, leur date d'apparition est incertaine. Toutes ces informations ont été rassemblées par Auguste Longnon[67] qui signale que toutes ces circonscriptions sont mentionnées ensemble dans une charte de 1323[68]. On notera que le diocèse de Chalon, théoriquement plus ancien que celui de Mâcon, prit davantage de temps pour s'organiser territorialement, soit pour Chalon de la fin du XIe siècle au XIVe siècle et pour Mâcon du Xe au XIIe siècle.

Chaque archiprêtré[69] forme une unité territoriale de base au sein des diocèses, contenant un nombre variable de prieurés objets de l'étude. Pour être exhaustif dans la présentation de ces unités territoriales médiévales, signalons trois particularités. Il existe un archiprêtré propre à l'abbaye de Cluny indépendant du diocèse de Mâcon, auquel sont rattachées quelques paroisses (abbaye, Notre-Dame,

[64] CHAVOT (Théodore), Préface du *Cartulaire de Saint-Vincent*….éd. RAGUT (Marie Camille), op.cit., p. XXIX.

[65] GRIFFE (Élie), « Les origines de l'archiprêtre de district », *RHEF*, n° 58, janvier 1927, p. 16-50, ici p.18 : en fait l'auteur pose comme limite la Loire. Dans la Province de Lyon seul le diocèse de Langres est composé de doyennés, et dans le diocèse de Chalon il n'y a qu'Oscheret pour être doyenné. Il indique aussi des exceptions à cette subdivision : les diocèses de Tours, Orléans, Auxerre et Nevers sont composé d'archiprêtrés.

[66] Les églises cathédrantes sont situées dans la banlieue de la ville. Thomas Seyvert dans son pouillé de 1513 en cite six. Elles étaient hors circonscription des archiprêtrés et sous la surveillance de l'archidiacre. Cette information est reprise par Théodore Chavot dans sa préface du Livre enchaîné p. CLXXXIV.

[67] LONGNON (Auguste et successeurs), *Pouillés* … op. cit., t. I, pp. XL et XLVI.

[68] Citation de la Gallia IV, col. 907.

[69] La distinction des fonctions d'archidiacre et d'archiprêtre reste difficile à appréhender. On connaît la supériorité hiérarchique de l'archidiacre. L'archiprêtre est un officier nommé par l'évêque pour contrôler un secteur du diocèse où il ne réside pas forcément. On peut se demander si ce n'est pas le même personnage : élu archidiacre par les chanoines, nommé archiprêtre par l'évêque.

Ruffey, Saint-Marcel et Saint-Mayeul) et deux prieurés (Sainte-Radegonde et Saint-Lazare). L'évolution de Losne vers un statut de prélature *nullius* a déjà été indiquée[70], ainsi que le rattachement de l'archiprêtré de Bagé, créé en 1084 au diocèse de Lyon, au périmètre des recherches engagées sur les prieurés réguliers des diocèses de Mâcon et Chalon. (Voir au tome 2 Annexes Va et Vb donnant la répartition des prieurés dans les archiprêtrés pour chacun des diocèses).

On ne sera pas surpris de constater que l'archiprêtré de Vérizet est le plus dense en prieurés, avec 26 prieurés sur 41 églises inscrites au pouillé antérieur à 1412. Il y a une logique à cela, car cet archiprêtré se situe exactement entre l'abbaye de Cluny et l'abbaye de Tournus, cherchant chacune une zone d'expansion à l'abri d'un brigandage seigneurial. Ce secteur de Vérizet bénéficie d'une interdiction royale de construction de château édictée par Robert II vers 1027[71], puis des interventions de Louis VII en 1166 pour imposer la paix et s'installer durablement à Saint-Gengoux[72]. Entre temps la paix et la concorde entre Cluny et Tournus avait été malmenée par des contestations de propriété domaniale, et il avait fallu tout le poids des légats pontificaux pour obtenir une réconciliation[73].

Des diocèses en communion conciliaire

Que ce soit avant l'aube du X^e^ siècle ou dans la période X^e^ XIV^e^ siècles, les deux évêques ou leurs représentants participent aux mêmes conciles locaux ou nationaux, à l'échelle des royaumes francs, et partagent ainsi les mêmes préoccupations et orientations. La signification du mot concile a évolué au cours des siècles. Toute réunion ecclésiastique prend indifféremment le nom de concile et/ou de synode. Concile vient du latin, synode vient du grec, les deux mots veulent dire réunion. Peu à peu on en vint à différencier les synodes, réunions des ecclésiastiques autour de leur évêque, des conciles, réunissant les ecclésiastiques de plusieurs diocèses autour de plusieurs évêques. Concile ou synode, il devrait s'agir d'une réunion interne à l'Église et à sa hiérarchie. Mais dans le cadre d'un catholicisme religion d'État depuis l'empereur Théodose (379-395), les souverains sont souvent à l'origine de la convocation[74] et en obtiennent la présidence pour les plus importants de tel ou tel royaume. Ainsi en Bourgogne le roi Gontran convoque et préside les conciles de Chalon, Mâcon, Orléans et même Paris. Les conciles de la période carolingienne sont convoqués par les maires du palais, ducs des Francs, rois puis empereurs, mais sur initiative épiscopale ou papale. Le pape cependant, convoque au nom de l'empereur de Constantinople, fût-il usurpateur temporaire et protecteur d'un patriarche peu soumis à Rome. Ainsi le concile de Rome de septembre 743 est-il convoqué par le dernier pape d'origine

[70] RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*, CERCOR, 2001, p. 111 « dès sa soumission médiate à Cluny par l'intermédiaire de Saint-Vivant-de-Vergy en 1136 ».
[71] CC 2800.
[72] CC 4223.
[73] CC 3869 et JUENIN, Pr p. 139.
[74] PONTAL (Odette), *Les Conciles Mérovingiens*, CERF IRHT, 1989, p. 71 et sv.

grecque Zacharie au nom de l'empereur Artabase usurpateur du trône de Constantin V Copronyme. Le même pape convoque un autre concile romain en octobre 745 au nom de Constantin V restauré. Le pape Etienne II convoque un concile au Latran en avril 769 toujours au nom du basileus Constantin V, connu pour ses efforts de rapprochement avec Rome sur la question du culte des images[75]. Parmi les souscripteurs de ce dernier concile romain on trouve les évêques et archevêques de Langres, Sens et Lyon. Il est légitime d'en déduire que les évêques de Chalon et Mâcon ont été informés à bonne source des décisions prises.

Les empereurs carolingiens peuvent inviter leurs comtes et officiers dans les conciles qu'ils convoquent si bien que la distinction entre concile et diète d'empire n'est pas nette. Pendant la période capétienne, l'initiative vient souvent d'un métropolitain, mais aussi des démarches convergentes de plusieurs évêques ayant « intérêt à agir ». La présence des comtes et autres seigneurs porte là aussi à confusion entre concile et *placitum*. Parmi tous ces conciles pouvant intéresser nos deux diocèses, un dénombrement méticuleux a été réalisé par Jean-Baptiste Martin[76]. Sur vingt-huit « conciles de Lyon » recensés, y compris deux œcuméniques, les évêques de Chalon et Mâcon auraient été présents vingt fois, mais n'auraient manqué aucun des huit conciles d'Anse.

Le concile de Chalon de 813 a ceci de particulier qu'il est convoqué par Charlemagne dans le cadre exceptionnel, sans précédent et non renouvelé d'un penta concile simultané à Arles, Reims, Mayence, Chalon et Tours[77]. Ce concile de Chalon de 813 réunit tous les évêques et tous les abbés de la *Gallia Lugdunensis*. Il promulgue soixante-sept canons de discipline ecclésiastique. Il fait des recommandations sacramentelles et liturgiques (pénitence, communion, onction des malades) ainsi que sur le respect du repos dominical. Le constat est fait que la règle bénédictine est observée dans sa pureté dans presque tous les cloîtres du *Regnum Burgundiae*. Les pères promulguent une dizaine de canons supplémentaires, particulièrement à l'attention des moniales. L'empereur Louis le Débonnaire convoque un tetra concile en 826 : Mayence, Paris, Lyon et Toulouse. Les actes du concile de Lyon sont perdus[78]. En se rapprochant du X^e siècle et exclusivement des conciles concernant Chalon et Mâcon, on note en mai 873 un concile à Chalon (église Saint-Laurent) décidant des restitutions de biens aux chanoines de Saint-Marcel (qui ont remplacé les moines à une date inconnue) et en octobre 875, toujours à Chalon (à Saint-Marcel) un autre concile ratifie les possessions de Tournus. En juin 876, le concile de Ponthion (Marne) confirme les privilèges de Charlieu. Charlieu bénéficie encore d'un diplôme de protection au cours d'un autre concile en mai 887 tenu à Saint-Marcel.

[75] WERMINGHOFF (Albertus), MGH, *Concilia, …* op. cit., t. II, pp. 7, 27, 74.
[76] MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905.
[77]WERMINGHOFF (Albertus), MGH, *Concilia…* op. cit., p.245 à 306.
[78] MARTIN (abbé Jean-Baptiste), *Conciles et Bullaire…,* op. cit p. 33, citant la PL, p. CIV.

A partir du X^e siècle, les conciles semblent se multiplier, dont beaucoup s'intéressent aux règlements de litiges entre les abbayes et les évêques, ou entre les abbayes et les seigneurs locaux. Dans un souci de clarté un tableau récapitulatif de toutes ces réunions est présenté ci-dessous, récapitulatif réalisé en s'appuyant sur les travaux de Jacques Seyvert[79], Jean-Baptiste Martin[80] et Odette Pontal déjà citée et référencée, ainsi que les brèves indications données par Pius Gams[81] dans la présentation des listes épiscopales. Tous ces auteurs, sauf Jacques Seyvert donnent les sources de leurs publications au premier rang desquelles sont souvent nommés Mansi[82] et Yves de Chartres[83].

Tableau des réunions conciliaires (C) ou synodales (S) concernant les évêques de Chalon et Mâcon et des prieurés de leur ressort X^e-XIV^e siècles

	DATE	ou autre date	LIEU	c/s	président	EVEQUES présents	OBJET ET DéCISIONS	REFERENCES
1	906		Saint-Oyen	C	Austerius aev* Lyon	Gérard ev* Mâcon, Ardrad ev Chalon	Restitution à l'Église de Mâcon d'une église et d'une chapelle	Références multiples
2	912		Lyon	C	Austerius aev Lyon	Gérard ev Mâcon, Ardrad ev Chalon	Privilèges de Saint-Etienne de Dijon	Références multiples
3	915		Chalon	C	Austerius aev Lyon	Gérard ev Mâcon, Ardrad ev Chalon	Restitution de biens à Saint-Clément de Mâcon	Références multiples
4	916	ou 926	Charlieu 1	C	Auterius ou Anschericus aev de Lyon	Gérard ev Mâcon,Odelard ev de Maurienne	Restitution de 10 églises à Charlieu	Références multiples
5	938		Mâcon	S	Maymbod ev de Mâcon	non notés	Problèmes de cens	O. Pontal
6	944 ou 947 ou 949	ou 947 ou 949	Tournus	C	Guy aev de Lyon	Maymbod ev de Mâcon, Hildebold ev de Chalon	Récupération des reliques de saint Philibert emmenées à Saint-Pourçain	Références multiples
7	966 ou 972	ou 972	Mâcon	S	Theotelme de Bagé ev de Mâcon	non notés	Conflits sur les eulogia	O. Pontal
8	981		Mâcon	S	Milo ev de Mâcon	non notés	Conciliation avec Cluny	O. Pontal

[79] SEYVERT (Jacques), *Chronologia historica reverendorum episcoporum diocesis matisconensis*, Lyon, 1628.
[80] MARTIN (abbé Jean-Baptiste) *Conciles et bullaire…* op. cit.
[81] GAMS (Pie), *Series Episcoporum ecclesiae catholicae quot quot innotuerunt a beato Petro apostolo*, Ratisbonne, 1873, pp. 532, 572.
[82] MANSI (Giovanni Domenico), *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence et Venise, 31 volumes, 1758-1798.
[83] CHARTRES (Yves de), *Lettres ou epist*, PL sur plusieurs tomes.

9	994		Anse 1	C	Burchard aev de Lyon	84Liébaud ev de Mâcon ?[1[85]]	Garanties des possessions de Cluny	Références multiples
10	1016	ou 1021	Verdun-sur-le-Doubs	C	Hugues ev d'Auxerre	Geoffroy ev de Chalon, Odilon A de Cluny	La trêve de Dieu	Références multiples
11	1025		Anse 2	C	Burchard aev de Lyon	Gauslin ev de Mâcon et Geoffroy ev de Chalon	Plainte contre Burchard aev de Vienne	Références multiples
12	1055		Lyon	C	Hildebrand légat	?	Déposition évêques simoniaques	Références multiples
13	1056		Chalon	C	Hildebrand et Pierre Damien légats	Guy ev de Chalon	Restitution d'églises, condamnation de Dreux	Références multiples
14	1064		Chalon	S	Achard ev de Chalon	non notés	Conclusions inconnues	Gams
15	1064		Chalon	C	?	Achard ev de Chalon	Actes perdus	Gams
16	1065		Autun	C	Aganon ev d'Autun	Dreux ev de Mâcon, Achard ev de Chalon	Paix avec le duc Robert de Bourgogne	Références multiples
17	1070		Anse 3	C	Humbert aevde Lyon	Dreux ev de Mâcon, Achard ev de Chalon	L'évêque de Chalon donne le prieuré de Saint-Laurent à l'Isle-Barbe	Références multiples
18	1071		Latran	C	Alexandre II pape	?	Le Saint Siège prend l'abbaye de Saint-Rigaud sous sa protection	Références multiples
19	1073		Chalon	C	Gérald légat	Roclin ev de Chalon	Dispute entre l'évêque de Valence et les chanoines de Romans	Références multiples
20	1075	ou 1076 ou 1077	Anse 4	C	Hugues de Die légat	Landry ev de Mâcon et Roclin ev de Chalon	Discipline ecclésiastique	Références multiples
21	1080		Anse 5	C	Gebuin aev de Lyon	Landry ev de Mâcon et Gauthier ev de Chalon	Restitution de Poliaco à Cluny	Références multiples
22	1082		Lyon	C	Landry ev de Mâcon	Gauthier ev de Chalon	Election d'Hugues de Die archevêque de Lyon	Références multiples

[85] Les dates de l'épiscopat de Liébaud (996-1018) sont postérieures à ce concile. Peut-être était-il chorévêque délégué ?

23	1092		Charlieu 2	C	?	Landry ev de Mâcon, Durand ev de Clermont	Jusgement d'Archambaud comte de Bourbon pour excès contre Souvigny	Références multiples
24	1094		Autun	C	Hugues aev de Lyon	Landry ev de Mâcon et Gauthier ev de Chalon	Excommunications empereur Henri IV et roi Philippe Ier et interdiction aux moines de faire de la propagande chez les chanoines, interdiction aux séculiers de se faire moines	Références multiples
25	1099		Anse et Pierre Scize	C	Hugues de Bourgogne aev de Lyon	Bérard ev de Mâcon, Gauthier ev de Chalon	Ordre à Robert de Molesme de réintégrer son abbaye	Références multiples
26	1100		Anse 6	C	Hugues aev de Lyon	Bérard ev de Mâcon, Gauthier ev de Chalon	Excommunication des croisés qui ne sont pas partis	Références multiples
27	1103		Mazille	C	Milon de Préneste légat	Bérard ev de Mâcon, Norgaud ev d'Autun, Ponce ev de Belley, + trois ev anglais	Paix entre Cluny et l'ev d'Autun	Références multiples
28	1112		Anse 7	C			Concile avorté	Références multiples
29	1115		Tournus	C	Guy aev de Vienne, Josserand aev de Lyon	Gauthier ev de Chalon, Ponce A de Cluny, Berard ev de Mâcon absent excommunié	Contestation des investitures épicospales de l'empereur Henri V et règlement des litiges entre Saint-Jean et Saint-Etienne de Besançon	Références multiples
30	1117		Tournus	C	Inconnu	Gauthier ev de Chalon	Droits de Saint-Etienne de Dijon sur Arc-sur-Tille	Références multiples
31	1125		Lyon	C	Humbald aev de Lyon, Pierre légat	Josserand ev de Mâcon, Jotsald ev de Chalon	Excommunication de l'ex abbé de Cluny Ponce de Melgueil	Références multiples
32	1153		Mâcon	C	Odon légat	Ponce 1er ev de Mâcon, Gauthier II ev de Chalon	Réparations des dommages de Cluny	Références multiples
33	1179		Latran III	C	Alexandre III pape	Engelbert ev de Chalon	Concile général , fin du Schisme	Raymonde Foreville
34	1215		Latran IV	C	Innocent III pape	Ponce II de Villars ev de Mâcon	Concile Général, nouveau symbole de foi dit du Latran, légistation des religieux	Raymonde Foreville

35	1245		Lyon I oecuménique	C	Innocent IV pape	Seguin ev de Mâcon, Guillaume ev de Chalon	Concile œcuménique excommunication de Frédéric II, fixation des règles des ordres mineurs, limitation de création de tout nouvel ordre	Références multiples
36	1274		Lyon II œcuménique	C	Giovanni di Fidanza (saint Bonaventure)légat, puis Aymon de Roussillon aev de Lyon	les évêques de Chalon et Mâcon ne sont pas signataires	Concile œcuménique, promesse d'union avec les Grecs	Références multiples
37	1281		Chalon	S	Guillaume du Blé ev de Chalon	non notés	Promulgation de statuts synodaux	Gams
38	1286		Mâcon	C	Rodolphe aev de Lyon	Hugues de Fontaines ev de Mâcon, Guillaume II ev de Chalon	Canons disciplinaires	Références multiples
39	1299	à 1300	Anse 8	C	Henri 1er de Villars aev de Lyon	Nicolas de Bar ev de Mâcon, Guillaume III de Bellevesvre ev de Chalon	(Actes perdus)	Références multiples
40	1337		Lyon	S	Guillaume de Sure aev de Lyon	non notés	Conclusions inconnues	Gams
41	1375		Lyon	C	Jean de Talaru aev de Lyon	Philippe de Sainte Croix ev de Mâcon, siège de Chalon non pourvu	Actes perdus	Gams

(ev = évêque et aev = archevêque)

Sur une sélection de quarante-et-une réunions auxquelles les évêques de Chalon et Mâcon auraient participé, six doivent être qualifiées de synodes diocésains et trente-cinq de conciles réunissant les représentants de plusieurs diocèses. Le décompte des réunions tenues à l'intérieur des limites diocésaines font ressortir que neuf ont eu lieu au diocèse de Mâcon et dix au diocèse de Chalon. Vingt-deux réunions sur quarante-et-une ont pour sujet des questions relationnelles entre moines ou chanoines et séculiers ou laïcs .Parmi les conclusions de ces réunions il se dégage souvent des mesures de protection et de satisfaction des maisons monastiques, mais il y a aussi des réclamations épiscopales et ces curieuses mises en garde promulguées au concile d'Anse en l'an 1100 : « que les séculiers n'entrent pas dans les monastères et que les moines ne fassent pas de propagande chez les chanoines ». Après le quatrième concile de Latran en 1215 et plus encore après les conciles œcuméniques de Lyon, les conciles régionaux vont pratiquement disparaître du fonctionnement de

l'Église. C'est tout au moins ce que l'on constate dans la province métropolitaine de Lyon et donc pour les diocèses de Chalon et Mâcon.

Aperçu cartographique des deux diocèses

Nous avons longuement parlé de la constitution des deux diocèses de Chalon et Mâcon, de leurs particularités et des leurs ressemblance, territoire qui abrite les 183 prieurés sur lesquels portent les recherches. Mais comment se représenter cet ensemble dont les limites territoriales ont disparu, se dispersant sur cinq de nos départements actuels. Les cartes des anciens diocèses (avant la Révolution) ne sont pas nombreuses et elles répondent à des objectifs de représentation qui ne sont pas forcément ceux que nous avons ici. Citons Le Ny[86] qui a réalisé des cartes des archevêchés et diocèses de France au milieu du XVIII[e] siècle. Jean Seguin a proposé des cartes particulières au duché de Bourgogne[87] juste avant la Révolution. Plus récemment Jacques de Font-Réaulx a établi un atlas des diocèses de France[88]. Jacques Dubois[89] a publié des cartes évolutives des limites et créations diocésaines entre le haut Moyen Âge et la période moderne. Les cartes plus anciennes de Sanson d'Abbeville[90] apportent la précision du découpage diocésain en archiprêtrés. Pour ce qui est des diocèses de Chalon et Mâcon nous avons en plus de Sanson, une carte du diocèse de Mâcon de Virey tirée de son ouvrage sur les églises romanes du diocèse de Mâcon[91] et une carte jumelle du diocèse de Chalon des Dickson[92] dans le livre publié la même année, par le même éditeur, sur les églises romanes du diocèse de Chalon. Cette dernière carte d'ailleurs semble copiée de la carte faite par Besnard dans l'article de Bazin sur l'« Histoire des évêques de Chalon »[93]. Ces cartes ont l'intérêt de donner les limites de diocèses, d'archiprêtrés et même d'autres subdivisions pour Besnard mais elles comportent plus de localisations de paroisses que de monastères. Les cartes numérisées de Sanson que nous avons acquises auprès de la BnF sont de grande taille et illisibles dans un format réduit de cet ouvrage (voir au tome 2 Annexe VI, page 19). Elles aussi comportent beaucoup de détails inutilisables. La réunion des deux diocèses se trouve en carte, associée au Diocèse de Lyon, chez Denyse Riche[94] qui reprend les

[86] Le NY (Bernard), *Cartes des archevêchés et diocèses de France*, 1748.
[87] SEGUIN (Jean), *Cartes particulières du duché de Bourgogne*, 1783, Dijon.
[88] FONT-REAULX (Jacques de), « Atlas des diocèses de France », *BEC*, t. 118, 1960, p. 191 à 198.
[89] DUBOIS (Jacques), « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *AESC*, n° 120, 1965, p. 680.
[90] SANSON (Nicolas), *Cartes particulières de la France suivant l'ordre des provinces ecclésiastiques, des diocèses, de ses archeveschés et éveschés jusqu'à l'étendue de l'ancienne Gaule*, Paris, Mariette, 1648-1667.
[91] VIREY (Jean), *Les Églises romanes…*op. cit. carte hors texte.
[92] DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Églises romanes de l'ancien diocèse de Chalon*, op. cit. carte hors texte.
[93] BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, Impr E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II.
[94] RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge* op. cit., p. 326.

cartes de Charvin, et associée au diocèse d'Autun, chez Oursel[95]. Pour ces derniers auteurs ces cartes sont schématiques et servent leur propos.

L'idée de composer nous-même une carte repérant les prieurés dans les deux diocèses réunis, s'est rapidement imposée. Pour cela nous avons utilisé des cartes au 200 000 e (deux exactement : Bourgogne et Rhône-Alpes) sur lesquelles nous avons pu localiser précisément les 183 prieurés. Sur ces cartes numérisées, chaque lieu a été marqué d'une pastille de couleur, chaque couleur correspondant à l'obédience du prieuré (détaillée dans la légende de la carte). Puis chaque pastille a reçu le nom du prieuré correspondant. Des détails géographiques, nous n'avons retenu que le réseau hydrographique dont on sait l'importance pour les monastères (moulins). Il a fallu ensuite dessiner les contours des deux diocèses et des archiprêtrés. Il a été impossible d'utiliser les cartes anciennes par ordinateur, les projections étant totalement différentes, les géographes de l'époque ne disposant pas des instruments de mesure moderne. Ces tracés ont donc été fait à main levée en essayant de tenir compte des indications des anciennes cartes (paroisses limitrophes, cours d'eau faisant frontière etc…). C'est pourquoi ces délimitations ne peuvent être considérées comme une exactitude cartographique au sens moderne. Elles respectent en tous cas les appartenances (diocèses, archiprêtré) de tous les prieurés. Le résultat permet une vue d'ensemble originale et c'est pourquoi l'idée de garder l'échelle initiale a paru préférable: toute réduction aurait rendu cette carte illisible. La carte est pliée hors texte dans le tome 2.

Quels traits fondamentaux peut-on dégager de l'observation de cette carte ?

Pour ce qui est des frontières des diocèses eux-mêmes il est difficile de donner une indication imagée de leur forme générale qui est très irrégulière et qui résulte, nous l'avons vu, à la fois des héritages de découpages territoriaux du passé et des tractations plutôt de nature politique entre tenants d'évêchés susceptibles d'imposer les découpages qui les arrangent. Le rôle des fleuves et rivières peut être relevé. En tout premier lieu la Saône qui aborde le diocèse de Chalon en formant frontière de l'est au niveau du doyenné d'Oscheret (qui d'ailleurs est morcelé et dont il est difficile de donner les contours exacts) puis traverse ensuite le territoire du diocèse de Chalon presque en son milieu, et enfin borde le diocèse de Mâcon à l'est. L'autre fleuve, la Loire, forme la limite d'un petit front ouest du diocèse de Mâcon, le long de l'archiprêtré de Beaujeu. En dehors de ces deux cours d'eau princeps, on trouve la Dheune comme frontière nord du diocèse de Chalon jusqu'à l'excroissance du doyenné d'Oscheret, et la Seille qui borde le diocèse de Chalon à la suite de la Saône au sud, puis à l'est.

[95] OURSEL (Raymond), *Les églises romanes de l'Autunois et du Brionnais : ancien grand archidiaconé d'Autun. Cluny et sa région, Mâcon,* Protat, 1946.

La répartition des prieurés sur ces deux territoires est intéressante à étudier globalement. On retrouve, là encore, une coïncidence d'implantation avec le dessin des bassins hydrographiques. La plus grande densité s'observe schématiquement dans un grand quadrilatère situé entre d'une part la Saône, et d'autre part à l'ouest successivement la Grosne, la Guye, puis la Dheune qui fait la limite au nord après son parcours initial sud-ouest nord-est. Un autre quadrilatère est celui des prieurés de Bagé qui ont été rattachés à l'étude, délimité à l'ouest par la Saône puis la Seille, au sud par la Veyle, à l'est par la Reyssouze puis par les Sane. Il y a une sorte de dilution des implantations au Nord de Chalon, à l'est dans l'archiprêtré de Bresse, et enfin au sud-ouest du diocèse de Mâcon dans l'archiprêtré de Beaujeu.
Sur le plan de la géographie physique il faut remarquer que le premier quadrilatère évoqué est un pays de collines, vallons, et tout le long de la Saône, de coteaux, et au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers le sud et l'ouest, presque de petite montagne. Par contre au nord et à l'est de Chalon c'est plutôt la plaine qui prédomine. Peut-on dire à partir de là que la montagne ou le relief favorise l'installation des humains et des moines et qu'à l'inverse la plaine est délaissée ? En fait cela ne se vérifie pas, justement avec le quadrilatère de Bagé qui est de la plaine, et l'archiprêtré de Beaujeu qui est presque franchement montagneux (le haut Beaujolais en particulier). Il faut rechercher d'autres facteurs.
Nous en venons à l'appartenance des prieurés aux différentes familles monastiques. Nous détaillerons longuement dans le chapitre suivant ces appartenances et leur évolution dans le temps. Mais revenons à notre carte. Ce qui frappe d'abord c'est la diversité de ces appartenances. En effet dans ces diocèses et cette région de la Bourgogne, ce qui est généralement considéré comme le phare presque exclusif est Cluny. Sur la carte, Cluny est représenté par les pastilles rouges. Certes, on les voit disséminées dans tout le territoire des deux diocèses, mais les établissements clunisiens ne sont pas seuls. Tournus (en vert), Saint-Pierre de Mâcon (en bleu) tiennent un rang non négligeable, gardant leurs dépendances, à quelques exceptions près, dans un périmètre plus rapproché que Cluny. Saint-Pierre de Chalon a aussi quelques monastères à son compte. Enfin les prieurés (en jaune), soit dépendants d'abbayes de la province de Lyon, soit d'abbayes plus lointaines, et les quelques prieurés autocéphales sont largement visibles. La présence d'unités cisterciennes est assez discrète mais pas nulle, malgré les restrictions que cet ordre apporte au principe d'avoir des prieurés dépendants.
Il ressort clairement de l'observation globale de cette carte que le facteur probablement le plus déterminant est la proximité géographique des établissements parents, eux-mêmes situés dans les deux diocèses : Cluny, Tournus, Saint-Pierre de Mâcon, Saint-Pierre de Chalon.

On retiendra que la constitution des diocèses de Chalon et Mâcon s'est réalisée en obéissant à une logique de contrôle de la métropole lyonnaise. Une fois constitués les diocèses, l'action de leurs

évêques souvent réunis en conciles régionaux a favorisé les implantations monastiques et canoniales. Ce développement s'est fait soit à partir de monastères parentaux propres à ces diocèses, soit en autorisant ou facilitant l'accueil d'unités en provenance d'abbayes plus ou moins lointaines, implantées dans les diocèses voisins ou très extérieurs.

À de nombreuses reprises les recherches pratiquées ont confirmé la formule du pape Gélase : « *territorium non facere diocesim* ». Plusieurs prieurés sont concernés par la remarque du pape : leur position est en limite des deux diocèses et les chartes ou les pouillés hésitent quant à leur domiciliation[96]. On cite à nouveau Saint-Symphorien-de-Lay et de Saint-Nizier-de-l'Estra[97] en limite des diocèses de Lyon et de Mâcon, le doyenné prieuré d'Écussoles en limite des diocèses d'Autun et de Mâcon, les prieurés de Saunières et de Sermesse revendiqués à la fois par Besançon et Chalon, de même que Notre-Dame de Losne dont on a évoqué l'évolution complexe. Dans l'introduction à ce travail nous avons discuté du bien-fondé de la démarche de rattachement de ces établissements, et d'autres, dans un souci de cohérence par rapport à leur sujétion soit épiscopale, soit monastique située dans un des deux diocèses étudiés. La complexité historique et géographique de l'évolution de ces diocèses et de leurs implantations monastiques nous a conduit à élaborer un carte synthétique permettant d'embrasser d'un regard cette mosaïque et d'essayer de tirer quelques fils directeurs. L'un de ces fils est celui de la filiation monastique des prieurés et c'est ce que nous allons développer dans le chapitre suivant.

[96] CHAVOT (Théodore), *Le Mâconnais…* op. cit, p. 8 : « parfois des solennités religieuses étaient prescrites pour perpétuer le souvenir de la prise de possession (processions à dates fixes) aux frontières interdiocésaines ».

[97] Après analyse, le prieuré de Saint-Nizier-de-l'Estra a été exclu des recherches et classé parmi les 36 prieurés à caractères déficients en raison de sa localisation territoriale.

Chapitre III
Les abbayes mères et les prieurés pères

Quarante et un établissements monastiques ou canoniaux peuvent prétendre à la fonction parentale « d'abbaye mère » et/ou de « prieuré père » pour les prieurés des deux diocèses de l'étude. Ce nombre semble déjà impressionnant par lui-même. Il montre la coexistence de différentes sensibilités, un chevauchement d'influences et de réseaux. C'est la conséquence, pour une part, d'une volonté d'expansion d'un ordre, d'une abbaye ou d'un prieuré, et pour une autre part de la diversité de réponses des donateurs des deux diocèses envers ces différentes variétés de vie érémitique, cénobitique ou canoniale. Il ne faut pas oublier que chaque fondation tire son origine d'une donation ou dotation patrimoniale initiale[1]. Les actes montrent que le don de tel bien est fait à Dieu, aux saints Apôtres ou à un saint martyr, à telle abbaye, dirigée précisément par tel abbé, dont on attend en retour qu'il installe quelques moines sur le lieu donné pour prier à l'intention du donateur et de sa famille. La présentation qui va suivre distinguera cinq groupes différents d'abbayes mères ou de prieurés pères, avec des caractéristiques propres à chaque groupe, et une implication variable en tant que parent, depuis ceux ayant une responsabilité stable et structurée jusqu'à ceux qui l'auront exercée de façon éphémère et anecdotique. Certains monastères parentaux ont cette fonction uniquement pour l'un ou l'autre des diocèses et d'autres pour les deux.

Les abbayes chefs d'ordre

Le premier groupe est constitué par cinq chefs d'ordre que sont Cluny, Grandmont, la Chaise-Dieu, Saint-Ruf et Saint-Antoine en Viennois. Il s'agit de véritables familles, appelées plus tard congrégations, largement répandues dans la France et une partie plus ou moins vaste de l'Europe. Examinons chacune de ces têtes monastiques ou canoniales dans la perspective de leur politique de dépendances appelées prieurés.

Aborder incidemment **Cluny**, peut sembler impossible ou présomptueux. Il faudrait plusieurs pages pour évoquer tout ce qui a été savamment écrit depuis deux siècles sur un tel sujet. C'est un défi de rappeler les avancées et les débats qu'ont entretenu les historiens sur « Cluny et son empire »[2]. Le phénomène clunisien est tellement vaste que tous les dix ou vingt ans, les publications apportent une

[1] HOURLIER (Dom Jacques), *Les religieux*, Cujas, 1974, p. 299.
[2] CHAGNY (André), *Cluny et son empire*, Lyon, éd. Vitte, 1949.

vision nouvelle sur tel ou tel aspect. Il faudrait ici souligner deux points. D'une part Cluny est du point de vue chronologique, un *terminus a quo* du travail entrepris avec sa date de fondation en 909 ou 910 au diocèse de Mâcon. Plus encore, il semble à beaucoup que le système « abbaye-prieuré » ait été conçu sur mesure pour Cluny[3]. Ceci se vérifie en particulier quand des abbayes plus anciennes que Cluny lui sont agrégées et sont transformées en prieurés dépendants. On le voit dans les cas de Charlieu, Notre-Dame-de-Losne, Saint-Marcel-lès-Chalon, Saint-Martin-de-Régny, Saint Martin-des-Vignes, et plus loin Baume, Gigny et Nantua. Ces maisons, malgré un nouveau statut subalterne, conservent leurs propres dépendances ou prieurés et s'en voient confier d'autres par le chef d'ordre[4]. Ce système est érigé comme principe pour faciliter les adhésions à la famille clunisienne. A côté des soumissions d'anciens monastères à la juridiction immédiate de l'abbaye de Cluny, la voie plus souple d'une agrégation médiate par l'intermédiaire d'un autre prieuré ou doyenné permet à de nombreux établissements de sauter le pas de la perte d'autonomie tout en gardant le sentiment que celle-ci n'a pas complètement disparu. Cette souplesse va jusqu'au point qu'on peut adhérer à Cluny médiatement par le biais d'un autre prieuré déjà adhérent par le système de médiateté. Dans les deux diocèses de Chalon et Mâcon, sur soixante-neuf dépendances de Cluny on décompte vingt-six prieurés en situation de dépendance médiate. Le tableau ci-après éclaire un système qui, à l'échelle de l'Europe, explique le succès de *l'Ordo Cluniacensis*. On y retrouve au niveau monastique la reproduction des échelons féodaux de vassal et vavassal.

Parmi les douze monastères de premier niveau de médiateté on remarque deux doyennés dont l'un, Paray-le-Monial, est du diocèse d'Autun. C'est en son sein qu'est choisi le prieur de Mont-Saint-Vincent au diocèse de Chalon. L'autre doyenné, Saint-Vivant-de-Vergy est également du diocèse d'Autun, mais n'exerce qu'un droit de visite et de contrôle sur Notre-Dame-de-Losne. Ces deux doyennés sont des monastères conventuels doubles et leurs supérieurs sont appelés tantôt doyens, tantôt prieurs.

Cluny étend son réseau (abbayes, prieurés et doyennés), de façon intense au diocèse de Mâcon mais également dense au diocèse de Chalon (voir au tome 2 Annexe I p. 20-22). C'est la famille monastique la plus nombreuse et probablement la mieux documentée dans le domaine du sujet des recherches, mais elle ne doit pas masquer l'existence des autres familles monastiques ou canoniales.

[3] HOURLIER (Dom Jacques), « L'origine du prieuré clunisien », in *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, 1979, p.435-441.

[4] Les notices de chaque maison aborderont ces statuts particuliers en fin de tome I.

MÉDIATS DE CLUNY

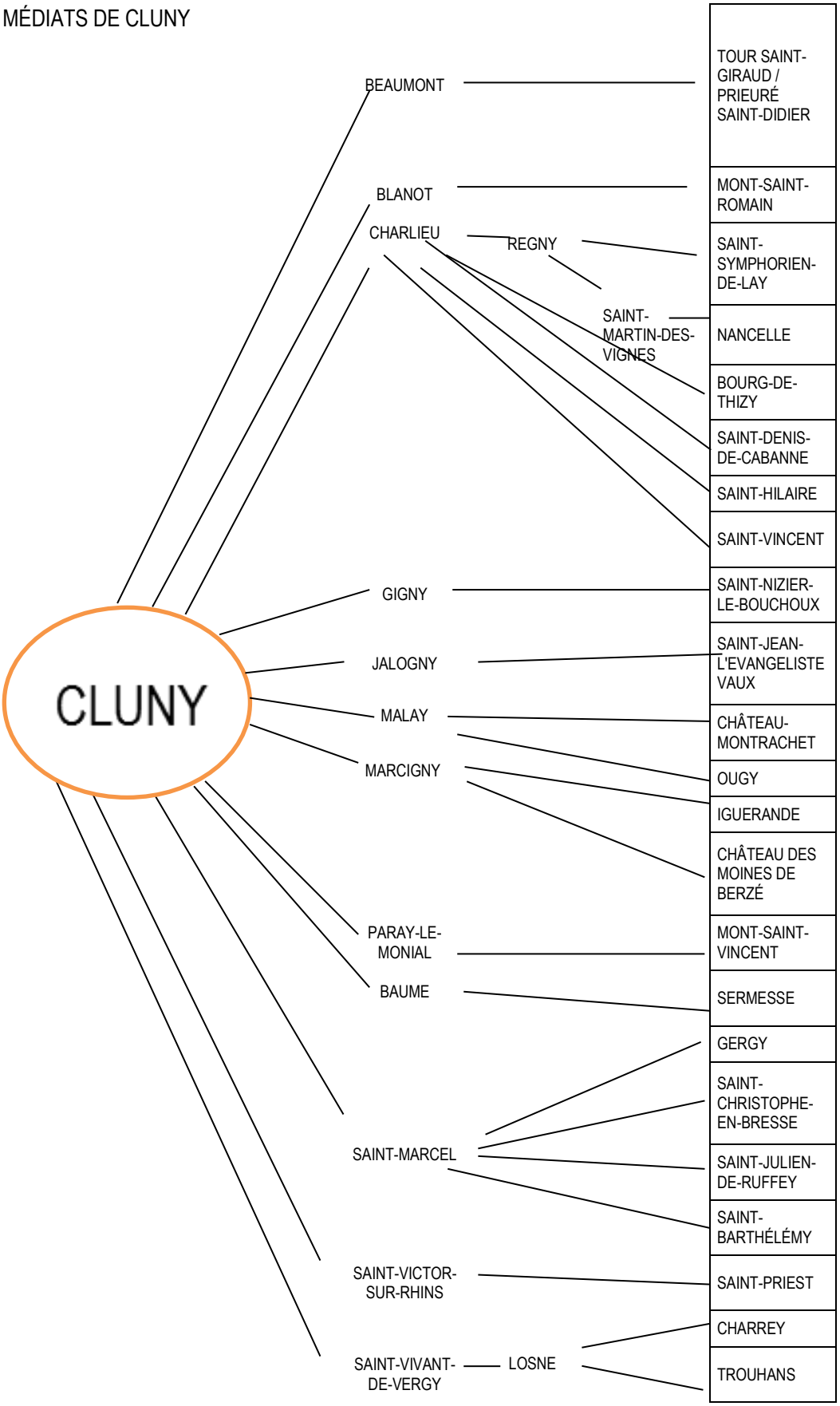

La dépendance médiate par échelons successifs n'est pas toujours facile à mettre en évidence et ne s'est pas toujours créée selon un plan initial bien établi. Ainsi Regny est initialement une *abbatiola* indépendante dédiée à saint Martin, que le roi Boson donna à Charlieu en 879[5]. À une date proche de 930 Charlieu se rattacha à Cluny. Le pape Jean XI en fit confirmation en 932[6]. Du coup Regny passe à Cluny par la médiateté de Charlieu. On apprend par d'autres documents concernant Saint-Symphorien-de-Lay[7] que cette *abbatiola* dépendait de Regny, de même que Saint-Martin-des-Vignes[8]. De son côté l'évêque de Mâcon donne à Cluny l'église de Nancelle[9] et Cluny en fait une dépendance de Saint-Martin-des-Vignes selon la *constitutio expensae* d'Henri de Blois[10]. Le cheminement de ces médiatetés exceptionnelles commence à un date inconnue mais antérieure à 930 par la création de Saint-Symphorien-de-Lay et Saint-Martin-des-Vignes, petites abbayes dépendantes de Regny, elles-mêmes dépendant de Charlieu. Puis vers 930, Charlieu entre dans la sujétion immédiate de Cluny et ses propres dépendances y entrent de façon médiate. Il existe un doute sur la dépendance de Saint-Martin-des-Vignes vis-à-vis de Regny en raison d'une possible coexistence dans la périphérie mâconnaise de deux ensembles monastiques dédiés à saint Martin.

L'ordre de Grandmont est longtemps resté une énigme pour les responsables de l'Église et regardé de loin par les historiens. Jacques de Vitry [11] ne sait pas comment classer cette famille : sont-ce des frères, sont-ce des moines ? Il est vrai que c'est une organisation surprenante. Les convers ont le pas sur les clercs, et chaque communauté ou celle ne compte qu'un ou deux prêtres pour dix à douze laïcs. Ses coutumes très austères évoquent une sorte de vie érémitique en groupe. Le fondateur, Etienne de Muret, était loin de l'idée de vouloir créer un ordre, mais il précise à ses nouveaux adeptes « qu'il faut choisir entre la croix et la pauvreté définitive d'une part, c'est-à-dire la perte de la liberté et les travaux pénibles dans quelque solitude boisée, et d'autre part, la vie des monastères bien pourvus où les religieux chantent des imprécations contre leurs ennemis au lieu de les convertir par leur désintéressement. »[12] Le règle de l'ordre a été rédigée entre 1140 et 1150 sous la direction du quatrième prieur Etienne de Liciac (1139-1163) et se caractérise par son austérité. Puis elle est

[5] POUPARDIN (René), *Actes des rois de Provence*, Paris, 1920, p. 33-35, n° XVIII.
[6] Bull. Clun. col. 2 et CC 401.
[7] LONGNON (Auguste), *Pouillés*… op. cit., p. 192.
[8] CC 690 *: Preceptum Ludovici regis « quoddam monasterium in honore sancti Stephani consecratum, quod cognominatum Carilocus, et cellam sibi pertinentem Reigniacum, in veneratione sancti Martini dedicatam, per regale concederemus preceptum, ecclesiam etiam de ratione beati Martini Turonensis pertinentem, in suburbio Matisconensi sitam* ». « Nous concédons au monastère de Cluny un certain monastère, dédié à saint Etienne, surnommé Charlieu, avec la petite abbaye de Regny, de sa dépendance, qui est en l'honneur de saint Martin, et aussi l'église sous le vocable de Saint-Martin-de-Tours, située dans le faubourg de Mâcon, qui lui appartient » (traduction J.B. Desevelinges in *Histoire de la ville de Charlieu*, p.14).
[9] CC 1139 (962).
[10] CC 4143 (1149-1156).
[11] VITRY (Jacques), *Historia occidentalis*, 1219-1226, rééd. Cerf 1997, introduction Longère (Jean), traduction Duchet-Suchaux (Gaston), p. 133.
[12] BECQUET (Jean*), Études grandmontaines*, éd. Musée d'Ussel, 1998, p. 3.

complétée par un coutumier précisant le fonctionnement des maisons. La diffusion se fait par petits *conventi* appelé *cellae.* On dénombre 160 fondations dont quelques espagnoles et anglaises, et treize pour la Bourgogne. Le pape Jean XXII structure Grandmont en 1317 avec une abbaye chef d'ordre et trente-neuf prieurés absorbant chacun une ou deux celles. C'est ainsi qu'au diocèse de Chalon la celle d'Époisses (à Bretenières) devient prieuré avec une annexe au Breuil (vers Saulieu, diocèse d'Autun) et une autre aux Deux Fays (Jura actuel, diocèse médiéval de Besançon). Une autre celle aurait existé au diocèse de Mâcon, à Solutré mais n'aurait pas persisté dans cette observance. Le réseau grandmontain en Bourgogne fait l'objet de recherches récentes qui permettent d'avoir une meilleure compréhension de cette famille monastique[13].

L'ordre de la Chaise-Dieu s'est développé à partir de l'abbaye de Cenon, au diocèse de Clermont, après sa fondation par Robert de Turlande en 1043. Robert fut d'abord chanoine-comte de Brioude, mais se sentit appelé à une vie conventuelle plus austère et plus charitable. Après un passage au Mont Cassin, il insista pour développer l'accueil et les soins dans une abbaye dont les bâtiments d'aumônerie et d'hôtellerie dépassèrent toutes les architectures de son époque. Robert, parent d'Odilon de Mercoeur, décédé en 1063 et canonisé en 1070, fut tout de suite inscrit au martyrologe clunisien. Un siècle après la fondation de cet ordre bénédictin, la Chaise-Dieu comprenait dix abbayes et 340 prieurés, essentiellement dans le massif Central. C'est en Auvergne une mouvance presque égale à Cluny avec qui les relations sont bonnes. L'ordre concerne le diocèse de Mâcon pour y avoir racheté à Cluny en 1116 le prieuré de Saint-Laurent *in suburbio*[14]*.*

L'ordre canonial de Saint-Ruf « est malheureusement l'un des plus mal connus des ordres médiévaux et pourtant l'un de ceux dont la connaissance complète serait indispensable pour comprendre le XII^e^ siècle »[15]. Il s'agit au départ d'une petite communauté de quatre chanoines d'Avignon se mettant en 1039 à l'écart du chapitre pour mieux observer la vie régulière. Ces quatre chanoines s'installent à l'oratoire Saint-Ruf, dédié au légendaire premier évêque d'Avignon, présenté comme fils de Simon de Cyrène. Ce groupe de base attire d'autres confrères et il y eut rapidement mésentente entre ce groupe de Saint-Ruf et le groupe resté à la cathédrale. Les chanoines de Saint-Ruf migrèrent à Valence et s'installèrent définitivement en 1158 dans l'Isle de l'Esparvière. Dès la fin du XI^e^ siècle des

[13] DEFONTAINE (Patrick), *L'ordre de Grandmont ou la voie étroite du monachisme en Bourgogne*, Mémoire de maîtrise à l'Université de Bourgogne, Dijon, 2002, UMR 5605 ; du même auteur « Le chartrier d'Epoisses, première partie », *Cahiers Grandmontains,* n° 44, 2011.
[14] GAUSSIN (Pierre Roger), *Le rayonnement de la Chaise-Dieu*, Natel, Brioude, 1961, p. 211 et 494, analysant ADHL, H 139.
[15] POLY (Jean Pierre), cité par *la Revue drômoise d'histoire, archéologie et géographie*, t. LXXXVIII, n° 463, mars 1992, p.46.

dépendances rufiennes existent à Lyon et en Catalogne. Au XIIe siècle des prieurés de Saint-Ruf s'installent en Italie, en Tripolitaine, à Alger, Tunis et au Portugal. La *cura animarum* est un objectif majeur pour les chanoines réguliers de saint Augustin de l'ordre de Saint-Ruf. Leurs prieurés seront donc à la tête d'églises paroissiales. Le XIIIe siècle verra un développement maximal de cinq cents maisons, mais plutôt au sud qu'au nord de Lyon. C'est sans doute une amitié personnelle qui poussera l'évêque Durand de Chalon à les solliciter pour leur confier la paroisse de Chagny en 1220. Les chanoines de Saint-Ruf y créent donc un prieuré avec deux annexes à Saint-Marcel-de-Bouzeron et Saint-Antoine-de-Remigny[16]. Les relations avec le clergé diocésain n'ont pas connu de vive sympathie, et cette création est restée isolée. Lorsque le prieuré de Chagny tomba en commende, les prieurés annexes de Bouzeron et Remigny continuèrent d'être tenus par les chanoines réguliers de Saint-Ruf et devinrent prieuré *pleno jure*.

Avec une certaine réserve on introduit dans cette liste des chefs d'ordre **l'Abbaye Saint-Antoine en Viennois** au diocèse de Grenoble. Cette abbaye fut créée par des bénédictins vers 1090 et en son sein Gaston de Valloire dirigea une communauté des frères s'occupant de malades atteints du « mal des ardents » (ergotisme dû à l'absorption de seigle avarié). En 1247 Innocent IV érige la communauté en ordre religieux sous la règle des Augustins. Ces religieux deviennent officiellement chanoines réguliers de saint Augustin de l'abbaye de Saint-Antoine, sous Boniface VIII qui renvoie à Montmajour les bénédictins encore présents. Dès 1242 les Antonins avaient installé une communauté à Chalon, et les documents d'archives désignent leur établissement tantôt sous le nom de commanderie, tantôt sous le nom de prieuré[17]. Après examen attentif du fonctionnement des Antonins, la communauté de Chalon a été retenue comme prieuré canonial régulier (d'un type particulier), et c'est la raison de l'inscription ici de Saint-Antoine en Viennois comme abbaye mère chef d'ordre. Les Antonins ont créé plus tard à Mâcon une commanderie qui n'a pas été incluse dans l'étude des prieurés à cause de son mode de fonctionnement qui n'eut rien de prioral et de sa date de création tout à fait hors période (XVe siècle).

[16] Le prieuré comprend un prieur, un sacristain, un aumônier, un infirmier et plusieurs chanoines faisant fonction de vicaires dans les trois églises.

[17] AD Meurthe-et-Moselle, H1772 à H 1780, ici H 1776, pièces 27 et 32. Il semble que la mutation du statut bénédictin au statut canonial de saint Augustin ne se soit faite qu'à la fin du XIIIe siècle.

Monastères parentaux au sein des deux diocèses

Outre Cluny dont a abondamment parlé, des monastères parentaux se trouvent au sein même des deux diocèses de Chalon et Mâcon. Cependant, ils n'ont pas eu l'extension des établissements du premier groupe.

Au diocèse de Chalon

L'abbaye ***Saint-Pierre*** aurait été fondée par l'évêque saint Flavien vers 590[18]. Elle est rapidement d'observance bénédictine et reste indépendante de tout ordre ou congrégation. C'est à Chalon une abbaye faisant contrepoids à Saint-Marcel. L'évêque et l'abbé sont en litige pendant plusieurs siècles sur la prétention à d'exclusivité cimétériale. Saint-Pierre a sous sa coupe treize prieurés (voir tome 2 Annexe II, p. 23):

- douze au diocèse de Chalon : Châtel-Moron, Culles-les-Roches, Marigny, Montret, Rosey, Saint-André de Chalon, Saint-Cyr, Saint-Didier-en-Bresse, Saint-Gervais-en-Vallières, Saint-Martin-des-Champs, Saint–Martin-de-Laives, Verdun-sur-le-Doubs ;
- un au diocèse de Mâcon, Chapaize, servant de noviciat. Il en est d'autres au diocèse de Besançon et de Lyon qui sont donc hors sujet. Malgré cette relative importance, Saint-Pierre ne peut pas être considéré comme chef d'ordre.

Saint-Philibert de Tournus pourrait presque mériter ce qualificatif. L'historiographie attribue habituellement le titre d'ordre aux maisons monastiques ayant des dépendances dans au moins vingt diocèses et pour Tournus on n'en aurait recensé que dans dix-neuf ! Cependant l'abbé de Tournus Bérard expose en 1225 au pape Honorius III qu'il convoque chaque année en chapitre général tous les prieurs et abbés de son Ordre (Juenin pp. 146-147), et Marcel Pacaut parle de congrégation de Tournus dans sa contribution de 1995 au Congrès International d'Études Romanes[19]. Tout récemment Isabelle Cartron parle d'un réseau dans son ouvrage publié en 2010[20].

Les pérégrinations des moines de Noirmoutiers fuyant devant les envahisseurs normands avec les reliques de leur saint fondateur font partie des images mémorielles de l'histoire de France. Quand Charles le Chauve leur donne Tournus[21] et met ainsi un terme à leur fuite errante de quarante ans assimilée au temps d'exode des Hébreux à la sortie d'Egypte, Tournus est la terre promise. Les moines

[18] BESNARD (Pierre), *Recherches sur les origines de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône*, 2 vol., Autun, 1910-1912.

[19] PACAUT (Marcel), « Une communauté monastique originale, la congrégation de Tournus (IXe-XIIe siècles) », in *Actes du colloque de Tournus*, CIER, 1995, p. 105-120.

[20] CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

[21] TESSIER (Georges), « Diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Philibert-de-Tournus (19 mars 875) », *BEC*, 1932, vol. 93, n° 83, p. 197-207.

de Saint-Philibert forment une communauté voisine, mais séparée, de celle des moines installés par le roi Gontran sur la tombe de saint Valérien, le compagnon de saint Marcel au départ de Lyon en 177. Les mésententes entre les deux groupes de moines connurent des épisodes paroxystiques. Au cours de leur périple, les moines de Saint-Philibert s'étaient fait attribuer des églises et des prieurés, si bien qu'ils avaient, en s'installant à Tournus, la coutume d'avoir des dépendances. Ils ont donc continué à les gérer et ont su s'en faire attribuer ou créer de nouvelles. Un décompte leur reconnait trente-et-un prieurés (voir tome 2 Annexe III, p. 24) :

- neuf prieurés au diocèse de Chalon : Baudrières, Belnay, Gigny[22], Grevilly, Huilly-sur-Seille, Lambre, Presty, Saint-André-en-Bresse, Vers.
- seize au diocèse de Mâcon : Azé, Bonnay-Aynard, N.D. de Bonnay, Chissey-lès-Mâcon (Lys), La Chapelle-de-Guinchay, Lancié (Châtelard), Leynes, Lugny (Fissy), Plottes, Romanèche, Saint-Maurice-de-Satonnay (Champagne), Saint-Romain-des-Isles, Saint-Symphorien d'Ancelles, Uchizy, Le Villars (prieuré Saint-Valérien pour les hommes et prieuré Sainte-Madeleine pour les femmes).
- Six prieurés à l'archiprêtré de Bagé (diocèse Lyon-Mâcon) : Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, la Genète, Jouvençon, Saint-André-de-Bagé.
- Pour finir le prieuré de Brienne transféré du diocèse de Lyon au diocèse de Chalon vers l'an 1000.

L'archiprieuré de Lancharre est le seul monastère féminin avec deux prieurés dépendants[23] (voir tome 2 Annexe II p. 23). Tous trois sont au diocèse de Chalon (Lancharre, La Chaux, Le Puley). La date de création n'est pas connue avec précision, ni les fondateurs, ni la règle initiale[24] . Compte tenu de la disposition archéologique des bâtiments (en ruine), on suppose qu'au commencement il s'agissait de chanoinesses libres avec leurs servantes, ne formulant pas de vœux perpétuels, ni soumises à une règle. Avec les siècles la règle bénédictine a su s'imposer progressivement puis définitivement. L'archiprieure sollicita au XVII^{e} siècle la transformation du monastère par érection en abbaye. Celle-ci quitta Lancharre pour Chalon, tout en gardant son nom de Lancharre. L'abbesse vint alors en aide aux moniales du prieuré de Marcigny (diocèse d'Autun) puis à celles de Sainte-Madeleine du Villars, du diocèse de Mâcon, soumises jusque-là à l'abbé de Tournus. Il y avait là des bénédictines depuis le XII^{e} siècle mais elles avaient perdu toute motivation pour l'observance. Les religieuses de Lancharre, Le Puley et La Chaux n'avaient pas de prieur masculin pour les diriger comme à Marcigny, mais étaient

[22] On ne confondra pas Gigny-sur-Suran, dans le Jura, prieuré de Cluny, et Gigny en Saône-et-Loire, prieuré de Tournus.
[23] Manuscrit 39 de la Société Eduenne *: Liste des prieurés du diocèse d'Autun au XVIII^{e} siècle*. Ce manuscrit lui attribue aussi un autre prieuré situé à Dromvent, commune de Verosvres au diocèse d'Autun.
[24] BATAULT (Henri), « Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré de Puley », *Bull. SHAC*, t. III, 1ère partie, 1854, p. 4-127.

protégées dans leur temporel par les familles seigneuriales parentes des professes et choisissaient leur aumônier avec l'accord de l'évêque.

Au diocèse de Mâcon

Un monument canonial semble méconnu des historiens : le ***grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon***. Ce monastère de chanoines réguliers de saint Augustin s'est fait séculariser au XVII^e^ siècle. De ce moment jusqu'à la Révolution il n'est donc plus qu'une collégiale et de nombreux écrits lui donnent ce titre à tort pour les siècles antérieurs. Du XI^e^ au XIV^e^ siècle on doit le considérer comme membre de la congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais[25]. On doit retenir :

- sept prieurés au diocèse de Mâcon : Saint-Pierre-de-Charnay, Saint-Léger-de-Charnay, Dommarthelon ou Sainte-Eulalie de Flacé, Ouroux, Saint-Jacques-des-Arrêts, La-Grange-du-Bois et Vauxrenard ;
- cinq autres sont au diocèse de Chalon : Sainte-Croix de Saint-Jean-des-Vignes, Givry, la Frette, Ozenay, Saint-Germain-du-Bois ;
- et douze aux territoires disputés entre Lyon et Mâcon : Bantanges, Boz, Curciat, Dommartin, Feillens, La Chapelle-Thècle, Manziat-et-Marsonnas, Ménetreuil, Replonges, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Reyssouze, et Saint-Martin-le-Châtel. Quelques autres prieurés dépendants de Saint-Pierre sont aussi recensés au diocèse de Besançon et une dizaine de paroisses ont un statut incertain (prieurés-cures ou paroisses sous simple patronage) mais ne sont pas inclus dans la recherche.
- Au total on retient vingt-quatre prieurés dépendants de Saint-Pierre (voir tome2 Annexe IV p. 25).

Il faut dire encore quelques mots de l'abbaye de ***Saint-Rigaud*** fondée en 1065 à Ligny-en-Brionnais[26]. Le fondateur est un ermite venu d'Issoire, le bienheureux Eustorge. Le vocable de saint Rigaud est problématique car ce saint est inconnu au martyrologe. On connaît à cette abbaye une dizaine de prieurés mais aucun dans les deux diocèses. A l'inverse, l'abbaye de Saint-Rigaud se serait affiliée à Cluny et certains auteurs la classent parmi les prieurés clunisiens[27].

[25] RICHARD (Jean), « La congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands,* t. XXIV, 1963, p. 289-298.
[26] CUCHERAT (abbé François), « Notice historique sur l'abbaye de Saint-Rigaud », AAM, t. II, 1853, p. 9-70.
[27] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^e^ siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, t. II, appendice III, p. 224.

Monastères parentaux des autres diocèses de la région métropolitaine de Lyon

(Voir tome 2 Annexe V p. 26)

Un troisième groupe d'établissements parents de prieurés est constitué par des abbayes implantées dans d'autres diocèses de la région métropolitaine, soit aux diocèses d'Autun, Langres ou Lyon. Ces abbayes sont au nombre de dix auxquelles s'ajoutent deux doyennés et cinq prieurés. Il n'y a aucun point commun entre ces monastères et leurs démarches d'implantation dans les diocèses de Chalon et Mâcon sont différentes.

Quatre abbayes sont au diocèse de Lyon, toutes quatre bénédictines. Les abbayes de ***Saint-Martin-d'Ainay et de Saint-Martin-de-l'Isle-Barbe*** se disputent le rang d'antériorité de création en Gaule. Ce serait l'abbé de l'Isle-Barbe qui aurait été muté à Agaune au moment de la création de Saint-Maurice vers 518. Ses successeurs participèrent aux différents conciles de Chalon. Au cours de l'un d'eux un abbé de l'Isle-Barbe signe la charte de fondation de Charlieu. À un autre de ces conciles, l'évêque de Chalon décide de lui transmettre le prieuré de l'Isle Saint-Laurent pour y rétablir une stricte régularité (transmission effectuée en 1070, on évite donc l'expansion envahissante de Cluny). Saint-Laurent est pour l'Isle-Barbe une dépendance excentrée parmi de nombreuses autres en Forez, Dauphiné, Bresse, Alpes et Provence. Ainay conserve les précieuses reliques de Pothin et Blandine dans un oratoire du IIe siècle, transformé en abbaye bénédictine au Ve siècle selon les uns, VIe ou VIIe siècle selon d'autres[28]. Ses dépendances sont confirmées par Innocent IV le 24 juin 1245[29], jour d'ouverture du premier concile œcuménique de Lyon. Son prieuré de Sancé est le seul indiscutable au diocèse de Mâcon pour la période Xe-XIVe siècles. Certains auteurs ajoutent Gourdon pour une courte période au XVe siècle[30].

L'abbaye de Saint-Claude est initialement nommée abbaye de Condat (terme géographique) à la fondation par les saints Romain et Lucipin au début du Ve siècle. Elle prit ensuite le nom de son quatrième abbé saint Eugendus ou saint Oyen. Au VIIe siècle l'abbaye est marquée par le rayonnement personnel de son douzième abbé, saint Claude, sur lequel on dispose plus d'hagiographies que de véritables biographies. Il donna son nom à l'abbaye tellement son aura fut grande. Il aurait été d'abord

[28] BEYSSAC (Jean), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, t. X : *Province ecclésiastique de Lyon, diocèses de Lyon et Saint Claude*, Paris 1933, p. 79 : « avec protection de la reine Brunehaut ». D'autres auteurs retardent jusqu'au IXe siècle la réalité d'une vie abbatiale à Aynay, cf. BEAUJARD (Brigitte), FEVRIER (Paul-Albert), PICARD (Jean-Charles), PIETRI (Charles), REYNAUD (Jean-François), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule jusqu'au milieu du VIIIe siècle,* t. IV, *Province ecclésiastique de Lyon (Lugduna Prima*), Paris, de Boccard, 1986, p. 35 : « La première mention d'un abbé d'Ainay n'est connue qu'en 859 ».

[29] MARTIN (abbé Jean-Baptiste), *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905, p. 251.

[30] BERNARDIN (Jean) et PARRIAT (Henri), *L'église de Gourdon et ses chapiteaux*, La Physiophile, 40e année, n° 61, déc. 1964, p. 8-38, ici note 7 p. 14. (On peut penser qu'il y a eu une erreur dans la traduction : Aniciensis (Le Puy) en Ainay).

pendant sept ans archevêque de Besançon, puis père abbé pendant plus de cinquante ans. L'abbaye a tous les privilèges d'une principauté d'empire avec des pouvoirs civils et militaires, associés au patronage des paroisses monastiques ou prieurés relevant d'elle. Dans l'empire, dont Saint-Claude faisait partie, les paroisses étaient toutes en même temps prieurés. Sur les trente-quatre prieurés de Saint-Claude, il y avait au diocèse de Mâcon un prieuré à Montbellet et tout à côté un prieuré Saint-Oyen de Bourbonne tenant la paroisse de Saint-Didier. Ces deux établissements fusionnèrent et paraissent comme tels au pouillé de 1384[31].

L'abbaye Notre-Dame-d'Ambronay fut fondée à la fin du VIII^e^ siècle par saint Barnard, officier de Charlemagne et futur archevêque de Vienne. À la fin du XIII^e^ siècle un de ses abbés cumula l'abbatiat d'Ambronay et celui de Saint-Claude[32]. À la fin du XIV^e^ siècle, un autre abbé, Louis de la Palud, sera successivement à la tête d'Ambronay puis Tournus et sera créé cardinal par l'antipape Félix V puis par le pape Nicolas V[33]. Cette abbaye eut vingt-et-un prieurés, dont celui de Brou fondé par saint Gérard évêque de Mâcon et celui de Ratenelle au diocèse de Chalon.

Au diocèse d'Autun on trouve trois abbayes, quatre prieurés et deux doyennés parentaux. ***L'abbaye de Flavigny*** est fondée vers 720, selon son cartulaire, avec une observance immédiatement bénédictine[34]. Les évêques d'Autun s'approprient l'abbatiat, et l'un deux, Adalgaire, meurt sous le soupçon d'empoisonnement par un moine à la fin du IX^e^ siècle. La procédure d'accusation eut lieu à Saint-Marcel où se tint un concile pour le jugement. L'abbé Heldric (990-1010), moine clunisien fut chargé de rétablir la régularité, tout en cumulant cet abbatiat avec celui de Saint-Germain-d'Auxerre et celui de Moutiers-Saint-Jean. L'abbé Hugues (1097-1100), venu de Saint-Bénigne, se rendit célèbre par sa chronique historique. Dans les dépendances de Flavigny, deux celles entrent dans l'étude, il s'agit de Bagnot au diocèse de Chalon. Elle fut détruite au XVIII^e^ siècle et ses seules traces sont ses granges au cadastre napoléonien. La celle d'Auvillars n'a pas eu plus de restes à observer.

L'abbaye Saint-Martin d'Autun est bien connue dans ses débuts grâce à son cartulaire rétabli par Jacques-Gabriel Bulliot[35]. Ce monastère bénéficia de l'appui et des largesses de la reine Brunehaut au point que la communauté se définit dans un manuscrit ancien comme « de l'ordre de la reine

[31] BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 2 tomes, Montreuil-sur-Mer, t. 1, 1890, t. 2, 1892, ici t. 2, p. 115. Saint-Claude aurait été possessionnée à Montbellet dès 847. Urbain III en 1186 n'y mentionne pas de prieuré dans une bulle de protection, à la différence d'une autre bulle d'Innocent IV en 1245. Le prieuré aurait donc été institué entre ces deux dates, pour disparaître avant le pouillé général de l'ordre en 1384. Paul Benoît n'a pas compris que ce prieuré se substituait à une celle ancienne dite de Bourbonne, dont la possession fut confirmée par Louis IV d'Outre Mer à Saint-Claude dans un principe daté de 941 à Tournus. Il reproduit cependant cette charte p. 385.

[32] Il s'agit probablement de l'abbé Aymon connu dans les listes abbatiales des deux maisons.

[33] JUENIN (Pierre), *Nouvelle histoire*… op. cit.,, p. 209 et suiv.

[34] BOUCHARD (Constance B.), *The cartulary of Flavigny, 717-1113*, Cambridge, The Medieval Academy of America, 1991. L'auteur analyse le cartulaire 21 H non coté des AD Côte-d'Or.

[35] BULLIOT (Jacques Gabriel), *Essai historique sur l'abbaye Saint-Martin d'Autun*, Autun, Dejussieu, 1849.

Brunehaut ». L'évêque saint Léger établit rigoureusement la règle bénédictine soixante ans plus tard. Saint-Martin avait dans ses dépendances, au diocèse de Chalon, les établissements de Granges, Chenoves, ainsi que l'ermitage Saint-Nicolas à Messey-sur-Grosne qui passera ensuite à la Ferté.

L'abbaye Saint-Symphorien d'Autun regroupa des chanoines dès 696 et se perpétua à partir d'une date indéterminée comme prieuré jusqu'au moins 1300. C'est ce que nous apprend un fonds de cartulaire réparti entre les archives départementales de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire[36]. Sa charte n°15 signale un prieuré dépendant à Chaudenay, au diocèse de Chalon, archiprêtré de Demigny.

Les quatre prieurés parentaux du diocèse d'Autun sont très particuliers. Celui de *Saint-Jean-Baptiste de Bar-le-Régulier*, que les chroniqueurs locaux qualifient volontiers d'abbaye, est un monastère de chanoines réguliers de saint Augustin de la congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais[37]. Bar eut sous sa dépendance le prieuré de Fontaines-lès-Chalon, au diocèse de Chalon, jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Un deuxième prieuré parental au diocèse d'Autun est celui de saint *Jean l'Evangéliste d'Uchon* de l'ordre du Val-des-Choux. Uchon était en deuxième position sur une liste de vingt prieurés de cet ordre, comprenant notamment des dépendances écossaises[38]. Uchon était en fait sous la dépendance directe du Val-Croissant au diocèse d'Autun. Il fonda au début du XIIIe siècle un prieuré à Saint-Denis-de-Vaux au diocèse de Chalon. Les prieurés de Fontaines et de Saint-Denis-de-Vaux furent récupérés par l'évêque d'Autun dans une opération d'échanges fonciers et d'arrangements financiers avec l'évêque de Chalon.

Le prieuré monastique de Perrecy, créé par l'abbaye de Fleury à la suite d'un don du comte Eccard en 876, est le parent de trois établissements au diocèse de Mâcon : celui de Somméré (Saint-Sorlin ou La-Roche-Vineuse), de Sigy-le-Châtel et Saint-Quentin-des-Aulx (ou des Hauts) à Saint-Marcellin-de-Cray.

Le prieuré féminin clunisien de Marcigny*,* créé en 1054, à l'initiative de l'abbé de Cluny Hugues de Semur, est à l'origine de création du prieuré d'Iguerande au diocèse de Mâcon. Cluny aurait possédé Iguerande, et Marcigny Berzé-la-Ville, et il se fit un échange à l'initiative d'Hugues qui avait d'autres projets pour Berzé[39].

Enfin le diocèse d'Autun eut deux doyennés clunisiens parentaux. Le ***doyenné Saint-Vivant-de-Vergy*** fut fondé par le comte de Chalon Manassès à la jonction du IXe et du Xe siècle en qualité d'abbaye. Il fut soumis à Guillaume de Volpiano au début du XIe siècle et agrégé à Cluny en 1087. Saint-Vivant-de-Vergy, actuellement référence en terme de climat viticole, fut surtout un doyenné directement rattaché à

[36] DÉLÉAGE (André), *Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300,* Autun, Chandioux, 1936.
[37] RICHARD (Jean), « La congrégation… op. cit.,, note [136], p. 297.
[38] PÈRE (Noël Marcel), *Petite histoire du Val Saint Benoît*, Autun, 1988, p.7.
[39] HILLEBRANDT (Maria), « Berzé-la-Ville, la création d'une dépendance clunisienne, dans le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny », *Actes du colloque scientifique international*, Cluny, 1990, p. 198-212. L'auteur démontre que le prieur de Marcigny prend place à côté des officiers de l'abbaye pour gérer les doyennés.

l'abbé de Cluny et dirigea plusieurs prieurés. Ce fut le cas de Notre-Dame-de-Losne, ancienne abbaye canoniale au diocèse de Chalon, intégrée à Cluny avec Saint-Vivant-de-Vergy comme doyenné médiat en 1136.

Le doyenné Notre-Dame-de-Paray-le-Monial fut créé en 973 par Lambert, un autre comte de Chalon[40]. Ce doyenné fut immédiatement donné à Cluny. Parmi ses nombreuses dépendances, seul celui de Mont-Saint-Vincent ressort du diocèse de Chalon[41]. (Voir au tome 2 Annexe I p. 20).

Le diocèse de Langres est concerné par trois monastères parentaux. ***L'abbaye de Saint-Bénigne***[42] fut refondée à la fin du IXe siècle par Isaac évêque de Langres. À la fin du Xe siècle, elle fut confiée à Guillaume de Volpiano, en provenance de Cluny, en indépendance totale vis-à-vis de l'abbaye d'origine et avec son propre réseau de dépendances. Parmi celles-ci on en trouve quatre au diocèse de Chalon : Sainte-Marie *in urbe Cabilonensis*, Saint-Léger de Chivres, Saint-Hippolyte de Combertault et Saint-Pierre-de-Palleau.

Le même diocèse possède encore à Dijon ***l'abbaye Saint-Etienne*** dont l'existence est décrite par des documents diplomatiques remontant au VIIIe siècle[43].Il s'agit initialement de chanoines séculiers voisinant avec les moines de Saint-Bénigne. L'évêque Josserand de Langres autorise les chanoines à se retirer à Quétigny en 1113, pour y vivre selon la règle de saint Augustin, et l'étendre ensuite au reste de la compagnie[44]. C'est désormais une abbaye de chanoines réguliers[45], à qui l'évêque de Chalon confie des églises[46]. Le pape Innocent II demande à l'abbé de mettre à la tête des dites églises des « chanoines réguliers savants et discrets » en 1131[47], ce qui confirme la nature conventuelle ou priorale des paroisses. Le pape ne réserve pas les droits de l'évêque. Seul Bessey est retenu comme prieuré inclus dans l'étude.

Plus ancienne que les deux précédentes, ***l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean*** fut fondée dans la seconde moitié du Ve siècle par Jean de Réome, pieux solitaire. « Ce monastère doit être révéré comme le berceau authentique de l'esprit et de la vie régulière en Bourgogne. Malheureusement les origines ne reposent pas paisiblement sur les données d'une littérature sincère. Les documents qui résistent à l'épreuve de la critique ne nous livrent pas les repères précis, les dates indispensables à la

[40] CHEVALIER (Ulysse), *Chartularum prioratus Beatae Mariae de Paredo monachorum*, Paris, Picard, 1884, charte 2, p. 2.
[41] CHEVALIER (Ulysse) Ibid., charte 6, p. 6.
[42] FOLZ (Robert) et MARILIER (Jean*), Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon, prieurés et dépendances,* t. I, VIe-Xe siècles, Dijon, Annales de Bourgogne, 1986. CHEVRIER (Georges) et CHAUME (Maurice), *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon des origines à 1300*, t. II, Annales de Bourgogne, 1943.
[43] G 3972 ou cartulaire 114 publié par COURTOIS (Joseph), BIEVRE-POULALIER (Adrien) *et alii*, 9 vol., Dijon, 1910-1912.
[44] Ibid., t. II, p. 25, charte 22 (1113).
[45] Ibid., t. II, charte 7. p. 10 : « les chanoines sont appelés chanoines de Saint-Etienne et de Saint-Bénigne ».
[46] Ibid., t. II, charte 7, p.10, charte 39, p.47.
[47] Ibid., t. II, charte 97, p. 107.

chronologie historique ou bien les synchronismes établis sont inconciliables »[48]. Après des temps carolingiens troublés, on voit à l'œuvre ici encore Guillaume de Volpiano pour la restauration de la vie monastique. Moutiers-Saint-Jean est retrouvée en qualité de possession de Saint-Martin d'Autun selon une bulle d'Alexandre III en 1164[49]. Parmi ses prieurés on compte celui de Saint-André-le-Désert au diocèse de Macon.

Monastères parentaux extérieurs à la région métropolitaine de Lyon

(Voir tome 2 Annexe VI, p. 27)

Le quatrième groupe de monastères parentaux est constitué par des maisons extérieures à la région métropolitaine de Lyon. On a parlé au début du chapitre des abbayes parentales chef d'ordre que furent Grandmont, Saint-Ruf, Saint-Antoine-en-Viennois et la Chaise-Dieu, toutes situées hors la région métropolitaine de Lyon.

L'abbaye de Frutuaria en Piémont, est une création de Guillaume de Volpiano abbé de Saint-Bénigne, qui lui affecta un temps le prieuré de Sainte-Marie de Chalon. ***L'abbaye Saint-Etienne de Caen***, la célèbre Abbaye-aux-Hommes édifiée par Guillaume le Conquérant eut sous sa coupe le prieuré de Combertault[50] (au territoire du diocèse d'Autun mais relevant juridiquement de l'évêque de Chalon). ***L'abbaye Saint-Martin de Tours*** bénéficia d'une donation de Charlemagne à Mellecey, diocèse de Chalon pour établir un monastère. Des restes de bâtiments datant du X^e^ siècle y ont été décrits récemment[51]. Sur ce qui est aujourd'hui le même territoire communal Charlemagne avait donné l'autre moitié du domaine initial aux religieuses de Remiremont, également dans le but d'y établir un monastère[52]. Comme à Remiremont, il y aurait eu côte à côte une communauté masculine et une communauté féminine. L'évolution de cet ensemble que l'on hésite à qualifier de prieuré double se serait faite dans le sens d'une Maison-Dieu pour l'accueil des pèlerins et des lépreux, le tout au diocèse de Chalon. Cette maison mixte dite de « Marloux » a été classée dans les établissements à critères déficients. À Marloux continue de fonctionner aujourd'hui une maison de retraite.

L'abbaye de Luxeuil était possessionnée de différents domaines dans la région de Mâcon et l'on connaît plusieurs chartes d'échanges au cartulaire de Cluny entre les deux abbayes[53]. Un manuscrit

[48] CLAUDON (Ferdinand) et LAURENT (Jacques), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XII : Province ecclésiastique de Lyon, Troisième partie : Diocèses de Langres et de Dijon, Ligugé, 1941, p. 262 et suiv.
[49] BULLIOT (Jean Gabriel), *Essai historique sur l'abbaye Saint–Martin d'Autun*, Autun, Dejussieu, 1849, charte n° XVIII.
[50] Cartulaire de Saint-Etienne de Caen AD Calvados 1 J 41 charte 83.
[51] SAPIN (Christian), *La Bourgogne préromane*, Picard, 1980, p. 116.
[52] BnF, lat 17089, 9, 12, 18.
[53] CC 650 (t. I, 944) Échanges de biens à Solutré entre l'abbé Aymar de Cluny et l'abbé Guy 1^er^ de Luxeuil ; CC 1702 (t. II, 984) échanges de terrains à Solutré et Davayé contre d'autres à Sennecé entre l'abbé Mayeul de Cluny et l'abbé Aalongus de Luxeuil ; ce dernier acte est confirmé dans la Gallia XV*, Instrumenta* col. 15.

tardif de Saône-et-Loire[54] fait état d'un prieuré dit de Dommarthelon, sur le territoire de Flacé, commune maintenant fusionnée avec Mâcon. Ce prieuré est racheté par Saint-Pierre de Mâcon en 1209 dans un acte contresigné de l'évêque de Mâcon, l'archevêque de Besançon et différents abbés cités comme témoins. Nous ne reviendrons pas sur les prieurés dont nous avons parlé au début de ce chapitre dépendant de chefs d'ordre, eux-mêmes situés en dehors de la région métropolitaine de Lyon comme Saint-Ruf (diocèse de Valence) et Saint-Antoine-en-Viennois du diocèse de Grenoble (ils figurent sur le tableau au tome 2 Annexe VI, p. 27).

Les prieurés autocéphales, ou changeant d'obédience, et les maisons cisterciennes

(Voir au tome 2 Annexe VII, p. 28)

Pour compléter cette présentation il faut parler de trois aspects particuliers de la vie monastique et canoniale dans les petits prieurés des deux diocèses étudiés. Le premier aspect est celui des monastères naissant de façon *autonome*, c'est-à-dire ne relevant d'aucune abbaye mère ni d'aucun prieuré père. On a déjà évoqué les cas particuliers que constituent le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon (diocèse de Mâcon) dont nous avons décrit la zone d'influence, et l'archiprieuré féminin de Lancharre au diocèse de Chalon.

D'autres tenteront d'échapper à toute sujétion. Leur durée de vie ne fut pas toujours longue et s'ils ont duré ils n'ont pas connu un développement important. Il s'agit d'Avenas pour lequel les incertitudes sur le début et la fin de son existence subsistent, de Bissy-sur-Fley, Saint-Grat de Chalon, Saint-Claude de Prissé, et Merlantey à Saint-Martin-en-Gâtinois au diocèse de Chalon, Thomery à Collonges-en-Charolais au diocèse de Mâcon. D'autres, nés *sui generis*, se sont intégrés à un réseau protecteur avec un établissement chef de file. C'est le cas de Bissey-sous-Cruchaud (ermitage Saint-Nicolas) rejoignant Perrecy. La plupart de ces maisons ont été écartées de la liste des prieurés pour critères déficients (voir tome 2 Annexe VI du CH I, p. 27). Seuls sont retenus Avenas et Saint-Martin-en-Gâtinois.

Le deuxième aspect est le nombre également important de prieurés qui *changent de dépendance*, soit par orientation personnelle et convenance spirituelle, soit par arrangement entre les grands abbés[55]. Ainsi Aluze passe de Saint-Marcel à Maizières, Berzé-la-Ville passe de Cluny à Marcigny et revient à Cluny. Il faut citer Sainte-Marie de Chalon en aller-retour également de Saint-Bénigne à Frutuaria, Saint-Laurent de Chalon cédé par Saint-Marcel à l'Isle-Barbe. Le prieuré Saint-Hippolyte de

[54] AD Saône-et-Loire GF 61, 2 tomes, 4 vol., *Histoire de l'évêché de Mâcon*, XVIII[e] siècle, manuscrit anonyme, appelé parfois manuscrit Courteau qui fut curé à Mâcon au XIX[e] siècle et le légua comme héritage personnel, ici t. I, vol.2, p. 276.

[55] Dans tous les tableaux mis en annexes ces changements sont indiqués dans la colonne « provenant de » indiquant la dépendance antécédente. Par convention on considère la dernière appartenance comme celle à intégrer dans les différents tableaux.

Combertault dépendra successivement de Saint-Bénigne, Saint-Etienne de Caen et retournera à Saint-Bénigne, Dommarthelon sera vendu par Luxeuil à Saint-Pierre de Mâcon, Gourdon cédé par Cluny au chapitre du Puy, Fley vendu par Fauverney à La Ferté, La Frette ira de Baume à Saint-Pierre de Mâcon, Ouges de Tart à Cîteaux, Sermesse de Baume à Saint-Jérôme de Dole, et enfin la Grange-du-Bois de Solutré serait passée de Grandmont à Pontigny puis Saint-Pierre de Mâcon, puis Cluny et retour à Saint-Pierre de Mâcon.

L'énumération qui précède fait apparaître des *établissements cisterciens* et c'est là le troisième et dernier sujet de réflexion et d'interrogation (voir au tome 2 Annexe VII bis, p. 28). Il est connu que l'organisation officielle de l'ordre de Cîteaux repose sur une filiation d'abbaye en abbaye avec un rejet de principe de tout système prioral. Les cisterciens utilisent le terme de « grange » pour désigner des domaines agricoles avec une gestion quasi laïque. Il est vrai qu'il n'a pas été trouvé de création de prieuré par une abbaye cistercienne. Cela n'a pas empêché des abbayes cisterciennes de racheter des prieurés. Ainsi Cîteaux a racheté en 1299 à Saint-Germain-des-Prés le prieuré de Gilly-lès-Cîteaux. L'abbé Guillaume IV de Vaucelles (1316-1335), en demandant au roi l'abonnement du versement des décimes par les monastères cisterciens, fait une proposition formelle pour « *Cîteaux et pro prioratu suo de Gilleyo* »[56]. L'abbé rattache même Gilly au diocèse de Chalon comme l'est l'abbaye alors que le prieuré, voisin de quelques kilomètres, est du diocèse d'Autun. L'abbaye de Maizières de son côté reprend à la fin du XII^e^ siècle le prieuré d'Aubigny-Aluze qu'avait créé Saint-Marcel-lès-Chalon[57]. L'abbaye de la Ferté récupère le prieuré clunisien de Fley avec l'accord d'Innocent VI, et les pouillés mentionnent ce prieuré tantôt indépendant tantôt soumis à la Ferté. Comment qualifier les résidences secondaires des abbés cisterciens, résidences urbaines ou rurales ? À Dijon la résidence de l'abbé de Cîteaux est contigüe à la résidence du prieur grandmontain d'Époisses, laquelle est appelée « petit prieuré ». L'abbé de la Ferté bénéficie d'une résidence urbaine à Chalon, rue du Change, et d'une résidence rurale à Neuilly (commune de Cersot). Il devait y avoir dans toutes ces maisons quatre ou cinq moines avec un responsable chargé de la vie conventuelle et de l'accueil de l'abbé ou de ses hôtes. Il existe un autre cas, celui d'Ouges où les Bernardines de Tart avaient un monastère. Quand ces moniales partirent pour Baume-les-Nonnes[58], Cîteaux récupéra Ouges, lui donna le nom de grange et la fit diriger par un moine habilité à exercer les droits de justice. C'est une « grange » qui bénéficie de

[56] VIARD (Jules), « Etat des abbayes cisterciennes au commencement du XIV^e^ siècle », *RHEF*, vol. I, n°2, 1910, p., 211-221, analysant AN P 2289, p. 822-837 et BnF lat 16088 fol 164v, 4426 fol 323, 16600 fol 445v.
[57] Aubigny est toujours appelé celle de Maizières au manuscrit 39 de la Société Eduenne, XVIII^e^ siècle.
[58] COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 4 tomes, rééd. de 1848, t. II, p. 228.

deux cartulaires[59], et de plus qui accueille à dîner le duc de Bourgogne presque tous les ans[60]. Il ne semble pas abusif de requalifier cette grange en prieuré.

L'attention est attirée ailleurs par une dépendance de La Ferté. Il s'agit de La Perrière, sur la commune de Laives, diocèse de Chalon. Ce domaine important fut donné à La Ferté dès sa fondation, mais la grange fut dirigée par un prieur et la chapelle dédiée à saint Thibault ancien abbé de Cîteaux. Les moines firent élever un logement pour le prieur, et celui-ci en 1437 se donnera le titre de « Régent »[61]. Les bâtiments, aujourd'hui propriété privée, conservent leur aspect monastique.

La situation de Bessey-lès-Cîteaux, accordé aux chanoines de Saint-Etienne de Dijon par l'évêque de Chalon, n'explique pas le gardiennage et l'animation par Cîteaux dans ce territoire du pèlerinage de Lée. La grande abbaye y envoie des moines passer un temps d'ermitage et accueillir les pèlerins à dates fixes. Benoît Chauvin[62] avait déjà signalé que les Cisterciens n'étaient pas fidèles à *l'Exordium Parvum* pour la possession des dîmes et des églises paroissiales. Il faut peut-être aller plus loin et oser montrer que les Cisterciens ont aussi fonctionné avec quelques prieurés sans le dire et même en le niant. Le cas le plus emblématique est celui de l'ermitage Saint-Nicolas de Messey-sur-Grosne (deux ermites), au diocèse de Chalon, que possédait l'abbaye Saint-Martin d'Autun. L'ermitage fut cédé à la Ferté contre un cens de 10 sous par an en 1148[63]. Le pape cistercien Eugène III avait été témoin du don de l'église Saint-Nicolas de cette grange par l'évêque de Chalon qui venait de la consacrer à nouveau[64].

Le concours des évêques et de certains laïcs à la naissance des prieurés

La grande majorité des prieurés depend d'une abbaye mère ou d'un prieuré père. Mais ces monastères parentaux ne sont pas toujours à l'origine de la démarche dont l'aboutissement est la création d'une unité monastique ou canoniale locale nouvelle. Presque toujours, on peut constater l'intervention d'une tierce volonté qui force les événements et les responsables abbatiaux pour aboutir à ce résultat. Cette logique événementielle est connue, il suffit d'en donner quelques exemples.

[59] AD Côte-d'Or, H Cartulaires 173 et 196.
[60] PETIT (Ernest), *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, Paris, 1888, réceptions du duc à dîner en 1367, 1371, 1372, 1374, 1376.
[61] REBOUILLAT (Marguerite), *Le canton de Sennecey-le-Grand*, Dijon, Johard, 1972. L'auteur fait des renvois à l'ouvrage de NIEPCE (Léopold), *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand et de ses dix-huit communes*, Lyon, 1875.
[62] CHAUVIN (Benoît), « La possession d'églises par les abbayes cisterciennes du duché de Bourgogne », *in Encadrement religieux des fidèles,* 109e congrès des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 559-595.
[63] BULLIOT (Jean Gabriel), *Essai historique sur l'abbaye Saint–Martin d'Autun*, Autun, Dejussieu, 1849, p. 212.
[64] DUBY (Georges), *Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne*, Boeck, rééd, 2000, p. 57, charte n° 20.

Le comte de Nevers Geoffroy et sa femme donnent leurs biens dans la *villa* d'Écussoles au monastère de Cluny en avril 936 et juin 936[65] « Moi, au nom de Dieu, Geoffroy, comte de par Dieu, et ma femme Eve, nous éprouvant par trop pécheurs, en remède de nos fautes, nous donnons des biens qui sont notre propriété, que nous cédons à jamais au monastère de Cluny, dont Odon est le vénérable abbé, avec la multitude des moines confiés à lui. Nous donnons des biens de notre droit, dénommés Ecussoles, avec tous les hameaux qui lui sont attachés, et son église en l'honneur de l'apôtre saint Pierre pour le salut de nos âmes et la rémission de nos péchés ». Le donateur est ici un lointain comte de Nevers, à la légitimité incertaine, qui donne à Cluny des villages avec une église et l'ensemble va constituer la base du doyenné-prieuré d'Écussoles. L'église Saint-Pierre dont parle le donateur est celle de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieux tandis que le doyenné érigera une chapelle au vocable de Notre-Dame.

En 1004 Geoffroy, de la maison comtale de Chalon, fonda Combertault sur son domaine privé, une abbaye de chanoines, qui deviendra ensuite un prieuré monastique. Le roi Robert, en tant que roi confirme cette fondation et en tant que duc accorde des droits d'usage dans ses propres bois[66]. Devenu évêque, Geoffroy donna le monastère à son église.

« Par acte du 19 janvier 1074, Ulrich de Bagé, donne à l'abbé Pierre de Tournus la chapelle Saint-André de Bagé avec la paroisse et d'autres biens ; à quoi l'abbé en ajouta d'autres pour établir un monastère ». Juenin conjecture que cet abbé Pierre venait lui-même de la famille des Bagé[67]. Ce sera le prieuré de Saint-André de Bagé.

En 1189, le duc Hugues de Bourgogne donne aux bonhommes de Grandmont un site pour la fondation de la celle d'Époisses. « Nous, Hugues, duc de Bourgogne, comte d'Albon, faisons savoir qu'avec l'approbation de notre fils Eudes, nous donnons et concédons à perpétuité, pour le salut de notre âme et nos prédécesseurs aux frères de Grandmont, dans la forêt d'Epoisses, tout le bois et toute la terre contenus à l'intérieur de la clôture[68] ».

---

[65] *Ego…Gauzfredus, et uxor mea Ava,…donamus donatumque in perpetuum esse volumus ad monasterium Cluniense, quod est constructum in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli, cuique preest dominus Odo, venerabilis abbas, cum turrba monachorum sibi credita,…res nostri juris, Escozolas vocabulo, cum omnibus villis sibi adherentibus, et aeclesiam in honore beati Petri apostoli, quam Arnulfus presbiter tenet, cum appendiciis omnibus, terris, domibus, edificiis, acolis, mancipiis utriusque sexus, vieneis, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, farinariis, adjacentiis, peculium utriusque sexus, mobilibus et inmobilibus*. CC 446

Ego…Gauzfredus, et uxor mea Ava,…donamus predicto monasterio,…aliquid de rebus juris nostri, id est vilam nostram indominicatam, vocabulo Escozolas, cum omnibus appendiciis, et medietatem ecclesiae Sancti Petri quam Arnulfus presbiter tenet, cum vieneis, curtilibus, viridigariis, domibus, edificiis, molendinis, campis, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, farinariis, exitibus et regressibus,…a die presenti et deinceps CC 449, traduction personnelle ci-dessus..

[66] PERARD (Etienne*), Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne*, Dijon, 1664, p. 178.

[67] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle Histoire*… op. cit.,, p. 99.

[68] « *Nos Hugo dux Burgundiae et Albonii comes notum facimus omnibus in posterum, noverint universi tam presentes quam futuri quod laude et consensu Odonis fily nostri dedimus et in perpetuum concessimus pro salute animae meae et antecessorum nostrum fratribus Grandimontis in nemore Espessiae Deo servantibus totum nemus et totam terram quae intra clausuram eorum continetur … »* AD Côte d'Or H 732.

En 1220, l'évêque de Chalon Durand donne à l'abbaye de Saint-Ruf la paroisse de Chagny. « Moi, Durand, évêque de Chalon par la miséricorde divine, faisons savoir à tous ceux qui liront ces lettres que nous leur accordons notre salut. Avec l'accord de notre doyen et tout notre chapitre nous te donnons à toi Falcon, abbé de Saint-Ruf de Valence et tes successeurs l'église de Chagny, avec les chapelles de Bouzeron et Remigny et toutes leurs dépendances, sous réserve de notre droit. Que l'abbé et le convent de Saint-Ruf présentent un de ses frères compétents pour la cure de l'Église »[69]. La donation n'inclut pas impérativement la création d'un prieuré, mais l'évêque connaissait bien les habitudes des chanoines de Saint-Ruf partout où ils s'installaient.

En 1371, l'archiprêtre de Vauxrenard, chanoine de Saint-Vincent de Mâcon donne au grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon l'église de Manziat. « Messire Dalmas Chabert prêtre archiprêtre de Vauxrenard et confrère de l'Église de Mâcon et Guillaume son frère, ont fait construire cette chapelle en l'honneur de Notre Seigneur Jésus Christ, de la Bienheureuse Vierge Marie et du bienheureux Denis[70] ».

Conclusion et comparaisons

Les prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon, regroupés et décomptés comme un ensemble unique, sont au nombre de 183. Ils dépendent pour 153 d'entre eux d'abbayes et prieurés parentaux également implantés dans ces mêmes diocèses.

- Au premier rang des dépendances on trouve 69 prieurés de la mouvance Clunisienne, dont 43 en dépendance immédiate et 26 en dépendance médiate par l'intermédiaire d'une autre abbaye ou un prieuré membre de l'Ordo Cluniacensis (voir Annexe I).
- Au second rang se situent les prieurés de la mouvance tournusiennes au nombre de 31 dont deux en dépendance médiate (voir Annexe III, p. 24).
- Au troisième rang nous trouvons les prieurés de chanoines réguliers de saint Augustin dépendants de Saint-Pierre de Mâcon au nombre de 24 (voir Annexe IV, p. 25).
- Au quatrième rang les prieurés de la dépendance bénédictine de Saint-Pierre de Chalon sont au nombre de 13 (voir Annexe II, p.23).
- La famille cistercienne est représentée par 10 prieurés : 6 dépendants de la Ferté, 3 de Cîteaux et 1 de Maizières. (voir Annexe VII, 27)
- 2 prieurés féminins dépendent de Lancharre. (voir Annexe II, p. 23)

69 *« Ego Durandus miseratione divina Cabilonensis episc. Omnibus praesentes litteras inspecturis, rei gestae notitiam cum salute…assensu dilecti filii S. decani, et totius capituli nostri, ecclesiam de Chagniaco, cuù capellis de Bozeron et Rumigny, et omnibus pertinentiis suis…tibi Falconi abbati sancti Ruffi in Valentia, et per te successoribus tuis, et ecclesiae tuae concedimus perpetuis temporibus…retento plenarie jure nostro…quod abbas S. Ruffi et conventus, unum de fratribus suis idoneum ad curam ecclesiae praesentabunt »*.Gallia IV, *Instrumenta* n° XXXIV.

70 Plaque épigraphique dans l'église de Manziat, voir photos au tome 2 annexe X, p. 29.

- Enfin 4 prieurés sont autocéphales. (voir Annexe VII, p. 28)
- Sur les 30 derniers prieurés, 22 relèvent de monastères parentaux de la province ecclesiastique de Lyon et 8 sont dans des diocèses plus éloignés (voir Annexes V et VI).

Si l'on étudie les monastères parentaux par obédience, on retrouve 147 prieurés attachés à la règle de saint Benoît, dont 10 de la mouvance cistercienne. Les prieurés de chanoines sont au nombre de 29 et l'on doit étudier à part un prieuré grandmontain (Époisses) et une dépendance du Val-des-Choux (Saint-Denis-de-Vaux). Trois prieurés vont changer d'obédience et de règle en passant de l'ordre de saint Benoît à la règle augustinienne (Gourdon, la Frette, et Bouzeron). Deux autres passent de la règle de saint Colomban à la règle de saint Augustin (Saint-Hilaire de Fontaine et Dommarthelon). Enfin deux prieurés créés antérieurement au X^{e} siècle et disparaissant au cours de celui-ci ont suivi une règle qu'aucun document ne précise (Merlantey et Avenas). Quant à la Grange-du-Bois, elle aura connu successivement une affiliation grandmontaine, cistercienne, clunisienne et augustinienne. Au final, ces différentes situations se résument dans le tableau suivant :

Parentalité des prieurés aux diocèses de Chalon et Mâcon

MONASTERES PARENTAUX INTERNES AUX DIOCESES	CLUNY	TOURNUS	SAINT-PIERRE DE MÂCON	SAINT-PIERRE DE CHALON	CISTERCIENS DIVERS	LANCHARRE	AUTOCEPHALES	TOTAL
PRIEURÉS DÉPENDANTS	69	31	24	13	10	2	4	153
MONASTERES PARENTAUX D'AUTRES DIOCESES	LYON	LANGRES	AUTUN	HORS PROVINCE LYON				
PRIEURÉS DÉPENDANTS	6	6	10	8				30
								183

Comparaison avec les diocèses de Langres et de Lyon

Une comparaison de ces parentalités monastiques aux diocèses de Chalon Mâcon avec la situation connue aux diocèses voisins de Langres et de Lyon montre des différences au sein de la région métropolitaine. Il n'est pas possible de faire une comparaison avec le diocèse d'Autun qui n'a fait l'objet d'aucune publication dans la collection « Abbayes et prieurés » et dont la dispersion géographique sur cinq départements complique trop la recherche dans les différents centres d'archives. Ce diocèse mériterait à lui seul une étude fouillée.

Le diocèse de Langres, on l'a vu, est bien plus vaste de que l'ensemble des diocèses de Chalon et Mâcon[71]. Ce diocèse est riche de 975 paroisses, mais son nombre de prieurés n'atteint pas 150 : 149 exactement. La famille clunisienne est représentée par 10 prieurés. Ces 10 prieurés se répartissent en 6 de dépendance immédiate et 4 de dépendance médiate (Saint-Marcel 2, Vezelay 1, Vergy 1). Les autres monastères bénédictins noirs sont au nombre de 106 soit une très large majorité. Ils sont également dispersés dans leur filiation entre une vingtaine de maisons. En ce qui concerne les abbayes parentes, propres au diocèse, Molesme est très largement en tête avec 21 maisons, Saint-Bénigne en a 13, Bèze 8, Moutiers-Saint-Jean et Saint-Seine en ont 6 chacune. Chacune des autres abbayes, interne ou externe au diocèse, n'est à la tête que de quelques unités priorales, le plus gros réseau dépendant de Saint-Claude avec 9 prieurés, puis Montieramey avec 7. Quatre abbayes cisterciennes (Auberive, Clairvaux, Cîteaux et Pourlangy) parrainent sept prieurés. Les prieurés de chanoines réguliers, au nombre de 21 dépendent majoritairement de Saint-Etienne de Dijon (16). Les chefs d'ordre que sont le Val-des-Choux et le Val-des-Ecoliers ont respectivement 5 et 4 prieurés. Enfin Grandmont n'est représenté que par un seul établissement comme dans l'ensemble Chalon Mâcon (voir tableau au tome 2 Annexe IX, p. 30).

Ainsi l'implantation priorale au diocèse de Langres est-elle plus faible et se caractérise par une plus grande diversité de familles abbatiales. Les clunisiens sont en plus petit nombre et de dépendance généralement médiate. Parmi les autres moines bénédictins un petit quart est en dépendance de l'abbaye de Molesme et les autres abbayes ne sont responsables que de une à moins de dix maisons. Seul Saint-Etienne de Dijon rassemble un groupe compact de prieurés de chanoines réguliers et soutient la comparaison avec Saint-Pierre de Mâcon.

[71]L'étude est faite à partir du pouillé de LONGNON (Auguste) et de l'ouvrage de LAURENT (Jacques) et CLAUDON (Ferdinand*), Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XII, diocèses de Langres et Dijon, Ligugé, 1941, VIII, 627 pages.

Le diocèse de Lyon est très important, avec à lui seul plus du double de paroisses que l'ensemble Chalon Mâcon[72], soit 936. Jean Beyssac établit un nombre de prieurés s'élevant à 248. Pour être logique dans l'analyse il faut signaler qu'un certain nombre de ces prieurés se situent dans l'archiprêtré de Bagé, lequel archiprêtré est partiellement agrégé au diocèse de Mâcon dans le cadre de l'étude. Il ne peut y avoir un double compte.

La comparaison entre la liste de Beyssac et celle qui a été établie pour les prieurés du territoire d'interférence entre les diocèses de Chalon Mâcon et celui de Lyon sur une partie de l'archiprêtré de Bagé (quadrilatère dont sont définies les limites au chapitre II p 102) montre de nettes différences: Dans le tableau ci-dessous les prieurés en fond gris sont communs aux recherches menées aux diocèses de Chalon et Mâcon et à la publication de Jean Beyssac sur Lyon. Ce qui est à fond blanc ne se trouve que dans l'une ou l'autre recherche. Pour expliquer ces différences on doit noter que les critères d'identification priorale ont pu se modifier depuis les années trente. De nouvelles sources d'information ont été publiées récemment, en particulier le dictionnaire topographique du département de Saône et Loire[73]. En ce qui concerne les cinq prieurés dépendants de Saint-Pierre de Macon signalés par Jean Beyssac, ils sont tous au-delà de la limite territoriale de la Reyssouze retenue dans l'étude de Chalon, Mâcon, Bagé, (Cesseins, Jayat, Longchamp, Meillonas, Saint-Hymetière). Pour les trois prieurés Tournusiens (Biziat, Buelle, Gréziat) ils sont tous au-delà de la Reyssouze ou de la Veyle.

Prenant acte de dix prieurés publiés par Jean Beyssac et retenus également dans l'étude Chalon Mâcon Bagé, il faut les déduire du total de 248 prieurés du diocèse de Lyon et il reste 238 prieurés considérés comme strictement lyonnais. Sur ce nombre, les abbayes parentes les plus importantes sont les trois anciennes abbayes d'Ainay (31 prieurés), de l'Isle-Barbe (28 prieurés) et de Savigny (18 prieurés) qui se partagent un tiers des prieurés du diocèse (32%). Il faut ajouter l'abbaye bénédictine féminine de Saint-Pierre également ancienne (13 prieurés). Dans les campagnes de l'Ain les maisons les plus anciennes Saint-Rambert-de-Joux et Gigny chapeautent respectivement 5 et 4 prieurés, tandis que les plus récentes sont Ambronay, avec 24 prieurés, et Nantua 6 prieurés. En ajoutant 6 prieurés augustiniens dépendants de Saint-Irénée et les 4 prieurés dépendants de Saint-Claude, on arrive à 139 prieurés sur 238 (58,4%).

[72] L'étude sur ce diocèse est basée sur l'analyse du même pouillé de LONGNON et de l'ouvrage de BEYSSAC (Jean), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, T X : *Province ecclésiastiques de Lyon, diocèses de Lyon et Saint Claude*, Paris 1933, VI 188.

[73] RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008.

Prieurés retenus pour l'étude dans les zones

Limitrophes des diocèses de Mâcon- Lyon d'après Beyssac

	ÉTABLISSEMENT PARENT	1ER MÉDIAT	PRIEURÉ	COMMUNE. HAMEAU	DIOCÈSE	ARCHIPRÊTRÉ		ÉTABLISSEMENT PARENT	PRIEURÉ DÉPENDANT	PRIEURÉ DÉPENDANT	
1	CLUNY	GIGNY	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	LYON-MÂCON	BAGÉ		GIGNY	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX		1
2	CLUNY	SAINT-VICTOR-SUR-RHINS	SAINT-PRIEST	SAINT-PRIEST-LA-ROCHE	LYON-MÂCON	ROANNE		CLUNY	SAINT-PRIEST-LA-ROCHE		2
3	SAINT-PIERRE MÂCON		SAINTE-MARIE	FEILLENS	LYON-MÂCON	BAGÉ		SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	FEILLENS		3
4	SAINT-PIERRE MÂCON		MANZIAT-ET-MARSONAS	MANZIAT-ET-MARSONAS	LYON-MÂCON	BAGÉ		SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	MARSONNAS		4
5	SAINT-PIERRE MÂCON	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE	LYON-MÂCON	BAGÉ		SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE		5
6	SAINT-PIERRE MÂCON		SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	LYON-MÂCON	BAGÉ		SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE		6
7	SAINT-PIERRE MÂCON		SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL	SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL	LYON-MÂCON	BAGÉ		SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL		7
8	SAINT-PIERRE MÂCON		DOMMARTIN	DOMMARTIN	LYON-MÂCON	BAGÉ		SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	DOMMARTIN-DE-LARENAY		8
9	SAINT-PIERRE MÂCON		CURCIAT	CURCIAT-DONGALON	LYON-MÂCON	BAGÉ			SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	CESSEINS	9
10	SAINT-PIERRE MÂCON		LA-CHAPELLE-THECLE	LA-CHAPELLE-THÈCLE	LYON-MÂCON	BAGÉ			SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	JAYAT	10
11	SAINT-PIERRE MÂCON		SAINT-PIERRE	MÉNETREUIL	LYON-MÂCON	BAGÉ			SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	LONGCHAMP	11
12	SAINT-PIERRE MÂCON		REPLONGES	REPLONGES	LYON-MÂCON	BAGÉ			SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	MEILLONAS	12
13	SAINT-PIERRE MÂCON	CHEVROUX	BANTANGES	BANTANGES	LYON-MÂCON	BAGÉ			SAINT-PIERRE-DE-MÂCON	SAINT-HYMETIERE	13
14	TOURNUS		SAINT-ANDRÉ-de-BAGÉ	SAINT-ANDRÉ-de-BAGÉ	LYON MÂCON	BAGÉ		TOURNUS	BAGÉ		14
15	TOURNUS		BRIENNE	BRIENNE	LYON-CHALON	BAGÉ		TOURNUS	BRIENNE		15
16	TOURNUS	BRIENNE	LA GENÊTE	LA GENÊTE	LYON MÂCON	BAGÉ			TOURNUS	BIZIAT	16
17	TOURNUS	HUILLY	JOUVENCON	JOUVENCON	LYON-MÂCON	BAGÉ			TOURNUS	BUELLE	17
18	TOURNUS		CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	LYON-MÂCON	BAGÉ			TOURNUS	GRÉZIAT	18
19	TOURNUS		CHEVROUX	CHEVROUX	LYON-MÂCON	BAGÉ					
20	SAINT-PIERRE MÂCON	CHEVROUX	BOZ	BOZ	LYON-MÂCON	BAGÉ					

Les autres monastères du diocèse sont des prieurés autonomes pour 19 d'entre eux (presque 8%) ou des entités d'un ou deux prieurés (Blyes : 2, Joug Dieu : 2, Ambierle : 2, Saint-Jean :1) soit 165 prieurés dépendants de monastères parentaux intra-diocésains ou autonomes (69,7%). À l'intérieur de la province métropolitaine, Cluny, du diocèse de Mâcon, est parent de 32 prieurés au diocèse de Lyon, dont 28 en dépendance immédiate, 3 en dépendance médiate de Charlieu et un en dépendance médiate de Regny. Le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon est parent de 5 prieurés. Tournus, du diocèse de Chalon, est parent de 3 prieurés. Mâcon est encore présent par l'abbaye de Saint-Rigaud parente d'un prieuré.

Le diocèse de Clermont est le lieu d'implantation de la Chaise-Dieu, parente de 15 prieurés au diocèse de Lyon, et l'abbaye de Manglieu responsable de 3 prieurés. Les autres diocèses au nombre de 7 sont recensés pour une abbaye chacun, lesquelles ont de un à trois prieurés dépendants au diocèse de Lyon. Au total 32 prieurés sont dépendants d'abbayes situées en dehors de la province métropolitaine lyonnaise (voir tableau au tome 2 Annexe X, p. 31).

Il faut noter qu'à la différence du diocèse de Langres et de l'ensemble Chalon Mâcon, les chanoines augustiniens sont en faible proportion, il n'y aucun prieuré identifié de la mouvance cistercienne et une notable proportion d'autocéphales est vraiment particulière à ce diocèse.

De ces comparaisons l'on peut retenir en premier lieu que la métropole lyonnaise n'a pas développé de réseau monastique aussi dense que dans l'ensemble Chalon-Mâcon (ratio prieurés/paroisses = 0,25 à Lyon contre 0,40 à Chalon-Mâcon). Lyon n'a pas servi de modèle à l'implantation priorale dans ses petits diocèses suffragants. Ses abbayes anciennes dont les cartulaires révèlent la richesse foncière n'ont jamais évolué en famille, ordre ou congrégation monastique. Son réseau augustinien est extrêmement faible.

En second lieu on peut retenir pour le vaste diocèse de Langres un réseau monastique également plus faible que pour l'ensemble Chalon-Mâcon (ratio prieurés/paroisses = 0,15) Avec des abbayes bénédictines plus petites qu'à Lyon et une orientation plus septentrionale que bourguignonne d'implantation. En revanche Langres bénéficie d'un réseau de prieurés augustiniens plus développé qu'au diocèse de Lyon.

L'ensemble bi-diocésain de Chalon-Mâcon bénéficie d'une densité monastique plus forte que ses grands voisins. Il abrite l'abbaye de Cluny dont les prieurés dépendants se retrouvent dans les quatre diocèses de Chalon, Langres, Lyon et Mâcon. Il abrite une deuxième famille importante de bénédictins noirs. C'est celle de Tournus, dont il faudrait probablement reconsidérer la qualification en ordre à part entière. Comme Cluny, Tournus est à la tête d'un réseau de prieurés, de doyennés et de paroisses. L'importance de Cluny et celle, plus relative de Tournus, n'ont pas fait obstacle à la présence très variée

d'autres expériences monastiques qui contribuent à cette densité priorale assez remarquable dans ces deux diocèses. Ceux-ci supportent le territoire d'extension initiale de l'ordre de Cîteaux, au sein duquel la pratique priorale de fonctionnement semble authentique malgré les réserves de principe que ses responsables ont toujours proclamées. Le réseau de prieurés augustiniens dépendants de Saint-Pierre de Mâcon mérite un œil neuf pour une redécouverte de sa juste place au sein des différentes implantations canoniales régulières de la Gaule chrétienne.

Les monastères parentaux sont recensés au nombre de 41. Parmi eux 24 sont apparus avant le Xe siècle, 5 apparaissent au cours du Xe siècle, 6 au XIe siècle, 6 encore au XIIe siècle, et aucun au XIIIe ni XIVe siècle. Il y une majorité d'établissements dont la fondation est ancienne comme le montre le tableau ci-dessous.

SIÈCLES D'APPARITION DES MONASTÈRES PARENTAUX

1	AINAY	Avant Xe siècle	21	SAINT-PHILIBERT de TOURNUS	Avant Xe siècle
2	AMBRONAY		22	SAINT-PIERRE de CHALON	
3	BAUME-LES-MESSIEURS		23	SAINT-PIERRE de MÂCON	
4	CHARLIEU		24	SAINT-SYMPHORIEN D'AUTUN	
5	FAVERNEY		1	BOURG-DE-THIZY	Au Xe siècle
6	FLAVIGNY		2	CLUNY	
7	LUXEUIL		3	FRUTUARIA	
8	MERLANTEY		4	PARAY-LE-MONIAL	
9	MOUTIERS-SAINT-JEAN		5	SAINT-VIVANT-DE-VERGY	
10	NOTRE-DAME de LOSNE		1	CHAISE-DIEU	Au XIe siècle
11	PERRECY		2	CÎTEAUX	
12	REGNY		3	GRANDMONT	
13	REMIREMONT		4	MARCIGNY	
14	SAINT-BÉNIGNE		5	SAINT-RUF	
15	SAINT-CLAUDE		6	SAINT-ETIENNE de CAEN	
16	SAINT-ETIENNE de DIJON		1	LA FERTÉ	Au XIIe siècle
17	SAINT-MARCEL		2	LANCHARRE	
18	SAINT-MARTIN d'AUTUN		3	MAIZIÈRES	
19	SAINT-MARTIN de TOURS		4	PONTIGNY	
20	SAINT-MARTIN ISLE-BARBE		5	SAINT-ANTOINE-EN-VIENNOIS	
			6	UCHON	

Il est difficile d'apprécier la fécondité en filiations priorales sur la période Xe-XIVe siècle, et l'on ne peut écrire *ex abrupto* qu'il existe un ratio de 4,57 entre le nombre de monastères parents et le nombre de prieurés. D'une part, l'abbaye la plus féconde en descendance est Cluny, fondée au tout début du Xe siècle. C'est elle qui conçoit et met en œuvre une politique de réseaux sur le mode de prieurés dépendants. D'autre part, toutes les abbayes plus anciennes que Cluny, antérieures au Xe siècle, ont institué loin de leur base un nombre limité de celles. Elles ont été freinées ultérieurement dans leur expansion par Cluny, Tournus et Saint-Pierre de Mâcon.

Ce qui permet le développement d'unités priorales, ce n'est pas seulement le dynamisme des maisons parentales, mais l'espace offert à l'expansion et l'importance de la population susceptible de faire vivre les prieurés. Il n'est de richesse que d'hommes, dit-on. C'est le nombre d'hommes qui permet de répondre aux vocations monastiques, à la fourniture d'une force de travail comme convers, familiers, et autres *laboratores*. Initialement, les deux diocèses de Chalon et Mâcon ont eu, sur le plan des ressources humaines, un capital particulièrement faible. Mais le modèle monastique proposé a attiré des populations nouvelles permettant de s'émerveiller aujourd'hui sur la densité des églises romanes, souvent d'origine priorale, dans ce territoire particulier.

Les chapitres II et III ont mis en perspective les implantations priorales dans les diocèses concernés et contribué à la compréhension du milieu des abbayes et monastères parentaux. Le chapitre suivant va se pencher sur les traces diplomatiques en notre possession pour essayer de retrouver les chronologies d'implantations et/ou de fondation de ces maisons, faire la relation entre des dénominations primitives et l'apparition ultérieure des termes prieurés ou doyennés.

Chapitre IV
Chronologie d'apparition des prieurés

Ce chapitre a pour objectif d'apprécier la chronologie, constatée dans les sources, de l'apparition des lieux divers appelés à devenir prieurés, puis la chronologie d'apparition de la réalité priorale proprement dite. Le constat d'une date identique de dénomination d'un lieu et de sa qualité priorale n'est pas exceptionnel. Cela signifie que c'est le prieuré qui crée le lieu de vie en s'installant sur un terrain jusqu'alors inconnu et considéré comme désert. Mais il est plus habituel de constater que les moines ou les chanoines viennent s'installer dans des endroits signalés par une présence et une activité humaine antérieure. La nouvelle arrivée d'une communauté conventuelle, même réduite, modifie les rapports de la société laïque présente antérieurement, aussi bien vis-à-vis de l'exploitation territoriale que de l'environnement seigneurial ou paroissial. La période de recherche retenue, on le sait, va du X^e^ siècle au XIV^e^ siècle. Une histoire des hommes et de l'espace territorial a commencé avant cette période, et il convenait de faire un état des lieux de l'existant au début du X^e^ siècle.

Cet état des lieux, ou procès-verbal diplomatique, a été fait sous deux réserves. La première est la mise en garde écrite il y a un siècle par Maurice Prou. Selon lui : « Il serait dangereux de supposer que toute opération juridique, surtout dans le pré Moyen Âge, donnait lieu à la confection d'un acte écrit »[1]. La deuxième réserve est prudentielle, liée au sujet des recherches elles-mêmes. Les 183 prieurés retenus sont implantés sur cinq départements[2]. Ils dépendent de monastères parents eux-mêmes installés dans treize départements[3], ceux-ci abritent au moins autant de centres d'archives.

Au départ, ou en complément des sources diplomatiques ou annexes, aurait-on pu se baser sur des informations données par l'architecture et l'archéologie ? Une probabilité de datation par l'étude du bâti, ou de ses restes, a été un moment envisagée, en se donnant une fourchette d'environ un demi-siècle selon les spécialistes de l'art roman dont la plupart des prieurés devaient avoir les caractéristiques. On s'est aperçu rapidement que cette piste n'était pas envisageable, car l'information fournie par l'architecture est fragile ou obvie, voire carrément déficiente (par absence de sujet d'étude). Pour prendre l'exemple de 36 prieurés connus comme n'ayant aucune attache paroissiale, 20 ont totalement disparu, 1 est à l'état de ruines en programme de restauration, 9 ont été intégrés ou transformés en bâtiments d'habitation privés, (un dont la chapelle a été totalement refaite en style néogothique au XIX^e^ siècle). Pour 5 autres il ne reste qu'une chapelle désaffectée ou éventuellement servant de pèlerinage

[1] PROU (Maurice), *Recueil des actes de Philippe 1er, roi de France (1059-1108*), Imprimerie Nationale, Paris, 1908, Introduction, p. XL.
[2] Ain, Côte-d'Or, Loire, Rhône, Saône-et-Loire.
[3] Ain, Calvados, Côte-d'Or, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Loiret, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire.

épisodique, et parmi ces 5, deux chapelles sont privatives, incluses dans une propriété. Enfin pour le dernier, ses bâtiments ont été reconstruits au XIX^{e} siècle ainsi que la chapelle, accueillant une communauté charismatique avec un pèlerinage annuel. C'est pourquoi, au vu des aléas qu'aurait comporté une approche archéologique, et sans compter l'apport de compétence qu'il aurait fallu requérir, les actes diplomatiques ont paru plus fiables pour aider à fixer une date d'apparition d'un prieuré. Dans cet aspect-là des recherches, l'esprit critique a dû jouer en permanence. C'est ce même esprit critique qui a présidé à l'établissement de la liste des 183 prieurés, et au rejet de 36 autres pour critères déficients comme on l'a précédemment indiqué.

Sur les sources disponibles on a puisé selon une part de hasard de découverte, et selon une part de choix personnels dont l'objectivité absolue ne peut être garantie. Pour 183 prieurés il a été sélectionné 572 dates significatives de leur existence. Ces 572 dates sont documentées par des prises de notes tirées de 158 sources manuscrites (27%), 372 tirées des sources éditées (63%), la bibliographie venant en complément, ou parfois comme seule source d'information, dans 65 cas soit 11% des sources. Il s'agit là d'un tri. Comme nous l'avons dit précédemment, dans le cas de la celle grandmontaine d'Epoisses, Côte-d'Or, créée en 1189, et devenue prieuré en 1317, les seules archives de Côte-d'Or ont nécessité la manipulation et la prise de connaissance de 10 000 pièces papier et/ou parchemin[4]. La part des sources manuscrites consultées est donc importante, comme il a été indiqué au chapitre précédent.

Ces 572 dates, soit en moyenne un peu plus de trois par prieuré, mais de façon variable de une à six selon les cas, sont loin de représenter une évolution linéaire idéale qui serait : fondation – évolution – éventuellement disparition de chaque établissement. Les critères d'identification très exigeants qui ont été définis dans l'introduction se sont révélés souvent hors de portée. Vérification faite, on ne retrouve un acte de fondation que pour 20 prieurés. On peut y rajouter 32 actes de confirmation sous forme de privilège ou acte de protection. En élargissant les critères à la lecture d'inscription dans des pouillés manuscrits ou édités et des comptes-rendus de visites statutaires, cette forme d'identification est vérifiée pour 49 autres prieurés. Dans la suite de ce chapitre on accordera une attention particulière à ce que l'on a appelé « primo occurrence », c'est-à-dire pour chaque prieuré de la liste des 183, la première date où est mentionné le site habité ou le terrain appelé à devenir prieuré. D'après les remarques précédentes cette fameuse primo occurrence coïncide rarement avec la date de fondation. Plus les primo occurrences sont précoces dans la chronologie générale, plus on a des chances de se trouver près de la période de fondation, si on n'a pas la date exacte de celle-ci. Par contre des primo-occurrences très tardives sont souvent le fait d'une disparition ou de non découverte d'actes antérieurs relatifs à l'existence de ces établissements. C'est flagrant pour certaines mentions parmi les cinq

[4] AD Côte-d'Or, Cartul 229 et 235 et 31 H 732 à 738.

relevées au cours du XIVe siècle. Ainsi Saint-Hilaire-sous-Charlieu mentionné en 1396 comme *castrum,* et Saint-Vincent-de-Boisset dénommé *Sanctus Vincentus Domus,* tous deux sont dépendances de Charlieu. Étant donné l'ancienneté de l'abbaye de Charlieu, préexistante à Cluny, puis devenue prieuré dépendant de cette dernière entre 926 et 930, il est plus que probable que ces deux dépendances soient rentrées dans son giron bien avant la fin du XIVe siècle. Des dates, étapes de la vie des prieurés, grappillées au fil des dépouillements de sources diverses ont été prises comme hypothèses. Il en est de même des restes architecturaux retrouvés sur un site dont la forme et la nature ont pu prêter à des reconstitutions virtuelles de l'ensemble préexistant. Cette relativisation des observations chronologiques étant faite il est cependant possible de tirer un certain nombre de renseignements de leur étude dont l'appréciation de l'efflorescence monastique au cours de la période étudiée : Xe-XIVe siècle

Le repérage des sites et leur première citation dans les documents d'archives

(Voir tome 2 Annexe I, p. 32-36)

On a défini ci-dessus ce qu'étaient les « primo occurrences » : elles sont classées par ordre chronologique croissant.

> Il faut donner quelques explications sur les conventions de datation lorsque les documents ne donnent pas d'année précise. Ainsi lorsqu'il est noté « au cours du XIIe siècle » par exemple, on a convenu de mettre **1101** en caractère gras, ce qui va indéniablement classer l'occurrence au début du XIIe siècle. On saura en constatant que cette date est en gras qu'il s'agit d'une date indéterminée au cours du siècle commençant. Dans deux cas on a mis **600** et **1000** (Gourdon et Aubigny) car les documents suggéraient une date peu avant ces dates (moins de 20 ans ?).

Ces primo occurrences ont été classées par période d'un siècle. Ainsi on dénombre 49 citations pour des sites existant dès avant le Xe siècle. Puis au cours du Xe siècle on enregistre 65 primo occurrences. Les premières traces de prieurés sont ensuite retrouvées au nombre de 28 au XIe siècle, 18 au XIIe siècle, 18 encore au XIIIe siècle et enfin cinq au XIVe siècle.

PERIODE	<900	900-1000	1000-1100	1100-1200	1200-1300	1300-1400	TOTAL
NB DE 1ère OCCUR.	49	65	28	18	18	5	183

La vie sociale comme celle de la nature ne relève ni d'un fixisme irréversible, ni d'une révolution permanente. Les données quantitatives sur l'existence de structures priorales doivent être analysées avec prudence dans le cadre d'une évolution sur le temps long tel que ce concept fut développé par des historiens éminents du XXe siècle. Pour eux ce temps long doit permettre de comprendre les éléments

de continuité et les changements du temps court[5] . Aussi n'est-il pas étonnant que sur les 49 établissements recensés antérieurs à 900, 7 vont disparaître avant le XIV[e] siècle, après un fonctionnement identique à celui d'un prieuré sans jamais en porter le titre. Il s'agit d'Aynard, Charrey, Somméré, Avenas, Merlantey, Belnay et Saint-Martin de Mellecey. Dans le détail de ces disparitions monastiques après au moins trois siècles d'existence, Aynard est réduit à une ferme, Charrey apporte sa preuve par deux chapiteaux à décor corinthien découverts en 2010 en bordure de la place Saint-Pierre, Somméré est devenu manoir, Avenas a quelques ruines dans un bois à deux kilomètre du village éponyme voisin, Merlantey est un lieu-dit, Belnay un quartier anonyme de Tournus, Saint-Martin de Mellecey est fondu dans une maison particulière. Sans être aventureux, on peut avancer l'hypothèse qu'il y a un nombre équivalent d'établissements complètement disparus et qu'aucune source diplomatique ne mentionne. Bien que la Bourgogne centrale et méridionale ait été relativement préservée des invasions hongroises, normandes et sarrasines[6], ces vagues successives ne l'ont pas complètement épargnée, non plus que les troupes de Charles Martel selon une tradition largement répétée[7]. Laissons là ces spéculations pour nous contenter des preuves recensées vérifiées et revérifiées. Il est possible de localiser avant l'an mil, 114 futurs prieurés sur 183, soit presque les deux tiers de l'effectif étudié. Le titre prioral spécifique apparaîtra dans un délai variable après la primo recension des lieux d'implantation. Le fait est que les moines ne se sont pas installés dans des déserts, mais sont venus dans des lieux habités, exploités, encadrés par l'Eglise. La barrière chronologique de l'an 1000 coïncide avec ce que l'on a l'habitude d'appeler la mutation féodale[8]. La démonstration faite par Guy Bois a la pertinence de s'articuler sur l'évolution villageoise de Lournand, village tellement féodal qu'il était dominé par le château de Lourdon, un doyenné-prieuré de Cluny.

Les premières manifestations humaines recensées sur les lieux des futurs prieurés montrent une grande diversité. La description de ces signalements en apporte la démonstration. Etant donnée la supériorité numérique des signalements antérieurs à l'an 1000, l'étude détaillée des primo désignations sera limitée aux périodes avant 900 et de 900 à 1000 soit respectivement 49 et 65 occurrences.

[5] BRAUDEL (Fernand), *La Grammaire des Civilisations*, Arthaud, 1947. « Alors qu'une histoire proche court vers nous à pas précipités, une histoire lointaine nous accompagne à pas lents » cité par FOUCHER (Michel), *Fragments d'Europe*, Fayard, 1993, p. 9.

[6] MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Les Hongrois en Bourgogne : le succès d'un mythe historiographique », *Annales de Bourgogne*, t. 78, 2, 2006, p. 126-168.

[7] LAURENT (François) *Le Moyen Âge et la Réforme, histoire internationale*, 1886. « Charles Martel fut obligé de reprendre à l'Eglise une grande partie de ses biens pour les attribuer aux leudes qu'il conduisait contre les Arabes », p. 121.

[8] BOIS (Guy), *La mutation de l'an mil, Lournand village mâconnais de l'Antiquité au féodalisme*, Fayard, 1994, et IOGNA-PRAT (Dominique), « Cluny, le monachisme, la société et le premier âge féodal (850-1050) », *BUCEMA* n° 15, 2011, p. 139-157.

Primo désignation agricole ou rurale des lieux destinés à devenir prieurés

(Voir tome 2 Annexe II, p. 37)

Jusqu'à une époque récente l'espace habité existe majoritairement selon un mode agricole et rural, il n'y a donc rien de surprenant de voir des prieurés ou des futurs prieurés installés à la campagne. N'oublions pas, en outre, que la vocation monastique s'identifie au Moyen Âge avec un appel de vie « au désert ». L'attention doit être portée sur des obstacles de vocabulaire et sur l'évolution du sens des mots. Quand on trouve le mot « *villa* », nous savons qu'à la période franque, après la gallo-romaine, ce mot *villa* veut dire domaine agricole avec ses bâtiments d'exploitation et parfois la demeure du maître. Puis il y a un glissement de sens, avec une certaine équivalence avec *vicus* pour désigner un hameau ou un village. Pendant une période de plusieurs siècles, le mot *villa* a signifié tantôt l'une tantôt l'autre acception et l'on se trouve embarrassé en 2013 pour décrypter avec certitude ce qu'a voulu signifier l'auteur d'une charte écrite il y a 1000 ou 1100 ans. Ce mot de *villa* est recensé 10 fois avant 900 : 4 fois sans autre précision, 3 fois accolé au nom du lieu, 3 fois « *cum ecclesia* » dont deux avec le nom de lieu. Dans la deuxième période de 900 à 1000 la désignation « *villa* » se retrouve 16 fois : 12 fois sans autre mot, 4 fois avec le nom du lieu. L'appellation *« villa cum ecclesia* » renseigne mieux, car elle désigne formellement un village, une communauté qui a su se développer autour d'un antique domaine et constituer une paroisse ou une succursale. Nous avons vu que cette occurrence est rare (trois fois avant 900). A l'évidence le donateur d'une villa-domaine ou d'un villa-village ne manifeste pas la même richesse, la même puissance, ni la même générosité. Que ce soit un domaine ou un village il faut prendre le mot *villa* dans la sur-signification d'activité ou de destinée agricole.

L'hésitation n'existe pas quand figurent dans un acte diplomatique *finis, ager* ou *curtil*. Il s'agit d'un quartier ou domaine campagnard. On retrouve ces termes 12 fois dans les primo occurrences avant l'an 1000. Le mot *locus* peut désigner un monastère, mais plutôt après 1100. Quand on trouve en 835 à Bouzeron, le don d'un *locus* de XII manses à Saint-Marcel, il y a peu de doutes sur l'installation de quelques moines sur une telle surface (c'est la seule occurrence). Une interrogation vient encore sur le sens de *locus* quand un évêque donne à Cluny « le *locus* de Jully-lès-Buxy avec 3 églises »[9]. Selon toute vraisemblance les moines ont d'abord occupé Jully, créé une celle, et l'évêque lointain (Manassès d'Arles) consent à donner ce que l'on a déjà pris.

Le sens du mot *terra* n'est guère contesté : c'est une terre agricole, mais une terre agricole monastique. On le constate en 968 à Beaumont-sur-Grosne[10] et dès 885 à Burnanceau, commune de Brandon[11]. La tendance est forte de donner à *terra* le même sens qu'*obedientia*. Le terme *terra* est

[9] CC 726 (948)
[10] CSVM 242.
[11] CSVM 191.

cependant plus approprié pour les dépendances de Tournus alors qu'*obedientia* convient aux dépendances de Cluny[12]. On verra ce terme classé dans les appellations monastiques.

Les localisations urbaines

Parler au XXIe siècle des villes des Xe-XIe siècles demande un important effort d'imagination. Des villes d'aujourd'hui n'étaient que des villages en ce Moyen Âge central, et à l'inverse certaines villes du haut Moyen Âge ont décliné. De plus, il faut avoir à l'esprit que la notion civile de ville ne recouvre pas obligatoirement le territoire paroissial. On doit aussi replacer l'importance numérique des occupations humaines dans le contexte démographique de l'époque. En donnant des chiffres de population actuelle pour certains lieux, une bourgade de 5000 habitants dans un pays de 65 millions d'habitants est modeste, alors qu'au Moyen Âge ce chiffre signalait une ville importante. Maurice Chaume dans « Les origines du duché de Bourgogne » fait les remarques suivantes :

> « En période carolingienne, la ville n'existe pas encore, et la « cité » avec son cortège d'institutions ne figure nulle part. (on estime que les cités n'ont jamais atteint 20 000 habitants, ni même 10 000, la plupart 2000 à 5000).
>
> Les mots *civitas* et *municipiones* ne sont que des vieilles enveloppes vidées de leur contenu primitif (cf Jacques Flach)[13]. Le mot *communia* n'a pas ce sens au XIIe siècle. Les mots *oppidum, urbs, castrum, castellum*, sont interchangeables et ne définissent l'agglomération urbaine que par un de ses caractères particuliers : la possession de l'enceinte fortifiée.
>
> Un *vicus*, même prospère, restera un *vicus*, en dessous d'un *castrum*.
>
> Mais une *villa* peut se transformer en forteresse (*burgus)* et se sent très proche d'un *castrum* en dignité. Le *burgus* peut devenir *castellum*. Ce qui compte c'est la force militaire appuyée par des murailles.
>
> Les villes et bourgades sont déjà nombreuses aux temps gaulois. Forteresse de refuge, grenier permanent de la population du district, chacune d'elles apparaît comme une sorte de capitale en miniature qui renferme en soi-même tout ce que les habitants du pagus ont de plus précieux et de plus sacré. Les villes neuves affirment le synœcisme des tribus »[14]

Ces analyses et commentaires concernent la période qui précède immédiatement le Xe siècle, point de départ de l'étude. On peut considérer le point de vue de Maurice Chaume valable pour les primo occurrences du Xe et XIe siècle des prieurés étudiés. En fait, de nombreuses localisations primitivement campagnardes en périphérie des villes ou bourgs, hors les murs, ont été progressivement absorbées dans le développement urbain aléatoire abouti dans la période contemporaine.

---

[12] Il n'y a pas de règle absolue : la *terra* de Villeneuve, donnée à l'abbaye de Savigny en 970, deviendra un prieuré de Cluny vers 1115-1116.

[13] FLACH (Jacques), *Les origines de l'ancienne France*, t. II, *Les origines communales,* p. 228.

[14] CHAUME (Maurice*), Les origines du duché de Bourgogn*e, 2e partie, *Géographie historique*, 3 fasc. Djon, 1927, 1931, 1937, ici 1927, p. 275.

C'est le cas de Sancé, commune de 1850 habitants aujourd'hui, mais accolée à Mâcon (34472 h.), une cité « rurbaine » comme disent les démographes. On la trouve sous l'appellation de *villa* en en 878 avant qu'elle n'abrite un prieuré d'Ainay.

En périphérie sud-ouest de Mâcon, la commune de Charnay compte 6830 habitants après de nombreux remaniements territoriaux. Son nom apparaît sans précision fonctionnelle en 739[15]. Dans la deuxième moitié du Xe siècle son nom est retrouvé en tant que *ecclesia* (955), *capella* (982), et on y trouve un *monasterium* en 1040 au milieu de sa villa[16].

A l'intérieur de Mâcon, la commune, annexée récemment, de Flacé abritait le discret prieuré de Dommarthelon, une dépendance de Luxeuil, cité comme *villa* en 928 et 936[17].

Chagny montre une autre évolution. Le lieu apparaît en 840 comme *villa*, et ne laisse pas préjuger de l'importance de la petite ville industrielle actuelle au milieu de ses vignes, avec les 5400 habitants du dernier recensement. Entre temps elle a vécu pendant plusieurs siècles sous la domination et l'influence quasi exclusive d'un prieuré canonial de saint Ruf.

Du côté de Chalon, Saint-Marcel (5816 h. en 2007) conserve les reliques de son martyr dans une *basilica* dès 577 selon une charte réécrite probablement au XIIe siècle[18]. Par ailleurs la future abbaye puis prieuré Sainte-Marie de Chalon est mentionnée pour la première fois en 1087 sous l'appellation d'*ecclesia*[19].

Cluny (4585 h.) était riche non seulement de son abbaye mais aussi de l'ermitage de Sainte-Radegonde-Montmain qui se révèle dans une primo occurrence en 1100 sous le terme de *capella*, et encore d'une maladière dédiée à saint Lazare dont la primo occurrence est de 968 sous le terme d'*albergaria*[20]. Ici on peut parler de déclin, tout ce qui gravitait autour de l'abbaye au temps de sa splendeur devait supposer une activité humaine foisonnante ainsi qu'un afflux de richesses en provenance de toutes les possessions des moines.

Dans une situation à peu près similaire, Tournus (6238 h.) avait des dépendances autour de l'abbaye : le site de Belnay apparu en 886 et la *villa* de Lambres primo signalée en 1059 vont se faire absorber complètement par Saint-Philibert qui en profite pour s'étendre dans la ville. Le devenir tournusien est plus florissant que celui de Cluny, avec une activité industrielle et aussi l'héritage des moines, motivant une fréquentation touristique très importante liée à la présence de l'abbatiale et d'une partie de ses bâtiments monastiques.

---

[15] PARDESSUS (Jean Pierre), *Diplomata Chartae, Epistolae, Leges aliaque Instrumenta*, 1844, p. 372.
[16] CC 690, Bull. Clun. 10 col. 2, CSVM 520.
[17] CSVM 280, 281.
[18] BOUCHARD (Constance), *The cartulary of Saint-Marcel-lès-Chalon, 779-1126*, éd C. Bouchard, Cambridge (Mas), The medieval Academy of America, 1998.
[19] PERARD (Estienne), *Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne*, Dijon, 1664, p. 187.
[20] RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008, p. 660 écrit par erreur *algaria*.

Charlieu est un cas à part. Sa création vers 876 comme abbaye indépendante, avant son transfert vers 930 à Cluny et son passage obligé au statut de prieuré en 1109, sera l'élément moteur de création de la ville éponyme qui lui est soumise[21]. La première annexe, Saint-Denis-de-Cabanne est signalée pour la première fois en 920 sous le titre d'*ecclesia*.

La celle grandmontaine d'Époisses, fondée en 1189, promue prieuré en 1317 deviendra propriétaire de prairies en plein ville de Dijon au XIIIe siècle[22]. Ce n'était pas la ville à la campagne, mais la campagne au cœur de la ville ! Ces exemples et ces réflexions sont donnés pour comprendre la fois le sens relatif des mots et l'occupation du sol parfois paradoxale au début du précédent millénaire.

Les primo occurrences avec appellations de type ecclésiastique : *basilica, capella, ecclesia, oratorium*.

(Voir au tome 2 Annexe III, p. 38.)

Le mot *ecclesia*, quand il est associé à villa, comme nous l'avons dit précédemment enlève toute ambigüité à ce mot. L'église est édifiée pour un village et non pour un domaine agricole que le propriétaire peut enrichir d'une chapelle pour ses serviteurs. Cependant au Xe siècle la seule paroisse encore officielle est celle, unique, du diocèse. C'est le début de la partition. Le mot *ecclesia* est retrouvé 7 fois entre 825 et 900, puis 9 fois entre 910 et 1000. Le mot *capella* désigne un lieu de culte aux droits plus réduits ; elle est dépendante d'une *ecclesia* où les fidèles ont l'obligation de se rendre pour certains sacrements et les fêtes majeures[23]. Ce mot de *capella* est retrouvé 2 fois avant 900 et 8 fois avant 1000 La *basilica* est un bâtiment réservé à la conservation des reliques et l'accueil éventuel de pèlerins. Cette désignation est retrouvée deux fois : à Saint-Marcel-lès-Chalon et à Saint-Laurent de Chalon. D'après Emile Lesne :[24]

> « Le *monasterium* remplace la *basilica*. La propriété monastique appartient à la fois au saint et à la basilique, à la communauté des moines qui la desservent.
>
> Au IXe siècle il y a un transfert sur la personne de l'abbé. Une abbaye, ce n'est pas primitivement un monastère, c'en est une jouissance. Les ambitieux se disputent non pas le monastère mais *l'abbatia*. Le droit de jouissance est cependant distinct du droit de propriété. Le roi est toujours propriétaire du monastère et accorde la jouissance de *l'abbatia* à un protégé ou la garde pour lui (Ann. Bertin « *Karolus abbatiam ipsimus monasterii sibi retinuit* »). L*'abbatia* peut être dévolue à d'autres qu'un abbé. L'établissement monastique possède parfois

[21] Bibl. Clun. Col. 569, 570, CC 3876, mais selon la CC 401 du 25 juin 932 Charlieu appartient déjà à Cluny à cette date.

[22] AD Côte-d'Or, Cartulaire 229 (1258).

[23] La distinction entre chapelle et église n'est pas toujours claire pour les auteurs des chartes officielles. Ainsi la charte CC 373 de janvier 929 relate la cession à Cluny par l'évêque de Mâcon de quatre chapelles avec leurs dîmes (Cotte, Lanques, Blanot, et Jalogny), donation reprise par le comte de Mâcon dans la charte 387 de septembre 930, en désignant ces lieux de culte comme églises. Enfin le roi Raoul dans le précepte 396 du 21 juin 931, confirme le don de deux chapelles à Ajoux et Blanot.

[24] LESNE (Émile), « Evêchés et abbayes. Les origines du bénéfice ecclésiastique », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1914, t. V, 25, p. 15-50 ici p. 18 et 29.

> plusieurs abbayes, *l'abbatia* d'un petit monastère fait partie de celle d'un riche établissement. L'abbaye Saint-Denis comprend l'*abbatia* du monastère lui-même et celle de tous les monastères qui appartiennent au saint. Unis à leur abbé, des religieux obtiennent possession tant du *coenobium* que de *l'abbatia* ».

L'oratoire ou *oratorium* a un statut plus imprécis, souvent une étape initiale avant de devenir capella ou *ecclesia*. Sur deux recensions d'oratoires, Saint-Léger de Charnay est désigné d'ailleurs par deux mots : *capella oratorium* Au canton de Monsols le mot oratoire deviendra le nom du village : après déformation, *oratorium* deviendra Ouroux. D'ailleurs le contexte dans lequel ce mot est placé fait que l'on a d'emblée classé ces deux recensions dans les primo occurrences à connotation monastique. Exceptionnellement le mot *parochia* se trouve en l'an 1000 alors qu'à cette époque on le réserve encore à la *parochia* diocésaine.

Les primo occurrences à connotation monastique, soit à titre principal, soit à titre associé.

(Voir au tome 2 Annexe IV, p. 39)

On rencontre ces primo occurrences 11 fois sur 49 avant l'an 900 et 13 fois sur 65 entre 900 et 1000, soit une proportion relativement importante de 1/5 pour l'ensemble des deux périodes. La dénomination exacte tient autant à la connotation chronologique d'emploi de tel ou tel mot que de la relation de l'établissement cité avec un monastère parent.

Le terme de *monasterium* est utilisé trois fois avant 700. Avenas est connu vers 586, c'est une sorte de prieuré féminin autocéphale qui disparaîtra au IXe siècle ou au Xe siècle[25]. Gourdon est connu avant 600 par un écrit de Grégoire de Tours qui signale la présence sur place de Didier, un saint ermite, avant 586[26]. Gourdon évoluera comme prieuré clunisien[27] puis passera mystérieusement sous la dépendance du chapitre cathédral du Puy à la fin du XVIe siècle[28]. Merlantey est le troisième *monasterium*, connu au VIIe siècle et qui disparaîtra à la fin du Xe siècle[29]. Cependant le cadastre napoléonien fait apparaître au milieu des bâtiments le tracé d'un édifice avec un arrondi évoquant un chevet.

Le mot *cell*e est retrouvé cinq fois. On le voit dès le VIIe siècle pour Bagnot, une dépendance de Flavigny, et il subsistera jusqu'au XVIIIe siècle. Le même mot sera utilisé en 875 pour Saint-Romain-des-Iles, futur prieuré tournusien et sa dépendance Saint-Symphorien-d'Ancelles. On verra encore ce

[25] BEYSSAC (Jean*), Abbayes*… op. cit., p. 76, MARILIER (Jean), *Abbayes*…op. cit., p. 751.
[26] MIGNE (Jean Paul), *Patrologie*… op. cit., t. LXXXI col. 970.
[27] Évolution non retenue par tous les auteurs.
[28] MARILIER (Jean), *Abbayes*…op. cit, p. 749.
[29] FIORINI (Elie et Rosette), *Recueil de notes historiques sur le village de Palleau*, 1984, citant p. 14 le manuscrit de l'abbé Bandet p. 672.

mot employé vers 900 pour Bourg-de-Thizy[30] et en 946 pour Regny[31], deux futurs prieurés clunisiens par la médiation de Charlieu (enfin il est associé au mot prieuré).

Les termes *terra* et *obedientia*, qui ont ici à peu près la même signification et qui sont souvent employés l'un pour l'autre, sont recensés cinq fois. On qualifie d'obédience Poule et Arpayé de Fleurie (Rhône)[32] et *terra* sera attribué à Burnanceau de Brandon, à Villeneuve de Perreux et secondairement à Beaumont-sur-Grosne en 968[33].

Le mot *coenobium* a une signification plus directement conventuelle et ne se rencontre qu'une fois, au XIe siècle, pour le futur prieuré urbain de Saint-Jean-de-Maizel à Chalon[34]. Le mot *abbatia* se rencontre deux fois à la fin du Xe siècle : à Charlieu vers 875, Saint-Laurent-sur-Saône en 888, et deux fois encore au cours du Xe siècle pour Saint-Pierre de Mâcon et en 925 pour Saint-Cosme, près de Chalon.

Il a été expliqué précédemment pourquoi les mots *oratorio* ou *oratorium* ont été annexés comme désignations monastiques (Saint-Léger de Charnay et Ouroux). Les deux dénominations, à priori de nature ecclésiastique, à savoir *Ecclesia Sancti Dionisii* et *Ecclesia Sancti Eugendi* ne peuvent échapper à un classement d'emblée monastique étant respectivement des dépendances, pour l'un de Charlieu comme on l'a déjà dit, et pour l'autre de l'abbaye de Saint-Claude.

Les primo recensions sous forme de nom propre

(Voir tome 2 Annexe V, p. 40)

Le nom propre peut constituer la seule indication d'un lieu, car les contemporains ne devaient pas juger nécessaire d'y accoler une fonctionnalité, chacun devant savoir de quoi on parle. Cette circonstance se retrouve 23 fois, soit 13 fois avant 900 et 10 fois entre 900 et 1000. Normalement cette catégorie est révélatrice d'une occupation humaine locale datant d'une période antique, celtique ou romaine. Les spécialistes ont proposé des interprétations aussi contradictoires que péremptoires qui s'appuient sur des trouvailles de tels ou tels objets lors de fouilles réalisées au cours du XIXe siècle. Le débat sur ce sujet fut souvent mené avec l'arrière-pensée de vouloir prouver la christianisation d'anciens lieux païens. À titre d'exemple, on s'attardera quelques instants à Uchizy, donné à Tournus par Louis le Bègue en 878 pour en faire un hôpital, sous le nom d'*Olchosiocus*. Selon Charles Dard ce village est connu sous le nom d'*Ulcasiacum* en 878, *d'Ulcasiacum villa* encore en 878, *Uchisiacum* en 1167, mais *Ulchisiacum* en 1119, *Euchysy* en 1716*, Huchizy* au XVIIIe siècle :

[30] AD Saône-et-Loire, ms GF 61, p. 76.
[31] CC 690.
[32] CC 889, (954-975), charte dans laquelle Mayeul confie quatre obédiences à la protection d'Humbert de Beaujeu. Cette charte est suspecte ou fausse selon DUBY (Georges), *La société aux XIe et XIIe siècles clans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (Ière éd. 1953), p 185, note 53.
[33] CSVM 242 et CC 208 et voir Annexe VI pour Beaumont.
[34] Voir l'Annexe VI.

> « Le nom d'Uchizy est d'origine gallo-romaine, formé comme tant d'autres lieux de cette région, par un nom d'homme, sans doute le premier propriétaire ou fondateur, suivi du suffixe *acum* désignant la propriété. Mais quel est le nom propre romain qui a pu donner naissance au nom actuel d'Uchizy ? …Il faut aiguiller d'autres recherches sur un composé de Cassius, comme par exemple Altocassisus qui peut donner dans cette région Ouchizy, puisque Alteriacum a donné Outry[35] ».

Les primo dénominations à caractère isolé

Certaines dénominations ne se retrouvent que de manière isolée ou presque. C'est le cas de *castellum* pour Lourdon. Son rôle de fortification défensive de Cluny donna lieu à une occupation priorale atypique : les moines ne logent pas sur place. Ils occupent le château pendant la journée puis reviennent le soir à l'abbaye ou dans un prieuré dortoir comme Chevagny. Bellené ou Belnay était un domaine agricole appartenant à l'église de Besançon à l'intérieur du castrum de Tournus, et l'archevêque consentit à la céder à l'abbaye contre un cens annuel à la saint Martin.

La diversité de situations dans les primo recensions des prieurés ou futurs prieurés est résumée dans un tableau récapitulatif (tome 2 Annexe I, p. 34-36). La lecture de ce tableau frappe l'attention par l'efflorescence d'apparition de ces lieux (ou de leur signalement) au cours du X^e^ siècle. La phase suivante des recherches conduit au repérage de la date de transformation de ces sites en établissements monastiques de type prioral.

Primo recension de l'apparition des prieurés en tant que tels

Dans ce qui suit, l'analyse va rendre compte des recherches sur la totalité de la période X^e^-XIV^e^ siècles. Il s'agit de repérer, pour les établissements n'ayant pas de dénomination monastique à la date de la primo occurrence, la date où cette dénomination apparaît. On gardera à l'esprit toutes les réserves émises dans le début de ce chapitre, d'une part sur les dates observées, parties émergées d'une histoire dont une grande partie restera ignorée peut-être à tout jamais, d'autre part sur les sens des termes utilisés pour désigner une qualité de monastère.

Etablir la chronologie de la première apparition du terme *prior, prioratus* ou prieuré demande, comme précédemment, d'être circonspect avec la terminologie et le sens des mots. L'acception et le concept de prieuré attendront la fin du XI^e^ siècle pour faire une timide apparition idiomatique. La réalité priorale peut être antérieure au vocabulaire qui la désigne. Le moment de repérage peut se présenter quand un évêque confie une église à des moines ou à des chanoines qui y installent une petite communauté de deux à trois frères ou confrères. Il convient d'opérer une appréciation au cas par cas, et cette appréciation n'est pas exempte de subjectivité. Pour les prieurés venant se greffer sur une paroisse

[35] DARD (Charles), *Uchizy en Mâconnais*, le livre d'Histoire, 2005, p.8-9.

existante, on dispose de l'interprétation faite il y trois siècles par Juenin pour tout ce qui dépendait de Tournus[36] : « Quand on donnait quelque église ou paroisse à l'abbaye, l'abbé y envoyait un ou plusieurs moines pour la desservir. S'il y en avait plusieurs, celui qui était à la tête prenait la qualité de prieur, comme dans les autres maisons ou prieurés » ; Juenin ajoute que son interprétation est valable pour tous les autres moines. Il est probable que cela se passait de manière identique quand un évêque donnait des églises à Cluny. Ainsi en mai 993, l'évêque d'Autun, Gauthier, cède à Cluny les dîmes des églises de Montmélard, Bois-Sainte-Marie, Trivy, en précisant : « que soit transmise la charge synodale de chaque église soit à un moine, soit à l'un de ceux qu'ils ont choisi. »[37]. Les églises que donne l'évêque Gauthier se situent dans le secteur d'Écussoles, domaine mi autunois, mi mâconnais, donné par le comte de Nevers en 936 à Cluny, et déjà dirigé par un doyen entre 942 et 954[38]. Le prieuré est ici organisé antérieurement à la donation des églises que lui en fait l'évêque d'Autun, lequel précise dans sa charte de donation : « Les moines nous ayant demandé humblement et en suppliant que nous leur abandonnions à propos de certaines églises toute autorité qui serait relative à l'épiscopat et l'archidiaconat, excepté ce qui est dû aux décisions synodales, nous nous y déclarons favorable[39] ». C'est un cas d'espèce où l'on constate que c'est le prieuré, installé à l'écart de tout village, qui sollicite l'évêque pour qu'on lui attribue plusieurs églises… et leurs dîmes. On pourrait se demander si, outre les 36 prieurés sur 183 qui se sont créés à l'écart de toute responsabilité paroissiale, il n'y a pas eu d'autres cas de négociations inabouties pour l'attribution de la *cura animarum* et des revenus associés. En fait, pour ces 36 prieurés hors paroisse on n'a pas toujours attendu qu'une terminologie officielle vienne estampiller leur existence. Celle-ci peut présenter des caractéristiques conformes à ce qu'on inclura ultérieurement dans les définitions de ces établissements prioraux. La première catégorie de ces établissements jugés prieurés est celle où la primo recension du site s'accompagne d'une dénomination monastique.

Primo recensions des sites à dénomination monastique

On a déjà donné les chiffres pour la période antérieure à 900 et celle entre 900 et 1000, soit 11 et 13 dénominations monastiques respectivement pour chaque période. Pour les périodes suivantes on compte les dénominations monastiques :

- 6 entre 1000 et 1100
- 3 entre 1100 et 1200
- 8 entre 1200 et 1300.

[36] JUENIN (Pierre), *Nouvelle histoire*… p. 158.
[37] CC 1947 (mai 993).
[38] CC 446, 449, 562.
[39] CC 1947 suite. L'évêque d'Autun avait été précédé par l'évêque de Mâcon Bernon qui avait donné à Cluny en 929 des chapelles destinées à devenir prieurés : Blanot, Lanques, Cotte, Jalogny (cf CC 373). L'évêque Maimbod avait ajouté en 939 Péronne et Nancelle (cf CC 484).

- 4 pour le XIVe siècle

Au total on trouve 45 établissements pour lesquels la première mention retrouvée dans les documents dont on dispose donne une terminologie monastique pour les désigner. On peut voir le détail de ces lieux au tome 2 Annexe VI, p. 41-46.

> L'annexe VI présente un tableau des prieurés pour lesquels on retrouve une appellation monastique soit évocatrice, soit s'imposant du fait du contexte. A côté des colonnes servant à identifier le prieuré (nom du prieuré, commune, canton) il y a deux colonnes de dates, assorties des colonnes de dénominations. La première colonne concerne la primo occurrence, la deuxième la première occurrence de dénomination monastique ou priorale. Les dénominations monastiques sont surlignées. Pour les prieurés qui ont eu d'emblée une dénomination monastique, on répète la date et la dénomination dans la deuxième colonne. Pour les prieurés pour lesquels il y a un décalage entre la première dénomination (primo occurrence) et la première dénomination monastique ou priorale une colonne supplémentaire donne l'écart entre les deux dates si celles-ci sont suffisamment précises. Enfin la dernière colonne compte le nombre d'établissements par période.

Première appellation monastique ou priorale différée par rapport à la primo recension

Par déduction et en principe, ce décalage devrait concerner les autres prieurés soit 138. En fait 69 établissements seulement sont reconnus sous un vocabulaire identifiable à une activité monastique ou priorale. L'espace-temps entre la date de primo occurrence du site et la primo dénomination monastique ou priorale est extrêmement variable. Ce délai pose d'ailleurs des questions sur la fiabilité des documents témoins. Citons le cas de Saint-Marcel-lès-Chalon. Il y a 301 ans entre l'occurrence d'une *basilica* en 577 et c'elle d'un *monasterium* en 878. On sait que le cartulaire de Saint-Marcel a été, en fait, réécrit à partir de 779[40], et la charte attribuée à Gontran en 577 est suspecte quant à son authenticité. Si bien que le terme de *basilica* pourrait être corrigé en *monasterium*[41].

L'intervalle de 22 ans entre le don de la villa de Sommeré par le comte Eccard à Fleury en 876 et la signature d'un acte par un moine de Sommeré représentant l'abbaye en 895 est beaucoup plus plausible. L'intervalle de 89 ans entre l'interpellation de Laizé comme villa en 910 et la désignation du lieu comme clos, ou clôture monastique clunisienne en 999 doit être mesurée à l'aune de la progression méthodique des moines qui reçoivent sur place un terrain en 910, une église en 950[42] et y installent des frères par la suite. Les 12 ans d'écart entre le don en 1151 du lieu sans fonctionnalité précisée de *Pereira* à la Ferté[43], et l'apparition de la *clausura* en 1163 correspondent au temps de construction d'une grange de type prioral. Chivres, au diocèse de Chalon, doyenné d'Oscheret, est primo recensé en

[40] BOUCHARD (Constance), *The cartulary*… op cit.
[41] CSM 7.
[42] ROSENNEIN (Barbara), *To be the neighbor of S Peter. The social meaning of Cluny's property (909-1049),* Ithaca, Londres, Cornell University Press, 1989, citant la CC 768, p. 122-125.
[43] Saint-Thibaut de la Perrière à Laives.

1260. Dès 1265 un prieur commun à Chivres et à Larrey est cité dans le pouillé[44], deux établissements dépendants de Saint-Bénigne réunis par le même titulaire. Il faudra attendre un peu plus de 50 ans pour que Chivres ait son prieur et sa complète autonomie en 1320. Fley, également au diocèse de Chalon, archiprêtré de la Montagne, est un village connu pour son église dès 876, au moment où Charles le Chauve donne celle-ci à l'un de ses fidèles. Celui-ci la recède à Cluny peu après sa création et le comte de Mâcon enrichit les possessions clunisiennes dans ce village en 944. Fley est nommé sans aucune précision en 1320 par Longnon[45], ce sont les Archives départementales de Saône-et-Loire qui nous indiquent que c'est une dépendance de Fauverney, puis de la Ferté sous le pape Innocent VI[46]. Aucune source ne renseigne sur la date et les modalités de passage intermédiaire de Cluny à Fauverney.

Ces quelques exemples font comprendre qu'il n'y a pas de loi générale ni chronologique ni statutaire dans l'évolution d'un site entre son apparition dans les documents et son aboutissement au statut prioral. Les exemples suivants peuvent être cités comme modèle d'évolution.

Beaumont-sur-Grosne est un village avec une *ecclesia* en 910. Cluny devient bénéficiaire d'une *terra* en 968 et l'organise en *curtis cum ecclesia* en 980, et un *prior* apparait en 1128. Feillens, de l'archiprêtré de Bagé, est une *villa* en 996, un presbytère en 1094 et enfin un *prioratus* en 1250. Replonges est une *villa* en 943, avec *ecclesia* en 1225, et accueille un prieur en 1344.

À l'inverse, Saint-Gervais-en-Vallières est un prieuré en 1090, qui donne naissance à une *villa*-village en 1192 avec paroisse autonome en 1360. Saint-Laurent-sur-Saône est une *abbatia* en 898, une *abbatiola* ou prieuré en 1030, une *ecclesia* paroissiale en 1074. Saint-Symphorien-de-Lay suit à peu près le même parcours avec un prieuré établi au cours du XI^e^ siècle, une église paroissiale en 1287 et une simple paroisse en 1380. Dans un état intermédiaire Regny est connu comme celle en 946, *monasterium* en 994, prieuré en 1300, mais une deuxième église dépendante du prieuré dessert la paroisse.

Quelques explications sur les 69 établissements pour lesquels le qualificatif prioral n'est pas retrouvé

(Au tome 2 Annexe VII, 45-46).

Ainsi qu'il vient d'être dit il y a 45 prieurés pour lesquels la première mention est une mention monastique. Puis 69 établissements dont la première dénomination n'étant pas de type monastique trouvent ce qualificatif dans un délai variable de 5 à 444 ans.

[44] LONGNON (Auguste), *Pouillés*…op. cit., p. 186 C.
[45] LONGNON (Auguste), *Pouillés*…op. cit., p. 174 C.
[46] AD Saône-et-Loire, H 34 n° 26.

Il reste 69 prieurés pour lesquels aucun document n'utilise un vocabulaire indicatif de fonction priorale. Pour ceux-là un discernement appuyé par le contexte a emporté la décision de classement. Les critères choisis et le choix de classement seront exposés au cas par cas dans chacune des fiches et les résumés rédigés à la fin du tome 1. Quelques exemples sont ici présentés pour expliquer la méthode utilisée et les conclusions qui en découlent.

Saint-Martin de-Laives est le premier de la liste. On connaît Laives (Litva) par les chartes 1 et 7 de Saint-Marcel qui datent au moins du IXe siècle. Une charte du roi Eudes en 894 confirme une prestaire accordée par l'évêque de Nevers de l'église Saint-Martin sur la Montagne[47]. Au pouillé du XIVe siècle Saint-Martin de Laives est indiqué comme une dépendance de l'abbaye Saint-Pierre de Chalon dans une page où sont énumérées des églises dépendant de Cluny, Lancharre et Saint-Marcel[48]. Enfin dans le mur sud de l'église existe la place d'un passage vers un espace délimité au sol correspondant à une celle de petite dimension pouvant convenir à deux ou trois frères. C'est le contexte qui impose la conviction que Saint-Martin fut un prieuré dont l'abbé de Saint-Pierre de Chalon était patron de la paroisse.

Saint-Martin de Mellecey est connu comme domaine attribué par Charlemagne en 774 à Saint-Martin de Tours pour y construire un monastère. Il s'agissait d'un partage de Mellecey dont l'autre partie était attribuée à Remiremont. Le pouillé de 1320 fait inscription d'une *domus Santi Martini Turonensis* exempt de procuration[49]. Cette inscription figure à la page des abbayes et prieurés. Des recherches archéologiques récentes ont retrouvé des restes d'église, actuellement inclus dans une maison privée. Des recherches plus approfondies sont inscrites au programme européen CARE[50].

Ouges est cette fameuse grange dont on a précédemment parlé, riche de deux cartulaire aux AD Côte-d'Or, avec un moine responsable sur place de haute, moyenne et basse justice, et qui accueillait à dîner le duc de Bourgogne[51]. En dernier exemple on citera le *prieuré de Charnay-lès-Mâcon*, dépendant du grand prieuré de Saint-Pierre et voué au même vocable. L'église passera au statut d'église cathédrante[52] avec un changement de dédicace au motif de Sainte-Madeleine. Pendant deux siècles il s'est agi, en fait, d'un prieuré annexe de Saint-Pierre de Mâcon.

Considérations sur la chronologie générale de création des prieurés.

Il faut préciser que les créations monastiques à évolution priorales antérieures au Xe siècle n'intéressent les recherches que dans la mesure où les établissements datant du haut Moyen Âge ont franchi les

[47] CSVM N°C
[48] LONGNON (Auguste), *Pouillés*…op. cit., p. 175 B.
[49] LONGNON (Auguste), *Pouillés*…op. cit., p. 178 E.
[50] Corpus Architecturae Religiosae Europeae (IVe-Xe siècle) (CARE), financement ANR.
[51] AD Côte-d'Or H 173 et 196. Voir aussi au Chapitre II note 50 concernant les réceptions du Duc de Bourgogne.
[52] La définition d'église cathédrante a été donnée au chapitre II, p. 91, note 56.

siècles et continué d'exister en l'an 900 et au-delà. Peu d'établissements sont connus dans leurs étapes évolutives et les sources qui nous renseignent sur leur trajectoire sont rares.

Observons le graphique donnant le nombre de créations, ou au mieux, traces d'existence par décennie.

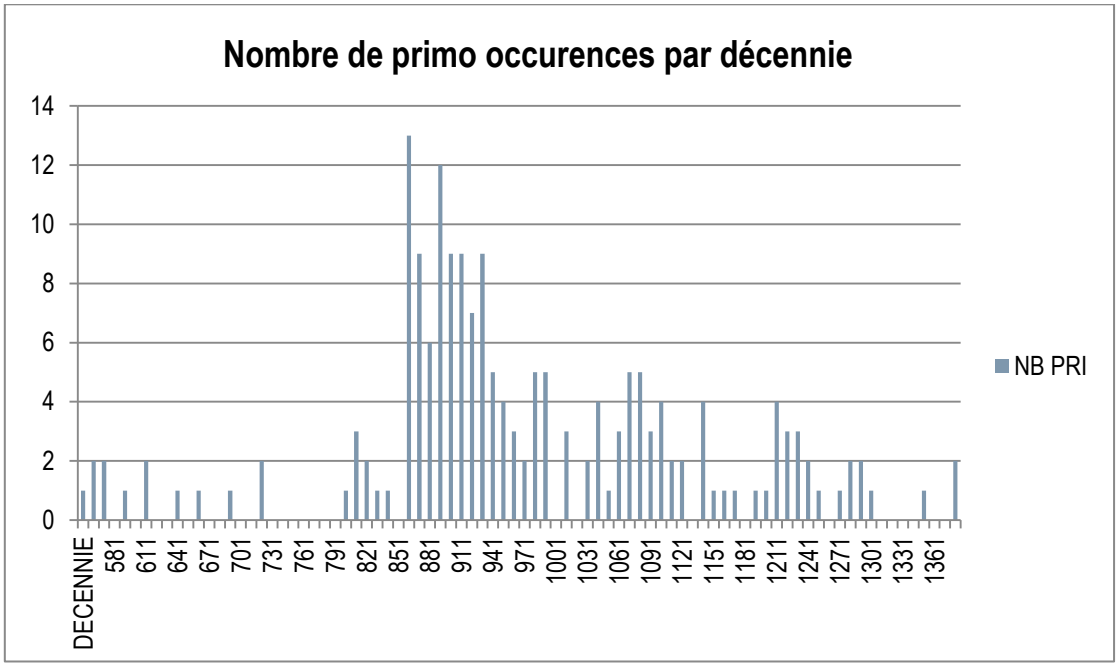

Ce graphique comporte des pics artificiels dus aux conventions de datation dont nous avons parlé à propos de l'Annexe I. Pour les établissements apparus « au cours du siècle » on a convenu de les inscrire en l'an 1 du siècle donné si bien que l'on a 3 unités en 901, 4 en 1001, 1 en 1101 et enfin 1 au XIV^{e} siècle, qui gonflent l'année en 1 au lieu d'une répartition au cours du siècle. Cette restriction de lecture faite, on peut cependant faire les constatations suivantes. 98 établissements apparaissent entre 870 et 1010 soit 54%.

La période mérovingienne, connue à partir du roi Gontran de Bourgogne, n'est riche que d'une ou deux créations par décennie. Il existe une petite augmentation à la fin du règne de Charlemagne et les débuts de celui de son fils Louis le Pieux, soit trois décennies de 800 à 830. Le plus grand nombre de créations se constate à la fin du règne de Charles le Chauve (860-877) avec une prolongation peut-être favorisée par les faveurs testamentaires du comte Eccard et les bonnes dispositions de Boson, du roi Raoul, puis des derniers Carolingiens. Il faut prendre toutefois avec prudence cette chronologie qui est celle de l'apparition diplomatique qui ne coïncide pas forcément avec la création de la vie monastique dans un lieu donné. En effet la date de fondation peut être bien antérieure, par perte de traces parvenues jusqu'à nous, ou faussée par des actes forgés de toutes pièces en les datant de Charles le Chauve dont le souvenir était embelli. Ces réserves faites on peut penser que la période de 861 à 981 est le siècle d'or des créations monastiques à vocation priorale. Le mouvement semble s'essouffler ensuite pendant trois décennies. Puis on observe un léger rebond contemporain de la réforme grégorienne (1059-1124).

La bienveillance royale et les circonstances de l'Histoire générale sont des facteurs favorisants mais ne suffisent pas à expliquer ces évolutions de créations telles que l'on peut l'observer sur le graphique. L'apparent petit nombre de créations entre 560 et 830 peut provenir des perturbations provoquées par les nouvelles dynasties et les invasions qu'ont connues ces trois siècles. Des unités monastiques ont pu voir le jour et disparaître sans qu'aucune trace diplomatique ni archéologique ne soit parvenue jusqu'à nous. Après le siècle d'or des créations priorales entre 861 et 981, on peut penser que l'espace géographique que nous étudions est plein ou quasi plein et qu'il n'est pas possible d'envisager de nombreuses créations nouvelles. Néanmoins un petit supplément de créations est observé, qu'a pu encourager la réforme de l'Église et la diffusion des réseaux des chanoines réguliers de saint Augustin.

Aucune incidence particulière n'est notée par de supposées craintes de l'an 1000, craintes qui auraient pu s'étaler jusqu'en vers 1030 pour tenir compte de la durée de vie de Jésus Christ sur terre. Ces craintes auraient été liées à la croyance du retour du Sauveur en tant que juge de la fin du monde. Pierre Riché s'est élevé contre cette vision pessimiste de l'époque[53]. Il est pourtant vrai que cette période a connu de nombreuses catastrophes dont Jean Pierre Leguay s'est attaché à dégager les typologies[54]. Maurice Chaume dans ses ouvrages sur « l'Origine du duché de Bourgogne » a fait la recension de tous les évènements malheureux survenus en Francie occidentale et Bourgogne entre 763 et 1032 selon les informations données dans les chroniques abbatiales qu'il a consultées : un récapitulatif en est donné au tome 2 (Annexe VIII, p. 47). Plus qu'une crainte superstitieuse du jugement général de l'an 1000, il vaudrait mieux comprendre la spiritualité de l'époque d'une manière plus positive sans les restrictions de l'interprétation de la raison critique. Nous sommes aidés en cela par l'étude des cartulaires monastiques. Ils nous renseignent sur les constitutions des patrimoines des abbayes et de leurs prieurés. Ils nous éclairent sur la motivation de la conduite personnelle de chacun, soumise à la bienveillance de Dieu au moment du passage de la vie à la mort ou dans des délais qui n'attendent pas la fin des temps.

L'étude détaillée des motifs de donation dans le cartulaire de Cluny est significative. La recherche a été effectuée sur la totalité des actes édités par Bernard et Bruel soit 5506 sans compter les addenda publiés à la fin de plusieurs volumes : tous ces actes ont été lus et traduits et l'on en a extrait ceux qui concernaient les prieurés clunisiens inclus dans l'étude soit théoriquement 69 prieurés. Le nombre d'actes ainsi sélectionnés est de 899. Parmi eux 381 concernent des donations, 74 des donations sous réserve d'usuaire avec loyer et 51 des donations sous réserve d'usufruit simple. Les motifs sont notés dans 53 cas.

[53] RICHÉ (Pierre), *Les grandeurs de l'an mille*, Barthillat, 1999.
[54] LEGUAY (Jean Pierre), *Les catastrophes au Moyen Âge*, les classiques Gisserot de l'histoire, 2005.

Il n'est pas rare de lire en considération préalable du don : « À la veille de mourir, regardant l'énormité de mes fautes… »[55] ou encore : « que les apôtres soient mes avocats au jugement dernier »[56]. Une démarche plus repentante est exprimée à la même date : « Leotald, à la fin de sa vie, se souvient de l'énormité de ses péchés et s'épouvante violemment du jour du jugement dernier »[57]. On trouve ailleurs des expressions encore plus explicites. Les moines sont sollicités dans leurs prières pour le repos de l'âme du donateur, de sa famille proche, pour tous les fidèles défunts, et même d'une façon plus générale encore pour tous les défunts. Cette démarche du don et de sa contrepartie prend aussi la forme plus simple de demander l'engagement d'avoir un lieu de sépulture assuré de la prière des moines, ou d'une demande d'accueil parmi eux en tant que frère[58]. On est frappé par le fait que la majorité des donations sont faites sans motif exprimé (pratiquement 90%). Cela correspond à un geste de générosité qui ne cherche pas à exercer de pression ni à exiger une gratitude particulière.

L'émulation entre les divers monastères parentaux

L'arrivée à Tournus de moines de saint Philibert dans le dernier quart du IX^{e} siècle coïncide avec le plus haut niveau de créations de prieurés. Selon le principe de fonctionnement de ces moines en pérégrination pendant 40 ans, ce sont les rois qui assurent leur dotation, leur expansion et leur protection. Au début du X^{e} siècle Tournus obtient cette confirmation de la *tuitio* royale de Charles III le Simple (915)[59]. Quelques années plus tard, Louis IV est de passage à Tournus et y délivre un diplôme de confirmation de tous les biens du monastère le 8 novembre 941[60]. Cette protection d'un roi réfugié en Bourgogne lors d'un conflit avec Hugues le Grand pourrait paraître dévalorisée. Pour autant, dans cette période troublée, les faveurs d'un souverain légitime sont des armes précieuses contre les princes laïcs tentés d'accaparements et contre les abbayes enclines à des démarches de domination au prétexte d'un respect plus strict de la règle de saint Benoît.

La naissance de Cluny en 909 ou 910 est l'autre grand évènement monastique de la région. La première annexion importante de Cluny au sein du diocèse de Mâcon sera celle de l'abbaye de Charlieu, à une date inconnue. Elle se situe entre le concile de Charlieu en 926 réuni pour conforter les droits menacés de la communauté et le privilège du 25 juin 932 par lequel le pape Jean XI confirme les

[55] CC 153 (910-927).
[56] CC 158 (910-927.)
[57] CC 163 (910-927).
[58] CC 430 (935) demande d'admission d'un fils dans la communauté des frères ; est-ce l'assurance d'une sorte de dot à la postulation monastique ?
[59] LAUER (Philippe), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923*), Paris, 1940, cité dans CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations*…op. cit., p 294 et 295 et sv.
[60] LAUER (Philippe) et PROU (Maurice), *Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954*), Paris, 1940, p. 40 n° XVI.

possessions de Cluny, dont Charlieu[61]. Tournus subit une tentative d'atteinte à sa liberté d'élection de l'abbé par le comte Gilbert, et les moines de saint Philibert se mettent à l'abri en s'exilant à Saint-Pourçain. Les catastrophes qui s'abattent sur la Bourgogne sont attribuées au départ des reliques avec les moines. Pour les faire revenir un concile se tient à Tournus en 949 et garantit les droits de l'abbaye aussi bien vis-à-vis des laïcs que des évêques ou d'autres monastères. Ce coup de semonce explique l'évolution des rapports entre Cluny et Tournus. Cluny cherchera à réformer de nombreuses maisons et enverra des délégués pour ce faire, comme à Saint-Bénigne de Dijon, mais ne fera aucune tentative en ce sens envers l'abbaye de Tournus. Sans parler d'une concurrence entre les deux établissements il faut constater qu'ils s'en remettent aux riches familles de la région, essentiellement de l'archiprêtré de Vérizet, pour recevoir des domaines qui augmentent leurs revenus, et se contiennent l'un l'autre. Toute la seconde moitié du Xe siècle est émaillée d'une multitude d'actes parallèles qui illustrent cette politique d'entente sinon cordiale du moins pragmatique. Ainsi le comte de Mâcon Aubry II, le 14 janvier 971, donne aux moines de Tournus quatre *curtils* de Lanques[62]. Le même jour le comte cède à Cluny la villa d'Appeugny[63]. L'archevêque de Lyon Burchard avait donné Ambierle et Saint-Haon de Pradelles à Cluny en 949[64]. Il veilla deux ans plus tard à donner à Tournus l'église Saint-Etienne (non localisée) et l'église Saint-Pierre de Corcelles [65]. En 980 ou 981 Narduin et Judith donnent à saint Philibert un héritage à Bonnay et le village avec église à Chevroux et la veuve Ondrade donne un domaine à Champagne[66].

La troisième abbaye responsable de la création ou de la gestion de prieurés est l'abbaye canoniale de Saint-Pierre de Mâcon. Certes, au Xe siècle elle n'a pas encore l'observance de la règle de saint Augustin. Et quand elle s'y soumettra, elle perdra le titre d'abbaye pour devenir grand prieuré. Mais dès avant le Xe siècle et jusqu'à sa régularisation fin XIe, Saint-Pierre occupe le terrain des paroisses sur les deux rives de la Saône. On se contentera de citer la paroisse de Saint-Laurent à Longchamps, Dommartin-Lantenay, Saint-Martin du Breuil en Bresse et les deux paroisses jumelles des Saint-Jacques-des-Arrêts et d'Ouroux.

Pour conclure ce chapitre sur la chronologie des créations des prieurés, on insistera à nouveau sur l'importance inattendue de la documentation venue des sources manuscrites. Elles représentent en effet 27% des preuves utilisées. Les sources éditées, complètent, dans la proportion de 63%, les

[61] CC 401 et Bull. Clun. p. 2 col. 1. Le roi Louis confirme à nouveau cette possession en 946, CC 690.
[62] JUENIN (Pierre*), Nouvelle histoire*… op. cit., *Preuves*, p. 116. Saint-Pierre de Lanques est un hameau de Péronne où se trouve également un prieuré clunisien.
[63] CC 1291. Appeugny est un écart ou hameau partagé entre Nancelle et la Roche-Vineuse.
[64] CC 734 (fév. 949).
[65] JUENIN (Pierre*), Nouvelle histoire*… op. cit., *Preuves*, p.74. Il s'agit plutôt d'un acensement dû par l'abbaye d'un montant de 75 sous payables au synode.
[66] Ibid., *Preuves*, p.82.

informations, rendant accessibles des sources manuscrites parfois difficiles à consulter, ou définitivement perdues.

Retenons ensuite l'ancienneté de repérage chronologique des sites appelés à devenir prieurés. Ceux-ci sont nés majoritairement avant le Xe siècle ou au cours de celui-ci. À l'inverse le XIVe siècle ne comporte que cinq créations et témoigne déjà de quelques disparitions.

La diversité fonctionnelle des primo recensions de sites prioraux est la règle. Cette diversité s'inscrit dans une caractéristique agricole ou rurale. En cas de localisation urbaine, le territoire des villes reste une mosaïque d'occupations agricoles et d'habitat.

L'implantation monastique est ancienne, mais jamais dans un désert. Les moines viennent s'installer dans un lieu connu, exploité et déjà encadré par l'Église, avec des chapelles, des oratoires ou même des églises. Il existe une proportion importante de prieurés où le titre officiel n'est jamais prononcé ni écrit, mais ou le qualificatif peut être donné en raison d'un contexte évocateur. Ce genre de raisonnement sera développé à la fin du volume dans les fiches relatives à chaque prieuré.

L'importance des protections royales de la période carolingienne tardive coïncide avec l'arrivée à Tournus des moines de saint Philibert et la création de Charlieu, cela explique un pic de développement monastique à modèle prioral à la jonction IXe-Xe siècle. La création, dans cette période, de Cluny en dépendance directe de la papauté, crée une émulation entre les monastères parentaux qui se contiennent l'un l'autre dans leur expansion par des occupations territoriales face à face.

Rien ne se ferait sans la piété et la générosité des donateurs. Ceux-ci se recrutent parmi les princes, les évêques, l'aristocratie, le petit peuple. La piété liée à la crainte du jugement dernier joue un rôle minoritaire. Il y a surtout prédominance d'une charité discrète qui n'exige pas la gratitude, mais qui parfois s'assortit d'une demande d'admission à vivre chez les frères[67]. Les chanoines auront une expansion plus tardive, après l'adoption de la règle de saint Augustin. Ils tiennent aussi précocement des paroisses avec des domaines agricoles, et leur fonctionnement hiérarchique présuppose toujours un chef de communauté appelé prieur.

Après avoir reconstitué du mieux possible la chronologie des créations de sites monastiques correspondants aux communautés de prieurés, nous allons voir au chapitre suivant les données sociologiques contribuant tant au réseau de soutien politique, économique et spirituel des prieurés qu'au recrutement de leurs membres et de leurs supérieurs. Ces données seront étudiées par famille monastique et nous verrons que leur coloration diffère suivant les ordres ou congrégations.

[67] Si le propriétaire fait un don, les membres de sa famille, qui approuvent et sont cosignataires, reçoivent parfois une indemnité importante qui transforme la nature de l'acte de donation en vente déguisée.

Chapitre V

Environnement social des prieurés et de leurs membres

Les prieurés n'ont pas connu une création ex nihilo au sein d'une société homogène qui aurait été inspirée par la seule motivation spirituelle. La décision de leur fondation et leur reconnaissance officielle résultent de la convergence de volontés des donateurs et bienfaiteurs laïcs et de monastères parentaux y trouvant un moyen d'extension de leur famille monastique ou canoniale. De plus, ce *primum movens* doit s'accompagner d'assurances de protection ou privilèges que peuvent donner les papes, les évêques, les souverains et autres princes plus modestes. La vie quotidienne des prieurés ne peut s'envisager qu'avec un minimum patrimonial productif ou des dîmes et rentes diverses, mais plus encore avec la certitude d'un recrutement suffisant de membres pour constituer et maintenir les communautés.

Nous avons examiné pas à pas, tout au long de cette première partie, les conditions de créations de ces prieurés. Après l'étude des espaces diocésains, des monastères parentaux, de la chronologie des créations des implantations, il a paru opportun d'analyser le contexte social de naissance et de développement de ces établissements. Il s'agit en somme de mettre en évidence les réseaux sociaux et familiaux d'origine des moines et chanoines. Cette mise en perspective doit concerner tant les fondateurs, protecteurs, donateurs que d'autres partenaires d'actes marchands ou d'échanges de toute nature dont les pièces à notre disposition rendent compte. Celles-ci, dont nous avons discuté la valeur et la pertinence dans un précédent chapitre, sont partielles et ne peuvent couvrir toute la réalité. Remarquons cependant qu'elles n'ont jamais été lues sous cet angle particulier d'étude de la sociologie des moines et chanoines, leurs familles et bienfaiteurs. Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Sur les 5506 chartes de Cluny établies entre 910 et 1300, il nous a été loisible d'en sélectionner 899 se rapportant à l'un ou à l'autre des 69 prieurés clunisiens des diocèses de Chalon et Mâcon.
- Le chartrier d'Époisses et ses annexes nous donnent 76 chartes entre 1189 et 1409 qui nous éclairent sur cette celle grandmontaine et ses dépendances.
- Le cartulaire de Saint-Marcel de Chalon, malgré les doutes émis sur sa crédibilité, fournit cependant 26 chartes intéressant cette abbaye devenue prieuré clunisien avec ses dépendances.
- Grâce à Juenin, au tome de ses preuves, complété au siècle dernier par la publication d'un armorial de la région de Tournus, une documentation suffisante nous est donnée sur les relations de cette abbaye et certains de ses prieurés avec la société.

- Enfin le document le plus intéressant quant au miroir sociologique qu'il peut constituer est l'obituaire de Saint-Pierre de Mâcon (voir au tome 2 p. 49 et sv).

Avec ces six sources documentaires les conditions sociales d'environ 140 prieurés sur 183, soit une proportion des trois quarts, peuvent être cernées grâce à une information et une diversité de témoignages suffisantes. Pour commencer notre attention se portera sur le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon. En effet, après un travail de décodage, son obituaire semble pouvoir révéler une bonne appréciation des conditions sociologiques de recrutement et d'environnement de ses chanoines.

Grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon

Le grand prieuré, antérieurement abbaye, de Saint-Pierre de Mâcon, est un établissement de chanoines réguliers de saint Augustin depuis la réforme imposée par l'évêque Landric (ou Landry) entre 1076 et 1090[1]. On dispose de trois sources d'importance et de valeur inégales pour cerner avec le plus d'exactitude possible l'environnement social de cette communauté canoniale. En premier s'offre à nous son nécrologe ou obituaire couvrant les XII^{e}, XIII^{e} et début du XIV^{e} siècle[2]. Il s'agit du manuscrit latin BnF, lat 5254. Il n'existe de ce manuscrit qu'une copie soignée due à Arthur Giry, le père de la diplomatique moderne. Une première édition fut proposée par Marie-Claude Guigue en 1874[3]. Quelques commentaires et informations de bas de page complétaient les informations données par cet obituaire. Ces compléments avaient été extraits par le transcripteur éditeur de l'ouvrage de Jacques Seyvert du XVII^{e} siècle sur l'histoire des diocèses de Lyon et de Mâcon[4]. Un manuscrit du XVIII^{e} siècle consacré à « l'Histoire de l'église et du diocèse de Mâcon des origines à 1685 » complète ces informations[5]. Une édition plus récente de transcription du manuscrit latin de l'obituaire a été réalisée en 1965[6]. Les éditeurs traduisent immédiatement le calendrier romain en calendrier moderne. Il y est fait usage à des références plus nombreuses de l'ouvrage du XVII^{e} siècle de Jacques Seyvert. Ce sont ces bases qui nous ont permis de réfléchir à l'environnement social de ce grand prieuré et des établissements qui en dépendaient.

[1] Cet évêque, à l'installation difficile était tout à fait dans la mouvance de la réforme de l'Église voulue par Grégoire VII.
[2] Certains obits des périodes antérieures ont été inscrits avec l'écriture du XIII^{e} ou XIV^{e} siècle, comme un repentir de *l'armarius* d'une époque ultérieure.
[3] GUIGUE (Marie Claude), *Necrologium ecclesiae sancti Petri Matisconensis, ou Notice des bienfaiteurs de l'église Saint-Pierre de Mâcon,* Bourg, 1874.
[4] SEYVERT (Jacques), *Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum antistitum Lugdunensis archiepiscopatus, galliarum primatus, nec non latior illustrissimae ecclesiae cathedralis et coeterarum diocoesis Lugdunensis historia,* etc., Lyon, 1638, in-folio. À l'intérieur de cette chronologie lyonnaise, une partie concerne l'évêché de Mâcon.
[5] AD Saône-et-Loire BH GF 61, Manuscrit anonyme parfois appelé manuscrit Courteau, du nom de son dernier propriétaire privé avant sa conservation aux archives départementales. L'auteur du manuscrit avait eu accès à tous les documents tenus à l'issue des chapitres conventuels.
[6] *Obituaires de la Province de Lyon*, éd. LAURENT (Jacques), GRAS (Pierre), Paris, 1965, p. 482-500.

L'obituaire comprend 435 inscriptions, dont quatre sont rendues anonymes, soit par la seule écriture d'une lettre initiale, soit par l'état du document. Quelques autres ne sont accompagnées d'aucun qualificatif précis. Ce décompte se divise en 374 hommes et 61 femmes. Hommes et femmes sont 197 dans l'écriture du XIIe siècle, 134 dans l'écriture du XIIIe siècle, 104 dans celle du XIVe siècle.

Statut social des inscrits masculins

On peut lire les noms de deux évêques de Chalon[7], trois évêques de Mâcon[8], deux archevêques de Lyon[9]. Parmi ces évêques on notera un grand absent, l'évêque Landry, fondateur de la communauté définitive des chanoines réguliers. Les chanoines avaient probablement gardé mauvais souvenir de la réduction de leur abbaye en simple prieuré. L'obituaire ne donne pas de place non plus aux papes bienfaiteurs et protecteurs, notamment Urbain II venu confirmer les privilèges après son passage à Cluny[10], ni Honorius III qui apporta sa protection dès 1216 pour les dépendances[11]. Est également oublié Innocent IV venu consacrer l'autel en 1246, apporter une relique de saint Clément, et confirmer le vocable saint Pierre et saint Paul. Parmi les autres hiérarques, l'obituaire comprend quatre archidiacres et trois archiprêtres dont l'inscription était tarifée[12]. Ces archidiacres et archiprêtres étaient membres du chapitre de Saint-Vincent dont 31 étaient inscrits à l'obituaire, et on détaillera les particularités de ce chapitre séculier un peu plus loin.

Parmi les autres moines ou clercs, un jour d'obit a été accordé à quatre abbés prieurs ou prévôts, en signe de confraternité», avec des établissements des diocèses d'Autun (Charrey, Saint-Germain-en-Brionnais), de Besançon (Saint-Paul) et de Valence (Saint-Thiers de Saou), sans oublier le saint abbé Mayeul de Cluny[13]. On ne trouve pourtant pas les noms des chanoines de Lyon qui devraient y être comme donateurs selon leurs testaments édités dans le « Cartulaire Lyonnais »[14]. Les prêtres sont au

[7] II ID Januarius (12 janvier) ; Gauthier I (1080-1120) ; IV Kal julius (27 juin) ; Gothaud (1121-1126).

[8] II NON MARTIUS (6 mars), Drogo ou Dreux (1062-1072) mort à Orléans et dont le nom figure aussi au martyrologe ; VIII ID JULIUS (8 juillet), Josselin ou Gaucelin de Vienne (1019-1030) restaurateur de l'abbaye, qualifié ici de convers et chanoine régulier ; XIII Kal AUGUSTUS (20 juillet), Bérard de Châtillon (1096-1125) connu pour son opposition aux empiètements de Cluny sur les droits épiscopaux.

[9] XIV Kal MAIUS (18 avril), Gebuin (1077-1083) qui consacra l'église Saint-Pierre restaurée après incendie ; II NON OCTOBER (6 octobre), Hugues de Die, légat de Grégoire VII, puis d'Urbain II, au siège de Lyon de 1083 à 1106, longtemps qualifié de neveu du duc de Bourgogne.

[10] CROZET (René), « Le voyage d'Urbain II et ses négociations avec le clergé de France (1095-1096) », *Revue Historique*, t. 179, 1937, p. 271-310.

[11] AD Saône-et-Loire BH GF 61, p. 278.

[12] VII Kal MARTIUS (23 février), Guillaume archidiacre, mort en pèlerinage à Jérusalem ; XII Kal JUNIUS (21 mai), Robert archiprêtre très cher ami ; X Kal OCTOBER (22 septembre), Geoffroy archidiacre de Saint-Vincent ; III ID OCTOBER (13 octobre), Bernard archiprêtre mort en pèlerinage à Jérusalem, connu dans le CSVM fin XIe siècle ch n° 566 et 532 ; XVII Kal NOV (16 octobre), Bernard, archidiacre ami de cette église ; XII Kal NOV (21 octobre, Humbert archidiacre de Saint-Vincent qui donna mille sous pour le repos de son âme ; II ID NOV (12 novembre), Bernard archiprêtre, chanoine de Saint-Vincent.

[13] Mayeul avait aussi été archidiacre à Mâcon, il avait donc double titre pour un anniversaire.

[14] GUIGUE (Marie-Claude), *Cartulaire lyonnais. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey comprises dans le pagus major Lugdunensis*, 2 vol., Lyon, 1885-1893, t. 1, ch 421, (1246), p. 520, testament de Bérard « À l'église de Lyon 300 LV, pour deux anniversaires, à Saint-Vincent de Mâcon 70 LV, à Saint-Pierre de Mâcon 80 LV pour un anniversaire ». t. 2, ch 720 (1275), p. 357, testament d'Hugues de

nombre de 118, se partageant entre les chanoines de Saint-Pierre (99), ceux de Saint-Vincent (10), des prêtres donateurs (6) et quelques autres dont aucun qualificatif n'accompagne le nom au jour de leur obit.

Les chanoines de Saint-Pierre

(Voir au tome 2 Annexes I, II, III, IV, p. 49-53)

Ce sont évidemment les plus nombreux à figurer dans l'obituaire, puisqu'on en dénombre 218. Parmi eux 99 sont qualifiés de prêtres (dont neuf donateurs). Le tableau récapitulatif ci-dessous en donne la répartition selon leur qualité.

CHANOINES REGULIERS	218
Prêtres	99
Diacres	12
Sous-diacres	9
Convers	62
Chevaliers	8
Autres	28

La surprise vient de la présence dans cette liste de 62 chanoines réguliers également convers. C'est un nombre important pour une communauté de statut clérical. Laurent et Gras alertent par une note de bas de page qu'il « semble qu'au présent nécrologe, le terme de convers si fréquent, doive s'entendre au sens de religieux non admis à la prêtrise »[15]. Cette observation ou interprétation est difficile à admettre quand on constate la double attribution de « conversus et regularis canonicus » à un évêque ainsi que l'on peut le vérifier[16]. En complément de la diversité de ces chanoines réguliers il existe 12 diacres, neuf sous-diacres, huit chanoines « miles »[17], ici et là un chanoine « puer », soit vingt-huit autres sans qualificatif particulier à leur nom suivi de « canonicus regularis »[18].

Un obit est particulièrement intéressant pour connaître l'histoire du prieuré, c'est celui de Géroul, prévu à l'éphéméride du 14 juillet. Ce Géroul (Garulphus en latin) fut le premier prieur des chanoines réguliers

Pizay, doyen de l'église de Lyon : « À l'église de Charlieu 40 LV, à Saint-Pierre de Mâcon 30 LV pour un anniversaire, à l'église de Tournus, 40 livres ».

[15] *Obituaires de la Province de Lyon…* op. cit., p.484, à propos d'un obit du 2 janvier concernant Guibertus conversus, et regularis canonicus ilius ecclesiae (XIIe siècle).

[16] Ibid p. 493, 8 juillet « eodem die, ob Gauslenus episcopus, istius abbatia restaurator et nostre confr. conversus et regularis canonicus », déjà cité ci-dessus dans la note 8.

[17] DUBY (Georges), *La société aux XIe et XII' siècles clans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (1ère éd. 1953), p.244. L 'auteur indique à propos d'Achard de Merzé, « clericus et miles », que miles indique l'origine sociale et non le genre de vie de chevalier.

[18] L'association des mots *conversus* et *regularis canonicu*s ne trouve pas d'explication satisfaisante. Peut-être s'agissait-il d'individus entrant dans la communauté à la fin de leur vie et la qualification de *conversus* marquerait une étape dans l'intégration au prieuré. Malheureusement on ne connaît pour aucun des personnes inscrites à l'obituaire la date d'entrée à Saint-Pierre, ni la date de décès. D'un autre côté l'auteur du manuscrit BH GF 61 rapporte l'article 24 du règlement d'Innocent IV de 1248 : « Les convers doivent semblablement faire au commencement (du noviciat) leur confession générale et à la fin de l'année leur profession sans rien avoir ni retenir en propre. Ils doivent porter l'habit et la tonsure régulière… » (p. 299-300). Bref leur cursus ne diffère en rien de celui des chanoines. Il pourrait y avoir eu deux sortes de convers, les serviteurs et les bienfaiteurs, les deux ayant titre de chanoine.

de Saint-Pierre, nommé par l'évêque Landry probablement vers 1090. On peut lire à son sujet, pour vanter ses mérites au souvenir de ses confrères, « qu'il augmenta les biens et possessions de la communauté pour permettre la subsistance de celle-ci presqu'à un nombre de 40 membres »[19]. Cette précision permet d'évaluer le nombre de chanoines réguliers vivant en permanence à Saint-Pierre, ce nombre devait évoluer entre 35 et 40. Et lorsqu'il est décrit des processions de 80 chanoines et convers[20], les auteurs et les lecteurs doivent comprendre qu'à la communauté permanente devait s'ajouter, à l'occasion de grandes fêtes religieuses, la participation d'un ou plusieurs chanoines rappelés de chacun des prieurés dépendants de l'établissement mâconnais.

À ce premier prieur succédèrent les deux frères Jean et Gausmar de Salornay[21]. Gausmar a son obit le 20 février, il marqua ses contemporains au point de mériter un long paragraphe de louanges :

> « Ce (même) jour dom Gausmar, homme admirable de bonté, second prieur de cette église régulière, qui décéda après quarante-cinq années de direction heureuse et consciencieuse de l'église où il fut tout à tous. Il vécut saintement aussi bien à l'église, qu'au cloître et à sa chambre faite de bois et de pierre. Il acquit des églises, des terres, des prés, des forêts, des moulins. Il fut si pur qu'il garda le privilège de chasteté et jusqu'à la fin de sa vie célébra la messe »[22].

Les chanoines de Saint-Vincent

Les chanoines de Saint-Vincent fournissent un dernier contingent ecclésial d'inscription à l'obituaire. Ils sont au nombre de 33, non compris les archidiacres et archiprêtres ci-dessus nommés et l'on s'aperçoit que dix d'entre eux seulement étaient prêtres, cinq diacres, quatre sous-diacres, les autres n'ayant d'autre précision que « ami, très ami ou donateur ». La qualité de préchantre (10 janvier Jean, 14 mai Eudes) ne préjuge pas de son état sacerdotal ou non.

Les laïcs

On pourrait s'étonner de ne trouver inscrits ni Louis IX, ni Blanche de Castille, ni Beaudouin II de Constantinople, toujours ouverts à des donations diverses et venus avec le pape en 1246.Comme les évêques de Rome, ces éminents personnages n'ont sans doute pas jugé utile de s'inscrire dans l'obit de cette priorale, tant ils ont visité de maisons semblables. À l'échelon inférieur on note trois comtes de

[19] Traduction personnelle.
[20] REBUFFET (Bernard*), Les grandes heures des églises de Mâcon*, Mâcon, 1974, se référant à AD Saône-et-Loire GF61, p. 45.
[21] AD Saône-et-Loire BH GF61, t. 1, vol 2, p. 430. Le manuscrit donne la liste complète des grands prieurs et les faits marquants de leur priorat.
[22] GUIGUE (Marie Claude), *Necrologium ecclesiae…* op. cit., p. 11 et *Obituaires de la Province de Lyon…* op. cit., p.487, traduction personnelle.

Mâcon ou de Bourgogne[23], deux vicomtes, un sire de Beaujeu, deux sires de Bagé et 73 chevaliers de moindre rang dont 25 ont qualité de donateurs, mais aucun n'est convers ni prêtre.

Des pèlerins et croisés, au nombre de treize se recrutent aussi bien chez les clercs que les laïcs avec des lieux de dévotion également partagés entre Rome, Jérusalem et l'Espagne, mais pas précisément Compostelle. Les laïcs « ordinaires » sont au nombre de 12, donateurs, « amis » ou très amis » ou « frères de chanoines ».

Les inscriptions féminines

Les inscriptions féminines apparaissent 42 fois à titre personnel et dix-neuf fois ajoutées anonymement à celle de l'époux (*uxoris ejus*). On remarque un groupe de 10 femmes plus ou moins rattachées au prieuré dans la vie conventuelle avec des titres variés « *monacha* », « *conversa* », « *sanctimonialis* », « *amica* » ou « *fidelissima* ». Plus nombreuses sont les mères et grand'mères (parfois les deux) de chanoines ou de prêtres (16). On décompte ensuite les mères, femmes ou sœurs de chevaliers (9), des femmes sans repère social mentionné (11), et des donatrices de domaines si conséquents, ou églises, qu'elles ne peuvent qu'être membres de l'aristocratie terrienne (5).

L'existence de moniales ou quasi chanoinesses dans un prieuré de chanoines réguliers de saint Augustin ne doit pas surprendre. Le fait est connu ailleurs, et assez près de nous, à Saint-Étienne de Dijon[24]. Sans exagérer l'évaluation de cette présence, on peut présumer que les chanoines appréciaient la participation d'une main d'œuvre pieuse et volontiers généreuse pour l'entretien des linges d'autel et autres services conventuels.

Les donateurs

Sur l'ensemble masculin et féminin des inscrits à l'obituaire, 60 ont le qualificatif de donateurs, soit un sur huit. Les chevaliers sont les plus nombreux, 25 (dont quatre chanoines réguliers), puis viennent les chanoines réguliers eux-mêmes (11), et les chanoines de Saint-Vincent (5), trois frères de chanoines et quatre mères de chanoines, soit en tout 27 contributeurs donateurs liés au canonicat. Quand on se souvient que neuf chevaliers sont qualifiés de chanoines réguliers, que les trois évêques et les cinq chanoines de Saint-Vincent donateurs sont issus des mêmes milieux sociaux, on peut en déduire une osmose entre les chanoines et le milieu aristocratique environnant. Ce n'est certes pas une exception dans le statut des monastères médiévaux, mais ici c'est plus net qu'ailleurs. Si on rentre dans le détail des donations, il est patent que de nombreuses donations (ou restitutions d'églises) ont demandé plusieurs générations pour aboutir à une prise de possession complète par le grand prieuré. Chaque génération donne ainsi une fraction de l'église de Notre-Dame de Feillens (archiprêtré de Bagé) et

[23] 13 janvier Renaud II, 6 juillet Guy II, 13 décembre Guillaume III, l'Allemand.

[24] Cartulaire de Saint-Etienne, t. 2 charte 67. Constance de Salins, épouse d'Etienne de Salins qui se fait chanoine, se donne comme converse. t. 4 charte 25 : donation d'Hugues, pour sa sœur admise au monastère comme converse.

officialise cette donation par la présence d'un de ses fils comme chanoine régulier à Saint-Pierre, éventuellement désigné comme prieur ou sous-prieur dans cette chapelle laborieusement donnée de Feillens. Cette proximité familiale des chevaliers, des chanoines réguliers, des convers et moniales nous conduit à concevoir une situation proche de celle qu'évoquait Auguste Molinier dans son ouvrage :

> « Dans les lettres de confraternité en faveurs de particuliers, les personnes associées portent le nom de *« monachi ad succurendum, familiares, frater, soror ad succurendum* (mais aussi *« amicus noster, amica nostra* »). Pour obtenir cette faveur d'habit monastique à leur lit de mort, les donations étaient en rapport avec leurs fortunes. Il fallait l'accord de l'épouse. On trouve encore le terme de « *conversus, conversa* » qui parfois semble désigner une catégorie de personnes distincte des frères convers ; c'est ainsi qu'on rencontre le mot « conversa » dans des obituaires de couvents d'hommes »[25] .

Le résultat de cette connivence entre le pouvoir seigneurial et le pouvoir ecclésiastique des chanoines fut sans doute de donner l'impression à la population, en particulier aux bourgeois de Mâcon, d'avoir à supporter une domination clanique. On pourrait y trouver l'explication du maigre prétexte trouvé à la fin du XV^e^ siècle pour en démolir le symbole édifié aux portes de la ville sous l'aspect d'un prieuré fortifié de longs murs flanqués de huit tours, mais sans doute les raisons profondes de cette destruction radicale sont-elles plus complexes.

Localisation géographique d'origine des chanoines et des dons au profit du prieuré

(Voir tome 2 Annexe V, p. 54-56)

La localisation géographique d'origine des chanoines et des dons au profit du grand prieuré est une recherche difficile et forcément incomplète. La plupart des chanoines inscrits à l'obituaire ne sont signalés que par leur *nomen*, pas toujours chrétien. Parmi ceux qui sont dotés d'un *cognomen*, il faut s'assurer que ce dernier correspond à un lieu d'origine, ce qui est évidemment plus facile pour les chevaliers. Quant aux donations, elles peuvent consister en argent (1000 sous donnés par « Umbertus, archidiacre de Saint-Vincent pour le repos de son âme », obit du 21 octobre). Le scribe a pu arrêter sa plume, comme le 5 août, où l'on célèbre l'obit d*' « Umbertus, miles, qui dedit nobis mansum unum in villa… »*. Le nom du lieu est manquant pour toujours. Ou bien encore la générosité du donateur s'exerce au sein du grand prieuré lui-même, comme c'est le cas le 25 septembre : « obit de Bernard, laïc, inhumé dans notre église, et qui construisit une chapelle en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie et donna à cette églises 2 livres et 44 marcs d'argent avec 50 sous ». La chapelle dont on parle est probablement celle dont on célèbre la dédicace le 2 juin au martyrologe du même Bnf ms lat 5254 : « *Ipso die, dedicatio capella S. Marie intra hoc claustrum* ». On apprend donc au détour du document

[25] MOLINIER (Auguste), *Les obituaires Français au Moyen Âge*, Paris, 1890, p. 34.

mémorial de Saint-Pierre de Mâcon que le grand prieuré avait une grande église Saint-Pierre et une plus petite chapelle dédiée à Notre-Dame[26].

Des précisions topographiques tantôt concordantes, tantôt contradictoires sont données par les deux éditeurs de l'obituaire, et la récente publication du Dictionnaire topographique de Saône-et-Loire appelle parfois à trancher dans un sens encore différent[27]. Les recherches et interrogations ne sont donc pas terminées pour fixer précisément la localisation de tel ou tel manse, pré ou moulin donné au grand prieuré[28]. Sur une centaine de lieux d'origine des chanoines ou de dons dont le nom est inscrit dans l'obituaire, on peut dire que 60 % sont situés sur la rive gauche de la Saône et les 40% restants sur la rive droite. Cette répartition va dans le sens des observations et raisonnements du chanoine Chaume tels qu'évoqués au chapitre II de cette première partie[29]. En approche un peu plus fine de cette répartition, on constate que 25 localisations de la rive droite sont à proximité immédiate de Mâcon, soit le pagus d'origine. Sur la rive gauche 21 lieux sont à l'intérieur de l'archiprêtré de Bagé. Le choix d'incorporer cet archiprêtré dans le champ des recherches sur le diocèse de Mâcon trouve ici une part de justification. Enfin quelques lieux, mis sur la rive droite de la Saône, sont en fait plus proches de la Loire, c'est-à-dire également sur sa rive droite.

Une approche complémentaire de la sociologie propre au grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, pourrait provenir de la remarque d'Alexandre de Charmasse sur l'abondance dans cet obituaire des noms d'origine burgonde ou franque[30]. Si l'on pouvait vérifier la pertinence de cette observation en examinant tous les noms inscrit à l'obituaire (travail d'expert), cela reviendrait à confirmer, dans la sphère seigneuriale et cléricale la domination pérenne des envahisseurs burgondes et francs sur la population gallo-romaine. On n'insistera pas ici, cette thèse ancienne ayant connu des fortunes diverses dans le débat scientifique.

Les prieurés dépendants de Tournus

Les sources concernant cette catégorie d'établissements sont plus minces et plus dispersées. Pour les prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon proprement dits, on s'en est tenu à l'ouvrage de Pierre

[26] Première partie, chapitre II p. 77. On peut se poser la question du mimétisme inavoué entre Saint-Pierre de Mâcon et Cluny, mais ceci n'est qu'une incidente.

[27] RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008. Ainsi le 5 mai on célèbre l'obit « *d'Achardus subdiaconis et regularis canonicus, qui dedit huic ecclesiae capellam S. Petri de Beciaco* ». On avait cru pouvoir identifier Beciaco avec le Bessay de l'archiprêtré de Sandrans, mais Jean Rigault affirme que *sancti Petri de Beciaco* concerne Buxy, lieu détruit de Bussières, canton de Mâcon-sud (p. 48).

[28] Des remerciements très vifs sont adressés au professeur émérite Mario Rossi, du laboratoire du CNRS « Parole et Langage de l'Université de Provence », pour son concours spontané et minutieux dans ces recherches d'identification.

[29] Présentation géo-historique et ecclésiastique des diocèses de Chalon et Mâcon, p. 79, note 10

[30] CHARMASSE (Anatole de), *Cartulaire rouge de l'évêché d'Autun*, Autun, de Jussieu, 1880, Introduction, p. XLI, note 1.

Juenin[31]. Les documents d'origine sur lesquels cet auteur s'est appuyé, après Pierre François Chifflet[32] ont pour la plupart disparu et ne peuvent être vérifiés. Il en est de même pour les pièces que Guichenon[33] cite et dont il donne des extraits. Certaines précisions données par Philippon[34] renvoient au pouillé manuscrit du diocèse de Lyon qu'avait interprété Auguste Longnon dans sa publication générale des pouillés.

La caractéristique première de Tournus est de revendiquer son origine royale par l'intervention de Charles le Chauve au segment du troisième et quatrième quart du IXe siècle. Juste avant l'aube du Xe siècle, en 896, Louis l'Aveugle, roi de Provence et éphémère empereur confirma les possessions et privilèges de Tournus, mais cela concerne surtout les églises et prieurés occupés par les moines de Saint-Philibert pendant leur errance de 40 ans[35]. Au début du Xe siècle, les moines de Tournus semblent marquer une préférence pour les Carolingiens plutôt que les Robertiens. Ils bénéficient d'une charte de Charles le Simple en 915 leur accordant des privilèges monétaires, puis une autre de Louis d'Outre Mer en 941 renouvelant leurs privilèges et écrite à Tournus même, après reconstruction de l'abbatiale incendiée.

L'accroissement du patrimoine donnant la possibilité de créer des nouveaux prieurés ne vient cependant pas des rois mais des autorités plus locales comme les évêques, les comtes et de plus modestes seigneurs. Isabelle Cartron résume bien les donations faites par l'aristocratie chalonnaise et mâconnaise aux abbayes de Cluny et de Tournus, en vue d'obtenir des contreparties spirituelles promises par les prières monastiques[36]. Sur un cartulaire limité à une cinquantaine de documents, ces générosités sont prouvées dans leur diversité aux diocèses de Chalon, de Mâcon et dans l'archiprêtré de Bagé.

> En 945, l'archevêque Gerfroi de Besançon céda aux moines de Saint-Philibert l'enclave de Belnay qu'il possédait dans le périmètre de Tournus et l'abbaye y créa une fortification monastique.
>
> L'archevêque Bouchard de Lyon donna l'église Saint-Pierre de Corcelles de son diocèse.
>
> Deux laïcs (chevaliers ?) donnent des terres en Mâconnais (avec moulin) et Lyonnais, puis au diocèse d'Autun (Ponce en 953, Benoist en 959).
>
> Le comte de Mâcon Aubry II donna des biens francs à Lanc (hameau d'Azé) en 971 sous un cens de 12 deniers.
>
> Le même comte et sa femme Hermengarde approuvent la donation faite par la dame Sienilde et son fils Sichard d'un mas ou grange à Romanèche.

[31] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus*, Dijon, 1739, t. II, Preuves.
[32] CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, 1664.
[33] GUICHENON (Samuel*), Bibliotheca Sebusiana*, 1660, *Histoire de la Bresse et du Bugey, 1650*. Guichenon s'intéresse particulièrement aux prieurés de l'archiprêtré de Bagé.
[34] PHILIPPON (Edouard), *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, 1911.
[35] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire*… op.cit., Preuves, p. 61. L'acte confirme également la possession de l'abbaye de Donzère.
[36] CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 310 à 315.

En 976, une autre dame Ondrade, veuve de Sigvald, mère de Lambert, donna une chapelle et le village de Champagne (Saint-Maurice-de-Satonnay) avec les serfs et autres biens en dépendant. Elle met la condition que si son fils Lambert avait un enfant mâle, cet enfant serait consacré au monastère de Tournus et que la donation aurait lieu dès lors, et s'il n'en avait point, la donation n'aurait lieu qu'à sa mort. Elle fait un autre don domanial sous réserve d'usufruit à Bissy-la-Mâconnaise.

En 980 le couple Narduin et Judith donna l'église Saint-Martin de Chevroux (archiprêtré de Bagé) avec les bois, les eaux et les champs qui en dépendaient, et un héritage à Bonnay (diocèse de Mâcon, archiprêtré du Rousset).

Tournus installera un prieuré dans tous les lieux reçus. La sociologie des fondateurs, protecteurs, donateurs, partenaires et adversaires protagonistes de ces cinquante chartes peut être résumée dans les tableaux suivants :

Qualité des personnages à l'origine des actes	**Nombre**
Rois	5
Papes	3
Conciles à Tournus (avec plusieurs évêques et 17 abbés bénédictins en 1115)	2
Archevêques de Besançon et Lyon	4
Évêques de Chalon	3
Comtes de Chalon et Mâcon	4
Duc de Bourgogne	1
Sires de Bagé	2
Sires de Brancion	2
Chevaliers	6
Laïcs sans précision	4
Couples sans précision	3
Femmes ou veuves	3
Abbés de Tournus	6
Prieurs	2
Total	**50**

Nature des actes contenus dans les chartes	**Nombre**
Dons	16
Confirmations	8
Dons sous réserve d'usuaire[37]	3
Dons sous réserve d'usufruit[38]	2
Échanges	2
Dédommagement ou accord sur non-respect des droits	4
Confirmations de droits ou protection	10
Administration	1
Promotion épiscopale d'abbé	1
Fondation	1
Prise en gage d'un bien ou prise en fief	2
Total	**50**

Objets des transactions	
Églises	8
Terrains	9
Vigne	1
Moulin	1
Villages	3
Hors diocèse Mâcon Chalon	1
Dîme	1
Droit de Justice	1
Argent	1
Rente	1
Identité de prieurs témoins de certains actes	9
Acensement de prieurés	3
Prieurés cités comme mis sous protection	11
Total	**50**

[37] Usage moyennant un cens.
[38] Usage gratuit.

La spécificité d'une origine royale de l'abbaye de Tournus est confirmée lors de la prise de possession du comté de Chalon par le duc de Bourgogne en 1237. Quand le roi achète le comté de Mâcon en 1239, Tournus demande à relever de son bailli. Antérieurement l'abbé de Tournus avait argumenté auprès du roi Henri 1er, à l'occasion du couronnement de son fils Philippe en 1059, pour que le prieuré de Louhans soit déclaré par le roi ne dépendant d'aucun évêque, ni celui de Chalon, ni les archevêques de Besançon et de Lyon. L'abbé avait ainsi obtenu une totale indépendance et exemption[39]. Plus étendue que Cluny, sa domination quasi épiscopale fut respectée par l'archevêque de Besançon par un traité de 1233 « où il consent d'instituer sans délai ni difficulté, celui que l'abbé de Tournus aurait examiné pour desservir la cure de Louans »; après d'autres accords particuliers il est aussi convenu « que l'archevêque ne pourrait pas interdire toute la ville de Louans sans le consentement de l'abbé de Tournus, et qu'il serait obligé de faire justice incessamment, à la représentation de l'abbé »[40]. Il n'y a pas exemption formelle, mais des procédures qui ménagent la susceptibilité de l'abbé dans la pratique par l'archevêque de Besançon de ses droits de juridiction. Les abbés successifs avaient compris qu'outre la protection royale, celle des souverains pontifes leur était également nécessaire. Si Juenin ne détaille malheureusement pas le contenu des actes, bulles et rescrits pontificaux, il mentionne néanmoins leur continuité à l'occasion d'une bulle d'Eugène III, en 1146, se présentant comme une confirmation des protections antérieures accordées par les papes Urbain II, Pascal II, Calixte II, Innocent II et Luce II[41].

Les comtes de Chalon et Mâcon sont davantage perturbateurs que bienveillants mais viennent volontiers à résipiscence. Il en est de même des sires de Brancion. Les sires de Bagé sont meilleurs manœuvriers. Ils se font attribuer en précaire par l'évêque de Mâcon l'église de Saint-André contre un cens de 10 sous d'argent.[42]. Le précaire se transmet et le petit-fils Ulrich, en 1074, en présence de l'archevêque de Lyon Humbert donne cette chapelle à l'abbé Pierre aux fins de création d'un prieuré. Le sire de Bagé aura donc son prieuré, et sa redevance annuelle à l'évêque de Mâcon disparaît. Juenin suggère en outre que l'abbé de Tournus, subtil intermédiaire de cette opération, puisse être originaire de cette famille[43]. Celle-ci fournit Humbert comme évêque d'Autun, puis archevêque de Lyon, au milieu du XIIe siècle, et ne cherche pas chicanes envers les prieurés bressans de Tournus. De fait, la confiance se fit telle, qu'Amé, comte de Savoie et sire de Bagé par épousailles de l'héritière Sibylle,

[39] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire*… op.cit., t. II, Preuves, p. 95.
[40] Ibid., t. I, p. 151.
[41] Ibid., t. II, Preuves, p. 121.
[42] RAGUT (Marie Camille), *Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné*, éd. Protat, Mâcon, 1864, charte 505.
[43] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire*… op.cit., t. II, Preuves, p. 99.

délégua en 1281 l'exercice de ses droits de justice sur le territoire de sa seigneurie au cellérier de l'abbaye, conjointement avec le prieur du Villars[44].

Les chevaliers, peu nombreux, ne sont signalés que par leur générosité. Il semble cohérent d'associer à ceux qui sont officiellement désignés comme « miles », les laïcs sans qualification particulière, les couples et les femmes ou veuves. Ce bloc représente alors seize familles à l'origine d'une fraction non négligeable de cinquante chartes. Une seule de ces familles émet le souhait de voir l'un des siens admis comme moine tournusien au prétexte de sa donation. Cette démarche était plus commune, ou mieux connue, pour les donations à Saint-Pierre de Mâcon. Il nous manque l'obituaire de Saint-Philibert de Tournus pour pratiquer une comparaison pertinente.

L'abbaye de Tournus et ses dépendances affirment leur existence monastique dans un contexte marqué par l'environnement seigneurial. Cet ensemble en est cependant beaucoup moins tributaire que le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon. L'aristocratie locale se fait plus modeste devant les moines et leur grand patron saint Philibert. La seule fois où le comte de Chalon voulut imposer un abbé de son choix à l'abbaye, les moines s'enfuirent à Saint-Pourçain et des catastrophes innombrables s'abattirent sur la région. La réconciliation scellée au concile de Tournus (946 ou 949), convainquit la population qu'il ne fallait pas susciter la punition divine en méprisant les droits des prieurés tournusiens[45]. Il faut rester prudent quant à cette évaluation car la source principale de nos informations vient d'un chanoine du XVIIIe siècle, sécularisé, et dont on ne peut certifier qu'il ait eu une réelle compréhension de la vie monastique.

Prieuré Saint-Marcel de Chalon

L'histoire monastique de Saint-Marcel de Chalon est assurément peu banale. Si l'on en croit la légende, et Martine Chauney-Bouillot s'y tient, faute de meilleur fil conducteur[46], cet établissement aurait été créé en 577 par le roi Gontran, sur le tombeau du martyr Marcel. L'ambition du prince était d'établir une abbaye assurant la pratique de la *laus perennis* comme Sigismond l'avait imaginée à Agaune sur les reliques de saint Maurice. Selon le cartulaire de Saint-Marcel édité par les frères Canat de Chizy[47] et sa relecture critique par Constance Britain Bouchard[48], l'abbaye connut d'abord deux siècles de prospérité et de fidélité à la règle bénédictine. Puis, selon une méthode qui lui fut propre, le maire du palais

[44] Ibid, p. 168.
[45] JUENIN (Chanoine Pierre*) Nouvelle histoire*… op. cit., p. 73.
[46] CHAUNEY (Martine), « Le temporel du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon au XIe siècle et au début du XIIe siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 42, 1970/1971, p. 45-88.
[47] CANAT de CHIZY (Paul), *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon*, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy, Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894.
[48] BOUCHARD (Constance), *The cartulary of Saint-Marcel-lès-Chalon*, 779-1126, éd. C. Bouchard, Cambridge (Mas), The medieval Academy of America, 1998.

Charles Martel mit la main sur cette exemplaire réussite pour la donner en récompense à l'un de ses leudes. Saint-Marcel eut dès lors des abbés laïcs et les moines furent remplacés par des chanoines sans règle définie. La décadence ne manqua pas de faire suite à la prospérité et à la régularité[49].

Dans la succession des propriétaires, Saint-Marcel échut aux comtes de Chalon. Cette famille pieuse prit plusieurs initiatives favorables à une vie monastique régulière. Le comte Lambert (956-978) fut ainsi à l'origine du prieuré de Paray et de l'agrégation de celui-ci à Cluny. Son fils Hugues ne lui succéda que dix ans après sa mort et l'intermède d'un comte Geoffroy. Ce comte Hugues dont le principat dura de 988 à 1039 devint également évêque d'Auxerre en 999. C'est à lui qu'il est convenu d'attribuer la donation de Saint-Marcel à Cluny en la personne de son ami le saint abbé Mayeul. C'est en tous cas ce qu'on peut déduire de la charte n° 6 où le comte Thibaut (1039-1065) successeur d'Hugues confirma la donation[50].

Intégré à Cluny, Saint-Marcel de Chalon n'était plus une abbaye mais un prieuré. Ce prieuré garda et étendit son réseau de dépendances sous forme de prieurés ruraux plus modestes et d'églises implantées aux diocèses d'Autun, Besançon, Chalon et Langres. Cette dispersion diocésaine des sites d'implantation explique pourquoi sur 119 chartes, seules 26 d'entre elles intéressent nos recherches, car se rapportant à des prieurés situés dans le diocèse de Chalon[51]. Le prestige de Cluny rejaillit sur son prieuré médiat dont l'église porta dès lors le double vocable de Saint-Pierre et de Saint-Marcel. Il reçut des donations faites nommément aux abbés Odilon et Hugues de l'abbaye mère. Une analyse globale du contexte juridique des actes du cartulaire a été rédigée par Louis Stouff, et son document conserve toute sa pertinence pour qui veut faire une étude d'ensemble des chartes[52].

- Les 26 contractants des chartes retenues se répartissent en 2 rois, 1 pape, 1 archevêque associé à 1 évêque, 4 comtes, 1 vicomte, 9 chevaliers, 6 autres laïcs, 1 couple et 1 femme.
- Les actes étaient de simples chartes (6), et plus souvent des notices (20).
- Les objets des actes sont les suivants : assurance d'immunité (1), protections (4), déguerpissement (1), donations (15), don sous réserve d'usufruit (1), dons sous réserve d'usuaire (4), vente (1), prise d'habit de moine (1). (Certaines chartes comportent plusieurs objets).

La distinction entre réserve d'usufruit et réserve d'usuaire vient d'André Déléage[53]. La réserve d'usufruit permet au donateur de conserver sa vie durant l'usage du bien donné, en général un domaine agricole dont le prieuré récupère la pleine possession au décès du donateur. La réserve d'usuaire est une sorte de reprise en fermage du bien donné par le donateur sous réserve du paiement d'un cens au

[49] D'après le ms 39 de la Société Éduenne, l'abbé Guillaume de Volpiano vint recueillir les débris de marbre de l'ancienne abbaye pour élever les colonnes de la rotonde de Saint-Bénigne.
[50] CANAT de CHIZY (Paul), *Cartulaire…* op cit., n° 6 , p. 11-12.
[51] Il s'agit des chartes n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 27, 28, 29, 30, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 67, 70, et 116.
[52] STOUFF (Louis), *Le cartulaire du Prieuré de Saint-Marcel de Chalon. Notes sur quelques institutions juridiques en Bourgogne au XI^e siècle*, Paris, 1895. Louis Stouff fut professeur à Dijon de 1891 à 1931.
[53] DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^e siècle*, Mâcon, 1941, Ch X La Seigneurie, p. 404-698, voir en particulier p. 599 à 604.

monastère. Ce droit d'usage payant est transmissible et aboutit à la situation où le prieuré est titulaire de la propriété éminente, peut vendre ou échanger ou mettre en gage et l'exploitant agricole donateur et sa famille sont assurés de la protection du saint, des moines et de l'ordre, et de la permanence de leur droit d'exploitation. On peut considérer que chacun y trouve son avantage. Le premier agrandit son domaine et touche un revenu pour une exploitation dont il n'a pas le souci d'un faire-valoir direct. Le donateur conserve l'élément le plus précieux d'une terre, c'est-à-dire le droit de l'exploiter. Dans le paragraphe consacré au cartulaire de Cluny, à la fin de ce chapitre, nous verrons la fréquence d'emploi de ces donateurs sous réserve d'usuaire.

L'un des aspects sociologiques le plus intéressant que fournit le cartulaire de Saint-Marcel est le signalement parmi les témoins des auxiliaires laïcs ou d'ordre mineur de la vie monastique. Il y a d'abord une douzaine de métiers liés à l'administration parmi lesquels viennent le plus souvent les prévôts (10), puis les chanceliers (5), les notaires, les secrétaires et les régisseurs (2 chacun). Puis on recense par unité : avocat, marguillier, officier public, *thesaurus*, receveur de péage et clerc. Le service d'écurie et d'exploitation du domaine fait connaître une huitaine de métiers : maréchal, connétable, sénéchal, forestier, chasseur, garde chiens, meunier, pêcheur. Enfin le service proprement dit de la vie domestique comporte les cuisiniers, cellériers, infirmiers, grammaticiens et commissionnaires. Tous ces humbles sortent de l'anonymat et l'on constate parfois que le métier se décalque sur le surnom et devient cognomen. Seuls les « moines-ouvriers » sont cités comme témoins sans prendre de nom à la signature d'une charte ou d'une notice.

Le cartulaire de Saint-Marcel se caractérise par une série impressionnante de chartes royales de protection, suivie par des chartes comtales plus concrètes en donations essentiellement agricoles. L'archevêque de Lyon intervient une fois, en coopération avec l'évêque de Chalon, pour donner une église et ses annexes. La qualité de haute noblesse des personnages inscrits explique la fréquence d'intervention des ministériaux (prévôts, chanceliers etc…). Trois chartes confirment le passage de l'abbaye à un statut canonial, chanoines remplaçant les moines[54]. Le plus intéressant reste l'énumération de tous ces métiers de service entourant la vie conventuelle. Moines ou chanoines tournés principalement vers « *l'opus dei* », ne vivent pas de l'air du temps et ont un besoin d'auxiliaires de vie nombreux et aux métiers spécifiques. C'est un éclairage important de la vie régulière qui explique pourquoi un petit prieuré de deux à trois moines est accompagné d'une *familia* de huit à neuf personnes.

[54] Cartulaire de Saint-Marcel, charte 2 (872), 4 (834), 28 (873).

Le prieuré d'Époisses

(Voir au tome 2 Annexe VI, p. 57-59)

Époisses est une petite celle grandmontaine installée à Bretenières en 1189 sur le domaine ducal de Rouvres à une dizaine de kilomètres de Dijon par le duc Hugues III. En 1317 le pape Jean XXII transforma l'ordre de Grandmont en une abbaye et 39 prieurés médiats et des annexes. Époisses devint alors prieuré avec une annexe au Breuil (diocèse d'Autun) et une autre au Fay ou les Deux Fays (diocèse de Besançon). Même à l'état de celle, Époisses était un monastère important avec douze moines. C'est le quatrième ou le cinquième de notre série de 183 prieurés pour le nombre de conventuels, derrière Saint-Pierre de Mâcon, Charlieu, Saint-Marcel de Chalon, et les prieurés féminins de Lancharre et du Villars à l'effectif incertain. Des sources manuscrites importantes étaient connues aux Archives départementales de Côte-d'Or, dont les cartulaires 229 et 235[55]. Les recherches entreprises dans le cadre des études sur les prieurés réguliers des anciens diocèses de Chalon et Mâcon ont conduit à la découverte d'un chartrier méconnu aux Archives départementales du Doubs[56]. Il s'agit d'un exemplaire des chartes du prieuré d' Époisses établi par un inventaire notarial de toutes ses possessions en 1754 dans le cadre d'un litige de partage des revenus entre le prieur commendataire et le prieur claustral et les moines du lieu. En raison des biens du prieuré annexe des Deux Fays, il alla de soi qu'un exemplaire de ce chartrier avait été expédié à cette annexe et celui-ci fut ensuite collationné aux Archives départementales de Besançon[57]. Le notaire, assisté de témoins des deux parties a répertorié des documents originaux conservés dans 46 sacs dont certains furent écartés par les parties comme caducs et inutiles. À l'issue de ce long travail de lecture, traduction contradictoire et enregistrement, le cahier notarial se clôt au folio 108 avec la charte n° 747[58]. De cet ensemble on a extrait pour analyse 76 chartes et notices concernant le seul Époisses entre 1189 et 1389. Les documents nous font comprendre que dans un rayon de 20 km Époisses se partageait en quatre sites.

- 1. Le siège proprement dit, sur le secteur de Bretenières, Rouvres et Thorey comprenait l'église priorale Notre-Dame, le cloître et la salle du chapitre ainsi que les autres bâtiments conventuels où se retrouvaient les douze moines (deux clercs, dix convers) à certaines fêtes et dates régulières. L'activité économique était dominée par la polyculture, la pêche, l'exploitation forestière et un élevage ovin pour la laine[59].

[55] DÉFONTAINE (Patrick), *L'ordre de Grandmont ou la voie étroite du monachisme en Bourgogne*, Mémoire maîtrise à l'Université de Bourgogne, Dijon, 2002, UMR 5605, p. 78 et sv. Le fonds Époisses des AD Côte-d'Or comporte 7 cartons de 0,4x0,3x0,2 m.

[56] AD Doubs ms 111 H1 et 111 H2, *Chartrier d'Époisses*.

[57] On ne s'explique pas qu'un exemplaire identique ne se retrouve pas aux AD Côte-d'Or.

[58] DÉFONTAINE (Patrick), « Le chartrier du prieuré grandmontain d'Époisses », *Cahiers Grandmontains* n° 44, août 2011, p. 22-34.

[59] RICHARD (Jean), « La laine en Bourgogne », *Actes de la première semaine d'études de Florence*, 1974, *Production et Commerce (XIII^e siècle),* La Lana come Materia Prima, p. 325-363.

- 2. Un deuxième site à Ouges, précisément au Grand Essart et à Faverney, avait mobilisé l'énergie des moines pour un ample défrichage.
- 3. Un troisième site existait dans Dijon même, avec des vignes, un hôpital et un ensemble immobilier dans le quartier Saint-Pierre. Là étaient hébergés quelques moines dans une maison qualifiée de « petit prieuré », toujours existante, à proximité de l'hôtel de l'abbé de Cîteaux.
- 4. Enfin un quatrième site hébergeait à Marsannay une équipe monastique et ouvrière dans un lieu-dit « le petit Époisses », avec chapelle, pour la gestion et la culture d'un vaste patrimoine viticole et également immobilier.

Les soixante-seize chartes retenues mettent en évidence la diversité sociale des partenaires de ce prieuré. Certes, le duc de Bourgogne tient une place fondamentale pour la fondation et la dotation initiale, les confirmations et des dons supplémentaires. De Hugues III à Hugues IV entre 1189 et 1257, les ducs interviennent sept fois. Dans la haute noblesse les comtes de Bourgogne sont notés deux fois, en fait c'est le comte Jean, bienfaiteur d'Époisses et fondateur de la celle de Fay. Les chevaliers sont en nombre modeste de dix. Les papes figurent soit en tant que protecteurs de l'ordre en général, soit en tant que protecteurs d'Époisses en particulier : on décompte sept actes pour six papes différents, auxquels on ajoute, dans le même rôle de protecteur, l'évêque de Chalon par son vicaire général.

Le plus grand nombre de partenaires est classé dans une catégorie générale « laïcs » (37), et en plus dans la même catégorie un couple et six femmes dont une veuve de *miles*. Autant dans le voisinage de Tournus et Saint-Pierre de Mâcon, on aurait tendance à classer ces autres laïcs en « chevaliers non déclarés », autant ici le voisinage de Dijon conduit à une appréciation sociale plus nuancée, avec l'apparition d'une bourgeoisie urbaine. Cela semble d'autant plus s'imposer que l'un des donateurs se qualifie de « bourgeois vertueux »[60]. Enfin les moines d'autres familles (Saint-Bénigne, Val des Choux) ou de l'ordre des Templiers interviennent chacun une fois dans des transactions ainsi qu'un simple clerc de Dijon.

Cette relative modestie sociale des partenaires explique plus facilement la nature différente des transactions par rapport aux prieurés précédemment étudiés de Saint-Pierre de Mâcon, les dépendances de Tournus et celles de Saint-Marcel de Chalon. Les moines grandmontains achètent vingt-huit fois et font quatre fois des échanges contre seulement la réception de treize donations (dont une sous réserve d'usufruit). Ils doivent faire appel aux tribunaux quatre fois pour protéger leurs droits et se résoudre à des compromis également quatre fois. Dans l'autre sens on ne voit pas le prieuré effectuer des ventes de parcelles de son patrimoine, mais il accorde cinq fois des baux à cens à des exploitants. Si le prieuré d'Époisses est capable d'effectuer de si nombreuses acquisitions, c'est que sa

Ici p. 327 référence à ADCO B 11300 f 27 et 11362 f 12v.

[60] Au folio 4v, cotté (sic) 11 (1258).

gestion du patrimoine initialement reçu doit être très fructueuse. On peut sans doute le rapporter à l'importance de la dotation initiale des ducs de Bourgogne, de la rente sur Salins accordée par le comte de Bourgogne, et les autres revenus tant des immeubles à Dijon que des vignes à Marsannay. Un esprit impertinent se permettrait de suggérer que cette bonne gestion est peut-être due à la place prépondérante des moines convers dans cette gestion par rapport aux moines prêtres menant la direction des autres familles de religieux. Ces moines prêtres, ailleurs suscitent tant d'espoirs pour l'au-delà, qu'ils réussissent à attirer des donations plus nombreuses ou plus importantes en leur faveur.

L'ensemble de la documentation cartulaire fournie par les autres sources ne contredit pas les informations données par le chartrier retrouvé à Besançon. Ce prieuré a bénéficié d'une importante dotation initiale du duc de Bourgogne, tant en terrains, qu'en serviteurs et rentes. S'ils reçoivent en deux siècles un nombre non négligeable de donations, celles-ci viennent d'un milieu urbain plus bourgeois que noble, vivant à Dijon et propriétaire dans cette ville et à Marsannay. L'essentiel de l'accroissement du patrimoine des « Bonshommes » vient cependant des achats qu'ils sont en mesure d'effectuer grâce à l'excellence de leur gestion. Cette richesse accumulée, en principe contraire à l'esprit de l'ordre grandmontain, suscite des jalousies et contestations, ce qui conduit à des procédures devant les tribunaux, procédures qui iront d'ailleurs en se multipliant après le XIVe siècle, hors de notre propos.

L'armorial de Tournus et les informations données sur l'environnement social de dix-huit prieurés

(Voir tome 2 Annexe VII, p. 60)

Un document nous renseigne sur les relations de la noblesse et bourgeoisie avec différents prieurés de nos deux diocèses. Il s'agit de l'Armorial du pays de Tournus[61]. L'armorial donne de vastes renseignements sur les rôles administratifs et militaires de 982 familles. On en a extrait les seuls aspects des générosités envers les prieurés des deux diocèses concernés, et/ou l'énoncé des fonctions occupées par des membres de ces familles au sein de ces mêmes prieurés. On compte alors 44 familles ayant prodigué des faveurs, pratiqué des échanges ou placé un de leurs membres comme moine ou moniale, soit 47 interventions, et 18 prieurés différents. La famille monastique la plus privilégiée est celle de Lancharre décomptée 26 fois. Vient ensuite la famille tournusienne avec 11 mentions réparties sur 7 prieurés. La famille clunisienne est retrouvée destinataire de faveurs quatre fois pour quatre prieurés. Six autres familles sont bénéficiaires chacune une fois pour un seul prieuré. On a exclu de l'analyse les actes en direction des commanderies du Temple, puis de Malte ou Temple de Sainte-Catherine de Montbellet et Rougepont.

[61] MARTIN (Jean) et MEURGEY (Jacques), *Armorial du Pays de Tournus*, Paris, Champion, 1920, 360 p. Les auteurs précisent que la recherche a porté sur 62 communes dont les noms sont rappelés dans l'introduction.

Sur un total de presque mille patronymes de l'élite sociale, moins de 5% (4,48% exactement) ont une notoriété liée à des faveurs en direction du monde monastique ou canonial. Parmi les 47 relations notables entre ces familles et les prieurés on signale chez les hommes sept prieurs, un doyen et un recteur. Chez les femmes on recense sept prieures et quatre religieuses. Si l'on ajoute trois donations spécifiques pour l'obtention d'un droit d'inhumation dans l'église priorale, on comprend l'expression un peu moqueuse qu'aurait eue Saint Julien de Balleure, en disant que les établissements ecclésiastiques du Tournugeois « étaient les hôpitaux de la noblesse »[62]. Il est d'ailleurs très possible que d'autres donations aient comporté une clause implicite d'inhumation près d'un autel. Aussi importantes que fussent ces donations aristocratiques, elles étaient loin de rivaliser avec la somme des générosités venue de gens plus modestes, sans grades et quasi anonymes, contribuant à la constitution du patrimoine nécessaire à la subsistance des petites communautés monastiques. C'est ce qui ressort du dépouillement des nombreuses chartes dont nous disposons, comme nous allons le montrer pour Cluny L'Armorial de Tournus, en exposant la générosité des familles nobles et bourgeoises, fait valoir par contraste l'importance numérique et la diversité sociale des autres partenaires dont les prieurés ont eu besoin pour s'établir et se renforcer. L'armorial montre aussi la diversité des prieurés bénéficiaires tout en soulignant la propension à favoriser Lancharre, lieu de prédilection de placement des vocations féminines de ces milieux familiaux.

Les prieurés clunisiens

Les prieurés clunisiens recensés aux diocèses de Chalon et Mâcon sont au nombre de soixante-neuf, soit un peu plus du tiers de l'ensemble des prieurés retenus dans les recherches sur le territoire des deux diocèses. Pour étudier la sociologie environnementale de ces petits monastères (deux à sept moines, à l'exception de Saint-Marcel déjà vu et de Charlieu dont les archives ont brûlé en 1792), on s'est reporté au cartulaire édité par Bernard et Bruel[63]. Les six volumes de cette édition se terminent au numéro de charte 5506. À ces 5506 chartes, s'ajoutent 20 à 35 addenda par volume, s'intercalant avec un numéro bis entre 1 et 5506. On s'en est tenu à cette seule source d'information, réservant les procès-verbaux des visites statutaires pour un des chapitres de la troisième partie consacré à la vie quotidienne dans les prieurés[64]. Après lecture attentive de ces quelques 5600 chartes, 899 ont été retenues comme étant en rapport avec l'un ou l'autre des 69 prieurés clunisiens, ou d'autres non clunisiens, des diocèses de Chalon et Mâcon, et l'on a tenté d'en dégager les aspects sociologiques communs.

[62] Ibid., Avant-propos, p. 7.
[63] BRUEL (Alexandre) et BERNARD (Auguste), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, 1894-1903.
[64] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 9 vol., Paris, 1965-1979.

Répartition chronologique des chartes

On est tout d'abord frappé par le fait que la grande majorité des actes est antérieure à l'an 1000. Cela signifie que la constitution du patrimoine des prieurés s'est faite dans le siècle qui a suivi la fondation de l'abbaye. Les actes des siècles suivants n'ont fait qu'optimiser les possessions existantes ou ont fait face à des brigandages en réaffirmant des exemptions et immunités. Le tableau ci-dessous résume la chronologie des actes.

Actes antérieurs à l'an 1000	587
Actes entre 1001 et 1100	193
Actes entre 1101 et 1200	21
Actes entre 1201 et 1298	98
Total	**899**

Prieurés concernés

(Voir au tome 2 Annexe VIII, 61-63)

En deuxième observation il apparaît que la répartition du nombre des chartes est très irrégulière selon les prieurés. Parmi ceux-ci 18 sur 69 ne font l'objet d'aucune charte transcrite au cartulaire, ce qui signifie qu'ils ont été reconnus comme prieurés dépendants de Cluny par d'autres sources. Pour les prieurés qui figurent au cartulaire comme destinataires d'un ou plusieurs actes, huit ne font l'objet que d'une seule charte[65]. Le nombre de signalements pour les autres est extrêmement variable. Ce nombre est d'autant plus élevé que l'on se trouve à proximité de Cluny et que la politique de l'abbaye vise, en partant d'un extrême morcellement, à constituer un bloc homogène de possessions autour d'elle : 96 mentions pour Jalogny, 74 mentions pour Bezornay, 71 mentions pour Massy, 61 mentions pour Lourdon [66]. Enfin 127 enregistrements au cartulaire concernent des opérations foncières sur les territoires de prieurés amis et concurrents d'autres familles canoniales ou monastiques[67]. Il s'agit d'une stratégie de digue et contre-digue commune à toutes les parties, particulièrement avec l'ordre de Saint-Rigaud, l'abbaye de Tournus, le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, le prieuré de Perrecy.

La fondation de Cluny par le comte et duc Guillaume le Pieux est intégralement reproduite à la charte 112[68]. Guillaume a pris les précautions nécessaires de façon à mettre l'abbaye à l'abri de

[65] Saint-Jean-de-Maizel, Saint-Martin-des-Vignes, Fleury-la-Montagne, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Marcel, La Charmée, Nancelle, Trouhans.

[66] On ne compte pas les 38 chartes qui concernent plusieurs prieurés à la fois et où peuvent encore figurer ceux mentionnés dans l'énumération (voir au tome 2 Annexe VIIIb).

[67] 35 prieurés sont concernés, certains d'entre eux ont eu un passage plus ou moins bref sous dépendance de Cluny.

[68] BRUEL (Alexandre) et BERNARD (Auguste), *Recueil…*op. cit., t. 1, p. 124, n° 112, (10 septembre 910), également publiée dans la Bibliotheca Cluniacensis, col 1, reproduit BnF Bourgogne f 76, n° 5 et 6.

toute ingérence royale, comtale et même épiscopale pour ne donner qu'au seul siège apostolique romain le droit d'intervenir dans le fonctionnement de ce qui n'a été qu'un simple monastère lors de sa fondation. Que nous révèle la lecture des chartes sur cette existence au développement imprévisible au départ, mais si prodigieux ensuite?

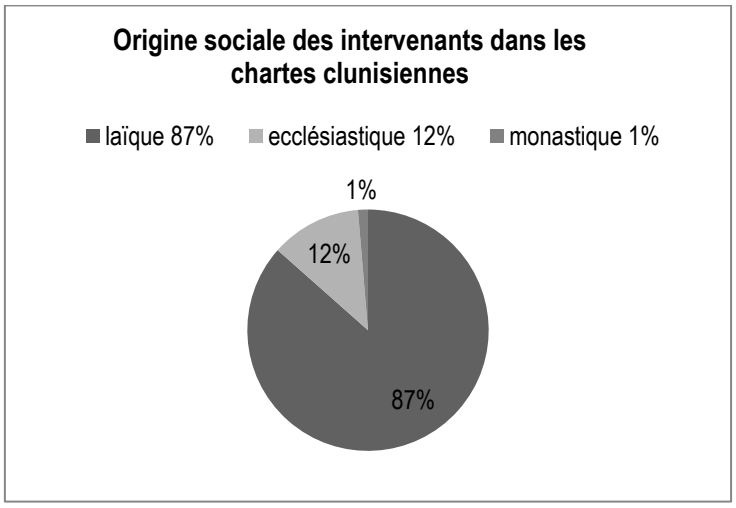

Figure 1 Répartition selon la signature des chartes

Les puissances ecclésiastiques et laïques

Les papes interviennent 16 fois pour affirmer leur protection à l'abbaye et toutes dépendances énumérées de façon précise. Ils confirment des privilèges ou donations particulières, exigent des restitutions et diligentent des enquêtes, envoyant à cette fin tel ou tel légat. La présence papale dans les chartes reste finalement modeste comparée à celle des évêques ou archevêques qui interviennent 33 fois, confirmant également dons d'églises, dîmes et droits de cimetière, droits à fortifications. Ces évêques, parfois extérieurs à la région, sont également sollicités pour des consécrations et dédicaces de lieux liturgiques, des litiges sur les droits de visite, pour des conciles régionaux confortant les libertés clunisiennes, frappant d'anathème les malfaiteurs, et posant aussi des limites aux empiètements monastiques sur leurs droits propres. Les rois sont mentionnés 21 fois dans un rôle de confirmation de diverses possessions, de partage et droits monétaires comme à Saint-Gengoux. L'intervention royale peut se faire médiatement par des arrêts du Parlement de Paris ou des décisions du bailli de Mâcon, ou de prévôts (6 mentions).

L'aristocratie n'est pas en reste et elle figure en bonne place dans les chartes. Le duc de Bourgogne apparaît dans 6 actes, à la toute fin du XIII^{e} siècle, sur un partage de droits de justice et en particulier des droits de légitimation des bâtards dans un secteur proche de Dijon, les droits de justice des prieurés du comté de Chalon devenu possession ducale. Les comtes de Chalon (dont deux comtesses), pour leur part sont les instigateurs de 24 chartes. Douze d'entre elles comportent

une donation (dont deux des dons sous réserver d'usufruit et d'usuaire, le tout concernant le don de 9 églises et un monastère) plus une confirmation pour une maison. Six chartes concernent une restitution ou un déguerpissement et on trouve enfin un échange, une exemption, une location viagère et une prise de fief. A l'échelon inférieur de la hiérarchie, les vicomtes sont à l'origine du don de trois églises donnant lieu à trois chartes, et une vicomtesse donne plusieurs églises sous réserve d'usufruit. Les nobles qualifiés de sire (de Bagé, de Beaujeu, de Brancion) sont ici plus souvent cités comme témoins d'actes réalisés à l'initiative de plus puissants personnages. Ils sont directement à l'origine de deux chartes pour réparation et déguerpissement de leurs prétentions injustifiées, puis pour un don sous réserve d'usufruit, et enfin pour une remise de protection de quatre prieurés par l'abbé Mayeul, sous menace d'excommunication[69].

Le tableau ci-dessus compte les chartes selon la qualité des intervenants ecclésiastiques et laïques de haut grade.

PUISSANCES ÉCLESISATIQUES	NB DE CHARTES	PUISSANCES LAÏQUES	NB DE CHARTES
Papes	14	Rois	21
Légats	2	Parlements, baillis, prévôts	6
Archevêques	3	Ducs	6
Évêques	30	Comtes	24
Abbés extérieurs	4	Vicomtes	4
		Sires	11
TOTAL	**56**		**76**

La société laïque

L'image réelle de la société environnant les prieurés est donnée dans les signatures des chartes assorties de la qualité plus ou moins précise du signataire. Dans l'ordre féodal on trouve ainsi 70 chevaliers (exactement 69 *miles* et un dont le nom est suivi de *dominus*). Il s'agit en réalité d'un nombre minimum car le titre n'a pas donné lieu à une revendication précoce. On est dans l'impossibilité de dire si parmi les 313 chartes signées par des « laïcs », il n'y a que de simples paysans ou bourgeois ou si parmi eux on devrait compter quelques chevaliers. On notera que 66 chartes sont des actes collectifs signées par le père et le fils, ou de deux ou plusieurs frères co-décisionnaires, alors que 247 autres sont le fait d'un homme seul, célibataire ou veuf sans enfant, n'engageant que lui et son seul patrimoine. Plus précisément s'ajoutent 225 chartes signant l'engagement d'un couple (ou minoritairement plusieurs couples), et enfin 76 chartes sont

[69] BRUEL (Alexandre) et BERNARD (Auguste), *Recueil…* op. cit., n° 889, (954-975) Charte douteuse selon Duby, confiant Ajoux, Poule, Écussoles et Arpayé à la garde d'Humbert de Beaujeu.

l'engagement d'une femme agissant sous sa seule responsabilité. On connaissait cette situation juridique de la femme au Moyen Âge dotée de la capacité à agir, à posséder, à aliéner. On en avait eu la preuve dans la liste des bienfaiteurs de l'obituaire de Saint-Pierre de Mâcon, quelques chartes concernant les prieurés de Tournus, les dépendances de Saint-Marcel ou quelques domaines propres à Époisses. Dans le cartulaire de Cluny, la démonstration se situe à une large échelle. Enfin des serfs, même, oui des serfs, sont partie prenante quatre fois dans des chartes. L'un d'eux pratique un échange dès 929, deux autres une vente en 954 et 997, et le quatrième encore un échange en 993. Ces chartes prouvent une fois de plus qu'il ne faut pas confondre les serfs du Moyen Âge avec les esclaves du monde antique, privés de droits. Dans trois des cas recensés, il s'agit de serfs de « Saint-Pierre », c'est-à-dire de l'abbaye, et ce n'est pas une aberration de dire que la domination monastique sur les hommes permettait une sorte d'affranchissement, officieux, mais réel et concret, avec la reconnaissance des droits de base de possession et d'aliénation d'un bien personnel.

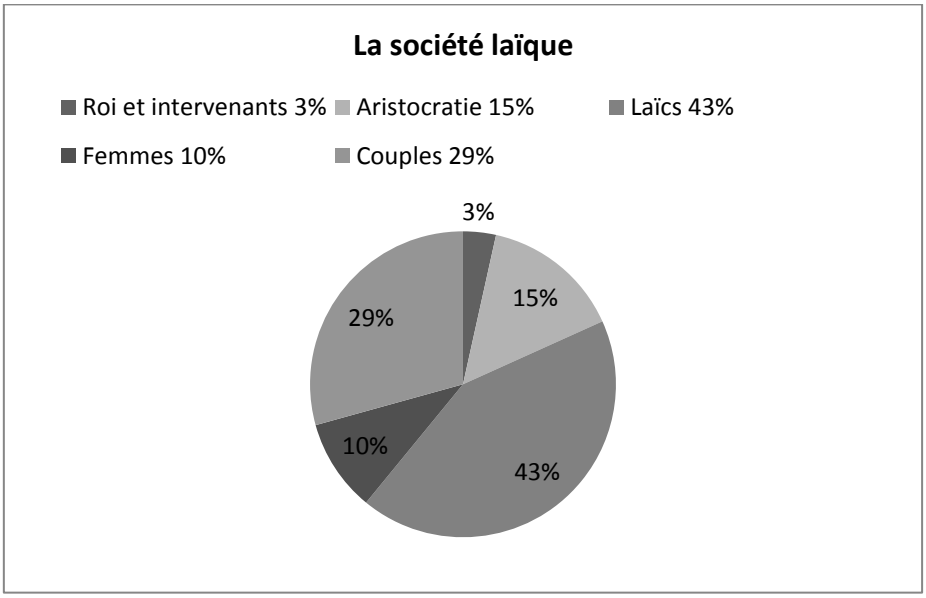

Figure 2 Répartition selon le nombre de chartes

La société ecclésiastique

Les clercs relevant des ordres mineurs interviennent 43 fois dans des chartes. Peut-être y avait-il parmi eux des jeunes, issus de familles fortunées, et disposant librement de leur part d'héritage. On relève leur accord avec Cluny 23 fois dans un acte de donation, sept fois en donation sous réserve d'usage, les autres actes se répartissant en ventes, échange, déguerpissement. Douze chartes

sont signées par des prêtres, mis à part des clercs, intermédiaires en quelque sorte entre ceux-ci et les évêques. Ces prêtres donnaient majoritairement sous réserve d'usage.

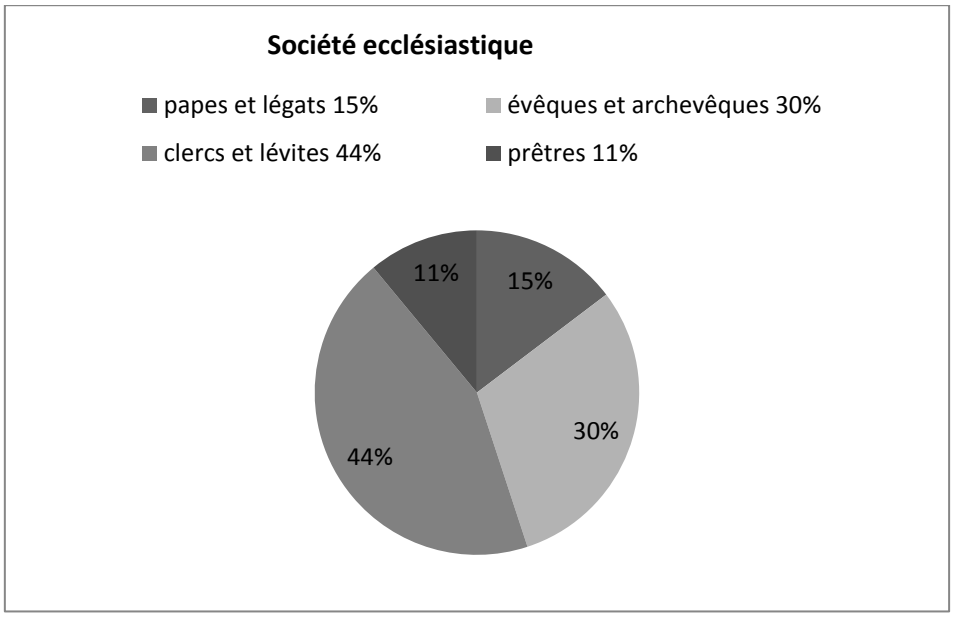

Figure 3 Répartition selon le nombre de chartes signées

La société monastique

Parmi les « morts au monde » que sont les moines et les *famuli*, on a pu repérer un moine donnant sa terre en viager à son propre *famulus* sous réserve qu'à son décès cette terre aille à Cluny. Il se trouve même un *famulus*, probablement *donatus* issu d'une riche famille car frère d'évêque, qui donne une église au prieuré de Jully-lès-Buxy en 957[70].

Le cartulaire de Cluny donne ainsi une image très variée de la société au milieu de laquelle se sont créés et développés les prieurés clunisiens. Le contingent le plus nombreux est celui des « laïcs » mis à part des chevaliers et de la plus haute noblesse. Dans cette société les femmes ont des responsabilités civiles et patrimoniales comme épouses mères et veuves ou filles de…. Pratiquement la moitié des chartes où interviennent des laïcs enregistre la participation ou coparticipation de ces femmes.

Les prieurés clunisiens ont eu besoin d'un concours social très vaste pour se développer dans l'orbite de l'abbaye mère : papes, évêques, prêtres et autres clercs pour le versant ecclésiastique de la société. Plus nombreux encore ont été les partenaires laïcs : roi, ducs, comtes, sires, chevaliers, paysans et bourgeois. Pour la commodité de la présentation un grand groupe de laïcs est mis à part de l'aristocratie, avec une distinction pour les couples et les femmes. Les « sans grade » que sont les moines, leur parenté et les serfs apparaissent ici et là et témoignent d'une mobilité sociale incontestable.

[70] CC 1036 (957).

Chaque part de la société est dans son rôle. Les hauts responsables de l'Église ou du royaume (du duché et des comtés), apportent leurs privilèges et confirment les accords passés au degré subalterne. Les classes intermédiaires et modestes, voire très modestes font des accords le plus souvent patrimoniaux. Comme nous sommes à l'époque de la réforme de l'Église, les accords patrimoniaux concernent souvent le don ou la restitution d'églises, avec ce que cela inclut de dîmes, de perception de casuel, de patronat des paroisses, mais aussi d'exploitation de domaines agricoles[71]. Tout ceci sera développé dans la troisième partie, dans un chapitre consacré à la vie économique des prieurés. Le cartulaire permet d'apprécier cette évolution sociale avec les périodes de transition formalisées dans les « donations sous réserve d'usufruit », les accords précaires (ou prestaires) ou encore les donations suivies d'une reprise de fief. On ne peut ici mieux expliciter cette situation déjà fort bien étudiée par André Déléage et Georges Duby

En ce qui concerne Georges Duby, on remarque deux choses. Sur le plan chronologique sa vaste étude se limite dans le titre aux XIe et XIIe siècles. Mais le contenu montre qu'il analyse aussi une grande partie du XIIIe siècle. Sur le plan sociologique et territorial de recherche, il part du Mâconnais stricto sensu et développe les preuves de son argumentation sur le Beaujolais, la Bresse, le Chalonnais et le Tournugeois. Ses conclusions le ramènent au seul Mâconnais. Il ne fournit aucune statistique mais parle ici de 150 paroisses avec 98 familles chevaleresques, et là de 200 familles dont les mâles adultes portent le titre de chevalier[72].

André Déléage avait voulu étendre son étude avec en objet « *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XIIe siècle »*. De fait ses données chiffrées couvrent tous les territoires de l'arrondissement de Mâcon, mais seulement six cantons de l'arrondissement de Chalon, un seul canton des arrondissements d'Avallon, Beaune et Semur-en-Auxois. Ses conclusions indiquent que la « terre » appartient pour une proportion d'un tiers à la moitié aux gens d'Église : prêtres et lévites à titre personnel pour 5%, le chapitre de Saint-Vincent et l'évêque pour 20%, Cluny également 20% (en Mâconnais). Les laïcs possèderaient donc, selon lui, entre la moitié et les deux tiers du domaine rural. Au sein de ces laïcs, Déléage renonce à apprécier l'importance relative de la seigneurie, de la paysannerie indépendante, des grands et petits seigneurs, des paysans laboureurs et des paysans ouvriers. Il donne cependant, par des indications chiffrées, la preuve que la terre est en mouvement d'appartenance et de gestion. On peut ainsi comparer malgré les différences d'échantillons, de période et de nature des actes, la sociologie des signataires de 408 concessions étudiées par

[71] GAUDEMET (Jean), *Le gouvernement de l'Église en Occident*, t. VIII, vol 2, IIe partie : le gouvernement local, in Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident, dir LEBRAS (Gabriel) et GAUDEMET (Jean), CUJAS, 1979, p. 270. La dot initiale des paroisses va de 5 à 70 ha, la moyenne entre 20 et 40 ha. De plus, 60 à 75 ares de vignes.

[72] DUBY (Georges), *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris : École Pratique des Hautes Études, 197I, (Ière éd. 1953), p.379 et 413.

Déléage et les 504 donations reçues par Cluny (comprenant celles sous réserve d'usufruit et d'usuaire), que nous avons recensées concernant les deux diocèses de Chalon et Mâcon. [73]

DÉLÉAGE : CONCESSIONS

ECCLESIASTIQUES	22%	90
ARISTOCRATIE	8%	32
LAÏCS	70%	286
TOTAL		408

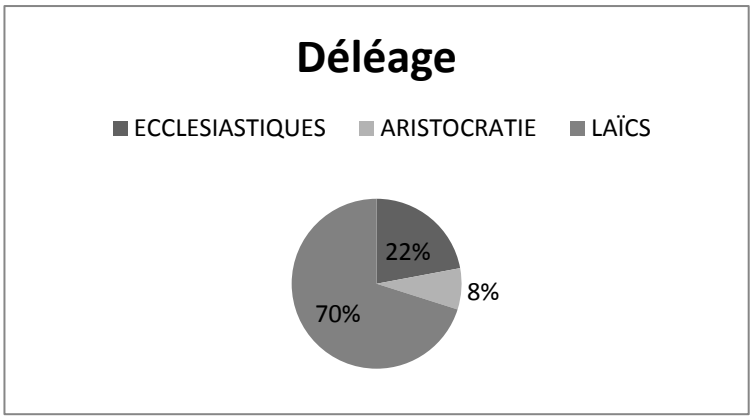

CHARTES CLUNY : ACTES DE DONATIONS CONCERNANT LES DIOCÈSES DE CHALON ET MÂCON

ECCLESIASTIQUES	12%	62
ARISTOCRATIE	13%	66
LAICS	75%	376
TOTAL		504

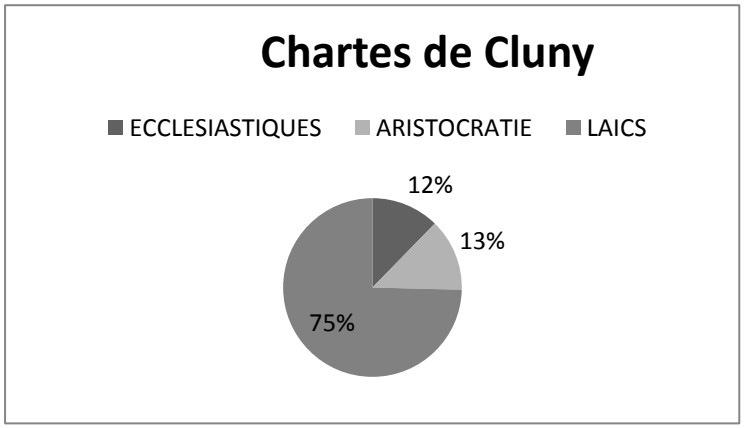

Conclusion

Au terme de ce chapitre il est facile de comprendre qu'il n'existe pas un modèle unique de société environnant les prieurés, et encore moins un modèle unique de relations entre les prieurés et la société. Les prieurés canoniaux dépendants de Saint-Pierre de Mâcon sont un reflet de la société féodale qui les entoure, qui les enrichit et leur fournit la plupart de ses membres. C'est un peu, sans

[73] DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^e siècle*, Mâcon, 1941, tableau hors texte p. 1096. (Le titre a évolué entre la thèse et l'édition publique).

vouloir être caricatural, une société qui tourne en vase clos avec des chanoines tournés vers le seul service liturgique et paroissial, vivant des dîmes et du casuel ainsi que du rapport d'un domaine toujours acensé et jamais exploité en faire valoir direct. Les prieurés tournusiens vivent aussi des dîmes et du casuel grâce à un réseau de paroisses reçues par générosité royale, puis papale. Un partage de la *cura animarum* avec le clergé séculier centre les moines sur une vocation différente de celle des chanoines. Le système de faire-valoir direct avec des doyennés existe dans les dépendances de Tournus avant celles de Cluny. Pour les dépendances de Saint-Marcel, la générosité féodale environnante a permis une expansion locale et à distance. Le cartulaire met en évidence le travail direct des moines et de leurs auxiliaires. C'est le seul document qui cite concrètement une trentaine de métiers nécessaires à l'encadrement matériel de la vie conventuelle. Le chartrier d'Époisses montre la générosité initiale de la grande aristocratie des ducs et des comtes de Bourgogne, mais aussi celle des « bourgeois vertueux » de Dijon. La bonne gestion monastique et leur propre travail permettent au prieuré d'agrandir son patrimoine par une majorité d'achats de domaines viticoles de bons rapports et d'essarter une immense forêt à Ouges avant l'arrivée des cisterciens. Cluny chapeaute le plus vaste ensemble de prieurés en comparaison de ceux que nous venons de citer. Son cartulaire permet de reconstituer une diversité sociale de partenaires plus représentative de toute une région, puisque ses implantations vont du sud de Dijon au sud de Charlieu.

La mise en perspective de l'environnement social des prieurés dépendants de Saint-Pierre de Mâcon a été possible grâce à un travail d'exploitation de son obituaire, deux fois édité mais jamais commenté. Malgré sa rétrogradation symbolique au statut de grand prieuré, Saint-Pierre a continué de fonctionner comme de nombreuses abbayes monastiques ou canoniales, son influence territoriale est restée locale, sur le modèle seigneurial, mais libéré des contestations d'héritage telles qu'on les connaît dans toutes les familles féodales. En ce qui concerne les prieurés de Tournus, la lecture des Preuves de la publication de Pierre Juenin a permis de concevoir cette famille monastique se hissant au niveau d'un ordre, moins brillant que Cluny et d'un fonctionnement différent, mais méritant une approche plus large que celle de sa seule abbatiale. Le Cartulaire de Saint-Marcel, malgré les faiblesses connues de son écriture, donne l'aperçu le plus précis de l'environnement humain immédiat des moines pour la mise en valeur des domaines prioraux. L'étude d'Époisses relève de la rare chance pour un chercheur à l'époque contemporaine, de redécouvrir un manuscrit consciencieusement collationné mais totalement oublié. Quant au cartulaire de Cluny, qu'on pourrait croire avoir été décortiqué de bout en bout par un siècle d'études savantes, son réexamen limité au cadre des deux diocèses de Chalon et de Mâcon, permet de

donner un éclairage nouveau sur le développement social de la famille clunisienne dans son berceau d'origine.

On pourra reparler de la situation des prieurés dans leur environnement social dans les fiches consacrées à chacun des établissements. Il convient de conclure le cadre général de naissance et d'implantation de ceux-ci en consacrant le dernier chapitre de cette première partie à une appréciation des Règles et Coutumes et des conséquences du vœu des stabilité prononcé par chaque novice le jour de ses vœux solennels.

Chapitre VI

Les Règles, les Coutumes, la Stabilité

Le chapitre précédent a étudié les réseaux sociaux au sein duquel s'insèrent les prieurés. Venons-en au réseau monastique ou canonial lui-même. À L'exception de très rares prieurés totalement indépendants, au fonctionnement tellement particulier qu'ils méritent des études monographiques[1], l'immense majorité des monastères qualifiés prieurés vit selon une trilogie immuable. 1. Ils appartiennent à un *ordo* ou une *ecclesia* avec une abbaye chef d'ordre identifiée. 2. Cette *ecclesia* revendique l'application d'une règle d'ordre monastique ou canonial. 3. Cette règle est interprétée avec des coutumes particulières. L'existence de chaque réseau est garantie au sein de la société par des attributions de privilèges de la part des autorités civiles ou ecclésiastiques. Ordre, règle ou coutumes, rien ne reste figé par rapport à l'impulsion du ou des fondateurs et l'environnement historique initial. Le travail de l'historien est de rendre compte des évolutions constatées à la tête et dans les membres de ces groupements.

La plupart des prieurés installés dans les diocèses de Chalon et Mâcon sont monastiques. Pour ceux-là, l'obédience clunisienne est majoritaire et c'est par elle que nous commencerons.

L'ordo Cluniacensis

Écrire encore sur l'histoire de la fondation de Cluny n'apporterait rien à la somme des publications portant sur le sujet. Il existe des divergences sur l'année exacte : 909, 910, 911, mais là n'est pas l'essentiel. Il s'agit d'une abbaye voulant vivre selon la règle de saint Benoît. Comme telle, elle soumet ses frères au silence, au travail, à la stabilité, à la prière liturgique. C'est un programme banal, à cette nuance fondamentale que l'âme de Cluny est au chœur de son église. La célébration de l'office divin est la tâche principale du moine clunisien, elle absorbe la majeure partie de sa journée. La seconde particularité est l'attachement à Pierre, c'est-à-dire au pape, son représentant sur terre, à l'exclusion de toute autre autorité. Cet attachement à la seule autorité papale lui assure une liberté dont profitent tous ses membres, abbayes rattachées et prieurés dépendants. Ses premiers abbés jouissent d'une autorité souveraine, on pourrait dire exercent une monarchie absolue, et n'hésitent pas à accepter, en plus du leur, un abbatiat éloigné pour y établir leur réforme monastique. Partout on leur doit obéissance absolue ainsi qu'à leurs représentants.

Des coutumes nous ont été transmises par l'abbaye de Farfa et les moines Ulric et Bernard au XI^e^ siècle[2]. Elles seront remplacées à partir du XII^e^ siècle par des statuts promulgués par les abbés, et les

[1] On pense ici à Merlantey et à Avenas.

[2] BOYNTON (Susan) et COCHELIN (Isabelle), « Les coutumiers clunisiens », *BUCEMA 7*, 2003, PDF, texte intégral. Les auteurs rendent compte d'un colloque sur ce sujet et des projets d'ouvrages.

décrets des chapitres généraux. Des difficultés économiques amènent en effet l'abbé Pierre le Vénérable à convoquer un premier chapitre général en 1132 pour faire adopter des statuts de réforme. C'est le début de l'association des subordonnés aux prises de décisions relatives au fonctionnement de *l'ordo cluniacensis* . L'abbé Hugues V d'Anjou (1199-1207) promulgue en 1204 de nouveaux statuts prévoyant des chapitres généraux annuels. Hugues V organise les monastères clunisiens en provinces ou chambreries où le chambrier qui le représente peut prendre des décisions entre chaque réunion annuelle. Les diocèses de Chalon et Mâcon font partie de la province de Lyon, incluant par conséquent tous les prieurés clunisiens qui y sont implantés. Au grand regret des historiens, les procès-verbaux des chapitres tenus entre 1204 et 1259 ont disparu, mais on dispose de tous ceux qui ont suivi jusqu'à la Révolution. Ils ont été édités à partir de 1965 par Dom Charvin, en 9 tomes, aux éditions de Boccard. L'étude de ces documents permet de comprendre le fonctionnement de l'ordre aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles. Chaque chapitre général se réunit le troisième dimanche après Pâques, dimanche dit de *Jubilate* (premier mot de l'introït de la messe). L'abbé est assisté de Définiteurs (quatre jusqu'en 1289, 15 ensuite) ayant pouvoir exécutif et législatif et désignant deux visiteurs pour chaque province aux fins d'inspection de chacun des prieurés, de prise sur place des décisions les plus urgentes, suivies de comptes rendus au chapitre général. Tous les prieurs, même ceux des établissements les plus modestes, peuvent être désignés comme visiteurs, définiteurs, ou même visiteurs de l'abbaye elle-même qui est soumise au droit commun. Dans cette province de Lyon, les anciennes subordinations des petits prieurés vis-à-vis de Charlieu et de Saint-Marcel, ou d'autres établissements plus modestes, sont conservées, tandis que la majorité d'entre eux relève directement de l'abbaye ou de l'un de ses officiers, le plus souvent le sacriste.

Grâce à ces comptes rendus annuels de visite on prend connaissance du suivi minutieux, presque tatillon, du respect de la règle. Les visiteurs s'informent de l'effectif réel et des compétences des moines, si les heures canoniales sont dites ou chantées, du nombre de messes basses et chantées par jour ou par semaine, du respect des prescriptions d'aumône et d'hospitalité, de la façon de s'habiller, des repas pris en commun au réfectoire, du sommeil au dortoir non cloisonné, de l'absence d'animaux, en particulier ceux liés à la chasse (chiens, chevaux, éperviers). Ils prennent un soin particulier à vérifier que les réserves alimentaires sont suffisantes jusqu'aux prochaines récoltes, l'absence de dettes et le respect des droits de l'établissement (dîmes, moulins, granges locatives). Les bâtiments sont inspectés, les réparations à faire sont prescrites. Des enquêtes enfin sont conduites sur la qualité des mœurs, les écarts d'incontinence et tout autre dérèglement. On peut supposer que les visiteurs disposaient d'une procédure standard des questions et de contrôles personnels de visu, car tout y passe en un temps bref qui va d'une demi-journée à deux jours selon l'importance du prieuré inspecté.

Dans une organisation où rien n'est laissé au hasard, le plus petit prieuré comporte au moins deux moines. On rappelle souvent « qu'il n'est pas bon qu'un moine soit seul » ce qui est paradoxal par rapport à l'étymologie du mot moine. Avec un effectif si modeste, il n'est pas question d'organiser sur place une hiérarchie, même réduite, avec prieur, sous-prieur et des officiers. Il y a toujours un responsable, celui que l'on appelle le *parvus sacrista*, fonction calquée sur le sacriste de l'abbaye, pour tout ce qui concerne la chapelle et tous les accessoires liturgiques. La pauvreté absolue prescrite à l'origine subit insidieusement des dérogations et chaque moine devient titulaire d'une mansion[3] dont la privation fait partie de l'échelle des punitions en cas de faute avérée. Lorsque les prieurés sont tenus en bénéfice par des personnes qui ne relèvent pas de l'ordre, on a quelquefois l'impression que les définiteurs sont désemparés devant le manque de réaction des bénéficiaires suite à leurs injonctions répétées d'année en année pour la bonne marche de l'établissement. Une sorte de constat d'impuissance les amène alors à conclure : « que l'abbé écrive au seigneur cardinal pour que, sur sa conscience, il prenne les mesures nécessaires »[4].

Grâce à l'admirable travail de Dom Charvin et l'équipe de Ligugé, il est possible d'apprécier de manière précise quel fut le fonctionnement de l'ordre de Cluny. Les comptes-rendus préservent l'anonymat des prieurs et des moines. Cependant la transparence de la vie du groupe est exceptionnelle, son fonctionnement de commandement et de soutien est remarquable aussi bien vis-à-vis des monastères proches que dans le déploiement européen si étendu que l'on connaît. Aucune autre famille canoniale ou monastique n'a conservé ou produit des archives internes aussi complètes sur son mode de fonctionnement, sa rigueur dans l'observance, mais aussi ses déviances.

La famille tournusienne

Avant de parler de Tournus, il faut rappeler qu'à l'origine existait l'abbaye fondée par saint Philibert à Jumièges en 654 selon une observance colombano-bénédictine, abbaye rapidement déplacée à Noirmoutier. Philibert mourut en 685. Bien des années après, ses successeurs, fuyant les vagues d'invasions normandes, n'arrivèrent à Tournus qu'en 875 après une longue migration marquée d'épisodes épiques rapportés par les hagiographes[5]. La communauté fut largement dotée par Charles le Chauve et des donateurs particuliers aux diocèses de Chalon, Lyon et Mâcon. On doit considérer deux sortes de prieurés dépendants de Tournus. Il y a ceux créés pendant la pérégrination d'une quarantaine d'années, conçus pour accueillir un convent relativement important, ils étaient réellement autonomes avec une hiérarchie complète. Le plus proche est celui de Saint-Pourçain, au diocèse de

[3] Selon le dictionnaire Lookub : titulaire d'un petit bénéfice, on pourrait mieux dire « part de la mense conventuelle ».
[4] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 9 vol., Paris, 1965-1979, t. IV, p. 217 : « *scribat prior claustralis, cum reverentia qua decet domino cardinali* ».
[5] COUSIN (Patrice), *Précis d'Histoire Monastique*, Bloud et Gay, 1956, p. 188.

Clermont, où la communauté installée à Tournus cherchera refuge au milieu du X^e siècle quand on voulut lui imposer un abbé non élu[6]. D'un autre côté, il existe des prieurés plus récents, propres aux diocèses de Chalon, Mâcon et archiprêtré de Bagé. Ces unités sont beaucoup plus modestes, habitées seulement de deux à trois moines et parfois, n'ayant de fait qu'un titulaire du titre et des revenus afférents, ou même directement rattachés à l'abbé comme Presty. Sur le fonctionnement de cet ensemble monastique nous disposons de peu d'informations de première main. Les deux historiens officiels, Chifflet et Juenin sont très diserts sur les relations de l'abbaye avec les seigneurs du voisinage ou les bourgeois de Tournus, mais complètement silencieux sur le mode d'organisation du réseau et son fonctionnement interne. Nous apprenons cependant que « l'abbé Bérard, en 1223, exposa au pape Honorius III qu'il avait coutume de convoquer tous les ans en chapitre général dans son abbaye les abbés et les prieurs qui lui sont soumis, pour traiter avec eux de la correction et réformation de l'ordre, selon Dieu et la règle de saint Benoît ; il pria le pape d'autoriser cet usage. Le pape le fit par un bref daté de Tivoli, le 14 de juin, de la 9^e année de son pontificat (1225), par lequel il ordonna que cet usage s'observerait inviolablement[7] ».

Cet échange de correspondance montre l'alignement de Tournus sur Cluny, ou Cîteaux, quant à la périodicité des chapitres généraux, sans nous éclairer sur l'existence ou non de définiteurs et de visiteurs. On peut conjecturer que la démarche de l'abbé Bérard après du Saint Siège visait à préserver l'autonomie de Tournus face à l'application du canon 12 du concile de Latran IV :

> « En chaque royaume ou province, on tiendra tous les 3 ans, sauf le droit des évêques diocésains, un chapitre général des abbés et des prieurs sans abbé, qui jusqu'ici n'en célébraient pas. Ils doivent s'y rendre, sauf empêchement canonique : on aura choisi l'un des monastères susceptibles de le recevoir, étant respectée toutefois cette mesure que nul n'amène plus de six montures et de huit personnes. Qu'on fasse appel en toute charité pour inaugurer ce nouveau régime à deux abbés cisterciens du voisinage qui apporteraient aide et conseils utiles, car ils sont depuis longtemps parfaitement entrainés à célébrer des chapitres de ce genre[8] ».

Au sein des deux diocèses et de l'archiprêtré de Bagé, les unités tournusiennes ne connaissent pas d'intermédiaire entre elles et l'abbaye, sur l'exemple clunisien de Charlieu et de Saint-Marcel. Il existe seulement quelques médiatetés d'un ou deux échelons, et nous ne sommes pas informés sur les modes de contrôle de la vie régulière. À lire l'Histoire de l'abbaye et la Nouvelle histoire de l'abbaye[9], l'interventionnisme abbatial semble ici permanent et essentiellement consacré aux règlements de litiges. L'efficacité de ces arbitrages peut se vérifier dans le concordat signé en 1233 avec Nicolas,

6. JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus*, Dijon, 1739, p. 73.
7 Ibid., p. 146-147.
8 FOREVILLE (Raymonde), *Latran I, II, III et Latran IV*, Fayard, 2007, p 353.
9 CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, 1664, et JUENIN (Pierre*), Nouvelle histoire*… op. cit.

archevêque de Besançon, à propos du prieuré de Louhans sur lequel l'abbaye obtient une quasi souveraineté extra diocésaine comparable à celle de l'abbaye de Saint-Oyen sur ses dépendances[10].
Une évolution inéluctable intégrera finalement Tournus ainsi que les autres monastères bénédictins (hors Cluny) de Lyon, Chalon, Langres, Autun et Mâcon en une congrégation dont le siège apostolique donna la présidence à l'abbé de Saint-Oyen et à celui de Saint-Bénigne à Dijon. Les chapitres reçurent l'ordre de nommer des visiteurs chargés de visiter tous les monastères de la province et d'y corriger les abus[11]. On trouve une application de cette mesure par la mention du passage à Tournus en 1253, de Pierre, abbé de l'Isle-Barbe, visiteur de la province de Lyon.

Autres dépendances bénédictines

Ce qui vient d'être exposé à propos du réseau de Tournus permet d'aborder la situation des autres prieurés bénédictins. L'abbaye **Saint-Pierre de Chalon** est un cas à part. Tous les prieurés qui en dépendent sont recensés aux diocèses de Chalon et de Mâcon (13 en tout). Les archives directement relatives à l'abbaye sur la période X^e^-XIV^e^ siècle sont sommaires. Aux Archives départementales de Saône-et-Loire, le H 116 comporte 39 pièces allant de 1213 à 1298, dont on retient seulement un pariage avec le duc de Bourgogne sur le prieuré de Châtel-Moron, et un achat de vignes pour Rosey. Le cartulaire de l'abbaye, de 44 folios, n'est pas consultable pour des raisons techniques. On ne peut connaître la vie conventuelle que par bribes en se fiant à des écrits antérieurs[12]. Tout laisse supposer que Saint-Pierre de Chalon se plia à la règle commune des chapitres provinciaux puisqu'il accueillit celui de 1278. On connaît les statuts qui y furent promulgués :

> « Tous les moines doivent prendre leur repos dans le même dortoir. Au dortoir les lits et tout ce qui entre dans leur composition doivent être exactement conformes à la règle. Nul ne peut manger, même avec la permission de l'abbé ou du prieur, en dehors du réfectoire, de l'infirmerie ou de la table de l'abbé. Il est défendu aux moines d'avoir en propre des chambres dans le cloître, d'avoir des chevaux (*roncinos*), des domestiques (*garciones*). Nous ordonnons aux abbés, dit le chapitre, qu'ils se fassent remettre, dans le mois qui suivra le présent décret, toutes les clefs des maisons ou des chambres que les moines pourraient avoir à leur disposition. On ne donnera pas d'argent aux moines pour leur pitance, ce serait introduire le vice de la propriété. Les abbés visiteront fréquemment le dortoir, et s'il y trouvent des objets qui ne sont pas conformes à la règle, ils les enlèvent et ne les rendront point à celui qui les réclamerait. Tous les frères ont l'obligation d'être présents au chœur pour toutes les heures des offices, au réfectoire et à tous les offices réguliers ». Le chapitre de 1281 portera son attention sur les

[10] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire…*op. cit., p. 151. L'archevêque de Besançon conserve un droit de suspension formel.
[11] BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 2 tomes, Montreuil-sur-Mer, t. I 1890, t. 2 1892, p. 561. Les visiteurs contrôlaient les abbayes, mais pas les preurés.
[12] BESNARD (Pierre), « Les origines et les premiers siècles de l'église chalonnaise », *RHEF*, t. V, n° 28, 1914, p. 449-477, ou BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon sur Saône*, 1914-1918, Impr. E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône), t. XIV, XV).

limites aux droits d'emprunt ; « Aucun prieur, aucun administrateur ne pourra emprunter, soit en une fois, soit en plusieurs, au-delà de la somme de 10 livres tournois. Il ne pourra faire aucun prêt sous peine de déposition[13] ».

Un autre chapitre général des monastères bénédictins non exempts s'était déjà tenu à Saint-Pierre de Chalon en 1251, puisque Innocent IV avait chargé les abbés de Tournus et d'Ainay de s'y rendre et de veiller à l'application des statuts adoptés[14]

Les dépendances de l'abbaye de Saint-Bénigne retiennent également l'attention. Il en existe quatre au diocèse de Chalon : Chivres, Combertault, Palleau et Sainte-Marie de Chalon. Ils font partie des 32 celles confirmées par le pape Pascal II en 1105[15]. Il est connu que cette abbaye fut réformée par l'abbé Guillaume (990-1071) selon l'esprit de Cluny par où il était passé. Sa réputation de stricte application de la règle ne laisse aucun doute sur le respect de celle-ci (règle et coutumes clunisiennes) dans toutes ses créations ou appropriations monastiques. Les successeurs de Guillaume ont gardé une haute réputation à l'abbaye, et c'est ce qui lui valut l'attribution de la co-présidence des chapitres triennaux de la province métropolitaine de Lyon.

Les autres prieurés bénédictins ne comptent qu'une ou deux dépendances de telle ou telle abbaye et doivent refléter une observance commune à la règle. Il existe deux dépendances de Perrecy, dépendant lui-même de Fleury, abbaye réformée par le deuxième abbé de Cluny, Odon (927-942), qui en cumula les deux charges. La période XIe - fin XIIIe siècle voit l'apogée d'Ambronay, monastère parental de Ratenelle. L'Isle-Barbe (un prieuré) est certainement d'un bon niveau de vie conventuelle, puisque son abbé, on l'a vu, est désigné comme visiteur provincial. L'abbaye de Flavigny, développe au XIIIe siècle un important atelier de sculpture sollicité par toute la Bourgogne, et doit probablement cantonner ses deux celles à l'état de revenus agricoles. On ne peut rien dire des dépendances de Fauverney et Moutiers-Saint–Jean, ni celle d'Ainay[16]. À l'inverse le prieuré Saint-Germain-des-Prés à Gilly est soutenu dans sa vie régulière par l'abbaye éponyme de Paris, jusqu'à sa cession à Cîteaux au début du XIVe siècle. Que dire de Cîteaux et de ses abbayes et prieurés dépendants, sinon qu'ils restent pour l'Église et les papes le modèle à suivre pour toutes les maisons monastiques[17].

[13] Martyrologium jurense et Necrologium, XIVe siècle (non consultable), copie partielle aux AD du Jura 1 F 83 du XIXe siècle, Fonds St Claude, p. 103 à 106. Nous devons à la correspondance de l'abbaye de Saint-Oyen, de ce chapitre provincial de la Métropole lyonnaise, le bénéfice de conservation des comptes rendus. Saint-Oyen faisait antérieurement, comme Cluny et Tournus, un chapitre annuel, mais fixé au quatrième dimanche après Pâques, dimanche de *Cantate Domino* (introït). Les prieurés de Montbellet et annexe de Saint-Didier ont suivi la règle provinciale commune, d'autant que leur création remonte au XIIIe siècle.

[14] MARTIN (abbé Jean-Baptiste), *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312,* Lyon, Vitte, 1905, p. 321.

[15] CHAUME (Maurice), CHEVRIER (Georges), *Chartes et documents de Saint Bénigne de Dijon, Prieurés et dépendances des origines à 1300*, Dijon, 1943,t. II, ch 411 p. 188, énumération sur six diocèses, dont trois extra métropolitains.

[16] GUIGUE (Marie Claude), *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, Lyon, 1885, la charte 27 du t. I (1258) montre confirmation des règlements et statuts par le légat du Saint Siège.

[17] La fiche 117 concernant le prieuré d'Ouges montrera que ce modèle cistercien est loin de la perfection.

Stabilité de vie monastique

Un principe essentiel de la vie monastique est constitué par le vœu de stabilité[18]. Cette stabilité s'entendait initialement comme une présence viagère au sein de l'abbaye où se prononçaient les vœux des profès. Le développement d'une abbaye comme tête d'un ordre avec des prieurés dépendants supposait étendre la stabilité à l'ensemble des maisons rattachées. Ce sont les définiteurs qui décident des déplacements aux fins de pourvoir à l'effectif de chaque unité et veillent à la qualité de la présence en son sein. Il existe une règle supplémentaire qui autorise le changement d'ordre ou congrégation : il s'agit des demandes formulées par tel ou tel moine pour effectuer un *transitus* vers une autre famille monastique aux exigences de vie supposées plus sévères. Dans cette appréciation d'exigence, il n'y a aucun doute quand un moine veut devenir cistercien ou chartreux, mais ce sont les supérieurs de ces familles ou des maisons ainsi sollicitées qui sont réticents dans l'acceptation de ce genre de recrues. Dans l'autre sens, le passage d'un moine cistercien à l'ordre de Cluny fut l'occasion de contestations dont l'exemple le plus célèbre est la « trahison » d'un neveu de Bernard de Clairvaux dont la colère et la rancune s'exprima à maintes reprises, même après la repentance du coupable[19]. Une barrière infranchissable existe entre les frères des ordres mendiants et les moines de toutes familles. Les Franciscains, Cordeliers et autres sont non seulement exclus de toute assimilation, mais quand l'un d'entre eux est accueilli subrepticement dans un prieuré, visiteurs et définiteurs exigent son renvoi immédiat[20]. Les mendiants sont des concurrents, et même des adversaires, on s'autorise des voies de fait contre eux[21]. Les projets d'installation de douze « Augustiniens » à Saint-Gengoux provoquent des protestations vigoureuses auprès du siège romain sans aller aux mêmes extrémités[22].

Les transferts isolés ou encouragés

Selon un adage bien connu « l'herbe étant plus verte dans le pré du voisin », la tentation de passage d'un ordre à un autre pouvait survenir. On vient d'expliquer que ce désir recevait un jugement favorable dans les mouvements vers un ordre au genre de vie plus sévère ou ascétique, tout en ménageant les susceptibilités de chaque famille monastique. De tels transferts ont certainement existé. Leur proportion

[18] Règle de saint Benoît, ch 58, 17, http://regle-de-saint-benoit.blogspot.fr/2011/08/la-maniere-de-recevoir-les-freres.html
[19] TORELL (Jean-Pierre) et BOUTHILLIER (Denise), *Pierre le Vénérable*, CLD, 1988, p. 154 et sv.
[20] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts*…op. cit., t. IV, p. 225 : « Les définiteurs ordonnent que l'Abbé ou son chambrier dans la province, au lieu de moine qui n'est pas de notre ordre, on en assigne un autre » et au t. III, p. 247 : « Ordre est donné de chasser un carmélite ». Les deux exemples sont hors diocèses de Chalon et Mâcon.
[21] Les papes tergiversent également. Selon VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle, Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, t. II, p. 154, les moines iront se plaindre au chapitre général des Frères Prêcheurs en 1260 à Narbonne.
[22] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts*…op. cit., t. IV, p. 256, Le chapitre général du 19 avril 1388 signale cette alerte, dont on ne reparlera plus, sans préciser s'il s'agit de chanoines ou d'une catégorie de mendiants. Le plus grave était que ces Augustiniens avaient le projet de construire une église et d'aménager un cimetière.

est difficilement quantifiable, mais cela n'a jamais dû être important[23]. Une autre catégorie de transfert est imputable à des raisons personnelles : des moines éloignés de leur région d'origine se trouvent perdus et préfèrent réintégrer celle-ci. Ce pourrait être le cas du prieur de La Baume Cornillane (Drôme) dépendante de Marcigny, et qu'on retrouve résidant à l'abbaye Saint-Pierre de Chalon. De plus on justifie ce rapatriement par le peu de rapport de ce prieuré[24].

On connait d'autres raisons, telles que l'envoi d'un moine clunisien dans un prieuré de la Chaise-Dieu « pour apprendre le service », mais ce fut peut-être transitoire et ne concernait pas un moine membre des 183 prieurés étudiés[25]. Les exemples officiels qui relèvent de nos établissements révèlent des échanges, plutôt que des transferts, dans le cadre d'accession à des postes hiérarchiques supérieurs. De telles promotions devaient répondre à la fois à l'attente personnelle des moines concernés et aux besoins de tel prieuré ou de telle abbaye. Ainsi une bulle de Lyon du 11 mars 1313, Clément V choisit Nicolas, moine de Cluny et doyen de Saint-Gengoux comme abbé de Tournus après la mort d'Henri. Il confère à Louis de Francheleins, moine de Tournus, la dignité de doyen de Saint-Gengoux, charge vacante par la promotion de Nicolas[26]. Avant cet échange ponctuel Tournus et Saint-Oyen avaient conclu en 1271 l'accord suivant : « Les moines de Tournus pouvaient accepter et administrer les prieurés de Saint-Oyen, et réciproquement les moines de Saint-Oyen pouvaient tenir de même les prieurés de Tournus ». Cet accord se fait dans le cadre du renouvellement de confraternité entre les deux abbayes qui prévoyait que tout religieux profès d'une maison sera reçu avec la même dignité dans l'autre[27].

Le cas particulier de l'ordre de Grandmont (prieuré d'Époisses et hypothétiquement de La Grange-du-Bois)

La présentation de l'ordre de Grandmont reste d'une haute difficulté 900 ans ou presque après la mort de son fondateur Etienne de Muret (1124). Dom Jean Becquet a consacré de nombreuses recherches et publié de multiples articles sur le sujet sans porter de jugement sur un ordre qui se considérait à part, mais qui finit par bénéficier des mêmes dotations ou avantages que d'autres[28]. Etienne de Thiers est un

[23] Le comportement des moines gyrovagues est analysé comme un manquement à la règle et son étude sera faite au chapitre consacré à ces fautes.

[24] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts…*op. cit., t. IV, p. 256, Chapitre général de 1386 : « son prieuré est de peu de valeur et ne perçoit plus que 10 ânées de blé et 10 de vin. Le reste ne vaut pas 3 florins et les arrérages vont à l'abbé ».

[25] Ibid., t. III, p. 467, concerne un moine de Brou-Vernet (Auvergne). À contrario le ms GF 61 des AD Saône-et-Loire signale p. 253 le transfert à Cluny du chanoine Léger de Saint-Pierre de Mâcon en 1160. Il aurait réédifié Saint-Marcel.

[26] MARTIN (abbé Jean-Baptiste), *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312, Lyon,* Vitte, 1905, p. 591, Bulles 2524 et 2526. L'abbé Nicolas est le 35e abbé de Tournus selon Juenin, également noté dans Gallia IV, col. 972..

[27] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire…*op. cit., p. 167, Convention entre l'abbé de Tournus Jean de Montbelet et l'abbé Gui de Saint Oyen ; et BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye…*op. cit., p. 545. Benoît signale à la même page un accord comparable avec Saint-Bénigne de Dijon dès 1226, et Juenin un autre avec l'Isle-Sainte-Barbe en 1200 (p.139).

[28] BECQUET (Jean), *Recherches sur les institutions de l'ordre de Grandmont*, EPHE, 1952, et BECQUET (Jean), *Études grandmontaines*, éd. Musée d'Ussel, 1998.

saint ermite à Muret. Comme beaucoup de ses congénères il attira des disciples dans sa solitude boisée. Il n'a pas souci de leur laisser des instructions. L'un de ses fidèles, Hugues de Lacerta prit l'audacieuse initiative d'écrire à la fois la *vita* du maître et un « livre des sentences » sur ses enseignements spirituels. Puisque des ermites veulent vivre en groupe, le groupe doit être restreint, mettre en idéal commun la pauvreté avant tout, et le travail personnel pour subvenir aux besoins de ce groupe, mais jamais vivre de rentes ou de dîmes. Etienne ne s'oppose pas à Benoît, mais se démarque des bénédictins. La pauvreté en esprit est telle que l'on attend les aumônes plutôt qu'on ne les sollicite, sauf circonstance extrême[29].

Le fonctionnement pratique des celles grandmontaines conduit à des communautés de dix à douze frères soit un à deux prêtre et dix à onze convers. Ce sont ces derniers qui dirigent le convent. Sous prétexte de laisser aux prêtres « la meilleure part » en les libérant du souci temporel, on se propose de conduire des communautés utopiques, à l'inverse de tout ce qui se passe dans l'Église où le pouvoir appartient aux clercs. Cette inégalité de statut pourrait n'être qu'apparente. Ce sont les prêtres qui dirigent le chapitre des coulpes. Les frères prêtres sont les confesseurs, non récusables, d'une pratique sacramentelle hebdomadaire. Ce sont eux qui admettent ou non à la communion eucharistique mensuelle exigée. Malgré l'équilibre instable d'une telle organisation, l'attrait mystique de « Dame Pauvreté » un siècle avant son adoption par François d'Assise, explique un engouement créateur de 160 celles, dont treize en Bourgogne (peut-être 14 en comptant La Grange-du-Bois au diocèse de Mâcon). En dépit de ce succès apparent suscitant l'admiration générale envers les « Bonshommes », l'ordre va de crise en crise, justifiant l'intervention des papes et légats et des aménagements de cette règle si particulière. Une pause dans les conflits internes intervient en 1188-1189 sous l'autorité de Clément III qui autorise les frères à recevoir des legs et canonise le fondateur.

Cette année 1189 de canonisation est celle que choisit le duc Hugues III de Bourgogne pour fonder et doter une celle grandmontaine sur son domaine de Rouvres, à Époisses précisément. Conformément à l'esprit et à la lettre de l'ordre, cette nouvelle celle ne reçoit ni église ni dîme. Elle accumule par contre la réception de domaines et territoires d'une étonnante prospérité, évoquée au chapitre précédent. Dès le concile de Latran IV, Epoisses connaît comme toutes les celles la double direction d'un prêtre correcteur et d'un convers. Des contestataires amènent le siège apostolique à déléguer deux abbés cisterciens, dont celui, voisin d'Époisses, de Maizières, au même diocèse de Chalon. De réforme contestée en réforme amendée, on crut arriver au but par les statuts de 1289. C'était sans compter sur les initiatives autoritaires des papes Clément V et Jean XXII. Avec ce dernier Grandmont devenait une abbaye chef d'ordre avec des prieurés dépendants selon « des usages monastiques éprouvés où l'austérité n'était pas plus maintenue que la discipline. Au début du XIV^e^ siècle, Grandmont ne réalise

[29] Voir au chapitre III de cette première partie p. 110 et 111 pour les conditions de fondation de l'Ordre.

guère plus qu'une pâle copie de ce qu'était Cluny. Comme Cluny, Grandmont écarte les parasites venus des ordres mendiants. Grâce à la longanimité du Siège apostolique, l'ordre va subsister jusqu'à la fin du Moyen Âge et même jusqu'à la Commission des Réguliers.[30] ». Comme beaucoup d'ordres monastiques, Grandmont connaîtra plus tard une division entre l'ancienne observance et l'étroite observance. Et c'est d'Époisses que cette dernière prendra son élan de réforme.

Les chanoines réguliers

Un colloque réuni par le CERCOR au Puy-en-Velay en 2006, a centré ses travaux sur le thème des C*hanoines réguliers, émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles*) dont les textes ont été réunis en 2009[31]. Ainsi que l'indique ou fait supposer la datation proposée (XIe-XIIIe siècles), les contributeurs ont concentré le champ des recherches sur les chanoines réguliers soumis à la règle de saint Augustin telle que proposée par les papes au XIe siècle à des clercs qui cherchaient leur voie et leur règle pour se différencier des moines et indiquer clairement une vocation au service de l'Église. S'il est exact que c'est le pape Alexandre II (1061-1073) qui déclara soumettre les chanoines réguliers à cette règle de saint Augustin, complétant et précisant l'initiative prise par Nicolas II en 1059, sur les conseils d'Hildebrand, il est difficile aux historiens de nier toute vie canoniale régulière avant cette période. Hildebrand lui-même, argumentant avec fougue contre le fameux article CXV de la règle d'Aix (qui autorisait la propriété), cite en exemple les clercs de Rome qui depuis longtemps (*jam dudum*) vivent dans le parfait détachement et le rejet du « vice de propriété »[32]. Comment dénier une qualité de vie identique à d'autres communautés et collégiales ?

Se faire une idée claire de l'existence de telles communautés se complique du fait que dans un même monastère pouvaient cohabiter à la fois des moines et des chanoines[33]. Sans pouvoir rendre compte de l'état réel de la société canoniale aux diocèses de Chalon, Mâcon et également Langres (qui intervient dans nos recherches du fait de l'existence de l'abbaye Saint-Etienne), on doit reconnaître que la réforme grégorienne (par Grégoire VII en tant que pape ou ses prédécesseurs, conseillés par lui) a tranché en faveur de la soumission des chanoines à la règle de saint Augustin. Cette décision ne supprime pas les difficultés pour les communautés de chanoines concernées (pour la suivre) et pour les

[30] BECQUET (Jean), *Études grandmontaines*…op. cit., p. 68-70.

[31] PARISSE (Michel), Textes réunis de *Chanoines réguliers, émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles)*, CERCOR, PSE, 2009.

[32] GIROUD (Charles), *L'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin et ses différentes formes de régime interne, Marcigny,* 1961, p. 10.

[33] CUCHERAT (Abbé François), *De l'origine et de l'emploi des biens ecclésiastiques au Moyen Âge*, Lyon, 1860, p. 57-58 : « La charte 234 du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon montre Suzanne donner séparément une terre aux frères et une autre aux chanoines ». L'auteur cite en complément de preuve les chartes 235, 253, 444 séparant les frères et les chanoines en deux corps distincts, ayant chacun leur chef, leurs règles, leurs offices, leurs biens propres et des biens communs. Il se sépare du point de vue de Jean Fustaillier (*De urbe et antiquitatibus matisconensis liber*, 1520) sur l'identification de chacun des deux corps.

historiens actuels (pour en rendre compte), puisqu'à proprement parler la règle de saint Augustin n'existe pas. Il s'en est suivi des essais de formalisation, des tâtonnements, des particularités liées à des fondateurs mus par des vocations spécifiques. Ces particularités justifient l'argumentation de Michel Parisse datant de l'établissement des quatre chanoines d'Avignon dans l'abbaye ancienne et abandonnée de Saint-Ruf (1039 avant décisions papales) les réels premiers pas de l'ordre de Saint-Augustin[34].

Ces chanoines de Saint-Ruf viendront en 1220 prendre possession de la paroisse de Chagny, y créant un prieuré avec deux annexes, mais ne connaîtront pas d'autres implantations ni au diocèse de Chalon, ni à celui de Mâcon. Dans cette dernière ville l'évêque Landry impose la réforme pendant son épiscopat (1074-1096) à l'abbaye Saint-Pierre qu'il rétrograde en grand prieuré. On ne connaît pas le texte exact de la règle propre que l'évêque rédigea à l'époque. Nous n'avons en notre possible examen que la quatrième règle édictée par le pape Innocent IV lors de son séjour à Lyon, Cluny et Mâcon pendant la période qui suivit le premier concile œcuménique de Lyon[35]. Ce texte ne nous apporte aucune précision sur la vocation des chanoines de Saint-Pierre, mais constitue surtout une accumulation d'interdits et de mises en gardes pour une communauté canoniale banale. Cette règle n'indique pas, sauf par allusions, l'existence d'un ensemble de prieurés constituant un corps unique, un ordo tel que Saint-Ruf, Marbach ou Saint-Victor de Paris. Cependant l'existence de chapitres généraux de Saint-Pierre et ses prieurés dépendants est attestée. Des chroniques en font état, on y retrouve les délégués de petites communautés d'Augustins vivants en dépendance de l'ex abbaye devenue grand prieuré[36]. De telles réunions étaient devenues obligatoires depuis le concile de Latran IV, obligation inscrite au même canon 12 dont on a cité le début concernant les familles monastiques : … « Ce Statut (du chapitre général de tous les trois ans) nous voulons et enjoignons aux chanoines réguliers de l'observer selon leur règle »[37]. Par ailleurs, on l'a déjà dit, l'abbaye canoniale de Saint-Etienne de Dijon est autorisée en 1113 par l'évêque de Langres, Jocerand, à se retirer à Quétigny pour y vivre selon la règle de Saint-Augustin et à l'étendre ensuite au reste de la compagnie[38]. Cette évolution de la vie canoniale fut approuvée par le pape Calixte II, confirmant dans la même charte les anciennes possessions et privilèges[39].

[34] PARISSE (Michel), Textes réunis de *Chanoines réguliers…*op. cit., p. 10.
[35] AD Saône-et-Loire ms GF 61, Vol. 1, t. 2, p. 300 (voir au tome 2 Annexe I, p. 64-66)).
[36] REBUFFET (Bernard*), Les grandes heures des églises de Mâcon*, Mâcon, 1974, p. 45. L'auteur, interrogé, fait référence à la source du manuscrit AD Saône-et-Loire BH GF 61. Il n'a pas pu préciser si ces chapitres généraux incluaient des représentants de Saint-Germain-en-Brionnais et Bar-le-Régulier, du diocèse d'Autun, dont dépendait le prieuré Saint-Hilaire à Fontaines, diocèse de Chalon.
[37] FOREVILLE (Raymonde), *Latran I…*op. cit., p. 354.
[38] BIÈVRE-POULALIER (Adrien), *Chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1098 à 1140*, Dijon, 1912, t. II, p. 25 charte 22, p. 31 charte 24.
[39] Ibid., p. 55, charte 48 (1124).

La lecture du cartulaire de Saint-Etienne fait découvrir plusieurs admissions féminines comme converses, dont l'une est l'épouse d'Etienne de Salins qui, lui se fait chanoine. On retrouve ici ce qu'on a pu apprendre de Saint-Pierre de Mâcon : un recrutement aristocratique et des femmes admises selon un statut mineur. Le pape Innocent II, par une bulle de 1131, réclame à l'abbé Herbert, de mettre à la tête des églises « *sapientes et discretos canonicos regulares* » (charte 97). Cette abbaye canoniale du diocèse de Langres va développer un réseau de quinze prieurés géographiquement localisés dans la partie qui constituera au XVIIIe siècle le diocèse de Dijon[40]. Un seul est implanté au diocèse de Chalon, le prieuré de Bessey-lès-Cîteaux. Les caractéristiques de Saint-Etienne de Dijon sont assez proches de celles de Saint-Pierre de Mâcon : une importante maison mère urbaine, dans la capitale régionale, et des prieurés satellites suscités par l'aristocratie locale fournissant à la fois domaines et chanoines. On ne perçoit aucune vocation générale ni tentation d'expansion hors de la zone d'origine.

Tel n'était certainement pas l'état d'esprit des quatre chanoines fondateurs de Saint-Ruf d'Avignon. S'ils se sont séparés du chapitre cathédral, c'est pour mieux vivre la pauvreté selon l'esprit, mais c'est aussi pour développer une activité missionnaire, en en tous cas catéchétique, et assurer la *cura animarum* dans un maximum de paroisses. Ainsi dès 1092, la charte n° IV fait état d'une conciliation entre l'abbé de Saint-Ruf et l'abbé de l'Isle-Barbe à propos de quatre paroisses que leur avait données l'archevêque Gebuin. La charte de *placitum* se fait en présence d'Hugues de Die, successeur de Gebuin, de Landry évêque de Mâcon et de Gauthier évêque de Chalon[41]. Cette dynamique expansion permet à Saint-Ruf d'obtenir d'Urbain II avant la fin du XIe siècle à la fois sa reconnaissance comme ordre et l'exemption de tout évêque ou abbé[42]. Cet empire canonial (formule du père Joseph Avril) atteint son apogée au début du XIIIe siècle, dans une expansion méridionale en France et quelques avancées en Espagne et Italie. La bulle d'Innocent III du 6 mai 1206 dresse l'état général de l'ordre au moment de sa publication. On ne l'a pas retrouvée, même sous forme de vidimus aux Archives départementale de la Drôme, mais elle est publiée en annexe de sa thèse par Yvette Lebrigand, qui la tenait sans doute de Jean-Baptiste Martin et son bullaire du diocèse de Lyon[43].

L'implantation des chanoines de Saint-Ruf à Chagny, diocèse de Chalon, se présente dans l'histoire de cet ordre comme l'une de ses dernières vagues spatiales et temporelles. Chagny est un modeste prieuré au sein de la famille rufienne. La redevance à l'abbaye mère est de 3 livres en 1308, pour une moyenne de 4,42 livres calculée sur un total de 61 maisons redevables de cens[44]. Les chanoines de Saint-Ruf, précisons-le, avaient quitté Avignon pour Valence entre 1120 et 1150, et développé leur

[40] CLAUDON (Ferdinand) et LAURENT (Jacques), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XII : Province ecclésiastique de Lyon, Troisième partie : Diocèses de Langres et de Dijon, Ligugé, 1941, p. 571-598.
[41] CHEVALIER (Ulysse) *Codex diplomaticus ordinis sancti Rufi*, Valence, 1891, p. 6-7.
[42] Ibid, charte V, p. 8.
[43] LEBRIGAND (Yvette), *L'ordre de Saint-Ruf en France* (1039-1774), ENC, 1967, Appendice, p. 385.
[44] AD Drôme, 2 H 232, armoire 12, volume 6, liasse non numérotée.

recrutement initial dans l'aristocratie locale comme toutes les abbayes canoniales. Leur ouverture d'esprit promeut dans chacune de leurs implantations un accueil très large socialement et internationalement. Saint-Ruf est le lieu de formation et d'élévation du seul pape anglais de l'Église romaine, selon une carrière unique en son genre.

Nicolas Breakspear serait né d'un père clerc pauvre qui plaça son fils pour études à la célèbre abbaye bénédictine de Saint-Albans. Il fut refusé au noviciat (naissance illégitime ? niveau d'étude insuffisant ?) et vint en France. Il fut accueilli à Saint-Ruf comme serviteur (convers ?) et finalement admis comme chanoine et rapidement élu abbé. Son zèle austère provoqua des plaintes en cour de Rome, ce qui suscita la sympathie du pape cistercien Eugène III. Nicolas est promu cardinal évêque d'Albano, et pape de 1154 à 1159.

Le vœu de stabilité des chanoines prononcé au sein de leur ordre international, de leur abbaye ou grand prieuré semble encore plus observé que chez les moines. Aucun document ne signale de demande de départ d'un chanoine de Saint-Pierre pour aller chez les Prémontrés, Saint-Ruf ou Saint-Victor de Paris. En ce qui concerne les vocations canoniales de jeunes gens dijonnais, le choix était possible à partir de 1201 entre la voie classique de Saint-Etienne et la voie à la fois érémitique et intellectuelle du Val des Écoliers. Pour tous les aspirants à la vie canoniale des diocèses de Chalon et Mâcon, le choix devait se faire avant la prononciation des vœux et non en cours de carrière. Si un chanoine se sentait attiré par une vie plus dépouillée ou rigoureuse (car les chanoines sans propriété personnelle jouissent cependant d'un relatif confort de vie collective), il demande une mutation vers un ordre monastique. On a cité le passage d'un chanoine de Saint-Pierre de Mâcon à l'abbaye de Cluny.

Le vrai problème reste le véritable respect de l'absence de propriété. Le renouvellement des statuts n'a pas d'autre but que la lutte contre un relâchement insidieux, dérogeant à cette règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin. On comprend l'importance accordée dans cette lutte pour la désappropriation des biens en observant les initiatives de Benoît XII (1334-1342), lui-même cistercien attaché aux rigueurs de son ordre. Dans sa bulle (1339) « *Ad decorum Ecclesiae sponsae* », le pape oblige toutes les maisons canoniales à se grouper dans un chapitre général annuel d'une province regroupant elle-même plusieurs territoires métropolitains (6 provinces pour la France). Selon un modèle qui rappelle le modèle cistercien, le Chapitre élit le président assisté de quatre *seniores*. Ce dispositif rappelle, sans en prendre le nom, les quatre définiteurs cisterciens. Ensemble ils disposent d'un pouvoir judiciaire, législatif et administratif[45]. Cette réforme aurait amené le regroupement de Saint-Pierre de Chalon, Saint-Etienne de Dijon, mais aussi de maintes collégiales connues de la métropole Lyonnaise. De fait le pape fut accaparé par d'autres soucis qui le détournèrent de la surveillance de l'application de sa bulle, et il mourut peu après. Chaque maison garda son quant-à-soi d'autant plus que les guerres et

[45] GIROUD (Charles), *L'ordre des chanoines*…op. cit., p. 102.

la peste ravageant les diocèses de Chalon et de Mâcon furent source de préoccupations plus importantes[46].

Conclusion

Ainsi que ce chapitre vient de l'exposer, le Règle, les Coutumes et le vœu de Stabilité ont constitué pendant cette période X^e^-XIV^e^ siècle le socle de l'organisation monastique et canoniale. Cette organisation montre une cohésion d'un réseau au sein de l'Église juxtaposé au réseau social des familles de donateurs tel qu'on l'a décrit au chapitre précédent. Dans cette praxis la famille monastique clunisienne fait preuve d'une solidarité, semble-t-il, plus solide que ses voisines Le système des chapitres généraux annuels, des visites régulières jusque dans les dépendances les plus éloignées et les plus humbles, validé par des rapports et comptes-rendus détaillés dont beaucoup nous sont parvenus, crée des liens organiques très forts au sein de l'ordre et dans toutes ses ramifications. Cette organisation non seulement met l'ordre à l'abri des incursions indésirables (ordres mendiants), mais encore des reprises en main papales et épiscopales et des regroupements imposés aux autres familles. En effet Cluny était leur modèle à l'instar de Cîteaux pour la rigueur de la règle. Si bien que ses moines furent peu tentés par une migration vers d'autres ordres[47].

En revanche, les autres groupes monastiques, Saint-Pierre de Chalon, Saint-Bénigne, Saint-Philibert de Tournus, et même Saint-Oyen, furent tenus à une politique de coopération et parfois d'échanges de membres et ce fut parfois vécu comme une déchéance ou une décadence. On notera que les unités monastiques féminines, Lancharre et le Villars, ne semblent pas concernées et vécurent plus en dépendance du milieu familial dont les moniales étaient issues, sans subir les évolutions imposées à leurs frères masculins.

De leur côté les maisons canoniales ne connaissent que deux groupements, celui de Saint-Pierre de Mâcon et celui de Saint-Etienne de Dijon. Chacun d'entre eux vit dans son monde, son territoire et a pour orientation spécifique la *cura animarum* des paroisses. Il en est de même de l'ordre de Saint-Ruf avec son unique prieuré détaché à Chagny, loin de ses bases, dans le diocèse de Chalon. Le monde des chanoines est un monde stable, qui ne connaît pas les contraintes de rapprochements ou d'échanges exigés chez les frères moines. On se contente de recommander à chaque maison de bien établir la liste de ses revenus[48].

Avant d'aborder la deuxième partie de notre étude sur les 183 prieurés recensés, il semble opportun de rappeler deux réflexions d'éminents chercheurs. La première émane de Jacques Paul dans sa

[46] DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans la société au Moyen Age (950-1350) », *Revue de l'Histoire de l'Eglise de France,* T LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 5-37, ici p. 5.

[47] LAURENT (Jacques), GRAS (Pierre), *Recueil des Histoires de France, t. VI, Obituaires de la Province de Lyon*, Paris, 1965, p. 477-482. Les 450 confraternités renouvelées par l'abbé Jean III sont de ce point de vue une bonne prévention.

[48] AD Saône-et-Loire ms BH GF 61, p. 343 : la volonté réformatrice de Benoît XII aboutit néanmoins à un chapitre provincial des chanoines de Saint-Augustin tenu à Saint-Pierre de Mâcon en 1343.

recension des Actes du premier colloque international du CERCOM (CERCOR aujourd'hui) sur le thème : *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*[49]. Il termine sa présentation critique par les mots : « On ne referme pas ce livre sans penser qu'il suggère la matière de deux ou trois congrès supplémentaires. Réjouissez-vous historiens, la matière n'est pas épuisée »[50]. La deuxième réflexion, suscitée par le fait que l'essentiel des informations sur lesquelles repose notre travail est issu de sources monastiques, vient de Jacques Dubois. Moine et chercheur il était bien placé pour exprimer sa méfiance et rappeler l'adage qui doit faire regarder de près ce que les moines disent d'eux-mêmes et de leurs confrères : « *Homo homini lupus, clericus clerico lupior, monachus monacho lupissimus* »[51]. C'est avec ces deux éclairages qu'on se propose d'aborder la deuxième partie consacrée aux moines des prieurés pour les temps et les lieux de prière et de vie conventuelle.

[49] Saint Etienne, 1985, PU Jean Monnet, 1991.
[50] PAUL (Jacques), *Recension des actes du premier colloque international du CERCOM*, in RHEF, t. LXXX, n° 204, janvier-juin 1994, p. 161.
[51] DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans la société au Moyen Âge (950-1350) », *RHEF*, t. LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 5-37, ici p. 5.

Deuxième partie

Conditions habituelles de vie liturgique des moines et des chanoines

Introduction

Que la vie de prières des moines et des chanoines soit limitée à leur communauté ou partagée avec les fidèles d'une paroisse, elle obéit au plan annuel à un calendrier liturgique tandis que le cycle journalier est rythmé par la récitation des heures canoniales. Ce calendrier et ce cycle, communs à tous les prieurés, leur font vivre ensemble la célébration des mêmes fêtes, la vénération des mêmes saints, le chant des mêmes prières. Un premier chapitre en précisera les contenus et l'organisation, un deuxième étudiant un exemple particulier, celui de Saint-Victor-sur-Rhins[1] à travers son bréviaire. Toute cette vie liturgique se déroule dans des lieux qui seront décrits au chapitre III, qu'il s'agisse d'églises exclusivement à usage prioral ou à usage mixte paroissial et prioral. Puis on étudiera la répartition des ordonnancements de lieux, les aspects extérieurs des lieux de culte, qu'il s'agisse des clochers, des vaisseaux et chevets qui les composent, leurs aspects et contenus intérieurs, autels, reliques, les fresques et sculptures. La méthode suivie consiste dans une évocation de ce que l'on peut connaître des bâtiments prioraux et conventuels eux-mêmes ou ce qu'il en reste, et dans le choix des exemples les plus significatifs de l'inventaire monumental afin de voir les liens ou les discordances avec l'art roman de la même époque, qu'il soit régional ou hors frontières en particulier transpyrénéen. De même, ces chapitres doivent permettre de comprendre le rôle des prieurés dans l'exercice de moments de prière collectifs et personnels, pour l'époque et la région qui ont été définies, sans négliger les échos qui peuvent y résonner aujourd'hui encore.

[1] Commune de la Loire (arrondissement de Roanne), diocèse de Mâcon, archiprêtré de Beaujeu, ordre de Cluny.

Chapitre I

Heures canoniales et calendrier liturgique

Les prières canoniales

La vie monastique et canoniale a pour règle de consacrer à la prière des heures déterminées dans la journée, ce que l'on a justement appelé les heures canoniales. Ces heures sont traditionnellement déterminées ainsi :

Vigiles 0 H[1]

Matines 2 H 30 ou 3 H (premier chant du coq)

Laudes : 5 h 30 (lever du soleil)

Prime : 6 H (suite immédiate de Laudes)

Tierce : 9 H (suite immédiate de la messe du matin)

Sexte : 12 h (midi)

None : 15 h

Vêpres : 17 h (coucher du soleil)

Complies : 18 H à 21 H

Il s'est toujours pratiqué dans les communautés une certaine souplesse, en fonction d'impératifs externes ou internes, par rapport au respect absolu de ces heures, en plus de la fluctuation naturelle entre été et hiver observée partout.

Heures canoniales et calendrier liturgique

Cette répartition des prières qui fractionnent la journée s'est certainement mise en place par tâtonnements et essais successifs sur plusieurs siècles dans les différentes maisons à vocation conventuelle. La Règle de Benoît de Nursie considère ces prières comme le véritable o*pus Dei*. Elle met en avant trois grands offices : Vigiles, Laudes et Vêpres. Les petites heures de Prime, Tierce, Sexte, None et Complies sont comme des pauses spirituelles au cours d'une journée dominée par le travail manuel.

La forme définitive de ces temps de prière nous vient du Concile d'Aix-la-Chapelle de 816, consacré à *l'institutuio canonicorum*. L'assemblée promulgue les canons CXXVI à CXXXI en prescrivant *ut canonicas canonici religiose observant*[2] et explique l'origine et la signification spirituelle de ces prières. Le concile indique « qu'il convient aux chanoines de connaître et célébrer religieusement, en s'appuyant sur l'autorité du livre des offices d'Isidore ». Les temps de Tierce, Sexte et None se font en référence au livre de Daniel (Dn **3**. 23 et **6**. 15) où l'on décrit les trois enfants chantant Yahvé dans la fournaise. Daniel

[1] Plus ou moins rapidement, selon les abbayes, Vigiles seront fusionnées avec Matines.

[2] WERMINGHOFF (Albertus), MGH, *Concilia, legum sectio III, Concilia carolini*, t. II, 1904, p. 406 à 409..

prie Yahvé trois fois par jour malgré l'interdit royal, ce qui lui vaut l'épreuve de la fosse aux lions. Le temps de Sexte à None est mis en parallèle avec la séquence entre la mise en Croix du Christ et sa mort. L'office de Vêpres rappelle les prescriptions de Yahvé à Moïse : « tu offriras l'un de ces agneaux le matin et l'autre au crépuscule (Ex **29**.38) ». Le temps des Complies s'accorde à la prière de David : « Avant de me mettre au lit et de fermer les yeux, j'irai au temple de Dieu (Ps **132.** 3-6) ». Le temps de Vigiles se tourne vers Isaïe « En ce jour-là, on chantera ce chant au pays de Juda (Is **26** 1-2) et encore vers David « heureux ceux qui le cherchent de tout cœur (Ps **118**.2) ». Enfin le temps de Matines fait appel à l'autorité de Cassien (*De Institutis Coenobiorum*), pour s'inspirer du Psaume 42 : « Le jour Yahvé mande sa grâce et même pendant la nuit le chant qu'elle m'inspire est une prière à mon Dieu vivant (Ps **42.** 9) », et d'un autre psaume davidique « Mes yeux devancent les veilles pour méditer sur ta promesse, en ton amour écoute ma voix, Yahvé (Ps **118.** 148) ». C'est aussi le rappel de la Résurrection, l'heure matinale choisie par Marie de Magdala pour se rendre au tombeau (Jn **20.** 1-8). Le concile d'Aix de 817, consacré cette fois spécialement aux moines[3], sous l'impulsion de Benoît d'Aniane, ne revint pas sur le sujet, et aucun réformateur ultérieur ne remettra en cause cette programmation quotidienne. Les coutumes ici ou là, feront fusionner Matines et Laudes ou Laudes et Prime, mais l'*Ordo* de chaque ordre présentera toujours séparément chacune de ces prières.

L'horaire n'a rien de fixe et varie d'un bout de l'année à l'autre en raison de la durée inégale des jours et des nuits[4]. À cette séquence quotidienne se superpose une rythmicité hebdomadaire ou fériale. On passe du dimanche, jour du Seigneur, au lundi férie deuxième, mardi férie troisième, mercredi férie quatrième, jeudi férie cinquième, vendredi férie sixième puis samedi et dimanche.

La suite des semaines suit un cycle de vénération de telle ou telle fête du Seigneur ou mystère de la Foi, c'est le Temporal. Chaque jour de la semaine, ou presque, est marqué par l'anniversaire de tel ou tel martyr, saint ou confesseur, c'est le Sanctoral. C'est ainsi que se constitue ce que l'on appelle le calendrier liturgique ou *Ordo*. Cet *Ordo* commande à la collectivité monastique ou canoniale le respect d'un double principe : le psautier doit être récité en entier dans la semaine, et la bible lue en entier dans l'année. Chaque office comporte donc la récitation de psaumes, la lecture de tel ou tel passage de l'Ancien et du Nouveau Testament, en y ajoutant habituellement des poèmes (hymnes) et des lectures de textes de Pères de l'Église.

Les fêtes du Temporal (celles du Christ, du Saint Esprit et de la Sainte Trinité), ont priorité sur toutes les autres fêtes. En l'absence de fête du Temporal, on célèbre le saint du jour (Sanctoral) inscrit au

[3] WERMINGHOFF (Albertus), MGH, *Concilia… op. cit., p. 464*

[4] DUBOIS (Dom Jacques), « Le rôle du chapitre », in Sous la Règle de Saint Benoît, EPHE, 47, Droz, 1982, p. 21-37, ici p. 34 : « Rabelais, vrai moine (dans Gargantua Ch XXVII), savait bien que l'office selon la règle de saint Benoît est plus court en été qu'en hiver. La raison en étant qu'en cette saison d'été nous prenions soin de faire le vin, et qu'en hiver nous le buvions ». Épisode bien connu de Jean des Entommeures.

calendrier universel romain dit grégorien-gélasien. Les diocèses et les ordres ou congrégations ont latitude de faire mémoire ou célébration d'un saint qui leur est propre, inscrit à leur martyrologe.

La rédaction des livres de prières correspondant à cette programmation a pris plusieurs siècles, avec des hésitations, des retouches, l'ajout de tel ou tel saint local ou universel. Le tableau de Victor Leroquais ci-dessous résume l'évolution de la pratique monastique ou canoniale[5].

jusqu'au IVe siècle	du IVe au VIe siècle	du VIIe au Xe siècle	à partir du XIIe siècle
BIBLE	Bible	Lectionnaire biblique	BRÉVIAIRE
	Psautier	Psautier férial	
	Antiennes	Antiphonaire	
	Répons	Responsorial	
	Capitules	Capitulaire	
	Oraisons	Collectaire	
	Hymnes	Hymnaire	
	Passions des martyrs	Lectionnaire hagiographique	
	Vies des saints	Lectionnaire hagiographique	
	Homélies	Lectionnaire homélitique	

Le titre de bréviaire, qui veut dire abrégé, sommaire, ne doit pas faire illusion. Les premières rédactions manuscrites ont abouti à de très gros volumes. On était loin du bréviaire individuel de poche. Il n'y avait dans le chœur de l'église ou chapelle priorale qu'un seul exemplaire lu à l'office par le lecteur de semaine ou semainier et entonné par un ou deux confrères maîtres du chant. Ces ouvrages ont connu de rapides usures ou ont été mis de côté en raison de la nécessité de mises à jour[6]. Les modèles réduits, à usage véritablement individuel ont coexisté avec ces livres de chœur et ont fini par donner le nom générique entre le XIe et le XIIIe siècle. La production manuscrite étant forcément très lente et d'ailleurs variable d'une abbaye à l'autre, explique que l'on dispose de très peu d'exemplaires de bréviaires du haut Moyen-Âge. Dans son catalogue des livres manuscrits de la Bibliothèque Vaticane, Hugo Ehrenberger ne cite qu'un bréviaire manuscrit du XIe siècle : le Vaticanus 7018[7]. Entre la fin du XIe siècle et le début du XIIe, Victor Leroquais n'en recense lui-même que douze dont neuf d'origine monastique au XIe siècle, et trente-neuf au XIIe siècle.

[5] LEROQUAIS (Victor), *Bréviaires manuscrits de bibliothèques publiques de France*, 5 t. Paris, 1934, t. I, p. LXI.

[6] Un travail conduit au sein de l'UMR ARTeHIS cherche à faire l'inventaire du réemploi ultérieur des folios de ces livres antiques en couvertures et reliures.

[7] EHRENBERGER (Hugo), *Libri liturgici Bibliothecae Vaticanae manuscripti*, 2 t., Freiburg, 1897, t. I, p. 190, inventaire rectifié par SALMON (Pierre*), l'Office Divin*, CERF, 1967.

Ainsi les petites unités monastiques ou canoniales que constituent les prieurés, composées de quelques membres, sont-elles unies par le calendrier liturgique commun. Grâce à lui, chaque prieuré prie avec les mêmes textes le même jour, comme tous les établissements de sa famille monastique ou canoniale, et invoque les mêmes saints de l'Église universelle ou spécifique à son *Ordo.* Les diocèses de Chalon, de Mâcon et les prieurés qui y sont implantés ont souvent hérité des dévotions particulières propres à la métropole lyonnaise[8]

Lyon a été un lieu privilégié de travail des compilateurs de martyrologes médiévaux. Après les versions de martyrologes dites hiéronymiens (Ve siècle, donc faussement attribués à saint Jérôme[9]), Bède le Vénérable est le compilateur le plus connu œuvrant vers 730. Puis Lyon s'illustre par le Martyrologe de l'Anonyme lyonnais autour de 806. Il est suivi par Florus de Lyon, sous-diacre de cette ville vers 830. Adon, curé d'une paroisse lyonnaise, avant d'être nommé archevêque de Vienne vers 853 reprend le travail de Florus et inspirera lui-même Usuard de Saint-Germain-des-Prés, dont l'œuvre eut le succès le plus retentissant. Il semblerait qu'Adon ait enlevé tous les saints français, anglais, espagnols ou autres trop peu anciens ou de notoriété seulement locale, pour les remplacer par des saints romains[10]. Cependant il faut bien distinguer les livres liturgiques destinés à la célébration des offices, contenant l'éphéméride des fêtes quotidiennes (Temporal+ Sanctoral) avec les nécrologes et obituaires destinés à célébrer la mémoire des bienfaiteurs. En fait une distinction trop rigoureuse ne tient pas compte des flexibilités et mélanges que ces manuscrits pouvaient contenir. Par exemple l'abbaye de Peterhausen, au diocèse de Constance, est victime d'un incendie en 1159. Le chroniqueur mentionne à cette occasion la perte de *una regula satis bona continens duo Martyrologia*, *una sanctorum, alterum Defunctorum*, soit dans un seul livre une copie de la Règle, un Martyrologe et un Nécrologe. Un autre exemple concerne directement l'un des prieurés ici étudiés. Il s'agit du *Necrologium ecclesiae sancti Petri Matisconensis* ou « Notice des bienfaiteurs de l'Église Saint-Pierre de Mâcon » publié sous ce titre en 1874 par Marie Claude Guigue. Il s'agit du document Bnf Lat 5254. Il comprend un martyrologe et un nécrologe ressemblant beaucoup à un obituaire. C'est d'ailleurs sous ce nom d'Obituaire qu'il est réédité en 1965 par Jacques Laurent et Pierre Gras, dans la collection Recueil des Histoires de la France, t. VI, obituaires de la Province de Lyon. On est prévenu par les éditeurs que le style d'écriture relevé sur le manuscrit est connu comme celui des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et que le martyrologe choisi est celui d'Adon.

8 Cette influence prépondérante de Lyon s'explique par les circonstances de création des deux diocèses de Chalon et Mâcon dont nous avons parlé au chapitre II de la première partie.

9 DUBOIS (Dom Jacques), *Les martyrologes du Moyen-Âge latin*, Brepols, 1978, p. 29.

10 Ibid., p. 43 citant QUENTIN (Henri), *Les martyrologes historiques du Moyen-Âge, étude sur la formation du martyrologe romain*, Paris, 1908.

Les livres liturgiques des diocèses de Chalon et Mâcon

Pour connaître les livres liturgiques en usage dans les diocèses de Chalon et Mâcon, les chercheurs disposent d'un inventaire établi à la fin du XIXe siècle. Il s'agit du travail de Marie Léontine Pellechet commentant les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon[11]. Il signale tous les missels, bréviaires, hymnaires et ordinaires des trois diocèses avec leurs lieux de conservation. Ces manuscrits et livres imprimés au nombre de deux-cent-vingt-six ont des origines très étalées dans le temps entre le VIIIe et le XVIIIe siècle, et ont une grande dispersion de leurs lieux de conservation entre la bibliothèque du grand séminaire d'Autun (avec transfert à la BM en 1905), les bibliothèques municipales de Beaune, Carpentras, Chalon-sur-Saône, Lyon, mais aussi la Bibliothèque Nationale de France, celle de Berne et celle du Vatican, et enfin quelques particuliers. Les dates d'écriture ou d'édition des différents ouvrages commencent au VIIIe siècle (un exemplaire), comportent un bon nombre d'autres du XIIe au XIVe siècle, puis du XVe et XVIe et le reste de la période moderne. Tous ces documents sont marqués comme *Breviarium Cabilonense, Breviarium Matisconense, ou Officia propria Eduensia*. Le mot *Breviarium* est parfois remplacé par *Martyrologium* ou *Hymnarium*. Un seul est indiqué comme *Missale Trenorciense*, l'abbaye de Tournus (du diocèse de Chalon) étant mise sur le même pied que les chapitres de Beaune et Avallon (du diocèse d'Autun). Ce missel de Tournus est daté du XIVe siècle et pourrait être considéré comme propre à l'abbaye et à ses prieurés. Un bréviaire de Chalon du XIVe siècle[12] est authentifié comme étant à la fois propre au diocèse de Chalon et à un établissement clunisien (Saint-Marcel ?). Un autre livre du diocèse de Chalon est reconnu, lui, comme ayant servi à l'église de Granges (du diocèse de Chalon mais dépendant du prieuré de Saint-Martin d'Autun[13]). Un autre bréviaire semblait appartenir personnellement à André Poupet, abbé de Saint-Pierre de Chalon puis évêque de la ville avant de démissionner au profit d'un neveu et de devenir doyen du chapitre. Pour être complet signalons l'existence de l'*Ordinarius sancti Symphoriani Eduensis* du XIIIe siècle, peut-être plus ancien, et dont le calendrier est incomplet.

Sur un total de 226 livres liturgiques étudiés par Marie Pellechet, concernant les trois diocèses, 26 bréviaires et missels sont attribués au diocèse de Chalon, dont six de la période XIIIe-XIVe siècle, auxquels il faut ajouter un missel propre de l'abbaye de Tournus du XIVe siècle. Pour le diocèse de Mâcon, on n'a conservé que quinze livres liturgiques, dont un seul du XIIe siècle propre à la période étudiée, mais auxquels il faut ajouter le bréviaire particulier du prieuré clunisien de Saint-Victor-sur-Rhins.

[11] PELLECHET (Marie Léontine Catherine), *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, Autun, 1883.
[12] Ibid., p. 35 n° 39.
[13] Ibid., p. 131 n° 156.

Idéalement une étude comparative de ces livres aurait dû mettre en parallèle un manuscrit liturgique d'une famille canoniale ou monastique différente pour chacun des diocèses de Chalon et Mâcon. Pour des raisons d'indisponibilité des manuscrits recherchés, même sur microfilms, cette procédure n'a été appliquée que partiellement. De plus, certains documents qui auraient pu servir cette démarche, ont été découverts trop tardivement par rapport au déroulement du travail. Il s'agit du Sanctoral du diocèse de Mâcon et de celui du Grand Prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, tous deux conservés aux Archives départementales de Saône-et-Loire.

Concrètement le choix s'est porté sur le martyrologe d'un bréviaire chalonnais présenté par Claire Maitre comme en usage à Saint-Marcel de Chalon ou une paroisse dépendant de ce prieuré, puis passé à une autre paroisse toujours clunisienne mais du diocèse d'Autun (usage monastique clunisien puis diocésain). La comparaison sera faite avec le calendrier du martyrologe de Tournus (usage monastique tournusien) et un bréviaire manuscrit du diocèse de Mâcon, le bréviaire de Saint-Victor (usage monastique clunisien).

Le psautier hymnaire *Cabilonense*

Ce manuscrit est daté par Marie Pellechet du XIVe siècle pour une paroisse de Chalon dépendante de Cluny. Claire Maitre fait observer que le calendrier comporte des mentions typiquement clunisiennes et d'autres propres au diocèse d'Autun. L'ouvrage est composé de deux cahiers initialement séparés : le psautier, folio 7 à 132, et l'hymnaire, folio 133 à 154 complété par des offices. Il est difficile de dater avec précision ce manuscrit. Au calendrier du Sanctoral le scribe a écrit la résurrection du Seigneur ou fête de Pâques au dimanche 27 mars. Comme on le sait Pâques n'est pas à une date fixe mais cela ne peut nous donner une indication sur l'année de composition car le 27 mars pour Pâques était une date conventionnelle adoptée par les copistes.

Il n'est trouvé de proprement chalonnais dans cet hymnaire que la fête de saint Marcel le 4 septembre et celle de saint Valérien le 15 septembre. À la différence d'Autun et de Mâcon il n'existe pas d'évêque chalonnais à proprement parler canonisé. Le pape Jean VIII lors de son passage en 878, a effectivement présidé une cérémonie d'élévation des restes humains de plusieurs évêques de Chalon, mais leur culte n'a pas de caractère universel ni local, à l'exception peut-être de saint Agricole et de saint Grat[14]. On pourrait considérer comme caractéristique chalonnaise la fête de saint Philibert, abbé de Jumièges célébré également à Tournus pour la translation de ses reliques le 7 juin et sa fête proprement dite le 19 août. Concernant le caractère clunisien de l'hymnaire, il est affirmé par une note

[14] BESNARD (Pierre, « Les origines et les premiers siècles de l'église Chalonnaise », *SHAC*, 2e série, t. X, 1922, p. 94 et sv. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que furent engagées les procédures officielles de canonisation des premiers évêques chalonnais.

au crayon sur l'un des plats de la reliure, et l'on en trouve confirmation par la célébration de Mayeul au 11 mai, celle de saint Hugues le 29 avril et celle de saint Odilon, le 1er ou le 2 janvier. Le caractère autunois du manuscrit est donné par la place accordée à saint Simplice le 25 juin, saint Cassien le 6 août, saint Euphrone le 8 août, saint Siagre le 28 août, saint Léger le 2 octobre, saint Procule le 9 novembre, tous évêques éduens. D'autres pontifes autunois comme Pragmatius le 21 novembre, Amateur le 26 novembre, accompagnent l'évêque de Marseille, Lazare, le 1er septembre (invoqué comme le Lazare des évangiles). Les saints abbés Sequane le 19 septembre, et Racho[15] le 5 décembre et les martyrs Symphorien le 22 août, Andoche, Thyrse et Félix le 24 septembre confirment le caractère éduen de cet hymnaire.

Une particularité de ces martyrologes tient à leur confection, qui aurait pu se faire en deux temps. Une première main écrit le calendrier proprement dit avec les suites des jours de calendes, nones et ides et les indications du calendrier julien avec les phases de la lune et les signes du zodiaque. Dans une deuxième phase, une autre main, ou parfois la même, pose les indications propres à l'éphéméride avec les noms des saints de chaque jour et autres fêtes liturgiques fixes. Cette phase d'écriture se fait probablement par cœur en se fiant à la mémoire du scribe, avec des abréviations et des simplifications, notamment quand il s'agit de ce que l'on appelle les « saints associés ». Ainsi au 28 juillet les saints Nazaire, Celse et Pantaléon d'un martyrologe, ne sont mentionnés dans un martyrologe voisin qu'aux seuls Nazaire et Celse. Au 14 avril les saints Tiburce, Valérien et Maximin, perdent Maximin dans une autre copie. Au 9 août, les saint Syriaque, Large et Smaragde deviennent Syriaque et compagnons. Au 12 juin, le quatuor Basile, Cyrin, Nabor et Nazaire devient trio en perdant Nazaire pourtant vocable de la cathédrale d'Autun. On peut penser que le lecteur de semaine ou semainier énonçait oralement les noms forcément associés, au jour dit, sans en oublier.

Il est une autre curiosité de ces éphémérides. On veut parler de la variabilité à un ou deux jours près de la fête des saints. Ainsi sainte Scolastique, sœur de saint Benoît est fêtée le 9 ou 10 février. L'apôtre Matthias le 24 ou 25 du même mois mais c'est peut-être pour tenir compte des années bissextiles[16]. Saint Aubin, d'Angers a son jour le19 ou 20 mars, saint Grégoire 1er le 12 ou 13 mars, saint Benoît le 21 ou 22 mars. Plus troublante est la variation de date de l'Annonciation le 25 ou 26 mars. Saint Tiburce et saint Valérien peuvent se trouver le 14 ou 15 avril, les saint Donatien et Rogatien, le 24 ou 25 mai, les saints Frisque et Félicien le 9 ou 10 juin, l'apôtre Barnabé le 11 ou 12 juin, saint Basile et ses compagnons le 12 ou 13 juin, les saints Gervais et Protais le 19 ou 20 juin, enfin les apôtres Pierre et Paul le 29 ou 30 juin. Ces exemples ne sont pas exhaustifs pour le premier semestre et il semble inutile d'en prolonger la démonstration jusqu'au 31 décembre. Il ne paraît pas y avoir une inscription fautive

[15] On dit Racho pour Ragnebert donné tantôt comme évêque, tantôt comme abbé de Saint-Martin d'Autun.
[16] Cette pratique a perduré jusqu'au concile Vatican II, et peut-être au-delà.

volontaire ou par distraction. Il pourrait s'agir d'un choix délibéré pour se soustraire à une densité jugée trop forte de fêtes et mémoires d'un jour donné, précédé ou suivi d'un autre jour exempt de célébration. La décision finale en revient au célébrant lui-même. On retrouve dans les missels et bréviaires post-tridentins la même variabilité de célébration de telle ou telle fête.

Les particularités des livres liturgiques mâconnais

Les livres liturgiques mâconnais de la période Xe-XIVe siècles sont tous conservés soit à la BnF soit à la BM de Lyon, ceux-ci, indisponibles, n'ont pas pu être consultés. Il a fallu se résoudre à l'étude d'un livre d'heures manuscrit à l'usage de Mâcon datant de la fin du XVe siècle[17]. Quelques saints sont inconnus des martyrologes chalonnais et même du martyrologe romain, ce sont des saints locaux ou plus probablement lyonnais[18]. Il s'agit de saint Bon le 15 janvier, saint Valère le 29 janvier, sainte Radegonde le 30 janvier, saint Etienne évêque de Lyon le 13 février. On trouve encore dans les saints locaux saint Galmier le 27 février, saint Gérard évêque de Mâcon le 28 mai, saint Rambert le 13 juin, saint Benoît le 12 juillet, saint Just évêque de Lyon le 12 août, saint Minerve le 23 août, l'invention de saint Vincent le 23 septembre, saint Ennemond patron d'un prieuré clunisien au diocèse de Lyon le 28 septembre, saint Apollinaire évêque de Valence le 5 octobre, saint Tempère le 29 octobre, saint Innocent le 30 octobre, saint Aymon le 15 novembre. De fait les saints de Lyon dominent car Mâcon manque de saints affirme Victor Leroquais. Certains saints lyonnais importants sont pourtant manquants : Irénée, Lucipin, Alpin, Eucher le 16 novembre présents dans les bréviaires chalonnais. En revanche plusieurs saints propres à Mâcon sont absents des calendriers lyonnais. Le plus exemplaire est saint Innocent, martyr fêté le 30 octobre, inconnu à Lyon et Chalon, mais dont la cathédrale de Mâcon possédait le chef.

Les bréviaires clunisiens

Les bréviaires clunisiens ont fait l'objet de plusieurs études. Une première synthèse avait été écrite par Guy de Valous dans son ouvrage sur le monachisme clunisien[19]. Dans l'appendice III[20], de Valous commence par reproduire le calendrier clunisien des Xe et XIe siècles. Il donne au préalable vingt-deux livres liturgiques de référence cotés de A à V et comportant un C et un C'. Cet auteur précise avant

[17] LEROQUAIS (Victor), « Un livre d'heures manuscrit à l'usage Mâcon », Collection Siraudin, *AAM*, n° 30, 1935, p. 137 à 200.
[18] COLLOMB (Pascal), « Le premier ordinaire connu à l'usage de la cathédrale de Lyon (2e moitié du XIIe siècle) », *Revue Mabillon,* n 1, 8, 1997, p. 13-51. Cet article apporte un nouveau point de vue sur le sujet, fruit de recherches minutieuses, à partir de références à des documents jusqu'ici méconnus.
[19] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle, Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970.
[20] Ibid., t. I, Appendice III, p. 399 et sv. : Le calendrier liturgique clunisien.

d'entamer l'énoncé du calendrier : « en dehors d'un certain nombre de fêtes plus spécialement clunisiennes que l'on rencontre dans les livres liturgiques, assez rares d'ailleurs, des diverses maisons de l'ordre, ces monastères semblent avoir conservé toute liberté d'inscrire à leur calendrier les saints locaux de leur diocèse et n'avoir pas eu l'obligation de se conformer sur ce point aux usages adoptés par l'abbaye chef d'ordre ».

Comme on le voit dans le titre de son appendice, l'auteur du « monachisme clunisien » s'en tient à la période X^e^ XI^e^ siècle, conforme à ses sources, où ne figure pas le bréviaire, plus tardif, de Saint-Victor-sur-Rhins. Il semble logique, de consacrer à ce bréviaire destiné à l'abbaye de Cluny, mais donné à un prieuré de quelques moines, dont l'écriture se situe probablement fin XIII^e^, début XIV^e^ siècle la totalité du chapitre suivant. Puis quelques conclusions d'ensemble pour les livres liturgiques et leurs sanctoraux seront tirées[21].

[21] L'annexe de ce chapitre au tome 2 présente un Sanctoral comparé mettant en regard, mois par mois, le calendrier liturgique tiré de trois documents : Le missel de Tournus (BM Autun ms S 193), l'hymnaire de Chalon (BM Autun ms S 159) et le bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins.

Chapitre II
Le bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins

Dans le cadre d'un travail de recherche sur tous les prieurés des diocèses de Chalon et Macon le bréviaire manuscrit de Saint-Victor-sur-Rhins est le seul dont on dispose pour essayer de reconstituer la vie des heures canoniales des 183 prieurés étudiés. Il a été possible de manipuler, regarder et prendre des photos du document lui-même pendant une dizaine d'heures (pour 620 folios) et de consulter *ad libitum* les microfilms de l'IRHT après les avoir numérisés. Se lancer dans une présentation de ce bréviaire est à haut risque. Sur ce document tout n'aurait-il pas été écrit par des spécialistes compétents ?

Comment présenter ce document ou plutôt ce monument ? (voir au tome 2 Annexe I, p. 81) Il s'agit en effet d'un manuscrit classé monument historique. Ce type de classement est rare. Fait plus rare encore, l'arrêté de classement ministériel comme monument historique est signé d'Aristide Briand, en date du 29 décembre 1906, en sa qualité de ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes. L'arrêté de classement est pris au titre de la loi du 30 mars 1887 pour les conservations des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique, et de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. L'article premier précise le classement définitif parmi les monuments historiques « Saint-Victor-sur-Rhins, Loire, bréviaire manuscrit orné de vingt-quatre miniatures, XIV^{e} siècle ». Cette démarche politico administrative de classement s'explique par la qualité de l'objet et la situation de Briand, député de la Loire de 1902 à 1919, ayant à satisfaire quelques électeurs. Car le résultat induit par ce classement voulait que le manuscrit ne quittât pas la commune pour rejoindre les archives départementales ou la Bibliothèque Nationale. On ne déplace pas les monuments : les catholiques réfractaires comme les radicaux de Saint-Victor-sur-Rhins tenaient absolument à conserver leur bréviaire.

Un autre résultat induit de ce classement était de faire entrer le bréviaire dans l'histoire des historiens et devenir un centre d'intérêt pour les chercheurs et spécialistes. Cela n'a pas tardé. Aussi convient-il de faire la recension de tout ce qui a été écrit sur ce manuscrit depuis un siècle, son histoire, les études publiées sur les enluminures, sa particularité musicale, les amputations de divers folios et autres découpages partiels. On tentera de reconstituer le corpus initial de ce livre et d'accorder à chaque dessin la pleine signification liturgique conforme aux textes ainsi illustrés. On fera quelques observations sur des décorations annexes, comme les grotesques et les « dessins in texte ». On dégagera les priorités du Sanctoral et on exposera les réflexions suscitées par la durée des offices et

l'importance relative des différentes fêtes. On s'interrogera sur quelques textes de psaumes. Après une conclusion particulière sur ce que nous suggère le bréviaire de Saint-Victor, on placera cette conclusion dans une perspective plus générale conforme à ces deux premiers chapitres.

Le manuscrit vu par quelques auteurs

Dès 1908 Louis Guerrier fait paraître une « note sur un bréviaire de Saint-Victor[1] ». L'auteur expose l'histoire de ce bréviaire, ses pérégrinations, et son retour au monastère, tels qu'un moine en fit narration au XV^e^ siècle sur des pages laissées en blanc au premier tiers du manuscrit. En voici le résumé (traduit du texte latin) : « en 1317, Guillaume de Montagny, sacristain de Cluny[2] et nommant au prieuré, a donné ce bréviaire au monastère et à l'église de Saint-Victor, à charge pour tous les moines, pour le curé et pour le vicaire de célébrer chaque semaine une messe des morts. En 1338, un autre sacristin (sic) de Cluny, Girard de Mars remet au monastère de Saint-Victor ce bréviaire qui avait été déposé en gage à Mâcon, à Bourg-en-Bresse et à Thizy, et pour ce service se recommande aux prières et aux messes. Par les soins de ce même Girard de Mars un calice neuf est donné au monastère qui a vécu l'aventure, assurément peu banale[3], de demeurer quatre années durant privé de calice. Jean de Saint-Didier, le sacriste précédent, s'était avisé d'en faire argent. Suit la menace non superflue d'anathème contre quiconque porterait au dehors ou aliénerait soit le bréviaire, soit le calice ». À ce stade, il est bon de faire remarquer que le texte cite l'intervention successive de quatre sacristes entre 1317 et 1338. Les mutations sont donc fréquentes, soit par promotion au sein de l'abbaye aux autres postes d'officiers, soit par nomination à des responsabilités dans des prieurés plus importants. Les sacristes désignés sont Guillaume de Montagny, Jean de Saint-Didier qui se défausse de la décision de vendre le calice sur un prédécesseur Guillaume de Cours et en dernier Girard de Mars. Tous ces *cognomina* ne sont que des lieux d'origine des intéressés, devenus aujourd'hui hameaux de communes des cantons de Noirétable, Charlieu, Perreux, Roanne et Thizy[4]. Autrement dit le sacriste, qui exerce d'importantes fonctions à l'abbaye pour le déroulement de sa vie liturgique, et qui tient depuis la fin du XIII^e^ siècle à titre de bénéfices une demi-douzaine[5] de monastères et églises du haut Beaujolais, est

[1] GUERRIER (Louis), « Note sur un bréviaire de Saint-Victor (Loire) », *Bulletin historique du diocèse de Lyon n° 7*, 1908-1909, p, 308-312, à suivre (aucune suite n'est parue dans le bulletin selon Monsieur HOURS directeur de Archives Diocésaines).

[2] Il semble préférable de traduire le terme sacrista par sacriste étant donnée la fonction que cela représente et la dévalorisation actuelle du mot sacristain.

[3] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 9 vol., Paris, 1965-1979, t. IV p. 306-311 : les visiteurs en Espagne signalent sept prieurés où les calices et missels ont été mis en gage. Il s'agit de Carrion, Saint-Vincent-de-Salamanque, Sainte-Agathe-de-Ciudad Rodrigo, Pombeiro, Budiniô, Saint-Colombe-de-Burgos, Saint-Christophe-de-Leyre. Le cas de Saint-Victor n'est donc pas isolé.

[4] DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946. Selon l'auteur Cours, Mars, Montagny, Saint-Didier sont des lieux détruits, des hameaux ou des communes des cantons sus-nommés,

[5] Au diocèse de Mâcon : Chénelette, Saint-Victor et la Villeneuve ; au diocèse de Lyon : Cercié et Lurcy ; au diocèse d'Autun : Aujoux et Saint-Mamert.

choisi parmi les enfants du pays et cherche probablement à s'en faire apprécier. Cela peut expliquer la donation d'un bréviaire et d'un calice à une petite communauté autonome selon le compte-rendu des visites de l'ordre clunisien en 1262, 1269, 1274, 1278, 1281[6]. En 1290 l'effectif s'étoffe en comprenant deux moines, un prieur et un jeune (*juvenis* sans précision : mot omis *scolaris* ?) et la soumission au sacriste n'est mentionnée la première fois qu'en 1298. Tout semble péricliter en 1329 où l'on ne chante plus l'office, non par absence de bréviaire mais par manque de moines[7]. On cite le comportement déviant de deux moines. Le dénommé Zacharie Maulvesin est accusé de vol et d'incontinence et s'être enfui de nuit avec le cheval du sacriste. Le second moine, Jean de Tain l'Ermitage, est dénoncé d'actes illicites, convaincu de parjure, sorti plusieurs fois de nuit commettre le péché et revenu ensuite se mêler à l'office divin. Il risque la marque d'infamie[8]. Un tel contexte explique sans l'excuser la décision du sacriste de mise en gage du bréviaire et l'on ne sait qui a perdu ou vendu le calice. Le découragement est tel que les visiteurs de la Province de Lyon en 1334 s'expriment ainsi : « à propos des bâtiments dégradés de Saint-Victor le sacriste nous a répondu qu'ils n'étaient ni utiles ni nécessaires, et nous croyons qu'il dit la vérité. Même s'il avait l'argent il ne les réparerait pas. Quant à ce qui menace ruine, il a promis de faire rapide réparation »[9]. Tout change aux yeux des visiteurs suivants pour le chapitre général du 18 avril 1339[10] : « les prieurés de… Villeneuve, Aujoux et Saint-Victor que tient le sacriste de Cluny sont en pleine prospérité temporelle et spirituelle ». C'est qu'avec le retour du bréviaire et le don d'un nouveau calice le sacriste Girard de Mars a su insuffler une nouvelle discipline.

Louis Guerrier dans sa note présente ensuite une sorte de « coutumier » réglant les intérêts et les relations réciproques de la cure et du monastère. C'est en cela que le bréviaire est encore unique en témoignant du modus vivendi entre les moines et les prêtres séculiers. Il est probable, sans que l'on puisse l'affirmer, que ce coutumier s'applique de façon comparable dans toutes les paroisses tenues par un prieuré. « Le curé soit personnellement, soit par son vicaire doit assister chaque jour aux matines ». Suit l'indication des jours où le curé doit célébrer et les jours où il ne célèbre pas. On retrouve la notion d'une à trois messes par prêtre et par semaine, et l'incitation faite aux prêtres non moines de participer aux heures canoniales. A certains jours de fête, le curé a droit à une réfection dans le cloître ainsi que son vicaire mais ces jours-là il ne doit pas avoir de vin[11]. Le coutumier indique enfin les anniversaires que le curé doit célébrer et les revenus qu'il en retire. On précise à la fois un partage des revenus selon la nature des services liturgiques apportés aux fidèles (mariages, anniversaires,

[6] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts*… op. cit., t. I, p. 271, 304, 345, 372, 404..
[7] CHARVIN (Dom Gaston), *Satuts* …*op. cit*., t. III, p 80.
[8] Zacharie de Maulvesin, pourrait trouver son origine à Mauvoisin, quartier de Montbrison. Quant à Jean de Tain ou Tinto, Dom Charvin le traduit toujours par Tain-L'Hermitage (Drôme).
[9] CHARVIN (Dom Gaston), *Satuts* …*op. cit*., t. III, p. 152
[10] CHARVIN (Dom Gaston),*Statuts*… *op. cit*., t. III, p. 271
[11] Ceci signifie que le curé n'a pas droit à double ration de vin car les moines lui donnent chaque jour un quarteron ou une chopine, selon une précision que donne Raymond Etaix dans un article analysé ci-après.

absolutions vont au curé, droits de sépulture et cierges au sacriste, les lits des morts au prieur) et selon les églises (Saint-Victor à la fois priorale et paroissiale, Chaland et Combres exclusivement paroissiales). Le manuscrit nous apprend ainsi la persistance de l'existence d'un prieur malgré la responsabilité du sacriste de Cluny. Le prieur fait partie de l'effectif de deux moines[12]. L'énumération des églises omet celle de Saint-Priest-la-Roche, pourtant inscrite comme dépendance de Saint-Victor dans la *Bibliotheca Cluniacensis* (col 1710). L'article du Bulletin Historique passe ensuite à une description sommaire des enluminures dont il se contente d'en donner la liste en indiquant d'un mot quel en est le sujet.

Joseph Déchelette, dans un article antérieur avait concentré son étude sur les miniatures du bréviaire. Il y exprimait un mélange de louanges et de critiques[13]. Son admiration allait avant tout à l'esthétique de l'écriture, les majuscules diversement ornées et les rubriques d'un rouge éclatant. Il n'avait aucune indulgence pour les miniatures dont un certain nombre font l'objet d'un jugement sévère, ne tenant compte que de la forme, sans approfondissement du sens.

Raymond Etaix a évalué le bréviaire dans le souci d'une vision plus élargie, en particulier sur la vie de ce petit monastère[14]. Il émet l'hypothèse, en s'appuyant sur les rapports de visites, d'une grande mobilité des moines. Selon lui, les moines devaient alterner temps de présence en abbaye mère, puis en petits prieurés, en changeant d'endroit.

Le Revue Bénédictine de 1983 nous offre deux articles sur le bréviaire. Il s'agit d'abord d'une évaluation d'Anselme Davril[15] qui recadre complètement le bréviaire comme « manuscrit de Cluny » conservé à Saint-Victor-sur-Rhins. Il signale tous les articles précédemment évoqués et relève que ce manuscrit est resté ignoré des historiens de la liturgie. Il donne d'entrée quelques précisions comme « les intonations faite par l'*armarius* (officier abbatial et non prioral), et les prières spéciales pour les frères s'occupant de la cuisine ». Puis Anselme Davril donne une description codicologique minutieuse du bréviaire, en passant du codex dans son ensemble à chacun des folios. Il vérifie l'intégralité du Temporal. Il signale l'absence d'un cahier avant le folio 205v et de ce fait le psautier ne commence qu'au psaume XXXVI verset 28 et viennent ensuite le lectionnaire et la litanie des saints. Pour le propre des saints, seuls les saints qui ne figurent pas dans le Sanctoral grégorien ou gélasien et qui seraient plus spécialement clunisiens retiennent son attention. Au tome 2 (Annexe I du Chapitre précédent, p. 69-80) est reproduite l'intégralité du propre des saints de ce bréviaire en mettant en italique les saints clunisiens qui peuvent

[12] Ce prieur peut prendre le nom de sacriste ou petit sacriste local donnant lieu à une compétition entre deux moines briguant le poste, cf Dom CHARVIN, t. IV, p. 280.

[13] DÉCHELETTE (Joseph), « Les miniatures du bréviaire clunisien de Saint-Victor-sur-Rhins », *Le Roannais Illustré*, 1888, p. 138-144.

[14] ETAIX (Raymond), « Le prieuré de Saint-Victor-sur-Rhins au Moyen Âge et son bréviaire », *Revue du Lyonnais*, Union des Sociétés Savantes du Lyonnais, 1980, t. II, N° 1 p. 3-14.

[15] DAVRIL (Dom Anselme), « A propos d'un bréviaire manuscrit de Cluny conservé à Saint-Victor-sur-Rhins », *Revue Bénédictine*, XCIII, 1-2, 1983, p. 108-122.

se fêter le même jour que les saints du martyrologe universel en regard des martyrologes du missel de Tournus et de l'Hymnaire de Chalon. À l'occasion de ce recensement très méticuleux on s'aperçoit que des folios sont manquants parce que probablement arrachés. L'essentiel du travail d'Anselme Davril est ensuite de confronter le contenu liturgique avec trois autres bréviaires clunisiens, deux du XIe siècle (bréviaire d'été de Saint-Taurin BnF lat. 12601 ; bréviaire d'hiver de Berlin Staatsbibl lat 377) et un du XIIIe siècle (Lewes, Cambridge, Fitz William museum ms 369). Cette confrontation entre livres liturgiques du XIe et deux du XIIIe siècle met en évidence la permanence de la tradition clunisienne locale, et prouve que le bréviaire donné à Saint-Victor-sur-Rhins était à l'origine destiné à rester à l'abbaye.

Dans le même numéro de la Revue Bénédictine, Michel Huglo s'intéresse à la notation musicale du bréviaire[16]. L'article commence par quelques observations sur l'iconographie musicale. Pour le psaume 81 *Exultate Deo*, le roi David est représenté avec un marteau dans chaque main, s'apprêtant à frapper les cloches d'un carillon ; « ces cloches au nombre de cinq au lieu de huit ou neuf habituelles sont toutes de dimension égale et non pas décroissante comme l'expliquent les traités de musique. Ce thème classique ne saurait être décrit sans rappeler les chapiteaux du 4e ton grégorien, évoqué par les clochettes aussi bien à Cluny qu'à la cathédrale d'Autun. Au psaume 97 *Cantate Domino*, l'enlumineur a représenté deux chantres en chape au lutrin. C'est une représentation courante mais d'habitude les chantres sont trois ». La notation musicale proprement dite attire davantage son attention. « Les chants sont transcrits sur deux colonnes et non à longues lignes, et les portées en sont raccourcies (7,5 cm en moyenne). On compte dix portées par colonne quand les textes liturgiques n'interrompent pas la succession des pièces chantées. Les notes sont carrées à quatre angles nets. La note finale des pièces est étirée en rectangle pour rappeler qu'elle doit être tenue plus longtemps ». Suivent des observations fines sur différents offices, les *Benedicamus Domino* et d'autres points qui sont comparés pièce à pièce avec un manuscrit du XIIe siècle de Saint-Martin-des-Champs, et un autre du XIIIe siècle de Cluny (BnF lat 10938). Sa conclusion est que le bréviaire noté de Saint-Victor-sur-Rhins est un très important témoin de la notation musicale clunisienne, devant servir à l'interprétation de la notation neumatique d'autres bréviaires, notamment celui de Saint-Taurin-l'Échelle.

Cet article centré sur l'aspect musicologique du bréviaire conduit au travail de Ruth Steiner, chercheuse américaine, sur les antiennes mariales à Cluny et à Lewes[17]. L'auteur commence son étude par le Bréviaire de Saint-Taurin-l'Échelle, puis avec un autre de Saint-Maur-des-Fossés (BnF lat. 12584) qui, selon elle, a pu servir de modèle à celui de Saint-Victor. Elle qualifie ce manuscrit comme « de loin la

[16] HUGLO (Michel), « Remarques sur la notation musicale du bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins », *Revue Bénédictine*, t. 93, 1983, pp. 132-136.

[17] STEINER (Ruth), *Les antiennes mariales à Cluny et à Lewes*, traduction Alain Collet, Médiathèque départementale de la Loire, Saint-Etienne, 1991, 30 pages.

source existante la plus complète contenant les chants de l'Office Divin copiés à Cluny avec la notation musicale. Son témoignage est d'un importance décisive pour l'étude du développement du répertoire de Cluny et de sa diffusion ». Le tableau ci-dessous proposé par Ruth Steiner[18] présente les relations entre les abbayes ou prieurés et leur parenté avec les manuscrits. Néanmoins la tradition des antiennes et des hymnes chantées à Cluny connaissait des emprunts en provenance de Saint-Bénigne de Dijon, selon un bréviaire du XIVe siècle de cette abbaye. Citant Chrysogonus Waddel, la musicologue américaine juge qu'au moins les antiennes de l'Assomption chantées à Saint-Bénigne ont constitué un prototype repris par Cluny et retrouvé dans le bréviaire de Saint-Victor. Ruth Steiner ne souligne pas que Guillaume de Volpiano était passé par Cluny et venu à Saint-Bénigne avec douze moines clunisiens. Les emprunts ont pu se faire dans les deux sens.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INFLUENCES MUSICALES INTER MONASTIQUES

(selon Ruth Steiner)

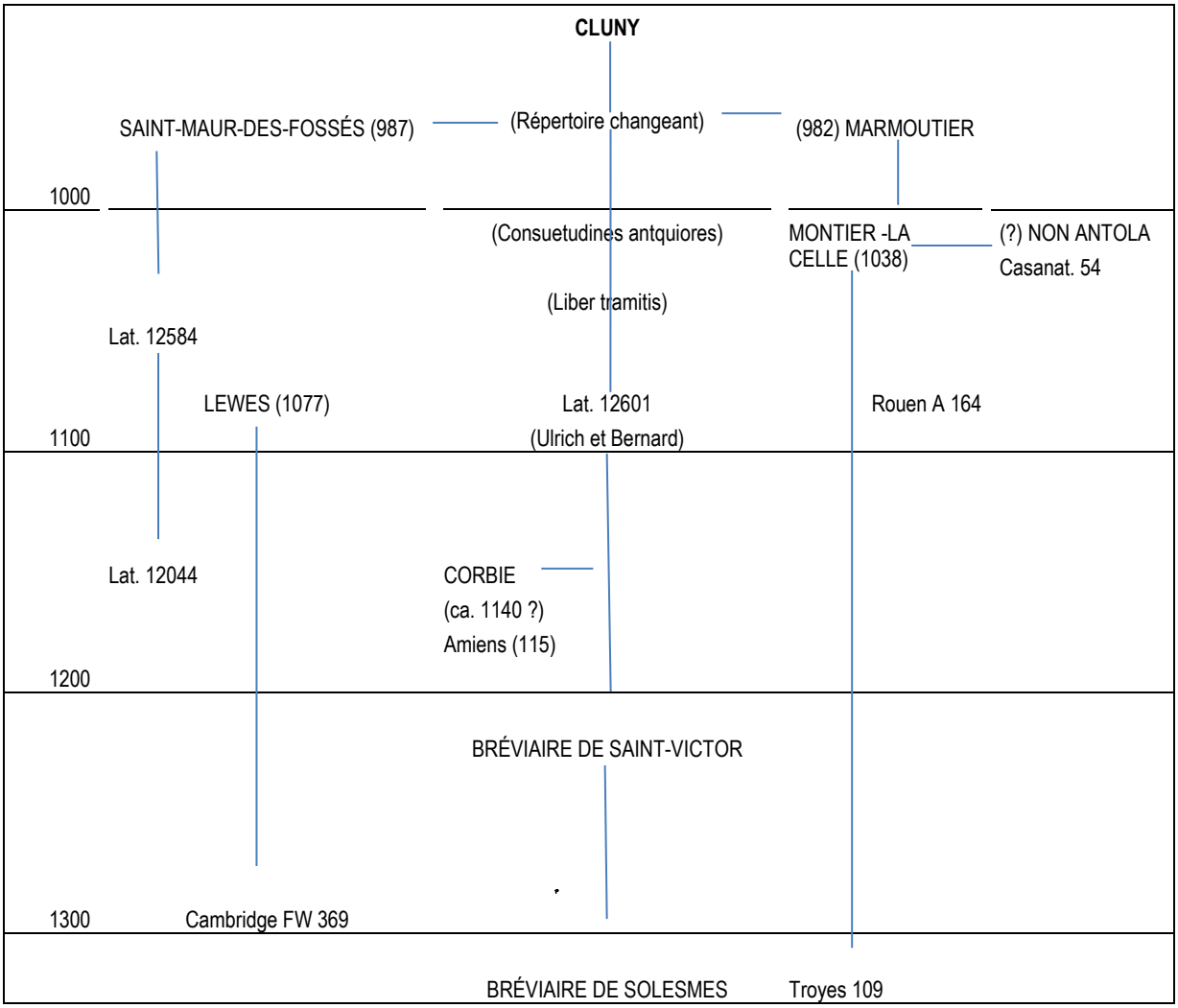

[18] Ibid., p. 11.

Enfin une étude d'ensemble sur le bréviaire de Saint-Victor a été rédigée dans le cadre d'un travail universitaire à Lumière Lyon II par Pascal Collomb[19]. C'est une véritable somme qui propose une étude complète du document en le situant dans son environnement prioral, paroissial, architectural, conventuel. Concernant le bréviaire proprement dit, l'auteur décrit à parts égales le document, les enluminures et l'aspect musical. Il poursuit, en rappelant l'usage liturgique du manuscrit au cours du cycle Temporal et du cycle Sanctoral, en mettant en valeur le psautier, les litanies et oraisons et enfin l'office des morts. La méthodologie suivie dans le mémoire se veut exhaustive et on regrette seulement que cet auteur n'ait pas voulu, par endroits, se démarquer de Joseph Déchelette.

Étude des enluminures

Avant de proposer une étude des enluminures, il convient de donner des détails sur l'état de ce bréviaire manuscrit conservé à la mairie de Saint-Victor-sur-Rhins depuis la fin du XIX^{e} siècle. Les spécialistes qui l'ont étudié depuis un siècle ont constaté que la numérotation des folios recouvrait ou cachait des amputations de séries de folios dont l'importance était difficile à apprécier, sans compter les parties de pages carrément arrachées certainement au niveau d'une enluminure. Par quels possesseurs ou lecteurs indélicats, et à quelle époque ces dégradations furent perpétrées, on l'ignore totalement. On s'essaiera un peu plus loin dans ce chapitre à une reconstitution hypothétique en fonction du déploiement attendu du Temporal et du Sanctoral, mais trouvé lacunaire par endroits. Pour l'instant on peut dire que les folios 205 à 250 présentent le psautier biblique depuis le psaume XXXVI verset 28, suivi des cantiques du Te Deum, du Pater, des symboles de foi et des litanies des saints. Les folios 251 à 268 et 270 recto sont le lectionnaire des féries du Temporal. Du folio 271 à 545 et de 547 à 619 on lit le Sanctoral jour après jour[20].

La présentation des enluminures que nous proposons ci-après a pour objectif principal de faire comprendre le lien entre l'image et le texte liturgique que cette image est destinée à illustrer. De même que la musique et le chant liturgique ont pour fonction de mieux intérioriser le texte chanté par le rythme et la tonalité choisis, de même l'enluminure est un support à la méditation du texte proposé en regard et lu à haute voix, enrichissant la signification théologique de ce dernier.

Enluminure n° 1 folio 62 v : Jérémie et le potier (voir tome 2 Annexe II, p. 82) : fête des Rameaux.

Le texte de la *lectio prima* est : *Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino dicens*. Il s'agit de Jr 18, 1-4, dans lequel Dieu ordonne au prophète de descendre chez le potier. Jérémie s'y rend et trouve le potier en train de travailler. Mais le pot qu'il fabrique est défectueux. Il recommence. Yahvé s'adresse

[19] COLLOMB (Pascal), *Le bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins, cadre et liturgie*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Marcel Pacaut, 1990, Université de Lyon II.

[20] ETAIX (Raymond), « Le prieuré de Saint-Victor-sur-Rhins…op. cit., p.10.

à Jérémie et lui dit « Ne suis-je pas capable d'agir envers vous comme ce potier, maison d'Israël ? ». Le texte est une parabole de la toute-puissance de Dieu auquel le peuple rebelle qu'est Israël doit se conformer afin d'être façonné selon le cœur de Dieu. On remarque que la lecture des extraits du livre de Jérémie est à l'*ordo* entre le dimanche de la Passion (précédant les Rameaux) jusqu'au Mardi Saint, et ce passage à l'épitre de la messe du samedi veille des Rameaux. L'enluminure s'inscrit à l'intérieur d'un V majuscule première lettre du mot Verbum…Cette lettrine est partagée en deux registres. Au niveau supérieur l'enlumineur a représenté deux personnages : à gauche Yahvé, sous forme humaine le nimbe cruciforme soulignant sa nature divine, s'adresse par sa main levée au prophète à droite du dessin, qui, avance une main recevant la parole de Yahvé. Au registre inférieur on reconnait sans peine le potier s'activant sur son tour, une poterie gisant à terre et le prophète à droite qui le contemple, recevant le commentaire de Yahvé qui décline la signification divine de l'ouvrage du potier.

Enluminures n° 2 et n° 3 folio 117 : L'Ascension. (tome 2 Annexe V, p. 85)

Il faut remarquer qu'entre le folio 62 v (enluminure n° 1 des Rameaux) et le folio 117 r (enluminures n°2 et 3 de l'Ascension), un folio a été arraché après le folio 85 et qu'il devait être illustré d'une ou plusieurs vignettes consacrées à la Résurrection.

Au folio 117 r on voit une enluminure dans le haut de la page, qui est une représentation classique de l'Ascension : l'image est en deux registres séparés l'un de l'autre par un double trait. Au supérieur le bas d'une robe et les pieds nus qui en dépassent, s'enfoncent dans la nuée. À l'inférieur deux groupes humains se font face, la tête et les yeux tournés vers le haut, à gauche au premier plan une femme, tandis que les autres personnages sont des hommes dont l'un à droite porte la tonsure. On remarquera ici, comme plus loin pour la Pentecôte, que l'espace entre les trois plans forme une croix. Il s'agit bien des apôtres et Marie regardant le Christ s'élever au ciel. Le dessin s'inscrit dans la lettrine C qui est la première lettre du premier mot de la *lectio prima* : *Cum Dominus quidem Jesus Christus postquam locutus est eis assumptus est in coelum*. Ce verset provient d'un passage de la fin de l'évangile de Marc (Mc 16, 19) lu lors de la messe de l'Ascension. Le texte est de Marc, mais l'enluminure reproduit la scène décrite par Luc dans le début des Actes des Apôtres (Ac, 1, 9) : « À ces mots, sous leurs regards, il s'éleva et une nuée le déroba à leurs yeux ».

L'enluminure proposée au bas du même folio est plus difficile à comprendre. Le dessin est inséré dans la lettrine P qui introduit le texte : *Post passionnem suam per dies quadraginta, et loquens de regno coeli, videntibus illis, elevatus et nubes suscepit eum ab oculis eorum*. Il s'agit du répons à la lecture du début des Actes des Apôtres (Ac 1, 1-5) chanté à l'office de Matines. L'enluminure propose l'image du Christ en bas à gauche, debout dans un édifice (l'Eglise ?), reconnaissable au nimbe cruciforme, levant la main droite dans un geste de bénédiction en direction des apôtres représentés à droite, tournés vers le maître et recevant cette bénédiction. Entre le Christ et les apôtres un pilier en bois est dressé jusqu'au registre supérieur pour se terminer en crucifix sur lequel le corps supplicié du Sauveur est représenté, les marques des clous et du coup de lance soulignées de rouge. Il s'agit ici

de rappeler qu'il n'y a pas d'Ascension sans Passion et Résurrection. Un texte de l'apôtre Paul condense de manière saisissante cette réalité de la foi (Phi, 2, (-11) : « Le Christ s'est abaissé lui-même, se faisant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a souverainement élevé, et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom ».

Un autre élément de cette enluminure suggère d'autres thématiques scripturaires. Il s'agit de l'existence de sortes de marches au nombre de deux sur le pilier vertical de la croix qui supporte deux transverses parallèles superposées ; la transverse inférieure sert à la fixation forcée (avec des clous ?) pour les pieds dont le droit montre la trace de stigmates. La transverse supérieure sert à la fixation des bras en extension avec un stigmate également visible au poignet gauche. Les deux marches du pilier vertical représentent à la fois la montée sur la croix et une sorte d'échelle pour l'Ascension. Cette représentation évoque l'épisode de l'Ancien Testament du songe de Jacob (Gn 27, 11-19). Au cours de ce songe, Jacob vit « une échelle dressée sur la terre et son sommet atteignait le ciel, et les anges de Dieu y montaient et descendaient ». S'ensuit une bénédiction sur Jacob et sa descendance. Dans l'interprétation paléochrétienne, le Christ monté aux cieux est le nouveau Jacob, ou plutôt la véritable échelle entre le ciel et la terre, à la suite de la prophétie du Christ lui-même dans l'évangile de Jean (1, 51) : « en vérité je vous le dis vous verrez le ciel ouvert et les anges de Dieu monter et descendre au-dessus du Fils de l'Homme ». Un tel rapprochement entre l'échelle de Jacob et l'échelle de la croix n'est pas explicitement proposé dans l'art chrétien occidental traditionnel. La suggestion qui en est faite ici repose sur un vitrail de Marc Chagall dans l'église Saint Etienne de Mayence. L'artiste, de spiritualité judaïque, a souvent représenté des crucifixions en identifiant au crucifié soit lui-même (et son nom remplace l'écriteau INRI) soit son peuple martyrisé[21]. Dans ces vitraux on peut voir d'un côté le songe de Jacob. Ce dernier dort étendu, une pierre sous sa tête, un groupe d'anges danse au-dessus de lui dans un mouvement d'ascension dans le ciel. Un peu plus haut d'autres anges entourent un nouveau-né les bras ouverts comme en croix, mais installé dans une crèche. Dans une autre composition, Chagall montre un crucifié, une échelle adossée à la croix, les anges à ses côtés, présents là, pour l'assister dans l'épreuve et le faire monter plus haut vers le chemin du ciel. On peut voir au tome 2 Annexe V, p. 85 ces différentes reproductions d'enluminures et de vitrail et juger sur pièce de la crédibilité de ces rapprochements.

[21] AMISHAI-MAISELS (Ziva), « L'image biblique chez Chagall : conflit et réconciliation », in *Catalogue exposition Chagall et la Bible*, Musée d'Art de d'Histoire du Judaïsme, Paris 2011, p. 59-85, ici p. 78.

Enluminure n° 4 folio 127 b : La Pentecôte

(Voir tome 2 Annexe II, p. 82)

L'enluminure marquée *lectio prim*a est faite pour illustrer la première lecture issue de la messe (Actes 2, 2) : « Ils virent apparaître des langues qu'on eut dites de feu, elles se partageaient et il vint s'en poser une sur chacun d'eux ». Le dessin offre très nettement une représentation de l'Esprit Saint descendant du plafond de la vignette sous forme d'une colombe entourée d'une auréole cruciforme (attribut divin) d'où toutes les langues de feu semblent avoir fusionné en un feu unique géant au-dessus « de tous les disciples réunis dans un même lieu ». Ce feu unique a la forme d'un tau sur lequel les langues de feu devaient exister et ont été effacées. La représentation de l'Esprit au milieu de la barre horizontale du tau s'assimile à une tête et recrée une image de crucifixion. Parmi les présents on reconnait une forme féminine, sûrement Marie, à côté de plusieurs personnages masculins qui sont les Apôtres. Face à Marie, un homme habillé de blanc imberbe et tenant un livre doit être Jean et cela renforce l'impression qu'une croix est évoquée (Marie et Jean au pied de la croix). Par ailleurs cette représentation ne peut surprendre car le texte qui suit la *lectio prima* en vis-à-vis est celui de la séquence des vigiles de Pentecôte (Jn 14, 15-21) : *Si diligitis me mandata mea servate. Et ego rogabo Patrem, et alium Paraclitum dabit vobis ut maneat vobiscum in eternum, Spiritum veritatis quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum. Vos autem cognocetis eum, quia apud vos manebit, et in vobis erit. .* La traduction est la suivante : « Si vous m'aimez, vous servirez mes commandements et je prierai le Père pour qu'il vous donne un autre Paraclet, afin qu'il demeure avec vous éternellement, un Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir… ». L'Esprit vient après le départ du Christ pour accomplir sa promesse de rester avec ses disciples tous les jours de leur vie, l'enluminure suit de très près le message liturgique.

Enluminure n° 5, folio 138v : La Trinité

(Voir tome 2 Annexe VI, p. 86)

Il s'agit de l'illustration de la fête de la Trinité, premier dimanche après le Pentecôte. Si l'on compte autant de folios (onze) entre les deux dimanches, c'est que la semaine de Pentecôte est particulièrement chargée sur le plan liturgique avec les cérémonies dites des Quatre Temps de Pentecôte.

Le tableau réalisé par l'artiste enlumineur présente Dieu le Père en majesté, assis, présentant au monde son Fils crucifié. L'esprit descend de la bouche du Père sur la tête du Fils sous forme d'une colombe, représentant ce qui les relie. Cette représentation très particulière va contre l'idée reçue d'un Dieu Père impassible devant les souffrances de son Fils, ou même exigeant ces souffrances en réparation des fautes humaines qui l'ont offensé. Il faut comprendre l'inverse : quand on crucifie le Fils,

on crucifie aussi le Père et comme Dieu est Un et Trine, c'est toute la Trinité qui est souffrante. Aussi la représentation de ce folio 138 du bréviaire de Saint-Victor n'est-elle pas isolée. L'exposition consacrée à « l'Art à la cour de Bourgogne » au musée des Beaux-arts de Dijon en 2004 en présentait une dizaine d'exemplaires sous le nom de « Trône de Grâce », en précisant que seules 2 à 3% des richesses de la cour ont survécu. Sous forme d'enluminure cette image dite de « Trinité souffrante » ou « Trône de Grâce » se trouve à Beaune (MS 0060 f 095v XV^{e} siècle) à Langres (MS 0002 f 310 XV^{e} siècle) et à Mâcon (MS 0100 f 193 XVI^{e} siècle). Dans les églises priorales ou dépendantes d'un prieuré, une représentation identique existe en clé de voûte à Saint-Cyr (dépendant de Tournus) et Bissy-sur-Fley (dépendant de Fauvernay puis la Ferté) et l'exemplaire du bréviaire de Saint-Victor soutient la comparaison avantageusement (voir tome 2 Annexe VI, p.86).

La lettre H de l'enluminure introduit le texte *Hodierne, dilectissimi, festitvitatem toto mundo*, soit « aujourd'hui, mes biens aimés nous célébrons la fête en tout l'univers. Ce membre de phrase ne fait pas référence à un texte précis. Cette fête de la Sainte Trinité apparut au cours du IXe siècle. Elle souleva des réticences et ne fut définitivement inscrite à l'*ordo* que sur décision de Benoît XIII (Pedro de La Luna) c'est-à-dire en plein Grand Schisme.

Enluminure n° 6 folio 205v : Le Seigneur bénit David à genoux (tome 2 Annexe II, 82)

L'enluminure porte l'initiale D de « *Dixi* » du psaume XXXVIII. Il s'agit effectivement de l'illustration de ce psaume : *Dixi custodiam vias meas ut non peccem lingua mea*, soit « je m'étais dit, veillant sur nos paroles, évitons tout péché de langue ». La bible de Jérusalem confirme qu'il s'agit d'un psaume de David, mais ce psaume s'adresse à Yahvé et non au Christ et l'identification du personnage qui bénit David n'est pas certaine sinon sa nature divine signée par l'auréole crucifère[22].

Enluminure n° 7 folio 210 : Psaume 52-53. (tome 2 Annexe II, p. 82).

Cette enluminure, répertoriée par de précédents auteurs comme « composition allégorique », est une représentation précise de versets de psaumes appartenant à deux psaumes différents. Ce sont les psaumes 13 ou 14 verset 1 et 52 ou 53 verset 2 (la numérotation diffère selon les psautiers (tirés de la Bible de Jérusalem ou du livre d'heures de l'abbaye d'En Calcat). On doit lire une lettrine D introduisant les versets suivants : *Dixit insipiens in corde suo non est Deus, corrupti sunt abominanda egerunt*, soit « L'insensé a dit en son cœur : non plus de Dieu, corrompues, abominables sont leurs actions ». À l'intérieur de cette lettrine sont deux personnages : le premier à gauche représente probablement Dieu (nimbe cruciforme) la main droite levée mettant en garde le personnage de droite représentant l'impie,

[22] Les mots auréole et nimbe sont utilisés l'un pour l'autre en sachant qu'auréole était le mot d'usage au XIII^{e} siècle et nimbe est apparu au XVII^{e} siècle.

muni d'un baton levé, mangeant un pain d'un air méchant (« sont-ils ignorants ces malfaisants, qui mangeaient mon peuple en mangeant leur pain et n'invoquaient pas Dieu ! » (verset 5 du Ps 52-53)

Enluminure n°8 folio 215 : David appelle Dieu au secours (tome 2 Annexe II, p. 82) psaume 58.
En haut Dieu, porte le globe du monde de la main gauche et plonge à demi dans une mer bleue. En bas David enfonce à mi-corps dans l'eau verte à côté des poissons. Il s'agit de l'illustration du Psaume LXVIII : *Salvum me fac Deus* (c'est bien la lettrine S qui serpente entre les registres) ce qui donne le titre exact de l'enluminure: « David appelle Dieu au secours » et non David sauvé des eaux. David représente chacun des croyants dans ce psaume de confiance en Dieu. L'emploi des couleurs est conforme à l'interprétation générale qui en est donnée aujourd'hui par les spécialistes[23]. Le bleu de l'infini océanique où Dieu semble se répandre en tenant un globe terrestre à main gauche, est un symbole d'ordre, de loi, des fondements de la foi. Le vert de la petite mare dans laquelle David a peur de se noyer, est riche d'une vision émotionnelle et écologique. C'est l'humanité en danger dont le psaume chante l'appel vers celui qui peut apporter le salut.

Enluminure n°9 folio 220v : David frappant sur un carillon (tome 2 Annexe II, p. 82).
C'est l'illustration du psaume 80: *Exultate Deo*. C'est donc la lette E qui contient l'enluminure première lettre du verset : *Exultate Deo, adjutori nostro, acclamate Deo Jacob, sonate psalterio et pulsate tympanum*, soit « Dieu est notre secours, réjouissons-nous, acclamons le Dieu de Jacob, faisons sonner le psaltérion et frappons la cymbale ». David est reconnaissable à sa couronne et frappe un carillon à cinq cloches avec des marteaux, un dans chaque main.

Enluminure n° 10 folio 226 : Deux moines au lutrin (tome 2 Annexe II, p. 82)
Il s'agit de l'illustration du psaume 97 *Cantate Domino canticum novum quia mirabilia fecit*. La lettrine est donc un C. Le psaume dit « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, car il a fait des merveilles ». L'enlumineur a peint deux moines devant le lutrin, reconnaissables à la tonsure. Ils sont au chant de l'office. Le fait qu'il n'y ait que deux moines représentés (au lieu de trois habituellement) a suscité des commentaires, selon lesquels ce serait une indication de la destination du bréviaire à un petit monastère, comme celui de Saint-Victor, et non un ouvrage confectionné pour l'abbaye, destination initiale selon les auteurs. On ne saurait trancher sur un tel sujet à partir de ce seul indice.

[23] PASTOUREAU (Michel), *Petit livre des couleurs*, Panorama, 2005.

Enluminure n° 11 folio 231v : Psaume 109 (tome 2 Annexe II, p. 82).

La lettrine de cette enluminure est un D, introduisant le premier verset du psaume 109 : *Dixit Dominus Domino meo sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum* ce qui veut dire « Oracle de Yahvé à mon Seigneur, siège à ma droite, que je fasse de tes ennemis l'escabeau de tes pieds ». Ce psaume est le premier à être récité aux vêpres du dimanche et constitue une prophétie de David sur la venue du Messie comme prêtre et roi. Le Fils égal au Père, dans l'enluminure sont en parfaite symétrie tandis que l'Esprit saint est symbolisée par une colombe au-dessus d'eux, si bien que des chercheurs ont donné à cette enluminure le titre de « Trinité ». Il s'agit bien de la Trinité, mais suscitée par la récitation du psaume 109.

Enluminure n° 12, folio 271 : Martyre de saint Thomas Becket (29 décembre) (tome 2 Annexe II, p. 82).

Il faut souligner l'indépendance de cette peinture pas rapport au texte liturgique qui l'accompagne ; elle annonce les grandes miniatures à pleine page que l'on trouvera aux siècles suivants. L'assassinat est présenté avec un luxe de détails qui voudraient faire de cette enluminure un reportage réaliste. On peut s'étonner de la place ainsi accordée à Thomas Becket. De tout le martyrologe, c'est le saint le plus récent (mort en 1170) et il éclipse saint Trophime d'Arles et saint Evroult fondateur de monastères en Normandie, inscrits au martyrologe grégorien et gélasien.

Enluminure n° 13, folio 310 (tome 2 Annexe III, p. 83) : La Purification de Marie

Il s'agit de la Présentation de Jésus au temple ou Purification de la Vierge (Chandeleur) soit le 2 février, quarante jours après la naissance de Jésus, et non de la conception de Marie, comme il a pu être dit. La lettre décorée est un A et non un H et c'est la première lettre du texte en vis-vis du dessin qui est de Jean Damascène : *Adorna thalamum tuum, Sion, et suscipe regem Christum quem virgo concepit, virgo peperit, virgo post partum quem genuit adoravit*. La symbolique du dessin n'est pas évidente. La jeune fille en rouge ne peut être Marie mais pourrait symboliser l'Église, la fille de Sion toute offerte à son Seigneur essentiellement par ses martyrs. Ce poème fait partie du répertoire grégorien et a été repris par de nombreux musiciens (Roland de Lassus, William Byrd…).

Enluminure n° 14, folio 343 : Saint Hugues (29 avril) (Tome 2 Annexe VII, p. 83).

L'impression de majesté donnée par l'enlumineur à Hugues, assis, habillé de rouge et tenant la crosse abbatiale de sa main gauche, est renforcée par les deux moines à genoux de part et d'autre de leur supérieur. Les contours externes de la lettrine B où est peinte cette scène, sont formés de deux

reptiles[24] à têtes de femme et d'adolescent qui seraient symbole d'impureté. En fait la composition est subtile, formée de quatre dragons à tête humaine, deux dont on vient de décrire les têtes partagent les deux colonnes de la page, coulant leur tête sous la queue des deux autres qui forment les boucles du B de *Beatus* et dont les têtes s'entrecroisent à la gauche d'Hugues. On voit clairement les ailes de ces deux dragons en rouge sur les boucles du B, la tête supérieure, effacée, peut aisément être imaginée en pendant de la tête inférieure. On devine les restes d'une auréole entourant la tête de saint Hugues. Celui-ci est assis sur un siège et l'arrière fond est doré tandis que les habits rouges et la composition évoquent un statut royal. De sa main droite élevée il pratique un geste de bénédiction avec l'index relevé et les autres doigts repliés. Ses pieds reposent et débordent légèrement de la boucle inférieure du B et achèvent de simuler un Christ dans une mandorle à double cercle. À la différence des représentations du Christ, Hugues a les pieds chaussés, et les moines qui l'entourent remplacent les anges. Cet hommage à l'abbé Hugues s'adresse aussi aux moines de *l'Ordo Cluniacensis* et l'on est impressionné par cette fierté collective que souligne encore le texte en vis-à-vis (Hugues, de noble famille éduenne, né prince de Semur etc…). Hugues et *l'Ordo Cluniacensis* sont vainqueurs du dragon, symbole du Mal.

Enluminure n° 15, folio 352 : Saint Mayeul (11 mai) (Tome 2 Annexe III, p. 83)

Le saint est en chasuble rouge sur arrière-plan doré. Il est coiffé d'une mitre, tient une crosse abbatiale à la main gauche et bénit de la main droite avec l'index et le majeur dressés, les autres doigts sont repliés. Il est difficile de préciser sur quel siège il est assis, mais il n'y a rien dans le dessin évoquant une mandorle comme dans l'enluminure de saint Hugues. La tête est entourée d'une auréole rouge. Le culte de Mayeul semble s'être établi rapidement après son décès en 994 à Souvigny, cependant on ne trouve aucune trace de procédure officielle de canonisation. Les fêtes de Mayeul et celles d'Odon, Odilon et Hugues sont célébrées comme fêtes doubles dans tout l'ordre clunisien à partir de 1301[25], et la prescription en sera renouvelée en 1322 et en 1343[26].

La hiérarchie des fêtes liturgiques dans l'Église romaine au Moyen Âge mérite un bref rappel. Noël, Pâques et Pentecôte sont des fêtes « double».[27]. Boniface VIII avait déclaré en 1295 qu'on célébrerait en fête double les douze Apôtres, les quatre Evangélistes et quatre Docteurs (Grégoire, Augustin,

[24] Ce sont des dragons.

[25] CHARVIN (Dom), *Statuts*… op. cit., t.I, p. 75, Statuts de Bertrand, article 39, 23 avril 1301.

[26]LEROQUAIS (Victor), *Bréviaires manuscrits de bibliothèques*…op. cit., p. CV citant un manuscrit de la BnF N.A.L. 2263, f. 47.

[27] Les fêtes doubles sont à trois nocturnes et douze leçons à l'office de nuit et les chantres sont en aube ou en chape de couleur selon la fête (rouge pour un martyr un apôtre ou un évangéliste, blanc pour les fêtes de la Vierge et du Saint Esprit et les grandes fêtes). Pour les fêtes simples les moines restent *« in nigris »* c'est-à-dire leur tenue habituelle de moines noirs cf Bibliotheca Cluniacensis col. 1355-1356.

Jérôme et Ambroise). Cluny avait déjà décidé en 1291 que la fête de saint Benoît serait double[28]. On s'aperçoit à cette occasion combien Cluny était libre d'organiser sa liturgie et quel niveau de considération *l'Ordo Cluniacencis* portait à ses abbés fondateurs. On en voit ici l'application concernant Mayeul. L'hommage qu'il reçoit dans le bréviaire présente néanmoins un caractère de retenue. Il y a comme une gradation entre les abbés : Hugues est au sommet, Mayeul vient en second, Odon et Odilon ne bénéficieront chacun que d'une lettrine à peine décorée, mais il est vrai que la fête d'Odilon tombe le premier janvier en concurrence directe avec une fête de Jésus (Circoncision)[29]. L'hommage rendu à l'abbé Aymar est encore plus modeste. Sa fête est célébrée au martyrologe romain au 5 octobre, mais n'apparaît pas au bréviaire de Saint-Victor.

Enluminure n°16, folio 359 : Saint Jean-Baptiste (24 juin) (Tome 2 Annexe X, p. 83).
On peut apprécier cette représentation en disant que l'image donnée de Jean est proche de celle que les Écritures en donnent. Matthieu écrit en 3, 4 : « Ce Jean avait son vêtement fait de poils de chameau et un pagne de peau autour de ses reins ; sa nourriture était de sauterelles et de miel sauvage ». L'enluminure montre le prophète avec la rusticité vestimentaire que ce texte indique. Ce qui donne davantage l'impression d'un dessin fruste c'est la représentation de l'agneau qu'il tient dans sa main gauche et qu'il montre de sa main droite, attitude signifiant ses paroles rapportés par Jn 1, 29 : « Voici l'agneau de Dieu qui enlève le péché du monde ». On est loin de l'élégance trouvée sur le même sujet dans le bréviaire de Montier-la-Celle, réalisé à la même époque dans une abbaye ayant dépendu médiatement de Cluny par l'intermédiaire de Marmoutier[30].

Enluminure n° 17, folio 397 : Sainte Madeleine implorant son pardon (22 juillet) (Tome 2 Annexe III, p ; 83).
L'artiste montre Jésus assis à table entre deux hommes et une femme à ses pieds. Selon l'évangéliste Luc (Lc, 7l, 39) « à ses pieds, tout en pleurs elle se mit à lui arroser ses pieds de ses larmes, et elle les essuyait avec ses cheveux, les couvrait de baisers, les oignait de parfum ». La bible de Jérusalem indique en note de cette traduction que cette femme n'est ni Marie de Magdala, ni Marie la sœur de Marthe et Lazare.

Enluminure n° 18, folio 411 : Invention des reliques de saint Etienne (3 août) (Tome 2 annexe III, p. 83)
L'exhumation des ossements est racontée par l'enluminure selon le récit qu'en fait le psautier romain inspiré de saint Augustin. Les témoins sont le prêtre Lucien, averti en songe de la localisation, et

[28] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien…*op. cit., t. I, p. 422 citant le chapitre général 101, f. 128.
[29] Dans le bréviaire, la fête d'Odilon est reportée au 2 janvier mais n'a droit qu'à un folio et demi.
[30] BnF N.A.L. 3241 f. 36v.

l'évêque Jean de Jérusalem. Quatre corbeilles ou paniers dorés sont peints remplis de roses. Le panier à roses rouges est destiné à recueillir les restes d'Etienne (martyr), les paniers à roses blanches sont destinés aux restes du prêtre Gamaliel, maître de Paul, et ceux de Nicodème, le pharisien venu consulter Jésus pendant la nuit (Jn, 1, 3-21). La dernière corbeille est recouverte de safran pour les restes d'Abibas, le fils de Gamaliel qui avait fait vœu de virginité. Les trois ouvriers de terrassement qui piochent les tombes pour recueillir les ossements, portent une double tonsure typiquement clunisienne, alors que l'invention des reliques date de 415, à une époque où les moines orientaux ne connaissaient pas cette coutume. L'exhumation des restes du martyr date en effet de 415, mais leur translation pour permettre la vénération publique attendra 444 et la démarche de l'impératrice Eudoxie.

Le folio 416 comporte une enluminure non répertoriée par les différents auteurs précédemment cités (tome 2 Annexe IV et IX p. 89). Pour la fête de la Transfiguration du 6 août, la lettrine S est décorée d'un serpent à trois têtes dont chacune mange une pomme. Le texte latin introduit par cette lettre est *Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum qui reformavit corpus humilitatis nostrae configuratum corpori caritatis suae* (Phil 3, 20-21) soit « Nous attendons comme Sauveur notre Seigneur Jésus Christ qui transformera notre corps misérable en le rendant semblable à son corps glorieux ». Ce texte introduisait la prière du capitule de la Transfiguration. Elle est présentée comme la victoire sur le Tentateur que symbolise le serpent depuis la faute d'Adam et Eve (Gn III, 1).

Enluminure n° 19, folio 423v : Martyre de saint Laurent (10 août) (Tome 2 Annexe III, p. 83).
Saint Laurent est un martyr du III^e^ siècle pour qui la dévotion populaire est largement répandue au Moyen Âge et son culte était en honneur à Cluny. La représentation de son martyre fait partie des fresques du château des moines de Berzé-la-Ville. Il est le symbole de l'attachement à Rome et au pontife romain que porte toute la tradition clunisienne. En effet Laurent était diacre au service du pape Sixte II et réclama le martyre pour n'être pas séparé du pape déjà condamné. Le saint est montré classiquement sur son grill selon des récits hagiographiques qui confondent probablement Laurent avec saint Vincent en Espagne.

Enluminure n° 20, folio 432 : La Dormition de la Vierge (15 août) (Tome 2 Annexe III, p. 83).
Le martyrologe du Bréviaire indique au 15 août une fête de l'Assomption qui remplace en Occident depuis le IX^e^ siècle la fête de la Dormition. Paschase Radbert, abbé de Corbie de 844 à 851, est l'auteur d'une lettre dont les premiers mots constituent le début de l'hymne chantée en *lectio prima* en

vis-à-vis de l'enluminure : C*ogitis me*[31]. L'artiste est resté dans une représentation classique de la Dormition. Le Christ emporte l'âme de Marie pendant son sommeil en présence des douze Apôtres, y compris Matthias remplaçant Judas (Ac 1, 26). Il n'est pas tenu compte de la légende du retard et de l'absence de Thomas à l'assistance aux derniers moments terrestres de Marie[32]. Cette persistance liturgique de la Dormition se retrouve également dans le martyrologe du missel de Tournus du XIVe siècle (BM Autun, ms S 193) alors que l'Assomption est célébrée dans l'hymnaire de Chalon (BM Autun ms S159) et le psautier d'une paroisse du diocèse d'Autun (BM Autun ms S 139) qui date aussi du XIVe siècle. On se rend compte à cette occasion de la lenteur d'évolution des pratiques liturgiques, qui sont elles-mêmes le reflet de théologies différentes dont ce n'est pas le lieu de débattre.

Enluminure n° 21, folio 454 : Nativité de la Vierge (8 septembre) (Tome 2 Annexe III, p. 83).
L'ambiance familiale est bien reconstituée. Le texte de la *lectio prima Approbate consuetudinis* est de l'évêque Fulbert de Chartres (1013-1030) connu pour sa grande piété mariale[33].

Enluminure n° 22, folio 502v : Saint Boniface IV, (7 mai) (Tome 2 Annexe III, p. 83).
Le peintre représente le pape en train de consacrer le Panthéon en l'église Notre-Dame de la Rotonde. Ce modèle architectural inspirera Guillaume de Volpiano, passé par Cluny, pour l'édification de la rotonde de Saint-Bénigne de Dijon.

Enluminure n° 23, folio 512 : Saint Martin partageant son manteau (11 novembre) (Tome 2 Annexe III, p. 83).

Enluminure n° 24, folio 529 : Martyre de sainte Catherine (25 novembre) (Tome 2 Annexe IV, p. 84).

Enluminure n° 25, folio 547 : Bénédiction d'un fidèle par le Seigneur ou fête d'un apôtre, en l'occurrence saint Barnabé (tome 2 Annexe IV, p. 84).

[31] En réalité Paschase Radbert, abbé de Corbie, qui avait composé en 845 le *cogitis me,* eut l'audace de dire qu'il était de saint Jérôme. En fait, dans ce chant il célébrait Marie au Ciel, tout en exprimant un doute sur son Assomption corporelle. On peut lire à ce sujet LAMBOT (Dom Cyrille,) « L'homélie pseudo Jérominienne sur l'Assomption », *Revue Bénédictine*, 1934, p. 245-262.
[32] DAMASCENE (Jean*), Homeliae I-III in dormitionem BVM*, Migne, XCVI, col. 699-762.
[33] FASSLER (Margot), Yale University, in ROUCHE (Michel) dir : *Millénaire de Fulbert de Chartres, 1006-2006, précurseur de l'Europe médiévale ?* PU de la Sorbonne, 2008, p. 103-125. A la page 117 l'auteur rappelle que : « Fulbert ayant une grande dévotion pour la Vierge Marie rédigea en son honneur maints traités et écrits élégants, tel celui à la gloire de la Nativité qui débute par ces mots : *Approbate consuetudinis*. Il fut le premier à veiller à ce que cette fête soit célébrée en Gaule. La bienheureuse Vierge Marie vint en personne à lui, son disciple fervent lors de sa maladie et lui imbiba la langue dévorée par un feu sacré du lait de son propre sein ; il se trouva que trois gouttes de ce lait tombèrent sur le visage ; il les recueillit dans une vase précieux ; elles sont vénérées en notre église pour certaines fêtes ».

Enluminure n° 26, folio 548 : Le Seigneur enseigne ses disciples (Tome 2 Annexe IV, p. 84).

Le Christ enseigne ses disciples en leur montrant un livre supposé être l'Évangile. Le texte de la *lectio prima* en vis-à-vis est un extrait d'homélie de Grégoire le Grand : *Vos amici estis, o quanta est misericordia Conditoris*. « Vous êtes mes amis, ô combien est grande la miséricorde du Créateur »[34]. Ce texte commence à l'identique d'une phrase du Christ à ses disciples (Jn 15, 14) : *Vos amici mei estis, si feceritis quae precibio vobis* soit « Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous commande ». La suite de l'office est une reprise de l'Évangile de Matthieu (Mat, 10, 16) : *Ecce ego mittto vos sicut oves in medio luporum, dicit Dominus. Estote ergo prudentes sicut serpentes et simplices sicut colombes*, soit « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups, soyez donc prudents comme des serpents et candides comme des colombes ». Le texte correspond à la fête de l'apôtre Barnabé soit le 11 juin. En somme Barnabé, non choisi par le Christ lui-même, ni élu par les onze après la mort de Judas, devient apôtre par la seule désignation de Paul.

Essai de reconstitution du corpus d'enluminures et du bréviaire.

Par les publications de précédents analystes, nous savons quels dommages a subi le bréviaire au cours des siècles. Les numéros de folios arrachés ou ceux dont les enluminures ont été découpées sont supposés connus[35]. On a cherché à quels passages du Sanctoral ou de Temporal correspondent ces amputations.

Le manuscrit commence aux folios 1 et 2 par des tables de comput indiquant essentiellement la date attendue de la fête de Pâques (ici en calendrier julien) avec toutes les célébrations liturgiques qui en dépendent, du mercredi des Cendres au dimanche de la Trinité. On nous dit qu'entre le folio 2 et le folio 3 il manquerait un ou plusieurs cahiers de 12 folios chacun. On conjecture qu'il ne s'agit pas ici d'un acte de vandalisme mais d'une décision réfléchie de la part du sacriste ou de *l'armarius* de Cluny. Au moment de transmettre à Saint-Victor un bréviaire écrit à et pour Cluny, il a sans doute été jugé inutile de laisser le manuscrit garni d'un calendrier très dense faisant fonction de martyrologe et d'obituaire qui devenait sans objet dans un petit prieuré éloigné. A partir du folio 3, le manuscrit propose les fêtes du Temporal depuis le temps après l'Epiphanie jusqu'au 24e dimanche après Pentecôte qui clôt l'année liturgique avant le retour de l'Avent. Le tableau qui suit explique la façon de procéder selon la place de Pâques dans l'année.

[34] GRÉGOIRE LE GRAND, *Homélies sur l'Evangile*, Patrologie latine 76, II, 27.

[35] DAVRIL (Dom Anselme), « A propos d'un bréviaire… ETAIX (Raymond), « Le prieuré de Saint-Victor-sur-Rhins au Moyen Âge et son bréviaire… op. cit.

S'il y a après la Pent. :	On fait le **24e dim**. l'office du	On fait le **25e dim**. l'office du	On fait le **26e dim**. l'office du	On fait le **27e dim**. l'office du	On fait le **28e dim**. l'office du
25 dimanches	6e après l'Épiph.	24e après la Pent.			
26 dimanches	5e après l'Épiph.	6e après l'Épiph.	24e après la Pent.		
27 dimanches	4e après l'Épiph.	5e après l'Épiph.	6e après l'Épiph.	24e après la Pent.	
28dimanches	3e après l'Épiph.	4e après l'Épiph.	5e après l'Épiph.	6e après l'Épiph.	24e après la Pent.

Dans ce cycle Temporal nous avons vu que le dimanche des Rameaux est illustré au folio 62 par l'épisode du prophète Jérémie chez le potier. Il manque deux folios nous dit-on, après le folio 57 soit 58 et 59. Le dimanche avant les Rameaux était celui de la Passion et l'on peut lui attribuer les folios 60 et 61. Le dimanche avant celui de la Passion soit 15 jours avant les Rameaux, est celui que l'on appelait le dimanche de mi-carême, ou *Laetare Jérusalem* (Introït), une sorte de pause dans les efforts de pénitence du chrétien dans son calendrier vers Pâques. Il est vérifié qu'aucun office liturgique *infra hebdomadam* n'existe entre le dimanche de *Laetare* et celui de la Passion ni entre ce dernier et celui des Rameaux. Les deux folios manquants après le folio 57 concernent certainement ce dimanche de *Laetare*[36]. In fine, folio 58-59 : dimanche de *Laetare* (manquants), folios 60-61 : dimanche de la Passion, folios 62-63 : Rameaux.

Le folio suivant le folio 85 est manquant, soit 23 folios après celui des Rameaux. Dans l'intervalle des Rameaux à Pâques, la liturgie célèbre ce que l'on appelle la Semaine Sainte, avec une importance cérémoniale un peu plus grande chaque jour de la semaine Ainsi on peut lire un folio au lundi Saint, deux folios au mardi, deux folios le mercredi, et enfin six folios respectivement pour le jeudi, le vendredi et le samedi Saints. Au total on décompte 23 folios, ce qui nous amène au jour de Pâques au folio 86 manquant comme on vient de l'écrire. C'est donc le folio de Pâques qui pouvait être illustré de deux enluminures comme celui de l'Ascension ou d'une seule et grande vignette à pleine page pour le jour central de la liturgie de l'année. Évidemment aucune preuve ne peut étayer cette hypothèse.

Le reste du Temporal est complet avec la succession de l'Ascension, la Pentecôte et la Trinité dont les enluminures ont été décrites précédemment. Aucune enluminure n'illustre la Fête Dieu ou fête du Saint Sacrement. Cette fête avait été instituée par le pape Urbain IV par la bulle *Transiturus de hoc mundo* (11 août 1264) ; elle appelait les fidèles à un jour d'adoration de l'hostie consacrée le jeudi ou le dimanche qui suit la Trinité. Cette nouveauté se heurta à des résistances (ou à de l'indifférence) et le pape Clément V devra en renouveler la prescription au concile de Vienne (1311-1312). Cluny l'adoptera

[36] Depuis la réforme de Vatican II ces repères ne sont plus valables.

en 1315[37]. Le bréviaire donné à Saint-Victor a été confectionné à Cluny avant cette régularisation et n'a pas valorisé cette fête particulière dans ses illustrations. Du folio 138, fête de la Trinité jusqu'à la fin du cycle après Pentecôte, il n'y a pas de grande fête propre au Temporal et donc pas d'enluminure jusqu'au folio 205 où débute le psautier.

En fait à ce folio 205 on trouve le psaume 36 verset 28 tandis que l'analyse du document prouve l'absence d'un cahier de douze folios avant ce psaume. Comme le folio 215 donne le texte du psaume 68 soit 31 psaumes et demi pour un intervalle de 10 folios, on peut conjecturer que ce cahier manquant avant le folio 205 correspond aux 36 premiers psaumes. Par comparaison, l'édition de la Bible de Jérusalem dont on dispose consacre 30 pages aux 36 premiers psaumes et 29 aux 30 suivants. Il n'est pas possible en revanche de dire si un ou plusieurs psaumes manquants bénéficiaient d'enluminures, même si cela est probable, puisqu'il en existe cinq entre le psaume 52 et le psaume 109. Après la fin du psautier, soit au folio 243, le bréviaire continue par des cantiques, le Te Deum, le Pater, les symboles de la foi et les litanies des saints. Cela se termine au folio 250 et se poursuit par un lectionnaire pour les fêtes du Temporal jusqu'au folio 268.

Le Sanctoral est proposé du folio 271 à 545 puis de 547 à 619. De 271 à 545 l'éphéméride donne au quotidien le nom des saints et la liturgie propre à chacun. De 547 à 619 il s'agit de la liturgie du commun des saints, des apôtres, des évêques, des abbés etc… c'est-à-dire la liturgie propre à chaque groupe de saints.

Les enluminures réapparaissent après le Temporal, au cours du psautier d'abord, du Sanctoral ensuite. Nous en faisons un simple rappel : au folio 210, le psaume 52 : *Dixit incipiens in corde suo non est Deus*; au folio 215, le psaume 68 illustré en représentant David appelant au secours ; au folio 220, le psaume 80 montre David frappant le carillon ; au folio 226 le psaume 97 montre les moines au lutrin ; au folio 210 le psaume 109, s'orne d'une Trinité ; le folio 271 est consacré à saint Thomas Becket et le folio 310 à la présentation de Jésus au Temple. Il manque un ou plusieurs folios entre les actuels 332 et 333 correspondant à la fête de l'Annonciation. Puis nous trouvons saint Hugues (29 avril) au folio 343, saint Mayeul (11 mai) au 352, la naissance de Jean Baptiste (24 juin) au 359. La demi page manquante du folio 370 se trouve au milieu des textes célébrant la fête des saints Pierre et Paul (29 juin), fêtes pour lesquelles on peut compter deux enluminures une en haut et une autre en bas du folio. Il avait été dit que la fête de la Transfiguration du 6 août ne se signalait que par une lettrine S avec un serpent à trois têtes au folio 416, mais un folio entre 416 et 417 a été enlevé ou arraché et devait bénéficier d'une enluminure particulière. Le folio 423 concerne saint Laurent et le folio 432 la Dormition. Il manque deux folios après le 548 pour la décollation de saint Jean Baptiste le 29 août. On dispose de vignettes aux folios 454 (Nativité de la Vierge 8 septembre), 502 (Boniface IV et ND de la Rotonde, 7 novembre),

[37] BLANCHARD (François), « Un bréviaire de Cluny », *Revue Bénédictine*, LVII, n° 1-4, 1947, p. 201-209, ici p. 202.

mais il manque un folio précédant le 474 dont une enluminure devait illustrer la fête de saint Michel. Les découpages concernent saint André, folio 531 (30 novembre), et saint Nicolas, folio 536 (6 décembre). Il faut préciser qu'il n'y a pas de cycle des fêtes de Noël (Avent, Noël, Épiphanie) par « interruption du travail du copiste ou oubli de sa part »[38].

Les enluminures auraient été disposées en illustration des plus grandes fêtes du Temporal depuis l'Epiphanie jusqu'à la fin du cycle de Pentecôte. Il en reste cinq auxquelles devaient s'ajouter deux enluminures pour Pâques. Quelques psaumes de la récitation des heures sont également enluminés. Il nous parvient cinq enluminures auxquelles auraient pu s'ajouter deux autres pour les 36 psaumes manquants. Parmi les fêtes du Sanctoral on peut d'abord relever les enluminures concernant les saints protecteurs de l'abbaye. En premier lieu la bienheureuse Vierge Marie bénéficie d'enluminures pour sa Naissance, la Purification, la Dormition et probablement l'Annonciation (folio manquant). En second lieu aux apôtres officiels protecteurs de Cluny que sont saint Pierre et saint Paul, s'ajoutent saint André et le précurseur Jean-Baptiste qui sont cités dans plusieurs chartes[39] : Une seule enluminure nous est parvenue (naissance de saint Jean-Baptiste) et il manque trois ou quatre enluminures pour la décollation et les autres saints protecteurs et de façon certaine le découpage de l'enluminure consacrée à saint Michel, celle de saint André et celle de saint Nicolas. Les abbés Huques et Mayeul sont particulièrement mis en relief ainsi que l'apôtre Barnabé, saint Laurent et saint Thomas Becket, martyrs très liés à la papauté (cinq enluminures). Saint Etienne proto-martyr et les très populaires Martin, Catherine et Marie-Madeleine complètent ces illustrations (quatre enluminures). Donc pour tous ces protecteurs quinze enluminures nous sont parvenues auxquelles devaient s'ajouter les illustrations pour les fêtes de saint Pierre et saint Paul, saint André et la décollation de saint Jean Baptiste. Il faut ajouter la lettrine S pour la Transfiguration comme elle a été décrite ci-dessus. Le tableau ci-dessous permet de récapituler de façon claire ce qui vient d'être énoncé.

Par comparaison on a recensé 39 enluminures dans le bréviaire de Montier-la-Celle[40], sans préjuger d'éventuels folios manquants dans ce manuscrit et pour un bréviaire qui lui non plus ne comporte pas la période de Noël. On peut supposer *in fine*, par ces déductions successives que le corpus global du bréviaire de saint Victor dans son état initial comportait 38 à 40 enluminures. On n'a pas pris la liberté d'ajouter un nombre hypothétique d'illustrations pour le cycle de l'Avent et de Noël resté manquant. La qualité esthétique de toutes les vignettes n'est pas homogène. On pourrait peut-être admettre qu'il y avait un maître et un ou plusieurs élèves intervenant à tour de rôle pour expliquer des différences dans la sûreté du dessin. Pour un temps de confection évalué entre dix et quinze ans, on aurait pu laisser à

[38] DAVRIL (Anselme), « A propos d'un bréviaire… op. cit., p. 115.
[39] Notamment des dons faits au monastère de Cluny et saint Jean Baptiste, CC 1124 et 1295, des dons aux apôtres Pierre et Paul et saint André, CC 1419.
[40] BnF N.A.L. 3241.

des jeunes moines la possibilité de s'exercer[41]. De toutes manières, le peintre garde de bout en bout le principe fondamental d'adhésion à la signification liturgique de la fête dont on lui confie l'illustration.

FOLIO	FOLIOS MANQUANTS	FETE	DATE	ENLUMINURES		
TEMPORAL				présente	manque ?	découpe
	2 entre 57 et 58	Mi-carême ou "Laetare"			1 ?	
62v		Rameaux		1		
	1 entre 85 et 86	Pâques			1 ou 2	
117r		Ascension		2		
127v		Pentecôte		1		
138v		Trinité		1		
TOTAL				5	2 ou 3	
SANCTORAL						
271r		saint Thomas Becket	29-déc.	1		
310r		Purification de Marie	02-févr	1		
	1 entre 332 et 333	Annonciation	25-mars		1	
343r		saint Hugues	28-avr	1		
352r		saint Mayeul	11-mai	1		
359r		Naissance de saint Jean-Baptiste	24-juin	1		
	1 entre 369 et 370	SS Pierre e Paul	29-juin		1 ou 2	
397r		sainte Marie-Madeleine	22-juil	1		
411r		Reliques de saint Etienne	03-août	1		
416v		Transfiguration	06-août	1		
417r		Transfiguration				1
423v		saint Laurent	10-août	1		
432v		Dormition	15-août	1		
448		Décollation de saint Jean-Baptiste	29-août			1
454r		Nativité de Marie	08-sept	1		
473 r et v		Archange saint Michel	29-sept			1
502v		saint Boniface IV	07-mai	1		
512r		saint Martin	11-nov	1		
529r		saint Catherine	25-nov	1		
531r et v		saint André	30-nov			1
536 r et v		saint Nicolas	06-déc			1
547r		saint Barnabé	11-juin	1		

[41] WINTER (Patrick de), « Une réalisation exceptionnelle d'enluminures françaises et anglaises vers 1300 : le bréviaire de Renaud de Bar, évêque de Metz », *Actes du 103e Congrès National des Sociétés Savantes*, 1978, Paris, 1980, p, 27-62. Ce bréviaire manuscrit contemporain de celui de Saint-Victor révèle une réalisation des enluminures par un atelier et non un artiste isolé.

548r		Office commun d'un Apôtre		1		
TOTAL				16	2 ou 3	5
PSAUTIER						
	12 entre203 et 204	Psaumes 1 à 36			2	
205v		Ps 38		1		
210r		Ps 52		1		
215r		Ps 68		1		
220v		Ps 80		1		
226r		Ps 97		1		
231r		Ps 109		1		
TOTAL				6	2	
TOTAL GENERAL				**27**	**6 à 8**	**5**
Soit				**38 à 40**		

Les grotesques et « les petits dessins in texte »

(Tome 2 Annexe IV, 84)

On appelle grotesques des figurines accrochées aux lignes de textes ou participant des prolongations et encadrements des enluminures Selon Déchelette le dessinateur donne libre cours à sa verve railleuse et satirique. C'est alors qu'il griffonne la silhouette d'un moine buvant joyeusement. Le plus souvent, son imagination est à la poursuite de types incréés et invente des êtres fantastiques, moitié plaisants, moitié terribles…tantôt cet étrange bestiaire semble n'être qu'une invention capricieuse, un parti pris décoratif dépourvu de sens mystérieux ».

De son côté Collomb invente un néologisme pour décrire les « petits dessins in texte », vus dans les initiales des mots, dans les notations musicales et les marges. Il semble que ces sujets mériteraient une étude à la fois particulière et comparative avec ceux d'autres manuscrits. Leur signalement a paru justifié ici. Parmi les personnages reproduits, plusieurs manient l'épée et l'un d'eux porte une armure probablement typique des soldats de l'époque (voir tome 2 Annexe X, 90).

Plus que ne l'ont fait les auteurs précédemment cités on doit souligner combien les pages de ce bréviaire inspirent un sentiment d'harmonie et d'équilibre. L'étude analytique des textes, des enluminures, des portées musicales et des grotesques apportent la preuve d'une signification globale de la composition de chaque page (voir au tome 2 Annexe X, p. 90). Chaque élément n'est qu'une partie d'un ensemble. L'esthétique ne s'apprécie réellement que dans le regard porté sur chaque folio en son entier. À une époque où n'existe pas le traitement assisté par ordinateur, le scribe et l'illustrateur se sont entendus à la perfection pour se soutenir l'un l'autre dans la valorisation des célébrations liturgiques avec une adhésion pleine et entière au contexte spirituel et scripturaire, comme on a pu le démontrer par les descriptions attentives des enluminures enchâssées dans leur lettrine.

Les priorités du Sanctoral

La piété clunisienne qu'expriment ces martyrologes montre une continuité et un épanouissement entre le calendrier clunisien des Xe et XIe siècles reconstitué par de Valous et celui de la fin XIIIe début XIVe du bréviaire de Saint-Victor. Selon l'étude faite par Pascal Collomb[42] l'origine géographique des martyrs et des saints célébrés serait à 35% de Rome, 11% du reste de l'Italie, 26% de la Gaule, 23% du Proche Orient et 4 à 5% du reste du monde. Cette répartition est corrélative à une piété envers les martyrs et les saints des quatre premiers siècles (176 sur 216), les fondateurs des Églises locales d'Occident, et enfin les fondateurs d'abbayes.

Si l'on concentre les recherches sur les caractéristiques des saints retenus à l'éphéméride, on retiendra toute la vénération qui caractérise Cluny envers les Apôtres et leur entourage. Après les Apôtres Cluny vénère les papes et leurs fidèles, puis viennent les fondateurs d'abbaye et les abbés des diverses familles monastiques. En dernier lieu les saints lyonnais sont mis à l'honneur, mais ils ont pour origine eux-mêmes une filiation apostolique ou romaine.

Dans la catégorie des saint Apôtres, le calendrier célèbre la conversion de Saint Paul (25 janvier), Matthias (24 février), Jean devant la Porte Latine (6 mars), Barnabé (11 juin), Pierre et Paul (29 juin), Jacques (25 juillet), saint Pierre-aux-Liens (1er août), Barthélémy (24 août), Matthieu (21 septembre), Simon et Jude (28 octobre), André (30 novembre), Thomas (21 décembre). S'y ajoutent les évangélistes Marc (25 mars) et Luc (18 octobre). Viennent ensuite les disciples des disciples : Polycarpe disciple de saint Jean et propagateur des missions de Lyon (26 janvier), Ignace successeur de Pierre à Antioche et martyr à Rome (1er février) ainsi que le proto martyr Etienne.

Dans la catégorie des souverains pontifes, le calendrier est encore plus riche car si toute l'Église est fidèle au témoignage des Apôtres, Cluny est spécifiquement voué dès son acte de fondation à Pierre et ses successeurs. Honneur est donc rendu au pape Marcel (16 janvier), Fabien (20 janvier), Grégoire 1er (12 mars), Urbain 1er (25 mai), Etienne 1er (2 août), Sixte II (6 août), Léon II (28 juin), Marc (7 octobre), Calixte 1er (14 octobre), Clément (23 novembre), Sylvestre (31 décembre). Certains papes ont double fête quand Cluny a le privilège d'en posséder des reliques : Grégoire 1er (21 juillet), Clément (27 juillet), Marcel (5 septembre). Le pape Clément est encore honoré à travers ses disciples tels Eutrope (30 avril), Achillée et Pancrace (12 mai).

Parmi les abbés vénérés par Cluny on distingue évidemment saint Basile, le père des moines d'Orient (14 juin) et saint Benoît père des moines d'Occident (21 mars), saint Antoine père des ermites (17 janvier). Puis on relève dans la liste le cinquième abbé de Cluny Odilon (1er janvier), Maur le

[42] COLLOMB (Pascal), *Le bréviaire* … op. cit., p. 120, « statistique portant dur 216 saints »

compagnon de Benoît (14 janvier), Jean de Réomé (28 janvier), Robert de la Chaise-Dieu (24 avril), Hugues de Cluny (29 avril), Mayeul de Cluny (11 mai), Florent de Saumur (22 septembre), Philibert de Jumièges (20 août), Arède de Saint-Yrieix (25 août), Gilles du Gard (1er septembre), Odon de Cluny (18 novembre), Colomban de Luxeuil et Bobbio (21 octobre), Géraud d'Aurillac (13 octobre), Thierry de Reims (29 octobre), Germain d'Auxerre (1er octobre). On sera à peine étonné de ne pas trouver dans la liste Bernon le premier abbé de Cluny ni Aymar le troisième abbé pourtant reconnus au martyrologe romain (respectivement 13 janvier et 15 octobre - 29 mai). Leur souvenir n'a sans doute pas paru suffisamment éclatant pour la famille clunisienne ni aux XIIe ni aux XIIIe-XIVe siècles. Ce sont les historiens ultérieurs qui redonneront à ces abbés une place mieux reconnue dans l'histoire de Cluny. Hugues bénéficie d'une seconde célébration pour le jour du transfert de ses reliques (13 mai).

La durée effective des offices et leur importance relative

Plus encore que par inscription au martyrologe, la piété clunisienne se manifeste dans la durée des offices consacrée à telle ou telle fête inscrite. On a essayé d'être exhaustif en appréciant cette durée par le nombre de folio dédiés à chacune des fêtes[43]. Sans surprise les fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie viennent en tête de toutes les célébrations avec trente folios et demi. Dans le détail, la fête de la Purification est dotée de six folios et demi (309r à 315v). On sait que la désignation de cette fête est ambiguë puisqu'elle célèbre également la Présentation au temple et la Consécration de l'enfant Jésus à Yahvé comme tout premier-né. L'Annonciation est fêtée par la lecture ou le chant dans sept folios et demi (333r à 340r). La Dormition ou Assomption se célèbre en treize folios (430r à 441v puis 442v à 444r pour l'Octave). La Nativité de Marie n'est écrite que sur deux folios, et la Conception sur un seul.

Immédiatement derrière Marie la seconde intensité de prière des moines clunisiens s'adresse aux Apôtres Pierre et Paul avec vingt-huit folios. La Conversion de saint Paul est écrite sur sept folios le 25 janvier (299v à 306v). Les fêtes de Pierre et Paul les 28 et 29 juin avec octave sont célébrées avec dix-sept folios et demi (368v à 382r et 387v à 390r) tandis que la fête de saint Pierre-aux-Liens se célèbre encore en deux folios (408r à 410 r). L'apôtre André frère de Pierre est honoré avec cinq folios et demi (530r à 536r). Les autres Apôtres sont signalés dans ce bréviaire par un seul folio. Il n'y a pas trace de la fête de la chaire de saint Pierre[44].

Parmi les autres saints, Jean-Baptiste se détache de tous les autres avec 11 folios et demi (358r à 367r, octave 382 r à 383 v). Puis vient Etienne, le proto- martyr avec l'invention de ses reliques pour six folios

[43] Il ne s'agit pas ici de *peser* l'importance d'une fête au nombre de folios que lui consacre le bréviaire. Il s'agit de se donner une idée de la durée des cérémonies dans le programme liturgique très chargé des clunisiens.

[44] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle, Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, t. I p. 400, note 1 « Cluny avait conservé cette fête au 22 février, date de célébration en pays gallican alors même qu'elle avait disparu à Rome. ».

et demi (410r à 416r). Il est à égalité avec saint Benoît (327v à 333r). Saint Michel qui n'est pas un saint humain a un statut à part avec 6 folios et demi (473v à 479v). Tous les autres saints n'ont droit qu'à un folio ou un demi-folio à l'exception des trois papes dont les reliques sont à Cluny et dont on a déjà parlé : Grégoire 1er (deux folios), Marcel (deux folios), Clément (trois folios). Les abbés de Cluny n'ont pas droit à plus, à l'exception d'Odon (quatre folios et demi 512r à 516v) dont la fête sert peut-être de commun des abbés. La Toussaint était très fêtée avec 8 folios (501r à 508r). Curieusement la fête de la dédicace de l'église de Cluny semble absente.

On doit s'interroger sur la longueur de ces cérémonies et offices et leur place dans l'emploi du temps des moines. Dans une grande abbaye, il devait aller de soi qu'une partie des moines était de service à l'église pour la récitation et le chant des heures canoniales tandis que d'autres frères vaquaient aux tâches matérielles indispensables à la vie de la communauté. Dans un petit prieuré comme celui de Saint-Victor, ce partage des tâches était plus difficile. Le coutumier nous apprend qu'on avait recours aux prêtres séculiers, curés et vicaires affectés à la paroisse, au moins pour les offices de Matines. Le point de vue d'un moine contemporain comme Dom Dubois nous éclaire sans apporter de preuve[45]. Selon lui la description de la vie monastique médiévale aboutit souvent à une caricature. Les prescriptions, règles et coutumes, hypertrophient le temps passé en récitation des offices transformant les moines en moulins à prière. De plus, l'emploi du temps est surchargé par les heures de travail, obligatoires quand il s'agissait d'exploiter un domaine, même avec des serviteurs. Jacques Dubois trouve abusif de reprocher à ces moines de goûter au plaisir de la table et de boire un bon vin. En fait, les moines pratiquaient l'art quotidien de concilier les contraires, prenant le temps de vivre et s'adonner à la méditation personnelle.

Le bréviaire de Saint-Victor ne nous apprend rien de certain sur la pratique réelle qu'en firent les moines de ce petit prieuré. Nous savons avec une probabilité forte que ce bréviaire ne leur était pas destiné, mais initialement prévu pour l'abbaye mère, où la célébration des heures canoniales était une priorité fondamentale de la vie du convent. L'arrivée dans une communauté réduite de ce monument liturgique ne nous éclaire pas sur les accommodements que l'on se donnait le droit de pratiquer dans la récitation et le chant d'un programme canonial aussi ambitieux. Le coutumier inséré à l'intérieur du bréviaire nous donne cependant l'indication d'un appel aux prêtres de la paroisse (le curé et son vicaire)[46], pour la célébration commune des Matines. Ce devait être, parmi toutes les heures canoniales, un moment absolument préservé et conservé ainsi qu'une messe quotidienne. Parmi les autres heures indiquées, il

[45] DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans la société au Moyen Age (950-1350) », *Revue de l'Histoire de l'Eglise de France,* t. LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 5 à 37, ici p.31.

[46] Le meilleur coutumier du monde ne pallie pas aux incompatibilités inter-personnelles. Ainsi en 1396 des visiteurs rapportent au chapitre général la rancœur et la haine (*rancor et odium*) entre le curé et le prieur d'Oussiat, commune de Pont-d'Ain, qui empêchent la célébration des offices.

semble que les Vêpres étaient célébrées entre moines, selon les priorités de l'*ordo* de la férie. Les visites faites dans les autres prieurés, dont nous avons les comptes-rendus témoignent d'ailleurs non pas d'un laxisme général mais d'une compréhension intelligente. Ainsi, le prieuré de Saint-Victor, lui-même, avait bénéficié d'un compte-rendu de visite bienveillant en 1396 : *Solus sacrista, sine socio, qui secundum posse suum Deo desservit in divinis*[47]. Dans les paroisses encadrées uniquement par des prêtres séculiers, on connaît explicitement la présence de clercs tonsurés menant une vie de laïcs, mais participant aux offices. Il en était probablement de même dans les prieurés tenant paroisse.

Quelques interrogations sur les psaumes

Un principe répété par tous les auteurs (y compris par Dom Dubois[48]), est que les psaumes sont sus et récités par cœur. On ne peut qu'être rempli d'admiration sur la capacité mnémonique de ces hommes du Moyen Âge. Sauf le cas des enfants *donati,* qui ont pu entendre ces psaumes ressassés pendant des années, les autres moines ne bénéficiaient que d'une année de noviciat. Ecouter chanter des psaumes un fois par semaine pendant cinquante-deux semaines, sans toujours pouvoir s'entraîner à l'aide de la lecture cela représente une prouesse physiologique à saluer. Le plus vraisemblable est qu'un moine ancien avait en mémoire la prière psalmique et qu'il entraînait son ou ses frères à le suivre avec plus moins de facilité et d'harmonie musicale. On peut aussi penser que le bréviaire de chœur était posé sur un lutrin commun. Cette observation préalable est faite sur le doute d'une identité de texte des psaumes dans toutes les abbayes et prieurés. Au cours de la visite d'une exposition à Arras sur la vie monastique on a pu découvrir un extrait du bréviaire du diocèse de Thérouanne (abbaye Saint-Bertin) du XIV^{e} siècle et y prendre connaissance du texte du psaume 68 et le comparer au même psaume du bréviaire de Saint-Victor. Manifestement les deux textes ne sont pas identiques. La signification essentielle est la même, mais il existe des nuances et ces nuances ne permettent pas une récitation par cœur d'une même voix par plusieurs moines voisins l'un de l'autre au moment de l'heure canoniale. Un moine de Cîteaux nous a confirmé : « nulle règle ne rendait obligatoire l'usage de telle ou telle version sauf à Cîteaux ». Le même moine a conseillé de consulter à la bibliothèque municipale de Dijon la grande bible de Saint-Bénigne du XII^{e} siècle proposant deux versions voisines des mêmes psaumes, et la bible dite d'Etienne Harding, du même XII^{e} siècle, qui ne propose qu'une version. Voici dans le tableau ci-dessous les versions du psaume 68 dans les cinq éditions manuscrites consultées (travail personnel de transcription).

[47] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts…* t. IV p. 376.

[48] DUBOIS (Dom Jacques), Recension de VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^{e} siècle*, *Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, in *RHE*F, t. LVII, n° 158, janvier-juin 1971, p. 112 : « car si les moines savaient les psaumes par cœur ils ne pouvaient improviser le reste ».

PSAUME 68. BREV ST ET HARDING	Ps 68 ST BENIGNE I	Ps 68 St BENIGNE II	Ps 68 Br SVSR	Ps 68 Br Thérouanne Saint-Bertin
Salvum me fac Deus	Salvum me fac Deus	Salvum me fac Deus	Salvum me fac Deus	Salvum me fac Deus
Quoniam intraverunt aquae	quoniam intraverunt aquae	Quoniam intraverunt aquae	Quoniam intraverunt aquae	quoniam intraverunt aquae
usque ad animam meam,	usque ad animam meam,	usque ad animam meam,	usque ad asam meam	usque ad animam meam
Infixus sum in limo profundi	Infixus sum in limo profundi	Infixus sum in limo profundi	Infixus sum in limo profundi	Infixus sum in limo profundi
et non est substantia,	et non est substantia	et non possum consistere	et non est substantia	et non est tuba(?)
Veni inaltitudinem maris	Veni in altitudinem maris		Veni in altitudinem maris	Veni in altitudinem maris
et tempestas demersit me	et tempestas demersit me,		et tempestas demersit me	et tempestas demersit me
Laboravi clamans raucae factae	Laboravi clamans raucae	Laboravi clamans exasperatum est	Laboravi clamans raucae	Laboravi clamans raucae
sunt pauces meae, defecerunt	factae sunt pauces meae	guttur meum, defecerunt oculi mei	sunt pauces meae	factae sunt pauces meae
oculi mei dum spero in dominum	defecerunt oculi mei dum	expectantes dominum eum	defecerunt oculi mei	defecerunt oculi mei
meum,Multiplicati sunt super	spero in dominum meum,Multipli	Multiplicati sunt super capillos	dum spero in deo meo	dum spero in deum meum
capillos capitis mei, qui oderunt	cati sunt super capillos capitis	capitis mei, qui oderunt me gratis	Multiplicati sunt super capillos	Multiplicati sunt super capillos
me gratis	mei qui oderunt me gratis	Confortati sunt qui	capitis mei qui oderunt me gratis	capitis mei qui oderunt me
	Confortati sunt qui	persequebantur me inimici	Confortati sunt qui persecuti	gratis,Confortati sunt qui
	persecuti me inimici mei	me inimici mei injuste	sunt me inimicimei injuste	persecuti sunt me inimici
	injuste que non rapui	Que non rapieti tunc redebam	Que non rapui tunc exsolvebam	mei injuste : injuste que
	tunc exsolvebam	Deus, tu scis stultitiam	Deus, tu scis insipentiam meam	non rapui tunc exsolvebam
	Deus, tu scis insipientiam meam	et peccata mea a te	et delecta mea a te non	
	et delicta mea a te non sunt	non sunt abscondita	sunt abscondita	
	abscondita. Non erubescant	Non confondantur me qui	Non erubescant in me	
	in me qui exspectant te Domine	exspectant te Domine	qui exspectant te Domine	
	Domine virtutum	Domine exercitum	Domine virtutum	
	Non confundantur super me	Non confundantur in me quae	Non confundantur super me	
	qui quaerunt te Deus Israel	qui quaerunt te Deus Israel	Qui quaerunt te Deus Israel	

La première réflexion qui vient à l'esprit est que ces scribes ne se sont pas recopiés les uns les autres, et même si cela avait existé le copié-collé est totalement étranger à leur façon de faire. Même pour des textes strictement identiques, un bréviaire reproduit une phrase en trois lignes, un autre en quatre lignes, et il en est de même à l'intérieur du même bréviaire de Saint-Bénigne où se trouvent deux versions parallèles. Chaque scribe veut dire la même chose mais l'exprime différemment. Ainsi David en train de se noyer crie qu'il touche le fond de la mer d'un côté et qu'il n'y a pas de sol pour s'appuyer de l'autre. Si deux moines côte à côte récitent ou chantent des versions différentes il n'y aura pas d'harmonie.

Prenons maintenant le psaume 80 : David frappant le carillon et chantant : *Exultate Deo adjutori nostro*. On trouve cette version dans la première colonne de la bible de Saint-Bénigne qui continue ainsi : *Jubilate Domino Jacob*. La deuxième version de la bible de Saint-Bénigne est toute autre. Elle commence par : *Laudate Dominum sanctitudinem*. Cette deuxième version paraît vraiment isolée par rapport aux trois autres.

Pour le psaume 97 les moines au lutrin chantant : *Cantate Domino canticum novum,* les quatre versions sont identiques pour cette première phrase. Il n'a pas été possible de comparer le reste des versets.

Pour le psaume 109 : *Dixit Dominus Domino meo* c'est la bible d'Etienne Harding qui a une première phrase différente. On y lit *Donec inimicos tuos scabellum tuum* alors que dans les deux versions de Saint-Bénigne et celle de Saint-Victor on lit : *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum*. La différence vient peut-être d'un oubli du verbe *ponam* et d'une abréviation *de tuorum* en *tuum* par le scribe d'Etienne Harding.

Par ce sondage effectué sur quatre psaumes, on a la preuve de quelques différences de textes selon les manuscrits. Ces différences ne dénaturent pas le sens général mais constituent des variantes suffisantes pour provoquer des difficultés de récitation ou de chant par cœur quand une communauté monastique accueille un moine de passage issu d'un autre établissement et il convenait de signaler cette difficulté dont il ne faut pas exagérer l'importance. Les moines de passage, sollicitant l'accueil et l'hébergement selon l'*hospitalitas* coutumière ne devaient pas être nombreux. Selon la modestie et le savoir-vivre qui siéent à tout hôte envers celui qui le reçoit, l'accueilli devait laisser à l'accueillant la direction des offices et la récitation des psaumes selon la version du lieu. Il gardait un silence prudent quand il entendait une version différente de celle dont il était coutumier.

Pour clore ce chapitre il faut souligner la particularité du bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins. Classé monument historique ce manuscrit reste conservé à la mairie de la commune où existait le petit prieuré dépendant de Cluny dans une région écartée du Forez relevant de l'évêque de Mâcon. Cette situation a valu à ce document une série d'études consacrées exclusivement à son contenu, sans comparaison directe avec des manuscrits de même nature connus ailleurs.

Il semble possible d'apporter une conclusion sur la date de confection du bréviaire. Des hésitations s'étaient exprimées pour la fixer à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle. On peut affirmer que le bréviaire est antérieur au XIVe siècle. En voici les arguments. Il n'y a pas de référence à un office du Saint Sacrement, décidé en chapitre général de Cluny en 1315. Il n'y pas de référence au culte dévolu à saint Oriens décidé au chapitre général de 1305[49]. Il n'y a pas de référence au culte à rendre à saint Louis décidé en 1300. Il n'est pas tenu compte non plus des prescriptions des fêtes doubles pour les douze Apôtres, les quatre évangélistes, les quatre docteurs d'Occident[50]. Les fêtes doubles des quatre abbés Odon, Mayeul, Odilon et Hugues ne sont pas plus mentionnées malgré une décision un peu plus ancienne encore en 1291 comme il a été indiqué ci-dessus.

Les raisons pour lesquelles ce bréviaire ne comprend pas le cycle Avent, Noël, Epiphanie ne sont pas connues. Anselme Davril parle d'un oubli du scribe[51]. Son hypothèse en vaut une autre qui serait celle d'une longue maladie puis du décès du scribe et l'oubli dans un coin du scriptorium d'une œuvre inachevée en son Temporal avec un Sanctoral clunisien dépassé.

L'hypothèse que l'on vient d'avancer comme celle d'Anselme Davril n'ont aucun élément de preuve. Marie Pellechet et Claire Maitre ont décrit des manuscrits liturgiques destinés à la partie d'été de l'année, d'autres destinés à la partie d'hiver. Ce n'est manifestement pas le cas pour le bréviaire de Saint-Victor, et l'on est contraint d'avouer notre ignorance sur la cause réelle de l'absence au Temporal du cycle Avent, Noël, Épiphanie. Nous avons cependant la chance d'avoir un Sanctoral pratiquement complet. La comparaison la plus intéressante à faire est avec le Sanctoral du missel de Tournus, autre famille monastique riche en prieurés.

En se reportant au martyrologe synoptique (tome 2 Annexe I du Ch I, p. 69-80), on a décompté jour après jour les fêtes célébrées hors le culte de latrie et d'hyperdulie. Le missel de Tournus honore 175 saints et le bréviaire de Saint-Victor 224. Il existe 137 fêtes communes. Tournus a 38 dévotions en propre, soit 22% de son Sanctoral et Saint-Victor 87 soit 39% de ses fêtes. En réalité on ne compare pas Tournus à Saint-Victor, mais Tournus à Cluny. La plus grande richesse du calendrier clunisien tient à son attachement aux saints romains d'une part, aux saints abbés de toutes obédiences d'autre part plus ou moins affiliés ou en communions de prière avec Cluny.

Quelle que soit la raison des originalités constatées au Temporal et au Sanctoral, on partage le point de vue d'Anselme Davril qui y voit le motif d'inadaptation de ce manuscrit pour son emploi à Cluny et explique son transfert au petit prieuré de Saint-Victor. Ce fut une chance pour sa conservation et sa transmission jusqu'à nous, au regret de quelques amputations finalement minimes. Il aurait, en cas de

[49] CHARVIN (Gaston), *Statut*s… op. cit., t.I, p. 242 chapitre général du 3 mai 1305.
[50] Ibid., t.I, p. 140 chapitre général 10 mai 1299.
[51] DAVRIL (Dom Anselme), « A propos d'un bréviaire… op. cit., p. 115 : « parvenu à la fin des dimanches d'après la Pentecôte, il aurait oublié de reprendre l'Avent ».

maintien à Cluny, probablement subi le sort connu par les autres livres de prière dont Théodore de Bèze reconnaît la responsabilité à ses coreligionnaires selon une citation de Léopold Delisle[52] :

> « Théodore de Bèze, dans le récit qu'il nous a laissé du sac de Cluni en 1562, impute formellement à ses coreligionnaires la destruction de la librairie du monastère : quant à Cluni, dit-il, la ville fut prise sans résistance, dont les moines estoient partis auparavant…la librairie, où il restait encore grand nombre d'anciens livres escrits à la main, fut du tout destruite, et les livres partie rompus, partie emportés en pièces, de sorte que ce thrésor-là fut perdu par l'insolence et l'ignorance des gens de guerre disans que c'estoient tous livres de la messe (cit., de Théodore de Bèze, troisième volume de l'histoire ecclésiastique des églises réformées de France, Anvers, 1580, p.421) ».

Le bréviaire de Saint-Victor après bien des études, garde une part de son mystère quant à la destination de sa composition. Le mystère est également maintenu quant à l'utilisation réelle qui en a été faite pendant les deux siècles et demi de présence monastique connue au prieuré après la donation qu'en fit le sacriste de Cluny[53]. Chaque historien dans sa spécialité y puise des éléments d'information qui intéressent son domaine. L'historien d'art s'attache aux techniques de dessin et d'enluminure. Le spécialiste d'histoire ecclésiastique tire profit des coutumes codifiant les relations entre les moines et les prêtres séculiers. Le liturgiste et le musicologue retiennent les indications données page après page sur ces sujets.

Pour le chercheur en histoire des prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon, le plus important à retenir est que ce manuscrit a guidé la prière d'une petite communauté du Forez (deux à quatre moines) pendant plusieurs siècles, et que ce modèle, sous une forme certainement moins riche en enluminures, a accompagné les heures canoniales des autres prieurés clunisiens. Ces heures sont véritablement au centre de la vie de prière des moines et chanoines de toutes obédiences. Jusqu'au XIe siècle les frères se servaient de manuscrits séparés, ayant chacun une fonction différente de mise à disposition des textes : lectionnaire biblique, psautier férial, antiphonaire, responsorial etc… (se reporter au tableau de Leroquais au Ch I). A partir du XIe siècle un document unique simplificateur est apparu, le bréviaire, dont l'usage s'est d'abord essayé dans les abbayes. Ce n'est que deux ou trois siècles plus tard que des modèles plus réduits[54] sont apparus, mis à disposition des petites communautés comme celles des prieurés. Le bréviaire de Saint-Victor est un cas à part en tant que manuscrit destiné à l'abbaye, finalement en usage dans un prieuré. Il nous instruit sur la vie liturgique de ce prieuré, avec la coopération coutumière prévue avec le curé et le vicaire, et nous offre également un point de vue sur

[52] DELISLE (Léopold), *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale : Fonds de Cluni* (1884), Kessinger legaty reprints, 2010, p. 10.
[53] Selon Dom Charvin les visites de contrôle se terminent en 1567 (Dom CHARVIN, *Statuts*…op. cit.)
[54] PELLECHET (Marie Léontine Catherine), *Notes sur les livres liturgiques*…op.cit., : les bréviaires in 12 apparaissent au XVe siècle, voir n° 40 Bréviaire de Chalon et n° 44 Bréviaire de Macon.

l'abbaye de Cluny dont les autres manuscrits liturgiques ont été détruits à de très rares exceptions près[55].

Les deux premiers chapitres de cette partie ont mis en évidence l'importance des heures canoniales récitées ou mieux, chantées, dans la vie des moines. Le bréviaire de Saint-Victor a confirmé la participation du clergé paroissial à une partie de ces prières monastiques. Les moines et chanoines tenaient à avoir des lieux qui leur soient propres pour la pratique de leur vie conventuelle. Ceci nous conduit à examiner au chapitre suivant l'organisation des lieux de prière dans les églises ou chapelles à vocation priorale exclusive et celles partagées avec les paroissiens.

[55] BLANCHARD (François), « Un bréviaire de Cluny…op.cit., p. 201.

Chapitre III

Les églises priorales : relations et évolutions par rapport aux églises paroissiales, Leur environnement : cimetières et puits, Leur construction

Les églises priorales et l'évolution de leur affectation au cours du temps

Le X^e siècle laisse derrière lui toute une époque de débats vifs entre chrétiens, particulièrement entre les évêques sur la nécessité ou non de rassemblements des fidèles dans une bâtisse monumentale pour célébrer le culte liturgique. Le cheminement assez lent vers une doctrine commune a été présenté avec clarté par Dominique Iogna-Prat dans son ouvrage *La Maison Dieu* dont la mise au point fera date. Aussi souligne-t-il dès les premières pages :

> « L'exaltation monumentale du Moyen Âge est peut-être un peu paradoxale dans l'histoire du christianisme. Les premiers disciples du Christ entendaient rompre avec le monde de la pierre et avec toute sacralité ancienne incarnée dans la pierre (temples ou statues) pour mieux faire place à la cité de Dieu dans l'au-delà ; ils n'aspiraient, en tant que « pierres vivantes », qu'à se laisser bâtir en « maison spirituelle » (I Pierre, 2,5) »[1].

L'auteur a raison d'utiliser l'expression « d'exaltation monumentale paradoxale ». Pour qui lit les Actes des Apôtres, c'est-à-dire l'histoire des débuts de l'Église, on retient la naissance d'une communauté n'ayant « qu'un cœur et qu'une âme » (Ac 4, 32), se réunissant tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. À Jérusalem les adeptes du Christ continuent d'aller au Temple, surtout pour y enseigner. L'essentiel des assemblées se vit dans la récitation et le partage de la Parole, suivies des « agapes », le partage du pain et du vin. Il n'est pas nécessaire de tenir ces réunions dans un temple concurrent du Temple de Jérusalem ou des temples païens.

Mais la multiplication des conversions dans les *civitates* du monde romain conduit bientôt au besoin de salles de réunions et de culte. Aussi Augustin prend-t-il acte, sans intérêt particulier pour cet accommodement, que cela répond à des nécessités temporaires de réunion et d'enseignement où « Dieu ne saurait réellement y inscrire sa présence »[2]. Plus tard, Grégoire le Grand préconise d'utiliser les anciens temples païens comme églises[3].

Les fondateurs de familles monastiques se sont rangés derrière ces conceptions et n'ont pas beaucoup attaché d'importance aux « églises de pierre ». En Orient la filiation des moines de saint Antoine ne

[1] IOGNA-PRAT (Dominique), *La Maison Dieu, une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, l'Univers Historique, Seuil, 2006, ici p. 16.
[2] Ibid. p. 35-36.
[3] Grégoire le Grand, *Lettre à Melitus* (601), transcrite par Bède le Vénérable, *Histoire ecclésiastique du peuple anglai*s, Les Belles Lettres, 1999, vol1, p. 65-67.

connaissait que de rares besoins de rassemblements[4]. Il en était de même près de chez nous chez les moines du Jura. L'Église et les adeptes de la vie monastique ont intégré le tournant conceptuel et pratique qui s'est répandu au XIe siècle sous l'influence carolingienne[5]. Au concile de Francfort en 794, une doctrine officielle voit jour sous la plume de Théodulfe. Elle soutient la cléricalisation de la Maison Dieu. Toute une rhétorique théologique continuera de s'affirmer jusqu'au XIIe-XIIIe siècle, mais l'essentiel est là. Le problème est de transposer ce qui est conçu pour les grandes cathédrales au modeste niveau des chapelles priorales et des églises paroissiales ou mixtes (priorales et paroissiales).
Le fait est que dans les prieurés existant dès le Xe siècle, et ceux qui surgiront par la suite, on construit des bâtiments pour la vie communautaire. Le plus beau des bâtiments qu'on élève avec amour est la Maison Dieu, ou église, métonymie de cette Église dont les moines sont les premiers serviteurs. Quand on donnait aux moines et aux chanoines une église déjà construite, une paroisse déjà constituée, ils n'avaient qu'à appliquer un schéma architectural d'agencement de leurs lieux de vie. Cet agencement du prieuré s'articule habituellement sur le flanc sud de l'église, avec un passage vers le cloître, et, donnant sur ce cloître, une salle capitulaire, un réfectoire et au-dessus le dortoir[6]. L'édification de cet ensemble n'est pas simple à décrire en quelques lignes. Entre la décision d'implanter une communauté monastique ou canoniale et le moment d'achèvement des travaux, il y a eu, il y aura des moments de réflexion et d'ajustement par rapport au nombre de frères ou de confrères affectés à ce lieu et le nombre de fidèles attendus pour l'assistance aux offices. Avant de faire « un blanc manteau d'églises » ainsi que l'écrit Raoul Glaber, on fit des églises et des bâtiments en bois. Ce fut une quasi obligation sur la rive gauche de la Saône où, à part Préty, ne se trouvait aucune carrière. Ce fut un choix de raison ailleurs. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir que l'abbatiale Cluny I, déjà de belle taille, était en bois. Cette façon de procéder n'était pas propre à la Bourgogne. Il faut se rappeler les étapes de construction de l'abbaye d'Egmont dont l'histoire fait toujours écho dans le cœur des Hollandais. Elle fut créée en 922 par le comte Thierry I selon les étapes rappelées dans un colloque international à Wroclav en 1994. Le compte-rendu des fouilles archéologiques fait état d'une première construction en bois, édifiée au début du Xe siècle, de taille modeste (15 mètres de long sur 6 de large). Puis vint une construction en pierre plus vaste (20 mètres sur 8) vers 970. Enfin au milieu du XIIe siècle, la troisième

[4] MEINARDUS (Otto F. A.), *Monks and monasteries of the Egyptian Deserts*, the American University in Cairo Press, le Caire, ed revis, 1999, p. 5 . « The Hermit retreated from his mountain cave to a separate cell within the framework of the monastic community, still living, a separated and highly ascetic life».
[5] Selon le catalogue de l'exposition Karl der Grosse, Werk und Wirkung Aachen, 1965, l'époque carolingienne a beaucoup bâti : 27 cathédrales, 417 monastères entre 768 et 865.
[6] Voir plan type d'un prieuré Grandmontain au tome 2 Annexe I, p.91.

église construite fait plus de 50 mètres de long, comporte trois nefs. On bâtit en même temps les édifices conventuels : dortoir, réfectoire, maison de l'abbé, cuisine, hôpital[7].

On a bien noté le passage d'une église de 15 à 20 mètres puis 50 mètres de longueur de nef pour une abbaye qui n'accueillit jamais plus de neuf moines en plus de son abbé. Les moines ont besoin de place, ne serait-ce que pour leurs processions, et l'on comprend mieux les dimensions vérifiées des chapelles priorales que l'on a visitées.

Les recherches menées sur le mode d'affectation des églises priorales ont amené à distinguer pour les 183 prieurés étudiés cinq modes d'évolution de fonctionnement. Ces catégories sont les suivantes : les prieurés où l'église priorale est restée exclusivement à usage prioral tout du long de l'existence du monastère, les lieux où l'on trouve d'emblée deux églises : une église paroissiale et une église priorale, les églises à usage mixte prioral et paroissial dès les débuts, les églises priorales devenues d'usage mixte et enfin les églises paroissiales devenues d'usage mixte.

Une liste des prieurés a été établie pour chaque catégorie sous forme de tableau que l'on trouvera en annexe au tome 2 (Annexes II à VI, p. 92-98).

Les bâtiments d'églises à usage exclusivement prioral

(Voir liste au tome 2 annexe II, p.93)

Il a déjà été dit que 36 prieurés n'avaient aucun lien avec les paroisses et les recherches faites sur les vestiges de leurs églises sont peu fructueuses. Vingt établissements ont complètement disparu, un est à l'état de ruines en programme de restauration. Une chapelle désaffectée ou éventuellement servant de pèlerinage épisodique a été refaite au XVIII^{e} ou XIX^{e} siècle (communauté de La Chaux). Dix ont été intégrées ou transformées en bâtiments d'habitation privés ou semi-privés, et dans cette catégorie, soit les chapelles ont été complètement reconstruites au XIX^{e} siècle, soit les restes éventuels sont inaccessibles. Il reste quatre églises soit dont trois privées que nous avons pu visiter. On ajoutera que parmi ces 36 églises, 32 étaient exclusivement monastiques, deux relevaient de prieurés de chanoinesses (Lancharre et La Chaux) et deux sont des maladières canoniales (Saint-Antoine de Chalon et la Maison Dieu de Givry

Prieurés et paroisses attenantes ayant chacun leur église

(Voir liste au tome 2 Annexe III, p. 94)

On trouve la coexistence dans le même village de deux églises : une église priorale et une église paroissiale dans 17 lieux. La paroisse dépend du prieur mais la communauté monastique a son lieu de culte séparé. Il reste trois localités où subsistent, au moins partiellement les deux églises. C'est le cas à

[7] MOSTERT (Marco), « La Clôture brisée » in *La vie quotidienne des moines et chanoines réguliers au Moyen Âge et Temps modernes*, Actes du Premier Colloque International du LARHCOR, Wroclaw, 1995, p. 227-241, ici p. 234.

Saint-Gengoux où la priorale primitive au vocable de Sainte-Madeleine, située au milieu du cimetière, recueille l'ossuaire des tombes abandonnées. À Berzé-la-Ville la chapelle du château des moines est à quelques centaines de mètres de la paroissiale. À Mazille la double chapelle priorale Saint-Julien[8] fait partie d'un domaine privé et domine l'église paroissiale saint Blaise en contrebas. Pour les 14 autres cas on distingue le devenir de l'église priorale et celui de l'église paroissiale. Comme on le verra pour les catégories suivantes tandis que les églises paroissiales continuent de servir et d'être entretenues ou rebâties (ici 9 à peu près conservées, 4 reconstruites *de novo* et une incluse dans des bâtiments privés), les églises et bâtiments monastiques abandonnés par les moines plus ou moins tôt au cours des siècles n'échappent à la destruction que lorsqu'il y a une reprise par des propriétaires privés. Ici sur les 13 dont on parle, 7 prieurés ont complètement disparu, 5 sont à l'état de ruines et deux sont inclus dans des bâtiments privés. À Sigy-le-Châtel, après anéantissement de l'église paroissiale Saint-Symphorien, les moines ont accueilli les fidèles dans leur priorale Saint-Nicolas, l'aménageant en église à usage mixte. Ce qui nous conduit à étudier la catégorie suivante du mode d'affectation de l'église, à savoir à la fois prioral et paroissial.

Prieurés dont l'église est d'emblée à usage mixte

(Voir la liste au tome 2 annexe VIII, p. 95)

On trouve 32 établissements dans ce cas. Les bâtiments ont bénéficié d'une meilleure conservation puisque seulement 6 ont disparu et 2 n'ont laissé que des ruines. Mais souvent la réhabilitation ou reconstruction au XIX^e^ siècle en néo roman ou autre style ne permet pas de faire une évaluation des architectures primitives. On recense 14 églises conservant peu ou prou une portion de l'église primitive, et 10 reconstructions de novo. Parmi les 14 édifices conservés, deux sont classés à l'inventaire des Monuments Historiques, constituant une richesse patrimoniale digne d'intérêt, ce sont les églises de Grevilly et Saint-Julien-sur-Reyssouze. Les traces du prieuré Saint-Laurent de Chalon pourraient être retrouvées à l'hôpital qui, avec sa chapelle du XVIII^e^ siècle, a remplacé le bâti préexistant. Cet hôpital ayant fermé ses portes fin 2011 pour être transféré sur un autre site, il sera peut-être loisible d'effectuer des recherches avec l'INRAP avant une autre affectation des bâtiments. Cette catégorie d'églises à usage mixte d'emblée témoigne de la création de la paroisse par le prieuré. Les chanoines en sont à l'origine neuf fois et les moines vingt-trois.

[8] À Mazille il y a une configuration très particulière de deux chapelles priorales superposées, celle du dessus étant réservé au prieur.

Eglises priorales devenant secondairement à usage mixte

(Voir au tome 2 Annexe V, p. 96-97)

Ce quatrième groupe est constitué des églises à vocation primitive priorale avec une évolution d'usage mixte par développement et agrégation d'une paroisse autour de la communauté monastique. Cette évolution est le cas de figure le plus fréquent avec 67 cas. Dans ce groupe les édifices ont été mieux conservés ou ont bénéficié d'une restauration néo romane. Car la destination finale, après départ des moines (quatre seulement ont dépendu des chanoines), fut de servir d'église paroissiale et de présenter un intérêt pratique pour une communauté attachée au culte catholique. Parmi ces 67 sites un grand nombre nous donne un héritage patrimonial remarquable. L'église de Gourdon est largement connue depuis un siècle pour ses 102 chapiteaux sculptés, richesse artistique stupéfiante pour une modeste église sur laquelle les archives sont discrètes. Depuis une vingtaine d'années, s'est ajoutée la découverte de merveilleuses fresques dont un Christ en mandorle. Leur restauration complète récente renforce les motifs d'attraction de ce prieuré avec son trésor de joaillerie liturgique trouvé au XIX^{e} siècle et déposé au Cabinet des Médailles à Paris. À proximité de Gourdon, le prieuré de Mont-Saint-Vincent est également riche en chapiteaux de la fin du XI^{e} siècle, début du XII^{e} et ajoute un élément de débat entre les spécialistes sur l'existence ou non d'une école ou d'un atelier de sculpture œuvrant au diocèse d'Autun (Toulon-sur-Arroux, Anzy-le-Duc) aux confins des diocèses de Chalon et Mâcon. C'est encore dans ce groupe que se compte le prieuré masculin du Villars dont la nef priorale est accolée à celle de l'église du prieuré féminin Sainte-Madeleine avec la particularité d'un chœur unique pour les deux nefs. On peut encore citer Saint-Julien-de-Ruffey, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-André-le-Désert. Deux prieurés, après avoir partagé leur lieu de prière avec les paroissiens, l'ont repris à leur usage exclusif. Il s'agit d'abord de Charlieu : l'église abbatiale Saint-Étienne devient rapidement à usage mixte car la présence de l'abbaye attire une population et engendre une urbanisation rapide autour d'elle. Dès le XI^{e} siècle les abbés de Cluny Odilon et Hugues font démolir l'église trop petite pour reconstruire une autre dédiée à saint Fortunat. Cependant l'augmentation démographique conduit à construire une église paroissiale Saint-Philibert, et l'église priorale reprend son usage monastique exclusif. Les mêmes causes produisent les mêmes effets pour le prieuré de Saint-Martin de Laives. La population regroupée autour du monastère descend de la montagne pour s'installer dans la plaine et y construire une église paroissiale au XVII^{e} siècle, laissant aux moines leur église rendue au rythme strict des offices. Enfin remarquons que les trois prieurés notés dans ce groupe à l'état de ruines sont en fait l'objet de restaurations et mise en perspective des restes apportant une meilleure compréhension à ce que devaient être les lieux à l'origine. Il s'agit de Saint-Hyppolite de Bonnay, Charlieu, et Le Puley. Il y a très peu de disparitions totales : seulement trois. À noter une église devenue privée : Nancelle à la Roche-Vineuse.

Eglises paroissiales devenues à usage mixte

(Voir liste au tome 2 annexe VI, p. 98)

Le dernier et cinquième groupe est constitué par les églises à vocation paroissiale exclusive initiale, puis accueillant un prieuré et devenant d'un usage mixte. Ces églises sont au nombre de 31 dont sept d'obédience canoniale. Comme on pourrait presque s'y attendre, c'est dans ce groupe que subsistent la totalité des églises, avec des aménagements au cours des siècles. À l'examen d'aujourd'hui ces églises sont de style composite, sauf pour sept d'entre elles entièrement refaites au XIXe siècle en style néo roman ou néogothique. Cette évolution conservatrice se comprend par l'attachement d'une population à un patrimoine local, et au lieu de rassemblements et des retrouvailles préexistant à la venue des moines ou chanoines. La coutume s'est maintenue après le départ des réguliers dont le passage sur place est néanmoins marqué d'initiatives architecturales fort belles comme à Saint-André-de-Bagé, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Martin de Blanot. Des fresques sont notables en outre à Ougy, Saint-Romain-des-Iles et Uchizy.

Quel que soit le statut initial de l'église, d'abord paroissial puis mixte, ou d'abord prioral puis mixte, les moines et les chanoines ont tenu à garder un espace réservé pour la célébration des heures canoniales. Cette séparation des lieux est connue avec certitude à Saint-Martin de Chagny où les chanoines se réservaient le chœur principal et ne concédaient aux fidèles que la nef latérale sud avec l'autel d'absidiole. Il en fut de même pour Bourg-de-Thizy : les moines officiaient également dans le chœur avec un vocable dédié à saint Jean-Baptiste, les fidèles occupaient la nef avec un autel dédié à saint Pierre. Au fil du temps l'église finit par prendre ce vocable de saint Pierre, mais chaque partie de l'église avait son clocher, l'un au-dessus du chœur, l'autre au-dessus du porche d'entrée, à la charge des fidèles. On sait que Bourg-de-Thizy ne faisait que copier architecturalement Saint-Victor-sur-Rhins, et l'on a conjecturé cette double disposition des lieux dans ce dernier prieuré en l'absence de preuves archéologique[9]. Claus Haverkamp a récemment écrit un article pour signaler cette double destination des lieux intra ecclésiaux voulue par les moines de la Ferté dans leur prieuré de Bissy-sur-Fley[10]. Les moines clunisiens de Saint-Gengoux avaient une chapelle priorale initiale au milieu du cimetière, au vocable de Sainte Madeleine, on l'a déjà dit. Après la construction de la « grande église » du patron de la ville, ils se contentèrent d'une chapelle latérale au vocable de saint Cosme, positionnée dans un décrochement du mur de la nef latérale méridionale (voir au tome 2 plan de Saint Gengoux Annexe VII, p. 99). Bien d'autres arrangements ont dû exister sans laisser de trace ni architecturale ni diplomatique.

[9] VIREY (Jean), « L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon », *MSE*, 1889, 1890, 1891,1892, ici 1890 p. 341 : Virey cite une étude de G. THOLIN dans *la Revue du Lyonnais*, 3e série, t. IX, p. 132.
[10] HAVERKAMP (Claus), « Église de Bissy-sur-Fley », *La Physiophile*, 2003, p. 17.

Récapitulatif des constructions et reliquats actuels

Ainsi qu'on vient de l'exposer les 183 prieurés sont à l'origine de construction ou d'aménagement de 200 églises. Elles se répartissent de la manière suivante. Les églises strictement priorales sont au nombre de 36. Les prieurés tenant paroisse avec deux églises sont au nombre de 17 soit 34 églises. Les églises d'emblée à usage mixte sont au nombre de 32. Les priorales devenant mixtes sont au nombre de 67. Les paroissiales devenant mixtes sont au nombre de 31. Le tableau ci-dessous résume l'évolution constatée de ces bâtiments telle qu'elle a été vérifiée début 2012.

ETAT ACTUEL DES ANCIENNES ÉGLISES PRIORALES ET/OU PAROISSIALES

	DISPARUES	RUINES	EGLISES OU CHAPELLES SUBSISTANTES	NEO	BAT PRIVÉ	TOTAL
PRIORALES EXCLUSIVES	20	1	4	2	9	36
USAGE MIXTE D'EMBLÉE	6	2	13	10	1	32
PRIORALES > MIXTES	3	3	42	15	4	67
PAROISSIALES>MIXTES			24	7		31
2 EGLISES 1 PRI	7	5	2		3	17
2 EGLISES 2 PAR			12	4	1	17
TOTAL	36	11	97	38	18	200

Les recherches et études sur l'architecture et autres éléments artistiques et liturgiques ont donc pour champ d'observation 97 églises, dont 4 églises ou chapelles privées, et 93 publiques, c'est-à-dire à la fois propriétés communales et affectées au culte catholique. Onze ruines dont l'état de sauvegarde et leur accessibilité variable demande des investigations complémentaires. La plupart des 38 églises entièrement reconstruites dans des styles plus ou moins néo romans ou néo gothiques ont été visitées, à la recherche de mobiliers et statues provenant d'un transfert de bâtiments plus anciens. Enfin 18 propriétés privées (auxquelles on peut ajouter les trois églises ou chapelles citées ci-dessus) ont justifié des compléments de recherche dans la mesure où les propriétaires se sont montrés ouverts à des investigations.

Indications données par les services de Monuments Historiques

(Tome 2 Annexe VIII, p. 100-101)

Avant d'exposer le résultat des recherches entreprises, un éclairage incident nous est donné par le classement ou l'inscription supplémentaire au titre des Monuments Historiques. L'inscription ou le classement dépend d'abord d'une démarche volontaire des propriétaires. Beaucoup craignent les contraintes réglementaires à l'occasion de travaux d'entretien ou de remise en état du patrimoine concerné et s'abstiennent de faire une demande. D'un autre côté, la politique de classement des

services de l'Etat encourage ou freine les demandes en fonction de priorités gouvernementales ou ministérielles changeantes.

Ces réserves étant faites, la liste fournie par les DRAC[11] conserve une valeur indicative appréciable. La liste des immeubles classés ou inscrits à l'intérieur des territoires des anciens diocèses de Chalon et Mâcon et de la partie de l'archiprêtré de Bagé incluse dans le périmètre de recherche concerne environ 50 monuments (plus si on décompose les divers classements de Charlieu) pour 51 sites. Pour une grande part il s'agit d'une protection des églises, mais dans un petit nombre de cas il s'agit de l'ensemble des bâtiments des prieurés concernés. On relève le classement global du prieuré de Mazille, de celui de Bezornay, ou encore de celui du Villars et du château des moines à Berzé-la-Ville. L'ancienne abbaye puis prieuré de Charlieu doit être également classée ou inscrite en totalité, mais cela s'est fait pas étapes par la voie d'une dizaine d'arrêtés ministériels ou décrets entre 1846 et 2004. L'intérêt de ces mesures de protection est de nous ramener à une perspective globale sur les prieurés étudiés et d'imaginer ce contexte monastique dans tous les cas où il ne reste qu'une église ou une chapelle. Le rappel de ce contexte conduit à l'étude de deux de ses éléments constitutifs que sont les cimetières et les puits.

Les cimetières, leurs rôles d'annexes des églises et de rencontres villageoises

Ce n'est pas par hasard que les cimetières entourent si souvent les églises. Ce n'est pas non plus pour raccourcir le trajet du transport de la dépouille après le déroulement à l'église de l'office liturgique où se retrouve la population du village autour du défunt et de sa famille. Plus profondément le cimetière fait partie de l'église et atteste la pleine intégration à l'Église des morts et des vivants de la communauté. La métonymie église-Église englobe le lieu de repos des défunts et rappelle aux vivants, chaque fois qu'ils vont à un office, quel sera l'aboutissement de leur existence en attendant la fin des temps. Cette conception du cimetière, et sa sacralisation a mis un certain temps à s'imposer dans les esprits et donc dans la doctrine commune, et à se traduire dans la liturgie. Dominique Iogna-Prat le rappelle dans son ouvrage sur la Maison-Dieu. Cet auteur a constaté un décalage de deux siècles entre la mention dans les premiers capitulaires épiscopaux associant églises et cimetières (IXe siècle), et la pratique d'un circuit unique de consécration de l'église et de son aire d'inhumation *in circuitu* (XIe siècle) [12]

À la vérité l'histoire du cimetière s'est renouvelée depuis quelques décennies. Un auteur comme Hervé Mouillebouche[13] en rappelle l'évolution historiographique due à différents historiens tels qu'Elisabeth

[11] Fournies en ligne sur les sites des DRAC.

[12] IOGNA-PRAT (Dominique), *La Maison Dieu*…op. cit. p. 383.

[13] MOUILLEBOUCHE, (Hervé), « Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne », Ex animo. *Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, Langres, Dominique Guéniot, 2009, p. 73-138.

Zadora-Rio, Anne Ducloux, Cécile Treffort et Michel Lauwers[14]. Tous ont pour particularité de se référer à une publication initiale de Lucien Musset de 1948[15]. Pour cet auteur, le cimetière est un espace sacré autour de l'église, refuge des vivants et non sépulture des morts. On comprend la prudence de Dominique Iogna-Prat qui étale, par précaution, sur au moins deux siècles la période de maturation et d'officialisation de l'importance sacrée du cimetière et l'introduction dans les *ordines* liturgiques d'un passage spécifique de rite associé à celui de la dédicace de l'église. Mais en pratique, dans les prieurés clunisiens tout au moins, l'évolution est plus rapide. L'aire du cimetière, c'est l'aître et l'aître c'est l'*atrium*. Il existe une certaine difficulté de traduction du mot *atrium* : est-ce le cimetière, le sanctuaire, une maison à l'intérieur du cimetière ? Ce fut en tous cas un lieu de paix pour signer des actes de réconciliation et de donation comme le montre une charte de donation de biens au doyenné d'Écussoles[16] datée de 980 et notée comme étant signée dans l'atrium.

Hervé Mouillebouche, dans son article précité, éclaire la notion de périmètre d'asile autour de l'église, justement inclus dans le cimetière, qui se délimite par au moins 30 pas en périphérie de l'église, ou tout au moins au droit de son portail occidental[17]. Il précise que cette aire de cimetière était le lieu du droit de banvin du prieur, droit de vente qui donnait à la cellule monastique un inestimable avantage économique.

Le cimetière médiéval est un espace ouvert seulement parsemé de tertres de terre surmontant les corps ensevelis dans un linceul, sans cercueil ni pierre tombale. Le cimetière, cet aître laisse la possibilité d'implanter des cabanes ou maisonnettes pour remplir la fonction de refuge, fonction qui en justifie l'existence. On y rédige les testaments et les contrats de commerce, les chartes, sur le parvis de l'église. Parfois on y tient le marché du village. Le cimetière, repos des morts, est un lieu de rencontre pour les vivants[18].

Une partie du cimetière est spécifiquement réservée aux moines et aux chanoines. Il s'agit habituellement du chevet, avec toute la symbolique de l'orientation vers l'Orient. Un passage est prévu dans l'architecture du cloître pour conduire à ce cimetière réservé. Il part du flanc sud de l'église et longe celle-ci en traversant les bâtiments du cloître est (voir plan Annexe I, p. 91). Même là où il n'y a pas

[14] ZADORA-RIO (Elisabeth), « Les cimetières habités en Anjou aux XI^e^ et XII^e^ siècles ». *In : 105e congrès national des sociétés savantes, Section Archéologie*, Caen, 1980, p. 319-329.
DUCLOUX (Anne), *Ad ecclesiam confugere : naissance du droit d'asile dans les églises (IVe-milieu du V^e^ siècle),* Paris : de Boccard, 1994.
TREFFORT (Cécile), *L'église carolingienne et la mort*, Presses Universitaires de Lyon, 1998.
LAUWERS (Michel), *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'occident médiéval*, Paris : Aubier, 2005.

[15] MUSSET (Lucien), « *Cimeterium ad refugium tantum vivorum non ad sepulturam mortuorum* », *Revue du Moyen Âge latin*, 1948, t. 4, p. 56-60.

[16] CC 1513 (fév. 980) alors que la fondation du doyenné remonte seulement à 936 !

[17] MOUILLEBOUCHE, (Hervé), « Cercles de paix… op. cit., p. 78 et 115.

[18] ADAM (Paul), *La vie paroissiale en France au XIV^e^ siècle*, SIREY, Paris, 1964, p.123. L'auteur relate des réunions synodales où sont rapportées les plaintes sur les cimetières « qui servent de foires et marchés, de réunions judiciaires, de lieux de théâtre, de bagarres et de copulations ». Ces désordres nécessitent une cérémonie de « réconciliation ».

de cimetière paroissial, on a la certitude de trouver un « cimetière des moines ». Celui-ci reste discret, ne comporte pas toujours de croix et les sépultures se signalent à terme par quelques surélévations de terrain correspondant aux obsèques les plus récentes. C'est tout au moins ainsi qu'on peut l'imaginer d'une manière générale pour l'époque du Moyen Âge lorsqu'on jette un coup d'œil dans un cimetière monastique contemporain.

Positionnement périphérique ou latéral du cimetière par rapport à l'église

La description de l'office liturgique de consécration de l'ensemble « église-cimetière » évoque une position de l'*ecclesia* au centre d'un cercle que l'évêque parcourt *in circuitu*. Ce schéma de principe devait s'adapter à la configuration des lieux et en particulier à leur déclivité et la proximité ou non de maisons occupées par des villageois et le prieur ou le curé et son vicaire.

> (Tome 2 annexes IX et X, p. 102-103) On a essayé de vérifier ce positionnement pour quelques prieurés et ce qu'il en reste aujourd'hui par la méthode suivante : un relevé des contours des bâtiments (église, éventuellement bâtiments prioraux ou supposés tels = contours en bleu), du périmètre autour de l'église (contour en rouge) et de la surface occupée par le cimetière (en violet) est fait sur les photos aériennes toutes ramenées à la même échelle (1 /1000 environ). On superpose ensuite ces tracés sur le plan cadastral napoléonien[19]. Les résultats de ce rapprochement sont confrontés aux observations faites sur le terrain.

À Chenoves, (diocèse de Chalon, archiprêtré de la Montagne, canton de Buxy, Saône et Loire) le cimetière occupait le seul flanc sud de l'église et le prieuré obturait le portail occidental de ses immeubles. Le périmètre autour de l'église est intact mais il n'y subsiste plus aucune tombe, il a des pelouses avec une allée centrale et un calvaire.

À Bissy-sur-Fley (diocèse de Chalon, archiprêtré de la Montagne, canton de Buxy, Saône-et-Loire), le cimetière entourait l'église comme un doigt de gant autour de sa partie occidentale à partir du transept ; le prieuré était aussi à l'occident de l'église et dans son alignement, mais séparé d'elle et du cimetière par un chemin. Bâtiments et périmètre sont conservés (avec des variables de distance sur le plan cadastral, qui, on le sait n'était exact ni en orientation, ni en distances) mais il ne reste plus que quelques stèles le long de la nef au sud de l'église.

À Saint-André-de-Bagé (diocèse Lyon-Mâcon, archiprêtré de Bagé, canton de Bagé, Ain), la priorale a son portail dégagé, laissant le cimetière entourer complètement le reste du bâtiment et s'étendre davantage au sud et à l'est. Les bâtiments supposés restant du prieuré sont constitués de deux maisons parallèles positionnées au nord de la priorale. Là tout est encore en place, église, périmètre, cimetière, simplement le cimetière a pris une grande extension en dehors du périmètre primitif vers le sud. À la différence d'autres localités où le cimetière a dû être déplacé par manque de place autour de

[19] Les vues aériennes sont prises dans « Google earth », les plans cadastraux sont mis en ligne par les Archives départementales de l'Ain, de la Saône-et-Loire, de la Côte d'Or auxquelles on a demandé l'autorisation de reproduction. Les plans cadastraux de la Loire nous ont été aimablement fournis par la DRAC, les plans cadastraux du Rhône ont été achetés sous forme de disquette aux archives départementales du Rhône.

l'église, ici la position isolée et campagnarde de l'église et du cimetière ont permis l'extension sur place (Bagé-le-Chatel est à 2, 3 km)[20].

À Chapaize (diocèse de Mâcon, archiprêtré de Vérizet, canton de Saint-Gengoux, Saône-et-Loire), le cimetière entourait complètement l'église selon le plan cadastral de 1824. Aujourd'hui ce cimetière a disparu sur la façade occidentale mais subsiste alentour du reste du bâtiment. L'ancien prieuré se trouve dans le prolongement du chevet et du cimetière, dont il est séparé par un chemin. On remarquera que c'est le seul endroit où il y a une parfaite concordance entre le plan cadastral et la photo aérienne.

À Vauxrenard (diocèse de Mâcon, archiprêtré de Vauxrenard, canton de Beaujeu, Rhône) le cadastre montre une disposition de l'église au centre du cimetière. Celui-ci a été déplacé pour créer une place sur le côté nord de la nef tandis qu'une rue occupe le terrain du cimetière qui se trouvait sur le côté ouest de l'église. L'ancien prieuré (supposé) est marqué au nord-est de l'église. On voit ici que l'église et son cimetière se trouvaient au centre de l'agglomération et que l'urbanisation et la voirie ont pris la place des morts.

À Combertault (diocèse d'Autun, doyenné de Beaune, canton de Beaune, Côte-d'Or) qui dépendait de l'évêque de Chalon, l'abbatiale devenue priorale était au centre du cimetière et le bâtiment monastique était en communication avec le côté sud du transept. La nef s'est effondrée de la moitié de sa longueur, donnant plus de place au cimetière qui a délaissé le chevet. À noter que le cadastre de 1826 fait l'impasse sur le prieuré qui existait déjà dans ses dimensions actuelles puisque les reconstructions datent du XVII^{e} siècle. La mairie y est établie aujourd'hui.

À Saint-Victor-sur-Rhins (diocèse de Mâcon, archiprêtré de Beaujeu, canton de Saint-Symphorien-de-Lay, Loire) le cimetière a été déplacé de sa situation péri ecclésiale, puis la priorale elle-même a été démolie, si bien que l'on ne retrouve qu'avec conjecture la position originelle.

On a volontairement limité la démonstration en ne présentant qu'un exemple par département faisant partie d'un des deux diocèses concernés par le programme de recherches sur les prieurés réguliers. La vérification a pu se concrétiser pour 118 prieurés ruraux en relation avec des paroisses. La proximité église-cimetière est résolue de façon différente dans les villes. Ainsi qu'il a été expliqué précédemment les abbayes de Saint-Pierre de Chalon et de Mâcon exerçaient une sorte de monopole d'inhumation hors les murs de la *civitas*. La vérification est plus difficile pour les prieurés sans lien avec les paroisses, étant donnée la destruction ou disparition quasi complète de la plupart d'entre eux. Néanmoins à Lancharre les traces du cimetière sont visibles le long du mur septentrional de la nef (écroulée) de l'église et le chœur encore debout abrite de nombreuses pierres tombales des religieuses et de leurs parents. Au prieuré d'Écussoles se trouve le « champ des moines » dans la proximité du chevet de la

[20] Au début du XIX^{e} siècle le maire voulait détruire la priorale pour faire de la place au cimetière !

priorale Notre-Dame de Pitié (disparue au XIXe siècle). On sait par ailleurs que les moines séjournant à Bezornay, à Boutavent et à Mont-Saint-Romain ne faisaient que de courts séjours et ont dû mourir et être enterrés dans leur prieuré d'origine (Blanot) ou à l'abbaye de Cluny.

Globalement la démonstration nous est apportée par l'étude du terrain d'une unité matérielle et spirituelle entre l'église et le cimetière. C'est cette unité « *in solidum* », qui officialise le rite de consécration, qui permet un accueil des fidèles vivants et morts sous la protection du saint patron du prieuré ou de la paroisse. Cette proximité est suffisante, on n'en est pas encore, dans les campagnes, à solliciter une inhumation directement dans l'église. L'église et le cimetière c'est tout un. La prière d'intercession des moines pour les défunts est une certitude rassurante. Tout juste lit-on dans quelques chartes des assurances supplémentaires sollicitées par une donation *pro remedio animae* au profit de la communauté monastique, voire une prise d'habit *ad succurendum*. Les initiateurs de ces démarches souhaitent souvent confirmer une union spirituelle avec une famille monastique où bien des membres de leur parenté ont depuis longtemps fait vœu.

Les puits à proximité des églises monastiques

Lorsqu'on approche des anciennes églises priorales ou de leurs ruines, on est frappé par l'existence à proximité d'elles d'un ou deux puits dont la signification symbolique semble facile à décrypter. Cependant les publications d'historiens ou d'historiens d'art sont rares sur le sujet. Ce silence est sans doute lié au temps de réflexion nécessaire après l'emballement du XIXe siècle sur les sources païennes et le passage missionnaire invoqué de saint Martin pour abolir des rites contraires à la nouvelle foi[21]. La présence d'un puits près de l'église renvoie directement à deux passages de l'évangile de Jean. Le premier passage est en Jn 7, 37 : « si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive celui qui croit en moi », selon le mot de l'Ecriture : « de son sein couleront des fleuves d'eau vive » ; le deuxième passage est en Jn 4, 13 et sv. Il raconte la rencontre de Jésus avec la Samaritaine au puits de Jacob : « Quiconque boit de cette eau aura soif de nouveau : mais qui boit de l'eau que je lui donne n'aura plus jamais soif ; l'eau que je lui donnerai deviendra en lui source d'eau jaillissante en vie éternelle ».

Le rapprochement avec le puits de Jacob s'est réalisé jusqu'à une imitation quasi absolue à Tournus. Il existe dans la crypte de l'abbatiale un puits sous la croisée du transept, au centre topologique de l'édifice. L'accès et l'issue étaient prévus par deux escaliers permettant un parcours processionnaire unique sans se croiser. L'un des escaliers est aujourd'hui effondré. Cette installation reproduit celle de la basilique construite par les croisés en Terre Sainte au-dessus du véritable puits de Jacob. Les

[21] BULLIOT (Jacques Gabriel) et THIOLLIER (Félix), *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen* : *étude sur le paganisme rural*, Dejussieu, Autun, 1892, et LEX (Léonce), *Le culte des eaux dans le département de Saône et Loire*, Mâcon, 1898.

croisés avaient également visité le monastère Sainte-Catherine du Sinaï et vu un puits de Moïse, alimenté par une source pérenne. Il ne fait pas de doute que ce modèle a inspiré la création vers 1380 du puits de Moïse de la Chartreuse de Champmol de Dijon. Ce puits est exactement positionné au milieu du cloître, alimenté par la nappe phréatique et évoque le verset ci-dessus cité de « source jaillissante de vie »[22]. On peut aussi évoquer une symbolique prenant racine dans l'ancien testament, l'antienne d'aspersion de la période pascale : V*idi aquam egredientem de templo a latere dextro, alleluia, et omnes ad quos pervenit aqua ista salvifacti sunt, et dicent alleluia* qui évoque la vision d'Ezechiel (47, 1,2,9). Ailleurs l'eau est celle du baptême et en premier celui du Christ. On peut rapprocher la profondeur du puits de Jacob dont la Samaritaine dit qu'il est profond (Jn 4, 11) et dont les archéologues ont mesuré effectivement une profondeur de 46 m, avec la descente dans le Jourdain situé au-dessous du niveau de la mer. Enfin le Christ annonce le nouveau baptême par « l'eau et l'Esprit » à Nicodème (Jn 3,5) nouvelle naissance au Royaume de Dieu.

C'est pourquoi ces puits autour des églises approvisionnaient tous les besoins en eau des offices liturgiques : baptêmes, aspersions, mélanges avec le vin de messe, lavement des mains du *lavabo inter innocentes*, cérémonie du lavement des pieds ou *mandatum*, lessive des linges sacrés dans les piscines ou lavabos installés près des autels. Un seul puits, celui de Sigy-le-Châtel, est trouvé dans un espace pouvant correspondre au *lavatorium* des moines que l'on trouve à l'intérieur des cloîtres, vers l'angle sud-ouest. Cette disposition peut aussi résulter des recherches préalables du puisatier et de la cohérence entre l'emplacement de la source et l'orientation et l'agencement des bâtiments conventuels.

Deux points de vue différents méritent d'être cités pour éclairer ce sujet. En premier celui de Viollet-le-Duc : « Presque toutes les églises possèdent un puits, soit percé dans une crypte, soit dans un collatéral. Ces puits avaient été primitivement creusés pour les besoins des constructeurs ; l'édifice terminé on posait une margelle à leur orifice, et ils étaient réservés au service du culte… Les margelles de ces puits sont faites avec soin, souvent dans un seul morceau de pierre, et ornés de sculptures »[23].

Antoine Desforges, un des fondateurs de la Société Préhistorique Française avance un autre point de vue : « Du IX^{e} au XIII^{e} siècle, le culte des Fontaines était plus vivace que jamais et y faisait au Christianisme une concurrence redoutable. La plupart des églises de cette époque sont construites sur ces sources ou à proximité de ces sources »[24] . Sans exclure totalement une volonté missionnaire de détourner un culte païen centré sur les sources vers un culte chrétien, il est plus probable que la priorité des constructeurs était de capter une source pour les besoins du chantier : boisson pour les ouvriers, mortiers de maçonnerie. Le maintien ultérieur de ces puits et leur enjolivement pouvait intégrer la

[22] CHABOEUF (Henri), *Dijon, monuments et souvenirs*, Damidot, Dijon, 1894, rééd. 1977, p. 275.
[23] VIOLLET-LE-DUC (Eugène), *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^{e} au XVI^{e} siècle*, 1856, t. 7, p. 562.
[24] DESFORGES (Antoine), « Survivances : Les sources païennes et les Pierres Pertuses christianisées du Morvan. Leurs vertus curatives. Leurs légendes », *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1918, vol 15, n° 6 p. 301-308, ici p. 302.

richesse symbolique religieuse et sacramentelle. Pour tous les lieux explorés, aucun puits n'a été retrouvé à l'intérieur des églises priorales, mais tous à l'extérieur.

La conduite des chantiers de constructions

Le chantier de construction d'une église et d'un prieuré est soumis à des impératifs divers que l'on doit respecter tous à la fois ce qui rend la tâche des promoteurs difficile. Le financement relève d'une recherche continuelle et trouve des solutions différentes selon qu'il s'agit d'abbayes comme Cluny, Tournus, et autres monastères parentaux, ou des petites dépendances que sont les prieurés. Le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée en nombre suffisant n'est pas la moindre des nécessités de ces chantiers. L'approvisionnement en matériaux constitue une difficulté complémentaire à laquelle s'ajoute l'intendance pour l'alimentation des ouvriers et des maîtres d'œuvre opérant à la construction et l'aménagement des abords.

Financement

Toute fondation relève en premier lieu d'une intention pieuse, sans conception architecturale préexistante. On n'est jamais certain de l'ampleur de la fondation, du nombre de frères, de l'importance du domaine à exploiter, ni de la paroisse à encadrer. L'incertitude est également grande sur la continuité du financement[25]. Cluny a bénéficié d'un mécénat princier, à la fin du XIe et au début du XIIe siècle, de la part des souverains castillans, Ferdinand 1er (+ en 1065), puis son frère Alphonse VI (1065-1109). Quand ces ressources espagnoles tarirent, après 1125, le relais fut pris par Henri 1er Beauclerc, aux dépens du trésor anglais, et enfin par Henri de Blois évêque de Winchester et frère du roi Etienne[26]. Les sommes fournies par ces puissants personnages étaient très importantes mais suffisaient à peine pour les besoins de l'abbaye elle-même (constructions et commensalités multiples). Aussi le chef d'ordre ne put-il prendre en charge directement que les aménagements des antennes proches qu'étaient Saint-Lazare, Sainte-Radegonde et Berzé-la-Ville. La famille des comtes de Chalon se chargea de Paray-le-Monial (diocèse d'Autun) et de son annexe du Mont-Saint-Vincent, Saint-Cosme, Saint-Marcel et Saint-Hippolyte de Combertault. Les comtes de Mâcon sont signalés, avec l'évêque d'ailleurs, pour leur générosité au profit d'au moins quatre sites prioraux[27]. Les dépendances de Tournus ont été favorisées dans leurs débuts par l'aide des souverains carolingiens, puis du comte de Mâcon et du duc de Bourgogne[28] et de moindres seigneurs comme le sire de Bagé. On connaît l'implication pour Palleau du chevalier Liétaud et du roi Robert le Pieux. La ressource plus anonyme et

[25] MUSSET(Lucien), « Les constructions monastiques au Moyen Âge », in *Actes des journées d'études de la SEHRP, RHEF*, t. XXIII, n° 190, janvier-juillet 1947, p, 93-167.
[26] DUBY (Georges), « Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155 », *Annales ESC*, t. VII, 1952, p, 155-171.
[27] CC 287, CC 373, CC 387.
[28] JUENIN (Pierre), *Nouvelle Histoire*…op. cit. Preuves p. 102, 116, 134.

de meilleur rendement fut sans doute le produit des quêtes et des dîmes. Les quêtes pouvaient se faire sur place ou directement alentour des lieux de construction, et mieux encore en pratiquant des tournées avec cérémonies spectaculaires pour provoquer l'émulation des donateurs laïcs de tous rangs[29]

La main d'œuvre

Les premiers fonds une fois réunis, il fallait trouver une main d'œuvre. L'abbaye pouvait en fournir une partie prélevée sur ses propres effectifs. Mais cette main d'œuvre non entraînée avait ses limites. Au chant des psaumes, les moines servaient les maçons, en leur passant à bout de bras pierres, madriers et mortiers. Bref, ce ne pouvait être que des auxiliaires des hommes de l'art. Rares sont les indications de quelques moines laïques *cementariae artis scientissimi*, et ce n'est pas en Bourgogne[30]. Le cartulaire du prieuré de Saint-Marcel fait mention comme témoins dans quelques chartes de tel ou tel forestier dont l'intervention d'approvisionnement du chantier peut être nécessaire[31].

Les maîtres maçons

Dans un ouvrage sur les « Maçons sculpteurs», qui a l'avantage d'avoir exploré les chantiers de toute l'Europe occidentale, Nicola Colstream explique le fonctionnement des chantiers de bâtiments au Moyen Âge[32]. Le métier d'architecte n'existe pas encore mais le maître maçon a appris à dessiner sur le terrain. Il savait tailler les pierres et exploitait lui-même les carrières. Sur un chantier donné il y avait un maître maçon et plusieurs compagnons maçons. Chaque maçon avait un apprenti dont le temps de formation était de 5 à 7 ans. La première étape d'un chantier consistait à construire la « loge du maçon », sorte de hutte établie à proximité de l'édifice à construire. À l'abri de cette hutte les ouvriers taillaient les pierres, y rangeaient leurs outils et y prenaient leurs repas. On pouvait y travailler toute l'année, en amont du chantier proprement dit qui restait fermé de la Toussaint à la Purification (2 février) ou de la Saint Michel à Pâques. Cette loge était en bois et couverte de chaume, et c'est là aussi qu'on taillait et équarrissait les bois nécessaires au montage des échafaudages du chantier. Une pièce séparée de celle de la taille des pierres était dite « la chambre aux traicts » où les dessins d'architectes étaient tracés et où une forge servait à aiguiser les outils. Les mécènes et les maîtres d'œuvres étaient pressés pour la réalisation primordiale du centre liturgique, chœur avec ou sans transept, et abside. Ils l'étaient beaucoup moins pour la nef et les logis du prieuré proprement dits selon un raisonnement à géométrie variable et l'importance de l'implantation monastique. Il n'est donc pas étonnant qu'un chantier soit étalé sur plusieurs décennies avec des équipes professionnelles passant d'un prieuré à un

[29] HELIOT (Pierre), CHASTANG (Marie-Laure), « Quêtes et voyages de reliques au profit des églises françaises », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. LIX, 1964, p. 789-822, t. LX, 1965, p. 5-32.

[30] LEHMAN-BROCKHAUS (Otto), *Lateinische Schriftquellen zur Kunst in England, Wales, Scotland, vom Jahre 901 bis zum Jahre 1307,* Prestel Verlag, München, 2 t., 1955, 1956, ici 1956, t. II, n° 3566, p. 356.

[31] *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy*, éd. Paul Canat de Chizy, Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894, p. 47, CC 41 (1120) « Pierre, maréchal, Arnulphe cuisinier et son fils et Warin forestier ; p. 77, CC 85, et p. 83 : « Arnulphe forestier ».

[32] COLSTREAM (Nicola), *Les Maçons et Sculpteurs*, collection Artisans au Moyen Âge, Brepols, 1992.

autre, le tout dans un éloignement de dix à vingt kilomètres au plus les uns des autres. Cette façon de procéder est dans doute une des raisons à prendre en compte pour comprendre les hésitations des archéologues et des historiens d'art d'aujourd'hui pour dater telle ou telle église (fin XIe, premier quart du XIIe lit-on par exemple). Rares sont les constructions d'un seul jet. Cette multiplication de petits chantiers proches les uns des autres et travaillant à rythme finalement lent, permettait un recrutement plus facile de main-d'œuvre locale et diminuait sans doute les frais de gestion. Les ouvriers avaient un samedi férié tous les quinze jours pour aller aux bains, ce qui pouvait se faire facilement par retour de chacun d'entre eux dans sa famille. Certains maîtres maçons versaient des rentes accident du travail et prévoyaient des rentes de retraite.

Les matériaux

Le bois constituait le premier des matériaux. Malgré une apparente abondance sur le site même des constructions, l'exploitation n'était pas simple. Il fallait s'assurer l'autorisation de tous les propriétaires et ayants-droits[33]. L'outillage était rudimentaire et faisait appel à l'énergie primaire de la force musculaire. Le transport des billes se faisait à traction animale. La pierre nécessaire était assez abondante sur la rive droite de la Saône. On pouvait se servir du matériau utilisé par les Romains pour la construction de toutes leurs voies militaires. Celles-ci passaient dans, ou à proximité des bourgs ou villes que Ragut a recensé dans son ouvrage de statistique du département de la Saône-et-Loire[34] : il s'agit d'Aluze, Avenas, Buxy, Chalon, Mâcon, Mellecey, Mercurey, Montbellet, Palleau, Saint-Martin-en-Gâtinois, Sennecey, Tournus. Cette ressource était finalement assez limitée et il fallait faire appel à l'exploitation des carrières de pierres à bâtir. En consultant le même auteur dans sa présentation alphabétique des localités du département pour pointer les prieurés qui y figurent, on trouve 35 prieurés dans des villages possédant des carrières et 92 dans des villages possédant des surfaces boisées. Les surfaces boisées indiquées sont éminemment variables allant de 1 ha à Bissy-sur-Fley à 854 ha à la Charmée. Ces surfaces dépendent en premier lieu de l'importance du territoire communal et de sa configuration. Elles dépendent en second lieu du mode d'exploitation des forêts sur plusieurs siècles. On a déjà remarqué qu'il n'y avait pas de carrière sur la rive gauche de la Saône à l'exception de Presty. De ce côté-là du fleuve, on pouvait transporter assez facilement les pierres au départ de cet unique point d'approvisionnement, car il s'agissait d'une plaine. Cependant on jugea souvent plus pratique, et peut-être moins onéreux, d'utiliser des briques. La technique de cuisson en était suffisamment simple pour que les briques soient produites dans divers petits ateliers épars dans les campagnes et dans les fermes, chaque famille ayant recours à ce matériau pour ses propres constructions.

[33] De nombreuses chartes prennent la précaution de l'indiquer. D'autres, telle la CC 2142 (993-1048,) énumèrent les plaintes des moines contre un donateur de mauvaise foi. Ce texte, lu 1000 ans après son écriture, donne à apprécier tout le sel des mauvaises manières d'un certain Bernard envers Cluny.

[34] *Statistique du département de Saône-et-Loire*, dir. Marie Camille RAGUT, 2 vol., Mâcon : Dejussieu, 1838, ici p. 385-387.

Les étapes du chantier

Il semble qu'un schéma identique se soit retrouvé partout. On commence par un humble début sur un site provisoire. Ce provisoire peut permettre une installation acceptable pour quelques frères pendant 3 à 20 ans, selon ce qui a été dit au congrès de Wroclaw à propos d'Egmont. Un deuxième chantier se réalise alors avec un aménagement définitif ou quasi définitif de l'église, l'adjonction des locaux d'hébergement monastique et de travail agricole (la grange) pour un effectif qui atteint sa stabilité. Il n'est pas exclu de procéder à un changement de lieu entre le premier et le deuxième chantier. On peut présumer que ce fut le cas pour Mazille dont l'église priorale Saint-Julien était initialement au hameau de Néronde et que les moines déplacèrent ensuite au sommet d'une colline du village principal[35]. Ils y établirent des fortifications selon un chantier qui se déroula entre la fin du XII^{e} siècle et le début du XIII^{e} siècle transformant un simple doyenné en prieuré fortifié[36]. Ce genre de transformation ne concerna pas que Mazille mais d'autres lieux monastiques de la famille clunisienne, et au-delà de cette famille. Sur les 183 établissements étudiés plus de trente furent ou devinrent des prieurés châteaux, et l'on abordera cette particularité dans le dernier chapitre de cette partie.

Ainsi que nous venons de le voir, l'Église a achevé à la fin du IX^{e} siècle, début du X^{e} une évolution théologique par laquelle elle valorise les églises de pierre et leur donne une valeur sacrée. C'est à l'église que les fidèles « font l'Église », en assimilant complétement le jeu métonymique. Les moines dont la piété initiale était loin de cette acception, s'y sont ralliés. Ce pragmatisme était nécessaire puisque pour 147 d'entre eux, les évêques de Chalon et Mâcon ont confié des paroisses à des prieurés et que les moines de ces petits monastères étaient de fait et de droit responsables d'églises à la fois priorales et paroissiales. Cette mixité des affectations s'est faite selon un processus variable en temps et en lieu : mixtes d'emblée, priorales puis aussi paroissiales, ou paroissiales devenant aussi priorales.

Dans la sacralité des lieux de prière, les cimetières sont totalement associés aux églises et participent à l'institution de la Maison Dieu. À proximité des églises et des prieurés on trouve des puits. Leur existence est liée à des besoins prosaïques comme les chantiers de construction, mais elle contribue également à toute la liturgie et les sacrements liés à l'eau, cette eau dont le Christ est la source intarissable de vie éternelle, telle qu'il l'affirme à la Samaritaine dans l'évangile de Jean.

La conduite des chantiers de construction des édifices de culte ou de vie conventuelle connaît des difficultés et se réalise par étapes. L'intervalle entre ces étapes peut s'étaler de 5 à 30 ans voire plus, quand on ajoute des fortifications autour des prieurés ou qu'on transforme ceux-ci en châteaux. L'inventaire des bâtiments restant debout dénombre 97 églises ayant conservé selon une proportion

[35] CC 721 (948), CC 1139 (963).

[36] CC 424 (1173) Accord du comte de Mâcon donné à Cluny de munir Mazille de murailles fortifiées. Dans la CC 3991 (1126) le doyen de Mazille est déjà appelé prieur et excommunié pour son concours à la révolte de l'abbé Pons (lettre Honorius III).

variable les éléments architecturaux primitifs. Des aménagements successifs au cours des siècles ont pu en altérer ou modifier l'aspect initial roman. À côté des édifices debout, on trouve 11 ensembles « église-prieuré » à l'état de ruines, et 18 (dont 4 églises et/ou chapelles déjà comptées dans les 97) sont aménagés dans des propriétés privées soit à l'état de chapelle, soit intégrés dans l'habitation. 35 bâtisses ont complètement disparu. C'est ce patrimoine qui a été exploré et dont les chapitres suivants vont tenter de rendre compte.

Chapitre IV

Églises priorales et/ou paroissiales : aspects extérieurs

Les lectures des visites pastorales faites par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan[1] montrent que le prélat ne s'intéressait aux églises que lorsque leur état était compatible avec la célébration du culte. L'aspect extérieur ne suscite aucun commentaire de sa part, ou peu. Sa description de l'intérieur des édifices suit un plan hiérarchique immuable. Il décrit d'abord le sanctuaire, ce qu'on appelle l'abside, puis le chœur. En dernier lieu il dit quelques mots du bas-côté, ou de la nef, où il cherche surtout la place et l'état des fonts baptismaux, de la chaire et des confessionnaux. Jean Virey est le précurseur et le promoteur de l'étude des petites églises romanes du diocèse de Mâcon[2].Il sera suivi par Marcel et Christiane Dickson[3] pour le diocèse de Chalon. Ces auteurs ont eu le mérite de prolonger les études fondamentales de Charles Oursel[4] qui s'était attaché à des démonstrations basées sur l'étude des grands monuments comme Tournus et Vézelay. Charles Oursel se référait aux intuitions de Puig I Cadafalch sur le premier art roman[5]. La domination de ce concept sur toutes les recherches et publications a provoqué récemment la tenue d'un colloque dont les actes ont ainsi nuancé ces théories :

> « Josep Puig I Cadafalch fut, au début du XXe siècle, l'inventeur du concept qui, après avoir ouvert des horizons à la recherche sur les débuts de l'architecture romane, a fini par les paralyser. Ce colloque a pleinement conforté l'intuition majeure de Puig I Cadafalch: « l'existence à cette époque d'un art de bâtir commun à diverses régions, de l'Italie septentrionale à la Bourgogne, et de la Catalogne à la Dalmatie. En revanche nos travaux ont fortement nuancé la vision unitaire et intemporelle du savant catalan, d'une part en soulignant l'importance des particularismes locaux, et d'autre part en ébauchant une périodisation du style, du tournant de l'an mil au milieu du XIe siècle ».[6]

D'autres horizons et d'autres méthodes de travail et de réflexion ont été trouvés par Alain Guerreau au sujet de l'innovation technique au Moyen Âge[7]. Le même auteur a également fait l'inventaire des « édifices romans en Saône-et-Loire » dans un article consultable en ligne[8].

---

[1] DÉCHELETTE (Joseph), *Visites pastorales faites par Monseigneur Henri Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire*, 1745-1756, La Diana, 1895.

[2] VIREY (Jean), « L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon », *MSE*, 1889, 1890, 1891. Puis sous forme de livre avec quelques modifications et avec le même titre en 1892, Picard, Paris. Enfin une dernière version : *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon*, Protat, Mâcon, 1935.

[3] DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes de l'ancien diocèse de Chalon*, Protat, Mâcon, 1935.

[4] OURSEL (Charles), *L'Art roman de Bourgogne. Études d'histoire et d'archéologie*, Veno, Dijon, et Marshall Jones, Boston, 1928.

[5] PUIG I CADAFALCH (Josep), *Le premier art roman*, Paris, 1928.

[6] VERGNOLLE (Éliane), *Le « premier art roman » cent ans après*, Actes du colloque international des Baume-les-Messieurs et Saint-Claude (juin 2009), Université de Franche-Comté, 2012. Texte de présentation, couverture.

[7] GUERREAU (Alain), « Vingt et une petites églises romanes du Mâconnais : irrégularités et métrologie » in *L'innovation technique au Moyen Âge*, éd. Patrice Beck, Paris, 1988.

[8] GUERREAU (Alain), « Les édifices romans en Saône-et-Loire », *Centre de Recherches Historiques* (CHR) CNRS UMR 8558, février 2009, article en ligne http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363566_v1/

Le sujet des églises romanes, dont les églises priorales font partie, a donc déjà été largement exploré, la preuve vient d'en être donnée et de nombreux autres auteurs réputés auraient pu être cités. En partant des bases fournies par les publications précédemment invoquées, on s'est efforcé de faire une analyse méthodique des édifices offerts à l'observation en s'appuyant également sur Marcello Angheben[9] qui s'est intéressé aux chapiteaux de plusieurs prieurés concernés du diocèse de Chalon et Mâcon, et en s'aidant du « Nouveau Symbolisme » décrypté par Jean Wirth[10] qui départage le rôle de l'Église et celui des artistes dans la conception et la réalisation des décors imagés des églises.

Concrètement l'analyse se portera de façon séparée sur les églises et les bâtiments conventuels. En ce qui concerne les églises on a toujours procédé en premier lieu par l'examen de l'extérieur puis de l'intérieur. Ensuite l'examen intérieur des églises a été pratiqué sur un trajet ascendant depuis le portail occidental allant par la nef jusqu'au chœur. Puis les bras du transept quand il y en a, et pour terminer l'abside et les absidioles sont étudiées. L'examen des sculptures a été réalisé à chaque étape : celles des tympans, des modillons des chevets et autres murs gouttereaux, des chapiteaux de clochers, de portails, de piliers de travées et du sanctuaire. Enfin l'attention a été retenue par les fresques ou autres peintures à mesure de leur découverte, toutes à l'intérieur des bâtisses. Pour finir, l'inspection s'est attachée à décrire le mobilier fixe tels que les fonts baptismaux, les autels, auxquels on a rattaché les lavabos liturgiques.

Les églises dont on a pu examiner les différents critères énumérés ci-dessus font partie de la liste des 97 églises « encore debout » parmi les 183 priorales exclusives ou mixtes dont on a évoqué l'évolution au chapitre précédent. Mais toutes ces églises n'ont pu être visitées. Pour celles qui ont été vues on a recueilli les renseignements par des visites au cours desquelles le maximum d'informations a été collecté par observations, photos, mesures diverses. Pour quelques-unes, des documents suffisamment parlants ont été communiqués soit par les mairies, soit par des observateurs locaux. Enfin il est arrivé que malgré les précautions prises avant visite (rendez-vous, coordonnées de la personne ayant la clé) on se soit heurté à une porte close si bien que seuls les éléments extérieurs de l'église ont pu être examinés. Ceci étant dit, 82 églises sont analysables. Il y a été ajouté quatre églises paroissiales très proches des prieurés et bénéficiant de la présence des moines ou des chanoines et de leur influence directe dans la conception architecturale et la construction des bâtiments. Ces quatre églises supplémentaires sont celles des villages suivants : Saint-Christophe-la-Montagne (69) dépendant d'Écussoles, Trivy (71) dépendant de Mazille, Santilly (71) dépendant de Saint-Gengoux, Saint-Martin-du-Tartre (71) dépendant de Cluny. On arrive ainsi à 86 édifices observés, mais pour ce qui concerne le clocher, l'abside, le chœur il faut tenir compte du cas particulier du Villars qui compte pour deux

[9] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux romans de Bourgogne*, Brepols, 2003.
[10] WIRTH (Jean), *L'image à l'époque romane*, Cerf, 2008.

prieurés, un d'hommes et un de femmes, dont les églises ont chacune leur nef mais une seule abside, un seul chœur et un seul clocher. Par ailleurs il faut relever qu'il n'y a pas de clocher à Mont-Saint-Vincent, ni au Château des moines à Berzé-la-Ville, ni dans la petite église priorale de Saint-Gengoux, située au milieu du cimetière dont il ne reste que le chœur, ce qui ramène, pour l'étude des clochers, le compte à 82. Dans cette liste des églises ne figurent pas les priorales en ruines puisque le critère est « église encore debout ». Les ruines qui gardent de « beaux restes » et qui font l'objet de soins continus pour les sauvegarder seront quand même évoquées ponctuellement car ces vestiges peuvent avoir une importance architecturale notable. Il s'agit surtout de Charlieu dont les portails et le narthex sont remarquables, mais aussi de Lancharre, Le Puley, notamment pour leurs chevets, Saint-Hippolyte de Bonnay pour les structures de fortifications.

Il doit être bien entendu que l'objectif de présentation n'est ni archéologique, ni architectural au sens scientifique et technique de ces domaines. Le but poursuivi par la description des édifices et de leurs décors est la compréhension de la fonction liturgique des lieux, dans une continuité que semblent admettre différents auteurs, entre les constructions carolingiennes et celles qui suivront avec le qualificatif de romanes[11].

Orientation et direction des églises.

Une remarque préliminaire doit être faite sur l'orientation des églises. Théoriquement les églises ont une orientation définie par la direction portail-chevet = ouest-est. Le chevet ou l'abside sont face à l'orient, le soleil levant symbolisant le Christ ressuscité. D'ailleurs les ouvertures et fenêtres, en particulier de l'abside, sont conçues pour recevoir et concentrer sur le chœur les rayons du soleil et spécialement en fonction de la saison. On connaît des conjonctions particulières de ces rayons de lumière dans certains édifices romans, par exemple à Vézelay. À Sylvanes (abbaye cistercienne dans l'Aveyron), le chevet se trouve à l'est en face de deux collines dont les courbes forment une intersection. Or le soleil se lève précisément à cette intersection au solstice d'été. La majorité des églises que nous étudions ont une orientation conforme à ce schéma sauf changement d'orientation (inversé par exemple) dont nous reparlerons plus loin. Cependant il peut y avoir des variations dues à des impératifs de terrain ou de déclivité. Mais aussi l'orientation peut être le fruit délibéré d'une réflexion aboutissant à un degré correspondant à la date du lever du soleil le jour de la fête du saint patron ainsi que le suggère Elizabeth Sunderland à propos de Charlieu[12]. On a pu mesurer pour une quinzaine d'églises choisies

[11] CAILLET (Jean-Pierre), « Le mythe du renouveau architectural roman », *Cahiers de civilisation médiévale* n° 43, 2000, p. 341-369. SAPIN (Christian), « Architecture et décor des débuts du XIe siècle en Bourgogne. Nouvelles recherches et perspectives », *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 32, 2001, p. 51-53. Enfin IOGNA-PRAT (Dominique), *La maison Dieu*, op. cit., p. 360.

[12] SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU à l'époque médiévale*, LESCUYER, Lyon, 1971, p. 24 et p.27 n° 6.

au hasard la direction de la flèche portail-chevet exprimée en degré par rapport à la flèche sud-nord. La bonne orientation est donc de 90°. On a le tableau des variations de direction suivant :

EGLISE	DIRECTION EN °	DIFFÉRENCE
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	60,00	-30,00
SAINT-GENGOUX	63,00	-27,00
AVENAS	68,41	-21,59
MAZILLE SAINT-BLAISE	71,21	-18,79
SAINT-DIDIER DE MONTBELLET	73,00	-17,00
BEAUMONT-SUR-GROSNE	79,75	-10,25
BRAY	83,62	-6,38
BAUDRIÈRE	85,73	-4,27
BISSY-SUR-FLEY	86,77	-3,23
BAGNOT	90,57	0,57
BEZORNAY	91,59	1,59
SAINT-ANDÉ-DE-BAGÉ	91,92	1,92
MAZILLE SAINT-JULIEN	95,00	5,00
CHARNAY	102,00	12,00
BLANOT	111,79	21,79

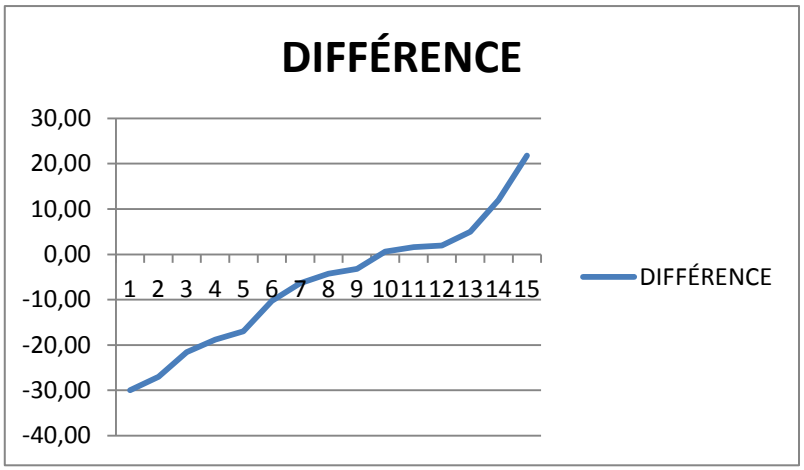

Ce tableau n'a aucune valeur statistique car portant sur un petit nombre et d'édifices choisis au hasard. Ces mensurations ont été faites sur les photos aériennes *Google earth*. Par convention on parlera tout au long de ces chapitres de transept nord ou sud, de nef sud ou nord de face est, ouest, sud, nord, sachant que dans l'absolu il peut y avoir un glissement dont la seule conséquence pour des puristes serait l'incidence de la lumière dans les photos prises à telle heure et à tel jour de l'année.

Les clochers

Ce qui attire l'attention de toute personne qui s'approche d'une église est d'abord son clocher. Or Viollet-le-Duc nous apprend que le clocher tel que nous le voyons est une nouveauté architecturale du Xe siècle ou plutôt du XIe siècle.

> « Les églises bâties pendant les premiers siècles du christianisme, ne possédant pas de cloches, étaient naturellement dépourvues de clochers. Si, déjà au VIIIe siècle, l'usage des cloches destinées à sonner les offices ou à convoquer les fidèles, était répandu, ces cloches n'étaient pas d'une assez grande dimension pour exiger l'érection de tours considérables, et ces instruments étaient suspendus dans de petits campaniles élevés à côté de l'église, ou au-dessus des combles, ou dans des arcatures ménagées au sommet des pignons ou même à de petits beffrois dressés sur la façade ou les murs latéraux. Nous ne voyons pas qu'on ait fondu de grosses cloches avant le XIIe siècle ; encore ces cloches étaient-elles petites relativement à celles qui furent fabriquées dans les siècles suivants, et cependant le XIe et le XIIe siècle élevèrent des clochers autant comme des monuments destinés à faire reconnaître l'église au loin, comme un signe de puissance, que comme des tours bâties pour contenir des cloches. Des motifs étrangers aux idées religieuses durent encore contribuer à faire élever des tours attenantes aux églises…L'idée d'élever, à la place du narthex, une tour massive propice à la défense de l'entrée du monument, dut être la plus naturelle, et c'est celle qui fut adoptée. Les constructeurs carlovingiens, préoccupés avant tout d'élever une défense surmontée d'une guette et d'un signal sonore, ne songèrent pas d'abord à décorer leurs clochers. Le rez-de-chaussée servait de porche »[13].

Position

(Voir listes au tome 2 Annexes I et II, p. 104-105)

La dernière observation énoncée ci-dessus pointe une préoccupation liturgique des constructeurs, celle de l'aménagement d'une antéglise ou narthex réservé aux catéchumènes et aux pécheurs. L'intégration de quelques clochers porches à ce groupe des antéglises sera étudiée ultérieurement. Retenons que sur les 82 églises observées pourvues d'un clocher, 3 ont un clocher porche dont la base fait alors véritablement office de porche ou pseudo narthex, 4 autres ont un clocher situé au-dessus du toit juste en début de nef. La majorité des clochers, soit 66, sont édifiés au-dessus du transept ou du chœur, soulignant l'importance du lieu central de la liturgie, dont la sacralité dépasse le Saint des Saints du temple de Salomon. On aura l'occasion de développer cette signification dans le chapitre suivant. Enfin les 9 derniers ont une structure que l'on peut dire de type campanile, car la tour s'élance depuis le sol en un seul jet, et même si un côté est accolé au bâtiment principal de l'église on peut considérer que cette structure est indépendante.

Forme

Qui dit clocher, dit tour de un ou plusieurs étages pour supporter les cloches et leur machinerie et servant de base à une toiture de deux à quatre pans ou une flèche plus ou moins aigüe. Parmi ces

[13] VIOLLET-LE-DUC (Eugène), *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1856, t. 3, p. 322.

tours campanaires, 5 sont d'architecture octogonale. Huit est le symbole de la Résurrection et de la renaissance par le baptême et l'on ne s'étonnera pas de trouver à l'intérieur des édifices de nombreuses cuves baptismales dotées de cette configuration intérieure et/ou extérieure. Les clochers octogonaux sont fréquents dans l'influence clunisienne, mais pas seulement comme le montre la liste suivante :

Prieuré	**dépendance**
Saint-Gengoux	Cluny
Saint-Christophe-en-Bresse	Saint-Marcel
Saint-André de Bagé	Tournus
Saint-Oyen	Saint-Claude
Charnay	Saint-Pierre de Mâcon
Le Puley	*Lancharre*[14]

(Voir au tome 2 planche illustrative Annexe III, p. 106)

Citons pour mémoire trois clochers murs contenant ou non une cloche et intéressons-nous aux clochers quadrangulaires. On ne comptera pas dans les descriptions des baies de ces clochers quadrangulaires les clochers refaits récemment, non pas en pierre, mais faits d'une charpente recouverte d'ardoises aussi bien sur la base que sur la pointe. Il y en a 5 de cette facture. Si bien que l'on peut décrire 69 autres clochers qui ont pour base une tour quadrangulaire dont la technique de maçonnerie est plus simple. Les carrés ou quaternités sont riches de signification : les quatre éléments, terre, eau, air, feu, les quatre saisons, les quatre fleuves du paradis, les quatre évangélistes, les quatre points cardinaux. Raoul Glaber dira même qu'il y a quatre sens écrivant : « Je sais bien qu'il y a 5 sens, mais le toucher est le plus grossier, donc il ne compte pas, donc il n'existe que 4 sens dans le corps humain ».[15].

Ouvertures

(Voir listes au tome 2 Annexes IV et V, p. 107-108)

Les clochers sont percés de baies qui les aèrent en quelque sorte et dont le nombre, la disposition et la forme contribuent à l'esthétique de l'ensemble et à l'importance symbolique de la construction. Il faut considérer à part les clochers octogonaux. On peut voir dans l'illustration donnée de ces clochers (tome 2 Annexe III, p. 106), la diversité des ensembles architecturaux, en particulier les ouvertures du dernier étage, entre la recherche esthétique à Saint-Gengoux (fenêtres géminées, soulignées d'une double archivolte, sur toutes les faces), et la sobriété de Saint-Christophe-en-Bresse (quatre faces sur huit sont seulement percées d'un simple ouverture en arcade).

[14] Ce clocher est cité pour mémoire d'une part parce que la priorale est en ruines bien que plus ou moins réhabilitée, et que d'autre part le clocher s'est définitivement effondré en 1878.

[15] GRIVOT (Denis), *Les Nombres dans les constructions des cathédrales*, éd. Armançon, 2007, p. 37.

La plupart du temps les clochers quadrangulaires ont des ouvertures ou baies sur chaque face, et ces baies sont en général plus nombreuses à l'étage le plus haut, près de la corniche qui supporte la pointe ou toiture des clochers. Quinze clochers ont ainsi une baie par côté. Pour ces clochers à une fenêtre il s'agit le plus souvent d'une simple ouverture à arcade cintrée. Les clochers ayant deux baies par côté sont les plus nombreux, trente-sept au total. La plupart ont des fenêtres jumelées ou géminées, c'est-à-dire réunies entre elles par une colonne généralement surmontée d'un chapiteau nu ou sculpté. Ces fenêtres jumelées peuvent être aussi assemblées sous une ou plusieurs archivoltes. Sur les trente-sept, vingt-quatre ont des baies ainsi jumelées. Les autres ont des baies séparées par un pan de mur plus ou moins large. Deux clochers ont trois baies par côté, huit en ont quatre et enfin sept églises n'ont pas le même nombre sur les quatre faces. Pour ces dernières, ce sont souvent des combinaisons deux à deux par exemple une seule baie sur deux faces opposées et deux baies sur chacune des autres faces. On a presque toutes les combinaisons possibles : 2x2 et 2x1, 2x3 et 2x1, 2x2 et 2x0, 2x4 et 2x2. Enfin pour deux églises il n'y a aucune symétrie. Ainsi pour Grevilly : une ouverture sur la face nord, une sur la face est, une géminée sur la face sud et enfin deux ouvertures séparées cintrées sur la face ouest. À Saint-Christophe-la-Montagne : une géminée sur face est, une ouverture cintrée de même taille sur les façades nord et sud et une plus petite sur façade ouest. L'addition du nombre de baies pourrait donner lieu à des évocations plus ou moins hardies sur leur symbolisme mystique. C'est ce à quoi voudrait nous entraîner le chanoine Grivot, citant une abondante bibliographie sur le sujet[16]. Il semble plus raisonnable de suivre l'avis de Raymond Oursel, tel que rapporté par Gérard Ringo :

> « On ne doit pas exagérer les spéculations de haute mathématique et l'ésotérisme symbolique sur lesquels serait fondé, selon certains archéologues, l'édifice roman…les systèmes de doctrine pure et abstraite, la sèche application de concepts intellectuels sont incompatibles avec cet univers dense, bondissant de vie et de gratuité, qu'est l'invention plastique des XIe et XIIe siècles. Les combinaisons et séries de nombres, les fameux multiples que l'on s'évertue depuis quelques temps à déceler sous les mensurations au sol, toute cette théorie ne semble bien constituer dans la plupart des cas que des trucs de métier, permettant de dessiner et de reproduire rapidement et commodément à partir de mesures simples les éléments fondamentaux du plan et de la structure[17] »

On ne peut qu'approuver la remarque de Raymond Oursel sur l'inventivité plastique rien qu'en contemplant ces clochers qu'ils soient de modestes édifices ruraux, mais avec toujours un petit détail et un équilibre qui en fait le charme et l'originalité, ou bien qu'ils reflètent la puissance et la richesse de leurs constructeurs comme ces magnifiques baies géminées de Chagny, rehaussées de quatre archivoltes concentriques soutenues par des colonnettes, ou bien les baies de Chapaize mises en valeur par les arcatures lombardes intercalées entres les étages du clocher, enfin l'élégance du simple

[16] GRIVOT (Denis), *Les Nombres …* op. cit., p. 37.
[17] RINGO (Gérard*), Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, « Que sais-je? », n°3251, 1997, p. 18-19.

décalage des deux ouvertures externes sur les quatre faces du clocher de Saint-Martin de Laives (voir au tome 2 planche illustrative Annexe VI, p. 109). Par contraste les clochers refaits en pierre tardivement au XVIII^e^ ou XIX^e^ avec leur stricte symétrie et conformité à un plan interchangeable semblent avoir perdu leur âme. Il y en a 7 dans la liste de 68 clochers quadrangulaires.

Si l'on s'en tient à une prosaïque mais incontournable question budgétaire, un clocher octogonal c'est beau, mais c'est compliqué à édifier et cela coûte cher. Des fenêtres au sommet d'une tour, c'est élégant, c'est léger et c'est solide. On économise de la matière première, des frais de transport puis d'élévation jusqu'à la zone de chantier à condition de ne pas multiplier colonnettes et chapiteaux qui augmentent les coûts.

Les chevets

(Voir listes au tome 2 Annexe VIIa, VIIb et VIII, planche illustrative annexe IX, p. 110-113)

Après cette présentation des clochers, l'inspection d'une église peut se continuer par celle de son chevet. Cet aspect extérieur de la partie orientale des églises reflète l'architecture interne du bâtiment. Cette architecture est celle d'un rectangle est-ouest dont l'aménagement peut comprendre une nef unique qui se termine par une abside unique et un chevet unique.

Figure 1

Plans schématiques des églises à une nef et une abside

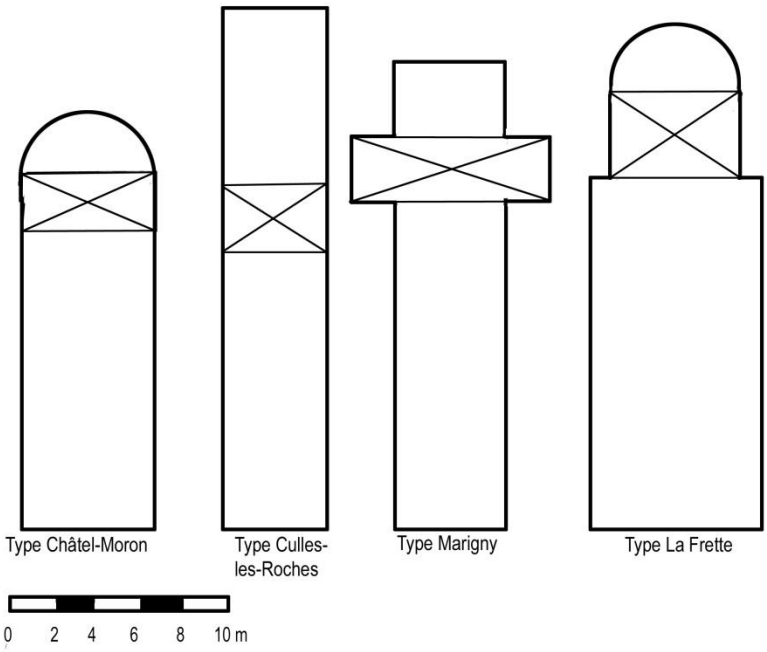

Parmi ces édifices à nef unique et abside unique quelques transepts saillants mais uniquement pour ceux à chevet plat. La plupart du temps ce sont des rajouts postérieurs à la période romane surtout quand il n'y a qu'un bras de transept, souvent ajout de chapelle gothique. L'aménagement interne peut comporter trois nefs, une principale et deux bas-côtés, un au nord et un au sud. Ces églises à trois nefs se subdivisent en deux groupes. Il y a celles se terminant par une seule abside intérieure, un seul chevet extérieur. En fait dans cette configuration l'unique chevet plat est dans la continuité de la nef centrale tandis que les nefs latérales se terminent soit sur les bras du transept saillant (Saint-Julien-de-Sennecey) ou par un mur aveugle au niveau du début du transept (Fley). Dans le deuxième groupe les trois nefs se prolongent par trois absides, généralement une abside centrale et deux absidioles latérales. Il y a trois cas particuliers : Saint-André-de-Bagé où une seule nef débouche sur un transept et trois absides circulaires, l'une dans le prolongement de la nef et deux absidioles latérales sur les bras du transept. Le deuxième cas est celui de le Villars : la priorale masculine a le même plan que Saint-André de Bagé et la nef de la priorale féminine est accolée au flanc sud de sa propre nef. Enfin à Saint-Nizier-le-Bouchoux il n'y qu'une nef et un bas-côté prolongés par deux absides. Chaque groupe se distingue par la forme du chevet, soit circulaire soit plat. Enfin dans tous les groupes sauf les églises à une nef et une abside circulaire, on observe quelques transepts ou demi-transepts saillants.

Figure 2

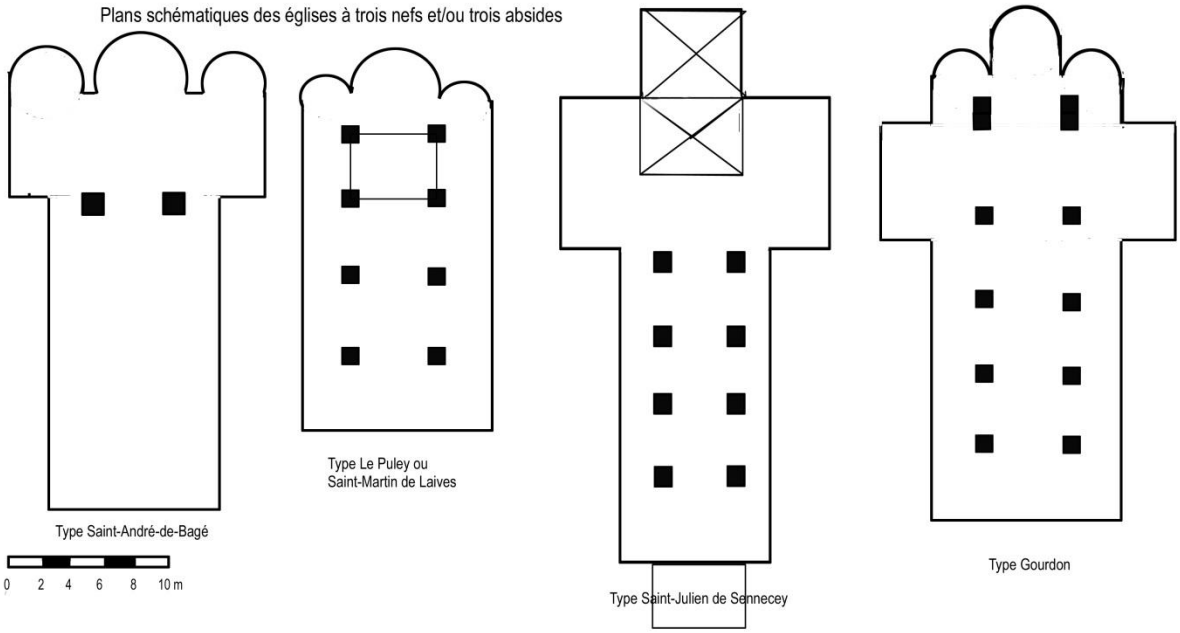

La répartition est la suivante :

- 62 églises à une nef et une abside

  . 35 à abside circulaire (dont deux à pans coupés, l'une des deux étant nettement gothique)

  . 27 églises à chevet plat, et dans ces dernières, 8 ont un transept saillant, et 3 avec une seule branche de transept.

- 24 églises à 2-3 nefs et/ou 3 absides se décomposant comme suit :

  . 5 églises à trois nefs et une abside chevet plat (plutôt à trois pans coupés à Verdun-sur-le-Doubs)

  . 9 églises à trois nefs et trois chevets circulaires

  . 2 églises pouvant être considérées comme à trois nefs et trois absides circulaires dont une a disparu et remplacée par une construction à mur plat côté sud : Mont-Saint-Vincent et Iguerande

  . 3 églises à trois nefs et trois chevets plats

  . 1 église à trois nefs et un chevet central circulaire et deux latéraux plats par reconstruction de l'église à Sigy-le-Chatel

  . 4 cas particuliers cités plus haut (s'y ajoute la nef isolée des femmes du Villars).

  Pour ces 24 églises on compte 6 avec transept et deux avec une seule branche de transept.

Il est difficile d'affirmer si les chevets plats datent de la construction originelle ou résultent d'un aménagement secondaire. Cette seconde hypothèse semble cependant plus probable pour toutes les constructions où l'on observe la présence de vitraux posés sur double baie à encadrement et séparation de style gothique.

On peut s'arrêter sur une description des chevets circulaires qui ont beaucoup de caractéristiques communes. La voûte intérieure décrite en cul-de-four forme un quart de sphère. La toiture qui la coiffe comme une sorte de chapeau conique coupé au niveau du raccord avec le mur du transept, est dit en croupe ronde[18]. Ces toitures ont dans un certain nombre de cas gardé la couverture en lauzes, ou bien on y voit des tuiles plates, rarement des ardoises. Les murs des chevets sont habituellement percés de trois baies étroites, une dans l'axe de la nef et une de chaque côté avec un double ébrasement externe et interne à sommet arrondi en plein cintre. Chaque absidiole est dotée d'une seule fenêtre dans l'axe de son propre hémicycle. Entre chaque fenêtre peut exister une séparation appelée lésène constituée d'une bande verticale de faible relief, rejoignant entre la fenêtre et le toit un frise d'arceaux aveugles en plein cintre ou arcatures lombardes. Dans l'exemple donné, au tome 2 Annexe IX, p. 113, le chevet de Laizé dispose en outre d'une série de modillons entre les arceaux et la toiture.

[18] Ministère des Affaires Culturelles, *Vocabulaire de l'Architecture*, Paris, 1972, Ch X, p. 159.

Les toitures

(Voir liste au tome 2 Annexe VIII, p. 112)

.On vient de décrire les toitures des chevets. En ce qui concerne le vaisseau du bâtiment, lorsqu'il ne comporte qu'une nef unique, il va de soi que la couverture est réalisée par une toiture unique à deux pans partant du faîte. Quand il y a trois nefs, le maître d'œuvre a pu conserver une toiture unique couvrant nef et bas-côté comme à Saint-Martin-de-Laives et Uchizy. Ou bien on a disposé trois toitures, l'une couvrant la nef à deux pans, partant du faîte, et deux autres pans de toiture couvrant les bas-côtés, surbaissés par rapport à la toiture centrale, ce qui donne la possibilité de créer des fenêtres hautes pour éclairer la nef. On peut observer ce type de couverture à Chapaize et à Mont-Saint-Vincent. En fait sur les 20 églises à trois nefs, 11 ont ce type de toiture.

Les portails et façades occidentales

Les porches

(Voir au tome 2 liste Annexe X, p. 114)

On a parlé de porche en décrivant les clochers porches. Longtemps la préoccupation des constructeurs était d'aménager une antéglise ou narthex réservée aux catéchumènes et aux pécheurs. Ce besoin s'est amenuisé par la suite avec le développement de la coutume du baptême des enfants nouveau-nés. La confession individuelle et la pénitence secrète avaient enlevé la seconde nécessité liturgique du narthex. Il reste des narthex ou des porches soit par aménagement du clocher positionné avant la nef, soit par des constructions extérieures au mur occidental. Ces aménagements selon les lieux et les circonstances prennent le nom de narthex, galonnière ou antéglise.

On a vu qu'il y a trois clochers qui font office de porche et on dénombre par ailleurs 20 porches ou antéglises, soit en tout 23 édifices avec antéglise sur 85 soit 27%. Cette proportion est peut-être un peu plus élevée. D'une part on sait qu'un porche a existé à Saint-Martin de Laives et a disparu, d'autre part l'examen attentif de 12 façades occidentales d'églises peut suggérer l'existence d'un porche dans la construction initiale. La plupart de ces porches sont de simples auvents fait d'une charpente à un pan ou deux pans recouverte de tuiles ou de pierres, parfois d'ardoises, et reposant soit sur des piliers en bois ou en pierre ou sur des murs latéraux, parfois antérieurs formant une construction complètement fermée avec une première ouverture avant celle de l'église. Trois porches méritent que l'on s'y arrête car ils sont plus qu'un simple auvent mais de véritables narthex.

Tout d'abord celui du Villars (côté hommes) qui est un peu plus qu'un auvent bien que la voûte en soit une charpente. Ce toit repose sur des murs sur les trois côtés. Le porche occupe toute la largeur de la nef qui lui fait suite. On rentre par une porte surmontée de plusieurs archivoltes cintrées formant une

voussure avec ébrasement à ressaut. On descend vers la porte de la façade par une allée centrale et un escalier creusé au milieu de deux rebords soutenus par des murets.

Les deux autres porches sont ceux de Mont-Saint-Vincent et de Charlieu, qui, rappelons-le ne fait pas partie de la liste des églises « entières ». Ces deux porches sont les seuls en pierre, voûtés et surmontés, l'un d'une tribune, l'autre d'une chapelle. Voici la description de Mont-Saint-Vincent que font Marcel et Christiane Dickson: « le porche sensiblement carré est voûté d'arêtes. Les quatre arcs qui le limitent sont en plein cintre et à double rouleau. Une tribune le surmonte, voûtée d'un berceau droit, en plein cintre, qui contrebute les poussées des berceaux de la nef…À l'ouest le porche est épaulé par de puissants contreforts qui ont été ajoutés postérieurement[19] ». Pour d'autres auteurs, la tribune est en fait une chapelle[20].

Quant à Charlieu reportons-nous à ce qu'en dit Elizabeth Sunderland:« Un narthex était prévu avant qu'on ait commencé la façade de l'église…par contre on n'avait pas prévu l'étage. Les demi-colonnes au-dessus ont été ajoutées à l'ancienne façade après coup…Dans le bâtiment actuel des demi-colonnes sur les deux étages supportent les doubleaux des voûtes d'arêtes, les unes en plein cintre, les autres en arc brisé. [21] ». La porte côté nord s'ouvre tout près de la façade et à côté, plus occidentale, on trouve une plus petite ouverture. Il y a en outre une grande fenêtre à l'ouest du portail. On parlera plus avant des riches sculptures romanes ornant ces différents portails.

Les façades occidentales

Dans les particularités architecturales relevées, on doit noter que la façade occidentale n'existe pas dans cinq cas[22]. La raison en est simple. Elle est liée au fait que les bâtiments du prieuré sont construits dans le prolongement occidental de la nef avec une voie d'accès directe des moines dans l'édifice. Dans un sixième cas à Malay, la façade occidentale ne présente pas de portail, mais une simple fenêtre à 4 mètres du plan du sol, soit à la hauteur habituelle où se trouvent les baies au-dessus du portail. Jean Virey décrit cette façade sans donner d'explication particulière à l'absence d'entrée dans l'édifice à cet endroit. Au vu des remaniements de ces prieurés, il est impossible d'affirmer ou non la présence d'une chapelle Galilée à la jonction des deux bâtiments. L'entrée des fidèles se fait par une porte latérale généralement sur la façade sud. Cet accès est également retrouvé dans huit autres églises pour des raisons pratiques[23]. La préférence pour l'ouverture au sud est en cohérence avec l'idée répandue que les forces démoniaques sont poursuivies par les anges et les saints du sud vers le nord

[19] DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes…*op. cit., p. 214.
[20] LAROCHE (Léon), « Contribution à l'étude des églises jumelées », *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Tournus*, t. XLII, 1942, p, 137-162, ici p. 148.
[21] SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU à l'époque médiévale*, LESCUYER, Lyon, 1971, p. 51- 52.
[22] Chenoves, Péronne, Saint-Romain-des-Iles, Saules, Uchizy.
[23] Gergy, Saint-Gengoux, La Frette, Baudrières, Ratenelle, Huilly, Blanot, Marigny.

de l'église, et qu'elles y sont vaincues. Cette croyance peut aussi expliquer le positionnement assez fréquent des fonts baptismaux dans la partie septentrionale de l'église (près de l'entrée à gauche ou au transept nord), sans exclure une possible position dans l'abside.

Mis à part ces cas particuliers, l'examen des façades occidentales suscite souvent l'embarras. C'est en effet la partie de l'édifice qui a subi le plus de modifications par rapport à l'architecture initiale. L'afflux de fidèles a conduit les responsables locaux à allonger les églises dans leur partie ouest, en laissant intacts le transept, le chœur et l'abside. La solution extrême des aménagements est l'inversion de sens de l'église : l'ancien chœur est devenu portail d'entrée et l'ancien portail est devenu chœur. C'est ce qui s'est passé à Brienne et à La Chapelle-de-Bragny. Encore plus originale, la construction d'une nouvelle église à 90° de l'ancienne, celle-ci étant maintenue pour participer au rectangle du transept et en constituer les deux bras. On peut voir cela à Trivy, église dépendante de Mazille. Autre choix, à Saint-Symphorien-de-Lay l'ancienne nef est devenue un bas-côté d'une nouvelle église construite au XV^{e} siècle. Enfin, le portail a disparu avec l'effondrement de la nef comme à Lancharre, Saint Hyppolite de Bonnay et Saint-Hippolyte de Combertault.

Façades occidentales dont la porte est surmontée d'un arc cintré.

(Voir liste au tome 2, Annexe XIa et planche illustrative Annexe XII, p. 115 et 117).

On a pu en examiner 42. Toutes ces façades ne sont pas d'origine (entre XI^{e} et XII^{e} siècles) et un certain nombre ont été refaites plus ou moins tardivement. Par exemple à Charnay, ou à Trivy où la réorientation de l'église a conduit à refaire l'entrée et la porte dans l'axe de la nouvelle nef. Si l'on considère les différents éléments de la façade, de l'arrangement le plus simple au plus sophistiqué on dénombre 6 églises où cette façade est percée seulement de la porte dont la partie supérieure est en plein cintre. Dans 31 édifices cette porte est surmontée d'une fenêtre soit sous forme d'oculus, soit d'une ouverture rectangulaire parfois cintrée : il y a 13 oculus et 18 fenêtres. L'oculus est le seul autre élément de la façade avec la porte pour 8 d'entre eux, et de même pour 6 fenêtres. Les 17 autres sont combinés à d'autres éléments de façade. Cette ouverture, par la lumière qu'elle dispense, particulièrement au soleil couchant, accompagne le fidèle dans son entrée dans la Maison Dieu et jusqu'au sanctuaire de l'abside. À partir de ces éléments de base l'agencement de la façade peut se complexifier avec la présence d'une imposte surmontant un linteau : on dénombre ainsi 9 impostes ; ou carrément un tympan nu ou historié (les tympans nus ayant pu succéder à un tympan historié détruit) et on trouve 11 tympans. Enfin les piédroits peuvent être agrémentés de colonnettes avec ou sans chapiteaux, historiés ou décorés ou nus. Les ébrasements à ressaut sont délimités soir par des colonnes, soit par les décrochements des murs du seuil. La combinaison de ces éléments est variable. Il y a 11 encadrements par des colonnes dont 9 avec chapiteaux. Enfin on compte 14 ébrasements à ressaut. Présentons les façades les plus complètes.

Sont dotées en plus de la porte, d'un oculus ou d'une fenêtre, d'une imposte ou d'un tympan, de colonnes à chapiteaux, d'un ébrasement à ressaut, les églises de Beaumont-sur-Grosne, Gourdon, Iguerande, Le Villars (hommes), Saint-Jean-sur-Reyssouze. Les néo-portails de Chaudenay, Charnay, Saint-Laurent-en-Brionnais et Trivy reproduisent fidèlement ces éléments.

Façades dont la porte est surmontée, d'un arc brisé.

(Voir liste au tome 2 Annexe XIb, p. 116)

Douze églises ont cette configuration. Seules deux églises n'ont que la porte comme ouverture dans la façade. On trouve autrement trois oculus, six fenêtres, quatre impostes, deux tympans, quatre encadrements à colonnettes dont trois avec chapiteaux et six ébrasements à ressaut, tous éléments combinés de différentes manières.

Les portes de façades occidentales à encadrement carré ou rectangle

(Même Annexe XIb, p. 116).

Cela concerne encore 12 églises. On compte 8 oculus et 3 fenêtres, une seule imposte et ici pas de tympan ni de colonnettes. À signaler la double porte de Sainte-Marie de Feillens séparée par un pilier central qui est en quelque sorte la fusion des encadrements externe des deux portes. Ces deux portes sont surmontées d'un oculus. Une seule église n'a que la porte comme ouverture (Vauxrenard).

Les figures d'atlantes et de femmes aux serpents au portail

(Voir au tome 2 planches illustratives Annexes XIII et XIV, p. 118-119)

Les colonnettes, retrouvées 15 fois, et les ébrasements à ressaut, décomptés 21 fois sont en quelque sorte un rappel sur un mode mineur de ce que devrait être un narthex. Le fidèle est averti par des figures sculptées avant son entrée dans l'église, de la sacralité du lieu et de la pureté nécessaire de la démarche d'accès au sanctuaire. Deux thèmes informatifs présentent un intérêt à la fois artistique et liturgique, il s'agit des atlantes et des femmes aux serpents, et ces thèmes ont une occurrence remarquable dans toute la Bourgogne, dans un zonage qui dépasse largement les deux diocèses de Chalon et Mâcon. Evoquons d'abord les atlantes. Il peut s'agir d'anges atlantes ou d'homme atlantes. La situation hiérarchique respective nécessite une présentation séparée.

Les anges atlantes sont représentés avec des jambes fléchies et ils élèvent leurs mains pour supporter l'abaque du chapiteau, c'est-à-dire symboliquement lever la voûte du ciel. Ce sont donc des anges humanoïdes (des pieds, des membres supérieurs) qui conservent la légèreté et la souplesse de leur état angélique et une manifestation d'aisance dans l'effort. Selon l'analyse qu'en fait Marcello Angheben[24], ces anges symbolisent les colonnes de l'église à la manière des apôtres, docteurs, prédicateurs et prélats, par référence à Paul (Gal 2,9). Grégoire le Grand, dans son *Moralia in Job*,

[24] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*…op. cit.,p. 63.

aurait ajouté les anges aux apôtres[25]. Deux passages d'Ezéchiel ont aidé à la genèse du thème. Dans le premier passage Ez 1, 22-28 le prophète raconte une vision : « Je regardai les animaux… Il y avait sur leur tête quelque chose qui ressemblait à une voûte éclatante comme le cristal…leurs ailes étaient dressées l'une vers l'autre…Au-dessus de la voûte il y avait quelque chose qui avait l'aspect d'un trône, c'était quelque chose qui ressemblait à la gloire de Yahvé ». Dans un deuxième passage, Ez 10, 18-19, le prophète indique que la gloire du Seigneur se pose sur les chérubins et que les chérubins sont les êtres ailés de sa première vision. Le fait que l'on trouve ces atlantes ailés célestes sous le linteau (en tout cas à Charlieu) peut aussi évoquer le psaume 23, 7-9 « Portes, levez vos frontons, élevez-vous portails antiques, qu'il entre le roi de gloire ! Qui est-il ce roi de gloire ? C'est Yahvé, le fort, le vaillant, Yahvé le vaillant des combats ». Ces deux versets sont encore répétés une fois. C'est le psaume chanté lors de la procession des Rameaux, le prêtre portant la croix, frappe aux vantaux de la porte pour qu'elle s'ouvre pour l'entrée dans l'église.

Les anges atlantes, dans nos prieurés, ne se trouvent qu'au portail de Charlieu, et sous forme de fresques, dans le transept de Combertault. Avant de détailler l'appréciation de cette présence d'anges atlantes, il faut présenter maintenant les hommes atlantes. Selon Angheben il en existe de deux types. Le plus souvent l'atlante a ses bras tendus vers le haut, paumes ouvertes pour soutenir l'abaque. Il a les jambes fléchies, ce qui confirme un effort de port de charge. La plus ancienne représentation de ce type d'atlante semblerait celle de la crypte de la rotonde de Saint-Bénigne[26]. C'est le type I. D'autres figures accroupies avec une ou deux mains posées sur les genoux, souvent à proximité des atlantes de type I, bénéficient également de l'appellation d'atlantes, ce sont des atlantes de type II. Dans la suite de nos descriptions nous adopterons cette classification par commodité. Il semblerait que la représentation des atlantes humains tende à les dévaloriser. La tâche qui leur est imposée est conçue comme un châtiment de leur péché. Il ne s'agit pas forcément d'une peine éternelle en enfer, disons une étape de pénitence. Pour Marcello Angheben ce qui détermine « la valeur négative des atlantes pourrait être leur environnement immédiat ». Il signale en particulier l'association avec un ou plusieurs singes qui sont fortement dépréciés en raison de leur propension à imiter le comportement humain[27].

Un autre thème est présent en plusieurs occurrences sur les chapiteaux, c'est celui de la femme aux serpents, ou aux crapauds (ou les deux). Par une évolution du sens iconographique depuis l'Antiquité,

[25] GRÉGOIRE LE GRAND, *Moralia in Job*, livres X à XXI, Bnf lat 2231(2), ici XVII, 42 ; CCSL 143 A, p. 875 : « *quid aliud columnas coeli quam vel sanctos angelos, vel summos Ecclesiae predicatores appellat ? »*

[26] BAYLÉ (Maylis), « Les sculptures de la rotonde de Dijon », in *Guillaume de Volpiano et l'architecture des rotondes*, dir. JANNET (Monique) et SAPIN (Christian), Dijon, 1996, p. 59-72.

[27] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op. cit., p. 71-73.

cette représentation vaut sens de punition de la luxure. L'explication de cette évolution est donnée par Louis Réau dans son *Iconographie de l'Art chrétien*[28]. Voici ce qu'il écrit :

> « D'où vient ce type allégorique ? Sa source a été depuis longtemps repérée. C'est une survivance ou plutôt une déformation des images païennes de la *Nature* et de la *Terre nourricière* (*Tellus, Terra Mater*), que les anciens représentaient sous l'aspect d'une femme nue allaitant des mammifères ou des reptiles (Les serpents passaient dans l'Antiquité pour se nourrir de terre. Dans la Bible (Gen., 3,15) Dieu maudit le serpent en lui disant : Tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie ».) Les trésors d'église possédaient de nombreux ivoires où la Terre est ainsi personnifiée et qui ont servi de modèle aux miniaturistes (ivoire au trésor de Tongres Xe siècle).
>
> Sur un rouleau d'Exultet de la bibliothèque Casanatense de Rome, on voit la Terre entre la Lumière et les Ténèbres sous le symbole d'une femme demi-nue allaitant un bœuf et un cerf. Sur le rouleau Barberini, elle allaite un bœuf et un serpent.
>
> Les sculpteurs romans, ne comprenant plus le symbole de la Terre virent dans la femme tétée par les serpents l'image du châtiment réservé à la luxure : confusion d'autant plus naturelle qu'elle était souvent associée aux sirènes qui personnifient en réalité la *Mer*, mais qui pouvaient passer aisément pour l'emblème des séductions charnelles. »

L'explication de Louis Réau a été reprise récemment dans un article des Cahiers de Civilisation Médiévale[29]. Quelques vingt ans plus tard le sujet a été complètement exploré par une Américaine dans une thèse de l'Université de Michigan[30]. Ce dernier travail concentre les explications sur la sculpture d'une femme aux serpents à Perrecy-les-Forges (diocèse d'Autun) dont on trouve une représentation très proche au portail de Beaumont-sur-Grosne.

Les chapiteaux du portail de Beaumont-sur-Grosne

(Voir au tome 2 planches illustratives Annexes XIII et XIV, p. 118-119)

Le portail de Beaumont se présente avec une voussure en arc cintré, contenant une imposte elle-même délimitant dans sa partie inférieure l'ouverture de la porte par un arc cintré. L'archivolte qui part des colonnettes et chapiteaux latéraux est décorée de motifs floraux disposés en frise. De chaque côté donc, une colonnette est surmontée d'un chapiteau sculpté. L'usure du temps a plus ou moins effrité les reliefs rendant certains personnages plus difficiles à identifier ou à interpréter.

Sur le chapiteau de gauche on voit deux personnages bien conservés, l'un sur la face ouest et l'autre sur la face sud. Il semble s'agir d'atlantes humains de type I, et le personnage d'angle entre les deux faces pourrait représenter un atlante de type II. L'encadrement de la scène est fait de deux animaux

[28] RÉAU (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*, PUF, 2 t., 1955, réed. 1995, ici t. 1, p. 166.
[29] LECLERCQ-KADANER (Jacqueline), « De la Terre-Mère à la Luxure, à propos de la migration des symboles », *Cahiers de Civilisation Médiévale,* 1975, vol. XVIII, n° 18-61, p, 37-43.
[30] DARLING (Masuyo Tokita), *The Romanesque Architecture and Sculpture of Perrecy-les-Forges*, Michigan, 1994.

tronqués qu'Angheben déclare être des lions[31]. Un autre auteur ne voit pas d'atlantes mais des danseuses et interprète les animaux comme étant des singes[32].

Le chapiteau de droite représente une femme aux serpents d'un type particulier. Cette femme a une longue chevelure qui se prolonge de chaque côté par un serpent enroulé et qu'elle repousse de ses deux bras écartés. Ce qui est original à Beaumont, comme à Perrecy d'ailleurs, c'est que le corps de cette femme plonge dans un bassin. Cette représentation fait penser à un baptême par immersion. Le chapiteau évoque ainsi la punition du péché de luxure par les serpents et la purification par le sacrement de baptême. C'est aussi un renvoi à la fonction du narthex, lieu de passage obligé des catéchumènes dans leur démarche l'entrée dans l'Église par le baptême. Il n'y a jamais eu de narthex à Beaumont mais un simple auvent a pu exister.

Les chapiteaux à atlantes de Gourdon

(Tome 2 Annexe XIII, p. 118)

Le portail de Gourdon est construit avec double archivolte en plein cintre laissant place à un tympan nu et reposant sur deux colonnes, tandis que les piédroits constituent un ébrasement à ressaut. À gauche une colonne a disparu, la plus externe ; à droite les deux colonnes sont présentes. Chaque colonne est surmontée d'un chapiteau sculpté.

Le chapiteau de gauche est décoré sur chaque face d'un atlante de type I, bras et mains levés pour soutenir l'abaque, et le personnage d'angle est un atlante de type II, avec les mains sur les genoux. Il semble que les deux personnages latéraux d'encadrement soient aussi des atlantes de type II. Le chapiteau de droite surmontant la colonnette la plus interne ne présente qu'un atlante identifiable, c'est sur la face ouest, car à l'angle en face nord la pierre est trop dégradée. Cet unique atlante identifiable pouvait être une femme à l'examen de son costume. Le chapiteau décorant la colonnette la plus externe montre des félins dans une symétrie partant de la tête pour ceux qui forment l'angle le plus visible et partant du postérieur pour les félins qui vont se trouver face aux murs qui encadrent le chapiteau.

Les atlantes de Mont-Saint-Vincent

(Tome 2 Annexe XIII, p. 118)

L'église de Mont-Saint-Vincent est précédée d'un porche occidental dont nous avons parlé précédemment. La porte est surmontée d'un linteau qui supporte un tympan sculpté sur lequel on reviendra un peu plus loin, cerné d'une archivolte cintrée. Le linteau, très épais est soutenu par deux

[31] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op ; cit.,p. 70, note 85.
[32] HAVERKAMP (Claus), « La luxure de Beaumont », *Images de Saône-et-Loire*, n° 157, mars 2009, p. 14-16. Ici p. 15.

corbeaux dont la face interne est sculptée chacune d'un atlante de type I. L'effort musculaire de soulèvement est marqué par l'inclinaison de la tête vers l'épaule gauche comme le font certains athlètes. Deux colonnes plus externes sont surmontées de chapiteaux eux-mêmes historiés d'où part une archivolte cintrée. Les sculptures représentent de façon symétrique des félins disposés de la même manière que ceux précédemment décrits. Les deux félins dont les têtes se touchent à l'angle posent leur patte avant sur un support commun. Dans certains chapiteaux ce peut être une seule tête commune avec deux corps de part et d'autre : on appelle cela la « split représentation »[33].

Les portails de Charlieu

(Voir au tome 2 planches illustratives Annexes XIV et XV, p. 119-120)

Charlieu est la seule église priorale (on dit encore souvent abbatiale) dotée d'un narthex du XII^e^ siècle précédant la nef. On s'arrêtera sur la façade nord où sont les ouvertures qui permettent d'entrer dans le narthex, du fait d'un manque de place pour permettre cet accès par l'ouest. Côte à côte un grand portail le plus proche de la façade ouest de l'église et une fenêtre nettement plus étroite. On trouve remarquable la décoration de ces deux ouvertures constituée d'une série de magnifiques sculptures romanes et des décors d'entrelacs, d'oves, de grecques et autres rubans. Dans un premier temps nous décrirons ce qui nous occupe dans ce paragraphe à savoir les atlantes et les femmes aux serpents.

Au grand portail, au-dessus des piédroits et sous le linteau on peut voir de chaque côté un corbeau, engagé entre les deux, sculpté sur toutes ses faces visibles. Deux anges atlantes ornent le corbeau est. Comme tous les personnages sculptés de cette façade, ils ont perdu leur tête, ravagée au moment de la Révolution. Il s'agit d'anges à représentation anthropomorphique. L'effort musculaire est souligné par la saillie des ischio-jambiers, le fléchissement des membres inférieurs tandis que les pieds semblent s'écraser sur le sol en appui ferme. Chaque ange soulève l'abaque d'une seule main.

Juste au-dessous de ces figures, sur le piédroit est sculptée une femme au serpent justement célèbre par la beauté de sa forme et de son mouvement. La cambrure du corps peut prêter à une interprétation contradictoire entre la douleur et la jouissance. Là encore la tête a été abrasée et on ne peut tirer de conclusion par rapport à une expression perdue à jamais En vis-à-vis sur le corbeau de droite on peut voir encore deux anges atlantes qui ne sont pas des copies de leurs compagnon d'en face. Ici le talon du pied décolle du sol, les avant-bras sont dégagés et musculeux et les deux anges sont plus éloignés de l'axe vertical qui les sépare. En dessous le piédroit est décoré d'entrelacs végétaux luxuriants. La disposition en face à face de ces deux paires d'anges constitue un quaternaire angélique dont Marcello

[33] WIRTH (Jean*), L'image à l'époque romane*, Cerf, 2008, p. 8 : « procédé qui consiste à présenter frontalement la tête d'une créature et à dédoubler son corps de part et d'autre ».

Angheben a rappelé l'usage antique et fréquent tant au Latran, à Ravenne, Autun, qu'à Saint-Bénigne de Dijon[34].

Pour terminer sur les atlantes de portail à Charlieu, il en existe encore deux autres au portail ouest sous le porche qui donne accès à ce que fut l'église. Ici encore il s'agit d'un corbeau engagé entre le piédroit de la porte et le linteau. Il y a seulement un atlante sculpté sur la face qui regarde l'ouverture. Et comme seule décoration annexe une frise de décor végétal en bandeau au-dessus. Les deux personnages vêtus d'un simple vêtement qui leur découvre les bras et les jambes sont représentés de dos, assis sur leurs fesses, les jambes repliées de chaque côté et les bras (ou ce qu'il en reste) également pliés de façon à toucher les genoux sur lesquels ils s'appuient, tandis que les mains agrippent le rebord supérieur qui paraît donner une faible prise. Les têtes elles aussi saccagées semblent pour l'un (celui de gauche) tournée vers le ciel, tandis que la tête de l'autre serait tournée sur son côté gauche, et ce qu'il reste de cette face ressemble à un facies simiesque. En fait ces atlantes n'ont pas une position qui leur permette de soulever le ciel mais seulement de tenir de façon à ce qu'il ne leur tombe pas sur la tête !

(Voir au tome 2 planches illustratives Annexes XIII et XIV, p. 118-119)

Les tympans

Les tympans de Charlieu

(Voir au tome 2 planche illustrative Annexe XV, p. 120)

Plusieurs tympans assez remarquables ornent les portails des églises étudiées. Ne quittons pas Charlieu dont nous venons de décrire les éléments particuliers que sont les atlantes et les femmes à serpents. Charlieu dont le porche est ce qu'il y a de plus intact dans les restes de l'ancienne abbaye-prieuré, nous offre pas moins de trois tympans.

Au tympan du grand portail nord se trouve un Christ en gloire dans une mandorle. L'amande est encadrée par des anges et les symboles du tétramorphe. La tête du Christ a été martelée comme les autres mais on distingue en arrière-plan les restes de l'auréole cruciforme. La main droite est levée dans un geste de bénédiction. Sur le genou gauche repose ce qui pourrait être un livre, la main a elle aussi disparu. Ce tympan est serti vers le haut par trois rangs d'archivoltes plus ou moins décorées, formant une voussure à ébrasement en ressaut dans la continuité des piédroits et de la colonne la plus externe. L'archivolte la plus externe montre à sa clé un agneau sans croix ni nimbe et sur les sommiers des personnages musiciens qui auraient été identifiés comme faisant partie des 24 vieillards de l'Apocalypse. D'ailleurs cette archivolte est décorée de 24 médaillons[35].

[34] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op.cit., p. 66 et 67.
[35] SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU*… op. cit., p. 52.

Le tympan repose sur un linteau où figure la Vierge Marie au centre, entourée de deux anges et des douze apôtres. Au bout à gauche, le roi David et à droite saint Jean-Baptiste. En position encore plus externe, encadrant la scénographie, l'évêque Ratbert à gauche, le roi Boson à droite, tous deux co-fondateurs de l'abbaye. Ils présentent l'église dans leurs mains. Trois personnages ont récupéré une tête, remise après coup, dont l'ange de droite à côté de Marie et la tête de l'évêque Ratbert.

La fenêtre adjacente à gauche du portail, offre sur son tympan la scène des noces de Cana, identifiée par le geste des serviteurs emplissant les cuves avec des cruches. Au-dessus, le bandeau de l'archivolte représente la transfiguration avec ses personnages dont on peut lire le nom, celui d'Elie en hébreu, et Moïse en grec. Enfin le linteau sous le tympan représente des sacrifices animaux avec un autel au centre et de part et d'autre des animaux essentiellement ovins conduits pour être égorgés sur cet autel. Cette scène est supposée décrire des rites païens[36].

Le troisième tympan sur le portail ouest sous le porche paraît d'une sobriété excessive par comparaison avec les deux précédents (Voir au tome 2 planche illustrative Annexe XVI, p. 121). Les archivoltes qui le délimitent en haut sont nues. Une seule repose sur une colonne avec un chapiteau décoré de motifs végétaux. Le tympan lui-même met en scène un Christ assis dans une mandorle tenue de chaque côté par un ange. Le Christ est auréolé du nimbe cruciforme et lève sa main droite en geste de bénédiction, mais ramenée au niveau de sa poitrine et non levée vers l'extérieur de la mandorle. Sur le linteau douze cartouches de forme ogivale contiennent chacune un personnage que l'on suppose être un Apôtre. Pour Jean Virey ce tympan est une Ascension[37].

Si la richesse des portails de Charlieu ne manque pas d'éblouir et de captiver l'attention, il ne faut pas négliger deux autres tympans dont la symbolique est intéressante à plus d'un titre : celui de Mont-Saint-Vincent, évoqué un peu plus haut et celui de Fleury-la-Montagne.

Le tympan de Mont-Saint-Vincent

(Voir au tome 2 planche illustrative Annexe XV, p. 121l)

La sculpture du tympan est logée dans un demi-cercle tronqué entre les archivoltes et le linteau au-dessus de la porte. Ce tympan représente le Christ assis dans une mandorle. Son visage est hiératique et peu expressif. Des traces de polychromie sont visibles dans son auréole. La main gauche repose sur un objet posé sur le genou gauche tandis que le bras droit ramené vers la poitrine ne montre plus de main distinguable, la sculpture ayant souffert à ce niveau, et ce qui reste ne peut être interprété. De chaque côté et un peu en contrebas du Christ deux personnage sont assis comme sur un banc de pierre, tous deux le visage tourné vers leur Seigneur dans une attitude de déférence ou d'adoration.

[36] SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU*…op. cit., p.53.
[37] VIREY (Jean*), Les Églises romanes …*op. cit., p. 141.

Tous deux auréolés, on les présente comme saint Pierre et saint Paul. À gauche saint Pierre, tenant une clé dont il ne reste que la tige dans la main droite, et dans la main gauche un objet carré qui pourrait être un livre. De l'autre côté Paul, au front large, une main tendue vers le Christ (la gauche ?) ici encore l'incertitude règne sur le brouillage de la sculpture par l'usure ou autre détérioration. La mandorle et les pieds des deux personnages collatéraux reposent sur le bord supérieur du linteau qui est nu. Cette représentation du Christ dans une mandorle sans rapport avec une ascension ou un jugement dernier, sans présence d'anges ni d'évangélistes, est exceptionnelle. Elle donne l'impression, par la modestie de sa configuration, d'une supériorité morale du Christ devant qui s'inclinent le premier pape et l'apôtre des Gentils.

Le tympan de Fleury-la-Montagne

(Voir au tome 2 planche illustrative Annexe XVII, p. 122)

Fleury-la-Montagne est un tout petit prieuré qui n'eut pas d'effectif supérieur à trois moines selon Guy de Valous[38]. Ce prieuré a été confondu à plusieurs reprises avec Fleurey-sur-Ouches par Ulysse Chevalier dans son cartulaire de Paray-le-Monial et ses visites de la province de Lyon[39]. Rien ne semblait destiner ce modeste établissement à enrichir son église de sculptures exceptionnelles datées de la fin XIe, début XIIe siècle.

Le portail est constitué d'une porte à double vantail surmontée d'un linteau et d'un tympan également sculptés. L'ensemble est encadré de chaque côté par une colonne surmontée d'un chapiteau, historiés eux aussi d'où part une archivolte moulurée. Le chapiteau de gauche est agrémenté d'un décor végétal au milieu duquel on peut reconnaître des animaux musiciens. Un bouc joue d'un instrument, qui pourrait être une vièle, avec ses pattes antérieures, il détourne la tête à l'opposé. De l'autre côté du feuillage qui forme l'angle, un âne joue sur ce qui semble être une cithare ou une petite harpe[40].

Le chapiteau de droite raconte le combat de David et Goliath. Goliath qui prend l'apparence d'un animal (bouc ?) brandit un couteau de sa main droite tandis que la gauche repousse le bouclier de David. David d'un air mécontent tient un bouclier de sa main droite et la fronde de sa main gauche.

Le linteau est sculpté d'une adoration des rois mages. À droite dans un médaillon circulaire Marie tient l'enfant sur les genoux (partiellement dégradé) et accueille l'offrande des trois rois mages. Les deux plus proches sont à genoux tandis que le troisième est encore sur sa monture, chacun tenant dans ses

[38] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle, Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, vol II, appendice III, p. 219.

[39] CHEVALIER (Ulysse), *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de saint Benoît*, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny, Paris, 1891, Index p. 215 à Floriaco.

[40] BALTRUSAITIS (Jurgis), *Art sumérien et art roman, forme et style*, Paris, 1934. « L'ancêtre lointain de l'âne musicien de Saint-Sauveur de Nevers, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Agnan de Cosne et Fleury-la-Montagne est celui de la tombe du roi d'Our ». Recension de VALLERY-RADOT (Jean), *RHE*F t. XXI, 1935, p. 239.

mains son présent qui est nettement sphérique pour celui du milieu tandis que les parties abrasées du bas-relief ne permettent pas de bien distinguer ce qu'il en est pour les autres. Les trois mages portent une coiffure, sorte de bonnet à pans triangulaires ornés de galons et couvrant des cheveux longs. À gauche un autre médaillon fait pendant à celui de la Vierge et l'enfant, contenant un éléphant dont on ne sait s'il est cornaqué par un homme ou un animal (singe ?). La sculpture est là aussi abimée. Un deuxième pachyderme le suit de près dont la tête se trouve dans le médaillon tandis que le corps n'y est pas encore[41]. L'ensemble dégage une impression de mouvement et un empressement joyeux des mages à venir adorer le Seigneur.

Le tympan représente un Christ dans une mandorle. La main droite, marquée de stigmate est levée en signe de bénédiction avec trois doigts levés visibles. Sa main gauche tient le pilier vertical d'une croix qui forme le bord droit de la mandorle. La branche horizontale de la croix brisant l'ovale, touche l'épaule gauche du Christ. Deux personnages siègent de part et d'autre de la mandorle. Ce pourrait être l'apôtre Jean à gauche, et Marie à droite, si l'on tient compte de la proximité des instruments de la passion et de la présence de ces deux personnages au pied de la croix selon l'évangile. Cependant l'absence d'auréole pour cette femme et le fait qu'elle semble tenir un objet entre les mains, pourrait évoquer Marie-Madeleine avec son vase d'aromates. De plus une cavité ou niche est creusée en bas à gauche du tympan, surmontée d'une arcade décorée fait penser au tombeau vide. La forte présence de la croix tenue fermement par le Christ rappelle les paroles qu'il a prononcées lui-même : «...de même que Moïse a élevé le serpent dans le désert, de même il faut que soit élevé le fils de l'homme » (Jn 3, 14). La scène représente donc à la fois la Passion, la Résurrection et l'Ascension, si l'on tient compte de la disposition de la robe du Christ qui semble flotter autour de ses pieds. Ceux-ci d'ailleurs ne touchent pas l'extrémité inférieure de la mandorle.

Les autres décors sculptés extérieurs aux édifices d'église.

Nous avons centré notre propos volontairement sur les décors d'entrée des atlantes et femmes aux serpents, pour en souligner le thème, en nous abstenant d'un inventaire exhaustif des églises où les colonnettes qui encadrent le portail supportent des chapiteaux dont les représentations diffèrent, afin de ne pas alourdir cette étude des sculptures extérieures. On s'est arrêté aussi sur les quelques tympans significatifs de l'étude. On peut dire quelques mots d'autres éléments de décors extérieurs comme les modillons, bas-reliefs sculptés ou quelques chapiteaux de clocher.

[41] OURSEL (Charles*), Art de Bourgogne*, 1953, Artaud, p. 58, cet auteur est le seul à avoir identifié les éléphants.

Les modillons

Le modillon est un petit support de forme quelconque placé sous une corniche. C'est plus un élément ornemental que nécessaire à la structure On en trouve sous les toitures au niveau des absides ou des nefs, ou bien sous les corniches de clochers. Ils peuvent être nus ou sculptés. On peut alors y voir des têtes humaines ou animales d'expressions variées, sans compter des représentations plus ou moins hybrides de l'ordre du fantastique[42]. Ainsi à Culles-les-Roches, on peut voir quatre modillons sculptés sous le rebord du toit de la façade nord de la nef. Ils sont séparés les uns des autres par des modillons nus. Ce sont des faces anthropoïdes l'une grimaçant, l'autre souriant, ou impassible. À Saint-Martin du Tartre, ce sont des modillons sous les deux corniches du clocher, la plus élevée sous la pointe en pierre, une autre en dessous sous les fenêtres géminées. Là encore il y a quelques figures géométriques, ou animalières au milieu de modillons nus. On peut voir deux oves, une sorte de marguerite, un masque bovin (dégradé), un motif de vagues. À Baudrières le long des murs de la nef, sous la corniche du toit, au milieu des modillons nus qui sont les plus nombreux, c'est là une fleur, un chat, ailleurs un ange ou une tête d'enfant. À Iguerande sous la corniche de l'absidiole nord, quelques modillons comportent des sculptures assez élaborées : un acrobate qui fait le pont, face à l'envers tournée vers l'extérieur, un personnage accroupi (assez semblable aux atlantes dits de type II) qui crache ou avale des feuillages, un lion serrant une sphère dans ses pattes avant, un animal (félin ?) tournant le dos à l'observateur, la tête levée vers la corniche. À Saint-Marcel, la toiture du bas-côté nord recouvre une série de modillons tout le long de sa corniche. Un seul est sculpté d'une tête d'homme assez fruste, barbu et montrant les dents. En tout état de cause ces modillons sont assez anecdotiques et par leur fréquence et par les sujets qui les décorent, sans que l'on puisse leur attribuer une signification particulière.

Quelques autres éléments de décoration extérieurs

Les exemples sont rares et dispersés et on ne peut leur attribuer une valeur interprétative. À Péronne la face sud de la nef recèle quelques curiosités. D'abord les célèbres lions herbivores décorant le linteau d'une porte obturée, linteau placé sous un arc cintré. Un peu plus à l'ouest sur le même côté et en bas-relief sur un autre linteau un coq symbole de la résurrection. Et encore un peu plus loin un autre linteau manifestement récent où sont dessinés un ostensoir en bas-relief de facture sommaire et en creux des inscriptions mélangeant latin et français. À Saint-Gervais-en-Vallières, sur la façade occidentale, sous l'oculus est fixée une statue de diacre, en rapport direct avec le saint honoré en ses reliques dans cette

[42] On peut observer des modillons sculptés à Baudrières, Chaudenay, Gergy, Grevilly, Huilly, Marigny, Ozenay, Saint-André-de-Bagé, Saint-Christophe-en-Bresse, Saint-Didier de Montbellet, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Laurent–en-Brionnais, Saint-Nizier–le-Bouchoux,, Saint-Quentin, Trivy, Vauxrenard.

église. À Ouroux, sur le mur d'abside une tête tonsurée a été plantée. Le clocher de l'église Saint-Blaise de Mazille est percé à son dernier étage de baies géminées sur ses quatre faces. Les voussures cintrées des baies reposent, dans toute leur profondeur, au centre sur deux colonnes surmontées de chapiteaux sculptés. Tous les chapiteaux sont décorés de motifs végétaux sauf un le plus externe de la face sud du clocher. On peut y voir sur les faces des atlantes masculins de type I la tête penchée sur leur épaule droite et auréolée d'une marguerite à double corolle. Aux angles des atlantes de type II, féminins, torse nu, la tête soutenant l'abaque, sont à demi assis, bras tendus, mains reposant sur les genoux. La proximité des figures masculines avec des figures féminines accentue la dévalorisation des atlantes masculins comme le souligne Marcello Angheben[43]. À Saint-Christophe-la-Montagne on trouve encore des atlantes de type II aux angles du chapiteau de la fenêtre géminée du côté est du clocher. À Saint-Christophe-en-Bresse, une tête humaine inexpressive dépasse du mur nord de la nef.

L'examen extérieur des églises des prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon et de quelques autres églises influencées par cette proximité monastique ou canoniale est riche de plusieurs enseignements. Le premier est que les bâtiments qui s'offrent à nous n'ont pas été construits d'un seul jet. Sans parler des modifications postérieures au XIVe siècle, les structures ont été remodelées siècle après siècle ou même demi-siècle après demi-siècle.

Figure 3

Étapes de la construction de Saint-André-de-Bagé

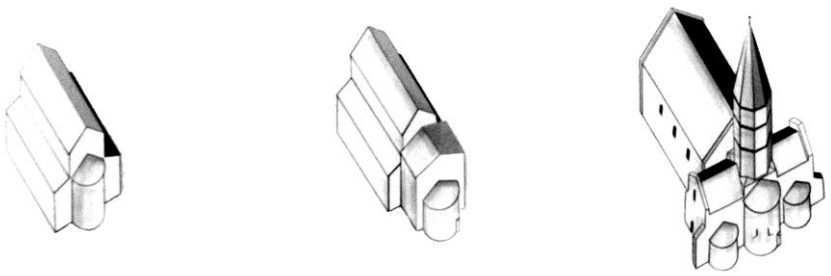

1. fin du IXe siècle — 2. fin du XIe siècle — 3. XIIe siècle

On pouvait s'attendre à cette évolution au vu des publications antérieures sur le sujet ou des congrès comme celui Wroclaw[44]. Le Service Régional d'Archéologie de la région Rhône-Alpes a ainsi illustré les différentes étapes de construction de Saint-André-de-Bagé entre la fin du IXe siècle et le XIIe siècle (panneau exposé dans l'église).

Le deuxième enseignement est la fréquence des porches et/ou clochers porches tenant lieu de narthex qui rappellent la tradition de la période antique de l'Eglise de n'accueillir à l'intérieur du sanctuaire pour

[43] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op. cit., p. 71, l'auteur insiste sur la dévalorisation par la présence féminine surtout en cas de nudité de celle-ci, ce qui est ici le cas.

[44] *Actes du Premier Colloque International du LARHCOR*, Wroclaw, 1995, cité au chapitre précédent.

le culte, que des baptisés et des pécheurs repentis. Même là où il n'y a ni porche ni auvent, il y a souvent des chapiteaux sur les côté des portails appelant à la pénitence et la purification. De ce point de vue il y a continuité entre l'ampleur du décor de Charlieu et les modestes rappels d'une toute petite église comme Saint-Jean-sur–Reyssouze (galonnière et chapiteaux) et plus encore Beaumont-sur-Grosne (chapiteaux latéraux). Le chevet avec une abside unique ou flanquée des deux absidioles, donne une information sur l'aménagement intérieur, l'importance du lieu et de la communauté. Le très grand nombre des chevets à abside unique (62 sur 86 églises observées) rejoint les constatations d'Alain Guerreau dans son étude sur 21 petites églises mâconnaises : toutes les églises étudiées sont à chevet unique, dont 20 sont circulaires et un seul plat[45]. Ces chevets laissent habituellement entrer la lumière dans le sanctuaire par le moyen de trois fenêtres, répondant à un besoin d'éclairage sobre, et à la symbolique des nombres, ici le Dieu Trinité, ou encore avec l'oculus unique de la façade qui est un rappel du Dieu unique dans la maison de qui le fidèle est invité à entrer. On peut noter que le chevet circulaire est sans doute la norme architecturale des églises entre le X^{e} et le XII^{e} siècle. Si l'on lit les différentes descriptions des églises romanes du diocèse de Chalon de l'ouvrage de Marcel et Christiane Dickson, les chevets plats sont souvent notés comme étant un remaniement tardif ayant supplanté un chevet circulaire. Pour l'église de Ratenelle à une seule nef et chevet plat roman, ces auteurs en notent la rareté. On peut dire, sans beaucoup se tromper, que le chœur avec voûte en cul-de-four était considéré comme ce qui pouvait le mieux représenter le ciel. Aussi était-ce le lieu de prédilection pour représenter le Christ en gloire, héritier du Christ Pantocrator byzantin, horizon eschatologique unique du chrétien, tout comme le chœur et son abside étaient le lieu culminant de l'église.

On retrouve une symbolique des nombres au niveau des clochers et de leurs baies. Sans vouloir spéculer à l'infini sur ce sujet, remarquons la fréquence des clochers à base carrée (74/82 observés) plus faciles à construire que les clochers octogonaux qui ornent cependant 5 des édifices étudiés sachant qu'un sixième a disparu au siècle dernier. La grande majorité de ces clochers se trouve au-dessus de la croix du transept ou du chœur, marquant ainsi la prééminence sacrée de l'aire qu'il recouvre.

On ne peut que signaler à nouveau et brièvement les décors parfois somptueux des façades occidentales avec portails à tympans sculptés, encadrés ou non de colonnettes à chapiteaux. Dans la prolongation des observations faites sur la fonction du narthex ou porche, on a pu remarquer la fréquence du thème des atlantes (de type I ou II selon la classification d'Angheben) symbolisant le pécheur accablé par le poids de sa faute, tandis que les femmes au serpent rappellent que la luxure est un chemin de perdition puni de tortures (morsures des serpents). Par contre le pénitent qui relève la

[45] GUERREAU (Alain), « Vingt et une petites églises romanes du Mâconnais…op. cit., parmi les 21 églises 9 correspondent aux églises priorales qui nous occupent : Avenas, Charnay, Chazelles, Granges, Lys, Massy, Mazille, Ougy, Sancé.

tête et contemple les tympans sculptés est invité à entrer dans la gloire du Christ souvent représenté en majesté avec un entourage variable selon les endroits. Evidemment Charlieu avec ses trois tympans devance de loin les plus petits prieurés. Cependant des tympans originaux ont été réalisés notamment à Mont-Saint-Vincent et à Fleury-la-Montagne. Des scènes illustrant des passages de l'évangile peuvent accompagner ces images centrales de Christ en gloire : noces de Cana sur la petite porte occidentale de la face nord du narthex à Charlieu, adoration des Mages sur le linteau de Fleury-le-Montagne. La décoration des modillons est plus anecdotique et ne présente pas de grande originalité ni de symbolisme marqué.

On peut se demander s'il est possible de faire une différence dans l'architecture, la simplicité ou complexité architecturale, la décoration (ici extérieure) entre une église d'abord priorale et une église paroissiale. On a essayé d'examiner la répartition pour ce qui concerne les églises simples à une nef un chevet et il n'y a pas de différence sensible par rapport à la répartition (dans l'usage) générale telle que l'on a exposée au chapitre précédent. Pour ce qui est des églises à trois nefs il y a une proportion plus nette d'églises d'abord priorale (70% environ) par rapport aux églises d'abord paroissiales. Pour ce qui concerne les décors, portails à tympans sculptés, colonnettes, chapiteaux, la réponse est complexe et parfois impossible. Il ne fait pas de doute que les restes somptueux de Charlieu témoignent d'un passé éminent, avec un statut primitif d'abbaye, puis de prieuré important dépendant de Cluny, dont les ressources artistiques n'ont pu que rejaillir sur cet établissement. Les raisons pour lesquelles des petits prieurés comme Fleury-la-Montagne, Beaumont, Mont-Saint-Vincent (trois moines !), Gourdon, dont on ignore tout, Iguerande, ont bénéficiés d'ornements qui font encore notre admiration aujourd'hui, restent complétement mystérieuses. On aura encore l'occasion d'en reparler à propos des décors intérieurs, notamment chapiteaux sculptés et fresques dans les chapitres ultérieurs.

On ne peut être mieux éclairé sur ces sculptures, tant extérieures qu'intérieures que par la communication de Neil Strafford à l'Académie des Inscriptions et belles lettre en 2003 dont voici un extrait :

> « Dès lors, comment pouvons-nous « lire » ces images de nos jours ? Pour des théologiens du milieu du XIX^e^ siècle tels que l'abbé Crosnier, comme pour beaucoup d'historiens de l'art actuels, ces chapiteaux doivent exprimer un message chrétien (« L'arte romanica fu sempre e unicamente teologica », pour citer un livre de 1993). Il suffit, dès lors, de chercher dans la Bible ou dans les textes patristiques pour débusquer un passage justifiant leur interprétation. Mais ces chapiteaux ne sont pas des textes. Ils sont le fruit de l'imagination d'artistes du XII^e^ siècle, souvent illettrés et disposant d'un répertoire plus ou moins limité. De leur temps, il arrivait sans doute que ces oeuvres soient « interprétées » par des intellectuels, mais toute image n'est-elle pas susceptible d'être « lue » de différentes manières ? Cette diversité des lectures reste cependant incontrôlable. Avant qu'une identification très élaborée du sujet de tel ou tel chapiteau roman ne soit acceptée, il faut garder à l'esprit l'idée qu'il peut avoir été conçu dans une perspective plus décorative que symbolique ou exégétique. Il est amplement prouvé par les sources écrites (saint Bernard, Lucas de Tuy par exemple) et par les œuvres elles-mêmes, que

nombre d'images de l'époque romane étaient conçues comme un embellissement de la maison de Dieu, sans intention de livrer un message chrétien profond ».[46]

Les observations de Neil Stratford valent autant et plus pour les décorations de l'intérieur des églises que pour l'extérieur. Il en sera largement tenu compte dans les chapitres suivants consacrés à l'intérieur de la Maison Dieu des prieurés.

[46] STRATFORD (Neil), « La mythologie revisitée chez les sculpteurs romans en Bourgogne », Communication. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Année 2003, vol 147, n° 3 p.1243-1265, ici p. 1244.

Chapitre V

Églises priorales et/ou paroissiales : aspects intérieurs

« Le rituel de consécration des églises se réfère à plusieurs reprises aux pierres vivantes que sont les fidèles appelés à construire l'espace consacré »[1]. Tout ce qui a été dit de l'extérieur ou des extérieurs d'église aide à comprendre l'essentiel de ces bâtiments, c'est-à-dire l'intérieur. Cet intérieur d'église est le contenant de l'Église selon une assimilation due à Raban Maur au début du IXe siècle[2]. Raban Maur définit *l'Ecclesia catholica* comme le rassemblement de trois ordres de mérite constitutifs de la communauté chrétienne, à savoir les continents, les moines et les clercs. Mais il développe essentiellement l'ordre des clercs dans leur fonction mémorielle de propagation chrétienne par le baptême et l'eucharistie. Il insiste sur l'importance de la messe et la nécessaire purification des célébrants par le jeûne et la prière. Ces propos préliminaires éclairent son affirmation selon laquelle « l'ordre des clercs est spécialement choisi pour se consacrer à Dieu dans le vrai Tabernacle qu'est la présente Église et le service jour et nuit dans son saint Temple »[3]. Le saint Temple en bonne orthodoxie, ce sont les pierres vivantes des fidèles. La sainteté du lieu de culte est affaire de personnes, vivantes ou mortes, membres de la communauté. L'église, lieu d'accueil des pierres vivantes, doit être bâtie avec des pierres sanctifiées. Ceci conduit à considérer l'église « de pierre » comme une personne animée dont la dédicace est assimilée à un baptême. L'évolution de la pensée sur l'adéquation du lieu au rassemblement des fidèles et aux célébrations sacramentelles est alimentée par les contributions d'Amalaire de Metz et Walahfrid Strabon. Ce dernier aborde la question des lieux de culte par des considérations sur les autels de Noé, Abraham, Isaac et Jacob, le tabernacle de Moïse, et le Temple de David et Salomon »[4]. Il nous est possible de relever que l'auteur de l'épître aux Hébreux (3, 1-2) nous indique que « Jésus est notre grand prêtre. Il a été jugé digne d'une gloire supérieure à celle de Moïse, dans la mesure même où la dignité de construction d'une maison est plus grande que celle de la maison elle-même ».

Entrer dans l'église est l'équivalent d'une entrée dans le Temple de Salomon pour assister à un sacrifice bien supérieur officié par le grand prêtre par excellence. Le Christ est à la fois victime offerte et prêtre sacrificateur. Et le modeste prêtre ici présent, célébrant institué par l'évêque ou par l'abbé, se substitue au Christ avec les mêmes qualités. En même temps, ce Temple n'est le Temple que par la présence et la communion des croyants et des saints de la communauté des vivants et des morts.

[1] IOGNA-PRAT (Dominique), *La Maison Dieu*…op. cit., p. 275.
[2] Ibid., p 286 et sv. Analyse des œuvres de Raban Maur : *de Institutione clericorum, de sacris ordinibus, de ecclesiastica disciplina.*
[3] Ibid., p. 289.
[4] Ibid., p.301.

Topologie liturgique de la nef, sa frontière avec le chœur

L'église permet à l'Église de manifester cette communauté, et la distribution des lieux est conçue pour assurer au rassemblement des laïcs le sens d'une communion spirituelle avec le célébrant. Chacun tient son rôle et chacun occupe l'espace qui lui est dévolu. Les fidèles sont dans la nef, ou bas-côté liturgique, admis jusqu'à une limite plus ou moins matérialisée, en tout cas signifiée par un emmarchement d'accès à une zone intermédiaire appelée transept, c'est-à-dire passage. Vue de la nef la frontière est non seulement marquée au sol par une ou deux marches, mais indiquée en voûte par un arc de passage appelé arc triomphal. La forme géométrique de cet arc est en harmonie avec l'édifice, ses dates et styles de construction : il s'agit d'un arc en plein cintre ou d'un arc brisé.

Les arcs triomphaux

(Voir au tome 2 planche illustrative Annexe I, p. 123)

L'arc triomphal a fait l'objet d'une journée d'étude en septembre 2008 au Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre. Caroline Roux évoque le partage fonctionnel de l'arc triomphal entre un rôle structurel d'appui des structures (clocher, couvrement) et son rôle structurant d'articulation et de circulation entre la nef et l'accès au sanctuaire. Elle ajoute que ce dernier aspect a notamment été développé par Christian Sapin[5]. C'est cette fonction qui nous intéresse exclusivement dans cette étude sur les églises priorales. L'arc triomphal a été retrouvé dans toutes les églises visitées.

Les poutres de gloire et leurs succédanés

À une haute époque l'arc triomphal est traversé par une poutre de gloire c'est-à-dire une poutre où est posé un Christ en croix. Cette poutre de gloire a une signification. Alors qu'en Occident, en tous cas depuis Charlemagne, le culte des images était rejeté, il a toujours été fait exception pour la Croix. On peut en reprendre les raisons exposées par Jean Wirth. Pour cet auteur la croix stylisée en forme géométrique très simple perd sa valeur mimétique du supplice et ne peut être complètement assimilée aux images, en gardant le symbolisme du pouvoir divin sur les quatre directions de l'univers. De plus, avant même l'apparition des reliquaires, la croix peut servir de custode et devient ainsi objet du culte eucharistique, ou mieux encore reliquaire contenant un morceau de la vraie croix. Ces reliquaires avaient une place à part, par le fait qu'ils contenaient, certes une relique de contact, mais de contact avec le Christ. Enfin la valeur du signe de croix comme bénédiction ajoute aux raisons de manifester une vénération pour la croix[6].

L'emplacement de cette poutre de gloire, avec son Christ en croix, la rend visible des tous les membres présents dans les églises à nef unique, les plus avancés vers le chœur, comme les plus éloignés. Ce

[5] ROUX (Caroline), « "L'arc triomphal dans l'espace ecclésial. De l'antiquité tardive au Moyen Âge central en Occident », *BUCEMA*,13, 2009, p. 207-218, ici p. 213.
[6] WIRTH (Jean*), L'image à l'époque romane*, Cerf, 2008, p. 50-51.

positionnement au-dessus du lieu où les fidèles doivent se déplacer pour recevoir la communion, associe symboliquement Eucharistie et Crucifixion. Cette association topologique est une invitation à la démarche intime d'une prière d'adoration. On la retrouve conservé dans les prieurés étudiés quatre fois : à Bagnot, Beaumont, Saint-Christophe-la-Montagne et Châtel-Moron.

Des alternatives à cette position et association princeps sont trouvées dans différentes églises, peut-être en raison de modifications architecturales ou perte-acquisition du mobilier que sont les croix. La poutre n'est pas retrouvée, l'arc triomphal est toujours présent, et le crucifix peu se placer de manière variable. Le tableau suivant résume ces différences rencontrées.

	Agencement	Lieux
1	Poutre de Gloire classique traversant d'une branche à l'autre l'arc triomphal, surmontée d'un crucifix	Bagnot, Beaumont, Saint-Christophe-la-Montagne, Chatel-Moron
2	Crucifix apposé au mur entre arc triomphal et voûte	Chagny, Mazille, Saunières, Saint-Gervais-en-Vallières, Saint-Laurent-en-Brionnais, Trivy et Uchizy
3	Christ pendu au sommet de d'un arc triomphal brisé (XIIIe-XVe)	Saint-Jacques-des-Arrêts
4	Crucifix pendu entre voûte et arc brisé d'accès à une chapelle latérale	Gergy, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Chaudenay
5	Crucifix sur le mur d'abside	Baudrières, Bissy-sur-Fley, Laizé et Saint-Cyr

Enfin on peut donner une signification identique à des croix ou crucifix situés à l'extérieur : à Culles-les-Roches un Christ de pierre est fixé au portail, et à Saint-Martin-en -Gâtinois une croix est dessinée par des tuiles de couleurs sur la toiture du porche, avec une hostie au croisement des deux branches de la croix.

Toutes modalités confondues le symbole du crucifix à l'entrée de l'église ou à la zone de passage de la nef au transept est rencontré 22 fois sur un total de 81 édifices dont l'intérieur a pu être visité. Soit un quart d'entre eux. La proportion est faible en référence à la haute valeur liturgique et théologique de cette représentation d'une part, et compte tenu du rejet des images depuis les temps carolingiens d'autre part[7]. Cela peut s'expliquer par des modifications et aménagements dans le décor des églises au cours des siècles. En effet au cours du X^{e} siècle, qui fut un siècle de réhabilitation progressive de l'emploi des images, peintures et sculptures, on les aurait replacées dans la nef, les substituant aux

[7] WERMINGHOFF (Albertus), MGH, Concilia, legum sectio III, Concilia carolini , t. II, 1904, 1ère partie, 19 Concile de Francfort, juin 794, p. 110-171.

poutres de gloire. Il ne s'est pas agi, comme en Orient, d'une démarche de vénération, voire d'adoration, mais d'un usage pédagogique d'illustrations de l'ancien et du nouveau Testament. Le célèbre synode d'Arras de 1025 ne constitue pas en ce sens un point de départ, mais une officialisation de ce rôle catéchétique des images et une légalisation de ce qui s'était réalisé à partir de la fin du X^e^ siècle. Pour Jean Wirth ce synode va plus loin que l'officialisation d'une nouvelle doctrine[8]. L'assemblée traite d'hérétiques ceux qui s'opposent à cette interprétation du rôle des images dont elle affirme la licéité traditionnelle.

Les nefs

La nef est l'espace de l'église compris entre le mur occidental ou le porche, lorsqu'il y en a un, et l'entrée du transept. Dans le chapitre précédent, sur les aspects extérieurs des églises, nous avons pu classer les églises en édifices à une seule nef et une seule abside, ou ceux à trois nefs et trois absides avec les variations et cas particuliers que nous avons signalés : Saint-André de Bagé, Le Villars (priorale homme et priorale femme), Saint-Nizier-le- Bouchoux avec ses deux nefs. (Voir au tome 2 les Annexes VIIa et b et VIII du chapitre IV, p. 110). Rappelons pour mémoire : 62 églises à une nef et une abside, dont 35 à abside circulaire, et 27 à chevet plat avec les restrictions rapportées sur le fait que ces chevets plats soient ou non d'origine. En dehors des cas particuliers précédemment évoqués, on trouve 24 églises à 3 nefs dont cinq à une seule abside, et les autres à trois absides (une dans le prolongement de la nef et deux absidioles) la plupart circulaires.

Les transepts

Toutes les églises médiévales ont un transept, c'est-à-dire une zone intermédiaire, de transition pourrait-on dire, entre la nef dévolue aux fidèles et l'abside-chœur, lieu sacré par excellence. Nous avons longuement évoqué le rôle de l'arc triomphal comme frontière de haute portée symbolique entre nef et transept. Nous verrons aussi que dans certaines églises à usage à la fois paroissial et prioral, c'était la limite entre les fidèles de la paroisse et le lieu où les moines chantaient les heures de l'office. Dans un certain nombre de lieux le chœur liturgique s'est déplacé au cours du temps depuis le chœur architectural vers le transept, l'autel se plaçant au centre, et si le transept avait des branches (transept saillant), de plus avec le clocher au-dessus, la signification liturgique de l'autel du sacrifice au centre de la croix architecturale ainsi dessinée était encore plus intense.

Les travées

On appelle travées les espaces délimités par les piliers ou des colonnes latérales d'où partent des arcades et partagent ainsi la nef, le transept, le chœur. Les piliers latéraux peuvent être ceux qui

[8] WIRTH (Jean), *L'image* …op. cit., pp. 25,26,77. L'auteur cite LE GOFF (Jacques), *La Naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981, p. 146.

séparent la nef principale des bas-côtés ou bien des colonnes adossées aux murs gouttereaux. Le plus souvent les églises à une nef ne sont pas divisées en travées et sont d'un seul tenant entre le mur occidental et l'arc triomphal. Ailleurs, et en particulier dans les églises à trois nefs, on peut compter deux, trois ou quatre travées avant le transept. Habituellement le transept ne comporte qu'une travée dans le sens ouest est, mais en a plusieurs dans le sens nord-sud s'il est saillant (trois alors). Enfin la plupart des chœurs n'ont qu'une travée. On numérote les travées de nef et éventuellement de transept et de chœur s'ils en ont plusieurs, depuis l'ouest vers l'est (1ère, 2e, 3e). Pour les transepts on compte les travées à partir de la croisée vers le nord et vers le sud (1ère, 2e etc…). Pour les églises que nous étudions qui sont de taille modeste il est rare que ce compte dépasse un, dans un sens ou l'autre.

Les chapelles et autels votifs

(Voir planche illustrative au tome 2 Annexe II, p. 124)

En plus de l'autel liturgique principal érigé le plus souvent dans le chœur pour la liturgie commune des fidèles, il existe fréquemment des autels secondaires dont la disposition et l'appellation sont les suivantes. Dans les nefs à vaisseau unique, il existe un mur dit de contrefort de part et d'autre de l'arc triomphal. Ce mur sert d'adossement à un autel, et on peut voir deux autels latéraux. Traditionnellement l'un est voué à la Vierge Marie, et l'autre au patron de l'église. Ainsi à Baudrières, l'autel nord, à gauche est à Notre Dame, l'autel sud, à droite est voué à saint Pierre. Mais à la Frette dont la dédicace est à saint Paul, l'autel nord et à Notre Dame et l'autel sud à saint Joseph (vocable récent). Souvent les statues ont été conservées sur des consoles accrochées au mur, mais les autels ont disparu. À Beaumont, l'église au vocable de l'Assomption, l'autel nord est encore à Notre Dame, mais l'autel sud est dédié à saint Blaise tandis qu'à Mazille, église Saint-Blaise, l'autel sud est à la Vierge et l'autel nord à saint Blaise.

Dans les églises avec chapelles construites dans les bras du transept ou dans les absidioles, on retrouve ce partage avec des autels dédiés à Marie et d'autres dédiés aux saints en faveur localement. Ainsi à Gergy, la chapelle de gauche au nord, est dédiée à saint Germain, et celle de droite au sud à Notre Dame, dont la statue occupe l'ébrasement de la fenêtre d'absidiole qui est obturée derrière elle. À Saint-Martin de Laives (voir plan au chapitre VIII, Annexe I, p. 182), deux chapelles ouvrant sur les bras du transept ont été ajoutées au XVe et XVIe siècle et l'absidiole nord a été remplacée par une chapelle à chevet plat. La chapelle d'absidiole est dédiée à saint Pierre, patron de l'abbaye dont le prieuré relève, la chapelle du transept nord est au vocable de Tous les Saints, tandis que la chapelle sud est à Notre Dame de Pitié (dévotion du XVIe siècle sans doute). À Saint-Marcel-lès-Chalon, la chapelle sud est dédiée à Marie, la chapelle nord est à saint Marcel et contient deux reliquaires en forme de châsses dont on reparlera plus loin. Saint Marcel bénéficie en outre d'une chapelle consacrée à son martyre en

décrochement du bas-côté sud, dans la première travée. À Saint-Laurent-en-Brionnais, l'autel de l'absidiole nord est dédié à Notre Dame, et celui de l'absidiole sud à saint Laurent[9].

Si l'on prend le cas plus complexe des chapelles aménagées dans les nefs latérales, nous avons déjà vu celle dédiée au martyre de saint Marcel. À Saint-Nizier-le-Bouchoux, qui dépendait de Gigny, toutes les travées de la nef nord ont été transformées en une succession de chapelles votives gothiques (XVe siècle) qui sont les suivantes : la première dédiée à saint Jean-Baptiste, la seconde à saint Georges. Dans cette chapelle on peut voir une clé de voûte sculptée d'un agneau mystique, et un hagioscope donnant vue sur l'autel principal. Puis dans le prolongement de la croisée du transept, c'est une chapelle au vocable de saint Barthélemy, mais cependant une statue de la Vierge est au-dessus de l'autel adossé au mur est. Enfin en prolongement sud du transept une autre chapelle vouée à saint Antoine, après avoir été dédiée à Notre-Dame de Pitié. Chaque chapelle a une croisée d'ogive dont les arcs prennent appui soit sur des colonnes soit sur des culs-de-lampe.

À Ouroux, prieuré canonial dépendant de Saint-Pierre de Mâcon, jusqu'à la derrière restauration de l'église au XIXe siècle, trois travées de chaque vaisseau latéral étaient occupées par des chapelles. Les chapelles sud étaient au vocable de Sainte-Croix, saint Claude et saint Vincent, les chapelles nord au vocable des saints Roch et Sébastien, enfin sainte Catherine. Ces chapelles ont été démolies pour donner plus de place à l'accueil des fidèles qui se trouvaient trop à l'étroit dans la nef centrale. À Saint-Julien de Ruffey, commune de Sennecey-le-Grand, le prieuré dépendait de Saint-Marcel. Trois chapelles ont été bâties au XIVe siècle en aménagement, agrandissement d'un édifice du XIIe siècle. Ces chapelles sont connues sous le nom des familles qui les ont fait édifier. Au nord en prolongement de la quatrième travée de la nef nord se trouve la chapelle Broard, au vocable de la Vierge. Le chœur roman a disparu et a été remplacé par un chœur à chevet plat au XVe siècle flanqué au nord de la chapelle de la famille Vellaufant au vocable de la Vierge (Visitation). Au sud, une vaste chapelle occupe deux travées (prolongeant le transept, puis la première travée du chœur). Aménagée par la famille de Lugny, elle est également dévouée à Marie (fête du Couronnement). On comprend qu'il soit plus commode de désigner ces chapelles par le nom des familles qui en sont à l'origine puisqu'elles sont toutes au vocable de Marie.

Il est difficile de tirer des conclusions sur la vénération des saints à partir de cette description-énumération des chapelles et autels votifs observés dans les églises priorales et/ou paroissiales. Ces dévotions ont évolué au cours des siècles probablement sous l'influence de personnalités locales plus que de directives diocésaines ou propres aux ordres monastiques et canoniaux. On pourrait s'appuyer

[9] Ces indications proviennent des comptes-rendus consignés sur les cahiers de visites de ces églises effectuées entre 2009 et 2012. On ne peut dire la date exacte d'affectation de ces vocables. Dans la grande majorité des cas la statuaire est récente (XVIIIe-XIXe). On a délibérément écarté les saints de dévotion récente : Jeanne d'Arc, Jean-Marie Vianney, Thérèse de Lisieux.

sur l'étude des vocables de patrons d'églises et de chapelles. Pour les 183 prieurés étudiés on retrouve 202 vocables, l'excédent étant dû au fait que certaines chapelles avaient un double patronage ou ont changé de vocable au cours du temps. Suivants les obédiences on dénombre :

Vocables liés aux unités clunisiennes	70
Vocables liés aux autres unités bénédictines	77
Vocables liés aux dépendances de Saint-Pierre de Mâcon	28
Vocables liés aux autres maisons	27
TOTAL	202

Parmi ces 202 vocables 29 concernent Marie sous les différents titres de fêtes célébrées, Martin est choisi 20 fois, Pierre 12 fois, Marie-Madeleine 7 fois, Laurent 5, Hilaire 4, Julien 3 et Benoît une fois seulement. On ne trouve pas d'Augustin. Les autres saints se retrouvent une fois, à la rigueur deux (voir au tome 2 Tableau général des prieurés Annexe I de l'introduction, p. 2-10). On ne peut pas trouver de corrélation significative entre cet attachement à l'un ou l'autre saint et un ordre ou une famille monastique, ni avec la taille des maisons et le nombre de moines qui y vivaient.

Le nombre d'or dans les proportions architecturales

Le nombre d'or, signe de divine proportion, a fait l'objet de multiples publications et interprétations, souvent à caractère ésotérique. Rappelons qu'il s'agit de l'unique rapport entre deux longueurs a et b, telles que le rapport de la somme des deux longueurs (a+b) sur la plus grande (a) soit égal à celui de la plus grande sur la plus petite (b) ce que l'on peut écrire sous forme d'équation (a+b)/a = a/b. Ce nombre irrationnel appelé phi vaut 1,618033989. Par simplification on le réduit à 1,618.

La façon pratique de vérifier le respect du nombre d'or dans la construction d'une église, pour sa surface au sol, est de multiplier la largeur de la nef par phi (1,618) et de constater que le résultat en est la longueur. Nous avons pu effectuer l'opération sur 50 églises dont nous avions effectué les mesures et qui sont supposées ne pas avoir été trop remaniées et constater le respect du nombre d'or pour quatre églises, à quelques écarts admissibles. Le tableau suivant donne les mensurations réelles de ces quatre églises et en regard la longueur attendue en appliquant la règle d'or, puis la différence entre les deux et le pourcentage que représente cette différence par rapport à la longueur réelle. Nous n'avons retenu que les différences inférieures à 10%. On obtient ainsi quatre églises assez proches de cette proportion idéale (?). Saint-Véran de Chaudenay, est une des plus anciennes (IX^{e} siècle peut-être dans son état initial)), elle dépendait de Saint-Symphorien d'Autun. Chagny date probablement du XII^{e} siècle. Gergy est aussi une église très ancienne dépendait de Saint-Marcel.[10]. Ouroux qui dépendant

[10] Toutes ce mesures ont été prises par un télémètre laser Leica Disto, avec des marges d'erreur de quelques cm dues essentiellement au pointage du point extrême qui peut se faire avec une certaine angulation avec l'horizontale à cause d'obstacles qu'il faut surmonter (autel de chœur par exemple).

des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon a probablement été modifiée et un peu allongée au XIXe siècle. On doit prendre ces résultats avec précaution mais retenir la réalité du respect du nombre d'or pour ces quatre églises. Cette faible proportion indique que le respect de la divine proportion n'a pas constitué un objectif prioritaire pour les concepteurs et constructeurs des églises priorales.

	longueur	largeur	règle d'or	différence	diff/longueur
CHAUDENAY	24,41	15,82	25,60	-1,19	-5%
CHAGNY	25,50	16,21	26,23	-0,73	-3%
GERGY	29,75	17,92	28,99	0,76	3%
OUROUX	25,00	14,40	23,30	1,70	7%

On peut cependant noter, en étudiant les rapports largeur/longueur que la répartition des pourcentages s'établit selon une courbe relativement peu accentuée en son centre, avec une proportion des trois quarts (38 sur 50) des largeurs comprises entre 20 et 42% de la longueur. Il devait quand même exister un certain canon architectural pour ces proportions. Il n'en sera pas dit davantage ici.

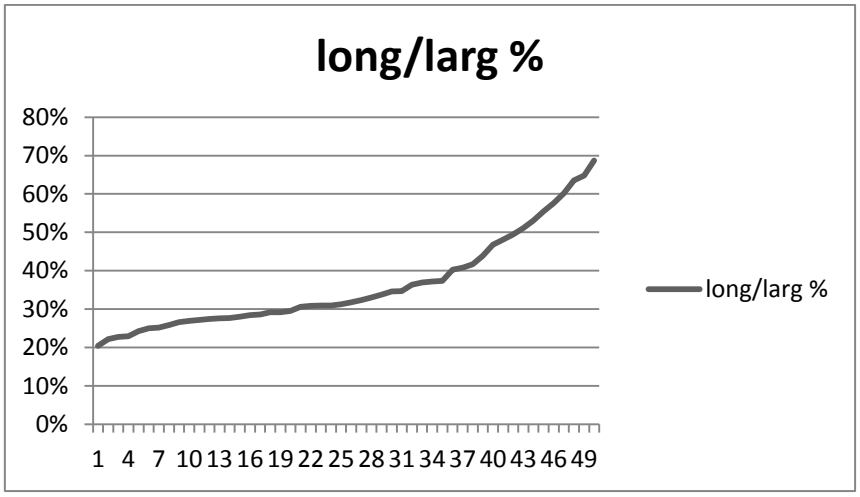

Les amphores acoustiques

L'insertion d'amphores dans les parois des murs ou des voûtes des églises était connue comme une curiosité depuis 1842 et leur première découverte à Saint-Blaise d'Arles. Ceci avait amené Viollet-le-Duc à un rapide inventaire, poursuivi au milieu du XXe siècle. L'approche de l'utilité de ces installations s'est intensifiée les vingt dernières années avec des techniques d'enregistrement des fréquences acoustiques à proximité et à distance de ces installations intra murales[11]. Un consensus semble se dégager pour attribuer à ces vases un rôle de diminution de certaines résonnances et certaines réverbérations. Selon leur positionnement, ces vases ont un effet maximum pour la parole (le prédicateur) ou pour le chant. On a remarqué, dans le domaine du chant, que l'implantation des vases

[11] PALAZZO-BERTHOLON (Bénédicte), VALIERE (Jean-Christophe), « Les vases dits « acoustiques » dans les églises médiévales : un programme d'étude interdisciplinaire », *CESCM*, Poitiers, 2007. Et PALAZZO-BERTHOLON (Bénédicte), VALIERE (Jean-Christophe), CARVALHO (Pauline), « Les vases acoustiques dans les églises médiévales », *Colloque international de Pommiers*, juin 2009.

n'était pas la même dans les églises paroissiales (à la jonction des murs et de la voûte dans la nef) et dans les églises monastiques (dans le chœur, à la croisée du transept). On a les deux agencements dans la priorale de Saint-Martin de Laives. Malgré les badigeons successifs qui peuvent avoir obturé des orifices on peut compter 4 orifices à la croisée du transept et, dans la dernière travée de la nef, de chaque côté, à la jonction du mur et du départ de la voûte en berceau, un alignement de six orifices d'amphores. Un de ces vases, extrait de son logement, est exposé dans la chapelle nord, ou chapelle Saint-Pierre. On peut conjecturer que la mise en place de ces vases s'est faite secondairement à la construction de cette vaste église (26 m par 12,50 m et ajout des deux chapelles en prolongement de la croisée du transept) pour aider les quelques moines présents à s'entendre entre eux lors de la célébration des heures canoniales.

Une deuxième église priorale est équipée de vases acoustiques. Il s'agit de Saint-Nizier-le-Bouchoux, dépendant de Gigny, dans l'archiprêtré de Bagé. On observe notamment quatre orifices au-dessus du chœur. L'utilité de ces vases est pleinement amplifiée dans un texte de l'Apocalypse de Meliton :

> «De cinquante choristes que le public entretient dedans telle maison, quelquefois ils ne seront pas six à l'office ; ces chœurs sont accommodés avec des pots dans la voûte, et dans les murailles, en sorte que six voix y feront autant de bruit que quarante ailleurs. C'est le portique d'Athènes appelé heptaphonon, où une voix résonante au septuple par une forme d'écho. Un moins modéré appelleroit ceste industrie, une pieuse fraude »[12]

Cryptes et reliquaires.

(Voir planche illustrative au tome 2 Annexe III, p. 125)

La dévotion des moines et des fidèles était favorisée par la présence de reliques de saints et martyrs. Le lieu traditionnel de conservation des reliques est constitué par la crypte, un lieu caché habituellement aménagé en sous-sol au-dessous du chœur et de l'abside. On connaît ainsi le lieu de conservation des reliques de saint Benoît dans l'abbatiale de Fleury-Saint-Benoît–sur-Loire, et de saint Bénigne dans l'abbatiale, devenue cathédrale, qui est consacrée à ce saint mystérieux. De ce type d'aménagement les prieurés sont dépourvus. On peut simplement se poser la question de l'existence ou non d'une crypte à Saint-Martin de Laives. Il existe dans l'abside une trappe moderne qui cache l'accès à un escalier. Le soulèvement de la trappe et la descente par cet escalier permettent d'accéder à un espace occupant exactement en sous-sol toute la surface de l'abside, soit cinq mètres sur cinq.

A contrario, en terme de reliquaires, les prieurés, même modestes, ne sont pas démunis. Dans la vaste église de Saint-Marcel une belle châsse dorée du XVIIIe est exposée à tous les regards puisqu'elle est portée à bout de bras par deux anges sculptés dans le marbre[13], eux-mêmes surélevés dans le chœur, car posés sur un socle derrière le tabernacle du maitre autel. On peut voir en bas-relief sur le devant de

[12] MÉLITON, *Apocalypse de Méliton ou Révélations des mystères cénobitiques*, Saint-Léger, 1662, p. 41-43.
[13] Sculpture due à Guillaume Bouchot (XVIII^e^)

cette châsse le personnage de saint Marcel reconnaissable à ce qu'il porte l'instrument de son supplice, et à côté un évêque mitré (Sylvestre, Loup ?). Les reliques contenues dans cet écrin ont été certifiées au début du XIXe siècle par l'évêque d'Autun. Dans l'absidiole nord qui forme chapelle gothique dédiée à saint Marcel on trouve encore deux petites châsses dorées contenant les reliques de saint Loup et saint Agricole. Enfin sur le mur nord de cette même chapelle deux anciennes pierres d'autels aujourd'hui disparus font mémoire de richesses passées dans le domaine des reliques par un texte latin dont voici la traduction[14]

Cette église et son principal autel ont été consacrés en l'honneur des Apôtres Pierre et Paul ; dans cet autel se trouvent des reliques des saints : une dent de saint Julien, et de la poussière de saint Martial et de saint Martin. L'autel matutinal est en l'honneur de sainte Marie, Vierge, des Onze mille vierges de Foy, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anasthasie. Il s'y trouve des reliques des Onze mille vierges.	Cet autel a été consacré en l'honneur des saints Denis, Maurice, Eustache, Pothin, Irénée, et de tous ses compagnons. + Il s'y trouve des reliques de saint Irénée.

Dans l'église de Saint-Gervais-en-Vallières une niche close d'un grillage a été aménagée dans le mur du fond de l'abside pour y accueillir deux reliquaires en forme de châsses à paroi vitrées laissant voir le contenu. Dans l'un il y a des os longs genre humérus ou fémur étiquetés d'un ruban en bannière où on peut lire : saint Gervais diacre et confesseur, l'autre contient des petites reliques osseuses. Juste devant cette niche est exposé un très beau sarcophage décorés de motifs sur les côtés et surmonté d'un épais couvercle ayant la forme d'un prisme triangulaire dont la face inférieure rectangulaire est de la taille du sommet de la cavité qu'il recouvre, et les deux extrémités sont triangulaires[15]. Ce sarcophage avait contenu les reliques, retrouvées en 1845, date à laquelle les châsses furent fabriquées pour les recueillir.

Mont-Saint-Vincent conserve deux petites châsses vides, le contenu de celles-ci ayant été vandalisé il y a quelques années. Il devait s'agir de tissus ou reliques de contact.

À Palleau on peut voir un très beau reliquaire abrité et protégé sous les pieds d'un autel situé devant l'ancien maître autel qui subsiste contre le mur du fond de l'abside[16]. La protection est complétée par une grille sur les quatre côtés. Elle permet de voir cette grande châsse couverte de métal doré dont le repoussage forme des entrelacs de motifs végétaux avec feuilles et fruits. Sur ce fond se détachent des figures sculptées en métal argenté. Tout d'abord sur un pan du couvercle un Christ en gloire trône assis

[14] Martine Chauney-Bouillot indique, dans une fiche de visite de l'église, que ces pierres d'autel datent du XIe siècle.
[15] D'après l'avis de Victor Lasalle ancien conservateur du musée de Nîmes, il s'agirait d'un sarcophage mérovingien (courrier personnel reçu le 28/01/10).
[16] Selon le Ministère de la Culture, ce reliquaire date de la première moitié du XVIe siècle.

dans une mandorle. Sa main droite qui devait bénir a été cassée et la gauche qui sort d'un pan de manteau est également abîmée. Mais l'originalité de cette représentation tient au fait que le vaste manteau agrafé sous le menton et dont les pans reviennent couvrir les jambes et le bas du tronc, laisse voir un torse nu, le bas des côtes saillantes et la demi-lune supérieure du nombril. En dessous sur le côté oriental du coffre il y a trois personnages. Au centre se trouve la figure du saint dont on ne voit que le buste couvert d'un ample vêtement, la tête auréolée et mitrée, le tout porté par…un diable chevelu barbu et cornu, qui, lui, a le corps entier avec pieds fourchus. À droite de ce couple étonnant figurent une Vierge à l'Enfant et à gauche un saint Pierre reconnaissable à sa facture classique car sa main droite, qui devait tenir la clé, a disparu. Cette châsse contient les reliques de saint Antide, archevêque martyr de Besançon au V^e^ siècle.

Les reliques de Remigny étaient contenues dans un reliquaire en bois que le curé du lieu en 1854 trouva vermoulu et en danger de transformation définitive en poussière. Il décida, avec l'accord de son évêque de confier le tout au carmel de Chalon à fin de restauration. Les religieuses réparèrent ce qu'elles purent et remplacèrent les irrécupérables par des reliques modernes. Le curé écrit « on en a ajouté beaucoup ». Effectivement aujourd'hui encore, au travers de la vitre on peut lire sur les rubans étiquettes : saint Loup évêque de Chalon, saint Marcel pape, saint Maximien, un des quatre saints couronnés, onze mille vierges, trente martyrs, sept frères martyrs, saint Honorat, sainte Concorde, saint Abdon, saint Antoine ermite et saint Antoine de Padoue, sainte Marguerite, sainte Claire, saint François de Salles, sainte Jeanne de Chantal… et encore ce n'est pas tout car on est passé là de 5 reliques à 26 !

À Gergy les deux reliquaires sont en bois, on y voit les mêmes rubans en bannière qu'à Remigny, peut-être sorties des mêmes mains carmélitaines, mais ici on ne dispose d'aucun historique.

À l'église de Saint-Cyr, un reliquaire, en forme de petite châsse en métal doré et vitrée, est juché sur une console posée en hauteur sur le mur du fond de l'abside. À Saint-Victor-sur-Rhins, on s'honore de posséder une relique de la vraie Croix. Cette relique, accompagnée de reliques de saint Victor et de saint Laurent, est exposée dans un reliquaire en métal doré sous forme d'ostensoir, posé sur un autel. L'ensemble bénéficie d'un certificat d'authenticité établi par M. Courbon, vicaire général du diocèse de Lyon, en 1821. Une autre croix staurothèque était conservée au prieuré d'Époisses et continue de servir à des processions annuelles à Bretenières (Côte-d'Or)[17].

Deux des prieurés étudiés sont sous le patronage de saint Gengoux : Saint-Gengoux-le-Royal (diocèse de Chalon) et Saint-Gengoux-de-Scissé (diocèse de Mâcon), mais on n'y trouve point de relique de ce saint vénéré, il est vrai, dans toute la France. L'enquête à la recherche des reliques de saint Gengoux a

[17] Classée monument historique par arrêté de 1893, avec débat sur l'origine limousine ou dijonnaise de l'atelier d'orfèvrerie : DEFONTAINE (Patrick), *L'ordre de Grandmont*… op. cit., p. 88.

conduit à deux lieux : Langres (Haute-Marne) et Tart-le-Haut (Côte-d'Or). À Langres, dans le trésor de la cathédrale exposé dans un vaste local à l'intérieur de l'église, on peut voir un buste reliquaire représentant saint Gengoux et censé contenir son chef. Ce reliquaire est perché au sommet d'une corniche non accessible et sans fenêtre pouvant faire voir l'intérieur. Par contre, une sorte de ciboire dont le couvercle est vitré, et que l'on peut retirer pour mieux observer le contenu, renferme une tête de fémur provenant d'un adulte déjà âgé (au vu de la trame osseuse). Dans la sacristie de Tart-le-Haut il y a aussi un buste reliquaire contenant le chef de saint Gengoulf tel que c'est clairement inscrit sur un côté. Bien que l'orthographe soit différente, il s'agit cependant du même saint ! Une main reliquaire avec fenêtre laisse voir deux os de l'avant-bras, ce qui est compatible avec la relique du membre inférieur de Langres. Il n'y a pas de document susceptible d'éclairer sur l'origine et/ou l'authenticité de ces saintes dépouilles, dont au moins l'une d'entre elles suscite le scepticisme.

Pour conclure sur le sujet des reliques on peut dire que les reliques anciennes (authentiques ?) sont rares. On peut citer avec une relative certitude les restes de saint Marcel, saint Gervais en Vallières et saint Irénée. Pour les reliques de contact, des fragments de la vraie Croix ont été donnés aux moines d'Époisses et de Saint-Victor. Les reliquaires médiévaux sont peu nombreux : deux pierres d'autel du XI^{e} siècle à Saint-Marcel, une croix staurothèque du début du XIII^{e} siècle à Époisses, un sarcophage mérovingien à Saint-Gervais en Vallières. Les autres coffres ou châsses sont de confection récente. On peut douter de l'authenticité des reliques de saint Gengoux, entre autres, et on aura l'occasion d'en parler dans le chapitre consacré aux pèlerinages dont le but était la vénération des reliques. Il n'en reste pas moins que, selon les témoignages diplomatiques, les reliquaires de Cluny, Tournus et Saint-Pierre de Mâcon étaient incomparablement plus riches, mais évidemment, aujourd'hui, complétement disparus.

(Voir planche illustrative au tome 2 Annexe IIIb, p. 126)

Les autres aménagements internes aux églises

Parmi les équipements durables et quasi immobiliers de l'intérieur des églises il a été choisi de présenter les piscines ou lavabos liturgiques, les fonds baptismaux et un autel. Les chaires de prédication ont été exclues. Apparues tardivement, à la fin du Moyen Âge, elles ont souvent disparu, ou été remplacées par du mobilier moderne.

Les lavabos ou piscines liturgiques.

(Voir liste au tome 2 Annexe IV, et planches illustratives Annexes V [18]: et V bis pour les piscines doubles, p. 127-128, 129-131)

Il s'agit de véritables cuvettes creusées dans des cavités intra murales, à proximité généralement des autels sur leur côté droit. Sur le plan liturgique les lavabos avaient un double usage au cours de la célébration des messes. Le premier était le lavage symbolique des mains du célébrant au moment de l'offertoire, avant le canon de la messe. Le prêtre se rinçait les doigts, plus qu'il ne se lavait, avec l'aide d'un servant d'autel ou d'un sous-diacre lui versant de l'eau au-dessus de la cuvette. Pendant cette purification rituelle, le prêtre récitait une prière commençant par ces mots *lavabo inter innocentes manus meas, et circumdabo ad altare tuum* (Ps 25,6-7). Le second usage du lavabo se situe, toujours au cours de la messe, après la communion. Le célébrant rince le calice avec du vin et de l'eau et il se purifie à nouveau les doigts ou plus exactement les rince pour enlever toute trace d'hostie[19]. Là encore la présence d'un servant était nécessaire en particulier pour le rinçage des doigts. Guy de Valous, rapportant les coutumes d'Ulrich, précise que le lavage du linge d'autel appelé corporal commence par un premier trempage d'une nuit dans la piscine où l'on lave les calices[20]. Les prescriptions papales d'Innocent III relatives à la purification du calice et des doigts du célébrant (Latran IV, 1215) suppriment la nécessité des piscines liturgiques puisque le prêtre doit désormais boire l'excédent de vin consacré et le mélange de vin et d'eau de rinçage. Les piscines liturgiques construites avant ces nouvelles directives sont habituellement restées en place. Rares sont les cavités murales qui ont été obturées ou comblées. Ce n'est pas le cas des cuvettes elles-mêmes, souvent cimentées, de façon à transformer l'ensemble en une niche. Les piscines liturgiques offrent une grande variété de formes, de tailles, de décors et nous allons en décrire quelques-unes. On a pu voir des piscines liturgiques dans 44 églises totalisant 65 piscines liturgiques.

---

[18] Piscines mises à l'échelle 3/40e, c'est-à-dire 3 cm pour 40 cm en ce qui concerne la hauteur, les distorsions des photos font que l'on ne peut pas mettre toutes les dimensions à l'échelle.

[19] Du fait de la communion des fidèles sous les deux espèces le calice circulait de communiant en communiant et il y avait souvent plusieurs calices.

[20] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien…*op. cit., t. II, p. 153, citant Ulrich, I, II, CXXX, 679.

Deux églises recèlent des piscines liturgiques doubles ou jumelles c'est-à-dire deux piscines liturgiques identiques côte à côte, mais séparées par une cloison : Ratenelle et Saint-Marcel dans les deux cas à droite de l'autel du chœur. Trois églises possèdent une piscine liturgique comportant deux cuvettes : la Grange-du-Bois, l'église priorale inférieure de Mazille et Saint-Didier de Montbellet. Dans quatre églises on trouve des piscines liturgique par deux en symétrie, à droite et à gauche d'un autel à Bissy-sur-Fley (chapelle sud), Gourdon (autel principal), Saint-Nizier-le-Bouchoux (chapelle Saint-Barthélemy), et en regard sur le mur sud et nord de la nef à Baudrières un peu avant les autels votifs.

On a pu observer un cas unique de piscine liturgique à proximité de la cuve baptismale, destinée par conséquent à un autre usage qu'eucharistique à Verdun-sur le Doubs. Autre cas unique, celui de Saint-Gengoux, qui dispose de quatre chapelles occupant les travées de la nef nord, avec cinq piscines liturgiques creusées dans les piliers de séparation d'avec la nef centrale. Cinq églises ont deux piscines liturgiques : Bissy-sur-Fley et Gourdon déjà cités, Marigny, Saint-Jean-sur Reyssouze, Chaudenay, où les piscines sont distribuées en général entre le chœur et une chapelle latérale. Quatre églises ont trois piscines liturgiques : Baudrières déjà cité ainsi que Ratenelle et Saint-Marcel, mais aussi Saint-Julien de Ruffey dans trois chapelles différentes. Deux églises ont cinq piscines : Saint-Gengoux dont on a parlé et Saint-Nizier-le-Bouchoux. Enfin pour les autres églises non citées et qui n'ont qu'une piscine on la trouve généralement à droite de l'autel du chœur ou d'une chapelle latérale.

Remarquons les dimensions modestes de ces piscines, pour celles que nous avons mesurées. Sur les quatorze dont on a pu calculer le volume, celui-ci reste inférieur ou égal à 1/10^{e} de mètre cube pour dix d'entre elles. Celles de proportions plus importantes sont en général gothiques comme dans deux chapelles de Saint-Julien de Ruffey et à Saint-Martin de Laives dans la chapelle de Tous-les-Saints.

La fréquence des piscines à côté de l'autel principal souligne l'importance symbolique qu'attachait la liturgie à ces moments pré ou post eucharistiques. L'existence des piscines dans les chapelles latérales donne à penser que moines ou chanoines devaient y célébrer des messes privées, ou des chapelains des messes votives.

Les cuves baptismales

(Voir liste au tome 2 Annexe VI, et planche illustrative Annexe VII), p. 131-132

Le baptême est le premier sacrement des chrétiens qui officialise l'entrée dans la communauté des fidèles et autorise l'entrée dans l'église, métonymie de l'Église. Aux origines le baptême était donné à des adultes convertis et se pratiquait par immersion dans une piscine baptismale, dont un exemple a été reconstitué à Saint-Igny-de-Vers, paroisse indépendante bien que proche du prieuré de Saint-Victor-d'Ajoux. Quand la coutume fut établie de baptiser des enfants nouveau-nés, on conserva un temps

l'habitude d'utiliser des cuves pour célébrer le sacrement par immersion[21] . Les fonts baptismaux médiévaux sont creusés sous forme de vasque circulaire ou ovoïde dans un bloc de pierre à l'entour circulaire, quadrangulaire ou octogonal. On y décrit souvent sur cet entour un décor de colonnettes ou semi-colonnettes avec des figurines par exemple les symboles des quatre évangélistes formant tablettes pour déposer le sel, le saint chrême et les cierges utilisés au cours de la cérémonie.

On a pu décrire trente-six fonts baptismaux dont une grande majorité de facture conforme à ce qui vient d'être énoncé. Vingt de ces cuves sont creusées en portion de sphère dans un bloc de pierre dont la forme extérieure est octogonale. Pour deux de ces cuves il existe des blocs saillants sur quatre coins représentant des têtes (Granges) ou marqués d'une croix en relief (Gourdon). Pratiquement toutes ces cuves de pierre reposent sur un pied, qui d'ailleurs n'est pas toujours d'origine. À La Genête la cuve a deux côtés plus longs car elle ne repose pas sur le sol mais traverse le mur ouest côté sud, avec une moitié de la cuve à l'intérieur de l'église et l'autre à l'extérieur sous le porche galonnière. À Fley la cuve est également encastrée, à l'intérieur, dans le mur mais sans le traverser cette fois, au mur ouest côté sud. Six cuves sont quadrangulaires soit carrées soit rectangulaires, dont trois avec blocs saillants aux quatre coins. À Saint-André-le-Désert le bloc de marbre parallélépipède rectangle est souligné aux quatre coins par des colonnettes mais probablement du XIX^{e} siècle. Il y a sept cuves circulaires intérieurement et extérieurement. Une seule est ovale avec une séparation formant une petite cuve et une plus grande dans l'ovale, ici aussi dans un bloc de marbre le tout de facture plus récente (Huilly-sur-Seille). Enfin on trouve deux baptistères cylindriques fermés, eux aussi du XIX^{e} siècle.

Comme on l'a précédemment souligné les fonts baptismaux sont habituellement installés à l'entrée de l'église à gauche, exceptionnellement dans un bras du transept ou dans l'abside. Ainsi on en compte (sur les trente-cinq décrits) vingt situés dans l'angle nord-ouest de l'église. D'autres sont toujours du côté nord mais plus avant, devant un autel ou dans le transept, soit sept dans ce cas. Deux seulement se trouvent dans le chœur (Saint-André-le-Désert, Saint-Jean-sur-Reyssouze) enfin les six autres se retrouvent côté sud plutôt au fond de l'église. Il faut dire qu'à Gourdon il y a deux cuves anciennes, ce qui explique qu'il y en ait une au sud et l'autre au nord. Bien que l'installation soit prévue pour être fixe, ces fonts sont en fait aussi mobiles que le sont les autels et l'on peut constater aujourd'hui leur absence ou disparition à la suite d'un pillage ou d'une évolution liturgique qui privilégie la cérémonie du baptême pendant la messe, près de l'autel avec des bassines en cuivre ou en argent.

[21] La pratique actuelle se limite à un ondoiement de la tête.

Les exèdres

(Voir planche illustrative au tome 2 Annexe VII, p. 133)

L'exèdre est constituée par un banc de pierre qui suit l'arrondi du mur d'abside. Cette exèdre est un espace réservé aux membres de la communauté monastique ou canoniale ainsi rassemblés en proximité les uns des autres pour la célébration de l'office. Le prieur ou celui qui préside, est au centre et ses frères ou confrères sont répartis à sa droite et à sa gauche. Cet aménagement est de tradition antique. Il a été retrouvé dans neuf églises priorales ou églises à usage mixte. Quelquefois le banc de pierre est habillé de bois ou totalement remplacé par un banc de bois. Il s'agit des églises d'Avenas, Berzé-la-Ville, Chazelles, Grevilly, Péronne, Saint-André-le-Désert, Saint-Christophe-la-Montagne, Sancé, Trivy. Sur ces neuf églises, cinq sont clunisiennes, les autres sont partagées entre les différentes familles monastiques (aucune canoniale). En fait, leur particularité est géographique : elles sont situées dans la périphérie mâconnaise.

Dans quatorze églises on trouve des stalles à la place de l'exèdre. On peut leur attribuer la même fonction. C'est ainsi à Mont-Saint-Vincent, Chagny, Charnay, Chaudenay, Laizé, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saunières, Ratenelle, Saint-Marcel, Saint-Romain-des-Iles, Sermesse, Uchizy. Quelques églises ont leur chœur recouvert de lambris, empêchant de connaître l'état primitif du mur d'abside : Bagnot, le Villars (Saint-Valérien), Ouroux, Ozenay, Vauxrenard et Verdun-sur-le-Doubs. Dans ce groupe d'églises à stalles, à la différence des églises à exèdre, les priorales de chanoines sont plus nombreuses (quatre), et dans celles à lambris sur les murs du chœur on trouve trois priorales de chanoines sur six. Il est difficile de dater ces stalles. Logiquement il semblerait qu'elles ne soient pas antérieures au XIIIe siècle, accompagnant plutôt l'installation des chanoines, plus tardive, ou une évolution du mobilier de ce lieu de l'église.

Notons l'existence, en symétrie à la fois topographique et symbolique, d'un banc suivant le mur de la nef dit banc des pauvres et des passants. Ceux-ci entourent l'assemblée des fidèles. Cette disposition est retrouvée à Saint-André-de-Bagé, et à Saint-Julien de Sennecey.

Les repositoria

(Voir planche illustrative au tome 2 Annexe VII, p. 133

Le *repositorium* ou reposoir est une armoire murale où les espèces consacrées sont conservées et proposées à l'adoration des fidèles entre les messes. Cette armoire est aménagée dans un mur d'abside et protégée par une porte grillagée ou une porte en bois. Ces *repositoria* seront remplacés progressivement, surtout après le concile de Trente, par des tabernacles ou petits coffres en bois ou métalliques tapissés et décorés, directement installés sur les autels. Ces tabernacles seront davantage

orientés vers la fonction de réserves eucharistiques tout en faisant l'objet, eu égard à leur contenu, de pieuses déférences dont font partie la génuflexion et l'adoration.

Douze églises visitées sont dotées d'un *repositorium* : Chaudenay, Combertault, Culles-les-Roches, Iguerande, Notre-Dame de Jalogny, Marigny, Saint-Didier de Montbellet, Ouroux, Saint-Gervais–en-Vallières, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Nizier le-Bouchoux, Saint-Julien de Sennecey. On ne peut rattacher l'existence ou l'absence de ces *repositoria* à aucune obédience monastique en particulier.

Les autels et leur *mensa*

D'après le témoignage écrit des Actes de Apôtres, les premières communautés chrétiennes « d'un seul cœur fréquentaient assidument le temple et rompaient le pain dans leurs maisons, prenant leur nourriture avec allégresse et simplicité de cœur » (Ac, 4,46). L'autel installé dans les églises a pour fonction de fusionner la symbolique du Temple, c'est-à-dire l'offrande des sacrifices, et l'injonction du Christ de faire mémoire de l'institution de l'eucharistie. Paul la rapporte dans la première épitre aux Corinthiens (1 Cor, 11, 23 et sv) : « Le Seigneur prit du pain, et après avoir rendu grâce, le rompit et dit : « ceci est mon corps, faites ceci en mémoire de moi. De même il prit la coupe en disant : cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang, chaque fois que vous en boirez, faites-le en mémoire de moi ». Cette fusion des fonctions liturgiques est assurée par l'aménagement de l'autel, lieu de sacrifice et lieu de communion. La *mensa*, ou table, qui recouvre l'autel, est consacrée par l'évêque avec autant de cérémonial que l'église elle-même. La consécration de celle-ci est marquée de douze croix, incrustées dans les murs. La *mensa* en dispose de quatre et se sacralise davantage encore par la présence en son centre de quelques reliques de martyrs[22]. L'autel médiéval, avec ces fonctions fusionnées, n'a finalement pas de place fixe dans la Maison Dieu. On le trouve dans l'avant chœur, le transept ou l'abside. Le peu d'importance du lieu est attesté par l'exemple des églises disposant de deux autels, un dans l'abside pour les moines et chanoines, un dans la nef, avant l'arc triomphal, pour les fidèles de la paroisse[23]. Cette mobilité s'est accrue au gré des réformes liturgiques successives, de la décision des pasteurs locaux, mais surtout en raison des avanies de l'Histoire. Citons les guerres de Religion du XVIe siècle et certains épisodes de la Révolution française, qui ont servi de prétexte à des pillages et des destructions d'autels, entraînant leur reconstruction en un autre lieu. Il faut compter aussi avec la Réforme catholique du Concile de Trente qui encourage les autels adossés au chevet plat du chœur, et exalte pour quatre siècles la fonction sacrificielle de la messe.

[22] ROUX (Caroline), « L'arc triomphal…op. cit., p. 216, citant Alain Rauwel : « durant l'antiquité tardive, l'autel tirait davantage sa sacralité des reliques qu'il contient que de la dimension sacrificielle. À partir du XIe siècle, les controverses eucharistiques transforment la conception de l'acte (réalisme eucharistique), et par conséquence, la valeur de l'autel dont le potentiel sacral est accru ».

[23] VERGNOLLE (Éliane), *La France romane*, Flammarion, 2009, p. 52 : il fallait prévoir un emplacement pour l'autel majeur à l'entrée du chœur ou du transept, et un autre pour l'autel matutinal au fond du sanctuaire dans l'abside.

Tout ceci explique l'extrême rareté d'autels médiévaux dont nous pouvons disposer pour analyse. Il en est un qui a passionné de nombreux chercheurs et provoque une abondante littérature, assortie d'ardentes polémiques, c'est l'autel d'Avenas.

L'autel d'Avenas

(Voir planche illustrative au tome 2 Annexe IX, p 134)

Avenas est le nom d'une paroisse sur le territoire de laquelle a existé *le Pelagi vel Pilati monasterium*. Son histoire est discrète, pour ne pas dire secrète, pendant le Moyen Âge et la Renaissance. La célébrité lui est venue en 1601 lors d'une visite pastorale exhaustive que fit Monseigneur Gaspard Dinet (sept villes, une abbaye, onze prieurés, deux-cent-soixante paroisses, cinq-cent-quatre chapelles)[24]. L'évêque découvrit à l'intérieur de l'église un autel de pierre blanche, orné de sculptures. Avec sa part de mystère, cet autel trouve place dans tous les traités d'archéologie comme l'une des productions les plus parfaites, en son genre, de l'art roman. Depuis 1835 les auteurs se sont engagés, confrontés, disputés pour convenir d'une date de fondation de l'église et de création des sculptures de l'autel. Une première synthèse a semblé s'imposer en 1886 sous l'autorité de l'abbé Cucherat[25]. Pour Cucherat, Avenas aurait été un refuge pour les Sarrazins après leur défaite de Poitiers. À leur venue il y aurait eu, selon ses propos, un antique monastère de religieuses, appelé monastère de Pélage, dédié à la Vierge, sur le territoire d'une paroisse appelée *Rosarias* ou Rosières. Les religieuses auraient été massacrées sauf l'abbesse qui s'en remit à Charlemagne. L'évêque de Mâcon Hildebold réclama le monastère à son héritier Louis 1er le Pieux, selon la charte LVII du Livre enchaîné ou cartulaire de Saint Vincent de Mâcon. En fait cette histoire, ou légende, est rapportée dans la Gallia IV, Instrumenta col. 264, III. Le point de vue exposé avec autorité fut tour à tour approuvé et contesté par Fernand de Mely[26] et Joseph Birot[27]. La datation des sculptures et leur style, se compliquait du fait d'un texte épigraphique sur une face accompagnant un geste traditionnel d'offrande de l'église aux chanoines de Mâcon.

[24] BM Dijon, ms 824, p. 582-601).
[25] CUCHERAT (abbé François), *Les origines de Beaujeu et l'autel d'Avenas*, Lyon, 1886.
[26] MELY (Fernand de), « L'autel de l'église d'Avenas », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1905.
[27] BIROT (Joseph), « L'autel de l'église d'Avenas (Rhône) », *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. VI, 1907, p. 124-148.

(RE)X LVDOVICVS PIVS ET VIRTVTIS AMCVS OFFERT AEECCLESIAM RECIPIT UINTIVS ISTAM LĀPADE BISSENA FLVITVRVS IVLIVS IBAT MORS FVGAT OBPOSITV̄ REGIS AD INT̄ITUM	(C'est le) roi Louis, (homme) pieux et ami de la vertu (qui) offre cette église ; (saint) Vincent la reçoit. Dans une douzaine de jours, juillet allait être révolu, La mort met en fuite et conduit à sa perte (celui) qui s'oppose au roi.

28

L'essentiel du débat a longtemps porté sur l'identification de ce roi pieux Louis. Différentes thèses avaient affirmé qu'il s'agissait de Louis le Débonnaire, ou le Pieux, le fils de Charlemagne. D'autres ont avancé Louis III, qui dote l'église de Mâcon après sa conquête du comté sur Boson. D'autres ont indiqué que Louis IX, le saint, s'imposait pour sa piété et serait passé par Avenas pour embarquer à Aigues-Mortes, et il y eut même des partisans de Louis XI. Charles Perrat sembla imposer son point de vue en 1933 en faveur de Louis VII[29]. Perrat avance de solides arguments pour les qualités pieuses de Louis VII. Notamment sa participation à la deuxième croisade comme un véritable pèlerin, puis son soutien à Alexandre III contre l'antipape Victor IV. Localement dans le Mâconnais, il est intervenu militairement contre les comtes de Chalon et Mâcon, agresseurs des monastères et églises, créant même avec Cluny un pariage sur la ville et doyenné de Saint-Gengoux. Saint-Gengoux au nord, Avenas au sud marqueraient les limites des interventions du pieux roi en faveur de l'Église.

C'est avec une certaine unanimité qu'on reçoit depuis 1933 l'interprétation de Charles Perrat. Une nuance, à vrai dire plus qu'une nuance, une contestation, a été apportée par Raymond Oursel dans un compte-rendu de Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes d'Auxerre :

> « Cet autel (?), un des plus beaux morceaux de la sculpture romane de Bourgogne, resta longtemps une énigme. Selon M. Charles Perrat, il aurait été érigé pour commémorer la campagne de Louis VII en Bourgogne, dans l'été 1166, dont le souvenir serait attesté par une inscription assez obscure d'une des faces latérales du monument.
>
> En fait si la valeur historique de cette thèse demeure, un examen archéologique attentif révèle que l'autel d'Avenas est antérieur à la date proposée, et qu'il fut alors « adapté » seulement à sa nouvelle fonction. L'inscription, visiblement a été remaniée ; de l'inscription primitive ne subsiste que la première des quatre lignes, d'aspect plus archaïque ; au-dessous le bloc de pierre a été coupé horizontalement, remplacé en 1166 par un nouveau bloc gravé, dont le texte poétique a été tant bien que mal relié à celui de la première ligne qu'on n'avait pas jugé bon de faire disparaître.
>
> D'autre part la scène figurée sur cette face a subi elle aussi des modifications. On y voit un roi offrant une église à un saint. Ce roi, dans le dessin primitif, représentait un personnage défunt, au chef ceint d'une auréole. Par

[28] Transcription et traduction d'André Gaudillière.

[29] PERRAT (Charles), *L'autel d'Avenas, la légende de Ganelon et les expéditons de Louis VII en Bourgogne (1166-1173),* Lyon, Badiou-Amant, 1933.

> une curieuse substitution, on a fait de lui en 1166, l'image du roi régnant, quitte ensuite à bûcher l'auréole, dont les traces sont encore aujourd'hui très visibles.
>
> L'autel d'Avenas ne peut donc avoir été sculpté à une date aussi tardive que celle que proposait M. Perrat. À ne s'en tenir qu'à ses caractères archéologiques, il doit être rattaché à une sculpture brionnaise de la fin du XIe siècle, dont procèdent les chapiteaux de Cluny, et acquiert de ce fait une valeur toute nouvelle ».[30]

Cette analyse archéologique n'est cependant pas retenue par Robert Favreau dans une synthèse plus récente[31].

Voici maintenant la présentation des différentes faces de l'autel.

Face ouest : au centre un Christ en majesté assis sur un trône, bénissant de la main droite levée. Aux quatre coins de la mandorle les symboles des quatre évangélistes : ange, aigle, lion, bœuf. Le Christ est entouré des douze Apôtres distribués sur deux registres à sa droite et à sa gauche. Quelques noms sont inscrits : Thomas, Philippe, Jacques, Simon-Pierre à la place d'honneur se reconnaît à sa clé. La plupart des apôtres tiennent un livre dans leur main, sauf un, qui a les mains levées en attitude d'orant.

Face nord : elle comporte quatre scènes : l'Annonciation, la Nativité, la présentation au Temple, la Dormition ou Assomption. Face sud : don de l'église par un roi à saint Vincent avec l'inscription rapportée ci-dessus. Face orientale : est creusée de la cavité destinée aux reliques et fermée d'une porte. À chaque coin de la mensa ou table de l'autel on peut voir une croix en forme de svastika. La place de cette décoration est ici surprenante.

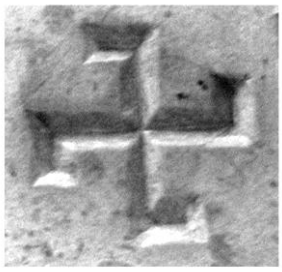

Figure 1

Conclusion

La démarche descriptive retenue tant pour l'extérieur que pour l'intérieur des églises est volontairement restée peu technique sur le plan architectural. Une des raisons en forme d'excuse est que notre compétence en ce domaine est restreinte, les autres raisons tiennent dans ce que l'on a cru bon de mettre en relation architecture et fonctionnalité liturgique des lieux observés. Aussi se permettra-t-on marquer une différence d'appréciation avec l'opinion d'Éliane Vergnolle[32]. Cet auteur se place dans l'optique d'une hiérarchie monumentale entre, d'une part les cathédrales, abbatiales et priorales

[30] OURSEL (Raymond), « À propos de l'autel d'Avenas », *Annales de Bourgogne*, t. XX, n° 78, 1948, p.204.
[31] FAVREAU (Robert), et alii, *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, CNRS, 1994, p. 14 « Église d'Avenas, église carolingienne réédifiée au XIIe siècle ».
[32] VERGNOLLE (Éliane), *L'art roman en France*, Flammarion, 2009, p. 11.

importantes, et d'autre part les modestes églises dont les communautés villageoises devaient se contenter et qui n'auraient rien de comparable avec les premières. Pour notre part, il semblerait plus juste de constater qu'avec des tailles différentes, liées aux communautés au service desquelles elles étaient élevées, toutes les Maison Dieu se pliaient à une identique hiérarchie ecclésiastique au service de la hiérarchie céleste.

Il s'agit d'une pyramide, avec en bas les néophytes (catéchumènes) et pénitents canalisés par un narthex ou un porche, ou initiés par des chapiteaux ou un tympan. Les simples moines accompagnent ces initiés dans leur introduction dans la nef vers les initiateurs que sont les clercs opérant la divine liturgie, dans le chœur et le sanctuaire, dont l'accès leur est réservé à partir de l'arc triomphal. L'architecture est faite pour bien marquer les séparations de degré et les mouvements ou processions des uns et des autres au moment de la communion, vers « Jésus, verbe incarné, principe et fin de toute mémoire »[33]. Cette articulation forte entre ecclésiologie et mystique ramène l'étude des constructions ecclésiales à son objectif unique de l'édification personnelle.

Tout l'agencement du bâtiment d'église est un appel à cette démarche d'édification personnelle. Le clocher appelle, le portail rappelle les conditions de purification, le tympan invite à rejoindre la gloire divine ; la nef inscrit l'humilité dans l'âme du croyant, la poutre de gloire confond dans la vénération-adoration le Christ en Croix et l'Eucharistie offerte à la messe. Les fonts baptismaux marquent l'étape initiale, les autels votifs invoquent les auxiliaires que sont les saints et martyrs. Le *repositorium* offre à l'adoration l'unique Sauveur et Intercesseur. Les piscines liturgiques démontrent devant tous que même les clercs (oui même les clercs) doivent se purifier avant de célébrer les saints mystères.

Un élément constitutif de l'architecture ecclésiale a souvent disparu des églises priorales ou d'usage mixte des anciens diocèses de Chalon et Mâcon. Il s'agit de la peinture. On doit dire cela des fresques cachées par des badigeons et redécouvertes, pour quelques-unes, au cours des dernières décennies. Depuis l'éblouissante composition de Berzé-la-Ville retrouvée à la fin du XIX^{e} siècle, les surprises ont été multiples, mais les moyens de restauration, de protection n'ont pas toujours pu être mobilisés. Citons les fresques de Combertault, Lys, le Villars, Bagnot, Saint-Romain-des-Iles, Gourdon, pour les plus connues qui seront présentées et analysées dans un prochain chapitre.

Plus modestement il faudrait parler de la couleur des murs si souvent disparue dans une mode de restauration « en pierres apparentes » tout à fait inappropriée. Sur ce point nous rejoignons totalement Eliane Vergnolle[34]. Une église n'était pas terminée tant qu'elle n'était pas enduite de peinture. Sous ce terme général on entend le fond blanc des murs, l'imitation de faux joints ou du marbre, la suggestion

[33] Ibid., p. 95.
[34] VERGNOLLE (Éliane), *L'art roman*… op. cit., p.140.

des colonnes ou des tentures, les fresques historiées. Ainsi est confirmée la formule lapidaire d'Henri Focillon : « la peinture est encore de l'architecture »[35].

Dans le modeste recensement des églises priorales ou d'usage mixte des anciens diocèses de Chalon et Mâcon, il n'était pas envisageable de s'immiscer avec des arguments ou des objections dans les débats, animés notamment par les Oursel (Charles) père et Oursel (Raymond) fils, sur les influences architecturales attribuables à Cluny, d'une part, et Saint-Martin d'Autun, d'autre part. D'une manière encore plus générale on s'est contenté de faire nôtre l'observation de Christian Sapin : « On pourrait opposer une Bourgogne du nord et une Bourgogne du Sud dans leur mode de construction, mais ce n'est pas si simple. On retrouve les mêmes définitions d'appareil avec lésènes et arcatures à Tournus au sud de Chalon, et à Chatillon-sur-Seine au nord de Dijon… Les qualités de la pierre, la hauteur des bancs d'extractions, les habitudes locales, les moyens financiers ont joué pour que, simultanément des mises en œuvre apparemment très différentes s'imposent au même moment dans la deuxième quart du XIe siècle, par exemple entre Chapaize et Saint-Pierre d'Autun, entre saint Hymetière et Perrecy-les-Forges »[36].

La datation des chantiers de construction laisse place à beaucoup de conjectures étayées par de savants arguments techniques. « Or aucune église romane ne nous est parvenue dans son état d'origine. Presque toutes ont été l'objet de restaurations aux XIXe et XXe siècles, peu importantes pour certaines, radicales pour d'autres…La plupart avaient déjà subi des remaniements consécutifs à des accidents (incendies, effondrements dus à des malfaçons initiales ou des mouvements de terrains), à des destructions volontaires (guerres) ou justifiées par la mise au goût du jour ou l'adaptation à de nouveaux usages »[37]. Avancer ici de nouvelles hypothèses ou suivre aveuglément le point de vue de tel maître qui fait autorité au moment présent renvoie à la mise en garde d'un éminent spécialiste : « Une communauté de chercheurs n'est pas une réunion de purs esprits adonnés à la contemplation désintéressée de la vérité, mais un milieu professionnel où l'on fait carrière… Des écarts excessifs par rapport aux opinions dominantes du groupe sont dangereux »[38]. Cette citation aurait mieux trouvé sa place dans le chapitre suivant, qui va justement évoquer les sculptures des églises priorales ou d'usage mixte. Mais ces sculptures sont intimement liées à l'architecture des églises, à leur fonctionnalité initiatique, liturgique et dévotionnelle. La mise en garde de Jean Wirth constitue un lien adéquat entre les deux chapitres et justifie la prudence dans l'évaluation des dates de construction et de décoration.

[35] FOCILLON (Henri), *Peintures romanes des églises de France*, Paris, 1938, p. 16.
[36] SAPIN (Christian), *La Bourgogne romane*, éd. Faton, 2007, p.26.
[37] VERGNOLLE (Éliane), *La France romane*… op. cit., p. 11.
[38] WIRTH (Jean*), La datation de la sculpture médiévale*, Droz, 2004, p. 16.

Chapitre VI

Les décors sculptés de l'intérieur des églises : chapiteaux, bas-reliefs, clés de voûtes et autres mobiliers sculptés

Chapiteaux

Quelques définitions préalables

Quand on utilise le mot sculpture pour distinguer des éléments de décor des églises médiévales, on entend communément par là une taille d'images sur un matériau de pierre. La forme de sculpture la plus souvent rencontrée est celle des chapiteaux. L'image est préparée sur un petit bloc secondairement fixé au sommet d'une colonne ou d'un pilastre, sous un couronnement constitué par un abaque et un tailloir. Le bloc sculpté de forme pyramidale ou cubique s'appelle corbeille. En-dessous de la corbeille la colonne est généralement ceinturée par un tore appelé astragale. Souvent l'abaque est lui aussi sculpté, et quelquefois aussi le tailloir, mais c'est plus rare. Selon que la colonne se trouve engagée ou non contre un mur ou une encoignure le chapiteau peut avoir deux, trois ou quatre faces sculptées visibles. Le décor de ces chapiteaux peut être géométrique, végétal, zoomorphique ou anthropomorphique, historié, et présenter diverses combinaisons de ces motifs selon l'imagination des artistes ou les contraintes des commandes.

Figure 1

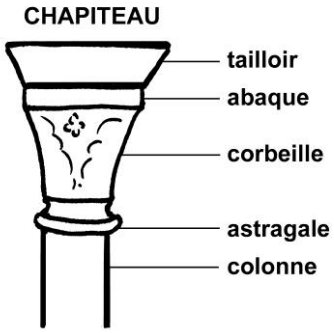

Il existe aussi des compositions sculptées plus vastes en bas ou haut relief présentant une véritable scénographie. Ces panneaux sont retrouvés sur les tympans aux portails des églises, mais aussi aux murs des quelques chapelles votives, ou sous forme de retables sur des autels, ou encore en décoration de devants et de côtés d'autels. Les clés de voûtes sculptées se partagent entre pierres taillées et modelages de terre cuite peintes. Ces clés de voûte se rencontrent en général dans des chapelles gothiques à la croisée d'ogive dont les arcs reposent souvent sur des culs-de-lampe eux aussi sculptés.

La forme la plus achevée de la sculpture est la ronde-bosse avec des personnages individualisés susceptibles d'être observés de tous les côtés. Parmi les rondes-bosses les plus remarquables de l'art médiéval sud bourguignon, on connaît la scène de la résurrection de Lazare de la cathédrale d'Autun.

Plusieurs pièces de cette mise en scène sont visibles au musée Rolin de cette ville. Au sein des prieurés des anciens diocèses de Chalon et Mâcon, on trouve peu de de bas-reliefs ou rondes-bosses, à l'exception de quelques pièces venues de l'ancienne abbaye, devenue prieuré, de Charlieu.

La difficulté d'étude des chapiteaux

Cette difficulté est d'abord liée à la position des chapiteaux, le plus souvent haut perchée. On a beau nous dire que les compositions devaient participer à l'éducation catéchétique des fidèles, il n'est pas impertinent de faire observer que nos ancêtres devaient avoir une vue perçante (en l'absence de lunettes) et n'étaient pas sujets au torticolis. Neuf ou dix siècles après leur taille et installation, l'analyse est compliquée par divers inconvénients. La pierre s'est noircie, s'est effritée, les personnages ont pu être martelés dans tel ou tel contexte de guerre révolutionnaire ou de religion. Il faut aujourd'hui de grandes échelles et des échafaudages roulants pour réaliser de bonnes photos ou des croquis, assurer un repérage précis des positionnements dans l'église et des chapiteaux entre eux. Il faut ensuite s'entendre entre chercheurs sur une méthode universelle d'inventaire et de numérotation. Cela n'est toujours pas le cas dans les publications dont on dispose. La démonstration nous en a été donnée à propos des églises priorales de Gourdon et Mont-Saint-Vincent. Ainsi pour Gourdon nous disposons d'une étude présentée par Bernardin et Parriat[1]. Ces auteurs font une numérotation qui s'arrête à 93, aux archivoltes sud de la première travée (archivoltes de l'étage supérieur). Il y a une différence avec le plan suivi par Jean Reiche[2]. Cet auteur utilise un relevé de plan et la numérotation du Centre d'Etudes du patrimoine ou CEP[3], redessiné par Wirth. Leur numérotation aboutit à 101, en commençant et finissant par les chapiteaux des piliers latéraux du portail, en incluant la première colonne nord du portail aujourd'hui disparue et les deux colonnes qui ont été remplacées dans l'absidiole nord par une fenêtre gothique (leur chiffre est entre parenthèse), et enfin sans oublier une fenêtre au-dessus du portail (mur ouest), ayant une colonne de chaque côté avec chapiteau (deux chapiteaux) soit en tout huit chapiteaux en plus que Bernardin et Parriat ce qui fait bien 93+8 = 101. On peut discuter le fait d'inclure dans la numérotation les chapiteaux disparus, mais cela semble quand même une démarche logique, ces chapiteaux faisant, à l'origine, partie du plan d'ensemble du décor de l'église dont nous apprécions la cohérence.

[1] BERNARDIN (Jean) et PARRIAT (Henri), « L'église de Gourdon et ses chapiteaux », *La Physiophile*, 40e année, n° 61, déc. 1964, p. 8-38, numérotation p. 12. Noter que ces auteurs numérotent d'abord les chapiteaux des piliers et des absides et terminent par les chapiteaux d'archivoltes en commençant à la 4e travée nord et finissant à la 4e travée sud décrivant un U dont la base est le portail. Le n° 93 se trouve juste avant le n° 44.

[2] REICHE (Jean) « Le décor sculpté de Gourdon et de Mont-Saint-Vincent : un atelier charolais au début du XIIe siècle », Colloque scientifique international de Paray-le-Monial, oct. 1998, textes réunis par Nicolas REVEYRON et alii, Paray-le-Monial, 2000, p. 239-255, numérotation p. 240.

[3] Centre international d'Études des Patrimoines culturels du Charolais-Brionnais, 71800 Saint-Christophe-en-Brionnais.

Figure 2 : numérotation des chapiteaux de Gourdon

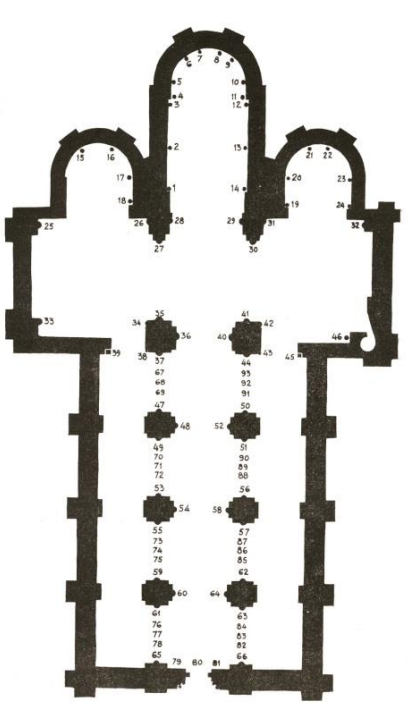

Plan Bernardin et Parriat

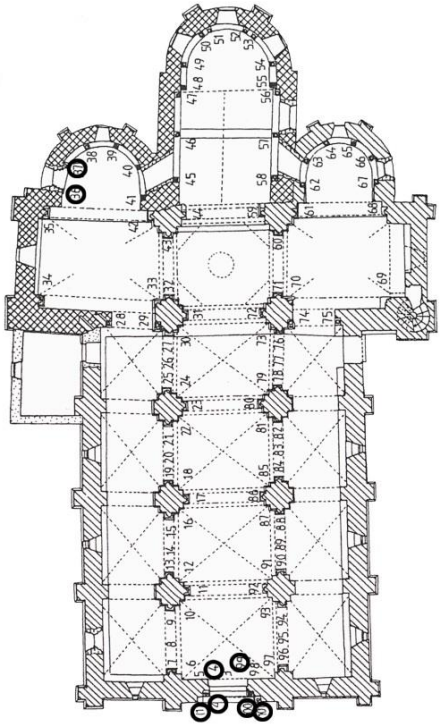

Plan Wirth/CEP
(cerclés, les chapiteaux non pris en compte par Bernardin et Pariat)

Pour l'église de Mont-Saint-Vincent une première publication symétrique nous vient de Lagrange et Parriat[4]. Cette étude élève la numérotation à 22, en incluant les chapiteaux des colonnes du portail, et les deux chapiteaux antiques de l'absidiole nord supposée être l'église primitive. La deuxième étude est fournie par Jean Reiche dans l'article précédemment cité, utilisant à nouveau un plan CEP/Wirth (p. 241). Sa numérotation va jusqu'à 36, car sont comptabilisés tous les chapiteaux à bords abattus que l'on retrouve depuis le mur occidental et sur les faces ouest et est des trois premiers piliers de la nef et la face ouest des piliers ouest de la croisée du transept, ce qui fait 16 chapiteaux (tous identiques d'ailleurs). Par contre Lagrange et Parriat ont compté comme chapiteaux les deux atlantes sculptés sur les corbeaux du portail alors que Reiche ne les retient pas. Donc

22 chapiteaux (Parriat) + 16 (Reiche)- 2 (Reiche) = 36.

On aurait pu croire qu'Angheben allait utiliser le même plan et la même numérotation : il n'en est rien[5]. Angheben fait une numérotation indépendante pour les quatre chapiteaux du portail et ignore les chapiteaux de l'absidiole nord, qui est transformée en débarras avec une porte dont le claviste n'est pas toujours disponible, et qu'il n'a sans doute pas connus. On s'abstiendra de citer d'autres exemples

[4] LAGRANGE (Louis), PARRIAT (Henri*), L'église de Mont-Saint-Vincent*, La Physiophile, s d, numérotation p. 13.
[5] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op. cit., p. 497.

trouvés ici et là, pour exposer simplement la méthode retenue dans notre approche des chapiteaux des prieurés des anciens diocèses de Chalon et Mâcon. Nous avons adopté le plan CEP/WIRTH qui nous a semblé le plus logique et surtout reproductible d'une église à l'autre.

Figure 3

La méthode de numérotation est la suivante : départ au porche côté nord, puis on remonte la nef côté nord en tournant autour des piliers dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (sur le plan). On prend en compte tous les niveaux (ici à Gourdon les chapiteaux des archivoltes entre les pilier sont intercalés). Ensuite on suit le transept nord, l'absidiole nord, puis le choeur est abordé en contournant le pilier nord-est du transept, on continue de tourner dans le choeur, puis l'absidiole sud est suivie en symétrie de ce que l'on a fait au nord, puis le transept sud, et la nef, toujours en contournant les piliers dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Enfin on ressort sur le porche côté sud.

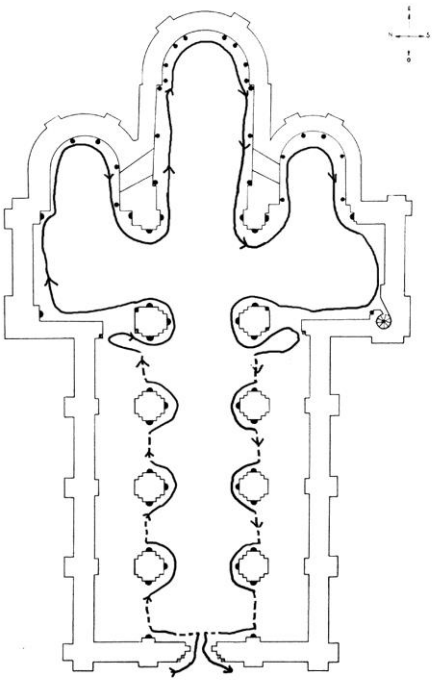

Repérage et organisation des thèmes sculptés par séries

Le repérage et la numérotation des chapiteaux permettent de constater que les images exposées dans l'édifice peuvent se présenter « parfois sous forme de séries assez homogènes de chapiteaux, qui sont liés entre eux par une certaine similitude de sources d'inspiration ou par le fait qu'ils découlent l'un de l'autre par un processus de métamorphose courant dans l'art roman »[6]. Selon Victor Lasalle, les chapiteaux qui appartiennent à une même série évolutive ne voisinent généralement pas dans l'édifice où ils sont placés, mais sont répartis en divers points de celui-ci, selon un principe de dispersion. « Cette forme d'organisation a pour résultat d'éviter la rupture de l'unité de l'ensemble du décor qu'eût provoquée la constitution de sous-ensemble cohérents. On conserve ainsi à chaque chapiteau son caractère d'œuvre indépendante et originale ».

À l'opposé de la dispersion des séries, la répétition à l'identique a parfois été employée durant cette période des XIe et XIIe siècles comme un procédé permettant d'assurer une répartition ordonnée du décor. Victor Lasalle fait encore observer « qu'on peut ne voir que l'application d'un principe d'économie et de sobriété dans des séries de chapiteaux très simples qui doivent leur caractère répétitif au fait que leur volume est dépourvu de décor, tels les chapiteaux à bords abattus aux grandes arcades des

6 LASSALLE (Victor), « Le chapiteau à l'époque romane », *Actes du colloque international d'art roman*, Issoire, Revue d'Auvergne, t. 116, fasc. 562, 2002 n°1, p. 135-157, ici p. 137.

églises de Gourdon et de Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire) »[7]. En plus d'un principe d'économie, on pourrait y voir, ajoute-t-il, des préoccupations spirituelles pour épargner aux fidèles et aux moines les distractions résultant de la luxuriance que dénoncera Bernard de Clairvaux.

Le choix des implantations symétriques

Les progrès dans l'étude et l'observation des chapiteaux ont fait apparaître un nouveau concept : celui de l'identification des chapiteaux rigoureusement identiques disposés en position symétrique locale ou axiale. La symétrie est locale lorsqu'elle apparaît seulement aux retombées de certains arcs (arc du portail, arc du tympan, de la croisée, de certaines baies). La symétrie est au contraire générale ou axiale, lorsqu'elle est répétée à l'identique de part et d'autre de l'axe de l'édifice. Angheben parle de corbeilles disposées symétriquement de part et d'autre de l'axe longitudinal dans le but de les observer simultanément, et par conséquent de percevoir l'ordre qu'elles confèrent à l'espace environnant. Pour la commodité, dit-il, il parle de symétrie transversale ou plus simplement de paires symétriques[8].

En l'absence de schéma démonstratif présenté par cet auteur, nous en proposons ici pour mieux visualiser les positons des chapiteaux selon les types de symétrie proposées par Angheben.

Figure 4

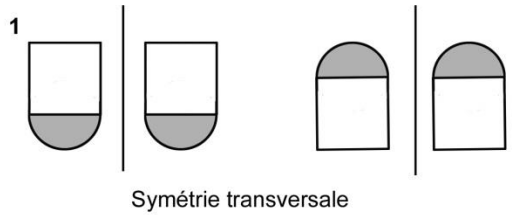

Les rapports de symétrie peuvent également s'établir le long de l'axe longitudinal. Dans ce cas les chapiteaux peuvent se trouver en symétrie frontale et se faire vis-à-vis. À l'inverse on peut avoir une symétrie latérale, les chapiteaux se trouvant sur les faces opposées des piliers. On peut dire tout de suite qu'il n'y a aucun cas de cette configuration dans les quatre édifices que nous prenons comme exemples.

Figure 5

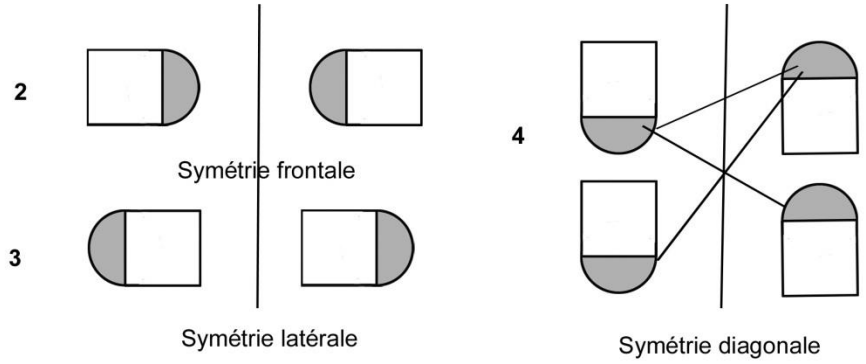

[7] LASSALLE (Victor), « Le chapiteau… op. cit., p.139.
[8] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op. cit., p. 48.

Pour ces deux modèles Angheben donne un nom générique de symétrie longitudinale. Enfin on identifie une symétrie diagonale lorsque deux chapiteaux se correspondent suivant un axe oblique.

Cependant Victor Lasalle fait observer : « il est remarquable que le recours à la symétrie affecte rarement tous les chapiteaux d'un édifice et, lorsque cela semble le cas, il subsiste généralement une anomalie dans le dispositif qui empêche de le considérer comme parfait. Il est difficile de dire si l'on a affaire là à une crainte relevant de croyances populaires ou au respect d'un interdit formulé par un théologien »[9]. La réponse à ce questionnement peut sans doute se trouver dans ces quelques versets tirés de l'Ecclésiastique ou Sirac le Sage (33,15) : « Contemple toutes les œuvres du Très Haut, toutes vont par paires en vis-à-vis », et encore une au même livre (42, 24-25) « Toutes les choses vont par deux en vis-à-vis, une chose souligne l'excellence de l'autre ».

Il serait fastidieux de présenter la totalité des situations dans l'ensemble des prieurés étudiés. La complexité des partis pris des constructeurs serait trop longue à analyser et expliquer et l'intérêt de l'analyse restreint. C'est pourquoi quatre églises priorales ont été choisies, pour la richesse en chapiteaux et la relative homogénéité des dates d'élévation (fin XIe, début XIIe siècle). Il s'agit de Gourdon, Iguerande, Mont-Saint-Vincent et Saint-Laurent-en-Brionnais.

Relation entre les modes d'implantation des chapiteaux et les dates de construction des églises

Jean Reiche, dans son article précédemment cité sur le décor sculpté de Gourdon et de Mont-Saint-Vincent, rappelle les débats entre tenants de la fin de XIe siècle et ceux du début du XIIe siècle pour fixer l'architecture des églises et l'influence dont elles ont bénéficié en provenance de Tournus ou de Cluny. Selon lui, on pourrait schématiser les différentes étapes de construction de ces deux églises en quatre phases. Il existerait un lien étroit entre les deux églises et leurs chantiers respectifs à la fin de la phase quatre, l'atelier principal se trouvant à Gourdon. S'y serait ajoutée l'intervention d'un atelier opérant en particulier à Charlieu. Sans se prononcer sur ce point Angheben confirme « qu'entre la fin du XIe siècle et le milieu du siècle suivant, les chapiteaux des églises de Bourgogne ont connu une irréversible progression de la figuration. Du point de vue de la forme ces œuvres présentent des différences notoires en fonction des nombreux ateliers qui y ont travaillé »[10].

L'atelier méconnu de Bourg-de-Thizy (Rhône)

(Voir au tome 2 Annexes Ia, Ib et Ic, p. 135-137)

L'intérêt de faire des recherches, est parfois de faire des découvertes inattendues. Il en est ainsi de la série de chapiteaux en provenance du prieuré de Bourg-de-Thizy. Ce prieuré prend son origine vers

[9] LASSALLE (Victor), 3Le chapiteau… op. cit., p.140.
[10] [10] ANGHEBEN (Marcello*), Les chapiteaux*… op. cit., p. 13

890[11], et la priorale fut édifiée par paliers du début du Xe à la fin du XIe siècle. Ce siècle voyait s'affronter dans le Haut Beaujolais la puissance laïque du sire de Beaujeu et la puissance monastique de l'abbaye de Charlieu. Les Beaujeu ont installé des châteaux à Thizy, Lay et Perreux au bord de la Loire. Le développement urbain aux abords de Thizy fut encouragé par l'implantation d'un prieuré de Charlieu avec un bourg intermédiaire entre ce prieuré et le château d'où le nom de Bourg-de-Thizy. Le prieuré de Bourg-de-Thizy, localement dénommé abbaye, ne compta probablement jamais plus de sept moines, nombre relativement important en comparaison des celles voisines de deux à trois moines. Au cours des guerres de religion, les Huguenots, conduits par le seigneur des Adrets, pillèrent et détruisirent le prieuré proprement dit mais ne touchèrent pas à l'église. Celle-ci, à la fois priorale et paroissiale (avec deux vocables), comportait deux clochers et avait une structure à trois nefs. Devenue insuffisante pour les besoins du culte, on construisit une église neuve en 1896 sur le terrain de l'ancien cimetière monastique, et l'on démolit l'ancienne priorale en 1898.

C'est en visitant la nouvelle église Saint-Pierre, à la recherche d'éventuels vestiges issus de l'antique édifice, que nous avons découvert un réemploi de chapiteaux issus du monument initial. On s'est servi des colonnettes et chapiteaux comme supports de la table de l'autel principal et de l'autel d'une nouvelle crypte, formant quatre pieds pour chacun des autels, ainsi que pour soutenir un tabernacle, diverses crédences et statues. Il restait un certain nombre d'appareils (colonnes et chapiteaux) que l'on a déplacés et installés à l'église Saint-Georges de Thizy, ancienne chapelle castrale devenue église paroissiale. Dans cet édifice on peut voir aujourd'hui les colonnes et chapiteaux formant le même support d'autel principal, tandis que d'autres chapiteaux ont été fixés soit dans le mur d'abside, soit dans les murs d'une chapelle méridionale. On a pu compter ainsi 25 chapiteaux, actuellement répartis entre Saint-Pierre de Bourg-de-Thizy et Saint-Georges de Thizy, totalisant théoriquement 100 faces sculptées ou non[12]. Cet aménagement, et mise en valeur ont été menés sous la direction de Jean-Gabriel Mortamet, architecte en chef des Monuments Historiques en 1990. On dispose d'un rapport descriptif de cette époque qualifiant 23 chapiteaux de « pièces exemplaires du premier art roman », rapport réalisé par Nathalie Mathian, de la chaire d'Art et d'Archéologie de Lyon II Lumière. Ce descriptif est assorti d'un commentaire critique d'Henri Hours, conservateur en chef du Patrimoine, jugeant ces pièces de « faux évoquant l'art cubiste et l'art nègre ». Cet avis péremptoire a été soumis avec un ensemble de photos à différents spécialistes dont voici les appréciations. Pour Daniel Russo : « Pour ma part, je penserais ces chapiteaux dans une chronologie autour du milieu du XIe siècle, et dans la mouvance de ce qui se faisait dans les ateliers de maçons le long du Rhône »[13]. Raymond Oursel croit

[11] Décision de l'abbé Ingelaire au retour d'un concile tenu à Saint-Marcel de Chalon en 887.
[12] En fait il y en a deux ou trois de plus que nous n'avons pas retenu comme faisant partie du même ensemble.
[13] RUSSO (Daniel), Note adressée personnellement du 24 janvier 2008.

pouvoir assurer « 1. Que tous les chapiteaux présentés sont des œuvres du premier art roman (1003 à 1050 environ) correspondant donc à la fondation du prieuré de Thizy. 2. Que les exemples les plus proches peuvent se trouver, avec des variantes, dans certaines églises bourguignonnes relevant de cet art, au narthex de Tournus notamment. 3. Je n'ose pas me prononcer sur les symboles que les chapiteaux en question peuvent sous-entendre, qu'il s'agisse de figures humaines (masques) ou animales, peut-être ces représentations ne sont-elles que décoratives, ou évocatrices seulement de la diversité de la création »[14].

Pour Christian Sapin : « Ces chapiteaux semblent dater du XIe siècle, et sans doute assez tôt » et il suggère par comparaison de voir les reproductions des chapiteaux connus de Cruas (Ardèche), Étampes (Essonne), Leyre (Landes), Sant'Eusebio de Pavie (Lombardie), Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) »[15]. Victor Lassalle, de son côté fait une distinction entre certains chapiteaux du XIe et d'autres du XIIe, et un fragment d'époque gothique. Il trouve une ressemblance dans diverses représentations d'animaux avec des édifices du XIe siècle situés dans la domaine rhodanien et forézien »[16]. En outre Victor Lassalle suggère de compter les faces sculptées des chapiteaux pour reconstituer un ancien positionnement en encoignure (deux faces contiguës décorées et deux face contiguës lisses), un adossement à une paroi (une seule face lisse) ou si un chapiteau couronnait une colonne dans les baies d'un cloître (toutes les faces décorées), ou au centre d'une salle capitulaire. Lui aussi renvoie à des similitudes ou des familiarités dans la région rhodanienne (Cruas), mais également à Gourdon et Iguerande. C'est bien là où nous pensons trouver une filiation, même si elle est incertaine ou lointaine, entre Bourg-de-Thizy et les églises priorales particulièrement riches en chapiteaux contenues dans nos recherches que sont Gourdon, Mont-Saint-Vincent, Iguerande et Saint-Laurent-en-Brionnais.

Une énigme demeure, c'est la place où se trouvaient ces chapiteaux au prieuré de Bourg-de-Thizy. Le positionnement sur les colonnettes des baies géminées du clocher semble attesté par une visite de Gabriel Tholin. Ce dernier publie en 1870 une longue description de Saint-Victor-sur-Rhins puis de Saint-Pierre de Bourg-de-Thizy (avant démolition). Il décrit les chapiteaux observés dans le clocher (et uniquement là) de façon sommaire, sans relevé graphique comme il l'avait fait pour Saint-Victor, et avec un commentaire culturellement daté :

> « Les ornements linéaires dominent ; cependant sur la partie demi-circulaire quelques feuilles se profilent, et sur les bandeaux plats du cube des lignes creuses dessinent grossièrement des animaux dont il serait difficile de déterminer l'espèce. Une seule figure humaine ressort au milieu de ces essais d'un art primitif. Dans les sujets historiés, le sculpteur roman n'est guère plus habile que ces premiers barbares qui, à l'aide du silex, s'essayaient à tailler des figures sur leurs armes en bois de renne. Il est singulier que sur les mêmes pierres où le graveur a

[14] OURSEL (Raymond), Lettre personnelle du 18 janvier 2008.
[15] SAPIN (Christian), envoi du 25 février 2008.
[16] LASSALLE (Victor), note manuscrite personnelle du 27 janvier 2008.

> tracé d'informes ébauches d'animaux, les dessins géométriques soient parfaitement exécutés. Ce seul fait peut nous expliquer que l'architecture ait été en avant sur la sculpture à l'époque romane » [17].

Quelques contradictions peuvent être mises à jour dans ce compte-rendu. En effet Tholin comptabilise 32 chapiteaux, comme si les deux fenêtres de l'étage inférieur étaient séparées sur le même modèle que celles du dessus par deux colonnes, alors que ces fenêtres sont séparées par un pilier ou un mur. Si l'on observe les rares photos du clocher, prises avant démolition, il y a une fenêtre géminée par face à l'étage moyen, les ouvertures étant séparées par deux colonnettes l'une derrière l'autre avec chapiteaux, soit huit chapiteaux pour cet étage. À l'étage supérieur, on observe deux fenêtres géminées par face, plus petites, dont les ouvertures sont séparées par le même appareil, soit seize chapiteaux, donc au total 24 chapiteaux. Il n'y a pas de chapiteaux dans l'église elle-même, soigneusement décrite par le même auteur. D'après un unique dessin, le porche des fidèles comportait un portail encadré de deux colonnes surmontée chacune d'un chapiteau, et au-dessus de ce porche une fenêtre elle-même encadrée de colonnettes à chapiteaux. L'ajout de ces chapiteaux ferait 28 à supposer que tout ait été sauvegardé. S'il est indéniable que Tholin décrit, comme faisant partie du clocher, les chapiteaux que nous pouvons voir aujourd'hui, plusieurs interrogations subsistent.

1° Pourquoi un tel déploiement de sculptures dans un clocher, dont une bonne moitié au moins inaccessible au regard ? D'ailleurs Tholin remarque, en s'étonnant à peine, la discordance entre les décors de Saint-Victor où il a décrit précédemment trois chapiteaux sculptés des fenêtres de l'étage moyen, alors qu'il en trouve ici 32 (en réalité peut-être 24) à Bourg-de-Thizy. Ajoutons que les photos dont nous disposons d'autres clochers inclus dans notre étude, ayant des fenêtres géminées avec le même appareil de séparation ne montrent jamais de sculpture fine sur le pilier le plus interne (Mazille, Chazelles, Trivy, Saint-André-le-Désert).

2° Pourquoi les sculptures, en particulier des motifs géométriques, sont-elles si fines, que l'œil ne pouvait les apprécier, à la distance de l'observateur où elles se trouvaient dans le clocher ?

3° Pourquoi ces chapiteaux ont-ils tous la même taille alors qu'un contour sur les photos existantes, certes de définition détestable, montrent une nette différence de taille entre les chapiteaux de la fenêtre géminée de l'étage intermédiaire et les chapiteaux des fenêtres géminées du dernier étage ?

4° Pourquoi la plupart de ces chapiteaux sont-ils intacts et non corrodés par les intempéries auxquels ils auraient dû être soumis au cours de tous ces siècles ?

5° Concernant la recommandation de Victor Lassalle de compter le nombre de faces sculptées par chapiteau pour déterminer s'il s'agit de chapiteaux pliés (en encoignure) ou adossés, ou encore à quatre faces visibles, le tableau mis en annexe en donne la répartition. (Voir au tome 2 Annexe Ic, p. 137)

[17] THOLIN (Gabriel), « Église de Bourg-de-Thizy *», Revue du Lyonnais*, 3e série, t. IX, 1870, p. 136 et sv, ici p. 138.

L'observation de ce tableau montre quatre faces sculptées pour 9 chapiteaux. Quatre chapiteaux ont deux faces contiguës sculptées et les deux autres lisses et pouvaient être des chapiteaux pliés. Pour deux d'entre eux il s'agit d'une paire représentant trois têtes d'homme surmontant un feuillage et dont la facture est nettement plus tardive que l'ensemble des autres chapiteaux et en plus ils sont plus petits (n° 11 et n° 25). Enfin le dernier groupe de chapiteaux a trois faces sculptées et une lisse. Il faut s'arrêter sur ce groupe car si pour quatre d'entre eux il ne fait aucun doute que toute la face lisse était adossée à un mur ou un pilier, pour les huit autres on a découvert une particularité de la surface lisse aboutissant à l'hypothèse de chapiteaux et colonnes jumelées. La forme et les dimensions de ces chapiteaux sont les mêmes. La corbeille qui fait suite à un astragale circulaire s'évase et se transforme en cube dont chaque partie plate des côtés dessine un pentagone formé de la juxtaposition d'un rectangle et d'un triangle isocèle sous-jacent pointe en bas. Cette surface plane, pour les chapiteaux dont on parle, est sculptée de motifs géométriques sur trois faces. Le pentagone de la quatrième face est lisse. Cela suggère que deux chapiteaux peuvent s'accoler et former ainsi un ensemble géminé : chapiteau, colonne, pied. Cet agencement se rencontre fréquemment dans les cloîtres et dans certains clochers.

Figure 6

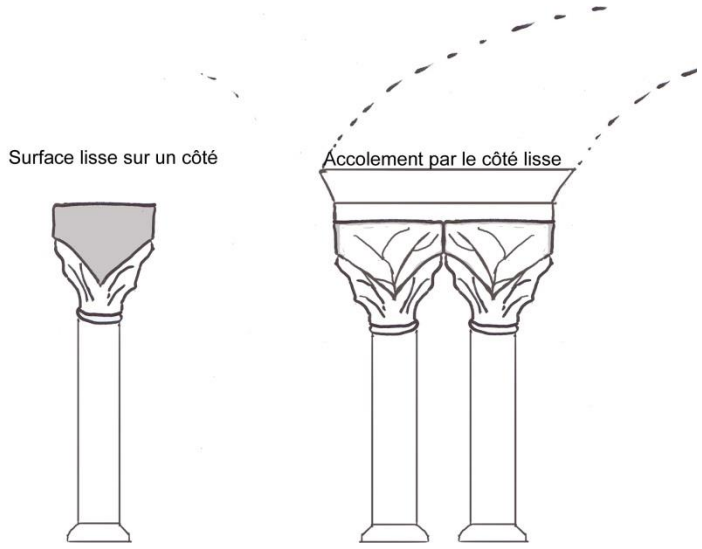

Sur la planche illustrative Annexe Ib du tome 2, p. 136, on fait la démonstration avec le seul chapiteau photographié strictement de profil. Le montage le met en situation d'être couplé avec lui-même. Il reste à voir si on peut reconstituer des couples avec les chapiteaux, en vérifiant si les surfaces lisses correspondent deux à deux. Pour les chapiteaux qui soutiennent le tabernacle de la crypte (mis tête en bas), on est certain de la paire car les corbeilles, toutes deux de la même taille, sont moins hautes que celles des autres chapiteaux, et les motifs se correspondent. Pour les autres chapiteaux, appariés dans leur repositionnement dans l'église, mais non accolés, et surface lisse contre les murs, l'essai reste à faire. L'examen des photos montrant les motifs de ces pseudo paires laisse prévoir qu'il pourrait y avoir d'autres combinaisons possible. Sans compter que si ces chapiteaux sont les restes d'un ensemble plus vaste (cloître par exemple), il se peut que certains aient perdu leur jumeau.

Enfin disons un mot de la fréquence numérique des motifs décorant ces faces de chapiteaux :

Motifs géométriques	57
Motifs végétaux	5
Motifs zoomorphes	12
Motifs anthropomorphes	6
Faces non sculptées	20
TOTAL	**100**

En conclusion de toutes ces interrogations, pour nous, la destination première de ces chapiteaux reste un mystère, car on a de la peine à croire qu'ils ont été faits initialement pour un clocher. Les vicissitudes connues par ce prieuré, notamment au cours des guerres de Religions, où il a subi une destruction partielle peuvent suggérer d'autres pistes sur une translation préalable à celle définitive du siècle dernier.

D'autres sculptures du XIe siècle à Saint-Étienne de Vignory

(Voir au tome 2 Annexes II, III et IV, p. 138-140)

Saint-Étienne de Vignory, du diocèse de Langres, date du milieu du XIe siècle. Cette abbatiale a justifié notre intérêt en raison de l'article de Jean Marilier exposant le faisceau d'arguments faisant de cet édifice le modèle du prieuré de Notre-Dame de Losne[18]. L'église de Losne ayant été complétement démolie par Louis XIII pour des raisons stratégiques, on doit se reporter à la maison modèle mère, construite dans la même décennie 1040-1050. Jean Marilier évoque une parenté entre Vignory et Montier-en-Der qui nous rapproche de la Champagne. La diversité des lieux de naissance du premier art roman est peut-être encore plus large qu'on ne l'a pensé. Ce qui nous intéresse dans l'unité conceptuelle de Vignory-Losne, au niveau des sculptures, c'est d'y retrouver des figures voisines de celles que l'on vient d'évoquer à Bourg de Thizy.

On doit parler d'abord de certains aspects de l'architecture de Vignory pour comprendre sur quels supports se trouvent les figures sculptées qui ne sont pas forcément sur des chapiteaux stricto sensu.

A l'entrée dans cette église on est frappé par la lumière dont bénéficie la nef centrale[19]. Cela s'explique par l'agencement du mur de séparation entre la nef centrale et les nefs latérales. De gros piliers à base carrée délimitent des intervalles à voussure cintrée. Au-dessus de cette première ouverture, une deuxième la prolonge mais elle est divisée en deux archivoltes avec un pilier central qui les sépare. Ces

[18] MARILIER (Jean), « Une réplique de Saint-Étienne de Vignory : Notre-Dame de Losne », *in Mélanges offerts à René Crozet, Société d'Etudes Médiévales*, 1966, p, 223-235.

[19] On a pu observer cette même concentration lumineuse dans la nef résultant de l'exploitation de sources de lumière à tous les étages de l'édifice dans la basilique Santa Croce adjacente au Dôme d'Amalfi (Italie, construction initiée en 596), et à Quedlinburg (Allemagne) dans l'église Saint-Servais (construite entre 997 et 1021), où d'ailleurs on a la surprise de trouver des sculptures équivalentes à Vignory : alternance de tailloirs sculptés sur piliers quadrangulaires et de chapiteaux sur colonnes cylindriques.

deux ouvertures superposées donnent sur les nefs latérales, elles-mêmes éclairées par de hautes fenêtres. Enfin pour couronner cet ensemble vertical, une fenêtre tire sa lumière directement de l'extérieur, car le mur est alors en surplomb du toit de la nef latérale.

La première archivolte prend appui non pas sur des chapiteaux mais sur un tailloir sculpté qui fait le tour du pilier. À l'étage au-dessus un deuxième tailloir donne appui aux archivoltes, tandis que le pilier central est classiquement une colonnette surmontée d'un chapiteau sculpté sur toutes ses faces et souvent aves une corbeille de forme cubique. Le dessin ci-dessous permet de comprendre cet agencement.

Figure 7

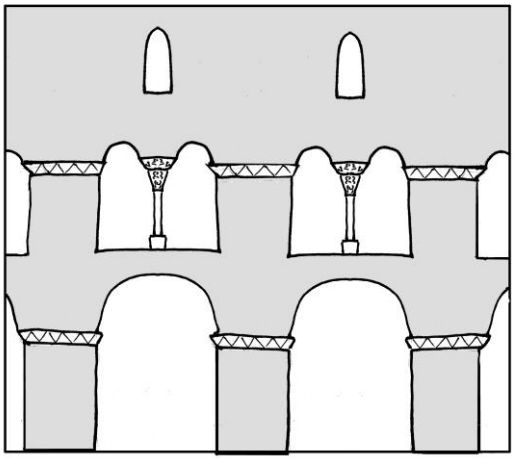

L'espace de la nef est ainsi rythmé par sept piliers carrés de chaque côté, le huitième étant une colonne cylindrique avant d'aborder les piliers du transept et ceux du chœur qui délimitent à l'extérieur un déambulatoire. Les trois premières travées ont été refaites au XIX^{e} siècle. En fait, dans le même espace une travée a été ajoutée, ce qui explique qu'il y ait une travée de moins sur les anciens plans gardés aux archives. On ne tiendra pas compte des décors de tailloirs et de chapiteaux refaits dans cet espace, bien qu'étant conformes aux modèles primitifs.

Figure 8

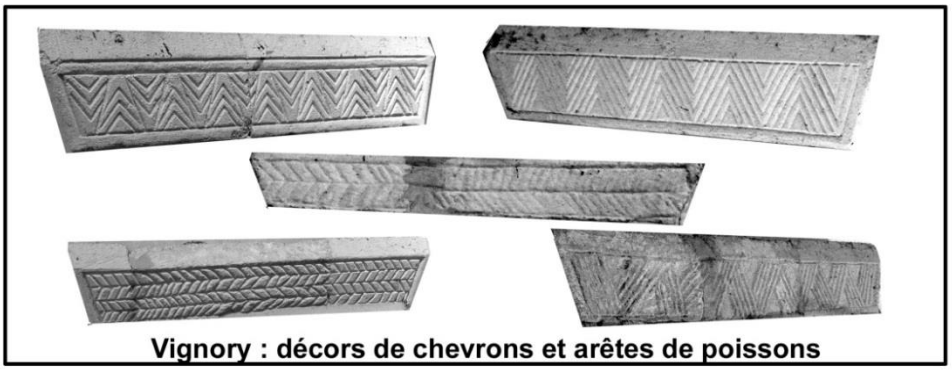

Vignory : décors de chevrons et arêtes de poissons

On étudie donc ici les figures des tailloirs, des chapiteaux séparant les archivoltes du premier étage, et ceux des piliers du chœur. Les figures géométriques viennent en tête de toutes les représentations. Les plus fréquentes sont des chevrons ou des arêtes de poissons, déclinées de diverses façons.

Ces motifs se retrouvent principalement sur les tailloirs mais aussi sur les chapiteaux. Quelques exemples sont donnés dans les figures 8 et 9. La parenté graphique avec de nombreux chapiteaux de Bourg-de-Thizy est évidente, on peut l'apprécier dans l'annexe II au tome 2. D'autres motifs géométriques tels des damiers en relief, des croisillons, des épis en agencement longitudinal, formant alternance de saillies ovoïdes et de creux, tous motifs que l'on peut revoir ici et là dans les chapiteaux étudiés dans les autres monastères.

Figure 9

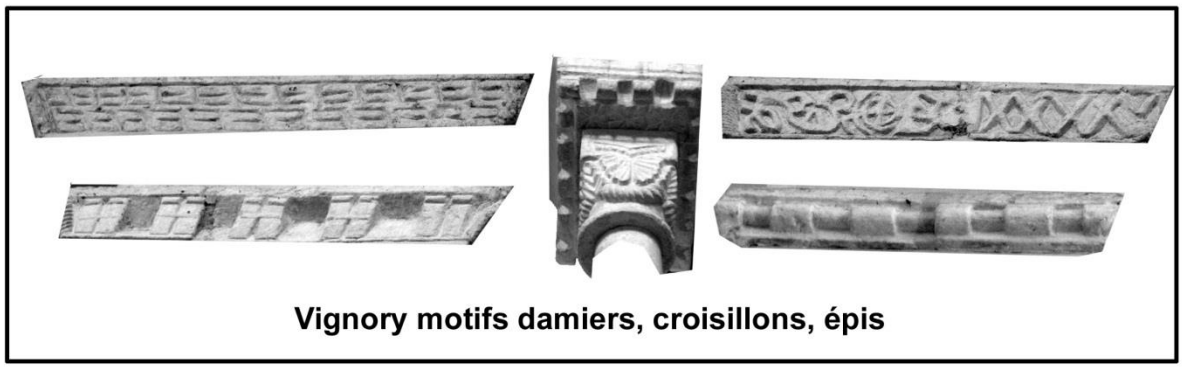

Vignory motifs damiers, croisillons, épis

Les motifs végétaux sont fréquents et ornent principalement les chapiteaux qui soutiennent les archivoltes du premier étage. Ces derniers ont souvent l'abaque et/ou le tailloir également décorés ce qui donne une impression de luxuriance. Ici encore on n'a pas de mal à trouver des correspondances dans les chapiteaux de Gourdon par exemple.

Le bestiaire de Vignory n'est pas anecdotique. On trouve le thème des animaux affrontés ou se tournant le dos, soit sur les tailloirs, soit sur le sommet d'un chapiteau ou son abaque : ici deux félins semblant jouer ensemble, là des oiseaux picorant un feuillage et encore ailleurs deux sortes de salamandres, enfin dans la position tête en bas (que l'on retrouve à Bourg-de-Thizy et à Gourdon) ce que l'on pourrait identifier comme un rhinocéros ! Il faut faire une mention spéciale des deux chapiteaux surmontant les deux colonnes qui encadrent le pilier central du fond du chœur, qui lui, est quadrangulaire et complètement nu. Côté nord, des lions à raison d'un par face, se tournent le dos aux deux coins opposés tandis que leurs têtes se touchent sur les deux autre coins. Le pilier sud est encore plus extraordinaire : deux griffons se font face, leurs têtes couronnées par un cercle orné de feuillages et avec des volutes de feuillage qui entourent leurs têtes et retombent au milieu. Aux quatre coins du chapiteau des feuillages en palmettes, le tout dégageant une impression d'élégante harmonie.

Enfin l'homme trouve une discrète et unique place sous forme d'orant, c'est-à-dire silhouette humaine debout aux bras levés que l'on peut mettre en rapport avec celui de Bourg-de-Thizy, et celui d'une colonnette de l'absidiole nord de Gourdon.

Figure 10

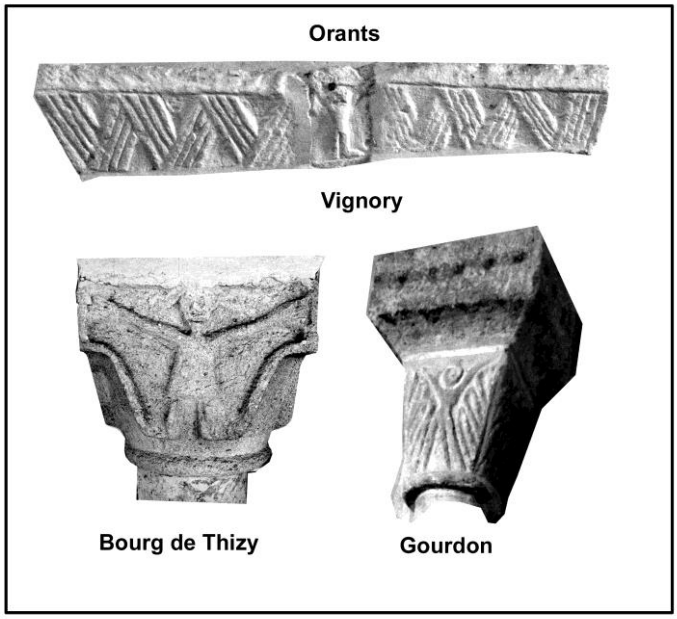

À ce sujet Victor Lassalle exprime des doutes sur ces personnages en disant qu'il est peut-être abusif de parler d'orants « à propos des représentations de personnages aux bras levés exécutés à une époque où c'est le geste des mains jointes qui tendait à se généraliser pour la prière »[20].On ne les voit qu'une seule fois aussi bien à Vignory qu'à Bourg-de-Thizy et Gourdon.

Le décor sculpté de Gourdon.

(Voir au tome 2, plan de l'église Annexe V, l'ensemble des chapiteaux en Annexes VI a, b, c, d, e, f, g, p. 142-148.)

Comme on l'a dit plus haut l'église de Gourdon est riche de 101 chapiteaux. En effet, en plus de ceux surmontant les colonnes adossées aux piliers de la nef et du transept, il y a les colonnettes qui ornent les absides et absidioles et quelques chapiteaux d'angles du transept. Enfin comme à Vignory au-dessus des arcs délimités par les piliers de la nef il y a des archivoltes doubles, mais cette fois formant des arcatures aveugles sur le mur de la nef. On compte deux archivoltes par travée de chaque côté, chacune ayant trois chapiteaux (deux d'angle et un central) et deux archivoltes pour le mur du fond au-dessus du portail.

(Voir au tome 2 Annexe V : plan numéroté Wirth/CEP, p. 141)

Le motif le plus souvent figuré sur les chapiteaux de Gourdon est celui de deux félins adossés, surmontant un parterre végétal, séparés ou non par une fleur, marguerite ou rosace à huit pétales. La

[20] LASSALLE (Victor), « Le chapiteau…op. cit., p. 136.

scène est parfois telle que deux félins sont adossés sur une face, et affrontés à l'angle sur l'autre face. Ce thème se trouve aussi bien au portail que dans la nef, au transept que dans le chœur, les absidioles et même sur une archivolte dur mur nord.

Figure 11[21]

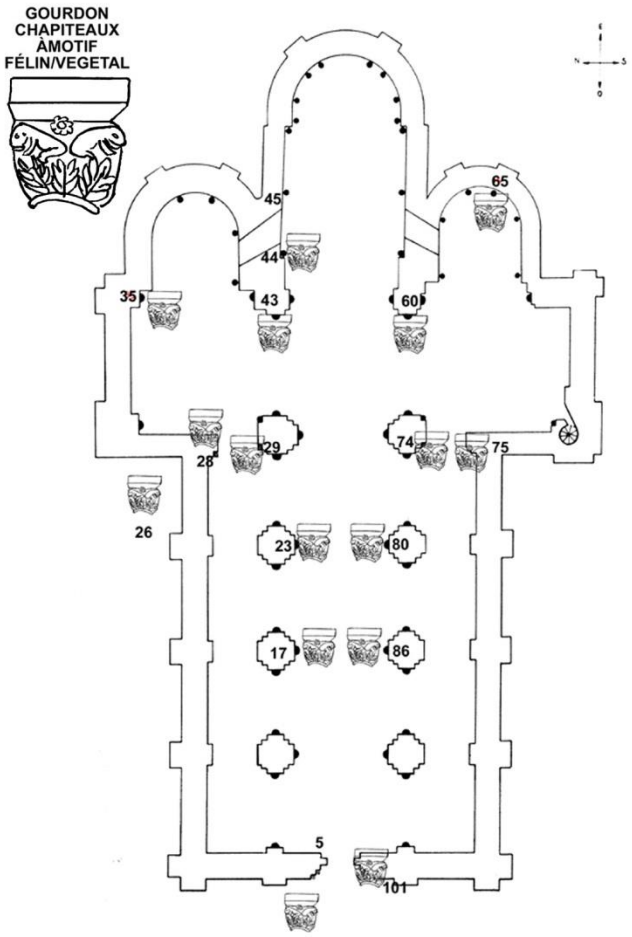

Leur dénombrement s'élève à dix-sept et leur disposition répond à la fois au principe de dispersion et à celui de symétrie transversale, frontale ou oblique. On sait que le lion correspond à une symbolique tantôt négative, comme l'indique l'épître de saint Pierre (I, 5, 8) « Votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant cherchant qui dévorer », dans la ligne du Psaume 22, 22 : « Sauve-moi de la bouche du lion », tantôt positive, symbole de la force du lion de Juda, c'est-à-dire le Christ. Dans le cadre de ces représentations ou images nous utilisons volontairement le terme de félins, plus imprécis que léonin.

Á la différence de Bernardin et Parriat[22], cette imprécision n'est pas utilisée pour souligner un défaut de qualité professionnelle du sculpteur mais un état réel d'insuffisance d'approche et de connaissance de ce milieu animal par les hommes du Moyen Âge (une fois ou l'autre on croirait voir un ours, l'absence

[21] Les chapiteaux inscrits en dehors du plan sont ceux des archivoltes.
[22] BERNARDIN (Jean) et PARRIAT (Henri), « L'église de Gourdon… op. cit., p. 17.

de crinière est quasi générale, ce qui pourrait signifier qu'il s'agit soit de femelles, soit de félins autres que des lions : panthères, tigres). Le plan d'implantation de ce motif félin sur végétal est reproduit dans figure 11 ci-dessus.

Le deuxième motif le plus fréquemment rencontré sur les chapiteaux est celui de deux feuillages en vis-à-vis, également séparés ou non par une marguerite ou rosace[23].

Figure 12

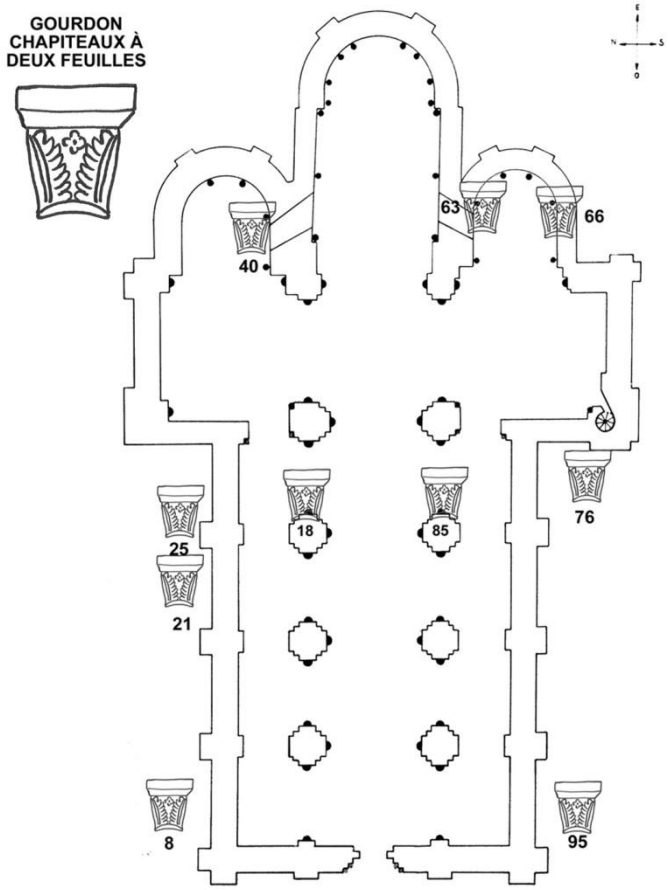

La marguerite est le symbole universel de l'amour simple et innocent. La rose est soit la coupe qui recueille le sang du Christ, soit la transfiguration des gouttes de ce sang, soit le symbole des plaies du Christ. Les feuillages ici observés ont une forme rapprochée de la fougère, symbole de la vie[24]. Le nombre de chapiteaux décorés de cette double figure végétale est de dix, en symétrie transversale dans la nef, et l'absidiole sud, et en dispersion entre l'absidiole nord et les archivoltes (murs nord et sud), selon le plan ci-dessus.

[23] JALABERT (Denise), *La flore sculptée des monuments du Moyen Âge en France*, Paris, Picard, 1965, p. 40 « Les fleurs dans la sculpture carolingienne sont toujours des rosacées vues de face, à pétales en nombre variable rayonnant autour d'un bouton central ».

[24] BERNARDIN (Jean) et PARRIAT (Henri), « L'église de Gourdon… op. cit., p. 18. Ces auteurs y voient des feuilles d'acanthes.

Les chapiteaux historiés sont moins nombreux que les précédents, mais pleins d'enseignements. La femme aux serpents (n° 22) est célèbre par sa représentation de la luxure dans sa coparticipation masculine et féminine. Ce chapiteau a en symétrie transversale le n° 81 sur lequel sont sculptés des hommes contorsionnistes en train de se pousser par les pieds. Ce chapiteau forme paire avec le n° 93 et Angheben parle à leur sujet d'animaux fantastiques à corps de serpent et pattes de lions. Pour notre part, ce combat d'animaux fantastiques, nous le voyons plutôt au chapiteau 42, au sommet de la colonne qui sépare l'absidiole nord du transept. Daniel dans la fosse aux lions pourrait être reconnu au chapiteau 69, dans l'angle sud-est du transept méridional. Un maître des animaux, tenant fermement un serpent dans chaque main est visible au chapiteau 61 accroché à la colonne sud-est du carré du transept. Deux chapiteaux à atlantes de type I sont en symétrie frontale dans l'abside aux numéros 48 et 55. Sur l'une des faces du numéro 55, les deux atlantes sont séparés par un poisson, queue en l'air. Le chapiteau 59 pourrait être la parabole de trois vices : avarice, discorde, calomnie[25]. De même on voit dans l'abside deux chapiteaux en symétrie frontale n° 50 et 53 sont sculptés de deux aigles côte à côte symboles du Christ, ces aigles que l'on peut retrouver en écho au chapiteau 34 de manière stylisée (angles nord-ouest du transept nord) et au chapiteau 70, en représentation plus explicite (angle sud-est du pilier sud du transept). Sur de nombreux chapiteaux subsistent des traces de peinture rouge, analogue à celle des fresques adjacentes, notamment laissées dans les creux des sculptures, tandis que la tonalité générale rose de la pierre dans tout l'édifice renforce l'impression de lumière chaleureuse.

L'observation de l'ensemble des chapiteaux telle qu'elle peut être montrée de façon précise dans les annexes amène à distinguer trois styles différents sans préjuger d'une relation à une époque et/ou à des ateliers différents. Un premier groupe est celui des chapiteaux 16, 22, 81, 87, 93, comprenant la femme aux serpents, les contorsionnistes et des félins adossés, non comptabilisés avec les précédents, justement à cause de leur facture si différente. Tous ces chapiteaux ornent la face ouest des piliers, en symétrie transversale. On s'attendrait à en trouver un sixième au chapiteau 10 où l'on ne voit qu'un simple chapiteau à bords abattus, ce qui pourrait faire penser que ce style de chapiteau est une forme provisoire (en attente d'un financement qui n'est jamais venu). Un deuxième groupe est celui des chapiteaux historiés décrits plus haut, en dispersion dans tout l'édifice : 42, 59, 61, 69. Enfin le style majoritaire est celui de tous les autres chapiteaux (soit 92 chapiteaux) dont font partie les félins adossés sur lit de feuillage, les feuilles deux à deux, et autres décors. Nous verrons par la suite les correspondances avec des chapiteaux trouvés dans les autres priorales étudiées pour leurs chapiteaux, ce qui renforce l'hypothèse d'ateliers communs. Au final l'harmonie entre les décors sculptés des chapiteaux, les fresques (étudiées plus loin) et l'architecture de Gourdon, constitue, pour le visiteur, le

[25] BERNARDIN (Jean) et PARRIAT (Henri), « L'église de Gourdon… op. cit., p. 26.

fidèle ou le pèlerin une exceptionnelle cohérence artistique et liturgique, que l'entretien et la restauration ont su conserver.

Le décor sculpté de la priorale du Mont-Saint-Vincent

(Voir au tome 2 annexe VII, p. 149 : plan numéroté, les chapiteaux en Annexes VIIIa, b, c, p. 150-152. Pour les chapiteaux à bords abattus, qui sont tous identiques, la même photo a été utilisée dans le souci de faciliter la lecture des autres chapiteaux historiés et décorés).

À quelques kilomètres de Gourdon, le prieuré de Mont-Saint-Vincent est une dépendance de Paray-le-Monial qui lui fut donnée par le comte de Chalon à la fin du X^e siècle.

Figure 13

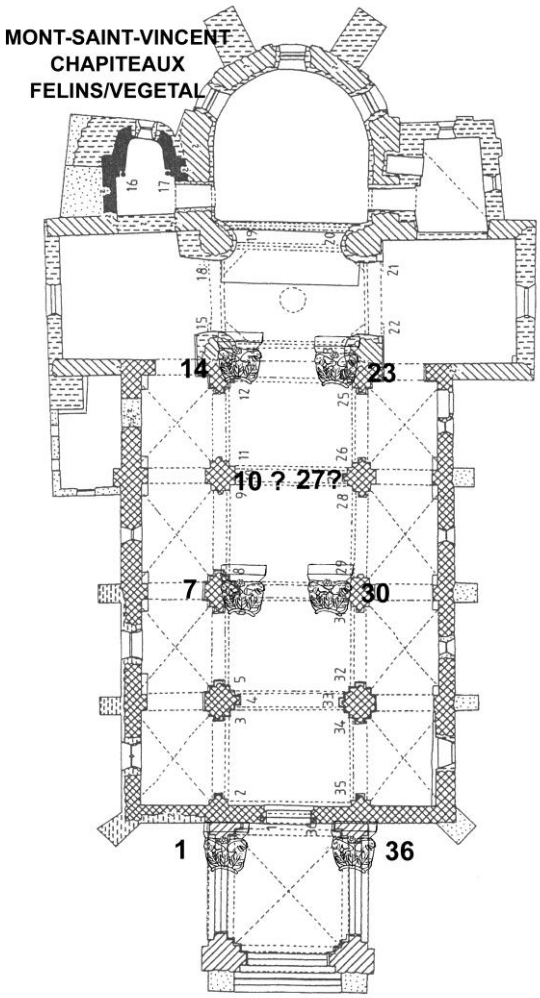

La priorale a été construite vers la fin du XI^e siècle, soit avant Gourdon, mais les spécialistes ont longtemps affirmé que les sculptures de Gourdon étaient antérieures à celle de Mont-Saint-Vincent[26]. Plusieurs évidences ne nous semblent pas avoir été soulignées par les auteurs cités. À la différence de

[26] LAGRANGE (Louis), PARRIAT (Henri), *L'église de Mont-Saint-Vincent*, La Physiophile, sd, p. 13.

Gourdon, il n'existe ici aucun chapiteau à double feuillage dessinés en vis-à-vis. Toutes les faces est et ouest des piliers de la nef ont des chapiteaux à bords abattus, c'est-à-dire sans décor.

Seuls sont sculptés les chapiteaux du porche et les chapiteaux sud et nord de la nef regardant l'axe, ainsi que les chapiteaux du transept, tous symétriques. On retrouve le thème des félins sur lit de feuillages, en symétrie frontale, au portail et dans la nef aux chapiteaux 7 et 30, et 14 et 23, à l'abord de la croisée du transept (figure 13 ci-dessus). On a mis un point d'interrogation pour les chapiteaux 10 et 27. Le 10 est complètement abrasé, le 27 a un dessin général proche des félins sur feuillage sans que l'on y reconnaisse formellement les félins. Les félins représentés aux chapiteaux 14 et 23 sont strictement identiques aux chapiteaux 17 et 86 de Gourdon

Les chapiteaux à cornes (c'est-à-dire ayant une volute faisant saillie à chaque angle de la corbeille) sont très proches du 68 de Gourdon. Ces chapiteaux à cornes sont en fait des feuillages stylisés comme on peut le voir sur certains dont la corne est constituée d'une feuille retournée (dessin ci-dessous).

Figure 14

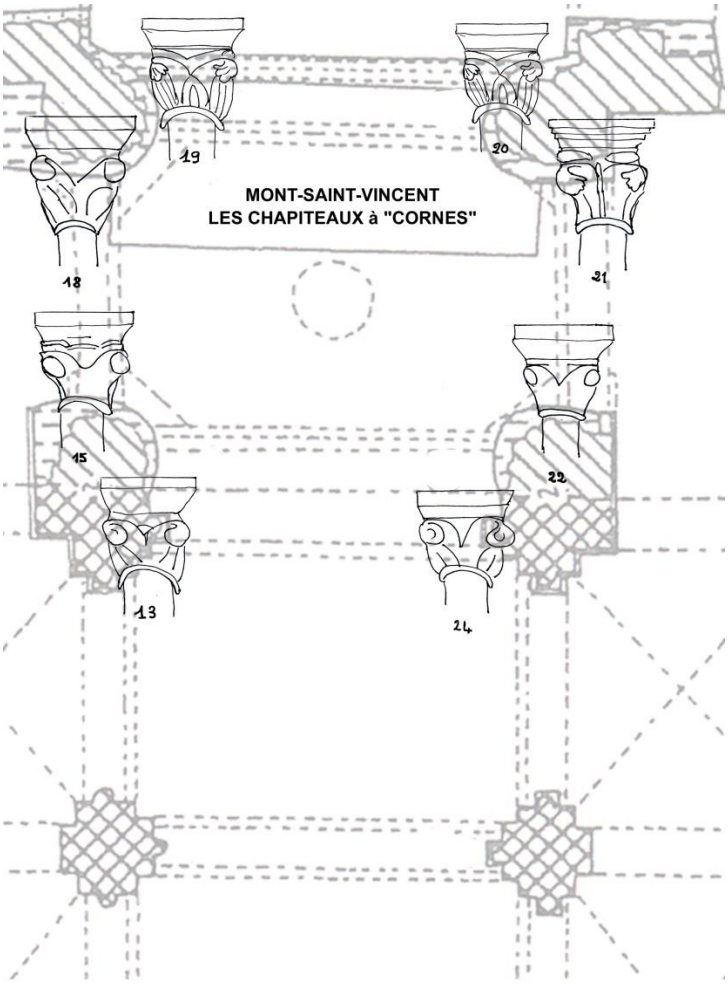

Il est donc évident qu'un même atelier ou une succession d'ateliers est intervenue à Gourdon et à Mont-Saint-Vincent, dans une chronologie très proche au passage du XI^{e} et XII^{e} siècle. Bernardin et Parriat d'une part, Reiche d'autre part, font un rapprochement avec Charlieu et Anzy-le-Duc et suggèrent

l'existence d'un « atelier du Donjon » en référence à l'église de Neuilly-lès-Donjon dans l'Allier. Discuter de ces points de vue nous emmènerait hors du propos de notre recherche[27]. Aucun auteur ne s'est engagé dans la description et le commentaire des chapiteaux de l'absidiole nord (n° 16 et 17 selon le plan utilisé Wirth/CEP). Ces deux chapiteaux sont assez frustes dans leur décor et probablement antérieurs à tous les autres, et s'ils ont été déplacés, ils pourraient appartenir au décor de la priorale primitive du début du XIe siècle. Cet aspect, celui d'un feuillage ouvert au-dessus duquel se situe une marguerite, si présent à Gourdon est unique, ici à Mont-Saint-Vincent (voir au tome 2 Annexe VIIIc, p. 152).

Pour conclure sur ces différentes périodes, Christian Sapin se réfère à Jean Reiche : « Il est plus approprié de parler de tendances architecturales et artistiques contemporaines à travers le contexte régional plus large de la Bourgogne du sud »[28]. Nous verrons lors de l'étude des fresques qu'une influence catalane, bien éloignée de la Bourgogne, est venue donner ici une large touche.

Le décor sculpté de la priorale d'Iguerande

(Voir au tome 2 le plan numéroté Annexe IX, p. 153, et l'ensemble des chapiteaux, Annexes Xa, b et c, p. 154-156).

Bien que le commun usage récent donne à cette église le vocable de saint Marcel, celui de saint André n'a pas totalement disparu et constitue un argument pour une double appellation comme on la connaît à Bourg-de-Thizy (saint Jean dans le chœur, saint Pierre dans la nef), à moins qu'il se soit agi d'églises jumelles comme Léon Laroche l'avait suggéré autrefois[29]. Possession de Cluny dès 938 (CC 446), l'abbé Hugues échangea avec le prieuré de Marcigny, Iguerande contre Berzé-la-Ville[30]. Cet échange conservait un caractère de possession familiale puisque les revenus de Berzé devaient servir une pleine *refectio* aux moines de l'abbaye au jour anniversaire de l'obit d'Hugues, tandis que les revenus d'Iguerande devaient contribuer à célébrer l'anniversaire de Dalmace de Semur, le propre père, assassiné, du saint abbé.

Nous avons affaire à une église à trois nefs, transept saillant, une abside flanquée de deux absidioles. On observe quarante-deux chapiteaux entre le pilier nord du portail et le pilier sud du portail. Il y a aussi des décors sculptés historiés à la base des colonnes surmontées des chapiteaux, selon un procédé que l'on trouvera également à Saint-Laurent-en-Brionnais et que l'on sait également exister à Saint-André-de-Bagé. Marcello Angheben a établi un schéma détaillé des paires, mais sa numérotation n'inclut pas les chapiteaux du portail. On retrouve les chapiteaux au fameux motif à deux feuilles accolées, leur symétrie parfaite au portail et dans le chœur. On verra que la nef doit être étudiée à part.

[27] REICHE (Jean), « Le décor sculpté de Gourdon et de Mont-Saint-Vincent… op. cit., p. 244.
[28] SAPIN (Christian), *La Bourgogne romane*, ed, Fatou, 2007, p.127.
[29] LAROCHE (Léon), « Contribution à l'étude des églises jumelées », *Bulletin de la Société des Amis des Arts deTournus*, t. XLII, 1942, p, 137-162, ici p. 150.
[30] CC 3742.

Figure 15

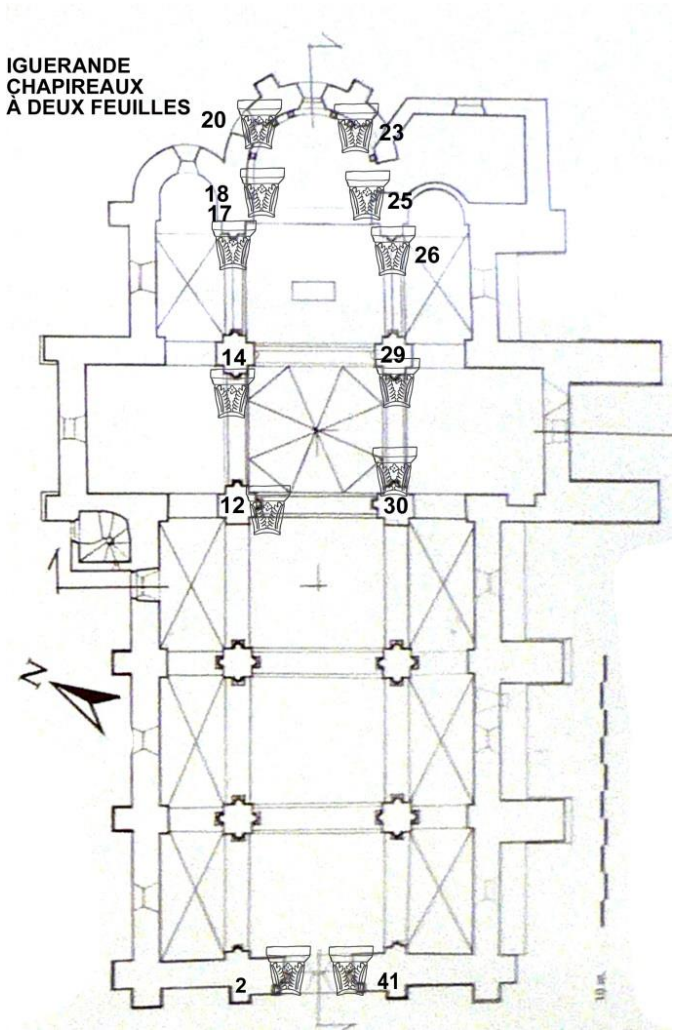

Ici encore le décor à deux feuilles avec ou non rosace centrale, se retrouve douze fois, en symétrie transversale au porche et dans le chœur, et en symétrie diagonale au niveau du transept (dessin ci-dessus et plan général de l'église avec numérotation au tome 2 Annexe IX, p. 153).

Les chapiteaux de la nef forment un ensemble à part dans une cohérence de style et une incohérence dans les sujets et leur placement final. La cohérence de style consiste en une stylisation parfois géométrique des motifs de la corbeille et l'existence sur presque tous les chapiteaux de deux évidures rectangulaires symétriques sur l'abaque, qu'il soit sculpté ou non. Deux chapiteaux sont historiés. Le n° 6 est célèbre, on y voit un cyclope jouant de la flûte de Pan, aux côté d'un singe également flûtiste mais jouant sur une flûte droite. Tandis qu'à côté au chapiteau 7, des têtes d'hommes surgissent aux angles, mains visibles, au-dessus d'un feuillage. L'un des deux a embouché une trompe qui rejoint au centre ce qui pourrait être une autre trompe mais non embouchée (ce sont ici les seules figures humaines sur un chapiteau). La proximité de ces deux scènes aurait une connotation négative (du fait des animaux ou monstres mis en avant, et de la position sur un pilier nord), mais serait aussi la démonstration de la connaissance, en Bourgogne à haute époque, d'instruments venus de pays lointains. On notera la

position excentrique de ces deux chapiteaux (celui avec les hommes tournant le dos à la nef) et mis côte à côte. Tous les autres chapiteaux de la nef sont à motifs végétaux parfois stylisés à l'extrême, parfois plus luxuriants aux feuilles finement ciselées et pommes de pin aux grains biens dessinés. Ici les notions de symétrie savamment organisée explosent. Quatre chapiteaux identiques (feuillage stylisé) occupent les places 5, 8, 11 et 33, trois autres (feuillages et pomme de pin) les places 36, 38 et 40 (signalés par Angheben, ils sont en enfilade), deux en 10 et 35, deux en 9 et 37, sans rien dire de ceux qui sont en exemplaire unique.

On retrouve d'autres chapiteaux à motif zoomorphe dans le transept et dans le chœur. Tous sont sous la surveillance d'une paire d'aigles (au chapiteau 15) symboles à la fois christiques et royaux, surplombant à la fois le carré du transept et la première travée du chœur. Ce chapiteau a la particularité, comme celui qui lui fait face côté sud, de surmonter une colonne tronquée prenant appui sur un cul-de-lampe mouluré. Des lions, sont-ils bienveillants ou démoniaques (?) complètent l'encadrement du carré du transept aux n° 28 et 31. On ne voit que leur tête aux coins de la corbeille, ils semblent avaler ou cracher des feuillages formant une palmette au centre du chapiteau. Ils constituent une paire symétrique homolatérale, et répondent à une autre paire cette fois en symétrie frontale dans le chœur aux n° 21 et 22. Deux paires de félins adossés et à pattes arrière opposés l'un à l'autre constituent une paire symétrique transversale aux n° 16 et 27 et encadrent la première travée du chœur. Ces animaux tirent la langue. Angheben qualifie ces félins de lions[31] tandis que Grivot les qualifie de « chats à langue pointue, à l'air complètement hébété et dignes représentant des éternels calomniateurs et diffamateurs »[32]. Quelle que soit l'interprétation on ne peut qu'être convaincu de la similitude de facture de ces félins avec ceux du porche de Paray-le-Monial[33].

Figure 16

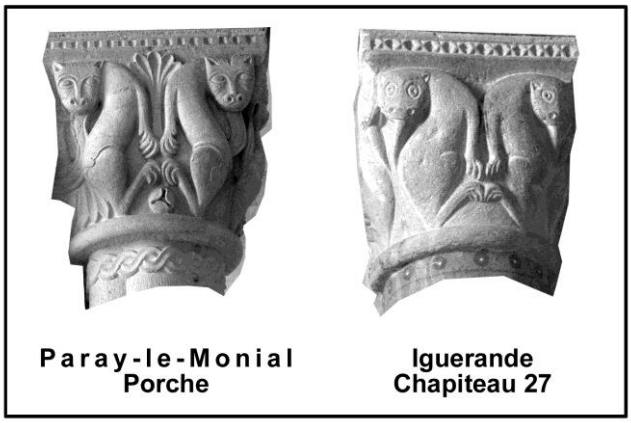

[31] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op. cit., p.487 et 490.
[32] GRIVOT (Denis), *Semur-en-Brionnais, Iguerande*, Lescuyer, 1984, p. 10.
[33] Le porche de Paray-le-Monial a été complétement restauré au XIX^{e} siècle et les félins sont probablement des copies.

Denis Grivot ajoute : « les animaux les plus sympathiques, se trouvent à la base de quelques piliers ; ce sont de braves têtes de veaux, les bons compagnons des hommes de la région ». Cette observation est anachronique, car à l'époque de construction et décoration d'Iguerande, la viticulture est une spéculation plus importante que l'élevage. Un autre personnage pourrait être un démon en train de dévorer un poisson, symbole du chrétien. On se souviendra que cette décoration de la base des colonnes est également utilisée à Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-André de Bagé pour le secteur de nos recherches, mais aussi Anzy-le-Duc et Perrecy-les-Forges au diocèse voisin d'Autun.

Figure 17

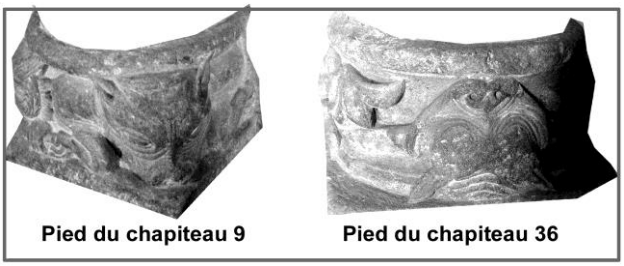

Pied du chapiteau 9 Pied du chapiteau 36

Ce qui frappe dans Iguerande, c'est la richesse du décor sculpté : ici pas de chapiteau à bords abattus, tous les piliers sont ornés de chapiteaux sculptés sur leur quatre faces dans la nef. Une autre particularité est la grande symétrie frontale ou transversale au niveau du porche, puis à partir des piliers est du transept et enfin dans les deux travées du chœur. Par contre, dans la nef, on observe une grande variété de paires, triades et tétrades sans aucune symétrie reconnaissable, tandis que plusieurs chapiteaux sont en exemplaire unique.

Le décor sculpté de la priorale de Saint-Laurent-en-Brionnais

(Voir au tome 2 plan numéroté Annexe XI, p. 157 et chapiteaux Annexes XII a et b, 158-159)

Le doyenné prieuré de Saint-Laurent-Brionnais est un des deux établissements monastiques clunisiens, avec La Charmée, à avoir pour second patron un des saints abbés de Cluny. Ici il s'agit d'Odon (927-942), et cette référence au deuxième abbé fondateur pourrait être un argument en faveur d'une ancienneté de création. La majorité des archéologues suit en effet les remarques d'Elizabeth Sunderland concernant le rôle d'Odon dans la conception et réalisation de l'église du X^e^ siècle de Charlieu[34]. Le grand abbé a dû accorder sa protection particulière à Saint-Laurent, qui n'est distant de Charlieu que de 17 km, d'où en retour le vocable d'Odon accordé en second à ce petit prieuré.

L'église est à trois nefs, à transept non saillant, et se termine à l'est par une abside centrale flanquée de deux absidioles. La partie du vaisseau avant transept date de 1846, après travaux d'agrandissement et

[34] SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU à l'époque médiévale*, LESCUYER, Lyon, 1971, p. 33.

consolidation. Pour Jean Virey la partie haute de l'église est de la première moitié du XIIe siècle[35]. Il y a donc des dates assez proches de conception et de réalisation pour Gourdon, Mont-Saint-Vincent et Saint-Laurent-en-Brionnais. Marcello Angheben est le seul auteur à avoir publié une interprétation des chapiteaux de cette église. Il utilise le plan Wirth/CEP avec sa numérotation des chapiteaux[36]. Le plan inscrit originellement 20 chapiteaux, mais Angheben élimine le 1 et le 20 à l'entrée du transept, comme dus à la restauration du XIXe siècle. Il ne tient pas compte non plus des sculptures de bas de colonnes, doutant de leur authenticité[37]. On ne suivra pas cet avis en tous points.

Il y a sur le bas-côté sud près de l'absidiole une statue de sainte Philomène et une autre de l'abbé Odon, statues datant probablement du début du XIXe siècle. Elles reposent sur des chapiteaux eux-mêmes assis sur des colonnes tronquées que l'on suppose provenir des piliers de l'ancienne nef. Ces chapiteaux médiévaux à motifs de feuillages ont manifestement servi de modèle pour la sculpture des chapiteaux modernes installés en 1846 lors de la restauration. De même la copie de modèles anciens aurait guidé les sculpteurs pour la restauration des chapiteaux 1 et 20 qui « gardent » l'entrée du transept, c'est-à dire du lieu sacré. Le chapiteau 1 met en scène un personnage allongé sur la croupe d'un lion dont il tient fermement la gueule. Des serpents décorent l'espace inférieur, formant des boucles entre eux, accentuant ainsi la sauvagerie et l'hostilité du milieu auquel s'affronte le personnage de l'espace supérieur. Ce personnage pourrait être David, lequel fait valoir à Saül ses qualités de combattant pour le convaincre d'être distingué comme champion d'Israël face à Goliath. Aussi dit-il à Saül (1 S, 17, 34-36) « Quand ton serviteur faisait paître les brebis de son père et que venait un lion ou un ours qui enlevait une brebis du troupeau, je le poursuivais et le frappais et j'arrachai celle-ci de sa gueule…Ton serviteur a battu le lion et l'ours »[38]. Le chapiteau n° 20 est sculpté sur le thème, grand classique de l'iconographie, du combat de l'ange contre le démon, rappelant un chapiteau comparable d'Anzy-le-Duc dont fait état Angheben[39]. Ce combat est tout à fait à sa place sur le pilier qui donne accès au carré du transept.

De nouveau le motif à deux feuillages est retrouvé cinq fois, dont quatre en symétrie transversale deux à deux, dans le chœur (dessin ci-dessous). Nous ne reviendrons pas sur ce thème déjà plusieurs fois abordé. D'autres correspondances avec les chapiteaux d'Iguerande peuvent être soulignées. D'abord ces figures humaines en coin de la corbeille, soit semblant cracher des guirlandes se rejoignant au centre pour former soit un motif végétal en éventail pour l'un (chapiteau 12), soit figurant des bras avec

[35] VIREY (Jean), *Les Églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon,* MSE puis Protat, Mâcon, 1935, p.396.
[36] Ce plan comporte d'ailleurs une faute de frappe non corrigée : 13 écrit à la place de 15 : voir au tome 2 annexe XI.
[37] ANGHEBEN (Marcello), Les chapiteaux… op. cit., p. 96. L'auteur s'appuie en note 170 pour ce rejet sur HAMANN (Matthias), *Die burgundische Prioratskirche von Anzy-le-Duc*, ed Deutscher Nissenschafts Verlag, 2000, p. 32-33.
[38] L'auteur de l'Ecclésiastique souligne cette élection de David rapportée à la domination des bêtes sauvages (47, 2) « ainsi David fut choisi parmi les Israélites, il se joua du lion comme du chevreau, de l'ours comme de l'agneau ». Remarquons que David fut précédé dans cet exploit par Samson (Jg 14, 5-6), mais Samson n'a pas eu la dimension messianique de David.
[39] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op. cit., p. 128.

les mains côte-à-côte pour l'autre (chapiteau 9). Ces deux chapiteaux dans le chœur sont en symétrie transversale ou frontale. Ils répondent aux chapiteaux d'Iguerande que nous avons décrits, au nombre de quatre, et où ce sont des têtes léonines et non humaines qui crachent les guirlandes (ch. 21, 22, 28, 31), mais aussi à Gourdon (n° 32). Deux autres chapiteaux à motifs floraux ont une facture proche des chapiteaux d'Iguerande, notamment à cause de ces évidements rectangulaires de l'abaque, si caractéristiques à Iguerande. Il s'agit du chapiteau 16 de Saint-Laurent-en-Brionnais assez semblable au n°3 d'Iguerande et le n°18 à apparier avec le n°39 d'Iguerande. Ici encore les « griffes » d'ateliers communs se vérifient.

Figure 18

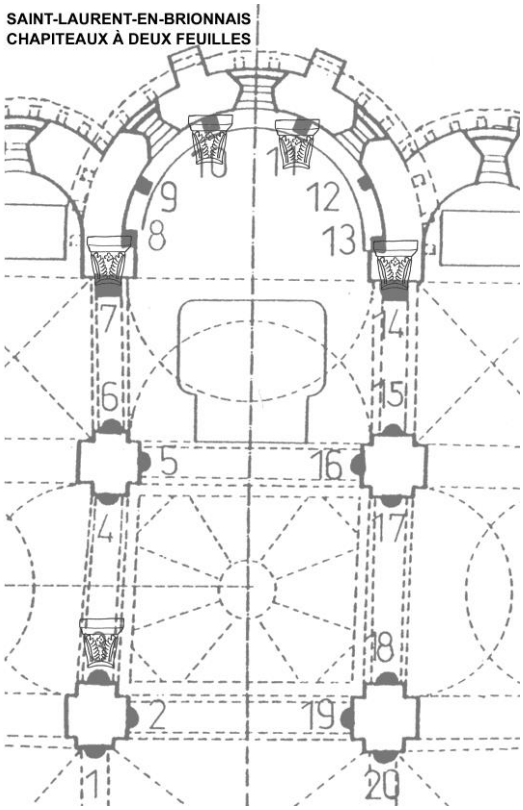

Cependant les chapiteaux à thème liturgique les plus originaux sont ceux qui illustrent le baiser de paix offert par le célébrant à un fidèle. Cette scène se retrouve deux fois aux chapiteaux 5 et 18 en symétrie diagonale sur les piliers qui marquent la frontière entre le carré du transept et l'abside d'une part, la nef, ou bas-côté des fidèles, et le transept d'autre part. Angheben fait observer qu'au chapiteau 5 la bouche qui propose la paix crache aussi un serpent et qu'un « baiser de Judas » est toujours possible[40].

[40] ANGHEBEN (Marcello), *Les chapiteaux*… op. cit., p. 103. Malgré un examen attentif nous n'avons pas retrouvé cette image.

Figure 19

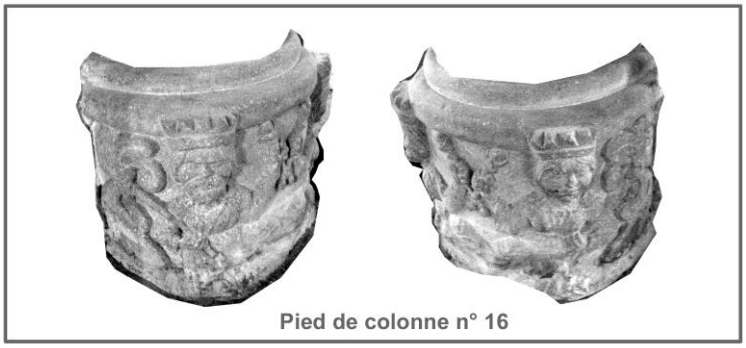

Pied de colonne n° 16

Les pieds de colonne sculptés sont ceux des colonnes qui délimitent le carré du transept. Les motifs sont pour certains uniquement décoratifs. Par contre on remarque (pied de la colonne portant chapiteau n°16) un roi coiffé de sa couronne et un personnage féminin également couronné. Cette figuration et le lieu où elle se situe nous conduit sans hésiter à l'évocation de la visite de la reine de Saba au roi Salomon, juste après l'achèvement de la construction du Temple. Cet épisode est relaté dans le livre des Rois (1 R, 10, 1-13). Sur d'autres pieds de colonne, les animaux sculptés tels que lapin, âne ou chèvre n'ont sans doute qu'un but décoratif et anecdotique.

Voici donc en quelques paragraphes et quelques planches iconographiques mises en annexe, un aperçu du patrimoine des chapiteaux sculptés les plus significatifs de quatre priorales choisies pour leur richesse dans ce domaine, leur proximité géographique, leur période proche de construction et d'aménagement décoratif et leur probable dépendance d'ateliers communs des maçons sculpteurs. On retrouve des affinités artistiques et des réponses voisines illustrant les mêmes thèmes symboliques spirituels.

On peut remarquer que les quatre exemples choisis sont des priorales, églises d'établissements monastiques, et plus précisément clunisiens. Il n'existe qu'un doute pour ce qui est de l'obédience de Gourdon, qui finalement est rattaché au chapitre du Puy, mais pour lequel, justement à cause de la nature de ses décors, on soupçonne une influence clunisienne. Aucun de ces établissements n'a abrité une communauté importante. Il a certainement fallu l'intervention d'un mécénat pour mener à bien ces constructions et ces décors élaborés, mécénat qui a utilisé les moyens financiers et également les ateliers artistiques dont il pouvait disposer, donnant ainsi une direction thématique.

À Saint-Laurent-en-Brionnais, le riche protecteur a pu être l'abbé Odon lui-même. Comme on l'a dit, c'est lui qui a impulsé la construction de l'abbatiale de Charlieu, géographiquement proche de Saint-Laurent. Le prieuré-doyenné aurait d'ailleurs adopté Odon comme second vocable. À Iguerande les sires de Semur, ou le riche prieuré de Marcigny sont candidats crédibles à ce genre d'entreprise de mécénat. Marcigny, prieuré féminin du diocèse d'Autun tenait Iguerande en dépendance par décision

de l'abbé Hugues. Enfin pour Gourdon et Mont-Saint-Vincent, il faut avouer notre ignorance en l'absence de documents diplomatiques. Peut-on invoquer les évêques ou comtes de Chalon, le doyenné de Paray-le-Monial, patron en titre de Mont-Saint-Vincent ? Dans le chapitre suivant l'intervention possible de Ponce de Melgueil sera évoquée, au moins à cause des influences soupçonnées sur les fresques.

Les interrogations demeurent et probablement demeureront. De l'étude des décors sculptés des chapiteaux et de leurs emplacements, on ne peut que confirmer ce que nous avions dit à propos de la construction de ces priorales : le chœur édifié en premier puis le transept sont ornés dans des thèmes symboliques liturgique, traités souvent avec une grande symétrie. Il y a très peu de thèmes historiés, aucun en tous cas tiré du Nouveau Testament, et seuls David ou Daniel par leurs rapports avec les lions peuvent faire l'objet d'une sculpture. La nef fait place à des thèmes plus décoratifs bien que chargés d'une symbolique qui ne nous est pas toujours parvenue dans son intégralité. Le recours pour ces quatre priorales à des ateliers communs de tailleurs de pierres est assez frappant. Par ailleurs la grande fantaisie qui préside au placement des chapiteaux de la nef d'Iguerande serait presque, si on ose le dire, iconoclaste !

Finalement, contrairement à ce qui a pu être dit ailleurs sur la valeur catéchétique des chapiteaux décrivant des scènes bibliques et évangéliques (on pense ici à la cathédrale d'Autun, au cloître de l'abbaye de Moissac), on ne trouve dans ces priorale rien de tel. Le décor sculpté s'intègre à l'architecture et aux peintures dont il est d'ailleurs recouvert pour participer de l'harmonie d'ensemble qui, de toutes manières, invite à la prière et concentre la sacralité vers le transept et le chœur. Même la hauteur de certains chapiteaux n'est pas un obstacle. Cette hauteur n'est d'ailleurs pas excessive. À Gourdon, les chapiteaux des colonnes adossées qui se font face dans la nef, et qui sont les plus hauts, ont leur astragale à environ 7,20 mètres du sol. Les chapiteaux sur les autres faces des piliers sont environ à 3,15, soit un peu moins de la moitié. On n'est donc pas gêné pour une quelconque lecture d'un décor trop fouillé porteur de détails qui n'existent pas.

Autres décors sculptés

Pour compléter le propos sur l'environnement artistique à thèmes spirituels, par l'intermédiaire de la pierre sculptée, d'autres éléments peuvent être pris en compte tels que : clés de voûte, culs-de-lampe, rondes-bosses, hauts et bas-reliefs. La plupart de ces éléments sont constitutifs de décors de chapelles gothiques et appartiennent à une période plus tardive, XIV^{e} siècle et début du XV^{e} siècle, ou même plus.

Les clés de voûte

(Voir au tome 2, planche illustrative Annexe XIII, p. 160).

Ainsi les clés de voûte sont appliquées à la croisée d'ogive. Un certain nombre de prieurés sont pourvus de ces chapelles gothiques votives dont quelques-unes possèdent des clés de voûtes intéressantes. On perçoit des thèmes récurrents : tout d'abord l'Apocalypse. À Beaumont-sur-Grosne (dépendant de Cluny) c'est une scène de jugement dernier : le Christ est entouré d'anges soufflant dans la trompette, tandis qu'à ses pieds deux personnages nus sortent des tombeaux, les silhouettes entre deux ne sont guère interprétables. À Saint-Martin de Laives (dépendant de Saint-Pierre de Chalon), le Christ, les pieds sur le globe terrestre, ascensionne entre nuées et étoiles, entouré des quatre symboles du tétramorphe. À Saint-Julien de Ruffey (dépendant de Saint-Marcel), la représentation est identique, mais le décor est encore plus somptueux avec un fond bleu de ciel étoilé d'or, et encore quatre anges plus extérieurs entre les arcs de l'ogive (Chapelle de Lugny). Toujours apocalyptique, un agneau mystique campe à l'une des deux croisées d'ogive de la chapelle priorale inférieure de Mazille, ainsi que dans l'une des chapelles de Saint-Nizier-le-Bouchoux.

Autre thème dont nous avons parlé à propos du bréviaire de Saint-Victor, les « Trinités souffrantes », sculptées aux clés de voûte à Bissy-sur-Fley (dépendant de la Ferté) et à Saint-Cyr (dépendant de saint-Pierre de Chalon)[41]. Des rosaces, à Saint-Jean-sur-Reyssouze surplombant l'abside, et à Saint-Julien de Ruffey dans une chapelle votive, sont davantage de l'ordre du décor.

Enfin d'autres thèmes inspirent les artistes. Citons Saint-Gervais-en-Vallières (dépendant de Saint-Pierre de Chalon), où une colombe symbole de l'Esprit Saint est manifestement de facture moderne. Dans une autre chapelle votive de Saint-Julien, ou chapelle Broard, une clé de voûte représente le couronnement de la Vierge. Dans la chapelle votive de saint Georges de la priorale de Saint-Nizier-le-Bouchoux (dépendant de Gigny – Jura) la clé de voûte porte un masque grimaçant. Enfin assez communément les blasons des familles donatrices trouvent là une place appropriée, comme on peut le voir à Saint-Julien de Ruffey sur la deuxième croisée d'ogive de la chapelle de Lugny.

Les culs de lampe

(Voir au tome 2, Annexe XIV, p. 161).

On les retrouve comme soutien des arcs partant des angles des chapelles pour se rencontrer en clé de voûte, ceci pour les chapelles à une seule travée ce qui est le cas le plus fréquent. Ces culs de lampe peuvent être sculptés en motifs et/ou figures. À nouveau le tétramorphe trouve son expression dans ses symboles placés aux quatre coins : à Beaumont, déjà cité, à Sancé (dépendant d'Ainay) et Saint-Gervais-en-Vallières (dépendant de saint-Pierre de Chalon). À Saint-Nizier-le-Bouchoux les

[41] Se reporter au chapitre II de la deuxième partie, Annexe VIII.

personnages ne sont pas clairement identifiés mais pourraient être des têtes d'ange, d'homme et clairement un bovidé, tandis qu'à Saint-Julien de Ruffey, des anges plus élaborés, en buste, portent blasons ou banderoles. On citera encore les superbes têtes d'anges de la chapelle priorale inférieure de Mazille situées aux angles orientaux de la nef.

Rondes-bosses

Les sculptures retenues sont au nombre de trois. À Châtel-Moron (dépendant de saint-Pierre de Chalon) on reconnaît saint Martin sur son cheval au fond de l'abside. Au Puley (dépendant de Lancharre) et encore à Saint-Julien de Ruffey on trouve des compositions comparables sous forme de Christ en croix avec une Vierge à l'enfant adossée, toutes deux du XV^{e}-XVI^{e} (exhumée au Puley et placée au côté gauche du chœur, et sous forme de calvaire extérieur à Saint-Julien)

Bas-reliefs

Saint-Nizier-le-Bouchoux possède un bas-relief ayant pu servir de retable, longtemps caché sous une couche de plâtre à l'arrière de l'autel de la chapelle votive de saint Antoine. Cette sculpture (fin XV^{e}, début XVI^{e} siècle) a été dégagée il y a une vingtaine d'année par des non spécialistes qui l'ont endommagée, notamment au niveau des têtes des personnages. La scène de résurrection ici illustrée est conforme aux récits évangéliques dont elle s'inspire.

Figure 20

Au centre le Christ sort d'un tombeau en forme de sarcophage, son pied et sa jambe droite au dehors. Son torse est à moitié nu, avec stigmate thoracique du coup de lance au côté droit. Son côté gauche est encore drapé dans le linceul. Les mains et bras ont été tronqués, peut-être la droite levée est-elle déjà signe de bénédiction. De chaque côté du sarcophage se tient un ange : celui qui se trouve à gauche du Christ semble tenir les instruments du supplice, (en tous cas on reconnaît le fouet), tandis que l'ange à

sa droite est celui qui annonce la Résurrection et déploie un phylactère « QUEM QUERITIS (qui cherches-tu ?) (Lc, 24, 5) à l'adresse des deux femmes « myrrhophores » de l'Évangile, Marie-Madeleine et l'autre Marie à l'extrémité gauche du bas-relief.

À droite se tiennent deux hommes que l'on suppose être saint Pierre reconnaissable sa clé et saint Jean portant une palme, qui n'est pas spécifique de ce personnage. Tous deux furent les premiers à se précipiter au tombeau après le récit de Marie Madeleine (Jn 20, 4-7). Les têtes ont malheureusement été abrasées au cours des travaux d'extraction, la peinture utilisée au moment de la restauration ne tient pas et commence à disparaître. (Photo ci-dessus, figure 20).

On peut voir au musée lapidaire de Charlieu un bas-relief daté du XII[e] siècle et présenté comme une Annonciation[42]. Cet ensemble est constitué de quatre personnages sculptés dans un espace délimité par des colonnettes avec chapiteaux à décor floral soutenant des arcs cintrés. L'ensemble mesure 80 cm de long sur 50 cm de haut. Les arcs sont surmontés d'une frise de rosaces à 8 ou 10 pétales.

Figure 21

Dans le premier panneau en partant de la gauche, une jeune femme est debout, le bras droit le long du corps tandis que le bras gauche replié présente une paume ouverte relevée dans un geste d'étonnement ou de questionnement « Comment cela se fera-t-il ? » (Lc 1, 34), il s'agit bien sûr de la Vierge. Dans le panneau suivant, un ange debout, lui aussi tend une main droite en direction de la jeune femme. C'est la salutation de l'ange Gabriel « réjouis-toi, comblée de grâce, le Seigneur est avec toi », (Lc 1, 28). La main gauche de l'ange tient une palmette, attribut habituel du martyre qui n'est jamais associé aux représentations de Marie et constitue ici une anomalie scénographique. Sous

[42] Il s'agit en fait d'un moulage, l'original, qui se trouvait sous la chaire du lecteur du réfectoire de l'abbaye, a été transporté et placé sur un tympan au couvent des Ursulines de la ville.

l'arcade suivante, un homme est assis sur un siège évasé, sa main gauche repose sur les genoux tandis que son coude droit y est appuyé et permet à la main droite de soutenir la tête dans une attitude suggérant la réflexion et l'hésitation de Joseph « Joseph, son mari, qui était un homme juste résolut de la répudier discrètement » (Mt, 1, 19).

Enfin sous le quatrième arc un homme, debout, tourne le dos aux scènes précédentes, et il s'agit bien de Joseph tenant ses outils de travail, une rainette[43] dans la main droite, la main gauche calant un instrument posé sur son épaule droite (herminette?). Joseph a pris sa décision, convaincu en songe selon Mt, 1, 20 : « Joseph ne crains pas de prendre Marie chez toi, car ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint ». Elizabeth Sunderland confirme la période romane de ce bas-relief et indique qu'il ornait la chaire du lecteur dans le réfectoire, mais reste indécise quant à l'identification de la scène ici représentée[44].

Les décors sculptés dans les priorales des deux diocèses de Chalon et Mâcon, et ceux que l'on peut attribuer à leurs annexes comme les cloîtres (ou une chaire de lecteur au réfectoire) témoignent d'une grande richesse, et constituent une part non négligeable du patrimoine de la Bourgogne du sud. L'ouvrage de Marcello Angheben consacré aux chapiteaux de cette région a comblé la lacune dans l'étude de ce patrimoine. Dans le cadre du présent travail de recherche d'Histoire Médiévale (et non d'Histoire de l'Art), il n'était pas envisageable d'aller au-delà de la présentation qui vient d'être faite, où nous nous sommes limités à un choix d'exemples significatifs. On peut souligner à la fois les similitudes d'expression d'une priorale à l'autre et les proximités thématiques utilisées par les différents ateliers de maçons sculpteurs. On doit se rendre compte que la sculpture n'a pas eu le but esthétisant d'un appel à l'admiration des visiteurs, ce qui serait un véritable anachronisme. Le décor sculpté reste subordonné à l'architecture, qui elle, est soumise à une vocation liturgique fondamentale. Les fidèles sont appelés à se retrouver à la Maison Dieu, et les moines ou chanoines davantage encore, pour vivre ensemble un temps de parole, de chant et de sacrement. L'église est définie par le Christ de manière radicale : « Ma maison sera appelée une maison de prière » (Mt 22,13). Le mur et les décors ne sont faits que pour concrétiser cette finalité des églises. On ne saurait bien comprendre cette finalité sans associer un dernier élément au concept d'une véritable Maison Dieu, cet élément est celui de la lumière et de la peinture. S'il a été évoqué brièvement le calcul des dispositions de fenêtres dans le chapitre sur l'architecture, nous allons consacrer le chapitre suivant aux peintures des murs et aux fresques qui complétaient l'harmonieuse invitation à la prière.

[43] Instrument médiéval utilisé par les charpentiers pour marquer d'une empreinte personnelle ou d'un signe particulier les poutres et chevrons.

[44] SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU*…op. cit., p. 59.

Figure 22

Chapitre VII
Les Fresques

Les fresques, fruits d'une technique parmi d'autres, font partie des peintures murales qui décorent la plupart des églises médiévales, qu'elles soient priorales ou paroissiales. Les peintures illustraient des thèmes bibliques et liturgiques et étaient utilisées parfois dans des lieux relativement profanes comme le réfectoire des moines à Charlieu. Il n'est pas possible d'évoquer les fresques des églises monastiques sans se référer à l'important travail de Juliette Rollier-Hanselmann[1]. En attendant la publication de cette thèse, on doit se contenter d'en trouver les grandes lignes dans la présentation faite dans le Bulletin du Centre d'Études Médiévales[2]. Juliette Rollier a d'abord étudié et fait siennes les analyses montrant la cohérence entre les connaissances historiographiques et les découvertes des dernières décennies en matière de peintures murales[3]. Elle propose ensuite une monographie de la Chapelle des Moines de Berzé-la-Ville avec une étude de la technique picturale, une appréciation iconographique et des comparaisons stylistiques. Enfin en troisième partie de sa thèse, Juliette Rollier décrit un corpus de vingt-cinq sites. Son analyse est suivie d'une synthèse iconographique et d'hypothèses de datation. L'auteur croit pouvoir distinguer un groupe de peintures d'influence clunisienne prédominante, mais effectuées par des artistes d'origines diverses. Un deuxième groupe serait dans la mouvance des fresquistes de l'ouest de la France (c'est ce que l'on appelait encore il y a peu le style Poitevin) ces artistes itinérants le long d'une voie de pèlerinage, la *via Lemovicensis*. Un troisième ensemble de peintures serait de style fortement hispanisant, ce qui constitue une proposition audacieuse dans l'histoire de l'art.

On pourrait se servir de ce schéma de classification des techniques et des influences historiques ou monastiques, mais on s'en abstiendra car les démarches diffèrent. Là où Juliette Rollier choisit vingt-cinq sites sur toute la Bourgogne, les recherches entreprises sur les prieurés réguliers des anciens diocèses de Chalon et Mâcon nous ont fait décompter vingt-six prieurés dotés de peintures murales de datation parfois anciennes, mais souvent plus récentes (ayant pu succéder à d'autres). D'un côté il y a une sélection, de l'autre il y a obligation de prendre en compte un lot tout entier. Par ailleurs il faut avoir à l'esprit que les services régionaux de l'Inventaire recensent 129 fiches de peintures murales en Côte-

[1] ROLLIER-HANSELMANN (Juliette), *Les peintures murales dans les anciens territoires de Bourgogne (XI^e^-XIII^e^ siècles), de Berzé-la-Ville à Rome et d'Auxerre à Compostelle*, thèse, université de Bourgogne, Dijon, 2009.
[2] Ibid, *BUCEMA* 14, 2010, p. 313-328.
[3] RUSSO (Daniel), « D'une réforme à l'autre : « l'étude sur les peintures religieuses en Bourgogne, XII^e^-XIV^e^ siècles », in RUSSO (Daniel), *Peintures médiévales, XII^e^-XIV^e^ siècles, regards comparés*, éd. Universitaires, Dijon, 2005.

d'Or, 83 dans la Nièvre, 99 en Saône-et-Loire et 68 dans l'Yonne, toutes époques confondues[4]. L'étude technique et synthétique de l'ensemble de ce patrimoine reste donc à faire, et ne pourra être close avant longtemps, en raison des découvertes surprises que nous apportent les programmes annuels de consolidation ou de restauration de tel ou tel édifice.

Dans notre logique de conduite des recherches sur les prieurés et sur la finalité liturgique de leurs églises ou chapelles, il semble approprié de retenir ici les observations de Daniel Russo :

> « La peinture du XII^e siècle est pour les moines un « analogon » de la sculpture sur pierre et sur bois, un support d'humilité pour ceux qui vivaient comme les « pauvres du Christ ». On lui assignait de marquer des emplacements dans l'église, de déterminer l'espace réservé à la manifestation du divin, à sa reconnaissance, à sa consécration, de délimiter dans la maison de Dieu un espace à part, à souligner un écart pour mieux faire éprouver la distance, le recueillement, la prière »[5].

En plein accord avec cette observation générale, nous avons donc recensé vingt-six prieurés où subsistent des peintures murales, d'importance très diverse, allant des traces prêtes à s'effacer complètement (Chevignes) à un corpus occupant une surface importante (Gourdon, Berzé-la-Ville, Chapelle de Lugny de Saint-Julien de Ruffey). Ces peintures, illustrant un thème biblique ou hagiographique, peuvent se trouver en plusieurs lieux, voûtes ou murs, à l'intérieur d'un même édifice. Il se trouve que le positionnement dans le chœur, l'abside principale est largement majoritaire, puisqu'il est retrouvé vingt-et-une fois sur les 34 lieux où se voient les peintures. On peut le vérifier dans le tableau suivant.

	PRIEURE	DIOCESE	DEPARTEMENT	LIEU DES PEINTURES	THÈME
1	Bagnot	Chalon	Côte-d'Or	Chœur et abside	Jugement dernier
2	Berzé-la-Ville	Mâcon	Saône-et-Loire	Voûte et murs d'abside	*Traditio legis*
3	Charlieu	Mâcon	Loire	Réfectoire	Cène du Jeudi Saint ?
4	Chevignes	Mâcon	Saône-et-Loire	Mur de nef	traces ténues
5	Chevroux	Lyon-Mâcon	Ain	Mur d''abside	Saints prêtres
6	Combertault	Chalon	Côte-d'Or	Voûte abside	St Hippolyte
	Gourdon			Voûte d'abside	Christ en gloire, Apostolado
				Murs du chœur	Annonciation, Nativité, Pèlerins d'Emmaüs, Apôtres
				Absidiole sud	Peintures tardives
				Mur ouest	Évêques ou abbés
8	Granges	Chalon	Saône-et-Loire	Mur abside	St Martin, St Éloi et autres…
				Mur ouest chapelle transept sud	Descente de croix
9	Iguerande	Mâcon	Saône-et-Loire	Voûte et murs du chœur	voûte étoilée, St Pierre et St Paul
10	Jalogny	Mâcon	Saône-et-Loire	Mur au-dessus de l'arc triomphal	Christ en mandorle
11	Laizé	Mâcon	Saône-et-Loire	Mur abside	Traces de fleurs
12	Le Puley	Chalon	Saône-et-Loire	Mur abside	Rapport atelier Musée du Louvre : tentures sous fenêtres abside*
13	Le Villars	Mâcon	Saône-et-Loire	Voûte abside	Jugement dernier et *Majestas Dei*

[4] LE CLECH-CHARTON (Sylvie), Conservatrice Régionale de l'Inventaire, in RUSSO (Daniel), *Peintures médiévales*…op. cit., p. 21 et sv.

[5] RUSSO (Daniel), « D'une réforme à l'autre… op. cit., p. 105.

14	Lys	Mâcon	Saône-et-Loire	Voûte d'abside	*Majestas Domini*
				Mur méridional nef	Ste Marie-Madeleine
15	Malay	Mâcon	Saône-et-Loire	Absidiole nord	Cortège de saints
16	Massy	Mâcon	Saône-et-Loire	Voûte du chœur	Sts évêques et Sts Apôtres
17	Ougy-Malay	Mâcon	Saône-et-Loire	Voûte abside	*Majestas Domini*
				Mur ouest	St Philippe
18	Ouroux	Mâcon	Rhône	Voûte abside	Sacré-Cœur dans une mandorle
19	Regny	Mâcon	Loire	Mur du chœur	Parabole du semeur
20	Saint Julien de Ruffey	Chalon	Saône-et-Loire	Voûtes du chœur	1. Instruments de la Passion 2 Ascension
				Chapelle Lugny	** Description ci-après
21	Saint-Christophe-en-Bresse	Chalon	Saône-et-Loire	Voûte abside	Triangle et symbole Yahvé
22	Saint-Christophe-la-Montagne	Autun	Rhône	Voûte abside	Ascension
				Fenêtre d'abside	Annonciation
23	Saint-Cyr	Chalon	Saône-et-Loire	Mur chevet plat	Crucifixion et théophanie (moderne)
24	Saint-Marcel	Chalon	Saône-et-Loire	Chapelle haute	Martyrs St Marcel, St Catherine, St Valérien, Golgotha
25	Saint-Romain des Iles	Mâcon	Saône-et-Loire	Chapelle nord	Annonciation, Mages, Fuite en Egypte
26	Uchizy	Chalon	Saône-et-Loire	Chapelle sud mur ouest	St Claude

* Association de sauvetage et de mise en valeur du Puley et autres lieux
Bulletin N°2 1971-1972 Atelier du musée du Louvre
CELLIER (Jean-Claude), « Peintures du chœur du prieuré du Puley », p. 7 et 8.
** Ascension, Rencontre de St Joachim et Ste Anne à la Porte Dorée, Naissance de Marie, Assomption.
Annonciation, Visitation, circoncision, Purification au Temple,

Le caractère sacré de l'espace réservé aux célébrations liturgiques est encore renforcé par les thèmes des scènes figurées dans ces espaces peints : *Majestas Domini*, Christ en gloire dans une mandorle, Jugement dernier, voire Théophanie trinitaire. D'autres peintures concernent des épisodes de l'Évangile, vie de la Vierge et/ou du Christ, des images de saints ou des martyrs conformés à l'unique martyr qu'est le Christ (selon la doctrine de l'Église catholique).

La chapelle haute de Saint-Marcel

(Voir au tome 2 planches illustratives Annexes I et II, p. 162-163)

L'une des meilleures représentations de cette symbolique du martyre se trouve dans la chapelle haute, dite de saint Michel, de Saint-Marcel. Celle-ci se situe directement au-dessus du porche (situation analogue aux chapelles connues à Charlieu et Tournus pour le secteur sur lequel porte notre attention). Cette chapelle peut être datée fin du XIII^{e}, début du XIV^{e} siècle. Son architecture est simplissime. Dans un espace de 5, 80m de long sur 4,24 m de large, la voûte en berceau légèrement brisé, part directement des murs sud et nord et forme un demi-cylindre, tandis que les murs ouest et est, plats, sont chacun percés d'une fenêtre. La fenêtre ouest, en forme d'oculus, donne sur l'extérieur dont elle laisse passer la lumière, tandis que la fenêtre est, d'ailleurs jumelle, donne vue sur la nef et le chœur en contre-bas. Murs et voûte sont entièrement couverts de peintures de tonalité rouge et jaune, dont il

reste des éléments interprétables. Au-dessus de la fenêtre est, subsiste la partie inférieure de ce qui devait être un Christ en gloire Ses pieds nus émergent de l'extrémité inférieure de son vêtement et reposent sur une mandorle à fond étoilé dont ils touchent les limites. Cette image signifie traditionnellement la double nature humaine et divine du Christ en gloire exalté par le peintre. Pour bien rappeler que cette gloire passe par l'épreuve de la Croix, une crucifixion est représentée en dessous, à gauche de la fenêtre. L'artiste a peint le Christ mort sur la croix, tête inclinée sur le côté. Le sang coule du côté droit ouvert par le coup de lance donné par le soldat romain, ainsi que du percement des pieds superposés pour l'enclouement (les bras et mains ne sont plus visibles). Sur les murs latéraux on reconnaît les douze Apôtres sur le registre supérieur. Au registre inférieur c'est le martyre de sainte Catherine d'Alexandrie, en quatre scènes, celui de saint Marcel, patron du lieu, en trois épisodes, et la légende de son compagnon saint Valérien, écorché avec des crochets de fer avant décapitation. C'est en somme une chapelle dédiée aux martyrs qu'ils soient locaux ou plus lointains, leur supplice participant du supplice suprême du Christ lui-même rappelé dans les peintures. Bien que la chapelle soit dédiée à l'archange Michel, aucune représentation ne lui est consacrée, probablement parce que ce vocable (Michel ou Gabriel) est automatiquement associé aux chapelles situées au-dessus des porches des églises, et devait préexister à la commande thématique des peintures.

Dans la nécessité d'un choix pour la suite de ce chapitre, nous porterons notre attention sur les fresques de de trois édifices seulement : l'église de Gourdon, l'église priorale de Saint-Romain-des-Iles, et enfin les fresques du réfectoire de Charlieu.

Les fresques de l'église de Gourdon

(Voir au tome 2 planches illustratives Annexes III, IV et V, p. 164-166)

On a déjà évoqué la richesse de cette église en chapiteaux sculptés dont 98 sont encore visibles (trois ayant disparu). Plus de 100 chapiteaux sculptés pour une petite priorale dont on ignore pratiquement tout de la vie cénobitique, c'est déjà une concentration monumentale inégalée. Aussi lorsqu'en 1940, l'enduit épais recouvrant les murs de la première travée du chœur commença à se détacher et à laisser apparaître des pieds de personnages non identifiés, on ne craignit pas de laisser des mains inexpertes poursuivre le dégagement de ce que l'on pensait être un programme limité. À ce moment les archéologues n'y portaient qu'un intérêt secondaire[6]. Ce n'est qu'en 1971, à l'occasion de la réfection des toitures des nefs latérales, que l'on poursuivit les recherches au cul-de-four de l'abside. La découverte du Christ en majesté entouré des symboles du tétramorphe fut un tel éblouissement qu'on s'arrêta là, pour discuter du style de ces peintures, de leur rattachement ou non à l'école clunisienne ou

[6] DESCHAMPS (Paul) et THIBOUT (Marc), *La peinture monumentale en France, Le Haut Moyen Âge et l'époque romane*, Paris, 1951, p. 92 note 2.

poitevine. Il fallut encore attendre une quinzaine d'années pour que soit complétée la mise à jour d'un ensemble aussi vaste et inattendu en ce lieu que l'était le trésor sculptural. C'est donc seulement à l'aube de l'an 2000 que découvertes et restaurations semblent avoir trouvé leur achèvement. On peut dès lors raisonner sur ce programme qui recouvre la voûte et les murs d'abside, les murs du chœur et du transept, les absidioles nord et sud et la partie haute du mur occidental. Les mises à jour ont restitué plus ou moins complètement le décor peint. On voit que l'église était entièrement peinte avec les restes de décors sur les arcades séparant les travées de la nef nord, ceux à moitié effacés des murs contenus dans les arcades de l'absidiole nord, et mieux conservés de l'absidiole sud. Même les embrasures des fenêtres sont peintes.

Ce sont les peintures du chœur qui retiendront attention et commentaire. Une première partie, que l'on pourrait appeler travée, a des parois rythmées par les colonnettes supportant les chapiteaux (décrits au chapitre précédent) d'où partent des arcades. Au-dessus des arcades les murs s'élèvent encore et se rejoignent en une voûte en berceau légèrement brisé. Le long de ces murs plusieurs registres de peinture : le plus inférieur est souvent uniquement décoratif (motif de tentures) ou a disparu, un peu plus haut dans les arcades des scènes bibliques que nous décrirons, et encore au-dessus un large bandeau où nous verrons s'inscrire les apôtres, et enfin en voûte, une frise décorative au centre de laquelle est un agneau mystique. Au nord une des arcades est traversée par un hagioscope provenant de l'absidiole nord tandis qu'au sud un hagioscope symétrique jouxte une arcade percée d'une fenêtre. La deuxième partie est celle de l'abside proprement dite avec son cul-de-four, séparée de la travée précédente par un décrochement du mur formant arc triomphal. Quelques traces de peintures sur cet arc prêteront à commentaire. Le cul-de-four contient bien sûr le célèbre Christ en gloire. En dessous, entre les colonnes et les arcades sont les fenêtres. Les écoinçons sont également peints de personnages en buste semblant être des évêques.

Dans sa thèse, Juliette Rollier-Hanselmann fait de Gourdon un pivot de sa démonstration des relations stylistiques entre la Bourgogne et l'Espagne, plus précisément la Catalogne à Santa Maria del Mur[7]. De ces comparaisons, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, on retient seulement, pour abonder dans son sens, les similitudes de formes du visage, du menton, des commissures labiales, le contour des yeux du Christ de Gourdon avec les formes observées dans l'art roman catalan dont on a quelques exemples[8]. Il semble plus important de relever la complète cohérence des images avec une piété et une méditation christocentrique[9]. Le Christ dans la mandorle couvre la voûte et attire le regard. Comme on l'a souligné précédemment, ce lieu est quasiment réservé à cette image et on la retrouve dans d'autres

[7] Province de Lérida ou Lleida.

[8] *Catalogne romane 1 et 2*, Collection la nuit des temps, Zodiaque, 1994.

[9] RUSSO (Daniel), « Espace peint, espace symbolique, construction ecclésiologique, les peintures de Berzé-la-Ville », Revue Mabillon ,n s 11, 72, 2000, p. 57-87. L'auteur a ouvert la voie d'une réflexion appliquée ici à Gourdon.

églises monastiques[10]. Les autres peintures conduisent à ce Christ, ou procèdent de lui, comme le dit le prologue de l'évangile de Jean (Jn, 1,3) : « Tout fut par lui, et sans lui rien ne fut ». Cette représentation souligne le caractère glorieux de cette présence, occupant la portion de sphère (céleste) du chœur au-dessus de l'autel, accentuant le sens de banquet du royaume de Dieu qu'est la messe qui y est célébrée.

Annonciation et Nativité

À Gourdon, les commencements sont au mur nord du chœur : Nativité du Christ et Annonciation dans une séquence inversée (par rapport à celle des évènements), si l'on lit les panneaux depuis l'entrée du chœur en allant vers l'abside. Les deux panneaux sont peints avec les conventions d'illustration de l'évangile de Luc dont elles s'inspirent. L'Annonciation, puisqu'il faut commencer par elle, montre un ange Gabriel debout, ailes déployées, pointant son doigt vers Marie, signifiant ainsi son élection, tandis que la Vierge met en avant ses deux paumes ouvertes, étonnement, acceptation ? Sans doute l'artiste a-t-il essayé d'exprimer le « bouleversement » dont parle l'évangéliste (on remarquera la similitude avec le bas-relief de Charlieu précédemment décrit). La Nativité, peinte sous l'arcade précédente est également classique. Marie est couchée, Joseph debout derrière elle en attitude de protection, la main droite désignant la mère et l'enfant. Dans la suite de ce mouvement la main de Marie désigne au-dessus du lit une mangeoire chauffée par l'haleine de l'âne et du bœuf dont on ne voit que la tête. L'enfant Jésus dans cette crèche en sort une tête bien dessinée, à auréole crucifère, le tout préfigurant une sortie de tombeau. On trouve ici exprimé le thème récurrent du mystère de l'Incarnation qui conduit à la Rédemption par la mort sur la Croix et la Résurrection.

Le signe de Jonas

Avant d'entrer dans l'abside et la contemplation du motif principal, on peut dire un mot du tracé ténu restant dans le coin inférieur nord de l'arc triomphal, tracé censé représenter un poisson, ici une baleine puisque le mot « CETAS » y est écrit. La baleine renvoie au monstre marin qui a englouti pendant trois jours et trois nuits le prophète Jonas, selon Jon 1, 15 et 2, 1 : « S'emparant de Jonas, ils le jetèrent à la mer. Yahvé fit qu'il y ait un grand poisson pour engloutir Jonas. Jonas demeura dans les entrailles du poisson trois jours et trois nuits ». Jésus l'avait évoqué en parlant de lui-même (Mt, 12, 40) « Il y a ici plus que Jonas » (qui avait converti Ninive), et le séjour dans les entrailles de la baleine préfigurait le séjour du Christ trois jours au tombeau.

[10] Il suffit de se souvenir des fresques de voûtes d'abside de Berzé-la-Ville, Lys, Jalogny, Ougy, Ouroux, Le Villars, pour s'en tenir aux prieurés étudiés et aux fresques restantes.

Les pèlerins d'Emmaüs

Après la Résurrection, les peintures de Gourdon nous offrent, sous l'arcade la plus orientale du mur sud, la séquence des pèlerins d'Emmaüs racontée dans l'évangile de Luc (24,13-31) : « Deux disciples faisaient route vers un village du nom d'Emmaüs…Jésus en personne s'approcha et il faisait route avec eux…Et il advint, comme il était à table avec eux, qu'il prit le pain, dit la bénédiction, puis il le rompit et le leur donna. Leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent ». Seul le haut de la peinture est conservé, permettant de voir nettement le Christ en buste, au centre, la tête entourée du nimbe crucifère, les mains émergent de part et d'autre de la partie effacée, tenant chacune en un geste symétrique un morceau de pain entre pouce et index, les autres doigts étant étendus, dans l'offre qu'il en fait à ses deux commensaux. Dans la paume de la main droite, que l'on voit intégralement, un triangle pourrait être un stigmate. Les pèlerins, de chaque côté du Christ, sont tournés vers lui et le regardent, leurs deux mains tendues pour recevoir le pain offert. On ne sait si les personnages sont debout ou assis à une table comme le veut la tradition, ce qui subsiste de la peinture ne permet pas de l'affirmer. Une inscription entre le Christ et celui qui est à sa gauche comporte clairement CLE…AS, ce qui doit être Cléopas, nom donné par Luc à l'un des deux amis cheminant sur la route d'Emmaüs (Lc, 24, 18). Ici, tout naturellement, l'épisode des pèlerins d'Emmaüs est associé à l'Eucharistie célébrée dans ce chœur, puisque Jésus est reconnu par eux à la fraction du pain.

Les Apôtres

Sur les registres supérieurs des murs du chœur, formant un grand bandeau au mur sud et au mur nord, on reconnaît les douze apôtres en deux groupes de six. Chaque groupe est séparé par une fenêtre haute, au-dessus de laquelle un médaillon circulaire sert de cadre à Saint Paul sur le mur nord, et La Vierge sur le mur sud. Il y a quatre apôtres avant la fenêtre et deux ensuite. Tous debout dans d'amples vêtements, sandales aux pieds, ils marchent en direction de la mandorle christique. Beaucoup ont une main pointée vers ce but, d'autres désignent à l'inverse le voisin qui les précèdent. Sur le mur nord le groupe est emmené par saint Pierre qui tient dans sa main son signe distinctif : la clef. Chaque apôtre devait avoir son nom inscrit à côté de sa tête et l'on peut encore voir quelques lettres qui subsistent dont RUS pour PETRUS. Ainsi les Apôtres sont en marche pour la mission que l'on peut lire en Ac 1,8 : « Vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre ». Ce sont les dernières paroles du Christ avant son Ascension au ciel qui pourrait être le sujet de la grande peinture d'abside, dominant le chœur et l'autel ainsi que toutes les représentations sculpturales et picturales. Il y a, il faut le reconnaître une ambivalence dans la représentation. Les apôtres sont envoyés dans le monde pour annoncer l'évangile, mais ils sont en même temps en marche vers le Christ, il aurait peut-être été difficile de les peindre tournant le dos au Seigneur.

Christ en gloire : Ascension ou enseignant ?

On peut poursuivre la réflexion et l'interrogation sur le sens de cette image, car le Christ est assis, sa main droite et ses pieds bien visibles n'ont pas de stigmates, et sa main gauche tient « le livre ». Ce peut être un Christ enseignant *ante passionem*. Mais un Christ envoyant ses disciples en mission universelle après sa résurrection comme le relate Matthieu (Mt, 28,19) (lequel ne fait pas mention d'Ascension), est aussi une hypothèse valable : « allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant tout ce que je vous ai prescrit ». Un détail, la main droite levée qui mord sur la mandorle est un des signes des christs enseignants et fait aussi pencher dans ce sens. L'envoi en mission dans ces représentations picturales est appelé « *apostolado* » par les Espagnols, et ce peut être un terme qui résume bien le sens de la marche des apôtres ici à Gourdon.

Évêques et/ou abbés peints sur les hauteurs du mur ouest sont dans la continuité apostolique. Les Apôtres ont été institués collectivement, et pas seulement Pierre, responsables de la communauté des fidèles. C'est aux douze, selon Matthieu (Mt 18, 18) qu'il est dit : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera tenu au ciel pour lié, et tout ce que vous délierez sur la terre sera tenu au ciel pour délié ».

Ce que l'on peut retenir de cet ensemble pictural est qu'il constitue une méditation christocentrique dans sa prédication missionnaire. Ce projet spirituel destiné aux fidèles complète harmonieusement le symbolisme proposé par les sculptures, depuis l'entrée jusqu'à la table de communion. Dès le portail, les atlantes appellent à la prière de conversion. Puis, en entrant dans l'édifice, on est guidé et protégé par les évêques ou les abbés qui surveillent le chemin dans la nef. Ce chemin sera jalonné de tentations comme la luxure (chapiteau 22) et de nombreux symboles animaux supposés hostiles à la fidélité évangélique. Les chapiteaux 50 et 53 avec leurs aigles christiques veillant sous la mandorle marquent la fin du pèlerinage du croyant et son accueil par le Sauveur.

Une telle unité programmatique entre sculptures et peintures suppose une unité de conception et de maîtrise d'œuvre. Y-a-t-il une contradiction avec l'opinion de Jean Reiche qui affirme : « Nous sommes en présence à Gourdon d'un atelier de sculpteurs assez variés et très productifs, un atelier qui commença avec des façons de travailler très diverses et qui, à la fin trouva un commencement d'unité, mais certainement pas d'homogénéité »[11]. Il nous semble que ces points de vue sont conciliables. Gourdon aurait connu une ou deux premières phases de chantier d'architecture et quelques sculptures, puis aurait été terminé sous une ferme impulsion à la fois dans le domaine de l'art et du concept

[11] REICHE (Jean) « Le décor sculpté de Gourdon et de Mont-Saint-Vincent : un atelier charolais au début du XII^e siècle », *Colloque scientifique international de Paray-le-Monial*, oct. 1998, textes réunis par Nicolas REVEYRON et *alii,* Paray-le-Monial, 2000, p, 239-255. ici p. 243.

spirituel. Il y a coïncidence de datations fournies par différents spécialistes, si l'on retient leurs conclusions. Reiche propose la fin de l'atelier de sculpture en 1115[12]. Cette date était déjà retenue par Pierre Craon[13] discutant de la datation des peintures « celles-ci ont été exécutées immédiatement après l'architecture des maçonneries. Une église n'était considérée comme terminée que lorsqu'elle avait reçu sa parure d'images sculptées ou peintes. On procédait alors seulement à sa consécration ». Juliette Rollier retient elle-même ces chronologies : « La datation des sculptures, vers 1115-1125, oriente celle des peintures et correspond à l'activité du peintre de Santa Maria del Mur, sous l'épiscopat de Ramon (1104-1126). Ce personnage fut ancien prieur de Saint-Sernin de Toulouse et, en 1100, l'église de Mur fut mise sous la protection directe du Saint Siège de Rome, ce qui sous-entend des échanges avec l'abbaye de Cluny et dans les ateliers de peintres gravitant autour de ces lieux »[14].

Cet embarras manifeste quant à l'attribution à un maître d'œuvre unique des peintures et des sculptures ne fait que se surajouter aux difficultés de qualification de l'architecture. En l'absence de document diplomatique irréfutable, la majorité des historiens rejettent l'appartenance de Gourdon à l'Ordre de Cluny. Pourtant Jean Reiche, dans le rappel des publications qui ont précédé sa propre thèse, signale que le triforium aveugle de la nef de Gourdon est une version simplifiée de celui de Cluny III voire un de ses prototypes[15]. De son côté Jean Marilier, isolé, n'a aucune hésitation pour inscrire Gourdon dans les prieurés clunisiens[16].

A ce stade de la réflexion, il n'est pas possible de laisser de côté l'hypothèse d'une intervention de Pons de Melgueil abbé de Cluny de 1109 à 1122. Pons de Melgueil est doué d'un esprit d'organisation puissant. Il est formé dès son enfance dans une connaissance approfondie de la Bible en général et du Nouveau Testament en particulier. Sa proximité avec le monde catalan remonte également à cette enfance et se renforce au début de son abbatiat. La fin controversée de sa direction de l'ordre a créé ensuite un climat, si facilement venu dans l'Église, conduisant à l'effacement de toute son œuvre. De ce fait, son intervention possible à Gourdon a été gommée de tous les documents postérieurs, et cette posture a été jusqu'à faire disparaître les circonstances réelles (démission ou déposition) de son éviction et son remplacement à la tête de l'abbaye.

La date de naissance de Pons n'est pas connue avec certitude, on la fixe généralement aux alentours de 1075. Son père, Pierre, titulaire d'un petit comté de Melgueil, décide de donner son alleu au pape le 27 avril 1085, sous réserve d'une reprise en fief. L'acte est réalisé avec le gage d'investiture consistant

[12] Ibid, p. 250.
[13] CRAON (Pierre), « Le décor peint de l'église de Gourdon », *La Physiophile*, n° 76, juin 1972, p. 7-15, ici p. 14.
[14] ROLLIER-HANSELMANN (Juliette), *Les peintures murales…*op. cit., p. 324.
[15] REICHE (Jean) « Le décor sculpté de Gourdon …op. cit., p. 239
[16] MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés des anciens diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon », dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2e vol., Lyon, 1994, p. 737 et sv, ici p. 749.

à confier son fils puiné Pons à l'abbé Frotard, responsable de l'abbaye Saint-Pons de Thommière[17]. C'est là que Pons commence sa vie monastique dans une abbaye qui suit les coutumes de Cluny, sans y avoir jamais été affiliée. L'abbé Frotard exercera plusieurs mandats de légat en Catalogne, seul ou accompagné du cardinal Rainier, futur Pascal II et parrain de Pons. Ce dernier, dans sa précocité, devait suivre avec attention l'évolution du jeune royaume aragonais, avec la promotion de Tarragone en métropole ecclésiastique prenant comme suffragants cinq évêchés jusque-là dépendants de Narbonne : Barcelone, Girone, Urgel, Ausonne et Rota. Ces diocèses sont ceux au sein desquels se trouvent les monastères Sant Clement de Taüll, Santa Maria del Mur et San Juan de la Perra connus pour leurs ateliers de peinture[18]. La décision de réorganisation des provinces en 1091 suppose des déplacements des légats sur le terrain, et leur protégé pouvait faire partie des voyages.

Pons devait retourner en Catalogne peu de temps après son élection comme abbé de Cluny. C'est ce que laisse entendre un passage du *Sithiense Chartularium* de Saint-Bertin, où Pons se trouvait en 1111[19]. Hugues de Semur avait entrepris à partir de 1088 la construction de Cluny III, sans véritables réserves financières, et en comptant essentiellement sur la générosité des rois de Castille. C'était sans doute faire confiance à la Providence de Dieu, mais en matière de gestion c'était pur endettement sans caution. En 1109 Pons hérite de l'abbatiat, d'un chantier loin d'être achevé et payé, le bienfaiteur ayant interrompu les versements du fait de la guerre entre Aragon et Castille. Il est probable que Pons s'efforça de rencontrer au plus vite les souverains de Castille, au vu de l'urgence de la situation. En fait, la reine Urraca, ruinée, ne pourra proposer à l'abbé que des donations domaniales dont les rapports seront sans commune mesure avec les besoins en espèces sonnantes et trébuchantes que l'abbé devait servir au chantier. Au cours de ce voyage Pons passa forcément à nouveau par les monastères aux peintres réputés. San Juan de la Perra était d'ailleurs un monastère clunisien, quoiqu'en territoire maure.

Pons retourne en Espagne et fait un trajet inverse. Il va d'abord à Compostelle comme pèlerin, puis en Castille et en Aragon comme légat du pape Pascal II. Ses succès de légat sont médiocres, mais il obtient une reprise au moins partielle des paiements de la Castille-Léon à Cluny. La réalité de cette mission de légation a été contestée, mais cette contestation participe de la réécriture des évènements concernant Pons après sa fin ignominieuse dans les geôles de Rome. Personne cependant n'a remis

[17] VAISSETE (Joseph) et DUMEGE (Alexandre), *Histoire générale du Languedoc*, Paris, 1730, p. 238.

[18] Saint-Clément de Tahull et Santa Maria del Mur sont de la province de Lérida en Catalogne, San Juan de la Perra est de la province de Gerone, toujours en Catalogne. Au XII[e] siècle ces provinces faisaient partie du comté de Barcelone, théoriquement sous suzeraineté du roi de France

[19] GUÉRARD (Benjamin), MORARD (François), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, 13 vol., 1840, vol. 1 p. 280, charte LXXXI, « *paucos annos ordinationis sue peregratis superioribus monasteriis Hispanie* ».

en cause son intervention auprès du primat de Tolède pour ériger l'évêché de Compostelle au rang de métropole, après un nouveau déplacement en 1114[20].

De cette biographie en filigrane il ressort que Pons connaissait indubitablement les équipes de fresquistes catalanes. Son intervention pour faire venir en Bourgogne des artistes issus de ces ateliers est plausible, sinon certaine. Elle correspondrait au chronogramme présumé d'achèvement des travaux de l'église de Gourdon. Il est en même temps concevable qu'une équipe soit allée à Berzé-la-Ville pour illustrer le supplice de saint Vincent de Saragosse[21]. Une autre partie de l'équipe serait allée à Curgy (Diocèse d'Autun, Saône-et-Loire) pour peindre la voûte d'abside d'un Christ en gloire dans une mandorle. A l'époque, Curgy était un important prieuré féminin dépendant de Saint-Andoche d''Autun.

Les fresques de Saint-Romain-des-Iles

(Voir au tome 2 planche illustrative Annexe VI, p. 167)

La deuxième série de fresques attirant notre attention est celle peinte vers le milieu du XIII^e^ siècle dans l'église de Saint-Romain-des-Iles (diocèse de Mâcon, Saône-et-Loire). Saint-Romain-des-Iles fait partie de la donation initiale accordée par le roi Charles aux moines de Saint-Philibert arrivés à Tournus sous la direction de l'abbé Geilon. L'acte est daté du 19 mars 875 (Charles n'est pas encore empereur) et accorde : « à la Sainte Vierge, à saint Philibert et à Geilon, l'abbaye Saint-Valérien, le château de la ville de Tournus, le village de Bissia et le prieuré de Saint-Romain »[22] A la fin du IX^e^ siècle, un monastère existait donc à Saint-Romain, avec église, village et les serfs qui en dépendaient. L'histoire de ce prieuré devenu prévôté a été relatée par Guy de Leusse dans un article paru dans les annales de l'Académie de Mâcon[23].

L'église est à une seule nef, à chevet circulaire, sans portail occidental car le prieuré était dans la continuité du vaisseau ecclésial. Un transept saillant abritait au nord une chapelle dédiée à la Vierge et au sud une autre dédiée à saint Nicolas. C'est en 1918 qu'on découvrit des fresques dans ces deux chapelles et qu'on en avisa l'abbé Bragui, restaurateur des fresques de Berzé-la-Ville. Celui-ci fit faire une consolidation-restauration *a minima* (on sortait de la Grande Guerre et les soucis des autorités allaient ailleurs). Nous allons dans peu de temps fêter le centenaire de la découverte et l'on risque fort de constater alors leur définitive disparition. L'enduit qui avait protégé ces fresques pendant des siècles a été enlevé, et les pigments mis à jour disparaissent peu à peu. La comparaison entre les photos de 2011 et les dessins de 1919 le montre. On dispose en réalité dans la chapelle nord d'un programme de

[20] BISCHKO (Charles Julian), *Spanish and Portuguese Monastic History*, Chapitre X, Ouvrage consultable en ligne : http://onlinebooks.library.upenn.edu/webbin/book/lookupname?key=Bishko

[21] ROLLIER-HANSELMANN (Juliette), *Les peintures murales…* op. cit., p. 317

[22] JUENIN (chanoine Pierre), *Nouvelle histoire…* op. cit., p. 91-93.

[23] LEUSSE (Comte Guy de), « Le prieuré de Saint-Romain », *AAM*, 3e série, t. XXII, 1920-1921, p. 1-95.

fresques où la méditation est portée par trois représentations qui insistent sur la majesté divine de Jésus, son humilité et son innocence persécutée dès l'enfance.

Le premier thème est en effet celui de l'Annonciation, telle que la relate l'évangéliste Luc (Lc, 1, 30-33) « Marie, voici que tu concevras dans ton sein et enfanteras un fils, et tu l'appelleras du nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé Fils du Très Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père, il règnera sur la maison de Jacob et son règne n'aura pas de fin. ». Ici on voit l'ange Gabriel à gauche du tableau, ayant visage humain auréolé, l'aile gauche déployée tandis que son bras et sa main droite pointent l'index en direction de Marie, et sa main gauche déploie un phylactère où l'on peut lire «S Maria gratia plena ». Marie, en face, sous les traits d'une jeune femme auréolée, lève la main droite ouverte en direction de l'ange, dans ce geste que nous avons précédemment décrit dans les Annonciations déjà commentées. Dans sa main gauche elle tient un livre en forme de codex, la tranche dirigée vers l'ange. Les détériorations ne permettent pas d'en dire plus. La scène est dans un cadre dont on aperçoit la partie supérieure et l'angle supérieur droit, dans lequel s'inscrit au-dessus de chaque personnage les noms en abrégé, GL pour Gabriel et S MARIA. Le cadre, en trompe-l'œil, donne une impression d'encastrement. Il est surmonté d'une frise à larges motifs végétaux, au-delà le mur est parsemé de petites fleurs comme d'autres pans de murs dans la chapelle.

Une deuxième fresque avait pour sujet l'adoration des mages, dont il ne reste qu'un sommet de tête couronnée avec le début de son nom : GAS pour Gaspard. La forme de la couronne est un des arguments avancés par les spécialistes pour dater la fresque du milieu du XIII^{e} siècle[24]. Enfin un troisième tableau évoquait la fuite en Égypte et là, nous devons nous fier entièrement à Guy de Leusse qui a pu en apercevoir des lambeaux subsistants : « Derrière le meuble servant à ranger les ornements sacerdotaux…le sujet le plus effacé…on arrive à grand 'peine à distinguer figures et contours. La Sainte Vierge est assise et tient sur ses genoux l'Enfant Jésus. Devant eux, légèrement incliné, un homme ; à gauche et derrière le groupe, un palmier encadre et semble abriter nos personnages »[25]. L'auteur suppute une scène de repos lors de la fuite en Egypte (à cause du palmier). Adoration des mages et fuite en Egypte font partie du corpus de l'Évangile de l'enfance selon Matthieu (Mt 2, 1-12 pour l'adoration de mages et Mt 1, 13-15). La fuite en Égypte est recommandée à Joseph par l'ange du Seigneur pour échapper à la persécution engagée par Hérode le Grand, alors roi de Jérusalem. Ce dernier voulant évincer ce nouveau roi (dont lui ont parlé les mages), qui venait de naître, a fait périr tous les enfants âgés de moins de deux ans.

Ces trois tableaux qui décoraient initialement entièrement la petite chapelle, résument sous nos yeux le mystère de l'Incarnation, de la Majesté ontologique de Jésus, de son innocence persécutée dès

[24] LEUSSE (Comte Guy de), « Le prieuré de Saint-Romain…op. cit., p. 85.
LEUSSE (Comte Guy de), « Le prieuré de Saint-Romain…op. cit., p. 80.

l'enfance. À l'inverse des peintures de Berzé et de Gourdon, qui nous montrent une Majesté procédant de la Résurrection après le passage par la Crucifixion, les fresques de cette chapelle nord de Saint-Romain nous font accéder à la même Majesté, mais dans la petitesse d'un être fragile, enfant annoncé, puis nourrisson passant par l'exil avant d'accomplir sa mission messianique.

La chapelle sud de Saint-Romain était dédicacée à saint Nicolas. Tout au moins c'est ce que l'on a cru longtemps. Il y avait là une peinture représentant un évêque ayant une mitre dont la forme (arrondie) se rapproche de celle de Thomas Becket conservée au trésor de la cathédrale de Sens. C'est à partir de cette comparaison que de Leusse avance un argument supplémentaire pour dater les fresques du début du XIII^{e} siècle[26], car après 1250 la mitre changera de forme pour devenir pointue comme les mitres actuelles. Ce dessin d'évêque est donc saint Nicolas, le culte en étant justifié par son patronage des mariniers. Or le port fluvial de Saint-Romain sur la Saône était très important. Sur ce point il faut se rapporter aux descriptions de Guy de Leusse, car au cours de nos visite sur place il n'a pas été possible de retrouver ce dessin. Le même auteur dit que le vocable est ensuite passé à saint Jean. L'association des Amis du vieux Saint-Romain, qui confirme la disparition de la fresque saint Nicolas, propose pour cette chapelle sud (sans document à l'appui) le vocable de saint Philibert, en raison de l'obédience tournusienne du prieuré. Les artistes auteurs, auraient été des moines. On évoquera brièvement les peintures modernes de la voûte d'abside. Réalisées en 1952, on y voit un Christ Pantocrator, et l'on ne sait si l'artiste a voulu remplacer des fresques plus anciennes ou se fier à sa seule inspiration. Le mauvais état actuel de ces illustrations ne présage par pour elles un long avenir[27].

Les fresques du réfectoire de Charlieu

(Voir au tome 2 Annexe VII : sources iconographiques et essais de reconstitution de la fresque, p. 168-181)

Le troisième ensemble de fresques dont on voudrait souligner l'intérêt est celui des fresques du réfectoire de Charlieu. Il s'agit là d'une étude paradoxale puisque l'ensemble de ces peintures a totalement disparu.

L'état des connaissances depuis 1844

Le réfectoire de Charlieu a été démoli en 1844. Nous disposons depuis cette date de quatre sources de documents.

[26] Ibid., p. 85

[27] Il n'est pas dans notre rôle de participer à une action en faveur des chefs d'œuvre en péril, mais ce serait une satisfaction que d'avoir attiré l'attention de décideurs, responsables de programme de restauration du patrimoine, sur cet ensemble de fresques menacé de disparition.

Le premier est une description littéraire faite avant destruction par Jacques Guillien dans un courrier adressé à Prosper Mérimée[28] pour alerter celui-ci et solliciter son intervention protectrice. Ce courrier récuse à la représentation picturale le qualificatif de fresques pour des critères qui ne sont plus ceux d'aujourd'hui. Il décrit au centre d'une *vesica piscis* (double mandorle) un Christ assis et bénissant de la main droite, tenant un livre ouvert dans la main gauche où il est écrit : *Ego sum lux mundi* , **A** et ω. Ce Christ est entouré sur sa droite, en bas, par un lion que Guillien identifie à l'évangéliste Marc, et à la droite en haut par un ange représentant l'évangéliste Matthieu. Il suppose que de l'autre côté se trouvaient les symboles des autres évangélistes, disparus. À la droite du Christ il décrit deux rangées de saints personnages. Parmi ceux-ci, il reconnaît le roi fondateur Boson représenté dans le geste d'offrande d'une église. Cette lettre a été publiée en 1863 dans les œuvres posthumes de cet amateur passionné d'art ancien.

La deuxième source à analyser consiste en une série de cinq têtes de personnages tombés de cette fresque, sous les premiers coups de démolition, et sauvés par Jean-Baptiste Desevelinges[29] et envoyés au musée d'art médiéval de Cluny où elles sont toujours conservées. Elles comprennent une tête de la Vierge Marie, deux têtes d'apôtres une tête du roi Boson accompagnée de la tour de l'église et un saint adjacent que la tradition nomme Etienne, le martyr premier patron de Charlieu. Selon les dessins faits à l'époque de ces fragments il y aurait aussi la tête du Christ, mais elle ne figure pas dans le fonds photographique transmis par le musée, et le devenir de cette tête est inconnu.

La troisième source est un ensemble d'aquarelles du peintre Denuelle mandaté par Mérimée pour exécuter un relevé précis de l'ensemble pictural. Le peintre, arrivé tardivement sur place ne put reproduire qu'un Christ déjà amputé de sa tête et du tronc par les démolisseurs. Les deux rangées de saints à la droite du Christ sont également dégradées. On ne voit plus que le bas des vêtements et les pieds des personnages de la rangée supérieure. À l'inverse, sur le registre inférieur les quatre personnages sont mieux conservés à part une lacune empiétant sur la partie inférieure des deux saints les plus proches de la mandorle. Une autre aquarelle représentait deux vieillards ou prophètes signalés par Guillien à la gauche du Christ (c'est tout ce qu'il restait des deux registres de cette partie de la fresque). Denuelle a également peint les fragments confiés au musée de Cluny en deux aquarelles distinctes : l'une avec tête du Christ, tête d'un apôtre, tête de Boson, et l'autre : tête de l'autre apôtre, tête d'Etienne et tête de la Vierge. Toutes les aquarelles de Denuelle ont été reprises en héliogravures

[28] Inspecteur Général des Monuments historiques, faisant fonction de que l'on appellerait un Secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Intérieur.

[29] Erudit local, né à Charlieu, et qui écrivit une *Histoire de la Ville de Charlieu* en 1856.

éditées en 1900[30] dans un ouvrage aux ambitions plus larges. Les aquarelles de Denuelle sont conservées à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (Saint-Cyr, Ile-de-France).

Les documents privés de Guillien parlent encore de l'envoi à Mérimée d'un calque de la fresque et d'un dessin colorié, mais ces pièces n'ont pas encore été exhumées de l'important fonds Mérimée ou n'ont pas été identifiées, ni rapportées à Charlieu. On parlera un peu plus loin de la quatrième série de documents découverts au cours de nos recherches.

À partir des documents publiés, connus par eux, Joseph Déchelette et Éleuthère Brassard ont édité en 1900 un chapitre consacré à ces fresques, dans l'ouvrage cité ci-dessus.

Que nous disent les auteurs ? :

> « Les peintures du réfectoire de Charlieu présentaient les mêmes sujets que celles qui décoraient à Cluny le réfectoire du chef d'ordre : les religieux avaient sous les yeux l'image de leurs fondateurs ou de leurs bienfaiteurs les plus insignes. Un Christ siégeant sur le trône traditionnel, présidait aux repas monastiques ; le Collège apostolique formait à ses côtés un cortège d'honneur. D'une taille bien inférieure à celle du Sauveur, mais cependant plus grande que nature, les apôtres apparaissaient comme les médiateurs de la divinité et de la communauté bénédictine ».
>
> La composition, telle que l'a trouvée Denuelle et que l'a connue Guillien, est incomplète, les figures placées à la gauche du Christ ayant disparu. Elle comprend, outre l'image du Christ assis et bénissant, entouré de l'auréole symbolique et accosté des animaux évangéliques, trois registres horizontaux. Au bas une draperie présente des plis symétriques et également espacés, avec, en bordure, un galon perlé. Au-dessus, dans une zone intermédiaire, la mieux conservée, sont assis quatre apôtres nimbés, dont trois tiennent un livret fermé et l'autre, saint Simon,, un volume roulé. C'est par ces personnages et par les têtes que se mesure la valeur artistique de l'œuvre. Les apôtres dirigent leurs regards vers le Christ : l'artiste a su varier le geste et les détails des costumes ou plutôt l'arrangement des plis qui ne manquent nullement de souplesse. Sur les bandes plates séparant les deux registres supérieurs, on lit les restes de deux légendes empruntées sans doute aux livres sacrés. Au-dessus + NOS… M. Guillien transcrit VOS QUI VOVISTIS ;;;, au-dessus quelques vestiges d'un texte devenu inintelligible, commençant par ces mots : HIC QUICUMQUE…
>
> « Le registre du haut n'a conservé que les jambes de quatre personnages. Celui qui se tient à l'extrémité extérieure est seul figuré de profil, tourné à droite, les pieds chaussés. … Comme nous possédons la copie du buste du roi Boson, fondateur insigne du prieuré, la place de ce personnage se trouve ainsi déterminée. Il est en effet tourné de profil, à droite. … Son visage grave… révèle un art avancé. Toutes les têtes présentent, à des degrés divers, les mêmes caractères. Le visage du Christ est d'un dessin déjà correct ; une expression de majesté souveraine anime ses traits et se traduit surtout par l'intensité de vie qui illumine ses regards ».

Comme Guillien, Déchelette et Brassard soulignent le procédé d'ornementation du nimbe crucifère par de petites cavités ovales obtenues au moyen d'une matrice appliquée sur l'enduit encore frais et créant des étoiles d'or par le métal qui y est coulé. Déchelette et Brassard font le rapprochement avec des peintures jugées contemporaines au château de Berzé-la-Ville. Celles-ci sont jugées de style

[30] DÉCHELETTE (Joseph), BRASSARD (Éleuthère), *Les Peintures murales du Moyen Âge et de la Renaissance en Forez*, la Diana, Montbrison, 1900, p 20-21.

franchement byzantin, sous l'influence des mosaïques de Ravenne et de l'Orient. Et dans une courte conclusion, les peintures du réfectoire de Charlieu sont rattachées à ces écoles.

Pour l'interprétation de la grande fresque, Déchelette se réfère à la colonne 1640 de la *Bibliotheca Cluniacensis.* Celle-ci décrit l'installation au réfectoire de Cluny, des tables du président, du grand prieur et du prieur claustral. Puis il est fait mention de peintures illustrant l'ancien et le nouveau Testament, les principaux fondateurs et bienfaiteurs du monastère « avec l'immense image du Christ, sa représentation en grand juge »[31].

Sous l'influence d'une telle description, il est compréhensible que Déchelette ait comparé le réfectoire de Charlieu à celui de Cluny et les peintures des deux réfectoires à celles de l'abside de Cluny III. C'est ce qu'il écrit :

> « On sait que, suivant un usage à peu près constant, le Christ bénissant occupait la voûte en cul-de-four. Les grandes dimensions de son image attestent combien les moines artistes se préoccupaient de donner à la personne divine un caractère sacré. Le Christ du réfectoire de Charlieu atteignait la hauteur de trois mètres ; celui de Berzé, peint sur une petite abside de faible hauteur, mesure près de quatre mètres ; celui d'Anzy-le-Duc, trois mètres. Tous s'inspiraient du Christ de l'abside de Cluny. Les autres personnages ont une taille inférieure de moitié environ. Conscients de leur impuissance à exprimer la souveraine grandeur de la divinité, ces pieux artistes abritaient leurs scrupules sous ces expédients traditionnels. Tandis que dans les œuvres archaïques du polythéisme grec les dieux se confondent avec les mortels, l'image du Christ, telle que l'art chrétien de l'époque romane l'avait conçue, domine de sa taille imposante le cortèges des élus »[32].

Il faut attendre 1980 pour que soit publiée une nouvelle étude par Henri Parriat dont on va reproduire les éléments essentiels.

> « Nous possédons les relevés en contour de ce qui subsistait en 1844 avant démolition. Les aquarelles de Denuelle, l'artiste chargé de ces relevés par la Commission des Monuments historiques, sont conservés au musée du Trocadéro. Joseph Déchelette et Éleuthère Brassard les décrivent minutieusement. C'est seulement d'après ces documents que nous pouvons nous faire une idée du vaste ensemble qu'avaient sous les yeux des moines de Cluny (*sic, erreur pour Charlieu* ?) dans leur propre réfectoire. Comme au réfectoire à Cluny, le Christ accompagné de ses apôtres, présidait aux repas monastiques. La composition telle que l'a trouvée Denuelle est très incomplète, toute sa partie droite ayant disparu. La figure centrale est un Christ bénissant, assis sur le coussin d'un siège, entouré de l'auréole mystique. À ses pieds, deux architectures évoquant la Jérusalem céleste. Comme à Berzé, ces images se détachent sur un fond bleu. À la droite du Seigneur et en bas est figuré le lion de St Marc. Les symboles des autres évangélistes devaient occuper trois autres écoinçons ménagées autour des la mandorle. Ainsi se présentaient au centre du panneau tous les éléments de la vision apocalyptique, autrement dit le grandiose et classique tétramorphe ».

[31] *Bibliotheca Cluniacensis*, éd. Dom M. MARRIER et A. DUCHESNE, Paris, 1614 (réimpression, Mâcon, 1915), col 1640. En fait une lecture attentive du passage invoqué trouve que se succèdent une description des fresques de l'abside de l'abbatiale, sous la présentation d'une Cène, puis au réfectoire derrière les tables de l'abbé et des prieurs, l'image d'un Christ juge. On peut émettre l'hypothèse que cette description soit inversée par rapport à la réalité.

[32] DÉCHELETTE (Joseph), BRASSARD (Éleuthère), *Les Peintures murales…*op. cit., p. 5.

Parriat reprend ensuite la description faite par Denuelle en évoquant pour Boson une imitation des Fresques de Sant Angelo in Formis où l'abbé Didier, futur pape Victor III, offre lui aussi une église, modèle imité et retrouvé à Anzy-le-Duc. Il conclut que le fond bleu sur lequel se détache la figure du grand Christ laisse supposer qu'il s'agit à Charlieu comme à Cluny et à Berzé de cette peinture brillante, à la grecque, dont la grande abbaye avait recueilli et cultivait magnifiquement la tradition[33].

Tout semblait avoir été dit : une reproduction à l'identique à Charlieu de ce qui existait à Cluny, l'influence byzantine, le thème d'un Christ venant pour le jugement dernier ou d'une apocalypse s'impose. L'on s'apprêtait à reproduire tels quels les commentaires de ces illustres devanciers dans la troisième partie de ce chapitre. Mais le regard fut attiré sur les reproductions par un élément significatif. Les pieds du Christ ressuscité ne portent pas les cicatrices de la Crucifixion. Il ne s'agit donc pas d'un Christ Ressuscité, et la peinture ne peut représenter le jugement dernier par retour du Christ monté aux cieux à l'Ascension avec ce corps encore marqué par la passion selon les preuves qu'il donna lui-même à ses disciples et à Thomas incrédule ; (Jn 20, 25-27) : « (Thomas) : porte ton doigt ici, voici mes mains ; avance ta main et mets-là dans mon côté ». Par ailleurs le pied droit, (probablement aussi le bras droit), sort de la mandorle signe distinctif des représentations de Christ enseignant. Une étude plus attentive est alors portée sur le lion ailé représentatif de saint Marc. Denuelle a reproduit le texte inscrit dans le phylactère que le lion tient entre ses pattes : «MARCUS incipit, puis quelques lignes illisibles et Ch III ». Or ce chapitre III comporte l'institution des douze apôtres (Mc, 3, 13-19) dont la liste se termine par « Thaddée, Simon, le Zélé (à ne pas confondre avec Simon Pierre) et Judas Iscariote, celui-là même qui le livra ». Thaddée et Simon sont les noms relevés lisibles sous deux des quatre personnages assis à la droite du Christ (rangée inférieure). Il est évident que la fresque devait comporter l'ensemble des douze apôtres, avant des dégâts antérieurs à 1844, et que le cortège apostolique était complété à la gauche du Christ, avec ou sans Judas d'ailleurs.

Cette réinterprétation du sens de la fresque a été soumise pour avis à dom Angelico Surchamp, fondateur des éditions Zodiaque. Par courrier du 18 juillet 2010, celui-ci a bien voulu répondre en donnant l'appréciation suivante :

> « En ce qui concerne Charlieu, je suis tout à fait d'accord avec vous. Il doit s'agir non d'un Jugement dernier, mais de ce que les espagnols appellent « un apostolado », c'est-à-dire l'institution des douze apôtres et la légende pourrait être *Vos qui secuti estis me… sedebitis super sedes duodecim iudicantes duodecim tribus Israël* (Mt 19. 28). Mais vous voyez que les deux thèmes se rejoignent.
>
> Les stigmates du Christ sont en effet un témoignage fondamental de sa résurrection. Il s'agit bien du corps crucifié, mis au tombeau et monté au Ciel. De plus ces stigmates sont les glorieux témoins de sa Rédemption ».

[33] PARRIAT (Henri), *Peintures murales du Moyen Âge et de la Renaissance en Bourgogne du Sud*, La Physiophile, 1980, p. 18 à 21.

Il serait trop long et hors propos de reprendre la discussion sur une référence à Matthieu plutôt qu'à Marc. Pourtant grâce à un examen attentif des aquarelles de Denuelle il a été possible de faire un premier redressement d'interprétation.

Cependant bien des incertitudes et des questions demeuraient, du fait des graves lacunes de la fresque reproduites par Denuelle, de l'examen des fragments originaux conservés au Musée de Cluny, de la lecture des descriptions très partielles initiales de Guillien et de la difficulté d'articuler tous ces éléments. Où se trouvait la Vierge ? (d'ailleurs Déchelette se le demande aussi). Sur quel mur du réfectoire se trouvait la fresque ? Guillien remarque qu'elle était astucieusement éclairée par une fenêtre bien placée. Quelles étaient ses dimensions ? Guillien parle tantôt de 20 pieds pour la hauteur de la mandorle (ce qui est énorme : plus de 7 m) tantôt de 10 pieds.

C'est seulement à ce stade de la réflexion et de l'essai de compréhension de la fresque que nous avons retrouvé la quatrième série de sources que constituent des dessins au crayon sur papier vergé qui avaient été enregistrés à la Bibliothèque municipale de Roanne (maintenant Médiathèque). L'un est coté 1 F 42-44-212, on peut y lire : « Anciennes peintures du réfectoire du prieuré de Charlieu ». Il est d'ailleurs reproduit dans le livre d'Elizabrth Sunderland : Fig 64. Les deux autres documents sont cotés 1 F 42-44-210 et 1 F 42-44-211. Tous ces dessins, dont nous avons obtenus les reproductions, évoquent immédiatement une *sinopia,* ces dessins préparatifs des fresques tracés avec un pigment rouge provenant de Sinopis en Turquie, d'où le nom. Ici on a toute la partie gauche de la fresque esquissée (en particulier un grand luxe de détails sur le registre supérieur qui manquait cruellement dans la reproduction de Denuelle). Un dessin est consacré uniquement au Christ dans sa mandorle apportant des précisons très importantes sur ses attributs. Cette *sinopia* avait été vue par Déchelette et Brassard sans bien sûr qu'ils en connaissent le sens et le nom : « sous l'enduit du mortier qui portait les peintures dont nous nous occupons, apparaît une documentation rudimentaire plus ancienne peinte à quatre tons, avec contours tracés à l'ocre rouge »[34]. Avec ces dessins une grande partie du puzzle peut être reconstituée et ce qui manque supposé. En annexe nous exposons la démarche et méthode utilisées pour cette reconstitution à partir des pièces dont on dispose, reconstitution qui répond à une partie des questions posées ci-dessus et qui permet de compléter l'interprétation théologique de la fresque. (Voir au tome 2 Annexe VII, p. 168 à 181)

In fine, que peut-on dire de toutes les informations réunies ? Les conclusions avancées ici sont radicalement différentes des propositions avancées antérieurement par des experts renommés. On s'y engage de façon assurée sans prétendre à un avis définitif n'acceptant pas de contradiction.

L'assimilation des fresques à un Jugement dernier ou une Apocalypse doit être écartée. Deux arguments suffisent à expliquer ce rejet : le lieu et la représentation picturale du Christ. Le lieu d'abord :

[34] DÉCHELETTE (Joseph), BRASSARD (Éleuthère), *Les Peintures murales…* op. cit., p.

il s'agit d'un réfectoire, lieu de partage et de fraternité d'une petite communauté, non d'un tympan ou d'une abside mieux adaptée au rappel des fins dernières à une foule de pèlerins ou de fidèles. La représentation du corps du Christ, ensuite, est absolument sans stigmate. Le Christ juge est forcément passé par la Passion, la mort et la Résurrection, l'Ascension avant son retour comme juge. Le Christ peint sous nos yeux tient un livre ouvert sur l'inscription tirée de Jean (8,12) : « Je suis la lumière du monde, qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais aura les lumières de la vie ». Cette affirmation forte est celle d'un Christ enseignant. On pourrait croire qu'il est en train de commencer son sa mission et constitue son équipe d'apôtres. C'est ainsi que l'on a évoqué plus haut *l'apostolado*, signalé dans Matthieu comme constitution des douze pour aller juger les douze tribus d'Israël. Mais c'est le chapitre III de Marc qui est ici clairement invoqué, qui décrit l'institution des apôtres, soit douze appelés deux par deux pour être d'abord les premiers enseignés (Mc 3 14-19) : « Il en institua douze pour être ses compagnons et les envoyer prêcher avec pouvoir de chasser les démons ».

Le Christ donne son dernier enseignement, la veille de sa Passion, le Jeudi Saint, au moment où il fête la Pâque avec ses disciples. Il partage le pain et le vin, instituant l'eucharistie. C'est la raison pour laquelle le Christ de la fresque est habillé de la dalmatique liturgique (habit de l'évêque le Jeudi Saint). Pour rappeler que ce mystère est saint, et le risque sacrilège à s'en approcher sans la pureté nécessaire, le peintre a inscrit une phrase tirée du premier récit de cette institution, dans Paul (I Co 11, 23-29): *Quicumque manducaverit*… soit : « Quiconque mange ce pain ou boit la coupe du Seigneur indignement aura à répondre du corps et du sang du Seigneur ».

Le geste de bénédiction du Christ peut être adressé sans hésitation à tous les moines du réfectoire, tant à ceux qui ont communié aux espèces consacrées, qu'à ceux qui, repentants, insuffisamment préparés, se sont contentés d'absorber les eulogies, ces hosties simplement bénies. Tous sont appelés à partager la glorification finale des élus que signifie l'ajout d'alpha et d'oméga sur le livre ouvert, en référence à Isaïe (Is 44,6), et Apocalypse (Ap 1,8 – 21, 6 et 22,13). L'évocation du Jeudi Saint est renforcée par la position assise de la Vierge, des Apôtres et autres saints autour du Christ alors que les Apôtres de la voûte de Gourdon étaient debout, en marche.

On doit reconnaître dans cette fresque, imparfaitement reconstituée, une pluralité symbolique dont la signification complète nous échappe définitivement. Sur le plan stylistique, le ou les artistes font preuve d'une maturité personnelle qui leur a permis d'écarter une copie servile de telle ou telle représentation comparable, notamment dans la famille clunisienne où s'est exercé leur art. Il serait vain de dire « ce fut comme à Berzé, ce fut comme à Cluny ». Les fresques de Charlieu sont uniques, bien que presque totalement détruites mais avec des restes suffisants pour avoir tenté d'en approcher la splendeur. Finalement, la logique du lieu (réfectoire), la réflexion sur les éléments restants, la tentative de

reconstitution forment un faisceau d'arguments pour admettre la représentation de la cène du Jeudi Saint.

Conclusion

Au début de ce chapitre nous avons évoqué la richesse du patrimoine pictural des églises en Bourgogne et en particulier dans les églises et établissements qui font l'objet de cette étude. Quand on dit patrimoine il s'agit de ce qui est resté, depuis l'application des enduits et des pigments lors des constructions et ornementations, échappant aux destructions volontaires ou non, effacements recouvrements (qui parfois sauvegardent) et dégradations de toutes sortes. Nous avons limité notre observation à quelques lieux, certains peu connus (chapelle haute de Saint-Marcel), en perdition (chapelle nord de Saint-Romain des Iles), ou plus récemment mis en valeur : église de Gourdon. Nous avons emprunté un chemin un peu téméraire de recherche sur une fresque détruite, celle du réfectoire de Charlieu, grâce à la compilation fortuite d'archives dispersées et d'une histoire écrite en pointillé. Il n'a pas été question de discuter sur les techniques, le fait que les couleurs aient été conservées ou non, laissant ce domaine à des spécialistes, retenant simplement la datation qui en a été donnée. De même à Gourdon nous n'avons rien dit des peintures de l'absidiole sud, postérieures à la période étudiée. Il faut avoir conscience que ce qui est visible aujourd'hui n'est qu'une faible partie émergée d'un tout, les peintures recouvrant à l'origine intégralement les murs et les décors sculptés. On peut s'en faire une certaine idée à Gourdon où la restauration s'est attachée à faire apparaître tous les dessins à tonalité rouge, par exemple sur les arcs des travées des bas-côtés, ou sur les colonnettes de l'absidiole sud. Nous avons centré notre propos sur la signification religieuse, symbolique ou explicite rattachée aux mystères chrétiens scripturaires et à ceux célébrés dans ces églises. On a trouvé une originalité propre à chaque édifice, et en même temps les thèmes partagés par le monde monastique et ecclésiastique de cette époque.

La chapelle haute de Saint-Marcel est consacrée de manière insistante aux martyrs locaux (saint Marcel, saint Valérien) mais aussi à des martyrs vénérés dans toute la chrétienté (sainte Catherine). Ce thème rappelle à ceux qui prient dans cet endroit (prieur et sa communauté) l'exemplarité des prédécesseurs dans la foi, comme serviteurs de Dieu et de leurs frères jusqu'au supplice final.

À Saint-Romain-des-iles, la petite chapelle du transept nord était entièrement consacrée aux évangiles de l'enfance du Christ (Matthieu et Luc). Les fragments restants témoignent effectivement d'une Annonciation et d'une adoration des Mages, tandis que la réalité d'une fuite en Egypte ne peut être que tributaire des descriptions anciennes.

À Gourdon le Christ en Gloire qui habite la voûte en cul-de-four de l'abside appartient à toute une lignée iconographique depuis les christs *Pantocrator* byzantins, les christs de jugement dernier et les christs

enseignants, retrouvés dans des endroits proche de Gourdon (Berzé-la-Ville, Curgy), stylistiquement rattachés à ceux qui ornaient certaines de ces nombreuses églises romanes de Catalogne, en particulier de la vallée qui conduit des Pyrénées à Lérida (Santa Maria del Mur, Tahull). Celui de Gourdon est accompagné de plusieurs thèmes. En voûte, une marche des Apôtres (vers leur mission d'évangélisation, vers le Christ eschatologique ?), tandis que sur les murs du chœur, sont représentés, encore, une Nativité du Christ et une Annonciation, et la scène éminemment eucharistique des pèlerins d'Emmaüs reconnaissant le Seigneur à la fraction du pain.
Pour la fresque de Charlieu, ornant probablement le mur est du réfectoire, le puzzle était difficile à réunir en un tableau cohérent. Finalement on peut suggérer que le Christ dans sa mandorle, entouré du tétramorphe, proclamant par l'inscription du livre qu'il tient en main « Je suis la Lumière du monde », présidait une cène, évoquant celle du Jeudi Saint, avec comme convives, la Vierge Marie, les Apôtres, des prophètes, mais aussi les saints protecteurs de l'abbaye et les donateurs.

L'observation, forcement fragmentaire de quelques peintures ou fresques qui sont encore visibles dans certaines priorales incluses dans notre étude, peine à restituer l'impression d'ensemble que pouvait donner la conjugaison de de l'architecture sacrée, des décors sculptés et peints. Il faut beaucoup d'imagination, et maintenant l'imagerie-reconstitution en 3D peut en donner une idée, mais probablement tributaire d'une perfection formelle froide, à mille lieues de l'habitation spirituelle qui peut se dégager de ces lieux, que ce soit pour le croyant ou l'incroyant. Nous avons la chance de trouver encore à Gourdon la conjonction de tous ces apports artistiques : architecture, sculpture, peinture. Si les représentations et les symboles peuvent nous échapper, notamment pour les chapiteaux, l'ordonnancement des lieux (nef transept chœur) obéit à la règle liturgique, les différentes peintures évoquent les grands mystères chrétiens. Enfin, en dépit des asymétries, imperfections, parfois incohérences, et peut-être à cause d'elles, l'unité spirituelle en jaillit, résonnance de la ferveur des chants des moines et des fidèles, et dans le cas de Gourdon, résonnance encore actuelle, puisque toujours lieu de culte.

Chapitre VIII

Prieurés et bâtiments conventuels

Si le nombre d'églises priorales de la période Xe-XIVe siècle encore debout n'atteint pas 100 (99 effectivement) pour 183 unités priorales recensées, le nombre de prieurés et de bâtiments conventuels visibles aujourd'hui est encore bien plus faible, atteignant juste 50 selon le décompte pratiqué. Sur ce nombre bien peu ont gardé leurs caractéristiques d'origine en raison de l'évolution de l'Église et celle de la société.

Une typologie universelle

L'ordonnancement des bâtiments des prieurés est soumis à une typologie identique dans toutes les familles monastiques ou canoniales. Le plan type comporte une série de bâtiments accolés à un flanc de la chapelle priorale. On y trouve en rez-de-chaussée une salle capitulaire, un réfectoire, cuisine et cellier, des salles de travail et des locaux d'accueil des hôtes. À l'étage le dortoir et les latrines des frères, l'hébergement des hôtes. Cette série de bâtiments délimite en son sein la cour du cloître dont les galeries périphériques, non obligatoires, ne constituent qu'un élément de décor et de confort. On retrouve ce plan type décrit par Amans Aussibal, comme étant celui d'une celle grandmontaine (voir au tome 2 Annexe I du chapitre III de cette même partie, p. 91), n'est pas propre à cet ordre. Des écarts par rapport à ce modèle sont liés à l'état topographique des lieux et au nombre de frères ou de confrères du prieuré étudié.

Si l'on a indiqué en préliminaire avoir recensé une cinquantaine de de bâtiments prioraux, en fait très peu conservent des caractéristiques sans équivoque possible sur leur affectation première. C'est en ayant à l'esprit le schéma type dont nous venons de parler que nous avons essayé, au cours des visites, de retrouver ce qui pouvait avoir appartenu à un bâtiment initial ou à une position initiale. L'apport indispensable des cadastres napoléoniens et des photos aériennes ont dans certains cas permis de reconstituer, le plus souvent sous forme de suggestion l'agencement des anciens bâtiments conventuels par rapport à la chapelle ou église priorale. Il faut remarquer que les plans cadastraux du département de Saône-et-Loire, tous consultables en ligne, sont très éclairants car ils colorent en bleu les églises et les bâtiments ayant servis de bâtiments monastiques, puis ultérieurement de presbytère.

Afin de ne pas se perdre dans une énumération fastidieuse des typologies rencontrées nous allons essayer de dégager les modes principaux, en en décrivant quelques-uns, et en résumant la liste des appartenances à tel ou tel type.

En fait il y a essentiellement deux grands groupes : le premier est celui où la priorale est l'un des côtés du quadrilatère que forment les bâtiments cernant l'espace claustral, et un deuxième où le quadrilatère est

complètement en dehors de la priorale, en fait respectant le périmètre du cimetière qui entoure l'église. À l'intérieur de chaque groupe les variations sont presque égales au nombre de prieurés observés.

Notre analyse selon la typologie regroupe les deux diocèses. Pour ce qui est des appartenances, monastique ou canoniale, nous ne ferons qu'une description du seul prieuré canonial dont il reste suffisamment de traces qui peuvent être décrites et dont l'originalité par rapport au mode de vie de ces religieux est patente : le prieuré de Chagny. Tous les autres prieurés dont on peut dire quelque chose du point de vue des bâtiments conventuels sont monastiques. Nous donnerons la liste des prieurés que nous avons pu identifier comme appartenant à un type ou un autre de disposition, et ne donnerons des précisions que sur certains points particuliers

Typologie où la priorale fait partie du quadrilatère des bâtiments entourant le cloître

Ce sont des prieurés accolés au mur sud ou au mur nord de la chapelle et communiquant avec elle par une porte qui peut se situer soir au niveau de la nef (proche du transept), soit du transept lui-même. Un troisième mode est celui où l'un des bâtiments conventuels est en continuité avec la priorale elle-même, dans son prolongement ouest, sans préjuger de la manière dont le quadrilatère claustral se forme à partir de ce prolongement. Tout en obéissant aux plans types dessinés ci-dessous, il faut peu de temps pour se rendre compte que chaque prieuré est un cas particulier.

Les prieurés situés du côté sud de la priorale : la priorale forme la branche nord du quadrilatère (type celle grandmontaine).

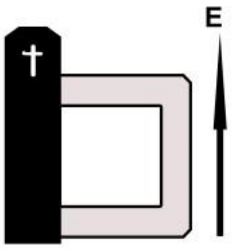

N° de fiche	Prieuré	Commune-Hameau	Canton	Vocable	Diocèse	Archiprêtré	hf	Règle*	Dépendance	Restes	Affectation	Plans tome 2
23	ÉPOISSES	BRETENIÈRES. ÉPOISSES	GENLIS	NOTRE DAME	CHALON	OSCHERET		GRA	Grandmont	Bâtiment Est Salle capitulaire	Bâtiment INRA	Plan Annexe IV Ch VIII p. 185
26	CHAGNY	CHAGNY	CHAGNY	SAINT-MARTIN	CHALON	DEMIGNY		OSA	St-Ruf	Bâtiment Nord et sud	Presbytère	
36	CHARLIEU	CHARLIEU	CHARLIEU	SAINT-FORTUNAT	MÂCON	BEAUJEU		OSB	Autocéphale puis Cluny	Salle capitulaire Logis prieur 2e cour	Musée	
50	COMBERTAULT	COMBERTAULT	BEAUNE	SAINT-HIPPOLYTE	CHALON	OSCHERET		OSB	St-Etienne-de-Caen puis St-Bénigne	Bâtiments Est	Mairie	Plan Annexe X Ch III, p. 103
89	SAINT-MARTIN	LAIVES	SENNECEY	SAINT-MARTIN	CHALON	TOURNUS		OSB	St-Pierre Chalon	fondations presque invisibles		Plan Annexe I du Ch VIII, p. 182
95	SAINTE-MADELEINE	LE VILLARS	TOURNUS	SAINTE-MADELEINE	MÂCON	VÉRIZET	F	OSB	TOURNUS	Bout de cloître	Privé	Plan Annexe III Ch VIII, p. 184
176	GRANGE-DU-BOIS	SOLUTRE-POUILLY. GRANGE-DU-BOIS	MÂCON	SAINT-JULIEN ET SAINT-FIACRE	MÂCON	VAUXRENARD		Grand Cis OSA	Grandmont , Pontigny,puis Saint-Pierre Mâcon	Rien	Privé, bâtiments agricoles reconstruits autour de l'église	

Pour plus de détail on peut se reporter aux fiches de la quatrième partie dont le n° est indiqué au début de chaque ligne. Nous ne dirons que quelques mots sur les particularités de Saint-Martin de Laives et Saint Martin de Chagny.

Le prieuré bénédictin de ***Saint-Martin de Laives*** (Saint-Pierre de Chalon), est supposé correspondre à des fondations recouvertes de quelques mottes d'herbe sous forme d'un quadrilatère exigu coincé dans l'angle que fait le transept sud avec la nef. Ces traces délimitent ce qui devait être un bâtiment rectangulaire accolé à l'ouest de la Chapelle Notre-Dame de Pitié qui occupe le transept sud de la priorale. Les dimensions de ce « prieuré » étaient environ (d'après le plan) de 5,50 m par 4 m, soit une surface de 22 m^2 apparemment sous forme d'une pièce unique puisqu'il n'a pas été trouvé de fondations indiquant un ou des cloisonnements intérieurs. Cette salle servait de réfectoire, de dortoir et

de salle de chapitre. Une porte donnait l'accès à l'église percée dans le mur sud de celle-ci, et une autre à l'extérieur, aux abords sud de de cette même église. Peut-être y avait-il un cloître niché dans l'angle délimité par ce « prieuré» et le mur sud de la nef. Aucune trace de bâtiments agricoles n'existe à proximité, et les deux moines du prieuré (il n'est pas bon qu'un moine reste seul), vivaient d'un acensement en espèces et en nature des domaines possédés dans le village installé tout autour. Le plan de ce prieuré (?) minimal est donné en annexe I de ce chapitre, p. 182.

Le prieuré de Saint-Martin de Chagny

On décrira l'unique prieuré canonial resté visible dans sa conception initiale. Il s'agit du prieuré de Saint-Martin de Chagny, tenu par les chanoines de Saint-Ruf à partir de 1220. Devenu presbytère séculier l'ancien prieuré a gardé sa structure de plusieurs bâtiments disposés autour d'une cour ayant pu servir de cloître.

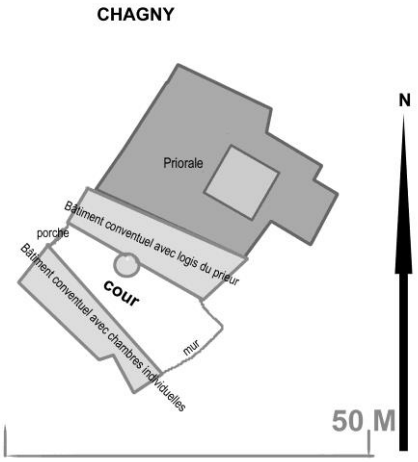

Le schéma ci-dessus qui permet de comprendre la disposition des bâtiments est tiré directement du calque des contours des édifices tels qu'on les voit sur la photo aérienne. Comme on peut le constater l'orientation de la priorale est à 118-119° soit 28° au sud de l'orientation théorique. Contrairement au schéma précédent le quadrilatère claustral n'est pas bordé par la priorale. C'est un bâtiment qui longe le mur sud de la nef de l'église. Il comporte une tourelle. On l'attribue dans la tradition locale comme faisant partie du logement du prieur. De l'autre côté de la cour un autre bâtiment abrite encore des traces de ce qui pouvait être des cellules ou chambres individuelles. Elles étaient suffisamment spacieuses pour accueillir la couche et aussi de quoi lire et écrire (écritoire) chacun ayant son scriptorium personnel, ainsi que des objets personnels tolérés. Ceci laisse préjuger un aménagement de la vie régulière où chaque chanoine conservait un minimum d'intimité. Les confrères bénéficiaient d'une libre entrée et sortie de leur chambre ou chambre-bureau donnant sur l'espace claustral. La salle capitulaire se trouvait au rez-de-chaussée du logis du prieur, salle prolongée par un réfectoire. La vie commune était respectée (pas de logement indépendant en ville), mais pas de dortoir obligatoire. L'espace claustral actuellement clos par un haut mur du coté sud-est était peut-être bordé aussi d'une construction. À L'opposé se trouve l'entrée avec actuellement encore une grande porte-porche. Le tout est enserré dans la ville et les ruelles et immeubles voisins. Il subsiste une grande place au nord-ouest devant la priorale et le prieuré.

Les prieurés situés du côté nord de la priorale

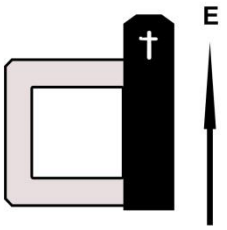

N° de fiche	Prieuré	Commune-Hameau	Canton	Vocable	Diocèse	Archiprêtré	hf	Règle*	Dépendance	Restes	Affectation	Plans tome 2
57	CHEVIGNES	DAVAYÉ et PRISSÉ. CHEVIGNES	MÂCON SUD	SAINT-TAURIN	MÂCON	VAUXRENARD		OSB	CLUNY	Portion de cloître, traces de chapelle sous combles, espace claustral	Propriété privée	Plan Annexe II Ch VIII, p 183
96	LE VILLARS	LE VILLARS	TOURNUS	SAINT-VALÉRIEN	MÂCON	VÉRIZET		OSB	TOURNUS	cour du prieuré	Constructions d'habitations privées	Plan Annexe III Ch VII, p. 184I
121	PÉRONNE	PÉRONNE	LUGNY	SAINTE-MARIE-MADELEINE	MÂCON	VÉRIZET		OSB	CLUNY	Bâtiments privés	Bâtiments privés	Plan Annexe III Ch VIII, p. 184
165	SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY	SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY	SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY	SAINT-SYMPHORIEN	MÂCON	BEAUJEU		OSB	REGNY	Rien	Maison de retraite construite à la place	

Nous ne signalerons à leur propos que la particularité présentée par les deux prieurés de Le Villars. Celui de Saint-Madeleine, féminin figure au tableau précédent et le prieuré masculin Saint Valérien dans le tableau ci-dessus. En fait ils forment une paire symétrique, les deux priorales étant accolées côte à côte (voir les fiches respectives de ces deux prieurés).

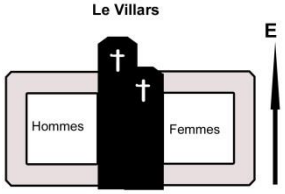

Bâtiment conventuels dans le prolongement de la priorale

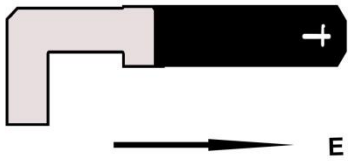

N° de fiche	Prieuré	Commune-Hameau	Canton	Vocable	Diocèse	Archiprêtré	hf	Règle*	Dépendance	Restes	Affectation	Plans tome 2
44	CHENOVES	CHENOVES	BUXY	SAINT-BLAISE	CHALON	LA MONTAGNE		OSB	SAINT-MARTIN D' AUTUN	Bâtiment du prolongement XVe	Bâtiment viticoles autour de la cour	Plan Annexe IX Ch III p 102
128	REGNY	REGNY	SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY	SAINT-MARTIN	MÂCON	BEAUJEU		OSB	CHARLIEU	Prolongement de la priorale	Propriété privée	
163	SAINT-ROMAIN-DES-ILES	SAINT-ROMAIN-DES-ILES	LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	SAINT-ROMAIN	MÂCON	VÉRIZET		OSB	TOURNUS	Prolongement de la priorale	appartements privés	
180	UCHIZY	UCHIZY	TOURNUS	SAINT-PIERRE	MÂCON	VÉRIZET		OSB	TOUNRNUS	Logements particuliers	Logements particuliers	Plan Annexe II Ch VIII p 183

On en compte quatre où sont encore parfaitement visibles les bâtiments en question, oblitérant une éventuelle entrée dans l'église par l'ouest. Comme on l'a dit précédemment on ne peut savoir comment s'organisait l'espace claustral à partir de cette configuration. D'après les édifices actuellement en place, il semble que le quadrilatère était formé à l'ouest de la priorale à Uchizy, tandis qu'à Chenoves les autres bâtiments entouraient le prolongement de la chapelle. Il y avait une porte de communication entre le bâtiment conventuel et la priorale elle-même, dont on voit la trace à Saint-Romain-des-Iles seulement.

Typologie où le quadrilatère conventuel respecte le périmètre du cimetière entourant la priorale

Le prieuré est édifié à distance de la priorale, lui laissant son périmètre de cimetière. On rencontre les configurations variées de position schématisées dans le dessin suivant

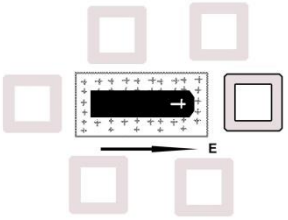

N° de fiche	Prieuré	Commune-Hameau	Canton	Vocable	Diocèse	Archiprêtré	hf	Règle*	Dépendance	Emplacᵗ par rapport à la priorale	Affectation	Plans tome 2
12	BISSY-SUR-FLEY	BISSY-SUR-FLEY	BUXY	NATIVITÉ de la VIERGE	CHALON	LA MONTAGNE		OSB	FAVERNEY puis LA FERTÉ	Ouest	Propriété privée	Plan Annexe IX Ch III p .102
34	CHAPAIZE	CHAPAIZE	SAINT-GENGOUX	SAINT-MARTIN	MÂCON	VÉRIZET		OSB	SAINT-PIERRE CHALON	Est	Presbytère, projet de musée	Plan Annexe X Ch III p. 103
120	PALLEAU	PALLEAU	VERDUN	SAINT-PIERRE-aux-LIENS et SAINT-ANTIDE	CHALON	OSCHERET		OSB	SAINT-BÉNIGNE	S-E	Ensemble transformé en logements dont un logis du prieur formellement identifié par des décors peints	Plan Annexe II Ch VIII p. 183
132	ROSEY	ROSEY	GIVRY	SAINT-PIERRE	CHALON	LA MONTAGNE		OSB	SAINT-PIERRE CHALON	Nord	Bâtiment privés	
134	SAINT-ANDRÉ-de-BAGÉ	SAINT-ANDRÉ-de-BAGÉ	BAGÉ	SAINT-ANDRÉ et SAINT-JEAN	LYON MÂCON	BAGÉ		OSB	TOURNUS	N-E	Bâtiment privés	Plan Annexe IX Ch III p. 102
136	SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT	SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT	SAINT-BONNET-DE-JOUX	SAINT-ANDRÉ	MÂCON	ROUSSET		OSB	MOUTIERS SAINT-JEAN	Nord-Ouest	Un bâtiment reconstruit, boulangerie	
137	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	SAINT-CHRISTOPHE	CHALON	BRESSE		OSB	SAINT-MARCEL	Nord	Mairie	
181	VAUXRENARD	VAUXRENARD	BEAUJEU	SAINT-PIERRE	MÂCON	VAUXRENARD		OSA	SAINT-PIERRE MÂCON	N-E	Maison privées	Plan Annexe X Ch III p. 103

On peut constater que l'on a presque tous les cas de figure sur ce tableau de huit prieurés.
À Rosey l'église est séparée par une route d'un ensemble de bâtiments à vocation agricole semble-t-il, dont la configuration peut faire penser qu'ils ont étés construits ou reconstruits sur l'ancien prieuré. Il se trouve que cette route est également la frontière entre la commune de Rosey où est l'église, et la commune de Saint-Désert où sont les bâtiments en question.

Le prieuré de Saint-Marcel

On aurait pu le mettre dans le dernier tableau car il a été possible de visiter dans un immeuble situé au sud-ouest de la priorale, un étage bordé de chambres ayant pu être des cellules du prieuré. Cependant l'examen du cadastre de 1830 (parcellaire C3) montre un émiettement des bâtiments colorés en bleu (affectation religieuse) à l'intérieur d'un très grand quadrilatère au milieu duquel se trouve l'église. De plus ce quadrilatère est bordé au nord et à l'ouest par un canal rectiligne qui devait desservir des moulins. Étant donné l'importance de cet établissement monastique, d'abord abbaye, il devait y avoir une cité abbatiale avec un premier cercle proche de l'église et un domaine autour. Tout cela a été colonisé au fil des siècles par les habitations de l'agglomération, si bien que l'on ne peut se hasarder à donner une typologie pour Saint-Marcel.
On a pu ainsi répertorier vingt-deux prieurés pour lesquels une typologie des bâtiments conventuels peut être reconstituée ou supposée d'après les traces observées. Si les caractéristiques principales demeurent d'un prieuré à l'autre, d'un ordre à l'autre, les variations sont manifestes, parfois les originalités, mais rien ne contrevient à l'observance de la Règle : vie de prière, vie en communauté, pauvreté, respect de la clôture. Seul le prieuré de Chagny laisse deviner des accommodements à l'austérité commune. On a regardé aussi s'il y avait une différence dans la disposition des lieux suivant la destination des priorales telles qu'elles ont été définies au chapitre III de cette partie, en particulier on a cherché à savoir si les prieurés qui respectaient le périmètre du cimetière avaient été construits auprès d'églises paroissiales devenues mixtes. Ce n'est pas le cas. Sur les huit prieurés, un seul était paroissial à l'origine (Saint-André de-Bagé) et un seul mixte d'emblée (Palleau). Les six autres étaient des églises priorales devenues mixtes.

Les prieurés châteaux

Les prieurés châteaux[1] ont une place particulière. Ils se divisent en deux catégories. La première est celle des châteaux féodaux devenus propriétés des moines où ceux-ci installèrent des frères constituant ainsi un prieuré. La deuxième catégorie est celle des prieurés ou doyennés que les moines fortifièrent ou aménagèrent en châteaux, parfois manoirs. Ces bâtisses ont souvent subi le sort des châteaux fortifiés du Moyen Âge, c'est-à-dire qu'elles ont été détruites soit du fait des guerres, soit de l'abandon générateur de ruines.

C'est le cas de la forteresse de *Lourdon* qui préexistait à la création de Cluny et qui lui servit ensuite souvent pour réunir un jour un concile, un autre jour un *placitum*, et souvent de cadre majestueux à des traités et donations ; ses ruines restent impressionnantes. Cependant six de ces châteaux peuvent être cités comme conservant des restes notables et dont l'état actuel est redevable à de nombreux travaux de consolidation et de restauration.

Le château de Bezornay est justement en pleins travaux mais garde son architecture originelle. Un mur de fortifications ne laissait qu'un passage avec pont-levis. Actuellement une partie de ces murs sont effondrés et laissent voir au centre de l'espace délimité une petite chapelle [2] transformée en habitation. Elle est prolongée dans son axe occidental par ce qui fut le logement des moines qui est devenu habitat du propriétaire. Sous la protection des murs et donc en cercle discontinu autour du prieuré les bâtiments agricoles donnaient sens à la vocation décanale primitive du lieu. Il n'y a pas trace de cloître.

Le château de Boutavent était de fondation féodale par la famille des Gros d'Uxelles désirant surveiller l'abbaye de Cluny et ses accès sur la rive droite de la Grosne. À partir de la cession à Cluny de ce château en 1237[3], l'abbaye y envoya des moines et en fit un prieuré indépendant de la paroisse de Cortambert. Les propriétaires successifs depuis la Révolution ont respecté la structure générale d'un château avec haute cour fermée de quatre bâtiments dont subsistent deux tours d'angle de défense d'origine médiévale. Les bâtiments intercalaires entre les angles ont été modifiés pour accueillir les locaux techniques agricoles, mais le logis du maître, dans l'angle sud-ouest opposé à la chapelle, a pu succéder à celui du prieur.

Le château de Laizé était initialement la propriété des comtes de Mâcon. Mais l'alliance de celui-ci avec le comte de Chalon pour perpétrer des pillages à l'encontre de Cluny, provoqua l'intervention du roi Louis VII en 1166. Au titre des réparations, le roi imposa la cession de ce château fort, presque démoli par les troupes royales, à l'abbaye de Cluny. Un abbé énergique, Thibaud de Vermandois (1179-1183)

[1] DEFONTAINE (Patrick), « Les prieurés châteaux », in *Châteaux et prieurés*, Actes du premier colloque de Bellecroix (Chagny), 15-16 octobre 2011, dir. MOUILLEBOUCHE (Hervé), Centre de Castellologie de Bourgogne, 2012.
[2] *Bulletin 1998*, Centre d'Études Clunisiennes, Cluny, p. 16-24.
[3] CC 4710.

« va restructurer les locaux du doyenné en construisant sur les ruines de l'ancien château une nouvelle cour domaniale avec habitation et dépendances d'exploitations[4] ». La tour qui domine l'ensemble des bâtiments et les environs est plus ostentatoire que militaire, mais le statut monastique de la maison est mieux affirmé. Laizé, jusqu'ici doyenné, devient officiellement prieuré.

À Leynes les moines de Tournus implantèrent un prieuré à une époque ancienne et le fortifièrent par un château sous le règne de Charles VI. Cette mesure de protection attira les Anglais dès 1423[5]. En 1471 le château est victime des luttes entre Louis XI et Charles le Téméraire. Puis les guerres de Religion constituent une autre épreuve : on dit que les derniers moines furent jetés dans les puits de la haute cour castrale. Le château était protégé d'une double enceinte intérieure qui a disparu. Une restauration récente a rendu habitable des locaux du prieuré qui sont sur trois niveaux, mais la chapelle castro-priorale a disparu.

Le prieuré de Mazille fut édifié probablement à la suite du transfert d'une celle, connue dès 948, dédiée à saint Julien au hameau de Néronde[6]. Ce prieuré-doyenné accueillit un concile en 1103 comme il a été indiqué au premier chapitre de la première partie. Dans sa *Dispositio rei cluniacenses*, Pierre le Vénérable assigne à Mazille la fonction de fournir tout le fourrage des chevaux des hôtes de l'abbaye, et l'accueil de ces hôtes en transit avant l'arrivée à l'abbaye. L'autorisation de construire des fortifications résulte d'un accord entre l'abbé et Hugues Deschaux de Bussières en 1173[7]. À l'intérieur des vestiges d'une enceinte, les bâtiments du prieuré sont aménagés sur trois niveaux dont le second était réservé au prieur ou à ses hôtes, avec un logement et un oratoire. C'est le seul prieuré château dont il reste réellement des éléments architecturaux liés à la fonction du lieu.

Le prieuré d'Uchizy faisait partie de la donation initiale faite par Charles-le-Chauve aux moines de Saint-Philibert. Un village relativement important se constitua autour de la celle. Pour protéger l'ensemble, village et prieuré, les moines de Tournus édifièrent un château au centre du bourg et des fortifications en périphérie. Le clocher de la priorale fut relevé d'un étage pour servir de tour de guet. Il reste des ruines du château et des portes fortifiées.

Enfin seul prieuré château du diocèse de Chalon (par le biais de Cîteaux) après ceux que nous venons de citer, tous du diocèse de Mâcon, le château *de Gilly-lès-Cîteaux* avait une fonction de protection. Il abritait une troupe aux ordres de l'abbé de Cîteaux chargée de la défense du célèbre Clos-Vougeot. Il fut ensuite transformé, probablement au cours du XIVe siècle en manoir. C'est actuellement un hôtel de prestige dont les anciens aspects monastiques ont complètement disparu.

---

[4] BAUDRAS-CHARDIGNY (Albert), *Histoire de l'église de Laizé*, 2007, p. 18.
[5] MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire*, 1856, p. 267.
[6] RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008, p. 517.
[7] CC 4244.

CHÂTEAUX PRÉEXISTANTS À L'ARRIVÉE DES MOINES OU DES CHANOINES

	PRIEURÉ	MODE D'ÉDIFICATION	ÉPOQUE	OBÉDIENCE
1	BOUTAVENT	Château antérieur à l'arrivée des moines		Cluny
2	CHÂTEAU DE LOURDON	Château antérieur acquis par les moines	Xe	Cluny
3	LA VILLENEUVE	Ville fortifiée et château antérieurs à l'arrivée des moines	XIe	Cluny
4	MASSY	Château vendu aux moines	XIe	Cluny
5	MONT-SAINT-VINCENT	Château antérieur à l'arrivée des moines		Cluny
6	PERONNE	Château antérieur à l'arrivée des moines	Xe	Cluny
7	SIGY-LE-CHÂTEL	Château antérieur à l'arrivée des moines	XIIe	Perrecy
8	COMBERTAULT	Château antérieur à l'arrivée des moines	Xe	Saint-Bénigne
9	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	Château antérieur à l'arrivée des chanoines	XIe	Saint-Pierre de Mâcon (OSA)
10	SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL	Château antérieur à l'arrivée des chanoines	XIe	Saint-Pierre de Mâcon (OSA)

PRIEURÉS CHÂTEAUX ÉDIFIÉS PAR LES MOINES OU LES CHANOINES

1	SAINT-HILAIRE de FONTAINES	Prieuré château construit par les chanoines	XIIIe	Bar-le-Régulier (OSA)
2	CHÂTEAU-MONTRACHET	Prieuré château construit par les moines		Cluny
3	CHEVIGNES		XIe	Cluny
4	LA TOUR DE BASSY		XIe	Cluny
5	TOUR SAINT-GIRAUD		XIIe	Cluny
6	GILLY-LÈS-CÎTEAUX		Xe	Saint-Germain-des-Prés puis Cîteaux
7	BRIENNE		XIVe	Tournus
8	LE CHÂTELARD LANCIÉ		XIIe	Tournus
9	LEYNES		XVe	Tournus
10	PLOTTES		XIIe	Tournus
11	PRESTY		XIe	Tournus
12	UCHIZY		XIIe	Tournus

PRIEURÉS FORTIFIÉS OU AMÉNAGÉS PAR LES MOINES

1	AUBIGNY	Prieuré aménagé en manoir	Tardif	Cistercien
2	NEUILLY CERSOT	Manoir des moines de la Ferté	XIIe	Cistercien
3	BEZORNAY	Doyenné fortifié par les moines	XIIe	Cluny
4	BLANOT	Château aménagé par les moines	Tardif	Cluny
5	CHARLIEU	Prieuré fortifié	XIIe	Cluny
6	ÉCUSSOLLES	Prieuré fortifié par les moines	XIIe	Cluny
7	MAZILLE	Prieuré fortifié par les moines	XIIIe	Cluny
8	SAINT-HYPPOLITE	Prieuré fortifié par les moines	XIIIe	Cluny
9	SAINTE-MARIE de CHALON	Fortifications tardives		Saint-Bénigne
10	CHÂTEL-MORON	Prieuré associé au château	XIIe	Saint-Pierre de Chalon
11	SAINT-ROMAIN-DES-ILES	Prieuré fortifié par les moines	XIIe	Tournus

PRIEURÉS CHÂTEAUX CONSTRUITS OU FORTIFIÉS PAR D'AUTRES

1	LAIZÉ	Château construit par les comtes, donné à Cluny	XIIe	Cluny
2	SAINT-GENGOUX	Fortifications construites par le roi	XIIe-XIIIe	Cluny
3	SAINT-DENIS-DE-VAUX	Château construit par l'évêque d'Autun	XIIIe	Val-des-Choux

39

Le tableau ci-dessus essaie de faire un décompte aussi complet que possible de ce que l'on sait des prieurés châteaux et des prieurés fortifiés dans les anciens diocèses de Chalon et Mâcon. Les dates ou période de construction ont été notées autant que possible, ainsi que les obédiences. Sur 39 prieurés-châteaux, dix préexistaient à l'arrivée des moines qui ont bénéficié d'un don ou qui ont acquis l'édifice. Douze prieurés ont été directement construits par les moines ou chanoines, et ils en ont fortifié ou transformé onze autres. Cluny a le plus grand nombre d'établissements (18) qui formaient sa « garde rapprochée ». Seuls trois prieurés-châteaux appartiennent à des chanoines. Enfin trois châteaux ou défenses ont été édifiés par d'autres pour le profit des moines.

Les prieurés dont il reste des aménagements conventuels remarquables

Deux prieurés sont dans ce cas : Époisses et Charlieu. L'importance relative de ces deux sites n'est évidemment pas la même. Ils présentent tous deux un réel intérêt.

La salle capitulaire d'Époisses

La celle d'Époisses, fondée en 1189, comportait 12 frères. Lors de sa transformation en prieuré en 1317, par Jean XXII, le nombre fut porté à 16 en incluant les moines des prieurés annexes du Breuil (diocèse d'Autun) et de Fay (diocèse de Besançon).[8]C'est seulement à partir de ce début du XIV[e] siècle qu'on connaît le nom de quelques prieurs et que la nécessité d'une salle capitulaire se traduit dans l'architecture. Le cadastre de 1843 montre un quadrilatère de bâtiments quasiment en continuité les uns avec les autre avec semble-t-il un portail au nord-ouest et donc la vocation devait être agricole car il est noté : « Ferme d'Époisses ». Les relevés d'après photo aérienne montrent un quadrilatère incomplet de bâtiments (disparition de la partie ouest) avec des solutions de continuité. Ce qui nous intéresse c'est le bâtiment en forme de croix situé au nord est. La branche ouest-est est le reste de la priorale dont la nef a été démolie jusqu'à environ 5 m de l'angle avec l'aile sud qui est le bâtiment accolé au transept. Il existe encore la saillie du chevet. Tous les restes de cette priorale ont été entièrement remaniés et aménagés pour servir de bureaux à l'INRA. L'aile sud débute par la salle capitulaire restée pratiquement intacte, et le reste du bâtiment est également investi par l'INRA. Cette aile mesure grosso modo 20 m et devait constituer l'aile est du quadrilatère selon le plan codifié des celles grandmontaines (Voir Ch III Annexe I, p. 91).

La salle de chapitre constitue l'angle nord-est du cloître actuellement disparu. On y accède par une porte qui devait donner sur le cloître et que nous décrirons, en contre-bas de deux marches par rapport au niveau extérieur. La salle est rectangulaire, longueur 7,70 m dans le sens nord-sud et sa largeur de

[8] *Bullarium, privilegiorum ac diplomatum pontificum romanorum amplissima collecti*o, bulle « Exigente debito pastoralis officii », *Bulletin Société archéologique et historique de Haute Vienne,* 1877, t. XXV, III de la 2e série, réforme de Grandmont par Jean XXII.

6.06 m. Une deuxième porte d'accès et d'issue communique avec ce qui fut la chapelle priorale au nord qui est surélevée de 6 marches, cette porte est surmontée d'une voussure ogivale. La troisième porte est dans l'angle sud et conduit de plein pied au rez-de-chaussée de l'aile orientale des bâtiments conventuels. Un pilier central est constitué d'une base carrée surmontée d'une colonne de 31 cm de diamètre et d'un chapiteau sculpté de motif végétal simple d'où partent huit arcades brisées formant quatre croisées d'ogives avec le arcs partant des murs, et quatre autres délimitant les espaces des croisées d'ogive. Ces arcs reposent sur les murs sur des sortes de consoles, ou culs-de-lampe, rectangulaires et dans les angles sur des colonnes adossées surmontées d'un chapiteau à décor de feuillage assorti à celui du pilier central. L'éclairage est donné par deux fenêtres étroites, côté est, à arc brisé. À l'opposé, la porte actuellement vitrée, est encadrée de deux fenêtres. Porte et fenêtres sont séparées par 3 colonnettes géminées dans le sens sagittal à chapiteaux décorés de sculptures de motifs végétaux. De ces colonnes partent des voussures en arc brisé. Elles reposent sur un muret. Le tout évoque évidemment l'agencement d'un cloître et peut laisser supposer une disposition identique de l'autre côté du déambulatoire du cloître ce qui devait être d'une grande élégance. De plus, comme le remarque l'architecte chargé de la restauration en 1928 : « Les constructeurs ont dû inventer un procédé permettant de supporter la poussée des voûtes sans nuire à l'harmonie et à la solidité de l'édifice. Ils y sont parvenus en faisant coïncider la retombée des nervures avec l'une des rangées des trois colonnettes séparant les ouvertures à arcs brisés et en plaçant au-dessus des trois colonnettes un bloc de pierre dans lequel étaient taillés les trois chapiteaux et le cul de lampe auquel aboutissaient les nervures des voûtes ; toute la poussée du mur et des voûtes se trouve ainsi supportée par les trois colonnettes. Cette disposition qui est d'une très grande légèreté semble n'avoir jamais été employée dans d'autre monuments ; elle est en tous points remarquable[9] ». En effet les nervures côté ouest tombaient sur les fenêtres et non sur un mur, d'où cette ingénieuse solution.

Une pierre tombale levée a été fixée au mur entre les deux fenêtres orientales. Cette pierre tombale érigée bien sûr après coup peut être à la place du siège du prieur qui présidait le chapitre tandis que les moines étaient disposés en cercle autour de lui, et que le scribe pouvait s'installer à la lumière près de la fenêtre donnant sur le cloître. Cette salle capitulaire est tout à fait typique de l'organisation traditionnelle des monastères comportant une communauté d'au moins 10 moines. (Voir tome 2 Annexe IV, p. 185)

[9] BOURÉ (André), « Le prieuré d'Époisses », *Le Miroir Dijonnais*, t. XII, mars 1930 : citation du rapport de l'architecte, Monsieur Prost, qui date la construction du premier quart du XIIIe siècle et signale l'influence gothique exprimée par cette construction.

Les bâtiments conventuels de Charlieu

Les bâtiments conventuels de Charlieu ont subi des dégâts irréversibles, à l'instar de l'église, au cours du XIXe siècle. Il reste le logis du prieur et le cloître ; mais ces structures ont subi des modifications à une date plus tardive que le XIVe siècle. Une fois de plus on ne peut que se reporter à l'ouvrage princeps d'Elizabeth Sunderland qui, avec une patience infinie et une compétence non moindre a démêlé l'écheveau complexe des constructions successives. Nous laisserons de côté les descriptions du logis du prieur, des différents cloîtres, de la chapelle du prieur [10]. pour s'attacher seulement à la description de la salle capitulaire, encore une fois grand témoin de la vie monastique dans tous ses aspects.

La porte du passage du cloître vers la salle capitulaire, mesurant 1,43 m de large se fait présentement sous un arc brisé tandis que l'enduit qui couvre le mur jusqu'à la soupente de toiture du cloître laisse des pierres apparentes dessinant le début d'un arc en plein cintre. De part et d'autre de la porte des arcades sont soutenues par des colonnes géminées à chapiteaux sculptés. Mme Sunderland a démontré qu'il s'agissait de la récupération des piliers d'arcades séparant le chœur du déambulatoire dans l'église du Xe siècle (voir fiche n° 36 Charlieu à la fin du tome 1).

La salle du chapitre est rectangulaire avec une longueur de 12,25 m et une largeur de 10,85 m soit une surface de 133 m^2. D'un pilier central partent les arcades formant quatre croisées d'ogives, tout comme à Époisses. En fait cette architecture était classique pour les salles capitulaires et on la retrouve ailleurs avec une déclinaison variable dans la complexité des croisées d'ogive. L'importance de la surface de la salle capitulaire de Charlieu est à rapporter aux 33 moines de chœur que l'abbaye-prieuré abritait avant la « grande mortalité ». À 1,20m environ du sol le pilier central porte un ambon de pierre destiné à recevoir les livres liturgiques ou les registres des décisions capitulaires. Le sommet du pilier n'a pas de chapiteau et les nervures partent directement du tronc de la colonne. Ces mêmes nervures aboutissent sur les murs sur des culs-de-lampe. (Voir tome 2 Annexe V, p. 186)

La salle du chapitre de Charlieu offerte à nos yeux est bien grande pour ce monastère triple, soit à peu près 4 m^2 par moine. On doit se dire que cette salle abritait les séances du chapitre des coulpes et que plusieurs moines devaient s'allonger et rester prosternés en signe de pénitence et occuper de ce fait une surface plus grande qu'un moine debout ou assis sur un tabouret. En outre Charlieu accueillait dans des chapitres spéciaux des représentants des prieurés dépendants, ou des visiteurs et autres hôtes justifiant un tel espace. On se souviendra que Pierre le Vénérable, dans son livre *de Miraculis*, signale l'existence d'un deuxième petit cloître, plus à l'est et occupant une partie de la cour actuelle de

[10] SUNDERLAND (Elizabeth Read), *CHARLIEU à l'époque méd*iévale, LESCUYER, Lyon, 1971, p. 58.

l'hôtel du prieur[11]. Toutes ces dispositions démontrent que le titre de prieuré auquel était réduit Charlieu depuis 1109 n'avait pas complétement effacé la splendeur abbatiale de ses débuts, ni l'originalité architecturale qui la caractérisait. À l'exception de Saint-Pierre de Mâcon, dont malheureusement il ne nous reste rien, Saint-Fortunat de Charlieu était le plus important des 183 prieurés inclus dans les recherches. Peut-être un jour Charlieu bénéficiera-t-il des mêmes inventions numériques que Cluny, reconstituant en trois D les anciens bâtiments. Il reste de quoi nourrir l'imagination avec ce qui subsiste : cloitre, salle capitulaire, narthex, tympans sculptés nord et ouest.

Conclusion

L'observation des bâtiments résiduels des anciens prieurés et bâtiments conventuels ne nous montre que peu d'élément antérieurs à la fin du XIVe siècle. Il est ainsi difficile de reconstituer le cadre de vie des moines habitants ces prieurés. Deux salles capitulaires d'un intérêt remarquable témoignent de l'aménagement prévu pour les réunions quotidiennes conformes à la règle. Il existe des doutes sur la pérennité de leur usage au cours des siècles. Ainsi en 1754, une source manuscrite des archives de Côte-d'Or relate une réunion du chapitre d'Époisses de la manière suivante : « Jean de Combier, prieur, Hugues Dubois l'aîné, Hugues Dubois le jeune, Jean Lavault, Jean Baille, tous religieux, assemblés en notre chapelle au son de la cloche en la manière accoutumée pour traiter de nos besoins et affaires du dit prieuré… baillons et laissons à cens en emphytéose à honorable homme et sage Monsieur Jean Joly, une maison à Dijon en la rue des… au côté de la maison du sieur Jean de Viseur ». Si la salle capitulaire était devenue trop grande pour cinq moines à Époisses, combien était-ce plus vrai encore pour celle de Charlieu où ne résidaient plus que six moines, tous officiers.

Le fait que les bâtiments d'imposante dimension des sept prieurés châteaux n'avait pour fonction que d'héberger deux ou au plus trois moines laisse pensif, Il est vrai qu'ils étaient accompagnés d'une importante *familia* pour les services agricoles et domestiques. Les granges entouraient le logis principal. Gilly est un peu à part en tant que résidence seigneuriale de l'abbé de Cîteaux, et site d'hébergement des troupes protectrices du vignoble, défense éventuelle d'un prieuré situé dans une zone déjà soumise à la paix ducale.

Les prieurés de Chagny et de Palleau se présentent sous forme de mini appartements mitoyens ayant accès direct au cloitre ou la cour commune. À l'évidence les chanoines et moines ne dormaient plus en dortoir dans ces deux prieurés, pas plus que dans celui de Saint-Marcel. Ces constatations ne préjugent en rien de la disposition des lieux jusqu'à la fin du XIVe siècle, surtout quand on lit l'insistance des visiteurs à rappeler les bases de la règle en matière de vie commune : repas pris ensemble au

[11] Pierre le Vénérable, *De Miraculis libri duo*, éd. Denise BOUTHILLIER, Turnhout, 1988 (C.C.C.M., 83), *Le Livre des Merveilles de Dieu*, traduction par Jean Pierre TORRELL et Denise BOUTHILLIER, Paris-Fribourg, 1992 (Pensée antique et médiévale), p. 275.

réfectoire, dortoirs communs sans cloisonnement. Le relâchement est venu plus tard, en particulier par l'apparition de chambres isolées permettant un minimum d'intimité.

Il existe deux groupes importants d'évolution des anciens prieurés. Les prieurés devenus logements particuliers sont au nombre de seize, dont deux passés par l'étape intermédiaire de presbytère. S'y ajoutent un prieuré transformé en quartier de village, un autre transformé en habitat collectif que constitue une maison de retraite .On peut encore rattacher à ce groupe d'habitat privé six châteaux plus ou moins fractionnés en copropriétés ou au contraire en indivisions familiales.

Le deuxième groupe est celui des exploitations agricoles ou viticoles. On en décompte douze rappelant une des vocations habituelles des prieurés ou du moins un des modes de gestion de ces communautés devant vivre de leur travail. On pourrait ajouter à ce groupe le centre INRA installé à Époisses, qui a repris « La ferme du prieuré » pour y mener ses expérimentations.

Les maisons ou bâtiments d'usage public sont au nombre de quatre, l'un d'eux en devenir de musée et de centre de visite.

Restent deux prieurés dont l'état de ruines s'aggrave un peu plus chaque jour et pour lesquels aucun projet ne se dessine à l'horizon. (Voir au tome 2 tableau Annexe VI, p. 187)

Avant d'aborder dans la troisième partie les aspects de la vie concrète des 183 prieurés de diocèses de Mâcon et Chalon, nous avons pu décompter 97 églises dont une partie plus ou moins importante de l'édifice initial subsiste, et dont l'étude nous a permis d'appréhender quelle place prééminente elles avaient dans le vie monastique. Nous avons retrouvé 50 lieux avec des bâtiments monastiques résiduels rares, le plus souvent des bâtiments transformés ou reconstruits au même endroit, se partageant en logements, exploitations agricoles, bâtiments publics et centres de visites. Ce modeste reste monumental ne suffit pas à rendre compte de toute l'œuvre accomplie par un petit nombre d'hommes et de femmes au cours de cinq siècles. Quelques traces restent cependant suffisamment lumineuses pour laisser pressentir ce que fut ce fameux « âge d'or » médiéval monastique. Essayons maintenant d'aller un peu plus loin dans la connaissance de ces moines, moniales et chanoines aux ambitions très spirituelles et aux contradictions toutes humaines.

Troisième partie

Chanoines et moines des prieurés hors du monde et dans le monde

Introduction

La suite de l'exposé sur la vie dans les prieurés nous conduit, dans cette troisième partie, à considérer leurs relations, d'un point de vue thématique et chronologique, avec le « monde », dont les moines et chanoines veulent s'abstraire, sans pouvoir y échapper.

Des recherches conduites sur la longue période X^e^-XIV^e^ siècle ne peuvent en effet faire l'impasse sur les étapes qui caractérisent ce demi-millénaire. La première donnée changeante de cette période est celle de la nature et tout ce que l'on appelle l'écosystème. L'introduction de cette analyse résulte d'une mise en cause des historiens médiévistes, trop attachés dit-on aux archives, et sommés d'élargir leur vision par une approche archéologique du bâti et du non bâti. Ce recadrage qui prétendrait nous faire remonter au Néolithique a ses limites dans deux diocèses fortement romanisés et que les Burgondes ont peu perturbé. Cela amènera à faire le point sur une première question : les moines et chanoines des prieurés ont-ils été des défricheurs ou des régisseurs de la nature ?

Le deuxième paramètre variable à considérer est le cadre politique. Le X^e^ siècle commençant vit encore dans le rêve d'une monarchie chrétienne universelle, au moins en Occident (de Charlemagne à Charles le Chauve). Depuis Chalon et Mâcon on entend parler d'un roi (un roitelet diront certains) lointain, aux pouvoirs limités et contestés, issu d'un jeu de successions contentieuses répétées entre les derniers Carolingiens et les Robertiens capétiens. C'est dans ce climat que s'épanouit la puissance politique des comtes et des seigneurs, créateurs de la féodalité. Alors revient un roi comme suzerain suprême (Louis VII), puis un souverain (Philippe-Auguste), enfin un saint roi (Louis IX) et ses successeurs qui se réclament de la sainte ascendance. On a ainsi traversé quatre siècles. Puis les guerres de succession et la guerre de Cent Ans amènent dans les prieurés pillages et incendies répétés. Cette longue période est aussi celle où les prieurs sont clairement assimilés à des seigneurs locaux avec droits de justice et de taxations.

La troisième variable est celle du statut de la papauté. Les titulaires de l'évêché de Rome sont, au début du X^e^ siècle, entachés d'une réputation peu honorable et dotés d'un pouvoir quasi nul. Progressivement l'amendement de leur conduite morale les fait respecter. Ils sont conseillés par les représentants des ordres monastiques et canoniaux, et souvent recrutés en leur sein (ce choix renforce le prestige des moines, fussent-t-ils modestes prieurs). Les prétentions théocratiques des papes finissent par s'effondrer en France face au pouvoir laïc à la fin du XIII^e^ siècle, sous Philippe le Bel. Leur installation proche à Avignon (là où est le pape, là est Rome), inaugure un interventionnisme papal universel dans la nomination des titulaires des prieurés ou de leurs bénéficiers, nous amenant d'une part à un bouleversement de la vie des monastères, et d'autre part à la fin de la période de recherches (fin XIV^e^ siècle).

La quatrième donnée de cette longue période est l'évolution des familles canoniales et monastiques elles-mêmes dans leur règlement intérieur et leur mode de fonctionnement. Nous avons détaillé cette évolution dans la première partie au chapitre VII traitant des Règles, Coutumes et de la stabilité. Des précisions à propos des règles suivies par les chanoines seront sans doute d'un apport utile dans certains chapitres.

La rapide évocation de ces influences croisées et changeantes, d'ordre écologique, politique, ecclésial (papauté) et monastique permettent de mieux comprendre ce que nous allons développer dans cette troisième partie, consacrée à la vie matérielle et l'économie des monastères, leur participation au pouvoir politique et ecclésiastique. **1** - Dans un premier chapitre nous aborderons l'influence des moines et des chanoines sur la nature, les cultures, le paysage, et essayerons de répondre à la question posée précédemment : moines défricheurs ou régisseurs ? **2** Le deuxième chapitre abordera la gestion économique proprement dite des domaines dont les prieurés sont propriétaires. On verra successivement l'importance relative de la vigne, des forêts, des étangs et pêcheries, des céréales et fourrages, de l'organisation des granges et des moulins. **3** Le troisième chapitre s'attachera à préciser quel était le statut social des moines et chanoines dans ce contexte. Propriétaires d'esclaves, comme les féodaux, ils pratiquent des affranchissements individuels ou collectifs, ils lèvent des taxes et rendent justice comme les seigneurs, ils se protègent par des fortifications ou construisent des manoirs ostentatoires. Comme les gros propriétaires laïcs il acensent leurs domaines à des tenanciers indépendants, ce dont nous rendent compte censiers et terriers. **4** Le plus souvent responsables de paroisses, ou associés à des prêtres séculiers, ils dépendent des orientations générales de l'Église en ses conciles et de la papauté. Quelle participation apportent-ils aux pélerinages locaux et comment s'articule leur vie régulière avec l'autre clergé, les frères mineurs et les laïcs ? **5** Le cinquième chapitre nous conduira à l'examen des manquements à la Règle ou aux règles, et aux évolutions de celles-ci, en distinguant moines et chanoines ; les délits et les crimes recensés complèteront la description de ces hommes « hors du monde » et « dans ce monde ». **6** Le dernier chapitre montrera en quoi le XIV^{e} siècle, terme chronologique de notre étude, est le théâtre de bouleversements tant dans la vie politique qu'ecclésiastique, avec son cortège de conflits et guerres, et pour couronner le tout, une épidémie de peste. Tous ces soubresauts déjà latents à la fin du siècle précédent retentissent profondément sur la vie des prieurés et menacent leur équilibre quand ce n'est pas leur existence même. On verra dans quelle mesure les établissements ont pu résister et quel aura été leur horizon à la fin de cette période.

Chapitre I

Moines défricheurs ou régisseurs ?

Les propos réitérés exaltant l'action civilisatrice des moines sur les peuples barbares venus en Gaule à la fin de l'Empire Romain d'Occident ont entretenu un mythe, nous l'avons déjà dit. Des écrits universitaires encore récents ont renforcé cette image[1]. Nous avons rapporté également l'avis plus pondéré d'un Jacques Dubois disant tranquillement qu'il ne faut pas exagérer cette influence[2]. Ce chapitre va tenter de faire la part des choses.

Vie de l'homme dans son environnement

Le tapis végétal de la terre dans cette région de l'Europe occidentale où se trouvent les diocèses de Chalon et de Mâcon et les prieurés objets de nos recherches a connu de nombreuses évolutions depuis les origines du monde. Le mythe d'une forêt originelle a été contredit par l'archéologie moderne[3]. La vérité sur l'écoumène à partir du néolithique est celle d'une biodiversité favorable aux cueilleurs, chasseurs et pêcheurs, permettant aux hommes de consommer leur nourriture sans la produire. Cet idéal d'une nature nourricière sans être cultivée convenait à une population restreinte. Une légende veut expliquer l'abandon de cet équilibre. Il s'agirait de la fondation de Rome par deux jumeaux sauvés de la forêt hostile. Les Romains auraient abandonné les bois et les landes pour se nourrir de la triade « pain », « vin », « huile d'olive » en faisant défricher et cultiver la terre rationnellement par des esclaves capturés et déplacés dans ce seul but. En réalité la genèse de la sédentarisation et de la culture céréalière en particulier, se situe en Mésopotamie. Quoiqu'il en soit de cette origine, c'est par la conquête romaine de la Gaule et particulièrement de l'axe Rhône-Saône que se propage cette transformation du sol, en gagnant sur le saltus. Les Gaulois ont accepté facilement ce modèle romain, en même temps qu'ils adoptaient le christianisme venu du Moyen Orient accompagné par conséquent des mêmes habitudes alimentaires (pain, vin huile). L'arrivée de divers groupes de Germains a complètement déstabilisé l'ordre politique et social de l'empire, son administration urbaine et rurale. Les Germains apportent une réalité culturelle et culturale totalement différente avec des préférences alimentaires pour le lait et ses dérivés, la viande (dont le gibier) et le lard, les choux et les navets[4]. Dans certaines régions de Gaule ce bouleversement des habitudes lié aux nouveaux occupants a conduit à

[1] LE BRAS (Gabriel), « La part du monachisme dans le droit et l'économie du Moyen Âge », *RHEF*, t. XLVIII, n° 144, 1961, p. 199-211.
[2] Jacques Dubois dit : « Les moines ont tantôt défriché, tantôt cultivé des terres occupées depuis longtemps. Les légendes ont confondu les deux points. Leur rôle est assez important pour qu'il soit inutile de créer des légendes pour les glorifier », dans sa recension du livre de MOYSE Gérard *: Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon*, *IVe-XIe siècles*, in *RHEF*, t. LXI, n° 166, janvier 1975, p. 128..
[3] CHALVET (Martine), *Une histoire de la forêt*, Seuil, 2011.
[4] FLANDRIN (Jean-Louis), MONTANARE (Massimo), *Histoire de l'alimentation*, Fayard, 1990, p. 108.

délaisser les cultures, vouant à nouveau les terres à l'inculte. Il n'en a pas été de même dans nos contrées avec l'arrivée d'une peuplade germanique particulière: les Burgondes.

Une relecture de la loi des burgondes ou la pérennité de la culture à la romaine

Les prieurés que nous étudions se sont implantés sur un territoire façonné par la période charnière du Haut Moyen Âge (V^e^-X^e^ siècle). Cette période est dévalorisée dans l'opinion commune par le discrédit jeté sur elle par les évêques de ce temps, au premier rang desquels Grégoire de Tours qui en fait état dans ses écrits[5]. Ces pasteurs, souvent originaires de nobles familles gallo-romaines partagèrent les préjugés de leur milieu à l'encontre des Barbares *silvaticii*, au paganisme suspect de liens avec des divinités forestières.

Sans revenir sur le cheminement pluriséculaire des Burgondes jusqu'à nos régions, disons que leur royaume allié ou fédéré s'est installé en Savoie au milieu du V^e^ siècle. À la fin de celui-ci, ils se firent attribuer la Lyonnaise première, comprenant Chalon et Mâcon. À la fois occupants et protecteurs, ils n'ont cherché à bouleverser ni le mode de vie, ni le travail agricole de la population locale[6]. Maints auteurs ont souligné la sagesse de la loi Gombette du roi Gondebaud, promulguée en 501 ou 502 et complétée par ses successeurs Sigismond et Godomar III. Ce qu'on a loué à juste titre, c'est la volonté de faire cohabiter pacifiquement des personnes issues de peuples différents, aux coutumes et législations antérieures peu compatibles.

Mais cette loi était plus que cela, elle codifiait de façon précise les cultures en général, la culture de la vigne en particulier et l'élevage[7]. Par un corpus de 105 lois, pas une de plus, l'organisation des habitats et domaines est réglée de telle manière que les conflits d'intérêt ou les délits touchant à la propriété peuvent être facilement décelés et soumis à juridiction. Il n'y a plus de villes, sauf celles des palais royaux, il n'y a plus que des *villae*. Ces *villae* sont de grands domaines ruraux, des hameaux ou des villages. L'espace rural est un espace cultivé constitué de clos séparés aux spéculations spécifiques : d'un côté les vignes, de l'autre des terres vouées aux céréales. Les clôtures sont délimitées avec précision, par des palissades de bois constituées de piquets ou pals. On comprend, à la lecture de cette loi, que chez les Burgondes, il y a d'une part des cultures (céréales ou vignes), et d'autre part de l'élevage en pacage dans des bois. L'espace sylvestre contribue aussi bien aux clôtures des champs qu'aux autres emplois : constructions, feux domestiques. On pourrait croire que les Francs, ayant absorbé le royaume burgonde dès 535, auraient aboli la loi Gombette, à peine promulguée. Il n'en fut

[5] Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, Paris, Belles Lettres, rééd. 1968.

[6] CHAUME (Maurice), *Les origines du duché de Bourgogne*, Ière partie, Histoire politique, Dijon, imp. Jobard, 1925 ; 2e partie, Géographie historique, 3 fasc., Dijon, 1927, 1931, 1937, ici 2^e^ partie p. 231-237 : « La population locale serait de 600 à 800 000 Eduens, devenus gallo-Romains ». Les apports burgondes se limitèrent à 10 000 (sans les femmes et les enfants de moins de 12 ans)) à côté de 70 000 en Franche-Comté !

[7] DUBREUCQ (Alain), « La vigne et la viticulture dans la loi des Burgondes », *Annales de Bourgogne*, 73, 2001, p. 39-55.

rien, les rois mérovingiens accompagnés d'une tierce population[8] se contentèrent de confirmer à leur profit les biens des rois burgondes et continuèrent de régir les conflits entre particuliers de manière identique jusqu'à l'arrivée des Carolingiens. L'exploitation des terres s'est pérennisée avec répartition équilibrée entre cultures, élevage et exploitation sylvicole. Les zones incultes à défricher, dans ce secteur des diocèses de Chalon et Mâcon, sont restées minoritaires, c'est ce que confirment, acte après acte, les chartes de donations et autres transactions effectuées au profit de tel prieuré ou telle abbaye. C'est le point que l'on va maintenant étudier en analysant le contenu des chartes dont nous avons déjà parlé pour présenter les liens sociaux et sociétaux des moines et chanoines.

Les patrimoines des prieurés : ce que l'on peut en savoir, présence ou non de terres incultes.

Les chanoines

Une remarque s'impose : les chanoines n'ont pas vocation à cultiver, ni a fortiori à défricher des terres, mais à réciter l'office divin et gérer les paroisses. Par conséquent, s'ils acceptent des dons et domaines et terres c'est pour les mettre en gérance. À ce titre, il serait étonnant qu'ils aient accepté ou sollicité des terres incultes.

On peut se faire une certaine idée de ces possessions pour le grand prieuré de *Saint-Pierre de Mâcon* et ses prieurés dépendants grâce à son obituaire, ainsi qu'aux passages que lui consacrent Seyvert et le Manuscrit anonyme dans leur histoire du diocèse de Mâcon. Il faut dire que cet ensemble canonial n'est passé à l'observance régulière qu'à la fin du XIe siècle (entre 1070 et 1090 sans précision) et que Saint-Pierre a rétrogradé du statut abbatial à celui de prieuré à la même époque. C'est en tenant compte d'une courte portion de XIe siècle, que l'on produit le tableau suivant du nombre de donateurs et de dons par siècle.

	XIe	XIIe	XIIIe	
	1070-1100	1101-1200	1201 et plus	TOTAL
Donateurs et donatrices	10	17	18	45
Dons	22	18	27	67

On trouve une coïncidence d'augmentation des dons lors des préparatifs de la première croisade, ou lors des retours de la quatrième croisade sans que l'on y trouve une véritable motivation d'ordre spirituel.

Examinons le contenu des dons. Sur les 67 dont le contenu est suffisamment précis, 40 sont à caractère directement agricole, tandis que 15 églises et chapelles sont automatiquement liées à leur dot de culture. Une seule forêt pourrait être qualifiée de terrain à défricher, sans certitude.

[8] CHAUME (Maurice), *Les origines du duché*…op.cit., p. 257, l'auteur estime à 40 000 les Francs venus en Bourgogne sous les Mérovingiens et les Carolingiens soumis à la loi salique.

Donations à caractère exclusivement agricole

Villages	Manses	Alleu	Condemine	Curtil	Pré	Terre	Forêt	Moulin	Glandée
3	26	1	1	1	1	1	1	1	1

Autre dons

Églises	Chapelles	Dîmes isolées	Droits	Rentes	Pêcheur	Serfs
10	5	7	1	3	1	2
manses+dïmes						

Quelques précisions à propos de ce tableau : le manse est une unité de surface et d'exploitation estimée en Bourgogne à 7 hectares[9]. Il s'agit d'une surface cultivée[10]. Enfin chaque église était dotée d'un minimum de terrain agricole : au moins un manse céréalier et 75 ares de vignes[11].

Pour cette catégorie de chanoines, la cause semble entendue, jamais ils n'ont tenu un rôle de défricheurs, ils s'en sont tenus à celui de régisseurs, bons gestionnaires des biens reçus.

Voyons maintenant le cas des *chanoines de Saint-Ruf à Chagny*. La donation qui leur est faite en 1220 par l'évêque Durand comprend l'église de Chagny proprement dite et les chapelles annexes de Saint-Marcel de Bouzeron et Saint-Antoine de Remigny. Il était convenu que l'abbé présenterait un de ses religieux à l'agrément de l'évêque pour être nommé curé, et les revenus des dotations paroissiales devaient permettre à la petite communauté de subvenir à ses besoins sans avoir à défricher quoi que ce soit, ni même surveiller une exploitation, car les revenus paroissiaux étaient confortables à cette époque[12].

Les autres implantations canoniales relèvent d'une situation comparable, ainsi à Fontaines et à Chaudenay. Le prieuré *Saint-Hilaire de Fontaines*, près de Chagny, fut attribué à des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais, issus de leur maison de Bar-le-Régulier. Un arrangement entre les évêques d'Autun et de Chalon assure aux religieux gîte et revenus garantis par le « clos de l'évêque ». À *Chaudenay*, le prieuré Saint-Symphorien d'Autun, était propriétaire d'une chapelle Saint-Véran, dont les annexes cultivées avaient constitué le fief personnel de son prévôt Salomon[13]. Le dernier prieuré canonial est celui, très particulier, des *Antonins à Chalon*. L'étude des vingt-sept chartes écrites entre 1247 et 1352 montre que cette commanderie-prieuré, financée probablement par sa maison mère et aussi par quelques dons, achète plus qu'elle ne reçoit en donation. On peut relever plusieurs axes de développement. Tout d'abord les religieux bâtissent de quoi loger la communauté et contenir des salles destinées aux soins des malades. En second, des prés et

[9] DUBY (Georges), WALLON (Armand), *Histoire de la France rurale*, t. I, p. 384.
[10] Théodore Chavot, dans la préface du *Livre Enchaîné* dit que le manse se composait d'une certaine étendue de fonds et d'une construction soit d'habitation, soit d'exploitation (p. LXXI).
[11] IMBART de la TOUR (Pierre), *La paroisse rurale du IVe au XIe siècle*, Picard, Paris, 1900, p. 269 et sv.
[12] AD Drôme, fonds Saint-Ruf, armoire 12, vol. 6, n° 6, p. 17.
[13] *Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300*, éd. DÉLÉAGE (André), Autun, Chandioux, 1936, charte 14.

des vignes sont acquis près de Givry en Saône-et-Loire et à Beaune en Côte-d'Or, pour produire les revenus nécessaires à la subsistance de la communauté et financer l'activité de soins. Cependant, leur action suscitant la charité et des dons dans leur environnement, les chanoines reçoivent des rentes en espèces ou en nature. Notons ce point assez particulier que les acquisitions des Antonins comportent une forêt qui aurait été quasiment urbaine (à l'intérieur même de la ville de Chalon), si tant est que l'on puisse parler de ville à cette époque. Cette forêt dut être rasée pour l'aménagement des abords et de l'accès aux bâtiments construits et dut servir probablement de bois d'œuvre[14].

En conclusion, les chanoines dans l'ensemble vivent confortablement de revenus paroissiaux ou de revenus de domaines agricoles et diverses rentes obtenus par acquisitions ou par dons. Ces domaines peuvent se trouver à proximité des monastère ou plus ou moins éloignés. Ils délèguent la gestion à des intendants ou des obédienciers, mais ne sont jamais « les mains dans le terreau » et encore moins assujettis à un travail de défrichage et/ou de mise en valeur directe ou indirecte de terres incultes.

Les moines

Tournus et dépendances

Les moines de Saint-Philibert, dans toute leur histoire, n'ont pas donné un seul exemple d'installation abbatiale nécessitant des travaux de défrichement. À Jumièges d'abord ils occupent un domaine du fisc royal (654), puis à Noirmoutier une villa appartenant en propre à l'évêque de Poitiers, Ansoald (677). Lorsque la communauté entame sa marche errante pour fuir les envahisseurs normands, à partir de 836, partout elle fait étape dans des lieux déjà aménagés[15]. Ces moines montrent une aptitude certaine pour la gestion de revenus, mais leur vocation première, avant même Cluny, est de consacrer l'essentiel de leur activité à l'office dans l'église, la louange divine, la dévotion à Marie et au saint fondateur. À leur arrivée à Tournus, ils ne font que profiter d'un site déjà entretenu par les moines de Saint-Valérien, et les donations qu'ils obtiennent présentent tous les caractères d'exploitations agricoles en état de marche, voire de villages entiers ou *vici*. On ne doit pas faire d'erreur d'interprétation, par exemple concernant Saint-Romain-des-Iles. L'abbaye Saint-Philibert qualifie cette dépendance de « celle », terme qui pourrait évoquer une filiale de quelques moines dans une solitude boisée à défricher. En fait, il s'agit bien d'une filiale de quelques moines, mais envoyés en éclaireurs dans un village déjà ancien, aux fins d'y établir ensuite une plus forte communauté.

La constitution du patrimoine de l'abbaye de Tournus et de ses dépendances s'est réalisée pour l'essentiel entre 875 et 1119. Elle s'est caractérisée par des donations royales, comtales, épiscopales

[14] AD Meurthe-et-Moselle H 1772 à H 1780.

[15] Pour mémoire à Dée ou Grandlieu, paroisse pourvue de maisons (836), puis aux monastères de Cunaud (857), de Messay (862) et Saint-Pourçain (871).

ou provenant de particuliers, des confirmations de possessions, de privilèges, par des conciles locaux, des privilèges royaux ou pontificaux. On peut voir dans le tableau suivant les principales donations ou confirmations identifiées.

Donations ou confirmations de dons faites à Tournus

Date	Villa	Villa+ecclesia	Ecclesia	Vicus	Curtilus	Capella
875		Saint-Romain				
878		Uchizy				
915		Lanc				
948	Pouilly					
951		Corcelles			Belnay	
959		Romanèche			Lanques	
981		Bonnay Chevroux Huilly				Champagne (Péronne)
1059				Brienne Lambres Leynes Plottes Préty Velnoux		
1074			Baudrières Bagé			
1114			Gigny			
1119			Chavannes Grevilly Vers			

16

Il ressort clairement de cet état des domaines et exploitations confiées aux soins des moines de Tournus qu'il s'agissait d'entités constituées, en état de produire et de donner des revenus. Certes les moines pouvaient apporter des améliorations, aménager des installations complémentaires tels que pêcheries, moulins et autres conditions propices à un meilleur rendement, mais ils n'ont certainement pas eu à faire un travail de pionniers, à aménager jachères, forêts embroussaillées ou landes incultes. Pour eux la conclusion est la même que précédemment. Qu'en est-il des moines de Saint-Marcel ?

Les moines de Saint-Marcel

L'étude du cartulaire de Saint-Marcel est intéressante à plus d'un titre[17]. On y trouve des arguments de preuve pour classer les chanoines ou les moines parmi les défricheurs[18]. Il est fait état de donations de terrains incultes dans les textes de trois chartes (5, 27, 49). Le détail de certains dons mentionne

[16] Les informations recueillies viennent de l'ouvrage : JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus,* Dijon, 1739, p. 52, 56, 76, 82, 95, 99, 102, 120, et Preuves, p. 99, 114, 116, 118, 119, 127, 130, 145.

[17] *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon,* publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy par CANAT de CHIZY (Paul), Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894. Chartes n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 27, 28, 29, 30, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 67, 70, et 116.

[18] On parle expressément de chanoines dans les chartes 2, 4 et 28.

également douze forêts. Si ce ne sont pas les moines qui transforment les forêts en terres cultivées, ce sont les tenanciers qui les grignotent peu à peu à leur profit, pour arrondir leur revenu propre selon l'analyse proposée par Guy Fourquin concernant d'autres régions françaises et que l'on peut admettre et appliquer ici[19]. D'autres arguments aboutissent à classer clairement la communauté de Saint-Marcel parmi les régisseurs. On recense en effet à leur profit la donation complète ou sous réserve d'usage avec un cens, d'au moins 17 alleux, 23 manses, 4 curtils, 2 villages, 1 villa « domaine », 10 champs et terres, 4 églises ou chapelles et 6 vignes. La liste ne prétend pas être exhaustive mais montre un parcellaire adonné à une pluralité culturale certaine.

Les donations de vignes s'accompagnent d'un luxe de détails. Voici l'exemple de la charte d'Aubigny (diocèse de Chalon) : « Cette vigne est délimitée en bas par la voie publique, en haut par une terre de Saint-Marcel et des deux côtés latéraux on trouve l'alleu des serfs de Saint-Marcel. Sa longueur est de 32 perches et de 4 pieds, sa largeur est de 10 pieds au front haut et de 7 pieds au front bas »[20].

Figure 1[21]

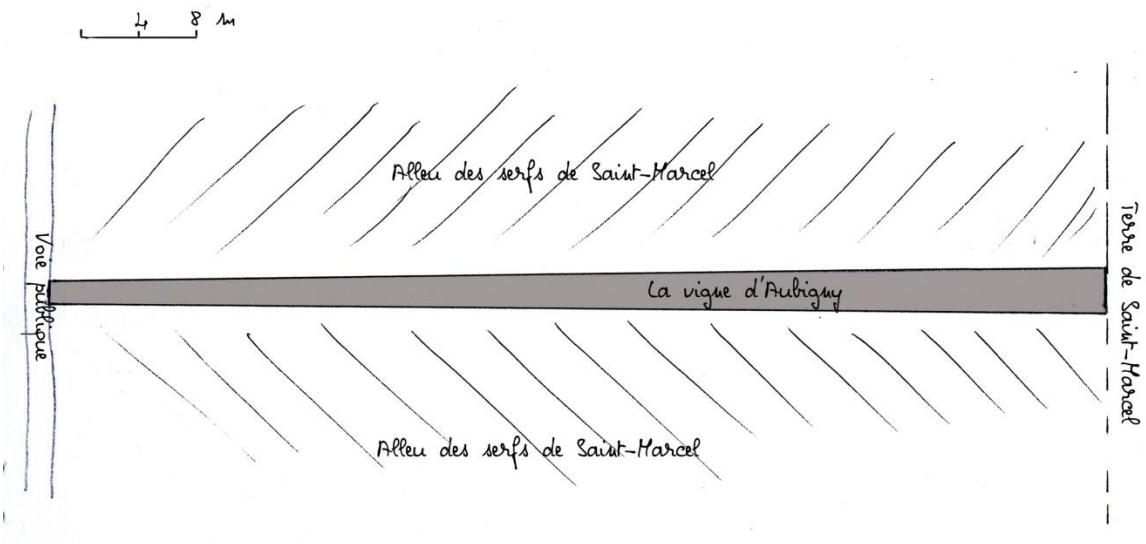

La vigne d'Aubigny pourrait faire partie de l'étude de François Bange, faite à propos de l'espace rural mâconnais, où il dénombre les vignes à proximité d'une voie publique dans une proportion de 60 à 76%, et dans une proportion de 15% celles dont la longueur est au moins égale et supérieure à 8 fois la largeur (à Aubigny : 26 fois !)[22]. La charte 61 donne des précisions sur la donation d'une vigne

[19] FOURQUIN (Guy), « Le temps de la croissance », in DUBY (Georges), WALLON (Armand), *Histoire de la France rurale*, t. I, p. '19-607, p. 471 : « Ce premier défrichement était en principe le fruit d'initiatives individuelles, les tenanciers étendant leurs labours au détriment des friches limitrophes, pour mieux subvenir aux besoins de leurs familles plus nombreuses ».

[20] Charte 29, avant l'an 1000.

[21] Les équivalences en mètres sont les suivantes : 10 pieds = 3,26 ; 7 pieds = 2,28 ; 32 perches = 70,96 et 4 pieds = 2,77 soit un total de 72,26 m. Le pied est donné habituellement pour valoir 0,326 m. La perche a été calculée dans des études de métrologie et vaudrait 2,2175 : *Métrologie antique et médiévale. Table ronde d'Avignon des 8 et 9 décembre 1998*, éd. FAVORY (François), PU Franc-Comtoises, 2003.

[22] BANGE (François), « L'ager et la villa : structures du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du Haut Moyen Âge (IXe-XIe siècle) », *AESC*, 1984, 39, p. 529-569. Ici p. 539, tableaux 2 et 3 pour les pourcentages, et p. 549

complètement enclavée à Mercurey, elle aussi d'une longueur supérieure à huit fois la largeur et prouvant la densité d'un parcellaire dont les moines de Saint-Marcel sont également régisseurs.

Les Frères de Grandmont à Époisses

La fondation, en 1189, du prieuré d'Époisses, coïncide avec ce que Georges Duby et Robert Mandrou ont appelé la période « phare » de l'histoire médiévale française, soit de 1180 à 1270[23]. Le défrichement de la zone d'implantation de ce prieuré, à proximité de Dijon, semble avoir très largement réussi. La preuve en découle de la lecture attentive de l'acte de fondation et de dotation du duc de Bourgogne qui promet une rente de 52 setiers de froment à ces Bonshommes de Grandmont. En donnant à ce setier la valeur indicative de 156 litres qui est celle du setier de Paris, il est clair que cela ne suffisait pas et qu'il fallait que les moines produisent un indispensable complément. Ce complément, ils ne purent l'obtenir qu'en défrichant le *nemus* au milieu duquel était leur celle[24]. Ils se sont certainement mis au travail avec ardeur et efficacité. L'examen du cadastre napoléonien de 1812 des communes de Bretenières et de Thorey permet de distinguer de grandes parcelles de cultures, quelques bosquets ici et là et une importante forêt restée ducale (Bois le Duc à Bretenières et Bois du Prince à Thorey). L'appréciation de leur intervention sur le territoire d'Ouges est plus compliquée en raison du voisinage des cisterciens, dans ce que nous qualifions de prieuré et que le cadastre intitule abbaye entre le grand et le petit Ouges. Sur ce secteur, autour de la celle devenue prieuré d'Epoisses, les moines grandmontains furent d'incontestables défricheurs[25]. Il est plus difficile de discerner leur rôle à Marsannay. L'examen du chartrier retrouvé à Besançon[26] et dont on a extrait les actes de la période 1189-1402 montre que les quelques dons qu'ils y reçoivent (3), les achats qu'ils y opèrent (9), ainsi que les échanges pratiqués(5) concernent tous des terrains déjà cultivés, soit en vigne (12), soit en prés (3), soit des bâtiments agricoles. Il faut signaler en outre les opérations conduites dans la ville de Dijon pour l'aménagement d'un patrimoine immobilier (une maison pour le prieur) et même l'exploitation de quelques vignes entre les maisons, comme nous avons vu, un peu plus haut, la forêt chalonnaise du domaine des Antonins intriquée avec les habitations.

Les moines grandmontains ont été tantôt défricheurs, tantôt régisseurs, selon les lieux, les temps et les opportunités. Ils ont montré de solides qualités de gestion, en contradiction totale avec l'esprit d'Etienne de Muret, leur fondateur, quant à leur relation avec les biens de ce monde. Mais cela leur a permis d'être fidèle à une autre de ses recommandations : « Surtout ne pas mendier auprès de ses amis ».

---

pour le rapport longueur sur largeur, l'auteur indique aussi que malgré le titre de son article, ses observations sont également valables pour la région chalonnaise.

[23] DUBY (Georges), MANDROU (Robert), *Histoire de la Civilisation française*, t. 1 : *Moyen Âge-XVIe siècle*, Paris Armand Collin, 1955, p. 138-179.

[24] Le duc écrit : « *concessimus pro salute animae meae et antecessorum nostrum fratribus Grandimontis in nemore Espessiae Deo servantibus totum nemus et totam terram quae intra clausuram eorum continetur.. »,* AD Côte-d'Or, H 732.

[25] Ils furent aussi régisseurs de ce qu'ils avaient défriché et de quelques exploitations achetées en complément.

[26] Voir au tome 2 Annexe VI du chapitre V de la première partie, p. 57-59.

Les moniales de Lancharre et les autres moines des prieurés mentionnés dans l'Armorial de Tournus[27].

Dans l'analyse que nous avons faite de ce document dans un chapitre précédent, l'armorial de Tournus permet d'identifier 44 familles donatrices ou bienfaitrices au profit de 18 prieurés. Le prieuré le plus favorisé est celui, féminin, de Lancharre. Pour des raisons sociologiques, il est évident que les moniales ne peuvent elles-mêmes ni s'atteler à l'araire ou la charrue, ni diriger des hommes dans le travail que suppose le défrichage. Elles ne peuvent pas faire, et il leur est difficile de commander une main d'œuvre masculine, surtout les cadres intermédiaires de ce genre d'activité. Cette spécificité explique la nature des actes recensés dans l'Armorial au bénéfice de Lancharre. On trouve dix placements de filles ou veuves de la noblesse comme simples religieuses, réfectorière ou prieure, quatre donations de cens ou dîmes, trois donations sans précision, trois dons en contrepartie d'une promesse d'inhumation dans la priorale. Sur un plan que l'on pourrait considérer comme strictement agricole on ne trouve qu'une donation de villa (déjà défrichée et cultivée), immédiatement relouée dans le cadre d'un bail à emphytéose. Se signalent enfin trois dons de parts de forêt ou de droit d'usage dans ces forêts de Chapaize. Les employés de Lancharre se sont contentés d'y recueillir le bois de chauffage et de cuisine dont les religieuses avaient besoin. Cela pourrait expliquer que dans les données chiffrées établies au XIX^{e} siècle pour les communes de Saône-et-Loire, la superficie de la commune de Chapaize se partage plus au profit de la forêt qu'au profit des cultures : Lancharre+ Chapaize : 1374 ha, dont 54% de terrains boisés et 46% de terres cultivées (labours, prés, vignes)[28].

Aux autres prieurés bénéficiaires des familles nobles de l'Armorial, il n'a été fait que deux donations de terres labourables, trois donations sans précision. On leur a surtout demandé onze placements de membres des familles concernées comme prieur, recteur ou autres officiers. Pour ces moines le rôle a été davantage celui de régisseur des biens donnés ou confiés, au moins pour ce qui concerne les données très parcellaires de cet armorial, qu'un rôle de défricheur ou même d'exploitant direct.

Les moines de Cluny

C'est par les chartes de Cluny que nous avons une substantielle matière première à étudier du point de vue qui nous préoccupe dans ce chapitre. Nous avons sélectionné 899 chartes intéressant les prieurés inclus dans nos recherches.

Comment sommes-nous arrivés à ce nombre et comment peut-on se comparer à des analyses et travaux précédents ? En réponse à la deuxième interrogation on rappelle que le débat est alimenté depuis un quart de siècle par l'article de François Bange sur l'évaluation diplomatique des mots « *ager* »

[27] Voir au tome 2 Annexe VII du chapitre V de la Première partie, p. 60.

[28] MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire*, 1856, rééd. SEPEC, 1998. La commune de Lancharre (136 ha) a fusionné en 1845 avec la commune de Chapaize (1240 ha), où le prieuré noviciat pour le compte de l'abbaye Saint-Pierre de Chalon n'exerçait, lui non plus, aucune activité agricole, ce qui pourrait expliquer la prédominance forestière.

et « *villa* » en *pagus* mâconnais[29]. Cet auteur rappelle qu'à l'intérieur d'une territorialisation hiérarchique existe d'abord le *pagus (matisconensis)*, en dessous duquel il identifie 79 *agri* coiffant eux-mêmes entre 350 et 400 *villae*. Il argumente la structuration de ces *villae* lieux dits avec un parcellaire articulé autour d'un réseau de chemins. Ce partage vicinal, ou mieux viaire, serait à l'origine du peuplement et du paysage. Son raisonnement s'appuie à la fois sur le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon (Livre Enchaîné) et le recueil des chartes de Cluny de Bruel et Bernard, en analysant dans ces documents les descriptions de limites de parcelles. Il précise en outre, que son étude s'arrête au milieu du XIe siècle, en raison de la disparition de l'*ager* dans le vocabulaire des chartes à partir de 1050. Plus récemment Patrick Chopelain est venu enrichir la réflexion à partir de ses expertises archéologiques[30]. Il critique, et en même temps veut conforter l'analyse de Françoise Bange en présentant un rapport d'étape des fouilles archéologiques dans la région dijonnaise. Sans préjuger des différences évolutives (et d'abord d'intensité d'occupation romaine) entre la Bourgogne du Sud (Mâconnais) et du Dijonnais, il s'engage, parallèlement, en équipe pluridisciplinaire, dans un chantier diplomatique immense d'exploration des archives départementales de Côte-d'Or, pour l'identification des sites et leur environnement socio-culturel. Cette démarche doit le conduire à la mise en place d'une plateforme cartographique qui n'est pas encore finalisée.

Notre objectif est différent, par l'analyse des chartes de Cluny, nous cherchons à savoir dans quelle mesure les unités monastiques que sont les prieurés ont eu un rôle de défrichement de la nature. Comme nous l'avons dit précédemment les chartes recueillies et éditées par Bruel et Bernard ont été lues une à une sans limitation ni de lieu ni de date, avec comme premier critère de sélection le rapport avec l'un au l'autre des prieurés retenus dans les recherches du périmètre des deux diocèses de Chalon et Mâcon. Chaque acte ainsi repéré est ensuite transcrit dans une base de données incluant une quinzaine de paramètres jugés utiles pour leur exploitation dans tel ou tel chapitre de ce travail. La complexité de certains actes peut déborder facilement une telle rationalisation.

On donne pour exemple, la charte 802 de mars 951. L'abondance des biens donnés aux moines est, il faut le dire, assez exceptionnelle, et encore, on a exclu les générosités que cette dame et son fils font en plus en pays éduen. Doda, c'est son nom, précise qu'elle fait ces donations pour « le salut de l'âme du géniteur de mon fils, Letaldus et pour le salut d'Aquin, mon seigneur (*nom de son mari actuel*) et la réception d'un neveu dans la société des moines ».

---

[29] BANGE (François), « L'ager et la villa : structures du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise (IXe-XIe siècle) », *AESC*, 1984, 39, 3, p.559-569.

[30] CHOPELAIN (Patrick), « De la villa au village (VIe-XIIe siècle) : le processus d'agglomération des habitats du Haut Moyen Âge dans la région dijonnaise d'après les données récentes », *Burgondes, Alamans, Francs et Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse,* Actes des XXes journées internationales d'archéologie mérovingienne, Besançon, octobre 2000, PU Franc-comtoises, 2003.

Charte 802 (951 – mars)

Nous Doda et notre fils Leotald donnons une part de notre bien, du consentement de mon seigneur Aquin, aux saint apôtres Pierre et Paul, au monastère de Cluny, aux moines des frères y servant Dieu et les apôtres susdits :

- Cela qui est notre alleu (domaine), situé in *pagus masticonensis*, au lieu de Villeneuve[n1] et les serfs demeurant dessus :

  [n1] *Villeneuve c'est-à-dire Nouville, hameau de Blanot, selon J. Rigault, p. 523*.

  - . Sictradus et sa femme
  - . Robert, Heldefredus avec femme et enfants
  - . Teutbert avec femme et enfants
  - . Dominique avec femme et enfants
  - . Benoît avec femme et enfants
  - . Maynard avec femmes et enfants
  - . et une femme… avec enfants[n2]
  - [n2] *Dans ce paragraphe le scribe ne mentionne ni ager, ni villa, mais seulement le pagus et le lieu-dit, c'est grâce à ce dernier que l'on identifie la villa de Blanot.*
- Et aussi la villa appelée Collonges[n3] et ses serfs qui y travaillent :

  [n3] *Autour de Cruzille selon Chavot p. 117*.

  - . Teotgrimmus avec femme et enfants,
  - . Benoît avec femme et enfants
  - . Martin avec enfants
  - . Adalgerius avec femme et enfants
  - . Sicbradus
- Et aussi un manse à Culey (Chissey-lès-Mâcon) avec ses serfs
- Et ce que nous avons à Chazeux (Chissey-lès-Mâcon) avec le serf Landrus qui y demeure.
- Nous donnons aussi le petit port[n4] sur la Saône avec les serfs qui y demeurent :

  [n4] *D'après Du Cange, éd. augmentée par L. Favre, 1884, 1887, t.6, col. 424a : « Portellus pour portus minor ».*

  - . Agrimbaldus et Girardus avec leurs femmes et leurs enfants (Au total 17 serfs sans compter les femmes et les enfants)
- Nous donnons aussi en pays Eduen….

Pour la réception dans leur société de notre neveu, l'enfant Adalgysus.

Pour les biens ci-dessus dénommés, nous les donnons avec les annexes, savoir les vignes, champs, prés, forêts, ruisseaux, moulins, maisons, édifices, serfs des deux sexes et tous âges, chemins d'accès et d'issues, avec tout pécule mobilier ou immobilier, le défriché et à défricher, en totalité. (La ligne est coupée en deux pour qu'elle tienne dans le format)

N°	PRIEURE	N° CHARTE	DATE	NATURE CHARTE	LAIC	CLERC	MOINE	OBJET ACTE	IMMOB1	IMMOB2	IMMOB3
8	BLANOT	802	951	NOTICE	FEM			DON		MAIS	MOULS

VIGNE	POLYC	DIVERS	FORET AUTRES	ETANGS	HOMMES	MOTIF
VIGNES	POLYCS	DOMAINES	FORS	PORT/ SAONE	17SERFS	GARDER JEUNE NEVEU COMME MOINE

Sur les 899 chartes, nous laissons de côté les chartes et notices extra-patrimoniales, et nous intéressons aux différentes opérations ayant pour effet de modifier le domaine de l'abbaye de Cluny et de ses prieurés, en laissant de côté la qualité des contractants que nous avons détaillée au chapitre VI de la première partie. Le tableau suivant donne le détail et l'importance relative de ces actes.

	Augmentation du patrimoine clunisien	
Opérations	**Nombre des chartes**	**% du total des chartes**
Donations	380	42,27%
Dons sous usufruit	51	5,67%
Dons sous usuaire	75	8,34%
Déguerpissements	36	4,00%
Restitutions	8	0,89%
Réceptions en gage	12	1,33%
Ventes aux moines	182	20,24%
Total	**744**	**82,76%**

Ces acquisitions sont modifiées par 72 échanges à l'initiative des abbés dans le but pratique de faciliter une spéculation agricole particulière (surtout la vigne). Les échanges sont en outre souvent inégaux au profit des moines, car certains actes décrivent ce que les moines reçoivent mais ne mentionnent pas la contrepartie[31].L'identité des biens reçus ou acquis est très variable. Dans le domaine précis qui nous intéresse dans ce chapitre, il n'est jamais question de *saltus*, c'est-à-dire de cette nature pleinement sauvage qui n'est exploitable ni par les chasseurs, ni par les boisilleurs. Nous ne trouvons que 43 chartes mentionnant le transfert aux moines d'une ou plusieurs terres incultes. Encore faut-il préciser que ces transferts de terres incultes ne sont jamais isolés mais font partie d'un lot (comme si c'était un surplus de peu d'importance), parfois conséquent, pouvant comporter de la vigne, des champs, des prés et/ou des biens immobiliers. La lecture des chartes met en évidence la diversité des cultures, et l'on s'est permis, par simplification, d'utiliser un mot synthétique qui n'existe dans aucun document diplomatique, celui de *polyculture*. Il n'y a pas de meilleur mot pour désigner une association de champs, prés, pâtures, voire terres et pâquis. Chacun sait qu'un *manse* est à la fois une surface[32] et le lieu d'une polyculture avec une ferme. Un *alleu* recouvre la même réalité ainsi qu'une *condemine*, un *curtil*, une *collonge*, et il ne peut en aller autrement lorsque quelqu'un lègue « tous ses biens » ou « tout son héritage ». La polyculture peut s'associer ou se compléter avec une vigne ou des vignes, à distinguer des vignes isolées (closes) et cette précision est conservée dans l'item de la base de données.

[31] CUCHERAT (Abbé François), *De l'origine et de l'emploi des biens ecclésiastiques au Moyen Âge*, Lyon, 1860, p. 30 « L'Église reçoit toujours le double de ce qu'elle cède ».
[32] En Bourgogne le manse avait une valeur moyenne de 7 ha.

Les moines sont entrés en possession par 43 chartes d'une ou plusieurs terres incultes, 23 mentionnant une seule terre, 20 en mentionnant « plusieurs ». Ce terme de plusieurs qui est accolé à bien d'autres dons de terres ou d'immeubles, nous avons pris le parti de lui attribuer le chiffre moyen de 2,5. On arrive ainsi à 23+50 parcelles incultes soit 73 en tout. Afin d'appréhender ce problème du défrichement dans sa dimension la plus complète possible, on a également dénombré les transferts de forêts. On sait que les forêts constituent une réserve d'expansion pour les terres agricoles, on a parlé plus haut du grignotement discret par les tenanciers pour augmenter leur bien, mais elles peuvent aussi faire l'objet d'un essartage programmé par le *dominus*. Les transferts de forêts au profit des moines sont retrouvés dans 123 chartes : une pour une-demi forêt, 40 mentionnent 1 forêt et 82 plusieurs. La réalité d'une possession par les moines clunisiens, d'une part de terres qualifiées d'incultes, d'autre part de forêts ou bois, leur ouvre la possibilité d'un rôle de défricheurs. Ce rôle n'est ni marginal, ni de premier plan, si l'on considère l'ensemble des parcelles dont ils ont la pleine propriété, la propriété éminente ou le droit d'usage.

Dire que les moines clunisiens ont été défricheurs nécessite une précision ou mise au point. Que ces moines vivent à l'abbaye ou dans de petites communautés des prieurés ruraux, il faut se souvenir que l'essentiel de la vie monastique, dans cette mouvance, se passe dans la priorale pour la célébration de l'office divin et la récitation des heures, occupant un temps considérable du cycle circadien. C'est un travail à part entière et on ne peut tout faire. C'est pourquoi les moines doivent déléguer un certain nombre de charges à des subalternes. On trouve dans 63 chartes la mention de transfert, avec ou sans autre bien, de serfs, ou familles de serfs. Si l'on applique la méthode proposée plus haut de compter 2,5 quand on lit « plusieurs serfs » on obtient le chiffre d'environ 186 serfs, et la plupart du temps ne sont comptés que les hommes adultes (voir l'exemple de charte ci-dessus[33]). Nombreux aussi sont ceux qui viennent se mettre au au service des moines pour se charger des travaux manuels. Femmes et enfants, qui les accompagnent, font également partie de la force de travail de l'ensemble « moines et familia ». La tâche de défricheur menée par les moines de Cluny ne s'est accomplie que par une gestion rationnelle des terres et de la main d'œuvre.

Un dernier point est à considérer dans cette évaluation de l'équilibre dans les rôles respectifs défricheurs-régisseurs chez les religieux clunisiens, est celui de la chronologie. Autrement dit, cette action de défrichage est-elle le fait du début du X^{e} siècle (qui fait suite à la fondation), c'est-à-dire de la rupture avec le Haut Moyen Âge, ou est-elle étalée dans le temps ? Pour répondre à cette question nous avons segmenté le décompte des transferts de terres incultes et des forêts en trois périodes. La première va de la date de création jusqu'à 950. La seconde va de 951 à 1033. Ce seuil de 1033 marque

[33] Les serfs étaient liés à une terre déjà cultivée, mais susceptibles d'un emploi plus large à la demande du maître ou de leur propre initiative.

la fin de trois années de famines dues à des éléments climatiques, tels que notés dans la chronique de Raoul Glaber et rappelés par Maurice Chaume dans son histoire des origines du duché de Bourgogne[34]. L'année 1033 est également la fin du millénaire supposé depuis la mort du Christ et les angoisses de fin du monde, même si « ce mythe est un mirage historique » selon Duby cité par Guy Fourquin [35]. Ce dernier cite encore Glaber décrivant l'allégresse de 1033 : « Le ciel commença de rire, de s'éclairer…Toute la surface de la terre se couvrit d'une aimable verdeur et d'une abondance de fruits qui chassa tout à fait la disette »[36]. La troisième période va de 1034 jusqu'à la fin du cartulaire, c'est-à-dire 1300. Voici le résultat de la recherche.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHARTES	NOMBRE DE CHARTES accroissement domanial	%	CHARTES À TERRES INCULTES	% CHARTES accroissement	CHARTES À FORÊTS	% CHARTES accroissement
<950	189	162	85,71%	15	9,26%	34	20,99%
951-1033	478	420	87,87%	17	4,05%	56	13,33%
1034-1300	232	162	69,83%	11	6,79%	33	20,37%
TOTAL	**899**	**744**		**43**		**123**	

La lecture de ce tableau appelle à la prudence pour l'interprétation des proportions étant donné les petits chiffres en particuliers pour ce qui est de terres incultes, et nous n'avons pas les moyens ici de prouver une quelconque valeur statistique à cet état. On peut remarquer d'emblée que les chartes qui visent à l'accroissement des domaines des moines se signalent surtout dans les deux premières périodes par rapport au nombre total de chartes de la même période. L'évolution des pourcentages ne montre pas de différence significative entre les périodes en tous cas pour ce qui est des terres incultes. Pour les forêts, le fléchissement de la deuxième période, sensible, ne s'explique pas. En tous cas la remontée dans la troisième période pour atteindre le même taux que dans la première contredit l'hypothèse d'une abondance de parcelles, incultes ou boisées à défricher dans les premières années de la fondation de Cluny. Il n'est pas possible de savoir quelle fut le sort réservé par la suite à ces parcelles. Ont-elles été défrichées ? Les forêts sont-elles restées à l'état de forêts dévolues à une certaine exploitation du bois (chauffage, palissades, constructions, droits de glandée) ou bien ont-elles été rasées pour faire place aux cultures ? On ne peut le savoir avec certitude.

On peut conclure en disant que les moines de Cluny ont certes exercé une action de défrichage, mais à la marge, et de toute façon indirecte. C'est leur rôle de régisseurs et leur politique d'accroissement des domaines, et sans doute d'amélioration des revenus qu'ils en ont tiré, qui prédomine largement. À ces

[34] Voir au tome 2 tableau en annexe VIII du chapitre IV de la première partie, p. 47.
[35] FOURQUIN (Guy), « Le temps de la croissance…op. cit., p. 446 citant Duby.
[36] Ibid., p. 447.

deux titres, le principal et l'accessoire, on peut dire qu'ils ont eu un rôle anthropique sur le paysage et l'écoumène.

Les recherches ici menées pour répondre à la question posée « moines défricheurs ou régisseurs » appliquées aux moines de Cluny nous ont permis de faire certaines observations incidentes en rapport avec les travaux antérieurs de François Bange et les explorations actuellement menées par Patrick Chopelain.

La trilogie hiérarchique altimédiévale : *pagus, ager, villa* vole en éclats dès l'acte de fondation de l'abbaye de Cluny. Guillaume donne sa *villa* (village) enserrée entre les *agri* de Jalogny et de Ruffey, et dans cette *villa* (village) près de la Grosne il donne aussi les accessoires que sont les *villae* (domaines) et chapelles[37]. Ce sera l'abbaye qui renversera la hiérarchie en dominant Jalogny, Ruffey, Igé et Donzy-le-Pertuis dont le titre d'*ager* sera éclipsé ici et là par celui de doyenné, et ailleurs par l'établissement d'une simple *ecclesia* rurale.

Comme nous l'avons vu au long de ce chapitre, le rôle des chanoines et des moines dans leurs prieurés est très variable dans l'exploitation de la nature. Les chanoines de Saint-Pierre de Mâcon et les petits prieurés canoniaux dispersés dans les deux diocèses sont essentiellement des régisseurs de domaines à eux confiés, en même temps que les paroisses et les dots d'églises attenantes. Les moines de Saint-Philibert de Tournus, pour des raisons propres à leur histoire de fuite devant les envahisseurs et persécuteurs se comportent principalement en gestionnaires et ont un modèle de vie proche de celui des chanoines. À Saint-Marcel, d'abord les chanoines, mais surtout les moines ensuite, sont partiellement des défricheurs, en particulier aux débuts du monastère, mais majoritairement des régisseurs de biens aux spéculations très diverses. Les frères grandmontains sont des pragmatiques autour de leur base d'Époisses, fin XII^{e} début XIII^{e}. Ils pratiquent un essartage à grande échelle. Puis, ayant acquis des capacités financières d'acquisition, ils achètent des vignes dont ils peuvent améliorer les rendements. Parmi les prieurés bénéficiaires de la noblesse du Tournugeois, la maison de Lancharre, de recrutement féminin, ne pratique aucun défrichage et limite sa gestion à l'entretien des bois environnants pour ses besoins de chauffage[38]. Enfin les moines de Cluny, d'après une étude attentive de leur cartulaire, pratiquent sans doute un défrichement partiel et sur des surface peu importantes de terres incultes ou de forêts, par rapport à des domaines majoritairement exploités et cultivés dont ils gèrent l'accroissement et les revenus.

La réponse à la question posée en début de chapitre est assez claire. À quelques exceptions près soit de l'ordre concerné (Grandmontains), soit à l'intérieur de certains ordres (Saint-Marcel, Cluny) pour la

[37] Bibliotheca cluniacensis col. 1.

[38] C'est ce que font également les moines de Saint-Pierre de Chalon établis au noviciat de Chapaize.

proportion de terres qui auraient été défrichées : les chanoines et les moines sont essentiellement des gestionnaires, régisseurs de biens qu'ils possèdent en pleine propriété ou sous réserve d'usufruit ou d'usuaire, qu'ils augmentent au cours des siècles et au fil de divers actes de donations ou autres. Ces biens comprennent aussi bien des immeubles, que des terres et les serfs qui y sont attachés.

Dans le chapitre suivant, nous allons essayer de préciser de quelle manière les moines et les chanoines, de façon directe, ou par l'intermédiaire de tenanciers, ont géré les domaines agricoles et les activités annexes qu'ils généraient. On s'attachera ainsi à décrire le vinification et la commercialisation des produits de la vigne, la gestion des forêts, l'exploitation de l'eau par les moulins hydrauliques et les pêcheries, la place de la polyculture et des céréales avec les méthodes de labour, enfin les unités d'exploitation que furent les granges monastiques.

Chapitre II

Gestion des domaines agricoles et activités dérivées

Dans le chapitre premier de cette partie nous avons recherché les éléments de preuve sinon de certitude, que chanoines et moines se sont le plus souvent comportés en régisseurs des ressources naturelles et/ou des exploitations qui leur étaient confiées au fil du temps. Ils ont privilégié telle ou telle spéculation agricole probablement en fonction des possibilités du sol, mais aussi en fonction de leurs besoins propres et ceux de leurs hôtes. Cette analyse était centrée sur la période Xe-XIe siècle, mais concernait aussi les XIIe et XIIIe siècles pour les chanoines et les frères grandmontains d'Époisses.

Un exemple d'inventaire de ressources, et en particulier agricoles, provenant des domaines des prieurés nous est donné à propos de l'abbaye de Cluny vers le milieu du XIIe siècle. La maison mère connaissait alors de graves difficultés financières. Un article de Georges Duby, paru dans les Annales en 1952, en rend compte [1]. L'auteur explique avec beaucoup de rigueur les raisons de ces difficultés et les motifs qu'y a trouvé Pierre le Vénérable pour réduire (un peu) les dépenses, et améliorer les revenus attendus de son patrimoine le plus proche et le plus facilement mobilisable. C'est à lui que l'on doit la mise en place d'un calendrier d'approvisionnement de la maison mère appelé *mesaticum* qui prévoit pour chaque doyenné une période donnée dans l'année pour fournir l'abbaye mère en céréales, fèves, vin et fourrage. Le tableau du *mesaticum* est ici reproduit pour mémoire d'après les prescriptions de la charte 4132 (vers 1148)[2].

CONTRIBUTEURS	**PARTAGE DU *MESATICUM* : 3 OU 4 SETIERS DE FROMENT OU PLUS PAR JOUR PLUS FÈVES ET GRAISSE**
MAZILLE	TOUT LE FOURRAGE DES CHEVAUX DES HÔTES= 1200 SETIERS AVOINE=1371 QUINTAUX
JULLY-LÈS-BUXY	DISPENSE À CAUSE DE REDEVANCE DUE À ÉVÊQUE DE CHALON
SAINT- HYPPOPLITE	DISPENSE POUR UNE CAUSE IDENTIQUE
CHAVEYRIAT.AIN	TOUT LE MOIS DE SEPTEMBRE
CLUNY (DOYENNÉ)	TOUT LE MOIS D'OCTOBRE ET LA MOITIÉ DE NOVEMBRE
PÉRONNE	LES 15 DERNIERS JOURS DE NOVEMBRE
ÉCUSSOLLES	16 PREMIERS JOURS DE DÉCEMBRE=72 SETIERS FROMENT=82 QUINTAUX
ÉCUSSOLLES	AVOINE POUR CHEVAUX DE L'ABBÉ ET PRIEUR=300 SETIERS=342 QUINTAUX
CHEVIGNES	15 DERNIERS JOURS DE DÉCEMBRE ET TOUT JANVIER
LOURDON	TOUT FÉVRIER ET TOUT MARS
GRAINETIER DE CLUNY	TOUT AVRIL/TOUT MAI/TOUT JUIN/LA MOITIÉ DE JUILLET
CHAMBRIER DE CLUNY	DOIT PAYER AU GRAINETIER UN MOIS ET DEMI DE FÈVES
LAIZÉ	LE RESTE DE JUILLET
BEZORNAY	AOÛT SAUF 8 DERNIERS JOURS
SAINT- GENGOUX	LES 8 DERNIERS JOURS D'AOÛT
BERZÉ-LA-VILLE	RÉFECTION ANNIVERSAIRE ST HUGUES : POISSONS/4 SETIERS DE FROMENT, 3 PANALS DE FÈVES, 2 MUIDS DE VIN

[1] DUBY (Georges), « Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155 », *Annales ESC*, t. VII, 1952, 2, p. 155-171.
[2] Organisation de l'approvisionnement par Pierre le Vénérable : Charte n°4132 *Dispositio rei familiaris*

Au demeurant cette planification des obédiences n'avait rien d'original. L'abbaye de Savigny la pratiquait depuis longtemps, ce que Duby n'a pas manqué de rappeler, et on en trouve plusieurs états dans son cartulaire[3]. Le fondateur de la Chaise-Dieu, l'abbé Robert, avait adopté la même pratique dès les débuts d'extension de sa famille monastique au milieu du XIe siècle[4].

Malgré l'apparente équité dans la répartition des charges entre les différentes maisons, on observera qu'il n'est pas du tout équivalent d'approvisionner Cluny à Noël, où ne se trouvent que les moines, qu'en fin de Carême et Pâques où les pauvres affluent, en encore en été qui voit le passage de nombreux pèlerins. Une approche plus fine était donc nécessaire, tenant compte de l'état réel des ressources et des possibilités d'amélioration d'une part, et des besoins d'autre part. C'est ce que fera quelques années plus tard l'évêque de Winchester, Henri de Blois. Ce dernier avait fait, croit-on, son noviciat et ses vœux à Cluny et cumulait en Angleterre l'abbatiat de Glastonbury (1126-1171), son évêché (1129-1171), une légation du siège apostolique sur le royaume (1139-1143). Il s'était révélé partout excellent gestionnaire. C'est pourquoi il est sollicité pour voler au secours de l'abbaye en difficulté. Il prête (ou donne) 7000 marcs d'argent à Cluny pour faire face aux besoins urgents et se charge d'une enquête d'évaluation (on dirait aujourd'hui un audit) sur le rendement du patrimoine clunisien (1155). Son rapport est transcrit au numéro 4143[5] du recueil des chartes. Mais cette charte ne mentionne que douze doyennés. En réalité le manuscrit original, non transcrit, serait le résultat de la visite des 17 établissements inclus par Pierre le Vénérable dans sa *Dispositio*[6]. Manquent donc dans la *Constitutio* éditée, les doyennés-prieurés d'Ajoux, Bezornay, Chevignes, Écussoles, Mazille et Péronne. Duby a publié l'inventaire des profits des douze maisons[7] de la charte 4143 et Denyse Riche, de son côté, a commenté cette analyse[8]. Pour notre part on s'en tient aux établissements appartenant aux diocèses de Chalon et Mâcon, soit 10 maisons, et uniquement ce qui ressort des productions agricoles. Le tableau récapitulatif des « produits » de ces dix établissements est au tome 2 Annexe I, p. 189.

La première observation concerne la viticulture que l'on retrouve absolument partout. Cela ne saurait étonner, car le vin était un produit de base dans la consommation des moines. Pierre le Vénérable fait

[3] *Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, éd. BERNARD (Auguste), Paris, 1853.

[4] GAUSSIN (Pierre Roger), *Le rayonnement de la Chaise-Dieu*, Natel, Brioude, 1961, p. 22 : « L'évêque de Clermont, oncle de Robert, lui donne plusieurs églises. La plupart de ces églises deviennent des prieurés, car c'était le moyen le plus simple de les desservir et d'administrer leurs biens ». Et p. 35 : « On eut la volonté d'augmenter les ressources d'une mense ou d'un office claustral de l'abbaye mère. C'est ainsi qu'à l'office de chambrier étaient unis six prieurés ».

[5] La charte porte le titre de *Constitutio expense Cluniaci* c'est-à-dire portant sur les dépenses et les ressources de Cluny

[6] Duby signale dans l'article précité, p. 156 (note 3), que la transcription éditée était incomplète et que le manuscrit original conservé à la BnF NAL 1498, n'était pas amputé. Didier Méhu dans : *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (Xe-XVe siècles),* Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999, p. 90-91, ne relève pas ce déficit d'édition.

[7] DUBY (Georges), « Inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénérable », *Studia Anselmiana,* t. 40, 1956, p. 129-140.

[8] RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*, CERCOR, 2001, p. 96-97.

état des murmures quand, à l'occasion, ce vin était trop coupé d'eau, « insipide et nul »[9]. La deuxième production ubiquitaire est celle de l'avoine. Cette céréale est peu exigeante pour sa production. Elle est indispensable pour le double usage de l'alimentation des chevaux, et par sa farine, de la participation, avec d'autres céréales, à la fabrication du pain. À une époque où la sélection des semences ne connaissait pas les critères sévères d'aujourd'hui, on peut d'ailleurs se demander si le mot avoine ne confondait pas sous un même nom des variétés croisées. L'hypothèse peut ici s'appuyer sur des détails relevés dans la même charte 4143 à propos du doyenné de Saint-Hyppolite. On y produisait de l'avoine, du froment, de l'orge, mais pas de seigle, ni de blé d'hiver. Il est cependant précisé « que chaque berger et chaque bouvier reçoit ici sept setiers de tous les blés ». Plus loin on peut lire que le domaine de Lourdon, qui produit comme Saint-Hyppolite de l'avoine, du froment et de l'orge, dispose de « douze setiers de toutes les avoines »[10]. Les corollaires de la production céréalière sont les moulins nécessaires à la transformation des grains en farines. Cet équipement est universel, étant clairement affiché que son usage ne se limite pas aux besoins du domaine, mais s'étend au service monnayé aux habitants des environs[11]. Parmi les autres produits végétaux, il est surprenant de ne trouver qu'à Lourdon ou Saint-Martin la fourniture en fèves alors que l'on sait que cette protéagineuse faisait partie du régime quotidien. On ne produit des noix qu'à Saint-Martin de Mâcon, de l'huile (de noix ? navette ?) qu'à Beaumont et enfin du lin seulement à Laizé. Si les moulins sont trouvés partout, la présence de fours n'est affirmée que trois fois, alors que la fourniture au *mesaticum* peut se faire soit sous forme de grains, de farine ou de pains.

En ce qui concerne les élevages et productions animales on s'attendrait à une exploitation des ressources piscicoles plus étendue, la chair de poisson étant la seule que les moines soient autorisés à consommer (avec celle des volailles), encore au XII^{e} siècle. En fait les pêcheurs ne sont retrouvés qu'à Beaumont et Arpayé. À Beaumont il existe un office de pêcherie avec sept pêcheurs. De chacun d'eux on attend une cordée[12] pour la fête de la Purification, à Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël. À Arpayé, le doyen a droit à une cordée de pêche par semaine, et si l'abbé ou le grand prieur viennent « il est permis de prendre pour eux autant qu'ils veulent »[13]. Les bovins sont surtout cités en tant que bœufs de labours (dont on souhaite accroître le nombre pour équiper plus de charrues) devant les vaches et les veaux pour le lait et la viande. Seul le doyenné de Malay est désigné comme fournisseur de fromages et de flans. Le visiteur n'a pas mentionné l'existence de volailles dans cette maison, ce doit

[9] CC 4132.

[10] PIPONNIER (Françoise), « Recherche sur les consommations alimentaires en Bourgogne au XIVe siècle », *Annales de Bourgogne*, XLVI, 1974, p. 65-111. Il ressort de cet article que les pains sont à farines mélangées.

[11] Les prestations sont souvent payées en nature : tant de setiers ou de bichets de ceci ou cela.

[12] La quantité ou poids d'une cordée n'a pas été retrouvée.

[13] On peut supposer l'existence d'une pêcherie également à Saint-Martin de Mâcon (sur la Saône ou la Grosne), car le doyenné en doit une réfection.

être une erreur, sinon il n'y aurait pas eu d'œufs pour les flans. Les ovins sont signalés dans les domaines avec le regret que leur nombre ne soit pas plus élevé. En effet les peaux étaient largement utilisées pour la fabrication des parchemins, et la laine servait à la fabrication du drap de laine si utile à la vie monastique (vêtements en particulier). Les équins et les bovins se retrouvent respectivement dans quatre et six domaines et les volailles probablement partout. On ne fait que mentionner au passage les dîmes et corvées souvent converties en nature. Le doyenné de Cluny est le seul à vendre du sel et de la pierre (carrière de Cray).

Le style de la *Constitutio expense* est assez décousu, avec au cours d'un paragraphe des retours en arrière pour compléter, par exemple, les équivalences monétaires (Cluny, Mâcon, Tournus) ou de capacité. Il est parfois difficile de discerner dans les membres de phrases ce qui revient à l'inventaire de ce qu'il y a dans tels domaines, ou aux calculs de ce qu'il pourrait y avoir en plus.

Peut-on à partir de ce document faire un approche chiffrée des rendements céréaliers : rapport entre ce qui est semé et récolté ? Le compte rendu de la production de Saint-Hyppolite nous en donne l'occasion. Il est écrit : « du fruit de la récolte de cette année, Cluny a reçu 150 setiers de froment et le seigneur (abbé) en a vendu 30, et les semences (conservées) sont de 60[14]. Si l'on veut raisonner équitablement et pourvoir à l'entretien du personnel, il faut estimer un part d'autoconsommation égale au tiers de celle livrée à Cluny soit 50. On peut faire l'addition suivante :

Autoconsommation	50
Livré à Cluny	150
Part vendue	30
Semences conservées	60
TOTAL	290

Une production de 290 pour 60 donne un rapport de 4,8 grains pour 1 semé. Un tel rapport constituerait un très bon rendement pour l'époque. Si ce raisonnement est trop hardi, car rien n'est explicité dans le compte-rendu, on retient au minimum une production livrée à Cluny de 150 setiers (et ce serait sur ces 150 setiers que l'abbé en a vendu trente, et l'on a gardé 60 setiers pour les semailles futures. La production se ramène alors à 210 setiers et le rendement est de 3,5 pour un. Il serait encore supérieur à celui constaté à la période carolingienne à la cour d'Annapes dans le nord[15]. À Saint-Martin de Mâcon d'ailleurs, on sème 20 setiers de froment après une récolte de 46 (rendement 2,3).

Ainsi l'étude de la *Constitutio expense* sous l'angle particulier des productions agricoles, sinon de la productivité, des domaines d'une dizaine de doyennés prieurés avoisinant leur abbaye mère, Cluny,

[14] Duby a lu XL au lieu de LX.

[15] FOURQUIN (Guy), « Le temps de la croissance », in DUBY (Georges), WALLON (Armand*), Histoire de la France rurale*, t. I, p. 319-607, p. 364 : rendement du froment 1,7 ; p. 498 : « dans le pays de Bar-sur-Seine (diocèse de Langres) les manants de la fin du XIII[e] siècle n'observaient pour le froment qu'un rendement compris entre 3,2 et 4 pour un ».

nous offre un instantané limité dans le temps (milieu du XII^e siècle), dans l'espace (autour de Cluny dans un rayon de 30 km à vol d'oiseau), et pour l'obédience (Cluny seulement). À partir de cette focalisation, nous allons essayer d'élargir notre champ de vision pour étudier le plus complètement possible les productions agricoles pour l'ensemble des prieurés sur le territoire des deux diocèses et si possible tout au long de la période X^e-XIV^e siècle, cadre temporel de notre recherche. Cependant notre démarche ne pouvant rendre compte de tout, et en détail, sera centrée sur les axes fondamentaux des productions et des activités dérivées que sont la culture et le développement des vignobles, la gestion des forêts, les activités liées aux moulins et l'usage de l'eau en général, les techniques d'exploitation des terres et de labour (céréales polycultures) les élevages fermiers. Cela conduira à évaluer les unités agricoles que sont les granges monastiques, et le type particulier des « grands couverts ».

L'importance universelle de la vigne dans les prieurés

La consommation de vin dans les prieurés est importante. La liturgie exige du vin pour chacune des messes, basses ou chantées, et l'on sait que les messes se multiplient, entre celles prévues par les règles et les statuts, avec communion sous les deux espèces, et celles privées ou votives correspondant à des fondations. Les habitudes de l'époque exigeaient à cette occasion des quantités de vin dans les calices bien supérieures au contenu des burettes de maintenant[16]. Puis, au réfectoire, chaque moine avait droit à une ou deux émines, ce qui constitue l'équivalent de 1,5 litre par jour[17]. On offrait aux hôtes des quantités comparables. Pour faire face à cette consommation, les monastères et les chapitres cathédraux ont œuvré pour installer la vigne partout où le terrain la laissait pousser, et même dans des territoires où cette culture a disparu déjà depuis plusieurs siècles. Ce qui signifie sans doute que faire pousser de la vigne et en tirer du bon vin sont deux choses qui ne sont pas forcément associées. On a vu dans l'inventaire auquel se livre Henri de Blois que l'on trouve de la vigne partout. Guy Fourquin consacre un long passage à cet essor viticole[18]. À notre déception, il semble totalement ignorer les vins de la Côte Chalonnaise et du Mâconnais. Peut-être a-t-il rattaché implicitement le Chalonnais aux « vins de Beaune » et le Mâconnais à la « région lyonnaise ». L'étude des prieurés dans les diocèses de Chalon et Mâcon conduit à distinguer ces terroirs. Ceux-ci sont antérieurs à l'arrivée des moines et connaissaient une exploitation viticole importante dès l'époque romaine. La loi

[16] Les fidèles communiant pouvaient communiser sous les deux espèces, il fallait prévoir une quantité suffisante pour parer aux besoins d'une assistance plus importante que prévue. La communion était donnée par un chalumeau, de ce fait la quantité bue par chacun était plus importante que la gorgée prise à la coupe, comme actuellement. Sans compter que les excédents pouvaient être jetés dans les piscines liturgiques jusqu'au XIII^e siècle.

[17] MOULIN (Léo), *La vie quotidienne des religieux au Moyen Age, X^e-XIV^e siècles*, Paris, Hachette, 1978, p. 103 citant un article de Michel Rouche : « La faim à l'époque carolingienne. Essai sur quelques types de rations alimentaires », *Revue Historique,* 250, 1973, p. 295-320..

[18] FOURQUIN (Guy), « Le temps de la croissance…op. cit., p. 499-522.

des Burgondes en avait pris acte et avait protégé cette activité par des mesures de répression du vagabondage animal et du pillage par des tiers[19]. Un constat s'impose par ailleurs : la viticulture ne s'est développée que sur la rive droite de la Saône en raison de la nature favorable du sol et du fait que les coteaux sont à l'abri des débordements du fleuve, ce qui n'était pas le cas de la rive gauche dont les prieurés devaient nécessairement s'approvisionner auprès des prieurés ou monastères parentaux de la rive droite.

Prieurés et vignoble de la côte Chalonnaise

Appliquant ici un raisonnement régressif, nous partons de la réalité contemporaine de 44 villages ayant droit à l'appellation d'origine contrôlée « Bourgogne-Côte chalonnaise »[20]. Le rapprochement entre la liste de ces 44 villages et la liste des prieurés permet de constater que 16 prieurés étaient implantés (et même tenaient paroisse) dans un nombre équivalent de communes, et que ces mêmes prieurés et deux autres (Mont-Saint-Vincent et Saint-Gengoux) possédaient des domaines dans onze autres communes. Ces 18 prieurés représentaient dix obédiences différentes. On compte alors 29 communes sur 44 où a pu s'exercer l'influence monastique en matière de vignoble ce qui représente exactement les deux tiers (Voir au tome 2 Annexe II, p. 190).

Prieurés et vignobles de la côte Mâconnaise

Les appellations vini-viticoles sont un peu plus complexes en côte mâconnaise. La raison provient du chevauchement du droit d'appellation des productions de certains villages entre « Beaujolais » et « Bourgogne ». Si l'on s'en tient à la stricte appellation « Mâcon », 27 lieux de production ont un droit à l'étiquette comportant « Mâcon » suivi d'un nom de village[21]. Le jeu de ces appellations par extension fait que les 27 villages qui peuvent faire précéder leur nom de « Mâcon » englobent effectivement les productions de 77 communes. Sur ces 77 communes, 31 ont eu un prieuré établi[22]. Ici l'influence clunisienne est prépondérante, ce qui se comprend, vu la position centrale de l'abbaye-mère dans ce territoire d'appellation, à côté de six autres obédiences représentées. (Voir au tome 2 Annexe III, p. 191)

[19] DUBREUCQ (Alain), « La vigne et la viticulture dans la loi des Burgondes », *Annales de Bourgogne*, 73, 2001, p. 39-55, ici p. 55.

[20] Certains producteurs ont en outre le droit d'ajouter une appellation plus relevée de « village » associé au nom de quelques communes. Ainsi le vin issu d'Aluze (prieuré d'Aubigny) peut se vendre sous l'appellation « Bourgogne Côte Chalonnaise » et pour quelques familles sous le titre de « Rully ». Le vin produit à Montagny-les-Buxy (prieuré de Cersot) peut bénéficier également de l'appellation Bourgogne Côte Chalonnaise, ou mieux « Montagny 1er cru ».

[21] Pour les non-initiés l'attribution de ces titres peut paraître obscure. Le premier de la liste est la commune d'Azé (prieuré de Tournus avec quelques propriétés clunisiennes) qui a droit à l'appellation « Mâcon-Azé ». La deuxième appellation « Mâcon-Bray » peut s'appliquer aux producteurs des communes de Blanot, Bray, Chissey-lès-Mâcon, Cortambert. Enfin l'appellation « Mâcon-Saint-Gengoux » est au profit de 18 communes (voir tableau au tome 2 Annexe III, p. 191), en raison de l'existence d'une coopérative de vinification à Saint-Gengoux qui opère sur les récoltes des propriétaires de ces différentes communes et leur donne son label réputé.

[22] Il se peut qu'il y ait eu en outre des communes limitrophes où ces prieurés avaient des domaines, mais il n'a pas été possible d'effectuer la recherche.

Prieurés du Beaujolais

Le prieuré d'Arpayé (diocèse de Mâcon, Rhône) est devenu le siège d'une des plus réputées exploitations de l'appellation « Fleurie », l'une des dix grandes appellations du Beaujolais[23]. Il y a six autres prieurés situés dans des communes ayant droit à l'appellation, soit *Beaujolais Villages* soit *Beaujolais* : ce sont Lancié (prieuré du Châtelard) et Vauxrenard qui, comme Fleurie, sont dans le Rhône, et en Saône-et-Loire La Chapelle-de-Guinchay, Leynes, Romanèche et Saint-Symphorien-d'Ancelles. Tous ces prieurés sont bien sûr du diocèse de Mâcon et majoritairement tournusiens. (Voir au tome 2 Annexe III, p. 191)

Prieurés et vignobles d'autres zones d'appellation

Les autres secteurs d'appellation sont en nombre restreint par comparaison avec la côte chalonnaise et la côte mâconnaise. Il s'agit de cas particuliers.

Le prieuré d'Époisses (diocèse de Chalon, Côte-d'Or) est devenu propriétaire de plusieurs vignes à Marsannay dont l'appellation bourguignonne *Marsannay Villages* se suffit à elle-même, et que les spécialistes hésitent à classer dans les côtes de Nuits, ou à hisser au titre de seul champion de la côte dijonnaise.

À Iguerande (diocèse de Mâcon, Saône-et-Loire) trois ou quatre agriculteurs ont tenté une résurrection de culture viticole qui a obtenu l'appellation de « vin de pays de Saône-et-Loire ». Ce maigre titre pousse les auteurs du projet à rejoindre les producteurs de la Loire qui ont obtenu l'appellation « Côte roannaise ». À ces tentatives inattendues, quelques initiatives recensées à Perreux (prieuré de La Villeneuve, diocèse de Mâcon, Loire) pourraient donner quelque corps.

Importance de la vigne dans les chartes de Cluny

La « rétroprojection » à laquelle nous nous sommes livrés en recherchant parmi les communes viticoles bénéficiaires d'appellation contrôlée celles qui ont connu la présence des prieurés au cours des siècles passés, a permis de vérifier l'universalité de la vigne dans les domaines monastiques quelle que soit l'obédience et qu'il s'agisse de moines ou de chanoines. Qu'en est-il des précisions que nous pouvons obtenir à partir des sources dont nous disposons, sur l'importance relative de la vigne dans les cultures que ce soit en surface ou en nombre de parcelles ? C'est assez difficile à dire, cependant nous pouvons discuter à partir de deux sortes de documents que nous avons étudiés. Les premiers sont les chartes de Cluny dont nous avons déjà parlé et parmi lesquelles nous avons sélectionné 899 chartes intéressant des prieurés inclus dans l'étude. Nous avons dénombré les biens fonciers non bâtis sous forme du nombre de parcelles notées dans les actes, identifiées, objets des diverses transactions que

[23] Ces dix appellations sont : Brouilly, Chênas, Chiroubles, Côtes de Brouilly, Fleurie, Juliénas, Morgon, Moulin à Vent, Régnié et Saint-Amour.

nous avons énumérées au chapitre précédent. Ces parcelles sont comptées et chaque catégorie différenciée (vigne, polyculture, prés, champs, forêt etc…). On inscrit le nombre de chartes concernées par chaque catégorie et on fait un calcul approximatif du nombre de parcelles en attribuant le chiffre de 2,5 quand il est notifié « plusieurs ». On peut voir les résultats au tome 2 Annexe IV, p. 192. Il saute aux yeux que la vigne tient une place de choix surtout par le nombre de parcelles. Si on additionne le nombre total de parcelles identifiées (hors étangs, pêcheries et domaines) on obtient 1435,5 parcelles, et la vigne représente, avec 459 parcelles, 32% de l'ensemble, et vient ainsi en tête. Cela ne veut pas dire que la vigne occupe effectivement 32 % des surfaces cultivées ou en friche, mais cela indique, si l'on peut dire, la gourmandise des moines pour ce type d'acquisitions, en raison de tous les avantages que l'on peut tirer de de cette culture. Quelle surface ces quelques 460 parcelles représentaient-elles ? Nous verrons avec l'étude du document suivant que ce n'est pas si considérable, et que probablement les acquisitions, par dons ou achats et procédures diverses, des moines de Cluny ne sont venues que pour compléter un patrimoine déjà constitué antérieurement.

Nous venons de parler spécifiquement des vignes closes et considérées comme une entité en soi dans les chartes de Cluny. Pour être complet il faut mentionner aussi ce que nous appelons « polyculture avec vigne », ce qui veut dire que dans une parcelle unique se côtoient, terre labourée, vigne, pré dans une proportion que l'on ne peut connaître. Le nombre de parcelles contenant ainsi des vignes est de 82,5 selon le tableau que nous avons établi dans l'annexe IV au tome 2. Cela s'ajoute encore à l'importance de la vigne, sans chiffrage possible.

Exploitations des vignes d'un prieuré : exemple de Chagny

On en vient à la deuxième source de renseignements, traitant de l'exploitation des domaines du prieuré de Chagny et notamment de la vigne. Si les moines exploitaient eux-mêmes, au moins en partie par leurs serviteurs, les vignes dont ils étaient propriétaires, il n'en était pas de même pour les chanoines totalement éloignés des activités agricoles. À Chagny les chanoines de Saint-Ruf avaient concédé par acensement leurs domaines viticoles à des exploitants privés. Un terrier réalisé entre 1621 et 1697 est consultable aux Archives de la Drôme à Valence[24]. Ce terrier a été constitué dans le cadre d'un procès, une fois de plus, entre la communauté et le prieur commendataire accusé d'avoir aliéné le patrimoine à son profit. Il est procédé « à une mensuration par Coral, arpenteur de Chalon, de tous les fonds du prieuré de Chagny, après publication faite par M. Loup, curé du dit Chagny, au prosne ». L'arpenteur a consigné une énumération des pièces, terres, limites et surfaces des tenures. Il a établi une table des matières ou index des contractants par ordre alphabétique des prénoms[25].

[24] AD Drôme H 222 bis, Terrier de 1621 à 1697 (Voir au tome 2 Annexe V, p. 193)
[25] On a là un signe indicatif de la valeur encore relative du cognomen.

L'intervention de l'arpenteur est consignée secteur par secteur ou plutôt lieu-dit par lieu-dit avec l'appréciation que l'exploitant trouvé sur place tient ce droit d'exploitation de génération en génération. On profite de l'opération pour vérifier les surfaces et permettre aux chanoines de majorer quelque peu un cens immuable et qui a été considérablement dévalorisé par l'inflation et les manipulations monétaires. Ainsi Jean Jacquemot devait « un ponçon de vin et une poule ; comme il s'est trouvé une ouvrée et demi de plus à l'arpentage, il devra 30 sols de plus ».

Au total le prieuré est propriétaire de « cinq cent huitante huit (588) ouvrées de vignes qui rapportent 36 queues de vin et septante trois poules ». Ce domaine est partagé entre 68 exploitants : 60 hommes, six veuves et deux couples (probablement deux veuves remariées). On se rend compte ici de la petitesse des lots : chaque exploitation viticole est en moyenne de 8,6 ouvrées, la plus petite (celle d'une veuve) d'une ouvrée, et la plus importante, par cumul de trois parcelles, est de 20,3 ouvrées.

On se trouve ainsi en face d'un émiettement considérable des parcelles viticoles, qui devaient se trouver au milieu de terres de culture comme on l'a vu au chapitre précédent pour la vigne d'Aubigny. On peut ici faire un calcul approximatif de la surface totale de vignes dont le prieuré était propriétaire, par conversion de surface où une ouvrée égale 4,28 ares, de 25,16 ha de vignes, à comparer avec les 48 ha du cadastre contemporain de Chagny. Si on applique le même raisonnement aux 459 parcelles faisant l'objet de transactions dans les chartes de Cluny dont nous avons parlé plus haut on obtient une surface de 169 ha[26].

Une autre approche de l'estimation des surfaces dévolues aux diverses cultures : les statistiques du département de Saône-et-Loire de Ragut

Un inventaire des communes du département de Saône-et-Loire fut réalisé en 1838 par Camille Ragut[27]. Comment utiliser ce document et quelle valeur lui attribuer ? Ayons bien à l'esprit que les moines et chanoines ont occupé ces prieurés la plupart du temps jusqu'au début du XVI^{e} siècle. Ensuite les prieurés sont devenus des personnes morales avec des exploitants privés tenus par leurs contrats d'acensement de maintenir la structure et la qualité de leurs exploitations[28]. Comme chaque année, jusqu'à la Révolution, un moine était délégué par l'abbé pour récolter les redevances et la dîme. Ce moine passait à l'automne une semaine dans le village et stockait les profits attendus dans la grange dîmière, avant de revendre sur place ou transporter les produits à l'abbaye mère[29]. Malgré sa dénomination trompeuse la dîme n'a jamais représenté le dixième des récoltes. Des négociations

[26] Soit 459x 8,6 ouvrées x 4.28 ares à diviser par 100 pour obtenir la surface en ha.

[27] RAGUT (Marie-Camille), *Statistique du département de Saône-et-Loire*, 2 vol., Mâcon, Dejussieu, 1838, rééd. Res Universis, 1992.

[28] Ces contraintes ont été vérifiées dans les actes notariés, cités par LAPIERRE (René) Monographie, manuscrit, 1994, déposé chez le Dr Lotteau à Rully.

[29] DEVEAUX (Abbé J.C.), *La Montagne de Saint-Rigaud dans le Haut Beaujolais*, Lyon, Vitte, 1896, p. 32 et sv. « À partir du XVI^{e} siècle le prieuré d'Ajoux fut privé de ses moines mais non de ses rentes »

anciennes en avaient adouci son montant. Pour le blé c'étaient la treizième gerbe de douze, pour l'avoine la quinzième de quatorze etc… et le résultat moyen du prélèvement de la dîme oscillait entre 6 et 9% et restait inférieur à 1% pour l'élevage, selon un calcul pratiqué à partir des visites pastorales au XVIIIe siècle par Mgr Constant de Lort de Serignan (1745-1746) [30].

On peut supposer que la structure de culture et de paysage a peu changé entre la fin du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, même si les terres ont changé de mains, car les grandes évolutions et progrès dans l'exploitation des terres ne se sont faites qu'au XXe siècle. D'ailleurs la lecture des cadastres napoléoniens renforce cette impression, les toponymies gardant souvent l'empreinte monastique. C'est pourquoi on peut se permettre à nouveau une certaine extrapolation pour se faire une idée des surfaces respectives des différentes cultures, et ici de la vigne. On trouve dans cet inventaire de Saône-et-Loire des renseignements sur 138 communes où étaient les prieurés, soit plus des trois quarts de l'ensemble des prieurés pris dans le champ de recherches. Nous n'avons pas retenu les prieurés intra urbains, ni les ermitages, ni les prieurés dépendants de Saint-Pierre de Mâcon. Après cette sélection, il reste 71 prieurés devenus communes ayant chacune une surface moyenne non bâtie de 1064 ha. On peut voir l'ensemble des surfaces agricoles et leur répartition exprimées en hectares suivie du pourcentage de chaque culture spécifique, des forêts et des friches, et ceci pour chaque commune (au tome 2 Annexe VI, p. 194). En fait ce tableau est reproduit pour mémoire. Nous donnons ci-dessous les moyennes des surfaces et des pourcentages plus faciles à commenter.

	Surface totale	Terres labourables	Prés	Vignes	Bois	Friches	Terres labourables	Prés	Vignes	Bois	Friches
MOYENNE	**1064**	**456**	**158**	**97**	**254**	**39**	**43,37%**	**15,26%**	**11,14%**	**20,57%**	**4,26%**

La surface des vignes représente 11.14% de la surface moyenne totale. Ceci est calculé pour ce qui était des prieurés sur le territoire des anciens diocèses de Chalon et Mâcon et l'archiprêtré de Bagé, toutes obédiences confondues. Nous avons extrait de ces 71 communes celles qui sont dans les appellations que nous avons énumérées plus haut et nous obtenons 25 communes : 3 du Beaujolais, 6 des Côtes Chalonnaises, et 16 du Mâconnais. Pour cette sélection, la surface totale moyenne est de 1083 ha, ce qui est peu différent de la moyenne de l'ensemble, et une surface moyenne de vigne de 178 ha, soit 16,42 % de la surface totale. La vocation viticole ancienne de ces communes était ainsi confirmée. (Voir au tome 2 annexe VII, p. 195)

Quoi qu'il en soit, ces diverses approches pour quantifier les surfaces viticoles ne sont que des approximations. Seules les études archéologiques peuvent rendre compte exactement de ce que fut la

[30] *Visites pastorales de l'archiprêtré de Charlieu et de l'archiprêtré de Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras*, évêque de Mâcon, 2 tomes, éd. DÉCHELETTE (Joseph), annotées par Mgr RAMEAU, Mâcon, Protat, 1904.

réalité, mais on conçoit aisément qu'elles ne peuvent être extensives. Pour l'instant on attend le résultat des recherches entreprises par Patrick Chopelain dont nous avons parlé au chapitre précédent et qui concernent la région dijonnaise. Ajoutons que les moines et chanoines n'étaient pas les seuls propriétaires exploitants directs ou bailleurs sur les ensembles territoriaux prieurés-paroisses. Leur influence n'est pas exclusive.

Activités induites par la viticulture, droits et taxes.

Le rôle du bois dans l'exploitation de la vigne est primordial. Chaque domaine doit avoir sa ou ses forêts à proximité. Les clôtures de séparation sont faites de piquets de bois, on le sait, de même que l'accolement des échalas. La fabrication des tonneaux attestée dès l'antiquité, malgré l'usage répandu des amphores, est une technique parfaitement maîtrisée par les Gaulois, qui utilisaient déjà le cerclage métallique. Ce cerclage pouvait également être fait en bois. Les tonneaux étaient le seul moyen de stocker et conserver le vin. Ces tonneaux pouvaient être transportés. La conservation n'excédait pas deux ans en général. Le vin était réparti depuis de grandes pièces dans des tonneaux plus petits pour la consommation courante.

Le succès commercial de la production de vin de Chalon et surtout de Mâcon était lié en grande partie aux facilités de transport par voie fluviale sur la Saône ou sur le Rhône après le confluent de Lyon. On dénombre environ trente-cinq ports depuis Saint-Jean-de-Losne au nord jusqu'à Pélussin au sud, connus pour le trafic des vins du mâconnais. Parmi ces ports, certains avaient vocation d'exportation lointaine, d'autres l'approvisionnement de prieurés d'outre-Saône, et d'autres avaient cette double vocation[31]. Au XIVe siècle, les États du Mâconnais instaurèrent un impôt spécifique de 4 deniers par livre de produit exporté. Cet impôt avait pour nom « La Rève » et comme tout impôt, n'était pas populaire[32].

Tirer le jus du raisin pour mettre en fermentation et produire le vin a connu des procédés techniques variables au cours des siècles. Des gravures du XVe siècle laissent à penser que le foulage en cuve était le procédé le plus répandu jusqu'à l'apparition des grands pressoirs cisterciens exposés sur la route des vins de Dijon à Nuits-Saint-Georges. L'exemplaire installé au château de Clos Vougeot est particulièrement impressionnant. Des modèles plus modestes existaient un peu partout, et le nom latin de pressoir *torcular,* était donné au local qui abritait cette étape du travail après la vendange. De même que pour le tonneau, l'usage du bois est ici de règle et utilisé depuis fort longtemps. Il ne reste de *torcular* connu qu'au château du prieuré-doyenné de Laizé. Un second a une existence supposée dans la cave qui subsiste sous la nef de ce qui fut l'église priorale de Chevignes. Les *torculars*, comme les

[31] On peut citer : Saint-Jean-de-Losne, Verdun, Chalon, La Colonne (commune de Givry), Uchizy, Montbellet, Saint-Albain, Mouges, Asnières, Saint-Jean-de-Priche, Port-de-By, Thoissey, Villeurbanne, Lyon et Pélussin.

[32] JEANTON (Gabriel), « Les vins du Mâconnais et la Rève à Paris au XIVe et XVe siècle », *AAM*, 13, 1908, p. 41-52.

moulins, étaient soumis au droit de banalité. Cela signifie que les viticulteurs tenanciers étaient obligés d'utiliser le pressoir du seigneur contre une redevance combinant un tarif d'exécution du travail et une taxe liée à la banalité.

Le droit de banvin était l'exclusivité du droit de vente du vin par le seigneur pendant les 30 jours qui suivaient la saint Michel. Les deux mois suivants les cabaretiers qui vendaient du vin devaient lui servir une redevance de 2 sols par setier. La plupart des prieurs, étant en même temps des seigneurs, profitaient de ce monopole et surveillaient de près toutes les tavernes pour débusquer une éventuelle fraude[33]. Le prieur de Charlieu, surtout à partir de XVII^{e} siècle, dut engager des procédures pour faire respecter son droit. Le vin était vendu entre un an et deux ans après la mise en tonneaux, cette limite de deux ans étant celle au-delà de laquelle le vin n'était plus consommable. L'exercice du droit de banvin supposait que les prieurs aient des tonneaux en quantité et capacité suffisantes pour le stockage et recevoir la vendange nouvelle. Si, au moment de la prérogative liée au droit de banvin, le stock était épuisé soit par ventes, soit par consommation excédant le reliquat, le prieur pouvait s'approvisionner lui-même chez un vigneron ayant pressé ses grappes dans le *torcular* banal du prieuré[34].

La gestion des forêts

Les besoins sylvicoles viennent d'être évoqués dans le paragraphe précédent comme production raisonnée et utilitaire annexe de la viticulture. Si le texte de Pierre le Vénérable et celui d'Henri de Winchester ne font qu'une vague allusion aux *nemora*, c'est que, à cette époque comme à toute époque les bénéfices tirés du bois s'étalent sur de longues années et se signalent rarement par de gros dividendes. Cependant la richesse produite par les forêts n'était pas seulement monétisable, bien d'autres aspects étaient à considérer. On en tirait le bois de chauffage et des feux de cuisine, le bois d'œuvre pour toutes les bâtisses. C'était le lieu de la glandée pour les porcs[35], la pâture pour les moutons, et des produits de litière destinés aux étables et écuries. On a signalé auparavant l'abondance de bois nécessaire à la palification de toutes les parcelles cultivées qu'elles soient de vigne ou autre. Si les moines ne pratiquaient pas la chasse qui leur était interdite, la forêt était pour eux un trésor et la gardienne du plus précieux des bienfaits : la paix et le retrait du monde à l'instar du désert pour les moines d'orient. Les dieux païens sylvestres n'étaient plus craints et le commandement de la Genèse faite à Adam et ses héritiers de dominer toute la nature était redevenu d'actualité.

[33] Dom CHARVIN, *Statuts*…op. cit., IV, , p. 193 : les visites révèlent de situations surprenantes. À Thiers, un moine est incontinent et cabaretier mais son tort principal est de contrevenir au droit de banvin du prieur !

[34] DESEVELINGES (Jean-Baptiste), *Histoire de la ville de Charlieu*, 1856, rééd. Éditions du Bastion, 1984, p. 146 : droit de banvin à Charlieu.

[35] Dans la *Constitutio expense*, Henri de Winchester signale qu'à Beaumont les bois conviendraient à 1000 porcs et à Malay un *nemus* suffirait à 60 porcs.

Comme pour les vignes, il est difficile de donner une appréciation quantitative tant en produits qu'en espèce monétaire. On a de nouveau recours à la statistique de Ragut pour une évaluation. Il faut rappeler qu'en 1838, date de l'établissement de cet inventaire, les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient pendant 23 ans pratiqué une conscription des classes d'âge normalement affectées aux travaux des champs. Par ailleurs les besoins militaires avaient provoqué des abattages d'arbres, surtout des plus beaux fûts. Ces deux évènements associés ont pu réduire un peu la surface boisée calculée et favoriser la réapparition de friches sur des parcelles ayant manqué d'entretien pendant un quart de siècle.

La surface des bois représente en moyenne 20,57% de la surface moyenne totale. Les friches, qui recouvrent des réalités variables et vagues ne constituent que 4,26% de l'espace non bâti. Le XX^{e} siècle qui s'est achevé il y a peu, a vu une croissance forestière importante par un double gain sur ces 4% de friches et un second par une déprise agricole sur les prés et les terres labourables de faible rendement, dans le cadre d'un exode rural accentué. Ceci explique qu'en 2012 la surface forestière de la France soit montée à 29,7%. Ces surfaces, au Moyen Âge comme à l'heure actuelle, sont le résultat d'une gestion humaine, déboisement, reboisement, et non pas d'un défrichement d'une mythique forêt originelle qui « pour les courants de pensée qui ont idéalisé la nature en regard de la civilisation …est devenue le véritable parangon de la stabilité naturelle et de l'harmonie d'un monde sans hommes »[36].

Les prieurés et les moulins

Si la consommation du vin était tolérée par Benoît de Nursie et plus explicitement par Benoît d'Aniane, la règle bénédictine était précise sur l'équipement des monastères en moulins et fours. Un passage en particulier leur est consacré : *Monasterium autem, si potest fieri, ita debet ut aqua molendinum, hortus, pistrinum, vel artes diversa intra claustrum*[37]. On ne peut être plus clair : le monastère doit être construit de telle sorte que l'eau, le moulin, le jardin etc… puissent se trouver dans son enclos. Les moines travaillaient au four (*pistrinum* : four ou boulangerie) mais faisaient travailler leurs domestiques au moulin (*molendinum*). Au temps de saint Benoît, le moulin est mû par la force humaine comme au temps de Moïse avant la sortie d'Egypte[38]. Moudre le grain était un travail d'esclave. Le progrès est venu avec la meule entraînée par un âne. Augustin Calmet, dans son commentaire de la règle de saint Benoît, rappelle que les premiers moulins hydrauliques datent d'Auguste, mais ils avaient un rendement mécanique faible, soulageant à peine le travail musculaire des moulins à bras[39]. Il faudra attendre

[36] CHALVET (Martine), *Une histoire de la forêt*, Seuil, 2011, p. 21-22.
[37] Règle de saint Benoît, C 53.
[38] Ex, 11, 5.
[39] CALMET (Dom Augustin), *Commentaire littéral, historique et moral sur la Règle de saint Benoît, avec des remarques sur les différents ordres religieux qui suivent la règle de saint Benoît*, Paris, 1734, p. 426.

plusieurs siècles de tâtonnements pour obtenir des résultats plus satisfaisants. C'est en 822 seulement qu'on salue l'apparition des tels équipements à l'abbaye de Corbie. Leur rendement était encore médiocre : il fallait 15 moulins pour livrer la farine nécessaire à 450 livres de pain. Le coutumier de Bernard, résumé par Calmet, précise :

> « À Cluny, pour la préparation du pain devant servir au sacrifice de la messe, les anciens usages prévoyaient que le domestique chargé de moudre le grain destiné à cet usage, lavait exactement les deux meules, celle du dessus et celle du dessous, puis les enveloppait de voiles ou de courtines ; après cela il se couvrait la tête et le visage d'un amict, qui ne lui laissait que les yeux à découvert, puis il travaillait à moudre le grain, à passer la farine et la mettre en l'état auquel il la voulait, pour faire le pain eucharistique »[40].

Cette description d'un rituel minutieux nous prouve que vers 1080, au moins pour le pain eucharistique, la force motrice faisant tourner les meules l'une sur l'autre, était encore à bras, ou « à sang » selon l'expression de l'époque. Un colloque tenu à Flaran[41] a tenté de faire le point sur ce décalage apparemment long entre l'invention du principe technique sous Auguste et le développement de son usage au Moyen Âge. Ce colloque a rappelé un article de Marc Bloch dans les Annales où celui-ci affirmait : « Invention antique, le moulin à eau est médiéval par l'époque de sa véritable expansion ». La réalité est cependant plus complexe. D'une part les fouilles mettant à jour des moulins de haute époque sont relativement récentes et permettent peu à peu de suppléer au vide diplomatique sur le sujet entre le premier et le IX^{e} siècle. D'autre part, cet intervalle de 8 à 900 ans est un temps d'évolution et de sélection des cultures céréalières. On est passé d'un blé à grains « vêtus » à un autre blé à grains « nus ». Ces deux variétés ont nécessité des adaptations techniques pour l'obtention des farines. Le travail domestique des serviteurs et des femmes coûtait moins cher que l'investissement dans un équipement dont il était difficile d'évaluer la rentabilité à une époque où l'on n'avait pas encore institué les banalités.

Étude de René de Beaumont

Dans notre région un recensement diplomatique des moulins donnés aux abbayes et prieurés sur la période IX^{e}-XI^{e} siècle a été publié en 2007 par René de Beaumont[42]. Son travail a pris pour base les cartulaires de Cluny, Marcigny, Paray, Perrecy, Saint-Rigaud et Saint-Vincent de Mâcon. Cela lui a permis l'identification de 126 sites grâce à 153 chartes décomptant 169 moulins. Il appert que des lieux sont mentionnés par plusieurs chartes et accueillent plusieurs moulins. La plus ancienne charte date de

[40] Ibid., p. 426.
[41] MOUSNIER (Mireille), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^{e}-XVIII^{e} siècle),* collectif, Flaran, 21, PUM Toulouse, 2002.
[42] BEAUMONT (René de), « Moulins carolingiens et féodaux en Charollais et Mâconnais (IX^{e}-XII^{e} siècle) », *La Physiophile*, 2007, n° 146, p. 6-15.

825 et concerne un échange de fariniers entre Cluny et Saint-Vincent de Mâcon[43]. Si l'on compte ces actes selon la périodicité que nous avons précédemment adoptée on retient :

Avant 950	25
De 950 à 1033	70
Au-delà de 1033	31

Selon ce décompte, la période d'expansion des moulins monastiques va donc de 950 à 1033 soit fin Xe, début XIe siècle. Ainsi que le titre de l'article le laisse supposer, les 126 sites d'exploitation de moulins hydrauliques en Charollais et Mâconnais sont dispersés entre les diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon. Si l'on retire les moulins situés dans le diocèse d'Autun et sept autres de localisations non identifiées, il reste 60 localités des diocèses de Chalon et Mâcon. Le rattachement à un prieuré particulier est plus difficile car il existe des propriétés croisées. Cluny peut avoir des moulins dans une localité dépendant en principe d'un prieuré de Tournus (Azé) ou Saint-Pierre de Mâcon (Charnay), ou dans des paroisses où n'existe aucun prieuré (Igé, La Vineuse, Vitry-lès-Cluny). Des toutes façons c'est Cluny ou ses dépendances qui apparaissent comme les plus gros propriétaires, et cela n'a rien d'étonnant quand on réfléchit aux sources diplomatiques étudiées.

La *Constitutio expense* d'Henri de Blois, détaillée plus haut pour les cultures et élevages, confirme l'intérêt de Cluny pour les moulins. En 1155, l'équipement des dix doyennés cités dans la charte 4143, appartenant aux diocèses de Chalon et Mâcon, est le suivant :

Laizé	15 moulins + 5 et un four non déclarés	20
Beaumont	4 moulins à Beaumont et 4 à Saint-Didier	8
Malay	1 moulin + 1 engagé par le propriétaire	2
Saint-Hyppolite	7 moulins + 2 dépendants à Chazelles	9
Cluny	1 moulin	1
Saint-Martin de Mâcon	1 moulin	1
Berzé	1 moulin	1
Arpayé	2 moulins	2
Saint-Gengoux	9 moulins	9
Lourdon	1 moulin à Cruzille et un à Mailly	2
TOTAL		**55**

Les chartes de Cluny intéressant les prieurés des deux diocèses de Chalon et Mâcon.

Sur 899 chartes, 39 mentionnent des transactions de moulins. Il faut noter que ces moulins ne sont jamais isolés dans la charte, on les trouve au milieu d'une énumération d'églises, maisons, domaines, cultures de toutes sortes. Les chartes s'échelonnent de 876 à 1282, et si l'on distingue les fameuses séquences avant 950, 950-1033 et après 1033 il n'y a pas de différence notable, on trouve

[43] Cluny n'apparaissant qu'en 910, cette charte est douteuse.

respectivement 12, 14 et 13. Comme pour René de Beaumont certains lieux sont cités par plusieurs chartes. Si on soustrait ces doublets ou triplets on obtient 27 lieux concernés. On peut décompter approximativement le nombre de moulins mis en jeu, en adoptant encore ici la convention de compter 2,5 quand il est mis « plusieurs » (Beaumont n'en compte que 2). On aboutit à environ 65 moulins. Si on enlève les chartes qui feraient doublon avec l'étude de René de Beaumont (on doit enlever Berzé-la-Ville, Lourdon et Saint-Hyppolite de Bonnay) il reste 34 chartes pour environ 58 moulins. Le tableau suivant résume les décomptes :

Chartes mentionnant les moulins

Toutes les chartes			Sans celles prises en compte par de Beaumont		
Nb C		Nb moulins	Nb C		Nb moulins
21	1 moulin	21	17	1 moulin	17
3	2 moulins	6	3	2 moulins	6
15	Plusieurs moulins	37,5	14	Plusieurs moulins	35
39		**Autour de 65**	**34**		**Autour de 58**

Mais cela est loin d'être un recensement exhaustif puisque si on prend l'exemple de Saint-Gengoux, doté de neuf moulins selon la *Constitutio*, ces moulins ne sont jamais l'objet d'une transaction dans les 28 chartes où le nom de ce doyenné est mentionné.

Comme on l'a précédemment souligné ces comptes extraits des chartes ne sont qu'un reflet de la réalité et ne gardent qu'une valeur indicative. On peut supposer que les 10 doyennés de la *Constitutio* qui devaient subvenir chacun leur tour aux besoins de l'abbaye, qui étaient énormes (Beaumont parle de 500 kg à une tonne par jour ![44])[45], avaient une plus forte concentration en moulins, 55 au total. Pour 39 chartes concernant 27 prieurés on compte environ 65 moulins. Finalement de la *Constitutio*, en passant par les chartes de Cluny et l'étude de Beaumont on a les rapports nombre de moulins/nombre de lieux de 5,50, 2,40 et 1,34.

Les moulins de Tournus

Quelques éléments glanés dans les documents sur les moulins des dépendances de Tournus viennent élargir la vision de la situation dans le territoire et le cadre chronologique des recherches entreprises. Citons Juenin :

> « En 1147, avant de partir en croisade, Guillaume de Neublans donna à l'abbaye des moulins avec des étangs sur la rivière de Bourbonne, au-dessus de Sagys, du côté de Montbellet. Il en fit donation solennelle par serment en présence de Josseran Gros et autres gentilshommes. Mais ces moulins étaient engagés pour de grosses sommes que l'abbaye n'était pas en mesure de payer. Hugues de Beaufort, neveu de l'abbé Pierre II et prieur de

[44] BEAUMONT (René de), « Moulins carolingiens …op. cit., p. 7.
[45] MOULIN (Léo), *La vie quotidienne des religieux*…op. cit., p. 103 . citant Jean Rouche, pour les religieux au Moyen Âge la ration quotidienne de pain variait entre 1,5 et 2 kg. Si on compte 300 personnes à l'abbaye, plus les hôtes et les distributions aux pauvres on atteint les chiffres avancés par de Beaumont.

> Grevilly, consentit à les dégager pour 30 livres à condition que l'abbé les unisse à son prieuré. Une contestation avec les héritiers de Neublans ne se termina qu'en 1174 »[46].

Ce passage illustre les rapports entre l'abbaye et les représentants de la féodalité locale, d'une part dans sa composante laïque, d'autre part dans sa composante monastique avec ses prieurs, issus de ce milieu aristocratique, et plus riches que leur abbaye.

La situation change 80 ans plus tard, puisqu'en 1231 « l'abbé Bérard entreprit de placer au milieu de la Saône les moulins qui étaient autrefois au-dessous de la chapelle Saint-Laurent (d'où le nom de la rue des moulins donnée autrefois à la rue Saint-Laurent). Il fit élever trois gros piliers de pierre au milieu de la rivière, avec une grande écluse au-devant »[47]. Ce passage suggère à la fois l'amélioration des moyens financiers de l'abbaye, l'augmentation des besoins pour les prieurés situés des deux côtés du fleuve (Presty, Le Villars, Plottes, Uchizy) et les progrès des techniques d'emploi des forces hydrauliques à des fins de meunerie.

On peut également chercher de quels équipements de moulins disposait **Saint-Marcel**, sans préjuger de l'influence de son rattachement à Cluny. On dispose des 26 chartes examinée dans le chapitre V de la première partie, à propos du réseau social de cette communauté, monastique à l'origine (577), puis canoniale pendant un certain temps (fin VIII^{e}) et enfin redevenue monastique dépendant de Cluny (vers 993). Il est question de donations de deux moulins : le premier vers 1108 à Mercurey (charte 53), l'autre à Aluze vers 1120 (charte 57). C'est peu et certainement non indicatif sur l'état réel du parc de moulins.

Dans la liste des communes que nous avons sélectionnées à partir de la *Statistique* de Ragut, selon les critères indiqués plus haut, nous retrouvons 43 communes possédant un ou plusieurs moulins hydrauliques à blé (il y a aussi des moulins à huile, à plâtre, à fouler le lin ou le chanvre, et quelques moulins à vent). Il y eut dans ces communes des prieurés dont l'obédience se répartit comme suit : 19 dépendant de Cluny, 11 de Tournus, 6 de Saint-Pierre de Chalon, 3 de La Ferté (Cîteaux), et 5 d'abbayes diverses plus ou moins éloignées (on rappelle que les obédiences canoniales ont été écartées). Ces 43 communes totalisent 139 moulins[48]. La grande majorité possède de un à trois moulins : soit 13 pour un moulin, 11 pour 2 moulins et 7 pour trois moulins. On a ensuite trois fois trois communes pour respectivement quatre, cinq et huit moulins. Enfin une commune a douze moulins (Azé) et une autre 15 (Montbellet). Si l'on peut comparer certains résultats avec les chiffres de l'étude de René de Beaumont, ou ceux de la *Constitutio* : on voit qu'à Saint-Gengoux où il y avait neuf moulins, il en reste trois, à Laizé il n'y en a plus que 8 sur les 20. La plupart des comparaisons observent une

[46] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus*, Dijon, 1739, p. 122.
[47] Ibid., p. 149-150.
[48] Ce qui fait ici un ratio de 3,23 moulins par lieu, ratio qui s'intercale à la deuxième place entre les trois autres calculés plus haut.

diminution du nombre de moulins depuis les signalements du Moyen Âge. On peut aisément en déduire que l'amélioration des rendements de ces moulins faisait qu'il n'était plus nécessaire d'en avoir beaucoup pour couvrir les besoins. De plus, l'évolution législative et réglementaire privilégiant la liberté de circulation de l'eau et de navigation sur les rivières a conduit à ne plus autoriser la construction de nouveaux moulins et à faire détruire ceux qui étaient devenus obsolètes, ou mal entretenus et menaçant ruine, afin de libérer les voies d'eau[49].

Les autres usages de l'eau : écluses, étangs, pêcheries, saulées

L'aménagement hydraulique des rivières et ruisseaux pour faire tourner des roues de moulins (roues horizontales ici, verticales ailleurs, roues simples, roues jumelles etc…), nécessitait le plus souvent la construction de canaux de dérivation à partir d'un point en amont, dits canaux d'amenée, puis de canaux d'évacuation, dits canaux de fuite en aval. Les bordures ou côtés de ces canaux étaient utilisés pour planter des saulées. Le bois du saule, qui pousse rapidement en terrain humide, était utile pour la fabrication des axes, pignons et engrenages des machines. De façon tout aussi pratique, les retenues d'eau aménagées en amont comme en aval constituaient des réserves favorables à la pêche et à la pisciculture en viviers. Si le poisson de mer, surtout le hareng saur, constituait un poisson de pénitence, le poisson de rivière et d'étang jouait le double rôle de plat des menus maigres mais aussi de fête. Le droit de pêche dans les rivières est un droit seigneurial. Pour prendre l'exemple de la Saône, les comtes de Chalon et Mâcon en ont concédé l'usage à l'abbaye Saint-Marcel et à celle de Tournus et il y eut des différents ultérieurs entre Tournus et Cluny devenue abbaye mère de Saint-Marcel.

Ainsi en 1019, le comte Hugues de Chalon (évêque d'Auxerre) donne le droit de pêche à l'abbaye de Tournus sur la Saône depuis le lieu nommé *Tilleul ou Poirier au comte*, jusqu'à Tournus[50]. Par un acte antérieur non identifié le même comte, ou un autre, avait concédé une pêcherie aux moines de Saint-Marcel, située entre les deux lacs de *Vivumgiacum*[51] et *Morolegiacum*[52]. Des pêcheurs de Chalon s'étaient introduits dans ces lieux réservés, et les moines de Saint-Marcel n'hésitèrent pas à briser leurs barques en 1077 avec l'approbation du comte du moment. De leur côté les moines de Tournus avaient cru pouvoir faire remonter leur droit de pêche de la Saône à la Seille avant le confluent des deux rivières. L'abbé de Cluny, patron de Saint-Marcel, contesta cette interprétation et un arbitrage d'Humbert de Beaujeu lui donna raison en 1097. Tournus persista jusqu'à la décision d'Urbain II de l'obliger à s'y soumettre[53].

[49] Depuis la Révolution, toute création de moulin est soumise à approbation préfectorale ou ministérielle. De fait depuis la fin du XIXe siècle on ne connaît plus que des minoteries à énergie thermique ou électrique.
[50] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire…*op. cit., p. 87.
[51] *Vivumgiacum* aujourd'hui « Roue du Moulin », ruisseau sortant de l'étang de Coin et se jetant dans la Saône.
[52] *Morolegiacum*, aujourd'hui Orlans, autre lac de Saint-Marcel, communicant avec le précédent.
[53] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire…*op. cit., p. 151.

Quand le comté de Chalon passa aux ducs de Bourgogne, ceux-ci remirent en cause le droit de pêche accordé par le comte Hugues à Tournus. L'abbé Bérard choisit pour médiateur le comte Jean qui réussit à faire fléchir Hugues IV. Quand le duché revint au roi Jean, celui-ci fit transcrire ce droit de pêche en 1362, sans plus de contestation ultérieure[54]. Plus au sud, l'abbaye acheta à un particulier en 1233 une île en amont de Mâcon, appelée île Palme. L'abbé obtint du comte le droit de pêche autour de l'île, et dans celle-ci le droit d'y prendre le bois mort soit pour bâtir dans l'île, soit pour les usages domestiques. De fait Tournus édifia sur cette île une chapelle, une maison et une grange[55].

Sur les 126 actes analysés par René de Beaumont contenant les transactions de moulins entre le IXe et le XIe siècle, 21 d'entre eux mentionnent des annexes d'écluses, (6), de pêcheries (11), ou de saulées (4). Jean Richard signale qu'à côté des poissons propres aux eaux douces, les espèces marines remontant les rivières pour frayer étaient particulièrement appréciées : aloses, saumons, anguilles[56]. Les ouvriers, nourris par leurs employeurs, se faisaient spécifier qu'ils n'auraient pas de saumon plus de deux fois par semaine. Le même auteur indique que les revenus tirés du poisson étaient supérieurs à ceux du bois. La protection du poisson justifia une organisation spécifique contre les braconniers et les animaux prédateurs tels que les loutres, les hérons ou autres oiseaux de rivière, et les brochets géants. On dispose en ce domaine de certaines informations pour la région chalonnaise et celle de Verdun-sur-le-Doubs, et donc les prieurés attenants : Beaumont, Cortambert, Jully, Saint-Cyr, Saunières, Sermesse, Verdun : le travail de Corinne Beck détaille le prix des alevins, des carpes et brochets, ainsi que les captures de loutres à partir de 1350[57].

De la lecture de ces différentes sources concernant les pêcheries on doit retenir qu'à l'époque régnait une grande biodiversité halieutique. En même temps les moines avaient une prédilection gourmande pour les carpes. Quand on vide l'étang de Moretaigne, le pitancier de Cluny entre en concurrence avec les marchands de Mâcon, Chalon et Saint-Laurent. Compte tenu du nombre de carpes achetées et de la durée de conservation de celles-ci, on peut présumer que les prieurés situés entre Chalon et Cluny avaient droit à leur part, comme les moines de Cluny.

Si, au chapitre précédent, on a pu se convaincre que les moines et chanoines ne furent pas des défricheurs, mais des régisseurs de la nature et des domaines confiés à leurs soins, ce que l'on vient d'exposer dans le chapitre en cours démontre que ces régisseurs étaient sélectifs et avisés. Ils buvaient du vin en abondance et se donnaient la peine de cultiver la vigne pour le produire. Les forêts contribuaient aux besoins des cultures et de la viticulture (palification, échalas, tonneaux, pressoirs,

[54] Ibib., p. 151.
[55] Ibid., p. 150.
[56] RICHARD (Jean), « Le commerce de poisson en Bourgogne et les étangs de la région autunoise », *MSE,* 54, 1983, p. 181-197.
[57] BECK (Corinne), *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale (vers 1350-vers 1480),* l'Harmattan, 2009, fig. 12a et 20, 21, 22.

constructions) et de vie domestique (bois de chauffage, constructions), ils avaient soin de les entretenir. Pour leurs besoins céréaliers et en poissons, ils savaient combiner l'usage des moulins aptes à produire les farines dont ils avaient une consommation importante sous forme de pain, et l'exploitation de pêcheries associées. Il est intéressant, à ce stade d'éclaircir les méthodes de la céréaliculture si importante pour eux.

Le travail de la terre : produits céréaliers, polycultures, les méthodes de labour

La mise en valeur du sol, devait être au Moyen Âge, à peu de chose près celle révélée par la *Statistique* de Ragut. Sur les 71 communes sélectionnées on trouve les pourcentages moyens des surfaces dévolues à chaque type de culture:

Terres labourables	Prés	Vignes	Bois	Friches
43,37%	15,26%	11,14%	20,57%	4,26%

Ces pourcentages sont calculés par rapport à une surface moyenne de 1064 ha par commune. Certaines cultures connaissent des écarts exceptionnels, comme ceux de la vigne dont nous avons déjà parlé : 45% de la surface totale à Plottes, 54% à Leynes et Romanèche tandis que quelques communes n'en ont pas du tout (13 en tout). Ailleurs ce sont les forêts qui prennent le pas, comme à Chapaize où elles représentent 54 % des surfaces agricoles. Cependant ce sont les terres labourables qui connaissent le moins de variations, et si on y ajoute les prés qui peuvent occasionnellement être ensemencés et labourés, on aboutit à 59% des surfaces agricoles. Comme nous l'avons déjà affirmé à plusieurs reprises ces surfaces sont en fait occupées par des cultures diverses, ce que nous avons appelé du terme moderne de « polyculture ». Au chapitre I de cette troisième partie nous avons détaillé à quelles dénominations médiévales nous accolons ce terme de polyculture. Nous avons déjà démontré par l'étude de certains terriers l'extrême parcellisation des terres, déjà fort ancienne avec le système de palissades les délimitant. Il y avait une mosaïque de cultures côte à côte : les divers types de céréales voisinant avec les vignes, les cultures de fèves, des prés ou une parcelle encore en friche. Les études archéologiques confirment ce damier végétal[58]. Le remembrement des terres agricoles et les spécialisations (viticulture, élevage, céréales) sont une notion moderne et récente, en tous cas pour la région où se trouvaient les prieurés que nous étudions.

[58] FAVORY (François), dir. *Métrologie agraire antique et médiévale*. Actes de la table ronde d'Avignon, 8-9 décembre 1998, Besançon, PU Franc-Comtoises (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, vol. 757, 2003, Les Belles Lettres. Parmi les exposés, celui de Cécile Jung parle d'une remarquable stabilité du découpage parcellaire antique. Bien que cette étude soit faite en Languedoc, il est probable que la situation soit transposable.

Les céréales, les polycultures

Nous avons évoqué l'importance des céréales à propos des moulins qui devaient moudre des quantités importantes de grains pour fournir une quantité suffisante de farines nécessaires à la fabrication d'énormes quantités de pain. C'est à nouveau l'examen du tableau de la *Constitutio expense* qui nous renseigne sur les différentes sortes de céréales produites sur les terres des prieurés. Elles sont au nombre de cinq : avoine, froment, blé d'hiver, seigle et orge. Au début de ce chapitre, la pertinence et la prééminence de ces productions ont été discutées, ainsi qu'un essai de calcul des rendements tels qu'on peut les déduire de certains documents. On a vu aussi la production de fèves, largement consommées. Les produits des arbres devaient faire partie d'une exploitation naturelle de noyers ou de chênes à glands, sans que l'on sache s'il y avait une véritable arboriculture.

L'examen des 899 chartes de Cluny relatives à des actes intéressant l'un ou l'autre des prieurés de notre étude, met en relief cette notion de polyculture. Pour ce que nous avons étiqueté « polyculture », il y a presque autant de chartes concernées que pour la vigne, avec un nombre de parcelles moindre, mais quand même significatif (voir tableau annexe IV, p. 192).

Les transactions et/ou donations contiennent des éléments multiples dans une même charte : polyculture, vignes, prés, forêts, étangs etc..., et bien sûr les raccourcis « tous domaines », « tous biens ». Si l'on compte le nombre de chartes où figurent au moins deux de ces éléments à la fois, c'est plus de la moitié des chartes, environ 480. Cela veut peut-être dire, outre la générosité des donateurs quand il s'agit de dons, que les cultures diverses accolées les unes aux autres sont difficilement séparables, ou bien s'il s'agit d'un échange ou d'une acquisition, c'est précisément pour opérer un regroupement[59].

Mise en valeur des terres et techniques de labour

Les techniques mises en œuvre pour la culture des terres a généré de nombreuses études et publications. Guy Fourquin décrit l'amélioration de l'outillage agricole avec l'apparition des forges, le passage de l'araire à la charrue, la création des herses métalliques. Pour lui « la limite méridionale de la charrue se situe au nord du Forez et du Lyonnais, passant par le Beaujolais, Mâcon et coupant la Bresse »[60]. Mais lorsqu'il écrit que « vers 1250, les charrues bourguignonnes étaient tirées par huit bœufs »[61], il semble que cette affirmation s'applique à la Bourgogne du nord (par exemple au prieuré d'Époisses), et non à celle du sud, Chalonnais et Mâconnais. Si l'on scrute à nouveau la *Constitutio expense*, les conclusions à en tirer sont moins affirmatives et suscitent des interrogations nouvelles.

[59] La politique volontariste de Cluny de constituer un ensemble agricole à la fois homogène et diversifié se constate pour Bezornay où 43% des chartes relatives à ce prieuré sont des actes d'achat entre 980 et 1010 auxquelles s'ajoutent des échanges à l'initiative du doyen. GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre), SALVÈQUE (Jean-Denis), « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny en Clunisois et Mâconnais du XIe au XIVe siècle », *Centre d'Etudes Clunisiennes*, 1998, p. 16.

[60] FOURQUIN (Guy), « Le temps de la croissance… op. cit., p. 454.

[61] Ibid., p. 456.

On constate d'abord qu'il y a deux sortes de laboureurs : le laboureur indépendant qui travaille à son compte et loue ses services à des manants tenanciers qui, après sa prestation, sèment, récoltent et paient cens et taxes afférentes. On peut penser que c'est le cas du laboureur qui œuvre à Saint-Hyppolite. Il utilise une charrue à quatre bœufs. Henri de Blois précise qu'il est propriétaire de deux bœufs et que les deux autres appartiennent à l'abbé et qu'en conséquence la moitié du bénéfice du laboureur revient à l'abbé[62]. À condition de ne pas ménager sa peine ce laboureur accède à l'aisance, et c'est sans doute à ce modèle social que pensa La Fontaine dans sa fable : « le laboureur et ses enfants ».

L'autre catégorie de laboureurs est constituée de travailleurs dépendants, serfs, convers, probablement des moines subalternes à certains moments. Ils mettent en valeur les domaines du maître, ici l'abbé ou le prieur. Les cultures se faisaient selon un cycle triennal, laissant deux ans de repos à la terre entre deux semailles et récoltes. Guy Fourquin dit que ce temps de repos pouvait être encore plus long soit du fait de sols ingrats, soit de la difficulté à avoir suffisamment de fumure[63]. C'est pourquoi on faisait paître les troupeaux dans l'intervalle sur ces terres de façon à les engraisser de façon naturelle. Pour préparer la terre avant les semailles suivantes il fallait plusieurs labours, surtout à partir du moment où il y a eu des « mars » c'est-à-dire des semailles de printemps après les blés d'hiver, au moins trois labours successifs, Fourquin en dénombre jusqu'à cinq, mais il spécifie, dans le nord de la France[64].

Encore une fois on se tourne vers les renseignements donnés par la *Constitutio*, pour essayer de voir ce qui se passait autour de Cluny au milieu du XII^e^ siècle. Le tableau suivant nous donne des chiffres sur le nombre de bœufs et le nombre de charrues possédées par les prieurés ou mise à leur disposition par des « vilains » redevables de « charruées » ou « tournées », c'est-à-dire autant de labours par an au profit du monastère.

PRIEURÉ	Nb de Bœufs	Nb souhaité	Nb de charrues	Nb souhaité	Nb de B par attelage
Beaumont	9	10			
Malay	12	12	5		6 bœufs
Saint-Hyppolite			5	6	4 bœufs
Saint-Martin de Mâcon	4	6			
Berzé	12	13	7 charrues de vilains à 2 tournées par an		
Arpayé	7	14	40 charrues de vilains		
Saint-Gengoux	5	7	20 charruées de vilains trois fois par an		
Lourdon			4	5	6 bœufs

[62] CC 4143, t. V, p. 494. On peut aussi interpréter ce passage comme le partage des revenus du tenancier avec l'abbé.
[63] FOURQUIN (Guy), « Le temps de la croissance… op. cit., p. 460.
[64] Ibid., p. 459.

On voit d'abord que les besoins estimés sont supérieurs à l'état du cheptel bovin d'attelage et ou du nombre de charrues. Le nombre de bœufs par attelage ne permet pas de le multiplier automatiquement par le nombre de charrues. En fait, on ne sait pas si ces charrues fonctionnent toutes en même temps. Par ailleurs les vilains sont redevables de labours avec leurs propres charrues et attelages. En dehors des périodes de labour ces bœufs devaient servir à trainer des chars à foin ou contenant d'autres denrées. On peut se reporter au *mesaticum* résumé sous forme de tableau au début de ce chapitre, pour voir tout ce qui devait être acheminé à l'abbaye. Pour le prieuré d'Arpayé il est clairement dit que les bœufs servent aussi à l'attelage de chars transportant le vin jusqu'à Cluny.

En tous cas on ne trouve pas d'attelage de huit bovins, tout au plus six. Pour ce qui est du nombre de labours l'indication de trois fois par an est bien notée pour la servitude des vilains à Saint-Gengoux. Quant au problème de la fumure, on ne trouve nulle part d'indication sur son emploi, son abondance ou sa rareté. Même si la paille était peu abondante car les blés coupés haut sur leur tige selon Fourquin, on peut quand même penser que l'abbaye de Cluny avec ses quelques 150 chevaux (pour lesquels on réclamait la pitance aux dépendances) produisaient du fumier avec leur litière, et que les chars venus approvisionner la maison mère repartaient avec un peu de ce précieux engrais.

Les élevages

Nous venons d'évoquer assez longuement la place des bœufs de labour et de trait dans les exploitations agricoles. On décompte, toujours dans la *Constitutio* des vaches et des veaux (sauf ceux de l'année) et ces animaux, dont la viande est interdite à la consommation courante des moines, fournissent le lait entrant dans la fabrication des fromages et des flans. Il y a peu d'équidés. Les chevaux ne sont pas encore, pas avant le XIV^{e} siècle, des animaux de trait, mais des montures nobles. On lit, dans Dom Charvin, des récits de vols de ces montures appartenant au sacriste ou aux serviteurs de passage, mais l'élevage dans les prieurés n'est pas habituel. Les moutons sont cités à plusieurs reprises, avec le regret exprimé qu'ils ne soient pas plus nombreux. Ils occupent dans les « grands couverts », l'aile orientale, aménagée à angle droit de l'étable. Leur local, improprement appelé écurie, est de fait une bergerie. Leur laine trouve toujours son emploi, elle sert notamment à fabrication de draps de laine ou serges utilisées pour la confection des coules et autres habits du moine. La peau est travaillée pour les folios de parchemin, mais sert aussi pour les chaussures d'hiver en mouton retourné. Les porcs sont en nombre. Leur viande est aussi frappée d'interdiction pour les moines car ils font partie des « quadrupèdes ». On sale les jambons destinés aux pauvres. La dérogation pour les moines, est que le saindoux est utilisé en cuisine à défaut d'huile dont la production locale est déficiente. Les volailles sont très prisées. Chaque prieuré élevait son contingent de gélines, et même à titre de cens des « poules grasses ». La règle de Saint Benoît ne s'opposait pas à leur consommation : la Genèse les fait venir au monde le même jour que les poissons, leur chair est donc assimilée à celle des

poissons et ne vaut pas viande. Il y avait certainement des excès dans la gourmandise. Ainsi les moines de Saint-Paul d'Ayoho en Espagne « accusent le prieur de se nourrir d'un pain d'une blancheur éclatante, de manger en outre dans son bouillon quatre fois par semaine deux ou trois poules et de boire du vin de choix »[65]. Il faudra attendre le XVIe siècle pour que les volailles et gibiers d'eau soient classés parmi les animaux à viande, mais il y avait déjà un certain temps que les autres viandes étaient autorisées au menu monastique, en dehors des jours et des périodes de jeûne, cela s'entend[66].

Les lieux et unités d'exploitation

Il ressort de tout ce qui précède que le travail agricole, quelle que soit la culture mise en œuvre, était grand consommateur de travail humain, et que les exploitations nécessitaient beaucoup d'hommes rompus à une tâche quotidienne harassante, s'exerçant sur nombre d'heures et de jours en fonction des saisons. Cela supposait des logements pour les gens, des locaux pour entreposer les outils et les produits de récoltes (greniers à grains, foin, chais), des étables et bergeries pour le bétail, même si la stabulation était très courte. Le monastère, à l'évidence, ne pouvait abriter tout cela dans son enceinte, alors que certaines parcelles et domaines étaient relativement éloignés.

Le faire-valoir direct et les granges

La *Constitutio expense,* citée à plusieurs reprises[67], montre que chacun des prieurés-doyennés clunisiens pratiquait une polyculture plus ou moins réussie mais poursuivie avec un caractère systématique. Les moines des autres obédiences faisaient de même, bien que les documents qui le prouvent soient plus rares. Il est difficile de dire si les bâtiments à vocation strictement agricoles : granges à foin, chais, étables, faisaient intégralement partie des bâtiments conventuels en plus des pièces dévolues au chapitre, réfectoire, dortoir des moines, logis de prieurs ou hôtellerie. Le plan type de la celle grandmontaine ne signale que la cave et le cellier. Les quelques restes de prieurés, accessibles à la visite, ne peuvent nous renseigner complètement en raison des remaniements aux cours des siècles, en particulier après désaffectation monastique. Le cadastre de Côte-d'Or de 1843 (section B) montre l'intégralité du quadrilatère de la celle primitive d'Époisses avec la mention « ferme », ce qui signifie que les bâtiments étaient utilisés en tant que bâtiments agricoles à ce moment-là. En revanche certains de ces bâtiments pouvaient se trouver dans l'enceinte du domaine entourant les prieurés et proches de ces derniers.

[65] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, t. 1, p. 286, se référant à BnF NAL 2270.
[66] N'oublions pas l'élevage de pigeons qui était un privilège seigneurial comme nous l'a rappelé la propriétaire de Chevignes et faisant visiter son pigeonnier. Le bas du pigeonnier était dévolu à la volaille et le haut aux pigeons. La fiente (colombine) servait d'engrais pour les vignes ou autres cultures.
[67] CC 4143.

On en vient au concept de « grange », totalement séparée du prieuré, dont elle constitue l'une des fermes plus ou moins distantes. Il faut insister sur le fait que les granges ne sont pas le monopole des Cisterciens bien que ces derniers eussent voulu qu'il en soit ainsi. Cette question fut l'objet de débats passionnés sinon de querelles stériles. On peut rappeler, pour un essai de conciliation, l'exemple de Tournus, dont on vient de parler, qui avait aménagé une *grange* sur l'île Palme en amont de Mâcon. Tournus reçut dès 981 l'église Saint-Jean de Huilly, donnée par le prince Henri. Comme ce dernier voulait se réserver l'usage viager (don sous réserve d'usufruit), il donna en droit de « vestiture une *grange* avec son serf »[68]. Cette précision de donation avec serf indique que l'exploitation n'est faite ni par un moine, ni par un convers. Il s'agit pourtant d'un faire-valoir direct, semble-t-il, car le serf, comme la grange ou une terre, appartient au maître laïque, puis monastique.

Le faire-valoir par des tenanciers

Il a été exposé un peu plus haut comment les chanoines de Saint-Ruf, établis à Chagny, faisaient fructifier leurs domaines viticoles par des tenanciers qui se transmettaient de père en fils le droit inaliénable d'exploitation contre un cens pratiquement immuable. On retrouve ces modalités pour des terrains de polyculture et des élevages au prieuré de Bourg-de-Thizy (diocèse de Mâcon, Rhône).

On dispose à ce sujet d'un terrier, régulièrement mis à jour de 1506 à 1558, concernant les possessions du dit prieuré aux paroisses de Belmont et Saint-Germain-la-Montagne (Loire). Ce document est conservé aux Archives départementales de la Loire[69]. Malgré sa période tardive chaque acte rédigé par le notaire représentant le prieur, fait état de « tènement hérité » sans précision particulière de date, mais permettant de présumer un régime antérieur à la fin du XIV^{e} siècle. On y déchiffre 48 actes successifs commençant par la formule *ne varietur* « de reconnaissance de tènement de la part du prieur de Thizy », suivie de la description du contenu, du montant du cens et de la date de versement. Seuls quelques actes indiquent une augmentation d'exploitation « à côté du tènement hérité ». Cela suppose qu'un exploitant est décédé sans héritier ou parti ailleurs sans céder son droit au bail. D'autres actes précisent au contraire « X, héritier de ». À la différence du terrier de Chagny, il n'y a pas de mesures de surface mais une simple description de situation « à côté du tènement Untel ». Ce qui plaide en outre pour l'ancienneté des concessions est le peu de contenu monétaire des cens, au profit d'une majorité de cens en nature : « 3 vases d'avoine à la mesure de Charlieu », ou « ½ quart de vin », ou « une coupe de blé noir », ou encore « 35 sous de vienne et ¼ de poule ». Parmi les tenanciers, on ne trouve que trois femmes, mais le prêtre-chapelain et le vicaire ont chacun une tenure. Autre curiosité, concernant le patronyme, dix-sept hommes sont inscrits sous un nom suivi immédiatement d'*alias* et un

[68] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire*…op. cit., p. 83.
[69] AD Loire H 30/4.

autre nom. Les tènements indiqués semblent de médiocre valeur pour la majorité d'entre eux. Quelques-uns précisent « masures, terres, prés, pâquis, bois et autres possessions »[70].

Les grands couverts

Il est une forme architecturale particulière de bâtiments agricoles qu'on appelle les « grands couverts ». Ce sont des granges. Elles ont pu servir initialement aux prieurés dans le cadre d'exploitation en faire-valoir direct, puis concédées à des tenanciers par affermage monastique. Peut-être des laïcs indépendants en ont-ils construit sur le modèle qu'ils avaient sous les yeux. Précisons que ce type de construction n'est propre qu'au diocèse de Mâcon, et uniquement dans l'archiprêtré de Beaujeu. Un recensement effectué dans les années 1980 en avait décompté 200 dans une implantation partagée entre le département de la Loire, du Rhône et le la Saône-et-Loire[71]. L'enquête conduite dans le cadre de nos recherches entre 2008 et 2010 n'en a pas retrouvé un si grand nombre. Beaucoup de ces grand couverts, difficiles à entretenir, ont été abandonnés, sont à l'état de ruines, ou complètement transformés pour les aménager à d'autres fins immobilières.

À l'origine le grand couvert était un abri sous toit de chaume (maintenant remplacée par des tuiles) qui ne comportait aucun mur extérieur de clôture et protection (murs qui ont été construits depuis). Il est conçu comme une halle dont l'espace se distribue selon le modèle d'une église priorale, avec une nef centrale et des bas-côtés, délimités par des poteaux de bois faisant office de piliers soutenant une charpente. Ces poteaux forment dans le sens de la largeur un rectangle plus large que haut avec une poutre transversale, ce rectangle est surmonté d'un triangle avec deux poutres formant les autres côtés du triangle et sur lesquelles repose la poutre faîtière. De ce cadre partent latéralement des poutres implantées plus bas et donnant une inclinaison différente à la toiture des « bas-côté ». Ces poutres reposent à l'extérieur sur des poteaux beaucoup plus courts. Le nombre de ces piliers-poteaux dans le sens longitudinal, délimitant l'équivalent de travées, dépend de la longueur de l'édifice, soit entre 3 et 5 travées ce qui fait pour chaque côté entre 5 et 7 poteaux, incluant ceux qui se trouvent à chaque extrémité, maintenant englobés dans les murs. En fait l'ensemble de la poutraison fait plutôt penser à des piquets de tentes. L'analogie n'est pas gratuite. Un des propriétaires nous avait expliqué que l'un des piliers, rongé par l'humidité, s'était raccourci, effondrant la toiture qui le surplombait. Eh bien, quand il a relevé le poteau avec une béquille en ciment, la toiture s'est remise en place comme une toile de tente !

[70] Tous ces actes sont écrits en latin et ont fait l'objet d'une traduction personnelle en vue de l'étude Voir au tome 2 reproduction Annexe V, p. 193.

[71] LAGER (Thierry), MIGUET (Danièle), "Les constructions traditionnelles dans le département de la Loire*", Cahiers du musée Forézien,* 1977,5, 11.

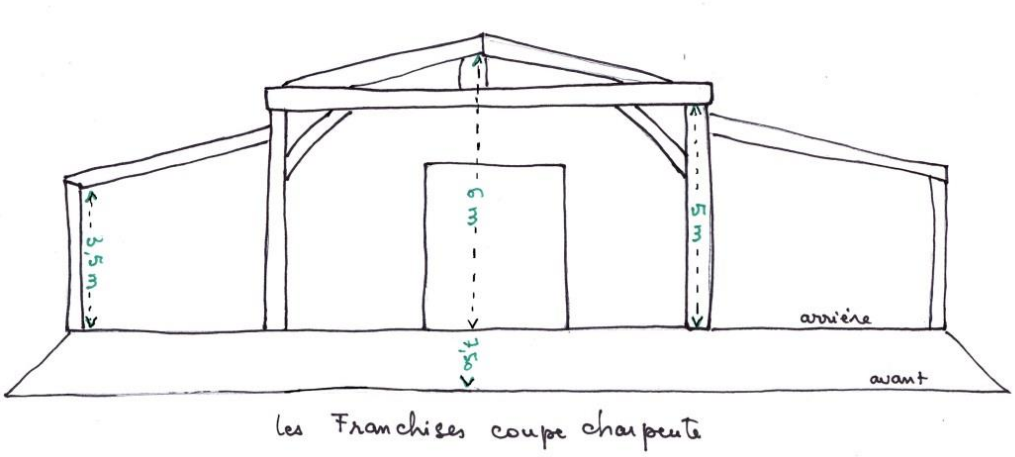

Figure 1 "Les Franchises" à Perreux[72]

Figure 2 Plan au sol des Franchises et de Paillasson[73]

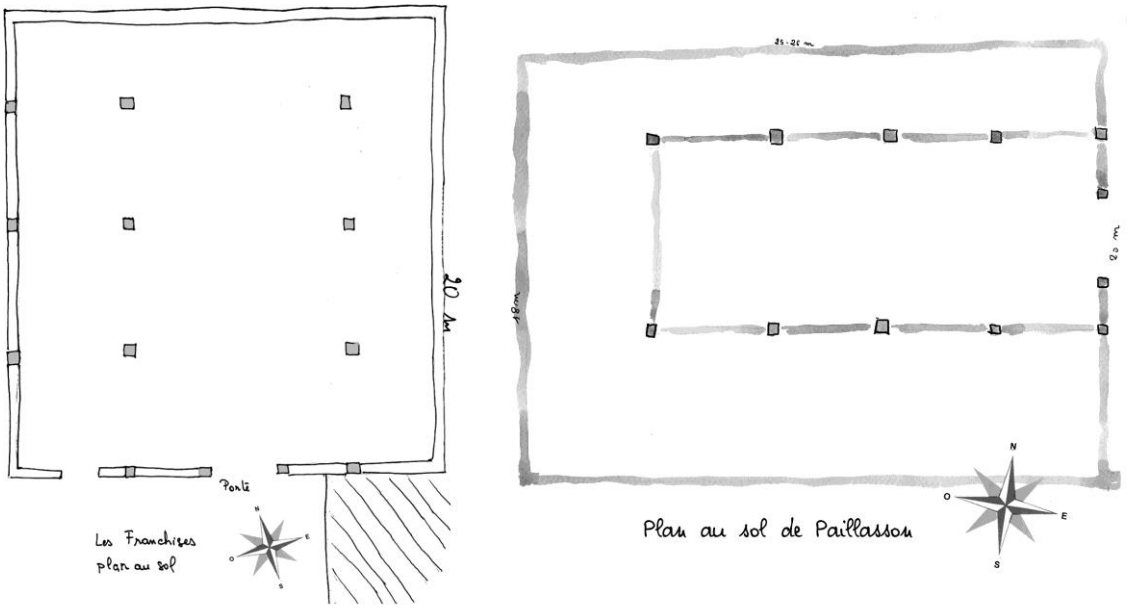

Autre particularité de la charpente, la grande porte d'entrée est surmontée d'un auvent dont la charpente est en éventail. Enfin, ce qui rapproche des églises ces grands couverts c'est leur orientation identique, grosso modo ouest-est, mais avec la porte d'entrée à l'est. Cette grande porte admet l'accès de chars à foin et autres véhicules agricoles (Voir au tome 2 Annexe VIII, p. 196).

[72] Il y a une déclivité du terrain entre l'entrée du grand couvert et le fond, si bien que la hauteur entre le sol et la poutre faitière est supérieure d'un mètre et demi au niveau de la porte. D'une manière générale la construction s'adapte aux déclivités, allongeant les poteaux ou le raccourcissant selon le besoins. Ici on a une déclivité antéro postérieure, alors qu'à Paillasson (commune de Lay) la déclivité est latérale, plaçant la partie étable bien en contre-bas de la partie centrale.

[73] Remarquer que « les Franchises » déroge à l'orientation, ici nord-sud. Dans ce même grand couvert il subsiste bien les poteaux tout à fait externes côté ouest, tandis que de l'autre côte le mur a été construit en deçà des poteaux qui n'existent plus.

Le bas-côté nord est souvent voué à l'étable et au bétail, le côté sud au pressoir et au vin. Au milieu on stocke le foin. Le côté étable peut être en contrebas, et séparé de la partie centrale par un mur, dont la partie supérieure est percée de trappes par lesquelles on distribue le fourrage.

Les bâtiments que l'on peut voir encore actuellement sont datés du XVI^e siècle au plus tôt, mais il peut s'agir de reconstruction après une origine du XIII^e ou XIV^e siècle. Joëlle Tardieu croit y reconnaître une influence cistercienne, car ce type de construction se retrouve plus au sud à proximité de Bonnevaux et de Léoncel[74]. Cette opinion mérite une évaluation précise. Il existe en effet dans la région de Charlieu l'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu. On doit relever néanmoins la domination immédiate de Cluny sur la plupart des prieurés ou par la médiateté de Charlieu.

Un rapprochement entre le style des grands couverts de l'archiprêtré de Beaujeu et ses prieurés clunisiens peut être fait avec les granges monumentales du Soissonnais. Celles-ci sont datées du XIV^e siècle.

Figure 3 Grange du Soissonnais : Confrecourt[75]

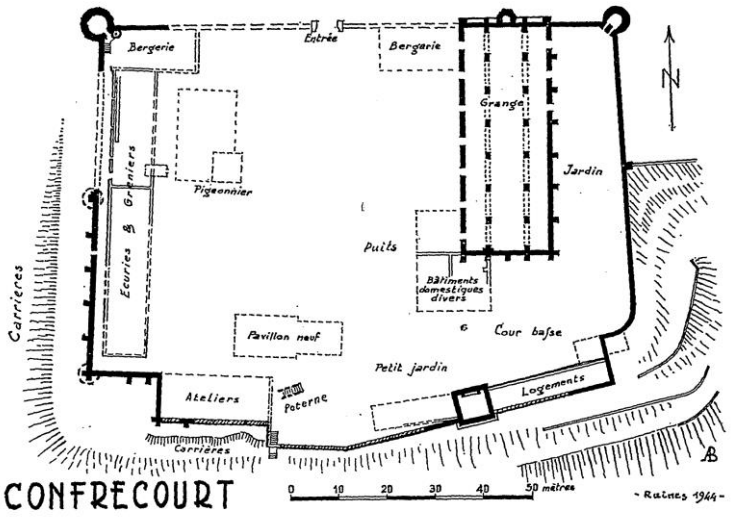

Il s'agit pour l'essentiel de douze granges dépendantes de Saint-Médard et de quelques autres abbayes d'alentour. Selon Bernard Ancien, l'intérieur des granges contient presque toujours trois nefs. « Ces nefs sont séparées par des piliers de pierre ou de simples poteaux de bois, qui soutiennent la charpente. Ces piliers peuvent être reliés par des arcades, dans ce cas elles donnent à l'intérieur l'aspect d'une église à charpente apparente ».[76]. L'inventaire précis fait par Bernard Ancien aboutit à un total de 28 granges, dont dix sont encore debout. Toutes les autres ont disparu pendant le premier tiers

[74] TARDIEU (Joëlle), « Les granges cisterciennes », in *Lumières et ombres sur le XIII^e siècle*, Cahiers de Léoncel n° 8, 1992.

[75] Ibid., p. 87. Remarquer la taille de la grange très supérieure à celle des grands couverts : environ 47 m sur 20 selon l'échelle, les grands couverts dépassant rarement 25-30 m de long.

[76] ANCIEN (Bernard), « Granges monastiques en Soissonnais », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne,* t. XVII, 1971, p. 83-95, ici p. 87.

du XXe siècle, soit par incendie, soit du fait de la guerre. La similitude d'organisation de l'espace en trois nefs ne donna à ces granges aucune fonctionnalité d'église ou de chapelle. Dans les deux régions granges et grands couverts n'obéissaient qu'à une logique rationnelle d'usage agricole. La grande différence entre le Soissonnais et le Beaujolais est, pour le premier, le petit nombre d'unités édifiées au XIVe siècle, et l'abandon de ce type de structures dans les siècles qui suivirent.

L'examen de la gestion du patrimoine agricole des prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon nous apprend qu'il existe un équilibre entre la viticulture, les cultures céréalières, l'exploitation de l'eau par moulins et pêcheries, la gestion des forêts et l'élevage. Quelles que soient les obédiences, il existe un partage entre le faire-valoir direct et la concession à des tenanciers. Les moulins sont d'implantation relativement précoce, et signalés dans les chartes comme dons de généreux laïcs qui en avaient fait l'investissement préalable. À ces moulins sont adjoints des aménagements de pêcheries et saulées pour un emploi spécifique de ce bois. Les forêts elles-mêmes sont utilisées pour les besoins de la viticulture, les usages de construction et divers emplois domestiques. La terre est travaillée selon un rythme trisannuel avec un parc de charrues assez important bien qu'estimé insuffisant. En général trois labours ont lieu entre chaque récolte et nouvelles semailles, et les rendements céréaliers que l'on a pu estimer d'après documents étaient satisfaisants par rapport à ce qui se constatait ailleurs. À l'exception du vin dont une partie est exportée grâce aux facilités du transport sur la Saône, le reste de la production est destinée à l'autoconsommation. L'élevage a des objectifs spécifiques à chaque espèce : les bovins élevés et dressés pour le labour et le trait, accessoirement pour la production du lait, leur viande étant interdite à la consommation des moines. Les chevaux étaient destinés à servir de montures aux seigneurs (hôtes, abbés et prieurs, officiers). Les volailles, autorisées au menu au même titre que le poisson, sont élevées partout en abondance. Le porc est également en abondance bien que les moines n'en consomment que la graisse. Les actes font souvent état de droits de glandée. L'exercice de l'exploitation agricole se fait soit en faire-valoir direct, soit en acensement à des tenanciers. Des unités de bâtiments appelées « granges » et plus particulièrement « grands couverts » dans la région de Charlieu, abritent hommes, animaux, et produits issus du travail de la terre, tous propriétés du seigneur abbé ou de son intermédiaire le prieur.

On retiendra de ce chapitre, complémentaire du précédent, que les responsables des prieurés ont partout été aménageurs du territoire. Pas de cultures sans chemins d'accès et d'issue pour le travail. Si les grandes routes peuvent venir d'un héritage romain antique, le parcellaire nécessite des aménagements vicinaux permanents. Le fonctionnement des moulins n'a pu se pratiquer que par le creusement de canaux de dérivations à partir d'étangs, de rivières ou de ruisseaux, canaux d'amenée et canaux de fuite. Les moines ont profité de ces travaux pour s'équiper de pêcheries et effectuer des

plantations de saulées. La viticulture a programmé des plantations et des aménagements forestiers. Pour exécuter l'ensemble de ce programme d'aménagement, il fallait aux moines et chanoines des prérogatives de propriétaires ou seigneurs. C'est ce qui va être étudié plus complètement dans le chapitre suivant. Nous verrons comment les supérieurs des prieurés ont composé avec, ou profité du système féodal dont ils faisaient, nolens, volens, partie intégrante. Plus que jamais cette approche nous éclairera sur la façon dont les frères et confrères ont été « dans le monde », tout en voulant être « hors du monde ».

Chapitre III

Les prieurés en tant que seigneuries et l'évolution de la société féodale

Les moines seigneurs dès le Xe siècle

Le dixième siècle, qui constitue le point de départ de nos recherches sur les prieurés doit-il être évalué comme l'amorce de la mutation féodale ? Selon Guy Bois, la réponse est oui, avec une apogée fixée à l'an mil[1]. Poser ainsi la question et donner cet auteur en référence constitue une remise à jour d'un débat interuniversitaire auquel nous ne saurions participer[2]. La réflexion de Guy Bois attire l'attention car elle s'appuie sur l'examen d'un petit village du mâconnais qui abritait un doyenné-prieuré clunisien. Ce village a la particularité d'être au pied du château de Lourdon, édifié avant la création de Cluny, et qui lui servit en quelque sorte de forteresse d'appui.

La plupart des thèses sur le développement la société féodale argumente de la même façon. Le déclin du pouvoir royal aurait permis aux comtes et à leurs vassaux de prendre le relais pour exercer à leur profit les prérogatives de l'organisation militaire du territoire, la promulgation des règlements, l'exercice de la justice, la levée sans entrave de taxes et surtout la transmission héréditaire de ces pouvoirs usurpés. Le comte de Mâcon, *missu*s royal devient ainsi comte par la grâce de Dieu. Une observation plus précise des évènements montre une réalité moins schématique. Premièrement le roi Charles le Chauve avait admis le principe d'hérédité des charges[3]. Secondement le roi n'est pas totalement absent de la vie de nos diocèses au Xe siècle. Charles III le Simple, renouvelle la protection royale à Saint-Philibert de Tournus en 915, et l'autorise à battre monnaie. Après l'éphémère roi Robert, Raoul lui succède. Il est duc de Bourgogne, fils de Richard le Justicier, et comte titulaire d'Autun. Sa chevauchée pour mettre au pas les Normands et faire reconnaître sa couronne l'éloigne, certes, de Chalon et de Mâcon, mais il peut s'y manifester à tout moment. Après sa mort, on revient à la dynastie carolingienne et Louis IV d'Outre-Mer, avec son « tuteur », le duc des Francs, manifeste par sa présence et ses diplômes toute la symbolique royale. Ainsi en 941 il vient à Tournus et y réaffirme les privilèges de Saint-Philibert ainsi que ceux de l'abbaye de Saint-Oyend dans le Jura, englobant son prieuré de Montbellet (diocèse de Mâcon, Saône-et-Loire)[4]. Le même roi en 946 confirme la possession de

[1] BOIS (Guy*), La mutation de l'an mil, Lournand village mâconnais de l'Antiquité au féodalisme*, Fayard, 1989.

[2] GUERREAU (Alain), *Le Féodalisme, un horizon théorique*, Le Sycomore, Paris 1980, on y trouve une réponse par anticipation à Guy Bois. Le même auteur proposera ensuite : « Lournand au Xe siècle : histoire et fiction », *le Moyen Âge*, 96, 1991, p. 519-537.

[3] Capitulaire de Quiercy-sur-Oise en 877.

[4] CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne,* Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 295 et BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 2 tomes, Montreuil-sur-Mer, t. I, 1890, t. 2, 1892, p.385.

Charlieu par Cluny. Le roi Lothaire en 955 renouvellera le diplôme de son père[5]. Les détenteurs de pouvoirs locaux dans notre contrée doivent tenir compte de cette tutelle, au moins morale, malgré la concurrence entre Robertiens et Carolingiens. Pierre Riché y trouve des arguments pour réhabiliter le Xe siècle et la royauté. « Ainsi le Xe siècle n'est pas le sombre siècle de fer et de plomb, mais au contraire, le dernier siècle de l'Europe carolingienne »[6]. Pour les prieurés objets de notre étude, le Xe siècle est celui où se créent ou se confirment les seigneuries monastiques parallèles aux seigneuries laïques, soit du fait d'une décision royale, soit du fait d'un privilège apostolique ou conciliaire. Il s'agit bien de seigneuries parallèles, ni soumises, ni vassales des seigneurs laïques.

La première famille monastique bénéficiant de l'immunité et du pouvoir est celle qui vient au IXe siècle finissant, s'implanter à Tournus sous le patronage de saint Philibert, et la protection de Charles le Chauve. Outre le droit de battre monnaie, qui daterait de 887, le roi Eudes étend en 889 le privilège d'immunité au *castellum* de la ville dont l'abbaye a pris possession et qu'elle a restauré[7]. Les interventions ultérieures de Charles III puis de Louis IV augmentent peu le principe des droits mais élargissent le territoire d'application aux celles dépendantes. On peut ainsi comprendre pourquoi l'abbé de Tournus est prieur et seigneur d'Uchizy, et de même de Saint-Romain-des-Iles. L'étendue de ce pouvoir seigneurial sera connue dans toute son ampleur au moment du contrat, en 1281, avec le sire de Bagé sur les droits de justice outre Saône (prieuré de Presti) et surtout au moment de l'affranchissement des habitants d'Uchizy en 1331[8]. Quant à Saint-Romain-des-Iles, le prieur était doublé d'un prévôt pour représenter l'abbé dans l'exercice de la justice sur Saint-Romain et les paroisses environnantes[9].

La deuxième famille monastique à s'évaluer comme seigneurie au titre de l'abbaye mère et de ses prieurés est évidemment celle de Cluny. Sa fondation en 910 se base sur un paradoxe juridique. Le duc d'Aquitaine, Guillaume, n'est lui-même comte de Mâcon que par héritage de Bernard Plantevelue, son père. Ce dernier, est appelé au secours par Louis III et Carloman, fils de Louis le Bègue, en 879, pour contrer Boson dont, par ailleurs, Guillaume est le gendre. Et c'est dans ce comté de Mâcon, dont on déduit que Guillaume n'est que l'affectataire, qu'il crée une abbaye exempte de l'autorité royale et de la sujétion épiscopale. La fiction juridique fonctionne avec à la tête de l'abbaye, Bernon, comte de Bourgogne d'Outre-Saône[10] qui développe sa maison dans l'unique soumission aux saint Apôtres Pierre et Paul. Le moment coïncide avec une déchéance morale et un pouvoir déliquescent des

[5] FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Des origines à l'aurore des temps modernes*, Charlieu, 1985, p. 133 et 146 citant Bull. Cluniacensis coll. 278.
[6] RICHÉ (Pierre), *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1983, p. 279.
[7] *Recueil des actes d'Eudes*, roi de France (885-898), éd. Robert Henri BAUTIER, Paris, 1967, p. 63 n° 13.
[8] JUENIN (Chanoine Pierre), Nouvelle histoire… op. cit., p. 168 et 180.
[9] LEUSSE (Comte Guy de), « Le prieuré de Saint-Romain », *AAM*, 3e série, t. XXII, 1920-1921, p.1-95, ici p. 26 « Le prieur ou le prévôt, au nom de l'abbé, exerçait aussi le droit de chasse ou de pêche ».
[10] Selon Sigebert de Gembloux *Chronicon*, ad ann 895.

titulaires du siège apostolique. Décrire cette période nous éloignerait trop du sujet. Il faudra attendre Jean XI (931-935) pour prendre connaissance d'un privilège confirmant l'exemption de Cluny[11]. Son successeur Léon VII (936-939) approuve en 937 la donation faite à Cluny des biens d'Écussoles qui sera un des premiers doyennés[12]. L'évêque de Mâcon participe lui-même à l'augmentation des domaines et des dîmes au profit de l'abbaye. De nombreux donateurs privés n'avaient pas attendu les encouragements de la hiérarchie. Cluny, en moins d'un demi-siècle, s'est trouvé à la tête d'un patrimoine habilement majoré par des achats et des échanges de convenance. Les fidèles, probablement attirés par le mode de vie exemplaire des moines du lieu, ont réalisé ces donations dans des actes à la formule initialement invariable « je donne à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, au lieu de Cluny… ». Peu à peu on associe comme donataire le nom de l'abbé qui dirige le monastère (fin de l'abbatiat de Bernon, charte 269 mai 926, et début de l'abbatiat de Odon, charte 287 en 927). La dédicace se personnalise davantage : « au saint monastère, au saint lieu consacré à Dieu, aux saints apôtres, au monastère de Cluny dirigé par Odon » (Charte 294 avril 927 et 942). Un palier est brusquement franchi par la charte 500 : « Don au saint monastère de Cluny ». La formule la plus emphatique surgit en 1066 (charte 3408) : « Moi Humbert chevalier et moine donne au grand abbé Hugues ». L'association « chevalier et moine » apporte un argument à l'un des paragraphes de conclusion de la magistrale étude d'André Déléage :

> « Au X^e siècle, la terre royale a pratiquement disparu (1%) et la terre des communautés paysannes ou urbaines est à peu près nulle (2%). Les seules catégories officielles sont la terre d'église (40%) et la terre des particuliers (55%). Mais cette opposition est de pure forme ; la terre d'un saint de paroisse, cultivée par un prêtre paysan, ne se distingue en rien d'essentiel de la terre des familles paysannes du même village, des frères et des cousins du curé laboureur ; de même, et à l'opposé , les domaines d'un saint cathédral ou abbatial ne sont guère séparables de ceux des grandes familles de la région qui peuplent les chapitres de leurs membres et qui les enrichissent de leurs terres, quitte souvent à les reprendre ; ils jouissent de celles-ci dans les deux cas, ou par le froc ou par l'épée »[13]

Cette appréciation, ici des liens entre la société des chevaliers et les monastères, nous remet en mémoire ce que l'obituaire de Saint-Pierre de Mâcon nous faisait entrevoir de liens étroit entre ce même milieu social et le monde des chanoines. Georges Duby, dans son décryptage inégalé de la société mâconnaise et de l'évolution des possessions domaniales dans la classe chevaleresque vers l'indivision, fera cette remarque savoureuse dix ans après Déléage : « Il faut imaginer sur un domaine

[11] CC 391 et Bull. Cluniacense, p. I, col. 1.
[12] CC 479 (937) et Bull. Cluniacense, p. 3, col. 1-2.
[13] DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^e siècle*, Mâcon, 1941, p. 691-692.

une dizaine ou une vingtaine de maîtres, deux ou trois couples avec leurs enfants, les frères et les sœurs célibataires, et l'oncle chanoine qui vient de temps en temps préparer la carrière d'un neveu »[14].

Dans ce qui paraît complexe aux analystes contemporains, on doit retenir que ces immenses propriétés clunisiennes, partagées aux diocèses de Chalon et Mâcon, en 69 prieurés, donnaient à leurs moines une des facettes incontournables de toute seigneurie : la seigneurie domaniale. Celle-ci coexistait en effet avec la seigneurie territoriale, ou s'y ajoutait pour constituer la seigneurie banale. Un troisième élément de seigneurie pouvait concerner le paysan du bas de l'échelle, il s'agit de la seigneurie personnelle. Comme l'explique Duby, dès les premières pages de son ouvrage, on naît « franc », c'est-à-dire libre, ou « servile ».

Depuis un certain temps, de nombreux auteurs ont clairement expliqué les éléments de la seigneurie domaniale et banale. Il existe encore des débats vifs sur la nature et l'étendue de la seigneurie personnelle. Yoshiki Morimoto présente de manière synthétique tous les courants de pensée sur le sujet en démontrant leur évolution au cours des trente dernières années. Il met en évidence les différences entre régions où des abbayes ont d'immenses domaines, et celles où les possessions sont plus modestes et morcelées comme dans les diocèses de Chalon et Mâcon[15]. La difficulté première tient au vocabulaire. Qu'est-ce qu'un esclave au Xe siècle, quelle différence avec un serf, qu'est-ce qu'un vilain, à partir de quand un mot peut être employé distinctement de l'autre ? Tenant compte de ces difficultés, on a préféré ici utiliser, dans un premier temps, un terme neutre qualifiant de *personnels*, les personnes transférées qui accompagnent les donations de certaines manses, curtils ou autres composantes des transactions. Dans un deuxième temps nous tenterons, à partir de documents précis, de distinguer ceux qui appartiennent à tel ou tel statut évoqué en fonction des dénominations utilisées dans les dits documents.

Les transferts de personnels au profit de Cluny

Pour nous faire une idée plus précise nous avons examiné les chartes de Cluny mentionnant des transferts de personnes au profit de l'abbaye ou ses prieurés. Cette fois-ci ce sont toutes les chartes qui ont été passées en revue, et pas seulement celles relatives aux prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon. En revanche on a introduit une limite temporelle car on a voulu comparer deux périodes d'égale durée, à peu près cinquante ans et choisies pour leur signification particulière dans la vie de l'abbaye. La première période étudiée est celle du premier cinquantenaire suivant sa création, donc des commencements, celle des abbés Bernon, Odon et les débuts de l'abbatiat d'Aymar, soit également la première moitié du Xe siècle. La seconde est celle de la sconde moitié du XIe siècle, soit les cinquante

[14] DUBY (Georges), *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (lère éd. 1953), p. 269.
[15] MORIMOTO (Yoshiki), *Études sur l'économie rurale du haut Moyen Âge*, De Boeck, Bruxelles, 2008.

ans de la période florissante (ou paraissant telle) de l'abbé Hugues, et considérée comme une période d'apogée.

Pour la première période (910-950) on commence à la charte 112 qui restitue l'acte de fondation par le duc Guillaume et mentionne des transferts de personnes et on termine sur la charte 600. Cela fait 489 chartes dont 65 font état de transferts de personnes. Le recensement permet d'identifier 87 personnes (85 hommes, 2 femmes) car dotées d'un nom. Dans les autres actes les personnes sont anonymes. Il y a deux versions de ces actes. Dans une première formule le donateur d'un manse, d'une église, d'un moulin, d'une pêcherie, complète son énumération en ajoutant un serf, une serve, un manant. Une autre formule utilise un pluriel indéterminé, soit « des esclaves, des serfs ou servantes, et même des « francs ». Lorsque ce pluriel indéterminé est utilisé, par convention on y applique le coefficient deux qui est le minimum. Par conséquent les chiffres que l'on va donner avec ce système représentent une fourchette basse de compte.

Pendant le premier cinquantenaire de l'existence de Cluny les chartes de 112 à 600, dénombrent ainsi des transferts de 128 personnes. Comme nous l'avons dit plus haut 87 personnes sont identifiées par leur nom, et environ 41 sont anonymes. Les actes ne nous renseignent pas de façon claire sur la qualité des uns et des autres. Si l'on a dans un premier temps utilisé le terme général de personnel dans un souci de simplification pour les chiffres globaux, on doit en venir à essayer de différencier l'état ou le statut de ces personnes suivant le mot latin employé et si possible en référence à sa signification au Moyen Âge. Les mots *mancipium, servus, serva, ancilla, colonus* rencontrés dans les chartes méritent une explication sur la traduction qu'on en donne. *Mancipium* désigne l'esclave affecté au travail de la terre du maître et n'ayant aucun droit sur celle-ci, il est traduit effectivement par esclave. *Servus*[16] est aussi un esclave, mais qui a un droit de possession d'une parcelle agricole et droit de vente de sa production. Son mariage est reconnu et le fait chef de famille avec personnalité juridique, c'est le serf. Le mot féminin latin de *serva* est remplacé par *ancilla* traduit par serve ou servante. Le colon (*colonus*) introduit un degré supplémentaire de liberté par rapport à un *servus* chasé, mais il reste attaché à son exploitation et ne peut aller ailleurs. Dans certaines chartes le donateur écrit (ou plutôt le scribe du monastère) que « X donne tel manse où habite (ou travaille) Untel », et c'est pour ceux-là que l'on s'est permis d'utiliser le mot de manant ou vilain, c'est-à-dire ceux que l'on désignera ensuite sous le nom de paysans. Ces précisions étant apportées on a regroupé ces différentes dénominations qu'elles soient accolées à des individus identifiés par leurs noms ou des anonymes. Il faut ajouter le qualificatif de

[16] Servus, serva pour le féminin, dans le monde romain antique où l'esclavage est général, désignent l'homme ou la femme esclave qu'il soit domestique ou ouvrier des champs. Alain Rauwel, dans son cours sur l'Histoire de la Bourgogne médiévale, expliquait, le 5 février 2001, qu'en 1100 le mot *servus* pouvait désigner un homme libre près de Berzé-la-Ville.

« franc », c'est-à-dire libre, donné à cinq hommes. La répartition est donnée pour les 128 personnes dans le tableau ci-dessous en comparaison avec les chiffres de la deuxième période.

Sur la seconde période de 1049 à 1099, on a étudié 799 chartes allant des numéros 3031 à 3869 inclus, comportant 65 chartes faisant mention de transfert de personnel, soit proportionnellement nettement moins que pour le premier cinquantenaire (respectivement 13 et 8%). C'est une période où le cartulaire se fait davantage écho de dépendances lointaines ou d'interventions romaines ou princières. La lecture des chartes permet de retrouver l'identité de 62 personnes transférés dont cinq femmes. Les personnes anonymes comptées par le même procédé que la première période sont au nombre minimum de 72, soit un total de 134. Le tableau ci-dessous donne les chiffres globaux pour les deux périodes.

CHARTES DE CLUNY TRAITANT DES TRANSACTIONS DE PERSONNELS

	1ère PÉRIODE 910-950	2e PÉRIODE 1049-1099	**DONT FEMMES**	
NB TOTAL DE CHARTES	489	799		
NB DE CHARTES TRAITANT DE PERSONNEL	65	65		
PERSONNELS IDENTITFIÉS	87	62	2	5
PERSONNELS ANONYMES	41	72	9	26
TOTAL PERSONNEL	**128**	**134**		

Pour cette seconde période on a également différencié les modes de désignations des personnes et mis en comparaison avec les résultats obtenus pour la première période.

QUALIFICATIFS REPÉRÉS CONCERNANT LES PERSONNELS

	1ère PÉRIODE 910-950	2e PÉRIODE 1049-1099
ESCLAVES	34	11
SERFS	44	65
SERVES SERVANTES	11	31
MANANTS	32	19
« HOMMES »	2	3
FRANCS	5	0
COLONS		5
TOTAL	**128**	**134**

Enfin de ces décomptes on a extrait les personnes gratifiées des adjectifs, libres, libérés, émancipés ou francs.

PERSONNELS DITS LIBRES OU ÉMANCIPÉS

	1ère PÉRIODE 910-950	2e PÉRIODE 1049-1099
ESCLAVES		8
"HOMMES"	2	3
SERFS		4
SERVANTE		1
FRANCS	5	
TOTAL	**7**	**16**

Que peut-on dire de cette mise en parallèle des deux périodes ? Du point de vue global peu de différences. En moyenne pour chaque période la transaction ou donation concernant un domaine est assortie de deux serfs qui y sont attachés, sachant que derrière ces deux personnes il y a femmes et enfants. En effet les hommes, qui sont les plus nombreux, surtout en première période, sont accompagnés de leur famille que cela soit noté clairement dans l'acte ou sous-entendu. Les anonymes sont plus nombreux en deuxième période sans explication apparente sauf que les femmes y sont plus nombreuses et très peu identifiées.

Pour ce qui est des statuts on constate un très net effondrement du nombre d'esclave surtout si l'on considère que les onze inscrits contiennent huit émancipés. Il semble y avoir un glissement vers le statut de serf, et aussi une nette augmentation du nombre de femmes distinguées en tant que telles et non uniquement femmes de serf.

Evidemment, établir ce type de comparaison amène à s'interroger sur l'évolution de l'attitude des moines vis-à-vis de la servitude et, dans notre mentalité contemporaine, d'y assortir un jugement moral. Le troisième tableau peut témoigner d'un frémissement dans le sens d'une émancipation mais on ne peut donner de conclusion sur des chiffres si faibles. Cependant le passage de la seigneurie laïque à la seigneurie monastique est certainement un avantage pour ces personnels. Le tournant a lieu peu de temps après la fin de notre deuxième période puisque Duby dit « qu'après 1105 on ne connaît plus que des paysans. Pour les clercs rédacteurs des actes, il n'y a plus de distinction. Pour eux, sont libres les hommes qui dépendent uniquement de la seigneurie ecclésiastique, et sont serfs, par opposition, ceux qui restent soumis à la puissance laïque »[17].

Les pariages entre seigneuries laïques et seigneuries monastiques

Le pariage est une association entre deux seigneurs déterminant le partage des charges et des fruits d'exploitation commune d'un territoire ou d'une ville. Ce système visait surtout à limiter les conflits potentiels entre deux seigneurs, et les rois de France ont souvent été à l'origine de cette procédure qui leur donnait un droit de regard sur des lieux où leur juridiction était incertaine[18]. Le pariage de Cluny avec le roi Louis VII sur le doyenné de Saint-Gengoux est exemplaire pour la région[19]. Intervenu en conclusion de l'intervention royale contre les empiètements du comte de Mâcon, ce modèle de pariage fut imité ailleurs sans en prendre toujours officiellement le nom. Il est évident que dans le pariage avec le roi de France, celui-ci est un peu plus égal que le co-seigneur. Il est non moins évident que le co-seigneur gagne en honorabilité et sécurité vis-à-vis des voisins tentés par des pillages ou des spoliations. Les rois qui se sont succédés ont poursuivi cette politique de développement des pariages.

[17] DUBY (Georges), *La société aux XIe et XIIe siècles*…op. cit., p. 248.
[18] GALLET (Léon), *Les traités de pariage dans la France féodale*, Paris, Sirey, 1935.
[19] CC 5155 (1270), charte de confirmation en 1270 par Louis IX. La CC 3943 (Louis VI) parle aussi de Charlieu et de Vergy. Voir les détails du pariage à la fiche n° 143, p. 758.

Louis VI, en 1119, avait pris en garde toutes les possessions de Cluny au « Royaume de France »[20]. Après lui son fils, outre le pariage de Saint-Gengoux, avait pris sous sa protection directe Mont-Saint-Vincent, Montbellet et Berzé[21]. Philippe-Auguste, en 1204, étendit sa protection à Beaumont-sur-Grosne (diocèse de Chalon), Regny (diocèse de Mâcon), et la proposa à « toutes les *villae* dont les seigneurs veulent s'associer à notre *custodia* »[22]. Il fut entendu par l'abbé de Moutiers-Saint-Jean qui concéda le pariage avec le roi sur le prieuré de Saint-André-le-Désert (diocèse de Mâcon)[23]. À Charlieu le même souverain oblige le prieur à accorder aux bourgeois des libertés personnelles, mais d'un autre côté il interdit la création d'une commune[24] et installe en 1206 un châtelain qui sera rattaché par Louis IX au bailli de Mâcon lorsque le comté sera acheté au dernier comte (1239)[25].

De l'autre côté de la Saône existe un autre prince souverain. Il s'agit du sire de Bagé. Il domine ou cherche à dominer toute la Bresse où Tournus et Saint-Pierre de Mâcon ont des prieurés. L'abbé de Tournus et le sire de Bagé conviennent que le cellérier de l'abbaye et le prieur de Villars rendront la justice de leurs justiciables dans la terre de Bagé, le sire se réservant les causes criminelles[26]. Toujours en Bresse, le prieuré Saint-Pierre de Mâcon fit un accord avec le sire de Bagé dans les conditions suivantes :

> « Dans les périodes de guerre du début du XIII^e^ siècle entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre, le roi fit une levée extraordinaire de soldats, et la province se trouva sans défense contre les bandits. C'est pourquoi les chanoines réguliers qui avaient plusieurs seigneuries en Bresse furent contents de recourir à Ulric, sire et seigneur de Bagé, pour le prier de les protéger de ses armes, et pour le paiement ils l'associent à la moitié de leurs revenus pour être maintenus et conservés dans l'autre. Cette confédération fut faite sous condition qu'Ulric reconnaîtrait en plein chapitre, en présence de l'évêque, tenir en fief du prieur la moitié de Marsonnas »[27].

Rôle des conciles et souverains pontifes dans la justification des droits féodaux

Avant d'exercer un quelconque droit de nature seigneuriale, les monastères revendiquent en priorité la liberté de s'autogérer sans ingérence dans leur mode de vie à vocation spirituelle. Cette revendication porte en particulier sur deux points : le libre exercice d'élection de leur supérieur et la gestion à leur

[20] CC 3943 (1119) Le texte cite en particulier Vergy, supérieur de Sainte-Marie de Losne, Paray dont dépendit le Mont-Saint-Vincent, Charlieu et Marcigny.
[21] RICHARD (Jean), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché, XI^e^-XIV^e^ siècles*, éd. Les Belles-Lettres, 1954, p.184-185.
[22] CC 4413 (1204).
[23] FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Histoire de la ville et de ses habitants des origines à l'aurore des temps modernes*, Saint-Etienne, Association pour la connaissance de Charlieu, 1985, p. 174.
[24] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire*… op. cit., p. 131. En 1171, Louis VII avait fait la même interdiction à Tournus.
[25] FOURNIAL (Etienne), *Charlieu*… op. cit., p. 174.
[26] JUENIN, Ibid., p. 168.
[27] AD Saône-et-Loire BH GF 71, p. 273. Cette reconnaissance de fief s'augmenta de deux autres seigneuries peu après. Les sires de Bagé, puis les comtes de Savoie leurs successeurs, respectèrent la cérémonie de reconnaissance en 1208, 1237, 1296, 1330, 1346, et 1392 selon les mêmes sources. On voit que l'auteur inconnu du XVIII^e^ siècle a modernisé le mot pariage en confédération.

profit (celui de leur saint protecteur et des pauvres) des biens qu'on leur a concédés par privilège royal, princier ou générosité laïque ordinaire. Ces deux points fondamentaux nécessitent des protections avec les modes d'action combinant autorité spirituelle et appui militaire. Ainsi que le fait remarquer André Vauchez :

> « Les moines noirs, bénéficiaires avec les chanoines des restitutions d'églises et de revenus ecclésiastiques avaient beaucoup accru leur temporel et se voyaient accaparés par les soucis de la gestion de leur patrimoine. Enfin, même s'ils restaient pauvres individuellement, leur enrichissement collectif ne pouvait manquer de rejaillir sur leur mode de vie, et dans beaucoup de cas, ils se comportaient en seigneurs plus qu'en hommes de prière »[28]

Ainsi le monastère de Charlieu constitua, dès les premières cinquante années de son existence, une richesse insolente, au point qu'en 920 la tentation fut trop forte et des voisins lui ravirent dix églises. Qui dit église, dit aussi, on le sait, patrimoine foncier et personnels de culture. Il fallut réunir un concile à Charlieu en 926 pour convaincre les usurpateurs, sous peine de châtiments éternels, d'opérer la restitution des biens volés[29].

À Tournus, il fallut un peu plus de temps pour que le comte de Chalon veuille imposer son candidat comme abbé de la communauté. Ce fut vers 946. Si bien que les moines de Saint-Philibert décidèrent de s'enfuir, à Mâcon d'abord, puis à Saint-Pourçain, en emmenant leurs précieux trésors : les reliques de leurs saints. Cet épisode a déjà été évoqué, coïncidant avec de de multiples catastrophes s'abattant sur la Bourgogne. Il fallut un autre concile à Tournus, en 949, pour garantir aux moines leur inaliénable liberté d'élection abbatiale. Tout rentra dans l'ordre, et les remuants seigneurs, y compris le comte, se le tinrent pour dit[30].

Cluny de son côté avait sollicité et obtenu des privilèges de protection du roi de France et duc de Bourgogne, toutes dynasties confondues dès 927. À la jonction de l'abbatiat de Bernon et de celui d'Odon, les acquisitions en terres, églises, châteaux, suscitaient en effet jalousies et envies. Les papes, protecteurs supérieurs de la maison, ne furent pas en reste. D'après le résumé exhaustif présenté par Didier Méhu, ils furent dix, dont les pontificats se situent entre 931 et 1047, à avoir signifié une protection générale, des acquisitions nouvelles, où le nom de Charlieu revient avec insistance[31]. Parmi toutes ces interventions du siège apostolique, celle de Grégoire V en 998, marque une étape par l'extension de la protection papale à toutes les maisons agrégées à Cluny, et par là même, officialise le

[28] VAUCHEZ (André), « Le christianisme roman et gothique », in *La France religieuse*, dir. LE GOFF (Jacques), RÉMOND (René), Seuil, 1988, p. 283 à 367, ici p. 347.

[29] *Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné*, éd. RAGUT (Marie Camille), Protat, Mâcon, 1864, p. CCLXIV. Etienne Fournial rapporte, sur la foi d'un écrit du XVII[e] siècle, que l'évêque (saint Gérard !) avait été un des spoliateurs (*Charlieu*…op.cit., p. 129).

[30] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire*… op. cit., p. 72 et sv.

[31] MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X[e]-XV[e] siècles),* Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999, p. 57.

relèvement de l'abbaye au statut de famille monastique dont les celles, ou prieurés, sont protégés en tant que tels[32]. On passe d'une protection vague et générale « Cluny et ses dépendances », à une liste exhaustive, diocèse par diocèse, en distinguant avec précision les monastères, les celles, les églises, les *villae* et *curtes*. Un autre pape, Jean XIX (1024-1032) confirme les privilèges de Cluny et institue la fête des morts, donnant ainsi à l'abbaye une prééminence morale pour avoir montré la voie de cette orientation spirituelle. À partir de 1049 se succèdent les papes de la réforme dite grégorienne, époque analysée comme celle d'un soutien réciproque entre Cluny et Rome. C'est à Pascal II (1099-1118) qu'on doit des textes distinguant clairement au sein de *l'Ecclesia Cluniacensis* les abbayes soumises et les prieurés dépendants. Ces protections papales s'appuient sur les privilèges royaux (Lothaire, 955) et surtout les canons conciliaires d'Anse (vers 994) qui expriment avec force le passage pour Cluny d'une *immunitas* à une *potestas*.

Si l'on doit instaurer une hiérarchie dans les textes établissant le pouvoir de Cluny, le plus important est sans conteste celui qui définit le « ban sacré » (*sacer bannus* ou *sacratus bannus*) en 1095. Cette définition est le fait d'Urbain II, ancien prieur, venu consacrer l'autel principal de la grande église mise en chantier par l'abbé Hugues. Il semble que Calixte II (privilège du 22 février 1120) aille encore plus loin, en utilisant les termes *jus proprium* à propos de Cluny, signifiant non seulement que Cluny est sous la protection de Rome, mais plus encore que Cluny c'est Rome. Innocent II (1130-1142), fortement soutenu par Pierre le Vénérable dans sa compétition avec l'antipape Anaclet IV, justifie cette élévation clunisienne comme un pôle de *l'ecclesia universalis*. La catéchèse proclamée dans l'abside de Berzé-la-Ville est ainsi admise et diffusée par les titulaires du siège romain. Sur le terrain, le ban sacré accordé à Cluny se comprend dans deux sens. Le premier, vis-à-vis des sujets de l'abbaye, ordonne implicitement à ceux-ci d'obéir à leur seigneur banal et sacré. Le second, vis-à-vis des seigneurs du voisinage, les appelle au respect intangible des propriétés et des droits justifiés par le sanctuaire et la sainteté de vie des moines. Cette situation exceptionnellement favorable nécessitera des négociations et des accords de paix avec les bourgeois de Cluny. On ne peut en trouver meilleure explication et synthèse que dans l'ouvrage de Didier Méhu, déjà cité et auquel on a emprunté le fil conducteur.

L'importance de la *tuitio* romaine avait été comprise également par les autres familles monastiques. L'abbaye d'Ambronay avait sollicité le pape Léon IX qui accorda sa protection sur l'abbaye en tant que monastère seigneur de la ville d'implantation[33].

[32] Patrologie latine, éd. Migue, t. CXXXVII, Col. 932-935.

[33] AD Ain H 88. Bulle de Léon IX de 1050, pièce parchemin, la plus ancienne des Archives Départementales de l'Ain.

Figure 1 Bas du parchemin de la bulle de protection d'Ambronay avec la signature de Léon IX

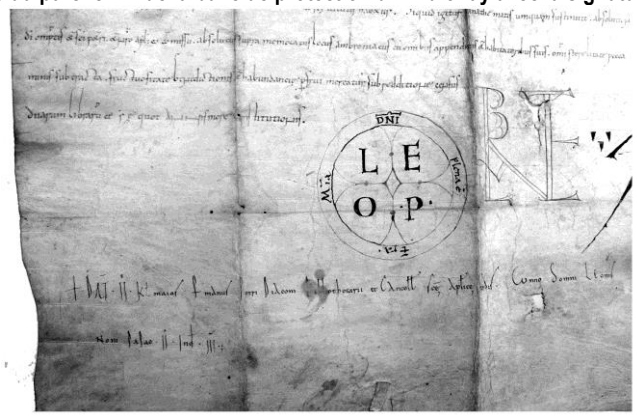

L'abbé Pierre 1er de Tournus avait appris, peut-être assisté, à la proclamation du ban sacré par Urbain II en 1095. Cela lui donna probablement, à lui-même et à ses successeurs, l'ambition de se hisser au même niveau de faveur, mais en vain. D'une part l'abbaye n'avait pas été fondée dans la même finalité d'une *tuitio* papale directe. D'autre part les possessions de Saint-Philibert étaient éparses et il n'y avait pas de bloc territorial autour de la maison mère comme à Cluny. Aussi les abbés de Tournus donnent-ils l'impression de ne récolter que des miettes comparées aux miches données à Cluny, et d'avoir un temps de retard par rapport à la maison érigée en modèle. L'abbé de Tournus était au concile de Clermont et suit le pape dans l'itinéraire de ses voyages dans l'ouest de la France. À Poitiers, Urbain II scelle un avantage pour l'abbaye au détriment des chanoines de Loudun (mars 1096). À Angers, on trouve le même scénario vis-à-vis des chanoines de la ville (avril 1096). Puis Pascal II (24 avril 1105) confirme tous les biens et privilèges de Tournus. Son légat, Gérard d'Angoulême, défend les privilèges du prieuré tournusien de Cunaud (1109). Le pape Calixte II accorde une nouvelle bulle de confirmation de tous les droits et privilèges dans dix-huit diocèses (mai 1119) et de prise de protection. Il affirme l'exemption de toute juridiction séculière et même épiscopale[34]. C'était très en deçà de ce qu'il proclamerait un peu plus tard à Cluny. En 1132 et 1141 Innocent II tranche en faveur de Tournus des litiges avec les chapitres de Nantes et de Clermont. En 1144 Luce II confirme la bulle de Calixte II. Enfin Eugène III confirme ses prédécesseurs en 1146, 1147 et 1151.

Saint-Pierre de Mâcon est encore moins gratifié d'interventions papales. Il est vrai que la fondation ou refondation du monastère sous la règle de saint Augustin était une décision épiscopale. Pascal II se manifesta néanmoins pour déclarer les biens de Saint-Pierre sacrés et inaliénables[35]. Innocent II en 1142, intervient pour prendre sous sa protection Saint-Pierre et toutes ses églises et prieurés sur quatre diocèses (Besançon, Chalon, Lyon et Mâcon), c'est-à-dire hors de la zone soumise à l'évêque de Mâcon. Il n'y a rien de plus, mais d'un autre côté ce statut particulier des chanoines de Saint-Pierre de

[34] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire*… op. cit., p. 112.
[35] BH GF 61, op. cit. p. 183.

Mâcon leur évitera au XIVe siècle la nomination de prieurs séculiers désignés comme commendataires bénéficiaires par le pape et sa curie.

Les prieurés en tant que seigneuries : de la clôture monastique aux fortifications, aux châteaux, aux manoirs

La clôture est un élément constitutif de tous les monastères. C'est l'accessoire d'un plan architectural centré sur le cloître qui symbolise la vie conventuelle. Cette clôture, « plutôt qu'un fait matériel, indique une notion juridique, l'interdiction pour des étrangers d'accéder à certains bâtiments réservés aux religieux, et l'interdiction pour les religieux de sortir de ces bâtiments. Cette double clôture, active et passive, est susceptible de degrés, selon la rigueur et l'extension des lois »[36]. Certaines parties des bâtiments peuvent servir de sas entre le monde et le cloître. Un mur d'enceinte matérialise la clôture et sépare de l'extérieur les lieux de prière et les lieux de travail. Ce mur peut devenir muraille ou même fortification. Selon l'auteur précité l'architecture du monastère est centrée sur le cloître qui flanque un des côtés de la chapelle priorale. Les dépendances sont incluses dans la clôture si bien que la formule *ora* et *labora* devrait être complétée de la manière suivante : *ora* et *ora dum labora*. Un colloque à Tournus avait donné l'occasion à Philippe Racinet de souligner que la fortification de la clôture pouvait correspondre à un besoin matériel de protection[37]. La contribution de cet auteur à ce colloque souligne un élément important pour nos recherches : « Il ne semble pas y avoir de différence significative entre les enceintes abbatiales et les enceintes priorales ».

Les investigations menées sur les prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon, font apparaître dans les divers lieux recensés où sont des fortifications, que celles-ci, outre la protection spirituelle et matérielle, répondaient à une volonté de puissance ou domination sur les territoires dépendants et la population qui l'occupe. L'examen concret des différents prieurés reflète des différences selon les familles monastiques et leur spiritualité propre, et aussi en raison d'un environnement féodal divers.

Prenons comme premier exemple la celle grandmontaine d'Époisses. Elle dispose d'une clôture selon l'acte de fondation rédigé par le duc Hugues III de Bourgogne[38]. Cette celle devenue prieuré est effectivement une seigneurie. Elle exerce le droit de justice dont on dispose des registres[39]. On a pu constater que conformément à la tradition venue d'Etienne de Muret, sa clôture est restée matérialisée seulement par une haie vive arbustive entretenue au fond d'un fossé de quelques mètres de large[40].Il faut convenir que la proximité du duc de Bourgogne à Rouvres assurait à Époisses une tranquillité vis-à-vis de voisins éventuellement accapareurs et renforçait son autorité sur ses sujets.

[36] HOURLIER (Dom Jacques), *Les religi*eux, éd. CUJAS, 1974, p ; 291.
[37] RACINET (Philippe), « Monde clos ou enceinte protégée ? Les enceintes priorales et les dépendances monastiques fortifiées», *Saint-Philibert de Tournus. Histoire. Archéologie. Art*, Tournus, 1995, p. 427-469, ici p. 427.
[38] AD Côte-d'Or H 732.
[39] AD Doubs 111 H 1 et 111 H 2 : Chartrier d'Époisses.
[40] Voir au tome 2 Annexe I : un dessin à la plume du prieuré et de son enceinte du XVIIIe siècle.

Tout autre est la logique de moines de Saint-Philibert. Ceux-ci ont l'esprit hanté par le souvenir des quatre décennies d'errance dans leur fuite loin des pillards normands. Leur installation à Tournus, lieu très éloigné des razzias de ces païens, leur apparaît comme un havre de paix. Ils n'auront l'esprit tranquille, toutefois, qu'après avoir acquis et renforcé le *castellum* de la ville, à l'écart duquel était installée l'abbaye.

Aussi, sur la rive droite de la Saône, l'abbaye commença-t-elle par absorber les dépendances proches de Lambres et Belnay, pour en faire des quartiers anonymes protégés par l'enceinte de la ville. À l'ouest, à huit kilomètres seulement, le château de Plottes servait à protéger un des accès à Tournus et remplissait vis-à-vis de la population le double rôle de protection et de domination. Ce que l'on sait de l'habitat rural de l'époque indique en effet que celui-ci, dispersé à l'origine, se regroupa à l'ombre de la garnison castrale et de l'église Saint-Barthélemy qui lui est accolée. Au sud de Tournus Uchizy vit l'édification du village dans la basse cour du château, entre l'enceinte extérieure et la citadelle centrale (voir Annexe I, p. 197). Le château protégeait la population, affirmait le pouvoir de l'abbé, et servait de point d'appui, à proche distance, à la fois à l'abbaye et au prieuré mixte du Villars. Dans le Mâconnais, le château de Leynes (voir plan Annexe I p. 197) édifié sur une butte était pourvu d'une double enceinte à l'intérieur de laquelle se trouvait la chapelle priorale. Il dominait et protégeait le village et l'église paroissiale édifiée juste à ses pieds. Sa position lui permettait d'offrir un lieu de stationnement à quelques troupes dont la mobilité avait pour but de protéger Saint-Romain-des-Iles[41]. Plus au sud encore, cette fois-ci dans le Rhône, les tournusiens avaient une celle à Lancié, dans un lieu qui garde le nom évocateur de Châtelard. Il n'en reste rien, sauf l'exploitation commerciale par quelques viticulteurs soit d'un « clos du prieuré » soit du « château de Lancié ».

Sur la rive gauche de la Saône, juste en face de l'abbaye, celle-ci avait édifié le château de Presti (ou Préty). Son rôle était de servir de résidence secondaire à l'abbé, de surveiller les tentatives de traversée du fleuve et de dominer la campagne environnante. À Brienne, le doyenné s'était développé à l'ombre d'un château qui n'avait pas d'autre rôle que celui de protection d'un établissement monastique assez pauvre. Le prieuré de Saint-André de Bagé n'avait pas besoin de château, car il était proche des installations du sire de Bagé, son fondateur et protecteur naturel, à Bagé-le-Châtel.

De toutes ces installations castrales liées à des prieurés tournusiens, il reste peu ou rien. Les différents conflits qui firent passer des troupes opposées dans ces régions ne trouvaient jamais de puissance abbatiale ou priorale capable de les arrêter ou les endiguer[42].

Différente encore est la logique de Cluny. L'abbaye est fondée dans une simple *villa* et ne dispose à l'origine que d'une clôture ordinaire. Sa protection est assurée à quelques kilomètres de là par le

[41] Voir au tome 2 Annexe I : plan d'Uchizy de 1820 ; calques et cadastre de 1813 de Leynes, p. 197.
[42] Nous renvoyons aux fiches de chaque prieuré pour plus de précisions.

castellum Lordoni qui fait probablement partie de la dotation initiale. Les salles de ce château servent pendant un longue période d'*aula* officielle où se signent de nombreuses chartes participant à l'augmentation du patrimoine clunisien, ou officialisant des accords de bon voisinage avec les puissants seigneurs de la région. *L'ecclesia cluniacensis* fait davantage appel aux moyens de coercition des autorités spirituelles, papes et conciles réaffirmant ses droits et privilèges. En fait, les premiers châteaux clunisiens proviennent de dons. C'est le cas du *castrum Osedelis* (Huillaux) donné en 955 par un parent du vicomte de Clermont[43]. Cette propriété sera confirmée au concile d'Anse de 994 par un autre parent, mais le privilège de Grégoire V mentionne Huillaux comme celle en 998[44]. Didier Méhu fait justement remarquer qu'il n'y aurait pas de distinction tranchée entre castrum et *ecclesia.* Quand un château entre dans le patrimoine clunisien, il est transformé en lieu monastique. Il cite à ce sujet Pierre le Vénérable dans sa lettre à Bernard de Clairvaux : « Donnés aux moines les châteaux cessent d'être des repaires de voleurs où l'on combat pour le diable, pour devenir des oratoires où l'on milite pour le Christ »[45]. Le monde idéal de Cluny est un monde sans château. Le roi Robert le Pieux en avait été convaincu au point de promulguer un texte en ce sens vers l'an 1000. Tout le problème d'une loi est son application. Celle-ci nécessite des discussions pour la faire accepter, de la conviction pour l'imposer, des menaces de sanctions spirituelles ou militaires pour les récalcitrants. Il ne peut s'agir ici d'écrire l'histoire de Cluny. Constatons que face à des menaces, les moines se laissent parfois tenter par la riposte. Ainsi quand Hugues Deschaux édifie une forteresse sur le mont Avout (Brandon et Montagny-sur-Grosne), vers 1145, les hommes de l'abbaye construisent en vis-à-vis un château à Clermain. L'abbé ne se laisse pas déborder par ses troupes et aboutit à un accord qui fait démolir les deux édifices en miroir. Un concile tenu à Mâcon en 1153 élargit la définition d'une vaste zone sans château qu'avait édictée le roi[46].

Par la suite, les moines de Cluny deviennent plus réalistes ou plus opportunistes. En 1166, on l'a dit, ils acceptent un pariage avec le roi de France sur Saint-Gengoux. En 1173 Cluny fait confirmer la destruction de la forteresse d'Avout, par le comte de Mâcon qui l'autorise par ailleurs à munir son doyenné de Mazille de murailles[47]. On a évoqué plus haut les modalités du pariage sur Charlieu entre le roi Philippe Auguste et Cluny. En 1214 le sire de Brancion autorise la construction d'une forteresse à Saint-Hyppolite[48]. En 1237 les Gros vendent à Cluny leur château de Boutavent qui contrôlait l'accès à Cluny par la rive droite de la Grosne. Vers 1275 l'abbé Yves renforce Boutavent, et crée des enceintes

[43] CC 825.
[44] Patrologie Latine… op. cit., t. CXXXVII, col. 933.
[45] MÉHU (Didier), *Paix et communautés*…op. cit., p. 101-102.
[46] CC 2800.
[47] CC 4244.
[48] CC 4482.

autour des doyennés de Bezornay et Écussoles[49]. On pourrait croire qu'à ce stade la mutation est achevée, Cluny est devenu une seigneurie un peu plus égale que les autres avec une suprématie spirituelle affirmée et confirmée par les autorités de l'Église. L'importance des installations féodales de l'abbaye n'est dépassée que par celle de son allié, le roi de France. On peut se demander si l'idéal clunisien, d'un monde sans château, n'était pas une utopie hypocrite, que Cluny voulait bien appliquer aux autres mais pas à elle-même. La confrontation des documents diplomatiques et des examens archéologiques confirme l'existence de structures castrales clunisiennes dès le XIe siècle. Les raisons de cet état de fait peuvent s'interpréter de deux manières, qui d'ailleurs ne s'excluent pas. Cluny aurait obéi à l'adage : *si vis pacem, para bellum*, et voulu par ses fortifications diverses parer à d'éventuelles attaques ou pillages. L'autre but poursuivi était d'asseoir la puissance de la seigneurie monastique dans l'exercice de ses droits de banalité, les édifices castraux écrasant, par leur aspect imposant, à la fois hommes et paysages.

Le tableau suivant donne un aperçu des résultats concordants entre sources diplomatiques et archéologie en matière de construction castrales ou fortifiées.

Nom du prieuré ou Doyenné	Structure castrale	Datation
BEZORNAY	Mur d'enceinte	Xe-XIe
BOUTAVENT	Château	? Donné en 1237
GRANGE-SERCY	Porterie	XIIe
JALOGNY	Logis prioral	XIIe
LAIZÉ	Tour	Deuxième moitié XIIe
LOURDON	Castellum ou *castrum*	IXe
MAZILLE	Tour	XIe
SAINT-HYPPOLITE	Église fortifiée et enceinte	XIIIe
CHARLIEU	Prieuré fortifié dans ville fortifiée	Xe-XIIe

La dernière grande famille de prieurés est celle des chanoines réguliers de Saint-Pierre de Mâcon. Le deuxième prieur Gausmar de Salornay avait introduit la règle du recrutement des chanoines dans les familles chevaleresques ou nobles. Les chanoines n'ont dès lors jamais eu de scrupules à se comporter en féodaux. Ils ne sont pas belliqueux, mais veulent seulement vivre tranquillement à l'abri, selon leur règle et pour la gestion des paroisses et des domaines reçus pour assurer leur subsistance. Ils n'ont pas de honte à construire des enceintes, des tours, ni à recruter des *milites*. Ils commencent par Mâcon, le siège grand prioral. Le manuscrit anonyme de Mâcon décrit une muraille d'enceinte comportant dix tours. Il n'y a que deux portes, l'une donnant sur la ville épiscopale, l'autre sur la route de Cluny. Saint-Marie de Feillens est laissée à la garde du sire de Bagé, et Ozenay au seigneur du lieu.

[49] Bibl. Clun. Col. 1668.

Les chanoines entourent d'une enceinte le village de Saint-Julien-sur-Reyssouze ainsi que son prieuré. Le lieu est chargé de veiller sur le prieuré voisin de Saint-Jean. Saint-Martin-le-Châtel partage la seigneurie entre Saint-Pierre de Mâcon et les sires de Bagé qui y ont un château. On a vu précédemment les actes de pariage entre ces deux seigneuries sur plusieurs secteurs de Bresse.

Étendue des droits des seigneuries monastiques

Tout ce qui a été écrit sur les droits seigneuriaux laïcs s'appliquent sans distinction aux seigneuries monastiques. En fait on ne connait bien ces droits que par les actes d'affranchissement, c'est-à-dire les actes par lesquels les seigneurs renoncent à une partie de leurs droits, moyennant généralement une redevance d'abonnement remplaçant et simplifiant les contraintes de mainmorte, tailles, corvées etc… Dans les diocèses de Chalon et Mâcon la documentation liée aux affranchissements monastiques se limitent à trois : Charlieu, Tournus et Uchizy. C'est sur Uchizy que nous nous arrêtons pour détailler les informations recueillies.

Le manuscrit de la charte d'affranchissement est conservé aux Archives départementales de Saône-et-Loire[50]. Bien qu'un prieur soit connu en 1215, ici c'est l'abbé de Tournus qui intervient. Il s'agit de Girard IV, dit Achies, trente-huitième abbé, selon le chanoine Juenin. La charte est accordée le 7 mars 1331 à 172 habitants tous nommément désignés et assemblés, dont vingt-quatre femmes. Un cahier de revendications exprimait courtoisement une demande de libération de la mainmorte, des corvées, et souhaitait obtenir l'autorisation de tenir des moutons et brebis ainsi que la liberté d'élire des procureurs. Charles Dard dans sa monographie sur Uchizy reproduit le détail de cette charte.

> « L'abbé, Girard IV assembla, à la salle capitulaire de l'abbaye, le Grand Conseil du monastère, des amis tant clercs et laïques et des jurisconsultes…Une ordonnance fut donnée à Tournus, le jeudi après l'octave de la fête des S.S. apôtres Pierre et Paul, l'an 1331.
>
> Cet acte statuait sur les points suivants :
>
> 1. Les corvées étaient réduites de 7 à 4 par an.
>
> 2. Il exemptait les « veuves, orphelins et autres personnes inhabiles ou pauvres » des réquisitions de fournitures des sacs pour le transport des blés.
>
> 3. Il autorisait les habitants d'Uchizy à quitter leur meix si bon leur semblait et levait la fameuse servitude qui attachait le manant à la glèbe.
>
> 4. Il autorisait lesdits habitants à tenir moutons et brebis.
>
> 5. Il remettait aux susdits le droit de servitude et de mainmorte qui consistait en la confiscation par le seigneur de tous les biens du serf mourant sans enfant habitant avec lui.
>
> En revanche, la charte réservait au seigneur abbé les autres redevances, rentes, servis, quartes, taches, dîmes, coutumes, servitudes et autres prestations en deniers accoutumés.
>
> Elle réservait notamment :

[50] AD Saône-et-Loire, ancienne cote AAI, nouvelle E 3012.

1. En cas de guerre le droit d'exiger que les hommes d'Uchizy « suivront chacun selon ses moyens nous et nos gens quand toutes les fois ils en seront requis à cor et à cri public » à leur frais dans la châtellenie d'Uchizy, et aux frais du monastère en dehors.

2. La réfection et la réparation des murs et des tours de pierre jusqu'aux créneaux de l'enceinte du village et du château d'Uchizy.

3. Le droit de mi-lod dans le cas où les gens engageaient leurs propriétés à des tiers pour un temps supérieur à trois ans.

4. Le droit de sceau de l'abbaye sur les contrats authentiques, droit de sceau ne pouvant jamais être supérieur à celui du sceau royal du bailliage de Mâcon »[51]

Une telle générosité n'était pas gratuite. Les habitants d'Uchizy s'engageaient à verser 350 livres pour la délivrance de la charte, puis 100 livres tournois par an à la saint André, 11 livres tournois à l'avènement de chaque abbé. La libéralité la plus manifeste était la reconnaissance d'une représentation communale confiée à huit procureurs librement élus, chargés d'appliquer les termes de l'acte d'affranchissement. Il s'y ajoutait quatre prudhommes devant répartir entre les habitants la redevance annuelle de 100 livres tournois. Il y avait là un embryon d'organisation administrative autonome. Cela dépassait tout ce que les bourgeois de Tournus réclamaient en vain depuis les débuts du XIII^{e} siècle. En contrepartie l'abbé et le monastère recevaient une somme rondelette au comptant et un droit annuel évitant tous les litiges liés à des réquisitions et confiscations donnant souvent lieu à contestations et manœuvres frauduleuses incontrôlables.

En conclusion de ce chapitre il est possible de retenir que les prieurés disposaient de façon générale d'un droit de seigneurie domaniale. Ce droit ne trouvait son origine que dans le droit universellement reconnu à tout propriétaire à la fois sur la terre et sur les hommes qui la travaillaient. Les termes utilisés pour désigner ces hommes ont évolué insensiblement : d'abord esclaves ou serfs pratiquement équivalents, puis serfs, manants ou vilains. Il semble que les serfs des moines aient connu peu à peu un statut plus libéral, si cet adjectif n'est pas anachronique. Une charte d'affranchissement des habitants d'un village abritant un prieuré Tournusien (Uchizy), au premier tiers du XIV^{e} siècle, atteste d'une situation de dépendance par rapport aux supérieurs monastiques plus rigoureuse que celle connue ailleurs dans les Villefranche ou Villeneuve de sujétion royale ou princière. L'appréciation libérale évoquée, n'est pas liée aux règles elles-mêmes, mais à la manière plus douce, peut-être, de les appliquer.

Le droit de battre monnaie était le même partout. La force de choses voulaient que la propriété domaniale entrainât une seigneurie territoriale ou tout au moins banale. Les hommes du seigneur abbé (dit *dominu*s) avaient obligation d'observer toutes les règles de la banalité : moulins et fours. Et le seigneur avait droit de justice et de mobilisation militaire pour ses conflits ou ceux de son suzerain. Le

[51] DARD (Charles), *Uchizy en Mâconnais*, le Livre d'Histoire, Paris, 2005, p. 12-16.

suzerain choisi de Tournus, Cluny et Saint-Pierre de Mâcon était le roi. Celui-ci en retour apportait sa protection dont de nombreux exemples ont été fournis.

La position seigneuriale des prieurés les a conduits en outre à la recherche des plus hautes protections romaines, celle des papes. Les patronages royaux ou du siège apostolique n'étant pas toujours respectés, les moines ont recouru aux moyens temporels qu'étaient l'édification d'enceintes fortifiées et de châteaux (ou l'achat pour certains d'entre eux). Cette option faisait partie de l'évolution féodale de la société, exprimant de façon matérielle la puissance de domination du seigneur. À bien des égards les prieurés ne se distinguaient guère des autres seigneuries.

Cette évidence ne doit pas conduire à une erreur de perspective[52]. À l'origine la priorité des moines était d'édifier des lieux de prière. On a vu dans le chapitre III de la deuxième partie l'évolution de la pensée et de la pratique architecturale entre un temple d'essence spirituelle et un temple de pierre. Les églises se monumentalisent à partir de 950-1000. Parallèlement la conception du *castrum*-château subit une évolution, passant de la notion exclusive de défense à celle de puissance et domination. Comme pour beaucoup d'aspects évoqués dans ces chapitres, les moines sont écartelés entre leur vie « hors du monde » et leur implication de plus en plus grande dans les compromissions « du monde ». Ainsi en est-il de la notion d'égalité des religieux entre eux, n'étant dépendants que de leur abbé, unique seigneur et père spirituel[53]. De fait, les moines et les chanoines n'échappent ni à leur milieu d'origine, ni au fonctionnement général de la société et ne peuvent s'empêcher d'exercer le pouvoir qu'on leur confère ou qu'ils s'attribuent. Leur attitude vis-à-vis de la servitude des hommes qu'ils ont sous leur coupe peut être observée cependant comme l'exercice d'une certaine bienveillance, qui évoluera vers un affranchissement, probablement au même pas que le reste de la société.

[52] Notes prises au cours du séminaire « Châteaux et lieux sacrés » du 13/02/2009, dir. MOUILLEBOUCHE Hervé. « 2 % des sites fortifiés de Saône-et-Loire sont d'origine religieuse (sur les 1300 recensés) et 25% des sites fortifiés avant 1300 ».

[53] COCHELIN (Isabelle), « Etude sur les hiérarchies monastiques : le prestige de l'ancienneté et son éclipse à Cluny au XIe siècle», *Revue Mabillon*, n s, 11, t. 72, 2000, p. 5-38. Selon les cinq coutumiers disponibles du XIe siècle, la hiérarchie est construite par la date d'ancienneté dans la profession des vœux. Il y a les anciens (seniores ou priores) et les jeunes (juniores) : « juniores igitur priores honorent, priores minores suos diligent ». Mais à partir du XIe siècle on recrute surtout des nouveaux moines adultes. Cette hiérarchie sera éclipsée par l'ordination aux ordres sacrés.

Chapitre IV

Prieurés, paroisses, pèlerinages

Les prieurés ont eu des liens avec les paroisses et les villages et des responsabilités dans leur développement. On en retrouve la trace dans un grand nombre de cas, mais pas partout, ni de manière identique. Ce peut être ici, et exceptionnellement, la création complète d'une paroisse par la population qui s'agrège à un prieuré implanté ex nihilo dans un « désert ». Ailleurs ce sera le renforcement d'une communauté préexistante, ce fut le cas le plus fréquent. Parfois le prieuré est une sorte de bénéfice accordé à une abbaye qui y installe une chapelle et se fait attribuer la *cura animarum*. L'analyse des relations entre les prieurés et les paroisses est complexe quand on l'aborde par le biais de la vie monastique, et relativement plus simple quand on l'aborde par la vie canoniale.

Moines et paroisses

Les moines sont des frères, et non des clercs, et à l'origine, les moines pourvus des ordres majeurs étaient minoritaires. L'idéal de la vie conventuelle est de disposer d'un ou deux frères prêtres pour célébrer la messe et entendre en confession les autres membres du convent, éventuellement les serviteurs et divers membres de la *familia*. On explique « la réticence à la promotion des moines au sacerdoce, entre autres, par la crainte de conflits d'autorité entre l'évêque sur le prêtre-moine et le prieur ou l'abbé (non obligatoirement ordonné) sur ce même moine-prêtre qui, pour lui, n'est qu'un moine parmi d'autres »[1]. Pourtant le monastère cherche à s'ouvrir sur la communauté des fidèles, les jours de fête du saint patron par exemple ou pour accueillir les pèlerins locaux venus vénérer les reliques et ceux en transit vers des pèlerinages plus éloignés. En outre les évêques ont tendance à faire confiance à des prêtres réguliers supposés plus instruits[2] pour tenir les paroisses et on trouve de nombreuses décisions dans ce sens[3]. Avec l'esprit de la réforme grégorienne, à la fin du XI^e^ siècle et début du XII^e^ siècle une double évolution se fit dans l'Église qui proposa aux moines un idéal sacerdotal et suggéra aux prêtres un idéal monastique. La conjonction de ce double idéal explique d'ailleurs le succès des ordres réguliers canoniaux au XII^e^ siècle. Antoine Thibault, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé-vicaire perpétuel de Chagny en donne l'explication suivante dans un manuscrit de 1652 : « les moines sont montés au presbytérat et certains prêtres sont descendus au monachat. Si bien que l'on distingue dans l'Église deux genres de religieux, des religieux clercs et des clercs

[1] HOURLIER (Dom Jacques), *Les religieux*, éd. CUJAS, 1974, p. 472.

[2] CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, nouv. sér., 37, 1909, p. 33-121, ici p. 45 et suiv.

[3] CC 1947 (mai 993) : L'évêque Gauthier d'Autun confie six églises au doyenné d'Écussoles du diocèse de Mâcon, fondé en 936 en précisant « nous prenons soin d'ajouter que ni nous, ni aucun de nos successeurs ou archidiacres ne soient à charge pour les moines ; que la charge synodale de chaque église soit à un moine ou à l'un de ceux qu'ils ont choisi pour curé ».

religieux, ceux-là pris du monastère et ceux-cy du clergé. Les uns et les autres sont subdivisés en diverses classes ou espèces, noirs, blancs, gris etc… »[4]

Dans la vie des communautés monastiques on passe définitivement de l'unique messe festive du dimanche à des célébrations plus rapprochées. L'abbé Bertrand du Colombier, abbé de Cluny de 1295 à 1307, exigeait dans les prieurés une messe basse par jour dès la présence d'un prieur et deux moines, et une messe chantée le dimanche[5]. Le droit canon interdisait de célébrer plus d'une messe par jour. S'ajoutait le sentiment d'indignité personnelle tant à célébrer que de communier aux espèces consacrées. L'essentiel pour un croyant étant l'adoration et non la manducation, il faut comprendre l'insistance pastorale à l'assistance quotidienne à la messe célébrée alternativement par des prêtres différents[6]. Ceci était autant vrai pour les prêtres séculiers que pour les moines et chanoines prêtres[7].

Cherchons à comprendre le processus qui fit passer la *cura animarum* des paroisses des moines aux prêtres séculiers. Il est coutumier de présenter le concile de Latran IV comme à l'origine d'une évolution de la pratique commune des fidèles avec l'exigence minimale d'une confession et d'une communion au temps pascal. En réalité, des conciles antérieurs avaient déjà édicté des règles, par exemple ceux de la province métropolitaine de Lyon. Preuve en est donnée au fameux concile d'Anse de 994. Les clunisiens n'ont publié de ce concile que les parties se rapportant à la défense de leurs intérêts[8]. Il s'avère que cette réunion avait aussi des objectifs pastoraux en prescrivant notamment de communier chaque dimanche de carême, les derniers jours de la semaine sainte et les jours de l'octave de Pâques[9]. Il est probable qu'entre les deux conciles on s'est aperçu que l'application des précédents canons était trop difficile ou incompréhensible pour les fidèles (confession préalable à chaque communion avec offrande au prêtre, abstinence sexuelle entre les conjoints).

Pour mieux cerner la pratique effective dans les prieurés relativement à la célébration, quotidienne ou pas, de la messe on s'est penché sur le tome IV de Dom Charvin donnant les comptes-rendus de visites (des prieurés clunisiens) entre 1360 et 1409. On a noté toutes les fois où les visiteurs donnent des détails sur ce sujet et les lieux concernés. Géographiquement cela couvre toutes les chambreries, y compris certaines en Italie ou en Espagne. On peut relever quatre cas de figure. Tout d'abord les prieurés où il n'y a qu'un seul moine-prêtre qui assure une seule messe par semaine : trois lieux

[4] AD Drôme, 2 H 232, vol. VI : Archives de l'ordre de saint Ruf, p. 18.

[5] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle, Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol. Paris, 1935, rééd. 1970, t. I p. 356.

[6] DUMOUTET (abbé Édouard), *Le désir de voir l'hostie et les origines de la dévotion au Saint Sacrement*, Paris, Gabriel Beauchesne, 1926. L'auteur explique l'insistance spirituelle en faveur d'une *communio per oculos*.

[7] Lorsque l'évêque de Mâcon Jean Christini réécrit en 1415 la règle des chanoines réguliers de Saint-Pierre de Mâcon, on y lit en point 6 : « tous les chanoines célèbrent en personne chacun dans la semaine la messe conventuelle » ; en point 32 « les religieux prêtres disant deux fois la messe dans la semaine ». (AD Saône-et-Loire BH GF 61, p. 376 et 378).

[8] CC 2255.

[9] *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, éd. MANSI (Giovanni Domenico), Florence et Venise, 31 volumes, 1758, 1798, t. 19, col. 192 B, canon 41.

correspondent à cet état de fait. Deuxièmement il y a des prieurés où se trouvent plusieurs moines-prêtres, mais pas de clergé séculier. On y dit entre deux ou trois messes par moine-prêtre et peut-être cela fait-il une messe quotidienne. On a le nom de 23 prieurés dans ce cas (dont un en Italie). En troisième lieu il y a les prieurés qui peuvent être gratifiés d'une messe quotidienne par collaboration entre les moines et les prêtres séculiers de la paroisse. Ils sont au nombre de 27 dont deux en Espagne et un au diocèse de Chalon (Notre-Dame de Losne). Enfin, il reste sept prieurés où la messe quotidienne ne peut être dite à cause de la mésentente entre moines et prêtres séculiers, et parmi eux deux du diocèse de Mâcon (Villeneuve et Saint-Victor). Ces chiffres n'ont aucune signification statistique, car on ne sait pas le nombre exact de prieurés visités pendant toute cette période, et ce qui se passe pour tous les prieurés pour lesquels il n'y a pas d'observation faite dans ce domaine. Simplement cela donne une indication sur l'avantage que les moines peuvent tirer d'une bonne collaboration avec le clergé séculier dans ce domaine de célébration liturgique[10].

Il existait deux sortes de responsabilité juridique des moines vis-à-vis des paroisses. La première est celle accordée par l'évêque d'Autun au doyenné d'Écussoles selon la charte citée ci-dessus[11]. C'est ce que les canonistes appelaient une responsabilité *pleno jure* ou *utroque jure*, *quo ad temporalia et spiritualia simul*. En dehors de ce cas précis où l'évêque d'Autun donne la plénitude juridique aux moines clunisiens d'Écussoles (diocèse de Mâcon) sur six de ses paroisses, il n'existe de situation comparable que pour les paroisses de Cluny et environs, régies par un archidiacre monastique indépendant de l'évêque de Mâcon. Partout ailleurs moines et chanoines responsables l'étaient *quo ad temporalia tantum,* pour la seule propriété du temporel. Ils devaient désigner l'un d'entre eux ou un prêtre séculier de leur choix à l'évêque pour que celui-ci lui confère les droits spirituels *nomine et jure suo*[12] On remarquera que cette séparation des rôles est attribuée à Urbain II en 1095 lors du concile de Clermont dont la tradition des actes est invérifiable. Cette sorte d'interdiction pour les moines de responsabilité paroissiale, allait d'ailleurs à contre-courant de ce que le même siège apostolique accordait en exclusivité aux clunisiens. En effet le légat Pierre d'Albano définit la *parochia* de l'abbaye en 1080. Sous Gélase II en 1119, *parochia* devient pluriel *parochias*, en même temps qu'apparaît un archidiacre. Sous Lucius II (1144) on ira jusqu'à interdire toute construction d'église dans les paroisses relevant de la famille clunisienne.[13]. Quelles que soient les règles canoniques, il faut comprendre que le passage des paroisses sous la responsabilité des prêtres séculiers se fit par des accords locaux à des

[10] Voir tableau récapitulatif au tome II Annexe I, p. 198.
[11] Voir note 3 ci-dessus.
[12] AD Drôme, H 12 fol. 6, n°1. Antoine Thibaud, bachelier en théologie, curé, vicaire perpétuel de Chagny, cité plus haut.
[13] Cette évolution du monopole sur les paroisses de ressort clunisien est détaillée dans l'ouvrage de Didier MÉHU : *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X^e^-XV^e^ siècles*), Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999, p. 151, 166, 170, 190.

dates variables, plus que par des décisions hiérarchiques émanant des évêques ou des conciles[14]. Cependant, on laissa subsister le droit pour les moines d'aller visiter les malades, d'autant plus qu'à cette occasion le fidèle souffrant pouvait être admis dans la communauté monastique (*ad succurendum*). Les prêtres du prieuré ont en outre toujours conservé un droit d'accueil liturgique de membres de la *familia* domestique. Le prieur exerçait un contrôle sur le desservant (résidence, service liturgique, assistance au synode diocésain, comportement personnel)[15], ainsi que le droit de présentation.

En ce qui concerne la relation prieuré-curé de paroisse[16], on ne dispose au diocèse de Mâcon que du seul concordat officiel recopié au milieu du XIVe siècle à l'intérieur du bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins. L'église unique, priorale et paroissiale, voyait une coopération et alternance des moines, du curé et son vicaire, tant pour les heures canoniales que la célébration des messes. À cette occasion une hospitalité commensale était offerte par les moines au curé. Mais cet accord ne fait aucune mention des deux églises dépendantes de Saint-Victor où les séculiers officiaient seuls avec une fréquence inconnue[17]. Pour apprécier dans son ensemble l'application des mesures de responsabilité séparée entre un curé (son église, ses paroisses) et le prieur ou abbé patron de la paroisse, le mieux nous a paru de nous reporter au pouillé de chacun des diocèses et de construire un tableau chronologique de signalement de chacune des fonctions (Voir tableau au tome 2 annexe II, p. 199-200). On peut constater, à la lecture de ces tableaux, que dans l'immense majorité des cas le pouillé indique l'existence simultanée d'un prieur exerçant son droit de patronage et d'un curé en charge directe des fidèles[18]. Le nombre de prieurs cumulant les deux charges ne dépasse pas 6 pour 95 paroisses, tandis qu'environ un quart des droits de patronage est en fait assuré par l'abbé dont dépend le prieuré. Ce net partage des responsabilités se vérifie également dans le pouillé de l'archiprêtré de Bagé, dont la première version remonte à 1225, soit très peu de temps après le concile de Latran IV.

Chanoines et paroisses

Les restrictions portées à la direction des paroisses par les moines ne concernaient pas à priori les chanoines. Il avait été convenu que ceux-ci avaient le droit, mais non l'obligation, de desservir eux-

[14] GIROUD (Charles), *L'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin et ses différentes formes de régime interne*, Marcigny, 1961, p. 67 « les dispositions formelles furent contradictoires » Pour GAUDEMET (Jean*), Le gouvernement de l'Église à l'époque classique, IIe partie, le gouvernement local*, Paris, Cujas, 1979, p. 285 et suiv. « les appréciations et prescriptions sont contradictoires dans le décret de Gratien et à partir du XIIe siècle la papauté ne se fit pas faute d'attribuer des paroisses à des monastères exempts qui n'étaient soumis à aucun contrôle épiscopal ».

[15] *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, éd. PROU (Maurice) et VIDIER (Alexandre), Paris, Picard, 1900, n° 280.

[16] Le mot curé n'apparaît que dans la deuxième moitié du XIIIe siècle selon PONTAL (Odette), *Les statuts synodaux français,* Paris, CTHS, 1971-1983, 2 tomes, t. II, p. 338.

[17] Bibl. Clun., col. 1710.

[18] Selon AVRIL (Joseph) in *RHEF*, t. LXXIV, n° 192, p. 92 : « L'expression première de *cura animarum* apparaît vers 1175, 1180, selon Gallia Christiania X, Instrumenta n° 10, col. 197 ».

mêmes les paroisses qu'ils possédaient[19]. Nous allons voir ce qu'il en était pour les chanoines de Saint-Pierre de Mâcon. Les prêtres chanoines, craignant que leur droit soit contesté ou bafoué, envoyèrent en 1181 une supplique au pape Alexandre III par laquelle celui-ci était sollicité de leur accorder la liberté de desservir en personne les cures de leur patronage. Par un rescrit, Alexandre III répondit au grand prieur qu'il lui permettait « d'élire trois ou quatre de ses chanoines pour desservir ces bénéfices, parmi lesquels il y aurait toujours un d'entre eux qui serait obligé à résidence »[20]. En 1183, le grand prieur Bernard renouvellera la demande au nouveau pape Lucius III. Ce dernier reconduisit les privilèges accordés par ses prédécesseurs Urbain et Alexandre, confirma le monastère dans ses possessions et droits de patronages. « Il donna aux chanoines réguliers la liberté en cas d'interdit général de célébrer à voix basse et sans sonner les cloches, la sainte messe et d'y faire le service divin sans néanmoins souffrir aucun excommunié. Il leur permet de mettre dans les églises de leur patronage au moins trois ou quatre chanoines réguliers dont l'un soit présenté à l'évêque pour en recevoir les pouvoirs et approbations nécessaires pour la conduite des âmes, de telle sorte qu'il ait le soin du spirituel de la paroisse et les autres du temporel sans déroger à la règle de saint Augustin dont ils faisaient profession »[21]. Comme on le voit, le monastère ne craignait pas de contourner l'autorité épiscopale dont il dépendait, et de correspondre directement avec le siège apostolique afin d'obtenir des confirmations de privilèges et l'approbation d'une conduite directe des paroisses.

Dans un contexte différent les chanoines de Saint-Ruf cumulèrent prieuré et *cura animarum* sur les paroisses de Chagny, Bouzeron et Remigny. Leur arrivée en 1220 était trop tardive pour leur permettre l'attribution d'un nombre supplémentaire d'*ecclesiae*.

Entre le droit qui était accordé ou réclamé par les chanoines d'animer les paroisses et la pratique réelle, un fossé se creusa progressivement du fait de deux facteurs limitants. Le premier vint de l'insistance des prêtres séculiers à vouloir assumer eux-mêmes des fonctions pour lesquelles ils se sentaient ou s'affirmaient mieux préparés. Le second vint de l'essoufflement de la motivation des chanoines pour l'exercice paroissial. Installés dans une routine et le confort d'une vie conventuelle douillette, ils s'accommodaient difficilement des dérangements que constituaient les urgences de visites aux malades et mourants, l'inconfort des déplacements, la promiscuité avec un monde plébéien et pauvre, si éloigné de leur condition aristocratique. Et puis, on a beau avoir renoncé à tous les biens personnels, selon la règle de saint Augustin, il y avait toujours la tentation des petits arrangements pour obtenir des

[19] PLATELLE (Henri), « La paroisse et son curé jusqu'à la fin du XIIIe siècle », in *Encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge*, 109e Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, CTHS, 1985, t.I, p. 11-26, Ici p. 19. « Il existait officiellement deux types de paroisses canoniales : dans les unes la *cura animarum* était exercée par des chanoines vivant en général en petits prieurés, dans les autres ils confiaient cette tâche à un prêtre séculier, comme le faisaient les moines et les patrons laïques ».

[20] AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p. 263.

[21] Ibid., p. 264-265.

suppléments ici et là, au détriment du fonctionnement paroissial. Un exemple est donné en 1369 pour l'observance d'une fondation de messe quotidienne, à la chapelle neuve, initiée par le prieur Jean de Charlieu. Les chanoines se déclarèrent surchargés de travail et obtinrent du successeur, le prieur Guichard de Salornay, d'en réduire le nombre à trois par semaine en les faisant célébrer par un prêtre séculier familier du prieuré. « On vit que le refus d'acquitter le fondation ne provenait que de la modicité du revenu de la chapelle »[22].

Finalement, avec un décalage de deux siècles par rapport aux moines, les chanoines abandonnèrent la *cura animarum* à des prêtres séculiers choisis par eux et présentés à l'institution de l'évêque, rétribués par une portion congrue au montant établi de gré à gré. Les chanoines se comportent en gestionnaires pointilleux de leurs seigneuries et en patrons de paroisses très soucieux du respect de leurs droits. En examinant et comparant cette évolution, il n'existe aucun argument convaincant pour adresser des louanges ou accumuler les critiques envers les uns plus qu'envers les autres. Aussi se permet-on de ne pas partager le point de vue exprimé par Eugène Jarry : « L'œuvre des Cluny est incomplète : des innombrables paroisses qu'il a reçues, il ne fait que rarement des paroisses vivantes ; Cluny ne saura pas nourrir la réforme qu'il a promise ni proposer au peuple chrétien un idéal de sainteté laïque valable ; il ne donnera pas davantage au clergé séculier une formation pastorale »[23].

Il n'a pas semblé nécessaire d'entrer dans le détail de la vie paroissiale, et l'on dispose d'ailleurs de peu d'éléments d'appréciation. Il faudra attendre le XVII^{e} ou le XVIII^{e} siècle avec les comptes-rendus de visites pastorales. Celles-ci sont souvent très détaillées, en donnant le nombre de premiers communiants, l'assistance dominicale et la pratique pascale conforme au canon 21 du concile de Latran IV. Il existe en revanche un aspect de la pratique des fidèles plus spécifique de la période médiévale qu'il a été possible d'appréhender. Il s'agit des pèlerinages et de l'un leurs supports particuliers que constitue la vénération des reliques.

Les reliques source de notoriété religieuse pour les monastères, de piété populaire et de pèlerinages

Parler de la vénération des fidèles pour les reliques des saints, du Christ ou de la mère de Dieu de façon objective est une entreprise risquée. Madame Nicole Hermann-Masquard s'y est frottée dans un ouvrage impressionnant et sévèrement critiqué dès sa parution[24]. Elle a le mérite d'y expliquer

[22] Ibib., p. 365.

[23] COUSIN (Patrice), *Précis d'Histoire Monastique*, Bloud et Gay, 1956, Préface d'E. Jarry, p. 12. L'auteur du livre ajoute, p. 259, que « dans les prieurés clunisiens il n'y ni d'excellents moines, ni de bons fermiers ». Cet éreintement de forme lapidaire annule les nombreux compliments faits à Cluny ailleurs dans l'ouvrage.

[24] HERMANN-MASCARD (Nicole), *Les reliques des saints, formation continue d'un droit*, Paris, Klincksieck, 1975. Dom Jacques Dubois le recense dans BEC, 1976, 134-2, p. 449-452. Le recenseur-censeur a eu beau jeu de relever des insuffisances manifestes de méthode mais ne s'est pas aventuré à expliquer pourquoi et comment il existe 56 sanctuaires conservant le lait de la Vierge, deux cathédrales possédant le corps entier de Jean-Baptiste et 17 autres lieux, sûrs d'y

comment on est passé d'une interdiction de la part des autorités religieuse, dans les premiers siècles, de porter atteinte à l'intégrité des dépouilles des saints et des martyrs, qui devaient avoir une sépulture les conservant tout entiers, autant que possible (pour les martyrs), à une explosion sinon une atomisation des parties de corps détachées, et par extension, d'objets, vêtements de toutes sortes ayant touché de près ou de loin les saints ou saintes vénérés. C'est dire que dans la période que nous étudions du X^e^ au XIV^e^ siècle la multiplication (miraculeuse ?) est déjà largement avancée. Et comme nous l'avons déjà écrit à propos des reliquaires d'églises dans le chapitre IV de la deuxième partie, les abbayes, prieurés et paroisses des diocèses de Chalon et Mâcon sont largement pourvus.

Parmi les centres monastiques et canoniaux, l'abbaye de Cluny et le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon rivalisent dans la conservation de tout ce qui se rapporte aux premiers papes. Saint-Marcel de Chalon conserve précieusement les restes de quelques évêques du siège et surtout des martyrs lyonnais fondateurs de l'Église de Gaule, sans oublier le martyr local. Le summum de la diversité et la quantité des reliques revient cependant, semble-t-il à l'abbaye de Tournus. Celle-ci énumère très sérieusement : une partie de la mangeoire où le Seigneur naquit, du foin où il fut posé, des langes dont on l'habilla, du petit lit où il fut nourri, tout le cilice qu'il portait dans son jeûne au désert, une des six jarres dont il transforma l'eau en vin, plusieurs de ses chaussures, une ceinture, tout le lien qui l'attacha en sa Passion, une partie du vêtement pourpre et du vêtement blanc de sa Passion, une partie de la couronne d'épines, l'éponge dont on le désaltéra etc…[25]L'inventaire se termine par les reliques précieuses entre toutes, et probablement authentiques, de saint Philibert et de saint Valérien. Non contents d'accumuler de tels trésors, les moines de Tournus n'hésitèrent pas à garder par devers eux les reliques de saint Florent que les moines de Saumur avaient transportées en cherchant un refuge temporaire auprès de l'abbaye bourguignonne. Et lorsque, par subterfuge, le moine saumurois Absalon, récupéra son bien vers 946, ce ne furent que hauts cris et imprécations[26] ! Bien que l'on ne trouve pas trace d'organisation de pèlerinage pour bénéficier de la protection des saints ainsi jalousement gardés, les moines firent de ces reliques un symbole de protection, qu'ils enlevèrent à l'ensemble du pays comme on l'a déjà rapporté précédemment[27]. La concomitance de calamités et de cet enlèvement ne firent que renforcer la croyance en l'aura protectrice et bienfaisante de dites reliques. La révélace du corps d'Ardain, seul abbé de Tournus considéré comme saint, provoqua vers 1140 un afflux de pèlerins

abriter sa tête ou tel ou tel de ses ossements, dont les trois doigts qui baptisèrent le Christ, vénérés à Saint-Jean-de-Maurienne, et plus modestement une de ses dents à Saint-Marcel de Chalon.

[25] CHARMASSE (Anatole de), «Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Tournus*», Mémoires de la société Eduenne,* 2, 1873, p.445-457, ici p. 452 : *Breviarium de reliquis que continentur in monasterio Trenorciensi*. (Voir reproduction au tome 2 Annexe III de la totalité de la liste, p. 201).

[26] JUENIN, *Nouvelle histoire*… op. cit., p. 66.

[27] Histoire développée au chapitre précédent p 439.

et de malades en quête de guérisons miraculeuses[28]. Sans que l'on ait connaissance d'une organisation particulière fixée au calendrier, il est certain que Tournus attirait par ses reliques de généreux pèlerins donateurs. Ce fut sans doute une part du financement des constructions successives de l'église, des cloîtres et du magnifique réfectoire qui reste intact aujourd'hui. Dans cet acheminement des pèlerins, les prieurés dépendants ont certainement joué un rôle d'étape et d'aide au convoyage.

Les pèlerinages d'origine priorale au diocèse de Chalon

On présentera les pèlerinages diocèse par diocèse en précisant le rôle tenu par les prieurés ou leur monastère parental dans l'organisation de l'accueil des afflux de pèlerins. Dans le diocèse de Chalon on ne reviendra pas sur le fait que le doyenné d'Oscheret est l'antichambre de Dijon seule capitale de l'état que constitue le duché de Bourgogne, ville réceptacle d'un nombre incalculable de reliques[29]. Le prieuré d'Époisses possédait une parcelle de la vraie Croix conservé dans un reliquaire, bijou d'orfèvrerie médiévale comportant, des pierres serties, des camées, un travail d'or filigrané ou repoussé[30]. Cette croix staurothèque était jalousement conservée dans la maison de ville du prieur à Dijon où les Grandmontains tenaient un hôpital dans le quartier Saint-Pierre. Le dimanche de septembre le plus proche de « fête de la Croix glorieuse » du 14 septembre, les moines organisaient une procession de Dijon à Époisses avec cette croix en tête de cortège. Une fois arrivés à Époisses la croix était exposée à la vénération des fidèles pendant quelques temps avant d'être réinstallée à l'abri à Dijon. On ne dispose que d'une seule description de ces attroupements pieux, en 1583, lorsqu'un arrêt du Parlement de Bourgogne, obligea le clergé dijonnais à rendre aux moines la croix (qu'ils avaient subtilisée on ne sait quand). La procession comptait au moins, dit-on, 7000 personnes. Une autre procession, plus triste, fut celle du transfert à l'église de Rouvres au moment de la suppression du prieuré en janvier 1771 (décision de la Commission des Réguliers), paroisse où se trouve toujours ce reliquaire[31].

À Bessey-lès-Cîteaux, juste en zone mitoyenne de l'abbaye, les moines avaient aménagé un ermitage où une chapelle servait de reposoir au Saint Sacrement. Il y avait une adoration perpétuelle d'un ou de plusieurs moines détachés temporairement de l'abbaye mère. Les autres moines bénéficiaient d'un accueil permanent à leurs moments disponibles. Le pèlerinage public dévotionnel au pain consacré était limité au lundi de Pâques[32].

Le culte de saint Marcel était organisé en permanence en son abbaye puis prieuré éponyme. La fête était fixée au 4 septembre au calendrier liturgique. Les manifestations précises ne nous sont pas

[28] JUENIN, *Nouvelle histoire*… op. cit., p. 120.
[29] CHAUME (Maurice*), Les origines du duché de Bourgogne, Ière partie, Histoire politique*, Dijon, imp. Jobard, 1925 ; 2e partie, Géographie historique, 3 fasc., Dijon, 1927, 1931, 1937, livre 3e, p. 380.
[30] BOURÉ (André), « Le prieuré d'Époisses », Le Miroir Dijonnais, t. XII, mars 1930. Croix reliquaire datée de 1218.
[31] Voir photo au tome 2 Annexe IV, p. 202.
[32] DENIZOT (Abbé Jacques), *Encyclopédie du département de la Côte-d'Or*, 6 vol, 1900, Ms 1727-1732 t. I, vol. 2, p. 297 : ND de Lée.

décrites, mais une chapelle votive sur le bas-côté sud constituait un lieu de recueillement permanent. Dans le chœur se trouvaient également d'autres reliques susceptibles d'attirer du monde, comme celles d'Irénée, le grand évêque lyonnais.

L'histoire du sanctuaire à répit du prieuré de Mont-Saint-Vincent sera relatée plus loin, et elle prouve qu'il s'y trouvait un morceau de la vraie Croix. L'église possédait des reliques, au moins de contact, du martyr de Saragosse, mais il n'y eut jamais une communauté suffisante pour envisager un véritable pèlerinage.

Le prieuré de La Chaux, près de Cuisery, est connu depuis la fin du XIIIe siècle comme une dépendance de l'archiprieuré de Lancharre. Un mémorialiste local prétend que ce fut initialement une celle de Tournus et personne n'explique le transfert de ce petit monastère masculin de l'abbaye tournusienne à l'archiprieuré féminin de Lancharre[33]. Une statue de la Vierge fut découverte au creux d'un saule près d'une source, et on lui attribua rapidement des vertus miraculeuses. Une chapelle fut construite pour l'abriter et un pèlerinage annuel fut organisé le 8 septembre pour la fête de la Nativité de la Vierge. Cette chapelle fut démolie pendant les guerres de Religion, puis reconstruite, à nouveau démolie et à nouveau reconstruite. L'actuel évêque d'Autun encourage la pérennité du pèlerinage et a accepté l'installation d'une communauté nouvelle dite des Béatitudes.

Les pèlerinages d'origine priorale au diocèse de Mâcon

À Saint-Pierre de Mâcon, le monastère conservait un nombre important de reliquaires. Leur contenu restait imprécis pour bon nombre d'entre eux[34]. Pour ceux qui étaient clairement identifiés, on peut considérer que l'attrait dévotionnel qu'ils pouvaient inspirer était inférieur à celui des reliques des monastères environnants. À cela s'ajoutait la politique des chanoines visant à préserver leur tranquillité et ne cherchant de ce fait à attirer aucune foule de pèlerins. À l'exception d'une bulle d'innocent IV accordant une indulgence aux donateurs et visiteurs du monastère au milieu du XIIIe siècle, Saint-Pierre de Mâcon n'ouvrait ses portes qu'une fois l'an, en principe aux chanoines de Saint-Vincent et aux familles ayant des défunts inhumés dans l'un des trois cimetières protégés par leur enceinte[35]. On peut classer dans la catégorie des pèlerins donateurs ceux qui étaient inscrits à l'obituaire, signalés dans leurs mérites en tant que pèlerin à Rome ou à Jérusalem. En général il ne s'agissait pas d'humbles personnages, mais de chanoines ou de chevaliers ayant fait preuve de générosité envers Saint-Pierre de Mâcon avant de partir. Le seul pèlerinage qui dépendait du grand prieuré et attirait la dévotion populaire fut celui de Notre-Dame de Feillens où se trouvait un prieuré canonial. Les pèlerinages annuels, soit au 15 août soit au 8 septembre, fêtes de la Vierge, attiraient des foules nombreuses. Il s'y

[33] Notice rédigée par l'évêché d'Autun vers 1950, p. 6.

[34] Voir au tome 2 Annexe V, p. 203 : liste tirée du Ms BH GF 61 p. 374.

[35] AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p. 298 : « Innocent IV édicte par une bulle en 1246 une indulgence d'un an et 40 jours à qui viendrait faire ses offrandes et dévotions à Saint-Pierre dans l'octave de sa dédicace.

serait opéré une grande quantité de guérisons miraculeuses. Cependant il faut reconnaître que l'information vient plus d'une tradition locale que de documents incontestables.

Cluny, à l'inverse, cherchait à attirer les pèlerins en se posant en alternative au séjour romain. On connaît l'histoire du comte Guillaume de Varenne, compagnon du Conquérant d'Angleterre. Parti avec son épouse pour un pèlerinage à Rome, il dut renoncer en raison des nouvelles de guerre civile qui venaient d'Italie. Il s'arrêta à Cluny et fut émerveillé de la qualité de l'accueil à tel point qu'il prit la décision de créer un monastère clunisien dans son domaine anglais de Lewes[36]. Ce fut l'origine d'une abbaye importante, une des « cinq filles de Cluny ». Cluny servit ainsi de but de pèlerinage (se glorifiant de posséder, entre autres, des reliques des apôtres Pierre et Paul, et du pape Clément). L'abbaye servit également d'étape ou de point de départ pour Rome, la Terre Sainte ou Saint-Jacques de Compostelle. Pour cette dernière destination on trouve une convergence entre Cluny, Saint-Pierre de Mâcon et Tournus, ménageant des étapes relais dans le voisinage et le sud de Mâcon, à Leynes, Ouroux, Saint-Jacques des Arrêts et Saint-Nizier d'Azergues[37].

Les pèlerinages purement mâconnais : **un phénomène sociologique où les prieurés sont sollicités**.

Gabriel Jeanton a publié en 1921 un travail de présentation des traditions populaires en Mâconnais[38]. La publication réalisée par cet auteur a fait l'objet d'une réinterprétation par Alain Guerreau en 1982[39]. Les deux chercheurs se sont intéressés aux motifs des pèlerinages : vœux concernant la santé humaine ou la santé animale. Ils ont également détaillé les aspects extérieurs de foi et de piété envers tel ou tel saint et la spécialisation hagiographique qu'on leur a attribuée comme puissance de guérison ou de prophylaxie. Si Alain Guerreau fait une brève allusion à l'intérêt qu'aurait porté Cluny à ces rassemblements populaires, créant quelques prieurés sans paroisses, les deux auteurs n'ont pas regardé ce phénomène des pèlerinages locaux dans leurs rapports avec les structures priorales. C'est cet aspect que l'on a essayé de mettre en relief. Sur la première liste qu'ils ont publiée on trouve 52 pèlerinages, dont plusieurs au même endroit pour des motifs différents. On a fait le choix de sélectionner ici 24 pèlerinages ayant un lien (ne serait-ce que de localisation) avec un prieuré (dix-huit en tout).

[36] CC 3561 (1080).

[37] RICHARD (Jean), « Pèlerins de Saint Jacques en Bourgogne chalonnaise (XIe-XIIe siècle) », in *Pèlerinages et Croisades*, CTHS, 1995, p. 47-52. L'auteur nous éclaire sur la noblesse chalonnaise unie à Cluny, qui partait de ce lieu pour Compostelle.

[38] JEANTON (Gabriel), *Le Mâconnais traditionnel et populaire*, t. II, *Pèlerinages et légendes sacrées*, Mâcon, 1921.

[39] GUERREAU (Alain), « Les pèlerinages en Mâconnais, une structure d'organisation symbolique de l'espace », *Ethnologie française*, t. XII, n° 1, 1982, p. 7-30.

	PRIEURÉ	SAINT INVOQUÉ	LIEU	BÉNÉFICE DEMANDÉ	DATE	OBÉ
1	Berzé-la-Ville	Blaise	Église paroissiale	Santé du bétail	3-févr.	C
2	Champlieu	Roch	Statue de chapelle	Santé du bétail	17-janv.	C
3	Charnay	Léger	Source du château	Maladie du carreau*	sans date	SPM
4	Cormatin	Antoine	Chapelle St Roch	Santé du bétail	17-janv.	C
5	Flacé	Ylie ou Eulalie	Chapelle de l'église	Règles douloureuses, recherche de mari, fécondité	Foire du 20 mai, lundi de Pâques	SPM
6	Igé	Radegonde	Chapelle isolée	Recherche de mari	sans date	C
7	Igé	Barthélemy	Chapelle Domanges	Coliques	24-août	C
8	La Chapelle-de-Guinchay	Vérand	Dans les environs	Fièvres	toute l'année	T
9	Laives	Thibaud	Chapelle dans la celle	Fièvres	1-juil.	NA
10	Lambres	Langui	Statue à Lambres	Enfants malades, agonie sans douleur	sans date	T
11	Lambres	Langui	Statue au hameau	Patte d'oie**, agonie douce	sans date	T
12	Ozenay	Guillaume	Chapelle Gratay	Haut-mal, coliques	En cas de besoin	SPM
13	Ozenay	Greluchon (Gervais)	Statue à Gratay	Pour avoir des enfants frisés	sans date	SPM
14	Ozenay	Langui	Pierre en limite de Royer	Enfants malades	sans date	SPM
15	Péronne	Barbe	Croix entre Péronne et Viré	Pour avoir des enfants frisés	sans date	T
16	Préty	Crampat	Chapelle de l'église	Crampes des animaux	17-janv.	T
17	Sancé	Paul	Statue dans l'église	Peur ou convulsions d'enfants	25-janv.	NA
18	Solutré	N.D. de Pouilly	Chapelle de Pouilly	Feu volage ou croûtes d'enfants	sans date	SPM
19	Solutré	Fiacre	La Grange du Bois	Feu volage ou croûtes d'enfants	sans date	SPM
20	St Romain de Blanot	Romain	Sommet St-Romain	Fièvres, yeux	La nuit	C
21	St-Julien de Ruffey	Claude	Chapelle St-Claude	Santé du bétail	6-juin	C
22	Uchizy	Humi	Chapelle	Enfants tardifs à marcher	sans date	T
23	Uchizy	Humi ou Imbert	Chapelle St-Humi	Surdité-Cécité - Protection de la foudre	31-juil.	T
24	Uchizy	N.D. de la délivrance	Statue au Carcarbé	Accouchement, agonie sans douleur	sans date	T

* ganglions mésentériques ** Tendinite du tibia

On retrouve les obédiences de Cluny pour six prieurés (sept pèlerinages), de Tournus pour cinq prieurés (huit pèlerinages), Saint-Pierre de Mâcon pour trois prieurés (sept pèlerinages) et enfin deux prieurés d'autres obédiences. Il faut préciser qu'Igé-Domanges a été inscrit en tant que prieuré, alors que la proximité de ce lieu de Cluny n'a pas justifié l'existence d'une structure autonome, mais a vu des moines clunisiens s'occuper en permanence de la Chapelle de Domanges.

Ce premier groupe de pèlerinages est géographiquement circonscrit par Jeanton et Guerreau dans un cercle très proche de la ville comtale et épiscopale de Mâcon. Il existe des groupes supplémentaires au nombre de trois : quelques-uns au nord de Mâcon, d'autres à l'est dans l'archiprêtré de Bagé, d'autres enfin au sud, pour la pluparts inscrits dans l'archiprêtré de Beaujeu. Au total on trouve encore 49 rassemblements pérégrins dans ces autres secteurs, dont 14 ont également un lien avec un prieuré du Mâconnais[40]. On peut compter en tout 101 pèlerinages, dont 38 en rapport (plus ou moins ténu) avec 26 prieurés (certains lieux, nous l'avons vu, ayant plusieurs manifestations) de moines ou de chanoines. Les autres pèlerinages sont sous le contrôle du clergé diocésain. Il est impossible, en vérité, de préciser le degré d'encadrement spirituel des foules ou des pèlerins isolés. La seule information recueillie concerne les manifestations à date fixe et ayant pour but final une église. Il y a des prières avant le départ, des prières pendant la marche ou procession, des prières sur le lieu d'arrivée.

Cette forme de dévotion était le propre d'humbles gens à la vie précaire. Ces hommes et ces femmes étaient à la merci des aléas climatiques, des maladies et épidémies, des guerres féodales, des exigences seigneuriales. Toute leur (pauvre) richesse, femme, enfants, bétail était présentée avec confiance à la protection d'un intercesseur à l'efficacité traditionnellement éprouvée. C'est un aspect sociologique émouvant qu'on se devait de sortir de l'oubli. Il n'y avait qu'une invocation ambivalente, c'était la prière pour la « douce agonie » (sous-entendu aussi brève). On hésite à suivre Gabriel Jeanton qui suggère que ce n'était qu'un voile hypocrite pour ceux qui « trop pressés à hériter de parents gênants, n'osaient cependant pas leur administrer le fameux bouillon de onze heures »[41]. Cette remarque mise à part, on peut apprécier la différence de manifestations pieuses entre les puissants qui donnent des biens (et des serfs) pour leur salut dans l'au-delà, et les modestes sollicitations de ceux qui cherchent à survivre en faisant appel à des saints réputés pour leur intercession efficace. Apparemment l'Église a validé les deux démarches. Elle a également encouragé ces pèlerinages à titre de pénitence après confession.

Il y a de grandes variations dans l'appréciation des périodes de créations de ces pèlerinages. Denis Grivot, dans sa Légende dorée, mentionne toutes les traditions de pèlerinages sans se préoccuper d'une datation quelconque de l'apparition de ces pratiques populaires[42]. Nous sommes mis en garde par Diane Caron[43] contre des affirmations trop hâtives à ce sujet. La tradition portée par les ministres du

[40] Arpayé, Aujoux, Avenas, Bonnay, Jalogny, La Chapelle-Thècle, Lournand, Mazille, Ménetreuil, Ouroux, Saint-André-le-Désert, Saint-Jacques des Arrêts.

[41] GUERREAU (Alain), « Les pèlerinages en Mâconnais…op. cit., p. 20, citant Gabriel Jeanton.

[42] GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles, Lyon*, 1974. Au début de son ouvrage l'auteur explique : « Avant de nous poser bien des questions sur le culte des saints, ses grandeurs, ses atouts, ses excès, il ne faut pas oublier que nos ancêtres ne savaient pas trop précisément, à quel saint se vouer ; leur fragilité était extrême : s'il pleuvait trop, ils mouraient ; s'il faisait trop sec, ils mouraient ; s'il faisait trop froid ils mouraient ».

[43] CARON (Diane), « Y-a-t-il dans les lieux de pèlerinage en Bourgogne une composante éphémère? », *L'Éphémè*re, n°1, 2007, Revue électronique, EDLISIT.

culte catholique au XIXe siècle voudrait faire croire que ces pèlerinages locaux existaient « de temps immémorial ». Pour des historiens cette affirmation est peu crédible. L'honnêteté nous a conduit à faire état, après Jeanton et Guerreau, de ces pèlerinages traditionnels, sans pouvoir affirmer avec certitude leur initiation médiévale.

On remarquera combien est minime la piété mariale dans ces dévotions et combien plus minimes encore sont les témoignages précis de miracles, guérisons et autres bénéfices venus du ciel. Pour notre part, il nous semble important de relever, qu'à l'occasion des pèlerinages locaux les prieurés reprennent une part de l'influence qu'ils avaient concédé aux prêtres séculiers sur les fidèles des paroisses. La *cura animarum* n'est pas un tout unique. Elle se serait partagée à la fin du XIVe siècle entres les curés séculiers, les ordres mendiants et une part laissée aux moines et chanoines dans le cadre de pèlerinages locaux.

Le recours aux sanctuaires à « répit »

Une autre pratique religieuse populaire était celle du recours aux sanctuaires dits « à répit ».

> « C'étaient des chapelles où l'on portait les enfants mort-nés pour qu'ils puissent miraculeusement ressusciter pendant le temps nécessaire à les baptiser. À l'époque de fortes mortalités au moment de l'accouchement, la foi en la nécessité du baptême pour le salut de l'âme était très forte, et les parents qui avaient le malheur d'avoir un enfant mort-né étaient navrés de penser que l'âme de cet enfant n'irait pas au ciel et resterait éternellement dans les limbes. Chez certains la confiance en la prière était si grande qu'ils demandaient à la Vierge ou à un saint d'obtenir un miracle : que l'enfant reprenne vie quelques instants afin qu'on lui administre le baptême qui lui ouvrirait les portes du paradis. La prière avait plus de chance d'être exaucée si l'on portait l'enfant dans un sanctuaire déterminé »[44]

C'est ainsi que Marguerite Rebouillat, au cours du 46e congrès de l'Association bourguignonne des sociétés Savantes, tenu à Tournus en mai 1975, définit les sanctuaires à répit. Elle fait un recensement de ces sanctuaires dans le département de Saône-et-Loire à partir duquel nous avons retenu ceux à proximité d'un prieuré :

1. Notre-Dame de Grâce à Savigny-sur-Grosne, annexe de Malay, bénéficie de onze attestations de miracles conservées aux Archives départementales de Saône-et-Loire.
2. Au pèlerinage de Notre-Dame de La Chaux, on amenait les enfants malades et aussi les mort-nés dans l'ancien cimetière des religieux et religieuses.
3. À Marloux, commune de Mellecey, paroisse dépendant des religieuses de Remiremont et où avait existé un prieuré Saint-Martin, il y avait une statue en grande vénération. On signala à plusieurs reprises que l'on vit sortir du sang du nez de ces mort-nés. Pendant la Révolution la statue fut cachée chez une dame Chaumont qui enterrait les enfants aux pieds de Notre-Dame.

[44] REBOUILLAT (Marguerite), « Les sanctuaires du département de Saône-et-Loire dits à répits », *46e Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes*, Tournus, mai 1975, p. 117-130, ici p. 117.

4. À Mont-Saint-Vincent, il s'agit du témoignage formel du curé : « On m'apporta un enfant mort-né en me priant d'exposer la Sainte Croix pour lui. Pendant les prières, l'enfant devint chaud, d'une chaleur naturelle, les artères battirent sur tout le corps, il devint vermeil, et je le baptisai en présence de plusieurs personnes connues. Un quart d'heure après, l'enfant mourut ».
5. À Chagny une statue de sainte Auxille guérissait les enfants malades et rappelait à la vie ceux morts sans baptême. Certains auteurs ont prétendu qu'Auxille est la déformation de Notre-Dame Auxiliatrice.

On ne trouve qu'un exemple d'enfant définitivement revenu à la vie : Antoine de la Chambre, évêque de Belley pendant le concile de Trente. L'intérêt scientifique et anthropologique porté sur ces sanctuaires est à l'origine de plusieurs publications récentes. Selon Valérie Delattre, il y aurait unanimité pour fixer l'apparition et la diffusion de cette pratique aux alentours du XIIIe siècle. Les récents travaux de cet auteur apportent des arguments pour une datation encore plus ancienne, au XIe siècle à Blandy-lès-Tours (Seine-et-Marne)[45].

Aspects pécuniaires des services paroissiaux, pèlerinages et autres manifestations de la piété des fidèles

Le soin des âmes dans le cadre paroissial, et l'accueil spirituel et matériel des fidèles des pèlerinages obéissent à des contrats non écrits, dont les bénéfices de part et d'autre sont d'ordre différent. Dans toutes les circonstances où le croyant sollicite un service de l'église pour obtenir un avantage spirituel (le salut) ou de prière d'intercessions pour un but plus matériel (une guérison ou autre), il a affaire à un représentant clerc régulier ou séculier. Celui-ci fixe un tarif de service pour présenter la demande à celui (saint, martyr) qui a le pouvoir de satisfaire la demande, ou pour célébrer ou administrer les sacrements. Ce revenu que l'on appelle casuel, est soumis à des limites définies par les synodes diocésains. Il fait l'objet d'un partage entre le titulaire monastique ou canonial et l'officiant réel. Ce partage est l'aboutissement de discussions parfois longues dont on peut donner l'exemple dans l'accord signé en 1280 entre le prieur de Charlieu et le frère responsable des Cordeliers installés en limite de paroisse. Après vingt ans de discussions âpres, allant jusqu'à en venir aux mains, il fut ainsi convenu : « Les frères mineurs auraient un cimetière, mais les droits qu'ils percevraient à l'occasion des funérailles de paroissiens de Charlieu seraient partagés avec le prieur ; les frères devraient également s'accorder avec le chapelain de la paroisse. Si les legs faits à l'occasion de funérailles des paroisses susdites ne dépassaient pas 10 sous, ils seraient intégralement acquis aux frères ; jusqu'à 30 sous, leur procureur remettrait 5 sous au prieur ; au-delà de 30 sous, il donnerait 10 sous »[46]. On a volontairement

[45] DELATTRE (Valérie), « Les sépultures des nouveau-nés au Moyen Âge. Hypothèse d'un sanctuaire à répit précoce à Blandy-lès-Tours (Seine-et-Marne) », *SIAP*, 2008, p. 185-210.
[46] FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Histoire de la ville et de ses habitants des origines à l'aurore des temps modernes*, Saint-Etienne, Association pour la connaissance de Charlieu, 1985, p. 230, citant BnF, Moreau, vol ; 1047, n°2.

donné cet exemple montrant l'intervention des moines, des cordeliers et du clergé séculier, soulignant les divergences d'intérêts très terre-à-terre des hommes voués au soin des âmes.

En dehors des prestations liées aux prières de funérailles, toutes les étapes de la vie du chrétien pouvaient donner lieu à une prestation tarifée. Il s'agissait en principe d'offrandes (oblations) laissées à la libre appréciation et spontanées, mais la coutume locale et la pression morale des pasteurs pouvaient donner à ces sollicitations une apparence de taxation frisant parfois la simonie, pratiques que les synodes essayaient avec difficulté d'encadrer. Avant les funérailles, dont on vient de donner un exemple de partage des ressources, il pouvait, sauf en cas de mort subite, y avoir deux étapes préliminaires : la rédaction du testament, l'ultime confession et le viatique. Si Yves de Chartres est connu pour avoir manifesté une opposition à la présence des curés à la rédaction des testaments, il semble que son opinion ait été minoritaire[47]. Il est évident que la présence ou le fait que ce soit le curé qui rédige le testament sous dictée, était assorti d'une pression morale pour y être couché. L'extrême-onction était gratuite mais pouvait donner lieu au don d'une gratification appelée *denarius luctuosus* (denier chagrin) d'un montant libre, mais souvent supérieur à un denier. La famille pouvait (devait ?) donner au prêtre un objet personnel ayant appartenu au défunt, il s'agissait souvent de vêtements (*mortuarium*).

Si l'on passe à l'autre extrémité de la vie, le baptême était l'occasion d'un don, le *baptisterium fontes*, variable selon la qualité et la fortune de la famille. Une taxe complémentaire pouvait s'ajouter en cas de naissance illégitime. On signale également des offrandes, toujours libres, au moment des relevailles de la mère, quarante jours après la naissance, avec une bénédiction de purification. La coutume des « deniers de confessions » sera très critiquée et en principe jamais exigée. Cependant il était convenu de façon contraignante de faire une offrande en cas d'absolution générale. On donnait aussi quelque chose au prêtre pour la bénédiction nuptiale, la bénédiction du lit matrimonial, ou l'obtention d'une dispense pour se marier dans une autre paroisse. Seule la communion (rare) semble n'avoir jamais fait l'objet d'une offrande particulière.

On comprend que l'évaluation de l'ensemble de ces revenus aient fait l'objet d'une comptabilité sérieuse de la part du patron pour la fixation de la portion congrue, puis entre le curé et le comité de paroisse (appelé fabrique), pour le partage entre les recettes particulières du prêtre et celles de la paroisse. Les dîmes restaient en principe au bénéfice du patron, ou partagées avec la fabrique contre l'engagement d'entretien de l'église. Tout ceci était assez compliqué à mettre en place, à apprécier

[47] GAUDEMET (Jean), *Le gouvernement de l'Église en Occident*, t. VIII, vol. 2, IIe partie : *Le gouvernement local, in Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident*, dir LE BRAS (Gabriel) et GAUDEMET (Jean), CUJAS, 1979, p. 271. C'est à cet auteur que l'on doit la description minutieuse des « droits d'étole ».

régulièrement, et il fallait également prendre en compte les fondations de messes anniversaires qui augmentaient les revenus du curé ou lui permettaient de recruter vicaires et chapelains[48]

En ce qui concerne les pèlerinages aucun droit coutumier n'était exigible et toute offrande restait à la libre appréciation des participants sollicités au profit du protecteur du sanctuaire. Pierre Henri Sigal explique que « La réputation de la plupart des saints s'usait rapidement et le flux des pèlerins se tarissait. On l'explique par le repos pris par les anciens martyrs, passant le relais aux nouveaux » [49] Ceci éclaire l'intérêt pour un sanctuaire de posséder de nombreuses reliques, et pour ce motif les exemples de translations, de vols, et récits de faux miracles ne manquent pas pour renouveler les objets de dévotion. Les pèlerinages locaux dont on a parlé pour les diocèses de Chalon et Mâcon n'exigeaient en général pas plus de deux à trois jours de marche. Il était ensuite important de passer la nuit dans le sanctuaire. Cela permettait aux pèlerins de pratiquer « l'incubation », c'est-à-dire le sommeil pendant lequel le saint se manifestait à eux et les guérissait ou leur donnait le moyen de la guérison.

« L'arrivée des pèlerins, dit encore Pierre André Sigal, était une occasion d'enrichissement considérable grâce aux offrandes et aux ex-voto. Le sacriste avait un rôle très important dans l'accueil, la sollicitation de la générosité »[50]. On a évoqué plus haut les pèlerins en route pour Rome ou Jérusalem, faisant étape dans les monastères, souvent de naissance noble et gratifiant les hôtelleries monastiques de leurs largesses. Autrement il y avait les pèlerins plus aisés que d'autres, sensibles à l'encens, le luminaire, à la somptuosité des cérémonies organisées par les moines ou les chanoines. Ceux-là donnaient volontiers pour avoir le droit de s'allonger humblement dans la nef de l'église-basilique pendant des offices plein d'apparat. Il y en avait d'autres aux moyens plus modestes qui fréquentaient plus volontiers des lieux à l'écart, loin des cultes à décorum. Ces fidèles avaient une dévotion empreinte de familiarité vis-à-vis du saint protecteur. Les moines, chanoines et autres clercs, avaient tendance à cataloguer ceux, qui ainsi sortaient de leur giron, comme des brebis égarées que l'on suppliait de revenir dans le troupeau rassemblé autour d'eux. Il faut reconnaître que personne ne dispose de source fiable sur le déroulement précis de ces manifestations.

Ce chapitre nous a permis de réévaluer le rôle partagé des moines et des prêtres séculiers jusqu'à la fin du XII[e] siècle. Ce partage concernait aussi bien la récitation des offices des heures que la célébration des messes. Ce mode de fonctionnement était lié au petit nombre des uns et des autres et l'objection à la célébration quotidienne de la messe par le même prêtre ou moine prêtre. En outre les offices étaient

[48] Ibid., p. 272.
[49] SIGAL (Pierre André), « Reliques, pèlerinages et miracles dans l'église médiévale », *RHEF*, t. LXXVI, n° 997, 1990, p. 193-212, ici p. 200.
[50] Ibid., p. 206.

longs et fatigants, d'où la commodité d'une répartition des messes et des heures au cours de la semaine. La seule preuve formelle nous vient du concordat retrouvé à l'intérieur du bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins. Il y a lieu de croire que ces modalités étaient répandues. Dans le courant du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, la direction des paroisses fut peu à peu transférée des moines aux prêtres séculiers. Cette politique était incitée par les consignes officielles papales et conciliaires, mais avec des applications pragmatiques par des accords locaux en fonction des besoins et des partenaires. Le fait est qu'à partir du XIV^e^ siècle les pouillés montrent une conformité quasi générale à cette orientation voulue par la hiérarchie. Le nombre de prieurs-curés subsistants est en effet infime par rapport à celui des prieurs simplement patrons de paroisses ou laissant ce patronage directement à leur abbé.

Pour les chanoines l'évolution de ce transfert de responsabilité se fit plus lentement, car les chanoines étaient clercs et affirmaient une prétention de service curial liée au respect de la règle de saint Augustin. Avec un décalage de deux siècles, ils cédèrent, eux aussi, la place aux séculiers, plus par lassitude et manque d'intérêt (accessoirement pécuniaire) d'exercice de la fonction, que par obéissance aux prescriptions épiscopales ou synodales.

Le culte des reliques a connu des fortunes diverses, avec une concurrence vive pour attirer les fidèles vers les abbayes mères de Cluny et de Tournus, pourvues de reliques d'importance, et secondairement vers celles conservées à Saint-Pierre de Mâcon. Les pèlerinages lointains en Terre Sainte, Rome Saint-Jacques de Compostelle, bénéficient d'un encouragement général, et il semble que chaque prieuré pouvait servir d'hôtellerie d'étape pour les fidèles en route dans ces directions. Plusieurs prieurés au sud de Mâcon gardent la trace du chemin de Compostelle.

Les pèlerinages locaux semblent avoir connu un succès de piété populaire surtout dans le Mâconnais. On y trouve un appel à la protection auprès des saints aux vertus reconnues pour tel ou tel type de maladie ou d'infirmité. Saint Blaise, saint Roch, saint Fiacre, saint Léger sont préférés aux cultes mariaux, mais ces indications sont sans doute parcellaires et pas toujours clairement établies. À l'occasion de ces pèlerinages on s'aperçoit que les prieurés ont gardé une occasion d'influence sur la piété des fidèles, sinon sur la *cura animarum* proprement dite. Le recours aux sanctuaires dits « à répit », censé récupérer le passeport pour le ciel des enfants mort-nés sans avoir eu le temps d'être baptisés, fut une pratique attestée en différents endroits des diocèses de Mâcon et Chalon où étaient des prieurés.

L'implication des moines et chanoines dans la pratique religieuse des fidèles et leurs diverses dévotions tout au long de leur vie, par le recours aux sacrements, aux pèlerinages, n'échappait pas aux contingences matérielles qu'étaient les bénéfices sonnants et trébuchants qu'ils pouvaient en tirer. Ils devaient partager avec les prêtres séculiers et les paroisses, tout cela étant réparti aussi scrupuleusement que possible, et cependant la tentation d'attirer la couverture à soi était toujours

présente. En cela, les religieux étaient encore pris dans la fameuse contradiction : être hors du monde ou dans le monde.

Chapitre V

Manquements à la Règle – Délits et crimes

Les moines des prieurés, comme les chanoines, ne sont pas des « anges dans nos campagnes » selon un chant traditionnel de Noël. Ce sont des hommes faits de chair et d'os, soumis à des pulsions, pouvant céder à la volonté de puissance et à la possession d'argent, succombant à leurs instincts sexuels, faillibles au regard de la règle et de la loi. Leur état canonial ou monastique les assujettit en priorité aux jugements et condamnations propres à leur ordre. Nous sommes mis au fait de ces comportements condamnables par les comptes-rendus de visites des prieurés clunisiens, par les statuts et définitions dont les chapitres généraux nous informent, édités par Dom Charvin, dont il a déjà été fait état à plusieurs reprises[1]. Il est possible de comparer partiellement les écarts ainsi relevés chez les clunisiens avec ceux constatés par l'archevêque de Lyon Jean de Talaru au cours d'une visite pastorale en Forez, visant à inspecter les paroisses et les prieurés de tous ordres en 1378-1379, dans cet archiprêtré de son diocèse[2]. De son côté le manuscrit mâconnais BH GF 61 relève la vie quotidienne des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon ainsi que les changements de règle à répétition, constituant l'équivalent de nouveaux statuts et définitions, en réponse à des déviations trop fréquentes.

Les défaillances monastiques constatées par les visiteurs de l'ordre de Cluny (1262-1409)

Sarabaïtes et gyrovagues

À la fin de ses articles, la règle de saint Benoît alerte sur deux catégories de mauvais moines : les sarabaïtes et les gyrovagues. Les sarabaïtes sont les moines qui se groupent à quelques-uns et vivent selon leur règle à eux, c'est-à-dire en dehors de la règle bénédictine. Sans que ce terme soit officiellement attribué par les visiteurs, il nous semble que cette situation pourrait être retenue une fois au prieuré de Charlieu, si l'on suit la définition du chapitre général du 2 mai 1395 : « Au prieuré de Charlieu, il y a quelques religieux associés et de mauvaise conduite. Ils sont mal dirigés par le cuisinier du dit lieu …Les définiteurs décrètent que le seigneur[3] de Cluny punisse ces religieux dissolus et leur assigne ailleurs une mansion »[4]. L'épisode fut sans lendemain, et peut trouver une explication dans le fait que le prieuré de Charlieu était à l'époque dirigé par un prieur mettant toute la communauté mal à

[1] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 9 vol., Paris, 1965-1979.
[2] AD Rhône 10 G 1422, et la Diana, t. XXVI, n°3.
[3] C'est-à-dire l'abbé.
[4] CHARVIN, IV, op ; cit., p. 366. La mansion n'est jamais définie, elle varie avec la richesse particulière de chaque prieuré. Ce doit être une fraction de la mense conventuelle.

l'aise. Les visites des années suivantes le décrivent d'ailleurs comme « *infirmus debilis et in decrepitatis positus* »[5].

Le comportement qui suscite le plus de critiques à la fin de la règle de saint Benoît n'est pas celui des sarabaïtes, mais celui des gyrovagues. Le moine gyrovague est celui qui ne s'attache à aucune stabilité monastique, et va sur les chemins, faisant halte où bon lui semble, chez des familles laïques trompées par lui, ou dans des monastères ignorant sa perfidie et où il vient manger et prendre abri pour un jour ou deux. Au fond, on pourrait dire que le gyrovague est un sarabaïte solitaire et itinérant. À la lecture des comptes-rendus de visites des prieurés clunisiens des diocèses de Chalon et Mâcon, il semble que ce comportement ne soit constaté qu'une seule fois. L'appellation nominale est en effet utilisée en 1342 à l'encontre d'un moine de Villeneuve (Loire, dépendance directe du sacriste de Cluny, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Beaujeu). « À Villeneuve, il y a un moine, Jean de Paray, qui est gyrovague et court de façon continue. Il faut le punir »[6]. On pourrait sans doute qualifier également de gyrovague le personnage accueilli en 1291 à Saint-Marcel : « Le prieur du dit lieu a reçu quelqu'un, moine de l'ordre des Prêcheurs, avec l'accord de l'abbé, prétend-t-il. Les définiteurs exigent *quod talis de ordine expellentur, et monachalis habitus exuatur*[7] La visite de l'année suivante nous informe de l'exécution de l'ordonnance des définiteurs, mais le personnage en question a pris pension au minuscule prieuré de Beaune (diocèse d'Autun). Ce qui avait le plus scandalisé le définitoire n'était d'ailleurs pas que ce religieux ait un comportement comparable à un gyrovague, mais qu'un dominicain s'installe dans un prieuré clunisien. Pour une telle faiblesse, les définiteurs se permettent d'émettre un avis contraire à celui de l'abbé.

Les absences

Plus perturbatrices pour le fonctionnement d'un prieuré, sont les absences du prieur ou d'un autre moine quand l'effectif ne dépasse pas deux ou trois frères. On relève dans les comptes-rendus dix absences de prieurs. Trois fois, il est remplacé par un procurateur ou par un recteur. Cela signifie que ce prieur considère son prieuré uniquement comme un bénéfice et qu'il désigne un intendant pour gérer les revenus qu'il en attend[8].Les autres notifications d'absences semblent sous-entendre que le titulaire habite à quelques distance dans le village ou la ville voisine, et qu'il ne vient que pour un service hebdomadier[9]. L'excommunication qui touche à deux reprises le prieur de Saint-Marcel en 1366 et 1367 ne désorganise le prieuré que modérément car le sous-prieur est là pour le remplacer dans ses fonctions de direction. La situation est bien pire au prieuré de Thizy en 1394 : « Au prieuré de Thizy il y

[5] CHARVIN, IV, op ; cit., Chapitre général du 13 avril 1316, p. 376.
[6] Ibid., III, p. 325.
[7] Ibid., II, p. 16.
[8] Ibid., II, Saint-Cosme et Saint-Martin-des-Vignes, 1292, p. 30 ; IV, Saint-Marcel de Chalon, 1407, p. 535.
[9] Ibid., En 1298 à Saint-Marcel, 1309 à Saint-Martin de Leynes, 1344 à Losne, 1381 et 1345 à Thizy, 1392 et 1404 à Mont-Saint-Vincent.

a six moines sans prieur et sans recteur car le prieur est jeune et demeure en école. De ce fait les religieux servent mal Dieu et sont quasi vagabonds »[10].

Les effectifs insuffisants

Les absences d'un ou plusieurs moines sont signalées une trentaine de fois. C'est très ennuyeux pour le service quand cette absence, même justifiée, est prévue pour une longue durée, comme à Aujoux en 1357 et à Regny en 1396[11]. C'est encore plus perturbant quand le second moine est excommunié comme à Villeneuve en 1376[12]. Plus scandaleuse encore est l'absence d'un moine à Saint-Victor en 1358, quand on apprend qu'il est utilisé comme serviteur par le sacriste de Cluny dans sa maison en ville[13]. Cette dérive n'est d'ailleurs pas isolée, puisqu'en 1371 les visites faites en Provence signalent ce comportement dans un autre établissement. Certains contrôles prennent acte de l'absence de un ou deux moines d'un prieuré sans autre commentaire. C'est le cas à Saint-Victor en 1381 : « On trouve un seul moine, mal nourri et mal habillé »[14]. Le constat est le même à Aujoux en 1383 : « Il y a un moine au lieu de deux, il n'a pas de missel et la patène est cassée »[15]. Une explication financière est donnée à la situation du prieuré de Mont-Saint-Vincent en 1386 : « Au prieuré de Mont-Saint-Vincent, dépendant de Paray, l'habitude est de trouver un moine (avec le prieur) et le prieur est seul sans moine. Ce prieur assure que le doyen de Paray lui a fait grâce de ce dit moine, étant données les charges du prieuré »[16]. Des absences collectives sont jugées plus inquiétantes quand il s'agit de moines responsables d'obédiences qui ne rentrent pas le soir au dortoir, comme c'est le cas à Saint-Marcel en 1292[17].

Les difficultés économiques de la fin du XIII^e^ siècle (un monde trop plein ?) et les difficultés financières de la famille clunisienne avaient conduit le chapitre général de 1290 à interdire le recrutement de tout nouveau moine pendant 6 ans. Cette interdiction fut renouvelée en 1298 et 1299. « Parce qu'il y a trop de moines dans l'ordre, les définiteurs ordonnent que nul prieur, avant le futur chapitre général, n'accueille de moines, moniale ou convers, sauf par accord de l'abbé »[18]. Ces directives d'ordre général visaient surtout à empêcher le recrutement de moines en surnombre mais allaient compliquer la gestion des effectifs dans les petits établissements.

La politique restrictive de recrutement empêchera la constitution de réserves pour combler ici ou là les places laissées vides par les ravages répétés de la peste noire à partir de 1348. Après ces épisodes

[10] CHARVIN, op. cit., IV, p. 366.
[11] Ibid., Un moine à Aujoux en études, III, p. 504 : « on tolère qu'un prêtre séculier dise la messe à sa place » ; deux moines à Regny en étude, sur un effectif de six, IV, p. 376.
[12] Ibid., « c'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'office, au scandale de tout le pays ». IV, p. 106.
[13] Ibid., III, p. 510.
[14] Ibid., IV, p. 158.
[15] Ibid., IV, p. 165.
[16] Ibid., IV, p. 206.
[17] Ibid., II, p. 30.
[18] Ibid., II, p. 141.

tragiques, les moines ont dû faire face à la perte de presque la moitié des effectifs à Charlieu et Saint-Marcel (16 au lieu de 33 pour l'un, 14 au lieu de 25 pour l'autre). À partir de 1370 ils vont dicter avec autorité des définitions de recrutement pour essayer de retrouver les niveaux antérieurs.

Les sorties non autorisées hors clôture

Que l'effectif soit complet ou non, les sorties non autorisées hors du monastère sont un manquement grave à la discipline prévue par la règle. Outre les difficultés que les absences peuvent provoquer dans la vie interne de l'établissement pour son activité générale et la récitation de l'officie divin, les supérieurs et les visiteurs suspectent, à raison, le risque de mauvaises habitudes et fréquentations. De tels comportement sont donc recherchés avec vigilance et sévèrement réprimés. Ils sont la porte ouverte à d'autres fautes, telles, port de vêtements et chaussures non réglementaires, fréquentation des tavernes, occasion d'incontinence. Par ailleurs ces conduites entachent l'exemplarité de la vie monastique vis-à-vis de la population locale, qui ne manque pas d'en répandre les récits. Ces sorties non réglementaires sont notées aussi bien dans les petits prieurés que dans les plus grands. Saint-Marcel est l'objet de ces constatations deux fois en 1336 et 1392. Charlieu l'est une fois en 1389, Aujoux une fois en 1329, Thizy une fois en 1385 et Regny une fois également en 1389.

Les défaillances dans la célébration de l'Office divin

La célébration des heures canoniales, des offices pour les morts, les messes votives et tout ce que prévoyaient les statuts et définitions constituaient l'emploi du temps normal de tout moine au sein de sa communauté. La multiplication, en alternance, des messes basses et chantées, exigeait un nombre minimum de frères ordonnées prêtres et la coopération des prêtres séculiers du voisinage. Ceux-ci étaient également invités à chanter les heures avec les moines.

La lecture des comptes-rendus des visites remplit d'abord d'admiration pour le respect rigoureux de ces obligations dans l'immense majorité des prieurés visités et inspectés. C'est avec peine que l'on trouve un douzaine de cas ou l'office est déclaré insuffisant ou inexistant sur les 155 ans des procès-verbaux étudiés entre 1262 et 1407. Ne serait-ce pas un peu trop beau, un peu arrangé ? Examinons les arguments susceptibles de relativiser l'appréciation.

En ce qui concerne la *Provincia Lugdunensis*, les visiteurs organisaient un circuit de contrôle chaque année à peu près à la même époque. Selon la date de Pâques, et en prévision d'un chapitre général immuablement fixé au dimanche *Jubilate* (3e après Pâques), les deux collègues circulaient de février à mi-avril. Ils étaient donc attendus et chaque prieuré se préparait à montrer sa meilleure figure dans l'entretien des locaux, la célébration des offices, et donner les meilleures réponses aux questions habituellement posées. Le travail des visiteurs n'était pas de tout repos, y compris celui d'installer les parchemins et le matériel d'écriture pour la rédaction de leurs rapports. Même avec la vigilance la plus minutieuse, on manque parfois d'entrain pour pousser les investigations. Et l'on pouvait prendre pour

argent comptant les assurances données quant à la célébration répétitive de l'office divin. Trois passages des chapitres généraux attirent l'attention sur le doute que les visiteurs avaient eux-mêmes sur la bonne foi de leurs interlocuteurs. Au chapitre général de 1324, on édicte les définitions suivantes « Il est interdit de vendre du pain, du vin, des fromages et autres victuailles »[19].En 1386, les visiteurs à Charlieu enregistrent la plainte des moines « qui manquent de pain deux à trois fois par semaine. À cause de cela les offices divins diminuent et ils vont manger en ville ». Les visiteurs observent cependant « qu'autrefois *(33 moines)* on faisait soixante pains par jour, et maintenant *(25 moines)* on fait quatre-vingt-dix pains et cela ne suffit pas »[20]. Enfin en 1395, au chapitre général les définitions générales édictent : « En premier nous interdisons l'abus que font certains frères de faire appel à des prêtres séculiers pour des messes ordinaires ou chantées quasiment toute l'année en leur donnant une certaine somme d'argent »[21]. Même sans a priori, il paraît à la lecture de ces trois définitions et comptes-rendus que l'un des moyens trouvés par les moines pour se décharger d'une partie de leurs obligations aurait été de revendre une partie de leur *prandium* et collation et d'utiliser ces liquidités pour rémunérer des prêtres séculiers pour chanter l'office en alternance avec eux. Cette façon de faire n'était pas inconnue des autorités et de la hiérarchie clunisienne puisque les définiteurs se contentent de dire « nous interdisons l'abus ». L'expression est ambiguë : est-il abusif de faire appel une fois au prêtre séculier ou de faire appel trop souvent ?

Deux derniers exemples sur l'absence de rigueur dans l'observation des célébrations canoniales nocturnes sont tirés des comptes-rendus de visites dans la province voisine d'Auvergne. On ne les reproduit pas dans l'ordre chronologique. À l'abbaye de Manziac, en 1393, où il ne reste que 20 moines pour un effectif de 40 avant la grande mortalité, on observe non sans humour : « Le dortoir n'est pas régulier. Pour les matines les moines ne se lèvent pas, sauf trois ou quatre, et quand ils sont cinq, c'est une grande solennité. Et pourtant ils célèbrent chaque jour les messes, savoir trois chantées, une à mi-voix »[22].

Le deuxième épisode concerne le prieuré de Brou-Vernet (Allier, dépendance de Souvigny) dont l'effectif varie entre quatre et six moines, ce qui le rapproche de nos prieurés de Regny et Thizy. Voilà un prieuré modèle. De visite en visite, d'ailleurs assez rares, tout va toujours très bien sur le plan matériel et spirituel. Et voilà qu'en 1332 :

[19] CHARVIN, op. cit., II, chapitre général du 6 mai 1324, Définitions générales, p. 535-539.
[20] Ibid., IV, p. 261.
[21] CHARVIN, op. cit., IV, p. 366 *« In primis interdicimus abusus quorumdam fratrum in locis conventualibus commorantium, presbiteris secularibus deprecantium missas monachales ordinarias et cum nota, similiter missas eis injuctas deprecantium fratribus simplicinis claustralibus quasi per totum annum et dantium eisdem celebrantibus propterea certum pecunie quantitatem seu commodum aliud temporale* ».
[22] Ibid., IV, p. 337.

> « Une information est donnée par les visiteurs aux définiteurs du chapitre général, une certaine nuit aux environs de la fête de la Nativité de Saint Jean-Baptiste de l'an 1331, le prieur de Brou, au diocèse de Clermont, immédiatement soumis au prieur de Souvigny, fut découvert, à ce qu'on dit, en adultère avec une femme par le frère Etienne Dalmace, alors moine à Souvigny »[23].

Les visiteurs expliquent que devant cette accusation, ils ont appelé le prieur pour entendre ses réponses.

> « Le prieur protesta devant nous et nous informa de son appel devant le légat du pape et au prieur de Souvigny pour la défense de sa bonne foi et innocence et la manifestation de la vérité » ; *Et d'ajouter* « C'est le dit Etienne Dalmace qui fait preuve de malice, rancœur et colère pour son mauvais péché prouvé et confessé au sous-prieur de Souvigny dont il tenait la mansion. C'est ce même Etienne et plusieurs de ses complices, clercs, moines et laïcs qui ont conspiré et machiné un maléfice, sont venus de nuit au prieuré de Brou avec des armes et des glaives aigus, ont fracturé la chambre du prieur, sont rentrés à l'intérieur, ont pris le dit prieur dormant dans son lit et l'ont maltraité jusqu'au sang, et l'ont conduit jusqu'à une certaine femme qu'ils posèrent dans le lit du prieur, avec des cordes ils voulurent les attacher ; mais alors lui, prieur, s'enfuit dans la latrine à côté de sa chambre en hurlant « Au secours ! Au secours ! ». À cette plainte, les malfaiteurs ayant peur des gens du prieur, fuirent aussi vite qu'ils purent avec la femme qu'ils avaient amenée »[24].

Devant ces versions contradictoires les visiteurs décident de mener une enquête et firent jurer sur les saints évangiles tous les témoins interrogés. Selon un procédé classique les visiteurs procèdent à une enquête de moralité sur la réputation du prieur ainsi accusé. On s'adresse d'abord au sous-prieur de Souvigny[25] et plusieurs de ses *socii* et moines claustraux. Tous déposent par serment qu'ils n'avaient jamais entendu aucun mal du prieur de Brou,

> « Au contraire il avait toujours été bon, probe, loyal, religieux et de bonne vie, servant l'ordre en bon administrateur, tenant bien l'hospitalité, assurant qu'il avait été victime d'une malice faite et préparée contre lui »[26]

Interrogés sur la réputation d'Etienne Dalmace, les mêmes ont répondu qu'il venait régulièrement à Souvigny en punition pour crime d'adultère perpétré avec une noble damoiselle, et même qu'il avait introduit des femmes à l'intérieur du prieuré. Poursuivant leur enquête de moralité les visiteurs interrogent toute une litanie de témoins des alentours : le sous-prieur, le sacriste et plusieurs anciens de Saint-Pourçain[27], des membres du couvent des franciscains de la même ville. À Brou, c'est le curé, le prieur d'un prieuré voisin de Saint-Germain-de-Salles (dépendant de Vézelay), ou encore les chanoines Prémontrés de Saint-Gilbert de Saint-Germain-des-Fossés qui sont sollicités. Tous sont d'accord pour répéter les mêmes compliments à l'égard du prieur et retournent l'accusation sur l'accusateur.

[23] Ibid., IV, p. 132 ;
[24] Ibid.,IV, p. 133.
[25] Le prieur, qui ne réside pas, est l'évêque de Chartres protégé par Jean XXII,.
[26] Ibid., IV, p. 134.
[27] Qualifié ici de « ordre de Tournus ».

On en vient enfin à l'interrogatoire de deux proches du prieur, son clerc Benoît et sa servante Guillemette (*Bonitus Patella, clericus, et Guillelma, tunc temporis dicti prioris ancilla*). Ils déclarent sous serment que ce soir-là :

> « Ils avaient déchaussé le dit prieur, lui avaient frictionné les pieds, et l'avaient ensuite laissé seul dans son lit, nu avec sa chemise de fil »[28]

Puis, avec le clerc, la servante s'était retirée de la chambre et du prieuré « où aucune femme ne devait rester la nuit ». Nous laisserons là l'enquête, qui aboutit à la preuve complète de l'innocence du prieur, pour porter notre attention sur cette honnête servante du prieur dont aucun passage de la règle de saint Benoît ne prévoit l'existence, et dont les visiteurs semblent visiblement ne pas s'offusquer. Cette présence, que l'on dira maternelle, laisse supposer que le prieur n'était pas prêt à s'élancer hors de sa couche au premier signal pour aller chanter à l'église l'office de nuit, ou plutôt les offices successifs : entre minuit et 1 heure pour les nocturnes, puis les laudes, puis à 5 heures pour prime[29]. Dans ce prieuré-là, semi conventuel de six moines, la cause est entendue, les moines ne chantaient pas les offices de nuit, en tout cas pas régulièrement. Alors si cela se passait ainsi à Brou, pourquoi ne se poserait-on pas la question pour Regny et Thizy, prieurés d'égale importance au diocèse de Mâcon ?

Tenue du chapitre et respect du silence dans les lieux claustraux

Immédiatement après la célébration de l'office divin, on peut considérer dans l'ordre d'importance des obligations de la vie bénédictine la tenue quotidienne du chapitre et le respect du silence. Le silence devait être observé dans pratiquement tout le monastère sauf le cloître et les ateliers de travail. Comme on peut s'en douter, pour les visiteurs, vérifier la conformité du prieuré visité demande de s'en remettre à la bonne foi des religieux tout au moins pour le respect du silence, car ils ne peuvent savoir ce qui se passe dès qu'ils ont le dos tourné. Pour ce qui est de la réunion du chapitre, il y avait des registres tenus dans les prieurés de plus de trois ou quatre moines, donc vérifiables, mais probablement pas dans les petites unités de deux ou trois. On ne peut donc s'étonner que ces deux défaillances au respect de la règle ne reviennent que huit fois dans les procès-verbaux de visite : trois fois pour le silence à Saint-Marcel, cinq fois pour la tenue du chapitre, dont deux fois à Regny et encore trois fois à Saint-Marcel. Il est vrai que ce prieuré est double et justifie la présence des visiteurs pendant deux ou trois jours, le contrôle peut y être plus efficace.

Les manquements aux devoirs d'aumône et d'hospitalité

Ces manquements sont plus facilement avoués par les prieurs des petits établissements, car c'est le prétexte pour eux de mettre en avant leur pauvreté, ou bien l'occasion pour les moines de souligner la

[28] Ibid., IV, p. 136.
[29] VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, t. 1, p. 292.

mauvaise gestion de leur supérieur direct ou du bénéficier. D'un autre côté, dans ces cas, les visiteurs y puisent des arguments pour critiquer la mauvaise gestion de l'établissement et signaler le délabrement des bâtiments. Malgré toutes ces bonnes raisons le recensement des manquements à ces devoirs ne dépasse pas la dizaine, dont une fois pour Saint-Marcel, une fois pour Regny et les autres pour les prieurés à deux moines.

Les dortoirs et habits non conformes

La vigilance des visiteurs sur ces deux aspects de la vie monastique n'apparaît pas de façon continue. Concernant les dortoirs, la sévérité première du règlement vise l'espace, qui doit être suffisant pour accueillir les moines. L'interdiction de chambres séparées est répétée à de nombreuses reprises. L'équipement corrélatif du dortoir est celui des latrines pour permettre l'hygiène des frères sans bousculade, ni attente, ni promiscuité toujours suspecte. Le dortoir unique participe à l'exercice du vœu de pauvreté et ne peut s'accommoder d'un linge de nuit raffiné. On dispose pour le chapitre général de 1298 d'une évaluation générale des dortoirs pour la province de Lyon (incluant les prieurés de Chalon et Mâcon) : « dans la province de Lyon, les dortoirs sont peu conformes, sauf à Charlieu »[30]. Il faut dire que ce même prieuré avait été montré du doigt en 1290 parce que ses moines dormaient dans du lin[31]. Saint-Marcel est cependant le prieuré le plus régulièrement pris en défaut : en 1290, 1298, 1300 pour matériel ou lingerie nocturne non conformes, et en 1392 parce que les moines n'y dorment pas (si on comprend bien il y a un dortoir vide et des moines logés chacun dans une chambre). Cette dernière faute venait justement trois ans après les définitions générales du chapitre du 9 mai 1389 :

> « Selon une relation fidèle de personnes dignes nous avons appris que certains religieux ont fait, aux temps passés, et font de jour en jour des chambres séparées à l'intérieur des dortoirs, contrairement aux statuts et observances régulières de l'ordre pour qui dans les chambres se pratiquent les débauches et de nombreux péchés. Les définiteurs ordonnent donc aux abbés, prieurs et autres administrateurs de l'ordre, par obéissance, que dans la suite ils ne permettent pas de faire des telles chambres, et s'il y en a de faites, ils les fassent détruire avant la saint Jean-Baptiste, et ne permettent à aucun religieux d'avoir des lits de toile ; et en cas de négligence de ces admonestations, que les chambres de ces religieux soient détruites, qu'ils perdent vestiaire et pitance et qu'il ne soit pas permis à ces administrateurs de continuer à gérer, et qu'au contraire on les punisse sévèrement »[32].

On comprend qu'à Saint-Marcel, la remise au pas soit dès lors confiée au sous-prieur, par mise à l'écart du prieur, le monastère étant pointé du doigt pour plusieurs autres dérèglements.

La tenue vestimentaire de jour faisait l'objet d'une surveillance tout aussi attentive et de rappels réguliers à une stricte observance. Ce point était compliqué par le fait que les moines avaient trois

[30] CHARVIN, op. cit., II, p. 125
[31] Ibid., II, p. 2.
[32] Ibid., IV, p. 275.

sortes de vêtements : ceux du travail manuel[33], ceux pour voyager et ceux propres à la vie interne au monastère. Dans l'abbaye mère ou dans d'autres grandes abbayes, où le travail manuel des moines avait quasiment disparu, le laissant aux ouvriers et autres subalternes, l'observance était facilitée par l'attribution annuelle à chacun de huit aulnes de serge noire ou grise. De cette manière on avait pour tout le monastère une couleur uniforme et la facture de vêtements conformes à la règle était facilement contrôlée. Dans les petits prieurés, la situation pouvait varier. S'il était probable que le sacriste de Cluny qui, tenant des petits établissements comme Aujoux, Saint-Victor et Villeneuve, les approvisionnait sur les fonds de l'abbaye, les autres étaient un peu laissés à eux-mêmes et les moines ne connaissaient la tenue régulière qu'en voyant une fois par an les habits de leurs visiteurs. L'insistance de ceux-ci, reprise par les définiteurs, s'appliquait à lutter contre la mode du capuchon « corné » et des manches « boutonnées ». Ce genre de fantaisie n'était pas le fait des petits monastères mais se voyait chez de plus importants, comme à Saint-Marcel, et irritait les visiteurs au plus haut point. Le prieuré fait donc l'objet d'une définition particulière en 1344 : « que le prieur de Saint-Marcel fasse faire des frocs pour ses moines et qu'il intime à ceux-ci l'ordre de les porter »[34]. Sur un recensement de treize observations faites par les visiteurs, dix concernent Saint-Marcel et deux Charlieu. Les dernières critiques se font le relais des plaintes des moines de plusieurs prieurés pour l'insuffisance de l'allocation forfaitaire annuelle que leur devait le prieur (5 florins de bon or et de bon poids) destinée à payer le tailleur de leur choix pour un équipement de « deux frocs, deux coules, deux chemises, deux fémoraux, deux paires de sandales avec courroies, deux sandales, trois pelisses et un bonnet fourré »[35].

Quand ce ne sont pas les habits, ce sont les chaussures qui attirent les foudres des visiteurs. Au chapitre de 1341, les définiteurs s'appuient sur l'autorité du pape Benoît XII pour « excommunier ceux qui ne portent pas de chaussures basses ne prenant pas la cheville, c'est-à dire laissant à découvert les talons du pied »[36]. On s'abstient ici de détailler le compte de toutes ces défaillances pour passer à un sujet plus important : le non-respect de la continence.

Le non-respect de la continence

Plus qu'un vœu de chasteté, le moine fait vœu de virginité. Tout au long de sa vie il est mis en garde et surveillé par ses frères et visiteurs dans son comportement et sa prudence pour éviter toute tentation sexuelle. La vie est cependant ainsi faite qu'il arrive à quelques-uns de succomber occasionnellement, à d'autres, plus rares de s'installer dans un concubinage quasi marital, et de plus rares encore de se laisser porter jusqu'à commettre des viols.

[33] Pas toujours tolérés par les visiteurs selon de Valous.
[34] Ibid., III, p. 379.
[35] VALOUS (Guy de), *Le monachisme…*op. cit., p. 246.
[36] CHARVIN, III, p. 311.

La *Provincia Lugdunenesis* est relativement épargnée par les écarts de conduite. Le plus débauché, si l'on ose dire, s'identifie au sacriste de Bourbon (prieuré du diocèse d'Autun). Ce Guillaume de Fours tient deux concubines dans une villa de Bourbon. De la première, Agnès d'Issy, il a un enfant de trois ou quatre ans. De la seconde Isabelle, mariée à Jean de Faya, il a deux fils qu'il nourrit et entretient de ses propres deniers. Ce sacriste quitte souvent le prieuré la nuit, malgré la défense expresse du prieur. Dans les tavernes il joue aux dés « à la grecque », il s'habille en portant un glaive, injurie les femmes honnêtes, remplit mal son office, tant pour les luminaires que l'entretien des livres, et les définiteurs réclament sa révocation après avoir subi une punition à l'abbaye[37]

Au diocèse de Chalon et Mâcon on trouve sept incontinences simples et deux concubinages avérés. Le premier cas signalé est celui d'un convers de Charlieu repéré par les visiteurs avant le chapitre général du 8 mai 1278[38]. Ce cas mérite d'autant plus d'être relevé qu'il prouve que le convers est traité en qualité de moine, statut qui a longtemps fait débat[39]. Il faut attendre ensuite cinquante ans pour qu'en 1329, à Villeneuve, on fasse état de l'incontinence du moine Hugues. Les définiteurs ordonnent son transfert à Charlieu pour y être puni et demandent qu'il soit remplacé. La mention reste discrète[40]. Le plus ennuyeux est que le petit prieuré voisin de Saint-Victor, tenu comme le précédent par le sacriste de Cluny, est habité par deux moines incontinents. Le premier, Zacharie est reconnu coupable d'incontinence et de vol, il s'est même enfui avec le cheval du sacriste. Les définiteurs donnent l'ordre général « que quiconque, membre de l'ordre, le rencontre, le capture et le conduise à Cluny pour être incarcéré et que l'abbé fasse miséricorde s'il restitue le cheval »[41]. Le second moine s'appelle Jean de Tain, incontinent et parjure, et l'on donne l'ordre de le conduire à Cluny pour être puni ;

> « Comme le dit Jean a supplié et demandé pardon de ses crimes devant les définiteurs et que ceux-ci, par manque de temps n'ont pu pleinement s'informer, ils ont prié le prieur claustral et les *socii* de l'ordre d'entendre Jean , et fassent une justice complète, après avoir convoqué l'accusé »[42]

En 1386 les visiteurs font état qu'à Sainte-Marie de Losne le moine Jean a été surpris avec une femme. Il a été arrêté, conduit en prison, mis aux fers.

> « Mais comme il a supporté avec patience sa punition, sa mansion n'a pas été consignée jusqu'au chapitre général. Que l'abbé délibère si et où on lui assignerait une mansion »[43]

Les mêmes visiteurs découvrent que le prieur de Mont-Saint-Vincent :

[37] Ibid., IV, Chapitre général de 1388, p. 257.
[38] Ibid., I, p. 372.
[39] DUBOIS (Dom Jacques), « Le rôle du chapitre », in *Sous la Règle de Saint Benoît*, EPHE, 47, Droz, 1982, p. 21-37, ici p. 25-29. - DUBOIS (Dom Jacques), « L'institution des convers au XII[e] siècle, forme de vie monastique propre aux laïcs », in *I laïci nella societa christiana dei secoli XI e XII*, Mendola, 1965, p, 248-258. L'auteur s'est particulièrement avancé dans l'acceptation des convers parmi les moines avec simplement un statut particulier.
[40] CHARVIN, op. cit., III, Chapitre général de 1329, p. 90.
[41] Ibid., III, Chapitre général de 1329, p. 90-91.
[42] Ibid., III, Chapitre général de 1329, p. 91.
[43] Ibid., IV, p. 203.

> «…tient une femme depuis longtemps. On l'a cité à comparaître à Cluny personnellement devant l'abbé ou un de ses vicaires, avant un mois, et corrigé. En attendant il lui est interdit d'avoir la moindre conversation avec cette femme »[44].

En 1390 au prieuré de Regny :

> « Il y a un moine du nom de Thomas Poponelli, de mauvaise vie et conversation, diffamé de crimes divers, et les définiteurs ordonnent au prieur de Charlieu, dont dépend le prieuré de Regny, de faire arrêter ce dit moine et le faire mener à Cluny pour y recevoir sa correction »

Le mot incontinence n'est pas écrit, mais la procédure est exactement celle prévue dans ce genre de faute[45]. En 1392, au prieuré de Saint-Marcel de Chalon :

> « Le cellérier est cité par les visiteurs au présent chapitre général. Il est en effet concubinaire et tient sa concubine dans son logis. Les définiteurs privent le cellérier de son office et de sa *mansio*, sauf si l'abbé lui en fait grâce »[46].

Du coup les définiteurs du chapitre général de cette même année 1392 promulguent des réglementations générales *contra incontinentes*. Les coupables doivent être suspendus de leurs bénéfices ou offices pour un an. Et s'ils persévèrent dans leur péché, ils seront cités devant leurs supérieurs immédiats pour recevoir « la correction régulière », c'est-à-dire les verges. Les concubinaires sont également suspendus pour un an de la perception de leurs revenus. S'ils ne s'amendent pas ils seront cités comme les autres. Les moines claustraux et mansionaires, convaincus d'incontinence ou de concubinage manifeste, sont immédiatement privés de leurs mansions et mutés ailleurs[47]. Les mesures punitives ne sont pas marquées d'une sévérité excessive et accordent aux fautifs le bénéfice d'un redressement de conduite attendu de leur part. De toute façon on ne pouvait guère être plus sévère qu'on ne l'avait décidé d'être envers les gyrovagues. Dans les définitions générales qui avaient été promulguées contre eux en 1367, le chapitre général avait ainsi fondé sa relative mansuétude :

> « De même qu'un poisson ne peut vivre hors de l'eau, un moine ne peut vivre hors du cloître. Si on maintient ces moines hors du cloître, au péril de leurs âmes, ce sera en faisant une grande offense à Dieu et un grand scandale des personnes séculières et une damnation des juges si ils ne portent pas remède comme ils peuvent »[48]

Plus grave était, dans l'esprit de l'époque, la faute d'inceste qui caractérisait toute relation sexuelle d'un moine avec une moniale ou avec une parente jusqu'au quatrième degré. Cette catégorie de manquement à la continence était parfois mise à jour dans les prieurés doubles (moines et moniales)

[44] Ibid., IV, p. 206.
[45] Ibid., IV, p. 280.
[46] Ibid., IV, p. 302.
[47] Ibid., IV, p. 312.
[48] Ibid., III, p. 504.

comme à Salles en Beaujolais et Marcigny, deux établissements hors des diocèses de Chalon et Mâcon. Le prieur de Bourg-de-Thizy étant superviseur de Salles, et le prieur de Charlieu parfois désigné dans cette fonction pour Marcigny, avaient en responsabilité indirecte soit de mauvaise surveillance, soit de remise en ordre. Mais le summum de l'horreur peccamineuse est resté attaché à tout ce qui pouvait s'interpréter comme un vice d'homosexualité. Ainsi en 1305, à Saint-Marcel, le frère Guy de Couches « reste illicitement de nuit aux latrines » et doit être conduit au jugement de l'abbé (masturbation ?)[49]. Et en 1391 le définitoire rappelle les statuts de l'abbé Henri de Fautrières où sont réservés au jugement de l'abbé « le vice contre nature qui comprend tout contact libidineux à deux »[50]. Il ne semble pas que les prieurés clunisiens des deux diocèses aient connu ce genre de conduite.

Mauvaise gestion, appât du gain et vols

La plus grande vigilance des premiers comptes-rendus de visite se portent sur la gestion financière des prieurés et l'absence de dettes. Si dettes il y a, on demandait des précisions sur la nature de l'emprunt, l'existence ou non d'un caractère usurier, soupçonné d'origine juive, et totalement interdit. L'étude attentive des investigations menées ne révèle pas de telles pratiques. On reste parfois surpris de l'évolution des dettes contractées entre prieurés ou auprès de l'abbé avec des chiffres en dent de scie d'une année sur l'autre, une appréciation variable en livres de Vienne, de Tours ou de Paris. Des comparaisons ou évaluations auraient nécessité un travail spécifique, hors de propos ici.

Une dette du prieuré de Saint-Marcel est signalée sans explication bien intelligible. Au cours de la visite de 1295 « la maison doit 2665 livres, 175 sous et 10 deniers viennois ». Le prieur doit, dit-il, « 1000 LV pour des négociations en cour de Rome »[51]. Comme le prieur expose ensuite aux définiteurs que les dettes ne peuvent être absorbées par les revenus, les définiteurs ordonnent sa révocation. Par enchantement on ne parle plus de dettes aux visites des années suivantes. Le nouveau prieur n'avait probablement accepté sa nomination que si elle était assortie d'un pécule suffisant pour l'assainissement des finances. Son prédécesseur avait eu l'impudence d'avoir commis la faute, signalée précédemment, d'accueillir un moine en surnombre et un proche parent, dotés, comme les autres moines, aux frais du monastère[52]. Le même prieur avait hébergé un dominicain que les visiteurs avaient fait expulser, comme on l'a raconté plus haut. Les ennuis du prieur de Saint-Marcel avec ses dettes révèlent plus un comportement maladroit et irresponsable que franchement malhonnête.

Beaucoup plus suspect avait été en 1269 l'acensement par le prieur de Regny de dîmes et de granges pour une période de 15 ans. Les visiteurs soulignent le caractère illicite de la méthode mais n'appellent

[49] Ibid., II, p. 240.
[50] Ibid., IV, p. 299.
[51] Ibid., II, p. 81.
[52] Ibid., II, p. 16.

pas à des sanctions personnelles[53]. Il est toujours difficile de démasquer des voyous aux allures respectables de prieur, et de les prendre la main dans le sac de leurs méfaits. On reste donc sur des définitions d'ordre général pendant une longue période. En 1360, le chapitre général se termine par des définitions :

> « …contre les prieurs qui n'ont pas Dieu à leurs yeux, et s'approprient et gardent dans leur patrimoine ce qui appartient aux frères et *socii* ».

Les prieurs cités dirigent des établissements d'Alémanie[54]. En 1366 les définiteurs font écho aux plaintes :

> « …de divers pauvres moines qui n'ont pas un vestiaire suffisant, et de ce fait omettent de dire certains offices. Il est donc rappelé que chaque administrateur, prieur, doyen ou autre doit à ses moines ce qui est nécessaire en pain, vestiaire et chaussures jusqu'à une valeur de 5 florins de bon or et de bon poids »[55].

Ce rappel d'ordre général sous-entend que nombre d'administrateurs donnent moins et gardent pour eux la différence. Pour ce rappel à l'ordre aucun nom n'est cité mais certains doivent se sentir visés. De 1381 à 1390, pratiquement à chaque réunion, c'est le prieur de Thizy qui est sur la sellette. Il est accusé d'avoir aliéné à perpétuité une grange du prieuré avec plusieurs masures et prés. Il se précise de plainte en plainte que cet acensement a été consenti à son propre frère pour un loyer dérisoire de 4 LV alors que cela vaudrait 10 francs.[56]. Il y a là, pour les moines, un conflit d'intérêts. Ceci conduit le définitoire de 1391 à promulguer par décrets des rappels de statuts définis par de précédents abbés. On commence par les statuts de 1342 dus à Pierre de Chastellux :

> « Que l'on réduise à l'état de simple moine quiconque est dans l'ordre abbé, prieur administrateur ou autre qui aurait acquis ou aliéné des biens de l'ordre ; nous ajoutons que quiconque a des biens infertiles les rendent fertiles à l'avenir, si Dieu est favorable. Et ceux qui ont des biens fertiles les rendent encore plus fertiles, plantent des vignes, oliviers et autres arbres, construisent des maisons, villas, manoirs, châteaux, étangs, pêcheries, moulin *(sic*), pigeonniers, et s'ils sont détruits qu'ils les reconstruisent, rendant les garennes plus somptueuses, améliorent les droits et biens de l'ordre »[57].

Continuant sur leur lancée les définiteurs rappellent et présentent les statuts de l'abbé Bertrand (1295-1308) :

> « Sont excommuniés tous les religieux qui conservent les biens des religieux défunts, si ces biens dépassent 5 sous, et ne les restituent pas avant deux mois. Sont excommuniés ceux qui présument se faire élire prieur ou sous-prieur et usent pour cette élection de conseillers et coadjuteurs »[58].

Enfin, toujours au cours de ce chapitre de 1391, on rappelle avec force les statuts de l'abbé Henri de Fautrières (1308-1319) :

[53] Ibid., I, p.304.
[54] Ibid., IV, p. 14.
[55] Ibid., IV, p. 30.
[56] Ibid., IV, p. 17 et sv.
[57] Ibid., IV, p. 294.
[58] Ibid., IV, p. 298.

> « Sont excommuniés les prieurs conventuels qui acceptent des moines en surnombre (sous-entendu moyennant finances) ou qui reçoivent des moines ou des moniales contre de l'argent ; sont excommuniés ceux qui conservent pour eux les cens et autres rentes »[59].

Les critères d'excommunication semblent directement s'appliquer au prieur de Bourg-de-Thizy. Mais les choses traînant en longueur, le prieur, entre temps, est promu abbé à Moutiers-Saint-Jean. Comme il dépend du prieur de Charlieu, ce dernier est jugé responsable de la légèreté de son subordonné[60]. Le prieur de Charlieu ne fut pas puni, et pourtant le préjudice s'était aggravé entre l'estimation initiale et la plainte finale. Il est vrai que le prieur de Charlieu était « gâteux, infirme et débile » quasiment indélogeable. On a déjà évoqué sa figure à propos des dérives sarabaïtes au début de ce chapitre.

Les mauvais coups entre moines

La vie en communauté des frères supposés partager le même idéal, n'élimine pas les tensions, les querelles, les violences liées à une dynamique perverse de groupe, pas toujours maîtrisée par les supérieurs. Dans son livre « Des merveilles de Dieu », Pierre le Vénérable avait déjà raconté l'assassinat par empoisonnement du prieur de Charlieu, Guillaume de Roanne[61]. L'assassin, qui n'est pas nommé n'avait sans doute été que le bras armé du passage à l'acte d'une haine collective des moines contre un responsable plus attaché au respect tatillon du règlement que soucieux d'animer la vie fraternelle de ses moines au service d'un Dieu puissant mais signe d'amour.

On a relaté un peu plus haut, la machination du moine Etienne Dalmace à l'encontre du prieur qui l'avait fait punir pour mauvaise conduite. La fin de l'enquête avait permis de confondre ce conspirateur très spécial et d'entendre de la bouche d'un complice le motif de son stratagème : « ce prieur de Brou m'a fait perdre ma mansion, mais je lui promets que dans peu de temps, je lui ferai tant de déshonneur qu'il sera diffamé à perpétuité et que tous ses amis seront stupéfaits »[62].

Ailleurs on ne va pas jusqu'à ces extrémités, mais les visiteurs de Saint-Marcel, en 1292, sont informés que le fameux moine admis en surnombre par le prieur malgré les préceptes qui l'interdisaient, « avait fait de nombreuses extorsions et voulu frapper le prieur avec un couteau »[63]. Au prieuré d'Aujoux, en 1298 et 1299, sans aucune raison sérieuse d'après le prieur, les deux moines qui vivent avec lui ne peuvent absolument pas s'entendre : « entre les deux hommes il y a contentieux, rancœur, discorde ; ils ne peuvent ni s'entendre, ni se pacifier et c'est une fable dans la région. À cause de ce scandale nous prescrivons au prieur qu'il envoie un de ces moines dans un autre lieu et qu'il le remplace »[64]. En 1376, c'est à Saint-Victor qu'il est fait état d'un désaccord entre le prieur du Cluny (qui fait fonction de sacriste)

[59] Ibid., IV, p. 298 (suite).
[60] Ibid., IV, p. 331
[61] PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Le Livre des Merveilles de Dieu*, traduction par Jean Pierre TORRELL et Denise BOUTHILLIER, Paris-Fribourg, 1992 (Pensée antique et médiévale), p. 254.
[62] CHARVIN, III, op ; cit., p. 137.
[63] Ibid., II, p. 30.
[64] Ibid., II, p. 123.

et le curé du lieu. « Les définiteurs exigent que les prieurs y mettent fin »[65]. En 1392, au prieuré de Saint-Marcel, il y a un profond désaccord entre le cellérier (qu'on a vu concubinaire) et le pitancier sur leurs offices respectifs. Autre fait plus grave, « un moine du lieu, Dom Antoine de Croix, tient des armes au dortoir. Il faut que ce moine aille à Cluny pour sa pénitence »[66].

Refus d'accueil des visiteurs ou mauvais comportement à leur égard

Le dernier manquement à la règle et aux statuts clunisiens dont nous parlent les comptes-rendus, est le refus d'accueillir les visiteurs-contrôleurs eux-mêmes, le refus de répondre à leurs questions et de leur laisser la libre visite. Le prieuré de Saint-Martin-des-Vignes se distingue particulièrement dans cette attitude négative. Le cas est mentionné en 1298, 1327, et 1333[67]. Le même motif est toujours avancé : Saint-Martin n'est pas soumis à la règle commune et peut, à la rigueur, être visité par l'abbé lui-même. En 1381, les visiteurs reçoivent un refus de visite à Saint-Victor, car ce prieuré a été acensé à un prêtre séculier pour deux ans et celui-ci ne s'estime pas concerné[68]. Outre l'affront fait aux représentants officiels de l'ordre, les visiteurs ont le désagrément d'avoir fait un déplacement pour rien, de ne pouvoir bénéficier ni du couvert, ni du gîte, ni de la fameuse indemnité de ferrure des chevaux.

Le prieur de Sermesse refuse également de payer cette redevance en 1386[69]. Pour compenser cette perte budgétaire, les visiteurs demandent régulièrement au chapitre général une indemnité particulière de remplacement, et le définitoire répond à cette demande en renouvelant la prescription de ce versement par les prieurés visités. C'est aussi l'occasion d'en ajuster le montant. En 1342 ce montant est de 2 francs pour les monastères conventuels et de 1 franc pour les autres[70]. En 1397 le tarif passe à 4 écus d'or pour les abbayes, 2 écus pour les prieurés conventuels, 1 écu pour les semi conventuels (jusqu'à quatre moines) et ½ écu pour les autres maisons[71]. Les visites sont donc une épreuve pour les maisons visitées, et de plus représentent une charge non négligeable dans leur budget.

Après cette revue des comptes-rendus de visite des établissements clunisiens centrée sur les fautes avérées et les divers manquements à la règle, on peut admirer l'organisation bien huilée, une surveillance plus ou moins rigoureuse selon les années mais toujours sérieuse. Les passages se font selon un calendrier pratiquement fixe. Ce calendrier est lié à la date de Pâques, dont les écarts de date ne dépassent pas quatre semaines d'une année sur l'autre. Les contrôles sont prévisibles, et on pourrait penser que les contrôlés se préparent à cette inspection et maquillent les défauts les plus criants. Cependant cette pratique ne pouvait être systématique et sans risque de dénonciation, c'est

[65] Ibid., IV, p. 106.
[66] Ibid., IV, p. 302.
[67] Ibid., II, p. 130, III, p. 76, III, p. 149.
[68] Ibid., IV, p. 156.
[69] Ibid., IV, 203.
[70] Ibid., IV, p. 343.
[71] Ibid., IV, p. 403.

pourquoi il se dégage néanmoins une atmosphère de vérité des comptes-rendus. En prenant le temps de relire les visites faites dans toutes les provinces de l'ordre clunisien, il est avéré que la vie régulière des prieurés présents dans les diocèses de Chalon et Mâcon est en général de bonne tenue. En même temps on se rend compte qu'une dégradation est possible de façon très rapide, pour tel ou tel prieuré, aussi bien dans la vie spirituelle et la tenue des offices que dans l'entretien des bâtiments (toitures et verrières notamment) ou que dans l'administration des biens et revenus.

Comparaison avec une visite pastorale

Un autre type d'inspection, la visite pastorale de l'archevêque de Lyon Jean de Talaru en 1378-1379 dans le Forez donne un éclairage différent. La visite de l'archevêque dans le Forez ne touche que quelques prieurés clunisiens dans un secteur où dominent les filiales d'Ainay, Savigny et accessoirement l'Isle-Barbe. On a là, le premier rapport conservé d'une visite pastorale en Forez. Elle concernait 169 paroisses et 25 établissements monastiques. En excluant les abbayes cisterciennes de l'étude et un prieuré de femmes, le procès-verbal de l'archevêque donne des renseignements sur 19 prieurés sur trois points qui préoccupent le prélat.

1. **Résidence sur place du prieur**

4 prieurés où le prieur ne réside pas en permanence, se faisant représenter par un sacriste ou un gouverneur,

7 prieurés où le prieur n'est ni présent, ni représenté,

7 prieurés où le prieur est présent.

Dans un dernier prieuré, le prieur n'habite pas loin et finit par se présenter à l'archevêque.

2. **Les mœurs des prieurs**

2 sont en concubinage notoire,

1 est soumis à enquête,

2 refusent de répondre au prétexte de l'immunité clunisienne,

14 ne font l'objet d'aucune suspicion mais on ne peut préjuger des onze absents et de leur mode de vie, là où ils sont.

3. **État des bâtiments, conventuels**

2 sont démolis ou délabrés

4 sont en mauvais état,

1 prieur était en train de démolir lui-même son prieuré,

1 prieur est en train de reconstruire son prieuré,

3 sont en bon état 8 sont réduits à la maison du prieur, sans autre bâtiment.

On retient que seulement 3 prieurés sur 19 sont en bon état[72].

L'analyse critique de cette visite pastorale pose quelques difficultés. De quel Forez parle-t-on ? S'il s'agit de l'archiprêtré qualifié alternativement du Forez ou de Montbrison, celui-ci ne comprend que 16 prieurés et non 19. Parmi ces 16 un seul est clunisien, Sail-sous-Couzan, alors que l'enquête révèle que deux prieurs clunisiens refusent de répondre, au prétexte de leur immunité, sur les questions relatives à la continence des prieurs[73]. Si l'on inclut, pour tenir compte de la réalité géographique, l'archiprêtré de Néronde, on aboutit à 18 prieurés, dont un deuxième clunisien, celui de Pouilly-lès-Feurs[74]. Cette adjonction laisse encore de côté le prieuré de Pommiers, indiscutablement situé dans la région naturelle du Forez. On ne peut le prendre tout seul, il faudrait inclure tous ceux situés dans l'archiprêtré du même nom. L'inspection concernerait alors 23 prieurés, au lieu de 19. Il serait hasardeux d'en conclure que ces quatre prieurés non inspectés avaient totalement disparus, y compris des archives de chancellerie épiscopale.

Résultat comparés des deux types de visites

Pendant ces deux années 1378-1379, que font les visiteurs clunisiens de la Province de Lyon où se situent les diocèses de Chalon et Mâcon ? La province clunisienne de Lyon comporte 96 prieurés[75]. En 1378 (Pâques au 18 avril) les visiteurs n'inspectent que 14 prieurés : un au diocèse de Lyon, un au diocèse de Langres, deux au diocèse de Chalon, deux au diocèse de Mâcon, exceptionnellement huit au diocèse d'Autun. En 1379 (Pâques au 10 avril), 21 prieurés sont visités : huit au diocèse de Lyon (dont trois clunisiens du Forez), six au diocèse d'Autun, quatre au diocèse de Mâcon, un au diocèse de Chalon, et par un détour de leur circuit, un au diocèse de Besançon pour inspecter un prieuré (Château-Salins) dépendant de Nantua (diocèse de Lyon), et, sans motif apparent, un au diocèse de Genève (Sillingy, Province de Provence). Comme on peut le voir les contrôles des prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon ne sont pas nombreux. Au cours de ces deux années écoulées seuls deux prieurés du diocèse de Chalon et cinq du diocèse de Mâcon sont visités dont un seul deux années de suite : Charlieu. Le tableau suivant donne les appréciations des visiteurs.

[72] FRACHETTE (C.), « Visite pastorale de Jean de Talaru en Forez en 1379 », in *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2 vol., Lyon, 1994, p, 486-500, correspondant à l'analyse de AD Rhône, 10 G 1423. Voir aussi EPINAT (abbé Jean), « La situation religieuse dans le diocèse de Lyon, d'après la visite de Jean de Talaru »», *Cahiers d'Histoire*, 1961, p. 213-243.

[73] LONGNON (Auguste et successeurs), *Pouillés de la province de Lyon*, t. I, Paris, 1904, archiprêtré de Montbrison p. 35-36 et Introduction, p. XI note 4.

[74] Ibid., p. 34.

[75] CHARVIN, VI, op ; cit., p. 313-314.

DIOCÈSE	PRIEURÉ	PRIEUR	MŒURS	ÉTAT DES BÂTIMENTS
CHALON	Saint-Marcel	Absent	?	Verrières d'église à réparer
	Trouhans	Présent	Continent	Mauvais état
MÂCON	Charlieu (2)	Présent (2)	Continent (2)	2 tours à réparer (2)
	Malay	Présent	Continent	Toiture à réparer
	Régny	Présent	Continent	Bon état
	Thizy	Présent	Continent	À réparer
	Villeneuve	Présent	Continent	Bon état

Le bilan général est à l'évidence bien meilleur que pour les prieurés du Forez. Certes les bâtiments ne sont en bon état que deux fois, mais il est difficile d'apprécier l'état véritable de ce qui est à réparer et l'importance des réhabilitations, et aucun édifice ne menace ruine comme cela a pu être noté ailleurs. Les prieurés du Forez visités par l'archevêque sont dépendants d'Ainay, Savigny et l'Isle-Barbe. Aucune de ces abbayes ne disposait ou n'avait mis en place un système de contrôle et de soutien à ses dépendances aussi solide que celui de Cluny. La régularité des contrôles effectués, le suivi des exécutions des définitions ou décrets promulgués en chapitre général témoignent du sens de l'organisation, de l'attention portée au déploiement et au maintien de l'ordre, au prix d'un travail exemplaire et constant dans la durée. Il n'est malheureusement pas possible de faire des comparaisons avec les autres obédiences de ces diocèses, car on ne dispose ni d'équivalent des visites clunisiennes, ni d'enquêtes pastorales épiscopales.

Une approche des manquements à la règle chez les chanoines

Pour apprécier les éventuels manquements à la règle de la part des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon, nous disposons du manuscrit BH GF 61 des Archives de Saône-et-Loire. Celui-ci raconte assez régulièrement des épisodes de la vie de la communauté. Il met à notre disposition les versions modifiées de la règle de ce grand prieuré. Ces modifications sont l'équivalent pour les chanoines de statuts promulgués par les abbés clunisiens successifs ainsi que les définitions adoptées en chapitre général. Même si l'énoncé est très différent, cela permet d'établir un point de vue cohérent sur les quatre siècles d'existence soumis à notre observation. L'étude attentive de ces règlements canoniaux plusieurs fois modifiés (un par siècle), montre qu'il s'agit en réalité d'une réécriture des exigences initiales de la règle dite de saint Augustin : vie en communauté et désappropriation totale des tous biens personnels. Pour des raisons qui sont liées au respect de cette règle dans la communauté canoniale la plus importante, celle de Saint-Pierre de Mâcon, la liste chronologique des grands prieurs à partir de l'adoption de la régularité mérite d'être connue avec précision. Il faut prendre acte de sensibles

différences entre la succession des grand prieurs telle que la propose la Gallia IV[76] et celle du manuscrit anonyme de Mâcon[77]. Le tableau ci-dessous permet d'en rendre compte.

	LISTE DE GALLIA IV	DATE	LISTE GF 61	DATE	COMMENTAIRE
1	Varulphus	1090	Varulphe	1070	Le manuscrit date la prise de fonction comme abbé et la Gallia la prise de fonction comme prieur régulier.
2	Gausmar de Salornay	1090	Gausmar de Salornay	1096	Le manuscrit donne la date de passage de la fonction de prévôt à celle de prieur.
3			Josserand	1105	Reçoit une donation de l'archevêque légat Hugues de Lyon.
4			Pierre Gentilis	1110	
5	Hugues, sans date, inscrit au nécrologe de Saint-Vincent		Hugues de Vernay	1155	Balleure en fait le 3e prieur, anniversaire le 7 décembre, a acquis la justice de Clessé, a reçu un bref du pape Adrien.
6	Etienne, sans date, inscrit au nécrologe de Saint-Vincent le 21 mai		Etienne de Charlieu	1166 ou 1170	Reçoit une dîme sur Bagé.
7	Christian de la Forest, prieur en 1180, au temps d'Etienne de Bagé, évêque de Mâcon et Guichard doyen	1180	Christian de la Forêt	1180	Cité par S. Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*.
8			Bernard	1183	Reçoit une bulle du pape Lucius III qui réécrit la règle.
9	Pierre	1208 et 1209	Pierre	1208	Reçoit l'hommage du sire de Bagé pour un pariage sur Marsonnas et Dommartin.
10			Aymonr	1226	Établit un certificat où il prend la qualité d'humble prieur de l'église de Saint-Pierre de Mâcon.
11			Etienne II	1227	À l'origine d'une transaction avec le chapelain de Bagé au sujet de dîmes
12	Lambert	1237 et 1248	Lambert	1237	À l'origine d'une transaction avec le custode de Saint-Etienne de Lyon au sujet de dîmes de Bagé. Scella une charte de la chartreuse de Montmerle. Reçoit l'hommage en plein chapitre de Renaud de Bagé en présence d'Aymon, évêque de Mâcon. Reçoit d'Innocent IV la 2e version de la règle.
13	Bérard	1255	Bérard	1282	Vendit une maison rue de la Barre à Mâcon
14			Hugues II	1286	Selon le manuscrit : référencé au tome 2 de l'Inventaire des titres de Saint-Pierre de Mâcon, (aujourd'hui disparu).
15			Jean de Charlieu	1290	Anniversaire le 24 octobre.
16	Geoffroy de Charlieu	1296	Geoffroy de Charlieu	1296	Fit en 1303 une transaction avec ses confrères sur les frais de prestige.
17					Simon de la Croix, 1305, charge de mission par Clément V, in MARTIN (J.B.), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon*…p. 558.

[76] Gallia IV, *Ecclesia Matisconensis, Instrumenta,* col. 1115 et sv.
[77] AD Saône-et-Loire BH GF 61, p. 430 et sv.

18			Charles de Charlieu	1315	Anniversaire le 4 janvier.
19			Geoffroy II	1330	Reçoit la même année l'hommage d'Aymé de Savoie de quatre obédiences.
20	Guillaume I de Mars	1341	Guillaume de Mars	1338 et sv.	3e version de la Règle reçue de Benoît XII. Anniversaire le 3 juillet. Présente le dénombrement des fiefs et arrière fiefs aux commissaires députés par Benoît XII.
21	Etienne de Chandé	1349	Etienne de Chandé	.	Chanoine de Lyon en 1336, élu prieur en 1346. Reçoit l'hommage d'Amédée de Savoie
22			Guichard de Salornay	1369	Selon le manuscrit : référencé au tome 2 de l'Inventaire des titres de Saint-Pierre de Mâcon, (aujourd'hui disparu).
23	Pierre de Colombi ou Colombier	1393	Pierre de Colombier	1397	Surnommé Pierre de Bagé, chancelier du comte de Savoie, puis grand prieur, puis évêque de Tarentaise.
24			Etienne Mercier	1396	Signe un bail en 1396 avec arrérage pour Ozenay.
25			Jean de Sion	1407	Élu en 1405. Anniversaire le 16 juillet.
26	Pierre de Sottizon	1417	Aymar (et non Pierre) de Sottizon	1415	Reçoit la 4e version de la règle.

Le tableau mettant en regard les listes des grands prieurs de Saint-Pierre de Mâcon pointe la difficulté à suivre la chronologique des priorats. En partant d'une même date, 1070, où s'est imposée la règle de saint Augustin, la Gallia IV énumère 13 grands prieurs, communs au manuscrit anonyme de Mâcon, qui lui en nomme 25 soit 12 de plus, enfin le bullaire du diocèse de Lyon en ajoute un 26e, repéré dans une bulle du pape Clément V, et non répertorié dans les deux autres listes.

Si la règle initiale n'est pas détaillée, une bulle du pape Lucius III en 1183 donne des indications sur les écarts ou manquements répréhensibles.

> « Il défend à tout chanoine régulier de sortir du monastère après leur profession faite, sans la permission du prieur, à moins que cette sortie ne fût que pour entrer dans un ordre plus austère. Il défend aussi aux particuliers de leur prêter asile sans une permission particulière donnée de la part du prieur… Il leur permet encore de mettre dans les églises de leur patronage au moins trois ou quatre chanoines réguliers, dont l'un soit présenté à l'évêque pour recevoir les pouvoirs et approbations nécessaires pour la conduite des âmes, de telle sorte qu'il ait le soin du spirituel, et les autres du temporel sans déroger à la règle de saint Augustin dont ils faisaient profession. Il leur défend d'user de la violence ni de cabale dans les élections des prieurs futurs »[78].

On voit ici apparaître en négatif ce que pouvaient être les manquements à la règle sous forme de sorties irrégulières, d'accaparement des paroisses sans l'accord des évêques pour la *cura animarum*, et de conflits, où apparemment on en venait aux mains, pour les élections des grands prieurs.

[78] AD Saône-et-Loire BH GF 61, p. 265.

En 1218, le pape Honorius III « …défend expressément au prieur d'aliéner ou donner aucun revenu ou possession du prieuré sans la participation de toute la communauté »[79]. Le pape Innocent IV fit un long séjour dans la région, avec une résidence à Lyon, pour un concile en 1245, et des déplacements à Cluny et à Mâcon. Il vint consacrer l'église Saint-Pierre, qui venait d'être restaurée. Il profita de l'occasion pour associer son pénitencier au prieur et à l'évêque de Mâcon pour promulguer de nouveaux statuts en 41 articles[80]. Ce qu'on doit en retenir est un rappel à l'ordre dans tous les domaines. On y trouve entre autres : des prescriptions renouvelées d'assistance aux messes, offices et chapitres ; le retour à la vie régulière : manger en réfectoire, dormir au dortoir ; l'interdiction d'exercice de métiers laïcs, comme celui d'avocat, l'interdiction de gestion des biens privés. Et encore, le retour au vestiaire commun et l'interdiction de distribution d'argent pour s'habiller sont rappelés. Il est patent que ces exhortations sont le signe d'un manque d'autorité et d'exemplarité dans l'observance des caractéristiques essentielles de la vie canoniale régulière de la part des prieurs. Le pape Innocent IV, connu pour sa rigueur, va même jusqu'à envisager, en pénitence, l'exclusion et le retour à l'état séculier. Il insiste en outre sur le respect de cette vie commune par le prieur, qui doit rester au milieu de sa communauté, chanoine parmi les autres (sans que le nom du prieur en exercice ne soit donné).

Le comportement des prieurs continuera de laisser à désirer puisque de nouvelles prescriptions les visant particulièrement seront adoptées au concile de Mâcon de juin 1286. L'un des canons promulgués édicte : « …qu'on ne conférera pas plusieurs prieurés à une même personne »[81]. Cet interdit concernait tout autant le grand prieur s'attribuant les revenus de plusieurs prieurés, que la tendance des supérieurs d'attribuer plusieurs petits prieurés à un ami fidèle. Les pratiques simoniaques n'étaient pas qu'un lointain souvenir et leur persistance relevait de l'adage lu dans le livre des Proverbes : « comme un chien revient à son vomi, le sot retourne à sa folie »[82].

Les chanoines de Saint-Pierre hors les murs durent se protéger eux-mêmes contre la folie des grandeurs de leur grand prieur Geoffroy de Charlieu qui voulut mener le train de vie d'un prince. L'esprit prudent des chanoines avait constaté que les revenus du prieuré ne pouvaient suffire à ses dépenses somptuaires. Le prieur fut contraint de signer une transaction en 1303 : les chanoines y « toléraient un mal pour empêcher un plus dangereux ». C'était un traité en sept points. Le premier point ne permettait au prieur de toucher les revenus de quatre prieurés modestes que lors de ses séjours au monastère. Le point deux précisait qu'en cas de résidence il n'aurait droit qu'à deux mets par repas, un seul pour ses domestiques, limités à trois ou quatre. Par le point trois les invités du prieur devaient être soumis au régime de la communauté. Le point quatre stipulait qu'en cas de demande supplémentaire le prieur le

[79] Ibid., p. 277.
[80] Ceux-ci ont été donnés au tome 2 en annexe du chapitre VII de la première partie, p. 64-66.
[81] Ibid., p.315.
[82] Pr 26, 11.

paierait de sa poche. Le point cinq indiquait qu'en cas de présence du prieur on ne fournirait du foin et de l'avoine que pour cinq chevaux. Le point 6 disait qu'en cas d'absence du prieur pendant un an, il n'aurait aucune part aux lauds *(sic)*, cens et servi qui arriveraient cette année-là. Le point sept, prudence suprême, précisait que pendant son absence de la communauté, le prieur vit à ses propres dépens sans que les procureurs de la communauté soient obligés de lui fournir autre chose[83].

Benoît XII, justement préoccupé d'une réforme des réguliers, profite d'un séjour dans les environs de Mâcon pour promulguer une bulle dont certains articles sont d'ordre général, comme la tenue de chapitres provinciaux, mais d'autres s'appliquent particulièrement aux chanoines de Mâcon. C'est donc la troisième règle qui s'impose et précise ou redresse certains comportements.

> « Les dortoirs seront sans cellules. On n'en bâtira point de nouvelles mais on laissera celles qui sont bâties de telle sorte toutefois qu'elles soient extérieurement ouvertes par devant. Les chanoines résidents diront la sainte messe dans la communauté au moins deux fois par semaine. Ceux qui ne sont pas prêtres se confesseront tous les quinze jours et communieront tous les mois »[84]

On apprend dans l'application de cette règle toutes les obligations de chacun des officiers du monastère. Le détail de l'office du sacristain précise, qu'outre l'entretien de onze luminaires et de torches pour les offices, les livres et les nappes, les cordes des cloches, « il doit livrer deux quintaux de foin dans les stalles la veille de la Toussaint et la veille de Noël pour éviter le froid aux pieds »[85].

La tenue à Saint-Pierre d'un chapitre provincial en 1343 se signale par l'invitation à y participer des prieurs de la Maison Dieu de Givry (diocèse de Chalon, archiprêtré de la Montagne) et aussi celui d'Arlay (diocèse de Besançon, doyenné de Lons-le-Saunier). Ce rassemblement donnait à Saint-Pierre davantage l'apparence d'une congrégation. Les décisions prises à ce chapitre ne concernèrent que la tenue des censiers et terriers et la prescription d'une bonne gestion des revenus. Sur ce plan, il semble que les chanoines de Saint-Pierre, et leurs dépendances ne furent pas pris en défaut.

Il est probable que des enquêtes disciplinaires et des comptes-rendus sur la vie communautaire de chanoines aient été effectués, quoique sûrement de façon moins systématique qu'à Cluny, sans que l'on en ait de trace. C'est la réaction de la hiérarchie ecclésiale, en l'occurrence les papes, sous forme de bulles édictant des règles modifiées, qui semble répondre aux déviances observées. Pour les chanoines c'est surtout le non-respect de la pauvreté, revenus des prieurés détournés à des fin personnelles, exercice de métiers rétribués privés, qui semble le plus trouvé, et particulièrement le fait des prieurs. Il y a la tentation de vivre en dehors de la communauté dans des résidences confortables, la propension pour certains à vouloir échapper aux contraintes de la vie entre frères, à l'assistance assidue à l'office divin, de jour comme de nuit (surtout la nuit) mais aussi à la promiscuité des dortoirs,

[83] AD Saône-et-Loire BH GF 61, p. 326.
[84] Ibid., p. 337, 15 mai 1339.
[85] Ibid., p. 339.

l'uniformité des vêtements, la pauvreté de la chère. Il n'est jamais fait état d'incontinence. Les faits les plus graves seraient « les violences » évoquées et interdites pour l'élection des prieurs où devaient s'exacerber rivalités et soif de pouvoir.

L'observation que nous avons faite des manquements à la règle dans les prieurés monastiques reste soumise à la critique, car elle repose sur la connaissance des seules procédures de contrôle (bien conservées et transmises) propres aux clunisiens. Ceux-ci sont minoritaires et ne peuvent prétendre donner une image exacte de l'ensemble des prieurés des deux diocèses de Chalon et Mâcon. Cela nous oblige à nous garder d'extrapoler les informations recueillies. Prenons acte de l'existence d'une procédure de contrôle interne à l'ordre clunisien, fonctionnant régulièrement, avec des comptes-rendus, des jugements, des décisions. L'ensemble des documents ouverts à la recherche permet de situer les prieurés clunisiens des diocèses de Chalon et Mâcon en comparaison avec les prieurés des autres provinces de l'ordre. De ce point de vue on peut admettre que les manquements à la règle sont plutôt moins nombreux et moins graves qu'ailleurs. Prouver précisément, par chiffrage, cette impression nécessiterait un travail exclusivement consacré à ce sujet, ce qui n'est pas de circonstance ici.
D'un autre côté, la visite pastorale de l'évêque Jean de Talaru dans un secteur géographiquement proche des diocèses de Chalon et Mâcon donne à penser que les prieurés clunisiens sont d'une meilleure tenue que ceux dépendants d'Ainay, Savigny ou l'Isle-Barbe. Il serait hasardeux et sans doute inexact d'en retenir des conclusions identiques pour les autres prieurés monastiques de nos deux diocèses. La preuve ne pourra jamais en être apportée et il faut s'en tenir aux documents certains et tangibles, sans vouloir leur faire dire plus que ce qu'on y lit.
Un autre reproche que l'on peut faire à cette analyse des documents mis à notre portée concerne la période renseignée. Elle ne porte que sur 150 ans, et exclusivement les 150 dernières années de la période de recherche, qui est de 500 ans. Ces réserves étant faites, il n'en est pas moins qu'un éclairage précis nous est donné sur la vie de soixante-neuf prieurés monastiques pendant une période troublée. Rappelons encore que la fin du XIII^{e} siècle coïncide avec l'apparition de difficultés économiques, et que le XIV^{e} siècle est perturbé à plusieurs titres. S'y accumulent en effet les désastres de la guerre, les exactions des grandes compagnies issues de cette guerre, les ravages de la peste et la rupture du Grand Schisme. Malgré ces circonstances, la bonne observance de la règle est généralement constatée. Les entorses restent minoritaires. Si l'on a pointé les probables irrégularités de suivi de l'office divin en particulier de nuit, c'est pour mieux relever la difficulté physiologique la plus notable de la règle de saint Benoît, on veut dire le manque de sommeil, ou plutôt le sommeil haché par des interruptions répétées.

Pour ce qui est des chanoines, l'historien ne dispose d'aucun document comparable à celui édité par Dom Charvin. Le manuscrit anonyme de Mâcon expose néanmoins le renouvellement périodique des statuts. Après la fixation primitive de ceux-ci vers 1080 par l'évêque Landry, le pape Lucius en rappelle avec force les points essentiels en 1183. Puis Innocent IV au milieu du XIII^e^ siècle les refond en ajoutant plus de détails. Dans la première moitié du XIV^e^ siècle Benoît XII précise certaines recommandations et exige la tenue de chapitres généraux régionaux, tous les trois ans, ce qui a pour effet de bousculer l'existence routinière de ces congrégations augustiniennes. La fin du concile de Constance est l'occasion d'un nouveau cadrage. Toutes ces mesures réglementaires et législatives font apparaître en creux les manquements à l'idéal initial de la règle de saint Augustin, c'est-à-dire la tentation de s'évader de la vie commune, et celle, tout aussi forte, de s'affranchir de l'interdiction des possessions de biens personnels. De ce point de vue les manquements des chanoines et des moines à l'objectif de leur règle de vie, sont comparables.

Les crimes et délits, et autres vols divers peuvent être reprochés tant aux moines qu'aux chanoines, sans qu'il soit possible d'en apprécier l'importance réelle. On trouve un assassinat de prieur à Charlieu. Les moines d'Aujoux s'alarment eux-mêmes du fait que le « frère Jean de Montberthoud, coupable d'homicide, n'ait pas été puni, et qu'il est vagabond dans la campagne »[86]. On cite ici cet homicide commis dans un prieuré voisin, mais du diocèse de Lyon (Montberthoud), par un moine qui porte en *cognomen* le nom de ce lieu. Force est de reconnaître qu'aux diocèses de Mâcon et de Chalon on ne trouve pas d'autres violences faites aux personnes comme à Faillefeu (diocèse de Digne) où l'on arracha l'œil du moine Guillaume de Botage[87]. La proximité de l'abbaye chef d'ordre a pu également jouer dans ce comportement plus qu'honorable, ainsi que le choix des moines assignés dans ces prieurés proches.

[86] CHARVIN, op. cit., III, (1334), p. 165.

[87] Ibid., III,(1325), p. 13 : « *In prioratu de Fallifoco, anno isto, cuidam monacho, Guillelmo de Botage nomine, dicti loci mansionario, per quemdam nepotem domini Arnulphi monachi, tunc tenentis ad firmam dictam domum una cum suis complicibus, manus sua fuit enormiter mutilata et oculus de suo capite totaliter erutus* ».

Chapitre VI

Un XIVe siècle chaotique et un avenir incertain

Nous avons vu dans les chapitres précédents que les moines et chanoines ne pouvaient échapper aux contingences et tentations que l'exercice d'un certain nombre de pouvoirs et la gestion de domaines nécessaire à leur subsistance mettaient sur leur chemin. Nous avons vu aussi que leur insertion dans la société féodale, le prestige attaché à leur mode de vie et l'incontestable supériorité spirituelle qui en découlait, leur donnaient, dans bien des cas, une position de première importance tant du point de vue de la société civile que de la sphère ecclésiastique. Cette position va se trouver progressivement minée par des changements insidieux ou brutaux, touchant aux pouvoirs politiques, aux pouvoirs ecclésiastiques et aggravés par des évènements qui vont précipiter une crise plus ou moins accentuée selon les maisons. Nous allons examiner quels en furent les prémices au cours du XIIIe siècle, en particulier dans sa deuxième partie, pour atteindre des développements et des paroxysmes au XIVe siècle.

Le XIIIe siècle et les prémices d'un repli, depuis les changements politiques, les contraintes économiques nouvelles, jusqu'à la décision de Cluny d'arrêter tout recrutement.

Le changement d'échelle du pouvoir politique est la première donnée. En effet le duc de Bourgogne se substitue aux comtes pour exercer la tutelle sur les populations et les prieurés implantés au diocèse de Chalon. Au diocèse de Mâcon, c'est le roi qui prend directement les rênes, suite à l'extinction de la dynastie comtale. Cela suppose un degré à franchir pour se trouver dans les bonnes grâces de ces nouveaux suzerains, sûrement moins faciles à approcher que les anciens qui, de plus, pouvaient faire partie des familles des moines ou des chanoines.

Sur le plan économique plusieurs facteurs se conjuguent pour enserrer les prieurés dans une sorte d'étau. Le premier est celui d'un épuisement des ressources par rapport à une population soit en croissance, soit urbanisée qui ne peut contribuer à la production agricole. On a parlé d'un « monde plein »[1]. Les petits prieurés ruraux ont du mal à subvenir à leurs besoins dans un espace rural aux rendements médiocres. Le défrichement a atteint ses limites[2] et la valeur locative des champs ne suit pas l'évolution des charges. Les villes sont en croissance, Lyon est l'exemple le plus marquant, comme ville impériale jusqu'au début du XIVe siècle.

Un autre facteur était considéré par les monastères comme un étranglement : le développement et l'installation à leurs portes, sinon sur leurs propres terres, des ordres mendiants. Ces ordres étaient

[1] LARANÉ (André), dans une notice sur Pierre Chaunu (1923-2009), le cite : « Le monde plein, c'est 40 hommes vivant au km² sur un espace défriché à 80%, tel que monté sur un des 130 000 clochers de de la chrétienté latine, on en voit 5 ou 6 à l'horizon » http://www.herodote.net/Un_historien_qui_compte-article-86.php

[2] GENICOT (Léopold*), Le XIIIe siècle européen*, Nouvelle Clio, 1999, p. 54.

favorisés et protégés par les papes. Lyon fut le siège de deux conciles (1245 et 1274) et accueillit pendant six ans le pape Innocent IV. Ce dernier, profitant de la proximité, vint à Cluny et à Mâcon. Il saisit l'occasion de promulguer une nouvelle règle pour les prieurés de Saint-Pierre de Mâcon soumis à la règle de saint Augustin. Surtout, il favorisa l'implantation à Lyon et à Mâcon des ordres mendiants suscitant de nouvelles vocations[3]. On a déjà vu à plusieurs reprises combiens les moines craignaient ces religieux d'un nouveau genre qui, comme leur surnom l'indique, ne travaillaient pas pour subvenir à leurs besoins, et dont certains n'eurent aucun scrupule à abuser de l'hospitalité des prieurés quand on les laissait faire[4]. En dehors de quelques individus, des communautés voulaient s'implanter et accaparer des droits qui, jusqu'à ce qu'ils arrivent, faisaient partie des prérogatives monastiques. On a parlé de la longue querelle entre le prieuré de Charlieu et les Cordeliers[5]. Le petit tableau ci-dessous donne les époques d'arrivée retrouvées dans les documents, des franciscains et dominicains dans le diocèse de Mâcon.

DATE	FRANCISCAINS	DOMINICAINS	DIVERS
1255	Mâcon	Mâcon	
1260	Charlieu		
1280	Charlieu (définitif)		

Le dernier paramètre qui bouleverse les données économiques des échanges et redevances, c'est la monétarisation. Cette évolution s'accélère avec la décision de Louis IX de créer en 1262 un gros tournois d'argent (12 deniers ayant cours dans tout le royaume). Les « petites monnaies » (les pièces noires de Duby) des villes ou des abbayes, comme celles de Cluny et Tournus ont le droit de subsister mais leur valeur de circulation devient terriblement limitée. La livre, jusqu'ici monnaie de compte, devient une monnaie réelle qu'accentue l'émission bimétallique, argent et or, décidée par Philippe le Bel à l'orée du XIVe siècle. Denyse Riche rend compte d'une évolution nuancée, tout en reconnaissant de fortes variations de l'endettement des prieurés[6]. On a vu l'importance des paiements en nature. Les contributions des prieurés à Cluny telles qu'elles sont édictées dans le *mesaticum* au XIIe siècle, sont pratiquement uniquement faites en nature. On imagine le bouleversement introduit par la monétarisation, entraînant inévitablement un appauvrissement des structures rurales les plus faibles.

Dans ce contexte tourmenté, les menaces qui pèsent sur les communautés, la constatation d'une précarité croissante, vont aboutir à une décision du chapitre général de Cluny du 10 mai 1299, qui sera lourde de conséquences au moment des épidémies, l'interdiction de tout nouveau recrutement à partir

[3] EMERY (Richard), *The Friars in Medieval France: A Catalogue of French Mendicant Convents, 1200-1550,* Bookfeathers, LLC (Lewisburg), PA, USA, 1965 ; MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905, p. 579 et 591.

[4] Voir chapitre VI de la première partie, p. 185, notes 20 et 21.

[5] Voir chapitre IV de la troisième partie, p.462.

[6] RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 398-399.

de cette date[7]. En dehors de deux diocèses de Chalon et Mâcon, les abbayes de l'Isle-Barbe, Saint-Bénigne et Fleury prennent des décisions semblables.

Au XIVe siècle, le poids de la fiscalité, les guerres, la peste, le grand Schisme

La période Xe-XIVe siècle se lit comme celle d'une supériorité morale et matérielle des moines et chanoines sur le clergé séculier et le monde laïque, nous l'avons souligné plus haut. Les conciles locaux, les bulles papales et privilèges royaux avaient régulièrement confirmé cette supériorité sociale en conférant immunité et exemption[8]. Après les premiers vents contraires essuyés au XIIIe siècle, la situation va empirer au XIVe siècle par la conjonction de l'emprise de pouvoirs supérieurs et la survenue d'évènements sur lesquels les prieurés et monastère parentaux n'eurent pas ou peu de prise.

Le développement d'une triple fiscalité : royale, pontificale et abbatiale

Le principe de l'exemption permettait aux biens ecclésiastiques d'échapper aux impôts du roi. Le souverain dispose néanmoins d'une force que l'Église sollicite à son service ou pour la satisfaction d'objectifs conformes aux vues du peuple chrétien et de sa hiérarchie, principalement les croisades. Il était accepté d'aider le souverain par un don gratuit, sous réserve de l'accord des prélats ou du pontife romain. Ce don gratuit avait nom de décime, en principe le dixième des revenus annuels de tous les biens. Selon Bernard Causse le roi de France aurait obtenu l'équivalent de 31 décimes et demi sur la période 1289-1313, soit 1,31 par an[9]. Le principe d'une aide au roi pour des objectifs religieux est maintenu, mais contourné dans sa réalité. On appelle croisades des guerres contre l'Aragon, l'Angleterre, la Flandre etc… En 1304 plusieurs provinces ecclésiastiques, dont celle de Lyon, sont soumises à un prélèvement de 2 décimes. En 1312, il fut accordé une décime annuelle d'aide au roi et une décime sexennale pour la croisade en Terre Sainte. En 1313, les diocèses d'Autun, Chalon, Mâcon et la partie occidentale (rive droite de la Saône et du Rhône) du diocèse de Lyon durent encore s'acquitter d'une autre décime. Ces impositions étaient décidées au sommet de la hiérarchie monastique et canoniale et répercutées d'une manière ou d'une autre jusqu'aux prieurés.

On peut comprendre que le siège apostolique ait eu également besoin de financer ses activités. Évêchés, abbayes et bénéfices majeurs étaient les contributeurs naturels de ce financement. Le pape Clément V décida d'étendre aux bénéfices mineurs (aux revenus supérieurs à 10 livres) cette

[7] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts*…op. cit., T. II, P; 141, Chapitre général du 10 mai 1299 : « parce qu'il y a trop de moines dans l'ordre, les définiteurs ordonnent que nul prieur, avant le futur chapitre général, n'accueille aucun moine, aucune moniale ou convers, sauf par accord spécial de l'abbé ». Selon Denyse Riche, la première interdiction date de 1290 p. 395 de son livre *l'Ordre de Cluny*…)

[8] Se reporter au tableau des conciles locaux, chapitre II de la première partie, p.97-99.

[9] CAUSSE (Bernard), *Église, finance et royauté*, ANRT, Paris 1988, cité par Denyse Riche, *L'ordre de Cluny*…op. cit., p. 464.

contribution au fonctionnement commun. Le déplacement du siège romain en Avignon augmentait les besoins. En effet les revenus romains diminuaient et se dépensaient sur place. L'établissement en Comtat Venaissin suscitait des besoins nouveaux d'organisation et d'hébergements (on ne parle pas ici des dépenses pour construire les somptueux palais des papes), tandis que mieux placés au cœur de l'Europe les pontifes se croyaient investis d'un rôle majeur (et coûteux) de médiateurs en faveur de la paix.

En face de ces exigences croissantes sous forme de prélèvements fiscaux, les familles monastiques et canoniales réagirent en ordre dispersé. La majorité des ordres conventuels attendit le passage des collecteurs de la chambre apostolique et leur laissèrent calculer la contribution à verser.

Cluny préféra prendre les devants et fournit de grosses contributions aux montants généreux immédiatement perçus par les services pontificaux. En échange de cette obligeante promptitude, l'ordre eut l'autorisation de demander davantage à ses prieurés[10]. Le manuscrit dit des « Recettes et des Dépenses de 1321 », acquis par l'Académie de Mâcon apporte la preuve de l'efficacité de l'ordre dans son organisation financière. Les redevances des prieurés sont ajustées. Les apports en nature sont convertis en numéraires. Les droits les plus anciens sont remis à jour et relevés. On y apprend, par exemple, que Saint-Vivant de Vergy passe d'un cens ancien de 80 Lt à 300, tout en lui donnant le droit de récupérer 100 Lt sur Losne. Saint-Marcel qui ne devait rien, doit dorénavant s'acquitter de 64 Lt[11]. Charlieu reste exempt, Aujoux est doublement taxé (28 Lt de cens et 40 Lv pour une générale). Des redevances particulières sont dues au pitancier pour assurer des générales : Aujoux 60 sous clunisiens, Charlieu 7 Lc, Saint-Marcel de Chalon 7 Lc, Saint-Victor 4 Lt, Villeneuve 24 Lt. Les maisons désignées par la *Dispositio rei familiaris* et la *Constitutio expense* sont taxées avec précision ce qui permet d'avoir une idée de la richesse relative de chacune :

Laizé	100	Lc	Malay	24	Lt
Péronne	100	Lc	Berzé	24	Lt
Bezornay	100	Lc	Chevignes	500	Lv
Mazille	40	Lc	Lourdon	140	Lv
Saint-Jean-du-Bois	40	Lc	Saint-Gengoux		
Boutavent	40	Lc	Jully	160	Lt
Arpayé	160	Lt	La Charmée		
Chazelles	60	Lt	Saint-Cosme	48	L

12

[10] LECLERCQ (Dom Jean), « Les Bénédictins en France au temps de Philippe le Bel et Boniface VIII », *Revue Mabillon*, 31e année, 1941, p. 83-100.

[11] RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny*…op. cit., p. 490-491.

[12] Ibid., p 492-494. Abréviations : Lc livres clunisiennes, Lt livres tournusiennes, Lv livres viennoises ; il n'y a pas de précision pour Saint-Cosme.

Ces redevances sont déjà lourdes, tout en ayant l'avantage d'être fixes et connues d'avance. S'y ajoutent au cours du siècle des demandes exceptionnelles, notamment pour financer le séjour de délégués ou procureurs de l'ordre à la cour pontificale ou royale. L'évolution de l'assiette de prélèvement montre une subtilité pour élargir la recette en ayant l'apparence de la rendre plus indolore. Qu'on en juge. Les chapitres généraux de 1329 et 1336 calculent un prélèvement sur le montant des revenus soumis à la décime :

1329		1336	
Taxe décimale	Taxe	Taxe décimale	Taxe
100*	10	100	10
60 à 100	6	60 à 100	6
30 à 60	4	30 à 60	4
<30	2	<30	2
		20 à 40	2
		<20	0

*Tous chiffres en livres

La taxation de 1339 est proportionnelle à la décime comme les précédentes, mais à un taux plus faible, elle s'applique à tous les prieurés, même ceux dispensés de décime, et une autre taxe lui est associée, fonction du nombre de moines dans l'établissement. Ainsi l'assiette est-elle plus large et tous contribuent.

Redevance exceptionnelle de 1339

Taxe décimale	Contribution	Effectif convent	Contribution
100 et plus	40 sous	>20	5 L
60 à 100	30 sous	12 à 20	4L
30 à 60	20 sous	<8	2L
<30	10 sous		

Dans ce calcul les prieurés importants sont moins prélevés que dans les tableaux précédents, tandis que les petits prieurés sont plus nombreux à contribuer, au total la collecte est supérieure[13].

En 1359 la Bourgogne est ravagée par les troupes anglaises d'Edouard III. L'abbé réclame au chapitre général des subsides pour renforcer les défenses de Cluny : il s'agit d'un vingtième pour deux ans dont la moitié payable de suite[14]. Pour des motifs moins claires (sinon l'augmentation des charges) le chapitre général de 1370 décide d'un prélèvement de deux vingtièmes sur les lieux habituels et ceux soumis aux annates (*fructus primi anni*)[15].

À ces prélèvements réguliers ou exceptionnels s'ajoutent les frais à payer pour l'hospitalité due aux visiteurs, ou la participation au chapitre général, ce dont les définiteurs font périodiquement le rappel et

[13] Les tableaux sont établis d'après la traduction de Dom Charvin III, P. 92, 237, 287.
[14] La congrégation de Tournus établit un prélèvement identique pour ses dépendances.
[15] Dom Charvin III, p. 526 et IV p. 71.

la réévaluation. Grégoire XI accorde en 1374, 400 francs au grand prieur à récuper par une taxe de deux florins sur les prieurés conventuels et 1 florin sur les prieurés non conventuels.

Les chanoines de Saint-Pierre de Mâcon

Le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon et ses prieurés dépendants sont perçus comme un tout. Les revenus des petits prieurés gestionnaires des paroisses rurales des deux côtés de la Saône semblent revenir à la maison mère, qui gère ce patrimoine *in solidum*.

Au début du XIVe siècle Saint-Pierre jouit d'une prospérité incontestable. La maison doit seulement se prémunir des dépenses somptuaires de son grand prieur auquel elle impose une transaction en 1303 afin d'essayer de limiter ces excès[16]. La proximité géographique du nouveau siège apostolique à Avignon (quelques jours de barque pour atteindre Mâcon, ou… semaines suivant les conditions de navigation) fait de Mâcon une halte appréciée pour les émissaires curiaux. Saint-Pierre tient à faire honneur à ses hôtes, et ces derniers doivent apprécier cette hospitalité à voir leur assiduité, comme en rend compte la Manuscrit anonyme de Macon.

Hospitalité de Saint-Pierre de Mâcon

Année	Hôtes
1338	43 délégués et accompagnants, logés nourris et dotés de cadeaux (exemple : un cheval harnaché)
1339	19 délégués
1340	40 délégués
1341	Non décomptés (baisse de l'activité diplomatique de Benoît XII
1342	Non décomptés
1343	Chapitre de la province de Lyon des chanoines réguliers de saint Augustin + visiteurs canoniaux et chapitre particulier de la congrégation mâconnaise

17

Cette coûteuse hospitalité était sans doute le prix implicite à payer pour continuer à bénéficier ou à obtenir des exonérations des décimes que l'on avait voulu imposer aux chanoines en 1335-1336. Les collecteurs avaient même publié contre eux des menaces d'excommunication, que leva Guillaume de Torrée (Guillaume de Sure), archevêque de Lyon (1333-1340), exécuteur des bulles papales[18]. Ce prélat ne fit d'ailleurs que renouveler une sentence de son prédécesseur Pierre de Savoie.

[16] Voir au chapitre V de la troisième partie p.487.
[17] AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p. 335.
[18] Ibid., p. 335.

Le développement des ordres mendiants dans les diocèses de Chalon et Mâcon au XIVe siècle.

On terminera sur les aspects économiques en disant deux mots de cette réalité, qui est celle de la présence plus ou moins envahissante de certains ordres mendiants. Dans cette conception dont nous avons parlé, d'un monde plein, ces derniers venaient s'inviter dans le partage de la générosité des fidèles.

Les mendiants sont solidement installés au diocèse de Mâcon. Nous ne reviendrons pas sur les Cordeliers de Charlieu (voir note 5 ci-dessus). Après l'accord trouvé entre les bénédictins et les cordeliers, le XIVe siècle n'a pas connu de nouveaux conflits. Les moines ont d'autres soucis avec le clergé séculier, les menaces des troupes anglaises puis des compagnies[19]. Paradoxalement cela ne perturbe pas les Cordeliers dans l'édification de leur couvent et de leur cloître (fin XIVe siècle).

À Mâcon, l'ambiance était délétère à la suite de la publication en 1272 par le chanoine Guillaume de Saint-Amour d'un pamphlet sans retenue : l'auteur traitait les mendiants jacobins et franciscains de paresseux et profiteurs de l'Église[20]. Mais cela ne freina pas l'engouement des classes aisées pour ce modèle nouveau de vie religieuse. On a retrouvé des pierres tombales datées de 1370, 1390 et 1392 : le notaire Bernard de Carlato, son épouse, leur fils et leur belle-fille, dans l'église des Jacobins. En plus de ces inhumations individuelles (forcément tarifées), de nombreuses autres étaient pratiquées dans des caveaux collectifs (caveau de Saint François chez les Cordeliers).

À Chalon, ce n'est qu'au XVIe siècle que s'installèrent les ordres mendiants déjà connus ailleurs. Cependant une bulle du pape Clément V datée du 29 janvier 1311, édicté depuis Avignon, autorise le prieur du Mont Carmel de Lyon de fonder des couvents à Vienne, Besançon, Nevers et Chalon-sur-Saône[21]. Cela fait beaucoup d'un coup ! De fait, les Carmes n'arrivèrent à Chalon-sur-Saône qu'en 1317. Ils furent longtemps à errer de lieu en lieu pour se fixer finalement dans des bâtiments et une chapelle consacrée en 1406. Le couvent est devenu l'actuel Hôtel de Ville et la chapelle héberge la bibliothèque municipale. On ne sait pas grand-chose de leurs activités, probablement plus tournées vers l'apostolat que l'oraison ou le travail manuel.

Alain Guerreau a fait ressortir la concurrence sévère entre les différentes instances ecclésiastiques et religieuses en donnant la répartition suivante : en 1386 les rentes pieuses des fidèles de Mâcon allaient pour 30% à la cathédrale, 35% à la paroisse Saint-Pierre, 12 % aux chanoines réguliers et 19% aux

19 FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Histoire de la ville et de ses habitants des origines à l'aurore des temps modernes,* Saint-Etienne, Association pour la connaissance de Charlieu, 1985, p. 245 et sv..
20 REBUFFET (Bernard), *Les grandes heures des églises de Mâcon,* Mâcon, 1974, p.65.
21 MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire…op. cit., p. 569.*

Cordeliers et Jacobins. À l'intérieur des ordres mendiants, il y avait 58% de rente au profit des Cordeliers et 42% au profit des Jacobins (arrivés à Mâcon en 1255)[22].

Pour couronner le tout, les prieurés réguliers eurent à subir les attaques violentes de l'évêque d'Angers, Guillaume Le Maire, en 1311, dans le document préparatoire au concile de Vienne. Il taxait les moines de mercantilisme et de fauteurs de scandales et préconisait la fermeture des petites unités. Il ne fut pas suivi[23]

Ainsi avons-nous quelques aperçus de l'augmentation constante de la pression fiscale tant royale, que papale et répercutée par les chefs d'ordre ou de congrégation sur les prieurés des anciens diocèses de Chalon et Mâcon, sans pouvoir être exhaustif sur toutes les situations. Dans certains lieux les ordres mendiants sont perçus comme un manque à gagner pour les moines et chanoines, alors que les temps ne se prêtent plus à une augmentation des générosités de quelque provenance que ce soit. Une autre pression va s'ajouter, celle du poids de la guerre.

Les manifestations de la guerre de Cent Ans et leurs conséquences

Les champs de bataille de la guerre de Cent Ans paraissent bien éloignés des diocèses de Chalon et Mâcon. Crécy, l'Écluse, Poitiers, Calais, sont les noms les plus connus de ces défaites éclipsant dans les mémoires tout autre lieu.

La réalité est différente, les conséquences de la guerre pour les prieurés se révèlent par cercles concentriques d'abord éloignés, puis terriblement proches. On en prend connaissance dans les documents relatifs à Cluny et à Tournus. En 1340 le prieur de La Charité sonne l'alerte en s'excusant de ne pouvoir venir au chapitre général « car ses chevaux ont été réquisitionnés par les gens du roi à cause de la guerre ». En 1342 les prieurés de Berzagot et Consac (Charente) ne purent être visités : « Les Anglais ont dévasté et incendié le pays et pris tout ce qu'ils pouvaient. Aucun prieur ni *socius* n'a pu rester sur les lieux ». En 1365 aucune maison n'est visitée, à cause de la guerre, sauf en Allemanie (sic). En 1359 le prieur de Lihons en Santerre (Somme) « ne peut venir à cause des dangers de chemin et des guerres ». La même année le chapitre général lève une taxe exceptionnelle, ainsi qu'on vient de la voir, pour fortifier les chemins et châteaux jusqu'à 8 lieues de Cluny[24]. Toujours cette même année 1359 les visiteurs relatent « qu'à cause des guerres des maisons sont réduites à rien et des moines partent en vagabonds et mendiants ».Au chapitre général du 15 avril 1380, le prieur de Saint-Nizier de Beaujeu (prieuré dépendant de Charlieu, au diocèse de Lyon, en limite du diocèse de Mâcon) signale

[22] GUERREAU (Alain), « Rente des ordres mendiants à Mâcon au XIVe siècle », *AESC*, 1970, 25, 4, p. 956-965, ici p.959, note 13.

[23] *Le livre de Guillaume Le Maire*, éd. Célestin PORT, Paris, 1874, p. 295. Ces critiques de Guillaume Le Maire ne furent probablement pas évoquées au concile de Vienne, non plus que les propositions de restructuration.

[24] Dom CHARVIN, t. III, p. 290, 524, 534, 535.

que son église a été brûlée par les Anglais[25]. La chronique de Tournus écrite par Pierre Juenin nous dit que le roi anglais Edouard profita de la captivité du roi de France pour faire une incursion en Bourgogne en 1359. Le duc dut se résoudre à verser 203 000 florins au mouton (agnels) pour obtenir le départ des troupes ennemies. L'abbé de Tournus promit de contribuer à cette somme, sans qu'il soit précisé la part réclamée ensuite à chacun des prieurés pour tenir cette promesse[26].

La paix rétablie en 1360 libéra les grandes compagnies de toute contrainte. Ce sont elles, appelées les Tards-Venus, qui se répandent en Chalonnais et Mâconnais et pillent toute la zone comprise entre Lyon et Roanne[27]. Par ces troupes sans foi ni loi, et les tentatives d'occupation du duc de Lancastre, Charlieu fut assiégé au moins quatre fois (1361, 1362, 1367, 1373). La solidité de ses fortifications lui permit d'y faire face. Ni le prieuré, ni la ville n'eurent besoin de verser de rançon. Il n'en fut pas de même de Lay et de son annexe Saint-Symphorien qui subirent un sort honteux en 1368 (ils furent complètement rasés), ainsi que le prieuré de Regny. Plus près de Mâcon, le prieuré de Laizé fut pris en 1366 et c'est dans cette maison qu'aurait péri Arnaud de Cervole, le terrible « archiprêtre », suite à une dispute avec l'un de ses subordonnés[28]. Aux environs de Chalon, Saint-Cosme, Jully, Givry et Plottes furent pillés.

La guerre fut bien présente et oppressante aux diocèses de Chalon et Mâcon. Plusieurs prieurés eurent à subir des sièges, d'autres furent occupés, pillés rasés, brûlés. Nous avons cités tous ceux pour lesquels, dans les diocèses de Mâcon et Chalon, des documents ont confirmé les exactions, sans présumer de ceux pour lesquels il n'y eut pas de compte-rendu. Les mesures de défense ont mobilisé des moyens humains et financiers considérables[29]. C'est alors qu'un terrible fléau s'invite dans la ronde infernale d'acharnement destructeur des hommes et des pays : il s'agit de la peste.

La peste et ses conséquences sur la vie des prieurés

De fait la peste, la peste noire, aura constitué l'ennemi le plus redoutable de la population en général et de celle des monastères particulièrement. On connaît ces phrases lapidaires résumant l'atrocité de l'hécatombe : « De Nuits, sur 100, il resta huit », « à Beaune de 100 il resta neuf » et la version (un peu moins pessimiste) de Verdun sur le Doubs (prieuré dépendant de Saint-Pierre de Chalon), de la

[25] Ibid., t. IV, p. 152.

[26] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus,* Dijon, 1739, p. 185 et 187.

[27] GUIGUE (Georges), *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais (1356-1369),* Lyon, Vitte, 1886.

[28] BAUDRAS-CHARDIGNY (Albert), *Histoire de l'église de Laizé*, 2007, p. 22. L'auteur raconte cette fin en se référant à Froissart, sans donner de référence précise. En relisant Froissart, prolixe et souvent vague quant aux lieux et aux dates, il ne nous a pas été possible de retrouver ce récit.

[29] L'ouvrage de Pierre Juenin et le Manuscrit anonyme de Mâcon concordent sur un chiffre de 30 000 hommes de guerre vivant de leurs exactions sur le pays, c'est-à-dire les récoltes des tenanciers des prieurés monastiques et canoniaux. Si les cloîtres ont résisté, les réserves frumentaires ont fondu.

survivance de « 13 familles ». La découverte du registre paroissial de Givry[30] permettrait de comparer le nombre de décès pour les années sans épidémies (35/an) au nombre enregistré en phase aiguë. Selon Jean-Noël Biraben le fléau obligea Avignon à ouvrir un nouveau cimetière le 14 mars 1348[31], mais la carte qu'il produit de la chronologie de l'extension du mal (encore limité au sud selon lui en 1348) est en contradiction avec les observations des visiteurs de Cluny qui comptent les morts dès 1346[32]. Le terme peste employé n'est pas toujours le fait d'un diagnostic précis irréfutable et l'on a pu glisser sous ce mot différentes causes de maladies et des décès[33]. Quoi qu'il en soit « grande mortalité il y eut » au milieu du XIVe siècle, avec des rechutes ici et là en 1361, 1373, 1383 et 1399. Avec la prudence que se sont imposées les spécialistes le déficit de la population varia de 1/8e à 2/3 selon les endroits[34]. Ceci ne pouvait que se répercuter dans l'effectif des prieurés et les visites de contrôle en transcrivirent une observation neutre et crédible. On en reproduit dans le tableau ci-dessous le constat tiré de l'examen de comptes-rendus de visites dans les prieurés[35]

Tableau des effectifs de quelques prieurés clunisiens des diocèses de Chalon et Mâcon au XIVe siècle

PRIEURÉS	1300	1304	1343	1376	1378 à 1383	1393 à 1406
CHARLIEU	33	32	32	16	16-14-18	22-21-24
SAINT-MARCEL	21	23	23	?	14-19-16	14-14-14
AUJOUX	3	3	3	3	Seulement 1383 =1	1 - ?* - 1
LOSNE	3	3	?	?	- ? - ? - ?	? -1 – 0
MON-SAINT-VINCENT	2	?	?	?	?- ? – 1	1-1-1
VILLENEUVE	3	2	3	3	1- 2- 1	1-2- ?

*Les ? signifient que le nombre n'est pas noté.

Ces chiffres montrent la même évolution que celle donnée par Dom Marrier dans sa présentation de l'ordre de Cluny[36]. Il y a une corrélation brutale entre la baisse des effectifs dans les gros prieurés conventuels doubles ou triples et les prieurés simples. La politique de l'ordre a sans aucun doute précipité une volonté de maintien ou de renforcement des prieurés les plus importants, faisant comme

30 GRAS (Pierre), « Le registre paroissial de Givry (1334-1357) et la peste noire », *BEC*, 1939, Vol 100, p. 295-308.
31 BIRABEN (Jean-Noël), « Le temps de l'apocalypse. L'inexorable marche de la peste noire, l'esprit de lutte, la grande mortalité », dans DELUMEAU (Jean), LEQUIN (Yves), *Le malheur des temps*, Larousse, 1987, ici p. 177-192. Le Manuscrit anonyme de Mâcon date également de 1346 le début du fléau.
32 CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts*…op. cit;, t. III, p. 425, n1 «Allusion à la malice des temps que la *Bibliotheca Cluniacensis* col. 1672, attribue au début de la grande mortalité, qui commença en 1346 à Cluny, et dura 3 ans ».
33 HILDESHEIMER (Francoise), *Fléaux et société : de la grande peste au choléra*, Hachette, 1993.
34 RENOUARD (Yves), « Conséquences et intérêt démographique de la Peste noire de 1348 », *Population*, 1948, vol 3, p. 459-466.
35 CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts*…op. cit., t. I à III, et CHEVALIER (Ulysse), *Cartulaire de Saint Chaffre et du prieuré de Paray-le-Monial,* Paris, Picard, 1884, p. 128 et sv.
36 *Bibliotheca Cluniacensis*, éd. Dom Martin MARRIER et André DUCHESNE, Paris, 1614, rééd. Protat,, Mâcon, 1915, col 1706 et sv.

une sorte d'impasse sur les plus petits, avec d'autant moins de regrets que ceux-ci échappent à la discipline commune par leur tenue en bénéfice par des tiers.

Ces données chiffrées ne sont connues que pour l'ordre de Cluny grâce à son organisation remarquable et aux comptes-rendus de visites et de chapitres généraux. À l'aune des constats que l'on peut établir ici il faut sans doute donner une autre interprétation à l'évolution du nombre de prieurs curés ou de prieurs patrons (voir au tome 2 annexe II du chapitre IV de cette même partie, p. 199). Certains moines en charge de paroisse comme curés ou comme patrons, ont respecté leurs devoirs de fidélité aux principes d'hospitalité et d'aumône, sans trier entre bien portants et pestiférés, et l'ont payé de leur vie. D'autres ont prudemment quitté les lieux pour se mettre à l'abri à l'abbaye mère ou tout autre monastère parental plus important et mieux protégé. De ce fait on peut penser que le motif premier de la disparition des petits prieurés ruraux n'a pas été uniquement le résultat des consigne conciliaires préconisant de laisser aux prêtres séculiers le soin des paroisses.

Pressions fiscales diverses, concurrence des ordres mendiants, guerres, peste et autres épidémies ont grandement contribué à la désorganisation de la vie des prieurés et à leur appauvrissement. Un autre facteur s'ajouta, celui des interventions des papes et de la curie dans la nomination des prieurs bénéficiers.

Les prieurés attribués en tant que bénéfices par les papes d'Avignon et du Grand Schisme

La pratique d'attributions bénéficiales était ancienne et ne concernait pas seulement les monastères[37]. Innocent II y eut recours pendant sa période de refuge en France, et l'intégra à son projet de réforme fiscale publiée dans le Décret[38]. Une ampleur progressive lui fut donnée de pontificat en pontificat : Adrien IV (1154-1159), Clément IV (1265-1268, *Constitutio licet ecclesiarum*), Boniface VIII (1294-1303, multiprébendé avant son élection), Clément V (1305-1314) au népotisme patent dans son Registre, ces pontifes ne firent que donner des arguments à leur successeur Jean XXII (1316-1334). Ce pape conçut et appliqua méthodiquement le système de réserver au siège apostolique pratiquement toutes les nominations aux bénéfices majeurs. Celles-ci relevaient soit des provisions ordinaires de la réserve générale, ou de la réserve spéciale des décès des titulaires. Il y ajouta les provisions des causes extraordinaires telles que transferts, résignations, privations et créations de bénéfices nouveaux. Grâce à ce nouveau droit sur mesure, Jean XXII intervint 16 773 fois pour des bénéfices en France (sur 31 955 interventions dans l'ensemble de la chrétienté) dont 16 328 fois pour des bénéfices mineurs où

[37] LESNE (Émile), « Evêchés et abbayes. Les origines du bénéfice ecclésiastique », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1914, V, 25, p. 15-50. L'auteur suggère une filiation, entre le VIII^e^ et le X^e^ siècle, entre la procédure de précaire et l'attribution d'un bénéfice. Mais c'est à partir du décret de Gratien, que le concept juridique de bénéfice prend forme.

[38] PACAUT (Marcel), « Innocent II », in LEVILLAIN (Philippe), *Dictionnaire historique de la papauté*, Fayard, 1994, p. 875-876.

se situent les titulaires de 33 prieurés[39]. Si son successeur Benoît XII (1334-1342), par principe, et du fait de la brièveté de son pontificat, intervint moins activement[40], c'est à partir de Clément VI (1342-1352) que l'interventionnisme papal prit la forme, au bénéfice de la fiscalité pontificale, non plus de simples nominations d'un moine prieur, mais de désignations de prieurs commendataires. La lecture des visites des prieurés clunisiens, éditées par Dom Charvin, rend compte des légitimes récriminations provoquées par ce système. Les cardinaux peuvent cumuler les bénéfices mineurs sans obligation de résidence, et ceux qui n'étaient pas évêques ou archevêques avant le cardinalat, demandèrent et obtinrent ces cumuls.

Pour les diocèses de Chalon de et Mâcon on peut attribuer à Jean XXII les nominations suivantes au cours du pontificat : le premier prieur d'Époisses, Etienne de la Chaise en 1317, l'abbé de Cluny Pierre de Chastellux en 1322. Dans le diocèse de Lyon il est intervenu pour vingt-six bénéfices majeurs[41]. Le système des provisions, c'est-à-dire des nominations en attente de vacance du poste par décès du titulaire, mutation, résignation, prend cependant une ampleur qui amoindrit fortement la liberté habituelle de fonctionnement des ordres et familles canoniales et monastiques.

La lecture attentive des *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, édités par Dom Charvin nous a permis d'identifier au moins 33 cardinaux ayant tenu des prieurés en bénéfice entre Jean XXII et la période floue qui sépare le concile de Pise (1409) du concile de Constance (1414-1418). Un jugement nuancé et équitable sur ces prises en main de bénéfices reste encore difficile aujourd'hui. Certains de ces cardinaux étaient attentifs, consciencieux, généreux. D'autres ne cherchaient manifestement qu'à recueillir des revenus supplémentaires pour les aider à maintenir un haut degré de représentation ou participer aux opérations diplomatico-militaires du pontife qui les avait nommés. Quelles que furent les intentions ou leurs comportements, la présence de cardinaux à la tête des prieurés était mal perçue dans l'ordre de Cluny. Les visiteurs accumulent les griefs jusqu'à un point d'exaspération que ce passage du chapitre général de 1396 reproduit fidèlement :

> Cum diffinitores Capituli generalis Cluniacensis tenentur debite ordinare in negotiis Ordinis et defectus domino nostro romano Pontifici, notificare, et diffinitores Capituli anni preteriti, nonagesimi quinti, audientes quod in prioratibus dicti Ordinis et officiis et in pluribus quos et que reverendissimi patres domini cardinales tenent, sunt plures in ruina, jura et redditus perduntur, non fit eleemosina consueta, non administratur religiosis, neque numerus réligiosorum tenetur in dictis prioratibus et officiis, nec recipiuntur ibi visitatores Ordinis ; qua de causa, diffinitores anni preteriti super his defectibus miserunt domino nostro predicto romano Pontifici, priores de Volta et de Marbosio qui, super predictis, supplicationem reddiderunt dicto domino nostro romano Pontifici ; quibus prioribus reverendissimus pater dominus Pampilonensis respondit quod dominus noster sibi preceperat quod

[39] CAILLET (Louis), *La papauté d'Avignon et l'Église de France*, PUF, 1975, p. 33.
[40] GUILLEMAIN (Bernard), *La politique bénéficiale de Benoît XII*, Paris, Champion, 1952.
[41] CAILLET (Louis), *La papauté d'Avignon*…op. cit., p. 34, 22, 321. Selon l'auteur sous Jean XXII, 33 cardinaux se partagent 46 bénéfices dont 26 prieurés. Sous Clément VI 43 cardinaux sur 51 tiennent 112 prieurés.

> predicta proponeret in consistorio, presentibus dominis cardinalibus, et post ordinaret in predictis defectibus. Diffinitores vero Capituli generalis Cluniacensis, anni presentis, nonagesimi setti, audientes magnos clamores super predictis, ordinaverunt quod dominus prior major vel claustralis scribant, ex parte diffinitorum, domino nostro Summo pontifici, et quod iterum supplicetur dicto domino nostro, nomine ipsorum diffinitorum, ut super predictis defectibus dignetur providere[42].

Cependant il ressort de la lecture des visites et chapitres généraux que le nombre de prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon pris en bénéfice par des cardinaux est relativement modeste. Tout se passe comme si Cluny avait défendu ce territoire contre les importuns. Il y a des cardinaux bénéficiaires aux diocèses de Lyon, Langres, Besançon, toute l'Auvergne, la Provence et les autres chambreries. C'est seulement dans les vingt dernières années du XIVe siècle, que quelques cardinaux réussissent à s'incruster, provoquant des appréciations variables selon les lieux et les titulaires.

Un exemple significatif est celui de la gestion du prieuré de Saint-Marcel de Chalon. De 1389 à 1409, ce prieuré est tenu par le « cardinal de Viviers ». Sous ce titre il y a en réalité deux personnages différents. Le premier, Jacques de Sortenac est un juriste élu évêque de Viviers en 1373. Nommé cardinal en 1375 par Grégoire XI, il suit ce pape à Rome et participe aux deux conclaves successifs donnant lieu au Grand Schisme. Dès son élection au cardinalat, il quitte son évêché mais garde le titre de cardinal de Viviers jusqu'à sa mort en 1390. Il est prieur de Saint-Marcel pendant deux ans suscitant les critiques des visiteurs. Lui succède Jean de Brogny, lui aussi évêque de Viviers de 1382 à 1385, puis cardinal en 1384. Il rejoint la curie, tout en gardant à son tour le titre de cardinal de Viviers. Son passage à la tête de Saint-Marcel est, à l'inverse de son prédécesseur, salué pour sa bonne gestion au plan spirituel et temporel. Il est vrai que ce savoyard joue un rôle considérable dans la gestion de l'Église. On lui confie la présidence du concile Constance et il a l'estime de tous.

Le cardinal Pierre de Thurey est un autre personnage dont la rapacité est soulignée par Denyse Riche[43]. Les membres de sa famille tirent leur nom du village de Thurey au diocèse de Chalon. On voit des oncles et des neveux cumuler les canonicats (Autun, Chalon, Mâcon Lyon) et les évêchés. Lui-même reçut l'évêché de Maillezais, un de ces prieurés que Jean XXII a transformés. C'est une situation médiocre en comparaison avec celle de son frère, Philippe, archevêque de Lyon. La liste des bénéfices qu'il réussit à obtenir est impressionnante[44]. Il doit à Benoît XIII (Pedro de La Luna) sa prise en bénéfice

[42] CHARVIN (Dom Gaston), *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 9 vol., Paris, 1965-1979, t. IV, 1360-1408, p. 385

[43] RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny*…op. cit., p. 663. L'auteur écrit que la rapacité du cardinal du Puy n'atteint pas celle du cardinal de Thurey.

[44] Le cardinal Pierre de Thurey avait en bénéfice les prieurés suivants : Pont-Saint-Esprit (Gard), Coincy (Aisne), Charolles (Saône-et-Loire), Taluyers (Ain), Bourg-de-Thizy (Rhône), Saint-Lezer (Hautes Pyrénées), Bouhet (Charente Maritime), Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne), Ruoms (Ardèche), Saint-Sauveur de Nevers (Nièvre) Leilne-les-Bois (Vienne), Choisy-en-Brie (Seine-et-Marne), Tulette (Drôme), Binson et Orquigny (Marne), Talissieu (Ain), et Sarrians (Vaucluse).Il était en outre abbé de l'Ile-Barbe !

du prieuré de Bourg-de-Thizy. Les visiteurs ne cesseront de critiquer sa gestion et de réclamer des améliorations, sans succès apparemment.

Le tableau suivant est celui des prieurés clunisiens tenus par des cardinaux aux diocèses de Chalon et Mâcon

PRIEURÉ	CARDINAL		DATES	APPRÉCIATIONS DES VISITEURS
Bour-de-Thizy	Pierre de Thurey	évêque de Maillezay	1396-1410	Toutes négatives
Losne	Guillaume de Chanac	dit cardinal de Mende	1386	Mauvaise gestion
Regny	Jean de la Grange	dit cardinal d'Amiens (OSB)	1390	Mauvais état matériel
Saint-Marcel	Pierre de Sortenac	dit cardinal de Viviers	1389-1390	Plusieurs défauts
Saint-Marcel	Jean de Brugniaco	dit cardinal de Viviers	1392-1409	Bonne gestion matérielle et spirituelle

Hors les établissements clunisiens, on a l'exemple du prieuré de Combertault, dépendant de Saint-Bénigne. La tenue en bénéfice par des cardinaux fut antérieure au Grand Schisme et eut un caractère familial. Il y eut d'abord Bernard de la Tour, neveu de Clément VI, chanoine de Lyon, cardinal diacre de Saint-Eustache en 1342, prieur de Combertault en 1345 jusqu'à sa mort le 7 août 1361. Après un intermède anonyme vint Jean de la Tour, abbé de Fleury, fait cardinal par Grégoire XI le 20 mai 1371, archidiacre de Beaune et prieur de Combertault jusqu'à sa mort en le 15 avril 1374. Il est possible que d'autres cardinaux, ou les mêmes aient tenu en bénéfice des prieurés d'autres familles monastiques ayant laissé moins d'archives tout en contribuant de la même manière à une mauvaise gestion de la vie courante des maisons. Si les comptes-rendus de visites des prieurés clunisiens de l'année 1400 se font l'écho de désordres multiples, ceux-ci ne concernent pas les diocèses de Chalon et Mâcon, prouvant que le respect de la discipline y était toujours rigoureusement imposé.

Le grand Schisme ne trouva pas de solution en cette fin de XIV^{e} siècle malgré des tentatives hasardeuses ou malheureuses. La première est celle radicale de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne qui dirigeait le conseil royal, en 1398 réunissant les sommités de l'Église de France et de l'Université leur fit voter la destitution de Benoît XIII sans reconnaître pour autant le pape romain. L'église devenue ainsi acéphale et libre de ses mouvements ne tint pas longtemps, chacun tirant la couverture à soi, et on restitua l'obédience de Benoît XIII. La deuxième tentative revint aux cardinaux issus des deux obédiences qui tentèrent au concile de Pise d'élire un seul pape pour remplacer les deux autres. En fait on aboutit à trois papes, d'où une énorme déception à la fin de 1409.

En 1400 un avenir incertain

Alors que les signes avant-coureurs étaient perceptibles dès le XIIIe siècle, le XIVe siècle a constitué une période de bouleversements de la société en général, de l'Église et du monde monastique en particulier. Tandis que la réforme grégorienne avait donné l'illusion aux moines noirs, et aussi aux chanoines, qu'ils constituaient le relais visible de l'action papale dans une société essentiellement rurale et stable, une nouvelle époque était née avec la confiance de plus en plus marquée de la papauté envers les ordres mendiants, actifs auprès des populations plus mobiles des villes en développement. Ce changement d'orientation des faveurs du siège apostolique portait atteinte au prestige des moines des petits prieurés, portait atteinte à leurs revenus et leur attractivité de recrutement[45]. Les épisodes de peste et autres épidémies mortifères rendirent également plus restreint leur vivier familial tout en fragilisant l'exploitation de leurs nombreux domaines mis en tenures. La succession des guerres et les passages de grandes compagnies adonnées au pillage ainsi que les contributions de paiement des rançons (Jean le Bon, Jean sans Peur) finirent par toucher également les prieurés canoniaux qui se croyaient à l'abri.

L'installation de la papauté à Avignon puis les évènements liés au Grand Schisme affectèrent les libertés conventuelles d'élection des abbés et leur autorité pour la nomination des prieurs et le contrôle de leur gestion. Les moines et les chanoines auraient dû trouver les raisons de leur manque de résistance à de telles contraintes. Peut-être était-ce dû à une distanciation par rapport à l'esprit de prière, de pauvreté et d'obéissance pour lequel ils avaient prononcé leurs vœux.

Parler d'un siècle chaotique et d'un avenir incertain pour ce XIVe siècle est une formule concise et appropriée pour qualifier une période travaillée par une dynamique de changement et secouée par des évènements néfastes et imprévus contre lesquels il a été difficile de se défendre. Il ne faut pas s'en étonner. Du Xe au XIVe siècle inclus, cela fait cinq siècles d'un temps long de l'histoire, temps long, oui, mais temps immobile non.

En réalité, mais ce serait un autre champ de la recherche, on devrait étudier quelle fut la poursuite de la vie des prieurés au cours des deux siècles suivants. Continuant leur existence en profitant de l'expérience et la ténacité de certains moines, bien des maisons se maintiendront jusqu'à l'aube du XVIe siècle (pouillé de Seyvert en 1513), survivront aux guerres de Religion menées par Coligny et ses lieutenants (1570) et à la mise en application de la Réforme catholique post tridentine[46].. Cela a pu se faire au prix d'un regroupement dans une conventualité plus nombreuse, si possible dix moines par

[45] On n'a pas évoqué ici les pistes de piété nouvelle ouvertes par Gérard Groote « Les frères et les sœurs de la vie nouvelle », en 1386, sans influence dans les diocèses de Chalon et Mâcon.

[46] Philippe Racinet a affirmé que le XVIe siècle ne doit pas être séparé du Moyen Âge : RACINET (Philippe), *Les monastères clunisiens des diocèses de Soissons, Senlis et Beauvais*, thèse, 1983.

maison[47], et de la disparition complète des petites unités monastiques que nous avons étudiées tout au long de cette recherche[48]. La règle de saint Benoît et la règle de saint Augustin sont pérennes. Être hors du monde ou dans le monde est une double contrainte inévitable à laquelle moines et chanoines doivent se soumettre dans une fidélité à leur haut objectif spirituel.

[47] Bourg-de-Thizy passe de 6 à 8 moines et Regny de 7 à 9 et se maintiennent jusqu'à 1787. Saint-Pierre de Mâcon garde un effectif important (20 chanoines) au grand prieuré, jusqu'à sa sécularisation (XVIIe siècle) et ferme les petits prieurés dépendants. Il en est de même à Tournus.

[48] Les deux prieurés de Montbellet fusionnent, ne gardant qu'un moine, les autres augmentant les effectifs de prieurés dépendant de Saint-Claude au diocèse de Lyon (pouillé de Saint-Claude de 1382). Saint-Cosme disparaît au profit de Saint-Jean-de-Maizel au début du XVe siècle. On peut observer dans le tableau des patronages de paroisses, Annexe II du chapitre IV de la troisième partie, toutes les fois où le patronage est à l'abbé, cela signifie la disparition de moines résidant sur place, même si le titre et le bénéfice du prieuré subsistent.

Quatrième partie

Les 183 prieurés des anciens diocèses de Chalon et Mâcon

Note d'introduction sur les fiches

La quatrième partie de notre étude est constituée de 183 fiches, une par prieuré, chacune condensant les éléments déjà exposées ici et là au cours des chapitres précédents, et établissant une identité pour chacun des prieurés.

L'en-tête de chaque fiche est tiré du tableau général des prieurés qui a servi de base de données, consultable en première annexe de l'introduction générale au tome 2, à partir de la page 3. On y retrouve donc tout ce qui figure sur la ligne correspondant à chaque prieuré. Nous rappelons que l'ordre des prieurés est donné par nom de commune. On retrouve dans les en-têtes les abréviations dont nous redonnons le sens ci- après

Lexique des abréviations dans les tableaux

ANT	Antonin
CIS	Cistercien
CLUN	Cluny
GRAN	Grandmont
NA	Non affilié
NI	Non indiqué
OSA	Ordre de saint Augustin
OSB	Ordre de saint Benoît

L'en tête est suivi d'un résumé de ce que l'on a pu retenir à propos de chacun centré sur les points suivants. Tout d'abord la chronologie d'origine et l'identité du, ou des, fondateurs. Puis les caractéristiques de vie régulière : règle, affiliation, dépendances. On peut trouver dans les documents des noms de prieurs ou de moines ici et là repérés. On examine les points significatifs par rapport aux pouillés et aux paroisses. Certaines fiches sont plus étoffées que d'autre car les sources diplomatiques le permettent. Mais on ne vise pas à faire des monographies, ni des relevés d'inventaire qui appartiennent à d'autres disciplines et consultables dans les DRAC ou les sites du Ministère de la Culture.

Chaque fiche est complétée d'une liste des sources consultées. Certains ouvrages revenant constamment, ils ne sont notés que par le début de leur titre, ou même uniquement par le nom de l'auteur en particulier Auguste LONGNON éditeur des pouillés, est signalé seulement par LONGNON suivi des pages référencées. Les mentions bibliographiques complètes se trouvent au chapitre des « Sources » (chapitre I de la première partie) ou dans les premières fiches. Un certain nombre de références très spécifiques telles monographies parfois dactylographiées ou manuscrites ne sont mentionnées que dans les fiches.

Nous avons fait figurer les chartes de Cluny que nous avons sélectionnées concernant les prieurés. Parfois s'additionnent des chartes qui sont celles que nous appelons « à prieurés multiples », et qui ne sont pas décomptées dans le tableau de celles attribuées spécifiquement à tel ou tel prieuré.
Pour chaque série de 20 fiches une planche iconographique a été réalisée et mise en annexe à la fin du tome 2. Une sobriété té de principe a guidé la rédaction des fiches et la composition des planches.

Fiche n°: 1
Prieuré : **AUBIGNY**

Commune : ALUZE. AUBIGNY
Hameau : Aubigny
Canton : CHAGNY
Code postal : 71150
Vocable : SAINT-JACQUES
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSB
Ordre : Clunisien puis cistercien.
Dépendant de : SAINT-MARCEL puis MAIZIERES

La première présence monastique à Aubigny serait celle de Saint-Marcel. Si l'on en croit la Charte XXIX que Canat-de-Chizy date prudemment d'avant l'an 1000, sans autre précision : un certain Durand « craignant le jour du jugement », donne à Dieu et à Saint-Marcel et ses moines un alleu au finage d'Aubigny, avec une vigne de 32 perches et 4 pieds de long et 10 de large, sur un front de 7. Il garde cette donation en usuaire contre un cens d'un demi-muid de mout.
En 1132 l'abbaye cistercienne de Maizières est fondée en tant que troisième fille de la Ferté. Dès 1167 les cisterciens reçoivent la seigneurie et la justice d'Aubigny, cédée par Raoul de Marnay. En 1170, sur intervention de l'évêque de Chalon, Pierre, lui-même cistercien, le prieur de Saint-Marcel donne aux moines de Maizières sa terre d'Aubigny et sa dîme dans les paroisses de Mercurey et d'Aluze. Tout ceci établit que les moines de Saint-Marcel étaient installés et que les cisterciens n'ont refusé ni la dîme, ni la seigneurie, et qu'ils étaient dans la disposition de s'approprier une celle, appelée pudiquement plus tard grange, puis métairie. Cette « métairie » possédait en 1345 la haute justice sur tout le finage, et une chapelle servait aux moines présents sur place pour gérer le domaine et réciter les heures canoniales. Il semble bien que jusqu'en 1400 les moines travaillaient eux-mêmes ou dirigeaient le travail de leur personnel, mais les archives à notre disposition ne remontent pas jusqu'à cette période. En ravanche des archives plus tardives (1640) prouvent la persistance des liens entre Saint-Marcel et la paroisse d'Aluze, puisqu'il est fait état d'une procédure engagée contre Saint-Marcel, pour obliger son prieur commendataire à payer la portion congrue du curé.
L'établissement d'Aubigny est maintenant une propriété privée inaccessible, avec une chapelle remaniée au XIX^{e} siècle.

Sources :

AD Saône-et-Loire H 72, 77, 80, Maizière H 56 et La Ferté H31, H supplément 149.
CSM n° 29, 47
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 40.
EDOU (Jean), « Une dépendance de l'Abbaye de Maizières, la Métairie d'Aubigny", *SHAC* XXVIII, 1938, p, 173-191.
LAPIERRE (René), Monographie, 1994, manuscrit privé.
MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire,* 1856, rééd. SEPEC, 1998, p. 18.
RAGUT (Camille), Département de la Saône-et-Loire, Dictionnaires de communes, Res Universis, 1838, p. 8.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008, p. 13.

Fiche n°: 2
Prieuré : **AUVILLARS**

Commune : AUVILLARS
Canton : SEURRE
Code postal : 21250
Vocable : SAINTE-MARIE-MADELEINE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : FLAVIGNY

L'établissement d'Auvillars est certainement l'un de ceux dont l'inscription dans la liste des prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon est la plus sujette à caution. Alexandre de Charmasse signale un « Villerus » en 937 ou 938 dans son cartulaire de l'église d'Autun, mais Roserot, dans son dictionnaire topographique de Côte-d'Or, applique ce signalement à Villers-lès-Pots. Ce même dictionnaire cite « Auvillers » avec pour références AD de Côte-d'Or, Cîteaux H 434, et cartulaire de Cîteaux. On trouve un « Auvillers » en 1184 dans Duchesne, Grande histoire de la maison de Vergy, Preuves, p. 166.. Le pouillé de Longnon de 1320 n'indique aucun patronage, et celui du XIV^{e} siècle fait dépendre la paroisse directement de l'évêque. Le seul argument pour emporter la conviction est l'indication de Roserot, appuyée sur Courtépée, d'un droit de collation appartenant à l'abbé de Flavigny. Cette pièce à conviction est solide car aucune abbaye n'avait de droit de collation sans être passée par une étape précédente d'occupation monastique sous forme de celle ou de prieuré. Le cadastre napoléonien montre un pré « derrière la grange ». Malheureusement l'église est du XV^{e} siècle ainsi que ses fresques et gisants, ce qui ne laisse aucune trace de la période antérieure X^{e}-XIV^{e} siècle.

Sources

AD Côte-d'Or, Cîteaux H 434.
AD Côte-d'Or, archives en ligne, cadastre 1824, Auvillars, section A.
Cartulaire de l'Eglise d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), *3* parties en *2* vol., Paris / Autun, 1865-1900, III, p. 464.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne,* 4 tomes, rééd. de 1848, t. II, p.430.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 50.
DUCHESNE (André), *Grande histoire de la maison de Vergy*, Paris, 1625, Preuves, p. 166.
Pouillés de la province de Lyon, éd. LONGNON (Auguste et successeurs), t. I, Paris, 1904, p. 177 B et 185 E.
PEINCÉDÉ (Jean-Baptiste), Archives de la Chambre de Comptes, AD Côte-d'Or, série B, période 476-1492, B 11535.

Fiche n°: 3
Prieuré : **AVENAS**

Commune : AVENAS. PELAGI VEL PILATI
Hameau : PELAGI VEL PILATI
Canton : BEAUJEU
Code postal : 69340
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : NI
Ordre : NA
Dépendant de : AUTOCÉPHALE

On ne reviendra pas sur le débat provoqué entre les historiens d'art sur la période et le style de l'autel d'Avenas[1]. Il suffit de se souvenir que l'inscription épigraphique sous l'image d'un roi Louis donnant l'église d'Avenas à saint Vincent (c'est-à-dire le chapitre cathédral de Mâcon) est l'objet du questionnement sur l'identité de ce roi Louis donateur. De fait le premier document à notre disposition se trouve dans les *Instrumenta Matisconensis* de la *Gallia 4*, acte III (815), sous forme d'un précepte de l'empereur Louis 1er le Pieux. Celui-ci rappelle qu'une moniale nommée Austrude (abbesse ?) avait donné ce monastère à son père Charles le Magnifique (Charlemagne), lequel l'avait offert à l'évêque Hildebald de Mâcon. « Il nous a plu de donner les biens qui nous appartiennent à l'Église Saint-Vincent et d'ajouter deux esclaves nommés Elmengard et Agerius, avec leur chasement et toutes leurs dépendances ». Le cartulaire de Saint-Vincent présente treize actes de donations complémentaires de divers biens liés à l'église d'Avenas et son antique monastère faits à l'église de Saint-Vincent de Mâcon. Ces actes s'échelonnent entre 952 et 1166, date de l'intervention de Louis VII en Mâconnais. Ils évoquent tous ce monastère féminin au passé. Tant est que la date de fin de conventualité à retenir doit se situer au tout début du Xe siècle, qui est le point de départ de la période des recherches. On n'en connaît rien de plus. Pour ces raisons il a été décidé de classer ce monastère Notre-Dame d'Avenas parmi les prieurés autocéphales féminins.

Sources

AD Saône-et-Loire GF 61, p. 65
BEYSSAC (Jean), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France, T X : Province ecclésiastiques de Lyon*, diocèses de Lyon et Saint Claude, Paris, 1933, p. 76.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 3 vol., Mâcon, Protat, 1936-1970, col. 224.
CSVM, n° 27, 70, 347, 351, 363, 365, 367, 375, 387, 415, 425, 586, 600.
CUCHERAT (abbé François*), Les origines du Beaujolais et l'autel d'Avenas*, Lyon 1886 ou Revue Lyonnaise t. X, 1885, p. 146 et suiv.
Gallia IV, Ecclesia Matisconensis, Instrumenta, col. 264.
LONGNON, p. 191 E, 204 C.
OURSEL (Raymond), « À propos de l'autel d'Avenas », *Annales de Bourgogne*, t. XX, n° 78, 1948, p.204.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*, 2 v, Dizain, 1901-1902, rééd. 1 v, Res Universis, 1992, p. 403.
VIREY (Jean), *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon*, Protat, Mâcon, 1935, p. 72 et sv.

[1] Voir chapitre V de la deuxième partie p. 304 et sv.

Fiche n°: 4
Prieuré : **AZÉ**

Commune : AZÉ
Canton : LUGNY
Code postal : 71700
Vocable : SAINT-ETIENNE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Azé ne fait pas partie de la dotation initiale en 875, par Charles le Chauve aux moines de Saint-Philibert arrivés à Tournus. Dès le début du X^e siècle, Charles III le Simple ajouta cette *villa* que Louis IV d'Outremer confirma en 941 sous le titre d'*ecclesia*. Dans la politique de Tournus, là où il y a une *ecclesia*, il y a des moines et au minimum une celle. Elle fut confirmée par le roi Philippe 1^er à son couronnement en 1059, avec l'assentiment de son père Henri 1^er. Le pape Calixte II, en 1119 l'inclut dans sa bulle générale de protection de Saint-Philibert de Tournus et ses dépendances. Cette insistance sur Azé donne l'occasion à Isabelle Cartron de souligner l'intrication des donations faites à Cluny et à Tournus, parfois dans une même *villa*. On ne connaît rien de la vie conventuelle proprement dite tenue à Azé, mais l'armorial de Tournus nous apprend qu'Hugues de Francheleins en est le doyen en 1325, et que la richesse du prieuré devait être assez grande puisqu'en 1369 on décida que tous ses revenus seraient affectés aux frais de célébration de trois messes par semaine à l'autel abbatial de la Sainte Vierge et de saint Ardain, seul abbé tournusien canonisé ou tout au moins traité comme tel. L'église actuelle est le résultat composite de divers remaniements et seul le clocher roman subsiste.

Sources

CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p, 206 et 311.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 58.
CC n°703 (947), n°1324 (972), n°1402 (974), n°1848 (990), n°2069 (993), n°2077 (993), n°2208 (993), n°2336 (996), n°2381 (996), n°2420 (997), n°2568 (1003), n°2665 (1008), n°2688 (1014), n°3472 (1074), n°3473 (1074), n°5130 (1270), n°5200 (1274), n°5201 (1274),
JUENIN, t. II, Pr p. 95-96, p. 116.
LONGNON, p. 203 G : *ecclesia* à l'abbé de Tournus (avant 1412).
MARTIN (Jean) et MEURGEY (Jacques), *Armorial du Pays de Tournu*s, Paris, Champion, 1920.
MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire,* 1856, rééd. SEPEC, 1998, p. 40.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire, Dictionnaires de communes*, Res Universis, 1838, p. 29
Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923), éd. LAUER (Philippe), Paris, 1940, n° 82.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008, p, 17.

Fiche n°: 5
Prieuré : **BAGNOT**

Commune. hameau : BAGNOT
Canton : SEURRE
Code postal : 21700
Vocable : NATIVITÉ
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : OSB
Dépendant de : FLAVIGNY

Les informations sur la celle que Flavigny avait à Bagnot restent fragmentaires. La commune étant mitoyenne d'Auvillars-sur-Saône où Flavigny avait également une celle, on peut conjecturer que les deux petites unités fonctionnaient en étroite coordination. Jacques Denizot précise deux choses. La première est que cette celle avait un domaine de douze journaux de vignes. La seconde information est le transfert de la celle au chapitre de la collégiale Notre-Dame de Beaune, approuvé en 1148 par le pape Eugène III.
Les bâtiments monastiques furent détruits en 1700. Il ne reste que les granges de Bagnot que le cadastre napoléonien permet de visualiser dans leur état du début du XIX^{e} siècle. Il existait à l'époque deux groupes de bâtiments, disposés le long d'un chemin principal, lui-même croisé d'un chemin plus petit qui se perd au nord dans les champs. D'un côté on voit quatre bâtiments et de l'autre trois, l'ensemble a donné son nom à une portion de la section C du cadastre de 1824 : les Granges de Bagnot. Jean Marilier indique que l'implantation à Flavigny se fit d'abord au VIII^{e} siècle sous forme de pêcherie.
L'église du village, dont on a aucune certitude du lien avec la celle, est d'origine XIII^{e}, remaniée au XVe siècle avec des peintures murales de la même époque [2]

Sources

COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne,* 4 tomes*,* rééd. de 1848, t. II, p. 376.
DENIZOT (Abbé Jacques), *Encyclopédie du département de la Côte-d'Or*, 6 vol,, 1900, Ms 1727-1732, t. I, 2, p. 180 bis.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 59.
LONGNON, p. 177 C : *ecclesia* non taxée (1320), 186 B : bénéfice du chapitre de Beaune.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés des anciens diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon », dans *Papauté, monachisme et théories politiques, Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 2e vol., Lyon, 1994, p. 737 et sv, p. 748.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie du département de la Côte-d'Or*, Paris, 1924, p. 20.

[2] Voir deuxième partie, chapitre VII tableau p. 342

Fiche n°: 6
Prieuré : **BANTANGES**

Commune. **Hameau** : BANTANGES
Canton : MONTPONT
Code postal : 71500
Vocable : SAINT-VINCENT
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE de MÂCON

Cette dépendance de Saint-Pierre de Mâcon est signalée par Marcel Pacaut dans le partage de la Bresse à la fin du IX^{e} siècle entre les différentes abbayes voisines (Saint-Pierre de Chalon, Saint-Pierre de Mâcon, Saint-Philibert de Tournus, Saint-Marcel, Cluny et Baume-les-Messieurs). Dans le pouillé de 1225 la filiation envers Saint-Pierre est affirmée mais sans qu'y figure encore le titre prioral comme à Dommartin, Saint-Jean et Saint-Julien-sur-Reyssouze. Le priorat dut être éphémère car on classe Bantanges ensuite dans les bénéfices mineurs. Guy de Leusse attribue à un moine plutôt qu'à un chanoine, (probablement influencé par Berzé), le Christ en majesté retrouvé sous un enduit à la voûte d'abside dans les années 1920. Les peintures sur les murs de l'avant-chœur, représentent saint Paul d'un côté dans une facture que l'on peut estimer du XII^{e} siècle, tandis que saint Pierre, de l'autre côté, serait d'une facture plus récente. L'architecture composite de l'église comporte des éléments du XII^{e} : chevet en cul-de-four d'une unique abside. Raymond Oursel critique à mots couverts la restauration des différentes peintures : « Sans remettre en cause la bonne volonté de l'abbé Bragui, l'on déplorera qu'elle n'ait pas été servie par un égal souci d'authenticité et de respect de l'œuvre ancienne ».

Sources

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 61.
LEUSSE (Comte Guy de), « Les peintures de Bantanges », *AAM*, t.XXV, 1926-1927, p.163-164.
LONGNON, p. 25 C : église au prieur de Saint-Pierre de Mâcon (1225) , 60 B : bénéfice mineur (XIV^{e}).
MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire,* 1856, rééd. SEPEC, 1998, p. 48.
OURSEL (Raymond), *Canton de Montpont*, Mâcon, 1977, p. 17.
RAGUT (Camille), Département de la Saône-et-Loire, Dictionnaires de communes, Res Universis, 1838, p. 30
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.22.

Fiche n°: 7

Prieuré : **BAUDRIERES**

Commune. **Hameau** : BAUDRIERES
Canton : SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN
Code postal : 71370
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

L'église et la paroisse Saint-Pierre de Baudrières furent données par l'évêque Gauthier de Chalon à l'abbé Pierre 1er de Tournus en 1080. Cette donation provoqua sans doute des protestations de la part du chapitre, car le même évêque dut renouveler cette donation peu avant 1114 à l'abbé François. On suscite même un rescrit du pape Adrien IV le 14 avril 1155 pour obliger les chanoines à restituer l'église aux moines. L'abbaye y installa un prieuré que le pouillé de 1362 officialise comme redevable d'une demi décime de 16 livres. Le pouillé suivant, dit du XIVe siècle, indique un patronage de l'évêque. La querelle avait lassé Tournus qui préféra ne pas s'enliser dans une contestation épuisante, au moment même où l'abbé devait faire face aux revendications des bourgeois de la ville abbatiale. D'ailleurs, l'abbé était un bénéficier souvent absent (abbé de Corgenon nommé par Clément VII d'Avignon).

Raymond Oursel indique que « l'église a conservé de l'époque romane une travée sous clocher, voûtée d'un berceau plein cintre porté, au sud et au nord, sur deux arcs de décharge, et une abside de même largeur, en cul-de-four ». Cette église a été restaurée à plusieurs reprises au XIXe siècle, notamment sous la direction de l'architecte Zola (père de l'écrivain) installé à Chalon. Le cadastre de 1832 montre au parcellaire C1 les « champs Saint-Pierre » avec des bâtiments et un étang pouvant correspondre à l'ancien prieuré, et en C3 le « pré Saint-Vincent » à proximité du confluent de deux ruisseaux dont l'un vient du « moulin Donaut ». Les occupations de terrain par les chanoines et les moines ont probablement coexisté pendant une certaine période.

Sources

AD Côte-d'Or, B 10525.
AD Saône-et-Loire, Tournus H 186, Saint-Marcel H 255.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1832, Baudrières, C1 et C3.
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II., p. 143.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 3* vol., Mâcon, Protat, 1936-1970, col. 280.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., p. 415.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes de l'ancien diocèse de Chalon,* Protat, Mâcon, 1936, p, 74.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 62.
Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, éd. CANAT (Marcel), Dijon, 1863, t. I, p. 129.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus,* Dijon, 1739, p. 102, 110, 125, Preuves, p. 113.
LONGNON, p. 181 D : *prior* (1362) et 187 C : bénéfice à l'évêque de Chalon (XIVe).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 748.
MONNIER (M.), *Description des communes du département de Saône-et-Loire,* 1856, rééd. SEPEC, 1998, p. 45.
OURSEL, Groupe 71, n° 135, p. 3.
RAGUT (Camille), Département de la Saône-et-Loire, Dictionnaire des communes, Res Universis, 1838, p. 32.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2008, p. 33.

Fiche n°: 8
Prieuré : **BEAUMONT**

Commune. **Hameau** : BEAUMONT-SUR-GROSNE
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : NOTRE-DAME de l'ASSOMPTION
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

À lire le dictionnaire topographique de Saône-et-Loire on pourrait croire que la première mention de Beaumont date de 968, mais la référence donnée au cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon localise un échange de l'évêque de Mâcon à l'intérieur de son *episcopatus*. L'apparition de Beaumont-sur-Grosne est en réalité constatée dans une charte de Cluny datée de 980. Le vicomte Guy d'Auvergne et son épouse donnent à Cluny, et précisément à son abbé Mayeul, le court de Beaumont avec son église Sainte-Marie, ses manses, champs vignes, prés, forêts, étangs et ruisseaux, verchères, moulins, terres cultivées et en friche, plus douze serfs, servantes et enfants. Il s'agit donc d'un beau village, bien aménagé et cultivé que Cluny intègre sous la forme de doyenné-prieuré.

L'établissement fait l'objet de 25 mentions dans le cartulaire de Cluny, un prieur est cité en 1128. Henri de Winchester dans sa *Constitutio Expense* vers 1155, y consacre le long chapitre III, analysant ses richesses et son potentiel de développement (plusieurs moulins, 1000 porcs en glandée, six vaches et douze veaux, dix bœufs). Beaumont aurait eu un pouvoir de supervision sur les églises voisines de Saint-Cyr, Varennes-le-Grand, Saint-Ambreuil, Mancey et Ozenay. En tant que doyenné « il doit la pleine réfection aux frères au réfectoire et aux pauvres de l'hospice pour l'anniversaire d'Alphonse roi d'Espagne (Castille) ».

En 1237 Beaumont fait partie du contrat par lequel Josseran Gros fait échange avec Cluny de son château de Boutavent contre « la maison Beaumont, la grange Saint-Didier avec toutes les dépendances, sauf les dîmes, les églises et les droits spirituels ». Dès lors la présence monastique clunisienne s'étiole rapidement et la paroisse est cédée à Saint-Pierre de Chalon en 1298. Le pouillé du XIV^{e} siècle continue d'indiquer l'abbé de Cluny comme patron.

On ne veut pas parler de Beaumont sans évoquer la relation que Pierre le Vénérable fait d'un miracle dans ces lieux, plutôt une vision miraculeuse qu'y eut le moine Gérard au cours d'une célébration de messe le jour de la fête de la circoncision. Après avoir prononcé les paroles de consécration sur les espèces du pain et du vin,

> « il aperçut un petit enfant agitant les mains et les bras à la manière d'un bambin ». À sa stupéfaction « s'ajouta la vision, vers le côté de l'autel, d'une femme d'une très grande beauté qu'il comprit être la bienheureuse Vierge mère du petit enfant ; près d'elle il vit un homme d'une angélique beauté, ou pour mieux dire un ange envoyé par Dieu qui assistait comme elle aux célèbres sacrements. Et il entendit parler l'ange : « Pourquoi s'étonner, cet enfant que tu vois gouverne le ciel et la terre ». Ceci dit, la vision céleste disparut ».

Jean-Pierre Torell et Denise Bouthilier, traducteur éditeurs du « *De Miraculis* » rappellent en note qu'on se trouve alors dans l'Église au cœur du débat sur le réalisme eucharistique. Ils ajoutent que, selon eux, il ne faut pas confondre ce moine Gérard avec Gérard-le-Vert.

Nous avons parlé des chapiteaux du portail d'entrée de l'église dans le Chapitre IV de la deuxième partie, page 274.

Sources

AD Côte-d'Or, B 539, 115242 f. 29.

AD Saône-et-Loire, H 116 : Saint Pierre de Chalon, H 24 : La Ferté

CC n°120 (915), n°572 (942), n°1525 (980), n°1636 (983), n°2027 (993), n°2325 (996), n°2364 (996), n°2449 (997), n°2536 (1001), n°2591 (1004), n°2592 (1004), n°2599 (1004), n°2602 (1004), n°2603 (1004), n°2624 (1005), n°2752 (1021), n°2755 (1021), n°2756 (1021), n°2757 (1021), n°2758 (1021), n°2759 (1022), n°3607 (1085).

Mentionné dans les CC n° 4710 (1237) et CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable 1148), CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155).

COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit.,p. 357.

DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 77.

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 63.

LONGNON, p. 185 C : bénéfice à l'abbé de Cluny (XIV^{e}).

MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 47.

PIERRE LE VÉNÉRABLE, *De Miraculis libri duo,* éd. Denise BOUTHILLIER, Turnhout, 1988 *(C.C.C.M., 83), Le Livre des Merveilles de Dieu,* traduction *par Jean Pierre* TORRELL *et* Denise BOUTHILLIER, Paris-Fribourg, 1992 (Pensée antique *et* médiévale), p. 98 et sv..

RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 33.

REBOUILLAT (Marguerite), *Le canton de Sennecey-le-Grand*, Dijon, Jobard, 1987, p. 27.

RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 36.

VALOUS (Guy de), « Le domaine de l'abbaye de Cluny aux X^{e} et XI^{e} siècles », *AAM*, t. 22, 1920-1921, p. 299-474, p. 410.

VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^{e} siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, p. 217.

Fiche n°: 9

Prieuré : **CHÂTEAU DES MOINES DE BERZÉ**

Commune. **Hameau** : BERZÉ-LA-VILLE
Canton : MÂCON
Code postal : 71960
Vocable : PURIFICATION-DE-LA-VIERGE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

L'histoire des fresques du Château des Moines de Berzé-la-Ville est unique en son genre. Elle a suscité et suscitera encore publication sur publication. Depuis la découverte fortuite de ces fresques dans l'abside de la chapelle par l'abbé Jolivet en 1887, un immense travail de restauration a permis de retrouver la scénographie complète initiale et, pense-t-on, la couleur primitive des personnages et des décors. L'achat du bâtiment par Joan Evans, en 1947, et sa donation à l'Académie de Mâcon en a garanti la sécurité et la protection et rendu possible la mobilisation de fonds pour des reprises picturales éventuelles. Neil Stratford a rappelé les contributions éminentes de Léonce Lex, Jean Virey et François Mercier pour une acceptation commune du sens à donner au décor de cette abside.

Une communication faite au congrès de Mâcon en 1963, de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes parlait encore de peintures « byzantines » pour la technique employée et croyait pouvoir identifier le peintre en un certain « Boton », maître d'œuvre d'origine grecque envoyé à Hugues de Cluny par l'abbé Didier du Mont-Cassin. Neil Stratford, dans un colloque scientifique international tenu à Cluny en 1989, affirme : « La piste byzantine est fausse. Je ne crois pas qu'il soit difficile d'admettre que le peintre de Berzé fut l'héritier du milieu artistique de Rome ». Il évoque l'analogie, dans le chantier contemporain de Cluny III, avec le style romain *all'antica*, fait en partie de mosaïques. L'unique commanditaire, à Cluny comme à Berzé, fut Hugues de Cluny, puis son héritier spirituel l'abbé Pons achevant les travaux entre 1110 et 1120. L'auteur reprend à son compte l'explication généralement admise d'une *traditio legis.* Au premier plan, les apôtres Pierre et Paul sont accompagnés des saints vénérés dans la campagne environnante (Blaise et Vincent), de ceux soulignant la fidélité à Rome (Sébastien, Serge, Bacchus) ou des martyrs exemplaires (Laurent, Abdon, Sennen). La présence des abbés (probablement Odilon et Mayeul) renforce l'allégeance au siège apostolique.

Dans une communication plus récente, en 2005, Daniel Russo va encore plus loin, et traduit la représentation globale du Château des Moines comme une promotion de Cluny au rang de construction ecclésiologique de la nouvelle Rome. Pour Juliette Rollier-Hanselmann, dans une publication de 2007, s'appuyant sur un article d'Eric Palazzo, les saints et martyrs en marche vers le Christ de la mandorle représentent le pèlerinage de l'Église militante.

Un autre aspect de Berzé-la-Ville a retenu l'attention des historiens et des chercheurs, il s'agit du mode de constitution et de gestion de cette dépendance clunisienne. On avait très tôt insisté sur la prédilection de l'abbé Hugues pour ces lieux. Le cartulaire de Cluny évoque en effet un séjour chaque année entre 1100 et la date de sa mort. Les archives de Saône-et-Loire, en série H, supplément de Cluny, confirment cette notion. L'affection de l'abbé pour Berzé va jusqu'à prévoir que ce site devra pourvoir à la *refectio* des frères

pour son propre anniversaire. Les différentes questions relatives à l'administration de Berzé-la-Ville ont été abordées et discutées par Maria Hillebrandt. Celle-ci fait observer que c'est en 1093, dans la charte 3666 où « un certain Durand, prévôt de Berzé, déguerpit de son alleu pour Cluny ». Elle ajoute « qu'aux alentours de 1100, Cluny semble avoir institué un *decanus* pour presque tous les doyennés… Il est étonnant que l'on ne puisse trouver de façon certaine, pour l'obédience de Berzé-la-Ville, l'existence d'un moine portant le titre de *decanus* dans les chartes. On se demande pourquoi ».

De fait, Berzé ne fut pas administré par un doyen qui lui fut propre mais directement par l'abbaye de Cluny, très proche, et nommément par Seguin son chambrier. Cette administration supérieure ne freine pas, au contraire, l'expansion domaniale de Berzé sur une dizaine de *villas*, notamment Igé, Domanges, Pierreclos. C'est sans doute que cet ensemble formait un tout homogène à proximité immédiate de ce Cluny que celle-ci voulut chapeauter directement. Seul l'esprit méthodique d'Henri de Winchester dans sa *Constitutio Expense*, vers 1150 note Berzé-la-Ville comme une *decania* autonome, au numéro IX de son inventaire. Cela laisse clairement comprendre, avec les objectifs de production que l'évêque fixe à ce doyenné, qu'il y avait bien sur place un doyen ou faisant fonction.

Cette situation de doyenné sans doyen, ou de prieuré sans prieur, ne doit pas nous étonner si l'on se réfère à la situation d'autres établissements extérieurs à l'obédience clunisienne. On a évoqué la situation de Palleau, prieuré de Saint-Bénigne de Dijon, et dont l'abbé était directement le prieur. Dans le réseau tournusien le prieuré de Presty était connu pour être dirigé par l'abbé en personne. Il y avait certainement d'autres cas, plus discrets.

Sources

L'abondance de la littérature sur les fresques de Berzé et l'iconographie des différents ouvrages, nous a permis de nous abstenir, d'une part d'en faire un commentaire dans le chapitre de la deuxième partie consacrée aux fresques, d'autre part de produire une iconographie qui ne pourrait rivaliser avec celle déjà publiée.

AD Saône-et-Loire, H Supplément Cluny n° 36 Berzé-la-Ville, le clos Saint-Hugues.
CC n°698 (947), n°1363 (974), n°3018 (1049), n°3267 (1049), n°3268 (1049), n°3270 (1049), n°3380 (1062), n°3418 (1068), n°3573 (1080), n°3686 (1094), n°3744 (1100), n°5058 (1263), n°5059 (1263), n°5070 (1267), n°5175 (1272).
Cité dans les CC n°3666 (1093), n°3742 (1100), n° 3829 (1105) et CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 70.
FOCILLON (Henri), *Art d'Occident, le Moyen Âge roman*, Paris, 1938, rééd. A. Colin, 1965, p. 329.
HILLEBRANDT (Maria), « Berzé-la-Ville, la création d'une dépendance clunisienne, dans le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny », *Actes du colloque scientifique international*, Cluny, 1990, p. 198-212.
LA CROIX-BOUTON (Frère Jean de), « Les fresques byzantines de Berzé-la-Ville » in *34e Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes*, Mâcon, 1963, p. 62-65.
LONGNON, p. 196 D : *curatus* (XIV^{e}) et 202 E : église à l'abbé de Cluny (anvant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 52.
NICOLAS (Fernand), *Peintures murales à la chapelle des moines de Berzé-la-Ville,* Mâcon, 1993.
PALAZZO (Eric), « L'iconographie des fresques de Berzé-la-Ville dans le contexte de la réforme grégorienne », Cahiers de Saint-Michel de Cuxa, n° 19, 1988, p. 169-182;
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 37.
Revue Zodiaque, n° 117, 1978, planche 15.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 45.
ROLLIER-HANSELMANN (Juliette), « La chapelle des moines de Berzé-la-Ville : image du monde médiéval », *AAM*, 5e série, t. 1, p. 12-21
RUSSO (Daniel), « Espace peint, espace symbolique, construction ecclésiologique, les peintures de Berzé-la-Ville », Revue Mabillon, n s 11, 72, 2000, p. 57-87.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés clunisiens », *Bulletin du Centre d'Études clunisiennes, 1998, Cluny, p. 14.*
STRATFORD (Neil), « Visite de Berzé-la-Ville », in le *Gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny, Actes du Colloque scientifique international de Cluny*, 1989, p. 33-41.
TERRET (Victor), « Cluny centre et foyer artistique de la sculpture bourguignonne », *AAM*, 15 (2), 1910, p. 9.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 83.

Fiche n°: 10

Prieuré : **BESSEY-LÈS-CÎTEAUX**

Commune. **Hameau** : BESSEY-LÈS-CÎTEAUX
Canton : GENLIS
Code postal : 21110
Vocable : SAINT-VINCENT
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSA
Ordre : OSA
Dépendant de : SAINT-ETIENNE-DE-DIJON

L'église Saint-Vincent de Bessey-lès-Cîteaux fut donnée vers le milieu du XI^{e} siècle par l'évêque Achard de Chalon à l'abbaye canoniale de Saint-Etienne de Dijon. L'évêque Gauthier confirma cette donation, avec dîmes, oblations et dépendances, probablement au début de son épiscopat (1080). C'était une période où l'abbaye n'avait pas encore adopté la règle de saint Augustin, et le terme de prieuré-cure utilisé par Roserot signifie sans doute que la chanoine délégué sur place gardait pour lui les revenus de la paroisse et du casuel. La régularisation se fit à partir de 1113 et il est probable que le service paroissial en campagne éloignée trouva moins de candidats. Aussi l'évêque Gauthier de Sercy dut-il se résoudre à transférer la paroisse au chapitre de Beaune vers 1150.

Le cadastre napoléonien de 1843 montre en section B4 une église en croix latine qui doit être récente, et au nord en bordure de la Vouge un ensemble de constructions avec une rue de l'église et une ruelle du cimetière conduisant à un grand cimetière. Un bief dérivé de la Vouge est bordé d'un bâtiment qui doit être un moulin, par ailleurs lui-même bordé d'une rue du Moulin. Il y a un autre moulin plus à l'est qui est à cheval sur la rivière. Cet ensemble évoque assez bien une maison priorale.
Une autre section C5 montre un essart et un domaine des Essarts, qui auraient pu appartenir au domaine monastique.

Sources

AD Côte-d'Or, Cartulaire Saint-Etienne de Dijon, éd. COURTOIS, t. II, p. 10, ch 7..
AD Côte-d'Or, Cartulaire Saint-Etienne de Dijon, I f 32 (1050), f 35v(1080), f 59 (XII^{e} siècle).
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques … op. cit., p. 135.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 71.
FYOT de la MARCHE (Abbé Claude), *Histoire de l'église abbatiale de Saint-Étienne-de Dijon*, Dijon, 1696, p. 85, rééd. 1910.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* op. cit., p. P; 35 : devient cure simple en 1663.

Fiche n°: 11

Prieuré : **NOTRE-DAME-DE-LÉE**

Commune. **Hameau** : BESSEY-LÈS-CÎTEAUX. LÉE
Canton : GENLIS
Code postal : 21110
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : CIST
Dépendant de : CÎTEAUX

La chapelle Notre-Dame de Lée à Bessey-lès-Cîteaux est signalée sans aucun détail dans le dictionnaire topographique de Côte-d'Or. Le manuscrit Denizot assure que la dite chapelle date du XIe siècle. Elle servait de reposoir aux moines de Cîteaux. Ces moines de l'abbaye demeuraient sur place pour passer en alternance une période d'ermitage et accueillir les pèlerins attendus toute l'année et surtout la semaine après Pâques.

De nombreux miracles y auraient été attestés. Des associations paroissiales dans les villages environnants maintiennent sinon les pèlerinages, au moins des manifestations de prière. C'est l'exemple type d'un prieuré ermitage totalement dépendant de l'abbaye de Cîteaux toute proche qui combinait accueil des pèlerins et tranquillité.

Sources

DENIZOT (Abbé Jacques), *Encyclopédie …* op. cit., p. 297.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* … op. cit., p. 284.

Fiche n°: 12
Prieuré : **BISSY-SUR-FLEY**

Commune. **Hameau** : BISSY-SUR-FLEY
Canton : BUXY
Code postal : 71460
Vocable : NATIVITÉ de la VIERGE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA puis CIS
Dépendant de : FAVERNEY puis LA FERTÉ

Les communes de Bissy-sur-Fley, et de Fley (fiche 64), chacune ayant abrité un prieuré, sont proches l'une de l'autre. Cette proximité ainsi que les similitudes dans le nom ont été sources de confusion. Qu'on en juge d'après les auteurs suivants : Ragut écrit page 40 que Bissy était une annexe de Fley et page 162 que Fley était une annexe de Bissy. Rigault écrit page 52 que Bissy était à la collation de la Ferté et page 296 que Fley était un prieuré de la Ferté annexe de Bissy.

Les textes les plus anciens appartiennent au cartulaire de Cluny. La charte 2838, de 1030 environ, transcrit une vente faite par « Engelbert (sa femme et son fils) à Cluny d'un manse au *pagus Cabilonensis*, *villa* de Bissy, paroisse de Saint-Martin du-Tartre, pour le prix de 70 sous que nous acceptons et déposons sur l'autel sacré de saint Pierre et saint Paul pour que la société du monastère nous soit donnée et qu'à notre décès nous soyons ensevelis ici même ». Cette donation assortie d'un placement collectif d'une famille peut difficilement s'interpréter comme une prise d'habit monastique, mais plutôt comme un placement de servage volontaire sous la protection de Cluny, avec peut-être une incitation à l'installation d'une communauté envoyée par Cluny au lieu du don.

Le texte suivant est encore une charte clunisienne, CC 3211, située pendant l'abbatiat de Hugues c'est-à-dire entre 1049 et 1149. « Robert donne, sous réserve d'usuaire, un champ et un pré sis en la *villa* de Bissy, avec en vestiture une vigne entourée de murs fortifiés. Qu'à mon décès les habitants du lieu fassent ce qu'ils veulent » [3]. Dans cette charte il s'agit d'une donation sous réserve d'usage viager d'un champ et d'un pré, en contrepartie duquel usage le donateur donne à effet immédiat une vigne entourée de murs fortifiés. La donation s'accompagne d'une libération implicite des habitants, c'est-à-dire des serfs qui exploitaient ces terrains. Plus exactement ils auront le choix entre rester les serfs de l'abbaye car « collés à la terre » et bénéficier de sa protection ou choisir un autre maître, ou partir à la ville.

Ces deux textes s'appliquent avec précision à Bissy-sur-Fley et prouvent une antériorité de possession par Cluny avant toute autre. Il est donc tout à fait plausible que Cluny y ait installé quelques moines dans une dépendance discrète de Saint-Gengoux comme pouvait l'être Maizeray. Quand, au XIV[e] siècle, les cisterciens de la Ferté achetèrent le prieuré voisin de Fley à l'abbaye de Favernay, ils bénéficièrent sans doute d'une union des deux paroisses. L'hypothèse d'Haverkamp d'une présence d'installation de moines cisterciens à Bissy-sur-Fley est alors séduisante, avec un chœur de priorale plus adaptée aux offices canoniaux. L'autre aspect prieural de ce débat sera exposé à la fiche 64.

[3].Les traductions des chartres sont personnelles.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 34 n° 26.
CC n° 2838 (1030), n° 3211 (1049).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col, 1153.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. IV, p. 459.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 147.
HAVERKAMP (Claus), «Eglise de Bissy-sur-Fley », *La Physiophile*, 2003, p. 17 et sv.
LONGNON, p. 174 E : ecclesia (1320) et 183 B : bénéfice à l'évêque (XIV$^{e)}$.
MONNIER (M.), *Description des communes …* op. cit., p 58.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 40 et 162.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 52 et 296.

Fiche n°: 13

Prieuré : **MONT-SAINT-ROMAIN**

Commune. **Hameau** : BLANOT. MONT-SAINT-ROMAIN
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-ROMAIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

La fondation d'une église ou chapelle au vocable de Saint-Romain serait due à une libéralité du roi Clodomir, mort en 524, selon le manuscrit anonyme de Mâcon qui n'apporte aucun commentaire. Selon Guy de Leusse tous les vocables de Saint-Romain de Bourgogne et du Lyonnais honorent saint Romain d'Antioche. Il existait à proximité du mont une source attirant des pèlerinages païens. Cluny a affirmé sa possession du lieu sur la base de deux chartes de 927 et 930 qui semblent à première vue faire doublon. Un certain Leutbald avait reçu Blanot en héritage de son père, qui le tenait d'un partage avec le comte Guillaume de Mâcon (le fameux Guillaume fondateur de Cluny). Dans la première charte Leutbald et son épouse Doda donnent à Cluny en 927 les églises Saint-Martin de Blanot, Saint-Pierre de Lanques, Saint-Bénigne et Saint-Romain, et deux hameaux de Blanot (Le Vivier et Founières). Le donateur se réserve en viager 3 manses à la villa Escotia avec les serfs qui y travaillent. La charte de 930 est identique à la différence qu'il n'est pas fait de mention de réserve en viager.

Cette vaste donation au bénéfice de Cluny comprend en réalité quatre sites différents de prieurés clunisiens. Le premier est celui de Saint-Martin de Blanot (voir fiche suivante), le deuxième est l'église Saint-Pierre de Lanques qui est une annexe de Péronne (fiche 122) ; le troisième est l'église de Saint-Bénigne, propre au prieuré de la Tour de Bassy (fiche 142). Le quatrième est l'église de Saint-Romain, dit de Blanot. L'intérêt de cette charte est de prouver l'existence d'une église dès la haute époque, puisque le don ne parle ni d'oratoire ni de chapelle, mais bien d'une église.

Même si l'altitude reste modeste (579 m), le lieu n'était guère propice à la culture, et ce ne pouvait être un doyenné, seulement un prieuré. En fait il s'agissait d'un prieuré particulier, puisque destiné à l'accueil de frères venant de l'abbaye pour un temps d'ermitage. La vie érémitique sous certaines conditions, était en effet encouragée par Cluny, depuis qu'un compagnon de l'abbé Odon, saint Adegrin, avait demandé de vivre « au désert ». Il est d'ailleurs cité au martyrologe romain le 4 juin comme compagnon de l'abbé de Cluny, autorisé à vivre dans un ermitage proche. C'est ce que relate la « Vita Odonis » sans préciser le lieu de l'ermitage choisi. Plus tard Pierre le Vénérable écrit un ensemble de textes réellement favorables à cette forme de vie monacale et y précise son organisation. Cet encouragement ne suscite que des vocations limitées. Trois sites seulement semblent avoir convenu à cette forme de vie pour les moines de Cluny. Deux sont localisés avec précision : Sainte-Radegonde, un hameau de Cluny même, Saint-Romain de Blanot dont nous parlons ici. Pour le troisième on hésite entre Ajoux situé sur la ligne de crête entre le col de Brancion et le col de Navois, ou Aujoux près du Mont Saint-Rigaud à la limite du Mâconnais et du Beaujolais. Didier Mehu ne semble pas trancher entre les deux sites.

Tout l'approvisionnement du Mont Saint-Romain venait de Cluny via le prieuré Saint-Martin de Blanot. Des témoignages attestent encore la présence de deux moines en 1675. L'historiographie n'est pas plus abondante sur ce lieu, et cela se comprend quand on connaît sa situation géographique et sa vocation particulière. Le Mont

Saint-Romain est à l'origine d'une légende, celle d'un berger qui réussit à mettre le diable en difficulté « sire diable, vous allez compter tous les ivrognes des pays de Bourgogne ». Le diable n'y est jamais arrivé. Quand il pense avoir fini, il faut qu'il recommence parce qu'il y a toujours de nouveaux ivrognes, avec le vin d'ici qui est trop bon. Heureusement car si le diable avait pu tous les compter il emmènerait le berger en enfer. De toutes façons il ne reste rien actuellement sur le Mont Saint-Romain.

Sources

AD Saône-et-Loire, GF 61, p. 64.
Bibliotheca Cluniacensis, col. 23-24.
CC n °283 (927), n° 387 (930).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 76.
DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans la société au Moyen Âge (950-1350) », *RHEF,* t. LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 5-37, ici p. 21, pour l'auteur Saint-Romain est un véritable sanatorium.
LEUSSE (Comte Guy de), « Le prieuré de Saint-Romain », *AAM*, 3e série, t. XXII, 1920-1921, p.1-95, ici p. 6-8.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny* (X^{e}-XV^{e} siècles), Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999, p. 111 et sv. puis p. 121.
PICHARD (Michel), *Blanot*, 2008 (monographie).
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.479.

Fiche n°: 14
Prieuré : **SAINT-MARTIN**

Commune. **Hameau** : BLANOT
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Les deux chartes de 927 et 930, attribuant l'église Saint-Martin de Blanot à l'abbaye de Cluny, ont été évoquées dans la fiche précédente. La donation comportait en outre deux hameaux du village. L'un s'appelle Vivier et on peut supposer que ce nom venait de l'existence d'une retenue d'eau servant de réserve de pêche. L'autre hameau est celui de Founières ou Fougnières qui aurait abrité une poterie. Blanot est intégré dans les dépendances de Lourdon, qui en comprennent sept : Cotte, Massy, Taizé, Prayes, Blanot, Donzy, Cruzille ainsi que deux moulins (Cruzille et Maillis). Blanot fait partie de la zone sans péage de Cluny et sans château définie par les papes et les rois, et se rattache aussi au ban sacré de protection de Cluny. Au concile d'Anse en 994, on proclama l'inviolabilité de Cluny et de vingt-deux de ses possessions, dont Blanot.

La situation de dépendance de Blanot vis-à-vis de Lourdon rend difficile l'attribution du qualificatif de prieuré, et ce titre n'apparaît pas clairement. Cependant le nom d'un cellérier Foulque, vers 1100, chargé du contrôle de la culture et de la réserve est inscrit dans une charte. Un Duran de Blanot, protecteur des moines, est cité dans un écrit de 1229. L'appréciation exacte des relations entre Cluny et Blanot (Saint-Romain et Saint-Martin) se complique à la lecture de la charte d'échange entre le sire de Brancion et l'abbé de Cluny signée en 1237 (Didier Méhu parle de latin alambiqué à propos de cette charte). S'il est clair que l'abbé donne Beaumont-sur-Grosne, la grange de Saint-Didier et une forte somme en numéraire, la renonciation du sire de Brancion outre le château de Boutavent semble comporter…le territoire de Blanot sans Saint-Romain. Comme il est fréquent au Moyen Âge, il n'abandonnait probablement que des prétentions illégitimes plutôt qu'une possession fondée à juste droit, ou bien, en tant que lointain héritier de Leutbald, il n'aurait fait que confirmer le don de son prédécesseur. La *Constitutio Expense* d'Henri de Winchester, 87 ans avant cet échange avec les Gros, établit sans aucun doute l'association de Blanot et Donzy-le-Pertuis en dépendance de Lourdon et nomme le moine Ancelin comme acquéreur d'un moulin.

Dépendre de Lourdon était une lourde charge contributive à son *mesaticum*, et malgré cela, en retour, Blanot ne bénéficiait d'aucune défense contre les rapines éventuelles des seigneurs du voisinage. C'est la raison pour laquelle Blanot eut ses propres fortifications et que le clocher de l'église fut surélevé pour servir de tour de guet.
L'édifice prioral est à nef unique et chœur vouté en cul-de-four. Le prieuré était plus à l'ouest, au fond de la vallée et ne présente plus aucun bâtiment qui pourrait l'évoquer.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 1.
CC n°283 (927), n°802 (951), n°2775 (1022), n°3715 (1096), n°4553 (1233).
Cité dans CC n° 2255 (994) et CC 4143 ou *Constitutio Expense* : chapitre XIII concerne Lourdon et Blanot qui en dépend (1149-1156).
Transaction entre le Sire de Brancion et l'abbé de Cluny concernant Boutavent, et incidemment Blanot : Bibl. Clun. Col. 1506, et CC 4710 à 4715 (1237)
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 77.
LONGNON, 190 G : *curatus* exempt (XIV^{e}).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 76.
MONNIER (M.), *Description des communes …* op. cit., p 58.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 40.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 53.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 83.

Fiche n°: 15
Prieuré : **SAINT-HYPPOLITE**

Commune. **Hameau** : BONNAY
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-HYPPOLITE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Les restes impressionnants de l'église priorale de Saint-Hyppolite (orthographe locale et de l'IGN) ont résisté au temps. Une visite en 2003 avait retrouvé le même aspect que celui décrit par Jean Virey 70 ans plus tôt dans son ouvrage sur les églises romanes du diocèse de Mâcon. Depuis dix ans une vigoureuse entreprise de restauration a permis de consolider et redonner sens à ce monument à la fois église et château fortifié.

Bruel et Bernard éditent la charte 2493, qui aurait été établie entre 999 et 1027, et qui fait état d'une donation à Cluny par Joceran Gros de l'église Saint-Hyppolite, sous réserve d'usuaire avec des vignes en vestiture. Jacques Hourlier, dans son ouvrage : *Saint Odilon abbé de Cluny*, indique que la date de 999 est la plus probable. Ce que l'on sait est qu'en 1105 Lambert Déchaux déguerpit de ses coutumes accaparées sur les obédiences de Saint-Hyppolite (Berzé, Péronne, Lourdon), contre 100 sous et la réception de son fils Bernard au monastère, entre les mains du doyen Guillaume de Mazille et du doyen Roger d'Écussoles (CC 3829). Georges Duby indique dans *La société aux XI^e^ et XII^e^ siècles* que Saint-Martin-des-Vignes et Saint-Hyppolite ne bénéficiaient d'aucune corvée, ce qui explique que la *familia* de saint-Hyppolite comprenne 20 valets de culture.

La *Constitutio Expense* rédigée par Henri de Winchester-Winchester vers 1150, consacre le chapitre V à Saint-Hyppolite, désignée comme *decania*. On y trouve, dans une présentation compliquée, l'inventaire des ressources du prieuré et les améliorations possibles escomptées. L'intérêt de ce document est de montrer le partage des produits d'une exploitation agricole entre le « seigneur » (Cluny) d'une part, les réserves de semences d'autre part, tout en laissant dans l'ombre la quotité disponible laissée au tenancier.
Voici la traduction mot à mot de cette description :

> « Saint-Hyppolite doit 9 livres et 6 sous à la saint Martin, 4 livres à la saint Jean Baptiste. Pour chaque âne qui va chercher du bois dans la forêt : 12 deniers. S'ils y vont tous : 10 sous. À la saint Martin 19 setiers de froment, 21 setiers d'avoine, 60 setiers et demi de vin, 15 chapons et 6 poulets. Au Pujet (dépendance voisine) il y a une charrue à quatre bœufs dont deux sont au seigneur et deux sont au serf, et le seigneur doit avoir la moitié de toute la production. Il doit y avoir 18 setiers de dîme d'avoine. En meilleure saison cette dîme augmente de 6 setiers. Il y a 7 moulins à doubles panaux (*moulins à vent ?*), et si le temps est bon, ils rendent 7 setiers par semaine ou alimentent un four pour 20 hommes. Il y a cinq charrues et chacune est à six bœufs, on pourrait en utiliser une sixième. Il y a cinq veaux de l'année et deux de l'an passé. Il y a des vignes qui donnent un rendement de six charrettes de vin. Le nouveau clos de vigne peut rapporter 6 livres. A Saint-Hyppolite et Chazelles on compte 60 setiers de semence de froment et les terres défrichées 2 setiers. À la saint Martin ceux de Chazelles donnent 58 sous et 6 setiers d'avoine. À la saint Vincent 14 sous. À la saint Jean-Baptiste 12 sous et plus. On peut récolter 60 chars de foin. Il y a deux moulins *(à eau ?)* desquels on peut tirer 15 setiers moitié froment, moitié orge. Pour la récolte de cette année Cluny reçoit 150 setiers de froment, le seigneur en vend 30, les semences gardées sont de 60. En août la récolte est de 107 setiers d'orge et d'avoine. Chaque berger ou bouvier reçoit ici 7 setiers et demi d'orge. Le total de tout cela produit 18 livres et 26 setiers et demi de froment,

149 setiers d'avoine et 7 setiers et demi d'orge, plus 3 muids et 12 setiers et demi de vin, 15 gélines et 5 poulets. En plus on peut rendre au seigneur 12 charrettes de vin et 60 chars de foin ».

Avec un tel décompte la *decania* semble riche et l'on comprend les besoins d'une fortification pour protéger le stockage de toutes les récoltes et réserves. Ces fortifications sont autorisées par un accord donné par Josseran Gros en 1214 dans la charte 4482, signée en présence de Duran, prieur de Saint-Marcel. Une visite des doyennés en 1319 confirme alors le statut de castrum aux bâtiments décanaux. Mais l'abbaye se désintéresse progressivement de Saint-Hyppolite et au XV^{e} siècle plusieurs documents attestent son état de ruine.

Sources

CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155).
CC n°2493 (999), n°3030 (1049), n°3474 (1074), n°3920 (1119), n°3983 (1134), n°4478 (1214), n°4482 (1214), n°4483 (1214), n°4484 (1214), n°4702 (1237), n°4795 (1244), n°4820 (1247), n°2896 (1035). Figure aussi dans la CC 3829 (1105).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. IV, p. 466.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 80.
DUBY (Georges), *La société aux XI^{e} et XII^{e} siècles dans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (I^{ère} éd. 1953), p. 315 et 317.
HOURLIER (Dom Jacques), *Saint Odilon, abbé de Cluny*, Louvain, 1964.
LONGNON, p. 195 B : curatus exempt (XIV^{e}).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 788 et *passim.*
MONNIER (M.), *Description des communes …* op. cit., p 63.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 43.
Revue Zodiaque, n° 117, planches 1 à 8.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001. p. 94 et *passim.*
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.655.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés … op. cit., p. 55.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 376, plan XXII, planche XIII.

Fiche n°: 16
Prieuré : **NOTRE-DAME**

Commune. **Hameau** : BONNAY
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Le couple Narduin et Judith, déjà donateur de Chevroux à Tournus en 980, ajoute en 981 son héritage à Bonnay *(in villa Belnado)*. C'était sous l'abbé Etienne 1er (9e abbé, 960-981). Le texte latin de cette charte se trouve dans les Preuves de l'ouvrage de Juenin.

Le principe de confirmation des possessions de Tournus promulgué par le pape Calixte II en 1119-1120 confirme l'*ecclesia* de Belnay (*Belniacum*), associée à celle de Lis et aux celles de Saint-Symphorien d'Ancelles, Saint-Romain-des-Iles, et Saint-Pierre de Romanèche, selon le récit de Pierre François Chifflet. On a peu de détails sur le développement de la vie de cet établissement qui devait cumuler prieuré et doyenné, à proximité de l'établissement clunisien de Saint-Hyppolite.

L'abbé Jean de Montbelet (32e abbé 1268-1285) remet en janvier 1271 à un particulier pour sa vie durant la maison ou prieuré de Bonnay et celui de Lys contre 500 livres qui ont été employées à payer les dettes de l'abbaye pour lesquelles elle payait de gros intérêts
.
Selon le pouillé du XIVe siècle, il n'est fait mention que d'un *curatus*, et il est vraisemblable que la vie monastique, assez brève, ne fut jamais très importante. L'église actuelle date de 1884, avec réemploi d'un mur en *opus spicatum* de l'édifice datant des environs de l'an mille.

Sources
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. Géographie historique, contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon,* Paris : H. Champion, Mâcon, librairie Belhomme, 1884, p, 75.
CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus,* Dijon, 1664, p. 401.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 80.
JUENIN, p. 82, 166, Pr p. 119 et p. 145.
LONGNON, p. 195 C : *curatus* exempt (XIVe).
MONNIER (M.), *Description des communes …* op. cit., p 63.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 43.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.70.

Fiche n°: 17
Prieuré : **AYNARD**

Commune. **Hameau** : BONNAY. AYNARD
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-JEAN-BAPTISTE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN puis NA
Dépendant de : CLUNY puis TOURNUS

De l'église Saint-Jean-Baptiste d'Aynard, il ne reste rien de la paroisse, et du village il ne reste qu'une ferme isolée. Ce fut pourtant autrefois le lieu d'une communauté importante. C'est en 854 que l'on trouve la mention la plus ancienne : une dame Magnis Judis donne des terres à l'église Saint-Vincent de Mâcon.

Moins d'un siècle plus tard (en 939) l'évêque Mainbod confie l'église d'Aynard à un clerc, et dans le même temps un couple donne trois manses à Cluny sur son territoire. Puis trois siècles s'écoulent encore (en 1235) pour qu'un certain Dalmace mette en gage auprès de Cluny le tiers des dîmes qu'il avait reçu en héritage sur cette église Saint-Jean-Baptiste. Il semble que Cluny se soit désintéressé d'Aynard, trop proche de Saint-Hyppolite. Alors Tournus s'appropria Aynard dont la population migra vers le village de Bonnay, plus important.

Ce dernier village, aujourd'hui commune, avait donc trois prieurés dans un périmètre proche: Aynard, Bonnay et Saint-Hyppolite. C'était manifestement trop. Le pouillé du XIV^{e} siècle indique que le curé d'Aynard est exempt de la décime, et celui de 1412 que l'église est au patronage de l'évêque. Pour Chavot, la paroisse est supprimée à la fin du XVIII^{e} siècle.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné, éd. RAGUT (Marie Camille), Protat, Mâcon, 1864, chartes 224, 415.
CC n°110 (910), n°111 (910), n°146 (918), n°267 (926), n°453 (936), n°522 (940), n°691 (946), n°706 (947), n°731 (948), n°757 (949), n°839 (953), n°910 (954), n°1035 (957), n°1171 (964), n°1221 (967), n°1327 (972), n°1328 (973), n°1458 (978), n°1482 (979), n°1520 (980), n°1521 (980), n°1522 (980), n°1619 (982), n°1704 (984), n°1808 (989), n°1823 (990), n°2540 (1001), n°2651 (1007), n°2896 (1035), n°2971 (1048), n°4674 (1255). Aynard figure parmi d'autres lieux dans la CC n°4666 (1235).
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. Géographie historique*… op. cit., p 60.
LONGNON, p. 195 C : curatus exempt (XIV^{e}), 201 D : bénéfice de l'évêque.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.17.

Fiche n°: 18

Prieuré : **BOURG-DE-THIZY**

Commune. **Hameau** : BOURG-DE-THIZY
Canton : THIZY
Code postal : 69240
Vocable : SAINT-JEAN-BAPTISTE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CHARLIEU

Le sire de Beaujeu avait construit un château à Thizy, situation élevée lui permettant de contrôler la région environnante. À ses pieds le troisième abbé de Charlieu, Angélaire (ou Ingelaire) décide de créer en 887 le prieuré Saint-Jean de Thizy au retour d'un concile tenu à Saint-Marcel-lès-Chalon le 18 mai de cette année-là. Peu après, disons en 889, c'est le manuscrit anonyme de Mâcon qui le dit, l'évêque Gérard donna au prieuré Saint-Jean l'église et la paroisse Saint-Pierre qui étaient préexistantes. Charlieu bénéficia ainsi de largesses épiscopales. Celles-ci suscitèrent l'appétit de voisins jaloux dont les plus turbulents s'emparèrent de dix églises. Il fallut un concile en 926 à Charlieu même, avec plusieurs évêques pour que la menace de peines éternelles contraigne les voleurs à restituer les biens.

La paroisse de Saint-Pierre de Thizy fut définitivement associée au prieuré Saint-Jean. Comment mieux concrétiser cette union qu'en construisant et partageant la même église ? C'est ce qui fut fait en adoptant un mode architectural bien connu et pratiqué ailleurs. Aux moines était réservé le chœur au vocable de saint Jean, utilisé pour les offices propres au prieuré, ce qu'on appelle les heures canoniales. Aux fidèles était réservée la nef, au vocable de saint Pierre, utilisée pour les cérémonies paroissiales. Cette solution fut probablement adoptée par étapes prudentes comme les moines ont procédé ailleurs. La meilleure preuve archéologique provient de l'abbaye d'Egmont, en Hollande, célèbre à plus d'un titre. Comme à Bourg-de-Thizy, la communauté ne comporta pas plus de neuf moines en plus de l'abbé ou du prieur. Après trois décennies de travaux archéologiques le bilan présenté au congrès international de Wroclaw est le suivant:

Le monastère initial était entièrement en bois et de dimensions modestes : 15 mètres de long sur 6 mètres de large. Trente ans plus tard les moines édifient une première église en pierre, un peu plus vaste : 20x8 mètres. Cinquante ans plus tard, l'église définitive est enfin consacrée avec ses 50 m de long et ses trois nefs. Cette disposition et ces dimensions permettent l'accueil d'une vaste communauté et facilite les processions requises par les cérémonies du culte. À Bourg-de-Thizy la même consécration définitive a lieu en 1095, soit un an après celle de Charlieu, toujours abbaye mère et patronne des chantiers et de la vie monastique de ses dépendances. (L'autel de Cluny III est consacré en 1096). La longueur de l'église définitive mixte priorale et paroissiale ne dépassa pourtant pas 40 mètres.

C'est à l'occasion d'un de ces chapitres régionaux que nous est révélé pour la première fois le nom d'un prieur de Saint-Jean de Thizy. Le chapitre eut lieu à Charlieu entre 1123 et 1130. Les moines décident un échange domanial avec les moniales de Marcigny. Parmi les décideurs de cet échange on livre le nom d'Achard de Villon, prieur de Thizy.

Le prieuré est ensuite régulièrement inspecté par des visiteurs de Cluny à partir des années 1262, mais le nom du prieur n'est pas mentionné. Il faut attendre 1280 pour qu'on localise pour la première fois le prieuré à Bourg-

de-Thizy, ensuite on revient à la dénomination classique de prieuré Jean-de-Thizy pendant plusieurs siècles. Les effectifs monastiques sont de trois à quatre moines plus le prieur pendant tout le XIIIe siècle et c'est une charte du Forez (n° 88 a) qui indique le nom d'un autre prieur, Guy, en 1297. Le prieuré n'a de dette qu'envers Charlieu (200 livres viennoises). La lecture des archives décrit une vie monastique sans histoire pendant plusieurs siècles. Si bien que son prieur est désigné visiteur de la province d'Auvergne en 1294. La soumission à Charlieu reste telle qu'en 1297 les visiteurs-inspecteurs désignés par Cluny ne viennent pas à Thizy, car le prieur de Charlieu est absent. En 1300 le prieur de Thizy est nommé définiteur, c'est-à-dire administrateur de tout l'ordre (il y a quinze définiteurs). Le XIVe siècle est paradoxal. Partout ailleurs, sous le motif direct de la guerre de Cent Ans contre les Anglais, indirect des pillages commis par la bande de Routiers dits Tard-Venus, et plus encore en raison des ravages provoqués par la peste, les effectifs des monastères s'effondrent. Les plus importants comme Charlieu passent de trente–trois moines à seize, Saint-Marcel de Chalon se réduit de vingt-cinq à quatorze. Les petits voisins comme Saint-Victor sur Rhins et Perreux ne deviennent plus que des titres sans moines pour les occuper. À Thizy au contraire, on double le nombre de moines passant de trois à six ou sept mansionaires. C'est le fruit d'une bonne gestion génératrice de revenus réguliers et d'une bonne entente et harmonie dans la communauté grâce à la direction prévoyante de ses prieurs. L'examen des comptes-rendus des visites et inspections annuelles du prieuré confirment cette impression d'un prieuré sans histoire.

Pour confirmer la réputation de cette gestion, le prieur de Thizy est à plusieurs reprises désigné comme visiteur-inspecteur d'une province clunisienne, et même trois fois comme définiteur avec les avantages pécuniaires qu'apportent ces fonctions. Alors que dans de nombreux prieurés les inspections découvrent des moines convaincus de fornication, liaisons adultères et concubinaires, ce n'est jamais le cas à Thizy. Seules deux alertes mineures sont signalées : deux moines ayant sans doute le mal du pays ou de leur famille quittent le prieuré de Thizy pour rejoindre, l'un le prieuré du Mont-Saint-Jean, en Saône-et-Loire, diocèse d'Autun, l'autre le prieuré Sainte-Marguerite d'Élincourt, dans l'Oise. Ces deux fugitifs sont facilement retrouvés et punis. La confiance portée au prieur de Thizy lui vaut le rôle de superviseur des prieurés de Salles et Grelonges dans le Bas Beaujolais et même l'attribution directe du prieuré Saint-Ennemond de Cercié en Beaujolais. À la fin du XIVe siècle des erreurs de gestion sont commises avec ce qu'on appellerait maintenant des conflits d'intérêt. Un prieur accorde en location perpétuelle une maison du domaine du prieuré à Rescleynes à son propre frère pour un loyer de 4 livres viennoises, alors que des jaloux prétendent que la location devrait rapporter au moins 12 francs (*environ 18 livres viennoises*). Les discussions s'enveniment sur ce point au chapitre général avec menace d'excommunications, jusqu'au jour où le prieur de Thizy est élu abbé d'un plus grand monastère et sa mauvaise gestion de Thizy fut finalement mise sur le dos du prieur de Charlieu, qui reste le patron responsable intermédiaire entre Thizy et Cluny. Cette petite anicroche de fin d'un siècle agité ne fit qu'attirer l'attention d'un cardinal à la recherche de revenus confortables. Il s'agit du cardinal Pierre de Thurey, évêque de Maillezais en Vendée, promu cardinal titulaire de Saint-Suzanne par le pape avignonnais Clément VII lors de sa 5e promotion cardinalice le 15 avril 1384. Frère de Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, il s'empara de Thizy en 1396 et le garda jusqu'à sa mort en 1410. Ce cardinal cumula le priorat de Pont-Saint-Esprit, l'abbatiale de l'Ile-Barbe, des canonicats à Autun et Lyon, et le gouvernorat d'Avignon.

Le prieuré souffrit au XVIe siècle des guerres de Religion et un lieutenant de l'armée de Coligny détruisit le prieuré ne laissant que l'église et une grange bordant la basse cour. À la fin du XIXe siècle l'on trouva l'église trop petite et l'on construisit une nouvelle église, perpendiculaire à la primitive, plus longue d'une dizaine de mètres et sans doute un peu plus large. Pour dégager l'espace on décida de détruire l'ancienne église. Au cours des opérations on mit de côté des colonnettes et leurs chapiteaux.

En 1990 un intelligent programme patrimonial a remis en valeur les chapiteaux sculptés, remontés sur les colonnettes et soutenant autels, consoles, tabernacle ou statue. Dans le chapitre VI de la deuxième partie, p. 314 à 318, l'analyse et la description de ces chapiteaux sont longuement détaillées ainsi que les interrogations qui

subsistent quant à leur place initiale dans le prieuré. Plusieurs planches iconographiques au tome 2 rendent compte de leur aspect (Annexes I, II, III, IV p. 135, 136, 137).

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon… op. cit., Ch CCLXIV.
CC n°1435 (976), n°1481 (979), n°2967 (1048).
DERWICH (Marela), « La vie quotidienne des moines et des chanoines réguliers au Moyen Âge et temps modernes », *Wroclaw*, 1995, p. 234.
DESEVELINGES (Jean-Baptiste), *Histoire de la ville de Charlieu*, 1856, réed. du Bastion, 1984, p. 21.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny de 1259 à 1787*, 9 volumes en latin, ed de Boccard, 1965 à 1974.
DUBUIS (Bastien), *Entre Reins et Trambouze*, Librairie archéologique, 2011.
Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957, charte 241.
LONGNON, p. 192 G : *curatus* devant la décime (XIV^{e}) et 200 G : église bénéfice du prieur de Thizy (1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
THOLIN (Gabriel), « Église de Bourg-de-Thizy *», Revue du Lyonnais*, 3e série, t. IX, 1870, p. 136 et sv, ici p. 138
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*, 2 v, Dizain, 1901-1902, rééd. 1 v, Res Universis, 1992, p. 359.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 99 et sv.

Fiche n°: 19
Prieuré : **BOUZERON**

Commune. **Hameau** : BOUZERON
Canton : CHAGNY
Code postal : 71150
Vocable : SAINT-MARCEL
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSB puis OSA
Ordre : CLUN puis SAINT-RUF
Dépendant de : SAINT-MARCEL puis CHAGNY

Bouzeron, petit village viticole près de Chagny, connut l'implantation précoce d'une colonie monastique venue de Saint-Marcel et vivant en ermitage au sommet d'une colline dominant le village. La donation du lieu à Saint-Marcel serait le fait d'une générosité du roi Charles le Chauve, et même antérieurement de Louis le Pieux (Cartulaire de Saint-Marcel 1, 2, 4). Une charte ultérieure de 1091, faite par un particulier, enrichit le domaine des ermites vers 1091. Au début du XIV^{e} siècle on voyait encore ou on gardait le souvenir des ruines d'une chapelle au sommet d'une montagne, emplacement dit du « clos des moines ». Il est impossible de préciser jusqu'à quelle époque des ermites envoyés par Saint-Marcel vécurent sur place

.

D'un autre côté la paroisse fut donnée aux chanoines de Saint-Ruf en 1220 par l'évêque Durand de Chalon, comme annexe de la paroisse Saint-Martin de Chagny. Les chanoines conservèrent la *cura animarum* du lieu même après la cession de cette charge au clergé séculier pour la ville de Chagny elle-même. Par révérence envers les premiers moines arrivés sur place, l'église paroissiale de Bouzeron avait le vocable de Saint-Marcel. Le cadastre de 1827 indique clairement en parcellaire B1 le positionnement de l'église d'une part, du prieuré annexe d'autre part.

Sources

AD Côte-d'Or C 2887, p. 117.
AD Saône-et-Loire G 4.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon… op. cit., p. .
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy par CANAT de CHIZY (Paul), Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894, chartes1, 2, 4, 67.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit.,t. III, p. 359.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 86.
Gallia IV, col. 900.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 748.
MONNIER (M.), *Description des communes …* op. cit., p 74.
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan, 1659, Pr. p. 59.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 54.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.84.

Fiche n°: 20
Prieuré : **BOZ**

Commune. **Hameau** : BOZ
Canton : PONT-DE-VAUX
Code postal : 01190
Vocable : SAINT-SEBASTIEN
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : CHEVROUX

Le village de Boz n'a pas d'existence propre avant le XVII^e^ siècle. Jusqu'à cette époque, avec son église Saint-Sébastien, c'était une annexe de Chevroux. Chevroux avait été donné par Narduin et Judith en 980 à l'abbé Etienne 1^er^ de Tournus (960-981). Cette dépendance par rapport à l'abbé de Tournus est confirmée dans le pouillé de 1225. Celui du XIV^e^ siècle mentionne un prieur unique pour Bagé et Chevroux. On pouvait deviner cette dépendance, à la lecture de la charte CX du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, dans laquelle l'évêque de Mâcon Gauthier de Beaujeu donnait à son chapitre « des biens de son propre à Chevroux, excepté les colons de Boz ». Dans le pouillé de Tournus du XVII^e^ siècle la séparation de Boz et de Chevroux est manifeste.

Boz ne dut jamais avoir d'existence conventuelle propre, le prieur de Chevroux lui envoyant un moine délégué au service paroissial, puis conservant le produit de la dîme pour verser la portion congrue à un prêtre diocésain. L'église dont les parties les plus anciennes datent du XV^e^ ou XVI^e^ siècle, est à nef unique se terminant sur un chœur gothique à chevet plat. Le clocher au-dessus du chœur a été reconstruit au XIX^e^ siècle après avoir été détruit à la Révolution. Le portail est précédé d'une galonnière.

Sources
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon… op. cit., charte n°CX.
CC n°65 (898).
GUIGUE (Marie Claude), *Topographie historique du département de l'Ain*, 1873, p. 52.
JUENIN, t. II, Preuves, p. 312.
PHILIPPON (Edouard), *Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 61.

Fiche n°: 21
Prieuré : **BURNANCEAU**

Commune. **Hameau** : BRANDON. BURNANCEAU
Canton : MATOUR
Code postal : 71520
Vocable : NOTRE-DAME puis SAINT-FIACRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Des informations sur Burnanceau, écart de Brandon, nous sont parvenues grâce à une série d'actes en provenance du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon et du cartulaire de Cluny. Ces sources attestent la juxtaposition, ou l'opposition d'intérêt de ces deux maisons. L'église de Mâcon était implantée à Brandon avant la création de Cluny et y avait établi une église au vocable primitif de Saint-Martin (entre 870 et 885). L'évêque donna cette église en précaire au clerc Ordard (entre 996 et 1018) et elle fut restituée peu après (charte 362). De son côté Cluny reçut en donation des terrains dès 917 sur l'*ager* de Brandon (CC 208) et cette donation fut étoffée par une autre en 928. Les d'actes prouvent l'existence d'une église (avec ses dépendances, sa dîme, ses droits de justice) relevant de l'évêque et des chanoines. Une lecture rapide de Jean Rigault pourrait faire croire qu'il existait, à côté de l'église Saint-Martin, une chapelle Sainte-Cécile, alors qu'une lecture attentive montre que la dite chapelle Sainte-Cécile fait partie d'une énumération et se situe, en fait, dans une localité voisine. Cette église paroissiale Saint-Martin aurait pris ultérieurement le vocable de Saint-Pancrace selon Théodore Chavot.
L'implantation des moines autour d'une chapelle indépendante au vocable initial de Notre-Dame, complétait à Burnanceau une ligne domaniale continue depuis Mazille jusqu'à Écussoles, trois sites tombés dans leur patrimoine en des périodes rapprochées. À Burnanceau, Cluny pouvait, en outre, faire contrepoids aux Deschaux de la Bussière. En effet les Deschaux avaient élevé un château au sommet du mont Avout, ce que Cluny jugea intolérable. Le quatrième concile de Mâcon ordonne la destruction ce château vers 1155, et les moines consolidèrent leur installation qui avait une limite territoriale incertaine avec la paroisse voisine de Montagny-sur-Grosne.
La chapelle de Notre-Dame prit ensuite le vocable de Saint-Fiacre. Finalement c'est dans le manuscrit de 1321 des recettes et des dépenses de l'abbaye de Cluny qu'on voit apparaître la désignation de « *grangia de Burnanseaul* ». Didier Méhu, de ce fait, classe Burnanceau dans la catégorie des doyennés. Aucun moine n'est cependant cité avec la titulature de doyen et il est probable que la fonction était assumée par celui d'Écussoles ou celui de Mazille (lequel avait en charge la paroisse de Clermain juste en face). Le pouillé de Mâcon dit « d'avant 1412 » attribue le patronage de la paroisse de Brandon au chapitre de Mâcon, tandis que plus tard, les historiens furent d'accord pour mettre cette paroisse sous la double seigneurie de Cluny et des chanoines de Saint-Vincent. En conclusion on peut dire que Burnanceau fut un doyenné discret sur un territoire que la création des communes en 1791 attribua à Brandon, mais vu sa situation à l'écart, il aurait pu tout aussi bien échoir à Montagny sur-Grosne.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon… op. cit., chartes 191 (879-885), 70 (943-952), 392 (996-1108), 547 (1106).
CC n°208 (917), n°362 (928).
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p.78 et 84.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 86.
LONGNON, p. 202 A : *ecclesia* au bénéfice du chapitre.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 92-93 et 530.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 79-80.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.56.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 107.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés … op. cit., p. 25.

Fiche n°: 22

Prieuré : **SAINT-JEAN-DU-BOIS**

Commune. **Hameau** : BRAY. COUREAU
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Un chevet d'église ou de chapelle était connu des spécialistes de l'art roman au lieu-dit de la ferme Coureau (ferme et moulin) sur la commune de Bray. Ce chevet arrondi à trois fenêtres est coiffé du traditionnel toit en croupe ronde. Il semble constituer l'aboutissement d'une travée de chœur installée dans un transept non saillant dont les murs portent trace de fenêtres en plein cintre. L'ensemble du bâtiment constitue un corps de ferme depuis au moins 1625 selon une inscription retrouvée sur un écusson armorié retrouvé sur une cheminée du logis intérieur.

Georges Duby avait fait le rapprochement entre le bâtiment et la charte 4235 mentionnant le don fait à Cluny de l'église Saint-Jean, l'évangéliste et apôtre, en 1170 par Josseran Gros. La *Bibiotheca Cluniacensis* parle du sire de Brancion qui, en 1236, donna son château de Boutavent et à nouveau la *villa* de Bray.

Dans les 30 dernières années les interprétations se sont multipliées sur la place de cette église et de ce lieu dans le fonctionnement de Cluny. Germaine Chachuat classe Saint-Jean parmi les ermitages favorisés par Pierre le Vénérable. Alain Guerreau et Pierre Garrigou-Grandchamp l'ont identifié comme doyenné. Didier Méhu rappelle que le privilège d'Urbain II, en 1186, qualifie Saint-Jean de *monasterium sancti Johannis de Bosco* « monastère de Saint-Jean des Bois ». Le manuscrit de 1321 (liste des *castra, domus, grangia*) présente Saint-Jean-des-Bois comme une *domus*. On peut remarquer que ce titre est déjà celui utilisé dans BnF Lat 17717, f. 26v-27r, situé dans une fourchette assez large entre 1240 et 1320. Méhu fait encore remarquer que la chronique de Cluny du XV^{e} siècle classe la *capella sancti Johannis de Bosco* comme ermitage sous Pierre le Vénérable. Cet abbé est mort vert 1155-1156 et la donation ne semble pas antérieure à 1170. On suivra les conclusions prudentes de Didier Méhu en acceptant que Saint-Jean-du-Bois soit un lieu « plurifonctionnel évolutif ». Ce serait à l'origine un ermitage du fait de son implantation en forêt. Après essartage, le monastère aurait servi de centre d'approvisionnement pour Cluny. La seigneurie clunisienne se serait imposée localement sur le double support de ce doyenné très particulier, et du patronage de la paroisse de Bray.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1507.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon… op. cit., charte 92 (1018-1030).
CC n°69 (900), n°428 (935), n°429 (935), n°567 (942-954), n°3017 (1049), n°3966 (1125).
CHACHUAT (Germaine), « L'érémitisme à Cluny sous l'abbatiat de Pierre le Vénérable », *AAM*, 58, 1982, p. 89-96.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p.79 et 125.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 86.
GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre), SALVÈQUE (Jean-Denis), « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny en Clunisois et Mâconnais du XI^{e} au XIV^{e} siècle », Centre d'Etudes Clunisiennes, 1998, p.57.
LONGNON, p. 190 G : curatus exempt (XIV^{e}).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 125 et 531.
OURSEL (Raymond), *Canton de Cluny,* Histoires et monuments de Saône-et-Loire (Pré-inventaire), 6 vol., Archives Départementales de Saône-et-Loire, 1986-1993, 4, 1991, p. 75-76.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.87.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 129.

Fiche n°: 23
Prieuré : **ÉPOISSES**

Commune. **Hameau** : BRETENIÈRES. ÉPOISSES
Canton : GENLIS
Code postal : 21110
Vocable : NOTRE DAME
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : GRA
Ordre : GRA
Dépendant de : GRANDMONT

Ce prieuré a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans les parties précédentes et il ne sera pas fait de répétition. On retiendra que la donation du fondateur Hugues III aux frères de Grandmont est fait in *nemore* et qu'elle comprend à la fois « *totum nemus et totam terram quod intra clausuram eorum continetur* ». Il s'agit bien d'une fondation dans l'esprit grandmontain, d'un « désert dans les bois ». Le latin propose plusieurs substantifs pour désigner ce que la pauvreté de traduction française réduit aux mots de bois ou de forêt. On ne doit pas confondre le *nemus* avec la *foresta* de chasse du seigneur, le petit *boscus*, ni la grande *silva*. *Foresta* et *silva* représentent deux états du *saltus* ou *incultum* primitif. Les bois des frères, le *nemus*, est une forêt renfermant des pâturages, une forêt essartée, prête à la mise en culture. Les Grandmontains ont continué et achevé ce travail de transformation en *ager*, et il n'y a plus aujourd'hui autour de leur maison qu'une plaine riche de céréales et plantes oléagineuses. Le *nemus*, c'est aussi le bois consacré à une divinité (selon le Gaffiot) et les bonshommes servent l'unique divinité qui est pour eux Jésus-Christ.

Le duc a prévu, outre la donation des bois d'Époisses, plusieurs serfs, 52 setiers de froment, et plusieurs arpents de vigne, et une rente de 20 livres dijonnaises sur le péage. Enfin il alloue des pêcheurs à Saint-Jean-de-Losne (*Dedit etiam apud sansctum Johannem piscatores suos)*. Cette dernière largesse sera transformée en 1487 en un cens annuel de 16 deniers par service. La conventualité d'Époisses est recensée en 1295 par le prieur de Grandmont Guy de Foucher, et l'on trouve à cette date neuf moines ou frères contre une moyenne de cinq à six dans les 150 autres celles de l'ordre. À partir de 1317 et la réforme de Jean XXII, l'objectif est d'accueillir douze frères à Époisses, plus deux dans chacune de ses annexes du Breuil et de Fay, soit seize en tout. On connaît quelques 'uns des prieurs par l'abondance des actes retrouvés dans les différents centres d'archives consultés. Le plus célèbre d'entre eux est Etienne de la Chaise (nommé par Jean XXII qui institua également prieurs deux de ses frères dans d'autres maisons). Etienne mourut lors d'un déplacement à la celle d'Aulnay (Seine-et-Marne) fondée par les comtes de Champagne et devenue par la réforme de l'ordre, une dépendance du prieuré de Vincennes. Etienne fut honoré d'une pierre tombale actuellement en dépôt dans l'église de Courchamp près de Provins. Sa description complète est donnée dans un bulletin de société savante de Provins (voir référence ci-dessous). Une autre pierre tombale est actuellement visible, dressée contre le mur est de la salle capitulaire, mais n'a pas fait l'objet d'identification.

Ce véritable prieuré conventuel possédait une croix reliquaire contenant une parcelle de la vraie croix. La relique serait due à un don de Philippe Auguste, et le reliquaire en forme de croix, riche travail d'orfèvrerie de facture dijonnaise, à la générosité de la duchesse régente Alix de Vergy. On la portait en procession à certaines fêtes et occasions particulières. Ce précieux témoin de la piété monastique et populaire du XIII^{e} siècle est conservé dans la paroisse voisine de Rouvres (qui a récupéré également les stalles du XV^{e}). Le curé organise une vénération publique chaque année un dimanche de septembre. Époisses est ainsi un prieuré qui a laissé de nombreux témoignages de sa vie monastique. Ses cartulaires et son chartrier racontent sa vie. La salle capitulaire, la pierre tombale de son premier prieur officiel et la croix staurothèque sont autant de traces brillantes, de même que les

changements opérés dans la campagne environnante par un travail méthodique et assidu de mise en valeur. Une ruelle de Dijon parte le nom de « cour d'Époisses » ou « Petit prieuré » et rappelle leur participation au fonctionnement de l'ancien hôpital du quartier Saint-Pierre, et que le prieur y avait un hôtel particulier.

Voir au tome 1 première partie, chapitre V : sociologie, p. 165-167 et au tome 2 l'annexe VI de ce même chapitre : le chartrier p. 57-58 ; chapitre VI : règles coutumes, p. 186-187.
Tome 1 deuxième partie, chapitre V, le reliquaire p. 297, au chapitre VIII la salle capitulaire p. 375-376 et au tome 2 annexe IV de ce chapitre : plan-cadastre et salle capitulaire p. 185.
Tom 1 troisième partie chapitre I p. 392 et chapitre II p. 407.
Au tome 2 annexe IV du chapitre IV de la 3e partie : croix staurothèque, p. 202.

Sources

AD Côte-d'Or H 732 à 738, et cartulaires 229 et 235.
AD Doubs 111 H 1 et 111 H 2: chartrier.
BOURÉ (André), « Le prieuré d'Époisses », *Le Miroir Dijonnais*, t. XII, mars 1930.
CHABOEUF (Henri), « Dijon, monuments et souvenirs », Dijon, 1894, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* t, XII, p. 177 et sv.
DEFONTAINE (Patrick), *L'ordre de Grandmont ou la voie étroite du monachisme en Bourgogne,* Mémoire maîtrise à l'Université de Bourgogne, Dijon, 2002, UMR 5605, p. 78-91.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 87.
FYOT (Eugène), *Dijon, son passé par ses rues*, 1927, Dijon.
LECOMTE (Maurice), « Compte-rendu d'excursion », *Bulletin de la Société d'Histoire et archéologie de l'arrondissement de Provins*, 1896, p. 87.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…*op. cit., p. 152.

Fiche n°: 24
Prieuré : **BRIENNE**

Commune. **Hameau** : BRIENNE
Canton : CUISERY
Code postal : 71290
Vocable : SAINTE-MARIE-MADELEINE
Diocèse : LYON-CHALON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : OSB
Dépendant de : TOURNUS

Brienne ne faisait pas partie des donations initiales faites aux moines de Saint-Philibert par Charles le Chauve. Mais les moines de Tournus déjà présents dans les localités proches de Préty et de Huilly ne pouvaient qu'occuper ce domaine situé entre les deux. Ils se firent confirmer la possession en 1059 par Philippe Ier lors de son couronnement, dans sa charte de protection approuvée par son père Henri. Le pape Calixte II, à son tour en 1119, inclut Brienne dans l'énumération des possessions citées dans sa bulle de privilèges. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le pouillé de Lyon de « vers 1225 » présente Brienne comme prieuré de Tournus, associé à l'*ecclesia* de Jouvençon toute proche. Cette maison se signale par un appel en cours de Rome contre les prétentions abusives de l'archevêque de Lyon. Nous apprenons par Courtépée que « Morlet fut en 1365 le premier curé de Brienne, après l'abandon qu'en firent les bénédictins à cause de la pauvreté de leur monastère de Brienne ». Le pouillé du XIVe siècle prend acte de ce changement : il n'indique plus de prieuré mais une paroisse ordinaire soumise directement à l'évêque. Les moines s'étaient repliés sur une exploitation agricole appelée doyenné, mais que les gens de la paroisse appelèrent château. Le cadastre de 1835 (parcellaire C3) donne effectivement un contour vaguement castral au bâtiment des moines tournusiens. La pauvreté devait poursuivre la paroisse quand, plus tard on s'avisa d'agrandir l'église, en inversant l'orientation, et qu'on se trouva à court d'argent pour l'édification du clocher.

L'église de Brienne est ainsi la seule de l'archiprêtré de Bagé à ne pas avoir de clocher. Contrairement à des évolutions constatées ailleurs, où l'on voit un doyenné devenir prieuré, ici c'est l'inverse qui s'est produit, le prieuré est devenu doyenné, l'église est au milieu du cimetière et possède une piscine liturgique, une statuaire du XVIe-XVIIe siècle.

Sources

AD Saône-et-Loire H 180 (1299-1349) Appel en cour de Rome.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit.,t. III, p. 417.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 88.
JUENIN, p. 95, et Preuves, p. 127 et 145.
LONGNON, p. 25 G : et 60 B.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 92 et 412.

Fiche n°: 25
Prieuré : **NEUILLY**

Commune. **Hameau** : CERSOT. NEULLY
Canton : BUXY
Code postal : 71390
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : CIS
Dépendant de : LA FERTÉ

Neuilly fait partie des dépendances de La Ferté, une de ses dépendances appelées pudiquement « granges ». Georges Duby a retrouvé et transcrit pas moins de vingt chartes ou indices de donations variées : bois, vignes, terres agricoles, dîmes, cens. Il signale également dans la série H du cartulaire de La Ferté la perte de six chartes complémentaires. Cette grange était la résidence de vacances de l'abbé de La Ferté qui y fit édifier plus tard un château-manoir avec une chapelle. La « maison » des moines servait également de maison de repos pour les moines malades et les infirmes ou invalides. Tout ceci supposait une organisation avec quatre à cinq moines présents en permanence sous la direction d'un supérieur exerçant la fonction de prieur sans en avoir le titre.

Neuilly est aujourd'hui sur la commune de Cersot, mais ses domaines se partageaient entre Cersot, Montagny-lès-Buxy et Sainte-Hélène où l'établissement était propriétaire du hameau de Chazeuil et du moulin d'En Ronde. Ragut nous informe de l'existence de deux autres moulins sur la Guye dans Cersot même.

Le château resta propriété d'une même famille depuis sa vente comme Bien National à la Révolution. Les Allemands l'occupèrent pendant la seconde Guerre Mondiale de 1940 à 1944, et le détruisirent en y mettant le feu à leur départ au moment de la Libération. Seuls souvenirs de ce prieuré cistercien particulier : quelques photos des années 1920 et un fronton de façade avec ces mots sculptés « Ruris Amor ».

Sources

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 97.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 97.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 63 et 225.
Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne, 1113-1178, éd. DUBY (Georges), De Boeck, rééd, 2000. Chartes 24, 154, 156, 158, 159, 160, 161, de 163 à 173, 175, 176.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 121, 181, 318, 625.
DEREINE (Charles), « Saint-Ruf et ses coutumes aux XIe et XIIe siècles », *Revue Bénédictine*, t. LIX, 1949, p. 161-182.

Fiche n°: 26
Prieuré : **CHAGNY**

Commune. **Hameau** : CHAGNY
Canton : CHAGNY
Code postal : 71150
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSA
Ordre : SAINT-RUF
Dépendant de : SAINT-RUF

Le prieuré des chanoines réguliers augustins de Saint-Ruf se trouve dans commune de Chagny, chef-lieu de canton de département de Saône-et-Loire, et dans le diocèse de Chalon, archiprêtré de Demigny. L'implantation du prieuré fut faite par une donation à l'ordre de Saint-Ruf de la paroisse Saint-Martin, qui resta le vocable de cette paroisse et du prieuré. Les archives de l'ordre de Sant-Ruf sont conservées en totalité aux Archives Départementales de la Drôme et ont été consultées à Valence, lieu d'implantation de l'abbaye chef d'Ordre. D'autres documents sont aux Archives Départementales de Saône-et-Loire (H 222).

Création du prieuré
On peut lire dans les documents de Valence que l'évêque Durand de Chalon donna la paroisse de Chagny à l'abbé Falco de Saint-Ruf en 1220. L'abbé prit le titre de curé primitif tandis que le prieur prenait celui de vicaire perpétuel, laissant à l'ancien curé séculier présent avant la donation son titre et sa fonction en viager. À son décès, il fut remplacé par un des chanoines qui hérita alors du titre de vicaire perpétuel, prieur-curé conventuel. Cette situation inédite dura aussi longtemps que les chanoines eurent la charge de la *cura animarum*. Les chanoines, au nombre incertain (le prieur et trois officiers au moins, le sacriste, l'aumônier et l'infirmier, plus un ou plusieurs autres) se partageaient au début l'église de la façon suivante. Les chanoines occupaient l'autel principal au milieu du carré du transept pendant les offices, et les paroissiens la nef et l'autel sud, sous l'unique vocable de Saint-Martin. À une époque de transition entre le XIII^{e} et le XIV^{e} siècle on décida que le grand autel serait commun à tous et que les fidèles volontaires pourraient participer aux heures canoniales. Les chanoines s'installèrent autour d'un cloître au mur sud de l'église. On ne sait pas combien de temps les chanoines furent ainsi curés, mais on trouve un contrat le 23 octobre 1457 entre les chanoines avec un prêtre séculier, désigné comme vicaire perpétuel, les chanoines conservant la direction paroissiale des annexes des Bouzeron et Remigny. Ce prêtre séculier investi comme curé-vicaire perpétuel avait été proposé à l'évêque par le prieur selon le droit de patronage qui était le sien.

Développement du prieuré
La donation de la paroisse Saint-Martin de Chagny à l'ordre de Saint-Ruf était assortie de la donation de deux succursales, Saint-Marcel de Bouzeron et Saint-Antoine de Remigny, « avec toutes leurs pertinences ». Ces églises et chapelles étaient dotées d'un patrimoine réglementaire aux revenus propres, tandis que l'aumônier et l'infirmier avaient des dotations particulières liées à leur office. Saint-Ruf n'était cependant par le premier occupant, en particulier à Bouzeron où des générosités antérieures avaient incité Saint-Marcel à installer quelques moines menant une vie d'ermites. La charte 70 du cartulaire de Saint-Marcel, datée dans une fourchette large de 1112 à 1120, fait même état d'une donation de terre à Saint-Marcel entre Bouzeron et le château de Chagny. Il y avait donc aussi une seigneurie féodale sur laquelle on ne dispose pas d'autre documentation. (Il existe en mairie de Bouzeron un croquis d'enclos d'ermitage sur une colline, sur lequel il y a débat entre un ancien camp romain et un aménagement néolithique). Dans ces conditions on ne s'étonne pas de l'apparition de litiges entre le prieuré de Saint-Ruf à Chagny et le prieuré clunisien de Saint-Marcel. Si l'on dispose de quelques

renseignements sur des contentieux avant la fin du XIVe siècle, il faut attendre le XVIIe siècle pour disposer de traces indicatives sur la richesse patrimoniale de ce prieuré. Ce sont des terriers avec renouvellements de baux qui permettent de supputer des possessions anciennes de l'établissement canonial. Le document est un livret de 24,5 x 17 cm (voir Annexe V du chapitre II de la troisième partie, p. 193).

Nous avons détaillés les renseignements fournis par ce recueil de baux, accordés à des tenanciers, surtout pour la vigne qui tient une grande place dans le document (voir chapitre II de la troisième partie p. 408). Le rapport de l'arpenteur est compliqué, mettant en lumière des contrats accordés sans doute depuis très longtemps, mais aussi une intrication des droits et des redevances difficiles à démêler. Il existe des sous-entendus de partage avec les chanoines de Beaune, et chapelains, le commandeur de Bellecroix, le curé de Santenay, les jésuites de Couches et moines cisterciens de Maizières. Le paragraphe final est éclairant sur le fonctionnement du prieuré : « Messieurs les prieurs commendataires de la bénéfice (*sic*) pendant près de 140 années et qui n'habitaient point (*ne résidaient pas au prieuré*) en sont cause (*des pertes de ressources*). Ils ont aussi laissé prescrire plus de 200 pièces de de rente, avec un beau terrier qu'on ne peut trouver ». Ainsi cette belle prébende était donnée à un prieur commendataire depuis la fin du XVe siècle, c'est-à-dire avant le concordat de Bologne de 1516 qui devait officialiser cette dévolution de charge et bénéfice.

Les informations tardives du XVIIe siècle parvenues jusqu'à nous soulignent la richesse du prieuré. En revanche il est difficile d'en apprécier les charges. Sur place il fallait faire vivre les chanoines, la maladière ou hôpital, le vicaire perpétuel, et tout le personnel laïc habituel d'un prieuré. Comme tous les établissements dépendants celui de Chagny devait diverses redevances à son abbaye mère. Une liasse fait référence à une copie collationnée le 15 avril 1333 d'un dénombrement de cens, rentes et mazafis (sic) dus à la pitancerie et la cuisine de la dite abbaye. Un document ultérieur (1490) fixe la redevance due au prieur claustral. Ces redevances donnent lieu à une contestation de la part du prieur. Jean Policard, prieur de 1427, qui se réfère à un extrait du cartulaire de Chagny, aujourd'hui non localisé et sans doute perdu.

L'église et les bâtiments du prieuré

L'église a été souvent remaniée si bien que le style actuel est composite. Seul le clocher est authentiquement roman, classé aux Monuments Historiques (Voir photos Annexe VI du chapitre III de la deuxième partie, p. 193). Victor Hugo, visitant la Bourgogne en 1839 aurait noté : « Il y a à Chagny un remarquable clocher roman, tour carrée, large, trapu, superbe » (Citation de Victor Hugo dans le dépliant de l'Office de Tourisme). Cependant Mme Dickson dans son ouvrage sur les églises romanes du diocèse de Chalon, ne réserve aucune page à l'église de Chagny. N'ayant pas sa compétence pour en faire une description architecturale appropriée, nous nous contentons de dire que l'édifice comporte un vaisseau à trois nefs de 25,5 mètres de long. La nef centrale est large de 5,73 m. La nef nord donne sur trois chapelles septentrionales. On accède à l'église par un porche en auvent couvert d'ardoises sur la façade occidentale. Les anciens bâtiments conventuels flanquent pratiquement tout le mur sud de la priorale avec d'autres bâtiments parallèles délimitant une cour relativement étroite, qui devait être l'ancien cloître, et dont les extrémités occidentales et orientales sont fermées par un mur. Il subsiste une porte d'entrée côté occidental pour l'accès aux bâtiments, actuellement encore cure de paroisse.

En conclusion, on peut dire que la paroisse de Chagny établie à l'abri d'un castrum et en pleine zone viticole, connaissait une prospérité certaine avant sa donation par l'évêque de Chalon aux chanoines de Saint-Ruf. Ceux-ci y installèrent un prieuré conventuel et assumèrent la *cura animarum* pendant un certain temps puis ne conservèrent que le patronage et de droit de présentation. Le prieuré gérait une maladière avec un chanoine léprosier puis infirmier et finit par attirer la convoitise de prieurs commendataires avant même l'officialisation de ce régime par les conventions régalo-papales. L'implantation des augustins de Saint-Ruf ne fit pas école dans le diocèse, et l'on peut considérer que cette initiative de communauté très septentrionale par rapport à la base de Valence constitue un des derniers épisodes d'expansion de l'ordre qui commença alors son déclin.

Sources

Ad Drôme H 232 bis. Terrier « En 1621 on procède à la mensuration par Coral arpenteur de Chalon, de tous les fonds dépendants du prieuré de Chagny avec la publication faite par Monsieur Loup, curé du dit Chagny, au prosne ».

AD Drôme, H 232, armoire 12, vol. 6.

AD Drôme, H 232, armoire 12, vol. 6, liasse 5 (redevances dues à la pitancerie de l'abbaye).

AD Saône-et-Loire H 222 (1350-1788). Procédures au sujet de dîmes que le prieur de Chagny prétendait lever sur des terres qui appartenaient au prieuré de Saint-Marcel dans les paroisses de Chagny et Bouzeron.

Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy par CANAT de CHIZY (Paul), Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894, charte 1 : "donation à Saint-Marcel de 12 manses à Bouzeron"; charte 2 "confirmation des 12 manses au village de Bouzeron"; charte 4 "nouvelle confirmation des 12 manses au lieu de Bouzeron".

Cartulaire Saint-Vincent de Chalon, fol. LXVII r : La décision de donner Chagny à Saint-Ruf semble venir du chapitre. (Sources manuscrites de la Société Éduenne Ms D 3).

Gallia Christiana, IV, Instrumenta ecclesiae cabilonensis col. 246, n° XXXIV.

DEREINE (Charles), « Saint-Ruf et ses coutumes aux XI^{e} et XII^{e} siècles », *Revue Bénédictine*, t. LIX, 1949, p. 161-182 : tous les supérieurs de prieurés ou d'abbayes de l'ordre de Saint-Ruf étaient tenus à une visite d'obédience à l'Abbé.

LONGNON, p. 176 A : *prior* (1320), 184 E : bénéfice abbé de Saint-Ruf (XIV^{e}).

Fiche n°: 27
Prieuré : **SAINT-ANDRÉ**

Commune. **Hameau** : CHALON
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINT-ANDRÉ
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : CHALON
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Dans l'article consacré par le dictionnaire d'Histoire et Géographie Ecclésiastique à Chalon, Pierre Gras explique que Saint-André était un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre hors les murs, et qu'une paroisse était desservie par les moines. Le cartulaire de Saint-Vincent de Chalon signale un *curatus*, dès 1247. Longnon, au Pouillé de 1320, désigne Saint-André comme *ecclesia* non taxée, dans le groupe des maisons de prieurs. C'est presque à la même date que fut décidée la fusion de Saint-André avec Saint-Georges, autre dépendance de Saint-Pierre, connue dès 834, et l'érection de ce nouvel ensemble en collégiale. Néanmoins le cartulaire de Saint-Pierre revendique toujours Saint- André comme sa dépendance en 1402. Jean Marilier prend acte de la destruction de Saint-André avant 1562 sans pouvoir donner d'autres précisions. Aucun bâtiment ne donne trace de ce prieuré.

Sources

AD Saône-et-Loire H 118 : Cartulaire de Saint-Pierre de Chalon.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col.286-300.
LONGNON, p. 178 F : *ecclesia non taxata* (1320).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 649.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.640.
Société Éduenne, Ms D 3 : Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon, fol. 47.

Fiche n°: 28
Prieuré : **SAINT-ANTOINE**

Commune. **Hameau** : CHALON
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINT-ANTOINE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : CHALON
Règle : OSA
Ordre : ANT
Dépendant de : SAINT-ANTOINE-EN-VIENNOIS

Un gentilhomme dauphinois fit un pèlerinage à Saint-Antoine en Orient pour obtenir la guérison de son fils du Mal des Ardents. En reconnaissance de la guérison obtenue, il se mit à la tête de quelques frères au service des malades atteints de cette maladie au prieuré de bénédictins de Saint-Antoine du Dauphiné. Le pape Innocent IV soumit ces Antonins à la règle de Saint-Augustin en 1247 et Boniface VIII à la fin du XIII^{e} les qualifia de chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Antoine, renvoyant les bénédictins encore présents à Montmajour. L'ordre des Antonins prospéra avec une organisation mixte d'abbayes et de commanderies.
La communauté des Antonins installée à Chalon semble avoir longtemps bénéficié d'un statut particulier. C'est ce que nous révèlent les archives de cette commanderie conservées à Nancy. L'installation d'un hôpital tenu dans cette ville par des frères au début du XIII^{e} siècle s'est faite à une époque antérieure à l'adoption de la règle de saint Augustin et la transformation en ordre de chanoines réguliers. De fait il y avait sur place une communauté de frères soignants dirigés par un prieur dépendant de la maison mère encore bénédictine. La transformation officielle en commanderie ordinaire semble dater d'une ordonnance de l'assemblée du clergé du diocèse de Chalon le 23 avril 1564. Pendant la période XIII^{e}- XIV^{e} siècle, les Antonins de Chalon vécurent donc en prieuré ordinaire, sans responsabilité paroissiale, avec un hôpital annexé à la chapelle. Ce statut de *prioratus* est constaté dans le pouillé de 1320 de Longnon.
Comme pour tout prieuré on enregistre des acquisitions de prés, de vignes (à Poncey, Givry, Cortiamble, Sassenay) et d'immeubles. Ces acquisitions sont la conséquence de donations ou d'achats. À l'inverse on voit les moines faire des ventes, échanges et acensements. Les Antonins étaient installés dans la paroisse Saint-Georges et à proximité de cette église. Quand l'église Saint-Georges fut transformée en collégiale, on veilla attentivement à la répartition entre les deux maisons de chanoines aux vocations différentes. Jusqu'au début du XVI^{e} siècle on trouve un prédicat variable pour le responsable des Antonins de Chalon : procureur, magister, recteur, supérieur, précepteur, prieur, commandeur. La commission des Réguliers, au XVIII^{e} siècle fusionna les Antonins avec l'ordre de Saint-Jean, et l'on ne sait si les Antonins de Chalon furent repris par Bellecroix de Chagny. Il ne reste à Chalon, comme trace de ce prieuré, qu'une rue Saint-Antoine.

Sources
AD de Meurthe-et-Moselle, H 1772-1760.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, p. 290.
LECESTRE (Léon), *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après la Commission des Réguliers en 1768*, Paris, 1902.
LONGNON, 178 D : *prio*r (1320).
SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), «La maison Saint-Antoine », *SHAC*, n° 65, 1997, p. 107.

Fiche n°: 29

Prieuré : **SAINT-COSME ET SAINT-DAMIEN**

Commune. **Hameau** : CHALON
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINT-COSME ET SAINT-DAMIEN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

La mémoire locale fait remonter à 600 la fondation d'une abbaye des deux saints, sur le site de pèlerinage d'une tombe anonyme vénérée. Cette abbaye fut sécularisée par Charles Martel dans les années qui suivirent sa victoire de Poitiers, et elle entre dans le patrimoine des comtes de Chalon. Le roi Raoul, selon *Gallia Christiana* se référant à Pérard, approuva vers 925 la donation à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Mais cette donation fut sans doute sans effet puisque vers 1017 les rois Robert et Henri (roi associé de 1017 à sa mort en 1025) donnèrent l'*abbatiola* à l'abbé Odilon de Cluny, ou plutôt approuvèrent la donation conjointe qu'en firent le comte Hugues (évêque d'Auxerre) et l'évêque de Chalon Lambert. Le statut du monastère devint celui d'un prieuré clunisien parmi d'autres.

Le cartulaire de Cluny indique qu'un prieur de Saint Cosme, dénommé Guy, est témoin en 1080 de la donation faite à Cluny de l'église de Chazelles. Les visites de la province de Lyon de l'ordre de Cluny éditées par Ulysse Chevalier ou Dom Charvin rapportent que le 14 mai 1268 (a s) ou 1269 (n s) le prieuré est tenu par l'abbé de Saint-Pierre et qu'il est en bon état. Dom Charvin reproduit la visite effectuée avant le chapitre général du 27 avril 1292 : « À Saint-Cosme il y a un moine procurateur et il n'est pas présent. Nous (les visiteurs) comprenons qu'il devrait y avoir un prieur et un moine en résidence sur place ; ils sont absents et représentés par un gestionnaire lui-même absent. Il n'y a aucun service divin, ni hospitalité, ni aumône. Une partie du cloître est découverte, le reste des bâtiments menace ruine ». La situation ne s'améliore pas dans les décennies qui suivent jusqu'en 1382. Saint-Cosme fait partie des maisons devant un arrérage au pitancier de Cluny (25 francs).

Les pouillés de Chalon de 1320 et du XIV^{e} siècle continuent d'accorder le titre de prieuré à Saint-Cosme. La vie conventuelle ayant disparu, le titre ne correspond probablement plus qu'à un domaine dont les revenus sont gérés et associés avec ceux de Saint-Jean de Maizel, l'autre prieuré clunisien chalonnais, intra urbain. La *Bibiliotheca Cluniecensis*, édité en 1614, ne nous éclaire pas davantage en présentant Saint-Cosme comme un *decanatus* gérant l'église du même nom. Courtépée nous apprend que Saint-Cosme fut brûlé et détruit par les Huguenots en 1562, ce qui explique l'aliénation des domaines, inventoriés aux Archives Nationales. En 1600, selon le même auteur, Saint-Cosme fut accordé aux protestants pour y tenir leur prêche. Après la révocation de l'Edit de Nantes, le culte catholique fut rétabli, une église neuve élevée en 1777, remplacée par un bâtiment plus vaste encore sous le second Empire, peu après l'union de sa commune à celle de Chalon en 1855.

Sources

AD Côte-d'Or, B 938 (1286), 11538 f. 6 (1360)
AD Saône-et-Loire Ferté H 25 (1182) Prior de sancto Cosma.
Archives nationales G 1388, n° 426 (1569) : aliénation.
Bibliotheca Cluniacensis, éd. MARRIER (Dom Martin), DUCHESNE (Dom André), Paris, 1614, rééd. Protat, Mâcon, 1915, col. 1755.
Bullarium sacri ordinis cluniacensis, éd. P. SIMON, Lyon, 1680, p. 15.
Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de saint Benoît, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny, éd. CHEVALIER (Ulysse), Paris, 1891, p. 142.
Cité dans les CC n°3574 (1080), n°2711 (1017).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 103-104.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 396.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux…op. cit., t. I p. 306, t. II, p. 30.*
Gallia IV, ecclesia cabilonensis, C 882 et 956.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col.290.
LONGNON, p. 178 E : *prior* (1320) et 188 D : *prioratus* (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 748.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.133.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p.108, 279, 405, 407, 610.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.645.
SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), « Saint-Jean-des-Vignes », *SHAC*, 1997, n° 65, p. 15 et sv.

Fiche n°: 30
Prieuré : **SAINTE-MARIE**

Commune. **Hameau** : CHALON
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINTE-MARIE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : CHALON
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-BÉNIGNE puis FRUTUARIA puis SAINT-BÉNIGNE

Aucune source parvenue jusqu'à nous ne nous informe de la date, même approximative, de création de ce monastère. Pierre Gras indique seulement qu'il s'agit d'une ancienne abbaye. La *Gallia Christiana* donne également ce titre d'abbaye « *in suburbio Cabilonensis* » donnée par le roi Robert en 1024 à l'abbaye de Frutuaria à la demande de l'abbé Guillaume de Dijon. Frutuaria (Piémont) était sans doute trop éloigné, et l'évêque Gauthier (1080-1120) restitua Sainte-Marie à Saint-Bénigne. Cette série de transferts prouve que l'abbaye n'était pas exempte, et la sujétion définitive à Saint-Bénigne lui fit dès lors attribuer le titre de prieuré. Les pouillés de 1320 et du XIV^{e} siècle confirment cette appellation. Les archives de la série B de Côte-d'Or ne parlent d'ailleurs que de paroisse dans les documents datés de 1360 et 1382. Ce prieuré masculin ne garda sans doute que son titre et ses droits de patronage paroissial au profit de l'abbé de Saint-Bénigne. La Commission des Réguliers fit procéder à l'extinction du titre à la veille de la Révolution. Vendue alors comme Bien National, Sainte-Marie sert aujourd'hui de synagogue à la communauté juive de Chalon qui a respecté les vestiges romans de l'édifice du XI^{e} siècle. Tout le quartier environnant est marqué de la toponymie liée au monastère : rue Sainte-Marie, remparts Sainte-Marie, hospice etc…

Sources

AD Côte-d'Or, 11538, paroisse de Sainte-Marie (1360), B 11539, Sainte-Marie de Chalon (1381-1382).
AD Saône-et-Loire, Q 1739.
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, p. 136.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 674.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 228.
Gallia IV, ecclesia cabilonensis, Col. 956.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col.290.
LONGNON, P. 178 D : *prior* (1320) et 188 C : *prioratus*.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.649.
RUSET (Danielle), *Monographie de l'église de Chapaize*, SAAST, t. LXXXII, 1983, ici p. 37, note 66.

Fiche n°: 31
Prieuré : **SAINT-JEAN-DE-MAIZEL**

Commune. **Hameau** : CHALON
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINT-JEAN-BAPTISTE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : CHALON
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Le prieuré Saint-Jean-de-Maizel est célèbre pour avoir accueilli à la veille du X e siècle le 1er mai 894, un concile provincial réuni en cour de justice criminelle. Il s'agissait, en effet de juger un moine de Flavigny, Gerfroi, accusé d'avoir empoisonné Adalgaire, évêque d'Autun. Cette réunion amena une assistance nombreuse composée de cinq évêques et leurs auxiliaires, ce qui fait présumer que Saint-Jean était une église importante et disposait de locaux suffisants pour l'accueil de ces hôtes. Le substantif de *coenobium* lui est en effet attribué au n° 193 du cartulaire de Paray quand, à la fin du Xe siècle, le comte Hugues en fit donation à Cluny sous la médiateté de Paray. La charte précise que le *coenobium*, construit en l'honneur de Saint-Jean Baptiste est en périphérie de Chalon (*in suburbio*) jusqu'à la rive de la Saône. La donation est faite avec l'accord d'Adélaïde, mère du comte, de Maurice frère du même comte, et du duc Henri de Bourgogne (lui-même frère d'Hugues Capet). Après une telle transmission princière, on aurait pu croire que ce monastère serait appelé à un brillant développement. Ce ne fut pas le cas. Certes les pouillés mentionnent un *prior* en 1360, et qualifient la maison de *prioratus* un peu plus tard, mais sa situation topographique faisait de Saint-Jean de Maizel davantage une annexe de Saint-Cosme. Les destins des deux prieurés finirent par une fusion au XVIe siècle après les guerres civiles dites de Religions. Il existe une rue Saint-Jean-de-Maizel dans le vieux Chalon proche de la Saône, et le nom lui-même reste une énigme et un débat d'historiographie. On a longtemps dit que Maizel était une déformation de *veteri macello* (vieux veau), et que cette église était affectée aux bouchers et plus généralement aux marchands. D'autres intervenants modernes plaident pour une appellation liée à une sorte de léproserie dont les malades étaient appelés « maizeaux ou mézeaux ».

Sources

AD Côte-d'Or, B 938 (1311), B 11538 f. 34v (1360), B 11540, f. 23v (1394), B 11542 f. 13 (1406).
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 97, charte 193.
CC n°1537 (980).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 105.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 228.
LONGNON 178 D : *prior* (1320), 188 D : *prioratus* (XIVe).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
PONTAL (Odette), *Les Conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, CERF, IRHT, 1995, p, 60.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 656.

Fiche n°: 32
Prieuré : **SAINT-LAURENT**

Commune. **Hameau** : CHALON
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINT-LAURENT
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : CHALON
Règle : OSB
Ordre : CLUN puis NA
Dépendant de : SAINT-MARCEL puis SAINT-MARTIN- ISLE-BARBE

Pour reprendre la formule de la *Gallia Christiana* qui classe Saint-Laurent parmi les abbayes, il s'agit « d'un antique monastère construit par l'évêque saint Grat, qui voulut y être enterré ». Ce monastère fut « restitué » aux chanoines de Saint-Marcel en 873. Mais l'évêque Achard le trouvant atteint par la négligence, ne trouva pas mieux pour le rétablir que de le donner à l'abbaye Saint-Martin de l'Isle-Barbe, en ajoutant en prime le prieuré de Russilly qui en dépendait, et une métairie au village de Savigny-sur-Grosne, comptant un moulin, des vignes et des terres en partie cultivées. Les pouillés mentionnent un *prior* en 1362 et qualifient la maison de *prioratus* au XIV^{e} siècle. Il n'est pas douteux que l'abbé de l'Isle-Barbe surveilla attentivement la vie conventuelle et vint s'installer chez lui dans ce prieuré lors des chapitres généraux de la province bénédictine de Lyon qui se tinrent au moins à trois reprises à Chalon au cours des XIII^{e} et XIV^{e} siècles (1258, 1378, 1381). L'évolution post médiévale de ce prieuré, installé sur une ile entre Chalon et Saint-Marcel en fera le lieu d'implantation de l'hôpital de la ville et de la Bresse bourguignonne jusqu'en 2012.

Sources

AD Côte-d'Or, B 11538, f. 4v (1360).
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, p. 94 et 127.
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy par CANAT de CHIZY (Paul), Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894, chartes 22 et 23 (993 et 994).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 395.
Gallia IV, ecclesia cabilonensis, C 956.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col.290 et 294.
LONGNON, p. 181 C : *Prior* (1362), 118 D : *Prioratus* (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan, 1659, p. 105.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.659.

Fiche n°: 33

Prieuré : **SAINTE-CROIX**

Commune. **Hameau** : CHALON (SAINT-JEAN-DES-VIGNES)
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINTE-CROIX
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : CHALON
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Le prieuré de Sainte-Croix a trois étonnantes particularités. La première est son vocable tout à fait exceptionnel. Le culte et le vocable de la Croix n'est connu ailleurs qu'à *Tamalriacum* pendant un temps bref avant d'évoluer au vocable de Saint-Vincent et de donner au lieu le nom de Mont-Saint-Vincent. La croix est indéniablement liée à celui qu'elle a porté pour le salut du monde, c'est-à-dire selon la doctrine catholique, la deuxième personne de la Sainte Trinité. La Croix support du supplicié et le supplicié lui-même ne font qu'un et sont proposés à la vénération des fidèles dans la liturgie du Vendredi Saint qui précède Pâques. Le culte de la Croix s'identifie donc à ce que l'on appelle le culte de latrie, culte accordé à Dieu dans l'une de ses composantes ou *hypostasis*. Ce culte est en principe très supérieur au culte de dulie accordé aux saints et au culte d'hyperdulie accordé à Marie. Dans la pratique les vénérations dulie et hyperdulie, quoique subordonnées, ont eu partout la préférence. Le prieuré de Sainte-Croix n'a cependant jamais prétendu posséder une relique de la vraie Croix comme l'a assuré Époisses avec son reliquaire staurothèque. Il faut plutôt voir le choix de ce vocable en harmonie avec un élan populaire de piété qu'avait encouragé le rachat de plusieurs reliques de la passion par le roi Louis IX auprès de l'empereur Baudoin II de Constantinople.

La deuxième particularité de ce prieuré est d'être installé à cinq cents mètres à peine de la cathédrale de Chalon et de dépendre cependant du prieuré canonial de Saint-Pierre de Mâcon. Le mystère de cette implantation à contre-sens diocésain n'est pas résolu, mais c'est un fait mentionné dans tous les documents consultés. Saint-Pierre de Mâcon a d'ailleurs d'autres dépendances au diocèse de Chalon : le prieuré d'Ozenay et la Maison Dieu de Givry.

La troisième particularité est que le prieur de Sainte-Croix est curé, non pas d'une paroisse Sainte-Croix regroupée autour du prieuré, mais recteur de la paroisse voisine de Saint-Jean-des-Vignes, probablement préexistante, puisque le prieuré n'est connu qu'à partir du XIII^{e} siècle. La dîme de Saint-Jean-des-Vignes appartenait au curé-recteur, en sa qualité de prieur, et rapportait 20 à 25 biches de froments, seigle, légumes et trois tonneaux de vin blanc. On sait aussi que Sainte-Croix disposait de deux chapelles et qu'il existait sur le territoire de Saint-Jean-des-Vignes une recluserie au vocable de Saint-Alexandre, sans pouvoir préciser duquel des vingt saints et bienheureux Alexandre reconnus au Moyen Âge, on ait voulu obtenir la protection.
L'enchevêtrement ecclésiastique était tel que les prieurs de Sainte-Croix, Saint-Cosme et Sainte-Marie tenaient avec les chanoines les quatre coins de l'autel de la cathédrale aux cinq plus grandes fêtes liturgiques de l'année, et assistaient aux vêpres dans les stalles des chanoines. Cette organisation aurait justifié à ces églises de prieurés-paroisses le surnom de cathédrantes ainsi que l'étaient à Mâcon plusieurs églises de la ville dont celle de Saint-Pierre, devenue Saint- Madeleine de Charnay.

Le pouillé de 1320 indique l'existence d'un *prior*, et celui du XIV^e^ siècle désigne l'église comme *prioratus*. Aucun autre document n'apporte de renseignement sur la vie du prieuré tout au long du XIV^e^ siècle. Cela permet de supposer une extinction de la vie conventuelle à Sainte-Croix alors que le prieur de la Maison Dieu de Givry est expressément invité à participer au chapitre régional de Saint-Pierre de Mâcon en 1343.
Au XVI^e^ siècle les guerres de Religion aboutirent à la destruction de Sainte-Croix et le centre de la paroisse de Saint-Jean-des-Vignes passa à Saint-Alexandre. Mais la ville de Chalon, par ses nouveaux remparts, s'agrandit en annexant une partie de l'ancienne paroisse.
En résumé Sainte-Croix fut un prieuré canonial dépendant de Saint-Pierre de Mâcon, chargé de la paroisse de Saint-Jean-des-Vignes. Son existence est connue au XIII^e^ siècle et affirmée au XIV^e^ siècle. Il existe peu de documents sur la vie conventuelle de ce prieuré qui disparut au XVI^e^ siècle. L'absorption complète de Saint-Jean-des-Vignes par Chalon se fit par décret en 1845.

Sources

COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 399.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col. 290.
LONGNON, p. 181 C : *Prior* (1362), 118 D : *Prioratus* (XIV^e^).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.639 : Saint-Alexandre, p. 648 : Sainte-Croix, p. 656 : Saint-Jean-des-Vignes.
SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), «Saint-Jean-des-Vignes », *SHAC*, n° 65, 1997, p. 15 et sv.

Fiche n°: 34
Prieuré : **CHAPAIZE**

Commune. **Hameau** : CHAPAIZE
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

La première mention du monastère de Chapaize apparaît au cours de la rédaction d'un acte de donation « au monastère de Chapaize, en présence de son châtelain Bernard ». La modestie du titre de châtelain est un argument en faveur d'une création prieurale à peine antérieure de 50 ans à cet acte donné dans une fourchette « 1167-1184 » qui correspond aux dates d'épiscopat d'Etienne de Bagé. Jean Virey estime la construction de la priorale Saint-Martin dans la première moitié du XIe siècle. Ce début fut probablement en rapport avec une présence monastique très modeste. Certains chercheurs situent une création au début du XIe siècle par intervention de Guillaume de Volpiano, puis une phase de latence due aux guerres des années 1033.

La deuxième mention d'un moine responsable, cette fois-ci sous la titulature préciser de prieur, est datée de 1258 où l'on apprend que « Guillaume Collano, prieur de Chapaize, est condamné par le bailli de Mâcon à 300 livres tournois d'amende pour une agression contre les chanoines de Saint-Vincent à propos d'un litige sur les droits d'obsèques ».

Aucun document ne nous permet d'évaluer le nombre précis de moines présents dans cette communauté. Des textes tardifs affirment que Chapaize servait de noviciat pour les postulants à l'état bénédictin de Saint-Pierre de Chalon. Les actes de la série B conservés à Dijon donnent un intitulé assez fixe de « monstier » (1360), mostier » (1365), « moter en Chambesse » (1381-1382), « moustier en Champaize », (1394. De son côté le pouillé de Longnon au XIVe siècle, indique un « prior de Chapeysic », et celui d'avant 1412 parle de *l'ecclesia de monasteriis in Campasia*. Dans son pouillé du livre enchaîné daté approximativement de 1513, Seyvert écrit que ce « prieuré vaut annuellement 80 livres tournois, et qu'il est uni à la mense de l'abbé ». On en déduit que la conventualité a probablement cessé au cours du XVe siècle, même si le titre de « monstier » subsiste encore dans un acte de la série C de 1557. Le cartulaire de Saint-Pierre de Chalon, à la cote H 130 des Archives département de Saône-et-Loire précise que l'abbaye avait abandonné sa seigneurie en 1631.

Le prieuré de Chapaize a sans doute eu une présence purement monastique, et si ce fut un noviciat, cette activité ne permettait pas de prendre la responsabilité de la paroisse. On s'explique ainsi que le pouillé du XIVe siècle énumère à quatre lignes d'intervalle les redevables de l'archiprêtré de Vérizet. Il y a d'une part le *curatus* et d'autre part le *prior* qui ne sont exempts ni l'un ni l'autre de la décime ; le curé doit en outre une procuration plus importante que le prieur.
La beauté architecturale du vaisseau à trois nefs, et celle du clocher, ont déjà été signalés en deuxième partie. Le prieuré lui-même devenu presbytère, est en passe d'être aménagé en centre documentaire sur la vie monastique de ces lieux.

Voir au tome 2 , p. 103 plan cadastre, et p. 109 Photo du chevet et clocher.

Sources

AD Saône-et-Loire H 130 : Saint-Pierre de Chalon (1631).
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône …op. cit., p. 251.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné, éd. RAGUT (Marie Camille), Protat, Mâcon, 1864, p. 379, Charte DC XXVI (1167-1184) et pouillé de SEYVERT, p. CCLXXI.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 92.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 105.
FOUQUE (Victor), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Chalon, 1844, p. 258.
GIRARD (David), *L'église Saint-Martin de Chapaize, Mémoire d'Histoire*, Université Laval, 2007.
LONGNON, P. 189 C : *prior* (XIVe) et 203 G : *ecclesia* à l'abbé de S. Pierre de Chalon (avant1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 752.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 111.
PUIG I CADALFACH (Joseph), *Le premier art roman*, Paris, 1928, p. 103, 104, 112.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.81.
RAMEAU (Mgr Barthélémy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 54.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.149.
RUSET (Danielle), *Monographie de l'église de Chapaize*, SAAST, t. LXXXII, 1983.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 121 et sv.

Fiche n°: 35

Prieuré : **LANCHARRE**

Commune. **Hameau** : CHAPAIZE. CHAMPIGNY-SOUS-UXELLES
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : AUTOCÉPHALE

Lancharre, nous dit Courtépée, tirerait son nom de l'association des mots latins *locus carus* « lieu cher », une inversion de Charlieu ou carus locus. Cette explication est plausible mais n'emporte pas totalement la conviction quand on lit dans un acte de 1263 que le prieuré se disait « d'Encharre ». L'éminent historien de la Bourgogne ducale propose une fondation au XIe siècle par les sires de Brancion qui auraient mis ce prieuré sous la protection du siège romain. On ne sait sur quels documents sa basait Courtépée pour écrire cela. Quant à la fondation, une abbesse (car l'archiprieuré se transforma en abbaye au XVIIe siècle) s'exprime ainsi en 1667 en parlant de son monastère : « Il est si ancien que l'on ne peut savoir le temps de sa fondation au lieu de Lancharre, diocèse de Chalon, d'où il a été transféré en cette ville (*de Chalon*), suivant les constitutions du saint concile de Trente ». La protection romaine a certes été invoquée à plusieurs reprises par les religieuses, mais elles furent toujours renvoyées à la protection et au contrôle de l'ordinaire.

L'histoire de ce prieuré repose d'abord sur un document d'Henri Batault, datant de 1850, appelé « Notice historique sur l'abbaye bénédictine de Lancharre et le prieuré du Puley ». Cette notice de 125 pages in quarto est dense, touffue même, privilégiant la période abbatiale. Elle y associe l'histoire du Puley et même de La Chaux, deux dépendances de Lancharre (qui feront l'objet d'une fiche chacune un peu plus loin dans cette partie). Batault accrédite l'idée que Lancharre était à ses débuts un « collège de chanoinesses libres ». La continence était de règle, de même que l'astreinte aux heures canoniales, mais la pauvreté n'était pas absolue, puisque les religieuses pouvaient vivre des rentes en provenance de leurs biens, et s'assurer le service d'une servante vivant comme elles dans leur maison particulière à l'intérieur de la clôture. Le directeur spirituel des chanoinesses de Lancharre aurait été désigné par l'abbé de Cluny, tout proche, ou choisi parmi les prêtres séculiers par la responsable de la communauté avec l'approbation de l'évêque.

Batault signale aussi la dispersion des archives relatives à cet établissement : Archives départementales de Dijon et de Mâcon, bibliothèque municipale de Chalon, documents conservés à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon, pour qui il écrit la notice en question. On ne sait si ces pièces ont été restituées à qui de droit, car cette société, comme d'autres a connu un fonctionnement intermittent. Le travail méticuleux de Raymond Oursel, au cours de sa fonction de direction des Archives et de l'Inventaire, permet de gager que la récupération a été aussi complète que possible. Le catalogue des pièces désormais conservées à Mâcon est répertorié sur 38 pages avec des références allant de H 387 à H 602. Dans ce trésor, il faut noter que certains sont relatifs au Puley et à La Chaux, et que la majorité des documents sont postérieurs à la fin du XIVe siècle. Quand nous avons essayé d'établir un chartrier entre le début du XIIIe siècle et la fin du XIVe siècle à l'aide des actes disponibles, on a abouti péniblement à la compilation de de 50 actes, dont un peu plus du tiers établis au XIVe siècle. Le nom de la prieure ou archiprieure n'apparaît qu'une fois entre 1224 et 1282, année à partir de laquelle ce titre apparaît clairement.

La priorale (ou canoniale) initiale était de dimension modeste. Le chœur et le transept devinrent au XIIIe siècle absidiole nord et bras de transept correspondant de l'archipriorale construite quand les chanoinesses se muèrent en moniales bénédictines. Le clocher est donc resté à sa place originale au-dessus de l'ancien transept, maintenant branche nord du nouveau transept. Les religieuses et leurs protecteurs avaient vu grand et bâtirent une nouvelle église surdimensionnée pour le convent et la communauté villageoise environnante. Après le transfert à Chalon de l'archiprieuré devenue abbaye, l'église fut en quasi abandon et se délabra. La nef tombant en ruine fut démolie. Le transept, l'abside et les absidioles encore debout et couverts furent protégés par un mur obturant l'ouverture sur les nefs. Le pouillé du XIVe siècle atteste le patronage de la prieure sur la paroisse, et ainsi le droit de présentation du même séculier desservant au sein de l'archiprêtré de Tournus dont Lancharre constitue la frontière occidentale en vis-à-vis de Chapaize, situé sur une colline (séparé de Lancharre par un ruisseau) de l'archiprêtre de Vérizet au diocèse de Mâcon.

On connaît, d'une manière générale, les difficultés éprouvées par les monastères féminins quant à l'exploitation d'un domaine agricole. Les religieuses ne peuvent, à la différence des moines, mettre la main à la charrue ou à la fourche, ni se mêler à des ouvriers agricoles pour les diriger. Le prieuré de Chapaize, quant à lui, était dévolu à la formation des postulants, et n'exploitait également aucun domaine. On comprend pourquoi les chartes retrouvées mentionnent essentiellement des revenus provenant de la cession faite en leur faveur de droits d'exploitation de la forêt non essartée de Chapaize et de rentes diverses accordées par des bienfaiteurs, des droits de justice, des dîmes ou des paroisses. Parmi les revenus du prieuré figurent également des donations d'un cens annuel pour la pension d'une ou deux filles de donateurs accueillies comme religieuses au prieuré. Un tel cens est sans doute plus intéressant pour les deux parties que le versement d'une dot, à la fois contraire aux règles ecclésiastiques et difficile à évaluer convenablement.

Conformément à la règle générale qui prévalut à la Révolution, la paroisse de Lancharre fut érigée en commune. On s'aperçut rapidement que cette unité administrative était sans ressources suffisantes pour assumer ses charges. Elle fut absorbée par Chapaize en 1824, dont elle devint le cinquième hameau. Lancharre n'apportait à Chapaize que 136 ha. Camille Ragut, par sa *Statistique du département de Saône-et-Loire* parue en 1838 permet d'observer que l'ensemble Chapaize-Lancharre est un territoire occupé à 56% par de la forêt, soit un pourcentage très supérieur à la moyenne des autres collectivités communales liées antérieurement à la présence d'un prieuré.

Une des curiosités de Lancharre réside dans l'existence d'une douzaine de pierres tombales couvrant le sol du transept devant l'autel principal ou chaque autel d'absidiole. Elles ont été relevées et apposées aux murs dans un but de conservation et d'exposition. Cinq de ces pierres ont été classées par les Monuments historiques en 1899, avant le classement de l'édifice lui-même en 1930.
Sur une large pierre destinée à recouvrir une tombe double, sont côte à côte deux époux en posture de gisant, leur tête reposant sur un coussin, le tout dessiné en simple creusement linéaire de la pierre. Les têtes sont de trois quart, les deux conjoints se regardant, les mains sont jointes sur la poitrine. Aux pieds de la femme un chien symbolise la fidélité. La coiffe médiévale retombe sur le front et les épaules, la robe, simple, se plisse à partir de la taille et recouvre les pieds. L'épitaphe permet d'identifier Fauquette de Nanton, dame de Germoles (morte en 1326). Son époux est en costume de chevalier : cotte de maille sous une longue robe décolletée dans la ceinture de laquelle est une épée. Aucune épitaphe n'entoure cette silhouette. Selon Batault cela voudrait dire qu'il est mort au loin, au cours d'une bataille, et que sa dépouille n'a pas été ramenée auprès de celle de son épouse. Il s'agirait pour lui de Guillaume de Germoles, frère de Marguerite de Germoles, la première prieure connue (1283-1302). Il aurait combattu en Flandres aux débuts de la guerre de Cent Ans et serait mort en 1342. Deux de leurs filles étaient religieuses à Lancharre et c'est pour leur « pension » qu'un cens annuel de 16 sols était versé au prieuré.

Une autre pierre tombale double représente Marguerite de Traves, fille d'Henri de Brancion, et sa fille Falquette religieuses à Lancharre. Le dessin en est très effacé et la pierre est tronquée à droite, amputant une partie du personnage. Un couple a eu droit à deux pierres tombales, une pour l'épouse, une pour le mari. L'épouse est Isabelle de Vaulnay (tardivement écrit Vauvry sur l'épitaphe). Son mari Geoffroy de Germoles, est un bienfaiteur et frère de la première prieure connue citée ci-dessus.
Marguerite de Germoles, a une pierre tombale encore visible. Elle est la première prieure identifiée comme telle dans les actes concernant Lancharre. Sa tenue est simple et majestueuse, la tête est entourée de la coiffe monastique qui cache également le menton où elle se plisse. Une ample cape part des épaules et recouvre une robe dont la seule coquetterie est une savant plissé retenu à la taille et découvrant une jupe ou une autre robe en dessous. Des pieds on voit la pointe des chaussures

Pour clore cette fiche sur un prieuré féminin dont le caractère particulier ne peut manquer d'attirer l'attention, et qui dut compter entre 15 et 20 membres pendant la période XIII^{e}-XIV^{e} siècle, il faut donner acte aux initiatives prises par une association locale pour consolider les bâtiments. Grâce à cette mobilisation, Lancharre est hors d'eau, des vitraux modernes ont été mis en place et le patrimoine médiéval est remis en valeur de façon très appréciable.

Le tableau suivant constitue un essai de compilation des principales chartes de Lancharre à partir de documents consultables. Dans la colonne *sources* on convient de noter la référence à Batault par B, suivi du numéro de page. De même AT pour armorial de Tournus, les Archives départementales de Saône-et-Loire sont notées AD suivi de la cote du document, et Archives départementales de Côte-d'Or, notée AD CO. On rappelle que RUF signifie « sous réserve d'usufruit ». Évidemment, dans la colonne *disposition ou objet,* le texte de l'acte est résumé.

PRINCIPALES CHARTES DE LANCHARRE (XIII^{e}-XIV^{e} siècle)

N°	ANNÉEE	PRIEURE	TIERS LAÏC OU ECCLÉSIASTIQUE	DISPOSITION ET OBJET	VALEUR	SOURCE
1	1224	Inconnue	Comte Guillaume de Mâcon et Vienne	Redevances sur péage de Loisy	2 sols /semaine	B, 112
2	1225	Inconnue	Guy de Vergy ev Autun	Attribution à Lancharre de dîmes d'Odour, paroisse de Dompierre	non définie	B, 112
3	1229	Inconnue	Guillaume, ev de Chalon	Attribution de la 1/12e de dîmes de Champagny-sous-Uxelles	non définie	B, 112
4	1230	Inconnue	Girard de Jully, miles	Vente d'un chasement à Saint-Micaud au prieuré	20 livres	AD H 539
5	1230	Inconnue	Jena de Neublans	Don à Lancharre de l'usage forêt de Chapaize	non définie	AT, 211
6	1234	Inconnue	Guillaume, ev de Chalon	Vidimus, acte n° 2	non définie	B, 111
7	1235	Inconnue	Dalmace Le Hongre	Don au prieuré de sa part de forêt à Chapaize	non définie	AT, 181
8	1235	Inconnue	Girard de Chaumont	don villa Desaix à Écuisses	non définie	AT, 77
9	1236	Guillemette	Pierre de La Grange	La prieure acense un meix à Saint-Valérin	35 sous, 4 pains, 1 bichet d'avoine et une poule	B, 18
10	1239	Inconnue	Guillaume, ev de Chalon	Acquisition par Lancharre des dîmes de Barbières à Champlieu (Étrigny)	non définie	B, 112
11	1241	Inconnue	Guillaume, ev de Chalon	Vidimus des redevances de péage de Loisy (n°1)	non définie	B, 112

12	1252	Inconnue	Guichard	Paiement d'un cens sur un meix à "Le Mont"	24 sols clunisois	B, 112
13	1252 ou 1263	Inconnue	Guillaume de la Salle	Don d'une rente	15 sols	AT, 65
14	1258	Inconnue	Guichard de Sandons	Don à Lancharre de droit sur la paroisse "La Vineuse"	71 sols	AD H 543
15	1263	Inconnue	Duc de Bourgogne	Engagement et soumission de Lancharre envers le duc de Bourgogne Hugues IV, Sceau d'Encharres	Intérêts	AD CO B 11681
16	1265	Inconnue	Robert Provost	Don de droits sur forêt de Chapaize	non définie	AT, 230
17	1265	Inconnue	Odon et Guillaume Bernet	Don de droits sur forêt de Chapaize	non définie	AT, 31
18	1270	Inconnue	Petrus, curatus	Don du Puley (RUF)	non définie	AD H 566
19	1277	Inconnue	Hugues IV, duc de Bourgogne	Concession à la prieure droits de justice	non définie	B, 21
20	1282	Marguerite de Germoles	Guillaume de Malchain	La prieure consent un bail sur un pré	7 deniers	AD H 434
21	1285	Marguerite de Germoles	Perrin Darlay	Bail à cens : location d'un pré et d'une terre	16 deniers	AD H 434
22	1290	Marguerite de Germoles	Henri de Bragny	Don d'un cens de 20 sols	10 sols	AT, 47
23	1291	Marguerite de Germoles	Perraut d'Huilly	Sentence arbitrale : don de La Chaux à Lancharre contre dédommagement	25 livres	AD H 553
24	1296	Marguerite de Germoles	Jean Alay Seums et sa femme Jeannette	Vente au monastère d'un curtil	52 sous	B, 112
25	1298	Marguerite de Germoles	Renard	Acensement d'une terre à Sainte-Hélène	10 sols	B, 112
26	1300	Marguerite de Germoles	Abbé de Cluny	Restitution à Lancharre des dîmes de Chazelles	non définie	B, 113
27	1301	Marguerite de Germoles	Jeannin Boissiard et sa femme Jeannette	Vente au monastère d'une maison	4 livres et 6 deniers	AD H 420
28	1302	Marguerite de Germoles	Jaquette	Rente à la Saint-Martin	20 sols	B, 113
29	1303	Alice	Eudes, duc de Bourgogne	Accord sur les droits de justice	non définie	B, 113
30	1304	Alice	Jaquette	don d'une pièce de terre	non définie	B, 113
31	1307	Alice	Jaquette de Braiches	Donne un cens annuel	24 sols	B, 113
32	1307	Alice	Jean de Fautrières	Rente	20 sols	B, 113
33	1308	Alice	Jean Mancey	Cens sur un pré	4 deniers	B, 113
34	1313	Marguerite le Hongre	Guillaume de Braie	Rente	10 sols	B, 113
35	1315	Marguerite le Hongre	Odet du Blé	Remise au prieuré des droits sur le village de Saint-Forgeuil	Poules, corvées, deniers, blé, pain, censives, coutumes	B, 113
36	1318	Marguerite le Hongre	Pasquette et Jean Quoquart	Vente d'un pré au monastère	8 livres	AD H 422

37	1327	Marguerite le Hongre	Marguerite de Cosant et son fils Etienne	Cens sur plusieurs prés	20 sols	B, 113
38	1327	Marguerite le Hongre	Guichard de la Chapelle	Cens pour deux de ses filles	16 sols	B, 113
39	1327	Marguerite le Hongre	Silvestre	Paiement d'arréage au profit de Lancharre	non définie	B, 113
40	1327	Marguerite le Hongre	Official de Chalon	Condamnation du précédent à payer ses dettes	non définie	B, 113
41	1329	Marguerite le Hongre	Guichard de la Chapelle	Don d'un cens annuel et perpétuel	16 sols	B, 113
42	1331	Marguerite le Hongre	Guillaume de Lugny	Don d'un cens annuel et perpétuel	8 sols	B, 113
43	1331	Marguerite le Hongre	Noble Perrin	Donation à Lancharre sa fille religieuse	6 sols	B, 113
44	1342	Alice de la Chapelle	Official de Chalon	Vidimus de la défense donnée en 1340 par Laurent d'Aigny, écuyer de Bourgogne, d'empêcher les dames de Lancharre de jouir du droit d'usage dans les bois de Chapaize	non définie	B, 113
45	1346	Louise de Bresse	Geraldus dictus Peraldus	Vend à Lancharre un pré	7 livres	AD H 422
46	1355	Louise de Bresse	Marguerite Le Vers	Don	6 sols	B, 113
47	1356	Louise de Bresse	Philippe de Genouilly	Donation à Lancherre de plusieurs pièces de terre	non définie	B, 113
48	1391	Louise de Bresse	Etienne Bidolet	Aveu de prise de dîmes des blés, vins, des dame de Lancharre	non définie	B, 113
49	1399	Louise de Bresse	Girard de Montsarin	Don à Lancharre d'une protion de dîme à Saint-Micaud	Imprécis	AT, 205
50	1408	Louise de Bresse	Jean Ploy	Cens conclu pour une grange et des terrains	12 deniers et 1 boisseau de froment	AD H 424

Liste des prieures de Lancharre identifiées

Marguerite de Germoles*	1283-1302	(Batault, 25)	AD H 422
Alisia	1303-1310	(Batault, 38)	
Marguerite Le Hongre	1310-1337	(Batault, 39)	AD H 422
Alisia de La Chapelle de Villers	1337-1346	(Batault, 40)	
Louise de Bresse (ou Alice)	1346-1408	(Batault, 43)	AD H 419
Huguette de Nanton	1408-1440	(Batault, 47)	

(*L'orthographe moderne du nom est transformée en Germolles)

Figure 1 Pierre tombale de Marguerite de Germoles

Sources

AD Côte-d'Or B 11681 : convention avec le duc de Bourgogne (1203) *Sigillum Beatae Mariae d'Enscheriis.*

AD Saône-et-Loire Lancharre H 387 à H 602.

BATAULT (Henri), « Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré du Puley », *MSHAC*, t. II, 1ère partie, 1854, p. 1-128.

COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 3* vol., Mâcon, Protat, 1936-1970, col. 1546.

COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit.,t. III, p.227.

DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 180-185.

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 105.

FOUQUE (Victor), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Chalon, 1844, p. 563.

Gallia IV, Instrumenta, C 979.

GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col. 301.

LONGNON, p. 185 B : *priorissa* (XIVe).

MARTIN (Jean), « Les pierres tombales de Lancharre », *AAM*, n° 9, 1904, p. 248-263.

MARTIN (Jean) et MEURGEY (Jacques), *Armorial du Pays de Tournu*s, Paris, Champion, 1920.

MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 111.

RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.81.

RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 393.

Fiche n°: 36
Prieuré : **CHARLIEU**

Commune. **Hameau** : CHARLIEU
Canton : CHARLIEU
Code postal : 42190
Vocable : SAINT-FORTUNAT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : NA puis CLUN
Dépendant de : AUTOCÉPHALE puis CLUNY

Le Prieuré de Charlieu a fait l'objet de plusieurs citations dans les trois parties précédentes d'exposé des recherches. Cette fiche qui lui est consacrée va permettre d'aller plus en détail dans la présentation de ce monastère particulier. Les sources sont nombreuses et montrent l'intérêt que lui ont porté de nombreux auteurs.

Fondation d'une abbaye à la fin du IX^{e} siècle

La création du monastère résulte de la volonté fondatrice en ce « cher lieu » de quelques moines détachés du groupe venu de Saint-Martin de Tours, dont la majorité se fixa à Auxerre, et de la générosité de l'évêque de Valence Robert, et son frère Edouard, propriétaires d'un vaste domaine et désireux de se dépouiller pour le plus grand bien de l'Église. La parenté parfois évoquée entre ces deux frères et le roi Boson, a été définitivement écartée par Etienne Fournial, mais les moines ont toujours considéré ce souverain comme leur co-fondateur.
La date exacte de fondation de l'abbaye est incertaine. Le plus ancien document fiable qui s'y rapporte est une confirmation proclamée en 876 par un canon du concile de Ponthion (faussement dit parfois Pont-sur-Yonne) réuni par Charles le Chauve au retour de son couronnement à Rome comme empereur. Le premier abbé Gausmar, obtint du pape Jean VIII, venu à Troyes en 878, une mise sous protection du siège romain, soit 32 ou 33 ans avant Cluny.
En 879 Boson est élu roi par une assemblée d'évêques réunis à Mantaille, où l'on note la participation de l'évêque Robert de Valence. Peu après on trouve la preuve que Boson est bien intervenu en faveur de Charlieu en lui donnant l'*abbatiola* Saint-Martin de Regny et le monastère Saint-Nizier de l'Estra (ou Saint-Nizier-sous-Beaujeu). Lorsque le roi Carloman chassa Boson, il prit soin de confirmer les donations antérieures faites à Charlieu (880). Toutes ces donations initiales et complémentaires furent confirmées lors d'un concile tenu en mai 887 à Saint-Marcel de Chalon. Ingelaire, abbé de Charlieu à ce moment -là, y participa, et c'est en revenant du Concile qu'il créa à Thizy le prieuré Saint-Jean-Baptiste.
En raison de toutes ces générosités et acquisitions, l'abbaye de Charlieu était riche et suscitait des convoitises dont celles de l'évêque de Mâcon lui-même. Un autre concile se tint alors à Charlieu même en 926, sous la présidence de l'archevêque de Lyon. Ce concile fit restituer à l'abbaye dix églises des environs, certaines liées à des prieurés dépendants, d'autres soumises à l'abbé de Charlieu agissant comme patron à l'instar de nombreux seigneurs laïcs du Forez et du Mâconnais.
L'alerte de 926 donna aux abbés de Charlieu l'idée de chercher une plus haute protection. Ils décidèrent de soumettre Charlieu à Cluny dont la réputation commençait à prendre de l'ampleur avec son second abbé Odon. Cette intégration fut confirmée par les papes Jean XI en 932, Léon VII en 938 et Agapet II en 949. On eut recours également aux rois Louis IV d'Outre-Mer en 946 et Lothaire en 955. Le concile d'Anse de 994 confirma à la fois l'affiliation à Cluny et la totalité des possessions de Charlieu. Pendant presque un siècle l'affiliation à Cluny fut vécue comme une protection laissant à Charlieu une large autonomie, en particulier celle d'élire son abbé. Un second concile se tint à Charlieu en 1092 ou 1095 pour traiter d'un contentieux entre les Bourbons et Souvigny.

La transformation en prieuré

Un changement de statut s'opéra à l'initiative du pape Pascal II. En 1100 celui-ci confirma à Cluny toutes ses possessions, y compris « le prieuré » de Charlieu. Cette dénomination induisit un changement radical. Désormais la communauté monastique de Charlieu n'aurait plus d'élection abbatiale. Elle serait dirigée par un prieur nommé directement par l'abbé de Cluny. Pour ménager la susceptibilité de la conventualité locale, le prieur de Charlieu reste à un rang élevé (le 23e) dans l'ordre de préséance de *l'Ecclesia Cluniacensis* et peut réunir une sorte de chapitre de ses obédiences avec leurs responsables. Plus tard, Pierre le Vénérable, voyant Cluny en quasi faillite, voulut céder Charlieu contre un cens à l'abbaye de Saint-Michel de Cluse, mais il en fut empêché par Adrien IV qui le lui interdit (1153-1154)

Les prieurs de Charlieu

On ne connaît pas la liste complète des prieurs, mais les noms de 25 d'entre eux ayant eu leur priorat entre 1041 et 1402, sont néanmoins disponibles sur des documents. Deux prieurs bénéficient de traces plus circonstanciées. Le premier est *Guillaume de Roanne* dont les qualités de gestionnaire et le caractère affirmé (peut-être difficile) le font remarquer et promouvoir à des postes de responsabilités dans l'ordre clunisien. Il est nommé par Pierre le Vénérable successivement prieur d'Ambierle, puis de Charlieu, de Sauxillanges, de Souvigny et enfin de Cluny même. On le nomma ensuite abbé de Moissac et il revint ensuite à Cluny comme camérier. Quelques temps plus tard il fut nommé à nouveau prieur de Charlieu. Laissons Pierre le Vénérable raconter sa fin :

> « À ce poste, totalement donné à sa passion habituelle pour la religion et l'observance, et comme il n'épargnait absolument personne pour la cause de Dieu – tout entier enflammé par son zèle de la justice – il tomba dans le piège que lui tendit un misérable vaurien, qui redoutait pour lui le sort qu'il voyait advenir aux autres coupables et qui lui ota la vie par un perfide empoisonnement. Ayant eu une telle fin de vie, ce saint homme fut rendu digne du royaume des cieux et associé, comme il est juste de le croire, à ceux dont le Christ vérité déclare « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux ».

Dans un autre registre de personnalité*, Guillaume de L'Espinasse* est en poste depuis au moins 1378. Au chapitre général de 1389 sa gestion est très critiquée. Ordre lui est donné d'obtempérer aux définitions. Mais en 1396 le rapport est encore plus sévère : *« prior est infirmis et débilis et in decrepitate positus* ». À une longue énumération de toutes les insuffisances de la vie conventuelle due à sa mauvaise direction, des religieux ajoutent à l'intention des visiteurs « que cela fait trente ans que le dit prieur ne célèbre ni ne dit l'officie divin ». Considérant qu'il n'y a pas d'espoir d'amélioration, les visiteurs demandent sa destitution. Mais c'est seulement trois ans plus tard que les définiteurs se décident à nommer un coadjuteur avec pleins pouvoirs.

Entre ces deux figures contrastées, *Guichard de Claromane* très apprécié de sa hiérarchie et de ses moines au point qu'il est nommé définiteur. Mais il est déposé par Boniface VIII en 1297 pour des violences (verbales ou voies de fait ?) envers les cordeliers dont l'installation dans la ville fait controverse, et envers l'évêque de Lyon. Par la même bulle d'Orvieto datée du 30 octobre 1297, les moines sont excommuniés.

Le bon fonctionnement habituel du prieuré de Charlieu vaut souvent à son prieur des missions de confiance. C'est ainsi qu'on trouve un prieur de Charlieu visiteur quatre fois de la province de Lyon, trois fois de l'abbaye de Cluny, trois fois de la province de Gascogne et une fois de la province de France. Des prieurs sont désignés à quinze reprises comme définiteurs (jusqu'en 1410). On leur confie des fonctions de légat avec pleins pouvoirs pour trouver solution à des difficultés rencontrées dans la vie conventuelle : deux fois à Marcigny, une fois à Ambierle, une autre Saint-Nizier de l'Estra et une fois encore à Bourg-de-Thizy. Les papes eux-mêmes confient à certains de ces prieurs diverses missions et exécutions de sentences. À une seule occasion en 1373, le prieur est absent et non excusé au chapitre général, ce qui lui vaut une excommunication intérieure à l'ordre. La lecture attentive des visites effectuées à Charlieu comptabilise plus de louanges que de critiques. Jamais il n'y a accumulation de définitions comme celles qui sont édictées à l'encontre du prieuré de Saint-Marcel en 1386.

Grâce à cette direction ferme et éclairée de l'abbaye puis du prieuré, la population s'est agglomérée autour et Charlieu est devenue une ville dont l'importance fut comparable à celle de Cluny et de Tournus. Une tentative d'émancipation de la part des bourgeois de la ville réclamant la constitution d'une commune donna lieu à un compromis, au début du XIIIe siècle, sous forme d'une charte de privilèges qui abolit le servage. Le prieuré était protégé de murailles à l'intérieur de la ville également fortifiée. La ville comprenait un bourg, avec l'église paroissiale Saint-Philibert (dépendant du prieur), et un bourg neuf complété par un bourg militaire, le tout dans une boucle de la rivière Sornin qui constituait une protection supplémentaire.

L'église priorale de Charlieu

L'évolution architecturale de l'abbatiale, restée abbatiale malgré le changement de statut du monastère en prieuré, rend compte d'un développement parallèle à celui de la cité. L'effectif monastique n'a jamais dépassé 33 moines, mais l'église se devait d'accueillir tous les fidèles de Charlieu participant à certaines processions solennelles. Ceci explique qu'on soit passé en trois temps de construction à l'édification d'une église très vaste. La Révolution, hélas dans ses excès, a démoli ce bâtiment.

Il a fallu toute la science persévérante d'Elizabeth Sunderland pour reconstituer le plan de l'église de Charlieu, ou mieux, ceux des églises successivement édifiées du IXe au XIIIe siècle. Elizabeth Sunderland mena pendant de longues années des recherches sur le site en mettant à jour les fondations des différents édifices, et en comparant forme et matériaux à ce qui se faisait ailleurs à la même époque. Elle aboutit à reconstituer la séquence suivante entre le IXe et le XIIe siècle.

Première église carolingienne du IXe siècle : elle fut érigée autour de 872. Peu avant, les chanoines de Saint-Martin de Tours avaient fui les Normands en Touraine, avec les reliques de leur saint évêque, s'étaient réfugiés à Auxerre et avaient déposé les reliques de leur patron à Chablis. Selon Elizabeth Sunderland les chanoines étaient accompagnés de maçons et charpentiers professionnels dont un groupe aurait accompagné l'abbé Gausmar et ses moines également tourangeaux en fuite devant les mêmes envahisseurs et se fixant à Charlieu. L'église comporte une seule nef aboutissant à un chœur surélevé. Autour de ce chœur un chemin absidal surbaissé permettant d'accéder à la crypte qui se trouve sous le chœur. Il comporte, en plus d'absidioles latérales, une absidiole centrale en prolongement du chœur. La voûte est en charpente. Il n'y a pas de contreforts sur les murs de la nef. Le tout évoque les constructions tourangelles d'où viennent les bâtisseurs.

Deuxième église du Xe siècle. Après 932, date du rattachement à Cluny, les transformations seront clunisiennes. Des contreforts sont posés de part et d'autre des murs de la nef. Des piliers sont érigés à l'intérieur, le tout étant destiné à soutenir une voûte en pierre. Le chœur est modifié profondément. Le chemin absidial est relevé et forme désormais un déambulatoire séparé du chœur par des arcades soutenue par des colonnes doubles avec chapiteaux, les mêmes qui ont été réemployées pour la séparation entre le cloître et la salle capitulaire. Ce genre de déambulatoire était tout à fait exceptionnel au Xe siècle.

L'église du XIe siècle est commencée par saint Odilon et terminée sous l'abbatiat d'Hugues. Elle est construite après démolition de l'ancienne église et en léger décalage au nord pour laisser la place au transept à côté du cloître et de la salle capitulaire déjà construits. Elle comporte une nef de quatre travées, deux bas-côtés et un chœur entouré d'absidioles échelonnées. La nef se termine par une grande abside ayant elle-même une absidiole, gardant ainsi la caractéristique de l'église primitive. Une grande tour clocher était à la croisée du transept. Il y a des discussions pour savoir s'il y avait ou non d'autres tours aux extrémités du transept, de même pour savoir si le clocher était à base carrée ou octogonale. Cette dernière forme était plutôt l'apanage du XIIe siècle et Elizabeth Sunderland penche pour la première hypothèse. Il semblerait que c'est à Charlieu qu'apparaissent pour la première fois sur les piliers des colonnes engagées portant des chapiteaux sculptés. De même des fenêtres hautes percées dans la voûte éclairant directement la nef étaient une nouveauté audacieuse.

Enfin au XIIe siècle, le porche dont on a abondamment parlé au chapitre de la sculpture et des aspects extérieurs des églises, a été ajouté.

La présence royale

Le XII^e^ siècle est marqué par les expéditions assorties de pillages des comtes de Chalon, appuyés par ceux de Mâcon, contre les monastères clunisiens entre 1150 et 1180. Les historiographes oublient souvent de mentionner Charlieu dans la liste des spoliés et s'intéressent prioritairement au territoire mâconnais et tournugeois. Finalement Louis VII, en 1166, vint s'imposer dans cette région à la demande de Pierre le Vénérable. Son fils Philippe Auguste poursuivit l'avancée royale en 1180, intervenant contre les comtes de Mâcon et manifestant sa présence protectrice sous forme d'un pariage équivalent à celui plus connu de Saint-Gengoux. Etienne Fournial avoue que le texte n'a pas été conservé mais qu'on ne peut pas expliquer autrement l'installation d'un châtelain royal dans le bourg des chevaliers de Charlieu, et l'érection de la fameuse tour Philippe-Auguste. Cette présence du roi va insidieusement écarter Charlieu du comté de Mâcon et de la Bourgogne, ne laissant subsister que *l'episcopatus matisconensis.* Le bailli de Mâcon était pour Charlieu le représentant du roi, et non du comte. De ce fait, Charlieu, d'appartenance mâconnaise, s'intègre au *pagus lugdunensis*.

Le prieuré et les franciscains

Le développement économique et urbain de Charlieu provoqua un afflux de population, comme on vient de le dire, et cette expansion fut contemporaine de celle des ordres mendiants. Dans cette population de nombreux pauvres étaient comme un appel pour les Franciscains, ou Cordeliers, qui avaient cette vocation de vivre en ville et de prêcher aux humbles. Moins de quarante ans après la mort de François d'Assise, les frères mineurs possédaient 35 couvents dans la seule province de Bourgogne. Celui de Charlieu y figure en douzième rang. On sait à quel point les moines étaient hostiles à cette concurrence qui s'installait à leur porte et menaçait un certain nombre de revenus dont ils étaient les détenteurs presque exclusifs auparavant.

L'installation des franciscains à Charlieu tenait à des manœuvres provoquées par les bourgeois de Charlieu en conflit et procès avec le prieur (pour la fameuse revendication de créer une commune). L'autorisation officielle leur fut donnée par Alexandre IV, entre 1254 et 1259, leur permettant, concurrence déloyale suprême, de construire un cimetière. Les bénédictins se retranchaient sur les droits acquis d'une bulle de Lucius III, de 1182, qui interdisait à un ordre religieux de s'installer dans les paroisses dépendant de Cluny sans la permission de l'abbé, et ils firent donc opposition. Cette opposition prit la forme brutale d'une destruction des premières installations des franciscains. Le légat du pape excommunia l'abbé de Cluny. À cette époque les papes se succédaient au rythme d'un tous les quatre ou cinq ans, et leur attitude envers l'un ou l'autre camp n'était pas la même : Urbain IV fut plus compréhensif du point de vue des moines, puis Clément IV fut à nouveau favorable aux disciples de François. On finit par trouver un compromis en 1280. Les Cordeliers s'installeraient en dehors du territoire paroissial de Charlieu et partageraient avec le prieur les droits perçus lors des funérailles dans leur cimetière finalement autorisé.

Les moines et le service paroissial

Les besoins du service paroissial étaient assurés par des prêtres séculiers appointés par le prieur et exerçant initialement leur office dans une chapelle votive à la Sainte-Croix aménagée dans les priorales successives. Les moines trouvent ensuite plus commode d'édifier à quelque distance une église Saint-Philibert exclusivement réservée au service paroissial. Celui-ci fut dès lors assuré par un vicaire perpétuel assisté de plusieurs autres prêtres mépartistes tous sévèrement subordonnés au prieur. Les relations entre le clergé de Charlieu et les prieurs furent chaotiques. Vers 1228 le curé imagina, pour résister au pouvoir monastique, établir une collégiale, ce que l'évêque de Mâcon lui refusa. Il enjoignit même à ce curé de Saint-Philibert « de rendre foi et hommage à l'église Saint-Fortunat de Charlieu et qu'il ne souffrira pas qu'il s'établisse d'autres églises et congrégations de prêtres dans la ville de Charlieu ». On le voit, l'évêque avait pris le parti du prieur dont il cautionnait la suprématie quasi féodale. Les relations restèrent compliquées et les moines allèrent jusqu'à commettre des actes d'une violence inouïe ainsi que la charte 5400 en donne l'idée.

Cette charte datée de 1294 était une bulle de Célestin V portant conclusion d'une enquête dont on laisse ici à Etienne Fournial le récit :

> « Le 29 septembre 1294 s'étaient passés des faits dont le pape exposait le déroulement : 1. Le prieur de Charlieu, Guichard, avait retenu l'évêque de Mâcon devant la foule, à l'heure de la messe dans l'église de Beaujeu pour lui lire une certaine longue lettre ; 2. Le doyen Guillaume et des moines de Charlieu, commettant un sacrilège, avaient brisé l'autel de l'église paroissiale de Charlieu, le tabernacle et les coffres où l'on plaçait les calices et les ornements de l'église. À la suite de ces actes répréhensibles, l'évêque (Hugues de Fontaines) avait jeté l'interdit sur le monastère. Malgré cette sentence, les moines, portes ouvertes et les cloches ayant été sonnées, avaient continué de célébrer les saints offices. Enfin, le prieur de Charlieu avait fait déposer l' évêque de Mâcon par le prieur de Saint-Alban de Lyon, sub délégué de l'abbé de Cruas, conservateur des privilèges de l'ordre de Cluny (en 1025, le pape Jean XIX avait enlevé à l'ordinaire le droit de lancer l'interdit de l'excommunication contre les religieux de Cluny, Bull. Clun., p. 9, col 1). L'évêque ainsi déposé avait fait appel au pape qui chargeait le prévôt de Susseio et le chantre de Chalon de l'enquête ».

À la fin de la période étudiée, le prieuré de Charlieu reste un puissant monastère. Le nombre de moines a baissé à la suite de la peste mais se maintient à un niveau proche de la trentaine. Cette communauté conserve des prérogatives féodales avec le soutien implicite des rois de France co-titulaires d'un pariage sur la ville. Les moines sont justiciers sur leurs territoires. Ils ont su composer avec les différents groupes qui voulaient s'opposer à leur suprématie ou en grignoter les bénéfices : Cordeliers, bourgeois de la ville et clergé séculier. Leur talon d'Achille fut le maintien au poste de prieur d'un personnage « infirme, débile et décrépit », mais apparemment cramponné à son poste et bénéficiant de puissants soutiens. Cela ne put que fragiliser la maison et en faire une proie plus facile pour un cardinal de Clément VII. Ainsi, Jean de Flandrin, archevêque d'Auch, promu cardinal en 1390, est cité comme prieur bénéficier en 1396. Les comptes rendus de visite ne font pas état de sa bonne ou mauvaise gestion, mais cette titulature est contemporaine d'une période difficile, sinon de déclin, pour le plus important des prieurés monastiques des anciens diocèses de Chalon et Mâcon.

Voir au tome 1, 2e partie, chapitre IV portails et tympans p. 276 à 278, chapitre VII fresques du réfectoire, p. 353-359, chapitre VIII bâtiments conventuels, p. 376-377.
Au tome 2 illustrations : portails et tympans p. 118 à 121, essai de reconstitution de la fresque du réfectoire, p. 168-181.

Sources

CC n°31 (887), n°401 (932), n°690 (946), n°730 (948), n°2960 (1044), n°3943 (1120), n°4334 (1201), n°4961 (1257), n°5023 (1260), n°5377 (1290), n°5400 (1294).
CHARVIN, t. I, II, III, IV, V.
DESEVELINGES (Jean-Baptiste), *Histoire de la ville de Charlieu*, 1856, rééd. Éditions du Bastion, 1984.
FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Histoire de la ville et de ses habitants des origines à l'aurore des temps modernes,* Saint-Etienne, Association pour la connaissance de Charlieu, 1985.
MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905, p. 93.
PIERRE LE VÉNÉRABLE, *De Miraculis libri duo,* éd. Denise BOUTHILLIER, Turnhout, 1988 *(C.C.C.M., 83), Le Livre des Merveilles de Dieu,* traduction *par Jean Pierre* TORRELL *et* Denise BOUTHILLIER, Paris-Fribourg, 1992 (Pensée antique *et* médiévale), t. II, XXV.
PONTAL (Odette), *Les Conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, CERF, IRHT, 1995, p. 219.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 639 et 754.
SUNDERLAND (Elizabeth Read), CHARLIEU à l'époque médiévale, LESCUYER, Lyon, 1971.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 133 et sv.

Fiche n°: 37

Prieuré : **SAINT-MARTIN-DES-VIGNES**

Commune. **Hameau** : CHARNAY-LÈS-MÂCON
Canton : MÂCON
Code postal : 71000
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : MÂCON
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : REGNY

L'histoire de Saint-Martin-des-Vignes est mystérieuse quant à son origine. Son apparition sous forme d'*abbatiola* est conjecturée au IX^e^ siècle. La *Gallia Christiana* donne à lire qu'elle fut donnée à Charlieu par Boson, roi d'Arles ou de Vienne, en 879. Cette donation fut confirmée en 946 par le roi Louis IV d'Outre Mer, et à nouveau par le roi Lothaire en 955. Ceci ne fait que reprendre un récit de Seyvert dans son histoire des évêques de Mâcon. La *Bibliotheca Cluniacensis* intègre cette donation dans une large générosité royale en faveur de Cluny associant Saint-Martin-des-Vignes à Charlieu et Regny, au vocable également de Saint-Martin. L'*abbatiola* était en outre riche d'esclaves des deux sexes, de vignes, de champs, prés, forêts, eaux et ruisseaux. La culture des vignes devint prédominante, ce qui explique le surnom donné à cette unité monastique. La localisation devait se situer entre Charnay et Mâcon.

Ce prieuré fut le théâtre, aux environs de 1040, d'un coup d'éclat diplomatique (ou d'une véritable repentance publique) de l'abbé Odilon de Cluny. Celui-ci avait blessé l'évêque de Mâcon et son chapitre dans leur amour propre en faisant appel à un autre évêque pour des consécrations dans son abbaye. Voici la traduction de cette habile manœuvre qu'en donne le manuscrit GF 61 de Mâcon :

> « Après ces fréquents voyages, Odilon retourna à Cluny où ayant resté quelques temps, il se rendit à Saint-Martin-des-Vignes auprès de Mâcon, qui relevait de son abbaye de Cluny. Il y coucha et le lendemain ayant rassemblé les religieux, il vint à pied avec eux presque dans l'Église cathédrale Saint-Vincent où l'évêque avec ses clercs tenaient chapitre. Le saint abbé entra dans le lieu capitulaire accompagné de ses moines, les capitulants le voyant se levèrent de leurs sièges pour lui rendre les honneurs dus à sa dignité et encore plus à sa vertu. À l'instant saint Odilon se mit à genoux et pria les frères de lui pardonner la faute qu'il avait faite contre les droits de leur église, ajoutant qu'il se repentait… ».

En 1180, selon la CC 4279, Saint-Martin fut le lieu d'un accord entre le comte de Mâcon Gérard et l'abbé Thibaud sur les terres de Cluny, Saint-Martin, Laizé, Azé, Domange, où le comte s'était permis des exactions.

Il s'écoule un peu plus de 80 ans avant qu'on ne parle à nouveau du prieuré de Saint-Martin-des-Vignes. Ce fut dans la charte de Cluny n° 5036 (1261) dans laquelle l' évêque Seguin établit un compromis avec Cluny pour les procurations dues, entre autres, sur Massy, Lourdon, Saint-Martin, Saint-Jean-du-Bois, Jully et Davayé.

On dispose ensuite du signalement de Saint-Martin dans les comptes-rendus de visité édités à partir de 1262 par Ulysse Chevalier et Dom Charvin. Ces visites sont au nombre de dix-neuf entre 1262 et 1333 avec un espacement variant de 2 à 14 ans. Le prieur est visiteur de la province de France en 1262. La conventualité est constituée de deux moines dont un prieur, récitant bien les offices, peu endettés (120 livres en 1262 pour l'achat de quatre bœufs). On trouve dans les comptes-rendus les prescriptions habituelles d'entretien du clocher ; et les plaintes tout aussi habituelles des visiteurs d'être parfois mal reçus, pas logés et non indemnisés du droit de ferrures pour leurs montures.

Le prieuré est donné en viager en 1285 à un certain Pierre de Bagé en échange d'un don fait à Cluny et d'une promesse de lieu de sépulture. En 1306 le prieuré est tenu par le prieur de Domène, et les comptes-rendus des années suivantes sont assez alarmistes sur les déficiences d'entretien du prieuré, de versement des redevances à l'abbaye, du respect des devoirs d'aumône et d'hospitalité.

Après un long silence entre 1333 et 1450, un dernier compte-rendu de visite est transcrit en 1450 et fait apparaître que le prieuré est géré par un prêtre séculier. Les documents s'arrêtent là. Il est hautement probable que le prieuré a été détruit en 1470 en même temps que Saint-Pierre hors les murs lors des guerres entre Louis XI et Charles le Téméraire.

Il ne subsiste aujourd'hui qu'une rue Saint-Martin-des-Vignes à Charnay, et une rue du Doyenné à Mâcon pour maintenir le souvenir de ce modeste prieuré. Il n'apparaît sur aucun pouillé, ni celui de Seyvert en 1513, ni ceux de Longnon (compte du XIV^{e} et compte antérieur à 1412). On peut noter que c'est rue du Doyenné que résidait Raymond Oursel.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, 227.
Bullarium Clun., p. 10, col. 2.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 520.
CC n°4784 (1241).
CHARVIN t. I, p, 267 et sv., 5 visites, t. II, 10 visites, t. III, 5 visites.
Gallia ecclesia Matisconensis, col. 1110.
REBUFFET (Bernard), *Les grandes heures des églises de Mâcon,* Mâcon, 1974, p. 40.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 665.

Fiche n°: 38

Prieuré : **CHARNAY**

Commune. **Hameau** : CHARNAY-LÈS-MÂCON
Canton : MÂCON
Code postal : 71000
Vocable : SAINT-PIERRE puis SAINTE-MADELEINE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : MÂCON
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Charnay apparaît sans précision particulière de sens en 739. Le cartulaire du Livre enchaîne nous apprend qu'en 968 Charnay est occupé par une chapelle Saint-Pierre que l'évêque Adon donne aux chanoines de l'abbaye Saint-Pierre qui n'est pas encore soumise à la règle de saint Augustin. Cette chapelle de Charnay devient par cette donation une église paroissiale tenue par les chanoines qui instituent un statut prieural identique à celui de toutes les églises desservies par eux. Le ou les chanoines qui tenaient la *cura animarum* devaient rentrer à l'abbaye mère en fin de journée comme ceux qui étaient affectés à l'intérieur de la ville de Mâcon à Saint-Pierre le Vieux.

À une date indéfinie, les chanoines de Saint-Pierre hors les Murs n'ont gardé que le droit de patronage et de présentation d'un curé séculier d'une église dont le vocable fut transformé en celui de Sainte-Madeleine, après 1470. Le curé et l'église furent élevés à la dignité de co cathédrants. Le pouillé de 1513 relève que la valeur de l'église est de 55 livres.
Le titre de prieuré ne vaut donc ici que comme celui d'une dignité accordée au chanoine desservant une église paroissiale traitée comme une annexe de Saint-Pierre, dont le grand prieur était le véritable prieur.

Sources

AD Saône-et-Loire, Ms GF 61, p. 176 et 235.
CC n°2581 (1003), n°2734 (1020), n°2735 (1020), n°3020 (1049).
LONGNON, p. 198 B : église au prieur de Saint-Pierre.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 123.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 161.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 146.

(Voir au tome 2 Annexe III du chapitre IV de la deuxième partie p. 106 : les clochers octogonaux : vue de la façade sud de l'église avec le clocher octogonal qui d'ailleurs a été tronqué et le toit refait).

Fiche n°: 39

Prieuré : **SAINT-LÉGER**

Commune. **Hameau** : CHARNAY-LÈS-MÂCON
Canton : MÂCON
Code postal : 71000
Vocable : SAINT-LÉGER
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Le prieuré de Saint-Léger dont il ne reste rien, était situé dans un écart de l'actuelle commune de Charnay-lès-Mâcon. Son histoire est toujours entourée de mystère.

Jean Rigault signale une première trace diplomatique datée de janvier 937 dans la charte 474 (janvier 937) du cartulaire de Cluny. L'examen de cette charte soulève des questions auxquelles il est difficile de répondre. L'évêque Romond d'Autun aurait fait un don aux frères de Cluny d'une petite chapelle Saint-Léger, du comté de Mâcon, construite comme oratoire suite à un vœu, et faisant partie du diocèse éduen. Les moines de Cluny seraient redevables d'un cens de 12 deniers chaque année à la saint Pierre à l'église de Blanzy. Être du comté de Mâcon et du diocèse d'Autun paraît peu compatible. Et que vient faire l'église de Blanzy, si lointaine et sans pouvoir hiérarchique connu ?

Une deuxième charte de Cluny, n°1111 (février 961) inscrit deux donations faites par un couple à l'abbaye de Cluny, l'une à Solutré, l'autre à Saint-Léger, sans autre précision. Peu de temps après le cartulaire Saint-Vincent de Mâcon, dans sa charte 119 (968-971) fait état d'un échange de terrains à Saint-Léger entre l'évêque de Mâcon Ado et l'abbé Wido de Saint-Vincent-Saint-Pierre. La proximité de Mâcon et son abbaye soumise Saint-Pierre hors les Murs rendent plus probable une dépendance canoniale que clunisienne.

Le pouillé de Longnon d'avant 1412 confirme d'ailleurs cette dépendance de Saint-Léger vis-à-vis de Saint-Pierre de Mâcon. Mais nous ne savons strictement rien de plus de la vie de cette paroisse tenue par un chanoine prieur et dont les habitants devaient aussi des cens et *servis* à Cluny.

Sources

AD Saône-et-Loire, G 402 et H 13.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 119.
CC n°474 (937), n°838 (953), n°1111 (février 961), n°1909 (992), n°2088 (993), n°2188 (993).
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 660.

Fiche n°: 40
Prieuré : **CHARREY**

Commune. **Hameau** : CHARREY
Canton : SAINT-JEAN-DE-LOSNE
Code postal : 21170
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : LOSNE

Le *finis* de *Cadriacense* est signalé en 828 dans la charte 102 du cartulaire de Saint- Bénigne, mais sans affectation précise. Jacques Denizot prétend que Charrey appartint un temps à l'abbaye de Moustiers-Saint-Jean qui le céda à Vergy. Il faut attendre le 13 mars 1269 pour que les visiteurs de la province de Lyon de l'ordre de Cluny s'intéressent à cette dépendance de Vergy. « La maison n'a pas de dette sauf auprès de l'abbé et du prieur de Saint-Martin-des-Champs. Il a des réserves frumentaires jusqu'aux prochaines récoltes, et même plus ». Mais ce petit prieuré subit des usurpations de la part d'Henri de Payne (est-ce la même famille qu'Hugues de Payne, fondateur des Templiers ?). Au chapitre général qui suit, soit le 14 avril 1269, le définitoire demande à l'abbé « qu'il apporte son conseil à la maison de Charrey ».
Les traces de Charrey se limitent ensuite à des actes en série B en 1295, 1348 et 1375, mais aucune visite n'est rapportée dans les transcriptions de Dom Charvin. Ce dernier place cependant Charrey dans sa cartographie des établissements clunisiens du diocèse de Chalon, et cette carte est reproduite par Marcel Pacaut et Denyse Riche. Il est probable que ce prieuré, de très petite taille, a été rattaché à la mense du prieur de Saint-Vivant de Vergy ou d'un de ses officiers. Au cours de nos recherches, nous avons été mis en contact avec un habitant de Charrey qui venait d'extraire de son jardin deux petits chapiteaux de style corinthien décorés de feuilles d'acanthe, pouvant provenir de l'ancien monastère, qui a complètement disparu..

Sources

AD Côte-d'Or, Cartulaire de Saint-Bénigne n° 102 (828),
B 545 (1295), B 10505 (1348), B 11570 (1375),
11 H Cartulaire de Cîteaux H 447 (1358).
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 142.
CHARVIN, t. I, p. 306, 310, 469.
DENIZOT (Abbé Jacques), *Encyclopédie …* op. cit., t. II, 1.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 109.
PACAUT (Marcel), *L'Ordre de Cluny*, Paris, 1986, p. 695.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 695.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* op. cit., p. 89.

Fiche n°: 41
Prieuré : **CHÂTEL-MORON**

Commune. **Hameau** : CHÂTEL-MORON
Canton : GIVRY
Code postal : 71510
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE de CHALON

L'existence d'un château et d'un châtelain est connue en ce lieu dès 1134 selon un nom évolutif : *castrum Morum*, *castrum Morionis*, *castrum Morandus*, Château-Moron. C'est en 1320 que l'église apparaît en même temps qu'un prieur dépendant de Saint Pierre de Chalon.
La photo aérienne montre bien la butte sur laquelle devait être construit le château et dans un cercle proche en dessous, sur le flanc ouest, le prieuré. L'église subsiste orientée, à quelques degrés près, à 90° degré de la flèche sud-nord. On voit encore le quadrilatère claustral sur son flanc sud bordé de bâtiments de ferme, probablement tous récents. Du côté nord se trouve le cimetière. Un certain nombre de champs cernés de haies épousent la courbe du mamelon, certaines parties sont boisées ainsi que le sommet. On peut penser que les moines se sont livrés à de l'essartage. À l'ouest et un peu au sud se trouve le hameau de l' Abergement, lui-même au pied d'une autre butte. Cet Abergement était en pariage avec le duc de Bourgogne dès la première moitié du XIII^{e} siècle.
Le cadastre de 1824 section B1 confirme ces dispositions. On voit très bien l'église avec des bâtiments autour d'une cour carrée au sud, pouvant évoquer un ancien prieuré. À côté de l'Abergement, la partie haute de la butte est nommée « sommet de la Croix ».
L'église était elle-même fortifiée, on y voit encore des meurtrières. Sa poutre de gloire surmontée d'un Christ en croix a fait l'objet de description dans le chapitre V de la deuxième partie (voir Annexe I au tome 2, p. 123) ainsi que sa cuve baptismale quadrangulaire avec des têtes sculptées aux quatre coins (voir Annexe VIII du même chapitre, p. 132). Cependant les documents qui pourraient indiquer le nombre de moines ici présents et la période de vie monastique effective sont absents.

Sources

AD Côte-d'Or, B 11640, 10526, 2293 f. 7.
AD Saône-et-Loire H 116 et 117.
Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, éd. GARNIER (Joseph), Dijon, 1877, III, p. 538.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 737.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 159.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 28-29.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 113.
LONGNON, p. 174 H : *ecclesia* (1320), 177 E : *prior* (1320), 182 E :paroisse au patronage de l'évêque (XIV^{e}), 187 F : *prioratus de castro* (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749, De castro Morandi, Saint-Pierre de Mâcon (erreur Saint-Pierre de Chalon), XIV^{e}-XV^{e}.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 137.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.94.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 440.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p.170.

Fiche n°: 42
Prieuré : **SAINT-VÉRAN**

Commune. **Hameau** : CHAUDENAY
Canton : CHAGNY
Code postal : 71150
Vocable : SAINT-VÉRAN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-SYMPHORIEN D'AUTUN

Le plus ancien document concernant Chaudenay est la charte n° 14 du cartulaire de Saint-Symphorien d'Autun. Cet acte, daté d'avril 980-987, mentionne la restitution à l'abbaye des chanoines d'Autun par le duc de Bourgogne Henri, de la chapelle de Saint-Véran avec ses dépendances en Chalonnais et en Beaunois. L'acte précise que la chapelle avait auparavant appartenu au prévôt Salomon, en tant que fief personnel. On a déjà eu l'occasion de parler de la belle architecture à trois nefs de cette priorale. Une description complète en a été faite par Joseph Bard dans son ouvrage ci-dessous référencé. Jusqu'à la fin du XII^{e} siècle le prieuré s'occupe activement de la mise en valeur de son patrimoine. Des traces visibles existaient encore sur le relevé cadastral de 1826 suggérées par les dénominations de parcelles telles que : grangerie, parcelle de l'Abbé, pâquis de justice, grandes vignes, et un grand champ Saint-Vérin (*sic pour Saint-Véran*). On peut voir aussi une dérivation de la Dheune par le moyen d'un déversoir pour alimenter un moulin.

À la fin du XII^{e} siècle la proximité envahissante de l'abbaye cistercienne de Maizières limita l'influence territoriale de Chaudenay, et le pouillé du XIV^{e} siècle indique que la paroisse relève directement de l'évêque. Les archives ont été dispersées entre Dijon et Mâcon

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1826, A1 l'église et le Moulin, B1 Les grandes vignes, C1 parcelle de l'abbé, D1 la grangerie.
BARD (Joseph), *Statistique générale des basiliques,* Lyon, 1842.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 114.
LONGNON, p. 176 C : paroisse (1320), 184 C : paroisse au patronage de l'évêque (XIV^{e}).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 138.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.95.
Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300, éd. DÉLÉAGE (André), Autun, Chandioux, 1936, charte n° 14.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 172.

Fiche n°: 43

Prieuré : **CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE**

Commune. **Hameau** : CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE
Canton : PONT-DE-VAUX
Code postal : 01190
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

La première mention de Chavannes-sur-Reyssouze est celle d'une charte du 30 septembre 920 conservée au cartulaire de Cluny (n° 222). Cette charte consigne la donation faite par un couple, sous réserve d'usufruit leur vie durant, à leurs deux fils, de deux séries de domaines, l'un en pays mâconnais, l'autre en pays lyonnais. En pays lyonnais le don consiste en une exploitation située *villa* de Chavannes, au *curtil* de Malingo, dont la description témoigne de la richesse: des serfs habitants sur place, des arbres fruitiers, des bâtiments, des verchères, vignes, champs, prés, pommeraies, étangs et ruisseaux. Il s'agit d'un bel ensemble déjà bien mis en valeur par des tenanciers. La présence de cet acte dans le cartulaire clunisien n'a pas d'explication.

La deuxième mention date de 1119, trouvée dans les Preuves de Juenin. Il s'agit d'une bulle de Calixte II confirmant les privilèges et possessions de l'abbaye de Tournus dont l'*ecclesia* de Chavannes. Cette attribution à l'abbaye de Tournus a la logique de la proximité puisque Chavannes est proche de Pont-de-Vaux, localité facilement jointe depuis Tournus en traversant la Saône. Le pouillé de Lyon de 1225 confirme l'existence de Chavannes comme une dépendance de Tournus.

Le cadastre montre une forêt au centre du territoire communal, à proximité d'un étang et d'une tuilerie pouvant être une trace d'activité monastique ancienne. On a découvert récemment des fresques sur le mur d'abside de l'église, datant sans doute du XIII^{e} siècle. Un programme de restauration doit se poursuivre pour en dégager la pleine signification.

Sources

CC n° 222 (920)
JUENIN, *Preuves*, p. 145 : bulle de confirmation de Calixte II.
LONGNON, p. 25 F : église à l'abbé de Tournus (1225), p. 60 C : bénéfice mineur (XIV^{e}).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 188.

Fiche n°: 44

Prieuré : **CHENOVES**

Commune. **Hameau** : CHENOVES ou CHENÔVES
Canton : BUXY
Code postal : 71940
Vocable : SAINT-BLAISE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-MARTIN D' AUTUN

Dans la charte 7 (561-593) du cartulaire de Saint-Marcel, les habitants de Chenoves auraient été appelés par le roi Gontran à contribuer à l'édification de la basilique royale sur le tombeau du martyr. Outre l'authenticité contestable de cette charte, ce Chenoves est un lieu-dit homonyme et n'est pas celui qui nous occupe.
Courtépéée prétend que Chenoves fut donné en 923 à l'abbaye Saint-Martin d'Autun par le roi Raoul, en même temps que Granges (prieuré fiche n° 73). André Bailly, dans une monographie récente attribue ce don à Charles le Chauve en 875, précisément à l'abbé Arnulfe, mais ne cite pas de numéro de charte. Il complète son propos en disant que Chenoves ne viendrait pas de *canabis*, le chanvre, mais de *canabe*, le cabinet militaire.

La domination de Saint-Martin d'Autun sur le prieuré de Chenoves se trouve vérifiée dans un accord signé entre l'abbé Walter et la Ferté en présence d'un Robert de Chenoves (14 novembre 1148, Pancarte p 59, n° 25). Par la suite, le pouvoir de l'abbé de Saint-Martin est confirmé par le pape Alexandre III en 1164. Un accord avec la comtesse Béatrice de Chalon en 1226 permet d'identifier un prieur Guillaume, accord relevé dans l'ouvrage édité par Bulliot (t. II, p. 71 charte 42). Plus tard, le comte Jean, en 1232, donne au prieur tous les droits de justice : « *vero totius terre dicti loci, excepta justicia homicidii, adulterii, raptus, latrocinii vel effusionis sanguinis, ictu gladii, grossi baculi vel lapidis* ».

Le prieuré avait étendu son domaine par le défrichement d'un abergement. Les cherches de feux décomptent séparément Chenoves et son Abergement, et ces recensements montrent des fluctuations considérables dans la seconde moitié de XIVe siècle.

DATE	CHENOVES Nb de feux	ABERGEMENT Nb de feux	HABITANTS Nb approximatif
1358	41	21	280
1360	9	4	60
1393	27	6	150

Outre l'Abergement, le prieuré disposait de terrains et d'immeubles dits « La Grangerie ».
L'église actuelle se présente sous forme d'un vaisseau unique bien orienté sans façade occidentale, un bâtiment étant adossé à cette façade. Ce bâtiment attenant daterait de la fin du XIVe, début du XVe. Le mur sud de la priorale-paroissiale donne sur l'ancien cimetière, actuellement dépourvu de tombes. Au milieu de cet espace un calvaire en pierre porte la représentation d'un évêque, probablement saint Blaise, patron du lieu.
Aucun document ne permet de savoir le nombre de moines frères résident sur place. Jean Marilier indique une extinction de régularité au XVIIe siècle. L'aménagement résiduel des bâtiments de vignerons autour d'une cour à l'occident de l'église résulte probablement de la période postrévolutionnaire.

Sources

AD Côte-d'Or B 11538 f. 23 (1360), B 11542 f. 43 (1406).
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1811 et 1822 parcellaire A1 Cadastre de 1845 parcellaire A3, La Grangerie est visible entre le Thil et les Filletières sur le plan d'assemblage de 1845.
BAILLY (André), *Chenoves, notice historique*, Buxy, 1983.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 367.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 118.
Essai historique sur l'abbaye Saint-Martin d'Autun, éd. BULLIOT (Jacques Gabriel), Autun, Dejussieu, 1849, t. 1, p. 217, t. II, p. 35,40, 42, 71.
LONGNON, p. 183 G : bénéfice de l'abbé de Saint-Martin d'Autun (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 142.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.97.
Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne, 1113-1178, éd. DUBY (Georges), De Boeck, rééd, 2000,p. 39.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 185.

Fiche n°: 45
Prieuré : **CHEVROUX**

Commune. **Hameau** : CHEVROUX
Canton : PONT-DE-VAUX
Code postal : 0
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

La première mention de Chevroux dans un document est fournie par une charte reproduite par Chifflet au tome de ses preuves. On y lit « Narduin et sa femme Judith, pour le repos de leurs âmes et de leurs parents, et de son frère Sugger, donnent au lieu voué à la Mère de Dieu et aux saints Valérien et Philibert, qu'on appelle Tournus, l'église Saint-Martin située au comté de Lyon, à la *villa* Chevroux, avec toutes ses appartenances : forêts, champs, ruisseaux, pour l'abbé Etienne, en l'an 27 du règne du roi Lothaire ». Chifflet conclut que cette charte date de 981 ou 978, selon sans doute, la manière de compter la date de début du règne de Lothaire. Ce souverain a de fait été couronné en 954 (+ 27 = 981) à la mort de son père Louis IV, mais celui-ci l'avait associé au trône au tout début 952 (+27=978 ou 979 selon le mois de l'association et le mois de la signature de la charte). On comprend à la lecture de la charte que Chevroux est déjà un village doté de son église et que l'abbé de Tournus, selon la coutume de l'époque, a pu y envoyer un ou plusieurs moines pour la desservir. Quelques années plus tard, en 994, Cluny se voit attribuer un *curtil* dans la même *villa*, mais le patronage de la paroisse reste tournusien.
Le pouillé de Lyon de 1225 confirme ce patronage sans autre précision. En 1344, Tournus a officiellement sur place un *decanus*. Un peu plus tard, en 1365, deux documents indiquent l'existence d'un prieur unique pour Chevroux et Bagé.

L'église qui subsiste aujourd'hui est du XII^{e} siècle et a été remaniée au cours des siècles, notamment le clocher qui a dû être reconstruit sur plan carré au XIX^{e} siècle. Une charpente remarquable en chêne surmonte la nef. Des peintures murales du XIV^{e} siècle ont été retrouvées il y a une vingtaine d'année entre les fenêtres de l'abside circulaire. Il s'agit peut-être d'une représentation de l'évangile de la résurrection mettant en scène, d'une part Marie-Madeleine, d'autre part deux apôtres qui pourraient être Pierre et Jean, dont il est dit dans les évangiles qu'ils furent les premiers à découvrir le tombeau vide.

Il n'y a pas d'autres renseignements sur la vie monastique à Chevroux. Il est vrai que l'union avec Saint-André-de-Bagé en faisait une dépendance moins bien dotée tant des sires protecteurs que de l'abbaye elle-même. Chevroux est resté une modeste annexe, cependant régulièrement identifiée dans tous les privilèges royaux et pontificaux de 1059, 1060, 1119.

Sources

AD Ain, H 862 f. 35v (1359), B 553 f. 15 (1366).
AD Côte-d'Or B 552 f. 36v (1344).
BnF 10031 f. 21 (1365).
CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 381.
CC 2282.
CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus,* Dijon, 1664, Preuves, p. 288 et 401.
LONGNON, p. 25 F : église de l'abbé de Tournus (1225), p. 59 F : *prior* de Bagé et Chevroux (XIV^{e}).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 113.

Fiche n°: 46
Prieuré : **LYS**

Commune. **Hameau** : CHISSEY-LÈS-MÂCON
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : LA VIERGE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

L'existence d'une église Notre-Dame de Li appartenant à l'abbaye de Tournus apparaît dans le tome des Preuves de la Nouvelle histoire de l'abbaye royale de Juenin en 1059, à l'occasion du privilège accordé par le roi Philippe Ier au moment de son couronnement à Reims. Le roi confirme les privilèges et propriétés de l'abbaye en déclinant une succession d'églises et de celles, et l'on sait que les églises dépendantes de l'abbaye Saint-Philibert étaient occupées par des moines dont le supérieur avait titre de prieur. Le pouillé du diocèse de Mâcon du XIVe siècle mentionne Lys parmi les paroisses non soumises à la décime. Celui dit « d'avant 1412 » indique que Lys est à la collation de l'abbé de Cluny. Il est vrai que l'on se trouve en plein territoire d'affrontement entre les deux abbayes. Il est probable que Cluny ait fini par prendre le dessus.
Lors de la constitution des communes, à la Révolution, Lys est une commune indépendante. Dès 1825 elle fusionne par décision ministérielle avec Chissey-lès-Mâcon en même temps que Prayes où Cluny avait une grange, sinon un prieuré proprement dit. Selon un acte tardif des Archives départementales, Lys était sous dépendance partagée entre Cluny et Lancharre à la fin du Moyen Âge. Les conflits d'influence n'ont certainement pas favorisé sur place une vie conventuelle très organisée.
L'église se situe à la périphérie du village, désormais hameau, selon le cadastre de 1824 (parcellaire C1) au milieu du cimetière. Sur les murs à l'extérieur on voit des tracés linéaires simulant un gros appareil comme on en voit sur d'autres priorales qui ne pouvaient pas se payer des pierres taillées (Massy). L'intérieur donne à voir une série de peintures murales en cours (interrompu semble-t-il) de restauration et d'époques différentes. Sur la voûte d'abside un Christ en gloire sans document consultable sur sa facture et sa datation. Juliette Rollier, interrogée, formule l'hypothèse d'une réfection du XVIe siècle d'une peinture plus ancienne. Sur le mur nord une sainte Madeleine, certainement du XVIe siècle. D'autres fragments ne peuvent être interprétés sinon des croix de consécration. La nef unique, surmontée d'un toit en charpente apparente se termine par un arc triomphal brisé débouchant sur un transept étroit dans le sens antéropostérieur. Le transept est surmonté du clocher bâti au-dessus d'une coupole plus large que longue avec trompes. L'arc de l'abside circulaire est plus bas que l'arc triomphal. La voûte de l'abside est en cul-de-four. Les deux décrochements de mur, latéralement à l'arc triomphal, devaient être occupés par des autels votifs.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre 1824, parcellaire C1.
AD Saône-et-Loire, H 490 (1339), Lancharre.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 119.
JUENIN, t. II, Preuves, p. 127 (1059), t. I, p. 155-158 (1245).
LONGNON, p.191 A : *curatus* (XIVe), p. 203 D : *ecclesia* dépendant de Cluny (avant 1412).
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.98, à Chissey : « À Lys justice de l'abbaye de Cluny ».
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique…* op. cit., p. 196 : Chissey.

Fiche n°: 47
Prieuré : **CHIVRES**

Commune. **Hameau** : CHIVRES
Canton : SEURRE
Code postal : 21820
Vocable : SAINT-LÉGER
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-BÉNIGNE

Chivres apparaît en tant qu'*ecclesia* en 1260. On cite en 1265 un prieur commun à Chivres et à Larrey. Vers 1270 l'évêque de Chalon renonça à son droit de visite sur ce prieuré, par accord avec l'abbé de Saint-Bénigne, « en contrepartie d'un versement annuel de 6 livres viennoises et d'une livre d'encens » écrit Courtépée. Il semble que cet auteur ait lu trop rapidement la *Gallia Christiana*. On y lit plutôt, croyons-nous, que l'évêque renonça à son droit de visite de l'abbaye Sainte-Marie moyennant 60 sous, au prieuré de Chivres moyennant 60 sous et une livre d'encens, et au prieuré de Combertault moyennant 6 livres.

Dans le pouillé du XIV^e^ siècle, il n'y a plus de prieur mentionné mais une église sous le patronage du prieur de Larrey. Larrey, aujourd'hui quartier périphérique de Dijon, était un hameau de sa banlieue au début du XX^e^ siècle, et paroisse indépendante de la ville au Moyen Âge (situation comparable à celle de Saint-Cosme de Chalon). Bien que situé au comté d'Oscheret, Larrey relevait du diocèse de Langres. Il y eut successivement une abbaye puis un prieuré de femmes, bientôt associé à un prieuré d'hommes qui seul subsista. Son prieur faisait fonction de seigneur de Chivres et de prieur de Combertault.
Au XVIII^e^ siècle seule une rue du « Moutier » pouvait témoigner de l'existence antérieure du prieuré. L'église de Chivres est indiquée comme datant du XIII^e^ et XV^e^ siècle et située au milieu du cimetière. Elle n'a pu être visitée.

Sources

AD Côte-d'Or H 28 (*ancienne cotation*) et 1 H 1645, 1 H 1692.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 777.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. II, p. 481.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 119.
Gallia IV, ecclesia cabilonensis, Col. 909.
Gallia IV, ecclesia lingonensis, Col. 687.
LONGNON, 1. Diocèse de Langres, p. 123 C, *Priorissa* (XIV^e^); 2. Diocèse de Chalon, p. 177 C, *ecclesia* (1320) ; p. 178 B, *Prior* (1320) ; p. 186 C, dépendant de Larrey, (XIV^e^).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 506.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* op. cit., p. 107.

Fiche n°: 48
Prieuré : **SAINT-LAZARE**

Commune. **Hameau** : CLUNY
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SANT-LAZARE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : CLUNY
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

La lèpre est une maladie emblématique pour le Moyen Âge, car la charité qui doit s'exercer envers les malades doit être à la mesure de l'ostracisme dont ils sont l'objet. On doit d'autant plus assistance aux lépreux qu'ils sont mis à l'écart des églises et des cimetières communs. Le canon 23 du concile du Latran III renforce les prescriptions d'assistance à leur égard. On ignore la date de création de ce lazaret installé à moins d'un kilomètre au nord du bourg de Cluny, sur un lieu où subsiste une microtoponymie. Deux actes, semblant se copier l'un l'autre, font état en 1180 d'un arrangement entre le comte Girard de Mâcon et l'abbé Thibaud de Cluny. Ces deux actes sont la charte 4279 et un passage de la *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1443-1444. Ce texte donne crédit à une création antérieure en mettant en évidence une générosité annuelle de Guillaume, père du comte Girard, qui donnait une « offrande » aux moines de Cluny et aux lépreux de Saint-Lazare à l'octave de Pentecôte. Comme le comte renonce à certaines prétentions sur Laizé, Azé, Igé et Domange, il lui est fait grâce de cette offrande qui sera désormais acquittée par le prieuré de Chevignes. Les termes de l'accord renforcent le point de vue selon lequel la léproserie dépendait uniquement des moines et non du clergé séculier ou des laïcs de Cluny.

En 1360 Gaillard Raclet offre deux toiles de lin à l'hôpital Saint-Lazare. La communauté d'habitants de Cluny se vit refuser par l'archidiacre toute autorité sur Saint-Lazare au XVI^{e} siècle. L'existence d'une communauté monastique à Saint-Lazare reste néanmoins une hypothèse fragile. Y en avait-il plusieurs ou un seul, et ce moine était-il secondé par des convers délégués par l'infirmier ? Si les offices de milieu de journée étaient récités sur place, les moines devaient retrouver la communauté abbatiale pour les heures vespérales et matitutinales. Didier Mehu reconnaît que « la léproserie Saint-Lazare est une grande oubliée de l'historiographie clunisienne ».

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1443-1444.
BnF Lat 9880 f. 35
BnF Moreau, 218, f. 229.
CC 4279 (1180).
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p.247.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny* (X^{e}-XV^{e} siècles), Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999, p. 427 (n 141), 432 (n 159), 508-511.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), « Les anciens hospices du Mâconnais », *A.A.M.*, t. II, 1897, p. 240-265, ici p. 265.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 660.
TOUATI (François-Olivier), *Maladie et Société. La lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV^{e} siècle*, De Boeck, 1998, (introduction).

Fiche n°: 49

Prieuré : **SAINTE-RADEGONDE (ERMITAGE)**

Commune. **Hameau** : CLUNY. MONTMAIN
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINTE-RADEGONDE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : CLUNY
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Rares sont les prieurés ayant laissé si peu de place dans le paysage contemporain et ayant suscité si peu de fouilles archéologiques que Sainte-Radegonde. Cet ermitage devait être tenu par une communauté bien organisée. Le cartulaire de Marcigny rend compte d'un plaid d'arbitrage entre l'abbé Hugues et son neveu Geoffroy en 1102, en présence de nombreux témoins dont Miles, cardinal-légat de Préneste, de l'archevêque d'Auch, et du camérier du pape, Pascal Gilo. Cette importante réunion « faite pour la paix et la sécurité », se tint à Montmain près de Cluny (Sainte-Radegonde).

L'auteur du récit de la vie de l'abbé saint Hugues relate les séjours de ce dernier, et peut-être sa mort en ce lieu en 1109. On peut lire dans la *Bibliotheca Cluniacensis* qu'au temps de Pierre le Vénérable il y avait quatre cents moines à Cluny. Un certain nombre d'entre eux habitaient des ermitages dans les forêts proches, ermitages où l'abbé se rendait lui-même. L'énumération de ces lieux commence par Saint-Radegonde.

Après ces temps prospères et brillants, le déclin et l'oubli sont venus et Chavot indique que la chapelle n'existait plus en 1513, se fiant sans doute au pouillé de Seyvert. Gabriel Jeanton cependant prétend qu'au début du XX^{e} siècle, ce lieu était encore un but de pèlerinage pour les jeunes filles en quête de mari.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1658.
BnF Nal 2483 f. 24.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 253.
JEANTON (Gabriel), *Le Mâconnais traditionnel et populaire,* t. II*, Pèlerinages et légendes sacrées,* Mâcon, 1921.
Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957, charte 288 (1102).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny* (X^{e}-XV^{e} siècles), Thèse de doctorat soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2, éd. PUL, 1999, p. 622.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 649.

Fiche n°: 50
Prieuré : **COMBERTAULT**

Commune. **Hameau** : COMBERTAULT
Canton : BEAUNE
Code postal : 21200
Vocable : SAINT-HIPPOLYTE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-ETIENNE-DE-CAEN puis SAINT-BÉNIGNE

Combertault a été sorti de l'oubli dans un passé proche comme le souligne Frédéric Dimier, architecte des Bâtiments de France, dans un document touristique édité par la mairie : « L'église de Combertault est demeurée longtemps ignorée, du fait de ses mutilations, et c'est sans doute ce qui nous vaut aujourd'hui le privilège de redécouvrir un édifice d'une exceptionnelle authenticité ».
Ce site se situe à un embranchement de voies romaines à 6 km à l'est de Beaune et doit avoir connu un poste militaire romain. Deux éléments plaident en faveur de cette hypothèse. Le premier est la découverte d'un trésor d'une centaine de pièces d'or dont certaines à l'effigie de Valentinien III. Le deuxième est le réemploi de blocs de pierre énormes dans le soubassement extérieur du mur gouttereau sud de l'église. Ces blocs de pierre ont pu servir à la haute époque du Moyen Âge à une édification castrale de défense contre les Normands et les Sarrazins. Hervé Mouillebouche classe Combertault parmi les dix-huit prieurés fortifiés inventoriés à ce jour en Côte-d'Or.

Sur le plan diplomatique il nous manque l'acte de fondation vers 1003 ou 1004 d'une *abbatia* (de chanoines) par Geoffroy, frère du comte Hugues de Chalon (évêque d'Auxerre) dont la famille avait la possession des lieux. Grâce à Pérard, on dispose de la confirmation de cette fondation par le même Geoffroy, en 1030, devenu entre-temps évêque de Chalon. La fondation est approuvée par le roi Robert, la reine Constance, le comte évêque Hugues et un couple qui dote l'abbaye en lui donnant tous les serfs qui lui appartiennent habitant au-delà de la Dheune. L'acte situe Combertault au diocèse de Chalon.

L'*abbatia* fut donnée par l'évêque Roclenus (1072-1077) à l'abbaye Saint-Etienne de Caen, vers 1076. Dès 1096 Saint-Etienne de Caen l'échangea avec Saint-Bénigne de Dijon contre deux églises normandes qui l'intéressaient davantage. Suite à ces transferts successifs, Combertault fut rétrogradé au rang de prieuré et remplaça ses chanoines, à la règle inconnue, per des moines bénédictins. Pérard nous donne encore la bulle de Calixte II, datée de 1124, confirmant Combertault comme possession de Saint-Bénigne. Mais la bulle note le prieuré comme étant du diocèse d'Autun.

En 1189 l'abbé Pierre de Saint-Bénigne voulut associer Combertault au prieuré de Saint-Etienne de Beaune, mais il semble que la charte ne fut pas exécutée. Par un accord dont l'acte ne nous est pas parvenu, l'évêque de Chalon conserva le droit de visite de l'établissement. Il fut convenu en 1273 par Ponce de Sissey (1266-1273) qu'il passerait tous les trois ans, recevrait 6 livres viennoises et conférerait les ordres. Le prieur offrirait une livre d'encens et l'évêque donnerait au porteur un picotin d'avoine et une coudée de bougie.

Le prieuré fut doté comme une seigneurie avec un moulin, des serfs, une maison à Beaune. Aussi n'est-t-il pas étonnant qu'au temps de la papauté d'Avignon plusieurs cardinaux s'en firent attribuer le bénéfice. Le premier fut Bernard (et non Bertrand) de la Tour, neveu de Clément VI, chanoine de Lyon et titulaire de Saint-Eustache. Il tint le prieuré jusqu'à sa mort en 1361. Lui succéda son cousin Jean de la Tour, abbé de Fleury, fait cardinal de

Saint-Laurent in Lucina. Il cumula le cardinalat, l'abbatiat de Fleury, le priorat de Combertault et l'archidiaconat de Beaune. Après lui (mort en 1375) vint Guillaume de Chanac, également bénédictin, évêque de Mende, cardinal de Saint-Vital, cumulant le bénéfice du prieuré Notre Dame de Losne. Ces grands personnages tirèrent profit du bénéfice seigneurial, (partagé avec Saint-Bénigne) mais ne firent rien pour l'entretien des bâtiments et la pérennité de la vie conventuelle. Au milieu du XV^e^ siècle il restait un moine. Le prieur devait payer le curé, et les offices paroissiaux avaient lieu dans la priorale à l'un des autels dont l'usage était concédé en tant que besoin.

Selon Christian Sapin cette priorale avait une nef de trois vaisseaux à trois travées, peut-être précédée d'une avant nef. Il reste une seule nef de deux travées. L'église communiquait avec les locaux conventuels par le bras sud du transept. Ce qu'il reste des bâtiments conventuels est devenu la mairie. Il existait un décor peint sur les murs de l'abside, datant de la fin du XI^e^ siècle, début XII^e^, relatant le martyre de Saint-Hippolyte. Ce décor était dominé en voûte par la mandorle d'un Christ en gloire dont on voit encore le départ.

Sources

AD Côte-d'Or 1 H 28 et 1 H 1577.
BIGARNE (Charles), *Notice historique sur le village de Combertaul*t, 1893, rééd. Le livre historique, 2010.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. II, p. 317.
DELISSEY (Joseph), *Monographie de la commune de Combertault*, œuvre posthume, Combertault, 1999.
DENIZOT (Abbé Jacques), *Encyclopédie …* op. cit., t. II,p. 213.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 740.
MOUILLEBOUCHE (Hervé), Séminaire « Abbayes, prieurés et églises fortifiées », du 9 décembre 2009.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 178.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* op. cit., p. 115.
SAPIN (Christian), *La Bourgogne romane*, éd. Faton, 2007, p. 76-77.

Fiche n°: 51
Prieuré : **CHAZELLES**

Commune. **Hameau** : CORMATIN
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : NOTRE DAME
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET puis ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

La première mention d'une *villa* à Chazelles nous est fournie dans un acte de donation faite à Cluny par deux couples, d'une vigne, d'un champ et un pré, en ce lieu, en 964. En 1095 le pape Urbain II, dans son privilège de protection de Cluny et ses dépendances cite expressément l'église Sainte-Marie de Chazelles. Dans le contexte de l'époque cela signifie que cette église est dirigée par un moine. En 1215 Chazelles fait partie des quatorze prieurés et doyennés pour lesquels l'évêque de Mâcon accepte un compromis avec l'abbé de Cluny. L'évêque renonce à son droit de visite et procuration contre un forfait d'abonnement de 100 marcs. Le patrimoine de Cormatin prend de l'ampleur grâce à des dons et autres transactions consignées dans les chartes jusqu'en 1236.

L'existence de Chazelles comme prieuré autonome est encore attestée par un manuscrit de la BnF daté de 1240-1320, et dans le manuscrit 1321 propriété de l'Académie de Mâcon. Un curé indépendant est mentionné au pouillé du XIV^{e} siècle, tandis que le patronat de l'abbé de Cluny est attesté au pouillé datant d'avant 1412 et dans celui de Seyvert de 1513. Le tout est confirmé en 1614 dans la *Bibliotheca Cluniacensis*.

L'évolution du statut de Chazelles est à reconstituer dans le pointillé de ces actes successifs. Cluny possède des terrains dans cette *villa*. L'abbaye construit une église, ou si celle-ci existait déjà, y place un moine prieur-curé. L'organisation ultérieure décidée par la maison mère réduit Chazelles à l'état d'annexe du doyenné de Saint-Hyppolite. Selon Henri de Winchester, Chazelles doit rapporter 58 sous et 6 setiers d'avoine à la Saint-Martin (CC 4143, V). Ce serait entre 1155 et 1215 que Chazelles serait devenu autonome. La direction de la paroisse est donnée à un prêtre séculier sous le patronage de présentation à l'évêque par l'abbé de Cluny lui-même.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1755.
BnF 17717 f. 26v et 27r.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, CCLXXVII, pouillé de Seyvert de 1513.
CC n°1170 (964), n°1284 (970), n°1368 (974), n°1424 (976), n°1524 (980), n°1692 (984), n°2655 (1007), n°3060 (1049), n°3574 (1080), n°3575 (1080), n°3611 (1086), n°3636 (1089), °4691 (1236).
Et les chartes 4493, 4494 et 4495 de 1215 concernant les 14 doyennés.
Centre d'Études clunisiennes, 1998, p. 25.
CHANAY (Colette), *Les 21 églises romanes du canton de Saint-Gengoux-le-National,* Saint-Gengoux, 2004, p. 3.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 777.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 130.
LONGNON, p. 191 A : curatus (XIV^{e}) et 203 F : église au patronage de l'abbé de Cluny (avant 1412).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny* …op. cit., p. 528-530.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 180.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 158.

Fiche n°: 52
Prieuré : **BOUTAVENT**

Commune. **Hameau** : CORTAMBERT
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Ainsi qu'on peut le lire dans le bulletin n° 98 du Centre d'Études clunisiennes, les origines du château de Boutavent sont mystérieuses. En 1237, Cluny profita des difficultés financières du sire de Brancion pour en devenir propriétaire. L'abbaye y mit le prix : abandon du doyenné de Beaumont, de la grange de Saint-Didier en Bresse et une somme de 6000 livres dijonnaises. Cette acquisition libérait l'accès à l'abbaye par la rive droite de la Grosne et renforçait la sécurité de l'ermitage du mont Saint-Romain de Blanot.

Dans le manuscrit de 1321 de l'Académie de Mâcon, Boutavent est mentionné comme *castrum* tout en assumant les obligations d'un *decanatus*. Le pouillé d'avant 1412 officialise le patronat de l'abbé de Cluny sur l'église de Cortambert paroisse dans laquelle est implanté le château. Le pouillé de Seyvert de 1513 confirme ce patronat. La *Bibliotheca Cluniacensis* de 1614 précise que Boutavent est un doyenné ayant sous sa coupe l'église de Cortambert.

En résumé Boutavent est un château laïc acquis par Cluny et conservé comme tel c'est-à-dire pour la défense des abords de l'abbaye toute proche. Des moines y vivent à demeure et contrôlent la gestion d'un domaine assimilé à celui d'un doyenné. Le droit de patronat sur la paroisse de Cortambert, de ce fait, est transféré du sire de Brancion à l'abbé de Cluny.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1755 : Doyenné de Boutavent dont dépend l'église de Cortambert, patronat abbé de Cluny (1614).
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, CCLXXVII, pouillé de Seyvert de 1513 : église de Cortambert, patronat abbé de Cluny.
CC n°4710 (1237), n°4711 (1237), n°4712 (1237), n°4713 (1237), n°4714 (1237), n°4715 (1237) : en fait toutes ces chartes se rapportent à la transaction entre le sire de Brancion et l'abbé de Cluny, incluant la caution de l'évêque.
Centre d'Études clunisiennes, bulletin n° 98, p. 25.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 132.
LONGNON, 190 F (*curatus* XIV^{e}), 203 F (*ecclesia* avant 1412, patronage Cluny).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny* …op. cit., p. 528-530.
Notes sur un manuscrit du XIV^{e} siècle, éd. VIREY (Jean), AAM, N° XV (1), 1910, p. 264-290.
OURSEL (Raymond), *Canton de Cluny,* Histoires et monuments de Saône-et-Loire (Pré-inventaire), 6 vol., Archives Départementales de Saône-et-Loire, 1986-1993, vol. 4, 1991, p. 126-128.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 220 (Cortambert).

Fiche n°: 53

Prieuré : **SAINT-LAURENT-DE-COTTE (ERMITAGE)**

Commune. **Hameau** : CORTAMBERT. BOIS DE COTTE
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-LAURENT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

L'ancienne église Saint-Laurent de Cotte est actuellement domaine privé au milieu d'un bois au bord de la « voie verte » d'où l'on peut apercevoir, entre les arbres, quelques pans de murs de l'imposante bâtisse qu'était l'église. Il ne nous a pas été possible de joindre les actuels propriétaires, ni bien sûr de visiter. On peut voir dans l'ouvrage de Virey une photo de l'extérieur (façade sud) et d'autres dans un n° de la revue Zodiaque (façade sud et chevet).

Une charte du cartulaire de Saint-Vincent attribue une donation à Cluny de cette église dès 825. Il s'agit à l'évidence d'un acte « forgé » puisque anticipant d'un siècle la fondation de l'abbaye. Il est plus conforme à la réalité de retenir la date de 929 comme date de donation de l'église de Saint-Laurent à l'abbaye par l'évêque de Mâcon. D'après Jean Virey la structure architecturale serait celle de la fin du XI^{e}, début du XII^{e} siècle. Cela suppose une reconstruction à cette époque. Le privilège du pape Jean XII, en 931, confirme la donation faite par l'évêque deux an plus tôt, et l'énumération papale présente cette donation comme une église séculière dont les moines assuraient le service paroissial.

Du temps de Pierre le Vénérable, Cotte est présenté comme un de ses ermitages favoris, mais il faudrait entendre le mot ermitage plus dans un sens de repos avec quelques moines amis et cultivés que comme lieu d'exercice spirituel isolé. Un curé séculier, Simon Bardon, est mentionné en 1378. En fait de paroisse, la population se regroupa du côté de Lournand et de Cortambert. Cotte devint une annexe quasiment inhabitée à l'exception de l'ancienne église paroissiale, transformée comme on vient de le dire.

Sources

Bullarium Clun., p. 3, col. 1-2.
CC n°109 (910), n°243 (924), n°431 (935), n°489 (938), n°832 (952), n°1549 (980), n°1674 (984), n°1931 (992), n°2136 (993), n°2140 (993), n°2144 (993), n°2343 (996), n°2356 (996), n°2448 (997), n°2621 (1005), n°2625 (1005), n°3149 (1049), n°3221 (1049).
LONGNON, p. 194 G : *curatus*, (XIV^{e} siècle).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 48, 69, 70, 100, 105, 118-123, 127-131, 160, 161, 164, 192, 470, 476.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 222.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 266-268.
ZODIAQUE, revue n° 117 de juillet 1978, p. 16, 33, planches 13-14.

Fiche n°: 54
Prieuré : **LA CHAUX**

Commune. **Hameau** : CUISERY. LA CHAUX
Canton : CUISERY
Code postal : 71290
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : LANCHARRE

La connaissance des origines de La Chaux ne repose pas sur des bases diplomatiques solides. La tradition rapporte qu'un pèlerinage fut institué en ce lieu suite à la découverte d'une statue miraculeuse de la Vierge. Dans son Histoire de la Bresse louhannaise Lucien Guillemaut affirme, sans malheureusement donner de références, que les moines de Tournus y fondèrent un prieuré dès leur arrivée à la fin du IX^{e} siècle. Cela est plausible, car La Chaux se trouve sur la route de Tournus à Louhans par la rive droite de la Seille, jalonnée de fondations monastiques tournusiennes (Ratenelle, Huilly, Saint-André, Montret).
À quelle date et dans quelles conditions ce prieuré fut-il occupé par des religieuses ? Un opuscule du diocèse d'Autun (où se situe La Chaux depuis le Concordat) de 1854, fait état d'un vidimus de 1241 par lequel Guillaume, comte de Mâcon de de Vienne (mort en 1224) fait une donation aux moniales d'une rente perpétuelle de 13 deniers par semaine sur le péage de la rivière de Seille à Loisy. Mais on ignore quelle règle suivaient les pieuses habitantes et quel était le monastère dont elles dépendaient. L'archiprieure de Lancharre, Marguerite de Germoles, obtint en 1291 du bailli de Cuisery un jugement en faveur de sa maison pour confirmer sa propriété sur La Chaux, sous réserve d'une indemnité de 25 livres viennoises au procurateur du Temple de Laumusse et à Péronne d'Huilly, qui lui contestaient cette filiation.
On ne connaît le nom que d'une seule prieure de La Chaux. Il s'agit d'Alix, qui réclama en 1303 un pré usurpé par le seigneur de La Serrée, et que son fils restitua. Le prieuré fut ensuite probablement abandonné, les religieuses qui restaient se regroupant avec celles de Lancharre. Le pèlerinage subsista sur place, sous la responsabilité d'un chapelain et puis d'un chanoine desservant la paroisse de Cuisery.
Un inventaire réalisé en 1726 décompte 17 robes différentes pour habiller la statue miraculeuse. Aux XVI^{e}-XVII^{e} siècles La Chaux abrita un sanctuaire à répit. La chapelle médiévale a été reconstruite au XIX^{e} siècle dans le style néogothique. Tout autour des bâtiments hébergent une communauté nouvelle des Béatitudes. Un pèlerinage continue d'être encouragé le 8 septembre par l'actuel évêque d'Autun.

Sources

AD Saône-et-Loire H 583 : La Chaux (dans la chemise 1291-1736).
Bulletin des amis du vieux Cuisery, n° 53, janvier 2001, p. 46-49.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 140.
GUILLEMAUT (Lucien), *Histoire de la Bresse louhannaise*, Louhans, 1911.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 177.

(Voir sanctuaires à répit Ch IV de la troisième partie p. 501)

Fiche n°: 55

Prieuré : **CULLES LES ROCHES**

Commune. **Hameau** : CULLES LES ROCHES
Canton : BUXY
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-GERMAIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Les habitations du village de Culles se regroupent au sommet d'une colline à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il y passait une voie romaine reliant Mâcon à Autun. L'empierrement de cette voie fut facilité par l'existence à proximité de carrières de pierres.

Les plus anciens documents diplomatiques sont clunisiens avec trois chartes échelonnées des 954 à 969. Elles font état de donations à l'abbaye d'une *villa* et ensuite de deux vignes. L'étude architecturale de Marcel et Christiane Dickson donne à l'église une date de construction entre la fin du XI^e^ et le début du XII^e^ siècle. Les deux premières travées de la nef sont les plus anciennes avec voûte en plein cintre. Le chœur et le chevet ont été remaniés aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

L'existence d'un prieuré dépendant de Saint-Pierre de Chalon est attestée par le pouillé du diocèse de Chalon du XIV^e^ siècle qui indique successivement l'existence d'un *prior*, d'un *prioratus* et d'une paroisse au patronage de l'abbé de Saint-Pierre. D'après Marilier ce prieuré disparut au XV^e^ siècle.

Sources

CC n°888 (954), n°2965 (1047).
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 144.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 140.
LONGNON, p. 177 E : *prior* (1320), 183 E paroisse au patronage de l'abbé de S. Pierre (XIV^e^), 187 F : *prioratus* (XIV^e^).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 184.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.143.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 247.

Fiche n°: 56
Prieuré : **CURCIAT**

Commune. **Hameau** : CURCIAT-DONGALON
Canton : SAINT-TRIVIERS-DE-COURTES
Code postal : 01580
Vocable : SAINT-LAURENT
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE DE MÂCON

Curciat est signalé en qualité de *villa* dans une charte de Cluny de 950. On ignore si Cluny conserva ce bien.

Le pouillé manuscrit de l'église de Lyon indique en 1350 conjointement une *ecclesia* et un *prior*. L'édition d'Auguste Longnon ne reprend pour le pouillé du XIV^e^ siècle que l'indication d'une *ecclesia*.

Les documents ultérieurs ne donnent pour information que la collation du curé laissée au prévôt de Saint-Pierre de Mâcon. Il est probable que cette paroisse tenue par un chanoine à la fois prieur et curé ait été jugée trop à l'écart des autres dépendances de Saint-Pierre, dont on peut voir la succession sur la carte : Feillens, Dommartin, Marsonnas, Saint-Jean et Saint-Julien sur Reyssouze. Ceci expliquerait l'abandon précoce de l'*ecclesia* à un prêtre séculier présenté à l'évêque par Saint-Pierre, qui ne gardait ainsi que le droit de patronage.

Sur place rien n'évoque ce qui aurait pu être une église priorale ou des bâtiments conventuels. L'église a été refaite au XIX^e^ siècle.

Sources
BnF Lat 10031 f. 21v, 1365 Cursiat.
CC n°776 (juillet 950).
LONGNON, p. 60 D : bénéfice du chapitre (XIV^e^).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 147.
Pouillé manuscrit du diocèse de Lyon 1325, f. 9 (Cursia), 1350 f. 16 (prior), 1350 f. 15v (*ecclesia*).

Fiche n°: 57

Prieuré : **CHEVIGNES**

Commune. **Hameau** : DAVAYÉ et PRISSÉ. CHEVIGNES
Canton : MÂCON SUD
Code postal : 71960
Vocable : SAINT-TAURIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Parmi les dépendances de Cluny, le doyenné de Chevignes est le plus documenté, en particulier dans le cartulaire de Cluny. Le premier acte connu est daté de l'an 900. Il s'agit d'une donation par le roi Louis (probablement Louis l'Aveugle, roi de Provence, fils de Boson) à son fidèle Aymar, de 30 manses et d'une église à Chevignes. Il s'agit d'un vaste domaine déjà peuplé avec son lieu de culte. En 931 Cluny reçoit une *villa* à Chevignes de la part d'un roi que Pignot a identifié à Rodolphe, roi de Bourgogne transjurane, mais il s'agit certainement de Raoul, duc de Bourgogne et roi de France. Cette possession est confirmée par un privilège du pape Léon VII, en 937, dont l'énumération comprend « le court de Chevignes ». En 950 la chapelle Saint-Taurin est consacrée par l'évêque Maimbod, tandis que les moines achètent l'église de Davayé. En 955 un précepte du roi Lothaire confirme l'immunité de tous les biens de Cluny, dont Chevignes.

On commence à donner le nom des doyens dans la deuxième moitié du XI^e^ siècle à l'occasion d'actes divers : Etienne en 1080, Eudes en 1100. Le passage de 1100 est également l'année d'un censier récapitulatif du doyenné. Il existe des litiges avec le comte de Mâcon qui donnent lieu à des compromis ou des arrêts au parlement accordant au doyen des pouvoirs de justices.
Chevignes est bien entendu inclus dans le *mesaticum* organisé par Pierre le Vénérable dans sa *Dispositio rei familiaris*. Bien qu'une légende tenace fasse résider Pierre Abélard à Chevignes pour s'y reposer, aucune trace diplomatique n'en apporte confirmation.

À l'occasion d'un accord avec le comte de Mâcon en 1180, l'acte est signé ou approuvé par toute une série de témoins dont les dix membres de la *familia minor* de Chevignes, ce qui prouve l'importance de l'exploitation. L'abbé nommait directement les curés, ou les présentait à l'évêque sans intervention d'un prieur local.
Le prieuré de Chevignes était fortifié et se trouvait dans la pente de la côte viticole qui domine la vallée. Au XVII^e^ siècle l'antique château a été remplacé par un manoir. Aujourd'hui le domaine médiéval est partagé entre deux communes : l'ancien prieuré château est sur Davayé, tandis que le hameau dépendant est sur la commune de Prissé.
Chevignes est maintenant propriété privée. Au rez-de-jardin du manoir subsiste une portion de cloître. Les restes de la priorales inclus dans le bâtiment sud qui borde l'ancien quadrilatère claustral sont pratiquement ininterprétables (le clocher s'est effondré au début du siècle dernier). Jean Virey date ces restes du X^e^ siècle. Le domaine privé et ne se visite pas.

Sources

Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 190.
Inclus dans les CC n° 396 (931), n°980 (995), n°4279 (1180), n° 5174 (1272).
Doyens nommés dans les CC n° 480 (937) n°3565 (1080), n°3743 (1100), n° 3760 (1100).
CC n°70 (900), n°228 (921), n°320 (940), n°397 (931), n°780 (950), n°912 (954), n°1108 (961), n°1534 (980), n°1640 (983), n°2287 (995), n°2383 (997), n°2637 (1006), n°2712 (1017), n°3790 (1100), n°4053 (1136), n°4731 (1240), n°5311 (1284).
CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable 1148).
DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^e^ siècle, Mâcon*, 1941, p. 429.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 429.
DUBY (Georges), *La société aux XI^e^ et XII^e^ siècles dans la région mâconnaise*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 197I, (I^ère^ éd. 1953), p.353.
GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre), SALVÈQUE (Jean-Denis), « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny en Clunisois et Mâconnais du XI^e^ au XIV^e^ siècle », *Centre d'Etudes Clunisiennes*, 1998, p. 27.
LONGNON, p. 191 B : *curatus* de Davayé dans l'archiprêtré de Vauxrenard et 204 E : église de Davayé (XIVe).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 89*.*
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 189.
PIGNOT (Jean-Henri), *Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable, (909-1157),* 3 vol*.,* Autun, Paris, 1868, t. I, p. 214.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.146.
RAMEAU (Mgr Barthélémy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 99.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 94.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 161.

Fiche n°: 58
Prieuré : **DOMMARTIN**

Commune. **Hameau** : DOMMARTIN
Canton : BAGÉ
Code postal : 01380
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : LYON ou MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre :
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

La première mention diplomatique de Dommartin nous vient de la charte de Cluny n° 3744 (1100) qui fait intervenir un certain Humbert de Dommartin comme témoin dans une donation faite à l'abbaye par une héritière du seigneur de Berzé. Il faut attendre ensuite le pouillé de 1225 pour lire qu'en l'archiprêtré de Bagé existe encore une « *ecclesia S. Martin de Larona* (pri) ». La lecture du pouillé montre qu'à cette date Saint-Pierre de Mâcon est patron de quinze églises dans cette circonscription, dont sept ont un titre prioral. Il s'agit probablement de l'exercice des autorisations « accordées par le pape Lucius III en 1186 de constituer des prieurés de trois ou quatre chanoines réguliers ayant la responsabilité des paroisses rurales.
Il est probable qu'un détournement de cette autorisation avait abouti, à l'inverse, à l'attribution de plusieurs prieurés- paroisses à un seul chanoine bénéficiant ainsi d'un cumul de revenus. Cette situation, à tous égards scandaleuse, donna l'occasion aux évêques de reprendre la main sur l'intervention papale. Ce fut au cours du cinquième concile de Mâcon, en 1286, sous la présidence de l'archevêque de Lyon. Le canon n° 1 interdit avec force que l'on confère plusieurs prieurés à une seule personne : « *Statuimus ne abbates aut priores conventuates plures prioratus alicui de coetero conferant vel concedant »*. Les chanoines se désintéressèrent alors du lieu en tant que paroisse, car le pouillé du XIV^{e} siècle ne mentionne désormais Dommartin que sous le nom d'une simple *ecclesia*, dont d'autres sources indiquent un patronat de Nantua. *Ecclesia* ou prieuré, Dommartin devait constituer une source importante de revenus, car Saint-Pierre de Mâcon avait convenu à son sujet d'un pariage avec le sire de Bagé, depuis 1203.
L'église n'a pu être visitée. L'examen de la photo aérienne assortie d'une photo de l'église dont on voit un porche surmonté d'un clocher montre à l'évidence que l'église a été refaite et, qui plus est, son orientation inversée (moyen utilisé ailleurs lors d'un agrandissement). Le cimetière borde le côté nord de l'église. Côté sud, les bâtiments présents ainsi que des marques au sol pourraient évoquer un ancien quadrilatère claustral.

Sources

AD Côte-d'Or, B 557 f. 278 : *Apud domum Martinum* (1401).
AD Saône-et-Loire, BH GF 31, p, 273.
BEYSSAC (Jean), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, T X : Province ecclésiastiques de Lyon, diocèses de Lyon et Saint Claude, Paris, 1933, p. 105.
BnF Lat 10031 f. 21v : *Sanctus Martinus Larena* (1365).
Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, éd. BERNARD (Auguste), Paris, 1853, p. 928, 979, 1007 et 1096.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, CCLX.
CC n°3744 (1100) (Hugues de Dommartin témoin d'un acte)
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 674.
GUIGUE (Marie Claude)*, Topographie historique du département de l'Ain,* Bourg, 1873, p, 133.
LONGNON, p. 25 B : église avec prieur dépendant de Saint-Pierre de Mâcon (1225) et 60 G : église en bénéfice (XIV^{e}).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 154.

Fiche n°: 59

Prieuré : **TOUR SAINT-GIRAUD/ PRIEURÉ SAINT-DIDIER**

Commune. **Hameau** : ETRIGNY. CHAMPLIEU
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-GIRAUD/SAINT-DIDIER
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : BEAUMONT

Reconstituer l'histoire d'un prieuré clunisien à Champlieu est un travail ardu malgré une abondance de documentation. Le cartulaire de Cluny donne l'inventaire des patrimoines acquis en ce village grâce aux textes de vingt chartes incontestables, et une vingt et unième plus douteuse. Ainsi qu'il arrive plus d'une fois dans ce cartulaire, les deux premières chartes sont antérieures à la création de Cluny (n° 58 et 59, d'avant 900) et concernent des transactions entre laïcs. On suppose que le (ou les) héritier a légué son bien ou héritage à Cluny lors de son testament ou une prise d'habit ad *succurendum*, et que les actes sont là pour prouver la légalité des propriétés léguées.

Incontestablement Cluny avait à Champlieu un patrimoine important. Aucun acte ne signale l'existence sur place d'un doyen ou d'un prieur. Les documents d'origine non clusienne mis à notre disposition parlent d'une chapelle en 994, d'une *domus fortis* en 1366, d'une *terris* en 1400, mais toujours au vocable de Saint-Didier. Claude Courtépée, en 1774, affirme péremptoirement « qu'il existait à Champlieu un prieuré Saint-Giraud, dépendant du doyenné de Beaumont-sur-Grosne, détruit il y a 24 ans ».
Notre perplexité se justifie par le fait bien connu que Cluny a cédé Beaumont à l'abbaye Saint-Pierre de Chalon vers les années 1290. Henri de Winchester dans la charte 4143 détaille le patrimoine et les revenus de Beaumont : le 1/3 de la dîme de Champlieu et quatre moulins à Saint-Didier, oubliés par Pierre le Vénérable dans sa charte 4132.

La paroisse était au vocable de Saint-Martin et le pouillé du XIV^{e} siècle la met au patronage de l'abbé de Cluny. Le cadastre de 1833, au parcellaire A2 montre l'église au milieu du cimetière, à l'écart du village. D'ailleurs la photo aérienne actuelle montre que le périmètre cimétérial n'a pas changé depuis. En parcellaire B2, au sud-ouest du village et encore plus à l'écart, un immeuble est appelé « Tour Saint-Giroux ». Le propriétaire actuel est un exploitant agricole qui explique qu'il a souvent trouvé au cours de ses travaux de labour des restes de canalisations dérivant le ruisseau du Grison et aboutissant soit à des champ pour les irriguer , soit à des étangs servant de réserve à poisson. Des recherches archéologiques permettraient peut-être de préciser où se situait un prieuré, en recherchant les fondations d'une chapelle priorale ou d'autres bâtiments conventuels et d'exploitation.
L'église paroissiale a été restaurée après le passage des troupes de Coligny en 1570 et a subi de nouveaux aménagements en 2008. La commune de Champlieu a été fusionnée à celle d'Étrigny au XIX^{e} siècle.

Sources

AD Côte-d'Or, B 10515.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1833 Champlieu, parcellaires A2 et B2.
CC n°58 (895), n°59 (896), n°464 (940), n°987 (955), n°1003 (956), n°1041 (957), n°1772 (987), n°1834 (990), n°1927 (992), n°2097 (993), n°2132 (993), n°2238 (994), n°2253 (994), n°2391 (997), n°2461 (998), n°2462 (998), n°2807 (1028), n°2829 (1030), n°2830 (1030), n°3555 (1080), n°3556 (1080), n°3750 (1100).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. II, p. 362.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 180.
Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, éd. CANAT (Marcel), Dijon, 1863, t. I, p. 187.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 120-121.
LEX (Léonce), *Les fiefs du Mâconnais*, Mâcon, 1897, p. 212.
LONGNON, p. 175 D : *ecclesia* (1320) ; p. 185 C : patron abbé de Cluny (XIV^{e} siècle).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749 (Saint-Martin), Cluny (- ?-milieu du XVIII^{e} siècle).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 109.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 80.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 138 et 731.

Fiche n°: 60
Prieuré : **SAINTE-MARIE**

Commune. **Hameau** : FEILLENS
Canton : BAGÉ-LE-CHÂTEL
Code postal : 01570
Vocable : SAINTE-MARIE
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

L'obituaire de Saint-Pierre de Mâcon a inscrit à la date du 27 mars la mémoire de Gauthier de Feillens, chevalier, et de son frère Ulrich. Ils avaient donné au grand prieuré les deux tiers de l'église sise sur le territoire de leur seigneurie, au vocable de Notre-Dame. Le même jour l'obituaire fait mémoire d'un gentilhomme appelé Léger, qui se rendait moine (chanoine) dans leur monastère et qui donne le dernier tiers. Gauthier leur donna en outre un mas avec un moulin, trois serfs et 200 sous pour réparer ou reconstruire cette église. Ce Gauthier était déjà signalé en 1082 dans une charte de déguerpissement en faveur de Cluny à Chaveyriat où l'abbaye établit un doyenné.
Les chanoines de Saint-Pierre consolidèrent leur implantation grâce aux dons du couple Warulphe et Abela, et fondèrent un prieuré en 1100. L'église antérieure, au vocable de Marie, devint priorale et paroissiale. Elle était le but d'un pèlerinage où se seraient produites quantités de guérisons miraculeuses. Le pouillé de 1225 confirme cette vocation canoniale et paroissiale, ainsi que le pouillé manuscrit de 1250. Au XIV^{e} siècle Feillens n'est mentionné que comme simple *ecclesia*.
Actuellement l'église paroissiale dédiée à Saint-Rambert est un vaste édifice néo-roman du XIX^{e} siècle, en face de la mairie, et la chapelle Notre-Dame est une annexe dans un hameau du village. Les particularités de son portail ont été signalées au chapitre IV de la deuxième partie.

Sources

AD Ain, H 928 f. 14.
AD Côte-d'Or, B 552 f. 7v (1344) ; B 554 f. 243 (1399) .
AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p, 160, 176, 235.
BnF Lat 10031 f. 21 (1365).
BEYSSAC (Jean), *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, t. X : Province ecclésiastiques de Lyon, diocèses de Lyon et Saint Claude, Paris, 1933, page 106.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 324.
CC n° 3592 (1082) mentionne un Gauthier de Feillens, témoin.
Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum architistitum Lugdunensis archiepiscopatus, galliarum primatus, nec non latior illustrissimae ecclesiae cathedralis et coeterarum diocoesis Lugdunensis historia, etc., éd. SEYVERT (Jacques), Lyon, 1607-1628, in-folio, p. 131.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 1124.
GUIGUE (Marie Claude), *Topographie historique du département de l'Ain*, Bourg, 1873, p, 146-147.
LONGNON, p. 25 B :église dépendant de S. Pierre de Mâcon (prieuré) (1225) et 60 E : bénéfice mineur (XIV^{e}).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 171.
Recueil des Histoires de France, t. VI, *Obituaires de la Province de Lyon,* éd. LAURENT (Jacques), GRAS (Pierre), Paris, 1965, p. 486.

Fiche n°: 61
Prieuré : **DOMMARTHELON**

Commune. **Hameau** : FLACÉ
Canton : MÂCON
Code postal : 71000
Vocable : SAINTE-EULALIE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : MÂCON
Règle : SAINT-COLOMBAN puis OSA
Ordre : NA
Dépendant de : LUXEUIL puis SAINT-PIERRE MÂCON

L'existence de la *villa* de Flacé est attestée par le cartulaire de Cluny par un don, sous réserve d'usufruit, consenti par un laïc, d'une vigne, une polyculture et des serfs en 920, puis par le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon en 936. Ce même cartulaire révèle, quelques années plus tard, que l'église est au vocable de Saint-Eulalie, ainsi que le voisinage d'une terre appartenant à Saint-Pierre de Luxeuil.

Quand cette abbaye de saint Colomban avait-elle réalisé son implantation ? Nous n'en trouvons aucune trace diplomatique. Le cartulaire de Cluny atteste cependant des propriétés de Luxeuil dans les environs. Le manuscrit anonyme de Mâcon (BH GF 61) relate qu'en 1209, Luxeuil vendit le prieuré Sainte-Eulalie de Dommarthelon aux chanoines de Saint-Pierre contre une somme de 13000 sous et une rente annuelle perpétuelle de 60 sous. Toujours selon le manuscrit, dès 1216, le siège apostolique confirma Flacé dans les possessions du grand prieuré. L'inconvénient de ce récit est qu'il cite comme témoins l'évêque de Mâcon, l'archevêque de Besançon et plusieurs abbés, sans que l'acte lui-même ait été retrouvé. Les historiens de Luxeuil et les Archives de Haute-Saône n'en ont pas non plus retrouvé la trace.

Si les chanoines réguliers y établissent une communauté, elle ne persista pas longtemps. Les pouillés successifs du XIV^{e} siècle et d'avant 1412 ne mentionnent qu'un curé et un patronage du chapitre de Saint-Vincent. Théodore Chavot inscrit l'église de Flacé parmi les églises cathédrantes comme celle de Charnay. Monnier évoque une période où Flacé aurait été propriété du prieur de Laizé, sans fournir de référence.

La particularité du culte voué à sainte Eulalie (ou sainte Ylie) était d'attirer un pèlerinage féminin : règles douloureuses, ou longues, infertilité, recherche de mari. Comme la statue de la sainte était dans l'église et qu'il existait un culte officiel le 12 février, ce pèlerinage bénéficiait de l'encouragement et de l'encadrement canonial ou clérical. D'après Denis Grivot on comptait encore dix à douze mille pèlerins par an en 1850 (12 février, samedis et lundis de Pâques et Pentecôte et les jours de foire à Mâcon).

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 31, p, 251 (protection d'Honorius III), et p. 276.
BARGAUD (Pierre), *Flacé mille ans d'histoire et du culte de Sainte Eulalie*, Mâcon, 1973,
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 280, 281, 283, 308.
CC n° 227 (920).
CC n° 650 (944), n° 1702 (984) : Échanges entre les abbés de Luxeuil et de Cluny.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 141.
GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles,* Lyon, 1974, p. 220.
GUERREAU (Alain), « Les pèlerinages en Mâconnais, une structure d'organisation symbolique de l'espace », *Ethnologie française*, t. XII, n° 1, 1982, p. 7-30, ici p. 13.
LONGNON, p. 189 A : curatus (XIV^{e}) et 199 A : église paroissiale au patronage du chapitre cathédral de Saint-Vincent (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 212.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.161.
REBUFFET (Bernard), *Les grandes heures des églises de Mâcon,* Mâcon, 1974, p. 129.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 295.

Fiche n°: 62
Prieuré : **ARPAYÉ**

Commune. **Hameau** : FLEURIE
Canton : BEAUJEU
Code postal : 69820
Vocable : SAINT-LAURENT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Arpayé fait partie des premières acquisitions de Cluny, vers 940. Le pape Agapet II l'a inclus dans l'énumération des possessions bénéficiant de sa *tuitio* (entre 948 et 950). L'abbé Mayeul l'inscrit dans la charte où il demande à Humbert de Beaujeu son concours en 954 (pour Ajoux, Poule, Écussoles et Arpayé). Comme le fait remarquer Didier Méhu, il s'agit à la fois d'un prieuré, d'un doyenné et d'une paroisse.

En tant que prieuré Arpayé apparaît en 1281 au cours d'une visite qui constate de mauvaises relations avec les seigneurs environnants qui portent atteinte aux droits et revenus traditionnels. En tant que doyenné, la *Constitutio expense* d'Henri de Winchester y décrit la coexistence de cultures céréalières (avec moulins), de viticulture, la présence de chevaux, moutons et volailles, et d'une pêcherie importante. En tant que doyenné il fait également partie de la liste sur laquelle l'évêque de Mâcon et l'abbé de Cluny réalisent un compromis sur les droits de visite en 1215.

Sur le plan paroissial Arpayé assure le patronat au diocèse de Mâcon de Saint-Etienne d'Emeringes, Saint-Pierre et Saint-Paul de Jullié et au diocèse de Lyon, de Saint-Georges de Reneins, mais apparemment pas celle de son implantation à Fleurie. Il ne reste aujourd'hui qu'une rue « de l'Abbaye », et l'ancien prieuré, démoli, a laissé place à un immeuble de viticulteurs dont les caves englobent probablement les anciennes fondations.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 274 et 1755.
BnF Lat 17717 f. 26v.
CC n°335 (940), n°433 (936), n°748 (949), n°861 (953), n°862 (953), n°946 (954), n°1344 (973), n°1856 (990), n°2177 (993), n°2539 (1001), n°2668 (1008), n°4630 (1235).
CC N°889 (954-975) : Mayeul confie quatre obédiences, dont Arpayé à la garde d'Humbert de Beaujeu ;
CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155), chapitre X.
CC n°4493-4494-44995 (1215) : Compromis entre l'abbé de Cluny et l'évêque de Mâcon sur les droits de procuration.
CHARVIN, t. I p. 405, 441, 467, t. II, p. 62.
LONGNON, p. 191 E : *curatus* exempt de décime (XIV^{e}), 204 B : Flacé église au patronage de l'évêque, Jullié et Émeringes, églises au patronage de l'abbé de Cluny (avant 1412).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 98.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 314.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*, 2 v, Dizain, 1901-1902, rééd. 1 v, Res Universis, 1992, p. 314.

Fiche n°: 63

Prieuré : **SAINT-BARTHÉLEMY**

Commune. **Hameau** : FLEURY-LA-MONTAGNE
Canton : SEMUR-EN-BRIONNAIS
Code postal : 71340
Vocable : SAINT-BARTHÉLEMY
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : SAINT-MARCEL

Affirmer la présence d'un prieuré à Fleury-la-Montagne suscite toujours beaucoup de réticence. Un auteur aussi averti qu'Ulysse Chevalier signale le passage des visiteurs de Cluny en 1268, 1277, 1292, 1295, 1298 à *Floriaco*, prieuré habité par deux à trois moines en plus du prieur. À l'index des noms de lieu il traduit *Floriacum* par Fleury-la-Montagne.

L'étude du trajet des visiteurs donne la préférence à un passage au jour indiqué à Fleurey-sur-Ouche. C'est ce que ne manque pas de corriger Jean Rigault dans son dictionnaire topographique du département de Saône et Loire. De son côté Guy de Valous dans son Appendice III (liste des monastères de l'ordre de Cluny) ne signale, lui aussi, que Fleury-la-Montagne et ignore Fleurey-sur-Ouche, prieuré dépendant de Saint-Marcel. Denyse Riche écrit que Fleury-la-Montagne rejoint Cluny en 1119 mais ne donne pas de référence. Quant à a la *Bilbiotheca Cluniancensis*, elle cite *Floriaco* dans les dépendances de Saint-Marcel.

À ces différentes lectures il est normal d'hésiter entre Fleury-la-Montagne et Fleurey-sur-Ouche. Il existe encore deux causes de confusion. Le premier est l'indication par Monnier d'un écart de la commune de Fleury répondant au nom de « Les Moines ». Ce lieu-dit, qui existe toujours, à mi-distance entre Fleury-la-Montagne et Mailly, comporte cinq ou six bâtiments. Sur le cadastre de 1825 on ne voit noté que « Les vignes des Moines » à peu près au même endroit. Mais il existait aussi peut-être aussi un prieuré à Mailly (non retenu en raison de sources insuffisantes). Enfin, un prêtre chalonnais a aménagé dans les années 1960, à côté de l'église de Fleury-la-Montagne, une colonie de vacances intitulée « Le prieuré ».

Ce qui emporte la conviction sur l'existence de ce prieuré n'est pas écrit sur un parchemin mais dans la pierre. Il serait étonnant que la superbe sculpture du tympan de l'église, offrant un décor aussi théologiquement pensé, n'ait été réalisée que pour l'usage d'une modeste communauté paroissiale rurale.

(Voir détails et description du tympan au ch IV de la deuxième partie, p. 279-280, et annexe XVII du chapitre IV au tome 2 p. 122)

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1825, Fleury la Montagne, parcellaire C1 (bourg avec église), A1 : Les vignes des Moines.

BALTRUS AITIS (Jurgis), *Art sumérien et art roman, Paris*, 1934, (Recensé dans *RHEF* t. XXI, 1935, p. 239).

Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 62, 67, 68, 76, 78, 80, 206.

CC n° 2953 (1040).

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 189.

Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957, charte n° 284.

LONGNON, p. 193 E *curatus* exempt de décime (XIVe), 199 C église au patronage de l'évêque (avant 1412).

MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 214 : écart Les Moines.

RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.162 : anciennement Fleurié-sur-Loire.

RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 119.

RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 296.

VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^{e} siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, Appendice III, p. 219

Fiche n°: 64
Prieuré : **FLEY**

Commune. **Hameau** : FLEY
Canton : BUXY
Code postal : 71310
Vocable : SAINT-EUVERTE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA puis CIS
Dépendant de : FAVERNEY PUIS LA FERTÉ

Le prieuré de Fley conserve à vingt pas de son église une grange dîmière caractéristique de son statut. Le premier acte nous donnant des informations sur Fley se trouve dans le cartulaire de Cluny. Cet acte relate un don fait en 876 par Charles le Chauve à « son fidèle Odilon » de l'église Saint-Euverte et ses moulins, et cet Odilon donne à son tour ce cadeau royal à Cluny. Comme tout acte diplomatique antérieur à la création de Cluny, celui-ci mérite d'être pris en compte avec prudence. En 944 c'est au tour de du comte Léotald de donner aux moines de Cluny, dans la villa de Fley, un manse avec l'église Saint-Martin (église voisine de Bissy-sur-Fley) et ses moulins. La diplomatique nous fait ensuite attendre 1356 pour nous apprendre que l'abbaye de Fauverney vend Fley à l'abbaye de La Ferté pour 1000 florins d'or et que le pape innocent VI donne son approbation. On ignore quand et dans quelles conditions Fley passa de Cluny à Fauverney, mais Benoît Chauvin nous explique l'intérêt de La Ferté pour Fley en raison de sa proximité avec la « grange » que les cisterciens de La Ferté avaient à Cersot (fiche n° 25).
Le pouillé de 1320 mentionne successivement un *curatus* et un *prior,* et celui du XIVe siècle ne parle plus que d'une église dépendant de La Ferté. L'église primitive du XIIe siècle comportait une seule nef de trois travées. Des collatéraux ont été ajoutés au XIXe siècle. La façade comporte un grand massif central en saillie (ressemblant à celui du Puley).

Sources

AD Saône-et-Loire, H 34 n° 26: Indult d'innocent VI approuvant la cession à La Ferté par Fauverney (1356).
CC n° 21 (876) ; n°655 (944) : Le comte Leotald et sa femme Berte donnent à Cluny un manse à Fley avec église Saint-Martin; n°3332 (1050) : implique un Dalmace de Fley.
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 92.
CHAUVIN (Benoît), « La possession d'églises par les abbayes cisterciennes du duché de Bourgogne », in *Encadrement religieux des fidèles*, 109e congrès des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 559-595, ici p. 587.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 1153.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 341.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 147.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 189.
LONGNON, p. 174 C : curatus (1320), 178C : prior (XIVe siècle), 183 F église paroissiale au patronage de Firmitate.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 214 :une voie romaine sépare Fley de Bissy sur Fley.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.162 paroisse autrefois annexe de Bissy
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 296, Saint-Euvert, prieuré de La Ferté.

Fiche n°: 65
Prieuré : **SAINT-HILAIRE**

Commune. **Hameau** : FONTAINES
Canton : CHAGNY
Code postal : 71150
Vocable : SAINT-HILAIRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : SAINT-COL puis OSA
Ordre : SAINT-COL puis SAINT-GERMAIN
Dépendant de : BAR-LE-REGULIER

Une légende tenace d'origine locale qualifiait Saint-Hilaire de Fontaines de prieuré monastique de saint Colomban. Il s'agit d'une erreur par confusion avec le monastère de Fontaines-lès-Luxeuil. En fait il y avait ici une petite communauté de chanoines dépendante de Bar-le-Régulier (diocèse d'Autun, Côte-d'Or). Ce prieuré était donc de la même famille canoniale que Saint-Germain en Brionnais et Saint-Pierre de Mâcon. En 1288 l'évêque d'Autun fit don au prieuré de Bar-le-Régulier des églises de Breley et Chissey en échange de leur prieuré de Fontaines. Dix ans plus tard, en 1298, l'évêque d'Autun cède Saint-Hilaire à l'évêque de Chalon contre un revenu annuel de 50 livres garanties sur la dîme de Givry. L'accord prévoit la sauvegarde d'une chapelle et d'une maison pour les chanoines. La paroisse de Fontaines n'a jamais dépendu de ce prieuré. Une tour Saint-Hilaire a été érigée au XIX^{e} siècle en souvenir de l'antique celle disparue au XIVe siècle.

Sources

AD Saône-et-Loire, G 31 (1231) : évêché de Chalon.
BnF Lat 17089 f. 33.
Cartulaire de l'Eglise d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), *3* parties en *2* vol., Paris / Autun, 1865-1900, t. I, p. 171 (1298) *Prioratu*s, t. II, 8, 39, t. III, 68, 79.
CC 3447 (1072) : l'évêque Aganon d'Autun donne à Cluny la chapelle Saint-Hilaire avec ses pertinences. Cette chapelle était une propriété de l'évêque d'Autun sur le territoire du diocèse de Chalon, archiprêtré de Demigny.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 1175.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 378 : prieuré de Saint-Hilaire, jadis dépendant de Bar-le-Régulier. Par sentence, en 1288, ce prieuré revint à l'évêque de Chalon (Bar était de la congrégation de Saint-Germain).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 191.
LONGNON, p. 176 A (1320) paroisse archiprêtré de Demigny, 184 B, église paroissiale dépendant du chapitre de Saint-Vincent (XIV^{e} siècle).
MILLE (Antoine Etienne), *Abrégé Chronologique de l'Histoire ecclésiastique, civile et littéraire de Bourgogne*, Dijon, 1771-1774.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 214, 215 : au sommet de la montagne, ruines d'un monastère des religieux de saint Colomban, écart Saint-Hilaire..
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan, 1659, Preuves, p. 53.
PLANCHER (Dom Urbain), *Histoire générale et particulière de Bourgogne,* Dijon, 4 volumes, 1739-1787, t. II, p. 97.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.162-163 au sommet d'un coteau ruines d'un ancien prieuré bénédictin au vocable de Saint-Hilaire.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 301, Fontaines, p. 655, Saint-Hilaire..

Fiche n°: 66
Prieuré : **GERGY**

Commune. **Hameau** : GERGY
Canton : VERDUN-SUR-LE-DOUBS
Code postal : 71590
Vocable : SAINT-GERMAIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : SAINT-MARCEL

Le village de Gergy serait apparu à une haute époque. Le cartulaire de Saint-Marcel évoque « *Illi de Gerciaco* » appelés à participer à la construction de la basilique Saint-Marcel voulue par le roi Gontran. Les spécialistes de diplomatique émettent des réserves sur l'authenticité de ce document daté de l'année 561. On doit regretter un vide documentaire entre cette première mention supposée et la période X^e^-XIV^e^ siècle.
C'est seulement au XIX^e^ siècle qu'une monographie fait état d'une donation de Gergy au prieur de Saint-Marcel, en 873, par Charles le Chauve, donation confirmée en 885 par Charles le Gros. La description de l'église au milieu du XIX^e^ siècle évoque « une église jadis priorale datant majoritairement du XIV^e^ siècle ». Malheureusement le pouillé de 1320 ne parle que d'une *ecclesia*, et celui du XIV^e^ siècle mentionne seulement le patronage de Saint-Marcel sur l'église. En 1132 un certain Falcon de Gergy se distingue par des donations à l'abbaye cistercienne de Maizières.
L'église est du premier art gothique. Elle comporte trois nefs de trois travées et débouche sur un chœur d'une seule travée à chevet plat. Les colonnes adossées aux piliers sont surmontées de chapiteaux à motifs végétaux très variés. Des culs-de lampe sur lesquels reposent des arcs de croisées d'ogive sont ornés de têtes. L'église se trouve au milieu d'une grande place qui pouvait accepter d'un côté le cimetière, et de l'autre un espace claustral. Le cadastre de 1836, parcellaire E1 détaille des bâtiments en équerre, à distance du portail occidental, qui pouvaient correspondre à des bâtiments conventuels, en tous cas encore d'affectation religieuse (cure ?) au XIX^e^ siècle.
Si la donation à Saint-Marcel date effectivement de la fin du IX^e^ siècle, cet établissement, qui était encore abbaye, a dû envoyer sur place des moines assurer le service paroissial avec à leur tête un prieur. C'était du moins la pratique décrite par Juenin pour Tournus mais qu'il affirme générale à toutes les obédiences.

Sources

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 200.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 224 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.169.
LONGNON, p. 176 C *ecclesia* (1320), 184 E, église au patronage de Saint-Marcel (XIV^e^ siècle).
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° 7 (561-592) ?
Gallia IV, Instrumenta, Col. 240.
AD Saône-et-Loire, H 26 (1217) : La Ferté, évêché de Chalon G 4.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1836 Gergy, parcellaire E1.
AD Côte-d'Or, B 10471 (1222).
Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, éd. CANAT (Marcel), Dijon, 1863, t. I, p. 47, charte XXIII.
Monographie manuscrite sur la commune de Gergy rédigée par M. Jacquard instituteur, en 1887.

Fiche n°: 67
Prieuré : **GIGNY**

Commune. **Hameau** : GIGNY
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-PANCRACE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

En 1019 le comte Hugues de Chalon, évêque d'Auxerre, donna à Tournus des droits de pêche sur la Saône depuis le lieu-dit de la Colonne à Gigny jusqu'à l'abbaye. Il donna probablement en même temps l'église Saint-Pancrace de Gigny. Selon la coutume l'abbé dut envoyer un ou deux moines dont l'un prit le titre de prieur. Mais les chanoines de Saint-Vincent de Chalon reprirent l'église, et les moines se plaignirent au pape Lucius III qui tenta de rétablir l'abbaye dans ses droits. Ce fut sans succès probablement car les pouillés de 1320 et du XIV^{e} siècle mentionnent, le premier une église sans précision, le deuxième une église paroissiale au patronage du chapitre.

Le cadastre de 1833 montre l'église avec son cimetière au sud de la nef et un bâtiment à l'est à distance du chevet ayant pu servir de presbytère-prieuré. Le bâtiment actuel voué au culte est de 1853.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1833 Gigny, parcellaires C2, le village, et G1 la Colonne.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 201.
CC n° 1253 (969).
JUENIN, p. 87, 110, 137.
LONGNON, p. 175 B *ecclesia* (1320), 185 A, église paroissiale dépendant du chapitre de Chalon (XIV^{e} siècle)
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 231 .
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan, 1659, Preuves 2, p. 45.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.174.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 330.

Fiche n°: 68

Prieuré : **SAINT-GERMAIN-DE-GILLY**

Commune. **Hameau** : GIILY-LÈS-CÎTEAUX
Canton : NUITS-SAINT-GEORGES
Code postal : 21640
Vocable : SAINT-GERMAIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : NA puis CIS
Dépendant de : SAINT-GERMAIN-DES-PRES puis CÎTEAUX

Saint Germain, né à Autun et abbé de l'abbaye Saint-Martin d'Autun, aurait reçu en héritage Gilly avant son départ pour Paris dont il devint évêque et où il fonda l'abbaye qui porte son nom (Saint-Germain-des-Prés). La riche abbaye parisienne vendit son prieuré à l'abbaye de Cîteaux en 1299 pour 10 000 livres et une rente annuelle de 400 livres. L'abbé considéra qu'il y avait lieu d'en faire son prieuré personnel.

On explique au chapitre III de la première partie, (p. 118), la démarche faite auprès du roi pour obtenir un abonnement des redevances fiscales. En 1309 il fut décidé une fusion du prieuré et de la paroisse. De fait, ce furent des prêtres séculiers qui tinrent la paroisse à partir de 1328. Les remaniements architecturaux successifs ne permettent pas de retrouver aujourd'hui les éléments de la construction initiale. Gilly a été transformé en hôtel de luxe.

Sources

AD Côte-d'Or 11 H : Cartulaire de Cîteaux 194 : Gilly-lès-Cîteaux.
AD Côte-d'Or 11 H 634 : Gilly-lès-Cîteaux : Rente due à Saint Germain 1299/1300-1499 puis H 635 et 636 suite de la rente et rachat.
DENIZOT (Abbé Jacques), *Encyclopédie …* op. cit.,t.III, p. 207 bis.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 202.
LONGNON, Autun XI^{e} siècle : pas de mention, p. 80 E : archiprêtré de Vergy, paroisse dépendant de Saint-Germain-des-Prés, p. 100 G, prieuré et paroisse unis (XIV^{e} siècle)
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
Polyptique de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon, éd. LONGNON (Auguste), 2 vol., Paris, Champion, 1886, n° 24.
VIARD (Jules), «Etat des abbayes cisterciennes au commencement du XIV^{e} siècle», *RHEF*, vol. I, n°2, 1910, p., 211-221, analysant AN P 2289, p. 822-837 et BnF lat 16088 fol. 164v, 4426 fol. 323, 16600 fol. 445v.

Fiche n°: 69
Prieuré : **MAISON DIEU de GIVRY**

Commune. **Hameau** : GIVRY
Canton : GIVRY
Code postal : 71640
Vocable : SAINT-VINCENT puis NOTRE-DAME-de-PITIÉ
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE de MÂCON

D'après Léonce Lex la Maison Dieu de Givry existait avant le XIII^{e} siècle, sous le nom de *Deus, adjuva me*. On évoque une donation initiale par l'évêque de Chalon Gerbold (864-885) à l'abbaye Saint-Pierre de Chalon pour la sépulture des évêques. C'était un peu loin pour organiser des cortèges funéraires à de si puissants personnages. On y enterra plus simplement des personnes de Givry sous réserve d'une pieuse offrande pour subvenir aux besoins de la maladrerie fonctionnant dans la même enceinte.

À la suite d'un échange dont aucun document ne nous fournit la trace, la Maison Dieu devint une possession et un prieuré des chanoines réguliers de Saint-Pierre de Mâcon. En 1216 le pape Honoré III est supplié par les chanoines de garantir toutes leurs possessions, dont la Maison Dieu et Dommarthelon de Flacé (fiche 61).
Lors du chapitre de la « Congrégation de Saint-Pierre » en 1342, le prieur de la Maison Dieu fut invité à participer et à rencontrer les visiteurs apostoliques en la personne des prieurs de la collégiale Saint-Irénée de Lyon et du prieur de Tarentaise à Moutiers.

On dispose de la liste des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon qui occupèrent les fonctions de prieur de la Maison Dieu de Givry pendant le XIV^{e}, le XV^{e} et une grande partie du XVI^{e} siècle. La maison passa ensuite à des chanoines séculiers de Lyon et de Chalon et devint enfin une association de l'hôpital de Chalon dont deux lits étaient payés par les revenus de Givry.

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p. 251 et 341.
AD Saône-et-Loire, évêché de Chalon G 41.
CC n° 5285 (1281).
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, p. 94.
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte 23 (994).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 331.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 190.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 203.
LEX (Léonce), *Notice historique sur la ville de Givry et ses hameaux*, Chalon, 1892, p. 63.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 232.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.175-176.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 331 (Givry), 415 (Maison Dieu).

Fiche n°: 70
Prieuré : **RUSSILLY**

Commune. **Hameau** : GIVRY. RUSSILLY
Canton : GIVRY
Code postal : 71640
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-LAURENT médiat de l'ISLE-BARBE

L'église primitive de Russilly, localité autrefois indépendante de Givry, était appelée « églises des moines », car construite par les religieux de Saint-Laurent qui y avaient une communauté dirigée par un prieur.
En raison de la décadence de Saint-Laurent, l'évêque Achard fit prendre la décision au concile de Chalon de 1063-1064 (présidé par Pierre Damien) de mettre Saint-Laurent sous la dépendance de l'Isle-Barbe en attribuant Russilly avec ses revenus pour convaincre l'abbaye lyonnaise d'accepter cette donation.

Le prieur de Saint-Laurent percevant les deux tiers des dîmes de grains et de vins, c'est-à-dire cinq à six queues de vin et cinq à six bichets de froment, « la moitié des offrandes et oblations qui se font aux mortuaires de l'église, l'autre moitié au curé, gardait les offrandes que font les femmes lorsqu'elles relèvent des leurs accouchements ».

En 1767 l'église fut démolie pour en construire une plus grande. Au milieu d'un bois, Il reste sur place un pan de fondations recouvert de végétation et un calvaire érigé sur une stèle où il est gravé « ici étoit l'église de Russilly démolie en 1767 rebâtie dans le bas».

Sources

AD Saône-et-Loire, C 132, n° 61, H 254, n° 69, H 117 : Cartulaire de Saint-Pierre de Chalon (1330).
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1829 Givry, parcellaire D2.
Cartulaire de l'Eglise d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), *3* parties en *2* vol., Paris / Autun, 1865-1900, t. I, p. 163 (1214), 165 (1245), 170 (1291).
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° 22 (993).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 395.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 203.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 98 : concile de Chalon (1064).
LEX (Léonce), *Notice historique sur la ville de Givry et ses hameaux*, Chalon, 1892, p. 58.
LONGNON, p. 174 F : église non taxée, 183 E : église paroissiale au patronage de l'abbé de l'Isle-Barbe et prieur de Saint-Laurent.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 233 hameau de Givry.
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne… op. cit.,* Preuves , p. 41 (1070).
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.76 les conciles de Chalon.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 635.

Fiche n°: 71
Prieuré : **GOURDON**

Commune. **Hameau** : GOURDON
Canton : MONT-SAINT-VINCENT
Code postal : 71300
Vocable : NOTRE-DAME de l'ASSOMPTION
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB puis OSA
Ordre : NA puis CLUN puis NA
Dépendant de : AUTOCÉPHALE puis CLUNY puis CATHÉDRALE du PUY

Autant les études et publications nous éclairent sur l'architecture, les sculptures et les peintures murales de Gourdon, autant persiste un vide diplomatique sur son destin monastique. Le premier auteur à introduire une certaine confusion est Grégoire de Tours. Il écrit deux choses contradictoire : « *In hac urbe fuit et Desideratus presbyter, quem ego apud monasterium Gurthonense vidi, virum sanctitate magnificum* ». Et plus loin *« Nam usque proque reclusus erat, hoc est non egrediebatur »*. Il est difficile, sinon incompatible de vivre en reclus et d'être dans un monastère. Quoi qu'il en soit, après ce témoignage des années 570, nous n'avons plus aucune information.

Ragut affirme qu'il existait un prieuré de bénédictins dès le VIII^e^ siècle, mais il ne donne aucune source. Il en est de même de Marilier qui s'avance davantage en écrivant « prieuré de Cluny ». À l'occasion de la présentation et réflexion sur les fresques (Chapitre VII de la deuxième partie) on a conjecturé une intervention de Pons de Melgueil, mais sans élément de preuves. Le pouillé du diocèse de Chalon de 1320 n'évoque aucune église, et celui du XIV^e^ siècle donne l'indication d'un bénéfice au patronage du chapitre du Puy, mais il n'y a rien de plus porté à notre connaissance.

En plus de l'intérêt pour les historiens d'art que présente le bâtiment, il avait été trouvé au début du XIX^e^ siècle un trésor composé de pièces de monnaies et d'objets d'usage liturgique. Claus Haverkamp vient de proposer une interprétation nouvelle de ces objets en leur attribuant la fonction d'autel portatif.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1819, Gourdon, parcellaire B2.
AN G^8 1388
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, p. 62.
BERNARDIN (Jean) et PARRIAT (Henri), *L'église de Gourdon et ses chapiteaux*, La Physiophile, 40e année, n° 61, déc. 1964, p, 8-38.
CC 4427 (1207) : fraternité entre les églises de Cluny et du Puy ; n° 4946 (1254).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 1370.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 158.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 205.
Gallia IV, episcopatu cabilonensis, Col. 956.
HAVERKAMP (Claus), « Un vrai trésor mal connu : le trésor de Gourdon », *Groupe 71*, 2012, n° 171, p. 9-11.
LAFAURIE (Jean) « Le Trésor de Gourdon », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France,* 1958, p. 61-76.
LONGNON, p. 174 B : église (1320), 182 B église paroissiale au patronage du chapitre du Puy (XIV^e siècle).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 233 .
NICOLAS (Fernand), « Chapiteaux et peintures à Gourdon », *Groupe 71*, 2005, n° 143, p. 2-4.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.177.
REICHE (Jean), « Le décor sculpté de Gourdon et de Mont-Saint-Vincent : un atelier charolais au début du XII^e siècle », *Colloque scientifique international de Paray-le-Monial,* oct. 1998, textes réunis par Nicolas REVEYRON et *alii*, Paray-le-Monial, 2000, p. 239-255.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 336.

Fiche n°: 72

Prieuré : **GRANDRIS**

Commune. **Hameau** : GRANDRIS
Canton : LA MURE-D'AZERGUES
Code postal : 69870
Vocable : NOTRE-DAME de l'ASSOMPTION
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Grandris fait partie des doyennés prieurés quasi oubliés de l'historiographie officielle des dépendances de Cluny. Deux chartes de la fin du XIII^e^ siècle y font pourtant référence. Le pouillé du diocèse de Mâcon signale un prieur aussi bien au XIV^e^ siècle que pour le recensement dit d'avant 1412. Le manuscrit anonyme de Mâcon est plus prolixe :

> « Le doyen régulier de Grandris était obligé de fournir l'entretien au curé du lieu (en 1310). Moyennant quoi le doyen comme curé primitif prenait tous les revenus qui servaient à son entretien, mais comme ces revenus étaient très modestes pour la subsistance de l'un et de l'autre, le curé se vit obligé de se pourvoir devant l'évêque et le doyen pour se défendre d'implorer le secours de l'abbé de Cluny. Mais les uns et les autres ne pouvaient s'accorder, ils choisirent pour arbitre Humbert de Noailles doyen de Beaujeu, et Pierre de Thily chantre du dit lieu, parent du doyen de Grandris qui s'étaient assemblés avec l'évêque et l'abbé de Cluny, et ils transigèrent enfin. La teneur de la transaction porte que le doyen de Grandris et ses successeurs relâcheront au dit curé et à ses successeurs dans la dite cure, tous droits, actions et autres qui concernent le doyenné sans s'en réserver aucun, excepté le droit de patronage et de présentation et de trois livres de cire que le curé sera tenu de donner au dit doyen et à ses successeurs . La dite redevance occasionnée par ce concordat, moyennant quoi le dit doyen sera quitte de nourrir le dit curé et son clerc. Le dit curé relâchera et abandonnera toutes les novales de la paroisse. Il paiera son droit de procuration dans le temps de la visite de l'évêque et ses successeurs. Le doyen de son côté, fournira au curé annuellement sur la dîme de Grandris cinq ânées de seigle et la moitié des indivis des prémices ou de la dîme des animaux. Le curé fournira tout le nécessaire à l'entretien de l'église et de l'office divin ».

L'évêque Nicolas (Nicolas de Bar-sur-Seine, 1301-1330) et l'abbé Henry (Henri de Fautrières, 1308-1319) ratifièrent et confirmèrent ce traité et le scellèrent de leur sceau. Il est daté du mois d'août 1311. Ce récit confirme la confusion ou le cumul des titres de doyen et de prieur, puisque le tenant du lieu est qualifié de curé primitif, et qu'il ne serait pas possible au doyen d'avoir cette appellation s'il n'était pas aussi prieur et prêtre.

La pauvreté de Grandris en tant qu'établissement clunisien explique sans doute qu'il ne fasse l'objet d'aucune visite statutaire, en tous cas on n'en voit pas trace dans les comptes-rendus de Dom Charvin. Le date de fin d'activité du prieuré fixée par Monnier « avant 1648 » n'a pas été retrouvée. Les bâtiments ont été transformés en hospice en 1882. C'est actuellement une maison de retraite communale.

Sources

MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 752.
CC n°5286 (1282), n°5290 (1282).
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*… op. cit., p.372.
AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p, 327.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 292.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 1370.
LONGNON, p. 193 A : église au bénéfice du prieur (XIVe siècle), 200 F : église paroissiale au patronage du prieur (avant 1412).

Fiche n°: 73
Prieuré : **GRANGES**

Commune. **Hameau** : GRANGES
Canton : GIVRY
Code postal : 71390
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-MARTIN D AUTUN

Un légende court selon laquelle Granges aurait été donné à Saint-Martin d'Autun par la reine Brunehilde (ou Brunehaut) à la fin du VI^e^ siècle. C'est ce que semble confirmer une charte du roi Raoul en 924. Une fondation par l'abbé Hugues en 1197 fait état d'une transaction d'un setier d'huile « en notre prieuré de Granges ». En 1270 le duc de Bourgogne reconnaît tenir Granges en fief de l'abbaye de Saint-Martin et y exerce la justice.

Le pouillé du diocèse de Chalon de 1320 parle successivement d'une église non taxée et un prieuré à la demi décime de 100 livres. Le pouillé dit du XIV^e^ siècle ne signale à Granges qu'un bénéfice au patronage du chapitre de Chalon. Les manuscrits du XVI^e^ siècle de l'abbaye Saint-Martin ne font de Granges que l'une des 22 paroisses en bénéfices en plus des douze prieurés dépendants.

La petite église du XII^e^ siècle comporte des peintures murales du XVII^e^ siècle dans l'abside (saint Martin et saint Eloi) et une pietà dessinée sur le mur Est de la chapelle Sud. Si l'église est bien conservée et entretenue, il n'en est pas de même des bâtiments conventuels qui ont complètement disparu. De même le cimetière qui devait entourer l'église n'existe plus.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1829, Granges, parcellaire A1.
AD Saône-et-Loire, La Ferté H 28.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique*… op. cit., col. 1323.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 367 et 381.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 167.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 207.
Essai historique sur l'abbaye Saint-Martin d'Autun, éd. BULLIOT (Jacques Gabriel), Autun, Dejussieu, 1849, t. II, chartes 10, 15 et 26.
LONGNON, p. 174 F : *ecclesia* non taxée (1320), 178 C : prieuré demi décime de 100 livres (1320), 183 D : église paroissiale au patronage du chapitre de Chalon (XIV^e^ siècle).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 236 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.177.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 354.

Fiche n°: 74
Prieuré : **GREVILLY**

Commune. **Hameau** : GREVILLY
Canton : LUGNY
Code postal : 71700
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Quatre chartes de Cluny entre 948 et 957 font état de dons patrimoniaux ou de vente sur le territoire de Grevilly. Mais la première mention officielle de Grevilly nous est donnée dans une bulle de protection accordée en 1122 par le pape Calixte II à Tournus, dans laquelle sont énumérées ses dépendances. On peut ainsi y lire « Au diocèse de Chalon l'église Saint-Martin de Grevilly ».

En 1146 un certain Hugues de Beaufort est présenté comme doyen de Grevilly, assez riche pour payer 30 livres afin de dégager les étangs et moulins sur la Bourbonne, qu'avait donnés le chevalier Guillaume de Neublans avant son départ en croisade. Hugues de Beaufort demande, en contrepartie de cet effort financier, que les revenus des moulins et étangs soient attribués à sa maison.

En 1215 un autre Hugues est désigné comme prieur agissant en qualité d'arbitre dans une transaction. Dans un commentaire de cet acte Pierre Juenin explique longuement que ce titre de prieur correspond davantage à un patronat de paroisse qu'à une résidence sur place à la tête d'un groupe conventuel. Le pouillé de Chalon d'Auguste Longnon ne mentionne qu'une *ecclesia* en 1320, et une église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus au XIV^{e} siècle.

La petite église romane du XII^{e} siècle est décrite dans le livre de Christiane Dickson. Posée au milieu d'un cimetière clos elle est bien conservée.

Sources

AD Côte-d'Or, B 1288 f. 15 *villa Grevilliaco* (1408), B 1288 f. 134v (1409).
CC n°727 (948), n°793 (950), n°1042 (957), n°1043 (957).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2451.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 171.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 207.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus,* Dijon, 1739, p. 141 et 158, Preuves, p. 122.
LONGNON, p. 175 C : *ecclesia* (1320), 184 F : église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus (XIVe siècle)
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 236 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.178.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 358.

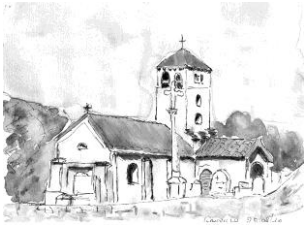

Fiche n°: 75

Prieuré : **HUILLY-SUR-SEILLE**

Commune. **Hameau** : HUILLY-SUR-SEILLE
Canton : CUISERY
Code postal : 71290
Vocable : SAINT-JEAN puis SAINT-GEORGES
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

L'église Saint-Jean de Huilly fut donnée, selon une charte de 981, « par le prince Henri à saint Valérien et saint Philibert pour la réception et l'hébergement des pauvres ». Le prince fit ce don sous réserve d'usuaire pour lequel il donna en « vestiture » un manse avec son serf. L'abbé accorda en échange au donateur la chapelle Saint-Maurice de Jouvençon (à l'époque dépendante de l'église de Huilly) que le prince rétrocéda au prieuré tournusien de Gigny.

Huilly fait partie des exemples donnés par Juenin pour distinguer entre prieurés conventuels et prieurés dépendants d'un doyen voisin plus important, en l'espèce Brienne. Un seul prieur unique demeurant à Brienne dirigeait les églises de Brienne, La Genête et Huilly. Lorsque les moines renoncèrent à toute vie conventuelle à Brienne, l'église de Huilly fut administrée par des prêtres séculiers diocésains, et le vocable de l'église changea alors pour saint Georges au lieu de saint Jean. Le pouillé du diocèse de Chalon ne signale en 1362 qu'une église, et celui du XIV^{e} siècle un bénéfice de l'abbé de Tournus.

La petite église du XIII^{e} est plantée au milieu du cimetière et bien entretenue. La nef est couverte d'un plafond à la française dont les poutres transversales sont soutenues à chaque extrémité par un petit arc en bois. La nef est séparée du transept par un arc triomphal brisé, et de même le transept du chœur en cul-de-four.
Un autel votif se trouve de part et d'autre de l'arc triomphal. Une petite piscine liturgique gothique est à droite de l'autel principal du chœur. Le baptistère, vasque en marbre rose, comporte deux bassins de taille inégale, c'est un mobilier du XIX^{e} siècle.
Le cadastre de 1835 montre au nord de l'église deux bâtiments qui pouvaient être rattachés aux bâtiments conventuels et ensuite peut-être utilisés comme presbytère. Ces bâtiments se retrouvent sur la photo aérienne.

Sources

AD Côte-d'Or B 10531, Oully en 1386.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1835 Huilly, parcellaire C3.
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 93.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 314.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 158 et preuves p. 119.
LONGNON, p. 181 B : église (1362), 187 D : église paroissiale au patronage de Tournus (XIV^{e} siècle).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 242 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.183.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 374.

Fiche n°: 76
Prieuré : **IGUERANDE**

Commune. **Hameau** : IGUERANDE
Canton : SEMUR-EN-BRIONNAIS
Code postal : 71340
Vocable : SAINT-ANDRÉ
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : MARCIGNY

Le prieuré d'Iguerande est le seul prieuré masculin dépendant d'un prieuré féminin, en l'occurrence Marcigny. Il est vrai que Marcigny, prieuré de moniales dont Marie était symboliquement abbesse (avec se place préparée à la table conventuelle) avait un moine délégué comme supérieur et prieur ayant autorité sur la communauté. C'est au début du X^e^ siècle (938) qu'Iguerande est signalé dans le cartulaire avec trois églises, ou plutôt une église et deux chapelles, aux vocables de saint André, saint Marcel et saint Jean-Baptiste. Cette pluralité d'églises fera émettre l'hypothèse que celles-ci étaient jumelées, un peu comme au Villars, mais aucune recherche ni découverte n'est venue confirmer un tel argument.

Bien que la dépendance clunisienne, via Marcigny, soit indéniable, l'évêque de Mâcon a maintenu les droits du chapitre de Saint-Vincent et de l'archidiacre. Le pouillé de Mâcon du XIV^e^ siècle mentionne un *curatus* et non un *prioratus*, et celui d'avant 1412 ne reconnaît au prieur de Marcigny qu'un droit de patronage sur la paroisse.

Le montage juridique le plus complexe concernant Iguerande est imaginé par l'abbé Hugues de Cluny en 1100. C'est lui qui attribue Iguerande à Marcigny en échange de la maison de Berzé pour laquelle l'abbé avait d'autres projets. Hugues accompagne cet échange d'une dotation multiple qui doit permettre à Marcigny, par l'intermédiaire d'Iguerande, de célébrer l'anniversaire de Dalmace de Semur, le père assassiné du grand abbé.
Courtépée voyait encore dans le troisième quart du XVIII^e^ siècle un château au bas du village d'Iguerande « où étaient autrefois les moines et qu'on appelle encore le « prieuré ». Les visites effectuées sur place au cours des travaux de recherche n'ont pas permis de localiser ce bâtiment dont les édiles locaux n'ont aucun souvenir.

L'église, au sommet d'une colline domine la Loire. Virey la décrit longuement dans son ouvrage et la date de la fin du XI^e^ siècle. Bien conservée et entretenue, nous avons surtout étudié ses chapiteaux remarquables (voir chapitre VI de la deuxième partie et les quatre planches iconographiques en annexe IX et Xa,b,c, tomé p. 153 et sv.).
Iguerande a une partie de son territoire « outre-Loire ». On y accédait autrefois par bac à partir d'un port. Il y a maintenant un pont. Sur le cadastre de 1825, au parcellaire D1 intitulé « les champs d'outre Loire », sont inscrits des noms évocateurs : étang de Marcigny et Grange d'Azon.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1825 Iguerande, parcellaire C2 (église) et D1 : les champs d'outre Loire.
CC n°11 (867), n°51 (893), n°471 (937), n°486 (938), n°1000 (956), n°1145 (963), n°1192 (965), n°1239 (968), n°2940 (1040), n°3373 (1060), n°3742 (1100).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 93.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 116.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 215.
GRIVOT (Denis), *Semur-en-Brionnais, Iguerande,* Lescuyer, 1984.
HILLEBRANDT (Maria), « Berzé-la-Ville, la création d'une dépendance clunisienne », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny*, Actes du colloque scientifique international, Cluny, 1990, p. 198-212.
LAROCHE (Léon), « Contribution à l'étude des églises jumelées », *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Tournus*, t. XLII, 1942, p. 137-162, ici p. 150.
LONGNON, p. 192 D : *curatus* (XIV^{e} siècle), 200 H : église paroissiale au patronage du prieur de Marcigny (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 752 (ne donne pas de début, et fin avant 1513).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 245 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.185.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 120.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 106 et *passim*.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 377.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 302 et sv.

Fiche n°: 77
Prieuré : **JALOGNY**

Commune. **Hameau** : JALOGNY
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-HILAIRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

La présence d'un moine à Jalogny est signalée par deux chartes chronologiquement proches, l'une précisément en 940, l'autre plus indéterminée entre 936 et 954. Un certain moine Frotherium, dans la première charte effectue un achat de terrains, et dans la deuxième un échange. Ce sont les deux premières chartes sur les 96 concernant Jalogny qui ont été repérées dans la sélection des 899 chartes attribuées à l'un ou l'autre des prieurés de l'étude.

Sur ce secteur il n'y a pas de grand seigneur généreux, ni de grande famille comme on en connaît près d'autres doyennés clunisiens. André Déléage avait avancé l'hypothèse de création d'un domaine au moyen de multiples acquisitions, échanges, achats, mise en gage (et même amendes). Cette hypothèse est ici vérifiée. Sur les 96 chartes patrimoniales, 29 sont des dons, 10 des dons sous réserve d'usufruit ou d'usuaire, 22 des échanges, 34 des ventes (dont une avec gage et une sous réserve d'usufruit), enfin un seul déguerpissement. Les terres objets de ces actes ne sont pas incultes, ni en friche. Elles sont déjà cultivées depuis plusieurs siècles.

Jalogny est primitivement chef-lieu d'un *ager* ayant une église vouée à saint Hilaire. Le développement de la population, et sans doute de la présence monastique, poussa à la construction d'une église plus vaste au vocable de saint Valentin, que l'on entoura des bâtiments conventuels et d'exploitation agricole. Ces constructions nouvelles furent érigées par étapes entre le XIIIe et le XIVe siècle. Cette implantation se fit au pied de la colline où se trouvait l'église primitive.

En 1215 Jalogny fait partie de la liste des 14 prieurés doyennés pour lesquels l'abbé de Cluny et l'évêque de Mâcon s'entendent pour un compromis sur les droits de visite et de procuration. Le manuscrit de 1321 conservé à l'Académie de Mâcon fait apparaître un revenu de 60 livres et l'absence d'arrérages dus à l'abbaye. Il faut relever que Jalogny est dispensé de *mesaticum*, tout en devant contribuer au fourrage des chevaux des frères. La *Constitutio expense* l'ignore totalement. La grande superficie de l'*ager* explique sans doute l'existence sur son territoire d'une autre implantation monastique à Vaux de Jalogny : Saint-Jean de Vaux.

L'église Saint-Valentin subsiste aujourd'hui, elle est entourée de bâtiments auxquels on ne peut accéder mais dont la photo aérienne montre la disposition en quadrilatère ayant pu se superposer à l'ancien carré claustral. On retrouve à quelque distance, à l'est et un peu au nord, sur une petite colline, un lieu-dit « La Périale », marquée de deux manières sur le cadastre de 1840 : La Périale aussi et La Priale, ceci étant certainement la contraction de priorale ou prieuré. On peut y voit des bâtiments agricoles, certaines granges possédant des piliers-colonnes en parement de petites pierres.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1840 Jalogny, parcellaire A4 (église) et A2 : La Périale.
Bullarium Clun., p. 10, col. 2 (996-999).
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 52 (825), n° 200 (886-927), n° 587 (929).
CC n°13 (870), n°52 (893), n°67 (900), n°68 (900), n°72 (901), n°75 (902), n°76 (902), n°77 (902), n°82 (903), n°84 (904), n°93 (906), n°94 (906), n°100 (908), n°113 (911), n°165 (920), n°179 (920), n°202 (916), n°206 (917), n°280 (926), n°290 (927), n°362 (928), n°374 (929), n°375 (929), n°382 (930), n°400 (931), n°435 (935), n°452 (936), n°466 (940), n°495 (939), n°514 (940), n°539 (941), n°550 (942), n°551 (942), n°585 (942), n°683 (946), n°718 (948), n°720 (948), n°744 (949), n°795 (950), n°796 (950), n°852 (953), n°853 (953), n°950 (954), n°951 (954), n°964 (954), n°983 (955), n°1065 (959), n°1070 (959), n°1086 (960), n°1092 (960), n°1129 (962), n°1134 (962), n°1141 (962), n°1191 (965), n°1212 (966), n°1232 (967), n°1293 (971), n°1316 (972), n°1340 (973), n°1354 (974), n°1448 (978), n°1556 (981), n°1558 (981), n°1564 (981), n°1629 (983), n°1649 (984), n°1698 (984), n°1734 (987), n°1745 (987), n°1750 (987), n°1792 (988), n°1797 (988), n°1847 (990), n°1852 (990), n°2128 (993), n°2260 (994), n°2316 (996), n°2441 (997), n°2576 (1003), n°2606 (1005), n°2648 (1007), n°2671 (1009), n°2708 (1016), n°2766 (1022), n°2843 (1030), n°3038 (1049), n°3138 (1049), n°3279 (1049), n°3798 (1100), n°3799 (1100), n°3800 (1107), n°3872 (1115), n°4792 (1243), n°4989 (1258), n°5061 (1263), n°5227 (1278).
DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^{e} siècle, Mâcon*, 1941, p. 427-429.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 217.
LONGNON, p. 196 B : *curatus* (XIVe siècle), 202 D : église paroissiale au patronage de Cluny (avant 1412).
MAGNIEN (Émile), « Quelques notes sur la constitution du doyenné clunisien de Jalogny », *Congrès scientifique à Cluny*, 1949, p. 244-248.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 529, 530, 532.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 246 .
Privilège de Grégoire V, origine PL, CXXXVII, 932-935, : en 999 Jalogny avec église.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.187.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 379.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés … op. cit., p. 32.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 309-310.

Fiche n°: 78

Prieuré : **SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE**

Commune. **Hameau** : JALOGNY. VAUX
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : JALOGNY

Jalogny n'est éloigné de Cluny que de quatre kilomètres au sud en direction de Mazille. Il existait un doyenné prieuré Saint Hilaire, Saint-Valentin au bourg principal (fiche précédente). Un hameau, constitué par quelques habitations était regroupé sur une colline autour d'une église. Ce hameau du nom de Vaux, connu pour abriter dès le IVe siècle une chapelle au vocable de Saint-Jean l'Évangéliste, était une annexe du prieuré principal.

L'église que l'on peut voir actuellement, située au milieu de son cimetière, est du XIe siècle. L'entrée est précédée d'un porche adossé à la façade occidentale de l'église. Les murs de pierre de ce porche sont percés d'une porte à arcade cintrée sur chacun trois côtés extérieurs et il est surmonté d'un toit à trois pans. La nef unique est sous une voûte en charpente, et débouche sur le transept puis sur le chœur, en cul-de-four, par des arcs brisés. La tour carrée du clocher constitue le bras nord du transept. Aucune trace de bâtiment conventuel n'est décelable et l'on peut présumer qu'un ou deux moines venant de Saint Hilaire venaient assurer ici quelques offices.

Sources

AD Côte-d'Or, C 2889, p. 482, C 3531, p. 976.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1840 Jalogny, parcellaire C5 : Vaux.
CC n°54 (895), n°161 (920), n°315 (930), n°348 (940), n°376 (929), n°389 (930), n°459 (936), n°492 (938), n°560 (942), n°809 (951), n°1001 (956), n°1056 (958), n°1207 (966), n°1267 (969), n°1496 (979), n°1502 (979), n°1507 (979), n°1555 (981), n°1559 (981), n°1690 (984), n°1697 (984), n°1842 (990), n°1857 (990), n°1910 (992), n°1933 (992), n°2013 (993), n°2516 (1000), n°2823 (1029), n°3160 (1049), n°3205 (1049), n°3297 (1049).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 246-247 : Vaux occupe le plateau d'un monticule au bas duquel coule la Grosne qui sépare Jalogny de Sainte-Cécile.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 757 : Vaux, hameau de Jalogny, ancien prieuré de Cluny, annexe de Jalogny.

Fiche n°: 79
Prieuré : **JOUVENÇON**

Commune. **Hameau** : JOUVENÇON
Canton : CUISERY
Code postal : 71190
Vocable : SAINT-MAURICE
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Saint-Maurice de Jouvençon fait partie de ces prieurés tournusiens dont la dépendance médiate semble tourner en boucle entre ses voisins tels que Brienne, Huilly, Le Genête et Gigny.
Dans l'acte de 981 par lequel un certain prince Henri donne à Huilly à Tournus (voir fiche n° 75), il reçut en dédommagement Saint-Maurice de Jouvençon. Comme ses parents avaient voulu donner cette chapelle à l'abbaye Saint-Philibert, il décida d'exécuter la volonté parentale en cédant à son tour Saint-Maurice à Gigny. L'abbaye préféra associer cette chapelle à Brienne, le pouillé du 1225 indique en effet un prieur unique pour Brienne et Jouvençon et Juenin nous dit par ailleurs que ce prieur dirigeait aussi Huilly et la Genête. Au pouillé du diocèse de Lyon, archiprêtré de Bagé, de la fin du XIVe siècle, on ne trouve plus trace de Jouvençon. Et c'est à une période plus tardive que, selon Rigault, les paroissiens obtinrent le droit d'ouir la messe le dimanche en leur village.

L'église actuelle est du XIX^{e} siècle. Il y aurait des ruines de l'église Saint-Maurice du X^{e} siècle, envahies de végétation, et presqu'entièrement enterrée dans un remblai.

Sources

CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 93.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 429.
LONGNON p. 25 G : Brienne (pri) et Jouvençon ensemble en 1225.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 250 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.190.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 385.

Fiche n°: 80
Prieuré : **JULLY-LÈS-BUXY**

Commune. **Hameau** : JULLY-LÈS-BUXY
Canton : BUXY
Code postal : 71390
Vocable : SAINT-MAURICE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Jully-lès-Buxy représente le condensé de tous les conflits possibles autour d'un doyenné –prieuré : contestations de propriétés, d'exercice des droits de levée des dîmes, de la justice haute et basse. Aussi les documents sont-ils nombreux pour nous relater la suite des renonciations ou compromis entre les parties.
Quand en 949 l'archevêque d'Arles et de Milan, Manassé, cède Jully à Cluny, c'est un beau domaine doté de trois églises : Saint-Maurice (que Courtépée nomme par erreur Saint-Martin), Sainte-Marie et Saint-Jean. Il est probable que les clunisiens avaient déjà occupé les lieux en profitant du départ dans le midi de ce prince bosonide qui cumula les évêchés grâce à son parent le roi Hugues de Provence.

Dès 1015 Cluny fait confirmer cette donation par l'évêque Geoffroy de Chalon. Ce dernier était de la famille des comtes de Chalon, et selon Gams n'aurait été évêque qu'à partir de 1017. Est-ce comme évêque ou comme héritier du comte qu'il fait cette confirmation ? La date de la charte n'est-elle pas sujette à caution ?
En 1020 Otte Guillaume, comte de Mâcon et de Bourgogne fait à son tour acte de restitution de Jully-lès-Buxy à Cluny. La charte précise que l'évêque de Macon donne au spoliateur résipiscent des biens équivalents. Entre 1017 et 1025 les rois associés Robert et son fils Hugues (mort avant son père) confirment à Cluny cette possession.
Entre 1032 et 1039 c'est au tour du comte Thibault de Chalon de renoncer à toutes les exactions levées sur Jully.
En 1058 le pape Etienne IX énumère tous les lieux de Cluny auxquels il apporte sa protection : parmi eux il cite Jully. Le titre d'*obediencia* apparaît en 1063. En 1139 (ou aux environs de) Pierre le Vénérable dans sa *Dispositio rei familiaris* affirme le bon droit de l'abbaye sur Jully mais dispense ce doyenné de participation au *mesaticum* en raison des redevances dues à l'évêque de Chalon. En 1283 un document de Tournus donne à Jully le titre de *decanatus*.

Pour couronner cette série d'actes un accord est trouvé en 1288 avec le duc de Bourgogne Robert II : lui-même se réserve d'exercer les droits de haute justice et l'abbé ceux de basse justice. Auparavant l'évêque de Chalon Durand avait accepté ou imposé en 1220 un compromis avec l'abbé de Cluny pour une somme de 160 sous concernant les droits sur Saint-Gengoux, Beaumont et Jully.

A chaque conflit l'abbé devait en répondre en personne, au-delà de la hiérarchie locale du doyen en place. C'est pourquoi il est difficile de savoir qui était prieur et combien de moines résidaient. Dans l'organisation clunisienne, il semble que la vie conventuelle ait été animée à partie du doyenné voisin de La Charmée.
Le pouillé du diocèse de Chalon n'inscrit à Jully qu'une église, sans autre précision, au compte de 1320, et une église paroissiale au patronage de Cluny au compte du XIV^{e} siècle. Jean Marilier inscrit Jully parmi les prieurés, sans point d'interrogation, comme il l'a fait pour d'autres.

Un terrier de 1479, ne faisant que reprendre des données plus anciennes, détaille un ensemble de possessions et droits ainsi énumérés :

1- Un grand domaine avec maisons, granges, vignes et terres contre l'église du dit lieu de Jully, appelé globalement « le doyenné » ;
2- 14 soitures de prés (sur trois hameaux) ;
3- 52 journaux de terre (sur 6 hameaux) ;
4- Le bois au doyenné ;
5- 17 maisons tant à Jully, Buxy et Chevenelle (hameau de Buxy) dont 9 pour Jully seul. À ces maisons sont joints 10 jardins, 9 journaux de terre et 10 ouvrées de vigne ;
6- La censive directe est due par 55 particuliers.

L'église d'origine au vocable de Saint-Maurice a été démolie pour faire place à une construction nouvelle. Les deux autres chapelles nommées dans les premiers actes ont disparu.

Sources

AD Côte-d'Or, B 11640 (1298), B 11540 f. 56 (1394), B 11541 f. 42v (1400).
AD Saône-et-Loire, évêché de Chalon G 4, Tournus H 179, Ferté H 31.
CC n°726 (948), n°1036 (957), n°1331 (973), n°1336 (973), n°1337 (973), n°1338 (973), n°2095 (993), n°2102 (993), n°2692 (1015), n°2736 (1020), n°2782 (1023), n°2888 (1032), n°3011 (1049), n°3177 (1049), n°3210 (1049), n°3356 (1058), n°4147 (1150), n°5019 (1260), n°5269 (1280).
CORNUDET (Léon), *« Les possessions de Cluny à Jully »*, *AAM* 15/2, p. 300-305.
CORNUDET (Léon), *Notice historique sur la commune de Jully-lès-Buxy et ses hameaux (Saône-et-Loire)*, Paris, 1900.
DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^{e} siècle, Mâcon*, 1941, p. 429.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 225.
Gallia IV, ecclesia cabilonensis, Col. 899.
LONGNON, p. 174 B : bénéfice (1320) et 183 G : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 159.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 253 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.193.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 387.

Fiche n°: 81

Prieuré : **LA CHAPELLE-DE-BRAGNY**

Commune. **Hameau** : LA CHAPELLE-DE-BRAGNY
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : ASSOMPTION
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

La chapelle Sainte-Marie de Bragny apparaît dans le cartulaire de Cluny au milieu du X^e^ siècle et fait l'objet d'actes complémentaires dans première moitié du XI^e^ siècle. Le titre de prieuré semble pourtant venir du fait qu'il dépendait de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun qui possédait dans le voisinage un prieuré à Chenoves et un ermitage Saint-Nicolas à Messey-sur-Grosne.

Un accord est signé en 1232 entre l'abbé de Saint-Martin et le comte Jean de Chalon sur le partage des droits de justice et l'usage libre, absolu et perpétuel de la forêt. Le comte se réserve les causes criminelles et *l'ecclesia de capelle Braigniaci*, sans précision. Quant au pouillé du XIV^e^ siècle on y lit pour la *capella de Braigny* que c'est une église paroissiale au patronage de Cluny.

Aucun document ne nous permet d'expliquer cet éventuel aller-et-retour entre Saint-Martin et Cluny. Une explication possible serait que Saint-Martin n'ait eu à Bragny qu'un ermitage (comme celui de Saint- Nicolas à Messey-sur-Grosne cédé à la Ferté) et que Cluny ait eu un prieuré tenant paroisse finissant par absorber l'établissement de Saint-Martin.

Sources

AD Côte-d'Or La Chapelle (1272) B 312 f. 108 et 119.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1849 La chapelle-de-Bragny, parcellaire B2.
AD Saône-et-Loire, Ferté H 24, capella de Bragny (1129).
CC n° 464 (936-954), n° 2853 (1031), n° 2959 (1042).
Cité dans la CC n°2808 (1028).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p.105.
Essai historique sur l'abbaye Saint-Martin d'Autun, éd. BULLIOT (Jacques Gabriel), Autun, Dejussieu, 1849, t. II, p. 76, charte 47.
LONGNON, p. 175 : E *ecclesia de capella Braigniaci* (1320), 185 B : *capella de Braigny*, église paroissiale au patronage de Cluny (XIV^e^).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 113 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.82.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 151.

Fiche n°: 82

Prieuré : **LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY**

Commune. **Hameau** : LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Canton : LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Code postal : 71570
Vocable : SAINTE-MARIE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

La première église de la *capella Sancta Mariae Guincheyo* date de 907 et fut offerte aux chanoines de Saint-Vincent par le chantre du chapitre. En 955 le comte de Mâcon donne à Cluny un vaste domaine situé à La Chapelle-de-Guinchay, avec moulins et pêcheries sur la Saône. On signale encore une grange du doyen de Saint-Vincent à proximité en 1121 et 1143. Mais la destinée finale de la paroisse fut d'abriter une annexe du prieuré tournusien de Saint-Romain-des-Iles. C'est l'abbé de Tournus qui s'était réservé la collation.

La première église, édifiée à l'aube du X^{e} siècle, fut démolie et remplacée au XVII^{e} siècle par un édifice d'architecture composite ayant gardé le chevet primitif. L'augmentation de population provoqua un ultime projet de démolition et reconstruction *ex nihilo*, dont les travaux commencèrent en 1873 et furent achevés en 1927.

Sources

AD Côte-d'Or, *Parrochia,* B 10437, p. 11, 34, 51 (1368).
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 397 (907), n° 609 (1121), n°614 (1143).
CC n° 976 (955) localisation incertaine.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 93.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p.105.
LONGNON, p. 204 E *parrochia* au patronage de l'abbé de Tournus (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 113 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.82.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 151.

Fiche n°: 83

Prieuré : **LA CHAPELLE-THÈCLE**

Commune. **Hameau** : LA CHAPELLE-THÈCLE
Canton : MONTPONT
Code postal : 71470
Vocable : THÈCLE
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE DE MÂCON

Le vocable de sainte Thècle est celui d'une protomartyre proche de saint Paul, originaire d'Iconium, ou Konya dans l'actuelle Turquie. Selon une tradition dont l'authenticité n'est pas démontrée, elle aurait subi des supplices ou des épreuves à cause de sa conversion à la foi chrétienne. Son culte est dispersé en France et en Espagne, il est lié aux premier temps du christianisme en Gaule.

En Bresse la *capella sancta Thecla* est notée en 1165, directement soumise au grand prieuré Saint-Pierre (et saint Paul) de Mâcon. Ce devait être le lieu de séjour d'une communauté de quatre chanoines, avec à sa tête un prieur, organisation normale des unités canoniales, comme l'explique le manuscrit anonyme de Mâcon . Depuis Sainte-Thècle les chanoines réguliers devaient assurer le service paroissial dans deux villages voisins où étaient les prieurés annexes de Ménetreuil et Bantanges.

Le pouillé de l'archiprêtré de Bagé reste très discret sur le statut de Sainte-Thècle. En 1225 le document indique une église exempte de droit de parée dans les synodes, dépendant de Saint-Pierre de Mâcon. Au XIV^{e} siècle, on présente l'église comme un bénéfice mineur, c'est-à-dire à faible revenu sans autre précision.
L'église initiale (succédant à un oratoire) fut démolie en 1672. La nouvelle construction fut à son tour remplacée par une autre, toute en brique, au XIX^{e} siècle, sans style particulier.

Sources

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 106.
LONGNON, Pouillé de Lyon, p. 25 E : église exempte dépendant de Saint-Pierre de Mâcon (1225), 60 E : bénéfice mineur (XIV^{e})
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 118 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.85.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 152.

Fiche n°: 84
Prieuré : **LA CHARMÉE**

Commune. **Hameau** : LA CHARMÉE
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINT-ODILON
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

L'officialisation d'une installation monastique à La Charmée date de la seconde moitié du XIe siècle. Elle nous est prouvée par deux chartes de Cluny de 1063 et 1064. L'évêque Achard (1059-1070) effectue la dédicace de l'église « en l'honneur de sainte Marie, des saints martyrs, et du bienheureux Odilon (abbé de 998 à 1049), dans la paroisse de Sienne (actuellement hameau de la Charmée). À cette occasion l'abbé Hugues rachète pour 100 sous « le droit de prendre dans la forêt le bois nécessaire à leur chauffage, l'entretien de leurs bâtiments, l'établissement des clôtures ; et de nourrir autant de porcs qu'il leur conviendrait ». Ces droits supposent l'accord du comte de Chalon, Thibaud, et éclairent en un seul document l'usage qui était fait de la forêt.

Les facilités ainsi accordées permettent de comprendre l'attractivité de La Charmée sur les populations d'origines diverses qui s'y fixèrent. Le développement de cette obédience sous le patronage du saint abbé Odilon valut à La Charmée le surnom de « petit Cluni ». Il existait une étroite association entre Jully-lès-Buxy, La Charmée et le prieuré de Saules. Au XIVe siècle ; la fonction de prieur unique de ces trois maisons revenait à Gérard de Boyer, sous-chambrier de Cluny.

Le territoire du prieuré était délimité par des bornes armoriées dont quelques-unes subsistent. Ce n'est pas le blason de Cluny qui y est dessiné, mais un blason surmonté d'une couronne (ducale ? comtale ?). L'église a été réaménagée à plusieurs reprises et ne garde aucune trace de l'architecture primitive.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1829 La Charmée, parcellaire C2.
AD Saône-et-Loire, Ferté H 24 (1153), H 27 (1240), H 30 (XIIIe siècle).
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, p. 131.
CC n° 3391 (1063) (localisation douteuse), n°3403 (1064).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 72.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 106.
LONGNON, p. 174 F : église non taxée (1320), 183 G : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (XIVe).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 220-222.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 121 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.87, petit Cluny, dépendance du prieuré de Jully.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 158.

Fiche n°: 85
Prieuré : **LA FRETTE**

Commune. **Hameau** : LA FRETTE
Canton : MONTRET
Code postal : 71440
Vocable : SAINT-PAUL
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB puis OSA
Ordre : NA
Dépendant de : BAUME LES MESSIEURS puis SAINT-PIERRE MÂCON

Le prieuré de La Frette est connu comme dépendance de Baume, au moins jusqu'au pouillé de 1362. Après 1400, sans référence diplomatique précise, Jean Marilier et Jean Rigault affirment qu'il passa sous la dépendance de Saint-Pierre de Mâcon. Avec Bantanges, Ménetreuil et Huilly-sur-Seille, Saint-Pierre avait la haute main sur une succession de paroisses, les unes au diocèse de Chalon, les autres dans l'archiprêtré de Bagé. Une frontière sujette à variations existait à l'intérieur même de la paroisse de la Frette. La majeure partie était du diocèse de Chalon, archiprêtré de Bresse, une plus petite était en terre de Bagé.

A la Fracta serait signalée par Mabillon dès 926. Un précepte du roi Raoul confirma à Cluny en 927 les privilèges que l'abbaye aurait eus en ce lieu. La Frette fait aussi partie des premières dépendances de Cluny sans que la diplomatique signale une médiateté. Le passage à Baume a dû probablement être confirmé lors du compromis général signé entre Cluny et Baume en 1299, après de violents conflits.

Un bâtiment ayant pu servir de prieuré était encore visible dans l'axe oriental de l'église sur le plan cadastral de 1836. Ce bâtiment a disparu, et l'église du XI^{e} siècle posée au milieu du cimetière, toute simple, se singularise par l'existence d'un petit clocher mur situé au-dessus du transept. Une Grange des Bois a laissé son nom sur le terrain communal. En ce lieu-dit, les bâtiments visibles sur la photo aérienne actuelle ont gardé la même disposition que sur le plan cadastral de 1836.

Sources

AD Côte-d'Or B 10515 (1366).
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1836 Frette (La), parcellaire A3 (église et prieuré (?), B3 La Grange des Bois.
CC n°285 (927), n°425 (935).
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 152.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 195.
Gallia IV, col. 926.
LONGNON, p. 180 C : *ecclesia* (1320), 181 E : *prior* (1362), 187 E : église paroissiale au patronage de Baume (XIV^{e})
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 217 .
OURSEL (Raymond et Anne-Marie), « Le 19e siècle et l'art roman dans l'archiprêtré de Bresse», *Groupe 71*, n° 135, 2003, p. 4.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.165.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 123.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 314.
MABILLON (Jean), *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti in saeculorum classes distributa*, 9 volumes, Paris 1668-1701.

Fiche n°: 86
Prieuré : **LA GENÊTE**

Commune. **Hameau** : LA GENÊTE
Canton : CUISERY
Code postal : 71290
Vocable : ASSOMPTION
Diocèse : LYON MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : BRIENNE

Le village de La Genête* n'a véritablement pris son indépendance qu'avec la création des communes à la Révolution. Auparavant, bien que disposant d'une église, ce n'était qu'un hameau de Brienne dont il était séparé par la rivière Sane. Ce statut d'annexe proche explique sans doute l'absence de La Genête dans les différents pouillés édités. On n'y lit en effet l'existence que d'un prieur de Brienne coiffant implicitement La Genête, en plus de Jouvençon et du patronage de Huilly-sur-Seille. Malgré sa pauvreté Brienne servait donc de prieuré médiat entre Tournus et ces trois dépendances. Juenin mentionne incidemment la présence d'un chapelain sur place en 1245, ce qui peut faire présumer de l'apparition de La Genête avec église et cimetière au début du XIIIe siècle.

L'église est de style gothique tardif, à nef unique. Le chevet est plat. On a décrit la cuve baptismale traversant le mur occidental au chapitre V de le deuxième partie et la planche iconographique Annexe VII de ce même chapitre (au tome2) montre bien l'usage comme bénitier à l'extérieur et fonds baptismal à l'intérieur. L'accès au chœur se fait par une marche sous un arc brisé. Plusieurs pierre tombales levées et adossées de chaque côté de l'autel représentent de nobles personnages n'ayant aucun caractère monastique ou ecclésiastique (hommes et femmes) et datant du XVI^{e} ou XVII^{e} siècle.
*Ou Geneste, Genète.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1835 Genête (La), parcellaire C1 (église).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 428.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 198.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 158 : La Geneste dépendance de Brienne en 1245.
LONGNON p. 59 G : Brienne *prio*r (XIV^{e}), 60 B *ecclesia*, (XIV^{e}), 25 G : Brienne et Jouvençon, *prior* (1225).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 221 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.167.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 327 : dépendance de l'abbaye de Tournus, pas de mention antérieure au XV^{e} siècle.

Fiche n°: 87

Prieuré : **NANCELLE**

Commune. **Hameau** : LA ROCHE-VINEUSE. NANCELLE
Canton : MÂCON NORD
Code postal : 71960
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : SAINT-MARTIN-DES VIGNES

L'église Saint-Martin de *Nova cella* est donnée au monastère de Cluny (abbé Mayeul) avec cinq autres par l'évêque de Mâcon Ado en 962-963 selon la charte 1139. Ado n'a commencé son épiscopat qu'en 968, et l'on doit supposer qu'en 962 il a agi comme coadjuteur de son prédécesseur Theotelm de Bagé. La précision de *Nova cella* indique qu'il s'agit d'un site monastique, une celle, bref un prieuré sans le titre. Nancelle était rattaché à Saint-Martin-des-Vignes. C'est ce que l'on peut déduire de la *Constitutio expense*, au titre VIII, où Henri de Blois note une redevance de 30 sous due à cause de Nancelle.

Plusieurs chartes de la fin du X^{e} siècle insistent en revanche sur une localisation au sein de l'église de Saint-Sorlin, actuellement La Roche-Vineuse. Les pouillés du diocèse de Mâcon mentionnent qu'au XIVe siècle il y a un curé exempt de décime à Nancelle, et qu'avant 1412 l'église est un bénéfice de l'abbé de Cluny. Le domaine vendu comme Bien National comprenait 90 ha de vignes et 210 ha de bois.

L'église du XII^{e} siècle se trouve à l'intérieur d'un domaine privé. La nef unique débouche sur un court transept plafonné par une coupole à trompes, au-dessus duquel se trouve le clocher. Puis une deuxième arcade plein cintre donne sur le chœur abside en cul-de-four. Le plafond de la nef est une charpente apparente. La pierre d'autel provient de la carrière de La Lie qui approvisionnait également le chantier de la cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon. Les pierres de cette carrière proche étaient recherchées, car ingélives.

Sources

Cité dans la CC n° 1139 (962-963), CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155), VIII, *Decania Sancti Martini Matisconensis*, p. 497.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 209.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 315 : La Roche-Vineuse : chapelle XII^{e} à Nancelle.
Gallia IV, col.1055-1056.
LAYMET (Bernard), « L'église Saint-Martin de Nancelle », *Images de Saône-et-Loire*, n° 165, mars 2011, p. 2-5.
LONGNON, p. 190 A, *curatus* exempt de décime (XIV^{e}), 203 F : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (avant 1412).
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 515, Nacelle, p. 622 La Roche-Vineuse.

Fiche n°: 88

Prieuré : **SOMMÉRÉ**

Commune. **Hameau** : LA ROCHE-VINEUSE. SOMMÉRÉ
Canton : MÂCON NORD
Code postal : 71960
Vocable : SAINT-BENOÎT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : PERRECY

Le prieuré de Somméré mérite un signalement particulier pour la connaissance que la diplomatique nous donne sur l'histoire de sa création. Dans son fameux testament le comte Eccard (orthographe ici retenue parmi de nombreuses propositions) favorise l'abbaye de Fleury-sur-Loire de sa générosité en lui attribuant de nombreux domaines en Charollais, autour de ce qui constituera le prieuré de Perrecy. Cependant il écarte de sa donation son domaine de Somméré dont il gratifie sa nièce Gerberge. La date exacte de ce testament a fait l'objet d'interrogations et discussions entre historiens, et l'on s'en tiendra à la fourchette 873-876. Moins de vingt ans plus tard les héritiers du comte donnent Somméré à Fleury (mai 895) sous réserve d'usuaire au profit de trois générations.

L'abbaye a ainsi la propriété éminente jusqu'au milieu du siècle suivant où, l'usuaire étant échu, elle bénéficie de la pleine propriété. À la fin du X^e^ siècle la présence de moines est attestée et cette petite celle reçoit des donations complémentaires en 981 de la part d'un certain Narduin, probablement le même qui manifesta sa générosité envers Tournus. Le titre de *coenobium* est enfin attribué à Somméré au début du XI^e^ siècle dans des actes d'échanges de biens avec l'évêque de Mâcon Liebaud.

C'est à ce début du XI^e^ siècle que se passe un épisode de « miracle punitif », exercé par saint Benoît à la prière du moine Odon, prieur du lieu, que le régisseur d'Archambauld Le Blanc voulait spolier de son vin. « À peine le malheureux régisseur eut-il chargé son char, que son jeune fils fut saisi d'une fièvre violente qui mettait sa vie en danger. Dans sa frayeur, il ramena le vin, promit satisfaction, priant saint Benoît de sauver son enfant. Le saint l'exauça et l'enfant fut guéri ». Le pénitent, ou plutôt son maître, se montra dès lors d'une grande générosité envers les moines de Saint Benoît, mais de préférence ceux de Cluny à ceux de Perrecy.

Le modeste prieuré ne connut pas de développement durable et l'on ignore tout des circonstances de sa fin. Sur le lieu qui fut le sien une grande demeure fut édifiée au XIX^e^ siècle. Les archives conservées par les propriétaires sont restées inaccessibles. Seule une statuette, installée dans une niche, pourrait vaguement évoquer un passé monastique.

Sources

BEAUMONT (René de), « Le domaine de Perrecy au IX^{e} siècle et la succession des Nivelon au X^{e} siècle », *MSE*, LVII, 21, 2001-2002, p. 17-35, ici p. 24.
BERLAND (Dom Jean Marie), « La place du monastère de Perrecy et ses églises parmi les prieurés de Fleury », *109^{e} Congrès National des Sociétés Savantes, Encadrement religieux des fidèles*, 1984, p. 621-643.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 197 et 392.
CHAUME (Maurice), *Les origines du duché de Bourgogne,* Ière partie, Histoire politique, Dijon, imp. Jobard, 1925, ch XI, p. 261.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 264.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), « Les comtes héréditaires de Mâcon », *A.A.M.*, 3e série, t. VI, 1901, p. 121 et sv, ici p. 148.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 29 et 40.
Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire, éd. PROU (Maurice) et VIDIER (Alexandre), Paris, Picard, 1900, p. 6 et 32.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 702.

Fiche n°: 89
Prieuré : **SAINT-MARTIN**

Commune. **Hameau** : LAIVES
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Le premier document nous révélant l'existence de « Saint-Martin-du-Mont » est une charte du roi Eudes en 894. Le souverain confirme la donation faite en précaire par l'évêque Francon de Nevers à Rocco (et les siens), un fidèle du roi. L'acte ne fait apparaître l'intervention de l'évêque qu'à titre personnel et non avec l'accord de son chapitre. Ceci laisse supposer qu'il s'agissait d'un bien personnel ou familial de Francon et non du siège nivernais proprement dit. On écrit que cet acte de 894 est le premier en raison du caractère douteux ou faux des chartes 1 et 7 du cartulaire de Saint-Marcel (561-593 et 872).
Autour de cette chapelle du Mont, existait probablement le village initial comportant une population réduite. Avec l'accroissement de cette dernière, la communauté paroissiale trouva plus commode de déplacer son site dans la plaine, tandis que l'église sur sa colline restait le lieu de culte officiel paroissial.
Au XVI^{e} siècle les paroissiens eurent pitié de leur curé, obligé de grimper la nuit chercher le viatique pour les mourants et les malades, et une église fut construite au centre du nouveau village. Il y avait déjà au moins deux siècles que les moines, dépendants de Saint-Pierre de Chalon, avaient disparu et que cette abbaye ne faisait plus qu'y tenir un bénéfice mineur. L'église XI^{e}-XII^{e} a été évoquée pour différents aspects dans la deuxième partie : au chapitre IV (Clocher, toiture, porche et photo du clocher au tome 2 Annexe VII de ce chapitre), chapitre V (chapelles votives, vases acoustiques, piscine liturgique, éventuelle crypte) chapitre VIII et le plan de l'église figure au tome 2 Annexe I du chapitre VIII de cette même partie.

Sources

AD Côte-d'Or B 11538, f. 13 (1360).
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1833 Laives, parcellaire C3.
AD Saône-et-Loire, Ferté H 24 (1129-1151), H 29 (1270.
CC n°1711 (985).
BAZIN, (Jean Louis) « Notice historique sur Saint-Martin-de-Laives d'après les archives antérieures à 1790. », *SHAC*, 2^{e} série, t. II, 1907, p.11.
BAZIN, (Jean Louis) « Notice historique sur Saint-Martin-de-Laives ; seigneurie, communauté, paroisse. », *MSE*, t. XIV, p. 367.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte C.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 383.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 262.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 228.
LONGNON, p. 175 B : *ecclesia* (1320), 185 D : église paroissiale au patronage de l'abbé de Saint-Pierre de Chalon (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 254 : église au sommet de la montagne ayant fait partie d'un monastère .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.193 : église au sommet de la montagne pour un ancien prieuré.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 392 , Laives, p. 664 Saint-Martin de Laives.

Fiche n°: 90
Prieuré : **LA PERRIÈRE**

Commune. **Hameau** : LAIVES
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-THIBAUD
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : CIS
Dépendant de : LA FERTÉ

Entre la chapelle Saint-Martin du Mont (fiche précédente) et le village de Laives, au bas de la colline se trouve une carrière ou perrière. Les moines de la Ferté s'en servirent dès 1113, date de leur fondation, pour construire leur abbaye.

La gestion de la carrière et des domaines agricoles annexes constituant une grange ou celle, nécessitait la présence de moines détachés de l'abbaye et vivant sur place. Ils étaient dirigés par un prieur qui prit le nom de régent au XV^{e} siècle. Au début du XIII^{e} siècle cette exploitation s'enrichit d'une chapelle au vocable de Thibault, traditionnellement compris comme un hommage à l'abbé de Cîteaux du même nom (1189-1190). Cette chapelle constituait un but de pèlerinage pour les malades atteints de fièvre. Même après l'abandon des lieux par les moines, on venait s'agenouiller devant la porte dit Denis Grivot dans sa *Légende dorée*.

Les bâtiments sont restés longtemps abandonnés après la Révolution, puis transformés en grange, et plus récemment en bâtiment d'habitation. On y voit encore une fenêtre ogivale haut placée sur un mur qui pouvait être celui d'une chapelle.

Sources

AD Saône-et-Loire, Ferté H 24 : Perreira (1151), Ferté H 26: Petraria (XIII^{e} siècle).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 383.
GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles,* Lyon, 1974, p. 382.
REBOUILLAT (Marguerite), *Le canton de Sennecey-le-Grand*, Dijon, Jobard, 1972, p. 107.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 392 , chapelle Saint-Thibaut, possession de La Ferté, p. 676, chapelle détruite, commune de Laives.

Fiche n°: 91
Prieuré : **LAIZÉ**

Commune. **Hameau** : LAIZÉ
Canton : MÂCON
Code postal : 71870
Vocable : SAINT-SULPICE puis SAINT-ANTOINE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Laizé entre dans le patrimoine de Cluny entre 910 et 927 sous la forme humble d'un simple tiers de clos (vigne) et un tiers de pré. Cette *villa* était dotée d'une *ecclesia* au vocable initial de Saint-Sulpice. Elle fut donnée à l'abbaye par le comte de Mâcon en 950.

Mais à lire les chartes successives on peut se demander qui en était vraiment propriétaire. En 954 un couple de laïcs donne à nouveau l'église. Quant à l'évêque, il se manifeste en 1019 en accordant à Cluny, mais en précaire (situation inédite) l'église et ses pertinences. D'autres laïcs, au début du XII^{e} siècle, abandonnent les coutumes qu'ils avaient accaparées sur ce bien.

Après les tumultes provoqués par les comtes de Chalon et Mâcon, le roi Louis VII intervient dans la région et établit, grâce au pariage sur Saint-Gengoux, une pacification et la défense des biens monastiques. Le comte Girard en tire les conséquences et signe un accord général avec Cluny en 1180. Dans cet acte détaillé qui partage les redevances et les droits de justice pour six lieux, dont Laizé, on distingue plusieurs groupes de souscripteurs : l'abbé et ses témoins, puis le comte et ses témoins, ensuite la *familia* de Cluny, la *familia* de Chevignes, la *familia* de Laizé, dont le doyen Guillaume et Pierre, le chapelain.

Laizé était déjà un doyenné bien intégré. Dans la *Dispositio rei familiaris* de Pierre le Vénérable, sa participation au *mesaticum* est programmée pour la deuxième quinzaine de juillet. Un peu plus tard la *Constitutio expense* qui analyse les productions, rapports et améliorations de recettes attendues de la part de ces structures mixtes doyennés-prieurés, commence par Laizé. Le doyen est présent en permanence. Georges Duby évalue la *familia* à cinq personnes. Le prieur avait d'ailleurs été excommunié par le pape Honorius II pour avoir soutenu l'ex abbé Ponce dans sa révolte. D'après Froissart c'est à Laizé que le fameux routier Arnaud de Cervolle, dit l'Archiprêtre, aurait trouvé la mort en 1366 au cours d'une querelle avec ses hommes. En fait le lieu précis de sa fin n'est pas connu, et la tradition locale a trouvé avantageux de s'en emparer en dépit des doutes de l'auteur des chroniques.

L'église du XI^{e} garde un chevet circulaire surmonté d'un toit en croupe ronde, un clocher coiffé d'un étrange chapeau qui le déborde ajouté probablement au XIX^{e} siècle. Chevet et clocher sont rehaussés d'arcatures lombardes. (Au tome 2 photo du chevet Annexe IX du chapitre IV de la deuxième partie).

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1755.
CC n°138 (918), n°518 (940), n° 768 (950), n°1259 (969), n°1260 (969), n°1280 (970), n°2039 (993), n°2110 (993), n°2111 (993), n°2267 (994), n°2314 (996), n°2490 (999), n°2721 (1019), n°2742 (1020).
CC CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable 1148), n CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155).
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 167.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 228.
LONGNON, p. 190 B : *curatus* exempt (XIVe), 203 D : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 752.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 89.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 254 .
Patrologie Latine, CLXVI, col. 1260.
RACINET (Philippe), « Expansion de Cluny sous Hugues I^{er} de Semur », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny*, Actes du colloque scientifique international, Cluny, 1990, p. 93-107.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.193.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 94.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 392 s.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés … op. cit., p. 32.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 311.

Fiche n°: 92
Prieuré : **CHÂTELARD**

Commune. **Hameau** : LANCIÉ
Canton : BELLEVILLE
Code postal : 69220
Vocable : SAINT-JULIEN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

On sait peu de choses sur cette dépendance tournusienne. Au sein du diocèse de Mâcon il s'agit de l'unité la plus méridionale, qui pouvait servir d'étape pour les déplacements des moines ou des officiers de l'abbaye en direction des établissements du diocèse de Vienne, Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange et même Viviers.

Saint-Julien de Lancié apparaît officiellement dans la bulle de privilèges et protection promulguée le 10 mai 1119 par le pape Calixte II. Dans la longue énumération qu'on peut y lire (Juenin écrit que c'est le document le plus complet provenant des papes successifs) il n'y a pas de distinction nette entre les monastères et les simples églises. Pour penser qu'il y avait là un prieuré on s'en tient aux explications données par Juenin dans la *Nouvelle histoire*. Dès le début d'une prise de possession l'abbé envoyait sur place plusieurs moines dont le supérieur avait le titre de prieur.

Le pouillé du diocèse de Mâcon, dans sa version du XIV^{e} siècle, note un curé exempt (comme l'avait précisé Calixte II pour toutes les dépendances de Tournus), et le curé pouvait être le prieur-curé primitif. Dans l'édition du pouillé avant 1412, Lancié est signalé en tant qu'église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus. Le lieu-dit « Châtelard » pourrait faire penser à une fortification de cette celle.

Sources

CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 386.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 112 et Preuves p. 145.
LONGNON, p. 191 D : *Curatus* exempt (XIV^{e}), 204 F : église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus (avant 1412).
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*…op. cit., p. 426.

Fiche n°: 93
Prieuré : **LE PULEY**

Commune. **Hameau** : LE PULEY
Canton : MONT-SAINT-VINCENT
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-CHRISTOPHE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : LANCHARRE

Ce prieuré féminin fut probablement créé à la fin du XII^{e} siècle. Henri Batault signale en effet un registre de « Foi et hommage dus à Madame la Prieure du Puley, depuis 1211 jusqu'à 1710 ». En réalité ce prieuré, soumis à celui de Lancharre dès son origine, fusionna avec ce dernier en 1615 peu avant l'érection de l'archiprieuré en abbaye. On en déduit que les actes de foi et hommages postérieurs à cette date se firent directement à l'abbesse.
Le prieuré est abondamment documenté par la série H des Archives départementales. Les moniales rejoignent celles de Lancharre quand elles s'installèrent à Chalon au début du XVII^{e} siècle. Les bâtiments ne furent plus entretenus.
Le plafond de la nef s'effondra au début du XIX^{e} siècle, époque où des témoins assurent que l'on y voyait encore des stalles. Le clocher lui-même, d'architecture octogonale, fut abattu à l'explosif vers 1860 et l'on dispose de quelques clichés de cet événement. Depuis 40 ans la famille de Marcel Aubert dirige une association de sauvegarde et de mise en valeur qui a permis de consolider l'abside et les absidioles, le portail et bas-côté nord.

Sources

AD Côte-d'Or, B 11681 (1263), B 11555 f. 24v (1397).
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1819 Le Puley, parcellaire A3.
AD Saône-et-Loire, La Ferté H 25 (1164), H 26 (1185).
AD Saône-et-Loire, Le Puley H 557 à H 584, dont H 566 (1270-1772), H 574 (1404-1483), H 575 (1263), H 583 (1291-1736).
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, p. 188.
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, chartes n°225 et 226.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2376.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 41 et 227.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 225.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 300.
LONGNON, p. 174 G : église exempte (1320), 182 C : église paroissiale au patronage de la prieure de Lancharre (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 388 .
Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré de Puley, éd. BATAULT (Henri), *BSHAC*, t. III, 1ère partie, 1854, p. 1-26, ici p. 8.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.287.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 593.

Fiche n°: 94

Prieuré : **SAINT-QUENTIN**

Commune. **Hameau** : LE ROUSSET ET SAINT-MARCELIN-DE-CRAY. SAINT-QUENTIN
Canton : LA GUICHE
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-QUENTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : PERRECY

Saint-Quentin apparaît dans les documents diplomatiques entre 908 et 913, c'est-à-dire au tout début de la période fixée pour les recherches sur les prieurés. Un acte présenté comme la charte 36 de Saint-Benoît-sur-Loire nous apprend que l'abbé Aymon de Saint-Martin d'Autun donne au prévôt de Perrecy la chapelle Saint-Quentin en échange d'une autre chapelle Saint-André (prieuré fondé vers 876) près d'Anzy-le-Duc. Cette information, confirmée par Pérard, est doublement significative. En premier elle révèle l'existence antérieure au X^e^ siècle d'une chapelle d'obédience monastique bénédictine. En second cela confirme les débuts de l'organisation de Perrecy, grâce aux dons du comte Eccard dans le troisième quart du IX^e^ siècle, et dont la communauté avait à sa tête un supérieur local portant, non le titre de prieur, mais celui de prévôt. Les deux abbés Aymon de Saint-Martin (900-924) et Lambert de Fleury (907-929) confirmèrent des arrangements négociés au niveau local.

En dépit de ce parrainage illustre, Saint-Quentin n'a pas connu de développement important. Il existe un lieu-dit « Le Moine » sur une portion du territoire en limite des communes du Rousset et de Saint Marcellin de Cray. De fait, Saint-Quentin appartenait depuis la Révolution à la commune de Saint-Marcellin de Cray jusqu'en 1861, date à laquelle on rattacha ce hameau à Le Rousset.

Comme le pouillé du XIV^e^ siècle mentionne trois églises proches dépendant de Perrecy, Saint-Quentin, Saint-Marcellin et Salornay, il semble légitime de penser qu'il n'y avait qu'un seul moine obédiencier pour ces trois paroisses. Le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon ajoute une énigme en désignant Saint-Quentin dans le début du XI^e^ siècle comme étant tenu en précaire par les frères de Perrecy.

Le nom de Saint-Quentin était à l'origine précisé de la manière suivante : *ecclesia sancti Quintini de altii*s ou Saint-Quentin des Hauts. Par la suite le *de altiis* se contracta en *de aliis* ou des Aulx, déformation donnant lieu à des discussions sans fin sur l'authenticité de l'une ou l'autre formule.

L'église actuelle, disons la chapelle, est isolée au sommet d'une colline, au milieu d'un modeste cimetière. Le portail à arcade cintrée est surmonté d'une plaque épigraphique peu interprétable. Sur le mur sud de la nef il y avait une porte au linteau de style gothique, aujourd'hui murée. L'intérieur, bien restauré est lumineux malgré les fenêtres étroites et peu nombreuses. La nef est recouverte d'un plafond en bâtière dont la poutraison est cachée par un lambris. L'arc triomphal est légèrement brisé. Son mur de contrefort nord est suffisant pour accueillir un autel votif, tandis qu'au sud une console supporte une statue. Après le transept d'une seule travée, on accède au chœur par une marche. L'abside est en cul-de-four et percée de trois fenêtres éclairant l'autel principal. Denis Grivot assure que saint Quentin était invoqué conte l'hydropisie et la coqueluche (contre les quintes !).

Sources

AD Côte-d'Or, B 10494 (1315), *parochia sancti Quentini*.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1817 Saint-Marcellin, parcellaireB1 : ruisseau Quentin affluent de la Guye.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1861 Le Rousset, parcellaire F1 et A.
BERLAND (Jean-Marie), « Place de Perrecy parmi les prieurés de Fleury », in *Encadrement religieux des fidèles*, 109e Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 621-643.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 465, p. 267.
GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles,* Lyon, 1974, p. 348.
LONGNON, p. 202 E : *eccelsia sancti Quentini de Aliis*, au patronage du prieur de Perrecy, (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 315, Saint-Marcellin .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.232.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 29 et 38.
Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire, éd. PROU (Maurice) et VIDIER (Alexandre), Paris, Picard, 1900, chartes 26 et 36.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 672, Le Rousset écart de Saint-Quentin.

Fiche n°: 95
Prieuré : **SAINTE-MADELEINE**

Commune. **Hameau** : LE VILLARS
Canton : TOURNUS
Code postal : 71700
Vocable : SAINTE-MADELEINE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

La date de fondation du prieuré féminin du Villars ne nous est attestée par aucun document. Nous ne savons d'ailleurs pas à quelle règle était soumise la communauté. Comme pour les religieuses de Lancharre on a supposé un mode de vie comparable à celui des chanoinesses libres.
La construction de l'église accolée à l'église priorale et paroissiale du prieuré masculin voisin serait datée du XII^e^ siècle selon Virey et les traces archéologiques, ce qui situerait à peu près l'arrivée des religieuses sur place. On dispose de descriptions du début du XVIII^e^ siècle permettant d'identifier sur le flanc sud de la chapelle : un cloître, une salle capitulaire et un cellier au rez-de-chaussée, et quatorze chambres à l'étage.

Au XV^e^ siècle la famille Andelot était très présente au Villars. En effet trois de leurs membres y séjournaient : Françoise et Béatrice comme sœurs professes et leur neveu Jean à la fois comme infirmier de Tournus et prieur du Villars.

Les mêmes documents (en provenance de l'hôpital de Tournus) qui donnent les indications sur les bâtiments, nous informent également sur les biens et revenus de la communauté dont la majorité provenait de possessions outre Saône (200 livres nettes de charges) alors que ceux issus des domaines de la rive droite étaient très inférieurs (80 livres nettes de charges).

Si les moines abandonnèrent rapidement les lieux pour retourner à Tournus, les religieuses persévérèrent jusqu'au XVII^e^ siècle avant que des troubles guerriers ne les dispersent entre Tournus, Macon et Neuville-les-Dames (Ain). La paix revenue, quelques religieuses revinrent sur place jusqu'à une extinction complète de la communauté peu avant le Révolution.

Sources

Les références seront données à la fin de la fiche 96, car communes aux deux prieurés.

Fiche n°: 96
Prieuré : **LE VILLARS**

Commune. **Hameau** : LE VILLARS
Canton : TOURNUS
Code postal : 71700
Vocable : SAINT-VALÉRIEN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Les restes pour une grande partie bien conservés des deux églises parallèles du Villars, assortis de données historiographiques importantes allant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle concernant un prieuré féminin Sainte-Madeleine, ont conduit à des conclusions un peu hâtives sur les fonctions respectives de ces édifices. En effet, selon de nombreux écrits, l'église méridionale servait de priorale pour un couvent féminin, tandis que l'église septentrionale aurait été exclusivement vouée au service paroissial sous la dépendance de l'abbé de Tournus.

Dans ce raisonnement on avait omis, semble-t-il, de prendre en compte l'existence d'un bâtiment situé nord-ouest de l'église, appelé prieuré. Sa construction est reconnue par les archéologues comme étant antérieure à son homologue féminin. Le prieur titulaire devait, selon la coutume tournusienne, tenir la paroisse jusqu'à ce qu'un prêtre séculier, présenté à l'agrément de l'évêque par l'abbé de Tournus, prenne la relève.

On reconnaît à la lecture des pouillés la coexistence de deux prieurés dont celui masculin au vocable de saint Valérien. Ce martyr venu de Lyon à Tournus au IIe siècle prêcher l'évangile était vénéré en ces lieux. Lorsqu'en 1120 se fit la dédicace de l'église Saint-Valérien à Tournus, il est probable que le petit convent retourna à l'abbaye, d'autant qu'à la différence de Marcigny, le prieuré masculin de Villars n'avait pas pour vocation de contrôler le prieuré féminin dont la responsable avait libre choix de son aumônier et sa totale liberté de gestion.
Si le prieuré disparut rapidement en tant que communauté, le titre de prieur persista comme patron de la paroisse (ou curé primitif) et comme garant de la défense des droits de l'abbaye. En 1281, dans un accord entre l'abbé de Tournus Jean de Montbelet et Aymé de Savoie, on lui reconnaît le droit d'exercer la justice outre Saône, conjointement avec le cellérier, sur tout le territoire de Bagé « à l'exception des crimes où il s'agirait de mort ou de mutilation ». Le 13 janvier 1344 l'abbé Girard IV procéda à la fusion des offices de pitancerie et d'ouvrerie « suite à la demande de 47 de ses religieux ». Parmi les témoins signataires de l'acte, Juenin mentionne trois prieurs dont celui du Villars. Ainsi l'existence de ce dernier est confirmée jusqu'à la moitié du XIV^{e} siècle. Au pouillé d'avant 1412, l'église est simplement inscrite en tant qu'église paroissiale au patronage de l'abbaye de Tournus.

Particularités des églises priorales jumelles du Villars
Le Villars est un village à 4 km au sud de Tournus, sur la rive droite de la Saône, pratiquement en face de Préty. Son église est confirmée en 1119 par le pape Calixte II comme une possession de l'abbaye de Saint- Philibert de Tournus. La juxtaposition des deux communautés provoqua la construction d'une église jumelle et parallèle au vocable de Sainte Marie-Madeleine. Comme il est dit plus haut la communauté masculine disparut rapidement et laissa sa chapelle priorale redevenir une église paroissiale. La présence d'une communauté bénédictine féminine renforçant l'impératif de clôture d'avec les autres moines ou les fidèles fut à la base de l'édification de deux églises jumelles ou jumelées. Cette exigence n'existait pas à Lancharre ni au Puley dont les règles de vie de chanoinesses libres étaient moins sévères. Le principe et les exemples d'églises jumelées ont été exposés méthodiquement dans un article de Léon Laroche qui fait encore autorité par son application adéquate à la

situation constatée au Villars : « Par église jumelée, nous entendons une église formé de deux bâtiments distincts, coexistant côte à côte, et destinés à permettre aux fidèles, ou à certains groupes de fidèles de se livrer à leurs exercices de dévotions. C'est en somme la juxtaposition de deux églises, séparées seulement par un mur mitoyen. Mais les deux bâtiments communiquent ordinairement entre eux part des ouvertures en nombre et de grandeur variable, suivant les motifs et les conditions qui ont présidé à leur construction gémellaire ».
L'auteur érige une classification selon l'emplacement qu'occupent les deux bâtiments. La juxtaposition peut être latérale, de bout en bout en *terminus terminal*, ou verticale par superposition.
À Le Villars, les bâtiments conjoints sont associés parallèlement et recouverts d'une seule toiture. Chaque église s'ouvre à l'occident par un large portail roman. On accède à l'église nord par un porche qui recouvre un escalier de plusieurs marches depuis la place. L'église méridionale (celle des bénédictines) s'ouvre sur un jardinet de plain-pied à l'occident et donne appui à la couverture d'un cloître en partie restauré pais non accessible (privé).

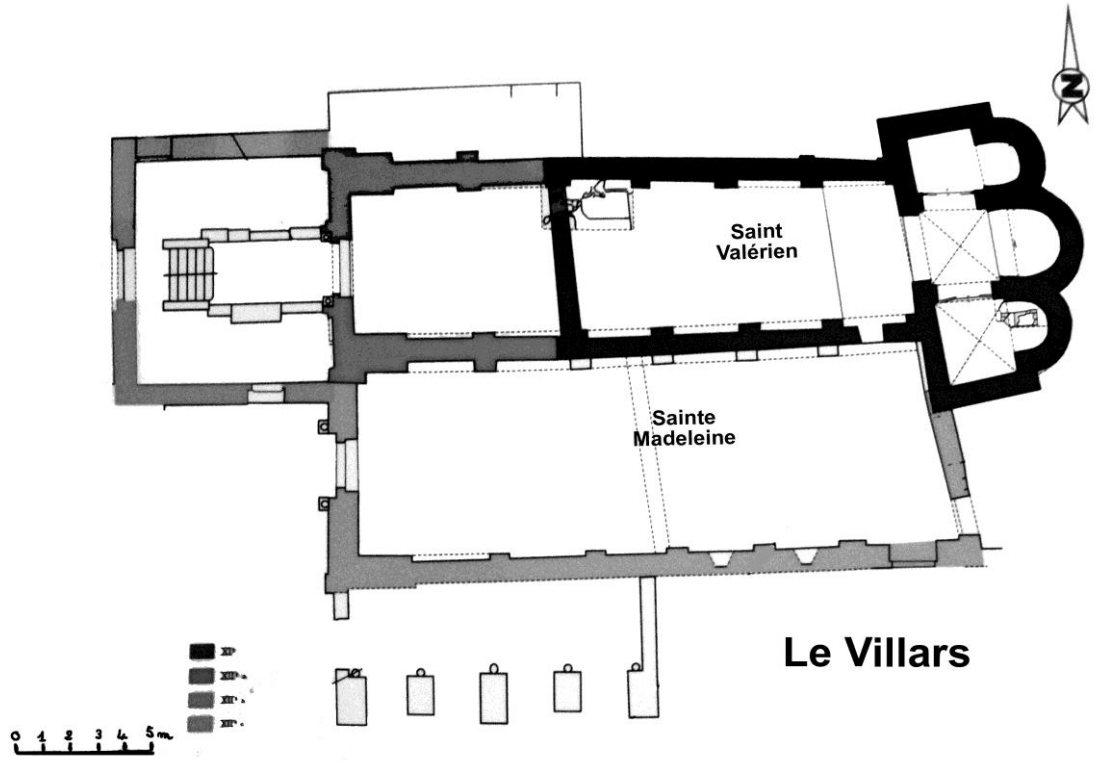

Pour comprendre la disposition des deux églises jumelles de Le Villars, il faut se référer au plan qui est exposé à l'entrée de l'ensemble de l'édifice. L'église primitive Saint-Valérien du XI^e^ siècle (contours noirs) est à une seule nef à voûte en berceau plein cintre prenant appui sur des piliers surmontés d'arcatures aveugles qui rythment les murs gouttereaux. Cette nef peu longue (environ 12 m d'après l'échelle) débouche sur un transept saillant de trois travées. À la croisée fait suite une abside en cul-de-four, flanquée de deux absidioles elles-mêmes en continuité avec les branches du transept. La branche sud du transept supporte le clocher. La remarque qui s'impose à la vue du plan est l'angle formé par l'axe de la nef et l'axe transept-abside. On a parlé ailleurs de cette dissymétrie retrouvée dans d'autres églises médiévales et interprétée de diverses manières. Une autre réflexion incidente est la similitude de plan entre Saint-Valérien et Saint-André-de-Bagé, mais on le comprendra, avec une genèse différente. Ici on est devant le premier jet de l'église, tandis qu'à Saint-André c'est l'aboutissement de profonds remaniements. Au XII^e^ siècle la nef de Saint-Valérien est allongée de deux travées dans sa partie occidentale. Puis les sœurs bénédictines arriment leur vaisseau à celui de Saint-Valérien en s'encastrant le long de la nef complétée et de la branche sud du transept qu'il déborde. Une assez large ouverture qui ne figure pas sur le plan donne sur le transept sud et partant, sur l'absidiole. Des ouvertures actuellement murées sont ménagées dans le mur mitoyen et devaient permettre, sous forme d'hagioscope, aux sœurs de participer à

certains offices, l'ouverture plein pied servant entre autres à recevoir la communion. En même temps un porche couvert est ajouté pour accéder à saint-Valérien.
Cette église jumelée ou ces églises jumelles de Le Villars sont les seules en juxtaposition longitudinale retrouvées dans la série des prieurés réguliers des deux diocèses de Chalon et Mâcon. La seule justification semble venir de la coexistence avec clôture sévère d'un prieuré double : masculin et féminin.
La particularité « siamoises » des églises de Le Villars avait été signalée il y a plus d'un siècle par Jean Virey, puis intégrée par Jean Laroche à une étude d'ensemble sur les églises jumelles. Mais l'intérêt porté à l'édifice a connu un rebondissement récent par la découverte en 2002 dans la voûte d'abside d'un Christ dans une mandorle ovale, dont la restauration permit de bien distinguer un Christ debout dont la main droite levée réalise un geste de bénédiction et la main gauche tient un coffret ou un livre. Le personnage à droite du Christ, a été identifié à l'archange Gabriel mais celui qui est à sa gauche, tout aussi angélique reste mystérieux. Dans la chapelle des sœurs bénédictines le mur oriental du chevet était également recouvert de peintures beaucoup plus gravement endommagées et dont on n'a pu que faire ressortir quelques éléments. On croit pouvoir deviner la structure peinte d'un cloître, avec un Christ assis de profil, faisant un signe de bénédiction.
Le point complet sur cette question a été proposé par Christian Sapin au Congrès Archéologique de France en 2008. Si les connaissances archéologiques relatives à cette église priorale exceptionnelle semblent maintenant avoir fait le tour complet de la question, notre connaissance de la double vie monastique concomitante en ces lieux pendant environ un siècle est loin d'être comblée. C'est la grande différence avec les monastères doubles clunisiens de Grelonges-Salles (diocèse de Lyon) et surtout de Marcigny (diocèse d'Autun). Il est vrai que dans ces deux derniers et célèbres exemples la prépondérance du pouvoir prioral masculin semblait être de règle, ce que les bénédictines de Le Villars n'ont pas connu ou accepté.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 1683 et 1684, Archives de l'hôpital de Tournus, H 67.
CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne,* Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 386.
CC 486 (938).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 3180.
HAVERKAMP (Claus), «En écoutant à la fenêtre : une page oubliée au Moyen Âge», *Annales Académie de Mâcon*, 2007,t; I, p. 210-218.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 168, 182, 236, et preuves p. 145, 174.
LAROCHE (Léon), "Contribution à l'étude des églises jumelées", *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Tournus,* t. XLII, 1942, p, 137-142.
LONGNON, p. 189 C : *Prior* (XIVe), 203 G : église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 53.
OURSEL (Raymond), *Abbayes et Prieurés de Saône-et-Loire*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1980, p. 27.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, manuscrit AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 267.
SAPIN (Christian), « Le Villars, église de la Madeleine », *Congrès d'archéologie de France*, 2008, éd. SFAR 2010, pp. 225-236.
VERGNOLLE (Éliane), *Le «premier art roman» cent ans après*, Actes du colloque international des Baume-les-Messieurs et Saint-Claude (juin 2009), Université de Franche-Comté, 2012, plan 46 et photo 48, reproduction p. 57.
VIREY (Jean), *Les Églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon*, MSE puis Protat, Mâcon, 1935, p. 458-461.

Fiche n°: 97
Prieuré : **LEYNES**

Commune. **Hameau** : LEYNES
Canton : LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Code postal : 71570
Vocable : SAINT-VITAL
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Il semble que les moines de Saint-Philibert aient convoyé dans leurs pérégrinations les reliques de saint Vital (un ermite venu d'Angleterre au début du VIIIe siècle) qu'ils vénéraient en l'église de Philibert en Normandie. Il n'y eut donc rien d'étonnant dans leur décision de donner ce vocable à l'église du village de Leynes dont une charte est confirmée en 1119 par Calixte II et par Alexandre III en 1179.

Le pouillé du XIVe siècle présente successivement la *domus* pour laquelle Tournus paie un forfait en même temps que pour Plottes, Champagne, Uchizy et Saint-Romain, puis un *curatus* exempt de décime. Au pouillé d'avant 1412 il n'est plus question que d'une église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus. On sait que ce dernier fit fortifier Leynes au XVe siècle. Cette initiative ne suffit pas à décourager les troupes adverses d'Armagnacs et de Bourguignons qui n'eurent aucun mal à anéantir la petite garnison censée défendre le lieu. Leynes est détruit au moment des guerres de Religion. La tradition locale prétend que les derniers moines furent jetés dans le puits de la basse cour, puits ensuite comblé.

La chapelle priorale était dans l'enceinte castrale, au vocable de Marie. Il n'en reste rien. L'église paroissiale Saint-Vital, située au pied du château, présente des mélanges architecturaux du XIIe et du XVIe siècle.

Sources

CC n° 1796 (988-89) : don à Cluny de biens situés à chasselas (Leynes).
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 169.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 317 et preuves p. 127, 145, 175.
LONGNON, p. 189 C : *domus*, 192 B : *curatus* (XIVe), 204 F : église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 267 et sv .
MOUILLEBOUCHE (Hervé), Habitat fortifié de Saône et Loire, fiche faite par NIMMEGEERS (N): « Château de Leynes », sd.
PERRAUD (François), *Les environs de Mâcon : anciennes seigneuries et anciens châteaux*, Mâcon 1912, Lafitte Reprints, 1979.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.200.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 400.

Fiche n°: 98

Prieuré : **SAINT-RIGAUD**

Commune. **Hameau** : LIGNY-EN-BRIONNAIS
Canton : SEMUR-EN-BRIONNAIS
Code postal : 71110
Vocable : SAINT-RIGAUD
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : NA puis CLUN
Dépendant de : AUTOCÉPHALE puis CLUNY

On peut sérieusement se poser la question : le classement de Saint-Rigaud parmi les prieurés clunisiens n'est-il pas le résultat d'un quiproquo ? Guy de Valous mentionne un tel prieuré, sans aucune précision, dans la liste des maisons clunisiennes de la chambrerie ou province de Lyon. De son côté Jean Marilier indique sommairement : « abbaye vers 1065, puis prieuré de Cluny, supprimé en 1767 ».

L'erreur d'analyse aurait une double origine. La première est une dissension au sein de la jeune fondation. En conséquence de ce désaccord le troisième abbé, Etienne et son prieur Ermenaldus partent dans l'île de Cordes et fondent une celle au lieu-dit Graves (Gironde) qu'ils soumettent à Cluny vers l'an 1100. En l'absence de toute liste abbatiale entre 1100 et 1200, certains auteurs ont pu penser que la fondation de Graves avait entraîné toute cette famille monastique dans l'obédience clunisienne. Une telle hypothèse ne permettait pas de comprendre que l'abbé de Saint-Rigaud, Damas, intervienne comme arbitre en 1259 dans le conflit opposant le prieur de Charlieu aux bourgeois de la ville. L'abbaye Saint-Rigaud en aurait été récompensée par l'attribution des petits prieurés de Villeneuve et Saint-Victor-sur-Rhins en précaire de 1260 à 1270.

L'autre motif de confusion viendrait du fait que le petit prieuré d'Ajoux (fiche n° 147) est construit sur la montagne Saint-Rigaud, en Beaujolais. C'est à propos de cet ermitage qu'on a expliqué son établissement géographique initial au diocèse d'Autun, et sa récupération par le diocèse de Mâcon en 1215 lors d'un concordat passé avec l'abbé de Cluny (voir chapitre II de la première partie p. 85).

Saint-Rigaud a fait l'objet de plusieurs monographies, et récemment d'un article synthétique de François Jal. Aucun des auteurs ne reprend à son compte, ni même ne mentionne l'existence d'un prieuré clunisien de Saint-Rigaud.

En conclusion, nous avons admis, sur la foi des documents dont nous nous sommes servis pour accepter les prieurés dans notre liste, un prieuré de Saint-Rigaud qui aurait été clunisien. Mais les recherches fouillées au moment de l'établissement de cette fiche n'ont pas permis de confirmer l'existence d'un tel prieuré. L'abbaye Saint-Rigaud est restée abbaye ayant eu des liens avec Cluny, elle a donné naissance à un prieuré clunisien lointain. Seul un prieuré situé sur le Mont Saint-Rigaud pouvait prétendre à cette appellation mais était en fait dédié à saint Victor.

Sources

Abbaye de Saint-Rigaud

AD Saône-et-Loire, Saint-Rigaud H 142 à H 176, B 2371, BH GF 61, p. 164..
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 6 (1071), n° 5 (1072)
BnF Lat 9884.
CC n° 3633 (1088) : fondation du prieuré de Graves.
CHAUMONT (Chanoine L), *Histoire de Cluny depuis les origines jusqu'à la ruine de l'abbaye*, Paris; de Gigord, 1911.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2868.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux…*op. cit., t. I, p. 298.
FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Histoire de la ville et de ses habitants des origines à l'aurore des temps modernes,* Saint-Etienne, Association pour la connaissance de Charlieu, 1985, p. 217.
Gallia IV, col. 1173.
CUCHERAT (Abbé François), « L'abbaye de Saint-Rigaud », *AAM*, t. II, 1851, p. 9.
JAL (François), « L'abbaye de Saint-Rigaud : une expérience de cénobitisme érémitique face à l'expansion clunisienne dans le Brionnais », *Histoire Médiévale et Archéologie*, 1997, 8, p. 61-97.
LECESTRE (Léon), *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après la Commission des Réguliers en 1768*, Paris, 1902, ici p. 3.
LONGNON, p. 193 A : Abbé de Saint-Rigaud (XIV^{e}), 200 C : Ligny, église paroissiale au patronage de l'abbé de Saint-Rigaud (avant 1412).
LORAIN (Prosper), *Histoire de Cluny depuis sa fondation jusqu'à sa destruction à l'époque de la Révolution française*, Sagnier et Bray, Paris, 1845.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 111.
OURSEL (Raymond), « Un grand dessein meurtri : l'abbaye de Saint-Rigaud », *MSE*, t. 51, fasc. 2, 1967, p. 115-130.
OURSEL (Raymond), *Abbayes et Prieurés de Saône-et-Loire*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1980.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 672.
VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^{e} siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, Appendice III, p. 224.

Prieuré Saint-Victor d'Ajoux ou Saint-Rigaud (voir fiche n°147)

DEVEAUX (Abbé J.C.), *La Montagne de Saint-Rigaud dans le Haut Beaujolais*, Lyon, Vitte, 1896.
ODOUARD (Chanoine), *Le prieuré de Saint-Rigaud ou d'Ajoux*, Monographie dactylographiée, 1923.

Fiche n°: 99
Prieuré : **NOTRE-DAME-DE-LOSNE**

Commune. **Hameau** : LOSNE
Canton : SAINT-JEAN-DE-LOSNE
Code postal : 21170
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LOSNE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : SAINT-VIVANT-DE-VERGY

Il ne faut pas situer Notre-Dame de Losne à Saint-Jean de Losne comme c'est souvent le cas. Les Losnais sont vexés par cette erreur ou approximation. Les cartes établies par Jean Marilier permettent de comprendre l'évolution et la démarcation des deux localités au cours des siècles. On voit sur sa carte « Avant 1136 au plus tôt » les multiples méandres des bras de la Saône (voir au tome 2 Annexe I du chapitre II de la première partie). Grosso modo *Latona* se trouve sur la rive droite. Au centre des méandres, Jean Marilier situe l'abbaye dont s'enorgueillissait Losne, comme étant érigée par décision royale. L'activité portuaire était sans doute importante, consistant en transport par bacs permettant de franchir les différents bras d'un endroit à un autre, et une activité de pêcherie dont nous avons parlé dans le chapitre II de la troisième partie. Comme à bien d'autres endroits de ce cours d'eau l'évolution hydrographique fit se rassembler les différents bras en un cours unique. Sur la carte de Marilier intitulée « Avant 1730 » *Latona* se retrouve nettement sur la rive droite et devient Saint-Jean de Losne, l'abbaye devenue prieuré par rattachement à Cluny est sur la rive gauche, encore entourée d'un bras du fleuve, c'est Notre-Dame de Losne. Saint-Jean se développa en qualité de grange cistercienne. Nous ne parlons ici que de Notre-Dame de Losne, de ses origines, ce que l'on sait de sa priorale et du statut du monastère, puis de la vie monastique telle que les documents clunisiens nous la décrivent depuis les premières visites et jusqu'en 1400.

Notre-Dame de Losne : église abbatiale, priorale, cathédrale, paroissiale

L'histoire de Notre-Dame de Losne est connue grâce à une monographie de XIX^e^ siècle due aux soins de Philippe Dethel dans le style historiographique de l'époque. En 1963 Jean Marilier a proposé une relecture des textes et des faits concernant ce monastère situé à la frontière de deux royaumes et aux confins de trois diocèses et qui connut des situations canoniques en marge du droit commun. Il semblerait qu'un micro-évêché ait existé au début du VII^e^ siècle, et que son évêque ait participé et signé au concile de Paris de 614. De cet éphémère évêché il n'est ensuite plus question, mais au couronnement d'Henri I^er^ en 1027 à Reims, son père le roi Robert donna à l'évêque de Chalon « l'abbaye Notre-Dame de Losne » pour que celle-ci soit le second siège de l'église de Chalon et successivement de tous ses prélats. Cathédrale, co-cathédrale, abbaye, voilà une église aux titres ronflants. En fait la co-cathédrale accueillait quelques chanoines séculiers dont le supérieur avait le titre d'abbé. La vie commune canoniale n'était pas régulière ni édifiante pour les fidèles et le patron laïc de l'église. À soixante kilomètre de là, l'abbaye de chanoines séculiers de Vignory ne donnait pas non plus de pieuse satisfaction à son patron Gui de Vignory. Celui-ci décida de donner le monastère de Vignory aux moines de l'abbaye Saint-Bénigne entre 1031 et 1046, et renvoya ses chanoines à Losne renforcer la communauté existante patronnée par son cousin, la renforcer en nombre et, espérait-il, en qualité de vie canoniale. La nouvelle communauté canoniale de Losne fut dirigée par un certain chanoine Hugues, d'une très grande probité que la chronique de Bèze qualifie d'édificateur du monastère Sainte-Marie de Losne.

Les chanoines expulsés de Vignory quittaient une église neuve et probablement inachevée et en gardaient un souvenir tenace au point de convaincre leurs confrères de Losne auxquels ils étaient maintenant agrégés, d'en bâtir une reproduction à l'échelle sensiblement réduite de 7/10^e^. Les chanoines n'adoptèrent pas la règle de saint

Augustin et cédèrent la place en 1136 à des moines bénédictins qui se mirent dans la dépendance de Cluny par la médiateté de Saint-Vivant de Vergy. Losne devenait prieuré et son prieur obtenait les privilèges d'un « prélat *nullius* » tout en subissant un rattachement au diocèse de Besançon. Pour se concentrer sur l'étude du bâtiment ecclésial de Losne, il faut rappeler que celui-ci fut démoli sur l'ordre de Louis XIII en 1636 en raison des difficultés de surveillance de la frontière pendant la guerre de Trente Ans. Les matériaux de l'édifice démoli furent utilisés à la construction d'un bastion à Saint-Jean de Losne. Un plan de l'église avait été dressé avant démolition et fut retrouvé aux archives départementales de Côte-d'Or dans la chemise des plans de Vergy. C'est Jean Marilier, à nouveau, qui trouva ce document et fit le rapprochement avec l'église priorale de Saint-Etienne de Vignory. L'église de Losne est un édifice à trois nefs et à déambulatoire flanqué de quatre absidioles : trois sont semi-circulaires, un de plan légèrement trapézoïdal. Cinq chapelles furent ajoutées le long du collatéral sud au XV^e^ et XVI^e^ siècles. En rapportant côte à côte les plans de Vignory et de Losne, on peut mesurer un rapport de longueur de 8/13 et de largeur de 7/9.

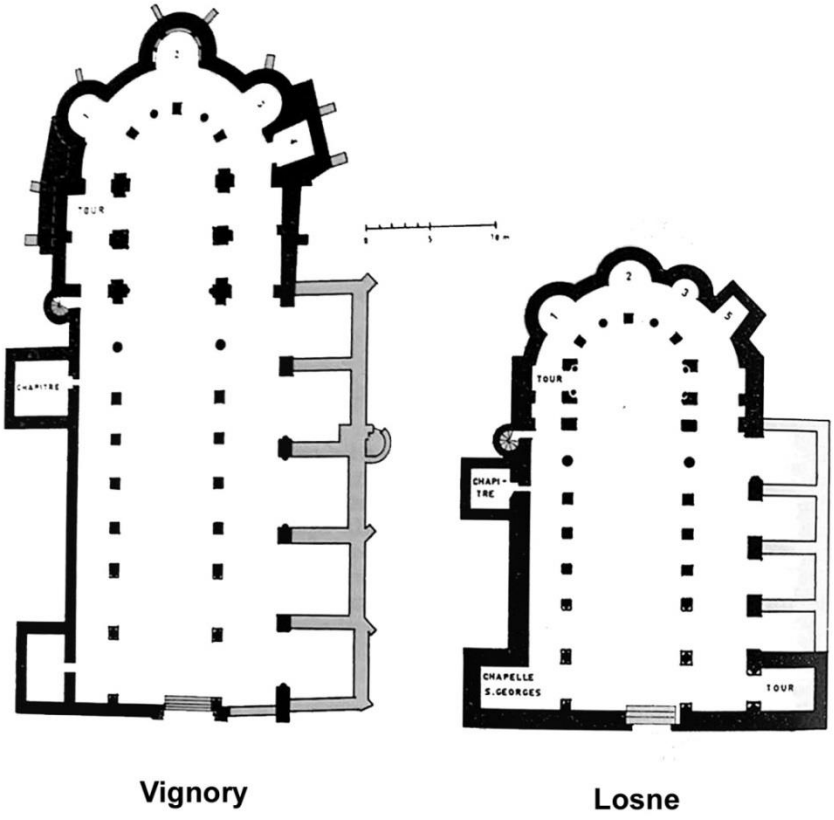

Figure 1. Plans comparés de Vignory et de Losne. En noir parties du XIe siècle, en traits les ajouts postérieurs. Selon Marilier op. cit., p. 226.

Après une étude minutieuse des plans respectifs et des avis des archéologues à propos de Vignory : Marilier écrit : « Nous en concluons que l'église de Losne a été bâtie d'un seul jet, en copiant dans l'ensemble Vignory, mais en évitant les traces de repentir ou de reprise. Losne doit donc être considérée comme postérieure à Vignory : la similitude du plan indique qu'elle en est une copie presque fidèle ».

Le mimétisme ente les deux églises alla jusqu'au décalque du vocable sison de l'édifice, du moins de l'autel majeur. Vignory était une église dédiée à Saint-Etienne, Losne à l'Assomption de la Vierge, mais son autel de chœur fut voué au protomartyr
Ce fut, par influence champenoise une des très rares églises priorales de nos recherches à comporter un déambulatoire. Autre détail visible dans le plan dessiné avant démolition au XVII^e^ siècle ; il apparaît clairement

que le chœur et l'autel de la paroisse sont situés en 5e 6e et 7e travées, tandis que le chœur et l'autel du prieuré occupait les travées plus orientales, avant le déambulatoire qui longeait en hémicycle les chapelles orientales d'abside et d'absidioles. Ce plan est démonstratif du positionnement de lieux liturgiques tels qu'ils devaient être à Charlieu dont l'église du XIIe siècle fut construite à la même époque, à quelques années près, et comportait également un déambulatoire. On peut retrouver dans ce plan l'observation des lieux réservé aux fidèles d'une part, aux moines d'autre part, avec dualité ou non de vocable telle qu'on la retrouvera pour Bourg-de-Thizy, Saint-Victor-sur–Rhins et quelques autres (voir figure ci-dessous).

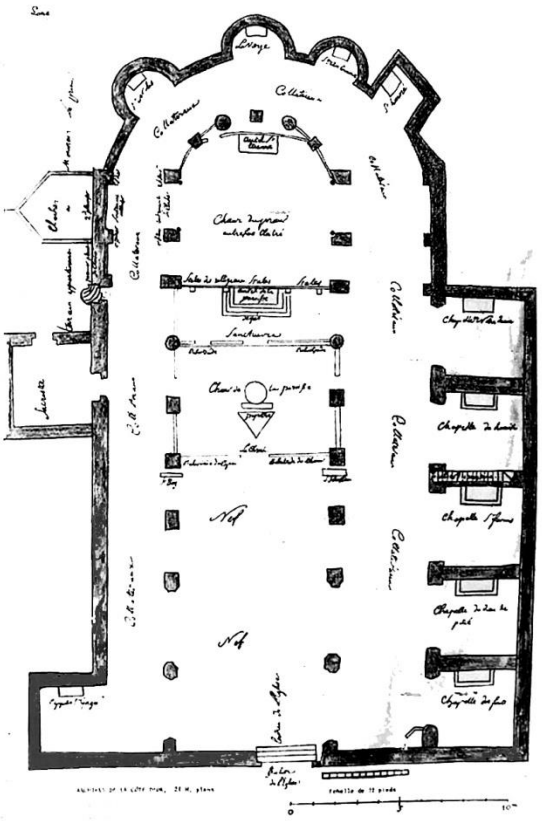

Figure 1 Plan de Notre-Dame de Losne AD Côte-d'Or 21 H, plans.

Une visite du prieuré le 15 novembre 1618 par Dom Jacques de Vayny, alias Darbouze, grand prieur de l'abbaye de Cluny, fait état de diverses reliques conservées au monastère, dont une chasuble du pape Clément (?), une dent de saint André, saint Barthélémy ou saint Laurent, et un reliquaire d'argent de 1265 contenant une parcelle de la vraie Croix.

Par ailleurs une inscription latine du XIIIe siècle du maître autel, composée de huit vers, avait été recopiée dans un manuscrit de Jean Berbizey conservé à la Bibliothèque d'Études de Besançon. L'inscription était la suivante :

Epitaphium altaris majoris Beate Virginis de Laudona

HAC CHRISTUS DOMINUS MENSA MACTATUR UT AGNUS,
DUM FERT LIBAMEN PANIS VINIQUE SACERDOS,
VINUM FIT SANGUIS DOMINI, SIC FIT CARO PANIS.
PASCIMUR HOC QUOQUE CIBO, DOMINO SIC JUNGIMUR ILLO ;
INTEGER ETIAM MANET, QUOD ID EST NON DESERIT ESSE ;
QUI NEGAT HOC VERUS FIDEI NON CULTOR HABETUR,
EN ERIT ILLE CIBUS, SECLI JUDEX BENEDICTUS,
TARTARA QUI FREGIT, LIGAT HOSTEM NOSQUE REDEMIT.

Le chanoine Michel Bosser de la cathédrale d'Autun en a donné la traduction suivante (10/10/2010) :

À cette table le Christ Seigneur est sacrifié comme un agneau
Lorsque le prêtre présente l'offrande du pain et du vin, le vin devient le sang du Christ et le pain la chair du Christ.
Il demeure intact. Ce qui ne peut cesser d'être.
Celui qui nie cette réalité est considéré comme non adepte de la vraie foi.
Tel est ce merveilleux aliment. Béni soit le juge de ce monde lui qui brise les portes de l'enfer, lui qui enchaîne l'ennemi lui qui nous rachète.

La vie monastique au prieuré de Losne

La vie du prieuré nous est connue essentiellement à partir de 1262 par les rapports des visiteurs de l'ordre de Cluny. Ces rapports ont été transcrits essentiellement par Ulysse Chevalier à la fin du XIXe siècle, et plus complètement par Dom Charvin depuis 1960.

Rien ne permet de savoir le nombre de moines présents à Losne à partir de son rattachement en 1136 jusqu'au moment (1262) où les rapports de visites nous sont transmis. Tout ce que l'on sait est que Vergy, son doyenné médiat, avait une trentaine de moines et plusieurs petits prieurés dépendants de un à trois moines. Losne devait se situer dans ce schéma. Son patronage sur quelques paroisses de sa prélature *nullius*, lui assurait une supériorité hiérarchique sur les prêtres séculiers chargés du service paroissial. On apprend qu'il y avait à Losne un magister, et que celui-ci, en 1292, tenait le prieuré de Beaune.

En 1299 les visiteurs constatent qu'il n'y a ni hospitalité, ni aumône et que les édifices conventuels dont détruits. Cette situation est reprochée au doyen de Vergy qui est démis de son droit d'intervention à Losne et de perception des revenus jusqu'en 1324. En 1325 le prieur de Losne est élu définiteur. Son successeur contracte des dettes (30 livres) en 1337. Le reste du siècle montre une alternance de prospérité et de défaillances pour la gestion des biens ou la ponctualité du service divin. En 1343, il y a trois moines plus le prieur. L'office, l'hospitalité et l'aumône sont bien faits selon la coutume. Le prieur a non seulement réparé moulins et bâtiments, mais il en a construit d'autres. Le prieuré n'a pas de dette et les provisions sont suffisantes pour aller jusqu'aux prochaines récoltes. En 1344, sur les trois moines, l'un est régisseur pour un seigneur cardinal dont le nom n'est pas donné. Il y a deux messes quotidiennes, les moines en disent une et le curé l'autre.

En 1380 le cardinal de Mende tient le prieuré et l'entretient mal : le cloître est en mauvais état, ainsi que le réfectoire et le dortoir. Ce cardinal est Guillaume de Chanac, abbé de Saint Florent de Semur, cumulant Losne et

le prieuré de Pont-aux-Moines. L'année suivante les visiteurs reconnaissent que le cardinal a payé 194 francs de travaux, mais ce n'est pas suffisant. En 1386 le moine Jean a été surpris avec une femme et mis en prison et aux fers. Comme il a supporté patiemment sa pénitence, sa manse n'a pas été suspendue.

Entre 1389 et 1400 le prieur de Losne est désigné trois fois en qualité de définiteur. De plus il est visiteur de la province de Lyon une fois, et de la province d'Alémanie quatre fois. Ces responsabilités prouvent les qualités et l'influence du personnage, mais aussi le caractère ambivalent des appartenances du monastère entre les deux provinces.

Le statut de prieuré clunisien par la médiateté de Vergy ne diminue en rien la participation de Losne à la vie de *l'ecclesia cluniacensis*. Les siècles suivants vont accentuer, en revanche cette situation canonique de prélature nullius, dans le diocèse de Besançon, mais non du diocèse. Cette subtilité canonique prendra fin au XVIII^{e} siècle.

Sources

AD Côte-d'Or 21 H 21, plans
AD Côte-d'Or H 696, abbaye de Losne
BOUQUET (Dom Martin), *Recueil des Histoires des Gaules et de la France*, Paris, 1738, t. II, p. 436.
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 142.
CC n° 2962 (1046), n° 4264 (1188), n°5042 (1263).
CHARVIN, **t. I**, p. 306 (1269), **t. II**, p. 29 (1292), 137 (1299), 191 (1303), 465 (1321), 523 (1324),
t. III p. 250 (1337), 271 (1339), 325 (1342), 336 (1342), 340 (1343), 372 (1344),
t. IV, p. 152 (1380), 156 (1381), 203 (1386), 275 (1389), 301 (1392), 318 (1392), 342 (1393), 370 (1395), 371 (1396), 397 (1397), 412 (1399), 413 (1400).
DETHEL (Philippe), *L'abbaye Notre Dame de Losne et ses succursales*, Dijon, 1864.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p.238.
FOCILLON (Henri), « L'église Saint-Etienne de Vignory, ses dates de construction », *Revue Archéologique*, 1937, II, p. 33-89.
Gallia IV, Instrumenta, C 2228.
MARILIER (Jean), « Les privilèges épiscopaux de l'église de Losne (Côte-d'Or) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 24e fascicule, 1963, p. 247-288.
MARILIER (Jean), «Une réplique de Saint-Étienne de Vignory : Notre-Dame de Losne», in *Mélanges offerts à René Crozet, Société d'Etudes Médiévales*, 1966, p, 223-235,.
Pouillés des provinces de Besançon, Tarentaise et de Vienne, éd. CALMETTE (Joseph) et CLOUZOT (Etienne), Paris. Imprimerie Nationale, 1940, p. 17C, 27 D, 46 E.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 235.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* op. cit., p. 217.

Fiche n°: 100

Prieuré : **CHÂTEAU DE LOURDON**

Commune. **Hameau** : LOURNAND. LOURDON
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-HUBERT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Le castrum de Lourdon existait avant la fondation de l'abbaye de Cluny et fut probablement donné à Bernon par Guillaume lors de la création du monastère. Lourdon devient rapidement l'espace curial le plus important de la périphérie abbatiale. L'officine monétaire y est organisée. C'est un lieu de négociations, de signatures d'actes, de transit de reliques, d'étape pour les pèlerins. Le castrum sert de prison pour les moines clunisiens frappés de cette peine. Le premier prieur ou doyen nommément cité est Arthaud en 1093.

Exclu du ban sacré initial Lourdon y est inclus dans la définition de 1144. Ce statut ne fait pas reculer le comte de Chalon qui le prend en 1166 lors de sa campagne dirigée contre Cluny. Ces menées provoquent l'intervention du roi de France Louis VII. Son fils Philippe Auguste vient en 1180 à Lourdon pour imposer définitivement la paix.

Lourdon avait sous sa dépendance cinq églises : Cotte, Massy, Taizé, Prayes et Blanot. En revanche l'église Sainte-Marie de Lournand lui échappait. Le château avait une chapelle Saint-Hubert pour les offices de jour, car les moines retournaient passer la nuit à Cluny ou à Chevagny. Dans le *mesaticum* de Pierre le Vénérable, le doyenné de Lourdon était astreint au service pour les deux mois de soudure de février et mars. Des spécialistes ont calculé qu'il fournissait 294 setiers de céréales. On comprend pourquoi le doyenné gérait plusieurs moulins à Cruzilles et à Mailli. Sa contribution fut par la suite remplacée par un forfait dont on trouve le montant de 140 livres noté en 1321.

L'architecture des bâtiments s'est trouvée remaniée à plusieurs reprises au cours des siècles. Les ruines actuellement noyées sous la végétation, peuvent laisser deviner, sinon reconstituer, une muraille d'enceinte de trois kilomètres, comportant douze tours, entourant les 12 ha du domaine. La grange de dîme était dans une enclave près de l'église paroissiale. Le pouillé du diocèse de Mâcon confirme la totale indépendance de la paroisse par rapport au prieuré. Le curé relevait du chapitre des Saint-Vincent de Mâcon.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1754.
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 119.
CC n°144 (918), n°166 (920), n°171 (920), n°232 (922), n°278 (926), n°279 (926), n°477 (937), n°485 (938), n°488 (938), n°506 (940), n°598 (942), n°762 (950), n°848 (953), n°849 (953), n°947 (954), n°996 (956), n°997 (956), n°1024 (957), n°1153 (963), n°1172 (964), n°1202 (966), n°1217 (966), n°1278 (970), n°1286 (970), n°1359 (974), n°1464 (978), n°1658 (983), n°1670 (984), n°1671 (984), n°1976 (993), n°2351 (996), n°2406 (997), n°2439 (997), n°2518 (1000), n°2578 (1003), n°2710 (1017), n°2713 (1017), n°2717 (1019), n°2748 (1021), n°2776 (1023), n°2804 (1027), n°2845 (1030), n°2934 (1040), n°2973 (1048), n°2979 (1049), n°3016 (1049), n°3089 (1049), n°3146 (1049), n°3155 (1049), n°3186 (1049), n°3250 (1049), n°3260 (1049), n°3292 (1049), n°3712 (1096), n°3713 (1096), n°3714 (1096), n°3734 (1100), n°4447 (1213), n°4544 (1224), n°4545 (1227), n°5312 (1284).
CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable 1148).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 239.
LONGNON, p, 195 D : *curatus* de Lournand exempte de décime (XIV^{e}) et 202 B : église paroissiale au patronage du chapitre de Mâcon (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 281 .
RAFFIN (Léonce), « Une forteresse clunisienne, le château de Lourdon », *Annales de l'Académie de Mâcon*, n°15 (2), 1910, p. 164-210.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.208.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 407.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés … op. cit., p. 38.

Fiche n°: 101
Prieuré : **QUART MARTIN**

Commune. **Hameau** : LUGNY. FISSY
Canton : LUGNY
Code postal : 71260
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN puis NA
Dépendant de : CLUNY puis TOURNUS

Le Quart Martin est un exemple démonstratif de l'enchevêtrement des possessions de Cluny et Tournus au sein de l'archiprêtré de Vérizet. Si l'abbaye de Cluny semble être la plus précocement implantée en ces lieux (chartes de 920 et 1049), c'est Tournus qui reçoit confirmation de l'église dans une bulle de Calixte II de 1119. Selon le schéma habituellement utilisé par l'abbaye de Saint-Philibert, cette possession d'église doit provoquer l'envoi sur place de deux ou trois moines dirigés par un prieur.

Leur présence ne dut pas se prolonger très longtemps. Le pouillé du XIV^{e} siècle mentionne en effet un curé non exempt de décime, ni de droit de procuration. Quant au pouillé d'avant 1412, on y lit que Lugny appartient de plein droit à l'évêque.

Sources

CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, *ecclesia* confirmée en 1119, p. 385.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, C (894), DXCVIII (1096), DCXI (1151), DCXVI (1151).
CC n°520 (920), n°3002 (1049).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 240.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., preuves p. 145, bulle de Callixte II.
LAFARGE (Frédéric), BERTHAUD (Paulette), « Une chapelle en Haut-Mâconnais : Notre-Dame de Pitié de Fissy-Lugny », *Images de Saône et Loire*, 2010, 162, p. 7-9.
LONGNON, p. 189 C : *curatus Lugniaci* astreint à la décime (XIV^{e}) et 202 G. : église soumise à l'évêque (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 284 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.212.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 409.

Fiche n°: 102
Prieuré : **SAINT-PIERRE**

Commune. **Hameau** : MÂCON
Canton : MÂCON
Code postal : 71000
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : MÂCON
Règle : OSA
Ordre :
Dépendant de : AUTOCÉPHALE

L'histoire de Saint-Pierre de Mâcon se divise dans le temps en trois grandes étapes. La première est celle d'une abbaye séculière née, en quelque sorte, d'un dédoublement du chapitre cathédral de Saint-Vincent avant le Xe siècle. La seconde est celle d'un grand prieuré de chanoines réguliers de saint Augustin de la fin du XIe siècle jusqu'au XVIe siècle. La troisième est celle d'un collège de chanoines séculiers qui perdure jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Cette abbatiale Saint-Pierre connut de nombreuses atteintes à son intégrité soit par incendies, pillages d'envahisseurs et autres circonstances. Grâce à la bienveillance des archevêques de Lyon, l'église fut à chaque fois relevée de ses ruines. En dernier ressort l'évêque Landry (1076-1090) la dota d'un statut de grand prieuré en 1075 en soumettant la communauté canoniale à la règle de saint Augustin.
Nous disposons d'un ensemble d'informations de première main rédigées au début du règne de Louis XV. L'auteur est anonyme, probablement un des chanoines séculiers du Saint-Pierre intra-muros. Ce manuscrit avait disparu, retrouvé par un curé de Mâcon, Courteau, perdu à nouveau, retrouvé au début du XXe siècle par le chanoine Martin, finalement versé aux Archives de Saône-et-Loire et consolidé par Raymond Oursel.
Bien que soumis directement à l'évêque, le grand prieuré n'en traite pas moins ses propres affaires (règle, privilèges) directement avec les papes. Il est à la tête d'une petite congrégation d'une trentaine de prieurés dont plus de vingt dans le territoire soumis à nos recherches. Ces petites unités, à la fois canoniales et pastorales sont réparties de part et d'autre de la Saône, aux diocèses de Besançon, Chalon Mâcon et même Lyon par l'archiprêtré de Bagé. Saint-Pierre constitue une seigneurie importante qui sait jouer la carte du pariage en Bresse avec les sires de Bagé puis les comtes de Savoie. Son existence contribue à un équilibre local entre les obédiences de Cluny et Tournus.
Les circonstances et les motifs de sa destruction vers la fin du XVe siècle ne sont pas totalement élucidées. Officiellement le démantèlement fut ordonné en 1470 par le gouverneur du Mâconnais pour le compte de Charles le Téméraire, à un moment où les troupes de Louis XI menaçaient la ville et que le grand prieuré en gênait la défense. Les jalousies locales ont probablement dû s'habiller de considérations stratégiques finalement sans objet.
Il a été écrit par maints auteurs qu'il n'en restait pas pierre sur pierre. Hervé Mouillebouche en a apporté le démenti en retrouvant en 2012 le soubassement d'un mur d'enceinte.

Le manuscrit anonyme de Mâcon fourmille de détails sur mille aspects de la vie quotidienne de cette communauté, dont on a rendu déjà compte dans différents chapitres antérieurs.
Rappelons :
Les différentes règles et règlements : se reporter au Chapitre VI de la première partie, p. 189 et sv. Et annexe de ce même chapitre : Règlement d'innocent IV. Manquements à la règle chez les chanoines de Saint-Pierre au chapitre V de la troisième partie.
Le rôle des évêques dans la formation d'un réseau canonial régulier : Chapitre II de la première partie, p. 85 et sv.
Saint-Pierre de Mâcon et ses dépendances au chapitre III de la première partie, p. 113 et 124.

L'environnement sociologique de Saint-Pierre de Mâcon : Chapitre V de la première partie, p. 152 à 156.
Liste des prieurs de Saint-Pierre de Mâcon dans le chapitre V de la troisième partie p. 485.
Saint-Pierre de Mâcon et les paroisses au chapitre IV de la troisième partie, et Annexe V du même chapitre, un aperçu d'une liste de reliques détenues par le prieuré, p. 452.

On peut ajouter quelques mots sur les bâtiments décrits dans les différents documents.

L'église canoniale

Depuis le milieu du XIII[e] siècle, la chapelle canoniale avait bénéficié d'importants travaux en donnant à l'édifice un aspect imposant et propice à de fastueuses cérémonies. Le manuscrit anonyme de Mâcon en fait la description suivante : «C'était un magnifique vaisseau fait en croix, ainsi que l'église cathédrale de Saint-Vincent... Depuis la grande porte jusqu'au maître autel, régnait une chaîne de larges et belles voûtes... L'autel qui était au milieu, faisait face des quatre côtés…Son clocher était considérable fait en forme de tour avec sa coupelle ». Ailleurs il est dit qu'il y avait treize absides. Elles devaient être disposées en pétales de marguerite autour d'un chœur et d'un déambulatoire, puisque l'église est en forme de croix (un seul transept) avec deux collatéraux. Quoi qu'il en soit la description peu technique est à la limite du mythique, et on peut s'interroger sur sa véracité quand il est dit que cet édifice a été rasé en trois jours !

L'ampleur des cérémonies dans cette chapelle principale se rehaussait de célébrations dans l'une ou l'autre des chapelles votives aménagées au cours des siècles et dotées de fondations quotidiennes ou hebdomadaires. Le manuscrit en décrit 13 (peut-être les 13 absides ?) dont on donne seulement l'énumération ci-après :

	Vocable	Fondateur	Lieu, si indiqué
1	Saint Pierre?	Guichard de Chiel	Derrière maître autel
2	N-D de la Veille	Jean de Lyon (1405)	Près maître autel
2	Sainte-Agathe	)	
3	Saint-Éloi	)Guy de Chevriers	
4	Sainte Marguerite	)	
5	Saint-Jean Apôtre		
6	Saint-Barthélemy		
7	Sts Jacques, Philippe, Marie Madeleine	Philippe Oncieux	
8	Saint-Jean Baptiste	Guichard de Salornay	
9	Saint-Jacques		Vestiaire du sacriste
10	Claire	Geoffroy de Charlieu	
11	Saint-Christophe		
12	Saint-André		

La cité abbatiale puis priorale était cernée d'un mur d'enceinte comportant une dizaine de tours de défense et de guet. Deux portes donnaient, l'une sur la ville à l'est (devant l'actuelle place de la Barre), et l'autre à l'opposé sur la route de Cluny. Si on calcule la surface approximative de cette cité en prenant pour base le tracé effectué par Hervé Mouillebouche sur la photo aérienne produite dans sa fiche Saint Pierre de Mâcon, on aboutit à une surface de 10,5 à 11 hectares. À l'intérieur de ce vaste enclos on trouvait : l'église principale priorale, les bâtiments conventuels, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié, trois cimetières, un hôpital et probablement un village pour les serviteurs.

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p. 99, 235, 298, 316, 338, 347,359.

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné, éd. RAGUT (Marie Camille), Protat, Mâcon, 1864, Préface p. CCXXII, CCLXXVIII (988), DCXXVI (1096-1120).

Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus, galliarum primatus, nec non latior illustrissimae ecclesiae cathedralis et coeterarum diocoesis Lugdunensis historia, etc., éd. SEYVERT (Jacques), Lyon, 1607-1628, in-folio, p. 118.

Gallia IV, Col. 1114.

Gallia XII, Col. 1711.

GOUJON (Pierre), *Histoire de Mâcon*, Privat, 2000, p. 67.

Jeanton (Gabriel, « Le vieux Mâcon », *AAM*, t. 28, (1932-1933), p. 17-97, ici p. 42.

LEGUAY (Jean-Pierre), « Rôle de Augustins dans la formation des villes et des villages de Savoie », in *Échanges religieux entre la France et l'Italie du Moyen Âge à l'époque moderne*, dir MACCARONE (Mgr Domenico), VAUCHEZ (André), Genève, Slatkine, 1987, p.17-44, ici p. 25.

LONGNON, p. 189 A : distingue le *Prior*, le sacriste, et le curé (XIVe), 198 B : paroisse Saint-Pierre, paroisse de Charnay, église paroissiale au patronage du prieur (avant 1412).

Necrologium ecclesiae sancti Petri Matisconensis, ou Notice des bienfaiteurs de l'église Saint-Pierre de Mâcon, éd. GUIGUE (Marie Claude), Bourg, 1874.

PARISSE (Michel), « Dans le cloître et hors du cloître, le renouvellement de la vie régulière (v1050-v1120) », in *Histoire du christianisme*, t.V, dir. VAUCHEZ (André) et alii, Desclée, 1993, p.141-178, ici p. 154 et sv.

REBUFFET (Bernard), *Les grandes heures des églises de Mâcon,* Mâcon, 1974 p. 41 et sv., p. 101 et sv.

Recueil des Histoires de France, t. VI, *Obituaires de la Province de Lyon,* éd. LAURENT (Jacques), GRAS (Pierre), Paris, 1965, p. 480-520.

Fiche n°: 103
Prieuré : **MALAY**

Commune. **Hameau** : MALAY
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-JACQUES puis NOTRE-DAME puis SAINTE-MARIE-MADELEINE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

L'histoire de Malay nous échappe sur bien des points. Nous ne savons rien de sa création. Une bulle d'Urbain II de 1095 nous apprend que son église Saint-Jacques appartient à Marcigny. Le même pape, la même année, confirme l'église de Malay à Cluny. La *Constitutio expense* (publiée moins de 60 ans plus tard) compte Malay au nombre de ses doyennés-prieurés, ayant Savigny-sur-Grosne sous sa dépendance (fiche n° 172). Dans les fournitures que Malay doit à l'abbaye, on remarque que ce prieuré est le seul à fournir des fromages et des flans.

Denyse Riche assure que le prieur est l'unique seigneur de la *villa* (comme à Mazille). Le prieuré de Malay est inclus dans le concordat de 1215 signé entre Cluny et l'évêque de Mâcon. Une charte de 1274 donne le détail des partages de revenus entre le curé et l'abbé. Celui-ci est effectivement représenté sur place par un prieur, par ailleurs complimenté par les visiteurs, en 1378. Après avoir eu Savigny-sur-Grosne comme annexe, on affecta secondairement Ougy à Malay (fiche suivante) et les deux fusionnèrent en paroisse unique avec deux églises. Cette situation perdure actuellement.
L'église priorale encore debout et bien conservée est décrite par Jean Virey. Pour lui l'absence de portail sur la façade ouest est la preuve de l'existence antérieure de bâtiments conventuels accolés. Il date le chœur et le transept de la fin du XI^{e} siècle, la nef étant construite peu après.

Sources
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1817 Malay, parcellaire B1.
Bullarium Clun., p. 23.
CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155), n°4493 (1215), n°5196 (1274),
CHARVIN, t. IV, p. 125.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 249.
Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957, charte 269, page 144, 145, note 7.
LONGNON, p. 189 C : curatus soumis à la décime et 203 (XIV^{e}) et E : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 91.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 310 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.228.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 141.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 83.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 419.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés … op. cit., p. 41.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 331.

Fiche n°: 104
Prieuré : **OUGY**

Commune. **Hameau** : MALAY. OUGY
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : MALAY

Les origines d'Ougy ne sont pas connues. Le privilège d'Urbain II de 1095 nomme l'*ecclesia* de *Otgers* parmi les dépendances protégées de Cluny, juste avant Malay. Considéré aujourd'hui comme hameau de Malay, Ougy possède une église au vocable de Saint-Martin alors que son édifice roman primitif est décoré d'une fresque dédiée à saint Philippe sur le mur intérieur occidental au-dessus du portail.

L'association entre Ougy et Malay s'est probablement réalisée entre le milieu du XII^{e} siècle et le milieu du XIII^{e} siècle. La *Constitutio expense* (1155 environ) détaille les revenus de Savigny-sur-Grosne (fiche 172), dans les revenus de Malay et ne parle pas d'Ougy. En revanche un acte de 1278 publié dans la *Bibliotheca Cluniacensis* officialise la renonciation de Jean de Blanot au profit de l'abbé de Cluny de tous ses biens, droits et hommes tant à Malay qu'à Ougy. Le prieur de Malay, mentionné et félicité par les visiteurs de l'ordre en 1378, dirigeait un établissement unique dont Ougy était l'annexe, inconnue dans les pouillés.

La petite église nous est parvenue intacte dans son architecture primitive que Jean Virey date de la fin du XI^{e}, début du XII^{e} siècle. Les peintures que l'on devine avoir tout recouvert, sont illisibles, à part le saint Philippe, et un symbole du tétramorphe (le taureau ailé) dans le coin inférieur gauche du cul-de-four, mais ces deux peintures sont de facture bien plus tardives que la construction de l'église elle-même.

Sources

AD Côte-d'Or, B 11538 f. 19v (1360), B 11539 f. 5v (1381), B 11540 f. 52v (1381).
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1817 Malay, parcellaire F1.
Bibliotheca Cluniacensis, col. 1553.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 289.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 310, hameau de Malay .
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 528.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 347.

Fiche n°: 105

Prieuré : **MANZIAT-ET-MARSONNAS**

Commune. **Hameau** : MANZIAT-ET-MARSONNAS
Canton : BAGÉ et MONTREVEL
Code postal : 01340
Vocable : SAINT-DENIS puis SAINT-CHRISTOPHE
Diocèse : LYON MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre :
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Le document le plus ancien que nous pouvons consulter concerne Marsonnas. Selon une charte de Cluny, l'église Saint-Pierre du lieu est donnée à Cluny par Bernard, frère de l'abbé Odon. Cluny n'avait aucune autre possession dans ce secteur où prévalaient les dépendances de Saint-Pierre de Mâcon.

Ces dépendances venaient probablement de donations épiscopales, car l'évêque de Mâcon avait acheté la chapelle Saint-Christophe de Manziat entre 943 et 952 aux chanoines de Saint-Vincent. À la suite d'autres opérations dont les pièces manquent, la situation du début du XIII^{e} siècle est celle d'un prieuré unique associant les deux églises en dépendance de Saint-Pierre de Mâcon. C'est un prieuré double dans le pouillé de 1225 édité par Auguste Longnon, mais on n'y parle plus que de Marsonnas dans le pouillé de 1250.

Les chanoines s'associent en pariage avec les sires de Bagé pour la défense des revenus à partir de 1208. Au pouillé du XIV^{e} siècle sont mentionnées deux églises indépendantes, sans patron. Le titre de prieuré s'est transformé en seigneurie. (Voir au tome 2 Annexe VIII du chapitre III de la première partie : plaque épigraphique de Manziat, p.29).

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p, 251 et 273.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, LXX (937-962), CCCXI (non daté).
CC n°584 (942-954).
Chronologia historica ...., éd. SEYVERT (Jacques), Lyon, 1607-1628, in-folio, p. 133.
GUIGUE (Marie Claude)*, Topographie historique du département de l'Ain,* Bourg, 1873.
LONGNON, p. 25 A : église de Mansia et Marconai (1225), 59 E : église de Manziaco, et église de Marsonnas (XIV^{e}).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 242.

Fiche n°: 106
Prieuré : **MARIGNY**

Commune. **Hameau** : MARIGNY
Canton : MONT SAINT-VINCENT
Code postal : 71690
Vocable : SAINT-SYMPHORIEN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

L'église de Saint-Symphorien de Marigny est probablement d'origine ancienne. Elle fut donnée en 1300 par l'évêque de Chalon Guillaume de Bellevesvre (1294-1300) à l'abbé de Saint-Pierre de Chalon. Ce dernier y installa immédiatement un prieur sans *cura animarum*. Le pouillé de 1320 indique la coexistence de ce prieur et de l'église paroissiale.

La présence monastique ne fut probablement pas de longue durée puisque le pouillé du XIVe siècle ne mentionne plus qu'une église paroissiale à la collation de l'abbé de Saint-Pierre. On ne voit pas sur quelle base Laurent Cottineau s'appuie pour écrire que Marigny aurait été augustinien. Jean Rigault donne une référence de castrum de 1104, mais il s'agit d'un château homonyme, au *pagus* éduen, donné à Marcigny.

L'église est décrite par Marcel et Christiane Dickson, qui la datent de la première moitié du XIIe siècle. Le chevet plat aurait été remanié au XVe.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 117.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 43.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 197.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 252.
Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957, p. 166.
LONGNON, p. 173 A : église (1320) 177 E : *prior* (1320), 182 B : église paroissiale à la collation de l'abbé de Saint-Pierre.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749, citant Cottineau.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 320 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.236.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 426.
SOUFFLET (Roland), *Marigny, son église, son château*, Paray-le-Monial, 1960.

Fiche n°: 107
Prieuré : **MASSILLY**

Commune. **Hameau** : MASSILLY
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-DENIS
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

L'appellation de prieuré donnée à Massilly repose sur des bases fragiles. Cette villa est citée en 911 et 916 dans 28 chartes du cartulaire de Cluny sans que l'on y trouve les mots *decanus*, *decania*, *prior* ou *prioratus*. Massilly est mitoyen de Lournand et de Cortambert et constituait l'un des *termini* du ban sacré.

À ce titre, un moine passait de temps à autre pour exercer les droits de justice que l'abbé possédait en partage avec le seigneur d'Uxelles. Un seul document administratif conservé aux Archives de Côte-d'Or semble accorder à ce lieu une qualité que les pouillés du XIV^{e} et d'avant 1412 n'évoquent pas.

Sources

AD Côte-d'Or C 2889, p. 538.
CC n°196 (914), n°468 (940), n°487 (938), n°507 (1259), n°830 (952), n°868 (953), n°879 (954), n°881 (954), n°1002 (956), n°1079 (960), n°1158 (963), n°1269 (969), n°1347 (974), n°1685 (984), n°1689 (984), n°2217 (993), n°2340 (996), n°2428 (997), n°2430 (997), n°2440 (997), n°2700 (1016), n°2701 (1016), n°2794 (1026), n°2988 (1049), n°3213 (1049), n°3294 (1049), n°5177 (1272), n°5323 (1285).
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 184.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 255.
GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles,* Lyon, 1974, p. 452.
LONGNON, p. 195 C : *curatus* exempt de décime (1320), 201 B : église paroissiale au patronage de l'évêque (avant 1412).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 159, 160.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 330 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.244.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 432.

Fiche n°: 108
Prieuré : **MASSY**

Commune. **Hameau** : MASSY
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-MARTIN puis SAINT-DENIS
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Massy fait l'objet d'une mention dans 71 chartes du cartulaire de Cluny, sans compter celles où son nom figure avec d'autres prieurés. Son église est l'une des quinze premières acquises par la nouvelle abbaye entre 910 et 942 (abbatiats de Bernon et Odon). Au début, elle est au vocable de saint Martin, et c'est sous ce nom qu'elle fait partie des privilèges du pape Jean XI en 931, et des confirmations de donations faites par l'évêque de Mâcon en 962. L'édifice est rapidement trop petit et l'on est informé d'une nouvelle construction au début du XI^{e} siècle, au patronage de saint Denis. C'est cette église que nous avons encore sous les yeux. On peut y voir, gravées dans l'enduit sur un contrefort du clocher, les clés croisées et l'épée haute de l'armoirie de Cluny.

Dans la *Constitutio expense* d'Henri de Winchester, Massy fait partie des cinq églises soumises au doyen de Lourdon et dont les revenus participent par ce médiat à l'approvisionnement de Cluny. Si nous avons la certitude d'avoir à Massy une église clunisienne et la présence intermittente de quelques moines, on peut se poser la question de l'existence d'un prieuré avec conventualité permanente sur place, tout au moins pendant la période X^{e}-XIV^{e} siècle.

Les pouillés n'indiquent qu'un curé exempt au XIV^{e} siècle, et une église au plein droit de l'évêque avant 1412. L'hypothèse de l'existence d'un prieuré est cependant accréditée par l'étude de Raymond Oursel sur le canton de Cluny. L'auteur évoque la présence de moines dans un presbytère-prieuré jusqu'à la seconde moitié du XVIII^{e} siècle.

Le prieuré est devenu propriété privée. Selon le propriétaire, il reste, au milieu des bâtiments construits ou reconstruits au cours des siècles, une tour octogonale qui était le logis du prieur et au pied de celle-ci un puits primitif toujours en service. Ce prieuré a été fortifié. Les murs ont été partiellement rasés à une époque récente pour dégager la vue.

L'église est décrite par Jean Virey. Selon lui, elle date de la première moitié du XI^{e} siècle. On peut remarquer sur l'enduit des murs un dessin évoquant un parement en pierre de taille, procédé destiné à masquer le fait que ce n'était pas celui employé pour la construction (pierres plus petites et inégales), car trop cher.

Sources

CC n°40 (890), n°41 (890), n°85 (905), n°180 (920), n°380 (930), n°392 (931), n°422 (934), n°423 (934), n°454 (936), n°461 (936), n°469 (937), n°503 (939), n°548 (942), n°754 (949), n°865 (953), n°954 (954), n°1017 (956), n°1029 (957), n°1050 (958), n°1083 (960), n°1150 (963), n°1151 (963), n°1177 (964), n°1216 (966), n°1244 (968), n°1283 (970), n°1349 (974), n°1357 (974), n°1371 (974), n°1403 (974), n°1404 (974), n°1416 (975), n°1446 (978), n°1447 (978), n°1455 (978), n°1493 (979), n°1509 (980), n°1510 (980), n°1517 (960), n°1526 (980), n°1569 (981), n°1593 (982), n°1594 (982), n°1596 (982), n°1599 (982), n°1603 (982), n°1605 (982), n°1614 (982), n°1618 (982), n°1623 (982), n°1637 (983), n°1659 (983), n°1680 (984), n°1684 (984), n°1825 (990), n°1873 (991), n°1875 (991), n°2115 (993), n°2243 (994), n°2256 (994), n°2262 (994), n°2382 (996), n°2431 (997), n°2436 (997), n°2512 (1000), n°2560 (1002), n°2646 (1007), n°2803 (1027), n°3078 (1049), n°3189 (1049), n°3281 (1049), n°4911 (1248).

CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155).

CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 184.

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 256.

LONGNON, p. 195 D : *curatus* exempt de décime (XIV^{e} siècle), 201 G *: ecclesia, episcopus pleno jure* (avant 1412).

MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 48, 69, 100.

MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 330 .

OURSEL (Raymond), *Canton de Cluny,* Histoires et monuments de Saône-et-Loire (Pré-inventaire), 6 vol., Archives Départementales de Saône-et-Loire, 1986-1993, n° 12, 1988, p. 111.

RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.245.

RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 144.

RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 433.

VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 335.

Fiche n°: 109
Prieuré : **MAZILLE**

Commune. **Hameau** : MAZILLE
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINT-JULIEN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Le lieu de Mazille est connu en 843 par un simple toponyme et André Déléage en avait déduit qu'il devait s'agir d'un vaste domaine bien délimité. L'analyse minutieuse des documents du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon et des chartes de Cluny conduisit à distinguer une église Saint-Julien à Néronde, et un domaine agricole voisin à Mazille. Ces deux entités entrèrent précocement dans le patrimoine de l'abbaye de Cluny, probablement avant 950. Par commodité les moines abandonnèrent Néronde et édifièrent une nouvelle église Saint-Julien au sommet de la colline dominant le village se trouvant à ses pieds, à la fin du Xe siècle. Cet ensemble n'était pas inclus dans l'aire de pureté du cardinal Pierre d'Albano (1080), ni dans le ban sacré d'Urbain II (1095). Peu après le passage du pape, un doyen Guillaume fait son apparition dans les documents. Il accueille un concile en 1103, auquel participèrent des évêques anglais. Après Guillaume, le moine Aymard est témoin de négociations importantes et signe en tant que tel plusieurs chartes.

Dans la *Dispositio rei familiaris*, Pierre le Vénérable assigna à Mazille une participation au *mesaticum* sous forme de fourniture de tout le fourrage des hôtes, soit environ 1200 setiers. La *Constitutio expense*, dans sa partie éditée, ne comporte pas de paragraphe propre à ce doyenné. On parle de doyenné, mais c'est un *prior* qui est à sa tête. Ce dernier est excommunié en 1126 pour avoir soutenu la révolte de l'ex abbé Ponce. De fait il apparaît qu'une distinction soit maintenue entre le doyenné de Mazille dans la vallée, doté d'une église paroissiale saint-Blaise, ayant son curé exempt, et le prieuré de Mazille, sur la colline, au vocable conservé de Saint-Julien. Le prieur n'était pas patron de Mazille, mais de quatre paroisses au diocèse d'Autun, dans l'archiprêtré voisin du Bois-Sainte-Marie : Ouroux-sous-le Bois-Sainte-Marie, Trivy, Vesrovres et Dompierre-les-Ormes.

Les conflits chroniques avec la famille Déchaux (de La Bussières) se conclurent en 1173 par l'autorisation donnée aux moines de fortifier leur *domum et burgum pro voluntate muris et munitionibus claudere et firmarere poterunt*. Des fortifications supplémentaires furent réalisées par l'abbé Raymond de Cadoène (1400-1416), juste à la fin de notre période de recherche. Cela ne suffit pas à empêcher les Armagnacs de s'en emparer.

On peut voir encore dans la vallée, l'église Saint-Blaise, dont nous avons parlé à propos de certains aspects dans la deuxième partie, au milieu de son cimetière. Des traces d'ouverture dans le mur méridional de la nef et du transept peuvent laisser supposer l'existence de bâtiments à l'époque médiévale pour permettre l'accueil d'un ou plusieurs moines pour les besoins pastoraux ou de gestion. Virey, décrivant cette église minutieusement à son accoutumée, la date de la fin du XI^{e}, début du XII^{e}.

Le prieuré sur la colline est une propriété privée. Elle a fait l'objet d'une reconstitution graphique par le Centre d'Études clunisiennes. La chapelle priorale, de style gothique garde deux travées. Les arcs sont soutenus par des culs-de-lampe, ornés aux deux coins les plus orientaux par de belles têtes d'anges (au tome 2 Annexe XIV du chapitre VI de la deuxième partie, p. 161). Sur le mur sud sont creusées deux piscines liturgiques jumelles (tome 2

Annexe Vbis du chapitre V de la deuxième partie, p. 130). Les trois hautes fenêtres du chevet plat avaient leurs vitres cerclées de bois que les propriétaires des lieux ont été obligés de refaire à l'identique. Au-dessus de cette chapelle priorale se trouvait la chapelle du prieur sous les combles. Elle a la particularité d'être plus large que la chapelle inférieure, il y a donc un débord de maçonnerie étayé par des contreforts. Par ailleurs une bonne partie des fortifications sont encore en place.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, DLXX et *praevia* p. CCLXXV.
CC n°153 (920), n°173 (920), n°201 (916), n°220 (920), n°721 (948), n°774 (950), n°1021 (957), n°1066 (959), n°1081 (960), n°1098 (960), n°1148 (963), n°1315 (972), n°1687 (984), n°1754 (987), n°1804 (989), n°1806 (989), n°1986 (993), n°2200 (993), n°2308 (996), n°3000 (1049), n°3148 (1049), n°3298 (1049), n°4045 (1134), n°4054 (1136), n°4244 (1173), n°4683 (1235), n°5064 (1264), n°5202 (1274).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 16.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 185.
DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^e^ siècle, Mâcon*, 1941, p. 193.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 257.
Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957, charte n° 15, p. 15.
LONGNON, p. 72 D et E : églises de Vérosvres, Trivy et Meulin, au patronage du prieur de Mazille (pouillé Autun avant 1312), p. 196 A : *curatus* exempt de décime (pouillé Mâcon XIV^e^), p. 202 D : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (pouillé Mâcon avant 1412).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 77, 255, 266.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 335 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.247.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 436, Mazille et 517, Néronde.
SALVÈQUE (Jean-Denis) et *alii*, « Les doyennés … op. cit., p. 43.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 340.

Fiche n°: 110
Prieuré : **SAINT-MARTIN**

Commune. **Hameau** : MELLECEY
Canton : GIVRY
Code postal : 71640
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-MARTIN-DE-TOURS

Mellecey devait être un très grand domaine. Le propriétaire initial semble être Didier, évêque d'Auxerre. Son testament de 621 donne à son église les vignes (…et les vignerons), les bois, les terres, les serfs. Cette richesse attire le brigandage.

Par un acte de Charlemagne le domaine est partagé en deux. Une partie est accordée à Saint Martin de Tours avec autorisation d'établir un monastère. Une autre partie est donnée à l'abbesse de Remiremont qui possédait déjà une communauté tout près à Marloux.

C'est donc sur une partie du terrain de Mellecey accordée par les rois à Saint Martin de Tours que se retrouvent les traces d'un bâtiment de culte dédié à Saint-Martin.
Les restes de ce bâtiment sont inclus dans une propriété privée et semblent pouvoir être datés du Xe siècle. Saint-Martin est inclus dans un programme CARE financé par l'ANR.

Sources

ARMAND-CAILLAT (Louis), « Le chalonnais gallo-romain », *MSHAC*, 1937, p, 187-192.
ARMAND-CAILLAT (Louis), « Notes sur la chapelle Saint-Martin de Tours à Mellecey (S-et-L) », *MSHAC*, 1927, p, 139-145.
BnF Lat 17089 f. 3 et 11.
BOUQUET (Dom Martin), *Recueil des Histoires des Gaules et de la France*, Paris, 1738, t. V, p. 4, 221 (n 408).
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 202.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 257.
Gallia XIV, Instrumenta, col. 1.
HUBERT (Jean), *Architecture religieuse du Haut Moyen Âge en France*, Paris, 1952, p. 82.
REBOURG (Alain), *Carte archéologique de la Gaule, Saône-et-Loire*, Académie Inscriptions et Belles Lettres, 2008.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 440, Mellecey, chapelle Saint-Martin dépendant de Tours, p. 663, chapelle détruite de Mellecey.
SAPIN (Christian), *La Bourgogne préromane*, Picard, 1986, p. 113.

Fiche n°: 111
Prieuré : **SAINT-PIERRE**

Commune. **Hameau** : MÉNETREUIL
Canton : MONTPONT
Code postal : 71470
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS puis SAINT-PIERRE MÂCON

De l'histoire de Ménetreuil on ne sait pratiquement rien. Son nom dériverait de *monasteriolum*, lui-même dérivé de *monasterium*. Gérard Lavergne, auteur d'un article sur les noms d'origine ecclésiastique, avance que cette déformation de *monasteriolum* n'est connue en France qu'à partir de 722. Quelle communauté monastique aurait vécu à Ménestreuil avant l'an 900 ? Nulle trace diplomatique, ni archéologique ne nous en donne l'information.

À partir de 900, Ménestreuil est dans la zone d'influence de Tournus qui possède les prieurés voisins de Brienne, La Genête, Huilly-sur-Seille et Jouvençon. Un peu plus tard, Saint-Pierre de Mâcon s'installe dans le même secteur. Si l'on se reporte à la carte (hors texte au tome 2) des prieurés on peut observer un face à face des implantations des deux institutions sur le terrain Bressan.

Au moment de la Révolution le prévôt séculier de Saint-Pierre de Mâcon avait le droit de collation à la cure, tandis que Tournus et Le Villars prélevaient des dîmes. Seul le pouillé de Lyon vers 1225, archiprêtré de Bagé, affirme la dépendance de l'église envers Saint-Pierre de Mâcon. Le prieuré fut tout au plus un titre avec droit de présentation à la cure. L'église a été reconstruite au XIX^{e} siècle.

Sources

GIOVACCHINI (Maryse), *Le patois de Ménetreuil*, Dijon, Éditions Universitaires, 1985.
LAVERGNE (Gérard), « Les noms de lieux d'origine ecclésiastiaque », *RHEF*, 1929, XV, 66, p. 31-49.
LONGNON, p. 25 C : *ecclesia* de Monestruel, dépendant de Saint-Pierre de Mâcon (1225), 60 E : *ecclesia* de Monestruel (XIV^{e}).
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.249.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 441.

Fiche n°: 112

Prieuré : **SAINT-NICOLAS (ERMITAGE)**

Commune. **Hameau** : MESSEY-SUR-GROSNE
Canton : BUXY
Code postal : 71490
Vocable : SAINT-NICOLAS
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA puis CIS
Dépendant de : SAINT-MARTIN D'AUTUN puis LA FERTÉ

Nous avons une série de documents à notre disposition sur ce prieuré pendant un court laps de temps entre 1148 et 1155, sans rien d'autre ni avant, ni après. Que peut-on tirer de ces sources ? Au milieu du XII^{e} siècle, l'abbé Gauthier de Saint- Martin d'Autun cède la chapelle Saint-Nicolas (hameau de Messey-sur-Grosne, limitrophe de La Chapelle-de-Bragny (fiche 81) à l'abbaye de La Ferté contre un cens annuel de 10 sous qui pourra être racheté. Cet acte de transfert est réalisé avec le plein accord de Robert et de Jean, deux ermites vivant près de cette chapelle qu'ils prétendent posséder comme étant le don du duc Hugues de Bourgogne et du comte Guillaume de Chalon. Pour sceller et officialiser cette transaction on obtient l'approbation de l'évêque de Chalon Gauthier II de Sercy (1128-1156), et du pape cistercien Eugène III (1145-1153), de passage dans la région.

Il y avait donc à cet endroit un ermitage dépendant de Saint-Martin d'Autun, assimilable à une forme particulière de prieuré. Qu'en fit ensuite La Ferté ? Rien ne permet de le savoir. Pour Benoît Chauvin : « on peut supposer que l'ermitage devint une annexe de la Ferté ».

Actuellement à l'endroit supposé, il n'y a plus qu'un groupe de bâtiments agricoles. Un calvaire, sur le montant duquel est sculpté un patriarche coiffé d'une tiare et tenant la palme du martyre dans la main droite, ne peut rappeler saint Nicolas qui ne fut ni pape, ni martyr.

Sources

À propos de Messey-sur-Grosne où se situait l'ermitage Saint-Nicolas, Monnier (p. 339) et Ragut (p. 250) évoquent une donation par Charles le Chauve aux moines de Saint-Philibert en 854 et renvoient aux Preuves de Juenin (p. 84). Ce dernier précise qu'il s'agit d'un *MESSAY in comitatu pictatorum*.
AD Saône-et-Loire, La Ferté, H 24, n° 15.
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II, p. 154.
BULLIOT (Jacques Gabriel), *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, 2 t., Autun, Dejussieu, 1849, t. 1, p. 212, t. 2, p. 35, charte 15.
CHAUVIN (Benoît), « La possession d'églises par les abbayes cisterciennes du duché de Bourgogne », in *Encadrement religieux des fidèles*, 109e congrès des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 559-595, ici p. 564 et 569.
CORNUDET (Léon), *Notice historique sur la commune de Jully-lès-Buxy et ses hameaux (Saône-et-Loire)*, Paris, 1900.
LONGNON, p. 174 A : église (1320), 183 A : église paroissiale au patronage de l'évêque (XIV^{e} siècle).
Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne, 1113-1178, éd. DUBY (Georges), De Boeck, rééd, 2000, chartes 20, 25.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 445.

Fiche n°: 113
Prieuré : **SAINT-DIDIER**

Commune. **Hameau** : MONTBELLET
Canton : LUGNY
Code postal : 71260
Vocable : SAINT-DIDIER
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-OYEN

À propos de Saint-Didier de Montbellet Dom Paul Benoît, auteur de l'Histoire de l'abbaye et de la Terre de Saint-Claude, explique qu'en Franche-Comté, toutes les églises à trois exceptions près, « étaient rattachées à un monastère ou un chapitre et qu'on leur attribuait le qualificatif de « paroisses monastiques ». À l'origine les abbayes envoyaient des moines dont l'un avait titre de prieur. Quand les moines eurent interdiction d'assurer la *cura animarum*, ils auraient eu soin de choisir des enfants du lieu, de les former dans leur école abbatiale, puis de les présenter à l'évêque pour l'installation canonique ». Prêtres séculiers formés à l'école du cloître et moines vivaient ainsi côté à côte, chacun assumant son rôle. Le même auteur présume que c'est ce qui se passa à Montbellet, au prieuré Saint-Oyen, installé au X^e^ siècle et s'occupant de la paroisse Saint-Didier considérée comme une annexe. Une bulle d'innocent IV du 22 juin 1245, confirme les privilèges de Saint-Claude sur sept diocèses dont explicitement le prieuré Saint-Oyen de Montbellet et l'église Saint-Didier.

Le compte du diocèse de Mâcon du XIV^e^ siècle semble aller dans le même sens : on y lit en deux lignes de suite *curatus* de Montbellet (Saint-Didier) et prieur de Saint-Oyen. Au pouillé d'avant 1412 on ne trouve plus que *l'ecclesia* à la collation de l'abbé. Selon Seyvert l'abbé de Saint-Claude et le prieur de Saint-Oyen avaient une *contentio de presentatione* à l'église paroissiale. Des documents confirment la fusion du prieuré et de la paroisse en raison de revenus insuffisants. Deux prieurés cures pour une paroisse unique ne donneront naissance qu'à une seule commune en 1791.
Selon Jean Virey l'église a été remaniée aux XIV^e^, XV^e^ et XVIII^e^ siècles. Seules la nef et la coupole sous le clocher peuvent être antérieures au XIII^e^ siècle.

Sources

AD Côte-d'Or B 1288, f. 142v (1409), B 1288 f. 165v (1410).
BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 2 tomes, Montreuil-sur-Mer, t. I, 1890, t. 2, 1892.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, praevia, p. CCLXX et CCLXXVIII.4.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 266.
JEANTON (Gabriel), *Le pays de Mâcon et de Chalon avant l'an mille,* Mâcon, 1938.
LONGNON, p. 189 B : *curatus de* Montbellet puis *prior sancti Eugendi* (XIV^e^ siècle), 203 G : *ecclesia Montebelli*, dépendant *d'Abbas S. Eugendi Jurensis* (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 346 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.256.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 461.
VIREY (Jean), *Les églises romanes* … op. cit., p. 345.

Fiche n°: 114

Prieuré : **SAINT-OYEN**

Commune. **Hameau** : MONTBELLET. BOURBON*
Canton : LUGNY
Code postal : 71260
Vocable : SAINT-OYEN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre :
Dépendant de : SAINT-CLAUDE
(*Ou Bourbonne, Bourbonce.)

D'après le *Martyrologium Jurense et Necrologium*, un mystérieux (inconnu par ailleurs) comte (devenu moine) Othon, sa femme Adolsinde et leur fils Amblard donnèrent à l'abbaye de Saint-Oyen la celle de Bourbonne (nom du ruisseau) en 847. La possession de cette celle est confirmée par un certain roi Louis du X^{e} siècle dont le privilège n'est connu que par copies interpolées. L'abbé destinataire est Gippenius (921-948). Il y a coïncidence avec le passage de Louis d'Outre-Mer à Tournus où cet acte semble avoir été rédigé (*Actum in conventu Torinensi*). Si bien que ce privilège peut être attribué à ce roi, vers 941, de préférence à Louis l'Aveugle replié en Provence et mort en 928.

Le celle de Saint-Oyen se développa et crut pouvoir s'approprier des territoires voisins sur la paroisse de Saint-Albain. L'évêque de Mâcon, Gérard, fit obstacle à ces ambitions qui allaient à l'encontre des intérêts du chapitre de Saint-Vincent. En 906, il vint en personne avec l'archevêque de Lyon Austerius. Les prélats réunirent les protagonistes dans un petit concile dont une charte de Saint-Vincent rend compte, qualifiant les moines « du monastère de Lure » (Luxeuil ?). Au cours d'un âpre marchandage, les moines acceptèrent de réduire leurs prétentions à la surface que leur saint patron Saint-Claude pourrait faucher en une seule journée. L'opiniâtre abbé fit admettre une surface de 700 coupées que le saint serait capable de traiter en un jour, soit 28 hectares. Le pré de cet exploit surnaturel est celui de Marsilly, toujours visible sur le cadastre napoléonien, bien que divisé en plusieurs parcelles. L'invocation du saint dans cette sorte de recours a fait des émules en d'autres endroits comme Clessé ou Ozenay. Uchizy a concrétisé sa dévotion sous forme d'une fresque dans le transept nord représentant saint Claude et un cardinal.

Le comte de Mâcon vint faire soumission au roi Louis VII en 1172 et se reconnut homme du roi pour le château de Montbellet, en présence d'Adelard de Montbellet dont on ignore qui il était exactement. Le prieur de Montbellet dirigeait le prieuré et la paroisse de Saint-Didier. Les revenus étant devenus trop faibles pour faire vivre la communauté, l'abbaye décida la fusion des deux. Le pouillé de Saint-Claude de 1384 donne l'indication d'un prieuré de Saint-Oyen de Bourbonce, uni à Saint-Didier où cohabitent le prieur, un moine et le curé.

Sources

Bibliothèque Municipale de Besançon : Besançon, Ms 770 : *Martyrologium jurense et Necrologium*, XIV^{e} siècle (non consultable), copie partielle aux AD du Jura 1 F 83 du XIX^{e} siècle, enfin copie à la BM de Saint-Claude AA 1/1 du XVIII^{e} siècle, non consultable.

BENOÎT (Dom Paul), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 2 tomes, Montreuil-sur-Mer, t. I, 1890, t. 2, 1892, ici t. 1, p. 330, 338, 361.
BRUN (Claude), « La légende de saint Claude », *AAST*, t. XXXVLI, 1937, p. 214-222.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. CCCLIX (906) et DCXXXI (1172).
DAVID (Jacques), « La chapelle prieurale de Saint-Oyen, hameau de Montbelet »*, *Images de Saône-et-Loire*, 160, 2009, p. 8-11.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 266.
DUNOD de CHARNAGE (François Ignace), *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne,* Besançon, 1740, t. I, Preuves.
JEANTON (Gabriel), *Le pays de Mâcon et de Chalon avant l'an mille,* Mâcon, 1938.
LONGNON, p. 189 B : *curatus de* Montbellet puis *prior sancti Eugendi* (XIV^{e} siècle), 203 G : *ecclesia Montebelli*, dépendant *d'Abbas S. Eugendi Jurensis* (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 754.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 149.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 461 et 669.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 404.

(* dans les documents il est écrit la plupart du temps Montbelet, nous avons systématiquement adopté l'orthographe actuelle avec deux l)

Fiche n°: 115

Prieuré : **MONTRET JUIF ET BRANGES**

Commune. **Hameau** : MONTRET
Canton : MONTRET
Code postal : 71440
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Ce prieuré triple est installé sur la rive droite de la Seille qui fait limite avec le diocèse de Besançon. Marcel Pacaut a bien étudié cette Bresse chalonnaise et louhannaise partagée entre les diocèses d'une part (Besançon, Chalon, Lyon), et les influences de différentes abbayes, chapitres ou prieurés d'autre part (une dizaine en tout dominant 125 paroisses). Il constate une poussée de fondations monastiques et canoniales au XII^{e} siècle, au nombre de 36. Ce pic est plus tardif que celui que nous avons observé dans l'étude générale et probablement dû au fait que le peuplement de la plaine de Bresse a été plus lent.
Quoi qu'il en soit l'intervention de l'abbaye Saint-Pierre de Chalon a probablement été initiée par l'évêque qui gardait la haute main sur cette abbaye bénédictine non exempte. En créant à Montret un prieuré bénédictin chalonnais, il installait une borne face aux prétentions tant du diocèse voisin, que de l'abbaye de Tournus déjà installée à Louhans, et du grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon.
L'organisation semble avoir été la suivante : à Montret (vocable Saint-Pierre) les moines avaient installé leur prieuré et dirigeaient les trois paroisses de Montret, Juif et Branges. À Juif était installée une grange importante dotée d'une chapelle (vocable Saint-Maurice). À Branges, siège de l'archiprêtré de Bresse, fonctionnait une léproserie, comme celle de Chalon près de l'abbaye. Le compte de 1362 confirme l'union des trois entités, ayant à leur tête un seul prieur. Le pouillé du XIV^{e} siècle montre une évolution. D'un côté Montret et Juif restent unis, mais Branges est devenu indépendant. La présence monastique s'effaça ensuite progressivement devant la hiérarchie séculière. Il ne reste aucun bâtiment conventuel susceptible d'appartenir à cette époque dans ces lieux.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1836 Montret, parcellaire C2, cadastre de 1836 Juif, parcellaire C2, cadastre de 1811 Branges, parcellaire A1.
BESNARD (Pierre), « Les origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise », *SHAC*, 1922, SER2, t. 10, p. 68 et sv.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 1972.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 346.
Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, éd. CANAT (Marcel), Dijon, 1863, t. I, p. 53.
LONGNON, p. 181 D : *prior* de Montret, Juif et Branges (1362) , 186 G : Montret et Juif, puis ligne suivante Branges, toutes églises paroissiale au patronage de l'abbé Saint Pierre de Chalon (XIV^{e} siècle).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 80, 251, 354 .
PACAUT (Marcel), « L'église et le peuplement de la Bresse Bourguignonne médiévale », dans *La Bresse, les Bresses de la préhistoire à nos jours*, ed, Bonavitacola, 2003, t. II, p. 88-99, ici p. 91 et 93.
Patrologie Latine, éd. MIGNE, t. CC, col. 1226.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.57, 191, 262.

RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 87, 386, 477.

Fiche n°: 116

Prieuré : **MONT-SAINT-VINCENT**

Commune. **Hameau** : MONT-SAINT-VINCENT
Canton : MONT-SAINT-VINCENT
Code postal : 71690
Vocable : SAINTE-CROIX puis SAINT-VINCENT
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : PARAY-LE-MONIAL

Perché sur un des sommets du Charolais (591m), le Mont-Saint-Vincent est aussi au centre du département de Saône-et-Loire. C'était un domaine fortifié des comtes de Chalon, qui donnèrent « l'église, son marché et ses dépendances » au doyenné de Paray-le-Monial. Il s'agirait du testament du comte Lambert exécuté par son fils Hugues ou d'une décision personnelle de ce dernier entre 988 et 999. Dès lors le destin du Mont était d'avoir un petit prieuré clunisien sous la protection du château et sous la surveillance de Paray. Cette protection disparut quant Louis VII vint démolir les fortifications du château en 1161 en punition de la mauvaise conduite du comte Guillaume I^{er} envers l'église de Cluny.

Le cartulaire de Cluny ne nous renseigne pas beaucoup sur la richesse domaniale et les revenus de cette maison. On peut déduire que l'établissement était pauvre à partir des comptes-rendus des visiteurs, qui décrivent à l'envi cette modestie de moyens expliquant les restrictions dans l'exercice de l'aumône et de l'hospitalité. De plus, un prieur entretenant concubine avec enfants, a l'audace de se plaindre de la pension due au doyen de Paray.

Au début du XVe siècle (période hors du champ de nos recherches), la vie conventuelle est de meilleur niveau et le prieur est extrêmement apprécié et loué. On le trouve dans la liste des définiteurs des chapitres généraux de 1428, 1430, 1432, 1434.

Nous avons parlé de cette église à la fois paroissiale et priorale, en particulier ce qui concerne le décor sculpté. (Chapitre IV de la deuxième partie aux p. 270, 275, 278, 279, au chapitre VI de la deuxième partie, p. 326 et sv. Au tome 2 annexe XVI du chapitre IV, p. 121 et annexes VII, VIIIa, b, c, du chapitre VI de la deuxième partie, p. 149-152).Marcel et Christiane Dickson ont souligné l'intérêt et l'originalité architecturale de cette prieurale, tout en s'étonnant qu'elle ne fût pas copiée ailleurs.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1755.
CC n° 508 (940), 660 (944), 1330 (973).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 95.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 46.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 210.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 264.
LAGRANGE (Louis), PARRIAT (Henri), *L'église de Mont-Saint-Vincent,* La Physiophile, sd.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 355 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.254.
VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^{e} siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, t. II, p. 221.

Fiche n°: 117
Prieuré : **OUGES**

Commune. **Hameau** : OUGES
Canton : CHENOVE
Code postal : 21600
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : CIS
Ordre : CIS
Dépendant de : CÎTEAUX

Ouges apparaît dans un premier document diplomatique en 653. Il s'agit du testament de l'évêque Léger d'Autun, qui attribue ce domaine aux chanoines de Saint-Nazaire (chapitre cathédral d'Autun), spécifiquement pour doter la matricule des pauvres. Bien plus tard cette situation patrimoniale particulière sera source de conflits entre les chanoines autunois lointains possesseurs de ce bien du diocèse de Chalon, situé aux portes de Dijon, et les religieux de Saint- Bénigne, de Saint-Etienne, puis d'Époisses, voisins proches et intéressés.

Près de six siècles passent sans qu'aucun document ne nous informe sur le devenir de cette possession. Au cours du XII^{e} siècle, les moniales de Tart tentent de s'y installer, mais renoncent pour aller à Baume-les-Dames. Les moines des Cîteaux occupent immédiatement la place avec les encouragements d'important donateurs : vicomte de Dijon, évêque de Chalon et duc de Bourgogne (approuvés par Saint-Bénigne et Saint-Etienne) qui distribuent des dîmes, des revenus en froment et trémois, des terres arables ayant droits et coutumes.

La direction est tenue au XIII^{e} siècle par Jean de Rouvres (procureur), et au XIV^{e} par Dom Milet de Chaignay, assisté d'un autre moine, frère Martin. Dom Milet est « gouverneur d'Ouges pour Monsieur l'abbé et convent de Cîteaux » (AD CO 11 H 1160). Les deux moines dirigent une dizaine de valets (et non de convers) et contrôlent une trentaine de tenanciers. La culture de céréales (au rendement de 3 pour 1) et de vignobles pourvoit à la consommation interne. Des porcs sont envoyés en glandée dans les forêts non essartées. Le moine maître du domaine assure la basse justice et officie comme notaire. Tous les habitants sont serfs de l'abbaye et taillables. Le duc ne dédaigne pas de souper à la table de la maison, ce qui suppose qu'elle était bien garnie. Cependant le mode d'administration est celui d'un prieuré, ce pourquoi Ouges porte ce titre dans notre liste, malgré les dénégations cisterciennes de principe.

Plus tard, l'exploitation directe n'étant plus de grand rapport, on passa par des baux d'amodiation à partir de 1382. Dom Milet signe un premier bail de neuf ans, puis un second en 1390, et il semble qu'il n'y a plus de moines à partir de 1399 ou peu après. En même temps un censier complet est élaboré. L'abbaye fixe directement les renouvellements de baux tandis que la paroisse est totalement laissée aux soins d'un curé séculier.

C'est ce dernier qui, en 1450, en appelle au bailli de Dijon pour toucher une dîme raisonnable. Entre temps les chanoines d'Autun s'étaient réveillés et brandissaient leur droit d'antériorité sur les propriétés. De leur côté les religieux de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne réclamaient une part du revenu et les moines d'Époisses ayant défriché un grand Essart se déclaraient exempts.

Courtépée résume assez bien la situation au milieu du XVIII^{e} siècle « Ouges, paroisse au diocèse de Chalon, vocable Saint-Pierre, au patronage des chanoines d'Autun. On distingue le grand Ouges (30 feux) et le petit

Ouges (8 feux). Entre les deux l'Abbaye, bâtie sur les ruines d'un ancien monastère de Bernardines transférées à Baume-les–Nonnes. Les moines de la maison d'Époisses ont défriché le fief des Essarts ».

L'ancienne abbaye est domaine privé, non visitable. L'église a été refaite à plusieurs reprises.

Sources

AD Côte-d'Or 11 H : Cartulaire d'Ouges 196. Titres et Layettes, trois liasses de 1202 à 1457.
AD Côte-d'Or cadastre de 1812 : A1 Grand Ouges, A2 Métairie, C1 Petit Ouges et Abbaye.
AD Côte-d'Or Cîteaux, 11 H 939, 11 H 940, 11 H 1160 (XIV^{e} siècle).
Cartulaire de l'Eglise d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), *3* parties en *2* vol., Paris / Autun, 1865-1900, t. I, p. 6 et t. II, p. 81.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2158.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. II, p. 228.
DENIZOT (Abbé Jacques), ***Encyclopédie*** *…* op. cit.,t. V, 1, p. 3.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 289.
LONGNON, 186 A : église paroissiale de S. Fal au patronage du chapitre de Beaune,186 B : église paroissiale d'Ouges au patronage du chapitre d'Autun (XIV^{e} siècle).
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 3-4.
MARTIN-LORBIER (Odile), « L'exploitation d'une grange cistercienne au XIV^{e} siècle et au début du XV^{e} siècle », *Annales de Bourgogne*, XXIX, 115, 1957, p. 161-180.
PETIT (Ernest), *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur,* Paris, 1888.
REGNIER (Jean), *Les évêques d'Autun*, 1988, p. 36.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* op. cit., p. 347.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 161.

Fiche n°: 118
Prieuré : **OUROUX**

Commune. **Hameau** : OUROUX
Canton : MONSOLS
Code postal : 69860
Vocable : SAINT-MARTIN puis SAINT-ANTOINE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Ouroux est communément compris comme une déformation d'*oratorium*, le lieu où l'on prie. À quelle date le village prit-il ce nom ? Les documents que nous pouvons consulter n'éclairent pas ce point. Une charte de donation faite à la mense des frères de Saint-Vincent de Mâcon, vers 961, parle déjà d'une *villa* d'*Oratorio*.

Au début du XIIIe siècle l'évêque prend acte de la mise en gage des dimes d'Ouroux, devenues possessions des sires de Beaujeu, auprès de Saint-Pierre de Mâcon. Le Manuscrit anonyme de Mâcon peut alors citer Ouroux dans la liste des prieurés de Saint-Pierre, au moment de son récit où il fait comparaison entre les chanoines du grand prieuré et les moines de Cluny. Si le pouillé édité par Auguste Longnon reste sobre quant à l'appellation et la dépendance de la paroisse, Seyvert en 1513, écrit que « l'église d'Ouroux est unie de temps antique à la mense du prieur de Saint-Pierre ».

L'église connut trois saints patrons successifs : Barthélemy d'abord, tout comme la cathédrale de Mâcon, puis Martin jusqu'à la fin du XVIe siècle. Plus tard la piété populaire se tourna vers Antoine, plus en harmonie avec la vie pastorale des fidèles, éleveurs de bétail. François Ier, de ce fait, accorda deux foires à Ouroux, l'une à la saint Barthélemy, l'autre à la saint Antoine. Quatre chanoines assuraient la vie conventuelle et la *cura animarum* à Ouroux et à Saint-Jacques des Arrêts, village proche.

La Roche La Carelle, dans un ouvrage de 1853 sur l'histoire du Beaujolais, a prétendu qu'au XIIIe siècle des Bernardins se seraient installés à Ouroux et que c'est à eux que l'on devrait la nef de l'église semblable à celle d'Avenas. Il s'appuyait sur des fouilles qui auraient exhumé les fondations d'un bâtiment de 40 mètres de long (recouvertes ensuite). Toujours selon le même auteur Louis IX serait passé à Ouroux lors de son départ pour la croisade (vers 1243).

Il probable que les chanoines laissèrent les paroisses aux mains des prêtres séculiers entre la fin du XIIIe siècle et le début du XIVe. Jean Virey décrit l'église d'Ouroux. Des remaniements importants ont été faits au XIXe siècle, cependant le chœur, le transept et le clocher peuvent être datés du milieu du XIIe siècle.

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p. 251.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, Pouillé, p. CCLXXIX et charte CLV.
Cartulaire lyonnais. Documents inédits ..., éd. GUIGUE (Marie Claude), op. cit., t. I, p. 233, charte 177 (1221).
CC n° 158 (920), n°850 (953).
La ROCHE la CARELLE (baron Ferdinand), *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu*, Perrin, Lyon, 1853, rééd. René Georges, Lyon, 1999.
LONGNON, p. 191 B : *curatus* (XIVe siècle), 204 F : église paroissiale au patronage du prieur de Saint-Pierre de Mâcon (avant 1412).
ODOUARD (abbé Germain) et AUBONNET (abbé Johannes), *Histoire d'Ouroux*, mémoire dactylographié, 1952.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*… op. cit., p.387.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 350.

Fiche n°: 119
Prieuré : **OZENAY**

Commune. **Hameau** : OZENAY
Canton : TOURNUS
Code postal : 71700
Vocable : SAINT-GERVAIS ET PROTAIS
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Ozenay est c0nnu en tant que finage au tout début du Xe siècle. Une chapelle dédiée aux saints Gervais et Protais est signalée lors du rattachement de ce lieu à Cluny à la fin de l'abbatiat d'Odon (954). Le statut d'Ozenay reste mineur puisque dans la *Constitutio expense* le prieuré est présenté comme une annexe de Beaumont, devant fournir deux pains et 7 deniers. Lorsqu'en 1237 Cluny échangea avec le sire de Brancion le doyenné de Beaumont contre le château de Boutavent, cette annexe n'est pas mentionnée dans les différentes chartes précisant les termes de l'échange.

Tournus, abbaye toute proche aurait pu reprendre l'établissement à son compte. Mais cela parut impossible au chapitre empêtré dans les dettes de l'abbé Bérard qui avait engagé de grandes dépenses dans la restauration du cloître, de la salle du chapitre et du dortoir. Au décès de ce dernier, en 1245, par mesure d'économies, le convent préféra ne pas élire d'abbé pendant trois ans. On aurait pu confier également Ozenay au chapitre cathédral ou à l'abbaye Saint-Pierre de Chalon.

En fait ce furent les chanoines réguliers de Saint-Pierre de Mâcon qui prirent en charge le prieuré et la *cura animarum*. La 26e charte du cartulaire de Saint-Vincent de Chalon est celle de la présentation, en 1243, par le prieur de Saint-Pierre de Mâcon, de Girard comme prieur d'Ozenay, et la demande d'investiture curiale. « Le dit curé et ses successeurs, choisis dans le prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, devra obéissance à l'évêque de Chalon et révérence à l'archidiacre et l'archiprêtre ».

En 1284 le chanoine régulier prieur d'Ozenay est Guy de Brancion. Il reçoit un moulin, sis à Ozenay, de dame Rosa de Brancion, veuve de Ponce de Gratay, un chevalier d'Ozenay. Cette générosité familiale est une preuve supplémentaire du cercle étroit par lequel les chanoines, d'une part recevaient des dons de membres de leurs familles, et d'autre part accueillaient ces derniers dans leur congrégation.

Le pouillé de 1320 mentionne à la fois une église paroissiale et un prieur. Celui du XIVe siècle cite un bénéfice dépendant de Saint-Pierre de Mâcon. Selon Marcel et Christiane Dickson, l'église actuelle daterait des environs de 1180 et aurait remplacé un édifice plus ancien. Une sacristie a été construite probablement à la place d'une ancienne abside en hémicycle.

Sources

CC n°86 (904), n°98 (908), n°808 (951), n°885 (954), n°1155 (963), n°1351 (974), n°1499 (979), n°3668 (1093), n°3669 (1093) et 4143 (*Constitutio expense*).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2164.
DARD (Charles), MARTIN (Jean), *Ozenay et ses hameaux*, Monographie historique, Mâcon, Protat, 1922.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 221.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 290.
LONGNON, p. 175 A : église de l'archiprêtré de Tournus et 178 C : *prior* (1320) ; 184 G : église paroissiale au patronage de Saint-Pierre de Mâcon et 188 C : *prioratus* (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MARTIN (Jean) et MEURGEY (Jacques), *Armorial du Pays de Tournu*s, Paris, Champion, 1920, p. 136.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 360 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.270.
RHEF, n° 45, octobre-déc. 1923, p. 137.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 529 : Ozenay et 365 : Gratay.
Société Éduenne, Ms D 3 : *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon,* n° 26.

Fiche n°: 120
Prieuré : **PALLEAU**

Commune. **Hameau** : PALLEAU
Canton : VERDUN
Code postal : 71350
Vocable : SAINT-PIERRE-aux-LIENS et SAINT-ANTIDE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-BÉNIGNE

La tradition locale dit qu'un premier monastère dédié à Saint-Martin a été donné par le roi Gontran à Saint-Marcel de Chalon. Détruit par les guerres de l'an mille, il est immédiatement remplacé. La nouvelle fondation de 1006 par Liebaud est donnée à Saint-Bénigne, dont l'abbé porte le titre de prieur de Palleau jusqu'au XVI^{e} siècle. À cette époque le prieuré est cédé à l'évêque de Chalon.

La charte de fondation ou plutôt de confirmation reproduite ci-après, a été accordée à l'occasion d'une conférence entre le roi de France Robert le Pieux et le roi Henri II d'Allemagne, empereur en 1014. L'évêque Gauthier d'Autun était parrain d'Halinard, abbé de Saint-Bénigne. En voici la traduction faite par Benoît Chauvin (relevée dans la monographie d'Élie et Rosette Fiorini):

> Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Robert, par la grâce de Dieu roi des Francs, à tous les fidèles du Christ présents et futurs, nous voulons notifier comment le Chevalier Liétaud ayant sollicité notre bienveillance, sur l'entremise et avec l'accord du Comte Otton et de Gautier, Evêque d'Autun, j'ai concédé et confirmé de mon autorité royale la donation que celui-ci a faite, pour le repos de son âme, à Dieu et à l'abbaye Saint-Bénigne près Dijon, à l'époque semble-t-il du vénérable Abbé Guillaume, sur ses biens successoraux ou détenus par bénéfice militaire, biens que ses ascendants paraissent avoir possédés jusqu'à cette donation, afin que ledit Abbé et ses successeurs installent des moines pour servir Dieu au lieu-dit PUTEOLUS où existe une église dédiée à Saint-Pierre, patron des apôtres, laquelle église avec ses dépendances, parce qu'elle semblait relever du droit public, accédant aux demandes de notre très cher fidèle Comte Otton déjà cité, nous avons concédé par notre autorité royale à la requête du susdit chevalier Liétaud en possession perpétuelle au monastère Saint-Bénigne et à ses abbés, telle qu'elle est située au comté de Beaune près de la rivière qu'on appelle la Dheune, son emplacement et en autres lieux, avec ses terres domaniales, manses, champs, prés, pâturages, forêts, eaux courantes et stagnantes, pêcheries, entrées et sorties, coutumes, impôts et autres revenus, de façon complète, en totalité, de telle manière que tout ce que ledit chevalier possédait dans toute l'étendue de notre royaume appartienne désormais au monastère dijonnais sans aucune contestation d'aucun duc, évêque, comte, vicomte, personnes importantes ou non. Si d'aventure, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un tentait d'aller à l'encontre de ce précepte, il sera passible d'une amende de 30 livres, moitié pour nous, moitié pour ledit monastère. Et pour que tout cela soit cru, observé par tous de la manière la plus exacte, nous avons ordonné que notre sceau soit apposé sur les présentes lettres
> Fait en public sur la Meuse, au colloque du très glorieux roi Robert et Henri, l'année de l'incarnation de Notre-Seigneur 1006, 4e indiction, 18e année de son règne.

Figure 1 : Acte de fondation de Palleau

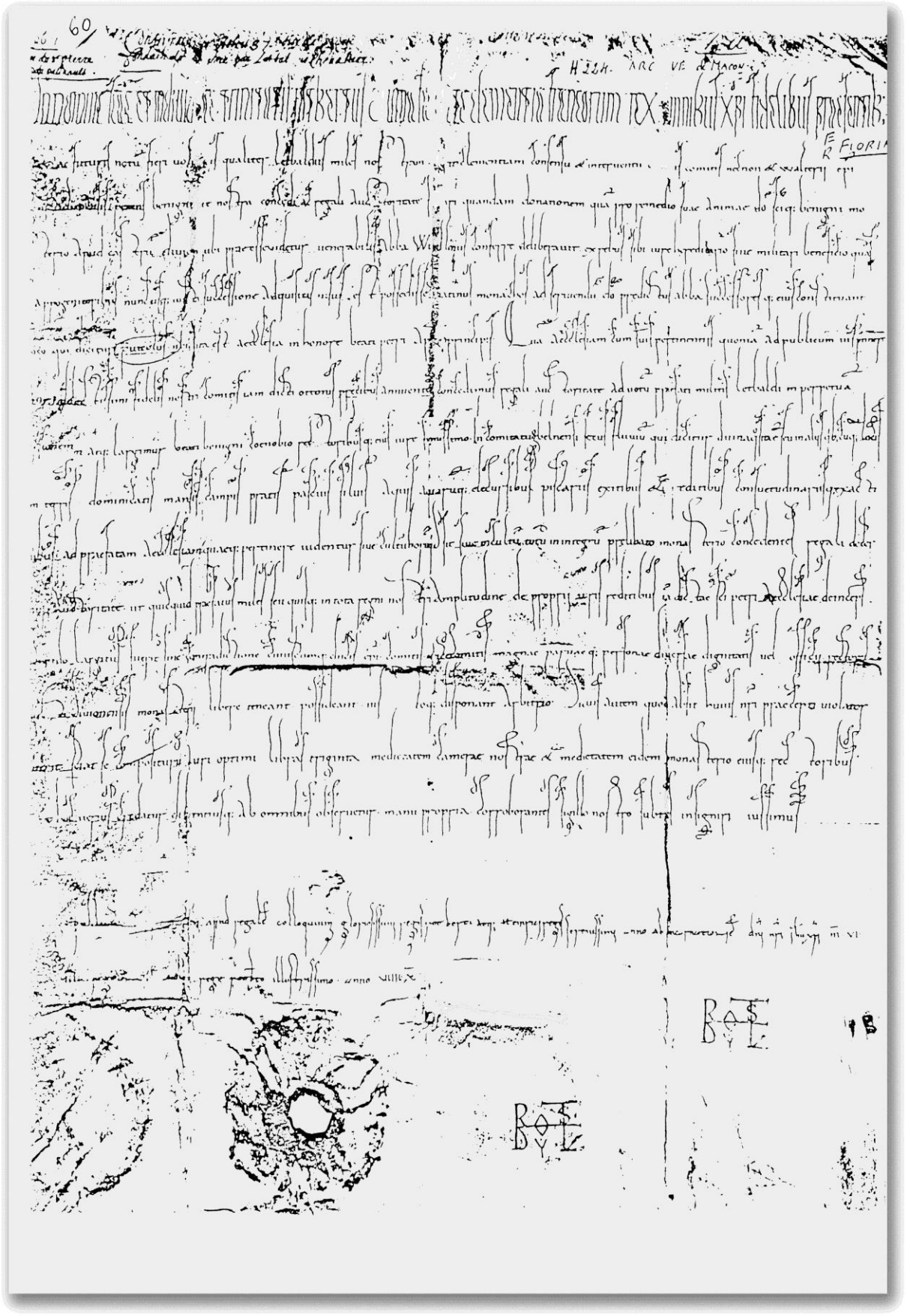

Urbain Plancher a fait justement observer une incohérence dans les dates indiquées. Soit on est dans la 18e année de règne de Robert et la charte est de 1015, soit cette charte est réellement de 1006 et la date indiquée du règne est de 9 (ce que l'on semble lire dans la reproduction de Estienne Pérard). L'absence de l'évêque de Chalon parmi les intervenants d'une fondation dans le diocèse peut s'expliquer par une vacance du siège à ce moment-là. C'est ce que l'on comprend en lisant la *series episcopatum* de Pius Gams : il n'y aurait pas eu de titulaire entre l'évêque Raoul mort en 986, et 1017, accession de l'évêque Lambert.

Le prieuré était installé sur un territoire riche en cours d'eau : la Dheune, la Tambouze et la Saône, d'où la présence de nombreux moulins. La tutelle de Saint-Bénigne et la protection du duc de Bourgogne expliquent que Palleau fut choisi comme lieu de rencontre d'un *placitum* régional en 1075.
Le prieuré se serait spontanément éteint vers 1750.

L'église reconstruite ou transformée au XVIIe siècle, puis incendiée au début du XXe siècle, n'a pas gardé d'élément primitif évident. On a décrit son reliquaire du XVe (au chapitre V de la deuxième partie, p. 296 et au tome 2 annexe III du même chapitre, p. 125). Il y a une piscine liturgique coincée dans la sacristie et quelques autres reliquaires plus tardifs. Les bâtiments en fer à cheval de l'ancien prieuré transformés en logements ont gardé des restes du logis du prieur. À la restauration de ce logis, il a été retrouvé des peintures sur les poutres de plafonds à la française représentant des décors floraux, des scènes de chasse.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 224 à 229.
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° 10 (1075).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2180.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 291.
FIORINI (Élie et Rosette), *Village de Palleau*, monographie dactylographiée, Association des trois Rivières, Verdun-sur-le-Doubs, 1984,
FOUQUE (Victor), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Chalon, 1844, p. 230.
LONGNON, p. 177 D : église exempte de décime et *monasterium* (1320) ; 185 F : église paroissiale au patronage de l'évêque, 188 B , *prioratus* (XIVe).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 369 .
PLANCHER (Dom Urbain), *Histoire générale et particulière de Bourgogne,* Dijon, 4 volumes, 1739-1787, livre premier, p. 259-261.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.272.
Recueil de plusieurs pièces curieuses pouvant servir à l'histoire de Bourgogne, éd. PERARD (Estienne), Dijon, 1664, p. 171.
REGNIER (Jean), *Les évêques d'Autun*, 1988, p. 63 et sv.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 532.

Fiche n°: 121
Prieuré : **PÉRONNE**

Commune. **Hameau** : PÉRONNE
Canton : LUGNY
Code postal : 71260
Vocable : SAINTE-MARIE-MADELEINE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

D'après André Déléage Péronne serait entré dans le patrimoine de Cluny en 951 par une donation des sires de Brancion. Ce *locus* aurait rapidement pris de l'importance, au point de figurer dans la liste des possessions garanties par le privilège pontifical de Grégoire V en 998. Suite à un litige avec Tournus sur un domaine à Péronne, les deux abbayes signèrent un compromis en 1108.
Il semble que l'un de prieurs de Péronne, sans que son nom soit précisé, ait fait partie de ceux qui ont soutenu l'ex abbé Ponce dans sa révolte. Le pape Honorius II excommunia tous les rebelles en 1126.
Soumis aux redevances prévues par le *mesaticum* en 1148, le doyenné doit fournir l'abbaye en provisions les quinze derniers jours de novembre. Il s'agit d'une période relativement creuse car le nombre d'hôtes à nourrir est moins important qu'à d'autres périodes.
Une charte de 1270 indique qu'Hugues de Charlieu, élu recteur de Péronne revendique le patronage d'Igé et Domanges (localités qui se situent entre Péronne et Cluny). L'évolution du statut canonique montre une grande variabilité. En 1321, au compte des Recettes et Dépenses, Péronne est associé à Laizé pour payer à Cluny un cens de 100 livres clunisiennes, du froment, du seigle et de l'avoine. Au compte du XIV^{e} siècle un *curatus* exempt fait son apparition. Au pouillé d'avant 1412, Péronne et Laizé sont inscrits comme dépendant séparément de l'abbé de Cluny.
La commune actuelle enrichie de Saint-Pierre de Lanques (fiche suivante), est traversée par l'Isérable, affluent de la Saône par l'intermédiaire de la Mouge. L'église décrite par Jean Virey serait de la fin du XI^{e} siècle, début du XII^{e}. Les restes du prieuré, ou ce qui a été construit à la place sur le côté nord de la nef, sont d'un domaine privé, inaccessibles. Le cadastre de 1840 montre bien le quadrilatère claustral, et une partie des bâtiments sont encore colorés en bleu (usage de presbytère ?). Ces mêmes bâtiments sont visibles sur les photos aériennes actuelles.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1840 Péronne, parcellaire B5.
Bibliotheca Cluniacensis, col. 1755.
CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable).
CC n°521 (940), n°818 (951), n°1007 (956), n°1037 (957), n°1553 (981), n°1898 (991), n°2610 (1005), n°2842 (1030), n°2918 (1037), n°3869 (1108), n°5161 (1270).
Centre d'Études clunisiennes, bulletin 1998, p. 52.
DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^{e} siècle, Mâcon*, 1941, p. 429.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 299.
LONGNON, p. 190 C : *curatus* exempt de dime (XIV^{e}), 203 D : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (avant 1412).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 321, 529, 531.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 376 .
Patrologie Latine, éd. MIGNE, CXXXVII, col. 933.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 276.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 543.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 354.

Fiche n°: 122

Prieuré : **SAINT-PIERRE (ANNEXE DE PÉRONNE)**

Commune. **Hameau** : PÉRONNE.SAINT-PIERRE-DE- LANQUES
Canton : LUGNY
Code postal : 71260
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

L'existence de Saint-Pierre de Lanques en qualité de *villa cum ecclesia* est attestée en 927 dans une charte de donation à l'abbaye de Cluny. Cette petite communauté était séparée de Péronne par le ruisseau l'Isérable. Saint-Pierre formait aussi frontière entre Péronne et Saint-Gengoux-de-Scissé à l'ouest, où Cluny possédait un autre prieuré, la Tour de Bassy.

Cluny négligea le développement autonome de Lanques et lui assigna un rôle de sentinelle au sud-ouest face aux terres du prieuré tournusien de Champagne situées sur la paroisse de Saint-Maurice-de-Satonnay. Une fois de plus on vérifie sur la carte l'intrication des possessions des deux abbayes. Cinq petits prieurés : Azé et Champagne, tournusiens, Bassy, Lanques et Péronne, clunisiens, se partagent un mouchoir de poche.

Au moment de la création des communes, la tentative d'ériger Saint-Pierre de Lanques en commune autonome tourna court. En 1792 elle fut unie à Péronne. Il n'y a plus aucune trace actuelle de ce prieuré, sauf un nom de domaine viticole de Saint-Pierre.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de Péronne de 1839, parcellaire F1 Saint-Pierre, on voit encore une petite chapelle un peu isolée.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. CCIi et CCVI.
CC n°537 (941), n°1255 (969), n°1582 (981), n°1765 (987), n°1788 (988), n°1805 (989), n°1813 (989), n°2046 (993).
CC où figure Lanques avec d'autres prieurés : n° 283 (927), n° 287 (930), dont la donation de Lanques avec la chapelle Saint-Pierre.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 168 Lanques, p. 250 Saint-Pierre de Lanques.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 671.

Fiche n°: 123

Prieuré : **LA VILLENEUVE**

Commune. **Hameau** : PERREUX. LA VILLENEUVE
Canton : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
Code postal : 42120
Vocable : SAINT-BLAISE ET SAINT-VÉRAN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Des documents indiscutables sur l'extinction du prieuré de La Villeneuve manquent à l'appel. C'est pourquoi Jean Marilier écrit prudemment dans son article sur les prieurés des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon, à la ligne La Villeneuve : avant 1262 (début) et avant 1745 (fin). Ces deux dates correspondent à des événements précis : 1262 est l'année de la première visite effectuée sur place conformément aux statuts de Cluny, visite au cours de laquelle les visiteurs notent la présence de deux moines et le bon fonctionnement conventuel. Pour 1745, il s'agit de la visite pastorale de l'évêque de Mâcon, Henri Constant de Lort de Sérignan, qui constate l'effondrement de la priorale et l'absence de moines.

L'historien du Roannais Joseph Prajoux en dit davantage sur les commencements de ce prieuré clunisien. Il ne cite aucune source et le récit qu'il fait est reproduit ici sous toute réserve. Perreux était un point d'appui militaire pour les sires de Beaujeu, à l'instar de Thizy et Saint-Symphorien-de-Lay sur l'ensemble du territoire appelé Haut Beaujolais jusqu'à sa frontière ligérienne. Parmi les nombreux membres de la famille des sires de Semur, un cousin nommé Hugues de Châteauneuf était moine à Cluny et fut appelé à l'épiscopat. Avant de partir il donna à son abbaye toutes les terres qu'il possédait dans le voisinage de Perreux. Les moines y établirent une ferme dont les frères dirigeaient l'exploitation. D'autres donations furent faites par des cadets de Beaujeu et des seigneurs des alentours, Gérard le Vert et Falcon. L'accroissement fut tel que Cluny officialisa au XII^{e} siècle un prieuré au vocable de Saint-Blaise, et la constitution autour du prieuré d'une « Villeneuve » de Perreux.

La période qui nous intéresse nous est connue par le cartulaire de Paray-le-Monial édité par Ulysse Chevalier, et par l'édition de Dom Charvin des comptes rendus de chapitres généraux et des visites de Cluny dans ses prieurés dépendants. Entre 1262 et 1430, Villeneuve est inspecté 49 fois, soit environ tous les cinq ans et demi. On peut en distinguer trois périodes différentes. Tout d'abord celle où le prieuré est habité par deux moines et leur prieur. Les notes d'inspections sont louangeuses dans l'ensemble (avant 1268).

Dans une seconde périodes, assez courte, le prieuré est géré par l'abbé de Saint-Rigaud. L'attribution du bénéfice à ce dernier aurait été la récompense de son arbitrage favorable dans la querelle entre le prieur de Charlieu est les bourgeois de la ville (1268-1275).

Enfin dans un troisième temps, le plus long, le prieuré est tenu par le sacriste de Cluny (après 1275). L'officier de l'abbaye faisait fonction d'abbé pour des établissements externes, augmentant d'autant ses revenus. Les comptes-rendus de visites se suivent et ne se ressemblent pas, signalant ici un bon fonctionnement et la fois suivante des négligences notamment dans l'entretien de bâtiments qui menacent ruine. Le sacriste s'en explique en disant « que ces bâtiments n'étaient ni utiles, ni nécessaires, et que même s'il avait l'argent, il ne les ferait pas réparer ».
Dans le chapitre V de la troisième partie, p. 476, nous avons évoqué des manquements à la règle observés à La Villeneuve. Nous n'y reviendrons pas.

Comme son voisin le prieuré de Saint-Victor-sur-Rhins, Saint-Blaise de Villeneuve dépendait directement de l'abbaye, sans passer par la médiateté de Charlieu. Une particularité de leur gestion, en dehors de la mainmise du sacriste (ou du chambrier) est d'avoir eu parfois un prieur commun. C'est ce qu'indique le compte du XIV^e^ siècle. On ne connaît l'identité d'un doyen à Villeneuve qu'à l'occasion d'une charte d'accord entre l'abbaye et Hugues Dechaux. Le doyen Drogo est en effet signataire de l'acte en 1173 consignant la décision réciproque de démolition des châteaux d'Avout (propriété des Dechaux) et de Clermain (propriété des moines) assortie de l'autorisation de construire des murailles à Mazille.

L'église romane, totalement disparue depuis un siècle, était déjà en ruine lors de la visite pastorale de 1745. La description de l'évêque donne l'idée d'un bâtiment important à trois nefs, puisqu'il restait encore un chevet avec « trois coquilles en bon état ». Du prieuré il ne reste rien. Un lotissement s'est construit sur le lieu-dit La Villeneuve. Il n'y a pas eu de fouille archéologique.

Sources

Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, éd. BERNARD (Auguste), Paris, 1853, charte n° 80.
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, Visites de la Province de Lyon, p. 134-185.
CC n° 899 (954), n° 2670 (1008),
CC n° 4244 (1173) signée par le doyen Drogo de Perreux.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2257.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux et visites …*op. cit.,
t. I, p. 272, 305, 322, 345, 372, 404, 481.
t. II, p. 2, 17, 48, 76, 80, 82, 125, 142, 181, 228, 240, 251, 458, 464.
t. III, p. 10, 33, 46, 69, 90, 115, 152, 164, 189, 218, 271, 325, 352, 380, 477, 496.
t. IV, p. 43, 100, 106, 135, 331, 357, 366, 478, 509, 551.
t. V, p. 2, 91, 107, 113, 140, 294.
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946, col. 1058.
LONGNON, p. 193 A : *Prior Villenove et Sancti Victoris*, exempt de décime mais astreint à la procuration (XIV^e^ siècle), 200 E : *ecclesia de Perrues*, dépendant du sacriste Cluny (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
PRAJOUX (Abbé Joseph), *La ville et la paroisse de Perreux, la Diana, Montbrison,* 1910.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 297.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 279.
VACHET (Abbé A.D.), *Les paroisses du diocèse de Lyon,* Lérins, 1899, p. 275.
Visites pastorales de l'archiprêtré de Charlieu et de l'archiprêtré de Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, 2 tomes, éd. DÉCHELETTE (Joseph), annotées par Mgr RAMEAU, Mâcon, Protat, 1904, p. 275.

Fiche n°: 124
Prieuré : **PLOTTES**

Commune. **Hameau** : PLOTTES
Canton : TOURNUS
Code postal : 71700
Vocable : SAINT-BARTHÉLEMY
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

L'appartenance de Plottes à l'abbaye Saint-Philibert est probablement ancienne. Sa proximité avec Tournus (5 km) ne lui a pas permis de développer une identité propre.
Plottes n'est pas cité dans la dotation initiale de Charles le Chauve. On lit son nom dans le privilège royal de 1059 d'Henri 1er et Philippe 1er, puis dans les confirmations des papes Calixte II en 1159 et Alexandre III en 1179.
Il s'agit d'une dépendance directe de la seigneurie abbatiale. L'abbé y exerce sans intermédiaire les fonctions de prieur, en supposant qu'une communauté de quelques frères ait été installée sur place. Juenin porte à notre connaissance qu'un certain Rainaud fait fonction de chapelain en 1211.

Les comptes du XIVe siècle signalent que Plottes a le statut de *domus*, avec Uchizy, Saint-Romain, Leynes et Champagne pour lesquels l'abbé de Tournus s'acquitte d'une redevance forfaitaire globale de décime. Dans le même compte on peut lire qu'il y a un *curatus* exempt de décime. Ces mentions renforcent la notion d'équivalence entre *domus* et *prioratus*. Dans le pouillé d'avant 1412, il n'y a plus qu'une *ecclesia* dépendant de l'abbé de Tournus.

Sur le plan historiographique Plottes se révèle de façon anecdotique après la fin du XIVe siècle. Ainsi le célèbre historien de Balleure fut titulaire de ce bénéfice sans jamais y résider. Et puis, quand le château de Plottes, défense avancée de Tournus, fut assiégé par Poncenat, fidèle d'Henri IV, ce dernier lui demanda de le rejoindre dans sa lutte contre la Ligue avec cet ordre bref mais chargé de sens : « Après Paris, Plottes ! ». Cela révèle l'importance de ce château du XIVe siècle dit « Prieuré de Plottes » ou « château des moines »..
Du château il reste quelques bâtiments en forme de tour et une ruine (selon la fiche de la base de données du centre de Castellologie). L'église a été reconstruite au XVIIIe siècle selon une orientation inversée. Plottes a été une commune indépendante jusqu'en 1960, puis a fusionné avec Tournus, et a repris sa liberté trente ans plus tard.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. 248, charte CCCCXXIX (1021-1060) : le prêtre Bernard donne une vigne pour l'achat d'une paroisse.
DARD (Charles), MARTIN (Jean), « Plottes, monographie historique », *SAAST*, t. XXI, 1921, p. 2-106.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 303.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 142, 174 et preuves p. 145.
LONGNON, p. 189 C : Plottes cité parmi les "maisons" de Tournus pour lesquelles l'abbé verse un forfait, 190 E : *curatus* exempte de décimes (XIVe siècle), 203 G : *ecclesia* au patronage de l'abbé de Tournus (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 382.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.281.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 368 : seigneurie de Tournus.

Fiche n°: 125
Prieuré : **POULE**

Commune. **Hameau** : POULE
Canton : LA MURE-D'AZERGUES
Code postal :
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Sur la maison de Poule nous avons peu d'informations. Une seule charte, dont l'authenticité est contestée par Georges Duby, nous apprend que l'abbé Mayeul confie Poule (ainsi qu'Arpayé, Aujoux et Écussoles) à la garde et protection d'Humbert de Beaujeu en 954 : « Je te commende ces obédiences à ta garde et défense des hommes mauvais et pervers, en lieu de satisfaction et pénitence pour les innombrables maux que tu nous as faits et pour lesquels nous avons voulu t'excommunier ; c'est pour que tu rendes à nos pauvres ce que tu leur as pris ».

Le compte du XIV^{e} siècle mentionne un *curatus* non exempt. Le pouillé d'avant 1412 comme celui de 1513 indiquent une *ecclesia* dépendant du prieur de Charlieu.

L'église actuelle, remaniée à plusieurs reprises a conservé un chevet roman en hémicycle, percé de trois fenêtre. Une exèdre de pierre épouse la courbe de l'abside. Plus qu'un document diplomatique cet élément architectural plaide pour l'affectation monastique ancienne de cette église.

Sources
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, Pouillé p. CCLXXIV : église paroissiale au patronage de Charlieu.
CC n° 889 (954)
LONGNON, p. 192 B : *curatus* non exempt, XIVe siècle, 200 A : *ecclesia* dépendant de Charlieu.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*,…op. cit., p. 373.

Fiche n°: 126
Prieuré : **PRESTY**

Commune. **Hameau** : PRESTY
Canton : TOURNUS
Code postal : 71290
Vocable : ASSOMPTION
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

L'existence de Presty en qualité d'*ager* nous est connue par des chartes de Cluny antérieures à l'an 900, à l'occasion d'échanges entre particuliers. Les dates coïncident avec l'installation des moines de saint Philibert à Tournus, mais les chartes d'installation et donation, qui mentionnent Saint-Romain et Uchizy, oublient Presty. Il est probable que dans l'esprit des bienfaiteurs, il y avait une sorte d'évidence dans l'appartenance de Presty à l'abbaye. On en aurait la preuve dans la formule rédigée par le roi Henri 1er en 1059. Il assure de sa protection Presti « dans les pertinences de Tournus » sans indiquer de localisation au diocèse de Chalon. Dans la bulle de Calixte II en 1119, la localisation de Presty est précisée, dans les protections accordées par le pontife. La bulle d'Alexandre III, en 1179, reprend cette indication.

Presty (ou Préty), situé en face de Tournus, à 5 km par-delà la rive gauche de la Saône, faisait effectivement partie de la seigneurie de l'abbé. Ce dernier y avait aménagé un château pouvant servir de refuge ou de résidence de repos. On trouve ici une situation comparable à celle de Neuilly-Cersot (pour l'abbé de la Ferté). Officiellement il n'y a pas de prieur. On peut cependant supposer qu'une petite communauté se trouvait sur place pour entretenir les lieux et les préparer à l'accueil de l'abbé et/ ou de ses hôtes.

Les comptes n'indiquent, en 1362, qu'une *ecclesia* sans autre précision, et au XIVe siècle, une dépendance de l'abbé de Tournus. Le château et l'église ont été démolis par les partisans de Maximilien d'Autriche en 1477. Le Château a complètement disparu et l'église a été reconstruite sans réemploi de structures antérieures.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. CCLIX (981-984).
CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus*…op. cit., p. 382.
CC n°36 (889), n°61 (897), n°221 (920).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 308.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 95, 112, 159, et preuves p. 127, 128, 145, 175.
LONGNON, p. 180 D : *ecclesia* (1362), 187 D : église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus (XIVe siècle).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 380 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.285.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 588.

Fiche n°: 127
Prieuré : **RATENELLE**

Commune. **Hameau** : RATENELLE
Canton : TOURNUS
Code postal : 71290
Vocable : NOTRE DAME-DE-l'ASSOMPTION
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : AMBRONAY

Le prieuré de Ratenelle est probablement le plus occidental des prieurés dépendant d'Ambronay. Cette abbaye fut fondée en Bugey vers 800 par Barnard, un officier de Charlemagne. Il fut archevêque de Vienne et quitta ensuite son archevêché pour diriger, comme abbé, sa fondation.

Abbaye bénédictine, Ambronay fut à la tête de 9 doyennés, 21 prieurés et 44 paroisses. Un manuscrit du pape Léon IX, conservé aux Archives de l'Ain, atteste de la protection pontificale dont elle jouissait. Elle ne s'agrégea pas à Cluny ni à aucune autre congrégation, mais se mit au XIIIe siècle sous la protection des comtes de Savoie, sires de Bagé, ce qui amena Ambronay à s'installer à Ratenelle.

Le village en bordure de la Seille, était coupé en deux parties. Le Ratenelle du Haut disposait d'une chapelle au vocable de Bernard (déformation de Barnard). Le Ratenelle du Bas avait une église au vocable de l'Assomption, servant de priorale aux quelques moines délégués sur place. Conformément aux prescriptions conciliaires, l'activité paroissiale revenait à un prêtre séculier.

Le compte de 1362 atteste de cette situation en inscrivant ligne às ligne sur la même page une *ecclesia* et un *prior*. Au XIVe siècle il ne devait plus y avoir de moines et le pouillé indique seulement que l'*ecclesia* dépend de l'abbé d'Ambronay.
Quelle que soit l'évolution du rôle paroissial du prieur, il est d'abord le seigneur du village : 62 chefs de famille en haut, 35 en bas, tous soumis à la dîme du prieur et se réfugiant en cas de besoin derrières les murailles du prieuré. Sur le cadastre cet espace protégé est appelé « Pré du Priolet » par déformation de « pré du prieuré ».

Au moment de la vente des Biens Nationaux de première origine, le prieuré comportait une maison avec cour, jardin, four, deux terres de culture et deux prés. Le tout est vendu 25930 francs.
L'église de l'Assomption a été remaniée. Selon Marcel et Christiane Dickson seul le chœur est roman (fin XIe, début XIIe siècle) à chevet plat, ce qui était rare à l'époque.
On peut voir les piscines liturgiques jumelles de Ratenelle au tome 2 dans l'annexe Vbis du chapitre V de la deuxième partie, p.130).

Sources

AD Saône-et-Loire, Q registre 6, Acte 29.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2204.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 447.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 232.
LAGRANGE (André) et LUC (Léon), *Ratenelle à travers les âges*, Tournus, 1932.
LONGNON, p. 181 B : *ecclesia*, et 181 B : *prior* (1362), 187 E : église paroissiale au patronage de l'abbé d'Ambronay.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 390 .
PACAUT (Marcel), « L'église en Bresse (diocèses de Chalon, Lyon et Besançon) », *dans La Bresse, les Bresses de la préhistoire à nos jours,* dir, PONSOT Pierre, éd. Bonavitacola, 2003, t. II, p. 89-98, ici p. 94.
PONCET (Lucien), *L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'Histoire*, SAEP, 1980.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.289.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 604.

Fiche n°: 128
Prieuré : **REGNY**

Commune. **Hameau** : REGNY
Canton : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
Code postal : 42630
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CHARLIEU

La fondation de Saint-Martin de Regny et sa donation à l'abbaye de Charlieu serait due à un certain comte Sevald, confirmée par le roi Boson en 879. Il s'agissait d'une *abbatiola* sans aucune précision d'effectif monastique. La réalité juridique est celle de la création d'un prieuré deux siècles avant l'expression sémantique de ce concept.

Les débuts de Regny n'ont guère laissé de trace. Néanmoins Louis IV confirme, en 946, la donation de Charlieu, avec ses dépendances (dont Regny) à Cluny. En 1041 lorsqu'Odilon veut faire une inspection de Charlieu et de ses celles ou *abbatiolas*, on apprend qu'il y a cinq moines à Regny.
Entre 1123 et 1130 le cartulaire de Marcigny nous fait connaître le nom d'un prieur. Il s'agit d'Herbert Flartus. Il participe avec ceux de Thizy, Saint-Nizier de l'Estra et Charlieu à une sorte de chapitre régional pour entériner un échange de terrains avec les moniales.

À partir de 1262 les visites régulières des prieurés nous sont connues par les éditions d'Ulysse Chevalier et de Dom Charvin. La première visite découvre une anomalie : le prieuré est tenu par le chambrier de l'abbaye de Savigny. Il est vrai que cette dernière possédait des domaines à Regny depuis 949, mais ce n'était pas une raison acceptable et la gestion fut rendue aux clunisiens.

Jusqu'en 1414 on trouve le nom de Regny cité 53 fois, correspondant à 22 visites. La plupart des comptes-rendus se résument à « rien à signaler » ou même mieux « bon fonctionnement, prieur à recommander ». Les reproches arrivent avec la gestion du cardinal d'Amiens, Jean de la Grange. Il a obtenu la tenure (les cardinaux n'ont pas droit à la commende) en 1389. Les visiteurs se plaignent avec insistance de ses insuffisances si bien que le cardinal finit par lâcher prise pour s'occuper en curie avignonnaise des relations avec la cour de France.

À partir de ce moment il y a des hauts et des bas dans la conduite du prieuré. Un prieur, incontinent par ailleurs, loge ses parents gratis au prieuré. Plus tard on se rend compte qu'un moine est fou. L'année suivante une sorte d'évaluation constate que les cinq moines sont totalement ignorants et incapables de réciter l'office divin. Malgré ces anicroches on peut classer ce prieuré d'une conventualité de cinq à sept moines parmi les modèles. Le prieur est choisi vingt fois comme visiteur, le plus souvent de la chambrerie de Lyon, mais aussi d'Auvergne, d'Allemagne et de l'abbaye mère elle-même. Il est aussi désigné sept fois comme définiteur.

Les pouillés nous apprennent que le prieur est patron de la paroisse de Regny, *pleno jure,* et de celles de Saint-Symphorien-de-Lay et Neaux. Grâce aux dîmes et revenus tirés du domaine, les prieurs, au XVII^{e} siècle se font construire un logis qualifié de palais abbatial en souvenir des titres fondateurs d'*abbatia* ou *abbatiola*.
Ainsi qu'à Charlieu, le prieur de Regny fait fortifier la petite ville et construire une église paroissiale indépendante de la priorale. Les deux églises médiévales ont aujourd'hui disparu. La priorale a été transformée en logements communaux, eux-mêmes abandonnés.

Au moment de la vente de biens Nationaux, l'église paroissiale a été adjugée 50 livres, et la priorale 95 livres. Il subsiste deux tours de l'ancienne muraille d'enceinte. Le plus curieux est de trouver dans l'église paroissiale du XIX^{e} siècle une douzaine de stalles de bois que Cluny avait fait faire avant la Révolution pour renouveler le mobilier de Cluny III. Les dépôts faits au district de Roanne du 19 Brumaire, An 3, mentionnent 5 calices, 5 patènes, 2 ciboires, 7 ostensoirs, 2 croix, 3 encensoirs et 2 navettes, 32 pièces de cuivre ni doré ni argenté. Les vêtements et linges liturgiques sont nombreux : 12 aubes, 11 surplis, 7 chapes ; 35 chasubles garnies de leurs étoles et manipules, 102 nappes d'autel (45 grandes et 57 petites), 27 bourses etc…On ne mentionne pas de cloches pourtant recherchée pour les fondre en canons.

Sources

AD Loire, Q 367 et 443. Inventaire des Biens Nationaux.
AD Saône-et-Loire, BH GF 61, vers 1041, visite de l'abbé Odilon p ?.
Bibliotheca Cluniacensis, col. 1709.
Bnf Lat 10949 publié par CHEVALIER (Ulysse) dans Revue du Lyonnais, 3e série, IV, 1867, p. 149-150.
CAILLET (Louis), *La papauté d'Avignon et l'Église de France*, PUF, 1975, p. 238.
Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, éd. BERNARD (Auguste), Paris, 1853, p. 58, charte n° 69 (949), p. 62 charte n° 75 (970), p. 419 (1070).
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 58, 65, 70, 71, 83.
CC n°356 (940), n°1245 (968), n°1251 (969), n°1329 (973), n°4406 (1204).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2427.
Dom CHARVIN
t. I, p. 271 (1262), 304 (1267), 321 (1272), 372 (1278), 404 (1281), 416 (1282).
t. II, p. 82 (1294), 98 (1296), 125 (1298), 162 (1300) 200 (1303), 242 (1304), 274 (1307), 388 (1314).
t. III, p. 129 (1331), 147 (1332), 238 (1336), 365 (1343), 405 (1345), 421 (1347), 432 (1349), 477 (1356), 494 (1356), 505 (1357), 510 (1358), 523 (1358).
t. IV, p. 46 (1368), 106 (1376), 135 (1379), 152 (1380), 157 (1381), 170 (1384), 260 (1389), 180 (1390), 330 (1393), 357 (1394), 366 (1395), 370 (1395), 372 (1396), 376 (1396), 387 (1396), 397 (1397), 455 (1401), 484 (1402), 509 (1404), 525 (1406), 537 (1407), 550 (1408).
t. V, p. 2 (1409), 11 (1410), 47 (1414)….
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946, Col. 788-789 Regny, col. 635 Naconne, chapelle Sainte-Marguerite, col. 637 Neaux : église Saint-Marguerite, diocèse de Lyon; inventaire de SS de Lay était du diocèse de Mâcon.
EUBEL (Conrad), *Hierarchica catholica mediiaevi,* Münster, 1913, p 22.
FOURNIAL (Etienne), « Recherches sur les comtés de Lyon », *Le Moyen Âge*, 1952, p. 226
Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), éd. RICHARD (Jean), Dijon, 1957, p. 130, charte 241.
LONGNON, p. 11 B : prieur de Regny patron des églises de Lay et Neaux, diocèse de Lyon (1225), p. 192 E : Regny pour sa maison de SS. de Lay, diocèse de Mâcon (XIV^{e} siècle), p. 200 H : église paroissiale de Regny au patronage du prieur du lieu, diocèse de Mâcon, (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 77-78.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 104.

Fiche n°: 129

Prieuré : **REMIGNY (ANNEXE DE CHAGNY)**

Commune. **Hameau** : REMIGNY
Canton : CHAGNY
Code postal : 71150
Vocable : SAINT-ANTOINE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSA
Ordre : SAINT RUF
Dépendant de : CHAGNY

La qualité de prieuré annexe accordée à Remigny vient de la donation que l'évêque Durand de Chalon fit en 1220 à l'abbé Falco de Saint-Ruf selon les modalités suivantes : *Ego Durandus ex assensu dilecti illii decani, capituli nostri, concedimus ecclesiam de Chaniaco cum capellis de Bozeron et Rumignie, tibi Falconi abbati Sancti Rufini de Valentia et successoribus tuis et Ecclesiae tuae, plenarie jure nostro*. Ce n'est qu'en 1488, dans une bulle du pape Innocent VIII qu'apparaissent les noms des saints patrons de l'église de Chagny et ses chapelles dépendantes : *Ecclesiam Sancti Martini de Chaniaco, cum capellis suis, videlicet sancti Antony de Reminaco et sancti Marcelli de Bozerone*.

Le statut canonique avant l'arrivée des chanoines de Saint-Ruf était le suivant : l'évêque reconnaît à Chagny le droit de célébrer messes et baptêmes dans son église et ses fonts baptismaux, et tolère la messe le dimanche dans les chapelles annexes de Remigny (et Bouzeron). La situation changea avec l'installation des chanoines réguliers de saint Augustin de la congrégation de Saint-Ruf à Chagny. Un prieuré est édifié à Chagny même, et les chapelles de Remigny et Bouzeron deviennent à la fois des prieurés annexes et des paroisses annexes.
L'acte de donation de l'évêque Durand révèle qu'à Remigny il existait déjà une chapelle en 1220. Les chanoines titulaires successifs eurent à cœur d'en faire une véritable église, à la fois sur la plan architectural, et une église au sens paroissial canonique.

Les archives de Saint-Ruf à Valence nous indiquent ensuite qu'au moment où le prieur de Chagny remit la paroisse à des prêtres séculiers, il fit réserver aux chanoines la responsabilité paroissiale des annexes.

Remigny connut un développement important en raison de l'activité viticole exercée paradoxalement par les cisterciens sur leurs domaines qu'on appelle encore « abbaye de Morgeot », qu'ils avaient à Meursault, à 5 km de Remigny. Cependant la population connut un effondrement brutal en raison d'un épisode de peste en 1361.

À la période révolutionnaire, le prieuré de Remigny servit de refuge, dit la tradition, aux prêtres réfractaires de la région. Au milieu du XIXe siècle, on édifia une nouvelle église, plus vaste, respectant quelques éléments de l'édifice du XIII^{e} siècle. L'histoire de l'abondant reliquaire a été exposée au chapitre V de la deuxième partie, p. 297 et une photo de ce reliquaire est à l'Annexe III de ce même chapitre (tome 2).

En résumé Remigny fut une petite chapelle rurale dont l'évolution du statut se fit grâce à l'arrivée des chanoines réguliers de Saint-Ruf à Chagny. Le prieuré se maintint en raison de la présence et de l'activité de cet ordre. Au XV^{e} siècle une bulle pontificale fait valoir à la fois son existence et sa dépendance vis-à-vis de Saint-Ruf à Chagny.

Sources

Archives municipales : cahier manuscrit du curé desservant en 1850, avec dessin de l'ancienne église et histoire des reliques.
AD Drôme 2 H 232, armoire 12, volume 6.
Cartulaire Saint-Vincent de Chalon, fol. 4 n° 18 et 19;
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 313.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 391 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.290.

Fiche n°: 130
Prieuré : **REPLONGES**

Commune. **Hameau** : REPLONGES
Canton : BAGÉ
Code postal : 0
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE DE MÂCON

L'existence d'une *villa* à Replonges est attestée au début du Xe siècle dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon. Il est tout à fait plausible que le chapitre ait eu des intérêts dans ce village situé de l'autre côté de la Saône à 4 km de Mâcon. Le transfert de Saint-Vincent aux chanoines de Saint-Pierre s'est fait à une date inconnue, mais correspondait à une logique de zone d'influence territoriale du grand prieuré (Replonges, Feillens, Manziat).

Le Pouillé de 1225 confirme cette *ecclesia* au patronage de Saint-Pierre. On connaît l'habitude des chanoines par laquelle ceux-ci couplaient les paroisses qu'on leur confiait à des prieurés où ils envoyaient des religieux. Le titre de *prioratus* est retrouvé pour Replonges dans un acte de la série B des archives de Côte d'Or de 1344.

Sources

AD Côte-d'Or B 552 f.43v (1344): *Prioratus*.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte n° 310 et 311 (923), n° 598 (1096-1120)..
CC n° 2265 (994) : localisation d'une *villa.* (Amari constitue la dot de sa femme à Replonges).
LONGNON ? p. 25 A : église paroissiale au patronage de Saint-pierre de Mâcon, 60 F : église calssé parmi les bénéfices mineurs.
GUIGUE (Marie Claude)*, Topographie historique du département de l'Ain,* Bourg, 1873, p, 315.
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 339.

Fiche n°: 131
Prieuré : **ROMANÈCHE**

Commune. **Hameau** : ROMANÈCHE
Canton : CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Code postal : 71570
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre :
Dépendant de : TOURNUS

Le nom actuel de la commune de Romanèche-Thorins est une modification récente de promotion commerciale en faveur de son hameau de Thorins détenteur d'une d'appellation « Beaujolais ». Le nom ancien de Romanèche vient du latin *Romana esca* lié à une *statio* militaire.

Les premiers documents diplomatiques en notre possession datent du Xe siècle et montrent une dépendance initiale de la *villa Romanis* envers le chapitre Saint-Vincent de Mâcon. Vers 971 une veuve Sienilde et son fils Sichard engagent un manse de leurs biens propres à Tournus : « Nous donnons un manse *indominicatus* avec sa maison, ses vignes, champs, prés, bois, eaux, chemins, villa de Romanèche. Nous donnons à présent une vigne en vestiture pour tenir ce manse en usuaire notre vie durant. Nous accepterons des recteurs du monastère l'église saint Pierre de cette *villa*, avec ses dépendances, contre un cens de 5 sous chaque année à la fête de l'Assomption, sans aucun retard ». Malgré la possession officielle, les moines de saint Philibert jugèrent plus prudent d'en obtenir confirmation par bulle papale de Calixte II en 1119.

Un passage dans l'ouvrage de Juenin indique qu'en 1215, les paroisses de Saint-Symphorien-d'Ancelles, La Chapelle-de-Guinchay et Lancié (La Châtelard) étaient tenus par des moines. En se reportant à la carte (hors texte tome 2) on peut constater que ces trois paroisses et Romanèche gravitaient autour de Saint-Romain-des-Iles. On pourrait en déduire qu'autour du prieuré nominal et principal existaient des prieurés annexes, dont l'un était installé à Romanèche.

Le compte du XIV^{e} siècle mentionne Romanèche sous le nom de *curatus* exempt de décime, et le pouillé d'avant 1412 indique à Romanèche une église au patronage de l'abbé de Tournus.
Il ne reste aucun bâtiment conventuel et l'église néo-romane est du XIXe siècle.

Sources

CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 386, villa cum ecclesia en 971 et 1119.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte n° 170 (936-954) *villa Romana esca*, n° 357 (893-923) *villa Romanorum.*
CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus,* Dijon, 1664, Preuves, p. 401 (Calixte II).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 317.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 142 et preuves p. 118 et 145.
LEX (Léonce), *Les fiefs du Mâconnais*, Académie de Mâcon, Protat, 1897, p. 8 : seigneurie de l'abbé de Trounus.
LONGNON, p. 191 D : *curatus* exempt de décime, 204 E : *ecclesia* au patronage de l'abbé de Tournus (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 394 : origine romaine *Romanaesca* .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.292 : justice à l'abbé de Trounus.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 170.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 623.

Fiche n°: 132
Prieuré : **ROSEY**

Commune. **Hameau** : ROSEY
Canton : GIVRY
Code postal : 71390
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

L'église de Rosey aurait appartenu à Saint-Marcel de Chalon à la fin du IX^{e} siècle. Il est certain que le cartulaire de Saint-Marcel contient deux chartes de donations de manses dans cette *villa*. Plusieurs auteurs évoquent en outre une charte de confirmation de l'empereur Louis le Gros en 885. Il s'agit plus certainement, à cette date, de Charles Le Gros, éphémère roi de Francie occidentale. Il n'a pas été possible de retrouver cette charte ni un vidimus.

Le cartulaire de Cluny indique qu'un prêtre donne à Cluny un manse à *Roserias* en 974. Ces donations à Saint-Marcel et à Cluny auraient pu faire de Rosey une authentique celle clunisienne. Courtépée écrit vers 1750 : « les moines en étaient curés jusqu'à il y a 150 ans. Le curé actuel est le cinquième. L'église est au patronage de la Voute de l'abbaye Saint-Pierre ».

Le prieuré s'est développé en limite des communes actuelles de Rosey et Saint-Désert. L'église est à Rosey. Le prieuré au nord de l'église est sur Saint-Désert. L'église a subi de nombreux remaniements depuis l'origine au XII^{e} siècle, un chevet plat du XIII^{e}, un clocher XIV^{e} siècle. Une chapelle seigneuriale est installée dans le chœur depuis 1609, avec un hagioscope donnant sur l'autel principal.
Un association locale active, affiliée à REMPART, s'est donné pour tâche d'entretenir et consolider les éléments remarquables de cette église, fresques et mobiliers des XVI^{e} et XVIII^{e} siècles.

Sources
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Chalon, f. 55 (1264) *: ecclesia de Rosel*.
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° 109 et 110.
CC n° 1383 (974).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 393.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 318.
LONGNON, p. 174 C : *église non exempte (1320)*, 183 F : église paroissiale au patronage de l'abbé de Saint-Pierre de Chalon (XIV^{e} siècle).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 397 .
MONTARLOT (Paul), « Rosey, ses seigneurs, ses confréries », *AAM*, XVIII, 1913.
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan, 1659, Preuves, p. 33.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.294.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 627.

Fiche n°: 133

Prieuré : **SAINT-AMBREUIL**

Commune. **Hameau** : SAINT-AMBREUIL
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-AMBROISE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : CLU puis CIS
Dépendant de : SAINT-PIERRE DE MÂCON puis LA FERTÉ

Courtépée est le seul à écrire sur Saint-Ambreuil : « Prieuré de la Ferté, avec moine curé jusqu'en 1340 ». (Église donnée par Saint-Pierre de Mâcon en 1166) ». Il y avait aussi dans un hameau un ermitage Saint-Éloi probablement annexe de Saint-Ambreuil.
Il est difficile de démêler les appartenances de Saint-Ambreuil à partir des deux lignes de Courtépée. Le Manuscrit anonyme de Mâcon, si attentif à nous informer sur la vie et les évènements du grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, n'en touche pas un mot. Certes les chanoines possédaient des reliques de saint Éloi et Mâcon a une place portant ce nom située entre la ville et le monastère, mais ce genre de rapprochement n'est pas un argument incontestable.
Quant à La Ferté, sa proximité géographique plaide pour la vraisemblance, et l'on sait que les principes cisterciens de ne détenir aucun prieuré dépendant, ni aucune église, ont été souvent contournés comme l'a démontré amplement. Benoît Chauvin.
Plus troublant est le fait que Saint-Ambreuil apparaît dans la diplomatique comme une possession clunisienne de Beaumont-sur-Grosne. Une charte de 1021 atteste une donation en ce sens. La *constitutio expense* de 1149-1155 précise la contribution de Saint-Ambreuil dans la dépendance du doyenné de Beaumont : 4 sous de la monnaie de Chalon, 5 pains et 4 setiers d'huile à la saint Martin.
Finalement l'activité prieurale de Saint-Ambreuil reste largement inconnue : entre les clunisiens, les cisterciens et les chanoines réguliers les informations très parcellaires ne permettent pas d'établir une chronologie claire.
La chapelle Saint-Éloi est encore debout (pour encore combien de temps ?) au milieu des champs et des fourrés, tandis que les arbres y poussent à l'aise.. L'église de Saint-Ambreuil date du XVIII^{e} siècle. De fait, les historiens ne s'intéressent habituellement, sur le territoire de cette commune, qu'à l'ancienne abbaye cistercienne de la Ferté.

Sources

AD Saône-et-Loire, La Ferté H 24 (1129), H 25 (1225).
CC n° 2758 (1021) : don à ND de Beaumont d'un *curtil* sis à Saint-Ambreuil.
CHAUVIN (Benoît), « La possession d'églises par les abbayes cisterciennes du duché de Bourgogne », in *Encadrement religieux des fidèles*, 109e congrès des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 559-595.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p.395.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 322.
LONGNON, p. 175 G : *ecclesia* exempte *(*1320), 185 E : église paroissiale au patronage de l'abbé de La Ferté (XIV^{e} siècle).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 18 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.9.
Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne, 1113-1178, éd. DUBY (Georges), De Boeck, rééd, 2000, chartes n° 6, 37, 38, 40, 41, 42, 54, 69, 92, 140.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 648 Saint-Éloi, p. 639 Saint-Ambreuil.

Fiche n°: 134

Prieuré : **SAINT-ANDRÉ-de-BAGÉ**

Commune. **Hameau** : SAINT-ANDRÉ-de-BAGÉ
Canton : BAGÉ
Code postal : 01380
Vocable : SAINT-ANDRÉ et SAINT-JEAN
Diocèse : LYON MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Une église au vocable de Saint-André, associée à une chapelle Saint-Jean est connue au X^e^ siècle dans les propriétés de l'évêque de Mâcon ou de son chapitre outre Saône. L'évêque Theotelme abandonne en usuaire cette église au sire de Bagé contre un cens annuel de 100 livres de cire.

Des doléances des chanoines de Saint-Vincent rendent compte des relations difficiles entre l'Église de Mâcon et les sires de Bagé. L'héritier Ulrich, selon un acte de 1072 enregistré seulement en 1074 donne l'église de Bagé à l'abbé Pierre 1^er^ de Saint-Philibert, à charge pour lui de réédifier l'église et d'établir un monastère.

Cette donation apparemment généreuse libérait le sire de Bagé de toute relation contraignante avec les chapitre de Mâcon. Les moines de Tournus édifièrent ainsi un prieuré doté de trois paroisses dépendantes : Saint-André, Bagé-la-Ville et Bagé-le-Châtel. C'était pour l'abbaye une lourde charge et des litiges sur les droits curiaux avec le chapitre Saint-Etienne de Lyon. En 1197 l'abbé Joceran céda en viager le prieuré à Otgier de Spinos, vicaire perpétuel contre une rente de 10 livres de monnaie de Tournus et le rachat jusqu'à 1000 sous de tout ce que l'abbaye avait engagé sur place. Soixante ans plus tard la situation financière fut rétablie et l'abbé Renaud (30^e^ abbé 1223-1259) se démit de son abbatiat et se réserva le prieuré de Bagé jusqu'à sa mort.

Le pouillé de 1225 indique l'association de deux prieurés de Saint-Denis de Ceyzeriat et de Bagé au compte de 1225. Au XIV^e^ siècle il est fait mention d'un prieur unique pour Bagé et Chevroux.

L'église modifiée ente le IX^e^ et le XIII^e^ siècle a failli être détruite au XIX^e^ après de multiples dégradations. Elle a été sauvée in extremis par Prosper Mérimée, classée et réhabilitée progressivement. Les éléments d'architecture et les décors sont bien mis en relief pour les visiteurs par des panneaux didactiques. L'église jouit d'une luminosité remarquable, renforcée par la blancheur des murs et même la teinte claire de la charpente restaurée de la nef. Elle recèle de nombreux trésors de décors avec des chapiteaux sculptés ornant les colonnes du transept et les colonnettes qui entourent le chœur. De nombreuses bases de ces colonnes ont également des motifs historiés. Extérieurement on peut admirer la façade ouest décorée d'arcatures lombardes et de colonnes cannelées. Le portail est flanqué de deux colonnes surmontées de chapiteaux sculptés. L'élégant clocher est octogonal. L'église est désacralisée et sert à des manifestations culturelles.

Voir au tome 1 Chapitre III de la 2^e^ partie : cimetière autour de l'église, p. 250. Chapitre IV de la 2^e^ partie : plan schématique fig. 2 p. 267 et étapes de construction, fig. 3 p. 282. Chapitre V de la 2^e^ partie : le banc des pauvres, p. 302. Au tome 2 Annexe IX du chapitre III de la 2^e^ partie, p. 102 : plan et cadastre ; Annexes III p. 106 (clocher), et IV p. 113 (chevet) du chapitre IV de la 2^e^ partie.

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p. 103-104.

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, chartes n° LXX (943-952), CCLXVI (1074-1096), DV (circa 1003), DLXXVII (1118).

COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 239.

COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. IV, p.495.

GUIGUE (Marie Claude)*, Topographie historique du département de l'Ain,* Bourg, 1873, p, 18.

JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 99, 138, 157, 163 et preuves p. 99 et 137.

LONGNON, p. 25 E : S Denis de Cezeyriat et Bagé, prieurés (1225), 59 F Bagé le Châtel et Chevroux, prieur unique (XIV^{e} siècle).

PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 367.

Fiche n°: 135

Prieuré : **SAINT-ANDRÉ**

Commune. **Hameau** : SAINT-ANDRÉ-EN-BRESSE
Canton : MONTRET
Code postal : 71440
Vocable : SAINT-ANDRÉ
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Aucun document ne nous parle de Saint-André en Bresse avant la bulle de Calixte II de 1119 confirmant toutes les possessions de l'abbaye de Tournus. Pour le diocèse de Chalon, le pape donne une longue liste de lieux sans dire s'il y a ou non un prieuré sur place: « *in Cabillonensi, Pristiacum* (Presty), *Aguliacum* (Huilly sur Seille), *Ecclesiam de Baldreas* (Baudrières) *Ecclesiam Sancti Andrae* (Saint-André de Bresse), *Manciacum* (Mancey), *Ecclesiam de villa Ginniaco* (Gigny), de Ver (Vers), *Ecclesiam sancti Martini de Grevilliaco* (Grevilly), *de Cusiriaco* (Cuisery) ».

Sans donner de précisions, Marcel Pacaut inscrit Saint-André dans la catégorie des monastères qui créent les paroisses de Bresse. Ce serait alors le cas original d'un prieuré créé par une abbaye, qui crée à son tour une paroisse.

On peut remarquer que la position géographique de Saint-André fait de ce petit prieuré une étape pratique pour les moines de Tournus se rendant au prieuré de Louhans. C'est aussi la position qui le met à la frontière entre la zone de droit écrit et celle de droit coutumier. Il faut reconnaître que ni la vie priorale, ni l'emprise seigneuriale de Saint-André n'a laissé beaucoup de traces, et qu'il est difficile d'en dire davantage à son sujet.

L'église de Saint-André a subi de nombreux remaniements, et a servi une communauté réduite tant paroissiale qu'éventuellement monastique.

Sources

CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus*…op. cit., p. 382.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2588.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p.448.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 323.
LONGNON, p. 181 B : église paroissiale exempte de décime (1362), 187 D : église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus (XIV^{e} siècle)
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 20 .
PACAUT (Marcel), « L'église en Bresse (diocèses de Chalon, Lyon et Besançon) », *dans La Bresse, les Bresses de la préhistoire à nos jours,* dir, PONSOT Pierre, éd. Bonavitacola, 2003, t. II, p. 89-98, ici p. 94.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.11.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 640

Fiche n°: 136

Prieuré : **SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT**

Commune. **Hameau** : SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT
Canton : SAINT-BONNET-DE-JOUX
Code postal : 71220
Vocable : SAINT-ANDRÉ
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : MOUTIERS SAINT-JEAN

La *terra* et *ecclesia* de Saint-André est connue par une charte de Cluny de 915 (charte d'échanges entre particuliers). On a ainsi la connaissance de possessions domaniales clunisiennes sur ce territoire, mais l'abbaye n'avait pas l'église.
En effet le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon nous apprend que, vers 1030, cette église faisait partie de celles données en précaire aux frères de Saint-Jean (de Réome, soit Moutiers-Saint-Jean). Vers 1166 Moutiers-Saint-Jean conclut un pariage avec le roi de France et Saint-André-le-Désert bénéficia d'un prévôt indépendant des autres pouvoirs.
Les comptes successifs indiquent qu'au XIV^{e} siècle il y avait un prieur faisant probablement fonction de curé. Au pouillé d'avant 1412 l'église est au patronage du prieur du lieu.
On ignore la date exacte de la sécularisation complète. Au cours de sa visite pastorale de 1746 l'évêque de Mâcon est accueilli par le curé de Saint-André qui était auparavant curé à Louhans. La dîme était alors partagée en trois : un tiers à l'évêque, un tiers au prieur, et un tiers au curé.
L'église garde un transept surmonté de son clocher, une abside circulaire d'origine (XIIe siècle). Des chapiteaux sculptés ornent le dessus des colonnes. Au chevet on trouve des modillons sculptés. Nef et bas-côtés ont été refaits au XIX^{e} siècle, les nefs latérales ont été ajoutées ainsi que deux absidioles correspondantes ouvertes sur les bras du transept. Raymond Oursel en donne une description détaillée dans son ouvrage sur le canton de Cluny.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. CCLXX*, Praevia : Prioratus Sancti Andreae Deserti*, et p. 267 charte 465 (vers 1030) liste des églises données en précaire.
CC n°199 (915), n°599 (942), n°875 (954), n°1523 (980), n°2121 (993), n°2273 (994).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2589.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 323.
LONGNON, p. 194 G : *Prior Sancti Andrae Deserti* (XIVe) 202 F : église paroissiale au patronage du prieur (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 21 .
OURSEL (Raymond), *Canton de Cluny,* Histoires et monuments de Saône-et-Loire t. I, 1988, Mâcon, p. 149 et sv.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.12.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 178.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 640.
Visite pastorale de l'archiprêtré de Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, AAM, 13, 1908, p 369.

Fiche n°: 137

Prieuré : **SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE**

Commune. **Hameau** : SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE
Canton : SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN
Code postal : 71800
Vocable : SAINT-CHRISTOPHE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : SAINT-MARCEL

Des pierres taillées semblent faire remonter l'occupation humaine à Saint-Christophe à l'époque chalcolithique (fin du néolithique). Cette zone devait être très peu peuplée, car le premier document diplomatique parvenu jusqu'à nous date de 1012. Il s'agit d'une des chartes de Saint-Marcel dont l'un des signataires est un certain Guolbertus, prévôt de Saint-Christophe. Ce document constitue un argument sérieux pour classer le village parmi les dépendances de l'abbaye devenue prieuré clunisien située à la périphérie chalonnaise.

La tradition locale prétend que ce prieuré était important, ayant lui-même plusieurs dépendances, dont une à Saint-Martin-de-Bresse (exclu de l'étude pour critères déficients). Dans un hameau de la paroisse il y avait une autre communauté monastique, féminine cette fois. Il s'agissait de Bernardines dépendant de l'abbaye de Molaise, installées au lieu-dit « Abbayes des Barres ».

Les comptes de 1362 et du XIV^{e} siècle ne sont explicites ni sur l'existence d'un prieuré, ni sur la dépendance hiérarchique vis-à-vis de Saint Marcel. Le cadastre de 1826 montre des bâtiments qui auraient pu être des restes de structures conventuelles, à distance de l'église côté nord. L'existence d'un prévôt à la fin du XIe emporte la conviction de l'existence d'un prieuré important et installé de bonne heure.

La construction de l'église priorale serait du milieu du XII^{e} siècle, selon Marcel et Christiane Dickson. Les remaniements ultérieurs ont consisté essentiellement en allongement de la nef pour l'accueil des fidèles. Il y a trois nefs, un transept non saillant. Le clocher est octogonal mais très sobre dans le nombre et la forme de ses ouvertures (Annexe III du chapitre IV de la 2^{e} partie au tome 2 p. 106)

Sources

AD Saône-et-Loire H 603 à 673 et supplément H 1631 à 1635.
AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1832, Saint-Christophe-en-Bresse, parcellaire F1.
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° 115 (1092), 116 (1093).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 449.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p.239.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 325.
LONGNON, p. 181 E : *Patronatus Sancti Christophori* (1362), 187 C : église paroissiale de Saint-Christophe au patronage de l'évêque (XIV^{e} siècle).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 146 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.99.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 644.
Saint-Christophe-en-Bresse, monographie (ouvrage collectif), Ouroux, 2001.
TRÉMEAU (Bernard), « L'abbaye des Barres », *Revue des Trois Rivi*ères, 61, 2003.

Fiche n°: 138
Prieuré : **SAINT-CYR**

Commune. **Hameau** : SAINT-CYR
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-CYR et SAINTE-JULITTE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : CLUN puis NA
Dépendant de : CLUNY puis SAINT-PERRE DE CHALON

La première mention diplomatique de Saint-Cyr est trouvée dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon dans une charte de 894 par laquelle le roi Eudes confirme une donation en précaire de l'église à un fidèle du roi par l'évêque de Nevers Francon (cathédrale de Nevers au vocable identique). Plusieurs manses sont associés à la donation en précaire de l'église.

Par la suite, selon un transfert de propriété aux modalités inconnues l'église et la paroisse Saint-Cyr firent partie des domaines des comtes de Chalon. Le comte Hugues, devenu évêque d'Auxerre, fit une donation de cet ensemble à l'abbaye de Cluny en 1038, soit un an avant sa mort.

Saint-Cyr figure dans la *constitutio expense* d'Henri de Blois comme une dépendance du doyenné de Beaumont. Le prêtre de Saint-Cyr a l'église en viager. Il perçoit une dîme et les offrandes qui reviennent aux moines. En contrepartie il doit pourvoir le luminaire de Beaumont.

Après l'échange en 1237 avec le sire de Brancion (Beaumont contre Boutavent), Cluny se désintéresse du secteur et transmet les églises de Beaumont et Saint-Cyr au patronage de Saint-Pierre de Chalon en 1298. On lit avec surprise dans le pouillé du XIV^{e} siècle à quelques lignes d'intervalle que le patronage de Saint-Pierre est pour Saint-Cyr appartient au patronage de Saint-Pierre de Chalon alors que pour Beaumont c'est encore Cluny qui est patron.

En somme Saint-Cyr ne fut qu'une annexe de Beaumont-sur-Grosne et le patronage ultérieur de Saint-Pierre de Chalon s'exerça selon le droit classique de collation du prêtre séculier. L'église actuelle est une construction de 1781.

Sources

AD Saône-et-Loire H 116 : Saint-Pierre de Chalon.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte C (894).
CC 2924 (1038).
CC n° 4143 (1149-1155), *Constitutio expense (Henri de Blois)*.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 326.
LONGNON, p. 175 E : *ecclesia* exempte de dîme (1320), 185 D : église paroissiale au patronage de Saint-Pierre de Chalon (XIV^{e}).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 145.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.188.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 645.

Fiche n°: 139

Prieuré : **SAINT-DENIS-DE-CABANNE**

Commune. **Hameau** : SAINT-DENIS-DE-CABANNE
Canton : CHARLIEU
Code postal : 42190
Vocable : SAINT-DENIS
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CHARLIEU

Selon une charte de Cluny de 920 Paelagius et Eusebie (un couple laïc) construisirent l'église Saint-Denis avec l'accord de l'évêque Gérard de Mâcon. Ils dotèrent amplement cette *ecclesia* de curtils, manses et serfs, puis restituèrent le tout à l'évêque. L'acte est signé à Charlieu. On ne peut savoir de façon certaine selon cet acte si la donation est faite à Charlieu, lors abbaye proche de Cabanne ou à Cluny qui l'aurait rétrocédé à sa maison chef de file dans la région.

Saint-Denis de Cabanne ne réapparaît ensuite que deux fois, dans les comptes-rendus des chapitres généraux de 1306 et 1308. Il y est fait état d'une dépendance de Charlieu attribuée à son *magister* contre un cens de 10 livres, qu'il ne verse pas. Maître Girard, tel est son nom, ne tient pas ses engagements. Il n'en est plus question au cours des chapitres généraux suivants.

Il est probable que le prieuré et la paroisse furent unis à la mense d'un des officiers de Charlieu. Le pouillé d'avant 1412 ne parle que d'une *ecclesia* au patronage de Charlieu

.

L'église actuelle a été construite en 1820. Plusieurs grands couverts sont connus sur le territoire communal. Le plus petit, celui du cimetière, accueillit des prêtres réfractaires sous la Terreur. Un plus grand, au lieu-dit Raille Cartier comporte trois « nefs » (voir chapitre II de la troisième partie p. 426 et sv.). Le bâtiment mesure environ 26 m de longueur sur une largeur totale comprise entre 13 et 14 m, et 7m, 40 sous la poutre faitière. Le côté droit comportait une partie habitée et le côté gauche une étable située un peu en contre-bas. (Voir aussi au tome 2 annexe VIII du chapitre II de la troisième partie, p. 196).

Sources

CC n° 225 (920).
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux…*op. cit., t. II, p. 251 et 264.
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946, col. 859.
FOURNIAL (Etienne), *Charlieu. Histoire de la ville et de ses habitants des origines à l'aurore des temps modernes,* Saint-Etienne, Association pour la connaissance de Charlieu, 1985, p. 227.
HUREL (Odon), RICHE (Denyse), *Cluny, de l'abbaye à l'ordre clunisien, X^e XVIII^e siècl*e, Armand Colin, 2010, p. 22.
LONGNON, p. 200 A : *ecclesia* au patronage de Charlieu (avant 1412).
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 103, 348 et 702 (carte).

Fiche n°: 140

Prieuré : **SAINT-DENIS-DE-VAUX**

Commune. **Hameau** : SAINT-DENIS-DE-VAUX
Canton : GIVRY
Code postal : 71640
Vocable : SAINT-DENIS
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : VAL-DES-CHOUX
Ordre : VAL-DES-CHOUX
Dépendant de : UCHON

L'existence d'un antique prieuré bénédictin à Saint-Denis de Vaux est retrouvée dans un grand nombre de textes. Certains rédigés avant l'incendie qui détruisit l'église priorale au XIX^{e} siècle, signalent des traces dans les murs de la nef d'un ancien passage conduisant aux bâtiments conventuels.

Courtépée avance de son côté que les moines d'Uchon (ordre du Val-des-Choux) possédaient un clos de vignes à Saint-Denis, clos appelée la « moinerie ».Affirmer que ce prieuré de Saint-Denis relevait de l'ordre du Val-des-Choux par la médiateté de celui d'Uchon, ainsi qu'on le lit souvent, manque de preuves convaincantes.
La confusion est probablement venue de deux réalités différentes. La seigneurie de Saint-Denis-de-Vaux du diocèse de Chalon, fut achetée au XIII^{e} siècle par l'évêque d'Autun (ou plutôt par plusieurs évêques qui se sont succédés à la fin du XIII^{e} siècle). Les évêques d'Autun y aménagèrent une résidence appelée indifféremment « l'évêché » ou le « monastère ». Ils tiraient également un revenu de leurs possessions à Saint-Denis.

Quand au XVII^{e} siècle, l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette fit construire le grand séminaire (actuellement lycée militaire à Autun), il en assura le financement à partir des revenus de Saint-Denis-de-Vaux et du Val Saint-Benoît, prieuré du Val-des-Choux (Épinac, diocèse d'Autun, archiprêtré d'Autun). Une confusion se fit dans l'esprit des chroniqueurs entre Saint-Denis de Vaux, dont les revenus appartenaient à l'évêque mais étaient modestes, avec le prieuré de Saint-Denis-en-Vaux, au diocèse de Poitiers, dépendant de la grande abbaye Saint-Denis, dont Monseigneur de Roquette était prieur commendataire avant son élection ou nomination comme évêque d'Autun.

Selon nos informations, les archives de l'ordre du Val-des-Choux (21 prieurés en tout) sont conservées Archives départementale de l'Allier et ne disent pas que cet ordre à l'influence limitée aurait eu une vingt-deuxième celle à Saint-Denis-de-Vaux, Saône-et-Loire.

Il existe au centre du village un groupe de bâtiments appelés comme on l'a dit, « évêché » sur une place du « monastier ». L'église au centre, que l'on n'a pu visiter semble une construction récente. La vie du prieuré avant la prise de possession par les évêques d'Autun est affirmée par plusieurs auteurs mais comporte beaucoup d'inconnues.

Sources

Cartulaire de l'Eglise d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), *3* parties en *2* vol., Paris / Autun, 1865-1900, t. I, p. 162 (1213), 165 (1214), 172 (1220).
Cartulaire rouge de l'évêché d'Autun, éd. CHARMASSE (Anatole de), Autun, Dejussieu, 1880, chartes n° XIX (1217), CLXIII (1244), CLX (1273).
CLAUDON (Ferdinand) et LAURENT (Jacques), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XII : *Province ecclésiastique de Lyon*, Troisième partie : *Diocèses de Langres et de Dijon*, Ligugé, 1941, p. 427.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2650.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 396.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 326.
GUILLEMINOT (Maurice), *Histoire d'Uchon*, Beaune, Ronalt, 1981.
LABAUDE (Edouard René), « Prieuré de Saint-Denis en Vaux par une chronique d'un moine du XIIe siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 12, 1969, p. 12-45.
LONGNON, p. 173 C : *Sanctus Dyonisus in vallibus* (1320), 183 D : église paroissiale au patronage de l'évêché d'Autun (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 751.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 190 .
PÈRE (Noël Marcel), *Petite histoire du Val Saint Benoît*, Autun, 1988.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.146.
RÉGNIER (Jean), *Les évêques d'Autun*, 1988, p. 98.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 646.

Fiche n°: 141

Prieuré : **SAINT-DIDIER-EN-BRESSE**

Commune. **Hameau** : SAINT-DIDIER-EN-BRESSE
Canton : SAINT-MARTIN-EN-BRESSE
Code postal : 71620
Vocable : SAINT-DIDIER
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Saint-Didier-en-Bresse nous est connu en tant qu'église donnée à Cluny en 1094 par l'archevêque Hugues de Lyon, légat pontifical. Cluny ne semble pas s'y être implanté.

Le pape Alexandre III confirme en 1180 la possession du lieu à Saint-Pierre de Chalon. Les comptes successifs indiquent l'existence sur place d'un prieur en 1362, puis d'un bénéfice de l'abbé de Saint-Pierre de Chalon au XIV^{e} siècle.

Cette évolution du statut juridique est symptomatique de la politique de cette maison. Dans un premier temps un ou plusieurs moines s'occupent de la paroisse et gèrent un prieuré. Puis la *cura animarum* échoit à des prêtres séculiers, alors les moines s'en vont. L'abbé de Saint-Pierre conserve le droit de collation et avec lui, probablement un partage des revenus et de la dime.
L'église a été refaite en deux temps, à la fin du XVIII^{e} siècle puis au début du XIX^{e}. Il n'y a aucune trace de bâtiments conventuels.

Sources

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 326.
LONGNON, p. 181 D *Prior sancti Desiderii* exempt de décime, (1362), 186 F : église paroissiale au patronage de l'abbé de Saint-Pierre (XIV^{e}).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 194 .
PERRY (Claude), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon, Philippe Tan, 1659, Preuves, p. 53.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.149.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 646.

Fiche n°: 142

Prieuré : **LA TOUR DE BASSY**

Commune. **Hameau** : SAINT-GENGOUX-DE-SCISSÉ. BASSY
Canton : SAINT-GENGOUX-DE-SCISSÉ
Code postal : 71260
Vocable : SAINT-BÉNIGNE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Bassy est qualifié tantôt de *villa* sur l'*ager* de Saint-Gengoux de Scissé, tantôt de viguerie sur la *villa* de Péronne. Ces variantes n'enlèvent pas la certitude que Cluny avait une importante propriété domaniale à Bassy avec une église particulière au vocable de Saint-Bénigne. Des fortifications furent édifiées autour de cette priorale et de quelques bâtiments à vocation conventuelle justifiant la dénomination de Tour de Bassy.

Cluny étant également propriétaire de domaines sur le territoire des prieurés tournusiens voisins d'Azé et de Champagne, on peut constater en regardant la carte (tome 2 hors texte) qu'il y avait ici une sorte de ligne de front entre les dépendances des deux abbayes.

Après une abondante série d'actes concernant le prieuré pendant le X^{e} siècle, la Tour de Bassy vécut dans la discrétion, sans aucun document diplomatique nouveau. Ce n'est qu'au XVIII^{e} siècle qu'un terrier prouve la continuité d'existence de ce prieuré, au moins en qualité de personne morale de droits et revenus.
L'ancienne priorale est actuellement aménagée en appartements privés par son propriétaire.

Sources

AD Côte-d'Or B 1288 f. 91 et 92 (1409) *Territorio Bessiaci*.
BLETON-RUGET (Annie), GOUJON (Pierre), « Les prieurés clunisiens et leur destinée », *Images de Saône-et-Loire,* Groupe 71, n° 164, décembre 2010, p. 5-9, n° 165, janvier 2011, p. 20-23.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte n° LXVIII (801).
CC n°203 (916), n° 283 (927), N° 1007 (956), n°1132 (962), n°1266 (969), n°1334 (973), n°1460 (978),N° 1861 (990), n°2037 (993), n°2075 (993), n° n°2828 (1030).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 104.
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 63.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 329.
LONGNON, p. 190 E : Saint-Gengoux de Scissé, *curatus* exempt de décime (XIV^{e}), 203 B: Saint-Gengoux de Scissé, église paroissiale au patronage du chapitre de Mâcon (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 222 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.167.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 31.

Fiche n°: 143

Prieuré : **SAINT-GENGOUX-LE-ROYAL**

Commune. **Hameau** : SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Canton : SAINT-GENGOUX

Code postal : 71460

Vocable : SAINTE-MADELEINE puis SAINT-GENGOUX

Diocèse : CHALON

Archiprêtré : LA MONTAGNE

Règle : OSB

Ordre : CLUN

Dépendant de : CLUNY

Les premières donations faites à Cluny sur le site de Saint-Gengoux sont connues par une charte de 928. L'abbaye y envoya rapidement une petite communauté qui construisit un peu à l'écart de la ville une chapelle dédiée à Sainte Marie-Madeleine, au centre du cimetière. La prospérité de la *cella* s'accrut grâce à treize donations nouvelles enregistrées dans le cartulaire avant 1076.

Les débuts du XII^e^ siècle furent marqués par les menées conjointes et hostiles des comtes de Chalon et de Mâcon justifiant l'intervention protectrice du roi de France. Après cette intervention l'abbé et le roi Louis VII convinrent d'un pariage (1166). À Cluny revient l'église, son presbytère, le cimetière, les dîmes, les offrandes des fidèles. Quant au roi, il exerce la justice, perçoit les cens, décimes, les revenus des moulins, des prés, vignes, de la pêche en ruisseaux et étangs. L'acte est fait à Paris, l'an 1 de la naissance du futur Philippe Auguste. À partir de ce moment, les moines s'installèrent en ville. Ils construisirent une nouvelle priorale et les bâtiments conventuels attenant. Ils bénéficiaient d'un statut particulier. Ni doyenné classique ni prieuré au sens habituel du terme, même s'il y a un doyen ou un prieur à côté du bailli du roi, il s'agissait d'une co seigneurie. Par la suite les moines agrandirent leur patrimoine plutôt par des achats que par des dons.

La participation de Saint-Gengoux au *mesaticum* était limitée dans la *Dispositio rei familiaris* aux huit derniers jours du mois d'août. Dans la *Constitutio expense* il était prévu que la contribution de Saint-Gengoux soit plus importante.

Saint-Gengoux se distingua par un une honorabilité peu habituelle de ses responsables. En 1313 le pape Clément V promut Nicolas le doyen de Saint-Gengoux, directement abbé de Tournus. Un moine de cette abbaye, Louis de Francheleins, issu de la noblesse locale le remplaça comme doyen.

Les visiteurs de la province de Lyon ou Cluny, dont Saint-Gengoux fait partie, ne s'arrêtent que trois fois entre 1262 et 1409. On surveillait essentiellement les dettes, et on enregistra les craintes d'une installation d'Augustiniens qui prétendaient construire église et cimetière. Il n'y eut pas d'écho ultérieur sur cette alerte.

La contribution de Saint-Gengoux aux besoins de l'abbaye se transforma en en redevance monétaire, fixée à 160 livres tournois d'après un manuscrit de 1321. On a connaissance d'un arrérage de 25 francs seulement, dus au pitancier en 1382. Ces précisions sont surprenantes car le pariage et les actes ultérieurs ont maintenu à Saint-Gengoux l'usage de la monnaie de Cluny et non la monnaie royale.

Si Saint-Gengoux a souffert de la guerre de Cent Ans, le prieuré a été épargné par la peste et protégé de prises en tenure ou commende cardinalice. Le XV^e^ siècle a été moins clément avec les dommages des guerres mettant aux prises Louis XI et Charles le Téméraire (mais cette période n'appartient plus à notre étude).

Il ne reste plus rien du prieuré sinon une porte. De l'église du cimetière il ne reste que le chœur. Quant à celle de la ville elle est intacte. L'église primitive du XII^e^ siècle a été progressivement remaniée et augmentée au cours des siècles, les derniers travaux remontant au XIX^e^ siècle. À partir du moment où le service paroissial fut assuré par des prêtres séculiers, les moines furent cantonnés apparemment dans une chapelle latérale dédiée à Saint-Cosme.

(Voir au tome 2 : clocher Annexe III du chapitre IV de la 2^e^ partie, p. 106, Plan de l'église Annexe VII du chapitre III de la deuxième partie, p. 99)

Sources

AD Saône-et-Loire, H 1 n° 5 avec monogramme du roi.
CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable vers 1148).
CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Blois vers 1155)
CC n°360 (928), n°1049 (958), n°1449 (978), n°1634 (983), n°1688 (984), n°1789 (988), n°2955 (1041), n°3120 (1049), n°3153 (1049), n°3176 (1049), n°3334 (1050), n°3436 (1070), n°3437 (1070), n°3502 (1076), n°4156 (1166), n°4223 (1170), n°4700 (1236), n°4998 (1258), n°5018 (1260), n°5199 (1274), n°5232 (1278), n°5282 (1281), n°5299 (1283), n°5314 (1285).
CHARMASSE (Anatole de), « Origines des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire », *Mémoires de la société Eduenne*, n s, 37, 1909, p. 33-121, ici p. 104.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2696.
DÉLÉAGE (André), *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XII^e siècle, Mâcon*, 1941, p. 428-429.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 244.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux…*op. cit., t. II, p. 456, t. IV p. 138 et 256.
Gallia IV, ecclesia cabilonensis, col. 972.
GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre), SALVÈQUE (Jean-Denis), « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny en Clunisois et Mâconnais du XIe au XIVe siècle », *Centre d'Etudes Clunisiennes*, 1998, p. 53.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 175.
LONGNON, p.174 A : église (1320), p. 183 G : église paroissiale au patronage de l'abbé de Cluny (XIV^e).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905, p. 591 n° 2524 et 2526 (1313).
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 89 et passim.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 222 .
Notes sur un manuscrit du XIV^e siècle, éd. VIREY (Jean), AAM, N° XV (1), 1910, p. 264-272.
POEY d'AVENT (Faustin)*, Monnaies féodales en France,* Tours, 1995, p. 178.
RAFFIN (Léonce), CONTENSON (Louis de), « L'église et le doyenné clunisien de Saint-Gengoux », *AAM*, n° XV, 1910, p. 59-91.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.168.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 94 et passim.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 652.

Fiche n°: 144

Prieuré : **SAINT-GERMAIN-DU-BOIS**

Commune. **Hameau** : SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
Canton : SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
Code postal : 71330
Vocable : SAINT-GERMAIN-D'AUXERRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSA
Ordre :
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Que Saint-Germain fut un prieuré est incontestable. Le pouillé de 1320 présente une *ecclesia*, sous la direction d'un *prior* au compte de 1362. Au XIV^e^ siècle l'église est un bénéfice du prieur de Saint-Pierre de Mâcon. On peut ainsi reconstituer une évolution au cours de laquelle les chanoines réguliers tinrent eux-mêmes la paroisse dans un premier temps, puis dans un second le curé fut un vicaire perpétuel séculier sous la responsabilité d'un chanoine prieur curé primitif.
Ultérieurement plus aucun chanoine ne résida sur place et Saint-Germain ne fut plus qu'un bénéfice de la maison mère. Comme son nom l'indique, Saint-Germain « du Bois » n'était à l'origine qu'une modeste *villa* au milieu des forêts.
Le village n'a véritablement connu de développement qu'à partir du consulat. Au début du XIX^e^ siècle on construisit une nouvelle église, détruisant l'ancienne et les restes éventuels de bâtiments conventuels.

Ce vide archéologique architectural s'accompagne d'un vide diplomatique. D'une part Saint-Germain n'est jamais nommé parmi les dépendances de Saint-Pierre dans le manuscrit anonyme de Mâcon (XVIII^e^ siècle). D'autre part certaine auteurs ont cru pouvoir trouver une première mention de Saint-Germain dans un privilège de l'empereur Frédéric 1^er^ accordé en 1184. En relisant ce texte publié par Dunod de Charnage, on se rend compte qu'il s'agit d'un Saint-Germain du Bois dans la *villa* de Bletterans. Cette *villa* était au diocèse de Besançon, doyenné de Lons-le-Saunier, parmi les dépendances de l'abbaye de Château-Chalon.

Cet incontestable prieuré conserve tout son mystère quant à ses origines et son agrégation aux chanoines réguliers de Saint-Pierre de Mâcon.

Sources

AD Côte-d'Or B 10502 (1330).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2707.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 451.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 329.
DUNOD de CHARNAGE (François Ignace), *Histoire des Séquanois et de la province séquanoise*, 1735, Preuves, p. 139 (1184).
GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles,* Lyon, 1974, p. 469.
LONGNON, p. 180 B : *ecclesia sancti Germani in Breissia* (1320), 181 D : *Prior* (1362), 187 C : église paroissiale au patronage du prieur de Saint-Pierre de Mâcon (XIV^e^)
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 226.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.171.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 653.

Fiche n°: 145

Prieuré : **SAINT-GERVAIS-EN-VALLIÈRES**

Commune. **Hameau** : SAINT-GERVAIS-EN-VALLIÈRES
Canton : VERDUN
Code postal : 71350
Vocable : SAINT-GERVAIS
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Le diacre Gervais, du diocèse du Mans, revenait d'un pèlerinage à Rome lorsqu'il fut assassiné dans une forêt au IIIe siècle. Une dévotion populaire spontanée se développa sur la tombe du martyr.

Au Xe siècle il s'écrivit une passion pour justifier le pèlerinage qui attirait des malades en espoir de guérison. Saint-Gervais-en-Vallières était devenu un centre important et l'on peut lire au pouillé de 1320 que cette localité était pourvue à la fois d'une église paroissiale et d'un prioratus. Au XIVe siècle le *prioratus* continuait de fonctionner et de surveiller le bénéfice pour le compte de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon.

Sur le plan domanial Saint-Gervais était un hameau de la seigneurie de Palleau. On connaît la générosité de cette famille pour la dotation de Palleau soumis à Saint-Bénigne vers l'an 1000. Par la suite la même famille fit d'autres dotations en faveur des cisterciens de Maizières au milieu du XIIe siècle. Il nous manque des actes propres à Saint-Gervais.

L'architecture de l'église a subi de profonds remaniements aux XVe et XVIe siècles. Aussi, malgré la date de 1096 inscrite sur une pierre au-dessus du portail, Saint-Gervais-en-Vallières ne peut figurer dans les études consacrées aux églises romanes. On trouve encore aujourd'hui une rue de la maladière ce qui laisse supposer qu'il y avait là une structure d'accueil et de soins des malades.

Les évêques de Chalon, à la fin du XVIIIe siècle s'étaient aperçus que le culte à saint Gervais était rendu en dehors de toute procédure canonique. Aussi y mitrent-il bon ordre le 19 juin 1808. Le sarcophage ostothèque actuellement exposé dans le chœur contre le mur oriental de l'abside daterait des temps mérovingiens. Il s'agit d'une découverte ou redécouverte de la première moitié du XIXe siècle et rien ne garantit que les ossements que l'on en a extraits pour les exposer comme reliques correspondent aux restes humaines du saint vénéré sur les lieux.

Sources

AD Côte-d'Or B 11538,f. 137, Saint-Gervais (1360)..
AD Saône-et-Loire, Maizière H 54 (1192).
BESNARD (Pierre), « Les origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise », 2e partie, *Mémoires de la SHAC*, 2e série, t. X, 1922, p. 41-118.
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° 42 (vers 1090).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 330.
GRAS (Pierre), « La passion de saint Gervais », *Annales de Bourgogne*, XXVI, 1954, p. 185-191.
GRIVOT (Denis), *La légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles,* Lyon, 1974, p. 245 et 469.
LONGNON, p. 173 B : église (1320), 177 F : *Prior sancti Gervasii* (membre de S. Pierre de Chalon) (1320), 184 A : église paroissiale au patronage de Saint-Pierre de Chalon (XIVe), 187 F : *prioratus Sancti Gervasii*, exempt de décime (XIVe).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 229 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.173.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 654.

Fiche n°: 146

Prieuré : **SAINT-HILAIRE**

Commune. **Hameau** : SAINT-HILAIRE SOUS CHARLIEU
Canton : CHARLIEU
Code postal : 42190
Vocable : SAINT-HILAIRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CHARLIEU

L'histoire de ce prieuré est inséparable de la grande maison voisine de Charlieu. Cette ancienne abbaye avait un pouvoir à la fois spirituel et temporel sur toutes les communautés rurales environnantes. Le concile de Charlieu de 926 fut réuni pour obliger les seigneurs des alentours qui avaient pris dix églises à les restituer à l'abbé. Saint-Hilaire en faisait très probablement partie.

On ne trouve dans aucun document la preuve qu'il y ait véritablement un prieur sur place, et si la cure est exempte de décime (compte du XIV^{e} siècle) on doit en trouver la cause dans sa pauvreté. Les visiteurs de l'ordre se désolent en 1396 du mauvais état du château de Saint-Hilaire, qui devait jouer (toute proportion gardée) vis-à-vis de Charlieu le même rôle que Lourdon pour Cluny. En 1404, cette fois les visiteurs se réjouissent ce que le nouveau prieur de Charlieu ait réparé leur maison principale « ainsi que Saint-Hilaire, qui en est membre ».

La visite pastorale du XVIII^{e} siècle de l'évêque de Mâcon Henri Constance de Lort de Sérignan confirme la pérennité de la domination de Charlieu, qui nomme à la cure et pratique la haute justice. La dîme est due pour un tiers au prieur, un tiers au cellérier, et les curés, soit se contentent de la portion congrue, soit négocient un partage des revenus.

À Saint-Hilaire une grange de type « grand couvert a été réhabilitée et sert d'écomusée et de lieu d'animation rurale.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, praevia p. CCLXXIV, pouillé de 1513 : église à la collation du prieur de Charlieu.

Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux*…op. cit., t. IV p. 376 (1396) et 511 (1404).

DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire...*op. cit., col. 879.

LONGNON, p. 194 C : *Curatus sancti Ylarii*, exempt de décime (XIV^{e}), 200 A : *ecclesia Sancti Hilarii* église paroissiale au patronage de Charlieu (avant 1412).

MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.

Visites pastorales faites en 1745 et 1746 par Mgr Henri Constance de Lort de Sérignan , évêque de Mâcon, d*e la part de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire*, éd. DÉCHELETTE (Joseph), 2e partie, La Diana, t. XII, 1887, p. 1, Saint-Hilaire.

Fiche n°: 147

Prieuré : **AJOUX***

Commune. **Hameau** : SAINT-IGNY-DE-VERS. AJOUX
Canton : MONTSOLS
Code postal : 69790
Vocable : SAINT-VICTOR puis SAINT-LOUP
Diocèse : AUTUN
Archiprêtré : BOIS-SAINTE-MARIE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : SACRISTE DE CLUNY

*La localité est orthographiée tantôt Ajoux, tantôt Aujoux dans les textes.

Le prieuré clunisien d'Ajoux fait partie de la commune de Saint-Igny-de-Vers, canton de Monsols , dans le Rhône et autrefois de l'archiprêtré de Bois-Sainte-Marie, du diocèse d'Autun. La légende dit de ce lieu qu'il était un but de pèlerinage ancien auprès d'une source et que le prieuré fut officialisé après une occupation préalable par des ermites.
Il n'en reste rien, mais son histoire est connue par le cartulaire de Cluny, les visites statutaires éditées par Dom Charvin, et des monographies dues à des érudits locaux. Le choix d'intégrer ce prieuré dans un ensemble de prieurés des diocèses de Mâcon et Chalon, résulte d'une réflexion reposant sur deux arguments. Le premier est que selon les géographes, la limite du Beaujolais et du Mâconnais passe au milieu du territoire de la paroisse de Saint-Igny-de-Vers, et Aujoux est situé dans la partie mâconnaise. La deuxième est qu'Ajoux est revendiqué par l'évêque de Mâcon dans son compromis de forfaitisation des procurations dues à l'évêque par Cluny sur 14 doyennés.

Fondation du prieuré

Une chapelle dédiée à Saint-Victor in *Aljoc* est donnée au début du X^e^ siècle par un certain Braedinus à son père Arthaud, avec ses terres, curtils, vignes, bois et eaux, sous réserve qu'à sa mort cette donation parvienne à Saint-Pierre de Cluny. Cet acte prouve l'existence d'une chapelle abondamment dotée, confortant la mémoire locale d'un oratoire but de pèlerinage à une haute époque d'une part, et la réputation précoce de Cluny d'autre part. Arthaud et son épouse Hildegarde cèdent à Cluny la chapelle Saint-Victor et ses annexes sans attendre leur décès mais sous réserve que les moines versent une redevance de 4 deniers par an à l'évêque d'Autun. Cette donation est confirmée par un précepte du roi Raoul et sa femme Emma accordé deux ans plus tard. L'association de la reine Emma dans un acte officiel laisse présumer que Raoul savait douteuse sa légitimité à régner, et qu'il s'appuyait par sa femme sur celle de son beau-père.
Le vocable donné à la chapelle est invariablement Saint-Victor jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle. Après une interruption assez longue de la présence monastique sur les lieux, le prieuré prendra le vocable de Saint-Loup, qui est celui de la paroisse de Monsols. Quant au hameau où se trouve la chapelle, son nom a varié en latin *Aljoc, Alsgoia, Alsgogie* et en français Ajoux ou Aujoux, et dans les temps modernes celui de Saint-Rigaud, le sommet qui le domine de ses 990 m.

Développement du prieuré

Après des débuts assez bien documentés, les informations cessent jusqu'en 1115 environ, date où Girard le Vert devient prieur et, selon Pierre le Vénérable, vit dans l'austérité avec ses compagnons du prieuré et termine son existence par une sainte mort. Le contexte suggère qu'après une vie mouvementée et pleine de responsabilités (prieur de Villeneuve, Marcigny, Saint-Etienne de Nevers), Girard venait à Ajoux dans une petite communauté aux traditions de vie monacales bien ancrées.

Les documents officiels nous viennent ensuite des comptes-rendus de visites statutaires. Elles sont au nombre de 12 entre 1262 et 1333. Ces visites confirment un effectif stable de deux moines et leur prieur, les offices sont régulièrement chantés, l'aumône et l'hospitalité respectés, il n'y a pas de dettes.

Cependant la visite du 14 mars 1298 révèle une ambiance délétère à cause de l'inimitié profonde entre deux moines (voir chapitre V de la 3e partie, p. 480). On résout le problème en mutant l'un des deux moines.

Un autre pouillé du diocèse d'Autun d'avant 1312 précise que le « *prior de Alto Jugo* » est patron de la paroisse de Monsols et doit à ce titre 115 sous de procurations à l'évêque et 4 deniers pours les parèdes d'hiver 6 deniers pour les parèdes d'été. En tant que prieuré il est exempt, comme les prieurés voisins de Saint-Cyr-de-Crozan et Saint-Mamert.

En 1329 les visiteurs écrivent que le sire de Beaujeu tient le prieuré et « qu'il y a là deux moines vivant malhonnêtement, qui ne disent ni la messe, ni les offices. Ils sont diffamés d'incontinence et jouent aux dés ». Il s'agit spécialement de Dalmace de Reins habitué des tavernes. L'autre moine Nicolas ne nie pas ces accusations ». Le chapitre général réagit en ordonnant le déplacement de ces deux moines et la consignation de leur mansion.

En 1334, tout semble rentré dans l'ordre, les visiteurs trouvent une maison en bon état de marche spirituel et temporel. Le prieur s'efforce de réparer les bâtiments. Mais de multiples doléances sont rapportées à l'ordre à propos d'un homicide perpétré, à ce qu'on dit, par le frère Jean de Mont-Berthoud, qui ne fut ni arrêté, ni puni et s'en alla comme un vagabond.

La même année 1334, le prieur d'Ajoux fut désigné comme visiteur de la province de Lyon. Il dut être muté car c'est le sacriste de Cluny qui tient désormais le prieuré. Au chapitre général de 1339, ce sacriste est félicité pour la bonne tenue de toutes les maisons qu'on lui a confiées. En 1344 un des deux moines n'étant pas prêtre on doit faire appel à un prêtre séculier pour célébrer les offices.

En 1358 le fonctionnement d'ensemble semble bon, en revanche 9 ans plus tard en 1367 des bâtiments menacent ruine. On apprend à l'occasion de la visite que c'est le prieur claustral qui tient l'office de sacriste.

On ne peut savoir quel était l'effectif des petits prieurés d'Ajoux, Saint-Victor et Villeneuve, car le prieur claustral, dont ces prieurés dépendent, est prié d'y compléter le nombre de moines.

En tous cas, à Ajoux, en 1383 il n'y a qu'un seul moine au lieu de deux. Il n'y a pas de missel et la patène est cassée, ils doivent être remplacés dans les six mois par le sacriste, en même temps qu'il doit réparer linges (liturgiques ?) et bâtiments.

En 1408, la situation ne s'est pas améliorée, beaucoup de bâtiments sont à réhabiliter. Le sacriste est en litige sur ce bénéfice avec le cardinal de Chalant, promu et protégé par Benoît XIII. L'influence du pape étant devenue négligeable, les responsables clunisiens ordonnent au sacriste de faire les réparations

.

En conclusion

L'établissement de Saint-Victor d'Ajoux est exemplaire à plusieurs points de vue. Il prouve la possibilité d'une vie conventuelle régulière avec un effectif réduit de trois moines, prieur compris. Sur une période de cinq siècles il fut habité par un nombre cumulé indéterminé de moines anonymes. Parmi ceux qui sortent de l'anonymat, on trouve deux extrêmes : un saint, ou quasi saint Girard le Vert, bénéficiaire de visions miraculeuses, et à l'autre bout un auteur (supposé) d'homicide, quittant le prieuré comme un vagabond, Jean de Mont-Berthoud). Tandis que des moines querelleurs ou habitués des tavernes et jeux de dés restent sous un miséricordieux incognito pour la postérité.

De l'activité économique on n'a pas de relation mais on suppose une exploitation agricole, et surtout les revenus du patronage de la paroisse de Monsols, où il y aurait eu une grange dîmière (selon un document tardif). Quoi qu'il en fut, ces revenus étaient suffisamment attractifs pour que la tenue tente successivement le sire de Beaujeu, le prieur claustral et enfin un cardinal.

Sources

Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 144, 146, 149, 155, 157, 161, 173, 177, 179, 186.

CC n°114 (912), n°378 (929), n°396 (931), n°1031 (957), n°1538 (980), n°2402 (997), n°2800 (1027), n°4493 (1215), 5381 (1290).

DEVEAUX (Abbé J.C.), *La Montagne de Saint-Rigaud dans le Haut Beaujolais*, Lyon, Vitte, 1896.

Dom CHARVIN

t. I, p. 260 (1261), 270 (1266), 308 (1269), 321 (1272), 372 (1277), 492 (1282), 467 (1283).

t. II, p. 3 (1290), 49 (1293), 82 (1295), 123 (1298) 130 (1298), 144 (1300), 162 (1300), 181 (1302), 227 (1304), 459 (1319), 493 (1392), 525 (1324).

t. III, p. 80 (1329), 91 (1329), 153 (1334), 165 (1334), 238 (1336), 250 (1337), 271 (1339), 373 (1344), 380 (1344), 496 (1357), 512 (1358).

t. IV, p. 43 (1366), 165 (1383), 322 (1393), 357 (1394), 392 (1397), 509 (1404),), 551 (1408).

EUBEL (Conrad), *Hierarchica catholica mediiaevi,* Münster, 1913, p. 30.

LONGNON, p. 72 : paroisse de Monsols au patronage du prieur d'Aujoux (avant 1312).

MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 89-93, 95-96 et passim.

ODOUARD (Chanoine), *Le prieuré de Saint-Rigaud ou d'Ajoux*, Monographie dactylographiée, 1923.

PIERRE LE VÉNÉRABLE, *De Miraculis libri duo,* éd. Denise BOUTHILLIER, Turnhout, 1988 *(C.C.C.M., 83), Le Livre des Merveilles de Dieu,* traduction *par Jean Pierre* TORRELL *et* Denise BOUTHILLIER, Paris-Fribourg, 1992 (Pensée antique *et* médiévale), p. 193.

VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*… op. cit., p.391.

Fiche n°: 148

Prieuré : **SAINT-JACQUES (ANNEXE D'OUROUX)**

Commune. **Hameau** : SAINT-JACQUES-DES-ARRÊTS
Canton : MONSOLS
Code postal : 69860
Vocable : SAINT-JACQUES
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Dans l'inventaire des paroisses du Beaujolais, Ferdinand la Roche la Carelle écrit à propos d'Ouroux : « Le prévôt (de saint-Pierre de Mâcon) est curé-né d'Ouroux et de Saint-Jacques des Arrêts. Il avait sous ses ordres quatre religieux sociétaires chargés de desservir les deux églises au XIV^{e} siècle ». Cette situation est un exemple démonstratif de l'autorisation donnée en 1183 par le pape Lucius III : « Il permet *(au prieuré Saint-Pierre*) de mettre dans les églises de leur patronage au moins trois ou quatre chanoines réguliers dont l'un soit présenté à l'évêque pour en recevoir les pouvoirs et approbations nécessaires pour la conduite des âmes de telle sorte qu'il ait soin du spirituel de la paroisse et les autres du temporel sans déroger à la règle de Saint Augustin dont ils faisaient profession ».

Aucun pouillé médiéval ne fait mention de Saint-Jacques des Arrêts. Comme nous l'a expliqué un philologue, « Arrêt » doit être entendu comme déformation d'oratorio ou Ouroux. Saint-Jacques n'était sans doute qu'une chapelle annexe de Saint-Martin puis Saint-Antoine d'Ouroux, chapelle au service d'un hameau écarté. Ce hameau prit de l'ampleur et vit grandir le nombre de ses habitants au point de devenir commune au moment de la réforme territoriale de 1790-1791.

Y avait-il un chemin de Compostelle passant par Saint-Jacques des Arrêts ? C'est ce que voudrait nous faire croire l'appellation des chemins culturels du Conseil de l'Europe. Ce chemin viendrait d'ailleurs du prieuré voisin de Leynes (dépendant de Tournus) et conduirait au Puy. Rien ne vient étayer ni infirmer cette hypothèse.
L'église actuelle date de 1826. On doit noter que l'église initiale Saint-Martin avait été donnée en 969 à Cluny qui avait d'autres possessions dans cette région du Beaujolais.

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p, 251 et 265.
La ROCHE la CARELLE (baron Ferdinand), *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu*, Perrin, Lyon, 1853, rééd. René Georges, Lyon, 1999, vol. II : Les paroisses, p, 177.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*… op. cit., p.392.

Fiche n°: 149

Prieuré : **SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS**

Commune. **Hameau** : SAINT-JEAN-DES-VIGNES
Canton : CHALON
Code postal : 71100
Vocable : SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Le statut de Saint-Martin-des-Champs est une illustration de l'enchevêtrement des pouvoirs prétendus ou réels des différentes abbayes sur tel ou tel prieuré. Saint-Martin-des-Champs était à l'origine une léproserie qualifiée de *domus* membre de l'abbaye Saint-Pierre de Chalon. Mais cette *domus* était implantée sur la paroisse de Sainte-Croix dont le prieur canonial, relevant de Saint-Pierre de Mâcon, «était curé de Saint-Jean-des-Vignes ».

Si bien que l'on se trouve devant une contradiction qui ne peut être résolue, Longnon dans ses pouillés ne parle que de l'abbaye de Chalon, Jean Rigault et Marie-Thérèse Suhart-Maréchal rattachent Saint-Martin à Saint-Pierre de Mâcon.

Dans le doute, et en raison de la proximité géographique, on a laissé la suprématie à Saint-Pierre de Chalon dans la gestion de Saint-Martin-des-Champs. Son prieur, recteur de la paroisse, touchait une dîme de 20 à 25 bichets de froment, seigle, légumes, et trois tonneaux de vin blanc. On ne sait pas ce que touchait l'abbé de Saint-Pierre de Chalon.

Au-delà du XIV^{e} siècle les trois petits prieurés (Saint-Martin-des-Champs, Saint-Jean-des-Vignes et Sainte-Croix) furent démolis au moment des guerres de Religion, et tout fut fusionné et reconstruit dans un endroit appelé Saint-Jean-des-Vignes ou encore Saint-Alexandre.

Sources

COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2793.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 235 et 405.
GRAS (Pierre), « Chalon », *DHGE*, t. X, col.286-300.
LONGNON, p. 177 E : *domus Martini*, membre de Saint-Pierre de Chalon (1320), p. 184 A : église paroissiale au patronage de l'abbé de Saint-Pierre de Chalon (XIV^{e} siècle), 187 F *domus Sancti Martiin*, de Saint-Pierre de Chalon (XIV^{e} siècle).
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 648, 656, 665.
SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), « Saint-Jean-des-Vignes », *SHAC*, 1997, n° 65, p. 15 et sv.

Fiche n°: 150

Prieuré : **SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE**

Commune. **Hameau** : SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE
Canton : SAINT-TRIVIERS-DE-COURTES
Code postal : 01560
Vocable : SAINT-JEAN-BAPTISTE
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Saint-Jean-sur-Reyssouze nous est présenté pour la première fois au milieu du Xe siècle en tant que chapelle restituée par le comte de Mâcon aux chanoines de Saint-Vincent. Marie Claude Guigue donne l'information selon laquelle l'église fut édifiée à la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe à la suite de donations par un prêtre Humbert, selon l'obituaire manuscrit de Saint-Pierre de Mâcon. En se reportant à cet obituaire, qu'il a lui-même édité quelques années plus tard, on ne trouve que deux prêtres Humbert inscrits, l'un le 30 mars, l'autre le 21 juin, mais il n'y a aucune mention particulière précisant leur rôle éventuel dans une fondation.

Quoi qu'il en soit, le pouillé de l'archiprêtré de Bagé présente l'église Saint-Jean-Baptiste en tant que prieuré en 1225, et en tant que simple église au compte du XIVe siècle. Ce prieuré situé à distance de Mâcon, ne permettait probablement pas au titulaire de rentrer chaque soir à la maison mère, et cela a probablement découragé les vocations.

L'église a conservé sa structure initiale, à l'exception d'un chevet plat du XIVe siècle et l'installation dans le mur de cette abside d'un *repositorium*.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte n°LXX, p. 59.
GUIGUE (Marie Claude)*, Topographie historique du département de l'Ain,* Bourg, 1873, p. 349.
LONGNON, p. 25 B : *ecclesia S. Joannis* (pri), exempt de parée, patronage Saint-Pierre de Mâcon, 59 E ; *ecclesia Sancti Johanni supra Ruyssossan* (XIVe).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 385.

Fiche n°: 151

Prieuré : **SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE**

Commune. **Hameau** : SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE
Canton : SAINT-TRIVIERS-DE-COURTES
Code postal : 01560
Vocable : SAINT-JULIEN
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

Ce petit prieuré eut une durée d'existence éphémère. L'église primitive était au double vocable de saint Julien et de saint Urbain. Elle a été démolie en 1874 et un nouvel édifice néo roman l'a remplacée.

Le titre de prieuré, dépendant de Saint-Pierre de Mâcon n'est indiqué qu'une seule fois, dans le pouillé de 1225. En raison de la proximité de Saint-Jean-sur-Reyssouze on peut penser qu'il existait un titulaire unique pour les deux paroisses. La châtellenie de Saint-Julien devait contribuer à la protection de l'ensemble paroissial dont les chanoines se retirèrent rapidement.

Il n'existe aucun document diplomatique, ni reste archéologique pour étoffer une histoire locale médiévale dont l'oubli semble irrévocable.

Sources

GUIGUE (Marie Claude)*, Topographie historique du département de l'Ain,* Bourg, 1873, p. 351.
LONGNON, p. 25 B : *ecclesia S. Juliani (prioratus*), exempt de parée, patronage Saint-Pierre de Mâcon (1225), 60 F : bénéfice mineur (de faible valeur) (XIV^{e}).
PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 386.

Fiche n°: 152

Prieuré : **SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS**

Commune. **Hameau** : SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS
Canton : LA CLAYETTE
Code postal : 71800
Vocable : SAINT-LAURENT et SAINT-ODON
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Les origines de Saint-Laurent-en-Brionnais remontent à la fin du X^{e} siècle, dans un attachement immédiat à Cluny. La qualité des sculptures de sa priorale a été évoquée en deuxième partie au chapitre VI.

En tant que domaine, Saint-Laurent ne devait pas être particulièrement riche. Le titre de la maison a oscillé entre *prioratus* et *decanatus* sans figurer ni dans la *Dispositio rei familiaris*, ni dans la *Constitutio expense*.

Voir chapitre VI de la deuxième partie p. 331-335 et au tome 2 annexes XI, XII a et b de ce même chapitre p. 157-159.

Sources

AD Côte-d'Or B 985/1 f. 28 et 39 saint Lorent, alias Saint Laurent en Briennoys (1309).
AN P 595 f. 97 (1308) : *prioratus seu decanatus Sancti Laurencii Brionnenses*.
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 38 (XI^{e} siècle).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 332.
LONGNON, p. 193 B : *prior Sancti Laurentii Briennenses*, classé parmi les bénéfices qui payent la décime sans que celle-ci soit précisée (XIVe), 200 E : *ecclesia Sancti Laurentii Briennensis*, au patronage de l'abbé de Cluny (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 749.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 258 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.195.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 659.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 395.

Fiche n°: 153

Prieuré : **SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE**

Commune. **Hameau** : SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
Canton : BAGÉ
Code postal : 01750
Vocable : SAINT-LAURENT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre :
Dépendant de : CLUNY puis LA CHAISE-DIEU

Construite sur une île, près de la rive gauche de la Saône, juste en face de Mâcon et réputée *in surburbe*, l'abbaye Saint-Laurent accueillait probablement des chanoines lors de sa naissance en des temps très anciens. Le roi Gontran l'aurait unie au chapitre Saint-Vincent sans lui faire perdre sa personnalité propre. En 627 c'est à Saint-Laurent qu'aurait eu lieu le concile dit de Mâcon III qui rendit licite la règle de saint Colomban.

L'évolution géo- hydrologique fit que l'abbaye insulaire fut rattachée à la rive gauche et l'évêque décida de son inféodation aux sires de Bagé (Gauslin en 1023). Peu après Saint-Laurent fut donnée à Cluny en trois actes échelonnés entre 1037 et 1074, et réduite à l'état de prieuré. Cluny à son tour s'en sépara pour le céder à la Chaise-Dieu en 1116.

Dans l'organisation casadéenne, Saint-Laurent fut subordonné de Grandson, gros prieuré d'outre-Saône dans l'Empire. Il est probable qu'à partir de cette période Saint-Laurent ne fut plus qu'un titre car le pouillé d'avant 1412 stipule que c'est un bénéfice de l'abbé de la Chaise-Dieu et en même temps une des six églises cathédrantes de Mâcon.

Sources

AD Ain, H 237 (1194), *de Sancto Laurentio ;*
AD Côte-d'Or B 558 f. 3v (1403) *Catellania Sancti Laurentii prope Matisconensis*.
AD Haute Loire, H 139 (1116) enregistrement de l'accord de l'Église de Lyon à l'intégration casadéenne.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte n° II (1073), charte n° CCLXXXIV (888-898), p. CCLVI (627).
CC n° 753 (949), n° 2922 (1037), n° 2932 (1039), n°3475 (1074).
GAUSSIN (Pierre Roger), *Le rayonnement de la Chaise-Dieu*, Natel, Brioude, 1961, p, 211 et 494.
LONGNON, p. 199 A : église paroissiale au patronage de la Chaise dieu, en même temps église cathédrante (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 752.

Fiche n°: 154

Prieuré : **SAINT-MARCEL**

Commune. **Hameau** : SAINT-MARCEL-LÈS-CHALON
Canton : CHALON SUD
Code postal : 71380
Vocable : SAINT-MARCEL
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Saint-Marcel fut à l'origine une abbaye dont la naissance a été glorifiée par les chroniqueurs locaux et dans ses chartes de fondation. Nous en avons parlé dans le chapitre V de la première partie (p.162) en disant que la fondation un peu mythique se serait établie vers 577 autour du tombeau et des reliques de saint Marcel. Quoi qu'il en fût, après une période d'environ deux siècles de paix et d'observance de la règle bénédictine, l'abbaye connut une période troublée, après être tombée dans les mains d'un leude de Charles Martel, dirigée par des abbés laïcs puis des chanoines sans que l'on sache exactement dans quelles périodes se situent ces évènements. Finalement, elle devint propriété familiale des comtes de Chalon. La charte de Cluny n° 2884 (999) fit état de la donation à Cluny par le comte Hugues du monastère de Paray-le-Monial et du locus de Saint-Marcel. À partie de ce transfert Saint-Marcel devint un prieuré clunisien double (plus de 20 moines), dont on va esquisser l'évolution et les faits les plus marquants de celle-ci. Cependant le prieuré, comme Charlieu garda ses prérogatives de maison mère pour des dépendances tant monastiques que paroissiales situées dans les diocèses de Chalon, Mâcon Langres et Besançon. Du cartulaire de Saint-Marcel édité par deux canaux différents, nous ne retenons que les chartes concernant les prieurés des deux diocèses de l'étude.

La vie conventuelle

Pour connaître la vie conventuelle, on s'en est tenu aux rapports de visites du prieuré, membre de la province de Lyon de *l'ordo cluniacensis*. Les visiteurs décrivent un monastère dont l'effectif est assez stable, entre 15 et 24 moines, observant la vie régulière et célébrant les offices comme il se doit. Les bâtiments sont entretenus, aumône et hospitalité sont pratiquées comme le commandent la charité et les règlements. En 1291 la hiérarchie clunisienne fait expulser un dominicain à qui le monastère avait accordé l'hospitalité. Cependant les visiteurs font observer à plusieurs reprises que le dortoir est trop petit et irrégulier (1290, 1292, 1298, 1300), que le silence n'est pas observé convenablement et que le chapitre n'est pas réuni quotidiennement. L'atmosphère se dégrade nettement vers la fin du XIV^{e} siècle. En 1367 il y a des chicanes entre le prieur, le sacriste, le pitancier, le doyen et l'aumônier, tandis que des bâtiments menacent ruine, dont aucun officier ne veut financer les travaux. Des désaccords sont à nouveau signalés en 1376 entre le prieur et le doyen, et en 1378 entre le prieur et le sacriste, lequel, dénommé Jean de Brancion, est jugé inobéissant *(sic)* en 1380. On reproche à la gestion du prieuré des vitres cassées dans l'église et des latrines défectueuses.
En 1386, devant la persistance des défaillances multiples concernant les bâtiments et le comportement des moines, le chapitre général de l'ordre stipule un ensemble de définitions particulières à Saint-Marcel, destinées combattre un grave relâchement.

Le prieur

La fonction de prieur de Saint-Marcel signifiait un haut degré de responsabilité d'une maison importante tant sur la plan immobilier et domanial que par sa conventualité nombreuse. De fait Hugues de Cluny, le grand saint Hugues, y fit ses premières armes .Pendant tout le Moyen Âge et même au-delà on affirma qu'Hugues de Die,

légat de deux papes, archevêque de Lyon, neveu du duc de Bourgogne avait été prieur de Saint-Marcel. Gilles Bollenot a démontré qu'il n'était pas neveu du duc et n'avait jamais été prieur de Saint-marcel.
En revanche avant son élection comme abbé de Cluny, Yves de Vergy avait bien été prieur de Saint-Marcel. Sa fortune personnelle contribua à l'équilibre financier des maisons qu'il dirigea.
Les qualités requises pour le prieur de Saint-Marcel eurent pour conséquence que les titulaires furent à plusieurs reprises nommés visiteurs de province (six fois), de l'abbaye de Cluny (9 fois), définiteur (treize fois) ou superviseur d'un autre prieuré (une fois). Ces marques de confiance avaient comme corollaire une grande sévérité à l'égard de la moindre défaillance dans la direction du monastère et de ses moines. C'est seulement à Saint-Marcel que l'on a l'exemple d'un prieur révoqué (Pierre de Beaufort, au chapitre général de 1296). Deux autres prieurs furent excommuniés pour des motifs qui nous paraissent modestes : en 1367, absence au chapitre général non excusée, en 1383 pour des travaux non réalisés dans les délais prescrits.
Des comptes-rendus des désaccords intervenus entre les différents officiers à partir de 1367, on apprend que Saint-Marcel était à la fois un doyenné et un prieuré, tout comme il existait un doyenné à Cluny et à Tournus, l'abbaye concurrente. D'un autre côté les doyennés de Paray et de Vergy étaient dotés d'un prieur. Le double statut n'était pas une rareté.

Le ou les séjours de Pierre Abélard et sa mort à Saint-Marcel

L'histoire de la retraite Pierre Abélard à Cluny après sa condamnation par le concile de Sens et sa renonciation d'aller plaider sa cause à Rome devant le pape est connue de tous, ainsi que la sympathie que lui portait Pierre le Vénérable. Ce dernier, devant le déclin de la santé de son hôte, malgré un séjour de repos à Chevignes en 1141, opte pour une résidence à Saint-Marcel. Ainsi qu'il l'écrivit plus tard à Héloïse : « je l'envoyai à Chalon prendre quelque repos. J'avais songé à lui assurer une retraite dans cette ville, sur les bords de la Saône, à cause de la salubrité du climat qui en fait presque la plus belle partie de la Bourgogne ». Finalement Abélard s'éteignit à Chalon le 21 avril 1142, probablement atteint d'un mal irréversible, à l'âge de 63 ans.

Conclusion

Saint-Marcel, dans sa longue histoire d'abbaye, puis de prieuré dépendant de Cluny, garda un haut rang dans la hiérarchie de l'ordre tant par le l'importance de sa conventualité, la qualité de ses prieurs que par ses domaines et dépendances, qui restèrent siennes.

De l'ancien prieuré qui devait être une véritable cité abbatiale, il reste la priorale dont nous avons parlé à plusieurs reprises au cours des chapitres précédents, en particulier de la chapelle haute au-dessus du porche où subsistent d'anciennes fresques, et quelques traces d'anciennes chambres monastiques dans un bâtiment d'habitation privé.

Voir 2e partie chapitre V : p. 291, 295, 296, 299, 302, chapitre VII p. 343, 344.

Au tome 2 les illustrations 2e partie : annexes du chapitre V : annexe II, p. 124, les autels votifs, annexe III, p. 125, les reliquaires, annexe V bis p. 130, piscines liturgiques jumelles, annexe VIII p. 133 , stalles.

Chapitre VII annexe I p. 162, et annexe II p. 163 : les fresques de la chapelle haute.

Sources

BOLLENOT (Gilles), *Un légat pontifical au XI siècle, Hugues, évêque de Die, primat des Gaules,* Thèse, Lyon, 1973.
BOUCHARD (Constance), *The cartulary of Saint-Marcel-lès-Chalon*, 779-1126, éd. C. Bouchard, Cambridge (Mas), The medieval Academy of America, 1998.
CANAT de CHIZY (Paul), *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon*, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat-de-Chizy, Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, 1894.
On retient dans le cartulaire les chartes n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 27, 28, 29, 30, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 67, 70, et 116.

CC n°2484 (999), n°3341 (1050), n°4401 (1202).
Dom CHARVIN
t. III, p. 45 (1327), 75 (1328), 153 (1334), 165 (1334), 251 (1337), 271 (1339), 372 (1344), 380 (1344), 478 (1356), 496 (1357).
t. IV, p. 44 (1367), 108 (1376), 126 (1378), 152 (1380), 159 (1382), 165 (1383), 171 (1384), 201 (1386), 263 (1389), 278 (1390), 301 (1391), 356 (1394), 364 (1395), 379 (1396), 3927 (1397), 511 (1404).
CHAUNEY (Martine), « Le temporel du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon au XIe siècle et au début du Xlle siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 42, 1970/1971, p. 45-88.
CHAUNEY (Martine), « Les origines du prieuré" clunisien de Saint-Marcel-lès-Chalon», *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie offets au professeur Kenneth John Conant*, Mâcon, 1977, p. 81-96.
Gallia IV, ecclesia cabilonensis, col. 959.
HOURLIER (Dom Jacques), *Saint Odilon, abbé de Cluny,* Louvain, 1964, p. 63.
LECLERCQ (Dom Jean), "La lettre de Guillaume de Saint Thierry à saint Bernard", Revue Bénédictine, 79, 1969, p. 375-371.
LONGNON, p. 178 B : *prior Sancti Marcelli* (1320), 179 A : *ecclesia Sancti Marcelli*, bénéfice du diocèse, (1320), 181 C, *prior Sancti Marcelli* (1362), 186 D, église paroissiale au patronage du prieur de S. Marcel (XIVe).
PIERRE le VÉNÉRABLE, lib IV, ep. 21, in PL t. 189.
STOUFF (Louis), *Le cartulaire du Prieuré de Saint-Marcel de Chalon. Notes sur quelques institutions juridiques en Bourgogne au XI^{e} siècle*, Paris, 1895.

Fiche n°: 155

Prieuré : **MAIZERAY**

Commune. **Hameau** : SAINT-MARTIN-DU-TARTRE. MAIZERAY
Canton : BUXY
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-JULIEN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

La vie de ce doyenné, probable annexe de Saint-Maurice de Jully, est très discrète sur le plan diplomatique. Les références données par Jean Rigault se sont révélées erronées en ce qui concerne les chartes de Cluny. Cela provient du fait que le toponyme de *Macerias* s'est transformé en Mazille ou Maizières et cela aurait pu devenir Maizeray. Le contexte des actes ne permet de retenir que la charte 726 (948), par laquelle l'archevêque Manassès d'Arles dote Cluny de plusieurs églises autour de Jully, dont Saint-Martin-du-Tartre.

Nous avons deux documents interprétables permettant d'attester l'existence de cette celle. Le premier est un compromis signé en 1263 entre Pierre, doyen de Maizeray et Poncia, prieure du Puley, qui s'accordent en partage l'exploitation de la forêt de Vernole (ou Vernouble) : un tiers pour Maizeray, deux tiers pour le Puley. Le deuxième document provient des procès-verbaux de vente des Biens Nationaux en 1791 et 1793. Les biens du « prieuré» sont vendus sous forme de deux lots respectivement de 12000 francs et de 25300 livres.

Ce doyenné prieuré n'avait aucune charge paroissiale et n'apparaît dans les pouillés, ni à titre autonome, ni à titre d'annexe. Il existait une chapelle castrale dont les derniers restes d'allure gothique ont disparu dans un programme de restauration immobilière récente.

Sources

AD Saône-et-Loire Lancharre H 575, parchemin de 1263. Accord entre Pierre doyen de Maizeray et Poncia, prieure du Puley sur l'exploitation de la forêt de la Vernole ; La Ferté H 26 (1211) : Maseray.
AD Saône-et-Loire, Q 1503 : grange, bois, vignes, prés du prieuré de Maizeray.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 194 et 195.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 327 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.242.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 418 et 665.

Fiche n°: 156

Prieuré : **SAINT-MARTIN-EN-GÂTINOIS**

Commune. **Hameau** : SAINT-MARTIN-EN-GÂTINOIS. MERLANTEY
Canton : VERDUN
Code postal : 71350
Vocable : ND-DE-CHANTRENE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : DEMIGNY
Règle : NI
Ordre : NA
Dépendant de : AUTOCÉPHALE

D'après l'abbé Banchet, petit-neveu de Courtépée, il y aurait eu au hameau de Merlantey une communauté monastique féminine au vocable de « Chante-Reine » (Notre-Dame), devenu par déformation le lieu-dit Chanterène. Cette communauté aurait été enrichie en 672 par Beschard, officier de Childéric II. Sa destruction se serait produite pendant les guerres entre le roi Robert et le comte Otte-Guillaume, à la jonction du X^{e} et du XI^{e} siècle.

Les preuves d'existence de ce prieuré féminin sont ténues. Un argument proposé est celui de l'examen du cadastre napoléonien. Le cadastre de Saint-Martin-en-Gâtinois, au parcellaire A4, montre à Merlantey un quadrilatère de bâtiments entourant une bâtisse colorée en bleu (bâtiment religieux) dont une extrémité circulaire pourrait faire penser à un chevet mais tourné vers le sud et non l'est. Le tout se trouve complètement isolé au milieu des terres agricoles et bordé par une route. La photo aérienne actuelle montre une implantation inchangée par rapport à la route et aux terres qui sont autour, jusqu'au triangle d'entrée vers les bâtiments qui est identique, mais les édifices agricoles ont complètement remplacé ce qui aurait pu être pris pour une chapelle entourée de restes d'éléments conventuels.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1836 Saint-Martin-en-Gâtinois, parcellaire A4.
BANCHET (Abbé), *Histoire de Molaise et de sa région*, manuscrit privé, XIXe siècle.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 335.
FIORINI (Elie et Rosette), *Recueil de notes historiques sur le village de Palleau*, 1984.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 329 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.243.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 443.

Fiche n°: 157

Prieuré : **SAINT-MARTIN**

Commune. **Hameau** : SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL
Canton : MONTREVEL
Code postal : 01310
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSA
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

On retient le caractère prieural canonial de Saint-Martin-le-Châtel par le fait que le pouillé de 1225 inscrit une *ecclesia* au patronage du prieur de Saint-Pierre de Mâcon. Comme il a été dit précédemment (fiche n° 148 Saint-Jacques de Arrêts) depuis l'autorisation de Lucius III en 1184 le grand prieur envoyait sur place trois ou quatre chanoines, dont un prieur, pour assurer la marche du prieuré et de la ou des paroisses dépendantes.

Comme d'autres *ecclesiae* éloignées du siège de la maison mère, les chanoines s'en retournèrent, laissant la tenue de la paroisse à un clergé séculier qui partageait les ressources avec le grand prieuré de Mâcon.

Sources

AD Côte-d'Or B 504 n°3 (1249).
Cartulaire lyonnais. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey comprises dans le pagus major Lugdunensis, éd. GUIGUE (Marie Claude), 2 vol., Lyon, 1885-1893 (Documents inédits pour servir à l'histoire du Lyonnais, publiés par les soins de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon), t. I, 278 (1233).
LONGNON, p. 25 C : *ecclesia S. Martini Castri*, au patronage du prieur de Saint-Pierre de Mâcon, (vers 1225), 59 F : *ecclesia S. Martini Castri* (XIVe).
PHILIPPON (Edouard), *Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 390.

Fiche n°: 158

Prieuré : **CHAMPAGNE**

Commune. **Hameau** : SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY
Canton : LUGNY
Code postal : 71260
Vocable : SAINTE-MARIE-MADELEINE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Champagne, avec Saint-Pierre de Lanques forme une zone frontière entre les dépendances de Cluny et celles de Tournus. On en a pour preuve une charte de 979 consacrant un échange de champs entre ces deux hameaux. On se trouve ici dans l'archiprêtré de Vérizet, lieu de rivalité sourde entre les deux abbayes si proches l'une de l'autre, et soucieuses de leur suprématie, rivalité non armée puisqu'une sorte d'entente cordiale avait été scellée en 1108 (CC n°3869), mais vigilante tout de même. On peut se reporter à la carte hors texte (tome 2) pour comprendre les enjeux territoriaux de ces deux maisons.

En 1280 l'abbé Jean de Montbellet racheta le droit de garde de ce prieuré (avouerie) à Guillaume de Nanton.
Sur le plan monastique Champagne fut une *domus* relevant directement de l'abbé de Tournus qui en était taxé, selon le pouillé du XIV^{e} siècle. Au pouillé ultérieur d'avant 1412, cette maison n'était plus directement nommée, et l'on peut présumer que sa taxation fut intégrée à celle du prieur tournusien voisin d'Azé.

Champagne n'est aujourd'hui qu'un hameau partagé, pour une grande part sur Saint-Maurice-de-Satonnay, possession de Tournus, et une petit part sur Saint-Pierre de Lanques et Péronne, prieuré de Cluny.

Sources

AD Côte-d'Or B 1020 f. 139 (1408).
CC n° 1468 (979).
CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus,* Dijon, 1664, p. 420 (1120) et Preuves, p. 287 (980).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 336.
Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, éd. CANAT (Marcel), Dijon, 1863, t. I, p. 178 (1362).
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 167.
LONGNON, p. 189 C : *Abbas Trenorchiensis domibus*… Champig e, 203 B : église paroissiale au patronage de l'évêque (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 377 .

Fiche n°: 159

Prieuré : **SAINT-NIZIER-D'AZERGUES**

Commune. **Hameau** : SAINT-NIZIER-D'AZERGUES
Canton : LA MURE D'AZERGUES
Code postal : 69870
Vocable : SAINT-PIERRE-et-SAINT PAUL ? puis SAINT-NIZIER ?
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Le prieuré de Saint-Nizier-d'Azergues est indiqué par Barthélemy Rameau au vocable de Saint-Pierre-et-Saint-Paul comme dépendant de Cluny selon une bulle de Calixte II en 1124.Guy de Valous le présente comme une dépendance médiate par Charlieu avec un effectif de quatre moines en 1263 et trois moines en 1384.Jean Marilier se contente d'indiquer « prieuré de Cluny » mais part d'un début d'existence correspondant au déchiffrement initial de Guy de Valous. Pour nous il y a un doute quant à la dépendance médiate ou immédiate. N'y a-t-il pas confusion avec Saint-Nizier de l'Estra (prieuré proche au diocèse de Lyon) ? Pour Paul Chopelin c'est ce dernier établissement situé dans un hameau de Quincié qui est la dépendance de Charlieu. Denyse Riche, p. 104, cite une charte de Cluny qui va dans ce sens.

L'existence d'un prieur est attestée au pouillé d'avant 1412 où ce prieur est mentionné dans l'exercice du patronage de la paroisse éponyme et de celle de Claveyssole. Les trois maisons clunisiennes de Poule, Saint-Nizier et Grandris sont alignées le long de l'Azergues, dont la vallée encaissée marque la limite orientale des implantations de prieurés dans l'archiprêtré de Beaujeu.
L'église actuelle date du XIXe siècle, sans aucun reste du bâti primitif.

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1709.
CHOPELIN (Paul), *La fin du prieuré clunisien de Charlieu,* mémoire de maîtrise, Lyon III, 2000, p. 54.
LONGNON, p. 192 F : *curatus Sancti Nicetii d'Azerges*, (XIV^{e}), 200 G : *ecclesia* au patronage du prieur de S. Nizier d'Azergues (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 304.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge,* CERCOR, 2001, p. 104.
VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV^{e} siècle, vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre,* 2 vol., Paris, 1935, rééd. 1970, Appendice III, p. 223.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*… op. cit., p.376.

Fiche n°: 160

Prieuré : **SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX**

Commune. **Hameau** : SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
Canton : SAINT-TRIVIERS-DE-COURTES
Code postal : 01560
Vocable : SAINT-NIZIER puis SAINT-ANTOINE
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : BAGÉ
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : GIGNY

Avant de devenir commune, la paroisse de Saint-Nizier a hésité entre plusieurs compléments de toponyme. On trouve en 1350 *juxta Courtos*, soit près de Courtes (devenu Saint-Trivier-de-Courtes, chef-lieu de canton). En 1416 on lit *parochia Sancti Nicetii Nemorosi* (Sant-Nizier au Bois, d'après le latin *nemus*). Plus tard et de façon définitive Saint-Nizier-le-Bouchoux (Saint-Nizier le boisé d'après le mot latin *boscus*).

Si l'on connaît Durand et Guy de Saint-Nizier signataires en 1100 en tant que témoins, d'une charte de donation, ce n'est qu'au milieu du XIII^e^ siècle que ce lieu est désigné à la fois comme paroisse et prieuré dépendant de Gigny. Gigny fut créé avant Cluny, à qui elle fournit Bernon et ses premiers moines. Gigny resta abbaye indépendante jusqu'à la fin du XI^e^ siècle.

Au sein de l'archiprêtré de Bagé, Gigny avait six paroisses sous son patronage, dont trois avec le titre de prieuré. Aucun autre document n'est parvenu jusqu'à nous pour confirmer ce titre de prieuré.

Gigny, réduit à l'état de prieuré à peu près en même temps que Charlieu, ne conserva pas comme son homologue forézien une activité dynamique d'autorité régionale à la fois spirituelle et temporelle, malgré des effectifs comparables.

L'église primitive (XIII^e^ ?) a été remaniée de nombreuse fois au cours des siècles. Des chapelles latérales gothiques ajoutées côté nord simulent une nef latérale nord sans son pendant au sud. L'édifice a été cité à plusieurs reprises dans les chapitres précédents.

Deuxième partie, chapitre IV, p. 267 (nefs), 281 (modillons), chapitre V, p. 290 (deux nefs), 292 (chapelles), 300 (piscines), 303 (*repositorium*), chapitre VI : p. 336 (clefs de voûte, culs-de-lampe), 337 (bas-relief).

Au tome 2 chapitre IV de la 2^e^ partie, Annexe V p 180 (clocher), annexe VIII p. 112 (nefs et absides), annexe X p. 114 porche (galonnière), chapitre V annexe IV p. 128 (piscines liturgiques), annexe VI p. 131 (cuves baptismales), annexe VIII p. 133 (*repositorium*).

Sources

AD Côte-d'Or B 717 f. 282 (1416) *Parochia Sancti Nicetii Nemorosi*.

LONGNON, p. 26 D *: ecclesia S. Nicetii (prioratus*), exempt de parée, dépendant du prieur de Gigny, p. 61 A : *ecclesia Sancti Nicetii juxta Curtos*, bénéfice mineur (de faible valeur) (XIV^e^).

PHILIPPON (Edouard)*, Dictionnaire topographique du département de l'Ain,* Paris, 1911, p. 392.

Fiche n°: 161

Prieuré : **ÉCUSSOLLES**

Commune. **Hameau** : SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. ÉCUSSOLLES
Canton : TRAMAYES
Code postal : 71520
Vocable : NOTRE-DAME
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Le doyenné d'Écussoles fut établi sur l'actuelle commune de Saint-Pierre-le-Vieux en 936 par la donation par le comte de Nevers à Cluny d'un domaine qui était à cheval sur le *pagus matisconensis* et le *pagus* éduen. En 937 cette fondation fut confirmée par le pape Léon VII. D'autres donations abondèrent le patrimoine initial.
En 980 Écussoles est doté d'un doyen maitre de la justice et d'un atrium où se signaient certaines chartes. En 998 le pape Grégoire V mentionne cette unité monastique parmi la dépendance protégée de Cluny. Pierre le Vénérable, en 1146-1147 dans la *Dispositio rei familiaris*, assigne à ce doyenné une participation au *mesaticum* pour approvisionner l'abbaye les 15 premiers jours de décembre, avec en plus 300 setiers d'avoine à fournir pour les chevaux de l'abbaye.
L'abbé Mayeul mit le doyenné sous la protection des sires des Beaujeu (vers 970), afin de le mettre à l'abri des pillages. Bernard Cateland a estimé le domaine d'exploitation directe à une surface comprise entre 600 et 800 hectares, dont une partie en bois. Aux rendements attendus de ces surfaces devaient s'ajouter les redevances en nature des tenanciers dont on ne connaît pas le nombre, et les revenus de cinq églises sur lesquelles le doyen exerçait le droit de patronage et dont il recueillait les dîmes. Il s'agissait au diocèse d'Autun de Montmélard, Trivy, Saint-Christophe et Trades, et au diocèse de Mâcon de Saint-Pierre-le-Vieux.

Depuis l'abbé Yves II (1275-1289) Écussoles s'était doté de murailles de protection. Tout comme Grandris, et d'autres doyennés, Écussoles ne faisait pas partie des établissements soumis aux visites statutaires. La raison ici venait probablement du fait que le grand prieur était le patron direct d'Écussoles. C'est ce que le pape Clément VI dut rappeler au titulaire du poste en 1344, en lui demandant de verser ses contributions au siège apostolique, ce grand prieur prétendit qu'il ne possédait que ses habits et sa monture.

Le manuscrit des recettes et dépenses de 1321 fixe les redevances à Cluny à 200 setiers de seigle et 200 d'avoine. On apprend en 1383 qu'il y a un arrérage de 138 setiers, 1 panal et 9 coupes de seigle, plus 37 setiers et 1 panal au grenetier. En 1386 les définiteurs recommandent d'accorder à Écussoles la moitié des revenus de Bourg-de-Thizy qui est mal géré.

L'activité décanale fut supplantée par une vie plus strictement prieurale à partir du XV^{e} siècle. Malheureusement les guerres de Religion apportèrent démolitions et désolation. On attribue à l'Amiral de Coligny les destructions d'Écussoles en 1575 au moment où ses troupes pillaient la région autour de Cluny.

Les moines reconstruisirent une chapelle pénitentielle dite Notre-Dame de Pitié mais n'assurèrent plus aucune présence permanente. La chapelle était encore visible, ou du moins quelques traces au moment de la réalisation du cadastre napoléonien. Il n'en reste rien aujourd'hui. Seule la tradition locale appelle un champ « le cimetière des moines ». À proximité de celui-ci un puits est recouvert par une pierre soutenue par deux colonnettes tronquées portant l'ébauche d'un tailloir.

Sources

CATELAND (Bernard) et *alii*, *Le doyenné clunisien d'Écussoles à Saint-Pierre-le-Vieux*, vol 1 : 936-1156, vol. 4 1156-1604, Ed. Aux Arts, Lyon, 2006, 2008.

CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable 1148).

CC n°310 (940), n°446 (936), n°449 (936), n°462 (940), n°479 (937), n°746 (949), n°891 (954), n°930 (954), n°943 (954), n°1194 (966), n°1513 (980), n°1516 (980), n°1628 (983), n°1672 (984), n°1673 (984), n°1783 (988), n°2141 (993), n°2266 (994), n°2517 (1000), n°2729 (1020), n°2998 (1049), n°3103 (1049), n°4901 (1249), n°5063 (1263), n°5157 (1270), n°1947 (993).

Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 338.

LONGNON, p. 72 F et 73 A : églises de S. Christophe, Trades, S. Léger sous les Bussière et Montmélard au patronage du prieur d'Écussoles, diocèse d'Autun, archiprêtré Bois-Ste Marie (avant 1312).

MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 89 et passim.

MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 382 .

Patrologie Latine, éd. MIGNE (Jean-Paul) t. CXXXVII, col. 933.

RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.280.

RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 206.

RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*…op. cit., p 94 et passim.

Fiche n°: 162

Prieuré : **SAINT-PRIEST**

Commune. **Hameau** : SAINT-PRIEST-LA ROCHE
Canton : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
Code postal : 42590
Vocable : SAINT-PRIEST
Diocèse : LYON-MÂCON
Archiprêtré : ROANNE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : SAINT-VICTOR-SUR-RHINS

On peut considérer Saint-Priest-la-Roche comme un prieuré annexe de Saint-Victor-sur-Rhins jusqu'au moment où les moines durent se dessaisir de la *cura animarum*. Ils gardèrent alors le droit de présentation tant à Saint-Victor qu'à son annexe et concentrèrent leur activité sur le prieuré parent de Saint-Victor. C'est du moins ce que l'on peut conjecturer à la lecture de la *Blibliotheca cluniacensis* dans sa présentation des maisons soumises immédiatement au sacriste de Cluny

- « Villeneuve…
- Maison de Saint-Victor où doivent être deux moines et où on doit célébrer une messe chantée par jour et chaque semaine deux ou trois messes par le vicaire perpétuel, et où on doit faire l'aumône deux fois par semaine et chaque jour aux passants. L'église Saint-Priest fait partie des pertinences de la dite maison et de sa présentation ».

La *Blibliotheca cluniacensis* a été publiée en 1614, à une époque où l'effectif conventuel s'était réduit à deux moines. On sait, par les comptes rendus de visite des années 1262, qu'il y avait encore trois moines à cette époque et plus de disponibilité pour le service des églises environnantes. D'après le compromis entre le prieur et le vicaire perpétuel qui se lit dans le bréviaire de Saint-Victor, il ressort que le dit vicaire était soumis à Saint-Victor pour toutes les paroisses antérieurement annexes du prieuré.

L'église initiale ou ce qu'il en reste sert actuellement de salle des fêtes, devait être à trois nefs, une abside et deux absidioles. Il reste quelques arcades tronquées du côté nord, et à l'extérieur, sur le mur Est la trace de l'ouverture entre la nef et le chœur.
Une église neuve a été édifiée à côté au XIX^{e} siècle.

Figure 1 Croquis relevés lors de la visite de Saint-Priest

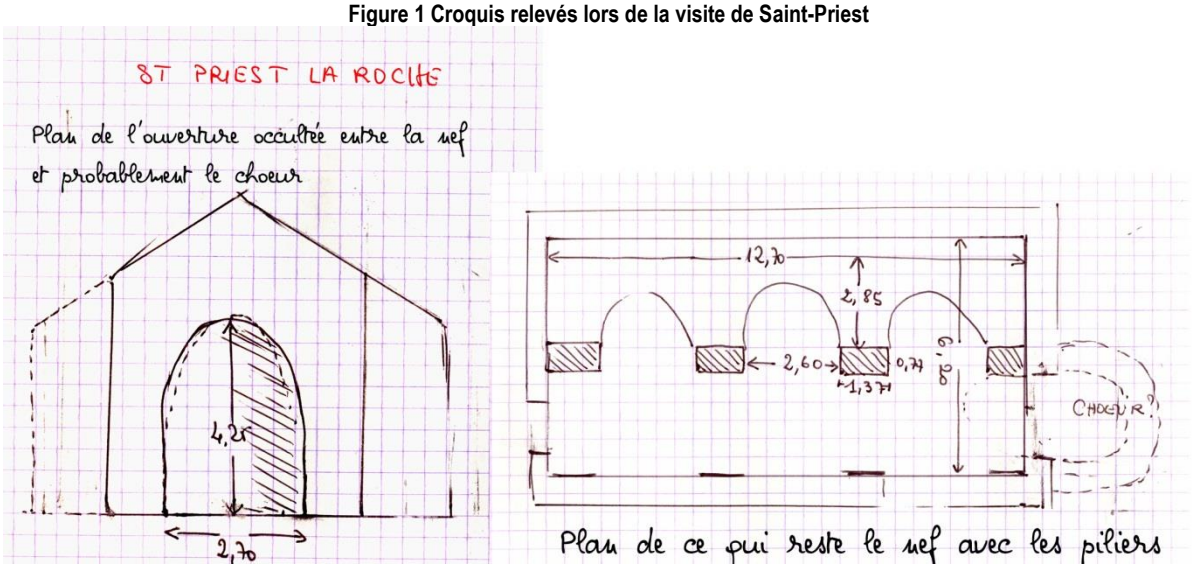

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1710.
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946, col. 908.
LONGNON, p. 11 C : *ecclesia Sancti Priesti* dépend de l'archiprêtre de Roanne,(vers 1225),
32 D : *ecclesia Sancti Prejecti* (fin XIV^{e}).

Fiche n°: 163

Prieuré : **SAINT-ROMAIN-DES-ILES**

Commune. **Hameau** : SAINT-ROMAIN-DES-ILES
Canton : LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Code postal : 71570
Vocable : SAINT-ROMAIN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

L'existence de la celle de Saint-Romain est antérieure à l'arrivée à Tournus des moines de Saint-Philibert. Ces derniers prétendirent que Charles le Chauve leur avait donné la paroisse et le prieuré en 875. Plus tard au cours d'un procès mettant les moines aux prises avec les bourgeois de Tournus, ces derniers démontrèrent que cette charte de donation était fausse. Cela n'empêcha pas des confirmations, bien réelles, de possessions par des conciles (Chalon), des souverains (Louis le Bègue ; Charles le Simple, Raoul, Louis d'Outre Mer, Hugues Capet, Henri 1er, Philippe le Bel), et des papes (Jean VIII, Agapet II, Calixte II, Innocent II, Lucius II, Alexandre III).

Saint-Romain était prospère au point que l'abbé Pierre II engagea pour 300 livres les dîmes de ce prieuré en 1156 pour soulager les dettes de Tournus. Cette aisance attira les convoitises du comte Guillaume de Mâcon qui s'en empara. Son fils Girard le restitua en 1211 en reconnaissant ses torts.

En 1230, le juif Jocenius s'en empara, s'y installa pour en faire sa base d'où il commettait des pillages dans toute la région. Peu après Louis IX, devenu comte de Mâcon, reprit le lieu et fit fortifier Saint-Romain. Le prieuré devint prévôté.

Saint-Romain avait cinq églises sous sa dépendance, dont la plus importante était Saint-Symphorien-d'Ancelles de l'archiprêtré de Vauxrenard, alors que, curieusement, Saint-Romain était de Vérizet. Au compte de décime de Mâcon, Saint-Romain n'est mentionné qu'une seule fois en qualité de *domus* de l'abbé au XIVe siècle
.À la vente des Biens Nationaux, les possessions de Saint-Romain furent évaluées à 32132 livres et vendues 94875. La population se souleva quand l'acquéreur de la maison prieurale, devenue presbytère, voulut l'occuper. Il fallut vingt-cinq gendarmes pour lui permettre de d'y pénétrer.

A l'heure actuelle Saint-Symphorien-d'Ancelles est commune et Saint-Romain un de ses hameaux.
Nous avons consacré un long paragraphe aux restes de fresques d'une chapelle dans le chapitre VII de la deuxième partie p. 351-353 et illustrées au tome 2 annexe VI de ce même chapitre p. 162.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 178. 8 : Protection de Hugues Capet.
AD Saône-et-Loire, Q 205 à 289.
CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 386.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, charte n°LIX (948-955), n°LXX (937-962).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 342.
Gallia IV, Instrumenta, col. 278.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 48, 94, 95, 112, 126, 142, 148, 158, 174, 177, et preuves p. 145.
LEUSSE (Comte Guy de), « Le prieuré de Saint-Romain », *AAM*, 3e série, t. XXII, 1920-1921, p.1-95.
LONGNON, 189 C. : *domus* de l'abbé de Tournus (XIV^{e} siècle)
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 312 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p.291.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 673.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 412.

Fiche n°: 164

Prieuré : **SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES**

Commune. **Hameau** : SAINT-ROMAIN-DES-ILES
Canton : LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Code postal : 71570
Vocable : SAINT-SYMPHORIEN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Saint-Symphorien-d'Ancelles est une création directe du prieuré de Saint-Romain-des-Iles. Sa *capella* ou *ecclesi*a n'apparaît qu'en 1119 dans le bulle de protection de Calixte II qui énumère les cinq églises dépendantes de Saint-Romain.

Saint-Romain envoyait un ou plusieurs moines pour assurer le service paroissial d'une communauté nouvelle qui s'était développée autour des activités portuaires de la Saône. En 1211, un moine anonyme (Dom S) de Saint-Symphorien est cosignataire du traité de réconciliation entre l'abbé Pierre III et le comte Gérard (ou Girard) de Mâcon.

Peu de temps après il n'y eut plus que des vicaires perpétuels choisis dans le clergé séculier. Le compte de décime du XIV^{e} siècle indique l'existence d'un *curatus* exempt de décime. Le pouillé d'avant 1412 classe *l'ecclesia Sancti Simphoriani* parmi les bénéfices de l'abbé de Tournus.

La population de Saint-Symphorien-d'Ancelles prit une importance plus grande que celle de Saint-Romain et au XVIII^{e} siècle ce fut la paroisse de Saint-Romain qui devint l'annexe de Saint-Symphorien. La situation est comparable aujourd'hui avec la fusion des deux communes.

Sources

CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus…op. cit.,* p. 386.
CHIFFLET (Pierre François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus,* Dijon, 1664, Preuves, p. 401.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 342.
Gallia IV, Instrumenta, col. 278.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 142, et preuves p. 145.
LONGNON, 191 D : *curatus Sancti Simphoriani*, exempt de décime (XIV^{e} siècle), 204 E : *ecclesia Sancti Simphoriani* au patronage de l'abbé de Tournus (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 426 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p. 316.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 676.

Fiche n°: 165

Prieuré : **SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY**

Commune. **Hameau** : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
Canton : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
Code postal : 42470
Vocable : SAINT-SYMPHORIEN
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : REGNY

Saint-Symphorien-de-Lay est l'unique prieuré subsistant sous l'état de maison de retraite pour personnes âgées, maison appelée « La cloître » dans le prolongement nord-est de la priorale initiale.

Saint-Symphorien-de-Lay s'est développé au XIII^{e} siècle comme une extension hors enceinte de la seigneurie de Lay, au diocèse de Lyon, archiprêtré de Roanne. Cette extension fut prise en charge par le prieuré de Regny. Regny était une dépendance de Charlieu, du diocèse de Mâcon, archiprêtré de Beaujeu. On constate ici que les frontières étaient poreuses entre les comtés et les diocèses.

Regny malgré son titre initial d'*abbatia* ou d'*abbatiola* n'eut jamais un effectif supérieur à cinq ou six frères, exceptionnellement sept. On peut en déduire que la communauté de Saint-Symphorien-de-Lay ne dépassait probablement pas deux ou trois moines. Ce nombre était suffisant et peut-être adaptable en fonction des besoins paroissiaux. À la différence de Villeneuve de Perreux et de Saint-Victor-sur-Rhins, deux petits prieurés aux effectifs comparables, Saint-Symphorien-de-Lay n'est pas visité en tant que tel conformément aux statuts clunisiens. On en trouve la trace ici ou là dans les comptes-rendus de visite de Regny, surtout si on constate que le fonctionnement spirituel et surtout temporel n'y est pas satisfaisant.

L'église actuelle est décorée de tableaux offerts par le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, qui aimait à venir se reposer dans la région à l'abbaye de Pradines. Il ne reste de l'église primitive que l'abside et l'absidiole sud qui forment l'absidiole du même côté de la nouvelle église comme le montre le plan ci-après. Une association locale « Les chemins du Passé » publie régulièrement sur l'histoire du prieuré, mais sans référence et sans nom d'auteur. Elle est à l'origine du plan reproduit©.

Figure 2 Plan de l'église de Saint-Symphorien-de-Lay

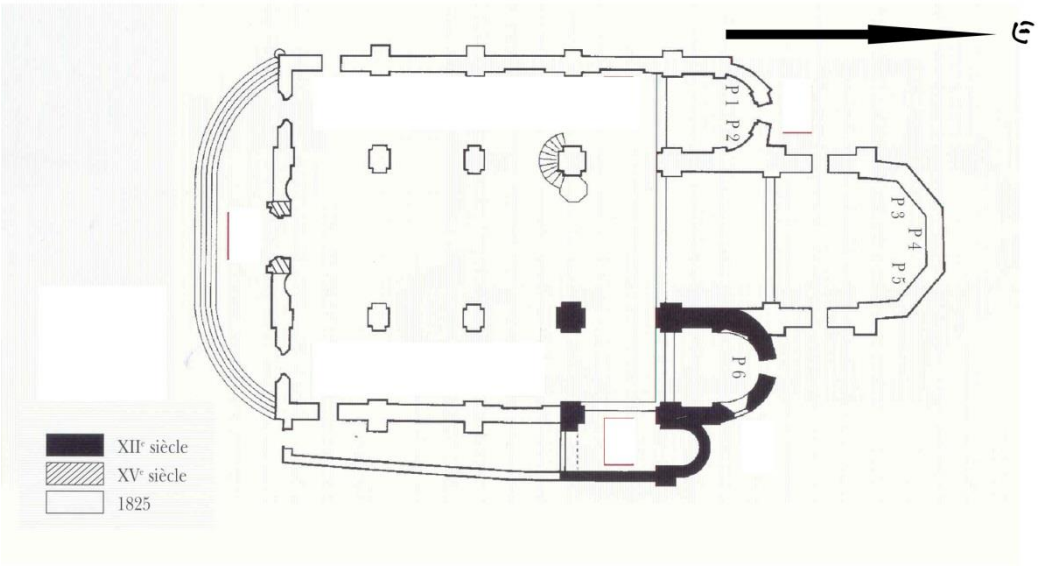

Sources

COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2898.
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946, col. 920.
LONGNON, p. 192 F : *prior Rigniaci, pro domo sua Sancti Simphoriani* (XIVe siècle),
VACHEZ (A.), *Saint-Symphorien-de-Lay ou le Forez pittoresque*, éd. Thiollier, 1889.

Fiche n°: 166

Prieuré : **SAINT-VICTOR**

Commune. **Hameau** : SAINT-VICTOR-SUR-RHINS
Canton : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
Code postal : 42630
Vocable : SAINT-VICTOR
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Saint-Victor-sur-Rhins a des origines incertaines quant à la date et au mode de transmission d'une *villa* ou d'une *ecclesia* à Cluny. Ce fut en tout cas en dehors de toute allégeance ou dépendance envers Charlieu. Son organisation était cependant suffisante pour que son nom figure dans les possessions garanties par le concile d'Anse en 994. L'effectif monastique fut toujours faible, deux, trois, exceptionnellement quatre moines, tout comme son voisin le prieuré de Villeneuve de Perreux. Cette petite dimension a poussé l'autorité abbatiale à l'organisation d'un priorat particulier avec un titulaire commun à Villeneuve et à Saint-Victor, une mise en tenure à l'abbé de Saint-Rigaud, et finalement une délégation de gestion confiée au sacriste de l'abbaye mère.

Une telle modestie ne s'est pas traduite par un désintéressement dans le suivi de la vie conventuelle sous son double aspect spirituel et temporel. Saint-Victor est cité 41 fois entre 1262 et 1408 dans les comptes-rendus publiés par Dom Charvin. Son prieur exerce en personne au moins une fois les fonctions de visiteur de la province de Lyon. On y apprend beaucoup sur le respect de la règle ou au contraire les manquements observés dans cet établissement. Bien que non soumis au *mesaticum*, Saint-Victor devait une redevance de 4 livres tournois au pitancier.

La célébrité de Saint-Victor transcende l'Histoire en raison du bréviaire qu'il eut la chance de posséder au début du XIV^{e} siècle, qui est demeuré sur place, et qui passionne les chercheurs. Nous y avons consacré un chapitre de cette étude. Ce qui fait aussi son intérêt exceptionnel c'est que l'on y trouve la description des modes relationnels entre moines et prêtres séculiers chargés des paroisses sous le patronage du prieur curé primitif.

Il ne reste rien de l'église mixte priorale et paroissiale, suite à une démolition au début du XX^{e} siècle. La reconstitution en maquette a pu être faite d'après des plans établis par Gabriel Tholin qui l'avait visitée dans les années 1870.

Voir le chapitre II de la 2^{e} partie p. 209-240 et Annexes de ce chapitre au tome 2 p. 81 à 90 entièrement consacrés au bréviaire. Chapitre V de la 3^{e} partie p. 476 et 483 : manquements à la règle.

Dessins de chapiteaux du clocher de Saint-Victor établis par Gabriel Tholin

Sources

Bibliotheca Cluniacensis, col. 1710.
Cartulaire de Paray-le-Monial, éd. CHEVALIER (Ulysse), Montbéliard, Hoffmann, 1891, p. 139 (1268), 146 (1271), 149 (1277), 151 (1280), 159 (1295), 162 (1295), 169 (1298), 184 (1333).
CC n°696 (946), n°897 (954), n°1189 (965), n°3093 (1049), cité dans n° 2255 (994).
Dom CHARVIN
t. I, p. 271 (1262), 304 (1268), 321 (1272), 335 (1273), 345 (1274), 372 (1278), 404 (1280), 431 (1285).
t. II, p.2 (1290), 82 (1295), 125 (1298), 251 (1306), 420 (), 458 (), 464 (1320).
t. III, p.69 (1328), 80 (1329), 90 (1329), 91 (1329), 152 (1333), 189 (1335), 218 (1336),271 (1339), 380 (1344), 496 (1357), 510 (1358), .
t. IV, p.27 (1366), 106 (1376), 158 (1382), 279 (1390), 280 (1390), 331 (1393), 357 (1394), 365 (1395), 376 (1396), 392 (1397), 461 (1402), 509 (1404), 525 (1406), 551 (1408).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2916.
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946, col. 922.
ETAIX (Raymond), « Le prieuré de Saint-Victor-sur-Rhins au Moyen Âge et son bréviaire *», Revue du Lyonnais*, Union des Sociétés Savantes du Lyonnais, 1980, t. II, n° 1, p. 3-14.
FOUILLANT (Gabriel), BISSUEL (Pierre), JUSSELME (Noël), *Saint-Victor-sur-Rhins*, monographie, Saint-Victor, 2006.
LONGNON, p. 193 A : *prior Villenove et Sancti Victoris*, exempt de décime (XIVe), 200 E : *ecclesia Sancti Victoris* au patronage du sacriste de Cluny (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 77.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*…op. cit., p. 160, 132 et passim.
THOLIN (Gabriel), « Église de Saint-Victor *», Revue du Lyonnais*, 3e série, t. IX, 1870, p. 134-136.

Fiche n°: 167

Prieuré : **SAINT-VINCENT**

Commune. **Hameau** : SAINT-VINCENT-DE-BOISSET
Canton : ROANNE
Code postal : 42120
Vocable : SAINT-VINCENT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : BEAUJEU
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CHARLIEU

Les signalements diplomatiques de Saint-Vincent-de-Boisset comme prieuré sont rares et concis. Dans le compte-rendu d'une visite, en 1394, où les critiques pleuvent sur la gestion de Charlieu, on apprend incidemment que la maison de Saint-Vincent est livrée à l'officier tenant le poste de chamarier.
La distance entre les deux maisons est suffisamment importante pour que l'on se rende compte que Saint-Vincent avait une vie autonome, à l'instar de Villeneuve de Perreux, Saint-Victor-sur-Rhins, et Saint-Symphorien-de-Lay.

La notoriété du prieuré n'apparaît clairement qu'à partir de 1546. Le prieur titulaire de Saint-Vincent-de-Boisset est élu à plusieurs reprises définiteur et surtout procureur général de l'ordre.

En dehors du prestige personnel du titre prieural, le prieur tout comme ailleurs avait le pouvoir de nommer à la cure, et bénéficiait du droit de collation.

La commune a réhabilité un grand couvert typique et a reçu pour cette action un « ruban du patrimoine ». Malgré son nom (Boisset =Le Boisé) Saint-Vincent était réputé jusqu'à une période récente pour sa production de vin de la Côte roannaise.

Sources

AD Loire, B 2002 f. 41 (1395) : *parochia Sancti Vincenti de Boseto*, B 1883 f. 112 (1404) : *parochia Sancti Vincenti de Boyseto*.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux*…op. cit., t. IV, p. 261 (1389), t. VI, p. 131 (1546), 134 (1547), 142 (1550).
DUFOUR (Jean Etienne), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Saint-Etienne, 1946, p. 923.
LONGNON, p. 194 E : *curatus* exempt de décime (XIV^{e}), 200 B : *ecclesia Sancti Vincenti de Boseto* au patronage du prieur de Charlieu (avant 1412).
PACAUT (Marcel), *L'Ordre de Cluny*, Paris, 1986, p. 326 (carte du diocèse de Mâcon).
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*…op. cit., p. 702.

Fiche n°: 168

Prieuré : **BEZORNAY**

Commune. **Hameau** : SAINT-VINCENT-DES-PRÉS. BEZORNAY
Canton : CLUNY
Code postal : 71250
Vocable : SAINTE-AGATHE puis SAINT-PIERRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Le doyenné de Bezornay était inscrit au *mesaticum* pour approvisionner l'abbaye de Cluny tout le mois d'août sauf les huit derniers jours. Cette obligation le plaçait au cinquième rang de tous les doyennés et prouve la réalité d'un domaine agricole vaste et de bon rendement.

L'analyse de la constitution de ce patrimoine est possible à partie de 74 chartes datées de 909 à 1284. Certains de ces actes enregistrent des procédures multiples telles que vente et don ou don et échange. L'appréciation d'ensemble montre une entreprise méthodique de la part des responsables locaux mandatés par Cluny pour constituer un ensemble patrimonial au nord-ouest de l'abbaye. Ces acquisitions se font grâce à 24 dons auxquels s'ajoutent sept dons sous réserve d'usufruit ou d'usuaire, deux déguerpissements, une prise en gage et aussi 32 achats et huit échanges.

Ces chiffres diffèrent quelque peu de ceux de l'étude du Centre d'Etudes Clunisiennes, mais la période étudiée n'est pas la même puisque le CEC se limite à 980-1110. On se range à l'avis de ces chercheurs selon lequel il faudrait pratiquer une étude d'ensemble des actes englobant les mouvements de patrimoine de tout ce que l'on pourrait appeler « le bassin de la Gande », soit environ 16 localités (la Gande est un affluent de la Grosne). Officiellement Bezornay avait sous sa coupe Saint-Hyppolite, Vaux, Berzé et Sainte-Colombe, mais ne figure dans aucun pouillé.

Les chartes témoignent de la présence monastique et y figurent à plusieurs reprise les noms des moines intervenants : Airard, Geoffroy, Guillaume, Robert, Dacfredus, Lanfredus et Eudes. De plus il y a une chapelle qui connaît deux vocables successifs (Pierre puis Agathe), vocables clunisiens. Tous ces éléments certifient la réalité d'un prieuré couplé au doyenné.

À ces sources diplomatiques assez riches s'ajoutent des données archéologiques. Les fortifications encore visibles aujourd'hui justifient l'appellation de *castrum* trouvé dans le manuscrit de 1321, *castrum* avec porte fortifiée et un pont-levis sur fossé. La chapelle au milieu de l'enclos prioral est originale avec son chevet en encorbellement.
L'ensemble est actuellement propriété privée en réhabilitation.

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p, 251.

CC n° 4132, *Dispositio rei familiaris* (Pierre le Vénérable 1148).

CC n°104 (909), n°159 (920), n°332 (940), n°340 (940), n°455 (936), n°470 (937), n°902 (954), n°926 (954), n°968 (954), n°1119 (961), n°1348 (974), n°1519 (980), n°1735 (987), n°1759 (987), n°1766 (987), n°1768 (987), n°1815 (989), °1818 (990), n°1820 (990), n°1822 (990), n°1829 (990), n°1843 (990), n°1850 (990), n°1860 (990), n°1863 (990), n°1874 (991), n°1876 (991), n°1877 (991), n°1879 (991), n°1889 (991), n°1904 (991), n°1905 (991), n°1906 (991), n°1907 (991), n°1912 (992), n°1918 (992), n°1928 (992), n°1929 (992), n°1935 (992), n°1938 (992), n°1980 (993), n°2017 (993), n°2062 (993), n°2093 (993), n°2098 (993), n°2114 (993), n°2191 (993), n°2216 (993), n°2225 (993), n°2233 (993), n°2248 (994), °2249 (994), n°2252 (994), n°2335 (996), n°2404 (997), n°2500 (1000), n°2629 (1006), n°2631 (1006), n°2632 (1006), n°2667 (1008), n°2887 (1032), n°2919 (1037), n°3172 (1049), n°3218 (1049), n°3275 (1049), n°3276 (1049), n°3640 (1090), n°3756 (1100), n°3950 (1123), n°4476 (1214), n°4487 (1215), n°4696 (1236), n°4718 (1238), n°5306 (1284).

GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre), SALVÈQUE (Jean-Denis), « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny en Clunisois et Mâconnais du XI^{e} au XIV^{e} siècle », *Centre d'Etudes Clunisiennes*, 1998, p. 16-24.

RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 48.

Fiche n°: 169
Prieuré : **SANCÉ**

Commune. **Hameau** : SANCÉ
Canton : MÂCON
Code postal : 71000
Vocable : CONVERSION de SAINT-PAUL
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : AINAY

Sancé nous est connu en tant que *villa* appartenant au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, que ce dernier céda en précaire au milieu du X^e^ siècle à un neveu de l'évêque Maimbod pour une part, et échange avec Cluny pour une autre part.
On ignore la date et les modalités de transfert à l'abbaye d'Ainay. Cela dut se passer au début du XII^e^ siècle. En effet le cartulaire d'Ainay nous donne le nom d'un prieur (Guigue) et d'un chapelain (Petrus) en 1186. Par ailleurs Jean Virey est convaincu que l'église date de la fin du XII^e^ siècle.

Au XIII^e^ siècle le pape Innocent IV séjourna à Lyon pendant six ans. Au cours de cette période il accorda deux bulles à Ainay pour lui confirmer ses possessions dans 18 diocèses dont Sancé au diocèse de Mâcon.

Au tout début du XIV^e^ siècle le pape Boniface VIII demanda au prieur de Charlieu de faire appliquer une sentence (non précisée) contre un moine du prieuré de Sancé. Il s'agit de Pierre de Villars, qui n'a pas le titre de prieur, ce qui laisse supposer que Sancé avait un prieur et au moins un moine.

Le compte de décime du XIV^e^ siècle semble indiquer que le prieur et est en même temps curé. Au décompte d'avant 1412 il apparaît nettement que le curé séculier est soumis au prieur (et non à l'abbé d'Ainay). On ne connaît pas le patrimoine de ce prieuré et il ne reste pas de bâtiments annexes de l'église. En revanche subsiste une importante grange dîmière, ou du moins ce qui lui a fait suite.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, n° 266, 276, 294, 295.
CC n° 168 (920), n° 1248 (968).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2946.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 344.
Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay, éd. CHARPIN-FEUGEROLLES (André) et GUIGUE (Marie-Claude), Lyon, 1885, charte n° 6, p. 12 (17 novembre 1250), p. 455 (1186).
LONGNON, p. 189 B : *prior de Sanciaco* (XIVe), 203 H : *ecclesia Sanciaci*, au patronage du prieur du dit lieu (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 754.
MARTIN (Jean-Baptiste), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon, Vitte, 1905, p. 515.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 403 .
PATISSIER (Jean), *Sancé, village en Mâconnais*, Mâcon, 1994.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 299.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 680.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 423.

Fiche n°: 170
Prieuré : **SAULES**

Commune. **Hameau** : SAULES
Canton : BUSSY
Code postal : 71390
Vocable : SAINT-HILAIRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : LA MONTAGNE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : CLUNY

Cluny était propriétaire de terrains dans la *villa* de Saules en 969. Cette *villa* est dotée d'une église selon le cartulaire de Saint-Vincent de Chalon en 1136. Ce n'est que dans le pouillé du XIVe siècle que l'on peut savoir que cette église est au patronage associé du chapitre de Chalon et du prieur *(sic*) de Vergy.

Ces informations sont difficiles à mettre à jour. On peut lire qu'en 1561 il y avait un prieur unique pour Saules, Jully et la Charmée du nom de Gérard Boyer dans la notice de Léon Cornudet sur Jully. Comme on sait que le même était prieur de Saint-Vincent-de-Boisset et procureur de l'ordre on peut s'interroger sur une homonymie, ou tout rattacher au même personnage procureur général qui passe d'un petit prieuré dépendant de Charlieu à trois prieurés chalonnais indépendants, qu'il afferme d'ailleurs pour six ans.

L'église a été remaniée et/ou reconstruite sauf le clocher qui semble d'origine (XII^{e}).

Sources

AD Côte-d'Or B 1313 f. 85 (1406) : Saule.
AD Saône-et-Loire, Maizières H 54 (1204) : *villa Sallis*.
Cartulaire Saint-Vincent de Chalon, fol. 8 : *ecclesia apud Saules* (1136).
CC n°1254 (969).
CORNUDET (Léon), *Notice historique sur la commune de Jully-lès-Buxy et ses hameaux (Saône-et-Loire)*, Paris, 1900, p. 30.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 345.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux* …op. cit., t. VI, p. 341.
LONGNON, p. 174 D : *ecclesia* de Saules, exempte de décime (1320), 183 D : église paroissiale au patronage du chapitre de Chalon et du prieur de Vergy (fin XIV^{e})
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 406 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 301.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 686.
VALOUS (Guy de), « Le domaine de l'abbaye de Cluny aux X^{e} et XI^{e} siècles », *AAM*, t. 22, 1920-1921, p. 299-474, ici p. 452.

Fiche n°: 171

Prieuré : **SAUNIERES (ANNEXE DE SERMESSE)**

Commune. **Hameau** : SAUNIERES
Canton : VERDUN
Code postal : 71350
Vocable : ASSOMPTION
Diocèse : BESANCON
Archiprêtré : NEUBLANS
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : MORTEAU

L'intégration de Saunières dans la liste des prieurés clunisiens du diocèse de Chalon résulte des conclusions tirées du compte-rendu de visite de Sermesse en 1386. Selon le rapport des visiteurs de la province de Lyon « à Sermesse il n'y a pas d'église mais une chapelle couverte de chaume dans laquelle les moines ne célèbrent pas ; ils vont célébrer dans l'église paroissiale de l'autre côté du fleuve ». Ce fleuve, le Doubs, constitue la frontière entre le diocèse de Chalon et celui de Besançon. L'interprétation ambivalente de cette frontière aboutit à l'inscription de Sermesse dans les pouillés respectifs des deux diocèses, tandis que celui de Chalon ne revendique pas Saunières.

Le binôme Sermesse-Saunières constitue un petit prieuré double, dans lequel le domaine utile est du côté de Sermesse et sa prolongation jusqu'à Toutenant (diocèse de Chalon), tandis que l'église priorale et paroissiale est à Saunières. Dans cette coopération doublée de concurrence, on doit admettre une unique dépendance immédiate de l'abbé de Baume qui évolua au XVI^{e} siècle dans un rattachement au collège de Dôle.

L'église de Saunières est sans style définissable. On trouve le réemploi de divers mobiliers anciens notamment la cuve baptismale et un bénitier. Cette église est riveraine du Doubs, et l'on peut voir juste sur l'autre rive l'espace où se trouvait la chapelle du prieuré de Sermesse.

Sources

AD Jura Baume 1 H 10 : *ecclesia Sancte Marie Solonarie* (1089).
AD Saône-et-Loire, H 271 - 272.
Bullarium Clun., p. 67, Bulle d'Adrien IV (1155)).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 409.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 347.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux …*op. cit., t. IV, p. 203 (1386).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 406 .
Pouillés des provinces de Besançon, Tarentaise et de Vienne, éd. CALMETTE (Joseph) et CLOUZOT (Etienne), Paris. Imprimerie Nationale, 1940, p. 46 D : Sermesse au bénéfice du prieur de *Sarmacia* (fin XIV^{e}), 47 F : *Capellanus de Sogneres* (Saunières) (fin XIV^{e}), 79 D : *ecclesia de Sonieres* à la collation du monastère de Baume (XVe).
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p. 361.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 687.
TREVILLERS (Jules de), *Sequania monastica*, *Dictionnaire des abbayes, prieurés, couvents de Franche-Comté et du diocèse de Besançon,* Besançon, éd. Jacques et Demontrond, 1951, p. 82.

Fiche n°: 172

Prieuré : **CHÂTEAU-MONTRACHET**

Commune. **Hameau** : SAVIGNY-SUR-GROSNE
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71460
Vocable : SAINT-BENOÎT
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : MALAY

Le nom de Château-Montrachet est l'évolution ultime du toponyme des possessions de Cluny à Savigny-sur-Grosne. Le cartulaire de Saint-Vincent nous apprend que le chapitre cathédral est possessionné de terres agricoles et d'esclaves à Savigny au cours du X^{e} siècle et qu'il cède l'église en précaire en 1003 à l'un de ses fidèles.

Mais Cluny a aussi des terrains à cet endroit selon une charte de 940. La *constitutio expense* précise que la *decania* de Malay doit recevoir de leurs exploitants à Savigny 24 panaux de froment et 13 d'orge. On retient de ce document la trace ténue de quelques moines résidents au milieu du XIII^{e} siècle. De fait, c'est après la fin du XIV^{e} siècle que la celle de Montrachet acquiert sa pleine autonomie et se spécialise en vins blancs.
Le prieuré Saint-Benoît de Montrachet érige une belle demeure ou château, d'où l'appellation Château-Montrachet.

Après la vente comme Bien National, Château-Montrachet continua d'être exploité en viticulture. Malheureusement sa priorale s'est effondrée et il n'en reste que quelques débris et rien qui puisse être identifié à des bâtiments conventuels.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 21 n°3 *Planteria de Montrachet*.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. 133 charte CCVIII (X^{e} siècle), p. 267 charte CCCCLXV (1030).
CC n° 4143, *Constitutio expense* (Henri de Winchester 1155).
CC n°510 (940), n°4999 (1259).
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 348.
GOUJON (Pierre), BLETON-RUGET (Annie), « Les prieurés clunisiens et leur destinée », *Images de Saône-et-Loire,* 1ère partie n° 164, déc. 2010, p. 5-9, 2e partie n° 165, p. 20-23.
LONGNON, p. 195 B : *curatus* exempt de décime (XIV^{e}), 201 G : *ecclesia Savigniaci* au patronage de l'évêque de Mâcon *pleno jure* (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 408 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 303.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 477 et 689.

Fiche n°: 173

Prieuré : **SAINT-JULIEN-DE-RUFFEY**

Commune. **Hameau** : SENNECEY-LE-GRAND. RUFFEY
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-JULIEN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : CLUN puis NA
Dépendant de : SAINT-MARCEL

L'église Saint-Julien de Ruffey était originellement église priorale et paroissiale pour les habitants de Sennecey, alors qu'aujourd'hui l'église ne sert que rarement au culte et que Ruffey n'est qu'un hameau de Sennecey-le-Grand. Cette évolution montre combien le pouvoir féodal des *miles* de Sennecey était prépondérant par rapport à celui plus lointain du prieur de Saint Marcel.

Saint Marcel avait des nombreuses possessions dans lesquelles il n'envoyait pas systématiquement des moines, à la différence de Tournus par exemple, mais où il exerçait son droit de patronage et désignait un délégué du prieur. Le pouillé du XIV^e^ siècle est particulièrement éclairant. Il indique en deux lignes que l'église de Sennecey est au patronage du seigneur tandis que celle de Saint-Julien est au patronage du prieur de Saint-Marcel

.

Saint-Julien se présente ainsi davantage comme un prieuré source de droits et revenus pour le titulaire de Saint-Marcel que comme un lieu de vie conventuelle. La soumission de Saint-Marcel à Cluny n'a probablement rien changé. Les comptes-rendus de visite édités par Dom Charvin n'évoquent jamais cet établissement annexe, à la différence de nombreux autres en Bresse ou dans le Jura.

L'église d'origine du XI^e^ siècle a subi de nombreux remaniements. Nous en avons évoqué plusieurs aspects.

Voir Chapitre V de la deuxième partie p. 292 (chapelles votives), p. 300 (piscines liturgiques), p. 302 (banc des pauvres), p. 303 (*repositorium*) et au chapitre VI p. 336 (clés de voûte), chapitre VII p. 343 (énumération des peintures). Au tome 2 illustrations annexe V du chapitre V (piscines) p. 129, annexe XIII du chapitre VI (clés de voûte) p. 160, annexe XIV du chapitre VI (culs-de-lampe) p. 161.

Sources

AD Côte-d'Or B 11541, Saint Julien (1360), B 11539 f. 11 Saint julien (1381-82).
Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° II (872 ?), n° XVIII (1016).
CC n°22 (878), n°1660 (983), n°1662 (984), n°2372 (996), n°2375 (996), n°2598 (1004), n°2640 (1006), n°2644 (1007), n°2645 (1007).
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 255-261.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 357.
LONGNON, p. 175 B *: église Sanctus Julianus* (1320), 185 E : église paroissiale au patronage du prieur de S. Marcel (XIV^e^).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 412.
NIEPCE (Léopold), *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand et de ses dix-huit communes*, Lyon, 1875.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p. 307.
REBOUILLAT (Marguerite), *Le canton de Sennecey-le-Grand*, Dijon, Jobard, 1972.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 658.
VIREY (Jean), « Excursion à Sennecey-le-Grand et à Tournus (S et L) », *AAM*, 3e série, XIV, 1909, p. 459-473.

Fiche n°: 174

Prieuré : **SERMESSE**

Commune. **Hameau** : SERMESSE. LA CHAPELLE
Canton : VERDUN
Code postal : 71350
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : BAUME LES M puis SAINT-JÉRÔME-DE-DOLE

On a déjà évoqué à propos de Saunières (fiche n° 171) les revendications réciproques des diocèses de Besançon et Chalon sur l'appartenance de Sermesse. L'incertitude devait exister au sein même de l'ordre : les visites statutaires incluent Sermesse tantôt en province de Lyon, tantôt en Alémanie. On s'en tient au choix exposé précédemment de considérer Saunières et Sermesse comme deux prieurés liés du diocèse de Chalon. Etienne Gabin propose une date de création au cours du X^{e} siècle, sans apporter de preuves décisives.

Denyse Riche transcrit un revenu de 50 livres de terre au prieuré de Sermesse en 1296, à partir de l'inventaire fait par Otton IV des revenus du comté cédé au roi Philippe IV. En 1383 Sermesse doit à Cluny un arrérage de 145 setiers, 3 panaux et 11 coupes de froment, plus 53 setiers et panaux de seigles, dit encore Denyse Riche après consultation des Archives secrètes vaticanes. Les comptes-rendus de visites publiées par Dom Charvin disent qu'en 1386 la priorale de Sermesse n'est qu'une chapelle couverte de paille et que les moines traversent le Doubs pour célébrer les offices à Saunières.

Une autre visite de 1427, rend compte d'une violente dispute entre deux moines pour avoir le titre de prieur au point d'avoir détruit bâtiments et vignes. Ils sont convoqués au chapitre général pour que les définiteurs arbitrent le conflit. Il y a urgence, car pendant tout ce désordre, les visiteurs ne sont pas indemnisés de leurs frais de route. Cet épisode souligne l'intérêt et l'importance que devait avoir ce prieuré presqu'oublié et donne du poids à l'hypothèse avancée par Etienne Gabin de la présence d'une dizaine de religieux avant le XIV^{e} siècle, chiffre à prendre cependant avec réserve.

Les restes de la chapelle ont disparu dans les années 1950 et même l'appellation du « chemin de la chapelle » a été débaptisée par le maire il y a deux ans, engloutissant la mémoire topographique du prieuré de Sermesses à tout jamais.

Sources

AD Saône-et-Loire, H 270-272.
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. IV, p. 245.
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux* …op. cit., t. IV, p. 203 (1386), t. V p. 89 (1427).
GABIN (Etienne), *Histoire de l'abbaye de Maizières et du prieuré de Sermesse (Saône-et-Loire)*, 1952, p. 47-62.
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
Pouillés des provinces de Besançon, Tarentaise et de Vienne, éd. CALMETTE (Joseph) et CLOUZOT (Etienne), Paris. Imprimerie Nationale, 1940, Introduction p. XXV : Sermesse est doublement inscrit aux pouillés de Besançon et de Chalon.
RICHE (Denyse), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*…op. cit., p. 123, 308, 609, 671.

Fiche n°: 175
Prieuré : **SIGY-LE-CHÂTEL**

Commune. **Hameau** : SIGY-LE-CHÂTEL
Canton : SAINT-GENGOUX
Code postal : 71810
Vocable : SAINT-NICOLAS
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : ROUSSET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : PERRECY

Sigy-le-Châtel, à la limite du Charollais et du Chalonnais, avait la particularité de comporter trois édifices cultuels. L'église paroissiale était dédiée à Saint-Symphorien, la chapelle priorale avait le vocable de Saint-Nicolas, et on ignore quel saint était vénéré dans la capelle castrale. Les sires de Sigy devaient avoir une certaine puissance, car ils sont nommément mis en garde en 1080 par le légat Pierre d 'Albano quand ce dernier intervint pour définir la zone de pureté de Cluny. L'abbaye bénéficia par la suite de trois cercles concentriques de protection. Le premier est celui du ban sacré situé dans les confins du Clunisois. Le deuxième est la zone sans péage : Sigy en constitue un point frontière. Le troisième cercle est celui de la zone sans château à laquelle dérogeait celui de Sigy.

L'église Saint-Symphorien existait probablement à la fin du X^e^ siècle, car une charte de Saint-Vincent de Mâcon nous apprend que les chanoines du chapitre la donnent en précaire vers 1030 à Elgandus. Ce prieuré dépendant de Fleury est connu par quelques actes au début du X^e^ siècle, mais ce n'est qu'en 1030 que son responsable prend le titre de *prior* au lieu de *praepositus*.

On a déjà vu parmi les dépendances de Perrecy au diocèse de Mâcon Saint-Quentin et Solutré (fiches 87 et 94), sans identification précise d'un prieur local. Il semble que dans l'organisation de cette *ecclesia monastica*, le prieur de Perrecy cumulait le titre et la fonction de prieur pour toutes les maisons qui dépendaient de lui. On peut en voir la preuve dans un accord conclu en 1272 entre la dame de Sigy-le-Châtel, Sibille, et le prieur de Perrecy, prieur de Sigy, sur le partage des droits de justice et de pêche.
Le chapitre général de Fleury de 1299 prévoit ainsi la répartition des moines : 45 à Fleury, 24 à La Réole et 20 à Perrecy. C'est de Perrecy que partaient ensuite un à deux moines dans les maisons dépendantes coiffées d'un unique prieur.

À partir du XIV^e^ siècle Perrecy n'échappa pas à la tenue par des cardinaux, et l'on trouve parmi eux Jean et Bernard de la Tour, déjà possesseurs du prieuré de Combertault (fiche 50). Au XV^e^ siècle ce fut le tour de Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, probablement intéressé d'adjoindre à Cluny cet établissement proche. Il y avait eu déjà d'autres rapprochements puisque le pouillé d'avant 1412 indique que l'église Saint-Symphorien est au patronage de Cluny.

L'église paroissiale s'effondra au milieu du XVII^e^ siècle et l'on demanda aux fidèles d'assister aux offices à la priorale Saint-Nicolas. Les moines acceptèrent et obtinrent en récompense les ornements liturgiques de la chapelle castrale elle aussi abandonnée. Les moines partirent ensuite dans le courant du XVIII^e^ siècle et la nef de la priorale s'effondra à son tour. Le chœur architecturel fut vendu comme Bien National. Le nouveau propriétaire accepta de louer ce reste d'église pour le culte au moment du Concordat. Lassé de paiements irréguliers du loyer, il projeta la destruction de ce qui restait. Le conseil municipal racheta le chœur et le terrain de l'ancienne nef en 1828. On reconstruisit alors l'édifice actuel, non en néo roman mais en roman refait à neuf. À la différence du bâti initial il n'y a plus de nefs latérales et absides correspondantes. Une branche du transept sert de sacristie,

l'autre supporte le clocher. Le chœur liturgique a quitté le chœur architectural, il est installé sur le palier du transept entre la nef et l'abside.

Sources

AD Saône-et-Loire, B 821 (XVIIe siècle).
BERLAND (Jean-Marie), « La place du monastère de Perrecy et de ses églises parmi les prieurés de Fleury », in *Encadrement religieux des fidèles*, 109e Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 621-643.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. 267 charte n° 465 (vers 1030).
CC n° 137 (918), n° 410 (933), 2931 (1039).
CHAVOT (Théodore). *Le Mâconnais. …* op. cit., p. 262.
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 3034.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 361.
Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne, éd. CANAT (Marcel), Dijon, 1863, t. I, p. 168.
LONGNON, p. 195 A : *prior Sigiaci castri* exempt de décime (XIVe), 201 G : *ecclesia Sigiaci castri* inscrite parmi les bénéfices qui paient la décime sans que celle-ci soit précisée (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
MÉHU (Didier), *Paix et communautés …* op. cit., p. 131 et passim.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 420 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p.312.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 699.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 424-428.

Fiche n°: 176

Prieuré : **GRANGE-DU-BOIS**

Commune. **Hameau** : SOLUTRE-POUILLY. GRANGE-DU-BOIS
Canton : MÂCON
Code postal : 71960
Vocable : SAINT-JULIEN ET SAINT-FIACRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : GRAND puis CIS puis OSA
Ordre :
Dépendant de : GRANDMONT puis PONTIGNY puis SAINT-PIERRE MÂCON

L'itinéraire monastique et/ou canonial de la Grange-du-Bois est embrouillé et suscite encore maintenant bien des interrogations. L'existence d'une chapelle est attestée à la fin du IXe siècle.
En 1144 on a connaissance du don d'une rente à une église à qui le sire de Beaujeu donne en outre un droit d'usage de ses bois. L'Histoire des évêques de Mâcon parle ensuite d'un prieuré des « Bonshommes ». Ce titre habituellement accordé aux moines de Grandmont mais pas exclusivement à eux, a fait émettre l'hypothèse d'une affiliation grandmontaine vers 1150, c'est-à-dire très précocement dans l'histoire de cet ordre.
Il y aurait eu ensuite une brève dépendance en tant que grange de Pontigny. Jean Luc Benoît, spécialiste des chartes de cette abbaye, interrogé par nos soins, répond dans un courrier personnel qu'il n'a trouvé aucune trace de propriétés de Pontigny au sud de Dijon dans les 1300 actes du chartrier rassemblés entre les origines de l'abbaye et 1335.

Vers la fin du XIIe siècle cette maison serait devenue prieuré des chanoines augustins. Au début du XIIIe siècle le légat Conrad accorde le prieuré à Cluny et écrit à l'évêque de Mâcon « qu'il envoie où il veut les chanoines ». Raymond Oursel avait voulu tirer argument du fait que la lettre du légat était datée et signée de Cîteaux pour évoquer une négociation en sous main pour intégrer la Grange-du-Bois dans les dépendances cisterciennes. Bien que ce dernier auteur fasse autorité, Jean Luc Benoît a suggéré de conclure différemment « La Grange-du-Bois fait partie de ces lieux fantômes dont les historiens ne peuvent que dire qu'il n'y rien à en dire, pas même qu'ils n'aient pas existé ».
Néanmoins le pouillé de 1513 du diocèse de Mâcon persiste en la désignation à la Grange-du-Bois d'un prieuré de l'ordre de saint Augustin, à un seul religieux (sans précision de dépendance ou mouvance) aux revenus de 90 livres tournois.

La chapelle subsistante est propriété privée. Une partie de la nef, juste après le porche est transformée en logement. Le reste de la nef et l'avant chœur sont en cours de déblaiement et consolidation. La longueur totale du vaisseau était de 18 mètres environ, l'ancienne abside elle-même mesurant 8 m. Un caveau a été mis à jour dans l'avant chœur avec présence d'ossements. Les contreforts extérieurs permettent des délimiter quatre travées assez courtes.

Sources

AD Saône-et-Loire, BH GF 61, p, 155 et sv.
BAZIN (Jean Louis) « Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône,* 1914 - 1918, E. Bertrand, 71, Chalon-sur-Saône, t. I et II.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. CCLXIX, *Praevia* La Grange-du-Bois, *prioratus*, p. 49 n°LXX : (943-952), p. 362 n°DXCIX : *capella* (1167), p. 362 n°DC : *ecclesia* (1144).
CC n°214 (919), n°408 (933), n°2719 (1019), n°2738 (1020), n°2943 (1040), n°4537 (1222), n°4538 (1224).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 2479.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 362.
LONGNON, p. 192 C : *curatus Sulutriaci* exempt de décime (XIVe), 204 E : *ecclesia Solutriaci* au patronage de l'abbé Cluny (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 754.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 421 .
OURSEL (Raymond), « Un singulier destin monastique, La Grange-du-Bois », *Images de Saône-et-Loire,* n° 138, juin 2004, p. 9-12.
OURSEL (Raymond), *Abbayes et Prieurés de Saône-et-Loire*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1980, p. 30.
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p. 314.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 352.

Fiche n°: 177
Prieuré : **LAMBRES ou L'AMBRE**

Commune. **Hameau** : TOURNUS
Canton : TOURNUS
Code postal : 71700
Vocable : SAINT-DENIS
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOUNRNUS

Lambres était une église distincte de l'abbaye et de la ville de Tournus, et ne faisait pas partie de la dotation initiale accordée par Charles le Chauve aux moines de Saint-Philibert. Cependant ces derniers n'eurent cesse de s'en faire confirmer la possession par les rois et les papes. L'église monastique a bien sûr complètement disparu. Il ne reste sur le cadastre 1833 que le nom d'un quartier orthographié l'Ambre.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1833 de Tournus, parcellaire G1.
CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 381.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 95, preuves p. 126, 145, 174 .
LONGNON, p. 175 A: : église de Lambres (1320), 184 F: église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus.

Fiche n°: 178
Prieuré : **BELNAY**

Commune. **Hameau** : TOURNUS. BELNAY
Canton : TOURNUS
Code postal : 71700
Vocable : NI
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOUNRNUS

La nature exacte de Bellené, devenu Belnay, est difficile à préciser. Ce n'est aujourd'hui qu'un quartier de Tournus sur le cadastre de 1833. L'abbaye a pourtant veillé à s'en faire confirmer la possession charte après charte, préceptes et privilèges.

La présentation de cet endroit protégé se fait toujours dans des listes de lieux et d'églises qui n'ont pas explicitement le nom de celle. Cependant à leur lecture on suppose une présence monastique au moins diurne, comme celle des moines clunisiens à Lourdon. La comparaison permet de classer Belnay parmi les prieurés très proches qui vont s'agréger complétement à l'abbaye comme Lambres, Saint-André et Sainte-Madeleine.

Sources

AD Saône-et-Loire, Cadastre de 1833 de Tournus, parcellaire G2, nouvelle orthographe Belnay.
CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 381.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 95, Preuves p. 126, 145, 174 .

Fiche n°: 179
Prieuré : **TROUHANS**

Commune. **Hameau** : TROUHANS
Canton : SAINT-JEAN-DE-LOSNE
Code postal : 21170
Vocable : SAINT-MARTIN
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : OSCHERET
Règle : OSB
Ordre : CLUN
Dépendant de : LOSNE puis SAINT-VIVANT

La difficulté de suivi de l'histoire diplomatique de Trouhans vient de la confusion de lecture possible de ses formes lexicographiques avec un autre prieuré du diocèse de Langres Trouhaut. Qu'on en juge plutôt, voici les transcriptions proposées par Alphonse Roserot.
À Trouhans les orthographes suivantes : TRUANS, TROANS, TROENS, TROHENS, TROHANS, TROHEUS, TROUANS, TROANZ, TROUHAUX, TROUHANS, TROUAN, TROHAN.
Pour Trouhaut les écritures suivantes : TROALLUM, TROALLIS, TRUANT, TROALT, TROAOT, TROANZ, TROAUZ, TROALLIUM, TROALDUM, TROHAUDUM, TROUHAUS, TROHANDIUS, TROUHAUX, TROUHAULX, TROHANS, TROUHAULT, TROUHAUT, TROUHAU.

La distinction n'est pas toujours évidente et on s'est attaché, en lisant les rapports des visiteurs de la province clunisienne de Lyon, d'établir un circuit de cheminement vraisemblable d'un prieuré à l'autre. En opérant de cette manière pour les volumes II et III de l'édition de Dom Charvin, on serait tenté d'attribuer quatre visites à Trouhans face aux 26 visites attribuées à Trouhaut et d'avouer une dizaine de passages pouvant concerner l'un ou l'autre.

Trouhans était une annexe de Notre-Dame de Losne. La petite communauté qui vivait dans cette ancienne abbaye ne pouvait certainement pas déléguer plus d'un, voire deux moines à Trouhans, très proche. De toute façon les fidèles devaient être appelés à l'église mère pour les célébrations des grandes fêtes et les sacrements de baptême et de confirmation. Avec Losne, Trouhans passa sous la dépendance de Saint-Vivant de Vergy.

L'église actuelle date du XIX^{e} siècle, et l'on ne possède aucune trace archéologique des bâtiments d'origine.

Sources

Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, charte n° 32 (1102-1142) Ponce, prieur de Truant, co signataire.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 377.
CC n° 4258 (1192), n° 5275 (1280).
Dom CHARVIN, *Statuts, chapitres généraux …*op. cit., t. II, p. 522.
LONGNON, p. 176 F : Trohans, église (1320), 186 A : église paroissiale de Troans, au patronage de ND de Losne (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 738.
Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300, éd. DÉLÉAGE (André), Autun, Chandioux, 1936, charte n° 1.
ROSEROT (Alphonse) *Dictionnaire topographie…* op. cit., p. 397.

Fiche n°: 180
Prieuré : **UCHIZY**

Commune. **Hameau** : UCHIZY
Canton : TOURNUS
Code postal : 71700
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VÉRIZET
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOUNRNUS

Uchizy est l'unique donation faite aux moines de Tournus dans un but bien précis « *ad hospitale pauperum* » écrit Louis le Bègue en 878. L'abbaye prit un soin très attentif d'en faire confirmer la possession. Ce qui fut fait selon des dénominations changeantes mais indubitables : *Ulcasiacum* par Louis le Bègue*, Olcasiacum* par le pape Jean VIII la même année puis Charles le Simple en 915, le roi Raoul en 924, Louis IV d'Outre Mer en 941, son fils Lothaire en 956. Le roi Henri 1er en 1059 utilise le mot *Ulchisiacum* et le pape Calixte II *Ulchisiriacum* en 1119.

Le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon révèle le nom du prieur Hugues de Belfort dans le troisième quart du XIIe siècle. On connaît en 1215 un autre prieur Otger révélé par Juenin.

Le prieuré d'Uchizy est une seigneurie sur laquelle l'abbé exerce son pouvoir. Il en affranchit les habitants en 1331, ainsi qu'on l'a exposé dans la troisième partie. En période de troubles « Ceux dou Chizye » selon l'expression de Raymond Oursel, se réfugient outre Saône sur les terres qui leur appartiennent, et ces migrations temporaires donnent parfois lieu à d'autres conflits de voisinage.

La vocation hospitalière assignée à Uchizy par le premier donateur attendra le XVIe siècle pour son accomplissement. Le pouillé du diocèse de Macon du XIVe siècle cite Uchizy en tête de toutes les *domus* de Tournus, et celui d'avant 1412 indique que *l'ecclesia Huchisiaci* est à l'abbé de Tournus.
L'étude complète de l'église d'Uchizy a été menée par Jean Virey et l'on peut donner acte à la municipalité d'un entretien satisfaisant de ce beau patrimoine.
Voir au chapitre III de la 3e partie p. 446 et 447 : affranchissement des habitants d'Uchizy et au tome 2 plan d'Uchizy p. 197.

Sources
AD Saône-et-Loire, ancienne cote AAI, nouvelle E 3012.
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, p. 378, charte n° DCXXV (1167-1181).
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. IVI, p. 459.
DARD (Charles), *Uchizy en Mâconnais*, le Livre d'Histoire, Paris, 2005.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 378.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 142 et preuves p. 99, 101, 102, 109, 110, 112.
LONGNON, p. 189 C : Tournus pour ses maisons d'Uchizy etc,,,(XIVe), 203 F *ecclesia Huchisiaci* au patronage de l'abbé de Tournus, (avant 1412).
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 448 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire…* op. cit., p. 331.
RAMEAU (Mgr Barthélemy), *Les paroisses rurales du diocèse de Mâcon*, Ms AD Saône-et-Loire, BH 1218, sd, p. 252.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 743.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 439-445.

Fiche n°: 181
Prieuré : **VAUXRENARD**

Commune. **Hameau** : VAUXRENARD
Canton : BEAUJEU
Code postal : 69820
Vocable : SAINT-PIERRE
Diocèse : MÂCON
Archiprêtré : VAUXRENARD
Règle : OSA
Ordre :
Dépendant de : SAINT-PIERRE MÂCON

On connaît peu de choses du prieuré Saint-Pierre de Vauxrenard. Son vocable correspond à celui du prieuré parental. Il se trouve en voisinage avec l'autre prieuré canonial d'Ouroux et Saint-Jacques des Arrêts. On peut imaginer que certains chanoines passaient de l'un à l'autre dans l'exercice de leurs responsabilités paroissiales.

Le problème de Vauxrenard était d'être en même temps le siège de l'archiprêtré, habituellement confié à un chanoine séculier de Saint-Vincent. Sous des apparences de cordialité, on sait que les relations entre ces deux catégories de clercs pouvaient être tendues. Pour éviter les conflits, le chanoine séculier, qui pouvait ne pas être prêtre mais seulement tonsuré, résidait habituellement à Prissé, ne faisant que passer de temps en temps pour un contrôle au siège.

Jean Virey date l'église du XII^{e} siècle. Elle a fait récemment l'objet de travaux d'embellissement de l'intérieur.

Sources

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon, Praevia, p. CCLXXI.
CC n°2022 (993).
COTTINEAU (Dom Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique …* op. cit., col. 3310.
LONGNON, p. 191 E : *curatus de valle Renaudie* (XIV^{e}), 204 F : *ecclesia vallis Regnaudi*, paroissiale au patronage du prieur de Saint-Pierre de Mâcon (avant 1412).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 753.
VARNET (François André), *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*… op. cit., p.412.
VIREY (Jean), *Les églises romanes …* op. cit., p. 456-457.

Fiche n°: 182

Prieuré : **SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Commune. **Hameau** : VERDUN-SUR-LE-DOUBS
Canton : VERDUN-SUR-LE-DOUBS
Code postal : 71350
Vocable : SAINT-JEAN-BAPTISTE
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : BRESSE
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : SAINT-PIERRE CHALON

Verdun, à la limite de la Bourgogne et de la Séquanie séparées par la Saône, avait une seigneurie laïque puissante, connue par plusieurs actes du cartulaire de Saint-Marcel. Il était donc habile d'y tenir un concile régional sur le thème de la trêve de Dieu (vers 1020) à l'initiative du comte de Chalon, évêque d'Auxerre, Hugues.
Les bénédictins de Saint-Pierre de Chalon occupaient déjà les lieux et avaient un prieuré au vocable de Saint-Jean-Baptiste ayant en charge la paroisse. On connaît peu de choses de ce prieuré. La peste noire fit en 1358 des pertes humaines très nombreuses et l'on répandit la légende qu'il ne survécut que 12 familles.
En reconnaissance de leur survie et en gage d'espérance en l'avenir, ces familles aménagèrent dans l'église priorale et paroissiale une chapelle votive dite « chapelle des treize ».

Cette église a subi de nombreux aménagements, si bien qu'il ne reste rien des origines romanes. Les comptes confirment la présence d'un prieur en 1362 et la soumission à l'abbé de Saint-Pierre de Chalon au XIV^{e} siècle.

Sources

AD Saône-et-Loire, Évêché de Chalon G 65 (1282) .
COURTÉPÉE (Claude) et BÉGUILLET (Edmé), *Description générale*…op. cit., t. III, p. 281 et 290.
Dictionnaire de Bourgogne, éd. AMBOISE, 1994, p. 384.
Gesta episcoporum Autisorodensium, 49 (1016) : concile de Verdun.
LONGNON, p. 180 Aéglise paroissiale (1320), 181 C : *prior de Verduno* (1362), 186 F : église paroissiale au patronage de l'abbé de Saint-Pierre de Chalon (XIV^{e}).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 457 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 339.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 656 et 765.

Fiche n°: 183
Prieuré : **VERS**

Commune. **Hameau** : VERS
Canton : SENNECEY
Code postal : 71240
Vocable : SAINT-FÉLIX
Diocèse : CHALON
Archiprêtré : TOURNUS
Règle : OSB
Ordre : NA
Dépendant de : TOURNUS

Lorsque Vers apparaît pour la première fois dans un document, c'est en 1119 à l'occasion d'une bulle de protection des dépendances de Tournus accordée par Calixte II. Il s'agit déjà d'une église. Ce qualificatif de lieu avec église suppose un habitat déjà ancien.
Cependant Juenin ne situe un doyen de Vers, équivalent d'un prieur, qu'en 1245. Cela signifie qu'au milieu du XIII[e] siècle la *cura animarum* de cette paroisse était encore assurée par un ou plusieurs moines délégués par l'abbaye toute proche de Tournus.
Le pouillé de 1320 présente Vers à la fois comme une *ecclesia* exempte et comme une *domus* annexe de l'abbaye, inscrite immédiatement après le sacriste.

La disposition de l'église à l'écart du village a fait dire à certains que c'était un ermitage. Mais l'édifice est au milieu du cimetière et cette situation plaide pour un double rôle prioral et paroissial.
Quand les moines cédèrent la place à des prêtres séculiers, le droit de collation revint à l'abbé qui garda le bénéfice jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'église a été décrite par Marcel et Christiane Dickson et date de la fin du XI[e] siècle.

Sources

AD Côte-d'Or B 11538 f. 18v (1360).
AD Saône-et-Loire, Cadastre Vers 1833, parcellaire B3.
DICKSON (Marcel et Christiane), *Les Eglises romanes*… op. cit., p. 344.
JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 159 et preuves p. 145.
LONGNON, p. 175 F : *ecclesia* exempte de décime (1320), 178 A : *domus* de Ver annexe de Tournus (1320), 184 G : église paroissiale au patronage de l'abbé de Tournus (XIV[e]).
MARILIER (Jean), « Abbayes et prieurés …op. cit., p. 750.
MONNIER (M.), *Description des communes*… op. cit., p. 464 .
RAGUT (Camille), *Département de la Saône-et-Loire*… op. cit., p. 344.
REBOUILLAT (Marguerite), *Le canton de Sennecey-le-Grand*, Dijon, Jobard, 1987, p. 202-207.
RIGAULT (Jean), *Dictionnaire topographique*… op. cit., p. 7735.

Conclusion

Le sujet « recherches sur les prieurés réguliers, monastiques et canoniaux des anciens diocèses de Mâcon et Chalon, Xe- XIVe siècles » était à la fois précis et indéfini. Le sujet était précis sur les établissements concernés. La prise en compte de prieurés monastiques et canoniaux apportait une exigence de champ large, et non pas limitée aux seuls prieurés bénédictins et à fortiori uniquement clunisiens. La localisation des recherches sur deux diocèses, connus pour être de petite taille, positionnés sur les rives de la Saône éliminait à priori les approches biaisées du genre « prieurés du département de… ». La chronologie Xe-XIVe siècles indiquait la volonté d'un regard et d'une appréciation sur un temps long au cours duquel des centres d'intérêt et des modes d'existence perdurent ou disparaissent.

Le sujet était en même temps indéfini sur les recherches elles-mêmes. Que cherchait-t-on à établir ? Était-ce un catalogue ou dictionnaire, dans le style de la collection « Abbayes et prieurés de l'Ancienne France », au sein de laquelle manquent justement (avec quelques autres) les diocèses de Chalon et Mâcon ? Était-ce un inventaire du patrimoine monumental et artistique ? Ou encore des traces de modification de la nature et de l'écoumène ? Bien des pistes étaient possibles entre l'archéologie, la sociologie, l'écologie, le droit des gens, la création et les transferts de richesse. Avancer avec méthode et selon des moyens adaptés à ces recherches n'a été possible que par de multiples échanges et réunions de travail entre le doctorant et le directeur de thèse.

Le plus fort point d'interrogation au début de ces recherches portait sur le nombre de prieurés concernés et leur localisation, autrement dit la carte d'implantation sur le territoire ciblé. Connaissant le nombre important d'unité priorales dans l'ouest de la France[1], il a paru urgent de commencer par la vérification du nombre d'établissements similaires dans les deux diocèses de Chalon et Mâcon. Cette démarche nous a conduit à deux décisions opposées. D'un côté près d'une quarantaine de lieux habituellement nommés prieurés ont été éliminés pour critères insuffisants de qualification. D'un autre on s'est autorisé, suivant les préconisations anciennes de Maurice Chaume, à agrandir le diocèse de Mâcon sur la rive gauche de la Saône et de ce fait prendre en compte vingt prieurés théoriquement hors secteur. Pour des raisons expliquées en première partie, trois autres prieurés (un au diocèse d'Autun, un au diocèse de Besançon, un au diocèse de Lyon) ont été ajoutés à ce décompte aboutissant finalement à 183 inscrits dans la liste définitive.

[1] PICHOT (Daniel), « Prieurés et société dans l'Ouest, XIe-XIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113-3, 2006, p. 9-32, ici p. 19 : 219 prieurés au diocèse d'Angers, 400 prieurés au diocèse du Mans et 400 pour la Bretagne.

Pour aboutir à ce nombre de 183 prieurés, on est passé par de nombreuses investigations, hésitations, lectures attentives des sources. Comme le montre le chapitre qui y est consacré les sources sont nombreuses et nous avons détaillé l'apport des éléments manuscrits et des éléments édités.

Une première conclusion partielle se dégage sur la quantité et la qualité des sources manuscrites conservées. Les manuscrits sont nombreux et dispersés dans des lieux de conservation parfois très éloignés des diocèses de Chalon et Mâcon. Notre travail de recherche a permis de retrouver la trace de certains, mais l'on ne peut prétendre à l'exhaustivité, ni à une interprétation définitive.

Le long travail d'inventaire et de critique des sources a débouché sur la réalisation de plusieurs tableaux de synthèse pouvant être ensuite analysés, critère par critère. Ont été ainsi transcrits une sélection du cartulaire de Cluny, de celui de Saint-Marcel, une partie de l'Armorial de Tournus, du chartrier d'Époisses et la totalité du nécrologe ou obituaire des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon. Parallèlement les documents édités jusqu'ici et dispersés, relatifs à Lancharre, ont été regroupés. À partir de toutes ces sources, on a pu présenter une analyse sociologique des fondateurs, donateurs et partenaires des moines, moniales et chanoines.

Les comptes-rendus des visites des prieurés clunisiens et des chapitres généraux édités par Dom Gaston Charvin constituent un reportage de premier ordre pour cette branche monastique, reportage limité, hélas, à la période 1260-1410.

L'historiographie de Tournus écrite par Pierre-François Chifflet (1664), puis par Pierre Juenin (1739) souffre en comparaison de manques de précisions sur la vie quotidienne des moines. Ces ouvrages sont néanmoins indispensables pour comprendre quelle fut l'insertion sociale des prieurés de cette mouvance dans le monde de leur époque.

L'étude minutieuse des sources précitées a été utilisée dans un chapitre de la première partie à un essai de datation, précise dans certains cas, approximative dans d'autres (et bien souvent), de la naissance ou fondation des établissements étudiés. Un diagramme issu de cette recherche visualise le période la plus riche en fondations (p. 146).

Globalement l'historiographie et les sources éditées ont constitué une étape de connaissance de l'environnement social pour tous les prieurés, et de la vie intra priorale pour les clunisiens. En prenant appui sur d'autres documents mentionnés dans les fiches, une approche de la vie des adeptes de saint Benoît et de saint Augustin nous a paru possible.

Cependant, bien que la lecture et le traitement de cette masse d'informations ait nécessité beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de kilomètres parcourus, il ne faut pas se leurrer sur l'importance qu'elle représente pour rendre compte de l'existence, l'évolution sur cinq siècles de 183 prieurés dépendant de quelques 41 établissements parents. Comme on le signale dans les fiches, la quantité d'inconnues est tout aussi considérable, sinon plus, que la partie émergée de l'iceberg. Il faut peut-être

se méfier de la distorsion que pourrait engendrer le fait que ce sont surtout les informations sur Cluny qui sont les plus détaillées et les plus abondantes. Les extrapolations, si on en fait, doivent être prudentes et assorties de conditionnels.

L'exploration des lieux où furent autrefois les prieurés ne s'est pas réalisée après la lecture des documents manuscrits ou édités dont on vient de parler. Elle a été menée de façon concomitante en profitant de la disponibilité des correspondants locaux, des saisons favorables à la circulation et à l'éclairage nécessaire à la prise de clichés photographiques. La dispersion géographique, ainsi qu'il a déjà été dit, entre le sud-est de Dijon et le sud-est de Roanne, a conduit à l'organisation de circuits en fonction de l'intérêt supposé de chaque lieu. Les zones particulièrement denses en prieurés (Clunisois, Mâconnais, Forez par exemple) ne sont pas forcément celles où la circulation est la plus facile. Des contretemps ont parfois désorganisé quelques circuits (absence de la personne détenant la clé de l'église). On pourrait presque se féliciter de ce que la moitié des églises priorales a disparu et qu'il reste encore moins de bâtiments conventuels, sinon le programme d'exploration serait loin d'être achevé. On insiste encore ici sur ces difficultés pour souligner l'ampleur du chantier de recherches, insoupçonnable au départ. Ces remarques préliminaires étant faites, nous en venons aux conclusions générales tirées des lectures des documents et des constatations *de visu* qui seront exposées en plusieurs points.

Importance des groupes de prieurés selon la maison mère de rattachement

Les prieurés de la famille clunisienne

On pourrait dire « à tout seigneur, tout honneur », tant l'opinion est répandue qu'il n'y a de prieurés que de Cluny, surtout dans le périmètre que nous étudions. Sur les territoires des diocèses de Chalon et Mâcon, si proches de la maison mère, les prieurés clunisiens sont cependant loin de constituer la majorité absolue de l'ensemble des prieurés monastiques et canoniaux, ni même la majorité des prieurés bénédictins. Cette réalité vérifiée en surprendra plus d'un, d'autant plus que l'on s'est permis, en expliquant pourquoi, d'intégrer les doyennés parmi les prieurés, ce qui n'est pas une pratique universelle.

Avec 69 maisons dépendant de Cluny, ce groupe constitue néanmoins une majorité relative. Un tel groupe homogène, au nombre incontestablement supérieur à chacun des autres, constitue une force d'influence dans les diocèses qui dépasse le chiffre proportionnel brut des implantations. En effet, l'aura de l'abbé de Cluny conseiller des papes, des rois, médiateur de l'empereur rejaillissait sur chacun de ses membres. Chaque prieur clunisien bénéficiait dans son secteur d'un prestige lié à cette prérogative impressionnante pour le voisinage, de représentation « de l'Abbé ». Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'en plus des prieurés ou doyennés proprement dits, Cluny possédait de multiples domaines, annexes

inventoriées et présentées de manière quasi exhaustives il y a près d'un siècle par Guy de Valous[2]. On sait que cette richesse patrimoniale suscita bien des jalousies et fut à l'origine du dicton post médiéval : « partout où le vent vente, l'abbé de Cluny a rente ».

Pour notre sujet d'étude, l'intérêt de la famille clunisienne (outre son importance numérique), vient de son organisation. Les documents qui viennent des clunisiens, on l'a dit, apportent une information sans équivalent sur la vie des prieurés dépendants et sur les comportements de ses moines.

C'est par Cluny que l'on connaît à une grande échelle la sociologie des donateurs. Par exemple, la recension et sélection de centaines d'actes permet de mettre précisément à jour le degré d'autonomie féminine dans la société, et/ou de l'association indispensable des femmes aux prises des décisions patrimoniales des hommes.

La part clunisienne de possession, par achat, construction ou donation de châteaux, couvrant le territoire d'un maillage régulier contribue à la mise en relief du pouvoir seigneurial que tous les prieurés exerçaient tant sur les terres que sur ceux qui y travaillaient. On connaît mieux par Cluny que par les autres familles régulières, le mode de relations établi avec le clergé séculier. Il en est de même de l'intensité des conflits avec les nouveaux réguliers, les ordres mendiants, cherchant à s'installer à partir du XIIIe siècle. L'impulsion donnée aux ermitages par Cluny, et leur organisation comme des lieux temporaires de perfectionnement spirituel sont mieux indentifiables que dans d'autres familles. Ce fut le cas notamment à Berzé-la-Ville, Saint-Laurent-de-Cotte, Sainte-Radegonde, Saint-Romain de Blanot, Saint-Victor d'Ajoux.

Deux aspects de la vie clunisienne méritent une réflexion particulière. Le premier est celui de l'aménagement territorial lié aux développements d'une production agricole vouée en priorité à l'autoconsommation. La culture de la vigne partout privilégiée, et la production céréalière, elle aussi capitale, ont conduit les prieurés clunisiens à une politique systématique de multiplication de ce que l'on appelle aujourd'hui les chemins ruraux. La circulation des charrois était indispensable pour conduire semences ou récoltes des parcelles de production aux granges, doyennés et prieurés, par l'intermédiaire également indispensable des voies romaines sur les grands axes. Transformer les grains en farine a conduit les clunisiens à utiliser la force hydraulique des moulins adaptés à la fourniture des produits de base de l'alimentation des frères, des serviteurs et des nombreux hôtes. On ne peut pas dire que les clunisiens eurent plus de moulins que les autres, on constate seulement que nous sommes, encore une fois, mieux documentés sur eux. Annexes des moulins, plutôt qu'accessoires, les écluses, étangs et viviers ont été aménagés à leur proximité dans la finalité d'une consommation de poissons encouragée chez tous les bénédictins à la place de la viande.

[2] VALOUS (Guy de), « Le domaine de l'abbaye de Cluny aux Xe et XIe siècles », *AAM*, t. 22, 1920-1921, p. 299-474.

Le second aspect de la vie des prieurés clunisiens, souvent encore visible aujourd'hui, est celui de l'architecture et la décoration des lieux cultuels. Il n'est pas dans notre sujet de recherches d'entrer dans les débats de spécialistes sur l'art clunisien et son influence, plus ou moins contrebalancée par d'autres écoles (influence martinienne par exemple). Nous en reparlerons quelques lignes plus loin.

Les prieurés de la famille tournusienne

Les prieurés tournusiens aux diocèses de Chalon et Mâcon, (compris l'archiprêtré de Bagé dans les limites précédemment indiquées), sont au nombre de 31, soit près de la moitié du nombre des maisons de Cluny. Si l'abbaye de Cluny a été démolie et que l'on a parlé davantage de l'ordre dans l'étude de ses documents, la situation est inverse à Tournus. L'abbaye Saint-Philibert a, pour l'essentiel, été préservée, tant son abbatiale que certains bâtiments conventuels. De ce fait les communications et publications ont porté la plupart du temps sur son architecture et ses éléments de décor, tandis que l'intérêt pour les dépendances et le fonctionnement de cet ensemble monastique était faible et n'a pas suscité d'étude approfondie.

Un point de vue nouveau exprimé par deux auteurs, permet d'aborder sous un angle différent l'ensemble tournusien et d'apprécier son véritable statut. Marcel Pacaut, en 1995 a utilisé dans un congrès l'expression de « congrégation de Tournus »[3]. Isabelle Cartron, de son côté, présente une analyse approfondie de la « genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne ». Son ouvrage utilise en conclusion les termes de *congregatio sancti Filiberti*[4] où tous les moines résidents dans les dépendances relèvent d'un abbé unique. L'un et l'autre limitent cette appellation de congrégation au XIIe siècle. La barre chronologique ainsi fixée est en relation avec les dernières bulles de protection papales édictées par Calixte II en 1119 et Alexandre III en 1179. Donner à Tournus le nom de réseau monastique dans la société carolingienne pour un auteur (soit jusqu'au X^{e} siècle), et de congrégation pour la période X^{e}-XII^{e} siècle pour l'autre, constitue incontestablement une avancée. Ces dénominations vont au-delà de celle utilisée antérieurement, à savoir «abbaye de », à propos de Tournus et à plus juste raison des dépendances relevant d'Ainay, l 'Isle-Barbe, Saint-Bénigne, Saint-Claude et Savigny, pour ne citer que de grandes voisines connues pour le nombre important de leurs prieurés et mises sur le même plan. Pourrait-on aller plus loin, utiliser le mot « ordre » à propos de Tournus ? Plusieurs informations plaident pour une réflexion allant dans ce sens. Une réponse nuancée est possible.

---

[3] PACAUT (Marcel), « Une communauté monastique originale, la congrégation de Tournus (IX^{e}-XII^{e} siècle) », *Actes du colloque de Tournus*, CIER, 1995, p.105-120.

[4] CARTRON (Isabelle), *Pérégrinations de Saint Philibert de Tournus. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 372.

On a précédemment rappelé (p. 180) qu'au début du XIIIe siècle, en 1215, le quatrième concile du Latran exprime au canon XII un règlement de périodicité des chapitres généraux des maisons de moines et chanoines : « En chaque royaume ou province on tiendra tous les trois ans, sauf les droit des évêques diocésains, un chapitre général des abbés et des prieurs sans abbé »[5]. Cette prescription était en quelque sorte une exigence minimale formulée en direction de ces nombreuses maisons monastiques et canoniales indépendantes pratiquant la règle de saint Benoît ou saint Augustin, selon une interprétation dont les évêques et le siège romain craignaient les déviances. Les cisterciens avaient montré la voie des assemblées annuelles, dans le cadre de leur organisation en abbayes mères et filles. Les Statuts d'Hugues d'Anjou (1199-1207) avaient prévu pour Cluny un chapitre général annuel dont l'application sembla au début rencontrer des difficultés.

En 1223, l'abbé Bérard de Tournus, prenant les devants, informa le pape Honorius III, qu'il réunissait chaque année le chapitre général de son « ordre » avec ses abbés et prieurs et sollicita le pontife romain pour la continuation de cette pratique. Honorius répondit favorablement en demandant que ces chapitres d' « l'ordre » soient régulièrement convoqués[6]. Nous sommes en présence d'un échange de courrier entre l'abbé et le siège apostolique qui donne à Tournus et ses dépendances, la qualité « d'ordre ». Il y avait cependant une entorse à la vérité. L'abbé Bérard écrit qu'il réunit ses abbés et prieurs alors que Tournus n'a qu'un abbé. Il n'éleva jamais au rang d'abbaye et au titre d'abbé les maisons les plus importantes, comme Cunault, Noirmoutier et Saint-Pourçain.

L'évocation du prieuré de Saint-Pourçain conduit à relire dans Dom Charvin l'enquête de moralité menée sur la conduite du prieur de Brou-Vernet[7]. Il est fait appel au témoignage du sous-prieur de Saint-Pourçain, *Claromontensis diocesis ordinis Trenorchiensis*. Ainsi au premier tiers du XIVe siècle, sous réserve d'un *lapsus calami*, improbable lors d'un chapitre général, Cluny reconnait à Tournus le titre « d'ordre » et le considère comme un égal. Pourtant la différence est immense entre Cluny présent dans toute l'Europe et Tournus limité à 270 dépendances dans 21 diocèses de l'Ouest, de la Bourgogne et du Sud de la France. À l'exclusion de la lettre d'Honorius III, les papes ne s'adressent à l'abbaye de Tournus qu'en qualité de monastère de l'ordre de saint Benoît.

Finalement, le terme de congrégation semble mieux convenir à Tournus et ses dépendances que celui d'ordre. Cette congrégation est suffisamment étoffée aux diocèses de Chalon et surtout Mâcon pour tenir un rang face à Cluny et imposer son autonomie dans le paysage monastique local. En 1239, Tournus obtient de Grégoire IX son rattachement direct du siège romain. En 1245 Innocent IV lui reconnaît sa piété spécifique à la Vierge Marie et aux saints Valérien et Philibert. Ni Saint-Philibert, ni

[5] FOREVILLE (Raymonde), *Latran I, II, III et Latran IV*, Fayard, 2007, p. 353.

[6] JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert de Tournus,* Dijon, 1739, Preuves, p. 189.

[7] Enquête dont on a exposé les étapes au chapitre V de la troisième partie (p. 471-473).

aucune de ses dépendances ne fit l'objet de tentatives d'agrégation ou soumission de la part de Cluny ou Cîteaux. Il s'agit d'un réseau ou d'une congrégation à l'identité forte mais de type bénédictin classique. La période de plein exercice de cette identité, à notre avis, peut être étendue jusqu'à la réduction de l'abbaye de Tournus en chapitre canonial séculier (1621).

Le dépouillement des documents consultés donne une idée précise des relations entre ce réseau et la société féodale. Cette dernière eut un comportement équilibrée dans ses donations entre Cluny, Tournus et les autres maisons proches. Il s'en est suivi des installations de prieurés contigus ou face à face des deux obédiences, ainsi que des propriétés intriquées dans les mêmes localités. L'évêque de Chalon et les archevêques de Besançon et Lyon ont accordé des églises et des domaines à Tournus en miroir de donations identiques faites à Cluny par les évêques d'Autun et de Mâcon. La carte hors texte à la fin du tome 2 illustre parfaitement cette situation.

Les prieurés de la famille augustinienne de Saint-Pierre de Mâcon

Si Tournus n'a pas toujours été reconnu à sa juste place au sein de la famille bénédictine, plus profonde encore est l'ignorance à propos de Saint-Pierre de Mâcon au sein de la famille canoniale de saint Augustin. Une lecture attentive de tous les ouvrages traitant des chanoines réguliers ne donne aucune indication sur cette institution. Par hasard, quelques fois, ou par erreur, on signale une collégiale ou un chapitre, et l'existence d'un prévôt nommant à telle ou telle cure. C'est à peu près tout, c'est-à dire rien. D'où vient cette ignorance ? On peut incriminer, en premier lieu, la démolition quasi-totale du grand prieuré en 1471, au cours des guerres entre Louis XI et Charles le Téméraire. La faute revient ensuite à la disparition de tout cartulaire concernant cette maison. Saint-Etienne de Dijon, en comparaison, a plusieurs avantages. D'abord ses murs sont toujours debout. Ensuite plusieurs thèses s'intéressant à l'évolution du droit des personnes ont permis l'édition quasi complète de ses chartes au début du XX^{e} siècle. En troisième suprématie, Saint-Etienne a adopté la règle de saint Augustin 50 ans après Saint-Pierre de Mâcon, mais a gardé son statut abbatial alors que Saint-Pierre a été rétrogradé au rang de grand prieuré.

Saint-Pierre de Mâcon et ses dépendances représentent pourtant la troisième famille des prieurés réguliers au sein des diocèses de Chalon et Mâcon. On dénombre en effet 24 dépendances dans ces *episcopati*. Saint-Pierre en avait d'autres aux diocèses de Besançon et de Lyon. Cette répartition géographique explique en partie le fait que, malgré une soumission théorique sans exemption à l'évêque de Mâcon, il y a eu une relation directe avec le siège romain. Ce sont les papes Lucius III, Innocent IV, Benoît XII qui rappellent ou modifient la règle. L'importance de Saint-Pierre justifie le choix de son monastère pour accueillir le premier chapitre général des chanoines réguliers de la province de Lyon en 1343.

La vocation des prieurés de Saint-Pierre est univoque : prendre en charge des paroisses. Le chanoine-prieur est responsable d'un groupe de trois ou quatre confrères dont l'un a le titre de curé, les autres étant ses auxiliaires tant au spirituel qu'au temporel. Lorsque les chanoines décidèrent de ne plus exercer eux-mêmes la *cura animarum*, ils usèrent de leur patronat en présentant un séculier à la nomination de l'évêque tout en continuant de gérer directement les biens fusionnés de la paroisse et du prieuré. Leur activité s'exerçait alors sur le mode de la seigneurie féodale laïque. De fait l'aristocratie militaire était à l'origine des dons patrimoniaux offerts à Saint-Pierre et plaçait tel ou tel membre de ses familles au sein de la congrégation[8]. Il s'agit bien d'une congrégation de chanoines augustins à l'importance bien supérieure, on l'a dit, de celle de Saint-Etienne de Dijon, mais également de Saint-Irénée de Lyon (six dépendances).

Conformément à la tradition augustinienne, Saint-Pierre a également développé une activité de soins aux malades en créant des hôpitaux ou maladières. Ce fut le cas à Mâcon même, à l'origine de l'hôpital de la ville, à Charnay (Saint-Léger), et à Givry (Maison-Dieu).

L'activité d'accueil des pèlerins est moins évidente à prouver. On la suppose, sur le chemin de Compostelle à Ouroux et Saint-Jacques des Arrêts. La tradition locale perpétue le souvenir d'un pèlerinage à Feillens avec de nombreux miracles, mais aucun document d'époque n'a été trouvé pour en apporter confirmation.

Si au cours de ces recherches il a été possible de reconstituer en partie l'histoire de Saint-Pierre et de sa congrégation ce fut grâce à l'étude de trois documents. Le premier est l'histoire du diocèse de Mâcon par Seyvert, inclus au sein de l'histoire du diocèse de Lyon. Jacques Seyvert dans sa *Chronologia historica* multiplie les notes sur tel ou tel prieur ou chanoine de Saint-Pierre. Pour les deux autres documents, on rappelle ici le rôle essentiel dans ce travail de remise au jour de Saint-Pierre, les sources dont nous avons parlé précédemment à savoir le nécrologe-obituaire des XII^{e}-XIV^{e} siècles et le manuscrit anonyme du XVIIIe siècle. Le grand prieur continue de se considérer comme un abbé et se comporte comme tel. Plus encore, comme à Cluny, il est un *domin*us pour toutes ses dépendances où il exerce des droits ecclésiastiques et des droits seigneuriaux. Il n'hésite à pas à conclure des pariages avec des souverains étrangers, les sires de Bagé, puis les comtes de Savoie. Dans cette opération, le grand prieur obtient de son co-seigneur qu'il se reconnaisse vassal de Saint-Pierre, renouvelant régulièrement en plein chapitre sa soumission aux chanoines réguliers.

Le groupe des prieurés bénédictins de Saint-Pierre de Chalon

[8] Le deuxième grand prieur, Gausmar (1090), imposa le recrutement des chanoines parmi les sujets ayant une ascendance noble.

Saint-Pierre de Chalon était une abbaye chalonnaise que l'on peut considérer à ses débuts comme une excroissance du chapitre. Au lieu d'évoluer, comme à Mâcon vers une structure canoniale régulière, cette abbaye est restée monastique, non exempte. Son développement, à une exception près au diocèse de Besançon et une autre au diocèse de Mâcon resta exclusivement interne au diocèse de Chalon. Sa croissance fut limitée par Cluny et Saint-Marcel d'une part, puis par les cisterciens. C'est pourquoi ses dépendances ne dépassèrent pas le nombre de 13. Cette petite taille n'enleva rien au prestige de la maison. L'abbaye Saint-Pierre fut souvent choisie comme lieu de réunion des chapitres généraux triennaux de la province de Lyon dont on a parlé à propos du concile de Latran IV.
Avec ces quatre grandes familles et leurs dépendances directes on trouve une large majorité des maisons régulières des deux diocèses.

Famille monastique	**Nb de maisons**
Cluny	69
Tournus	34
Saint-Pierre de Chalon	13
	116
Famille canoniale	
Saint-Pierre de Mâcon	21
Total général	**137**

Les 46 autres maisons priorales sont sous obédiences diverses de 37 abbayes ou prieurés parents.

Les prieurés dépendant de la famille cistercienne

S'il est un sujet délicat à aborder sans rencontrer de fortes réactions d'ordre de la contradiction ou du scepticisme, c'est celui des prieurés cisterciens. Cette difficulté a été évoquée dès l'introduction, toute l'histoire cistercienne s'étant bâtie dans l'opposition à ce qu'elle considérait comme déviances chez les bénédictins en général et Cluny en particulier. Au chapitre des monastères parentaux, on a observé qu'au diocèse de Lyon aucun prieuré n'est associé à la mouvance cistercienne, alors que sept établissements peuvent être identifiés au diocèse de Langres et trois au diocèse de Besançon selon un autre chercheur.
Les historiens ont, d'une manière générale adopté les arguments des représentants cisterciens sans faire d'examen critique de telle ou telle situation particulière. Benoît Chauvin a néanmoins mis en évidence la réalité d'accaparement des dîmes d'églises paroissiales, pratique éminemment contraire à l'idéal proclamé par le Nouveau Monastère[9]. L'argumentation est plus difficile pour prouver que les

[9] Voir chapitre III de la 1ère partie, p. 119-121. CHAUVIN (Benoît), « La possession d'églises par les abbayes cisterciennes du duché de Bourgogne », *in Encadrement religieux des fidèles,* 109e congrès des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, p. 559-595.

cisterciens ne se sont pas contentés de récupérer des dîmes, mais ont institué des temps en temps des conventualités de type prioral.

Au diocèse de Chalon, l'abbaye mère de Cîteaux est en première ligne. Il existe un exemple irréfutable constitué par l'achat à Saint-Germain-des-Prés du prieuré de Gilly[10]. L'abbé de Cîteaux demande ensuite au roi un abonnement de ses redevances « pour l'abbaye et son prieuré de Gilly » au début du XIVe siècle[11]. La qualification de prieuré pour Notre-Dame de Lée est davantage sujette à caution. Cette chapelle était un but de pèlerinage et nécessitait la présence de quelques moines, vivant temporairement en ermites, sans qu'une preuve certaine puisse être produite. La conviction d'une existence priorale pour Ouges, qui ne porta jamais le nom de prieuré mais en eut le fonctionnement, vient du nom d'abbaye attaché à un lieu-dit entre le Grand et le Petit Ouges, et de ses cartulaires particuliers.

Toujours au diocèse de Chalon l'abbaye de La Ferté racheta le prieuré de Fley à l'abbaye de Faverney avec l'accord du pape Innocent VI et ce lieu garda sa dénomination de prieuré. La Ferté construisit à Cersot le manoir de Neuilly dont le fonctionnement supposait une présence monastique permanente de type prioral. À la Perrière de Laives, La Ferté laissa un groupe de moines sur place dont le responsable se qualifia lui-même de Régent au XVe siècle, et édifia des bâtiments conventuels. À Saint-Ambreuil et son annexe Saint-Eloi, il y a tout lieu de croire qu'un prieuré tenait la paroisse et son ermitage. Il s'agit d'une assertion de Courtépée que ne corrobore aucune autre source. Enfin Maizières, abbaye fille de La Ferté récupéra à Aubigny une celle de Saint-Marcel connue depuis le début du XIe siècle.

Finalement on aboutit à un chiffre ne dépassant pas la demi-douzaine pour les prieurés dont on est sûr qu'ils dépendaient de Cîteaux ou d'une de ses abbayes-filles. On ne connaît aucune implantation au diocèse de Mâcon. Il ressort de l'histoire de ces maisons que par un concours de circonstances, les cisterciens ont pratiqué une politique opportuniste et non une volonté délibérée de création priorale.

La carte des prieurés des anciens diocèses de Chalon et Mâcon

Après avoir établi la liste des prieurés en utilisant des critères exigeants, démêlés leurs dépendances parfois changeantes et ainsi fixé le nombre de 183 dans les territoires des anciens diocèses de Chalon et Mâcon, complétés d'une partie de l'archiprêtré de Bagé, il nous a paru primordial de concrétiser ces résultats sur une carte. L'établissement de cette carte, est le travail le plus original produit ici. En effet il a fallu la créer de toutes pièces à partir des implantations géographiques bien identifiées sur les cartes modernes car chaque localité, chaque lieu-dit, même s'il ne reste rien du prieuré, y est encore présent et nommé. Par-dessus on a posé les contours des anciens diocèses qui ne figurent que sur des

[10] AD Côte-d'Or 11 H 634 : Gilly-lès-Cîteaux : Rente due à Saint Germain puis H 635 et 636 suite de la rente et rachat.

[11] Voir Chapitre III de la 1ère partie, p. 120, VIARD (Jules), « Etat des abbayes cisterciennes au commencement du XIVe siècle », *RHEF*, vol. I, n°2, 1910, p., 211-221, analysant AN P 2289, p. 822-837 et BnF lat 16088 fol 164v, 4426 fol 323, 16600 fol 445v.

anciennes cartes, dont les projections ne peuvent être reproduites numériquement sur les cartes modernes. On y trouve aussi les limites d'archiprêtrés. Un système de couleurs attribuées à chaque famille ou dépendance met en valeur la multiplicité des obédiences monastiques et canoniales. La carte maintenue au 1/200 000 pour garder tout l'intérêt de la lecture et du repérage prieuré par prieuré, souligne également la densité de présence des différentes obédiences selon les archiprêtrés. On peut y déceler au premier coup d'œil les tactiques de face à face ou de contournement des abbayes mères sur les voisines et rivales. Cette carte devrait aider à mieux diffuser cette réalité que les prieurés n'étaient pas tous clunisiens et que l'histoire monastique ne se limite pas à des conflits entre Cîteaux et Cluny[12].

Essai de dénombrement des frères (moines) et des confrères (chanoines) dans les prieurés

Identifier une maison monastique ou canoniale sous le nom de prieuré ne préjuge en rien de son importance quant au nombre de membres qui y vivent. Par ailleurs ce chiffre fut sujet à variations à l'intérieur d'une même maison pour des raisons diverses, que nous essayerons de dégager dans ce qui suit.

Les prieurés à effectifs connus

Nous avons établi une liste de ces établissements par nombre décroissant de membres en commençant par les prieurés de 30 membres et plus. Charlieu est en tête Les visites statutaires de 1262 à 1409 indiquent la présence de 32 à 36 moines jusqu'à l'épidémie de peste[13]. Malgré des incitations répétées des définiteurs, Charlieu ne dépassa plus jamais le nombre de 30 entre 1346 et le début du XV^{e} siècle.

Le second prieuré dont l'effectif est supérieur à 30 est Saint-Pierre de Mâcon. Cette maison est étudiée à la fois en tant que chef de congrégation et en tant que grand prieuré autocéphale. On compte 30 chanoines présents en permanence au grand prieuré. Il a été dit que dans certaines circonstances ce chiffre gonflait par la présence occasionnelle des chanoines venus des petits prieurés dépendants pour des offices solennels avec processions ou des chapitres généraux[14].

Le troisième prieuré de 30 moines est celui de Gilly racheté par Cîteaux à Saint-Germain-des-Prés en 1299. L'histoire de ce prieuré est très particulière et sa durée de vie est brève et mal connue.

Trois prieurés ont eu effectif compris entre 15 et 25 membres. Saint-Marcel de Chalon est l'objet de visites régulières dont les procès-verbaux mentionnent entre 22 et 24 moines jusqu'à l'épisode de la grande peste, qui provoqua un effondrement à 14-16 individus.

[12] Voir la carte hors texte à la fin du tome 2.
[13] Voir chapitre VI de la 3^{e} partie p.500 : tableau d'évolution des effectifs.
[14] Voir chapitre V de la 1ère partie, p. 155 et note 20.

L'archiprieuré de Lancharre comprenait entre 15 et 25 chanoinesses puis moniales[15]. Maison autocéphale en même temps que chef de congrégation, Lancharre a connu une évolution d'observance régulière, ses membres passant du statut de chanoinesses libres à celui de bénédictines à la vie plus austère, ce qui explique des variations dans le nombre.

Le prieuré Grandmontain d'Époisses s'était vu fixer par le pape Jean XXII un effectif de 16 moines. Ces frères se répartissaient en fait entre le prieuré principal et ses annexes aux diocèses d'Autun et Besançon et ses différentes possessions à Dijon à Marsannay.

Le prieuré féminin de Le Villars avait un effectif de 15 moniales, prieure incluse. La communauté après le XIVe siècle se sépara en deux groupes et celui resté au Villars s'éteignit peu à peu.

Ensuite viennent les prieurés comportant autour de 10 membres. Il s'agit du prieuré des chanoines de Saint-Ruf, établis à Chagny gérant la paroisse de cette localité et sa maladière et les annexes de Bouzeron et Remigny ; le prieuré de Saint-Romain-des-Iles, accordé par Charles le Chauves aux moines de Saint-Philibert en 875 confirmé par le roi Henri 1er en 1059 pour la possession de ses cinq églises à savoir Saint-Romain, La Chapelle-de-Guinchay, Lancié, Romanèche et Saint-Symphorien d'Ancelles [16]. Puis vient Saint-Martin de Regny, ancienne *abbatia* ou *abbatiola,* pour lequel les visites statutaires indiquent à partir de 1262, qu'il y avait 7 moines, nombre augmentant jusqu'à 9 à la fin du XIVe siècle. De même Saint-Jean-Baptiste de Bourg-de-Thizy ayant initialement 6 frères, voit le nombre de ceux-ci porté à 8 à la fin du XIVe siècle.

Les prieurés connus pour avoir un effectif de 4 membres sont surtout des maisons de chanoines réguliers. En effet Alexandre III et Lucius III recommandent aux chanoines amenés à exercer la *cura animarum*, d'être au moins quatre pour ce faire. Les chanoines de Saint-Pierre se sont tenus à cette recommandation dans seize cas[17]. À côté des prieurés canoniaux, on connaît également sept prieurés monastiques de quatre membres[18]. Les visites clunisiennes mentionnent encore un prieuré à deux moines, celui de Mont Saint-Vincent. Ce même effectif est signalé dans les documents relatifs à Ouges (cistercien).

Les prieurés dont on peut présumer l'effectif par raisonnement

15 BATAULT (Henri), « Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré du Puley », *MSHAC*, t. II, 1ère partie, 1854, p. 1-128, p. 58 : il existe dix postes d'offices, p. 67 : 14 professes participent à l'élection de l'archiprieure.

16 JUENIN (Chanoine Pierre), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale* …op. cit., p. 142 : » je crois qu'en 1215, les curés de Saint-Symphorien d'Ancelles, Chapelle-de-Guinchay et de Lancié étaient peut-être encore des moines ».

17 Bantanges, Charnay, Curciat, Dommartin, Maison-Dieu de Givry, Manziat-et-Marsonnas, Ouroux, Ozenay, Replonges, Sainte-Croix, Sainte-Marie, Saint-Jean et Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Léger, Saint-Martin-le Châtel, Vauxrenard.

18 Montbellet Saint-Oyen (dépendant de Saint-Claude) et 6 clunisiens : Aujoux, Écussoles, Losne, Saint-Nizier d'Azergues, Villeneuve de Perreux et Saint-Victor-sur-Rhins.

Après le premier groupe dont l'effectif nous est connu avec un bon niveau de certitude, il en est un autre dont on peut essayer de reconstituer l'effectif probable en fonction de l'activité connue.

Le prieuré féminin du Puley dépendant de Lancharre, est estimé de **6** à **10** membres en raison de l'importance de son cartulaire, de son église priorale et des traces archéologiques des bâtiments conventuels.

On trouve entre **8 et 10** moines au prieuré noviciat de Saint-Martin de Chapaize qui accueillait des postulants, avec obligatoirement un maître des novices, un prieur et sous-prieur, et des frères pour le service.

Puis vient un groupe de prieurés dont le nombre de moines se situe entre **6** et **8** personnes pour les prieurés résidences secondaires des abbés ou lieux de réception ou signature de chartes. Lourdon, où viennent des moines de Cluny, ou des délégations passant la journée sur place avant de retourner à l'abbaye mère ou à Chevagny, avait besoin d'une équipe d'accueil permanente pour les services et les offices, estimée entre 6 et 8 ; de même pour Berzé-la-Ville lieu de séjour privilégié de l'abbé Hugues souvent accompagné de collaborateurs et/ou hôtes.

Neuilly accueillait l'abbé de La Ferté et ses hôtes ainsi que des frères malades ou convalescents. Là aussi 6 à 8 personnes semblent nécessaires ; et encore pour le prieuré voisin de Fley, qui devait fournir à l'établissement précédent les produits de son exploitation agricole. ; le prieuré de Presty, sur la rive gauche de la Saône, assurait service paroissial et l'accueil de l'abbé de Tournus soit pour un temps de repos soit pour sa sécurité en cas de conflits.

Enfin on peut estimer à au moins **8** moines ce qu'exigeait le prieuré ou doyenné de Saint-Gengoux le Royal qui avait le patronage de la paroisse de Santilly, la coseigneurie avec le roi, l'atelier monétaire de Cluny.

Les prieurés pour lesquels on estime le nombre de moines au moins égal à **6** sont : Saint-Gervais-en Vallières, centre de pèlerinage sur la tombe du diacre Gervais ; le prieuré triple de Montret, Juif, Branges, pour le service paroissial des trois lieux ; Saint-André-de-Bagé qui desservait trois paroisses et Uchizy, une paroisse et un hôpital. De leur côté les Antonins de Chalon maintenaient l'organisation d'un prieuré traditionnel, une maladière et avaient une antenne à Lenoux (paroisse de Laives).

Les établissements pour lesquels on peut penser qu'ils étaient au moins **4** sont les doyennés prieurés monastiques. On en a retenu 17 ayant chacun un doyen, un prieur et deux moines pour diriger les travaux agricoles et les quatre ensemble pour réciter l'office divin. S'y ajoutent deux prieurés canoniaux estimés à 4 chanoines (Saint-Hilaire de Fontaines et Saint-Véran de Chaudenay).

Les prieurés pour lesquels on ne dispose d'aucun renseignement ni direct, ni indirect sur les effectifs.

Les prieurés à effectif connu sont au nombre de 36, et 32 ceux dont on a reconstitué les effectifs probables. Ainsi avons-nous une idée exacte ou approchée du nombre de moines par établissements pour 68 prieurés sur 183. Restent 115 sur les lesquels nous ne trouvons aucune indication.

Il est un premier groupe dans ces 115, que nous sommes obligé de sortir du décompte, non pas parce que les établissements en question n'auraient pas existé, mais parce que leur fondation a eu lieu avant le X^{e} siècle et que leur durée de vie a été très courte (disparition au cours du X^{e} siècle). Ils sont au nombre de 16[19].

On exclut également les 4 ermitages, dont l'effectif fluctue au gré des séjours des moines venant des abbayes ou prieurés dont ils dépendent. En fait ils sont comptés pour appartenir à l'établissement parent. On nomme ainsi les ermitages de Saint-Romain de Blanot, Sainte-Radegonde, Saint-Laurent-de-Cotte, Saint-Nicolas. Un dernier prieuré est à part : on ne sait pas quels personnels utilisait l'archiprieure de Lancharre pour la tenue des lieux, et l'accueil des pèlerins à La Chaux.

Il y a encore 94 prieurés au mode de fonctionnement ordinaire ayant eu une durée d'existence vraisemblable de quatre siècles entre le milieu du X^{e} et le milieu du XIV^{e} siècle. Combien de membres peut-on leur attribuer, dirons-nous par défaut ? La prescription régulièrement rappelée « qu'il n'est pas bon qu'un moine reste seul » oriente vers un effectif minimum de deux. C'est ce chiffre qu'il a été décidé de retenir. D'autres auteurs vont dans le même sens dans leurs publications. Jacques Dubois relate pour l'élection de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers en 1082, qu'il y avait 105 votants, dont 40 de l'abbaye, le reste venant des 48 prieurés dépendants, ce qui laisse à penser qu'il restait au moins un moine à la maison[20]. De son côté Pierre-Roger Gaussin décrit dans l'ordre casadéen l'implantation des prieurés dans le Livradois. Sur un espace de 700 km^{2} il y avait 40 prieurés : un gros de quatre moines, les autres à l'état de cellules de deux moines[21]. Le même auteur se réfère également à Jacques Dubois pour faire valoir la commodité d'un effectif faible, suffisant pour que chacun soit soutenu dans le suivi de la règle et la gestion d'un centre d'exploitation, et permettant des moments de vie en quasi ermitage. Ces arguments nous confortent dans le choix : 2 moines dans chacune des 94 maisons.

[19] Avenas, Aynard, Belney, Charrey, Champlieu, Dommarthelon, Russilly, Jouvençon, Somméré, Saint-Quentin, Saint-Jean-du-Bois, Saint-Pierre de Lanques, Saint-Martin-en-Gâtinois, Champagne, Lambres, Trouhans.

[20] DUBOIS (Dom Jacques), « Les moines dans la société au Moyen Âge (950-1350) », *RHEF*, t. LX, n° 164, janvier-juin 1974, p. 5-37, ici p. 20.

[21] GAUSSIN (Pierre Roger), *Le rayonnement de la Chaise-Dieu*, Natel, Brioude, 1961, p. 43.

De tout ce que l'on vient d'énoncer on peut établir le tableau suivant :

			Nombre d'individus		
Nature du prieuré		Nb de prieurés	Fourchette basse	Fourchette haute	
	PRIEURÉS À EFFECTIFS CONNUS				
Monastique	de 32 à 36	1	32	36	
Canonial	30	1	30	30	
Monastique	30	1	30	30	
Monastique	de 22 à 24	1	22	24	
Monastique	15 à 25	1	15	25	F
Monastique	16	1	16	16	
Monastique	15	1	15	15	F
Canonial	10	1	10	10	
Monastique	10	1	10	10	
Monastique	7 à 9	1	7	9	
Monastique	6 à 8	1	6	8	
Canonial	4	16	64	64	
Monastique	4	7	28	28	
Monastique	2	2	4	4	
		36	**289**	**309**	
	PRIEURÉS À EFFECTIFS RAISONNÉS				
Monastique	6 à 10	1	6	10	F
Monastique	6 à 8	5	30	40	
Monastique	8	1	8	8	
Canonial	6	1	6	6	
Monastique	6	5	30	30	
Monastique	4	17	68	68	
Canonial	4	2	8	8	
		32	**156**	**170**	
	PRIEURÉS À 2 MOINES (nb présumé)				
Monastique	2	94	188	188	
	PRIEURÉS HORS COMPTES				
Monastique	0	21	0	0	
TOTAL		**183**	**633**	**667**	

RÉPARTITION SELON LA NATURE DU PRIEURÉ

		Nombre d'individus			
Nature du prieuré	Nombre de prieurés	Fourchette basse	%	Fourchette haute	%
Monastique H	138	479	85,19%	499	74,81%
Monastique F	3	36	5,69%	50	7,50%
Canonial	21	118	18,64%	118	17,69%
TOTAL	**162**	**633**		**667**	

Il s'agit d'une population qu'un visiteur de tous les prieurés des diocèses de Chalon et Mâcon, trouverait au cours d'une année comprise entre le premier quart du XI^e^ siècle (où les prieurés sont installés et certains disparus) et le dernier quart du XIII^e^ (avant la décision de Cluny d'interrompre le recrutement et les catastrophes du XIV^e^ siècle). Il s'agit d'une estimation qui ne peut donner qu'un aperçu, avec toutes les réserves émises plus haut auxquelles on peut ajouter, pour faire bonne mesure, une marge d'erreur de 10%. On trouverait alors tout au plus 735 moines, moniales et chanoines et tout au moins 570.

On remarque d'emblée la large prédominance monastique masculine à la fois par le nombre de prieurés et par le nombre de membres. En même temps on a la preuve qu'il ne s'agit pas d'un monopole, les moniales sont également présentes, et les chanoines réguliers ne constituent pas une quantité négligeable. Autre évidence, le nombre très important de petites unités monastiques. L'information la plus étonnante est que le nombre total de religieux réguliers des deux diocèses n'aurait pas dépassé 700-735 individus. On ne décompte pas ici les effectifs des abbayes mères (Cluny, Tournus, Saint-Pierre de Chalon) dont les chiffres ont fait l'objet d'appréciations variables et que l'on considère comme réserve générale d'affectation ou d'ajustement dans les petites unités. Au total on doit reconnaître que le nombre de moines et chanoines est faible pour dominer et influencer, ainsi qu'il a été écrit, une population retournée à l'état barbare après le mythique âge d'or de l'empire romain[22].

Influence des prieurés réguliers sur la société de leur temps

Nous avons tenté de restituer quelle pouvait être l'influence des prieurés sur la société médiévale par une analyse différenciée tant des traces diplomatiques, qu'archéologiques et écologiques en décrivant successivement l'art monumental, le patronage des paroisses et la domination sociale, l'exploitation agricole et l'influence environnementale.

Art monumental

Dans la logique des temps féodaux dont le X^e^ siècle inaugure approximativement la période, les moines et les chanoines furent des seigneurs. Ne subsistent à notre observation que six ou sept châteaux sur les quatre dizaines qu'ils construisirent, achetèrent ou reçurent en dons. Il est impossible de définir dans ce petit reste ce qui est typiquement castral et ce qui marque la nature monastiques ou canoniale.

Tout aussi peu nombreux sont les vestiges des bâtiments conventuels. Cela souligne la réelle modestie d'installation terrestre de la plupart de « ces pauvres du Christ ». Leur vœu premier était de chanter l'office divin, et pour cela ils ont construit environ deux cents chapelles ou églises dont seules 99 sont encore debout gardant tout ou partie de la construction initiale. Rien que sur ce point, faisons l'effort d'imaginer le paysage rural avec, dans certains secteurs, un nombre de clochers double de celui qui s'offre aujourd'hui à nos yeux. Un îlot est miraculeusement conservé dans ce qui constitue aujourd'hui le canton de Saint-Gengoux-le-National (Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon). On y entretient soigneusement 21 églises romanes : quatre sont de l'ancien diocèse de Chalon et 17 de l'ancien diocèse de Mâcon[23]. Ces trésors sont sortis du sol sous l'influence de Cluny, Perrecy, Saint-Philibert de

[22] Il est difficile d'établir une proportion par rapport à la population générale de ce territoire à l'époque considérée. Les informations démographiques n'existent pas et les cherches de feux bourguignonnes n'ont commencé qu'à la fin du XIV^e^ siècle dans le territoire ducal. Le pourcentage indiqué dans l'introduction p. 18, note 68 est à notre avis excessif.

[23] CHANAY (Colette), *Les 21 églises romanes du canton de Saint-Gengoux-le-National,* Saint-Gengoux, 2004.

Tournus, Saint-Pierre de Chalon entre autres, mais aussi à l'initiative du chapitre cathédral. Aucune de ces églises n'est la copie de sa voisine. Parler d'un style, d'une école, clunisienne en particulier ne paraît correspondre nullement à la réalité. Un schéma traditionnel et liturgique d'organisation des lieux est respecté. Pour le reste, on doit constater que l'imagination des artistes-artisans a libre cours. L'art sculptural, en particulier, échappe aux contraintes des canons. Il y a des ressemblances qui plaident davantage en faveur d'équipes mobiles de *cementarii*. Bourg-de-Thizy (trésor retrouvé), Iguerande, Saint-Laurent-en-Brionnais, Gourdon, Mont-Saint-Vincent, dont nous avons essayé de représenter les ornements *in situ*, en sont l'éclatante démonstration. Plus diverse encore fut l'inspiration des peintres fresquistes. L'Italie, Byzance, la Catalogne ont marqué et influencé les artistes de Berzé, Gourdon, Lys, Villars, pour ne nommer que quelques sites. Il se peut même que des fresquistes soient venus directement de Catalogne pour prêter main forte à leurs confrères bourguignons. La tentative de reconstitution du programme pictural du réfectoire de Charlieu va dans le même sens.

Patronage des paroisses et domination sociale

Au dixième siècle les évêques font volontiers confiance aux moines, jugés d'un meilleur niveau de formation que le clergé séculier, pour leur céder la gestion matérielle et spirituelle des paroisses. À partir du XI^e^ siècle le mouvement de restitution des églises auquel furent contraints les propriétaires laïcs, se fit également au profit des établissements monastiques puis canoniaux. À partir du XIII^e^ siècle l'épiscopat se mit à préférer comme curés des prêtres séculiers directement soumis à leur juridiction plutôt que des moines ou chanoines exempts, échappant à leur autorité. Les réguliers gardèrent l'honorariat du titre de curé primitif et un droit de patronage sur les vicaires perpétuels. Entre les réguliers et les séculiers on a constaté des ententes pour le chant de l'office divin et des alternances des célébrations des messes au cours de la semaine.

Curés en titre ou patrons des paroisses, les réguliers exerçaient une seigneurie spirituelle conjointe avec la seigneurie domaniale des terres et des droits reçus des fondateurs et donateurs successifs. Comme les seigneurs féodaux, ils exerçaient des droits de justice, percevaient diverses taxes et convoquaient leurs serfs à l'édification ou l'entretien des murs de défense. Ils les contraignaient aussi à l'observance des droits exclusifs de banalité sur les fours, moulins et le banvin. Une tradition rapporte que les moines et les chanoines exerçaient ces droits avec plus de douceur que les seigneurs laïcs et qu'on en trouvait la preuve dans de nombreuses chartes où les paysans se constituaient « serfs de Saint-Pierre » ou « hommes de l'abbé ». Il est avéré cependant que les abbés ou prieurs ont résisté aux demandes d'affranchissements individuels ou collectifs. Charlieu s'y refuse jusqu'à l'intervention de Philippe-Auguste. Saint-Pierre de Mâcon y échappa par des pariages avec le sire de Bagé. Seul l'abbé

de Tournus s'y résolut pour les habitants d'Uchizy, mais ce ne fut qu'au premier tiers écoulé du XIVe siècle.

Exploitations agricoles et influence environnementale

Les deux diocèses étaient déjà cultivés de façon régulière depuis l'empire romain. Les Burgondes et les Francs avaient encouragé la poursuite de l'exploitation céréalière, viticole, l'élevage et l'utilisation rationnelle des forêts. Les moines n'eurent pas, la plupart du temps à faire fonction de défricheurs. Ils amplifièrent partout la viticulture : peut-être une moyenne de 12% des terres consacrées à cette culture et beaucoup plus dans des monastères établis sur des territoires qui sont restés liés à de grandes appellations (Arpayé, Fleurie, Romanèche).

Ils généralisèrent l'emploi de moulins hydrauliques avec un perfectionnement continu de leurs performances pour la confection des farines, accessoirement le pressage des huiles, la réduction en poudre de craie, et le foulage. À l'entour des moulins, les prieurés ont aménagé des cours d'eau avec écluses en amont et en aval, consacrées à la pisciculture. Pain, vin, poissons, telle était la trilogie alimentaire des moines à laquelle s'ajoutaient les œufs et les fromages. Les bovins étant surtout élevés en tant que force de trait et de charroi, on peut présumer qu'une quantité importante des fromages venaient de l'élevage ovin. Ce dernier était nécessaire en lui-même pour la fabrication des parchemins à partir des peaux, pour le tissu de bure des frères fabriqué avec leur laine.

L'aménagement du territoire passa ainsi par le redressement des cours d'eau et la plantation en bordure de saulées dont on utilisait les bois pour les engrenages de moulins. Une grande révolution environnementale fut sans doute la multiplication des chemins d'exploitation des parcelles, le creusement des fossés et les drainages de surfaces. Les moines prirent la suite de leurs prédécesseurs pour une exploitation rationnelle des forêts fournissant le bois d'œuvre, le bois de chauffage et de cuisine, les plantes à fumure, les fruits de sous-bois, et le terrain des glandées. Par endroits la culture des noyers fut organisée, selon la nature favorable du sol à cet arbre.

Les particularités culturales liées aux prieurés des deux diocèses ont été détaillées Une tentative d'explication des techniques de labour est venu en complément, dans cette Bourgogne du Sud, comparativement aux pratiques de la Bourgogne du Nord et l'ancienne Gaule.

Le changement le plus considérable, toujours d'actualité, fut la constitution des villages autour des prieurés. Il n'y eu pas de schéma unique, suivant la position du monastère, les maisons l'entouraient d'autant plus volontiers qu'il n'était pas trop haut perché, que ruisseaux et rivières étaient proches et que les chemins permettaient d'accéder aux parcelles à cultiver. S'y ajoutaient des considérations de sécurité, les moines englobant le village dans leurs fortifications ou leur château qui surveillaient les voies d'accès. La période moderne reste encore tributaire de ces regroupements de communautés

autour des prieurés et de leurs clochers, subsistant encore dans l'esprit des villages et des villes, sinon dans leur développement ultérieur. *Agri* et *villae* antiques ont cédé le pas devant ces nouveaux bourgs que la création des communes en 1789 ne fit que constater et entériner.

Nous avons calculé et souligné, un peu plus haut, combien était petit le nombre des membres des prieurés. Environ 700 personnes ont animé les territoires et la population des deux diocèses. Il fallait là une force morale exceptionnelle, un dynamisme dans la conduite des hommes sans faille et persévérante. D'où les moines et chanoines tenaient-ils ces qualités? Il semble que l'on puisse, après observation et réflexion rapporter cette vigueur au genre de vie que les réguliers avaient choisi.

Vie monastique et spirituelle dans le cadre de vie des prieurés

La vie au désert et l'anonymat

L'idéal monastique est venu d'Orient où les moines vivaient au désert. Le désert idéal en ces diocèses de Chalon et Mâcon, est imaginé dans le clos, le cloître qui sépare du monde et de la tentation. À la différence de moines d'orient vivant davantage selon la voie érémitique, les prieurés encouragent la voie cénobitique. Quelques ermitages sont néanmoins répertoriés parmi les 183 prieurés. Aucune indication ne permet d'évoquer un séjour permanent des mêmes moines en ces lieux tout le long de leur vie consacrée. Les passages dans les ermitages sont des moments spirituels plus intenses qui ne font pas l'objet d'une vocation permanente, mais plutôt d'un temps limité de perfectionnement. Seul un compagnon de l'abbé Odon, Adegrin, est vénéré comme saint ermite au diocèse de Mâcon, mais aucune localisation de son lieu de retraite n'a pu être matérialisée.

À l'idéal du désert s'associe la règle de l'anonymat. On aurait pu établir une liste de quelques centaines de noms, surtout à la période basse (XIII^{e}-XIV^{e} siècle). Mais il s'agit la plupart du temps de *nomen* sans *cognomen*. Dans de nombreux actes on cite des moines comme témoins en précisant leur fonction dans la communauté, tout en gardant un strict anonymat. Seuls ceux qui manquent à la règle, les moines incontinents, voleurs ou joueurs de dés sont désignées par leurs noms complets pour que l'on puisse mieux les repérer, les intercepter et les conduire à la justice de l'abbé.

La récitation de l'office divin

La source fondamentale de la vie spirituelle et confraternelle se trouve dans la célébration pluri quotidienne de l'office divin. Nous avons eu la chance d'examiner en détail un instrument indispensable à ces offices, et conservé sur place : le bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins. On a redit la richesse exceptionnelle du ce document unique qui avait certainement des équivalents dans la plupart des prieurés, mais dont on en a perdu la trace. Nous avons consacré un chapitre entier à ce bréviaire en le

replaçant dans la pratique liturgique des cycles annuels et circadiens et en mettant en valeur les miniatures dans leur signification théologique.

Le cadre architectural et les décors en relation avec la vie liturgique

L'autre aspect de soutien et de signification de la célébration des offices est celui des lieux où ils sont priés et chantés.

Le travail d'étude et d'inspection sur le terrain a permis de mieux connaître le nombre d'édifices construits soit exclusivement pour les prieurés réguliers, soit pour des usages mixtes avec les paroisses. Les emplacements, aspects extérieurs, positions et formes des clochers, les portails, les chevets ont été décrits et recensés selon une certaine classification. En complément, nous avons rendu compte avec précision d'un certain nombre de dispositions intérieures, nefs, arcs triomphaux, poutres de gloire, transepts chœurs, autels votifs, cuves baptismales, piscines liturgiques, reliquaires, tous détails envisagés sous l'angle des caractéristiques fonctionnelles relatives à la liturgie. Un examen attentif des sculptures, on pense principalement aux chapiteaux, a mis à jour un patrimoine typique du premier art roman à Bourg-de-Thizy. Les correspondances tant thématiques que plastiques trouvées à Gourdon, Iguerande, Mont-Saint-Vincent et Saint-Laurent-en-Brionnais ont été mises en relief, sans oublier les décors sculptés de Vignory eux aussi du premier art roman qui auraient inspiré Notre-Dame de Losne, priorale disparue. Les salles capitulaires d'Époisses et de Charlieu ont fait l'objet d'une présentation complémentaire.

Les peintures à fresques de Berzé-la-Ville ont été volontairement laissées de côté en raison de la profusion des publications les concernant, auxquelles nous n'aurions rien pu ajouter. En revanche, celles de Gourdon ont été examinées attentivement et mises en correspondance avec d'autres situées dans le territoire bourguignon (Curgy au diocèse d'Autun), et des racines très probables en Catalogne romane. La fresque de l'ancien réfectoire de Charlieu a suscité un intérêt relatif étant donné sa disparition complète, et les documents très dispersés qui ont été conservés, jusqu'à ce que l'on retrouve les dessins de la Médiathèque de Roanne qui nous ont donné l'audace de recomposer un puzzle dont les pièces pouvaient s'articuler grâce à ces dessins. Là encore les relations avec la Catalogne sont retrouvées. Les fresques de Saint-Romain-des-Iles ont peut-être été tirées de l'oubli avant leur disparition à défaut de restauration urgente.

La primauté liturgique de l'architecture, des décors sculptés et des peintures fut pour les moines, l'occasion de louer Dieu par la beauté et le soin apporté à l'édification de sa Maison. La conception de ces ensembles était destinée au recueillement et à la prière par les chants. De la récitation répétée des heures canoniales, les moines, peut-être plus que les chanoines, tiraient l'invitation au travail en

prolongement de la prière. Ils étaient stimulés à le faire en communauté, entre eux, se donnant en modèles pour la société laïque d'alentour. Ils invitaient les seigneurs à plus d'humilité. Ils encourageaient les humbles à la mise en valeur de la nature, selon les préceptes de la Genèse.

Les recherches sur les prieurés réguliers, monastiques et canoniaux des anciens diocèses de Chalon et Mâcon pour la période X^{e}-XIV^{e} siècles ont constitué une longue et patiente enquête aux rebondissements parfois surprenants. On y a découvert un monde vivant, associant moines et chanoines à leur société et à leur époque, dans la poursuite d'un idéal jamais totalement atteint mais toujours recherché avec persévérance. Hors du monde par choix ou par vocation, ils sont restés dans la monde en marquant profondément celui-ci par leur genre de vie et leur travail. C'est une réalité indéniable ayant laissé des traces jusqu'à l'époque contemporaine.

Index

Avertissement

On présente séparément un index *nominum* et un index *locorum*. Chaque index renvoie aux personnages et aux lieux cités dans le corps du texte des trois premières parties. Ces index sont sélectifs, ne se rapportant qu'aux prieurés étudiés. Dans l'index *locorum* le n° de page écrit en gras, renvoie à la fiche de chaque prieuré étudié dans la quatrième partie.

INDEX NOMINUM

A

Adrien IV, 541

Alexandre II, 188

Alexandre III, 305, 453, 785

Alphonse VI, 254

Anaclet IV, 440

Antonins de Chalon, 110, 388

Aubry II comte de Mâcon, 149, 159

Aymé, comte de Savoie et sire de Bagé, 161

B

Benoît d'Aniane, 200

Benoît XII, 191, 490, 502, 504, 780

Bérard de Tournus, 779

Bernard moine, 179, 413

Bernon, 432, 433, 439

Boniface VIII, 501

Boson, 19, 146, 305, 354

C

Calixte II, 161, 189, 440, 441

Charlemagne, 146

Charles III le Simple, 148, 159, 431

Charles le Chauve, 144, 146, 159, 181, 351

Clément IV, 501

Clément V, 186, 187, 227, 501

Clément VI, 502,

D

Durand évêque de Chalon, 123

E

Eccard, 143, 146

Etienne de la Chaise, 502

Etienne de Liciac, 108

Etienne de Muret, 108, 186

Eugène III, 161, 191, 441

F

Ferdinand 1er, 254

G

Gausmar de Salornay, 155, 445

Gauthier évêque de Chalon, 190

Geilon abbé, 351

Gélase II, 491

Geoffroy comte de Chalon, 122, 163

Geoffroy comte de Nevers, 122

Gérard d'Angoulême, 441

Gérard évêque de Mâcon, 206

Géroul, 154

Gondebaud, 89

Gontran de Bourgogne, 143, 146, 162

Grégoire V, 439, 444

Grégoire VII, 188

Grégoire IX, 779

Guillaume de Volpiano, 117, 184, 225, 116, 118, 163

Guillaume le Pieux, 169, 435

Guillaume IV de Vaucelles, 120

H

Henri 1er, 161

Henri 1er Beauclerc, 254

Henri de Winchester, 254, 402, 412, 415, 422

Hildebrand, 188

Honorius II, 11

Hugues abbé, 115, 116, 163, 205, 245, 335, 350, 433

Hugues comte de Chalon, 163

Hugues comte de Chalon, évêque d'Auxerre, 84, 418

Hugues de Die, 190

Hugues de Lacerta, 187

Hugues III de Bourgogne, 8, 165,166, 187, 442
Hugues V d'Anjou ab, 180, 779
Humbert de Beaujeu, 418

I

Innocent II, 161, 440, 441
Innocent III, 190, 299
Innocent IV, 8, 189, 487, 490, 779, 780
Innocent VI, 120

J

Jean de Talaru, 69
Jean IX, 19, 148, 433
Jean XIX, 440
Jean XXII, 8, 165,187, 501, 502

L

Lambert comte de Chalon, 163
Landry évêque de Mâcon, 152, 153, 189, 190, 490
Léon VII, 433
Léon IX, 440
Louis IV d'Outre Mer, 148, 159, 431, 432
Louis l'Aveugle, 159
Louis le Débonnaire, 146, 305
Louis III, 432
Louis le Bègue, 432
Louis VII, 305, 437
Luce II, 161, 441
Lucius III, 451, 453, 490, 780, 785

M

Manassès comte de Chalon, 116
Manassès d'Arles, 135
Mayeul, 153, 163, 171, 205

N

Nicolas Breakspear, 191
Nicolas II, 188

O

Odilon, 109, 163, 205, 245
Odon, 122,184, 331, 332, 334, 433, 439

P

Pascal II, 161, 184, 350, 440, 441
Philippe 1er, 161
Philippe le Hardi, 504
Philippe-Auguste, 438
Pierre de Chastellux, 502
Pierre de Thurey, 503
Pierre le Vénérable,
11, 180, 377, 401, 402, 412, 440, 444
Ponce de Melgueil, 11, 335, 350, 349

R

Raoul, 431
Richard le Justicier, 19
Robert (roi), 122

T

Tards venus, 20
Thibaut comte de Chalon, 163

U

Ulrich moine, 179, 299
Ulrich de Bagé, 122, 161, 438
Urbain II, 161, 418, 440, 441
Urbain IV, 227

V

Vincent Ferrier, 21

INDEX LOCORUM

A

Ajoux, 9, 87, 88, 138, 210, 409, 460, 469, 470, 475, 480, 494, 500, **723**, 785

Aluze, 119, 256, 417

Arpayé, 88, 140, 403, 407**,** 415, 422, 423, 460, 494, **604**

Aubigny, 120, 374, 391, 409, **511**, 783

Auvillars, 115, **512**

Avenas, 119, 134, 139, 256, 262, 304, 460, **513**

Aynard, 134, **534**

Azé, 112, 415, 417, **514**

B

Bagé, 390

Bagnot, 115, 139, 262, 289, 302, 307, 342, **515**

Bantanges, 113, **516**, 785

Baudrières, 112, 262, 270, 281, 289, 291, 300, 390, **517**

Beaumont, 135, 140, 144, 262, 272, 274, 275, 283, 284, 289, 291, 336, 403**,** 415, 419, 422, 438, **518**

Belmont, 425

Belnay, 112, 134, 137, 141, 159, 390, 443, **766**

Berzé-la-Ville, 16, 88, 116, 119, 244, 248, 254, 261, 307,328, 341, 342, 346, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 401, 415, 416, 422, 438, 440, 459, **520**, 786, 790, 793

Bessey-lès-Cîteaux, 117, 121, 122, 190, 456, **523**

Bezornay, 16, 88, 169, 248, 252, 262, 374, 401, 402, 445, 494, **753**

Bissy-sur-Fley, 246, 250, 256, 262, 300, 336, 370, **525**

Blanot (Saint-Martin), 138, 246, 252, 262, 374, 395, 406, **529**

Bois-Sainte-Marie, 142

Bonnay (ND), 112, 149, 160, 390, 460, **533**

Bonnay-Aynard, 112

Bourg de Thizy, 14, 68, 140, 246, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 425, 468, 470, 471, 473, 478, 479, 504, 506, **535**, 785, 790, 7933

Boutavent, 252, 372, 374, 444, 445, 494, **591**

Bouzeron, 17, 31, 110, 123, 135, 388, 453, **538**

Boz, 113, **539**

Breuil, 109, 165

Brienne, 16, 112, 271, 374, 390, 443, **546**

Burnanceau, 135, 140, **540**

Bussieres, 16

Buxy, 256

C

Chagny, 14, 17, 31, 68, 110, 123, 137, 189, 190, 192, 246, 265, 289, 293, 294, 365, 367, 371, 378, 388, 408, 425, 453, 462, **548**, 785

Champagne, 112, 149, 160, 390, **738**

Chapaize, 251, 265, 269, 308, 370, **560**, 786

Chapelle-de-Bragny, 271, **628**

Chapelle-de-Guinchay, 16, 407, 459, **629**, 785

Chapelle-Thècle, 113, 460, **630**

Charlieu, 15, 71, 95, 96, 98, 133, 138, 140, 148, 150, 165, 168, 176, 180, 182, 245, 248, 261, 261, 270, 273, 276, 277, 283, 284, 310, 315, 327, 331, 338, 341, 342, 344, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 365, 374, 375, 377, 412, 428, 429, 432, 438, 439, 445, 446, 462, 469, 470, 471, 474, 475, 476, 477, 480, 483, 492, 497, 499, 500, **568**, 784, 790, 7933

Charmée, 256, 331, **631**

Charnay, 71, 137, 145, 262, 264, 271, 272, 415, 459, **575**, 785
Charnay (Saint-Léger), 113, 139, **576**, 781, 785
Charrey, 134, 153, **577**
Château-Montrachet, 374, **758**
Chatel Moron, 111, 183, 266, 289, 337, 374, **578**,
Chaudenay, 116, 272, 289, 293, 294, 300, 303, 388, **579**, 786
Chaux, 112, 243, 457, 461, **593**, 787
Chavannes, 112, 390, **580**
Chazelles, 317, 494, **590**
Chenoves, 116, 250, 270, 369, **581**
Chevagny, 141
Chevignes, 88, 342, 368, 374, 401, 402, 411, **596**
Chevroux, 112, 149, 160, 342, 390, **583**
Chivres, 117, 143, 144, 184, **585**
Combertault, 9, 117, 118, 120, 122, 184, 251, 254, 271, 273, 303, 307, 342, 365, 374, 504, **588**
Corcelles, 390
Cormatin, 459
Cortambert, 419
Culles-les-Roches, 111, 266, 281, 289, 303, **594**
Curciat, 113, **595**, 785

D

Deux Fays, 109
Dommarthelon, 113, 119, 120, 137, 459, **602**
Dommartin, 113, 149, **598**, 785
Dompierre-les-Ormes, 16

E

Écussoles, 16, 87, 88, 103, 122, 142, 249, 251, 260, 374, 401, 402, 445, **741**, 785
Époisses, 8, 30, 68, 72, 109, 120, 138, 151, 165, 172, 176, 186, 187, 188, 298, 365, 375, 378, 392, 401, 407, 421, 424, 442, 456, 502, **544**, 775, 785, 793

F

Fay, 165
Feillens, 113, 144, 156, 272, 445, 457, **601,** 781
Fleury-la-Montagne, 277, 278, 284, **605**
Fley, 120, 144, 267, 301, **607**, 783, 786
Fontaines, 116, 374, 388, **608,** 786
Frette, 113, 120, 266, 270, 291, **632**,

G

Genête, 16, 112, 301, **633**
Gergy, 270, 289, 291, 293, 294, 297, **609**
Gigny, 112, 390, **610**
Gilly-lès-Cîteaux, 9, 120, 184, 373, 374, 378, **611**, 783, 784
Givry, 113, 243, 488, 499, 500, **612**, 781, 785
Gourdon, 72, 120, 139, 267, 272, 275, 284, 300, 301, 307, 310, 312, 313, 314, 316, 321, 322, 325, 326, 327, 328, 333, 334, 335, 342, 344, 345, 346, 347, 349, 353, 360, 361, **614**, 790, 793
Grandris, **616**
Grange-du-Bois, 113, 120, 186, 187, 300, 365, 459, **763**
Granges, 116, 203, 301, 342, **617**
Grange-Sercy, 445
Grevilly, 112, 244, 265, 390, **618**

H

Huilly-sur-Seille, 16, 112, 301, 390, **619**

I

Igé, 459

Iguerande, 116, 268, 272, 281, 284, 303, 314, 316, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 342, 407, **620**, 790, 793

J

Jalogny, 88, 138, 169, 303, 342, 346, 445, 460, **622**

Jalogny-Vaux, **624**

Jouvençon, 112, **625**

Jully-lès-Buxy, 135, 173, 401, 499, **626**

L

Laizé, 88, 143, 268, 289, 342, 372, 374, 401, 403, 411, 415, 417, 445, 494, 499, **639**

Lambres, 112, 137, 390, 443, 459, **765**

Lancharre, 72, 112, 145, 165, 167, 168, 192, 243, 251, 261, 271, 393, 457, **562**, 785, 786

Lancié, 16, 374, 407, 443, **641**, 785

Lanques, 138, 149, 159, 390, **690**

Larrey, 144

Lée, 121, 122, **524**

Leynes, 16, 112, 373, 374, 390, 420, 443, 458, **649**,

Losne, 25, 82, 83, 103, 117, 319, 451, 476, 494, 500, 504, **652**, 785, 793

Lourdon, 88, 134, 141, 169, 372, 374, 401, 403**,** 415, 416, 422, 431*,* 444, 445, **657**, 786

Lournand, 460

Lys, 307, 343, 346, **584**, 790

M

Maizeray, **735**

Malay, 88, 270, 343, 403, 415, 422, 461, **663**

Manziat-et-Marsonnas, 113, 438, **665**, 775

Marigny, 111, 266, 300, 303, **666**

Marloux, 17, 118

Massilly, **667**

Massy, 169, 343, 374, **668**

Mazille, 88, 98, 244, 257, 260, 262, 271, 282, 289, 291, 300, 317, 373, 374, 401, 402, 444, 445, 460, 494, **670**

Ménetreuil, 113, 460, **673**

Merlantey, 134, 139, **736**

Meulin, 16

Montbellet, 115, 184, 256, 303, 411, 416, 417, 438, 506, 785

Montbellet (Saint-Didier), 262, 300, **675**

Montbellet Saint-Oyen, 64, 96, 115, **676**

Montmélard, 142

Montret, Juif, Branges, 111, **678**, 786

Mont-Saint-Vincent, 104, 117, 245, 254, 261, 268, 269, 270, 275, 277, 284, 296, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 326, 327, 328, 332, 335, 348, 374, 406, 438, 457, 462, 469, 476, 500, **679**, 785, 790, 793

N

Nancelle, 245, **634**

Neuilly, 374, **547**, 783, 786

O

Oscheret, 9

Ouges, 120, 145, 166, 176, 392, **680**, 783, 785*,*

Ougy, 246, 343, 346, **664**

Ouroux, 17, 113, 139, 149, 282, 292, 293 294, 302, 303, 343, 346, 458, 460, **682**, 781, 785

Ozenay, 113, 302, 445, 459, **584**, 785

P

Palleau, 117, 184, 254, 256, 296, 370, 371, 378, **686**

Péronne, 88, 270, 281, 368, 374, 390, 401, 402, 459, 494, **689**
Perrecy-les-Forges, 68, 169, 274, 275, 308, 331, 413, 829
Perrière, 121, 122, **638**, 783
Plottes, 112, 374, 390, 417, 420, 443, 499, **693**
Poule, 140, **694**
Presty, 112, 182, 242, 256, 374, 390, 417, 432, 443, 459, **695**, 786
Puley, 112, 245, 261, 264, 337, 342, **642**, 786
Q
Quart-Martin, 112, **659**
R
Ratenelle, 115, 184, 283, 300, **696**
Regny, 10, 104, 140, 144, 343, 369, 438, 470, 471, 473, 474, 477, 499, 504, 506, **698**, 785
Remigny, 17, 31, 110, 123, 297, 388, 453, **700**
Replonges, 113, 144, **702**, 785
Romanèche, 16, 112, 159, 390, 407, 420, **703**, 785
Rosey, 111, 184, 370, 371, **705**
Russilly, **613**
S
Saint-Ambreuil, **706**, 783
Saint-André de Chalon, 111, **551**
Saint-André-de-Bagé, 112, 122, 246, 250, 262, 264, 267, 282, 290, 302, 328, 331, 370, 371, 443, **707**, 786
Saint-André-en-Bresse, 112, **709**
Saint-André-le-Désert, 118, 245, 301, 317, 370, 438, 460, **710**
Saint-Antoine de Chalon, 110, 388, **552**, 786
Saint-Bénigne, 68
Saint-Christophe-en-Bresse, 262, 264, 282, 343, 370, **711**
Saint-Christophe-la-Montagne, 16, 260, 282, 289, 343
Saint-Cosme, 140, 254, 499, 506, **553**
Saint-Cyr, 111, 289, 297, 343, 419, **712**
Saint-Denis-de-Cabanne, **713**
Saint-Denis-de-Vaux, 116, 374, **714**
Saint-Didier-en-Bresse, 111, 115, 184, **716**
Sainte-Colombe, 16
Sainte-Croix, 113, **558**, 785
Saint-Eloi, 783
Sainte-Marie de Chalon, 92, 117, 118, 119, 184, 374, **555**, 785
Sainte-Radegonde, 94,137, 254, **587,** 787
Saint-Etienne de Dijon, 7
Saint-Gengoux, 94, 170, 171, 185, 186, 244, 246, 260, 261, 262, 264, 270, 297, 298, 300, 374, 401, 406**,** 415, 416, 417, 422, 423, 437, 444, **718**, 786, 789
Saint-Germain-du-Bois, 113, **720**
Saint-Germain-en-Brionnais, 153
Saint-Gervais-en Vallières, 72, 111, 144, 281, 289, 296, 298, 303, 336, **721**, 786
Saint-Hilaire-sous-Charlieu, 133, **722**
Saint-Hyppolite de Bonnay, 16, 88, 245, 261, 271, 374, 401, 403, 404, 415, 416, 422, 444, 445, **531**
Saint-Igny-de-Vers, 9
Saint-Jacques des Arrêts, 17, 113, 149, 458, 460, **726**, 781
Saint-Jean-de-Maizel, 92, 140, 506, **556**
Saint-Jean-du-Bois, 262, 406, 494, **542**

Saint-Jean-sur Reyssouze, 113, 272, 283, 289, 300, 301, 303, 336, 446, **728**, 785
Saint-Julien de Ruffey, 245, 256, 267, 292, 300, 302, 303, 336, 337, 342, 343, 459, **759**
Saint-Julien-sur-Reyssouze, 10, 113, 244, 374, 446, **729**, 785,
Saint-Laurent de Chalon, 91, 114, 119, 138, 244, **557**
Saint-Laurent-de-Cotte, 138, **592**, 787
Saint-Laurent-en-Brionnais, 245, 272, 289, 292, 314, 316, 328, 331, 332, 333, 334, **730**, 790, 793
Saint-Laurent-sur-Saône, 8, 79, 140, **731**
Saint-Lazare, 94, 254, **586**
Saint-Marcel, 4, 17, 68, 80, 81, 104, 115, 120, 137, 138, 143, 145, 151, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 172, 176, 180, 182, 203, 204, 254, 255, 281, 291, 292, 295, 300, 302, 343, 360, 371, 378, 390, 392, 417, 418, 455, 468, 469, 460, 473, 474, 475, 477, 478, 480, 481, 494, 500, 503, 504, **732**, 775, 782, 783
Saint-Martin d'Autun, 68
Saint-Martin de Laives, 111, 145, 245, 266, 267, 269, 291, 295, 300, 336, 365, 459, **637**
Saint-Martin de Mellecey, 16, 134, 145, 256, 461, **672**
Saint-Martin-des-Champs, 92, 111, **727**
Saint-Martin-des-Vignes, 92, 104, 108, 403, 404, 415, 422, 481, **573**
Saint-Martin-du-Tartre, 260, 281
Saint-Martin-en-Gâtinois, 119, 256, 289, **736**
Saint-Martin-le-Châtel, 113, 374, 446, **737**, 785
Saint-Nicolas, 116, 121, 122, **674**, 787
Saint-Nizier d'Azergues, 458, **739**, 785
Saint-Nizier-de-l'Estra, 103
Saint-Nizier-le-Bouchoux, 246, 267, 290, 292, 295, 300, 303, 336, 337, **740**
Saint-Pierre de Chalon, 68, 80, 91, 102, 251
Saint-Pierre de Mâcon, 7, 17, 68, 86, 91, 102, 113, 140, 145, 149, 152, 155, 158, 162, 165, 166, 169, 172, 175, 176, 189, 190, 191, 192, 202, 204, 251, 292, 294, 298, 378, 387, 410, 415, 433, 438, 441, 445, 446, 448, 453, 455, 457, 458, 459, 465, 484, 486, 487, 488, 492, 496, 506, **660**, 775, 780, 782, 783, 784, 790
Saint-Priest-la-Roche, 10, **743**
Saint-Quentin, 116, **643**
Saint-Rigaud, 113, 169, **650**
Saint-Romain de Blanot, 252, 353, 390, 432, 459, **527,** 785, 787
Saint-Romain-des-Iles, 16, 112, 139, 246, 270, 302, 307, 343, 344, 351, 360, 369, 374, 389, 443, **745**, 793
Saint-Symphorien d'Autun, 7
Saint-Symphorien-d'Ancelles, 16, 112, 139, 407, 499, **747**, 785
Saint-Symphorien-de-Lay, 10, 103, 108, 144, 271, 368, **748**
Saint-Victor-sur-Rhins, 10, 31, 204, 246, 251, 297, 298, 317, 336, 451, 452, 475, 476, 480, 481, 494, **750**, 785, 792
Saint-Victor-sur-Rhins (bréviaire, 209-240)
Saint-Vincent-de-Boisset, 133, **752**
Sancé, 114, 137, 336, 459, **755**
Santilly, 260
Saules, 270, **756**
Saunières, 9, 103, 289, 419, **757**
Savigny-sur-Grosne, 501, **758**

Sermesse, 9, 103, 120, 302, 419, 481, **760**
Sigy-le-Chatel, 14, 116, 244, 253, 268, 374, **761**
Somméré, 116, 134, 143, **635**
T
Tour de Bassy, 297, 374, **717**
Tour Saint-Giraud, 69, 374, 459, **599**
Trades, 16
Trambly, 16
Trivy, 142, 260, 271, 272, 317, 289
U
Trouhans, **767**
Uchizy, 112, 141, 246, 269, 270, 289, 302, 343, 369, 373, 374, 390, 411, 417, 443, 446, 447, 459, **768**, 786
Val des Choux, 166
Val des Écoliers, 191
Vaux, 16
Vauxrenard, 17, 113, 251, 272, 302, 370, 407, **769**, 785
Verdun-sur-le-Doubs, 97, 111, 268, 300, 302, 419, 499, **770**
Verosvres, 16
Vers, 112, 390, **771**
Villars, 112, 162, 165, 192, 245, 248, 260, 267, 268, 269, 272, 290, 302, 307, 342, 346, 368, 417, 438, 443, **646**, 785, 790
Villars (Sainte-Madeleine), 112, 365, **645**
Villeneuve, 140, 210, 374, 407, 451, 468, 469, 475, 476, 494, 500, **691**, 785

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction 1

Reconnaître les prieurés 6
Implantation et rattachement des prieurés identifiés aux deux anciens diocèses de Chalon et Mâcon 11
Prieurés et paroisses 13
La période de recherches 18
Présentation du plan 23

Première partie Conditions d'apparition des prieurés 27

Chapitre I Les sources écrites et non écrites et leur mode de traitement 31
Origine des sources littéraires 31
Sources manuscrites 35
Sources éditées 42
Bibliographie 46
Traitement des sources documentaires 69
Les sources monumentales 72

Chapitre II Présentation géo-historique et ecclésiastique des diocèses de Chalon et Mâcon 77
La métropole lyonnaise 77
Réflexion nouvelle sur l'espace du diocèse 78
Création de l'évêché de Chalon 81
Losne, un diocèse dans le diocèse ? 82
Création de l'évêché de Mâcon 85
Ressemblances, différences, coopération entre les diocèses 88
Aperçu cartographique des deux diocèses 100

Chapitre III Les abbayes mères et les prieurés pères 105
Les abbayes chefs d'ordre 105
Monastères parentaux au sein des deux diocèses 111
Monastères parentaux des autres diocèses de la région métropolitaine de Lyon 114
Monastères parentaux extérieurs à la région métropolitaine de Lyon 118
Les prieurés autocéphales, ou changeant d'obédience, et les maisons cisterciennes 119
Le concours des évêques et de certains laïcs à la naissance des prieurés 121
Comparaison avec les diocèses de Langres et de Lyon 125

Chapitre IV Chronologie d'apparition des prieurés 131
Le repérage des sites et leur première citation dans les documents d'archives 133
Primo désignation agricole ou rurale des lieux destinés à devenir prieurés 135
Les primo occurrences avec appellations de type ecclésiastique : *basilica, capella, ecclesia, oratorium* 138
Les primo occurrences à connotation monastique, soit à titre principal, soit à titre associé. 139
Quelques explications sur les 69 établissements pour lesquels le qualificatif prioral n'est pas retrouvé 144
Considérations sur la chronologie générale de création des prieurés. 145

Chapitre V Environnement social des prieurés et de leurs membres 151
Grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon 152
Les prieurés dépendants de Tournus 158
Prieuré Saint-Marcel de Chalon 162
Le prieuré d'Époisses 165
L'armorial de Tournus et les informations données sur l'environnement social de dix-huit prieurés 167
Les prieurés clunisiens 168

Chapitre VI Les Règles, les Coutumes, la Stabilité 179
L'ordo Cluniacensis 179
La famille tournusienne 181
Autres dépendances bénédictines 183
Stabilité de vie monastique 185
Le cas particulier de l'ordre de Grandmont 186
Les chanoines réguliers 188

Deuxième partie :
Conditions habituelles de vie liturgique des moines et des chanoines 195

Chapitre I Heures canoniales et calendrier liturgique 199
Les livres liturgiques des diocèses de Chalon et Mâcon 203
Le psautier hymnaire *Cabilonense* 204
Les particularités des livres liturgiques mâconnais 206

Chapitre II Le bréviaire de Saint-Victor-sur-Rhins 209
Étude des enluminures 215
Essai de reconstitution du corpus d'enluminures et du bréviaire 226
Les priorités du Sanctoral 232

Chapitre III Les églises priorales et l'évolution de leur affectation au cours du temps 241
Leur construction 241
Récapitulatif des constructions et reliquats actuels 247
La conduite des chantiers de constructions 254

Chapitre IV Églises priorales et/ou paroissiales : aspects extérieurs 259
Orientation et direction des églises 261
Les clochers 263
Les chevets 266
Les toitures 269
Les portails et façades occidentales 269
Les tympans 277
Les autres décors sculptés extérieurs 280
Chapitre V Églises priorales et/ou paroissiales : aspects intérieurs 287
Topologie liturgique de la nef, sa frontière avec le chœur 288

Cryptes et reliquaires 295
Les autres aménagements internes aux églises 299
Chapitre VI Les décors sculptés de l'intérieur des églises : chapiteaux, bas-reliefs, clés de voûtes et autres mobiliers sculptés 309
Chapiteaux 309
L'atelier méconnu de Bourg-de-Thizy 314
D'autres sculptures du XIe siècle à Saint-Etienne de Vignory 319
Le décor sculpté de Gourdon 322
Le décor sculpté de la priorale de Mont-Saint-Vincent 326
Le décor sculpté de la priorale d'Iguerande 328
Le décor sculpté de la priorale de Saint-Laurent–en-Brionnais 331
Autres décors sculptés 335
Chapitre VII Les Fresques 341
La chapelle haute de Saint-Marcel 343
Les fresques de l'église de Gourdon 344
Les fresques de Saint-Romain-des-Iles 351
Les fresques du réfectoire de Charlieu 353

Chapitre VIII Prieurés et bâtiments conventuels 363
Une typologie universelle 363
Les prieurés dont il reste des aménagements remarquables 375

Troisième partie 381
Chanoines et moines des prieurés hors du monde et dans le monde 381

Chapitre I Moines défricheurs ou régisseurs ? 385
Vie de l'homme dans son environnement 385
Les chanoines 387
Les moines 389

Chapitre II Gestion des domaines agricoles et activités dérivées 401
L'importance universelle de la vigne dans les prieurés 405
Les prieurés et les moulins 413
Le travail de la terre : produits céréaliers, polycultures, les méthodes de labour 420
Les lieux et unités d'exploitation 424

Chapitre III Les prieurés en tant que seigneuries et l'évolution de la société féodale 431
Les moines seigneurs dès le Xe siècle 431
Les transferts de personnels au profit de Cluny 434
Les pariages entre seigneuries laïques et seigneuries monastiques 437
Rôle des conciles et souverains pontifes dans la justification des droits féodaux 438
Les prieurés en tant que seigneuries : de la clôture monastique, aux fortifications, aux châteaux, aux manoirs 442
Les reliques source de notoriété religieuse pour les monastères, de piété populaire et de pélerinages 454

Chapitre IV Prieurés, paroisses, pèlerinages 449
Moines et paroisses 449
Chanoines et paroisses 452

Chapitre V Manquements à la Règle – Délits et crimes 467
Les défaillances monastiques constatées par les visiteurs de l'ordre de Cluny (1262-1409) 467
Comparaison avec une visite pastorale 482
Une approche des manquements à la règle chez les chanoines 484

Chapitre VI Un XIVe siècle chaotique et un avenir incertain 491
Le XIIIe siècle et les prémices d'un repli 491
Au XIVe siècle, le poids de la fiscalité, les guerres, la peste, le grand Schisme 493
En 1400 un avenir incertain 505

Quatrième partie 507
Les 183 prieurés des anciens diocèses de Chalon et Mâcon 507
(Voir index locorum)

Conclusion 773

Index 795
Table des matières 805